



Lundi 13 décembre 2021

**BULLETIN OFFICIEL
DE LA VILLE DE PARIS**

DÉBATS

Séance des mardi 12, mercredi 13, jeudi 14 et vendredi 15

OCTOBRE 2021

Table des matières

| | |
|--|----|
| Ouverture de la séance..... | 3 |
| Condoléances..... | 3 |
| Adoption de comptes rendus..... | 7 |
| Inscription en urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris..... | 8 |
| Suspension et reprise de la séance..... | 8 |
| Présentation des drapeaux et point d'étape des Jeux olympiques et paralympiques..... | 8 |
| Suspension et reprise de la séance..... | 31 |
| 2021 DASES 255 - Communication. - Stratégie handicap 2017-2021..... | 32 |
| Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à un dispositif de recherche rapide en cas de disparition inquiétante..... | 32 |
| Suspension et reprise de la séance..... | 44 |
| 2021 DASES 255 - Communication. - Stratégie handicap 2017-2021 (suite)..... | 44 |
| Compte rendu de la 2e Commission..... | 52 |
| 2021 DEVE 92 - Dénomination "square Samuel Paty" attribuée à l'espace vert situé 2, place Paul-Painlevé (5e). - Modification de la délibération du 28 décembre 1933..... | 52 |
| Suspension et reprise de la séance..... | 59 |
| 2021 DEVE 92 - Dénomination "square Samuel Paty" attribuée à l'espace vert situé 2, place Paul-Painlevé (5e). - Modification de la délibération du 28 décembre 1933 (suite)..... | 60 |
| 2021 SG 40 - Conventions de partenariats pour le Carnaval Tropical de Paris édition 2021..... | 60 |
| 2021 SG 49 - Subventions (28.000 euros) aux associations "Amazones Paris" (Roissy en Brie), "APIPD" (19e) et "CASODOM" (1er)..... | 62 |
| 2021 SG 67 - Subvention au Conseil régional de la Guadeloupe (50.000 euros) et à la Collectivité territoriale de Martinique (50.000 euros) en soutien aux initiatives de prévention sanitaire menées contre la covid-19..... | 63 |
| Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la dénomination d'un équipement municipal culturel ou associatif en hommage à Jacob Desvarieux..... | 65 |
| 2021 DU 122 - Dénomination place en hommage aux femmes victimes de violences (13e)..... | 66 |
| 2021 DAC 369 - Acquisition de droits d'exploitation non commerciale pour les documentaires coproduits par la Ville de Paris, "Les Damnés de la Commune" et "Le pillage des appartements juifs : l'opération Meuble"..... | 69 |
| 2021 DAC 394 - Subvention (5.000 euros) à l'Association Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes, FNASAT et gens du voyage..... | 70 |
| 2021 DAC 400 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Odette Gartenlaub 36, rue Louise-Emilie-de-la-Tour-d'Auvergne (9e)..... | 70 |
| 2021 DAC 507 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Marcel Proust au 45, rue de Courcelles (8e)..... | 71 |
| 2021 DAC 510 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Léon Blum au 25, quai de Bourbon (4e)..... | 72 |
| 2021 DAC 511 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Ivry Gitlis au 11, rue Bernard-Palissy (6e)..... | 73 |
| 2021 DAC 514 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à René Perrouault au 267, rue du Faubourg Saint-Martin (10e)..... | 74 |
| 2021 DAC 515 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Théodore Fraenkel au 11, rue Taylor (10e)..... | 76 |
| 2021 DEVE 87 - Dénomination "jardin Cherifa" attribuée à l'espace vert situé 126, rue Raymond-Losserand (14e)..... | 76 |
| 2021 DU 95 - Dénomination parvis Abdelkader Mesli (5e)..... | 77 |
| Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la dénomination d'une place au nom de Jean-Louis Orange..... | 78 |
| Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à une dénomination Paulette Guinchard-Kunstler à un lieu ou un équipement dédié aux personnes âgées..... | 79 |
| Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'adaptation de la dénomination existante de l'hôpital Necker en l'hôpital Suzanne Necker..... | 81 |
| Vœu déposé par les groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen relatif à une dénomination en hommage à Claude Lalet (1920-1941)..... | 82 |
| Vœu déposé par les groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen relatif à une dénomination en hommage à Germaine Sablon (1899-1985)..... | 83 |
| Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à un hommage aux morts liées à des maladies professionnelles ou des accidents du travail..... | 84 |
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la dénomination des allées du parc Martin-Luther-King..... | 85 |
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un lieu de mémoire pour honorer les artistes emblématiques de Paris et de la France..... | 86 |
| Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la dénomination d'un lieu en hommage à Jean-Paul Belmondo..... | 87 |
| 2021 DAC 53 - Subvention (3.123.000 euros) et avenant à convention pour l'Association pour le soutien du théâtre privé (8e)..... | 88 |
| 2021 DAC 54 - Subventions (146.097 euros) et conventions avec huit théâtres parisiens membres de l'Association pour le soutien du théâtre privé (A.S.T.P.), avenant à convention triennale avec l'A.S.T.P. et l'État..... | 89 |

| | | | |
|---|-----|--|-----|
| 2021 DAC 205 - Subvention (100.000 euros) et convention avec la Fondation La Ruche-Seydoux (15e)..... | 91 | 2021 DVD 79 - Transformation des rues de La Chapelle et Max Dormoy (18e). - Bilan de la concertation préalable. - Approbation des objectifs et du programme..... | 118 |
| 2021 DAC 306 - Subvention (13.000 euros) au Comité pour une maison des savoirs et des cultures de l'Est parisien dans la Maison des métallos (11e). | 91 | 2021 DVD 89 - Equipements du réseau Bus sur le territoire parisien. - Convention d'occupation du domaine public avec la R.A.T.P. | 120 |
| 2021 DAC 321 - Subvention (2.367.500 euros) et avenant à convention avec la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (M.P.A.A.). | 91 | Suspension et reprise de la séance. | 123 |
| 2021 DAC 361 - Subventions (7.000 euros) à deux associations gérant des bibliothèques. | 95 | 2021 SG 69 - Communication sur l'accélération de la transition écologique à Paris..... | 123 |
| 2021 DAC 564 - Subvention (3.000 euros) à l'association Le Collectif 50/50 (12e). | 97 | Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la hausse du prix de l'énergie..... | 123 |
| 2021 DAC 565 - Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Cinémas Indépendants Parisiens (4e). | 98 | Vœu déposé par l'Exécutif..... | 123 |
| 2021 DAC 674 - Subvention (60.000 euros) à l'association Espace Culturel et Universitaire Juif d'Europe. - E.C.U.J.E. (10e) et convention..... | 99 | Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au financement des investissements pour la rénovation thermique des bâtiments..... | 123 |
| 2021 DAC 724 - Lancement de l'Olympiade culturelle : convention de coopération avec Paris 2024 dans le cadre de Nuit Blanche 2021..... | 100 | Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au nettoyage des vitres et à l'installation de films solaires (5e). | 123 |
| 2021 DICOM 17 - Conventions de mécénats, partenariats et partenariats médias en soutien de l'opération Nuit Blanche. | 103 | 2021 DASCO 146 - Académie du Climat. - Conventions de partenariat avec des associations et l'Université Paris Sciences et Lettres, l'Université Gustave Eiffel et la Ville Les Mureaux..... | 123 |
| 2021 DICOM 29 - Convention de partenariat en soutien aux expositions de l'Hôtel de Ville 2022. | 103 | 2021 DAE 267 - Subvention de fonctionnement (65.000 euros) et d'investissement (35.000 euros) à Sorbonne Université et convention avec le Groupe régional d'études sur les changements climatiques (GREC) francilien..... | 123 |
| Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'immeuble sis au 106, rue Brancion. | 105 | 2021 SG 64 - Création de la direction de la transition écologique et du climat..... | 123 |
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'inventaire patrimonial de l'E.S.P.C.I..... | 106 | 2021 DPE 41 - Subventions (87.021 euros) et conventions avec six associations œuvrant pour la prévention des déchets et au développement des "territoires zéro déchet". | 123 |
| Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la sculpture attribuée à Anna Waisman située 7, rue du Mont-Cenis (18e)..... | 107 | 2021 DAE 98 - Budget participatif. - Conventions et subventions de fonctionnement (255.000 euros) et d'investissement (115.000 euros) en faveur de onze structures œuvrant pour l'économie circulaire à Paris. | 124 |
| Compte rendu de la 3e Commission. | 108 | 2021 DEVE 62 - Plan de sortie des plastiques. - Subventions (378.638 euros) aux gestionnaires de la restauration collective et convention avec le C.A.S.-V.P..... | 124 |
| Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la situation du chantier 18-20, rue de Navarin (9e). | 109 | 2021 DLH 172 - Subvention Vrac Paris. - 1ère année convention triennale (25.000 euros) : proposer à des habitants de quartiers populaires des produits principalement alimentaires de qualité à des prix attractifs..... | 124 |
| 2021 DVD 13 - Parc de stationnement Montparnasse Raspail (14e) et vélostation gare Montparnasse (15e). - Convention de concession de service public avec Indigo Infra..... | 110 | 2021 DPE 31 - Développement d'un outil de prévision de la qualité de la baignade dans la Seine et la Marne. - Convention de partenariat avec le SIAAP..... | 124 |
| 2021 DVD 55 - Prolongement du RER E Eole à l'Ouest et aménagement de la place Porte Maillot (17e). - Exonération de S.N.C.F. Réseau et la S.P.L. PariSeine des redevances d'occupation du domaine public pour les travaux. | 112 | 2021 DEVE 70 - Subvention d'investissement (50.000 euros) à l'APC pour des kits d'économie d'énergie pour les foyers parisiens. | 124 |
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la convocation en urgence d'une réunion du comité Porte Maillot..... | 112 | 2021 DLH 289 - Budget participatif. - Récupération de chaleur d'un Data-Center dans le cadre de la réalisation d'un programme de logements sociaux 16, rue de Belfort (11e) par Elogie-SIEMP. - Subvention (54.240 euros). | 124 |
| 2021 DVD 58 - Subventions Plan Vélo (197.000 euros) et conventions avec 16 associations..... | 114 | 2021 DVD 66 - Station-service Porte d'Orléans (14e). - Contrat de concession pour des travaux d'installation de bornes GNV..... | 124 |
| 2021 DVD 78 - Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (402.868,78 euros)..... | 116 | | |
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'installation de systèmes de détection d'angles morts sur les camions. | 116 | | |
| Vœu déposé par l'Exécutif. | 116 | | |

| | | | |
|--|-----|---|-----|
| 2021 DCPA 18 - Partenariat de performance énergétique pour 100 écoles (CPPE1). - Présentation des rapports d'activité..... | 124 | IV - Question d'actualité posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative aux finances de la Ville de Paris..... | 188 |
| 2021 DEVE 104 - Plan Arbre, Charte de l'Arbre et modification barème d'évaluation des dégâts occasionnés aux arbres de la Ville de Paris et des travaux effectués sur ces arbres pour le compte de tiers. | 124 | V - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au projet de la tour Triangle..... | 190 |
| Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la signature de la Déclaration des Droits de l'Arbre..... | 124 | VIII - Question d'actualité posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative au dossier de la tour Triangle. | 190 |
| Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux moyens alloués à la réalisation du Plan Arbre. | 124 | VI - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux déplacements des scènes de "crack" sur l'espace public. | 193 |
| Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au budget pluriannuel du Plan. | 124 | VII - Question d'actualité posée par le groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris relative à l'explosion de la rue de Trévise..... | 197 |
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un indice NDVI. | 124 | 2021 GIP 1 - Débat sur la pratique de la natation à Paris. | 201 |
| 2021 DEVE 76 - Approbation du Plan d'amélioration de l'environnement sonore. | 124 | Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la création de piscines (12e, 13e, 20e). | 201 |
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la prise en compte et l'évaluation des bruits émergents du trafic aérien..... | 124 | Vœu déposé par l'Exécutif relatif au débat organisé sur la pratique de la natation à Paris..... | 201 |
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la pollution sonore dans le 17e et à l'utilisation des sirènes "deux-tons" par les véhicules sur la voie publique. | 124 | Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au nombre de piscines disponibles dans le 5e arrondissement. | 201 |
| Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'application du nouveau règlement des étalages parisiens. | 124 | Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif aux équipements sportifs situés dans les anciens locaux de l'Ecole Polytechnique. | 201 |
| Vœu déposé par les groupes "Indépendants et Progressistes" et MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif aux nuisances sonores provoquées par les deux-roues à moteur thermique. | 124 | Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à l'apprentissage de la nage à Paris. | 201 |
| Vœu déposé par l'Exécutif. | 124 | Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la piste cyclable située rue de Vaugirard..... | 212 |
| 2021 DVD 94 - Schéma Directeur de la Chaleur Urbaine à Paris. - Adoption. | 124 | Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'amélioration du stationnement résidentiel. | 215 |
| Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'étude du retour en régie directe de la CPCU. | 124 | Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un plan permettant un accès à des toilettes dans tout Paris. | 216 |
| 2021 DAE 94 - Conventions et subventions (1.430.500 euros) à 36 structures lauréates de l'appel à projets "Alimentation durable et solidaire 2021". | 124 | Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au stationnement des bénévoles à proximité du local de leur association..... | 217 |
| Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la pérennisation de l'expérimentation des paniers solidaires. | 125 | Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la circulation des taxis à la gare de Lyon..... | 218 |
| Dépôt de questions d'actualité..... | 178 | Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à l'entretien de la voirie pour la sécurité des cyclistes et des piétons. | 219 |
| Suspension et reprise de la séance..... | 179 | 2021 DASES 126 - Subventions (1.118.220 euros) à 4 associations pour leurs actions de prévention et d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en difficulté. - Une convention et un avenant..... | 220 |
| I - Question d'actualité posée par le groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris relative à la réduction des déchets à Paris..... | 179 | Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la consultation des maires d'arrondissement dans les attributions de subventions. | 220 |
| II - Question d'actualité posée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris relative à la baisse du nombre d'élèves dans les écoles parisiennes. | 181 | 2021 DDCT 80 - Prise en charge par la Ville des frais d'accueil des victimes et proches des victimes du 13 novembre 2015 invités aux cérémonies de commémorations du 13 novembre 2021. | 221 |
| III - Question d'actualité posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris relative au dispositif d'assurance d'habitation pour les ménages les plus modestes..... | 182 | 2021 PP 17 - Don à la B.S.P.P. de 240.000 euros par la société "AXA Assurances IARD Mutuelle"..... | 222 |
| IV - Question d'actualité posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative aux finances de la Ville de Paris. | 185 | | |
| Rappel au règlement. | 186 | | |

| | | | |
|--|-----|--|-----|
| 2021 PP 72 - Don à la B.S.P.P. de cinquante mille euros par la commune de Créteil..... | 224 | 2021 DASES 102 - Subvention (30.000 euros) et avenant n° 1 à la C.P.O. avec l'association "ACT-UP" (19e)..... | 248 |
| 2021 PP 80 - Signature des marchés publics avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris..... | 224 | 2021 DASES 159 - Avenant n° 2 à la convention entre l'Etat et la Ville de Paris relative à la prévention sanitaire des élèves dans les établissements publics parisiens (Recette : 1.930.000 euros ; Dépense : 100.000 euros)..... | 250 |
| 2021 PP 82 - Maîtrise d'œuvre technique pour l'opération de mise en sécurité incendie des 1er et 2e sous-sols de la Caserne Cité à Paris..... | 225 | 2021 DASES 178 - Subventions (1.720.650 euros) et avenants aux conventions dans le cadre du Plan "crack" avec six associations..... | 253 |
| 2021 PP 98 - Modification de contrat n° 2 au marché de travaux pour la construction d'une "base instruction" pour les services d'instruction et de logistique de la BSPP à Valenton (Lot 2 : cloisons plâtrerie / faux plafond / menuiseries intérieures / carrelage / faïence / sols souples / peinture)..... | 227 | Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux réponses globales et à la concertation face à la problématique du "crack"..... | 253 |
| Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif aux mesures de sécurisation sur le quartier de l'Île de la Cité à l'occasion du procès des attentats de 2015..... | 227 | Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la situation porte de la Villette, square Forceval, et aux solutions de sortie..... | 253 |
| Compte rendu de la 4e Commission..... | 227 | Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la prise en charge des consommateurs de "crack"..... | 253 |
| 2021 DASES 77 - Subventions (208.427 euros) à trois associations pour leurs actions d'aide aux femmes en situation de grande précarité, avec ou sans enfant. - Convention. - Avenant..... | 228 | Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en place de mesures urgentes pour lutter contre le "crack" et ses effets..... | 253 |
| 2021 DASES 147 - Actions d'aide alimentaire (389.984 euros) : 6 subventions de fonctionnement (244.142 euros) et 2 subventions d'investissement (145.842 euros). - Conventions. - Avenant..... | 229 | Vœu déposé par l'Exécutif..... | 253 |
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux distributions alimentaires solidaires rue André Bréchet (17e)..... | 229 | Suspension et reprise de la séance..... | 266 |
| 2021 DASES 235 - Approbation du Plan parisien d'insertion par l'emploi (P.P.I.E.) et du premier plan d'actions (2021-2022)..... | 231 | Attribution de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à M. Denis MUKWEGE, prix Nobel de la paix en 2018..... | 266 |
| 2021 DASES 240 - F.S.L. de Paris : conventions avec EDF, Eau de Paris, et le SIAAP, relatives au financement du Fonds, et convention de délégation pour la gestion du F.S.L. "Énergie" avec le C.A.S.-V.P. et la C.A.F..... | 235 | Suspension et reprise de la séance..... | 268 |
| Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au blocage des prix du gaz et de l'énergie..... | 235 | Rappel au règlement..... | 269 |
| 2021 DASES 170 - Subventions (25.000 euros) à 5 associations pour leurs actions sportives en direction des personnes en situation de handicap. - Convention et avenant..... | 238 | Suspension et reprise de la séance..... | 269 |
| 2021 DASES 24 - Participations pour l'année 2021 aux 6 Maisons des aînés et des aidants au titre des CLIC (centres locaux d'information et de coordination) autorisés à Paris (3.247.510 euros) et signature d'avenant..... | 239 | 2021 DASES 228 - Subvention (5.000 euros) et convention avec l'Université de Paris relative à la cohorte de nouveau-nés parisiens pour l'étude des relations entre la santé et l'environnement..... | 269 |
| 2021 DASES 197 - Subvention (1.500 euros) et convention avec l'association UGOP pour son projet inter générationnel illustrant la mémoire de la cité Edmond Robert-Fecamp-Tourneux..... | 241 | 2021 DDCT 82 - Création d'une Mission d'Information et d'Evaluation sur la santé à Paris..... | 271 |
| 2021 DASES 199 - Signature de la Charte Ville Aidante Alzheimer et approbation du projet de réponse à l'appel à projets Fonds de dotation Paris 2024..... | 242 | Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la consommation du gaz de protoxyde d'azote..... | 278 |
| Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au devenir du site de l'ancien E.H.P.A.D. "Jardin des Plantes", 18, rue Poliveau (5e)..... | 244 | Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la régulation des "tentes Covid" sur l'espace public..... | 280 |
| Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif aux délais d'obtention de rendez-vous en Préfecture pour les personnes étrangères..... | 246 | Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux faits présumés de violences obstétricales et gynécologiques à l'hôpital Tenon..... | 281 |
| | | Compte rendu de la 5e Commission..... | 283 |
| | | Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en valeur patrimoniale de l'ancienne mairie du 4e arrondissement..... | 283 |
| | | 2021 DEVE 112 - Désignation du Directeur général de l'Ecole du Breuil..... | 285 |
| | | 2021 DDCT 41 - Subventions à 72 associations pour le financement de 83 projets dans les quartiers populaires parisiens. - Appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République 2021..... | 287 |
| | | 2021 DASES 138 - Subvention (547.741 euros) et convention avec la Fondation de l'Armée du Salut pour le fonctionnement de la Halte humanitaire (Paris Centre)..... | 290 |
| | | 2021 DASES 182 - Subventions (167.000 euros) à huit organismes. - Conventions avec 2 d'entre eux pour | |

| | |
|---|-----|
| leurs programmes et actions favorisant l'intégration sociale, culturelle, professionnelle des réfugiés à Paris..... | 292 |
| 2021 DASES 243 - Subvention (100.000 euros) et convention avec l'association SOS Méditerranée pour ses opérations de sauvetage en mer et de sensibilisation des Parisiens à l'accueil des exilés..... | 293 |
| 2021 DLH 162 - Location de l'immeuble 51 bis, avenue de Saint-Mandé (12e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique..... | 298 |
| 2021 DLH 126 - Réalisation dans les 9e, 11e, 13e et 17e arrondissements d'un programme de création de 6 logements P.L.A.-I. par SNL-Prologues..... | 299 |
| 2021 DLH 155 - Réalisation secteur Hébert lot G (18e) d'un programme de construction de 61 logements sociaux (18 P.L.A.-I., 25 PLUS, 18 P.L.S.) par ICF Habitat La Sablière (872.728 euros)..... | 300 |
| 2021 DLH 134 - 41, rue Mouraud (20e). - Aides en nature pour la mise à disposition de locaux. - Associations "Linkee Paris" et "Les Petits Paniers"..... | 301 |
| 2021 DLH 151 - Modification du montant de la participation de la Ville accordée au bénéfice de R.A.T.P. Habitat en vue du financement d'un programme de logements 34, rue Championnet (18e) (260.544 euros)..... | 304 |
| 2021 DU 130 - Abrogation de l'alignement de la rue Marx-Dormoy. - Acquisition et cession avec Elogie-SIEMP de deux emprises de terrain 40 à 44, rue Marx-Dormoy (18e)..... | 305 |
| Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la remise en état et à la sécurisation du foyer 122, rue Falguière (15e)..... | 306 |
| Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'accueil des personnes menacées en Afghanistan..... | 307 |
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif une structure d'hébergement d'urgence et d'accompagnement dédiée aux femmes victimes de violences (16e)..... | 308 |
| 2021 DDCT 60 - Inventaire des Équipements de proximité pour l'exercice 2022..... | 310 |
| Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la réforme de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne..... | 310 |
| 2021 DSIN 5 - Convention de services entre la Ville de Paris (DSIN) et l'École du Breuil. - Approbation signature..... | 311 |
| Suspension et reprise de la séance..... | 311 |
| 2021 DSIN 6 - Convention de partage des codes sources et autres composants techniques associé à l'application mobile "Dans ma Rue" entre la Ville de Paris et l'établissement Public territorial de Plaine Commune..... | 311 |
| 2021 DU 55 - Z.A.C. P.R.G. (13e). - Acquisition et cession auprès de la SEMAPA de diverses emprises..... | 313 |
| Suspension et reprise de la séance..... | 317 |
| 2021 DU 55 - Z.A.C. P.R.G. (13e). - Acquisition et cession auprès de la SEMAPA de diverses emprises. (Suite)..... | 317 |
| 2021 DU 77 - Appel à projets Inventons la Métropole du Grand Paris. - Site Porte de Saint-Ouen (17e). - Avenant à la promesse de vente conclue avec la SNC Paris 17 and Co..... | 318 |
| 2021 DU 110 - Cession de parcelles de terrains au Département des Yvelines en vue de la réalisation du projet déclaré d'utilité publique de liaison routière entre la RD190 et la RD30..... | 319 |
| 2021 DU 136 - Cession d'un immeuble 83, avenue de la République à Meaux (77)..... | 320 |
| 2021 DU 94 - Avenant n° 5 au mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SPL PariSeine pour la requalification du passage Boris Vian et des arcades de la rue de la Goutte d'Or (18e)..... | 321 |
| 2021 DDCT 16 - Subventions (120.500 euros) au titre de la vie associative et de la participation citoyenne à trente-deux associations..... | 322 |
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la présentation d'un bilan et d'un plan "associations"..... | 322 |
| 2021 DDCT 50 - Délibération-cadre portant une nouvelle approche de la participation citoyenne et de la vie associative au cœur d'une démocratie parisienne renouvelée..... | 324 |
| Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'articulation des dispositifs de démocratie participative et citoyenne..... | 324 |
| Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au tirage au sort des mineurs..... | 324 |
| 2021 DDCT 77 - Subventions (100.000 euros) à 5 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitants des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2021 du budget participatif..... | 338 |
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au bilan de l'action dans le 17e de l'association "Les Parques"..... | 338 |
| Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'expérimentation du système "Oui Pub" à Paris..... | 340 |
| Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la programmation et à la concertation du projet "Hébert"..... | 341 |
| Vœu déposé par l'Exécutif..... | 341 |
| Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'appel de la Ville de Paris au sujet du permis du projet "Mille Arbres"..... | 344 |
| Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s" relatif au nouveau projet de rénovation de la Gare du Nord..... | 345 |
| Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la mise en place d'une conférence de consensus sur l'avenir de la Gare du Nord..... | 345 |
| Vœu déposé par l'Exécutif..... | 346 |
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'abandon du lot B de construction du projet Meuniers Charenton (12e)..... | 348 |
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la présentation des cessions et acquisitions menées par la Ville..... | 349 |
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au réaménagement du parvis et des abords de Notre-Dame..... | 350 |
| Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif aux budgets des conseils de quartier..... | 352 |
| Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'indemnisation des victimes de l'explosion de la rue de Trévise..... | 353 |

| | | | |
|---|-----|---|-----|
| Compte rendu de la 6e Commission. | 354 | Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un établissement de petite enfance au sein du programme immobilier 89-91, boulevard Gouvion Saint-Cyr..... | 379 |
| 2021 DDCT 63 - Subventions (50.000 euros) à 17 associations au titre de la thématique "Genre et espace public". | 354 | Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au recrutement de professionnels de la petite enfance dans les crèches et multi-accueils du 5e..... | 380 |
| Rappel au règlement. | 360 | 2021 DAE 113 - Subventions (462.000 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec 16 associations, dans le cadre du dispositif Kit Asso. | 382 |
| 2021 DDCT 63 - Subventions (50.000 euros) à 17 associations au titre de la thématique "Genre et espace public". (Suite). | 361 | 2021 DAE 297 - Subvention et versement d'honoraires au CROUS de Paris (1.375.000 euros) dans le cadre d'un avenant de la convention de mandat : AILE, Aide à l'Installation dans un Logement pour les Étudiants. | 386 |
| 2021 DJS 129 - Évolution du fonctionnement du Conseil Parisien de la Jeunesse..... | 361 | Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux moyens dans les universités..... | 387 |
| 2021 DJS 138 - Centres Paris Anim' Clavel, Curial, Mathis, Rébeval, Place des Fêtes, Solidarité/ Angèle Mercier (19e) - Délégation de service public pour la gestion des équipements - Approbation du principe de pas. | 365 | 2021 DASES 176 - Subvention (55.920 euros) destinée à soutenir deux associations luttant contre les violences faites aux enfants - Convention avec La Main Tendue..... | 388 |
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réinscription aux activités aux Centres d'Animation du 13e. | 365 | Compte rendu de la 7e Commission. | 393 |
| 2021 DASCO 33 - Subvention (20.000 euros) et CPO avec CAP SAAA (15e) pour une action de sensibilisation au handicap dans les écoles primaires. | 365 | 2021 DGRI 58 - Avenant à la convention de co-production, de co-organisation et d'occupation temporaire du domaine public entre la Ville de Paris et la Fondation Carmignac. | 394 |
| 2021 DASCO 140 - Subvention (73.120 euros) à la Fondation Mémorial de la Shoah et avenant n° 1 à la convention pluriannuelle. | 366 | 2021 DU 125 - Dénomination esplanade d'Arménie (8e). | 395 |
| 2021 DFPE 214 - Subventions (25.000 euros) et avenants à convention avec 5 structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir. | 367 | Suspension et reprise de la séance. | 399 |
| 2021 DASCO 109 - Divers collèges. - Dotations (837.576 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs - Dotations (14.350 euros) dans le cadre de l'Action Collégiens. | 368 | 2021 DGRI 54 - Subvention (80.000 euros) et convention avec ACTED pour une aide d'urgence en Haïti. | 399 |
| 2021 DASCO 111 - Collèges publics autonomes. - Dotations initiales de fonctionnement 2022 (10.925.189 euros)..... | 369 | 2021 DGRI 59 - Subvention (30.000 euros) et convention avec Action contre la Faim (ACF) pour une aide d'urgence en Afghanistan..... | 401 |
| Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au transfert de la restauration des collèges Queneau et Alviset à la Caisse des Écoles (5e). | 371 | Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la famine liée au dérèglement climatique à Madagascar..... | 402 |
| 2021 DASCO 143 - Convention de partenariat "Accompagnement du projet Oasis" avec le Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement..... | 371 | 2021 DJS 124 - Centre équestre de la Cartoucherie à Paris (12e). - Convention d'occupation du domaine public avec la SARL Cheval Loisirs Campagne. | 404 |
| 2021 DDCT 76 - Tarifs de mise à disposition de l'auditorium, du foyer, de la salle Xavier Lacoste, de la salle Tignous et des salles de commission de l'hôtel de ville. | 373 | Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la Charte du Bien-Être Animal..... | 404 |
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'entretien de l'Hôtel de Ville et à sa mise en valeur patrimoniale..... | 373 | 2021 DJS 131 - Avenants pour la lutte contre les discriminations, contre les violences sexistes et sexuelles et pour une démarche de développement durable avec dix-sept clubs de sport de haut niveau. | 405 |
| Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au recrutement d'enseignants titulaires dans les écoles. | 374 | 2021 SG 43 - Conventions Forma'Sport et Paris sport santé..... | 407 |
| Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au déploiement de capteurs CO2 dans les crèches, écoles, collèges. | 375 | 2021 SG 44 - Conventions Ville de Paris. - Paris 2024 portant sur le financement du projet Impact 2024. | 410 |
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au subventionnement du dispositif d'installation de purificateurs d'air dans les cantines des écoles et collèges. | 376 | Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un gymnase omnisports au stade Jean-Pierre Wimille (16e)..... | 411 |
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au maintien des cars scolaires pour les cours de piscine..... | 378 | 2021 DJS 30 - Subvention (121.500 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec le Comité des O.M.S. et 12 O.M.S. | 413 |
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réforme d'Affelnet. | 378 | Suspension et reprise de la séance. | 413 |

| | | | |
|--|-----|--|-----|
| 2021 DJS 30 - Subvention (121.500 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec le Comité des O.M.S. et 12 O.M.S. (Suite)..... | 413 | 2021 DAE 283 - Huit marchés couverts alimentaires et un marché découvert parisiens. - Approbation du principe de renouvellement de la délégation de service public. | 460 |
| Compte rendu de la 8e Commission..... | 415 | 2021 DU 160 - Prolongation d'un mois de l'exonération de droits de voirie 2021 pour les dispositifs de terrasses approuvée lors du Conseil de Paris des 17 et 18 novembre 2020 et des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021..... | 463 |
| 2021 DPE 42 - Aide au développement du compostage de proximité. - Convention entre la Ville de Paris et le SYCTOM..... | 416 | 2021 DAE 275 - Subventions de fonctionnement (25.000 euros) et convention avec l'association MILA (18e)..... | 465 |
| 2021 DVD 98 - Approbation d'un contrat de concession de service public portant sur la production, le transport, le stockage et la distribution d'énergie frigorifique à Paris..... | 418 | Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif au développement de supermarchés ouverts 24h/24 et 7 jours/7..... | 466 |
| Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux nuisances lumineuses nocturnes provenant des commerces et des bureaux..... | 423 | Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la propreté des devantures de locaux de commerces vides..... | 468 |
| Vœu déposé par l'Exécutif..... | 423 | Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au démontage des terrasses estivales..... | 470 |
| 2021 DEVE 93 - Adhésion de la Ville de Paris à l'association "les Deux Rives, quartier circulaire". - Signature des statuts de l'association et versement de la première cotisation annuelle (10.000 euros)..... | 425 | 2021 DFA 51 - Avenant n° 2 à la convention d'occupation du domaine public pour l'occupation et l'exploitation des locaux couverts de la culée droite du Pont Alexandre III - Port des Champs-Élysées (8e)..... | 471 |
| 2021 DEVE 90 - Subventions (15.000 euros) à 6 associations de protection des chats libres dans le cadre de l'appel à projets "Animaux en ville"..... | 426 | Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au contrôle de la Ville sur la gestion des services publics et des achats publics..... | 472 |
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une sensibilisation sur la thématique des espèces animales menacées ou en voie de disparition..... | 428 | Vœu déposé par l'Exécutif..... | 472 |
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la rationalisation et à la régulation de l'évènementiel sur le Champ de Mars..... | 430 | Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes..... | 473 |
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'état du Parc des Buttes Chaumont..... | 431 | Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription..... | 474 |
| Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'ouverture aux parisiens du jardin du Val-de-Grâce..... | 433 | Clôture de la séance..... | 474 |
| Compte rendu de la 1ère Commission..... | 434 | Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris..... | 475 |
| 2021 DAE 266 - Prolongation de l'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée dans le 13e arrondissement..... | 435 | QE 2021-20 - Question de M. Émile MEUNIER, Mme Corine FAUGERON, Mme Fatoumata KONÉ à Mme la Maire de Paris relative à la publicité sur les kiosques à journaux inactifs..... | 475 |
| Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au maintien du service public postal dans le 20e arrondissement..... | 436 | QE 2021-21 - Question de M. Nour DURAND-ROCHER, Mme Fatoumata KONÉ et des élu-e-s du groupe Écologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à l'externalisation des services publics..... | 476 |
| 2021 DDCT 79 - Communication sur le plan d'égalité..... | 437 | Réponse à une question écrite posée à M. le Préfet de police..... | 478 |
| 2021 DRH 6 - Cadre général du télétravail à la Ville de Paris..... | 443 | QE 2021-19 - Question de Mme Camille NAGET et des élu.e.s du groupe Communiste et Citoyen à M. le Préfet de police de Paris relative au commissariat de police du 19e arrondissement..... | 478 |
| Observations sur le déroulement de la séance..... | 448 | Votes spécifiques..... | 479 |
| Suspension et reprise de la séance..... | 449 | Votes spécifiés..... | 483 |
| 2021 DRH 7 - Modification de la délibération 2017 DRH 58 du 6 juillet 2017 relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel..... | 449 | Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée..... | 484 |
| 2021 DRH 40 - Modification de délibérations relatives à des primes et indemnités des personnels de la Ville de Paris et à la nouvelle bonification indiciaire..... | 449 | Comptes rendus des Commissions..... | 496 |
| 2021 DAE 288 - Modification de la garantie à 50 % de la Ville de Paris accordée à la SCI Wikivillage pour l'emprunt bancaire souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)..... | 458 | Listes des membres présents..... | 505 |
| 2021 DAE 20 - Marchés découverts alimentaires. - Exonération des redevances pendant la période de fermeture liée à l'épidémie de Covid19. - Avenants..... | 459 | Annexe n° 1 - Scrutin public concernant le projet de délibération DEVE 92 relatif à la dénomination "square Samuel Paty"..... | 513 |

Annexe n° 2 - Scrutin public concernant l'amendement
n° 119 déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à
la cité administrative du projet de délibération DU 55.....517

Annexe n° 3 - Scrutin public concernant le projet de
délibération DU 55 relatif à la cité administrative.....521

Tableau des vœux et amendements déposés en
Commission.525

Tableau des votes des groupes politiques.533

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de M. Paul HATTE, Mmes Céline HERVIEU, Raphaëlle RÉMY-LELEU et Hanna SEBBAH, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, bonjour.

Condoléances.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous avons appris avec tristesse la disparition le 7 mars 2021 de M. Olivier Dassault, ancien député et ancien conseiller de Paris. Je vais ici saluer son épouse, ses amis, sa famille, ses proches.

Diplômé en 1974 de l'Ecole de l'air de Salon-de-Provence en qualité de pilote et d'ingénieur, Olivier Dassault obtient par la suite un diplôme d'études approfondies de mathématiques de la décision, ainsi qu'un doctorat d'informatique.

A l'issue de ses études, il exercera d'importantes responsabilités au sein du groupe Dassault. En 1986, il devient directeur de la stratégie des avions civils de Dassault Aviation, avant de présider le Conseil de surveillance du groupe.

En parallèle, il s'engage dans la vie publique. C'est ainsi qu'en 1977, à l'âge de 26 ans seulement, Olivier Dassault accède au Conseil de Paris et y représente le 12^e arrondissement ; il sera réélu en 1983.

Au niveau national, il est élu dans l'Oise, dans la circonscription de son grand-père Marcel Dassault, de 1986 jusqu'en mars 2021, à l'exception d'une parenthèse entre 1997 et 2002. Il détient d'autres mandats locaux, notamment celui de membre du Conseil général de l'Oise.

Fort de son expertise, de sa vision de chef d'entreprise, il rédige pour l'Assemblée nationale le Livre blanc sur le commerce extérieur de la France en 1991. Tout au long de sa carrière, il a ainsi mis à profit ses compétences dans les domaines bien sûr industriels et politiques.

Au-delà de ses responsabilités professionnelles, de ses engagements politiques, Olivier Dassault était aussi un photographe et un musicien au talent reconnu.

Olivier Dassault était chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur, officier dans l'ordre national du Mérite, ainsi que dans celui des Arts et lettres.

En mon nom et au nom du Conseil de Paris, j'exprime à l'ensemble de sa famille, à son épouse, les condoléances de notre Assemblée et je vous propose une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE a demandé à prendre la parole au nom du groupe Changer Paris. Je lui donne la parole.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, permettez-moi de saluer Mme Natacha DASSAULT, M. le Député Victor HABERT-DASSAULT et ses proches amis présents à la tribune.

Mes chers collègues, au nom des élus du groupe Changer Paris, je souhaite à mon tour rendre hommage à Olivier Dassault. Sept mois après sa brutale disparition, notre émotion reste vive.

Oui, Olivier Dassault était un héritier fier de s'inscrire dans les pas de ses aînés. Son grand-père, déporté sous l'Occupation, a fondé l'un des fleurons industriels français qui contribue de manière décisive aujourd'hui à notre indépendance.

Dassault fait ainsi vivre cette conviction gaulliste qui transcende les réflexes partisans. Le multilatéralisme est une absolue nécessité pour la bonne marche du monde. C'est d'ailleurs pour souligner son apport décisif au rayonnement de la France qu'en 1992, Jacques Chirac, Maire de Paris, choisissait d'adjoindre le nom de Marcel Dassault à celui du rond-point des Champs-Élysées pour le centenaire de sa naissance.

Cette place accueille toujours le siège du groupe Dassault et c'est donc dans le 8^e arrondissement que se déroulèrent beaucoup des moments forts de la vie familiale d'Olivier Dassault. Je me remémore encore sa préoccupation touchante et son intense émotion lors du mariage de sa fille Héléna, que j'ai eu l'honneur de célébrer

le 26 juin 2020 à la mairie du 8e, où il se tenait à mes côtés, à la tribune, pour lui adresser un message d'amour et de fierté d'un père à sa fille. Ce fut un moment très émouvant.

Olivier Dassault a su cultiver sa singularité en ne cédant jamais à la facilité. Ingénieur de formation et pilote professionnel, homme d'entreprise mais aussi photographe reconnu, il avait la passion de la politique dans le sang, ancré dans son département de l'Oise où il fut élu député en 1988 et réélu à six reprises. Il avait renoncé aux rênes du groupe familial pour honorer la confiance de ses électeurs.

C'était un esthète. Passionné par la richesse de la langue française, avec laquelle il jouait tant, il subjuguait son interlocuteur par son extrême délicatesse.

Nous garderons le souvenir d'un homme combatif contre les sectarismes et la fracturation de la société. Il aimait la France. Capitaine d'industrie, conseiller de Paris puis député, commandant de réserve dans l'armée de l'air, sa vie durant il ne cessa de servir notre pays.

Son décès brutal est une grande perte. Puisse son message être cultivé sur les bancs de cette Assemblée.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame la Maire du 8e arrondissement.

Merci pour cet hommage et à nouveau, je renouvelle nos condoléances à la famille de M. Dassault.

Mes chers collègues, je vais vous demander de vous lever, nous avons aussi appris avec beaucoup d'émotion le décès le 24 septembre 2021 de Paul Quilès, ancien conseiller de Paris, ancien ministre, ancien député et homme politique engagé.

Né en Algérie d'une mère institutrice et d'un père officier, Paul Quilès a gravi tous les échelons jusqu'au sommet de l'exercice de l'Etat.

A la sortie de Polytechnique, il entame une brillante carrière d'ingénieur dans le secteur de l'énergie. En 1973, à 31 ans, il s'engage dans la vie politique et adhère au Parti socialiste. En 1978, les électeurs du 13e arrondissement le portent à l'Assemblée nationale. Et par trois fois, en 1981, en 1986 et en 1988, il sera réélu à Paris.

En 1981, proche de François Mitterrand, il dirige sa campagne pour les élections présidentielles qui se solderont par la victoire, pour la première fois, du candidat socialiste à l'élection présidentielle.

En 1983, désireux de se consacrer entièrement à la Municipalité parisienne, il est candidat malheureux face à Jacques Chirac pour ce beau poste tant convoité de Maire de Paris. Chacun se souviendra d'ailleurs du slogan "Quilès tendresse", un slogan poétique pour un jeu qui, en général, n'est pas très poétique. Il restera proche de la vie politique parisienne, en étant de 1983 à 1989 conseiller du 13e arrondissement de Paris, auquel il était fidèle.

Dans le même temps, il va rejoindre le pouvoir exécutif dans différents Ministères.

De 1983 à 1985, il est Ministre de l'Urbanisme et du Logement - à l'époque où il y avait encore des Ministres de l'Urbanisme et du Logement -, puis il sera Ministre de la Défense de 1985 à 1986, Ministre des Postes et Télécommunications et de l'Espace - là aussi à une époque où il y avait ce genre de Ministères - et ce, de 1988 à 1991.

De 1991 à 1992, il va être Ministre de l'Équipement, du Logement, des Transports et de l'Espace. Puis, de 1992 à 1993, il sera Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique. Il rejoindra ensuite le département du Tarn, où il sera député de la première circonscription de 1993 à 2007, ainsi que maire de la commune de Cordes-sur-Ciel de 1995 à 2020.

En parallèle, il continuera à consacrer du temps au débat d'idées. Il participera à la réflexion au sein du Parti socialiste, notamment sur les questions de stratégie et de défense, chacun ici s'en souvient. Cette expertise va lui permettre de présider aussi la Commission de Défense à l'Assemblée nationale en 1997. Et l'année suivante, il présidera la Mission d'information parlementaire sur le rôle de la France dans le génocide des Tutsis au Rwanda.

Poursuivant sa réflexion sur l'utilisation de l'arme nucléaire, il fondera en 2016 l'association "Initiatives pour le désarmement nucléaire" et consacrera plusieurs ouvrages à ce sujet. En 2020, sans mandat public pour la première fois depuis quarante ans, il continuera de partager avec le public, avec ses camarades, ses réflexions sur la paix et sur le désarmement nucléaire.

Paul Quilès nous laisse le souvenir d'un grand serviteur de l'Etat, un homme de convictions reconnu pour sa droiture et son courage. Je me souviens de sa présence animée, joyeuse, lors de l'exposition qui s'est déroulée sur la place de la Bastille commémorant le 10 mai 1981.

En mon nom, au nom du Conseil de Paris, j'exprime à l'ensemble de sa famille, à tous ses proches, à ses amis, à ses camarades, les condoléances de notre Assemblée.

Je vous propose une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Je vais donner la parole à M. le maire du 13^e arrondissement, Jérôme COUMET.

M. Jérôme COUMET, maire du 13^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Vous avez parfaitement évoqué le parcours politique de Paul Quilès et je me contenterai de souvenirs plus personnels et de ses actions dans le 13^e.

Je vais donc vous parler d'un temps que les moins de 20 ans ne peuvent pas connaître, un temps où Paris avait retrouvé depuis peu le droit d'avoir un maire et où le mouvement de décentralisation impulsé au niveau national venait de gagner la capitale, ainsi que Lyon et Marseille, via la loi PML, en créant des maires et des conseils d'arrondissement élus, et en leur confiant des missions et des responsabilités inédites. Un temps aussi où la politique municipale était autre et où le Maire de Paris, le premier depuis cent sept ans, tenait fermement les vingt arrondissements parisiens.

C'est donc à l'année 1983 que remonte mon premier contact avec Paul Quilès. J'étais alors tout jeune minot, lycéen, et pour être franc, ce sont surtout ses affiches que j'ai d'abord rencontrées. 1983, pour mémoire, c'étaient les élections municipales et Paul conduisait la liste parisienne d'Union de la gauche.

Reconnaissons-le, ma contribution à cette première campagne fut fort modeste : quelques autocollants que j'ai disposés plus ou moins artistiquement sur les affiches de Jacques TOUBON - il y a prescription et il me pardonnera - qui me valurent d'ailleurs d'être interpellé par la police et des discussions enflammées dans mon lycée. Rien de bien important, mais cela me poussa à adhérer au Parti socialiste.

Et comme je suis un enfant du 13^e, c'est naturellement dans cet arrondissement que j'ai pris ma carte, comme on disait à l'époque, et le 13^e c'était l'arrondissement de Paul Quilès. Inutile de dire que les affiches, j'en ai rencontré d'autres et cette fois-ci pour les coller.

Je n'évoquerai pas ici sa carrière politique de manière exhaustive, vous l'avez fait mieux que moi, Madame la Maire, je veux vous parler du Paul Quilès que j'ai connu et côtoyé pendant près de dix ans.

Pour le tout jeune adhérent que j'étais devenu, il était évidemment une figure. Il faisait partie de cette génération de cadres qui avaient rejoint le Parti socialiste dans le courant des années 1970 et qui avaient accompagné François Mitterrand jusqu'à la victoire de 1981, dont a été célébré il y a quelques mois le 40^e anniversaire, mais qui remontait alors à deux ans à peine. Quand on évoquait ce cercle restreint, on ne pouvait citer Lionel JOSPIN, Laurent FABIUS, Jack LANG sans citer Paul Quilès, et inversement d'ailleurs.

On savait qu'il avait été le premier député socialiste de la Capitale, qu'il avait battu Alexandre Sanguinetti - ancien Ministre, ancien secrétaire général de l'UDR, bref l'un des barons du gaullisme -, qu'il avait dirigé la campagne victorieuse de 1981, qu'il était ministrable, ce qu'il devint dès la fin de l'année 1983 pour le rester jusqu'en 1993, enchaînant les portefeuilles dont les plus prestigieux - vous l'avez rappelé -, ceux que l'on dit régaliens comme la Défense et l'Intérieur.

L'homme impressionnait donc. Sa stature, son regard perçant, son jeune et déjà prestigieux parcours, la finesse de ses analyses, ses talents oratoires : tout cela pouvait intimider. Pourtant, quand on l'approchait, on était loin de la réputation que lui faisaient les médias, le "Robespaul" que brocardait "Le Canard enchaîné" en référence à son intervention au Congrès de Valence. Paul Quilès était soucieux des autres et plein d'humour. Combien de vieux militants peuvent témoigner d'un mot ou d'une attention qu'il avait eue à leur égard.

Par-dessus tout, il était très proche de sa famille qui l'accompagnait dans son action militante et je veux profiter de cette occasion pour saluer ici très amicalement son épouse, Josèphe-Marie, et à travers elle, leurs enfants et petits-enfants.

En 1983, Paul devint donc conseiller de Paris et du 13^e. Candidat de principe contre Jacques Chirac, lors de la désignation du nouveau maire, puisque la nouvelle assemblée parisienne ne comportait que 15 % de conseillers de gauche, on se souviendra qu'il fut censuré dès sa déclaration de candidature : on lui a coupé le micro. C'était une autre époque !

Quant au conseil du 13^e arrondissement, qui était élu pour la première fois, il devint le lieu de joutes oratoires entre Jacques TOUBON et Paul, et les autres élus de gauche d'ailleurs. La première séance après les élections de mars commençait à 18 heures pour s'achever six heures plus tard à 2 heures du matin. Elle fut suivie de beaucoup d'autres où les échanges furent vifs.

Et puisque je parle de son action municipale, qu'il me soit permis de saluer également Edmond AÏCHOUN, qui fut longtemps son fidèle et principal collaborateur, ainsi qu'Édouard PATINO, l'ami toujours présent aujourd'hui.

Mais l'action politique reprenait vite ses droits, l'ex-directeur de la campagne présidentielle était l'artisan d'une communication politique moderne - à l'époque, on disait "à l'américaine". Il fut le premier à associer aux campagnes qu'il menait des personnalités de la société civile et du spectacle, à affréter un bus de la R.A.T.P. pour ne pas se

limiter aux préaux d'école, à promouvoir une dimension festive en mobilisant des orchestres. Aujourd'hui, tout cela est devenu banal mais, à l'époque, c'étaient de vraies nouveautés.

Il fut élu, réélu et réélu encore, vous l'avez rappelé, comme député du 13e jusqu'à son départ pour le Tarn, où il continua la carrière que l'on sait : député de Carmaux après Jaurès, quelle belle destinée pour un socialiste ! Et s'il ne devint pas maire du 13e mais maire d'une commune du XIIIe siècle, comme il le disait avec humour, nul doute qu'il joua un rôle fondamental dans le mouvement des idées et des pratiques qui permit l'alternance à Paris quelques années plus tard.

En tout cas, l'homme politique, l'élu, le maire du 13e que je suis devenu et qui s'exprime devant vous aujourd'hui sait ce qu'il lui doit.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Monsieur le Maire du 13e.

Monsieur COBLENCÉ, vous avez souhaité intervenir et vous avez la parole.

M. Emmanuel COBLENCÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, pour les militants et élus socialistes de Paris, singulièrement pour ceux du 13e arrondissement, le souvenir de Paul Quilès est remarquablement vif, et pour les habitants du 13e également. Pour s'en rendre compte, il suffisait de parcourir la semaine dernière le livre d'hommage laissé à disposition du public en mairie du 13e arrondissement ou bien de lire les nombreux témoignages de ses camarades dans la presse, sur les réseaux sociaux ou encore dans le courrier parvenu à la section 13e Ouest du Parti socialiste, dont il fut l'un des fondateurs en 1973 et le premier secrétaire.

Vous avez, Madame la Maire, ainsi que Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement, déjà décrit avec beaucoup de justesse son parcours politique et son influence sur la gauche, qu'il a plus que d'autres contribué à mener aux responsabilités en 1981.

Vous avez rappelé, Madame la Maire, Monsieur le Maire, sa jeunesse, son arrivée en métropole, ses études d'ingénieur et cette incarnation du modèle républicain français.

Vous avez rappelé sa contribution importante à la montée en puissance du socialisme de gouvernement en France et à Paris, notre ville dont il deviendra conseiller de Paris pendant une décennie et surtout député dès 1978, au terme d'une campagne électorale restée dans les mémoires, où il essuiera notamment, avec François Mitterrand venu le soutenir, une attaque violente de militants d'extrême droite dans le centre commercial de la place d'Italie.

Vous avez rappelé l'homme d'Etat qu'il fut, plusieurs fois Ministre dans les différents gouvernements des mandats de François Mitterrand.

Vous avez enfin rappelé la poursuite de son action politique dans le Tarn, sur les terres historiques de Jean Jaurès.

Je voudrais, en la présence de son épouse, Josèphe Marie Quilès, et de deux de ses plus proches compagnons de route, Edouard PATINO et Jean-Claude GIBLIN, à qui j'adresse mes pensées les plus amicales, saluer ici le talent de dirigeant politique et d'organisateur de Paul. Quarante ans après, les militants socialistes se souviennent encore de sa disponibilité, de sa proximité non feinte avec ses administrés, de l'attention permanente qu'il portait aux enjeux locaux pour que le militantisme soit toujours en prise avec le terrain, qui plus est dans un arrondissement en perpétuelle transformation.

Partout, on lui reconnaîtra les mêmes qualités : droiture, énergie, fidélité à ses convictions et à celles et ceux qui les partagent, sens du combat politique et franc-parler aussi, n'hésitant pas à bousculer les idées reçues quand il le fallait.

Comme élu socialiste de Paris et du 13e, son engagement exceptionnel a permis d'y structurer l'action de notre parti et ainsi de rendre possible l'exercice des responsabilités locales au service de politiques publiques de gauche que nous continuons à mener aujourd'hui.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, et à nouveau j'adresse toutes mes condoléances à sa famille et à son épouse ici présente.

Mes chers collègues, nous avons aussi appris la disparition cet été, le 8 juillet 2021, de M. Jean Diard, ancien conseiller de Paris à qui nous voulons rendre hommage dans cette Assemblée.

Ajusteur ouvrier, Jean Diard milite très tôt pour le Parti communiste avant de devenir secrétaire du 19e arrondissement et membre du comité de la Fédération de Paris. Fidèle au 19e, où il vivra jusqu'à ses derniers jours, il est porté par ses habitants au Conseil de Paris, où il siègera de 1974 à 1983. Par la suite, il poursuivra sa mission d'élu de 1983 à 1989 au conseil du 19e arrondissement.

Durant l'ensemble de ses mandats, Jean Diard est resté fidèle à ses valeurs et à ses combats. Et lors de la réforme du statut de Paris, il veillera à ce que la démocratie locale puisse pleinement s'exprimer. Par ailleurs, il luttera contre la fermeture d'entreprises dans son arrondissement, notamment celle de l'imprimerie Lang. Attaché au caractère populaire du 19e arrondissement, il se battra pour faire de la mixité sociale un trait fondamental de Paris.

En mon nom, au nom du Conseil de Paris, j'exprime à l'ensemble de sa famille les condoléances de notre Assemblée et je vous propose une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Je donne la parole à Mme Camille NAGET pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce matin, nous rendons hommage à Jean Diard, conseiller de Paris entre 1974 et 1983, élu du 19e arrondissement jusqu'à 1989 et qui nous a quittés dans sa 84e année, en juillet dernier.

Jean Diard était un élu, un dirigeant communiste qui s'est engagé pour que son arrondissement, notre arrondissement, garde son caractère populaire, en luttant contre les fermetures d'usine, mais aussi contre l'habitat indigne aux côtés de Paul LAURENT.

Il fut témoin et acteur de la première élection du Maire de Paris en 1977 en s'engageant pour la défense du statut de Paris, pour une ville plus démocratique.

Incorporé dans l'armée en 1961, il fit preuve d'un immense courage et refusa de se battre en Algérie, fidèle à ses engagements humanistes pour la paix qu'il poursuivra toute sa vie.

Son engagement au Parti communiste, c'était un engagement intellectuel mais aussi un engagement profondément humain, proche de ses racines de classe qu'il n'a jamais oubliées.

De l'avis de celles et ceux qui l'ont connu, qui ont milité à ses côtés, c'était un homme courageux, modeste et profondément altruiste. Et si on lui demandait pourquoi il était communiste, il répondait simplement : parce que j'aime les gens.

A Susanne, sa femme, à ses enfants, à ses petits-enfants, à ses amis, à nos camarades, le groupe Communiste apporte toute son affection et toute sa fraternité.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Mes chers collègues, après ces hommages qui sont autant de pages de notre histoire commune, je crois que, les uns et les autres, quels que soient les bancs sur lesquels nous sommes assis ici, prennent l'histoire singulière de ces hommes et de ces femmes comme une part de notre histoire collective, la petite histoire dans la grande.

Je pense que c'est très important, dans les temps qui courent, de se remémorer d'où on vient, que l'on ne part pas d'une page blanche. Que ce soit le statut de Paris, les élections précédentes, la vie démocratique est faite justement de ces femmes et de ces hommes qui se sont engagés, mais aussi, parce que je l'entends dans vos propos, de ces militants et militantes qui, au service des valeurs, souvent d'une cause d'un parti politique - à l'époque les causes étaient incarnées par les partis politiques - ont fait aussi progresser nos idées. Et de fait notre démocratie, parce que nous sommes ici aujourd'hui dans un Paris très différent, mais dans un Paris qui s'est nourri de ces combats politiques et démocratiques.

Je vous remercie pour le respect, la sérénité, l'écoute qu'il y a dans cette Assemblée et j'espère bien sûr que, sur l'ensemble des sujets y compris plus contemporains, ce sera la même chose.

Adoption de comptes rendus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le compte rendu sommaire de la séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021 a été affiché.

Les comptes rendus intégraux des séances des 1er, 2, 3 et 4 juin 2021 et des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021 ont été publiés au Bulletin officiel de la Ville de Paris.

Y a-t-il des observations ?

S'il n'y en a pas, ils sont donc adoptés.

Je vous remercie.

Inscription en urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et de l'article 1er du Règlement du Conseil de Paris, je vous demande de vous prononcer sur l'urgence d'un projet de délibération : il s'agit du 2021 DU 160 pour la prolongation d'un mois de l'exonération des droits de voirie 2021 pour les dispositifs des terrasses approuvée lors du Conseil de Paris des 17 et 18 novembre 2020 et des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021.

Je vous propose de voter, à main levée, pour inscrire ce projet de délibération à l'ordre du jour de la présente séance.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Il est adopté.

Je vous remercie.

Ce projet de délibération 2021 DU 160 est donc inscrit en 1ère Commission.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons à présent suspendre la séance pour permettre à Tony ESTANGUET de nous rejoindre pour cette séquence olympique que nous avons souhaité avoir ici en Conseil de Paris.

Je vous remercie.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à neuf heures trente-et-une minutes, est reprise à neuf heures trente-deux minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Présentation des drapeaux et point d'étape des Jeux olympiques et paralympiques.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, cher Tony ESTANGUET, Mesdames et Messieurs, d'abord c'est un plaisir, Tony, de t'accueillir dans cette Assemblée, dans laquelle tu es déjà venu à plusieurs reprises, lorsque nous avons décidé de porter ensemble et d'engager Paris à l'époque dans le combat pour obtenir les Jeux olympiques et paralympiques. Cette maison est la tienne, puisque tu portes aussi l'ambition des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, et tu as bien sûr l'habitude de venir y rencontrer les élus, les sportifs, les citoyens. Je veux te remercier pour ton engagement.

J'ai souhaité, nous avons souhaité avec Tony ESTANGUET que puisse se dérouler, en ouverture de ce Conseil de Paris de la rentrée 2021, une séance sur la question des Jeux olympiques et paralympiques parce que nous avons ramené ces merveilleux drapeaux. Vous avez derrière nous les drapeaux olympiques et paralympiques ; ils seront ensuite définitivement dans des vitrines installées dans l'Hôtel de Ville. Puis vous avez sur les côtés les drapeaux historiques, dont le drapeau que nous avons hérité de Tokyo et qui est celui que nous remettrons à l'issue des Jeux olympiques de 2024 à Los Angeles.

Nous avons souhaité ce moment parce que c'est la dernière ligne droite maintenant pour l'organisation des Jeux. Après Tokyo, Paris a pris le relais. Nous sommes officiellement entrés dans les Jeux olympiques et nous ne pouvons que nous en réjouir. La passation des drapeaux l'été dernier est un magnifique jalon et une belle récompense après tout ce travail réalisé par nos équipes avant Lima et après Lima en 2017.

Les Jeux à Paris, cela arrive au mieux qu'une fois dans une vie - il faut que l'on en ait toutes et tous conscience - et nous aurons cette chance-là cent ans après les Jeux de Paris de 1924. Nous devons pleinement nous en saisir, ce que nous faisons d'ailleurs, et bien sûr être à la hauteur parce que nous devons offrir au monde entier des Jeux festifs, des Jeux populaires, des Jeux exemplaires et fidèles aux engagements de Paris, notamment en matière d'écologie et en matière de transparence.

Au retour de Tokyo et à l'occasion de la célébration de nos athlètes au Trocadéro - qui a été une très grande réussite, très populaire, qui a permis à beaucoup de jeunes Parisiens, Franciliens, de jeunes de nos quartiers, y compris ceux qui ne partaient pas en vacances, de pouvoir célébrer les Jeux avec les athlètes -, nous étions ensemble avec les délégations. Je me souviens encore de cet accueil impressionnant, notamment lorsque les médaillés olympiques des sports collectifs - le hand garçons et filles, le basket ou encore le volley - sont venus dans une ferveur incroyable au Trocadéro pour fêter ce moment absolument unique.

Alors oui, ensemble avec les Parisiennes et les Parisiens et bien au-delà, nous allons réussir les Jeux.

Pour être réussis, les Jeux devront permettre de gagner des médailles. Je laisse cette partie à Tony ESTANGUET et aux mouvements sportifs. Ce n'est pas gagné, comme toujours, et c'est évidemment facile de le dire mais cela se construit. Comme toute victoire, comme toute conquête, cela se construit. En tous les cas, il ne faut jamais douter de sa détermination.

Les Jeux seront réussis s'ils sont bien sûr populaires. Ce que je souhaite en tant que Maire de Paris, c'est que ces Jeux permettent aussi de réinventer notre ville pour y vivre encore mieux. Il y aura un avant et un après, grâce à cette amplification et cette accélération sans précédent de toutes nos actions d'ici 2024 et en particulier, je le redis, dans les quartiers populaires.

D'abord ces Jeux - je le redis ici puisque c'est comme cela que nous les avons voulus - vont nous permettre de tisser des liens encore plus forts avec la Seine-Saint-Denis. Dès la phase de candidature, je l'avais exprimé : j'ai souhaité que les Jeux de 2024 soient les Jeux de Paris et de la Seine-Saint-Denis, parce que nous avons besoin de cet effet d'entraînement, parce que Paris doit être utile aussi dans son territoire. C'est sa façon entre autres d'être utile que de mettre les Jeux au service du développement d'un territoire dans lequel il y a, même si cela va bien au-delà de la Seine-Saint-Denis, cet effet recherché pour ce territoire qui nous importe tant.

Je le redis, les Jeux seront et sont ce trait d'union entre Paris et la Seine-Saint-Denis. Nous allons pouvoir ensemble, de part et d'autre du périphérique - on avait déjà commencé avant les Jeux mais c'est un accélérateur extraordinaire - faire ce projet de ville en commun.

D'ailleurs, c'est aussi dans cette perspective que nous menons la très grande transformation du quartier de la porte de la Chapelle dans le Nord de Paris, qui sera au rendez-vous avant les Jeux. J'ai vraiment souhaité, au-delà de ce que l'on est en train de faire sur l'Arena et on a posé récemment la première pierre qui va transformer aussi la porte de la Chapelle, que l'avenue, qui mène et fait ce lien avec Saint-Denis, soit transformée, végétalisée.

Je l'ai dit ici depuis longtemps et même pendant la campagne électorale de 2020, ce sera un espace aussi magnifique, somptueux et majestueux que, par exemple, les Invalides ou le Champ-de-Mars. Parce que nous devons cela à cette porte d'entrée dans Paris, qui est une porte historique puisqu'elle relie les deux cités historiques Paris et Saint-Denis, Saint-Denis dans laquelle se trouve aussi la basilique des rois de France. C'est donc ce point de lien et d'accélération de nos transformations du Nord-Est parisien avec la Seine-Saint-Denis.

La transformation, sur laquelle nous travaillons, s'accompagne d'autres éléments tout autour. J'ai parlé de l'avenue de la porte de la Chapelle, mais il y a également la transformation de tout le quartier Chapelle-Charbon, de Chapelle-International, le nouveau parc qui s'est ouvert l'été dernier à Chapelle-Charbon, et c'est bien sûr Condorcet avec l'arrivée de l'université dans ce lieu qui va permettre à ce quartier de changer et d'évoluer.

D'ailleurs, je rencontre de plus en plus de personnes qui me disent : merci pour les Jeux et l'héritage qu'ils laisseront dans leur vie. Les Jeux, chacun ici le sait, c'est un événement profondément populaire, profondément soutenu par la population et notamment par les jeunes. Ces jeunes à qui nous devons aussi de proposer un espoir, une espérance, une possibilité de se retrouver sur des choses positives. Le sport en particulier et les Jeux olympiques et paralympiques sont cette chance que nous avons su saisir avec Tony ESTANGUET et avec l'ensemble de celles et ceux qui ont obtenu ces Jeux.

Ces Jeux seront aussi réussis, et c'est comme cela que nous les envisageons, parce qu'ils vont nous permettre une adaptation plus rapide au changement climatique, parce que les Jeux vont nous aider à changer notre ville pour mieux protéger les Parisiennes et les Parisiens face au péril climatique, pour que notre ville soit mieux préparée à l'augmentation des températures, pour qu'elle émette moins de gaz à effet de serre et que l'on pollue moins.

Je pense, par exemple, à la piétonisation du centre de la capitale qui verra le jour pour les Jeux olympiques, et aussi aux dizaines de kilomètres de nouvelles pistes cyclables qui seront aménagées d'ici 2024 et qui permettront aux spectateurs, puis aux Parisiens, de se déplacer entre les sites de compétition et partout dans Paris. D'ailleurs, la possibilité de se déplacer à pied, en transports en commun ou à vélo sera aussi un des éléments d'attractivité de ces Jeux olympiques et paralympiques.

Plus largement, c'est toute la ville qui est repensée pour que la nature puisse mieux prospérer dans nos rues, sur nos places, dans les cours de nos écoles : c'est un formidable accélérateur pour préparer la ville à l'accueil du monde entier.

La végétalisation de l'espace public, vous le savez, est inscrite dans nos propositions. Évidemment nos propositions tenaient compte du fait que les Jeux allaient être un accélérateur et 170.000 arbres seront donc plantés dans ce mandat. Dès cet hiver, 10.000 arbres seront plantés sur le périphérique. Pour information, c'est quatre fois plus que dans les saisons précédentes.

Nous aurons aussi l'occasion de reparler demain, au moment du débat sur l'accélération de la transition écologique, d'un autre sujet très important accéléré par les Jeux : la question de la baignade en Seine, ce défi écologique historique que nous relevons pour les Jeux olympiques et paralympiques ; il n'était qu'un vœu pieux, il y a quelques années, et il va enfin devenir une réalité.

La Seine justement sera au cœur des Jeux de 2024. Nous portons cette idée depuis longtemps. Avec Tony ESTANGUET, s'il y avait à la fin une décision difficile avec Los Angeles, c'était notre carte secrète pour emporter l'adhésion des membres du C.I.O. On n'a pas eu besoin de la sortir puisqu'on a convaincu avant et que Los Angeles a accepté les Jeux de 2028.

La Seine, grâce à la mobilisation de toutes les équipes, deviendra baignable. D'ailleurs, nous travaillons ensemble avec le Préfet de Région dans ce Comité de la baignade en Seine qui nous permet de suivre pas à pas, sur la Seine et sur la Marne, les évolutions pour que cette Seine soit nageable.

Je pense aussi bien sûr à l'accessibilité universelle, un autre élément très important. Nous y reviendrons dans ce Conseil, puisque nous allons avoir une communication et un débat dédié à la question de l'accessibilité universelle, mais nous l'avons voulu, là aussi, dès le début. Les Jeux paralympiques vont nous aider à mettre les bouchées doubles pour que Paris soit mieux accessible à toutes les personnes en situation de handicap et pour qu'elles puissent mieux se déplacer, quel que soit leur handicap, avec des mobilités adaptées.

Plus largement, afin de garantir de meilleures conditions de déplacement aux personnes en situation de handicap à l'horizon des Jeux, la Ville rendra accessible l'ensemble des lignes de bus sur son territoire : un objectif pour lequel nous investissons 10 millions d'euros. Je pense également à toutes les démarches qui sont menées aujourd'hui dans nos quartiers autour de "Embeller nos quartiers", des quartiers 100 % accessibilité sur lesquels nous travaillons.

Diverses initiatives verront le jour dans les écoles, ce sont des rencontres avec les para-athlètes, des initiations au para-sport, mais je tiens à dire aussi combien les Jeux vont être un élément très important de notre attractivité économique et de notre rayonnement.

Je rencontrais hier un certain nombre de décideurs économiques qui me disaient combien la place de Paris était attractive et combien ils la considéraient à l'étranger. Je pense à Londres, mais aussi à un certain nombre de décideurs en Allemagne, en Europe, qui regardent, agissent et investissent dans Paris, parce que Paris est cette ville créative extrêmement dynamique et innovante, reconnue, qui attire beaucoup de populations créatives de l'ensemble de la planète. Je pense notamment à celles qui viennent dans toute l'économie du numérique, pour laquelle nous sommes particulièrement bien qualifiés.

Mais il y a aussi l'attractivité de l'organisation des Jeux. L'organisation des Jeux comme moteur de notre économie est un sujet. Vous verrez, dans les jours et les semaines qui viennent, combien de ces décideurs économiques prendront la parole pour dire à quel point ils croient en Paris, dans le dynamisme de cette ville et de celles et ceux qui y travaillent et qui y croient aussi, pour attirer des emplois, permettre à des femmes et des hommes, et notamment aux jeunes, de pouvoir trouver un avenir par le travail et par la reconnaissance de leur contribution à la société.

C'est ce message que je voulais passer aujourd'hui pour dire que les Jeux vont laisser un héritage, d'ailleurs comme tous les Jeux. Si on regarde les Jeux de 1924, ils ont laissé un héritage que nous avons remis en valeur ces derniers temps.

Ce sont bien sûr des équipements sportifs et je pense à la piscine Vallerey, où on a eu l'occasion pendant "Nuit Blanche" d'y voir l'équipe de France de natation synchronisée, mais c'étaient aussi des Parisiennes et des Parisiens, qui n'étaient pas du tout dans l'équipe de France mais qui faisaient de la danse dans cette piscine, qui étaient un peu moins synchronisés mais tout aussi joyeux.

Ce sont également beaucoup d'autres sites et je pense évidemment au vélodrome Jacques Anquetil dans le 12e arrondissement qui sera valorisé ; c'est un bijou de notre patrimoine sportif et un héritage de ces Jeux de 1924.

Il y aura donc un héritage après les Jeux de 2024 et c'est ce à quoi nous travaillons aujourd'hui.

Je veux remercier à nouveau Tony ESTANGUET, à la fois pour sa détermination, sa disponibilité, son enthousiasme et lui dire, cher Tony, qu'ensemble, avec tous les athlètes, avec les élus de ce Conseil et les Parisiennes et les Parisiens, nous formons une très belle équipe de France qui, je pense, va non seulement réussir, marquer des points mais aussi donner beaucoup d'enthousiasme et beaucoup d'espoir.

Merci. Je te cède la parole.

M. Tony ESTANGUET. - Madame la Maire, chère Anne, Mesdames et Messieurs les élus, bonjour à toutes et à tous.

Un très grand merci pour cette invitation. Je suis ravi d'être de nouveau présent devant vous aujourd'hui pour faire un point d'étape de ce projet formidable qui a été initié ici le 13 avril 2015.

La Ville de Paris a voté en faveur de l'organisation des Jeux de 2024. Depuis ce moment, depuis cette phase de candidature, avec la Maire de Paris et l'ensemble des acteurs mobilisés derrière ce projet, nous avons souhaité tirer les enseignements, les leçons des dernières Olympiades et essayé collectivement de construire un nouveau projet, un nouveau modèle de Jeux.

C'est un modèle plus vertueux, qui garde le meilleur quelque part de tout ce qu'on connaît des Jeux olympiques et paralympiques, mais c'est aussi comment collectivement la France propose un nouveau modèle de Jeux, un modèle plus égalitaire.

Ce seront les premiers Jeux paritaires de l'histoire, avec autant d'athlètes hommes que femmes inscrits à ces compétitions.

C'est aussi la même ambition pour les Jeux olympiques que pour les Jeux paralympiques, ce qui veut dire que l'on va porter très haut notre ambition sur ces Jeux paralympiques avec les mêmes sites de compétition et le même emblème pour la première fois pour ces Jeux olympiques et paralympiques, avec la même équipe de France composée d'athlètes champions valides et en situation de handicap.

C'est aussi un nouveau modèle parce qu'on veut des Jeux plus ouverts. Cela a été collectivement un souhait posé dès le départ, à savoir sortir les compétitions des stades pour les mettre au cœur de la ville et au plus près de la population.

C'est également associer l'ensemble des territoires qui souhaitent faire partie de cette aventure collective et de la réussite de Paris 2024.

C'est même ouvrir la participation de quelques épreuves au grand public : l'épreuve du marathon notamment sera ouverte à tous les passionnés qui pourront courir le jour de la cérémonie de clôture sur le même parcours l'épreuve des Jeux olympiques.

C'est aussi un nouveau modèle parce qu'on souhaite des Jeux plus responsables. Cela a été dit par la Maire de Paris, c'est une ambition très forte puisqu'on veut réduire de moitié les émissions carbone à l'occasion de l'organisation de ces Jeux en nous appuyant sur 95 % d'infrastructures déjà existantes ou temporaires. Ce seront les premiers Jeux à impact positif pour le climat.

Puis sur la question budgétaire, c'est aussi une ambition très forte que l'on a calée ensemble de comment réussir la maîtrise avec dans notre modèle économique du Comité d'organisation plus de 97 % des fonds générés par le secteur privé. Un tiers est reversé par le Comité international olympique, un tiers repose sur le programme de billetterie et un tiers sur notre programme de marketing commercial avec des partenaires privés français qui vont abonder pour financer plus de 97 % du comité d'organisation des Jeux.

Cette maîtrise budgétaire est un effort du quotidien. On y est très vigilant, on sait que quelque part la réputation de ces Jeux repose aussi sur notre capacité collective à démontrer le savoir-faire français en matière d'organisation de grands événements.

On a souhaité être entourés par des instances qui nous contrôlent. Je pense ici à un Comité d'audit, un Comité d'éthique et un Comité des rémunérations qui, depuis le début de cette aventure, conseillent, accompagnent de manière indépendante le Comité d'organisation. Je pense aussi à la Cour des comptes qui, sur les trois dernières années, a déjà établi deux rapports. C'est aussi l'Agence française anticorruption qui fait un contrôle des activités du Comité d'organisation. Et bien évidemment le Parlement continue de suivre avec un œil très rapproché toutes les activités du Comité d'organisation de Paris 2024.

Je tenais d'abord à vous remercier toutes et tous pour votre soutien, pour le travail extraordinaire des équipes de la Ville de Paris parce qu'on a déjà franchi beaucoup d'étapes à l'occasion des cinq dernières années.

C'est un défi absolument incroyable qui nous attend. C'est vrai que c'est complexe, qu'il est ambitieux de vouloir réussir des Jeux avec un nouveau modèle qui fera date, on l'espère, et qui sera une nouvelle référence dans la manière avec laquelle les Jeux olympiques et paralympiques devront se tenir à l'avenir.

Cet été, les Jeux de Tokyo, qui se sont tenus dans un contexte économique et sanitaire très compliqué, nous ont rappelé que la magie des Jeux existe toujours et qu'elle finit toujours par nous emporter. Les équipes de France nous ont régales avec 87 médailles au total pour cette équipe de France olympique et paralympique. Ils nous ont fait vibrer, que ce soit derrière nos écrans ou en direct dans des zones de célébration un peu partout en France. On a senti aussi une espèce d'effervescence olympique et paralympique monter dans le pays. Avec des audiences à près de 9 Français sur 10, qui ont suivi à la télévision ces Jeux olympiques, c'est un record pour France Télévisions.

Puis, comme le disait la Maire de Paris à l'instant, c'est vrai que les deux cérémonies de passation entre Tokyo et Paris, qui ont été suivies par 600 millions de téléspectateurs dans le monde, ont permis de montrer notre nouveau modèle de Jeux : des Jeux très festifs, où on met en scène les athlètes, où on rapproche le grand public de ces athlètes et où on permet à des jeunes de s'initier à ces nouvelles disciplines.

Ces cérémonies ont aussi été l'occasion de tester le soutien des Français aux Jeux qui est toujours aussi fort, puisque le dernier sondage, qui date de fin août, démontre que 82 % des Français sont favorables à l'organisation des Jeux de Paris 2024. Cela monte à 92 % chez les moins de 24 ans, ce qui est un taux très élevé.

C'est ce qui nous permet justement d'entrer dans notre olympiade dans les meilleures conditions et de capitaliser sur ces soutiens pour prolonger la dynamique de Tokyo et aller encore plus loin avec Paris 2024.

Ce passage de relais entre Tokyo et Paris, c'est le retour des drapeaux olympiques et paralympiques. Ils sont en bonne place ici, au Conseil de Paris. Merci encore pour ce moment.

Et c'est effectivement pour nous le sprint final pour construire un nouveau modèle de Jeux populaires accessibles, solidaires, spectaculaires qui vont laisser un héritage.

Pour nous, la réussite de Paris 2024 repose sur trois...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Pardon, Tony.

Est-ce que cela vous ennuerait d'écouter ? Merci beaucoup.

C'est là qu'il y a du bruit et j'ai une très bonne vue sur l'ensemble de cet hémicycle.

Tony, tu peux continuer. Et on l'écoute.

M. Tony ESTANGUET. - Merci.

Dans ce nouveau modèle, on s'est fixé trois grands objectifs à venir.

Le premier concerne la célébration. La force de Paris 2024 est d'abord de pouvoir s'appuyer sur les grands sites iconiques de Paris et de mettre en lumière toute la richesse du patrimoine culturel et architectural parisien avec des épreuves au cœur de la ville, au pied de la tour Eiffel, aux Invalides, au Grand Palais, mais aussi à l'Arena la Chapelle, où nous avons posé la première pierre tout récemment.

Notre force, c'est aussi de pouvoir se baser sur l'existant et sur des projets portés par les collectivités elles-mêmes. Le peu de chantiers nécessaires à l'organisation des Jeux ont tous débuté en 2021 et la "Solideo" tient pour l'instant le calendrier établi : c'est l'Arena porte de la Chapelle mais aussi le village des athlètes, le centre aquatique ; tous ces équipements resteront en héritage, ils laisseront des logements dans la région parisienne et une offre sportive qui sera bien améliorée grâce à Paris 2024.

Au total, à Paris, pour les Jeux olympiques, la moitié des sports se dérouleront dans la capitale avec 17 sports sur 32. Pour la partie paralympique, ce seront 15 sports sur 22, soit une densité encore plus importante puisque quasiment deux tiers des sports pendant la partie paralympique des compétitions se dérouleront à Paris.

En matière d'héritage, dont j'ai dit deux mots, il est important pour nous de dépasser les quelques semaines de compétition pour essayer de positionner les Jeux comme un formidable levier pour accélérer les politiques publiques à l'échelle de notre pays et de participer à la transformation du territoire au service de la population. Notre ambition, c'est de construire un héritage à la hauteur des engagements de la Ville, à la fois pour le climat, le sport, la jeunesse et l'inclusion.

Concernant l'excellence environnementale, c'est réduire de moitié les émissions carbone et nous venons d'acter la création d'un Comité d'excellence environnementale qui sera présidé par Gilles BCEUF, expert en biodiversité et entouré d'autres experts sur les différents domaines, comme la restauration durable, les énergies renouvelables ou encore l'économie circulaire, pour faire en sorte que tous nos marchés mettent en place les bons critères de choix, afin que les prestataires s'engagent dans notre modèle plus vertueux de Jeux plus durables.

A l'échelle de Paris, on souhaite bien évidemment accompagner cet ambitieux programme de transformation olympique et voir comment les Jeux permettent de sortir progressivement du plastique à usage unique, de se baigner dans la Seine et de développer la pratique du vélo et des mobilités douces. Tous ces engagements pris par la Ville de Paris seront bien évidemment accompagnés à travers les Jeux de Paris 2024.

A l'échelle du pays, on souhaite aussi développer la pratique du sport, notamment à travers le programme des 30 minutes d'activité physique quotidienne dans toutes les écoles primaires de France. Aujourd'hui, déjà un millier d'écoles ont mis en place ce programme et elles vont pouvoir bénéficier de kits sportifs gratuits financés par l'Agence nationale du sport et par Paris 2024.

Mais c'est aussi le programme "Savoir nager", grâce auquel nous avons permis, par exemple cet été en Seine-Saint-Denis, à 2.000 enfants d'apprendre à nager à l'occasion de piscines temporaires disposées sur le département de la Seine-Saint-Denis.

Le fonds de dotation Paris 2024 à 50 millions d'euros accompagne d'ores et déjà un certain nombre de projets : 55 projets ont été financés et 700.000 euros ont été investis, à l'échelle de la Ville de Paris sur les deux dernières années, pour accompagner des structures associatives sportives dans la mise en œuvre d'un certain nombre de programmes.

La "Solideo" va également contribuer au financement de la rénovation de sites d'entraînement, comme le complexe Bertrand-Dauvin dans le 18e, le gymnase Max-Rousié dans le 17e, le gymnase des Poissonniers dans le 18e ou la piscine Georges-Vallerey dans le 20e arrondissement, pour un montant de 11 millions d'euros investis.

Il y aura également, grâce à notre partenaire BPCE, 15 nouveaux terrains de basket 3x3 rénovés dans Paris. Et grâce à Arena Paris la Chapelle, le club résident pourra bénéficier d'un site absolument incroyable qui va permettre un équipement absolument incroyable pour la partie basket et le basket fauteuil.

Comme cela a été dit par la Maire de Paris, les Jeux sont aussi l'occasion de participer à la relance économique. Nous avons donc une démarche proactive pour associer les T.P.E. P.M.E. et les acteurs issus de l'E.S.S. Des campagnes de recrutement avec des "job dating" sont organisées un peu partout en France. Nous avons mis en place deux plateformes pour informer et accompagner les entreprises.

C'est d'abord le référencement et l'identification de toutes les entreprises des secteurs d'activité dans lesquels nous aurons des marchés. A peu près 5 milliards d'euros de marchés vont être distribués à l'occasion de ces Jeux de Paris 2024 et ce sont aujourd'hui 16.243 entreprises connectées potentiellement à ces marchés. Bien évidemment, la Ville de Paris est la première collectivité en nombre d'entreprises de cette plateforme Entreprises 2024.

C'est également une plateforme spécifique sur les E.S.S. avec 4.000 entreprises référencées, dont 908 qui sont des E.S.S. parisiennes, qui pourront justement candidater et obtenir des marchés en lien avec les Jeux.

Il est important pour nous de positionner Paris 2024 comme un levier de changement sociétal et territorial, pour encore une fois créer du changement et de manière très concrète accompagner le quotidien de la population.

Enfin, sur la partie de l'engagement, c'est essayer d'ouvrir au maximum les opportunités des Jeux au plus grand nombre. Avec le label "Terre de Jeux 2024", qui compte aujourd'hui 2.200 entités labellisées avec essentiellement des collectivités locales et des associations sportives, on essaye d'ouvrir les opportunités des Jeux, pas seulement aux villes qui organisent les compétitions mais à toutes les collectivités qui veulent démultiplier et développer la place du sport dans le quotidien des Français.

Une deuxième innovation est le "Club Paris 2024" pour essayer de regrouper et fédérer tous les passionnés de sports et des Jeux au sein d'un espace, et faire vivre aux Français une expérience inoubliable, soit pour porter le relais de la flamme, soit pour devenir volontaire pendant les Jeux ou même travailler au sein du Comité d'organisation. Puis ce sont quelques compétitions pour le marathon ou le cyclisme qui seront ouvertes à la participation du grand public.

Vous l'aurez compris, notre nouveau modèle fait en sorte que ce ne soit pas aux villes de s'adapter mais que les Jeux essayent de s'adapter aux territoires pour créer de la valeur et laisser un héritage durable.

Je sais qu'il peut y avoir parfois dans cet hémicycle des différences d'appréciation, mais je sais pouvoir compter aussi sur votre soutien pour réussir collectivement ce défi qui nous attend. On a un peu plus de 1.000 jours devant nous avant d'accueillir le monde et les 206 pays qui viendront participer le 26 juillet 2024 à la cérémonie d'ouverture. On va accueillir un programme de billetterie de plusieurs millions de personnes et 4 milliards de personnes regarderont les Jeux de Paris 2024 avec ce nouveau modèle en première ligne, à la fois spectaculaire mais aussi durable, et le plus ouvert de l'histoire.

Un mot de conclusion parce que notre projet est ce mélange entre Paris, les athlètes et ces jeunes, cette population qui, grâce à ce projet, va pouvoir s'initier et pratiquer un peu plus de sport.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à toi, Tony.

On y reviendra après le débat et Pierre RABADAN, que je veux remercier, répondra bien sûr à toutes les sollicitations, mais il y a aussi dans ce modèle la dimension sociale.

Pour ces Jeux, nous travaillons depuis le début avec Bernard THIBAUT notamment sur la charte sociale, et l'O.C.D.E. nous a accompagnés également, pour que le traitement social des personnes, des travailleurs et des travailleuses sur les chantiers de construction et pendant le déroulement des Jeux, soit une référence justement par rapport à la lutte contre la précarité, la précarisation et parfois des "jobs" qui ne sont pas vraiment des "jobs" et qui ne feraient pas honneur aux Jeux. Je veux donc aussi remercier le travail accompli, au sein du Comité d'organisation et de la "Solideo", par Bernard THIBAUT qui nous accompagne sur cette dimension.

Ce sera l'expression d'un nouveau modèle environnemental, sur le coût des Jeux et la transparence mais aussi sur la question sociale de tous ces travailleurs et travailleuses qui seront engagés à un moment ou à un autre dans les Jeux olympiques et paralympiques. Et bien sûr le MEDEF, via Geoffroy ROUX DE BÉZIEUX, participe aussi à cette dynamique parce que cela ne pourrait pas se faire sans les entreprises.

A présent, nous passons au tour de parole.

Je donne la parole à Sylvain RAIFAUD pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Cher Tony ESTANGUET, mes chers collègues, la présentation qui vient de nous être faite montre que les Jeux olympiques et paralympiques entrent dans une phase opérationnelle. Je tiens à saluer le travail de l'ensemble des personnes qui s'engagent pour faire de ces événements un succès.

Le travail est important et les efforts présentés sont louables, mais cela ne suffit pas à dissiper notre crainte de voir Paris 2024 devenir synonyme de massacre environnemental, de gabegie financière, de matraquage publicitaire intensif, comme l'ont été la plupart des grands événements sportifs planétaires de ces dernières décennies.

Antoinette GUHL développera nos préoccupations concernant le financement des Jeux, les questions liées à l'emploi, l'impact sur la vie quotidienne des Parisiennes et des Parisiens.

Je voudrais, pour ma part, aborder trois points.

Premièrement, l'impact social et environnemental des infrastructures olympiques.

Prenons l'exemple du bassin d'entraînement prévu à Aubervilliers qui nécessite la création d'un solarium et la destruction de jardins ouvriers centenaires. Il aurait été possible de faire autrement, en intégrant le solarium aux bâtiments ou aux jardins, et en évitant à tout prix de consommer de la pleine terre pour réaliser cet espace. Au lieu de cela, les jardins d'Aubervilliers ont été détruits début septembre avec une grande brutalité peu compatible avec les valeurs olympiques. C'est le cas également de la création d'une bretelle autoroutière au carrefour Pleyel qui menace une école de Saint-Denis de pollution.

Nous regrettons enfin que le village des médias, une première pour des Jeux olympiques, soit aussi éloigné des principaux sites d'épreuves, rendant ainsi peu utile pour les Jeux le bétonnage d'une partie du parc Georges-Valbon à Dugny.

Ces situations illustrent malheureusement les effets négatifs de la loi olympique qui facilite la réalisation des projets en remettant en cause les procédures d'urbanisme, notamment en termes d'information et de concertation avec les riverains, pour des constructions réalisées en urgence mais qui ont vocation à occuper l'espace pour plusieurs décennies.

Deuxième problème, les sponsors.

Nous resterons vigilants, comme nous l'avons été, en faisant adopter ici un vœu demandant l'interdiction des panneaux publicitaires numériques géants lors des Jeux.

La présence de "Airbnb" parmi les principaux partenaires du COJO nous préoccupe particulièrement. C'est une question de cohérence importante pour notre Municipalité, dans la mesure où cet opérateur, champion olympique pour le détournement des réglementations en matière d'urbanisme et de fiscalité, est devenu une très grande menace pour le lien social dans de nombreux quartiers parisiens. Et je ne parlerai pas de "Coca-Cola", "Procter & Gamble" ou "Bridgestone", dont les produits ne suivent pas exactement les recommandations que nous formulons dans notre lutte contre le plastique jetable, l'obésité ou la limitation de la place de la voiture individuelle en ville.

Troisièmement, l'héritage immatériel et l'accès aux épreuves.

Le sport amateur et la fidélité à ses valeurs que sont le dépassement de soi, l'entraide et la solidarité, le respect des autres et la lutte contre les discriminations doivent sortir renforcés de ces Jeux. Il est impératif que les compétitions ne soient pas réservées à des V.I.P. triés sur le volet et que celles et ceux qui font vivre le sport amateur dans le Grand Paris, et particulièrement dans les quartiers populaires, soient invités aux épreuves.

L'impact environnemental des Jeux enfin, ce sont les modes d'accès aux compétitions. Il devrait être possible d'empêcher que des personnes viennent en avion pour ces journées seulement quelques heures à Paris.

Comme vous le voyez, nos préoccupations restent nombreuses. Antoinette GUHL poursuivra notre exposé pour le groupe Ecologiste.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste et Citoyen, cher Nicolas.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, cher Tony ESTANGUET, j'ai un souvenir qui date de février 2016 à la Philharmonie de Paris. C'était un an après les attentats, un an après l'ouverture de la Philharmonie et cher Tony, vous disiez : le rêve est une force extraordinaire, ce rêve c'est celui de Paris 2024. Vous disiez aussi : célébrer les Jeux à Paris, c'est donner la chance à chaque Français, notamment à notre jeunesse de la génération 2024, de vivre ses propres instants de magie, de vibrer, de se laisser envahir par une énergie positive. Avec Paris, nous portons également l'ambition de laisser un héritage, de transformer durablement le quotidien des gens. Permettre à chaque Français d'avoir accès au sport, mettre le sport dans la ville, développer le sport santé, l'engagement citoyen, tous ces objectifs guideront notre candidature.

Eh bien, Madame la Maire, c'est bien sur ces objectifs que le groupe Communiste s'est engagé pour soutenir la candidature de Paris. Aujourd'hui, le rêve est réalité. Evidemment, nous avons voulu, comme beaucoup d'entre nous, comme beaucoup de Français, une candidature sobre, mais une candidature qui réponde aux besoins de la population. Nous avons d'ailleurs soutenu deux communications importantes au Conseil de Paris : "Paris + sportive", où nous évoquions un nouvel équipement sportif par arrondissement, et "Transformations olympiques" en octobre

2019, où évidemment - vous y êtes revenu tout à l'heure dans votre intervention - on présente des Jeux au service des Parisiens.

Oui, la priorité, c'est l'héritage pour les futures générations. Et l'héritage, c'est ce que nous aurons construit entre 2017 et 2024, c'est ce qu'il y aura après les Jeux en comparaison à ce qu'il y avait avant les Jeux.

Entre-temps est passée par là la crise Covid-19. Cette crise a permis aux Français et au monde entier de prendre conscience de l'importance des activités physiques et sportives pour la santé, pour le bien-être et l'épanouissement. D'ailleurs, beaucoup de Parisiens ont repris le sport dans cette période et beaucoup de médecins, que nous avons interrogés grâce à Geneviève GARRIGOS en 7e Commission, nous ont dit qu'il était très important dans cette période de crise sanitaire de faire du sport.

La Covid a été aussi le coup d'arrêt pour le sport associatif qu'il faut absolument relancer. Je voudrais dire que notre priorité, c'est vraiment de s'adresser à ces bénévoles qui font vivre le sport au quotidien, à ces jeunes, à ces sportives, à ces sportifs, à ces associations qui veulent rentrer dans le développement du sport pour tous, dans le handisport pour permettre à des personnes porteuses de handicap de faire du sport, comme l'association que j'ai visitée la semaine dernière et qui s'appelle "Viacti" dans le 12e arrondissement.

Ce sont ces clubs qui veulent féminiser les pratiques. Je pense à "La Camillienne" dans le 12e qui veut développer le sport féminin et d'autres clubs de football pour arriver à une égalité de pratique entre femmes et hommes dans le sport.

Ce sont aussi ces clubs qui veulent faire rentrer le sport santé, qui ont d'ailleurs le label "Club santé" et qui s'adressent également aux publics en situation de précarité.

C'est un processus de démocratisation pour que tout le monde ait accès au sport et c'est se dire également que l'effet des Jeux olympiques et l'effet du résultat des médailles de nos champions permettent le développement des pratiques.

Mais reste une question : comment les accueillir ? Comment répondre à toutes ces associations qui viennent nous voir pour des créneaux supplémentaires ? Et nous le savons, Madame la Maire, aujourd'hui nous sommes dans l'incapacité de répondre à toutes les demandes et à tous les besoins.

Cher Tony, vous avez cité tout à l'heure une recommandation de l'O.M.S. : 30 minutes de sport par jour pour nos enfants dans nos écoles. Vous avez aussi cité le "Savoir nager" pour que chaque enfant, chaque élève qui rentre en 6e sache nager. Pour cela, il va falloir des équipements et l'un des points forts de l'héritage des Jeux olympiques, ce sera notre capacité à répondre à ces besoins, à répondre aux Parisiens en construisant des équipements sportifs.

Sur le "Savoir nager", Madame la Maire, je pense qu'il faut que l'on se donne l'objectif au moins d'étudier la création de trois nouvelles piscines dans Paris. Je pense au 20e sur le quartier Lagny. Je pense à Carpentier dans le 13e, en sachant que la piscine Joséphine-Baker sera en fin de vie dans quelques années. Je pense bien sûr à ce projet que l'on a porté tous ensemble porte de Charenton dans le 12e. Je pense aussi à la piscine Roger Le Gall qui nécessite des travaux ; ce n'est rien, principalement 1 ou 2 millions d'euros de travaux que l'on demande en crédits d'investissement.

Je pense aussi à un sport phare des Jeux olympiques qu'est l'athlétisme. Aujourd'hui, à Paris, nous sommes en incapacité d'accueillir des championnats interclubs par manque de pistes homologuées, par manque de sautoirs, par manque de lancers. Eh bien, il y a un site historique, c'est le stade Pershing qui, dans deux ou trois ans, aura 100 ans et aura accueilli les Jeux olympiques. Il faut absolument investir dans Pershing pour avoir un stade homologué pour l'athlétisme. C'est aussi une salle couverte à Ladoumègue qui aujourd'hui n'est plus homologuée et qu'il faudra rénover.

Je pense évidemment au football. Nous avons la chance d'avoir la création d'un nouveau district de football. Eh bien nous n'avons pas aujourd'hui la capacité d'accueillir les formations, d'accueillir les plateaux de débutants. Nous avons dans le bois de Vincennes des terrains et il faut investir dans la plaine Mortemart pour mettre les moyens et accueillir le district de football.

Je pense enfin - vous l'avez évoqué, Madame la Maire, et nous y étions ensemble - à la Cipale, site historique du cyclisme en France qui a accueilli l'arrivée des Tours de France et les Jeux olympiques. Faire renaître cette piste, comme on l'a vécu avec "Nuit Blanche", permettre d'avoir un grand prix de Paris de cyclisme nécessite de rénover cet équipement.

C'est pour cela, Madame la Maire, que j'ai déposé un vœu à ce Conseil de Paris qui demande d'investir fortement dans nos équipements. Je terminerai en vous disant, Madame la Maire, symboliquement on ne peut pas moins investir que lors des précédents mandats, ce serait un contresens historique.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, cher Nicolas BONNET-OULALDJ, cher président.

M. BOURNAZEL, président du groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Cher Tony ESTANGUET, merci beaucoup de votre présence ce matin, ici, au Conseil de Paris. Qu'ils sont beaux les drapeaux olympiques et paralympiques ! Ils dessinent un bel horizon, celui de Paris 2024. C'est un plaisir et une joie, même un bonheur de vous retrouver.

Merci parce que les Jeux olympiques et paralympiques, dans une société qui cherche souvent la polémique, c'est le dialogue, le dialogue entre les Nations. Dans un monde qui cherche beaucoup les divisions stériles, c'est aussi un point de convergence, de rassemblement et d'unité.

Car je me souviens de cette candidature qui a été construite dans l'unité des partenaires. C'est la Ville de Paris bien sûr, avec l'Etat, avec la Région, avec le monde sportif. Et se sont agrégés progressivement des éléments de la société civile, les syndicats, le patronat, les syndicats de salariés, celles et ceux qui, sur les questions écologiques, ont pu porter aussi une vision environnementale de ces Jeux.

Car ces Jeux sont sobres et nous l'avons souhaité ensemble. Ils sont sobres sur le plan écologique, ils sont sobres sur le plan financier et il faudra évidemment y veiller tout au long de la construction de l'organisation de ces Jeux.

Car après les Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo, c'est bien notre tour, celui de la France et de Paris d'accueillir ces Jeux.

Je veux saluer ici la qualité du travail d'équipe qui a été accompli, car il est exemplaire de la façon dont nous sommes capables de nous réunir pour mener un grand projet d'intérêt général.

Ces Jeux olympiques et paralympiques de 2024, c'est un accélérateur des politiques publiques : le développement des territoires pour les désenclaver avec des équipements sportifs, des transports, l'emploi, la formation professionnelle, la valorisation de nos savoir-faire.

Il y a aussi une priorité, l'écologie, à travers ces Jeux olympiques et paralympiques. En s'appuyant sur 95 % de sites déjà existants ou temporaires, Paris 2024 a fait le choix de la sobriété. La prise en compte des enjeux climatiques et environnementaux marque une rupture dans l'histoire des Jeux. Il est de notre devoir de continuer à porter une forte ambition environnementale.

Les Jeux, c'est aussi l'occasion de faire de la France une vraie nation sportive, une nation qui remporte plus de médailles avec le plan de transformation de la haute performance et le plan "Ambition bleue" pour que l'on ait des médailles à Paris 2024.

Une nation sportive est aussi une nation qui participe à réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive, en visant tous les publics sans discrimination, ceux qui en sont le plus éloignés pour des raisons sociales, culturelles ou physiques. Aujourd'hui, 42 % des Français déclarent ne jamais faire de sport.

La promotion du sport passe aussi par la recherche de nouveaux espaces dédiés à la pratique sportive. C'est vrai également pour la culture, notamment en ville où il est difficile de trouver ce type d'espaces et où ces espaces sont souvent saturés. J'avais proposé avec d'autres, il y a plusieurs années, d'élargir la mise à disposition de locaux scolaires et d'équipements municipaux en soirée, le week-end et pendant les vacances scolaires pour les associations. L'idée est de multiplier aujourd'hui les espaces disponibles dédiés à la pratique culturelle et sportive, afin d'en faciliter l'accès à tous. C'est une proposition pragmatique, un levier utile demandé par les associations et qui peut être extrêmement efficace, afin de renforcer la pratique sportive du plus grand nombre.

Je voudrais également évoquer la question du handicap dans l'organisation de manifestations sportives d'envergure, parce que cela constitue un réel enjeu d'intérêt général. Il faut assurer une meilleure visibilité des Jeux olympiques et paralympiques pour les sportifs en situation de handicap. Il faut promouvoir une équipe sportive qui en intégrera les valeurs. Plus la visibilité des athlètes qui connaissent le handicap sera effective, plus l'héritage culturel et le levier au bénéfice de l'égalité des droits et de la lutte contre les discriminations seront forts.

Il faut une meilleure accessibilité des Jeux pour les spectateurs en situation de handicap. Les Jeux olympiques et paralympiques ne sont pas qu'un événement sportif, mais également un enjeu de politique publique en matière d'accessibilité des personnes en situation de handicap. Il faut tout mettre en œuvre pour que les Jeux olympiques et paralympiques de 2024 soient un événement pleinement inclusif et accessible.

En conclusion, Madame la Maire, cher Tony ESTANGUET, je vous dirai que, parce que le sport est un formidable vecteur de cohésion sociale et d'émancipation individuelle, nous aimons et nous croyons aux Jeux de Paris 2024. Parce que les valeurs de respect, de solidarité, de persévérance et d'esprit collectif que le sport véhicule sont celles dont notre pays et notre ville ont le plus besoin, alors vive Paris 2024 et vive la réussite de ces Jeux !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Pierre-Yves BOURNAZEL.

Mme Nathalie MAQUOI, présidente du groupe "Génération.s".

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Président du Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques, chers collègues, les politiques publiques sportives en 2021 doivent répondre à deux grandes urgences.

La première est l'urgence climatique et donc la construction d'un modèle vertueux des Jeux pour Paris 2024, dont l'héritage sera un défi majeur. Alors oui, toute activité physique et sportive, qu'elle soit pratiquée de façon individuelle ou collective, amateur ou professionnelle, dans un équipement sportif ou lors d'un des grands événements sportifs internationaux, toute activité a des impacts sur notre environnement. Les Jeux olympiques et paralympiques de Rio en 2016 ont généré l'émission de 3,5 millions de tonnes de CO₂, soit l'équivalent de 2 millions de passagers allers-retours entre Paris et New York.

Comment les politiques publiques sportives vont-elles réduire leur empreinte carbone et bâtir un modèle moins consommateur de ressources, en particulier lors de l'organisation des Jeux ?

D'abord en rénovant les équipements sportifs - je m'associe ici à ce que disait Nicolas BONNET-OULALDJ - et notamment les piscines et les centres aquatiques pour qu'ils soient moins énergivores. Je ne sais pas si le lancement d'un grand plan massif pour les équipements sportifs suffira ni si Paris pourra en bénéficier, mais ce serait bien. C'est un des premiers enjeux de l'héritage des Jeux : des équipements de qualité adaptés au dérèglement climatique et accessibles.

Ensuite, en réfléchissant à la rédaction des cahiers des charges pour qu'ils prennent en compte la responsabilité environnementale. Notamment pour le transport des équipes et des supporters, c'est en instaurant des critères énergie verte, d'eau, d'alimentation issue des circuits courts, de réduction des déchets.

L'héritage des Jeux est aussi la diffusion des bonnes pratiques d'éco-responsabilité dans le monde sportif. Avoir des Jeux sobres, c'est agir sur les transports. Quelle compacité des sites ? Quelle mobilité active et quelle mobilité à force humaine, comme marcher ou pédaler ? 30 % de plus de pratique du vélo depuis la sortie du premier confinement, c'est une véritable et formidable opportunité, et la pérennisation des pistes cyclables et sécurisées provisoires mises en place est essentielle. Notre métro n'est pas accessible, il va donc falloir développer et garder ensuite les transports accessibles à toute personne à mobilité réduite, et ce sera aussi un des enjeux de l'héritage.

De plus en plus, les prises de conscience pèsent très fortement sur les grandes institutions, les partenaires privés et les sponsors. Soyons très fermes sur les conditions au sponsoring pour avoir des Jeux éthiques, respectueux des droits sociaux et des droits humains. L'événement "Global Citizen", qui s'est déroulé le mois dernier au Champ-de-Mars, doit nous servir d'alerte : bouteilles d'eau en plastique, cannettes du principal sponsor jonchant le site après le concert ; aucune réflexion sur des déchets malgré les engagements pris.

La deuxième urgence est de faire face à l'urgence de santé publique face à la sédentarité. C'est sans doute le plus grand danger qui est devant nous, notamment pour les jeunes générations. L'Observatoire national des activités physiques et sportives a constaté, après le premier confinement, une perte de capacité physique de 20 % associée à une perte de 40 % de capacités cognitives dans les classes de CE1 et CE2. Autrement dit, les enfants testés dans le cadre de cette étude sont essouffés avant même d'avoir parcouru 10 mètres en courant. Le surpoids, l'obésité, l'augmentation de la masse grasseuse ne sont pas nouveaux mais s'aggravent. Après la crise sanitaire, les enfants ont pris entre 5 et 10 kilos, y compris pour ceux qui pratiquaient régulièrement le sport et qui en ont été privés.

Fait unique et nouveau pour notre pays, les jeunes générations perdent de l'espérance de vie. Il est donc nécessaire d'articuler les politiques nationales très fortes, dès l'école maternelle et tout au long de la vie, pour développer les activités physiques adaptées. A l'école, que dire de la priorité donnée au sport au sein de l'Education nationale, quand les dispositifs d'aménagement des horaires pour les élèves ou le dispositif "30 minutes d'activité physique par jour" ne concernent que quelques dizaines de milliers de milliers d'élèves sur 12 millions ? Un tel dispositif devrait être déployé partout pour lutter contre la sédentarité et la baisse de l'activité physique.

Suite à la crise sanitaire, les clubs sportifs ont perdu entre 3 et 4 millions de pratiquants. Il va donc falloir remonter la pente après la perte de licenciés. Cela nécessite d'augmenter le budget dédié aux sports et de remplacer la quasi-totalité des emplois aidés dans le sport et dans la vie associative, ainsi que les 150 postes de conseillers techniques et sportifs sur les 1.600 qui ont été supprimés lors de ce quinquennat. La pratique sportive fait aussi partie de l'héritage.

Comment développer l'ensemble des mobilités ? Comment mettre les équipements sportifs de qualité à disposition des pratiquants ? Comment développer les pratiques sportives ? Voilà les enjeux que nous souhaitons mettre en débat autour de l'héritage des Jeux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mme Maud GATEL pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Président, cher Tony ESTANGUET, les drapeaux olympiques et paralympiques flottent depuis quelques semaines sur le parvis de l'Hôtel de Ville, prélude du moment historique que Paris vivra à l'été 2024.

A trois ans de l'événement et alors que la situation épidémique mondiale a eu des impacts majeurs sur l'organisation des Jeux de Tokyo, si l'enthousiasme est là et notre soutien aux athlètes total, nos interrogations demeurent nombreuses et ce débat, nous l'espérons, permettra d'y répondre.

Dès le dépôt de la candidature de Paris à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques, nous avons assorti notre soutien d'un certain nombre de prérequis. La sobriété budgétaire d'une part.

Si la contribution de la Ville est faible au regard des autres contributions publiques et notamment de celle de l'Etat, elle ne doit pas se désintéresser de cette question. Dès 2017, nous demandons un récapitulatif des dépenses engagées et prévues par la Ville dans le cadre de l'organisation des Jeux 2024 : contributions à la "Solideo", au COJO, subventions, travaux. Nous renouvelons cette demande. Il est en effet essentiel de connaître les perspectives d'investissement et l'effort financier qui sera demandé aux Parisiens.

Monsieur le Président, vous avez rappelé l'importance de la part du secteur privé dans le financement de ces Jeux et qui nécessite aussi de notre part beaucoup de vigilance. A ce titre, le partenariat avec "Alibaba" nous interroge sur notre capacité à garantir la souveraineté de nos données et notre capacité à dépasser les enjeux de cybersécurité.

Sobriété budgétaire, sobriété environnementale, les Jeux doivent être exemplaires en la matière et c'était là une part importante de la candidature parisienne : peu de nouvelles constructions, des rénovations et une modernisation privilégiée. Nos équipements en ont besoin, où en sommes-nous aujourd'hui ?

Au-delà de la sobriété budgétaire et environnementale, il y a la question de l'héritage et de la balance investissements/héritage. Monsieur le Président, les dérapages budgétaires vous ont d'ores et déjà conduits à revoir un certain nombre de projets. C'est bienvenu sur un plan budgétaire mais qu'en est-il de la dimension héritage ?

Si en matière économique, sociale, les Jeux sont un formidable accélérateur d'emplois, nous sommes inquiets quant à l'héritage lié aux mobilités. Des difficultés couplées à la pandémie ont fait prendre un retard non rattrapable au Grand Paris Express. Dans le meilleur des cas, seuls les tronçons 14 et 16 seront prêts d'ici 2024. Comment dès lors s'assurer que les Jeux soient un véritable accélérateur de mobilité ?

Je souhaite évoquer particulièrement l'héritage lié aux Jeux paralympiques. Avec 54 médailles, les athlètes paralympiques français nous ont éblouis à Tokyo. Alors que Paris accueillera ses premiers Jeux paralympiques, la Ville se doit d'être exemplaire en la matière.

Monsieur le Président, vous avez indiqué vouloir travailler sur la transition Jeux olympiques Jeux paralympiques. Mettez fin à cette tradition de double cérémonie de clôture et de double empreinte carbone pour aller chercher les drapeaux.

Les J.O. ne doivent être clôturés qu'à l'issue des épreuves paralympiques et accélérons, Madame la Maire, l'accessibilité des transports. Paris ne peut décemment pas accueillir les athlètes avec seulement 9 stations de métro accessibles. Oui, cela coûte cher, cela prend du temps, mais à force de retarder l'échéance, Paris exclut durablement toutes les personnes ayant des difficultés à se déplacer.

Au-delà de l'héritage et des héritages, nous avons une interrogation, Madame la Maire. En 1998 lors de la Coupe du monde de football, en 2007 lors de la Coupe du monde de rugby, en 2016 lors de l'Euro de football, les Parisiens ont toujours su se mobiliser. Mais les Jeux olympiques et paralympiques présentent une autre dimension, ce sont pas moins de 11 millions de spectateurs qui sont attendus.

Dès lors, au regard des enjeux propres à la ville capitale, comment comptez-vous préparer la ville à accueillir le monde ? Vous avez esquissé ce sujet dans votre introduction sans évoquer les sujets qui nous paraissent centraux. En matière de propreté, de sécurité, quel changement de paradigme entendez-vous mettre en place, afin que ces Jeux soient ceux de la renaissance pour Paris ?

Les Jeux constituent une formidable opportunité, mais cela doit se faire pour et avec les Parisiens. C'est aussi en les rendant fiers de leur ville que nous pourrions renouer avec l'attractivité de Paris si durement éprouvée ces dernières années. Dès lors, comment faire pour que les Parisiens soient réellement partie prenante de cet événement historique ?

La magie des Jeux finit toujours par nous emporter, avez-vous indiqué Monsieur le Président. Nous le souhaitons ardemment mais pour ce faire, nous avons besoin que ces Jeux soient préparés avec et pour les Parisiens, qu'ils ne soient pas seulement spectateurs mais aussi acteurs, et j'oserai dire bénéficiaires de cet événement historique. C'est un enjeu que le COJO et la Ville partagent et sur lequel nous serons extrêmement vigilants.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Jean-François MARTINS, qui était au début de l'aventure sur ces Jeux, pour le groupe Paris en commun.

M. Jean-François MARTINS. - Madame la Maire, Monsieur le Président ESTANGUET, chers collègues, en regardant ces drapeaux ce matin, nous pouvons nous dire : l'olympisme est de retour à la maison !

Eh oui, chers collègues, ces drapeaux en ces murs célèbrent avec leur superbe le retour de l'olympisme en son berceau. Car au même titre que l'universalité des droits humains, que la liberté de la presse, que la laïcité, l'olympisme, et Paris peut en être fière, est un de ces idéaux inventés à Paris pour être offerts à l'humanité.

Cet idéal de paix et d'amitié entre les peuples, de respect, d'excellence, cet idéal forgé à Paris par Coubertin en Sorbonne le 25 novembre 1892, revient ainsi cent quarante ans plus tard en son berceau pour se réinventer et pour offrir au monde une modernité renouvelée de l'exercice olympique et paralympique.

L'olympisme est de retour à la maison, chers collègues. Il revient, je l'ai dit, pour se réinventer, pour s'enrichir, pour s'aligner avec le monde tel qu'il est aujourd'hui et tel qu'il sera demain. C'est en tout cas le sens de la promesse que nous avons faite et que Paris doit désormais tenir : la promesse de Jeux utiles, durables, spectaculaires, inclusifs, ouverts, paritaires, créatifs, passionnés. Des Jeux qui se mettent au service d'une ville pour accélérer ses transitions, autant qu'une ville qui offre aux Jeux ce qu'elle a de meilleur pour célébrer le sport, la paix et l'idéal olympique.

La présence de ce drapeau, de ces drapeaux, aujourd'hui symboles du début de l'olympiade parisienne, vient nous rappeler que nous sommes désormais dans une nouvelle étape de cette aventure. La planification se termine, la conception se termine et nous rentrons dans la livraison de ces Jeux olympiques et paralympiques. Nous rentrons dans une période où nos promesses passées deviennent des devoirs immédiats, où nos engagements deviennent des réalités tangibles.

Vous avez, Madame la Maire, cher Tony ESTANGUET, avec l'ensemble des acteurs du projet depuis quatre ans pensé, planifié et conçu des Jeux qui répondent aux grands enjeux de Paris : l'ouverture de Paris vers ses villes voisines, vers ses départements voisins, au premier rang desquels la Seine-Saint-Denis ; le défi évidemment écologique et la transition de notre métropole ; l'inclusion et la participation pleine et entière des jeunes et des plus fragiles à la vie de la cité.

Ces grands enjeux, qui sont les nôtres, indépendamment d'ailleurs des Jeux olympiques et paralympiques, vous y avez apporté une première série de réponses :

- Un investissement public sans précédent en faveur du logement et du dynamisme de la Seine-Saint-Denis, dont notre destin est intimement lié avec le village olympique et les grands équipements sportifs ;

- Une ambition écologique, notamment pour la qualité de la Seine et la biodiversité, un écosystème de la Seine qui sera demain un espace de baignabilité, pour les athlètes bien sûr mais aussi pour les Parisiens à l'horizon 2024 ;

- Une politique de soutien et d'inclusion aux P.M.E., à l'économie sociale et solidaire, pour faire des Jeux, pour faire du plus bel et du plus grand événement du monde, la démonstration, chers amis qui y êtes sensibles, que les nouvelles formes économiques, coopératives, sociales et solidaires sont capables d'organiser des Jeux de cette ampleur et donc que ce modèle économique est le bon pour l'avenir ;

- Un plan d'aménagement qui permettra de requalifier la porte de la Chapelle ;

- Un programme d'héritage de près de 50 millions d'euros pour soutenir celles et ceux qui, à l'occasion des Jeux, créeront de l'emploi, de l'initiative associative, de l'engagement civique et évidemment de la pratique sportive.

L'olympisme, chers collègues, est de retour à la maison, mais il n'attend pas 2024 pour faire son lit et pour s'exprimer. A l'heure où nous passons à la phase de livraison, je voudrais, Madame la Maire, cher Tony, vous apporter tout le soutien du groupe des élus Paris en commun et des Parisiens dans cette préparation, et témoigner ici, en tant qu' élu local, en tant que les uns et les autres dans nos arrondissements nous pouvons témoigner de ce que nous voyons déjà les Jeux transformer Paris : porte de la Chapelle, la semaine dernière, vous étiez en train de poser la première pierre de cette future Arena qui transformera le quartier ; quelques jours plus tôt, avec "Nuit Blanche" qui a donné à cette ambition culturelle une dimension sportive, mêlant ce que parfois on oppose comme deux objets d'émancipation du citoyen et qui peuvent tout à fait vivre ensemble, comme vous allez le démontrer, cher Pierre RABADAN, avec ces 43 stages "sport et culture" pendant les vacances pour les petits Parisiens.

On voit déjà l'effet des Jeux olympiques dans le 20e arrondissement, cher Éric PLIEZ, sur le terrain d'éducation physique Luquet comme dans près de 14 autres terrains de Paris : désormais, le samedi matin, dans l'espace public, la pratique sportive est féminine et pleinement féminine ; l'espace public n'est plus un espace d'invisibilisation de la pratique sportive féminine, il en est un lieu de promotion et c'est le fruit du travail que Pierre RABADAN a mené avec "Paris Sportives" pour la place des femmes dans l'espace public en matière sportive.

Ce ne sont ici que quelques-uns de la centaine de projets qui font déjà le succès et qui font déjà sentir le retour de l'olympisme.

Alors, puisque l'olympisme est de retour à la maison, je crois, chers collègues, que le sujet n'est plus de savoir si nous aimons ou n'aimons pas les Jeux olympiques et paralympiques. L'occasion qui s'offre à nous est trop belle et

nous devons la saisir, celle d'envoyer un message au monde : Paris est, pour les trois prochaines années et j'espère pour les trois prochaines décennies, l'une des capitales qui inspirera le monde pour l'inclusion de ses habitants comme pour sa transition écologique.

Cette occasion de saisir ces trois ans qui viennent, c'est faire en trois ans des transformations qui peut-être nous en auraient pris quinze. Et c'est l'occasion surtout, parce que les combats que nous menons, chers collègues, sont aussi des batailles culturelles, de faire des changements d'usage et de culture, avec une puissance et un levier pour le faire comme aucun autre pareil : abandon du plastique, modification des mobilités, égalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations, et évidemment bien sûr pratique sportive. Une pratique sportive pour sa dimension sanitaire, pour relever les grands enjeux de lutte contre la sédentarité, mais aussi le sport comme éducation populaire et civique et levier d'émancipation.

Alors, puisque l'olympisme est de retour à la maison, chers collègues, ce drapeau sonne ce matin comme un appel à notre mobilisation. Cher Tony ESTANGUET, vous ne pouvez pas tout, malgré tous vos moyens, votre talent et les forces et les qualités du Comité d'organisation et il nous revient à tous de saisir l'occasion de ces trois prochaines années. Elus, responsables associatifs, bénévoles, clubs sportifs, nous avons trois ans pour préparer les Jeux.

C'est votre boulot, Tony, mais pour que tous ensemble nous faisons de l'opportunité des Jeux l'occasion d'accélérer les transitions de la ville que j'évoquais. En tout cas, c'est le souhait des élus du groupe Paris en commun, le sens du soutien sans réserve que nous vous apportons, Madame la Maire, cher Tony, pour faire des Jeux olympiques et paralympiques vraiment en commun.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci pour votre enthousiasme communicatif.

Mme Rachida DATI, présidente du groupe Changer Paris.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues...

Il n'y a que mon micro qui ne fonctionne pas, comme par hasard. Sabotage !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Les hasards de la technique.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Madame la Maire, Monsieur le Président, mes chers collègues, l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques est un enjeu majeur pour la France. Cet enjeu économique, social et même politique va faire de Paris pendant plusieurs semaines la vitrine de la France pour le monde entier. Ce simple fait d'évidence devrait vous inciter à faire en sorte que ce défi soit assumé dans les meilleures conditions, et d'abord en en faisant un enjeu pour l'ensemble des Parisiens.

Pourtant, il est à craindre que l'histoire ne retienne que le premier des exploits de ces J.O. : l'impréparation, le désordre et la saleté de Paris. Or, la réussite de ces Jeux passe par des stades pleins, il faut que Paris attire. Pour cela, il faut des rues propres, des territoires accueillants, vivants, en toute sécurité. Tout le contraire de ce que nous vivons depuis 2014. Paris, c'est moins vite, moins beau, moins propre, moins sûr. L'inverse de la devise des Jeux : plus haut et plus fort.

Comme les Parisiens, vos amis le savent mais n'osent pas encore le dire publiquement, votre bilan est désastreux. Il l'est en matière de gestion de l'espace public, en matière de propreté, en matière de sécurité. La presse internationale s'en fait l'écho tous les jours, ce qui n'incitera pas les publics à venir à Paris voir ces Jeux. Heureusement que vous ne gérez pas la France.

Votre méthode, c'est le manque d'écoute et le mépris, celui-là même que Parisiennes et Parisiens ressentent sans doute avec retard. Nous, nous le connaissons bien. Nous savons même qu'il n'est pas imputable à la gauche, mais à vos méthodes, votre fonctionnement très personnel. Vous êtes à tout point de vue l'inverse de Bertrand DELANOË, avec qui l'art du compromis et de l'écoute était évidemment constant.

Avec vous, tout passe en force, toute vérité est travestie, aucune intelligence des situations, aucune analyse des besoins réels des Parisiens et même des Français. Toute à votre ambition, dont l'écho reste extrêmement faible, vous confisquez ces Jeux aux Parisiens, à tous les amoureux de la fête du sport.

Je ne sais pas s'il est encore temps de vous reprendre et de jouer enfin collectif. Nous l'espérons, l'enjeu est trop important, nous sommes prêts à vous y aider pour que les Jeux soient une fête pour tous.

Autre élément déterminant, les J.O. doivent profiter à Paris sur le temps long. Or, c'est sur cette question de l'héritage - mes collègues sur les autres bancs l'ont évidemment mentionné tout à l'heure - et des infrastructures que vous remportez la médaille d'or de l'amateurisme.

La rénovation de la gare du Nord, parlons-en, c'est une plateforme majeure et essentielle pour l'accueil de ces Jeux, mais aussi pour la Coupe du monde de rugby en 2023. Rien ne sera prêt. Ce dossier nous a démontré votre incapacité à travailler efficacement avec des partenaires importants comme la S.N.C.F. Il a fait apparaître encore une fois les dissensions d'une majorité municipale que vous êtes incapable d'animer correctement.

Quant au Grand Palais Ephémère, il incarne la négation même du projet olympique : il est anti-écologique et il ne laissera aucun héritage derrière lui ; il coûte une fortune, 40 millions d'euros qui sont évidemment totalement à la charge des Parisiens. Quel gâchis !

Le risque de retard sur les chantiers est aussi non négligeable alors que les enjeux sont, eux, nombreux et importants. Mes collègues Geoffroy BOULARD, Rudolph GRANIER et Samia BADAT-KARAM développeront tout cela.

Venons-en désormais aux finances. Les Jeux, ça coûte cher. La candidature en soi coûte cher et des Jeux dispendieux, je crois que ce n'est plus du tout d'actualité. Ce ne sont pas mes mots, ce sont les vôtres en 2014, avant que vous ne changiez d'avis. Car comme le rappelle également la Cour des comptes, le respect des enveloppes est un enjeu essentiel, en soi l'un des critères de réussite des Jeux olympiques et paralympiques. Il ne suffit pas de rehausser des prévisions budgétaires pour s'improviser bon gestionnaire. D'ailleurs, la Chambre régionale des comptes vous rappelle à l'ordre à chaque fois.

Le risque que vous faites courir à ces Jeux et à tout Paris, c'est celui d'une facture très salée pour une édition au rabais après nous avoir promis monts et merveilles. Derrière les paillettes, la réalité est que votre dogmatisme et la division de votre majorité ont déjà commencé à plomber financièrement ces Jeux, en refusant notamment les partenariats de "Total" et d'"Airbnb". Cette question est pourtant essentielle. En effet, plus d'un milliard d'euros de recettes sont toujours attendus. Nous attendons toujours de savoir comment vous comptez y arriver. D'ailleurs, nos collègues écologistes et "Génération.s" en ont fait le constat tout à l'heure et nous les rejoignons en tout point.

La gouvernance erratique et opaque n'anticipe rien et ne concerte en rien. Un dossier comme les J.O. ne se gère pas seul, contrairement à ce que vous pensez. Mais peu vous importe, le contribuable paiera, il compensera malgré lui cette incompétence. Il compensera aussi les conséquences du mépris que vous lui portez, la double peine en somme.

Il y a donc urgence, urgence de remettre de l'ordre dans ce dossier. Pour cela, il est temps de revenir à Paris, Madame HIDALGO, comme d'ailleurs l'ont réclamé nos collègues écologistes. Il est temps de faire preuve de transparence, comme le réclament également nos collègues qui sont normalement dans votre majorité.

Je conclurai sur ce point financier en citant les recommandations de la Cour des comptes. La maquette financière de la "Solideo", que vous présidez, n'englobant pas la totalité des investissements réalisés à l'occasion des Jeux, une présentation consolidée et transparente de l'ensemble des opérations et financements publics s'avère indispensable.

Ces propos, nous les partageons. En cela, nous sommes d'accord avec tous les constats qui ont été faits jusqu'alors. A moins de trois ans des Jeux, nous exigeons un point d'étape global net et précis budgétaire, et un détail précis et chiffré de la politique que vous comptez entreprendre en matière de gestion de l'événement, d'héritage et de partenariat.

Alors, Madame la Maire, respectez les Parisiens, ne leur confisquez pas ces Jeux qui doivent être un projet commun, une magnifique fête populaire et non une aventure personnelle dictée par votre ambition débordante, dont on ne voit pas les résultats aujourd'hui.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Madame la Maire, vous proposez un point d'étape mais il n'y a aucun texte qui ne nous est soumis. Je trouve que cela constitue un déni démocratique de ces J.O. qui continue.

Vous nous promettez des Jeux olympiques et paralympiques écologiques, mais je reste convaincue que les Jeux olympiques les plus écologiques sont ceux qui n'auront pas lieu. Face à la gravité de l'urgence climatique et, qui plus est, après la crise sanitaire et économique et sociale qui s'ensuit, ces J.O. devraient être totalement repensés tant ils sont dépassés. Ils se solderont par des dépassements budgétaires comme les précédents.

Ces J.O. représentent un véritable saccage écologique.

Le village olympique se dote de bâtiments zéro carbone mais le réaménagement de l'échangeur autoroutier va accroître terriblement la circulation et la pollution du quartier Pleyel. Mais c'est de l'autre côté du périphérique, alors Paris s'en moque !

Le futur village des athlètes, nommé éco-quartier fluvial de l'île Saint-Denis, n'est qu'une densification d'un bloc sur un territoire déjà saturé avec dix platanes historiques abattus.

La piscine d'entraînement prévue à Aubervilliers prévoit pour sa rentabilité un solarium et ce sont les jardins ouvriers centenaires d'Aubervilliers qui sont détruits pour une amputation de 4.000 mètres carrés. La Cour administrative d'appel de Paris a d'ailleurs suspendu ce permis de construire.

C'est aussi l'amputation de l'Aire des vents du parc de la Courneuve, un espace boisé classé pour le village des médias. Ce n'est pas un héritage mais un pillage, où on abat des arbres de plus de 50 ans pour construire 1.300 logements, dont 20 % seulement seront sociaux. Là aussi, la Cour d'appel de Paris a suspendu.

Les J.O. sont le prétexte pour accélérer une modification profonde de l'urbanisme du Grand Paris bétonneur et gentrificateur, pour le bonheur des promoteurs privés, et un envahissement publicitaire, sans parler d'"Airbnb" et de tant d'autres sponsors fort discutables.

On nous promettait des J.O. accélérateurs du développement d'équipements publics et de l'accessibilité pour l'intérêt du plus grand nombre, mais il n'en est rien ni dans le 93 ni à Paris, et le groupe Communiste, fervent défenseur des Jeux, a raison de le dénoncer : l'héritage, c'est moins de moyens à l'arrivée.

A cela s'ajoute l'usage d'une débauche de technologie sécuritaire avec la reconnaissance faciale pour le bonheur de l'industrie...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je conclurai.

Ne nous parlez pas de l'esprit des Jeux après le scandale révélé par l'enquête de "Mediapart" sur le racisme, le sexisme et l'homophobie au sein de la "Solideo"...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, nous allons poursuivre avec les temps de parole respectés.

La parole est à Mme GUHL pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Antoinette GUHL. - Madame la Maire, Monsieur le Président, chers collègues, après l'intervention de mon collègue Sylvain RAIFAUD sur les points de vigilance des écologistes concernant le conflit Jeux contre nature, notamment avec les jardins d'Aubervilliers, et nos craintes également exprimées sur l'envahissement publicitaire à Paris ou encore la priorité à donner aux sports de proximité, j'aimerais, au nom des écologistes, apporter ma voix sur trois autres éléments de vigilance.

Je commencerai bien sûr par le budget, sur lequel nous avons des interrogations. Ce sera ensuite l'impact attendu en termes d'emploi, puis l'impact en matière d'espaces publics qui pourraient être confisqués au quotidien des Parisiennes et des Parisiens, et pour finir évidemment l'impact environnemental.

Sur l'impact financier, les J.O. de Tokyo sont terminés et nous connaissons désormais le budget réalisé : il s'élève à 12,7 milliards d'euros, soit le double de ce qui était initialement prévu. Nous sommes en droit de penser que la règle du dépassement mécanique du budget des J.O. est un risque qui pèse sur les comptes de la Ville.

Un premier dépassement de 400 millions d'euros a déjà été acté et semble-t-il partiellement compensé. Nous regrettons somme toute que le document, qui nous a été présenté en 7e Commission, ne contienne pas du tout d'éléments budgétaires. Même si vous en avez présenté certains, Monsieur le Président, aujourd'hui nous ne sommes pas en mesure d'évaluer ce risque.

A la lecture des rapports de la Cour des comptes, elle pointe ce risque et nous éclaire en partie. Que nous dit-elle ? Que le budget des J.O. s'élève à 7,3 milliards d'euros. Vous avez présenté les 3,9 milliards pour le COJOP financés, vous l'avez dit, à 97 % par des fonds privés ; il faut entendre par là des recettes publicitaires et des recettes de fréquentation en grande partie. Une deuxième enveloppe, qui est celle de la "Solideo", comprend 3,4 milliards d'euros, dont 1,6 milliard de budget privé, notamment pour les différents villages, si ma lecture est bonne.

Pour les écologistes, le suivi de ces deux budgets ou du budget global des J.O. est un sujet essentiel, d'autant qu'avec la crise du Covid, les difficultés d'approvisionnement en matières premières affectent directement à la fois les délais et les coûts du bâtiment notamment. La crise du Covid oblige en outre à revoir les prévisions en matière de fréquentation et donc de recettes.

Bref, avec une augmentation des dépenses et une baisse des recettes, un nouveau scénario budgétaire a sans doute été réalisé, comme le préconise d'ailleurs la Cour des comptes. Le suivi de ces enveloppes est d'autant plus essentiel que la Cour des comptes mentionne qu'aucune disposition législative ne garantit à ce jour la couverture d'un éventuel déficit de l'organisation des J.O. Rien n'est précisé et, je cite ici la Cour des comptes : "notamment pas dans quelle mesure la Ville de Paris pourrait être appelée, comme membre fondateur du COJOP, à y contribuer."

Le groupe Ecologiste de Paris aimerait donc connaître le suivi de ces enveloppes, les réponses faites à la Cour des comptes et la part que prend la Ville dans la couverture d'un éventuel déficit. Est-ce déjà décidé ? Est-ce encore en discussion ? Si oui, quand ces discussions aboutiront-elles ?

Le deuxième point que je voulais aborder est la question des emplois.

150.000 emplois, c'est le chiffre donné pour garantir l'impact positif des J.O. sur le territoire. Depuis maintenant trois ans fleurissent de nombreuses initiatives liées à l'emploi et à la formation et, je le dis, c'est tant mieux. Peut-on avoir toutefois un suivi de ces 150.000 emplois ? Combien ont déjà été créés aujourd'hui ? Et à quelle hauteur des dépenses budgétaires en sommes-nous pour savoir si effectivement cet objectif sera respecté ?

Sur l'insertion, je lis dans un document un chiffre qui me questionne : notre objectif pour Paris est qu'en 2024 nous ayons 133.000 heures d'insertion, ce qui en faisant une rapide division équivaut à 72 E.T.P. Je suis un peu surprise par ce chiffre. S'il pouvait être précisé, cela nous arrangerait ou que l'on puisse en tout cas avoir un peu plus de détails sur les objectifs.

Sur l'E.S.S., bien entendu nous nous réjouissons de lire que déjà 150 structures ont décroché un marché.

Sur l'espace parisien, sur les grands sites concernés du Trocadéro, du Champ-de-Mars, etc., nous sommes vigilants, afin de ne pas voir disparaître, au profit d'animations pour les Jeux, des espaces verts de l'espace public d'ici à 2024. En matière de planification, là aussi pouvez-vous nous dire quelle sera l'occupation par des activités de préparation ou d'animations liées aux Jeux d'ici à 2024 de l'espace parisien si rare et indispensable au quotidien des habitants ?

Enfin, Monsieur le Président, Madame la Maire, les écologistes demandent à avoir accès au bilan prévisionnel écologique des Jeux pour pouvoir suivre la réalisation des promesses que vous avez faites en matière d'écologie et qui nous engagent toutes et tous dans cette Assemblée.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Éric LEJOINDRE, Monsieur le Maire du 18^e arrondissement.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Président, mes chers collègues, il y a précisément une semaine, vous l'avez l'un et l'autre rappelé, qu'avec les élus de Paris mais aussi ceux de la Seine-Saint-Denis et en présence de nombreuses associations sportives du quartier - quelle était d'ailleurs la fierté de ces responsables des associations sportives du quartier -, nous posons la première pierre de l'Arena de la porte de la Chapelle. Par cet acte symbolique, nous marquons ce qui est au fond bien plus que la préparation de 33 jours de rendez-vous avec l'histoire du sport mondial olympique et paralympique.

C'est surtout un mouvement magnifique, une démarche d'ampleur et au long cours qui commence ici à Paris et dans nos quartiers. Ce mouvement a déjà commencé et on sent chez les Parisiennes et les Parisiens un optimisme que l'on ne retrouve pas forcément sur tous les bancs de cette salle, mais j'invite les uns et les autres à participer aux différents événements qui se déroulent dans tous nos quartiers pour vous rendre compte à quel point cette idée olympique anime déjà nos quartiers.

Si je prends le simple exemple du 18^e, c'est aussi à cela que doivent servir dans cette dimension les mairies d'arrondissement, c'est à porter cet optimisme et à porter les Jeux dans tous nos quartiers. Nous avons pu organiser, dès la fin de l'été, des olympiades dans le jardin d'Eole avec les enfants qui fréquentent les centres de loisirs. Et nous avons organisé dans toutes les écoles du 18^e des rentrées sportives qui ont démontré, là encore, à quel point l'attente des J.O. est importante pour les enfants de nos écoles.

De façon plus anecdotique, mais c'est finalement dans toutes nos politiques que nous devons faire entrer maintenant les J.O., celles et ceux qui ont peut-être participé aux cours de fitness, qui se sont tenus ce week-end au pied du Sacré-Cœur à l'occasion de la fête des vendanges, ont pu voir cet engouement des Parisiennes et des Parisiens pour le sport. Et la semaine prochaine, j'invite les plus âgés d'entre nous à nous rejoindre à la mairie du 18^e pour des cours de pilates qui auront lieu dans le cadre de la Semaine bleue.

Bien sûr, tout cela est anecdotique, mais au fond c'est la démonstration qu'il ne tient qu'à nous, notamment à nous les élus et les élus engagés dans nos arrondissements, de faire en sorte que cette immense fête du sport olympique et paralympique touche l'ensemble de nos habitants. Parce que cet élan qui rassemble autour du sport ne fait que commencer. Il nous emmènera bien sûr jusqu'en juillet 2024, mais il nous permettra surtout de construire l'avenir de notre ville.

Je l'ai dit, l'enthousiasme et l'engouement, on les sent d'ores et déjà. Ils sont à l'image de cet immense espoir que les J.O.P. charrient, bien sûr pour les Parisiennes et les Parisiens, mais aussi pour nos voisins de toute la Seine-Saint-Denis, pour l'ensemble des Français et pour les habitants du monde entier.

La grande fête, qui a accompagné l'arrivée du drapeau olympique et du drapeau paralympique, en présence d'enfants encadrés par exemple par le Secours Populaire, en est la démonstration. C'est cela qu'il faut à mon sens retenir des J.O.P., retenir et peut-être même espérer. C'est d'abord la préparation de cet événement et son cortège d'opportunités pour toutes et tous.

L'incroyable mois de célébration et de compétition olympique puis paralympique sera une vitrine pour notre ville et pour notre pays. C'est une aventure humaine qui s'écrit dès aujourd'hui dans tous nos quartiers, avec toutes les générations autour du sport, mais c'est aussi de l'emploi, de la formation et des questions d'inclusion. Puis, tout le monde en a parlé, c'est l'héritage dont nous bénéficierons à l'issue des J.O.P., qui sera autant un héritage urbain qu'un héritage humain.

Car penser les J.O., c'est aussi penser les bénéficiaires au service de tous les quartiers et de l'ensemble des habitants. Eux ne s'y trompent pas, ils savent combien ces J.O.P. et les structures qui les accueillent seront pourvoyeurs d'emplois, d'offres de formation et de qualification. Les habitants de nos quartiers dans le 18e savent à quel point les J.O.P. vont acter des transformations, des projets que l'on porte depuis plusieurs années.

Vous l'avez dit, Madame la Maire, c'est une meilleure accessibilité et une attractivité nouvelle pour la porte de la Chapelle, un lien plus fort avec la Seine-Saint-Denis qui permet de lutter contre les discontinuités spatiales et les ségrégations sociales. Ce sont des équipements sportifs et culturels qui vont profiter directement aux habitants et aux associations, aux clubs sportifs, avec l'Arena porte de la Chapelle et les deux gymnases dédiés aux sports de proximité, et avec la rénovation complète des sites sportifs Bertrand Dauvin et Poissonniers qui accueilleront des entraînements des athlètes. Et au cœur de cet héritage urbain, bien sûr l'Arena de la porte de la Chapelle est une démonstration du renouvellement urbain du 18e et de l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Voilà un petit panorama de cette opportunité formidable que sont les J.O.P. par exemple pour le 18e arrondissement de Paris. Encore faut-il que toutes et tous nous nous y engageons. Ce sera bien sûr le cas de toute mon équipe dans le 18e.

Voilà quelques-unes des raisons pour lesquelles, avec les habitantes et les habitants de nos quartiers, je me réjouis de l'arrivée et de la préparation des J.O.P. Nous avons tous à gagner à devenir cette place forte de l'olympisme métropolitain, une ville fédératrice, vibrante et vivante. Et finalement n'est-ce pas cela le sens de Paris ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Éric LEJOINDRE, Monsieur le maire pour le groupe Paris en commun.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e, pour le groupe Changer Paris.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, cher Tony ESTANGUET, nous portons collectivement l'ambition d'accueillir à Paris les Jeux olympiques et paralympiques en 2024. Je tenais à assurer les partenaires institutionnels publics et privés du soutien de notre groupe politique dans le cadre de cet événement qui dépasse le simple cadre sportif et que nous avons appelé de nos vœux sur ces bancs.

Accueillir les Jeux olympiques, c'est devenir pendant quelques semaines un point de convergence pour des milliards de regards qui scruteront avec attention et émerveillement, je l'espère, Paris dont l'attractivité doit en sortir renforcée, mais aussi la pratique sportive de ses habitants développée au sein d'infrastructures nouvelles comme au bois de Vincennes. Il en est fini, et fort heureusement, de ces éditions où l'on construisait sans se soucier de l'avenir des centaines d'infrastructures rapidement délaissées, à l'abandon et qui font aujourd'hui le bonheur des amateurs de vestiges urbains.

Accueillir les Jeux olympiques et paralympiques, c'est donc préparer l'avenir de notre Capitale, que nous souhaitons plus respirable, plus accessible, plus propre, plus sûre, et pas uniquement concentrée sur un grand coup de balai éphémère qui durera un mois dans la décennie.

Le 17e arrondissement concentre plusieurs projets emblématiques destinés à favoriser les déplacements dans Paris, mais également entre Paris et ses territoires voisins métropolitains. La porte Maillot se trouve à la croisée de ces chemins où passeront bientôt le tramway, ainsi que le RER Eole, dont l'actualité récente mérite, chers collègues, que l'on s'y attarde un peu plus longuement ce matin.

Aujourd'hui encombrée et peu accueillante, il faut bien le reconnaître, la porte Maillot a entamé une transformation pour s'offrir une nouvelle destination, passant d'une simple gare de transit à un pôle de mobilité exceptionnel. Annoncé mi-2023, le RER E doit ainsi ouvrir une nouvelle étape de son prolongement avec l'ouverture d'un tronçon entre la gare Saint-Lazare et Nanterre, en passant par la porte Maillot, permettant ainsi de décharger le RER A de 15 % de ses voyageurs quand le RER B sera désaturé à hauteur de 12 % de ses capacités actuelles.

Eole, c'est un gain de temps pour 650.000 voyageurs qui emprunteront la ligne la plus interconnectée d'Ile-de-France et c'est dire le caractère central que revêt son prolongement à l'horizon des Jeux olympiques et paralympiques 2024. Pourtant, les retards annoncés et le dérapage injustifié de plus de 1 milliard d'euros de la facture nous inquiètent au plus haut point et doivent notamment inviter la S.P.L. "PariSeine", mandatée par la Ville pour assurer la coordination générale des travaux du secteur porte Maillot, à prendre ses responsabilités.

La porte Maillot accueillera de nombreuses délégations olympiques et le centre de presse écrite internationale. Il est inenvisageable que les travaux ne soient pas achevés pour l'ouverture des Jeux olympiques. Un Comité Maillot élargi doit être réuni en urgence. J'associe naturellement Francis SZPINDER, maire du 16e arrondissement, à cette demande. Mettons-nous autour de la table avec tous les partenaires impliqués, qu'ils soient institutionnels, S.N.C.F., Préfecture de police, Préfecture de Région, R.A.T.P., Ile-de-France Mobilités, l'aéroport de Beauvais, "Viparis", "Paris 2024" ou les acteurs économiques.

La livraison des équipements doit être assurée, il y va de notre crédibilité. Et nous n'accepterons pas que certains se dédouanent de leurs responsabilités, chacun doit les assumer et trouver des solutions. Mon rôle est de vous alerter, comme Brigitte KUSTER l'a fait depuis 2015 sur la coordination et sur le calendrier.

La réussite des Jeux olympiques et paralympiques 2024 passe par un achèvement complet des travaux prévus dans ce cadre. Il y a un risque porte Maillot et je tire la sonnette d'alarme. La porte Maillot va devenir un pôle central pour accéder à Paris, mais également un lieu de vie pour les Parisiens. Soyons collectivement à la hauteur des enjeux, il est encore temps.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mme Geneviève GARRIGOS pour le groupe Paris en commun.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Madame la Maire, mes chers collègues, Monsieur le Président Tony ESTANGUET, en 2024, les Jeux olympiques et paralympiques vont faire de Paris le centre de toutes les attentions pour des milliers d'athlètes, de parathlètes, de journalistes et des dizaines de milliers de spectateurs et spectatrices. Mais c'est dès aujourd'hui que nous devons rendre ce projet utile aux Parisiennes et aux Parisiens et œuvrer à ce que ces Jeux soient ceux du partage et du dépassement de soi pour toutes et tous, comme vous l'avez souligné, Madame la Maire, dans votre introduction.

En disant ces mots, je pense aussi en termes d'inclusion par l'emploi, un sujet qui me tient particulièrement à cœur. Je veux donc saluer ici le travail et l'engagement d'Afaf GABELOTAUD et des services de la Ville qui ont conçu et mis en place plusieurs dispositifs, afin de permettre aux Parisiennes et aux Parisiens les plus éloignés de l'emploi, celles et ceux des quartiers populaires, les réfugiés arrivés depuis peu de temps en France, les chômeurs et les chômeuses de longue durée, de participer à la préparation de ces Jeux en intégrant un projet d'insertion par l'emploi.

Plusieurs appels à projets sont ainsi offerts aux Parisiennes et aux Parisiens. Le premier dont je souhaite parler est "2024, toutes championnes, tous champions !" en lien évidemment avec les Jeux 2024, ainsi qu'avec les autres grandes compétitions sportives qui se tiendront dans notre ville, telles que la Coupe du monde de rugby en 2023.

Ce programme associe la Ville de Paris, l'E.P.E.C., l'établissement public de territoire Plaine Commune, son P.L.I.E. et l'Etat. Sur ce seul dispositif, 500 demandeurs d'emploi repérés et orientés par des associations sportives ou culturelles suivront des classes de remobilisation durant trois à six mois, puis des formations qualifiantes ou certifiantes, afin d'être accompagnées vers l'emploi dans des domaines tels que la construction, la logistique, le tourisme, l'événementiel et le sport. À ce jour, 518 Parisiennes et Parisiens ont été repérés et sensibilisés, 110 ont intégré les promotions de remobilisation et 45 ont eu accès à un emploi ou une formation qualifiante. Ce dispositif est financé par la Ville, l'Etat et le Fonds social européen.

Autre dispositif utilisé pour faire des J.O.P. un tremplin vers l'emploi : l'appel à projets "Paris Tous En Jeux", qui offre des opportunités dans de multiples domaines, tels que les services à la personne, le nettoyage, la propreté et la gestion des déchets, la construction, l'agriculture durable, le tourisme, la logistique ou le numérique.

Pour permettre aux publics visés d'avoir un niveau suffisant en français, des formations dispensées par des structures spécialisées sont offertes en parallèle des formations professionnelles. Ces formations linguistiques ne concernent pas que les personnes qui viennent d'arriver dans notre pays. Des femmes, qui se sont consacrées à leur foyer et à leurs enfants et qui se retrouvent en quête d'autonomie à la majorité de ces derniers, des ouvriers agricoles du bâtiment et de bien d'autres secteurs ne nécessitant qu'un vocabulaire restreint et qui cherchent une reconversion devenue nécessaire avec l'âge ou qui ont la volonté d'évoluer professionnellement pourront ainsi bénéficier de ce dispositif.

Permettez-moi d'évoquer ici également les clauses sociales gérées par l'E.P.E.C. L'Arena et la transformation de la porte de la Chapelle, les travaux de rénovation du stade Pierre-de-Coubertin, les aménagements de divers sites et équipements - ils ont été détaillés bien avant moi -, autant de chantiers publics qui se traduiront en opportunités grâce à plus de 300.000 heures d'insertion sous forme de contrats en apprentissage, de CDI, de CDD de longue durée dans des métiers qui, ici encore, ne se limitent pas qu'au gros œuvre.

Pour conclure, nous savons que l'été 2024 et les J.O.P. auront une place particulière dans l'histoire de Paris, une place qui ne se réduira pas à ces quelques semaines de compétitions. Ils nous laisseront un héritage : Paris sera dotée de nouveaux équipements sportifs, nous pourrons nous baigner dans la Seine, des quartiers seront transformés. Cet héritage, ce sera aussi les formations et les emplois durables pour des milliers de Parisiennes et de Parisiens, et une porte d'entrée pour des jeunes, des femmes et des hommes peu qualifiés et découragés dans leur recherche d'emploi et qui trouveront ainsi des emplois pérennes et valorisants.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Geneviève GARRIGOS.

La parole est à présent à M. GRANIER pour le groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Madame la Maire, Madame la candidate, Monsieur le Président, ces Jeux olympiques traduisent une seule et unique chose : votre absence de vision...

Madame la Maire, en termes de police, on sait que vous n'êtes pas très forte mais au moins pour l'Assemblée, si vous pouviez éviter vos collègues de la majorité avec leurs divers quolibets, cris et autres, j'apprécierai énormément lors de ma prise de parole, merci.

Je parlais donc de cette absence de vision qui caractérise les Jeux olympiques pour Paris. Nous avons à plusieurs reprises attiré votre attention notamment sur les dérives financières et les dérives financières pour l'Arena 2. Au regard de la complexité de l'ouvrage et au risque de dérive auquel nous serions confrontés, le groupe Changer Paris a déjà émis à plusieurs reprises de nombreuses alertes.

Encore une fois, le modèle économique nous paraît bancal. Il pourrait manquer de robustesse car il est soumis à des conditions qui sont pour nous beaucoup trop volatiles, beaucoup trop incertaines. Je prends un seul et unique exemple qui n'est pas encore réglé : le contrat de "naming". Votre majorité va se fracturer encore une fois sur un dossier et ce sont les Parisiens qui en paieront la note.

Le réaménagement de la porte de la Chapelle, dont M. Éric LEJOINDRE, le maire du 18e, se vantait tout à l'heure, pose de nombreuses difficultés. Vous le savez, les surfaces peinent à être commercialisées et ce projet a déjà connu plusieurs secousses avec les difficultés sociales du quartier. En réalité, comme réponse aux difficultés sociales, vous amenez seulement du béton et nous ne pourrions souscrire à cette vision.

La porte de la Chapelle, je le disais, la rénovation urbaine à grands coups de pelleuse et de béton malheureusement ne requiert pas non plus le soutien de votre majorité, puisque nous critiquons l'absence d'espaces verts, l'inadaptation de ce projet aux crises sanitaires, aux crises climatiques que nous avons eu l'occasion de connaître.

Et vous signez cette même absence de vision par une absence de concertation avec les riverains pour l'Arena, avec les associations sportives locales qui vont se trouver de plus en plus démunies, avec de moins en moins de créneaux, de moins en moins d'espace pour aider nos jeunes à pratiquer du sport.

Dernier point sur les finances, Monsieur le Président, vous ne pensiez pas à travers cette pseudo-audition et à travers cette écoute y échapper, je souhaite pointer ici encore une fois votre salaire de 270.000 euros bruts par an, soit 17.000 euros nets, sans compter les 20 % de variable auxquels vous pourriez avoir accès, sans compter un bonus supplémentaire de 10 % du salaire, nous amenant à quasiment 345.000 euros par an. Nous sommes bien loin de l'engagement sportif olympien, populaire, etc., dont vous nous rabâchez les oreilles à chaque séance.

J'entendais beaucoup également le mot héritage. Notre crainte, c'est que les Parisiens se réveillent un matin chez un notaire, quand ils ont entendu parler d'un arrière-grand-oncle qui vient de décéder et qu'on leur présente une facture bien trop lourde pour le résultat auquel nous serons tous soumis.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - M. Boris JAMET-FOURNIER pour le groupe Paris en commun.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Monsieur le Président, cher Tony, chers collègues, après tout ce qui a été dit, je voudrais rappeler quelques points qui me semblent essentiels et que nos débats, me semble-t-il, nous font perdre de vue. Vraiment, les Jeux olympiques et paralympiques de 2024, c'est une chance pour Paris pour quatre raisons.

La première raison est la ferveur populaire qu'ils vont susciter. Il ne faut pas oublier les 15 millions de personnes sur le parcours de la flamme olympique et 4 milliards de téléspectateurs.

La deuxième raison, ce sont les changements sociaux et écologiques, dont on a un peu parlé, qui vont permettre d'accélérer. Mon collègue Jean-François MARTINS a parlé de la visibilité des femmes dans l'espace public et c'est évidemment très important. On sait à quel point les J.O.P. vont aider à progresser sur ce chantier crucial.

Puis ce sont les opportunités économiques que les J.O.P. vont créer et l'héritage que les Jeux olympiques et paralympiques vont nous permettre de constituer.

De fait, il y a vraiment de quoi s'enthousiasmer.

Ensuite, la deuxième chose que je voudrais pointer, c'est qu'on est là ensemble à parler plusieurs années avant les épreuves de ces Jeux olympiques et paralympiques, avec une transparence, une sérénité, un exercice qui nous permet d'en débattre ensemble. Cela a été le cas en 7e Commission, que j'ai l'honneur de vice-présider aux côtés de Geneviève GARRIGOS, où nous avons parlé longuement des projets. Il y a eu des questions et des réponses. Pierre RABADAN est toujours ouvert au dialogue et ne cesse de le répéter. Je pense qu'il faut insister sur ces points, ce dialogue et cette transparence autour des Jeux olympiques qui me semblent tout à fait bienvenus.

Je veux quand même revenir d'un mot sur les propos de Mme DATI, qui ne rate pas une seule occasion de revenir sans cesse sur une élection qu'elle a perdue et qui instrumentalise un certain nombre de sujets, comme cela a été le cas encore ce matin. Cela va être le cas pendant quatre jours et il va falloir le supporter.

Un autre mot à nos collègues du groupe Ecologiste qui reviennent sur le sujet des jardins ouvriers d'Aubervilliers. On l'a dit maintes et maintes fois, on l'a encore rappelé en 7e Commission, la disparition des jardins ouvriers d'Aubervilliers n'est pas directement liée aux Jeux olympiques et paralympiques, il s'agit d'une décision parallèle. On peut le répéter, on va le répéter dix fois, vingt fois, cent fois, mais il s'agit d'un fait.

Dans les quelques secondes qui me restent, je passe à deux sujets qui me semblent très importants.

Il y a évidemment la maîtrise de la trajectoire financière des J.O.P. qui est un sujet et une exigence forte, quelque chose de très important. Le président Tony ESTANGUET l'a rappelé, la "Solideo", qui doit livrer les infrastructures, se base à 95 % sur des infrastructures existantes et on sait que les budgets augmentent fortement souvent pour le financement de nouveaux équipements ; c'est ce qui nous permet d'avoir une certaine forme de sérénité. Je note, à la suite du président ESTANGUET, que la "Solideo" a entamé tous les chantiers nécessaires dès 2021 et qu'elle tient son calendrier, comme il l'a rappelé.

L'autre point crucial sur lequel il faut à mon avis insister est l'implication citoyenne des Parisiennes et des Parisiens : 10.000 missions de service civique "Génération 2024" par an ; cela a déjà commencé et c'est quand même un effort très important. Notamment pour aider à faire vivre le sport comme facteur d'intégration, c'est tout à fait capital. On aura 50.000 volontaires adéquatement formés qui participeront aux J.O.P. Un travail commun avec les Volontaires de Paris est prévu et c'est aussi un lien qu'il faut souligner et applaudir. Puis on a d'ores et déjà le Club Paris 2024, qui incite chacune et chacun à participer à des challenges pour s'impliquer, quelques années avant les Jeux, autant que possible dans la préparation de cet événement qui sera un plaisir pour toutes et tous.

Je pense que c'est pour toutes ces raisons que l'on peut se réjouir et s'impliquer dans la préparation des J.O.P. 2024 et je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Boris JAMET-FOURNIER.

Dernière oratrice, Mme Samia BADAT-KARAM pour le groupe Changer Paris.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Madame la Maire, mes chers collègues, en 2024, dans moins de trois ans, c'est tout le pays qui sera rassemblé derrière la délégation française d'athlètes olympiques et paralympiques pour vibrer et gagner ensemble, des années d'entraînement et de sacrifice pour lever le drapeau tricolore et réaliser le rêve de toute une vie.

Transformer ce rêve en réalité, tel est l'objectif ambitieux de nos athlètes, une ambition affichée qui nous oblige à être à la hauteur des enjeux sociétaux portés par l'organisation des J.O.P. 2024 : briller, performer mais également transmettre et écrire l'histoire.

La détermination de nos athlètes nous oblige à juste titre à penser à l'après J.O.P. A cet égard, la question de l'héritage de ces Jeux est centrale dans ce processus d'organisation. Le sport et les valeurs de l'olympisme, hier comme aujourd'hui et encore plus pour demain, doivent continuer à être des préoccupations majeures, mais également le tremplin d'une réussite sociale, d'une émancipation par le sport.

Ce rêve olympique est porté et partagé par toute la Nation. C'est en effet celui d'un enfant qui va vibrer devant une victoire française en athlétisme et qui va demander à ses parents de l'inscrire en club pour faire pareil. Ce rêve, c'est celui d'une adolescente qui va s'émerveiller devant une performance en natation et va chercher sur son smartphone le club le plus proche où s'inscrire. Ce rêve, c'est aussi celui d'un adulte qui cherchera des équipements de proximité pour faire du sport.

Malheureusement, la réalité est tout autre : la piste d'athlétisme du premier sera dégradée et ne lui permettra pas de prendre du plaisir dans ses entraînements ; la piscine de la seconde sera fermée ou privatisée, comme à Molitor, l'obligeant à s'inscrire dans un club à l'opposé de l'axe qui relie son collège à son domicile ; le troisième enfin trouvera, hélas, nos rues inadaptées à la pratique du sport et finira par abandonner ses bonnes résolutions. C'est avec ce genre de cas que nous pourrions tous juger dans dix ou quinze ans si les Jeux de 2024 auront été ou non une réussite pour Paris.

Comme l'a dit Rachida DATI, ce sont les Jeux de tous les Parisiens. Ils doivent donc être les premiers bénéficiaires et en tirer profit en ayant des moyens tangibles et physiques de se remettre au sport. A moins de trois ans des Jeux, les indicateurs sont au rouge. La question des infrastructures dans Paris est clairement sous-estimée. Que l'on parle de gymnases, de stades, de piscines, de pistes, de dojos ou même d'équipements de rue, on attend encore de véritables pistes sur le sujet pourtant majeur dans le développement du sport au XXIe siècle. Rien aujourd'hui ne peut faire rêver les Parisiens. La fin de ces Jeux, comme minuit pour Cendrillon, sonnera la fin du bail et la disparition des coûteux aménagements temporaires qui laisseront sur leur faim les Parisiens après les avoir fait rêver.

Toute cette communication mensongère et cette autosatisfaction sont indécentes, Madame HIDALGO. Après avoir mis ces questions au centre de la candidature de Paris 2024, comment pouvez-vous vendre avec autant d'aplomb aussi peu d'équipements durables aux Parisiens, en particulier dans les arrondissements de l'Ouest qui sont les grands oubliés ? Après avoir érigé la jeunesse comme principale bénéficiaire de l'accueil de ces Jeux,

comment pouvez-vous à ce point oublier les écoles, les associations, les O.M.S. et les clubs sportifs dans cette dynamique qui doit tous nous mener vers les Jeux ?

Cet héritage est aussi immatériel, c'est notamment par l'expérience que chaque petit Parisien et chaque petite Parisienne se souviendront des Jeux olympiques. Ils doivent vivre des moments forts avec leurs amis, tels que des compétitions interclasses ou interécoles ou en testant des sports méconnus.

Pour l'instant, à moins de trois ans des Jeux, le compte n'y est pas. Rien de tangible et de concret qui fait que les Parisiens se sentent associés à la dynamique des Jeux. Madame la Maire, il n'est pas trop tard pour vous ressaisir. Vous glorifiez l'impact positif des Jeux sur le climat. C'est bien, nous, nous attendons l'impact positif des Jeux pour les Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci pour ce débat.

Je vais sans attendre donner la parole à l'excellent Pierre RABADAN, ancien capitaine du Stade Français de rugby, avec cette belle compétence que lui a donné cette belle fonction et de grand sportif qu'il est, qui va nous répondre.

Cher Pierre, tu as la parole.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je vais commencer en vous remerciant pour la détermination que vous avez eue dans la quête des drapeaux qui nous sont présentés finalement aujourd'hui. Après des candidatures malheureuses, nous avons su tirer collectivement - l'ensemble des interventions en témoigne - des erreurs parfois que nous avons faites dans le passé pour obtenir enfin le droit d'organiser ces Jeux olympiques et paralympiques à Paris. C'est la traduction évidemment matérielle des drapeaux, l'arrivée et l'entrée dans l'hémicycle parisien en est un exemple.

Vous l'avez porté, Madame la Maire, avec beaucoup de détermination, en association avec Tony ESTANGUET à côté de vous, que je remercie aussi de son intervention et d'être venu expliquer, donner un point à date à l'ensemble des Conseillers de Paris. C'est important parce que ce que nous portons - cela a été rappelé à plusieurs reprises - est à la fois une ambition extrêmement forte sur l'organisation des Jeux, sur ce qu'ils laisseront à notre société, mais aussi sur la transparence à la fois dans l'organisation et la mise en œuvre de ceux-ci. Je tenais à le spécifier et à vous en remercier particulièrement.

Je ne vais pas répondre à toutes les sollicitations. Je voudrais remercier d'abord l'ensemble des orateurs pour leur sincérité, leurs questionnements et ils sont légitimes pour certains. Hors des postures politiques parfois, c'est important de pouvoir s'exprimer sur les sujets.

Je le redis à tous, avec l'administration parisienne qui travaille et l'ensemble des services du Comité d'organisation que je salue, nous sommes à disposition pour vous donner des éléments et je ne cesse de le dire à chaque fois que je prends la parole dans cet hémicycle. J'ai entendu, Madame Antoinette GUHL, que vous aviez des interrogations et nous pourrions le faire dans le cadre de la 7e Commission, mais aussi directement si des informations vous manquent. Nous appelons fortement de nos vœux au maximum de transparence et cela a été aussi le souhait de la Maire de Paris dans l'ensemble des procédés d'organisation du Comité d'organisation au-delà de "Solideo" pour l'organisation de ces Jeux.

Tony ESTANGUET l'a rappelé et certains de vous dans leur intervention, nous souhaitons et nous avons souhaité organiser des Jeux d'une nouvelle ère, d'une nouvelle norme avec beaucoup d'ambition. Ce sont des contraintes d'organisation qu'il faut appeler comme telles, parce qu'il est parfois plus facile d'être moins exigeant pour aller plus vite et faire les choses mieux, mais ce n'est pas ce que nous avons choisi de faire. Nous souhaitons vraiment organiser, d'abord pour les périodes de compétition, des Jeux qui se sont mis des contraintes en termes d'employabilité et des contraintes sociales. Ce sont aussi des contraintes environnementales qui ont été exposées et il faudrait beaucoup de temps pour les expliquer et bien spécifier la difficulté de leur mise en œuvre.

Les relations avec les partenaires, qui ont été énoncées, sont aussi un moyen pour nous. J'ai commencé à le faire avec le Comité d'organisation en évoquant la sortie du plastique à usage unique avec l'ensemble des partenaires. J'ai entendu d'ailleurs quelques inexactitudes puisqu'"Airbnb" est un partenaire du C.I.O., mais nous aurons des discussions très exigeantes avec eux. C'est un moyen aussi pour nous d'imposer ce que nous souhaitons leur demander, qu'ils n'ont parfois pas respecté mais nous saurons maintenant le faire dans le cadre de ces Jeux. La sortie du plastique à usage unique - cela a été aussi cité, un des partenaires majeurs des Jeux - est un enjeu sur lequel nous avons déjà commencé à discuter.

Je voulais dire un mot sur l'intervention de M. RAIFAUD. Je crois que cela a été repris plusieurs fois et je vous l'ai dit déjà en 7e Commission, mais je vais le redire : vous avez rappelé des combats, des divisions, et vous avez cité à plusieurs reprises la piscine d'Aubervilliers. Je répète que la piscine d'Aubervilliers est un site d'entraînement qui a été choisi à la demande des autorités locales ; ce sont elles qui ont porté ce projet qui n'est en rien lié avec les Jeux. Si cette piscine d'entraînement devait ne pas se faire, cela n'impacterait pas l'organisation des Jeux.

J'ai aussi entendu des interrogations sur certains retards, notamment dans les transports. Le plan de mobilités des Jeux a été fait en prenant en compte des risques de livraisons trop tardives et on ne sera pas impactés par ces problématiques.

Il y a eu évidemment beaucoup d'interventions pour la plupart très intéressantes. Je sens un enthousiasme collectif, même s'il faut garder une vigilance, mais je peux vous assurer que nous l'avons au quotidien, ce qui rend nos journées et nos réunions multiples bien chargées. Je vous assure en tout cas collectivement que nous souhaitons d'abord saisir cette opportunité.

Vous l'avez dit, Monsieur BONNET-OULALDJ, et cela a été évoqué à plusieurs reprises : nous devons être exigeants aussi sur l'héritage que laisseront ces Jeux. Nous avons à Paris, déjà hors du sujet des Jeux, un sujet sur la pratique sportive avec une ville extrêmement dense, des équipements très utilisés, une demande très forte et on s'en félicite.

Je tiens d'ailleurs à saluer le retour de la pratique sportive après la crise sanitaire qui a été difficile, qui est complexe avec la mise en place du pass sanitaire, mais qui a aussi bénéficié de l'élan des Jeux de Tokyo et de l'impact des médaillés de toutes sortes, et même des performances globales des athlètes, de ce que nous avons eu l'opportunité de faire dans le cadre des animations du Trocadéro, de la rencontre de ces enfants avec les athlètes. Je tenais à le signaler.

Je tiens encore à remercier l'ensemble des intervenants. J'ai entendu de l'enthousiasme, de la surveillance, de la méfiance, des questions, des défis parfois à relever, mais nous sommes déterminés à réussir des Jeux d'une nouvelle ère qui doivent guider ce que doivent être les grands événements de demain. C'est peut-être en passant par l'organisation du plus prestigieux et plus grand d'entre eux que nous arriverons à transformer cela.

Enfin, je voudrais vous dire combien moi-même j'ai pu témoigner de l'attractivité de Paris et de l'attente suscitée par les Jeux de Paris 2024. C'était déjà le cas avant les Jeux de Tokyo. Evidemment, la crise du Covid a encore renforcé cela et je peux vous dire que l'ensemble du monde, de la France et des Franciliens, nous le savons, souhaite que ces Jeux soient organisés de la meilleure des manières et qu'ils y soient impliqués.

Nous y travaillerons et nous avons encore devant nous un travail de l'engagement des populations et des sportifs. Des outils existent au sein de Paris 2024, mais nous aurons aussi l'exigence de vous demander, en tant que conseillers de Paris, de nous aider à impliquer l'ensemble des populations pour réussir l'organisation de ces Jeux olympiques et paralympiques 2024.

Comme l'a dit la Maire, cela arrive une fois dans une vie et nous souhaitons vraiment nous saisir de cette opportunité, malgré les contraintes qui sont celles du respect du budget engagé ; c'est important, cela a été dit, et nous y travaillons au quotidien. Le COJO a fait récemment une revue de projets, a adapté son plan de fonctionnement en diminuant le nombre de sites et en essayant de trouver des économies qui nous permettent de respecter les engagements budgétaires.

Mais cet objectif et cette vigilance ne doivent en aucun cas doucher notre enthousiasme. Cela n'arrive qu'une fois dans une vie et profitons-en. Soyons enthousiastes, c'est quelque chose qui va entraîner la population, qui est positif pour l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens, des Franciliens, des Françaises et des Français. Au-delà de cela, je sais pouvoir compter, en dehors de vos défiances et parfois de vos postures, sur l'engagement de vous tous.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Pierre, et merci aussi pour tout le travail fait auprès des clubs parisiens et de la pratique sportive dans nos écoles. Je rappelle que nous sommes une des rares villes en France à avoir un dispositif de professeurs des écoles payés par la Ville de Paris, les fameux P.V.P., qui font faire du sport à nos enfants et nous en sommes très fiers. D'ailleurs ce dispositif mériterait d'être étendu à l'échelle nationale, tant il apporte justement cette réponse aux besoins de sport dans les écoles. Au-delà de cela, merci aussi pour tout le travail fait au quotidien avec les clubs qui sont avec l'école la base de l'accès à la pratique sportive pour les plus jeunes.

Cher Tony ESTANGUET, Monsieur le Président, évidemment vous pouvez aussi apporter les éléments de réponse que vous souhaitez. Je conclurai en quelques mots, mais à vous la parole.

M. Tony ESTANGUET. - Merci, Madame la Maire, et merci à toutes et à tous pour vos interventions. Le défi, qui est le nôtre, nécessite beaucoup d'humilité et je peux vous assurer que j'ai noté chacune de vos interventions.

Nous allons continuer à travailler pour essayer de répondre au mieux à vos interrogations, à vos inquiétudes, pour les prendre en compte. J'ai déjà rencontré un certain nombre d'entre vous et, comme cela a été dit à l'instant par Pierre RABADAN, nous sommes à votre disposition pour continuer à échanger et à co-construire la réussite de Paris 2024. C'est dans cet état d'esprit que nous travaillons et que nous souhaitons réussir.

Peut-être quelques éléments de réponse très rapidement et ensuite on pourra bien évidemment continuer nos échanges au-delà de cette séance. J'ai regroupé les différentes interventions à travers quelques thèmes.

Un premier thème autour du financement. Plusieurs d'entre vous sont revenus sur la maîtrise budgétaire de notre projet. Je l'ai précisé tout à l'heure dans mon propos liminaire, le Comité d'organisation est une organisation privée, financée par de l'argent privé à près de 98 %. Nous avons à date sécurisé 56 % de nos revenus liés aux partenariats domestiques. Cela veut dire plus de 612 millions d'euros déjà signés et c'est un record en matière d'événementiel sportif et malgré les deux dernières années pas évidentes avec la crise sanitaire qui a forcément engendré des difficultés économiques.

Nous sommes toujours sur la trajectoire budgétaire d'essayer de sécuriser les deux tiers de nos revenus d'ici la fin de cet exercice 2021. Au sortir des trois premiers exercices budgétaires de 2018, 2019 et 2020, il n'y a aucun dépassement avéré. Le dernier rapport de la Cour des comptes a d'ailleurs signalé qu'il n'y avait aucune faute dans les attributions de marchés et dans la maîtrise budgétaire. Il faut pointer les risques et il y a bien évidemment toujours des risques. En tous les cas, pour le moment, comme disent les Anglais : "So far, so good". On continue à avancer avec une maîtrise budgétaire de ce projet.

A été mentionné le financement du Grand Palais Ephémère et je tiens ici à rappeler qu'il est financé aux deux tiers par le Comité d'organisation sur des fonds privés parce que c'est un équipement temporaire, l'autre tiers étant financé par la R.M.N.-G.P.

Concernant les partenariats, il a été mentionné quelques entreprises qui, comme le disait Pierre RABADAN, sont des partenaires du C.I.O. et donc de facto des partenaires de Paris 2024.

En ce qui concerne "Alibaba", il n'y aura pas d'interférences avec les lois et les mesures en France et en Europe : c'est bien le droit européen qui va s'appliquer pour l'organisation de ces Jeux. Ensuite, la maîtrise des données engendrées et générées autour de Paris 2024 respectera bien évidemment le droit en vigueur dans notre territoire ; il n'y aura donc aucune fuite et utilisation des données utilisées pour Paris 2024.

En ce qui concerne "Airbnb", nous continuons à organiser les Jeux avec des hôtels franciliens et français. Nous avons sécurisé 50.000 chambres d'hôtel sur la période avec tous les hôtels de notre Capitale pour justement accueillir les délégations et les officiels de ces délégations.

Nous continuons à organiser les Jeux selon notre propre modèle et je pense que nous avons été nombreux à insister sur ce point ce matin, il s'agit bien d'un nouveau modèle d'organisation. Je vous demande autant que possible d'essayer de nous appuyer sur ce nouveau modèle et non sur les éditions passées.

C'est un peu la même chose en ce qui concerne la partie environnementale : ne regardons pas trop ce qu'il s'est fait dans les dernières éditions mais plutôt notre modèle ; nous sommes toujours mobilisés sur cet objectif de réduire de moitié les émissions carbone. C'est inclus dans chacun de nos marchés. Il y a une évaluation avec des outils d'évaluation carbone de chacun de nos prestataires. De la même manière qu'on a un budget pour chaque direction, on a un budget carbone et chacun de nos marchés est évalué au filtre des émissions carbone qu'il engendrera. On est sur cet objectif de ne pas dépasser le 1,5 million de tonnes d'émissions carbone. Même si les dernières éditions étaient plutôt aux alentours de 3,5 millions de tonnes, nous restons convaincus de notre capacité à penser ce nouveau modèle avec une vraie différence et une vraie rupture dans les émissions.

En ce qui concerne ma rémunération, puisqu'elle a été mentionnée, c'est un comité des rémunérations indépendant qui a été établi dès 2018 à la création pour fixer la grille des revenus et des salaires de Paris 2024. Là aussi, avec un certain nombre d'éléments marquants, un "benchmark", une comparaison a été faite par rapport aux rémunérations des derniers comités d'organisation. On a regardé aussi dans les entreprises équivalentes puisqu'on est une structure privée qui doit générer ses propres revenus. Nous sommes financés par de l'argent privé et nous devons avoir des équipes qui vont chercher des revenus pour pouvoir organiser les Jeux et générer ces 3,9 milliards d'euros de budget.

Puis bien évidemment nous sommes dans le secteur de l'événementiel sportif et nous devons recruter des experts dans leur domaine qui sont souvent déjà dans des postes dans des fédérations internationales ou des organisations privées. Donc nous devons aussi être dans ce niveau de rémunération pour attirer ces compétences et ces expertises dans le milieu de l'événementiel. A titre de comparaison, dans cette grille de salaire, le directeur général et le président de Paris 2024 gagnent à peu près la moitié de ce que gagnaient nos homologues pour Londres 2012. On n'est pas à plaindre, ce n'est pas ce que je dis, mais on n'est pas non plus sur des revenus à la hausse par rapport à ce qu'il s'est pratiqué, on est plutôt dans des revenus plus modérés.

En matière d'héritage, j'ai entendu vos préoccupations. Vous avez raison, c'est toujours une histoire d'équilibre à trouver avec un plan d'investissement le plus ambitieux possible. Mais je le redis ici dans cette assemblée et je reprends ma casquette d'ancien athlète, je crois que pour développer la place du sport dans notre société, ce ne sont pas uniquement les infrastructures sportives. La crise de sédentarité, le changement de comportement avec des jeunes qui sont de plus en plus sédentaires, qui passent en moyenne 4 heures devant les écrans chaque jour, c'est ce qui nous guette aujourd'hui. Nous devons donc collectivement trouver des solutions pour mettre plus de sport dans les écoles, dans les quartiers, et ce n'est donc pas uniquement en multipliant le nombre d'infrastructures.

On sera bien sûr ravi s'il y a plus d'infrastructures en héritage de ces Jeux, mais attention car on ne peut pas tout avoir non plus : on ne peut pas d'un côté essayer de porter un nouveau modèle plus sobre et demander de l'autre plus d'infrastructures. Je crois vraiment que l'on a une vraie marge de progression dans ce pays dans les années qui viennent pour mieux valoriser ce que le sport a apporté dans son héritage immatériel. Encore une fois, pour des raisons de santé, d'éducation et de lien social, la pratique du sport de manière régulière et quotidienne est un vrai enjeu et on n'a pas toujours besoin d'un équipement sportif pour justifier le fait de faire 30 minutes d'activité sportive dans la journée.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Tony. Merci pour ce débat et pour les réponses de Pierre RABADAN.

Cela a été dit, ce moteur extraordinaire que constituent les Jeux olympiques et paralympiques va nous permettre d'accélérer les transformations de la ville, des transformations matérielles dans son urbanisme, dans ses infrastructures, dans sa mobilité, dans son accessibilité, et aussi bien sûr dans la pratique sportive et dans l'accueil dans un certain nombre d'équipements. D'ailleurs des équipements vont être rénovés et la grande Arena à la porte de la Chapelle va être créée. Evidemment dans notre ambition, si nous pouvons aller plus loin sur la construction de nouvelles infrastructures, nous le ferons.

Je regrette d'ailleurs, alors qu'on l'a demandé à plusieurs reprises, que le plan de relance national n'ait pas intégré justement cette question, pas uniquement sur Paris mais sur la France entière, pour accompagner les collectivités dans cet effort de construction des infrastructures. Je prends l'exemple du plan de relance fait par l'Espagne : 50 % du plan de relance est entre les mains des collectivités territoriales. 50 % du plan de relance !

Si on avait eu la possibilité dans notre pays d'une vision nationale sur l'effet d'entraînement, en conjuguant plusieurs moteurs, cela donne plus de puissance. Sur la question des Jeux olympiques comme sur la question de la transition écologique, on aurait pu considérer que c'était là qu'il y avait à faire les efforts. Ce n'est pas simplement par des appels à projets, qui n'apportent pas grand-chose comme mouvement dans la société si ce n'est beaucoup de bureaucratie, mais par un passage par les collectivités qui sont celles qui portent le sport de proximité. Ce sont les communes en grande partie qui portent le sport de proximité en l'accompagnant. On l'a fait, y compris dans la période très difficile du Covid, en accompagnant les clubs, et en accompagnant aussi le sport scolaire.

Je continue à penser qu'il n'y a pas mieux pour démarrer une vie qui ne soit pas une vie de sédentaire. Pour intégrer le sport comme une composante de sa santé, de son état d'esprit, de sa capacité à vivre bien, cela passe par le sport à l'école. C'est ce que nous connaissons avec ces fédérations de sports collectifs qui nous ont ramené de si belles médailles pour les garçons comme pour les filles.

Je pense évidemment au handball français qui est au top niveau mondial depuis plus de trente ans. Et pourquoi ? Quand on discute avec les dirigeants de ce grand sport, ils nous disent : parce qu'on est resté un sport scolaire et un sport qui continue à se faire avec cette tradition de l'éducation populaire. Parce que les clubs de handball qui partent du scolaire sont dans cette philosophie d'une éducation populaire, cela donne à l'arrivée des médailles olympiques et depuis de très nombreuses années, pour les garçons comme pour les filles.

Ce modèle-là, c'est celui qu'il nous faut essayer de promouvoir ici à Paris et bien au-delà sur l'ensemble du territoire national, en nous inspirant de ces pratiques qui sont extrêmement positives et qui montrent aussi l'ambition d'un pays.

Je suis donc vraiment heureuse et personne ne me retirera cette envie et ce plaisir qui est celui d'avoir été la Maire de Paris qui a pu ramener les Jeux olympiques à Paris. Pas toute seule évidemment mais ça, on l'a fait ! Je sais d'abord que personne ne me le reprochera et que personne ne me le retirera, parce que c'est un cadeau, c'est un engagement collectif pour notre ville et pour notre pays. Alors vive les Jeux olympiques et paralympiques ! Et merci à toutes celles et ceux qui s'engagent dans cette aventure très positive et, à défaut de la vivre pour soi-même, vivons-la au moins pour la jeunesse.

Merci à vous.

Je vous propose deux minutes de suspension et on reprend nos débats.

Merci beaucoup. Merci à toi, Tony.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à onze heures quarante-et-une minutes, est reprise à onze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous nous retrouvons, comme convenu au sein de la Conférence d'organisation, avec les présidents de groupe autour de ce débat organisé sur le thème Stratégie handicap 2017-2021...

S'il vous plaît ! Vraiment, cela ne vous intéresse pas du tout. C'est cela ? On peut commencer ? Très bien. Merci beaucoup.

2021 DASES 255 - Communication. - Stratégie handicap 2017-2021.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à un dispositif de recherche rapide en cas de disparition inquiétante.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Sur ce débat prévu en Conférence d'organisation, on m'a demandé et je propose que les orateurs retirent leur masque lorsqu'ils parlent. On aurait dû d'ailleurs le faire dans le débat précédent. Même si nous avons la traduction en langue des signes, je pense que c'est beaucoup plus confortable pour ceux qui nous écoutent comme pour les orateurs. Je propose que l'on retire son masque lorsque l'on parle et on le remet évidemment à l'issue de son expression.

Ce débat va bien sûr inclure les temps de parole définis par la Conférence d'organisation. Je vous rappelle également que vous devez inclure dans vos temps de parole la présentation des vœux et tous les sujets.

Je vais démarrer mon propos tout d'abord en remerciant chaleureusement Mme la Présidente de l'A.P.F. d'être parmi nous, Mme Pascale RIBES, accompagnée de M. GONZALES. Merci infiniment, c'est un honneur pour nous que de vous accueillir dans ce Conseil de Paris pour ce moment de débat avec les élus parisiens sur un sujet crucial pour notre vie ensemble et pour la société inclusive à laquelle nous aspirons.

Le sujet des handicaps occupe enfin la place qui lui revient dans le débat public. Et si nous pouvons nous en réjouir, nous devons veiller à ce que cette tendance, que l'on observe dans le débat public, se traduise évidemment en actes pour améliorer réellement la vie et le quotidien des personnes en situation de handicap.

Ces dernières semaines, les débats ont notamment émergé au niveau national autour de la question des ressources des personnes handicapées, dont beaucoup, rappelons-le, vivent en dessous du seuil de pauvreté. Pour lutter contre cette injustice, les revenus du conjoint ne doivent plus être pris en compte dans le calcul de l'allocation aux adultes handicapés, l'A.A.H. et je le dis ici solennellement. Je connais la mobilisation à la fois des associations, des familles et des personnes concernées, mais aussi la mobilisation observée, notamment à l'Assemblée nationale et au Sénat, sur ce sujet. Il est absolument indispensable de déconjugaliser les aides pour garantir la citoyenneté économique des personnes handicapées. J'apporte donc ma voix dans ce débat qui est bien sûr un débat national.

Mais à Paris, nous arrivons au terme d'une stratégie handicap que nous avons déclinée entre 2017 et 2021. Sa mise en œuvre a nécessité la mobilisation de tous les élus, des maires d'arrondissement, des adjoints et des adjointes, ainsi que de nos directions et notre administration que je tiens vraiment à saluer pour ce travail.

Cette stratégie nous a permis d'abord d'accroître l'offre médico-sociale destinée aux personnes handicapées. Je voudrais, à titre d'exemple pour la seule année 2021, citer ce foyer d'accueil médicalisé, "Les Ecluses", que nous avons ouvert dans le 10^e arrondissement, mais il y a aussi le fait d'avoir rouvert le foyer d'accueil médicalisé Anne-Bergunion dans le 14^e arrondissement, ou encore le service d'accueil à la vie sociale Gustave-Beauvois dans le 16^e arrondissement, dont les capacités d'accueil ont été renforcées.

Cette stratégie, ce plan, cette programmation que nous avons eue nous ont également permis de mieux prévenir les départs non souhaités, par exemple en Belgique, pour accéder à certains soins. En lien étroit avec la Maison départementale des personnes handicapées de Paris - je veux d'ailleurs les remercier pour le travail qu'ils réalisent -, nous avons réussi à faire baisser le nombre d'adultes parisiens handicapés devant être réorientés vers un foyer médico-social en Belgique.

Vous savez que c'était quelque chose que nous avons évoqué ici, qui est extrêmement douloureux pour tout le monde et qui ne peut pas être considéré comme une politique publique pour nos concitoyens. Donc en 2020, un seul départ a été enregistré. Cela veut dire que le travail engagé a été suivi d'effet de façon très concrète.

Mais si beaucoup a été fait, il reste encore évidemment énormément à faire pour mieux accompagner les personnes handicapées à Paris, et notamment pour réduire un retard en matière d'accessibilité. C'est pourquoi l'accessibilité universelle doit être l'une des grandes priorités et c'est une des grandes priorités de cette nouvelle mandature. Pour y parvenir, la mobilisation de toute l'équipe municipale, des élus, que ce soit ici au Conseil de Paris, des adjoints, des maires d'arrondissement et des fonctionnaires est absolument déterminante.

Dans cette perspective, j'ai demandé à Emmanuel GRÉGOIRE et à Jacques GALVANI de mobiliser l'ensemble des adjoints et je veux les remercier. Je veux en particulier remercier Jacques qui porte cette belle mission à mes côtés. Je veux le remercier pour son engagement et sa disponibilité. Il est devenu en très peu de temps - puisque c'est un des nouveaux élus de cette équipe parisienne, venant d'ailleurs de la société civile - une référence et un point d'appui aussi pour les associations. Je le sais et je veux lui dire merci. A eux deux, avec Emmanuel GRÉGOIRE, ils ont comme mission de mobiliser l'ensemble des élus et de l'administration pour élaborer la nouvelle feuille de route.

Nous devons constamment avoir à l'esprit qu'un environnement qui n'est pas accessible est en fait synonyme d'exclusion et de discrimination ; ce sont la citoyenneté, l'éducation, le travail, la santé, la sécurité et la culture qui sont alors compromises. C'est ce que nous a rappelé Pascale RIBES, la présidente d'A.P.F. "France Handicap", en dénonçant les conséquences insupportables de l'inaccessibilité notamment d'un lycée parisien et des difficultés rencontrées par exemple par la jeune Amélie qui étudiait en khâgne. C'est aussi ces situations d'enfants et de familles qui, malgré des promesses faites au niveau national, n'ont toujours pas d'assistants de vie scolaire pour les accompagner dans une scolarité inclusive.

Le cadre et la méthode ont été fixés. Tous les nouveaux projets devront systématiquement intégrer les conditions de l'accessibilité pour que les Parisiennes et les Parisiens puissent être plus autonomes dans l'environnement parisien.

C'est le cas des nombreux projets que nous avons lancés depuis juin 2020. Je pense, par exemple, à la Maison de la jeunesse, à la réforme du "Paris de l'action sociale", à la création aussi de la future police municipale, à la ville du quart d'heure, aux états généraux du stationnement et aux évolutions de la porte de la Chapelle. La promesse républicaine et le programme "Embellir votre quartier", toutes et tous intègrent cette question de l'accessibilité universelle, comme un élément fondamental et qui ne peut pas être une condition ou une variable d'ajustement.

Je veux saluer également le travail du Secrétariat général de la Ville et de toutes les directions qui sont évidemment essentielles, Madame la Secrétaire générale, à la mise en œuvre de cette politique. Chaque direction a désigné son référent sur les questions du handicap et de l'accessibilité. Tous ces référents forment aujourd'hui un réseau, qui est animé par Jacques GALVANI et le Secrétariat général et qui nous aide à piloter nos travaux pour mener à bien notre objectif. Parce que pour réussir un objectif, il faut le programmer, il faut être méthodique et c'est cette méthode que nous appliquons sur cette question de l'accessibilité universelle.

Le rendez-vous de 2024, dont on a parlé tout à l'heure, est bien sûr l'opportunité d'améliorer notre accessibilité qui nous fait encore tant défaut, il faut le dire clairement. Mais cette échéance ne suffira pas. Il n'est pas question d'attendre 2024 pour nous engager sur des actions concrètes, mais plutôt d'être prêts pour que 2024 voie vraiment une ville encore plus inclusive.

Cette feuille de route, qui nous réunit ce matin, comprend plusieurs volets sur lesquels je souhaite revenir.

Avec Ian BROSSAT sur le logement, 5.000 logements sociaux du parc ancien seront rénovés chaque année jusqu'en 2026 par nos trois bailleurs parisiens pour les rendre accessibles. Je dois le dire ici, nous avons tenu bon, y compris dans la précédente mandature, sur le fait qu'y compris lorsque nous construisons, nous continuons à construire des logements dans le parc social qui sont accessibles notamment aux personnes en situation de handicap. Rappelez-vous combien ce sujet avait animé le débat public national. Nous avons tenu bon et je crois que nous pouvons en être fiers et nous en féliciter.

Merci, Monsieur le Président de "Paris Habitat", qui voit bien ce que cela signifie !

Avec Afaf GABELOTAUD, nous lançons aussi l'Ecole parisienne de l'accessibilité pour mettre en réseau les centres de formation qui conduisent aux métiers de l'accessibilité et pour faire reconnaître ces métiers. Je pense, par exemple, aux interprètes en langue des signes, mais aussi à celles et ceux qui doivent former à l'accessibilité digitale, car l'accessibilité crée des emplois. Je veux, parmi les personnes, remercier aussi très chaleureusement Jérémy BEAUVOIS, mon conseiller à mon cabinet mais aussi le président du Congrès mondial des sourds. Je veux vraiment le remercier pour cet apport indispensable, utile, et ce changement dans nos méthodes de travail ici à la Ville et au sein de mon cabinet.

Si je continue, avec David BELLARD, grâce à la réforme du stationnement, le nombre de places de stationnement destinées aux personnes à mobilité réduite augmentera durant cette mandature avec la création de 1.000 places supplémentaires.

Avec Marie-Christine LEMARDELEY, nous constituons aussi le réseau parisien des acteurs de l'accessibilité de l'enseignement supérieur pour faire de Paris une ville qui réserve aux étudiants en situation de handicap, d'abord leur place, la place qui est la leur en leur permettant de réussir leurs études et de mener à bien leur vie de jeune femme ou de jeune homme, et évidemment de pouvoir réussir leur vie à travers l'enseignement supérieur. Il m'importe que chaque jeune, quel que soit son handicap, puisse suivre les études de son choix et que les années d'études à Paris soient les plus agréables possible, en veillant bien sûr à ce que le handicap n'alourdisse jamais les galères que l'on peut rencontrer lorsqu'on est étudiant.

Avec Paul SIMONDON, nous mobilisons la commande publique comme un levier pour une meilleure prise en compte des enjeux liés à l'accessibilité. Par exemple, le nouveau schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables nous permettra de mieux intégrer les critères d'accessibilité dans la passation de certains marchés de la Ville. Vous savez que c'est toujours très compliqué de faire valoir des critères, compte tenu de ce qu'est aujourd'hui le droit de la commande publique, mais nous avons utilisé les dérogations possibles, notamment sur ces sujets pour adapter nos marchés.

Avec Arnaud NGATCHA, sur l'international, nous faisons vivre aussi la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées, en proposant un modèle local de son application et pour faire de Paris une inspiration pour d'autres collectivités. Les adjoints et les directions sont formés aux enjeux de cette convention pour que nous puissions rendre compte de sa mise en œuvre, car des objectifs doivent pouvoir être évalués en concertation avec les conseils locaux du handicap qui sont dynamiques dans notre ville.

Je veux vraiment remercier là aussi toutes celles et ceux qui s'engagent dans les conseils locaux du handicap. S'il n'y avait pas ces conseils, sans aucun doute la mobilisation serait différente, quelle que soit la volonté ou la détermination que l'on peut avoir. Je pense que ces conseils locaux sont vraiment un outil essentiel, à la fois démocratique et d'engagement de nos actions.

A la suite de la première audition de la France cet été par le Comité des droits créé à l'O.N.U. sur la mise en œuvre de cette convention, l'organisation des Nations Unies a fait connaître ses observations finales qui nous engagent tous : Gouvernement, collectivités locales et bien sûr associations.

Avec Anouch TORANIAN, nous plaçons aussi l'accessibilité au cœur du programme des Volontaires de Paris pour faciliter la participation citoyenne des personnes handicapées à travers des actions de sensibilisation et de médiation.

Sous la responsabilité d'Emmanuel GRÉGOIRE et avec l'ensemble des adjoints et des directions concernées, nous allons élaborer un nouveau mode d'emploi pour que tous nos sites Internet, nos événements, nos concertations, nos discours soient accessibles à toutes et à tous.

C'est dans ce cadre que nous développons et développerons le "Facile à lire et à comprendre", le F.A.L.C., cette technique extraordinairement efficace qui nous permet de communiquer auprès de tout le monde. J'entends parfois des propos assez désagréables sur l'usage de cette technique et cette façon de communiquer, mais c'est quelque chose d'extrêmement important qui nous permet évidemment d'inclure et d'associer les personnes qui sont en situation de handicap psychique et qui connaissent des maladies mentales.

Le contenu de nos campagnes devra bien sûr être directement accessible en langue des signes. Nous avons d'ailleurs à présent et nous aurons régulièrement à ce Conseil de Paris une traduction en langue des signes.

Pour aller plus loin, nous allons aussi travailler avec Jean-Luc ROMERO-MICHEL sur un sujet encore très peu documenté : le critère de discrimination lié à la capacité à s'exprimer en langue française. Je souhaite que nos démarches d'accessibilité servent à prévenir ces discriminations.

Avec les adjoints concernés, nous installerons le Conseil parisien des langues des signes pour réunir les experts concernés et veiller à la qualité de la diffusion à Paris de la langue des signes française. Nous attendons toujours de l'Etat l'ouverture dans un collège parisien d'une filière bilingue en langue française et en langue des signes française pour laquelle, je le redis ici, je réitère mon soutien.

A la veille de nos Jeux de 2024, Paris doit promouvoir la richesse des langues des signes dans tous les pays et le contexte des Jeux de 2024 nous aidera aussi à accélérer toutes nos démarches visant cette accessibilité universelle.

C'est dans ce cadre que nous allons développer une quinzaine de quartiers d'accessibilité augmentée - et je remercie ici Jacques BAUDRIER et tous les maires d'arrondissement - et cette démarche sera parfaitement articulée avec le programme "Embellir votre quartier" qui est déjà lancé et qui est bien distinct du dispositif des Agendas d'accessibilité programmée, ces Ad'AP dont nous poursuivrons le déploiement.

Un plan de mobilisation prévoit bien d'autres projets sur lesquels nous aurons l'occasion d'échanger. Je pense, par exemple, au développement sur l'ensemble du territoire parisien d'aires de jeu accessibles à tous nos enfants, afin qu'ils puissent jouer tous ensemble tout simplement. Je pense aussi à la résidence de l'accessibilité et de la conception universelle qui sera installée dans le 20^e arrondissement de Paris.

Cette nouvelle feuille de route, dont nous débattons ce matin, est ambitieuse, exigeante, mais ses objectifs sont bien sûr atteignables. Je sais pouvoir compter sur la mobilisation de l'ensemble de l'équipe municipale - et au-delà car si un sujet peut être consensuel, c'est bien celui-ci - pour faire de Paris une ville plus agréable, plus facile à vivre pour tout le monde. Lorsqu'on travaille sur l'accès des plus fragiles ou de ceux qui ont une singularité, en fait c'est vraiment l'accessibilité de toutes et tous à laquelle nous travaillons et qui rend la vie plus agréable, plus facile à vivre parce que plus inclusive.

Je vous remercie.

Merci beaucoup. Je vais donc donner la parole à la première oratrice, Mme Camille NAGET pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, avant toute chose, le groupe Communiste et Citoyen tient à saluer les membres de l'A.P.F., qui sont présents aujourd'hui, et à faire savoir toute son estime pour ce très important travail qui a été mené sur les enjeux du handicap et de l'accessibilité.

Nous avons là un sujet extrêmement transversal, tant en matière de diversité des publics qu'il touche qu'en termes de domaines dans lesquels il nous faut intervenir pour créer les conditions de l'inclusivité, de la solidarité et de l'égalité. Car nous le savons, si nous avons beaucoup progressé, nous avons encore beaucoup à faire.

Vous l'avez dit, Madame la Maire, notre ville reste difficile pour les personnes en situation de handicap. C'est à ce titre qu'il faut souligner la qualité et la richesse des propositions apportées par ce plan de mobilisation, avec là encore un mot d'estime pour la méthode qui met un point d'honneur à ce que chaque nouveau projet de cette mandature intègre systématiquement les questions de handicap et les conditions de l'accessibilité.

C'est un véritable engagement de notre collectivité en matière de politique publique qui appliquera sans concession l'exigence de l'accessibilité dans chacun de ses domaines de compétences et en allant même au-delà du champ réglementaire fixé par la loi en matière d'accompagnement des commerces parisiens, de formation aux métiers de l'accessibilité, de la multiplication des dispositifs "Français facile à lire et à comprendre", et bien sûr en matière d'aménagement urbain, d'accessibilité des transports en commun et de nos équipements municipaux.

C'est d'autant plus important de le souligner puisque la Ville de Paris le fait dans un cadre national qui est défavorable, il faut le dire, aux avancées concrètes en matière d'accessibilité et d'inclusivité. Je pense notamment à la longue bataille, d'ailleurs toujours en cours, pour la déconjugalisation de l'allocation adulte handicapé -A.A.H.-. Nous avons été plusieurs groupes dans cet hémicycle à souhaiter interpeller le Gouvernement sur une nécessaire révision de ce paramètre de calcul du montant de l'A.A.H.

Déjà en 2017, une proposition de loi déposée par Marie-George BUFFET s'était heurtée à une motion de rejet du groupe LREM. A nouveau en 2020, une proposition de loi a été rejetée, et pas plus tard que la semaine dernière, une nouvelle proposition de loi a été rejetée par le Gouvernement, ce même Gouvernement qui disait vouloir faire du handicap une des priorités du quinquennat. C'est bien la preuve qu'il reste inscrit dans une vision sociétale largement dépassée et inégalitaire, dans laquelle le handicap serait une affaire de solidarité familiale et non de solidarité nationale.

Et c'est ce modèle de réflexion qui entretient et reproduit les discriminations à l'égard des personnes porteuses de handicap. A ce titre, j'aimerais rappeler le triste constat de la défenseure des droits en 2020 : pour la quatrième année consécutive, le handicap était le premier motif de saisine en matière de discrimination. On trouve, dans les objets de ces saisines, des entraves à l'accessibilité universelle, des entraves au droit à l'autonomie, mais également les entraves au libre choix du lieu de vie.

Tous ces points sont la conséquence d'un important retard français en matière de politique publique tournée vers le handicap, mais également d'importants reculs lorsque l'occasion se présentait de les rattraper. Je pense en particulier à la loi ELAN, par laquelle l'obligation de construction de logements neufs accessibles aux personnes en situation de handicap est portée de 100 % à 10 %. Si la promesse portait plutôt sur le caractère évolutif des logements existants, force est de constater que trois ans après la promulgation de la loi, le soutien national à ces travaux reste extrêmement marginal.

Il y a de toute évidence la preuve d'un manque de volonté politique nationale sur le sujet. Je veux à cet égard saluer le lancement par la Ville de Paris d'appels d'offres visant à rénover 5.000 logements sociaux par an jusqu'en 2026. Preuve encore qu'une ambition parisienne se distingue d'un cadre national très en retrait sur les questions d'accessibilité.

Et le même constat s'applique en matière d'éducation. Pour la énième année consécutive, la rentrée scolaire 2021 est marquée par un manque criant d'A.E.S.H., que l'on estime à seulement 5.000 en poste pour 220.000 enfants nécessitant un accompagnement.

A ce sous-effectif chronique s'ajoute le fiasco de la mise en place des pôles inclusifs d'accompagnement localisés -P.I.A.L.- qui ont remplacé l'affectation des élèves par une affectation de secteur accompagnée de changements fréquents d'accompagnement. En plus d'introduire d'importantes discontinuités dans les suivis, la réforme a réduit le nombre d'heures d'accompagnement par élèves et a précarisé davantage une profession déjà en grande difficulté.

C'est un constat alarmant qui ne doit jamais nous faire perdre de vue qu'une politique d'accessibilité passe aussi par les agents et agentes qui travaillent quotidiennement au contact des personnes en situation de handicap. Vous le savez, c'est une constante pour le groupe Communiste, nous sommes très attentives et attentifs aux questions de personnel.

Je pense que nous sommes à Paris en capacité d'aller plus loin en matière de formation des agentes et agents de la Ville sur ces enjeux. Les professionnels de l'Aide sociale à l'enfance, par exemple, seraient preneurs de formation pour l'accompagnement des enfants en situation de handicap. Le besoin est le même pour les agents en

charge de l'animation sportive. Cet appui serait nécessaire pour les professionnels qui œuvrent quotidiennement aux côtés des enfants et on sait combien les politiques éducatives sont centrales en matière d'accessibilité.

Et l'opportunité des Jeux olympiques et paralympiques, dont nous avons parlé ce matin, permettra la mise en place d'événements de pratiques partagées autour de l'éducation par le sport. Favoriser l'éveil sportif qui réunit à la fois les enfants en situation de handicap et les enfants qui ne le sont pas. Et je sais dans ce domaine que nous pouvons compter sur l'engagement de la Ville, l'engagement de Tony ESTANGUET mais aussi Ryadh SALLEM, champion paralympique très engagé dans la cité universelle.

Nous le savons, le programme est déjà très fourni en matière de politique du handicap, mais nous en sommes convaincus, l'ambition en matière d'accessibilité doit toujours être poussée plus loin. Nous savons d'ailleurs qu'il s'agit là d'une vision partagée à la Ville en matière de richesse de politiques mises en œuvre.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, Camille NAGET.

Je donne la parole à Mme Catherine IBLED pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme Catherine IBLED. - Madame la Maire, mes chers collègues, je vous remercie de nous donner l'opportunité de nous exprimer sur la question du handicap. Question majeure tant elle revêt une multitude de formes pour lesquelles des réponses et des solutions adaptées doivent être apportées et dans lesquelles Paris peut bien sûr jouer un rôle singulier.

Je remercie également au nom de mon groupe M. GALVANI et ses équipes qui œuvrent avec le sens de l'intérêt général. Je remercie également l'ensemble des associations engagées auprès des personnes en situation de handicap.

Je m'étonne toutefois du contenu de cette communication qui aborde un certain nombre de sujets, mais vous mentionnez, je vous cite, "qu'elle ne vise pas à rendre compte de tout ce qui est fait en la matière à Paris". C'est bien dommage car cela pose question puisqu'il s'agit de votre stratégie 2017-2021. Nous pouvions donc légitimement nous attendre à un document exhaustif et à un bilan de ce qui est fait en matière d'accompagnement des handicaps à Paris.

Je regrette notamment l'absence d'un point d'étape sur la circulation des personnes handicapées dans la rue et dans les transports en commun. Vous parlez à plusieurs reprises d'accessibilité augmentée, mais disons-le sans détour : la voirie parisienne, comme le sous-sol du métro d'ailleurs ou les couloirs du RER, est particulièrement inhospitalière pour les personnes qui souffrent d'un handicap moteur. Ces mêmes contraintes touchent aussi les personnes à mobilité réduite, les familles avec les enfants et les poussettes et j'en passe.

J'ai bien noté les ambitions en la matière visant à rendre accessible le cheminement lors des réfections de chaussée ou encore d'œuvrer à la mise en accessibilité du réseau de bus à l'horizon 2023. Mais je pose ici la question à M. David BELLARD ou à M. BAUDRIER, quand on sait combien la désorganisation prévaut dans les travaux de voirie, avec des prestataires qui rendent souvent un travail final perfectible quand il n'est pas malheureusement démolit quelques semaines plus tard pour d'autres travaux. Comment s'assurer de ces objectifs avec précision ?

Avec mon groupe, nous avons proposé un vœu, un retour à une gestion municipale des remises en état, ce qui avait le mérite d'avoir un regard sur le travail fini. Nous avons regretté l'avis défavorable de l'Exécutif sur ce point.

Vous le savez, à chaque Conseil de Paris, je vous interpelle sur la hausse régulière des indemnités pour les accidents sur la voirie, dont on constate chaque jour l'état dégradé et le mot est faible. Le mauvais entretien de la voirie, les travaux incessants, les dépôts sauvages ajoutés à la mauvaise gestion du déploiement des trottinettes et des vélos sont un véritable danger pour les personnes non voyantes ou malvoyantes. Le trottoir devient un parcours semé d'embûches, un véritable champ de bataille qui se termine parfois par des drames.

J'ai bien noté que vous vouliez faire des aires de jeu accessibles aux enfants handicapés et c'est une belle initiative, mais encore faut-il que ces enfants puissent y accéder sans difficulté.

Nous vous demandons donc une vraie stratégie et un calendrier pour l'amélioration des conditions de circulation des personnes handicapées et à mobilité réduite dans l'espace public. Comme vous le précisez, les Jeux olympiques et paralympiques peuvent être un levier pour une meilleure accessibilité de la ville. Faisons donc des trois prochaines années des années utiles en la matière.

Dans votre document, vous évoquez la mise en place de mesures exceptionnelles de soutien pendant la crise à destination des personnes handicapées et notamment des plus jeunes. Bien que la France pendant la pandémie ait moins fermé ses écoles que la plupart des autres pays dans le monde, s'appuyant là-dessus sur des personnels engagés, ce sont toujours des moments difficiles avec une rupture du lien social et de la cadence d'apprentissage.

Je souhaite citer un exemple : dans le 15^e arrondissement, nous avons une école privée, qui s'appelle les Saints-Anges et qui accueille dans ses effectifs 10 % d'enfants en situation de handicap ou atteints de troubles

lourds. Cette école va fermer pour des raisons, certes, de droit privé mais il est regrettable, par exemple, que la Mairie de Paris ne s'investisse pas plus sur ce dossier pour les aider à trouver un site pour accueillir cette école élémentaire menacée de fermer à la fin de l'année scolaire. Une société inclusive doit penser à toutes les populations sans distinction.

Cette communication est enfin pour moi l'occasion de rappeler quelques chiffres nationaux : à la rentrée 2020, l'école a scolarisé 384.000 élèves en situation de handicap, cela représente 20 % de plus qu'en 2017. Le nombre d'accompagnants de ces élèves a quant à lui augmenté de 46 % en quatre ans. Enfin, 250 millions d'euros ont été mobilisés pour l'année 2021 en faveur de l'école inclusive...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Madame IBLED.

Mme Catherine IBLED. - Portant le financement de cette priorité à 3,3 milliards d'euros, soit une augmentation de près de 60 % depuis 2017.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Vous aviez cinq minutes et elles sont dépassées. Je vous remercie beaucoup.

Mme Catherine IBLED. - J'allais remercier la Ville de Paris, mais trop tard !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci pour le remerciement, il va droit au cœur.

Je donne la parole à Mme Mélody TONOLLI pour le groupe "Génération.s".

Mme Mélody TONOLLI. - Madame la Maire, mes chers collègues, parce qu'elle n'a pas été suffisamment prise en compte pendant des décennies, la question du handicap reste entière et nous saluons la présence de l'A.P.F. France Handicap mobilisée chaque jour sur ce sujet.

En effet, nous sommes encore aujourd'hui trop souvent saisis avec une grande violence d'histoires dramatiques vécues par des personnes en situation de handicap, ainsi que leurs proches. "Mediapart" nous révélait hier soir les souffrances, les humiliations et le harcèlement subis par Julie, étudiante universitaire, mais aussi les parcours de combattant des parents de Victor, Louis et Vladim, contraints de quitter la France pour une meilleure prise en charge de leurs enfants.

J'ai bien noté que grâce à l'action de la Ville de Paris, un seul départ en 2020 pour la Belgique avait été à regretter. Mais tous les parcours ne se terminent pas aussi bien et ils sont très souvent semés d'embûches, y compris pour des Parisiennes et des Parisiens en situation de handicap.

180.000 personnes disposent à Paris d'un droit ouvert à la M.D.P.H. et 27.000 d'entre elles sont bénéficiaires de l'allocation adulte handicapée, un nombre en augmentation de 24 % depuis 2007.

En quelques années, Paris a cependant réalisé de nettes avancées, afin d'offrir à tous ses habitants et habitantes les mêmes chances, les mêmes opportunités et la même qualité de service. Qu'il s'agisse de l'accessibilité et de l'adaptation des logements du parc social, de l'accessibilité de l'espace public, de l'accueil des enfants en situation de handicap sur les temps périscolaires, de la lutte contre les discriminations liées aux handicaps, les efforts engagés ont été réels et méritent d'être soulignés.

D'autre part, nous saluons la mobilisation importante des personnels et des services de la Mairie de Paris pendant les dix-huit mois de la crise sanitaire pour leur action à destination des personnes en situation de handicap davantage fragilisées par les confinements successifs.

Tous ces progrès n'occulent cependant pas le retard considérable qu'il nous reste à rattraper dans la capitale, et cela a été bien rappelé précédemment, alors que la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation à la citoyenneté des personnes handicapées, avait donné dix ans pour effectuer les travaux de mise en accessibilité de tous les établissements recevant du public, qu'ils soient publics ou privés. Or, les chiffres relatifs aux E.R.P. actuellement disponibles pour Paris indiquent que seuls 20 % d'entre eux sont déclarés accessibles.

Il y a quelques jours a été lancée par notre collègue Jacques GALVANI, adjoint en charge du handicap, très mobilisé avec ses équipes, la concertation destinée à définir la nouvelle stratégie pluriannuelle handicap et accessibilité. Cette concertation sera, nous l'espérons, l'occasion d'établir un bilan complet chiffré comprenant l'état des lieux de la mise en accessibilité des E.R.P. de la ville, notamment les établissements scolaires, sportifs et culturels, ce qui permettra aussi de considérer les moyens budgétaires à mobiliser par la Ville pour achever cette mise en accessibilité qui pourrait s'effectuer de manière conjointe avec la rénovation énergétique.

Pour rappel, la Ville de Paris avait signé sur la précédente mandature neuf agendas d'accessibilité programmée, planifiant la mise en accessibilité de tous les équipements parisiens recevant du public sur la période 2016-2024, soit tous les bâtiments appartenant à la Ville susceptibles de recevoir des personnes extérieures. Au total, 2.200 équipements et plus de 400 installations ouvertes au public devaient être mis en accessibilité en neuf ans.

Pour le financement de ces travaux d'accessibilité, la Ville de Paris avait engagé au P.I.M. 2014-2020 une enveloppe de 200 millions d'euros. Où en sommes-nous de ces engagements ? Il serait donc souhaitable, avant toute nouvelle étape, et je cite un membre très investi d'un comité local du handicap, "que les mesures et plans déjà existants puissent être mis pleinement en application" : agendas d'accessibilité programmée que je viens d'évoquer, Plan local d'urbanisme, plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de Paris, accompagnement et implication des comités locaux du handicap, mise en place de la commission communale pour l'accessibilité.

Par ailleurs, il est essentiel que le futur plan stratégique fixe des objectifs chiffrés et donne les moyens aux C.C.A.H. et C.L.H. d'assurer un suivi régulier. Les C.L.H., dont le dynamisme a été souligné par la Maire de Paris, en lien avec les maires d'arrondissement sont disponibles pour participer pleinement à la concertation en cours ; ils représentent un lien privilégié avec les habitants, mais aussi les structures et associations œuvrant au quotidien pour accompagner les publics en situation de handicap et sensibiliser les citoyens.

Nous regrettons ainsi que l'enveloppe consacrée au mois du handicap soit passée sans concertation de 90.000 euros en 2019 à 40.000 euros en 2021, ceci alors que les actions autour du thème du handicap engagées avec cet événement permettent de valoriser un modèle de société plus inclusive et cela a été dit précédemment.

Je vous remercie de votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Je donne la parole à Mme LECOUTURIER.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, on ne parlera jamais assez du handicap, qui doit être, pour nous élus, une préoccupation de tous les instants. Et Paris, plus que toutes les autres villes, doit être exemplaire, un modèle d'inclusion pour toutes les personnes porteuses d'un handicap.

Vous nous présentez donc cette communication Stratégie handicap 2017-2021 et vous nous rappelez au début de celle-ci que la période de confinement a été encore plus terrible pour toutes les personnes porteuses de handicap, en particulier pour les enfants et leurs familles. Oui, on savait le quotidien des aidants extrêmement complexe avant la crise, mais la fermeture des écoles, des centres médico-sociaux, l'impossibilité pour les professionnels de santé qui gravitent autour de ces enfants de poursuivre leur travail ont lourdement affecté les familles et la vie des enfants.

Alors, même si la volonté de la Ville de Paris est de les accompagner, force est de constater que, lorsqu'on est handicapé à Paris, vivre dans notre capitale reste encore un parcours du combattant.

Dans le milieu scolaire tout d'abord, huit élèves sur dix sont scolarisés en classe ordinaire, et je tiens à remercier les enseignants pour leur engagement dans l'inclusion de ces élèves porteurs d'un handicap, même s'ils réclament plus de formations et de soutien pour encore mieux accueillir ces enfants un peu différents.

A Paris, ce sont 53 écoles sur 656 qui disposent de classes U.L.I.S., ce sont 74 collèges sur 346, ce qui représente 14 % de l'ensemble des établissements scolaires parisiens. Ces chiffres sont encourageants, même si de très nombreuses familles rencontrent encore des difficultés pour scolariser leurs enfants ou trouver un accompagnant des élèves en situation de handicap dans le milieu scolaire. Nous attirons également votre attention sur la formation et la sensibilisation au handicap des animateurs de la Ville de Paris, qui sont des impératifs pour améliorer l'inclusion des enfants sur les temps périscolaires ou extrascolaires.

Un logement adapté pour les personnes à handicap moteur ou un logement tout simplement, notamment pour les parents d'enfants ayant un handicap invisible, doit être une priorité absolue. Comme vous l'avez très justement souligné, Monsieur GALVANI, lors de la présentation de votre communication à notre groupe, une nette revalorisation des points handicap est indispensable pour l'attribution d'un logement à une personne ou une famille ayant un enfant handicapé. Vous vous êtes engagé à porter cette demande auprès de M. Ian BROSSAT, adjoint au Logement. Nous vous en remercions, mais nous serons également très vigilants à la poursuite de cette demande.

On ne peut pas parler d'inclusion dans une ville sans aborder évidemment la question des transports, le manque d'accessibilité des transports en commun. Une politique autoritaire de restriction de la circulation des voitures à Paris, qui impacte directement les personnes handicapées qui peuvent encore conduire ou les véhicules qui viennent les chercher, sans compter le nouveau dispositif incompréhensible de stationnement pour les places handicapées, sont autant de freins à l'inclusion des personnes en situation de handicap à Paris, ce qui les contraint à rester dans un périmètre strict de leur logement et à les éloigner de toutes les possibilités de sorties qu'offre notre ville. Ce n'est pas un luxe de se déplacer en voiture à Paris lorsqu'on ne peut pas faire autrement ; il faut reconnaître que votre politique anti-voiture à Paris est une exclusion pour les personnes en situation de handicap.

L'accès à l'information est une des clés de la réussite de la politique du handicap, et pour cela les M.D.P.H. doivent rester des actrices centrales et incontournables de l'accompagnement des familles. Elles sont les garantes de la simplification des droits et nous ne pouvons qu'encourager un mouvement de décentralisation vers les

arrondissements pour offrir une porte d'entrée unique aux parents ou à toute personne porteuse de handicap au plus près de chez elle. Facilitons l'accès à l'information.

Concernant le sport enfin, les J.O. de Tokyo et la magnifique moisson de 54 médailles paralympiques nous ont ouvert les yeux sur les performances incroyables de nos athlètes. Les J.O. 2024 de Paris nous obligent à accompagner encore plus et mieux nos prochains médaillés porteurs de handicap.

Et lorsque je vois ces deux drapeaux olympiques l'un à côté de l'autre, je préférerais qu'ils ne fassent qu'un seul et unique, et je rejoins Maud GATEL qui regrettait qu'il y ait eu deux retours différents des drapeaux des J.O. de Tokyo à Paris.

Donc notre groupe est fier...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame LECOUTURIER.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Je voulais simplement dire que notre groupe était fier d'avoir toujours porté les questions sur le handicap.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Je donne la parole à M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD. - Madame la Maire, chers collègues, si la crise Covid a été particulièrement compliquée pour tous nos concitoyens, elle l'a malheureusement été davantage encore pour une grande partie des personnes handicapées, et je salue l'action de la Ville et des professionnels pour faire face à cette situation.

En effet, nombreux sont celles et ceux qui, au plus dur du confinement, se sont retrouvés dans des situations très difficiles. Pour certains, les aides à domicile ont été un temps suspendues, tandis que leurs proches se voyaient contraints de maintenir le lien. Pour d'autres, c'est au contraire trop de familles avec des huis clos propices à des violences intrafamiliales. La fermeture temporaire des centres médico-sociaux et médico-éducatifs, ainsi que des centres d'accueil a souvent aussi été une épreuve.

Mais pour améliorer la situation des personnes handicapées à Paris, notre Municipalité n'a pas attendu la crise Covid pour agir, loin s'en faut. Faut-il le rappeler, c'est dès 2001 que la majorité s'est attelée à accompagner nos concitoyens parmi les plus vulnérables. Et même si on en parle trop peu, et c'est bien dommage, la question du handicap occupe une place prépondérante dans la politique municipale parisienne.

Oui, la crise Covid-19, que nous traversons encore aujourd'hui, nous oblige. Elle nous oblige toujours à mieux actualiser et adapter nos actions, notamment s'agissant des handicaps. Nous voulons saisir cette opportunité pour inventer de nouvelles solutions et c'est dans une large mesure l'objet de cette réactualisation de la politique parisienne du handicap qui nous est présentée aujourd'hui.

Faire de Paris une ville 100 % accessible aux personnes en situation de handicap, de tous les handicaps, telle est l'ambition de notre majorité, telle est la feuille de route de Jacques GALVANI, adjoint à la Maire de Paris en charge de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap, dont je tiens à saluer ici le travail et l'engagement résolu.

Cette nouvelle Stratégie handicap s'inscrit dans la poursuite et l'amplification du précédent schéma. Elle vise à rendre effectif le principe d'inclusion des personnes en situation de handicap, à développer des solutions sur mesure pour chaque Parisienne et chaque Parisien confronté au handicap.

Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des mesures proposées, d'autres collègues du groupe interviendront. Mais permettez-moi de mettre en exergue deux aspects qui me paraissent importants.

Vous avez raison de faire de la Maison départementale des personnes handicapées de Paris, la M.D.P.H., la pierre angulaire de l'action de la Municipalité de la ville. Au-delà des prestations habituelles d'une M.D.P.H., celle de Paris a été réorganisée et dotée de nouveaux outils qui en font un véritable centre ressources pour les personnes handicapées, pour leurs familles, mais aussi pour les professionnels travailleurs sociaux intervenant dans ce secteur, permettant à ces usagers de mieux naviguer dans un système très complexe et diversifié d'aides disponibles. Je pense notamment à la mise en œuvre récente d'un nouveau site Internet particulièrement accessible, riche et exhaustif. Ce travail conséquent a été mené en lien constant avec les associations au service des 180.000 Parisiens disposant d'un droit ouvert à la M.D.P.H.

Vous avez aussi souhaité, Madame la Maire et cher Jacques GALVANI, mettre en œuvre un véritable nouveau plan de mobilisation de l'Exécutif parisien pour l'accessibilité universelle. Ce plan s'inscrit dans le droit fil de notre engagement de campagne pris lors des municipales qui vise à appliquer la notion de conception universelle de l'O.N.U. relative aux droits des personnes handicapées. Ce plan transverse prévoit que tout nouveau projet intègre systématiquement les conditions de l'accessibilité et que tous les usagers, quel que soit leur handicap, soient le plus autonomes possible dans la cité.

Et j'ai bien entendu Mme LECOUTURIER juste avant moi. Cela ne peut pas être, comme visiblement pour vous, un prétexte pour faire revenir les voitures en ville. Je crois que les personnes en situation de handicap méritent mieux que cela et une approche, à mon avis, avec un peu plus de hauteur de vue.

Outre la mobilisation de l'Exécutif, la mobilisation de nombreux acteurs de terrain ainsi que celle des maires d'arrondissement me paraissent de très bon augure et vous pouvez compter sur la mobilisation des membres du groupe Paris en commun pour réussir ce plan.

Je rappellerai aussi combien il est essentiel de continuer à développer les places en établissements spécialisés et à multiplier les solutions d'accueil de proximité pour les personnes et leurs familles. Permettez-moi, à cet égard, de me réjouir, comme l'a fait tout à l'heure la Maire de Paris, de l'installation récente dans le 10^e arrondissement du foyer médicalisé "Les Ecluses", qui accueille depuis janvier dernier 30 jeunes adultes autistes. C'est un projet qui a enfin abouti en 2021. Notre pays souffre d'un retard considérable en matière de structures d'accueil. Que Paris participe au rattrapage de manière volontariste, malgré la difficulté à trouver du foncier dans notre ville très dense, est un élément très important qui montre la réalité de notre engagement. Nous pouvons le revendiquer et en être fiers.

Enfin, je veux conclure en rappelant le combat essentiel de la déconjugalisation de l'allocation autonomie handicap. C'est un enjeu pécuniaire pour les personnes handicapées en couple, mais c'est aussi et surtout un enjeu et un principe de dignité, de justice et d'autonomie.

Comme l'a dit Anne HIDALGO avec force, nous serons donc sans faille aux côtés de la mobilisation des associations et des personnes concernées pour revendiquer la déconjugalisation de l'A.A.H.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, Monsieur le Président.

Je donne la parole à Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS pour le groupe Changer Paris.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Merci, Madame la Maire.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Monsieur le Maire, chers collègues, cher Jacques GALVANI, comme vous le savez, nous partageons un même engagement pour les Parisiens ayant un handicap et une même volonté de rendre notre ville véritablement accessible à tous. Nous avons régulièrement l'occasion d'échanger et le sujet fait consensus dans cette Assemblée.

Nous partageons tous l'ambition de faire de Paris la capitale de l'inclusion en vue des Jeux olympiques et paralympiques 2024. L'accès de tous à tous les lieux doit être notre plus petit dénominateur commun. Notre ville est une chaîne de solidarité, dont la force est celle du maillon le plus faible.

La stratégie parisienne handicap, inclusion et accessibilité universelle définit les actions fixées par la collectivité parisienne concernant les citoyens en situation de handicap. Un Paris inclusif est un Paris accessible au plus grand nombre. C'est la garantie pour chaque citoyen de participer à la vie de la cité et de pouvoir accéder aux bâtiments publics, aux services administratifs, aux soins, aux activités culturelles et sportives, mais également de pouvoir suivre une scolarité ordinaire.

Or, aujourd'hui, pour les 180.000 Parisiens en situation de handicap, l'accès aux établissements recevant du public reste encore difficile, voire impossible. En effet, seulement 47 % de ces établissements recevant du public de la compétence de la Ville de Paris le sont, alors que la loi du 11 février 2005, sous la présidence de Jacques Chirac, nous oblige à les rendre accessibles à tous avant le 1^{er} janvier 2015. Si cet objectif pouvait paraître ambitieux, il est peu probable qu'il soit atteint pour la vingtième année de la loi sur le handicap.

Si les Jeux olympiques et paralympiques doivent être l'occasion de répondre à ces obligations, la dégradation de l'espace public, le manque d'entretien, les terrasses qui débordent, les trottinettes sur le trottoir illustrent le retard pris dans cette nécessité de garantir l'accessibilité de façon égalitaire sur l'ensemble des arrondissements et des bâtiments publics. Cette hostilité de la voirie parisienne dissuade nombre de déplacements, notamment ceux du quotidien dans son quartier. La ville du quart d'heure ne doit pas oublier les personnes à mobilité réduite.

Concernant les écoles, seul un quart des établissements de la DASCO sont accessibles, alors que 8.690 élèves en situation de handicap sont scolarisés en milieu ordinaire. Pour pallier ce manque, rien n'est prévu dans les cours que vous aspirez à devenir les capitales de la ville du quart d'heure. Le constat est là : seulement 4.200 élèves handicapés sont inscrits dans nos écoles publiques, soit moins de la moitié des jeunes Parisiens en situation de handicap. C'est pourtant une responsabilité de société, surtout que ces élèves sont aussi une source d'enrichissement pour les autres élèves.

Nous regrettons qu'aucun chiffre ne soit transmis sur le nombre d'enfants handicapés ayant participé en 2021 aux vacances "Arc-En-Ciel", les colonies de vacances de la Mairie de Paris, alors que vous consacrez une page et demie à un été du handicap. Cette communication spéciale handicap veut annoncer le lancement de l'Ecole

parisienne de l'accessibilité. Cependant, il reste des questions concernant les moyens, les objectifs, la composition de cette école et son calendrier. Etes-vous en mesure de nous donner un cap et une date précise ?

Avant de vouloir créer une nouvelle école de l'accessibilité, ce qui est une bonne idée de départ, rendons déjà nos établissements accessibles aux personnes handicapées. J'ajoute au passage qu'il est aussi dommage de ne pas avoir fait de communication de rentrée scolaire cette année pour ce premier Conseil de Paris de la rentrée.

Concernant les lieux de culte, seuls 50 % des établissements recevant du public de la Direction des Affaires culturelles sont accessibles. Ce n'est donc pas le cas de toutes les églises, lieux de culte, d'entraide et de solidarité, mais aussi de patrimoine vivant, notamment dans le 8^e arrondissement. Cependant, à la suite de notre vœu en février dernier concernant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite à l'église Saint-Augustin, les équipes de Jacques GALVANI et de Karen TAÏEB se sont déplacées. Le projet est en cours. Les attentes sont grandes pour nos habitants à mobilité réduite, autant d'ailleurs que pour les familles à poussette. Aussi nous espérons de tout cœur qu'il pourra se concrétiser au profit de l'inclusion dont vous parlez.

Juste pour rappel, au 1^{er} janvier 2015, tous les établissements recevant du public devaient être en mesure d'accueillir l'ensemble des personnes en situation de handicap, quelle que soit la nature du handicap. Nous espérons donc que les Jeux olympiques et paralympiques 2024 vont permettre d'accélérer les choses et que la Ville de Paris fasse de notre capitale la ville de l'accessibilité et de l'inclusion que nous attendons tous.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS.

Je donne maintenant la parole à la présidente Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, nul n'a été touché de manière égale par la pandémie de la Covid-19, en particulier pour les personnes porteuses d'un handicap et leur famille. La crise sanitaire a d'autant plus impacté les personnes en situation de handicap dans tous les aspects de leur vie sociale - emploi, éducation, vie sociale, loisirs - sans solutions véritablement adaptées. C'est pourquoi la mise en œuvre d'une stratégie municipale sur le handicap est essentielle, en cela qu'elle doit permettre à toutes et tous l'égalité dans l'accès à la société pour une inclusion à part entière. Ainsi, elle permettra de ne laisser personne de côté.

Tout d'abord, si nous saluons la mention dans cette communication du renforcement des dispositifs d'accueil universel des enfants pour permettre aux élèves en situation de handicap de suivre un parcours d'études en milieu ordinaire dans des conditions adaptées, nous serons très vigilants quant aux modalités de réalisation de cet axe. Car tous les enfants doivent pouvoir aller à l'école et les écologistes prônent ainsi le principe du "Zéro enfant sans solution" ; un principe qui doit d'ailleurs être co-porté par notre Municipalité et le Rectorat de Paris.

A ce titre, il est nécessaire et urgent de soutenir les accompagnants des élèves en situation de handicap - A.E.S.H.- dans leur combat contre la précarité. Ce métier, pourtant essentiel, n'offre aucune garantie de salaire digne et de statut à la grande majorité des femmes qui l'exercent. J'en profite pour inviter mes collègues à soutenir leur grève prévue le mardi 19 octobre prochain et à se joindre à leur mobilisation.

L'accompagnement et l'inclusion des enfants ne se résument pas qu'à l'école et ce plan le démontre bien. C'est pourquoi nous proposons de faire encore plus sur les aires de jeu inclusives, en proposant par exemple de tester des jardins thérapeutiques ou multisensoriels pour les enfants autistes, ou encore des systèmes de bacs surélevés pour les personnes à mobilité réduite.

Sur l'accès à l'enseignement supérieur, la création d'un réseau parisien est insuffisante. Il faut aller plus loin car finalement le plus difficile pour les étudiants en situation de handicap, lorsqu'ils accèdent à l'enseignement supérieur, relève de la transition entre le monde étudiant et le monde professionnel. A cet égard, il conviendrait de développer un réseau d'offres de stages et d'alternances spécifiquement dédié en accentuant la formation professionnelle.

Cette communication nous permet également de rappeler un principe essentiel cher aux écologistes : l'autonomisation des personnes en situation de handicap. Ainsi, le renforcement de l'offre médico-sociale annoncé dans cette communication est essentiel. C'est pourquoi nous soutenons et saluons les annonces de création de places en établissements et services pour les personnes en situation de handicap. Celles-ci vont permettre de nous diriger vers la fin des solutions trouvées en Belgique, faute de places sur notre territoire. La volonté politique pour y parvenir semble désormais bel et bien là.

Notre collectivité s'engage à faire progresser la place des personnes en situation de handicap, notamment avec autisme, et à améliorer la prise en charge. Les besoins sont importants et les solutions adaptées très insuffisantes. Nous le proclamons depuis des années, plus aucun Parisien ne doit partir en Belgique ou ailleurs, faute de place. Pour ce faire, nous allons devoir continuer à créer de nouvelles places et vous pouvez compter sur les écologistes pour y veiller...

Je suis désolée, il y a un brouhaha devant moi et je n'y arrive pas. En fait, je vous entends. Merci.

A une autre échelle, la rénovation de 5.000 logements sociaux par an durant la mandature pour les rendre accessibles et la mise en place de plus en plus de logements accompagnés répondront également à un besoin fort exprimé par le public concerné : un logement accessible à leur handicap car, là encore, il en manque à Paris. Alors, il est important d'aller toujours plus loin en regardant, par exemple, ce qu'il est possible d'impulser du côté du parc privé ou du côté de l'habitat inclusif ou encore partagé, bon nombre de personnes en situation de handicap souffrant de solitude et d'isolement.

Nous avons un devoir important au niveau de la M.D.P.H. pour continuer à faciliter l'accès aux droits et à l'information des usagers, tout en garantissant des ressources et en luttant contre la précarité des personnes handicapées. A cet égard, nous ne pouvons qu'appuyer le souhait de constituer la M.D.P.H. en guichet unique, cela facilitant les démarches qui sont déjà bien trop complexes.

Dans le sens de la facilitation des démarches, nous avons prêté attention à votre proposition de déploiement du dispositif de droits sans limitation de durée. Nous ne pouvons que nous en satisfaire, cela facilitera en effet la vie de nombreux individus et de nombreuses familles en évitant les multiples demandes de renouvellement.

Aussi, vous souhaitez mettre en place des démarches en ligne. Nous souhaitons attirer votre attention sur un point : si pour certains types de handicap, des individus sont plus à l'aise avec une démarche dématérialisée, il convient de garder des démarches matérialisées, ceci devant être couplé avec une mise en accessibilité de tous nos sites Internet.

De plus, au-delà de la M.D.P.H., la complémentarité et l'efficacité des services de la DASES sont indispensables pour faciliter les démarches des usagers. Quand on voit que la plateforme téléphonique du service des aides à l'autonomie est ouverte uniquement deux jours par semaine de 9 heures 30 à 12 heures 30, cela ne peut pas être efficace. Ou encore des courriers envoyés aux usagers avec des adresses mail de contact supprimées depuis des mois, cela ne peut pas être efficace. Or, une ville qui se dit inclusive a un devoir d'exemplarité au niveau de ses services publics à disposition des Parisiennes et des Parisiens.

Vous saisissez l'opportunité des Jeux olympiques et paralympiques pour afficher de grandes ambitions en matière d'accessibilité et de sensibilisation au handicap, nous ne pouvons qu'en être satisfaits mais nous serons vigilants quant à l'effectivité de ces annonces.

Quelques exemples montrent toutefois que les enjeux de l'accessibilité ont déjà été intégrés dans notre politique municipale, par exemple à travers la création de 1.000 places de stationnement supplémentaires pour les personnes à mobilité réduite ou encore la mise en place d'une clause d'accessibilité obligatoire dans les marchés de la ville.

Concernant l'accessibilité, nous souhaitons rappeler l'objectif d'accessibilité universelle qui doit véhiculer toutes les politiques publiques et les concertations dans les projets d'urbanisme : il est essentiel que l'accessibilité soit pensée en amont des projets ; cela est plus cohérent mais aussi moins coûteux.

Je souhaite rappeler que nous attendons que, conformément à la loi, le fonctionnement de la Commission communale d'accessibilité -C.C.A.- soit relancé en y intégrant des membres des Conseils locaux du handicap, avec l'obligation de présenter chaque année un constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces verts et des transports, comme le prévoit le vœu relatif au fonctionnement de la Commission communale d'accessibilité et des Conseils locaux du handicap que nous avons présenté au Conseil de Paris de février 2021.

Vous nous démontrez l'intérêt de la pratique sportive pour les jeunes en situation de handicap. Nous sommes d'accord, c'est un vecteur de lien social et d'émancipation. Cependant, pour valoriser le sport, il faut commencer par l'accès aux équipements. Or, les institutions de type S.E.S.S.A.D., les Services d'éducation spéciale et de soins à domicile, ont beaucoup de mal à accéder à des créneaux. Nous proposons de mélanger les groupes avec la population sans handicap, par exemple en partageant les bassins à la piscine.

Enfin, un élément, qui n'est pas évoqué dans la communication mais qui est pourtant plébiscité par les collectifs de personnes handicapées, ce sont les groupes d'entraide mutuelle, ces associations portées par et pour des usagers en santé mentale. Plusieurs associations à Paris souhaitent en ouvrir et par ailleurs des appels à projets sont lancés par l'A.R.S. pour accompagner l'ouverture de ce type de structures. Celles-ci permettent d'accompagner les personnes handicapées vers une autonomisation particulièrement importante pour les personnes de handicap mental, pour lesquelles l'autonomisation est beaucoup plus difficile.

Pour conclure, je voudrais dire que nous regrettons l'absence de chiffrage budgétaire sur le financement des actions et projets annoncés dans cette communication. Pourrions-nous avoir l'assurance que ce financement est bien garanti ? Car même si nous saluons le travail de la Municipalité sur la question du handicap, le chemin en la matière reste toutefois encore long pour que Paris devienne une ville inclusive et universelle, où chacun et chacune doit avoir accès à l'éducation, au travail, aux soins, aux loisirs, à la culture, à la participation citoyenne et sociale, quel que soit son handicap. Et pour ce faire, bien évidemment il faut des moyens à la hauteur des enjeux.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente Fatoumata KONÉ.

J'informe les Conseillères et Conseillers de Paris que nous suspendrons la séance à 13 heures pour la reprendre à 14 heures 45. On ne va pas prolonger ce débat, qui est loin d'être terminé, et il faut évidemment donner du temps au temps, comme disait quelqu'un, pour un sujet aussi important.

Je donne la parole à Danielle SIMONNET pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Je tiens, à mon tour, à dénoncer le refus du Gouvernement de déconjugaliser l'A.A.H., de la revaloriser au niveau du SMIC et le manque criant d'A.E.S.H.

Sur cette communication, je souhaite saluer la prise en compte globale de la question de l'accessibilité et des personnes en situation de handicap, avec une feuille de route en annexe du document qui donne des objectifs à chacun et chacune des adjoints et adjointes.

Néanmoins, ces objectifs restent assez vagues et sans planification. Je déplore qu'il n'y ait rien dans la communication, ni dans la feuille de route, de l'adjoint aux transports sur le service P.A.M. Pourtant, ce service dysfonctionne, il est très coûteux pour les usagers et insuffisant. Par ailleurs, les retards sur la question des transports sont colossaux à Paris.

Dans les objectifs de l'adjoint en charge des ressources humaines, il n'y a rien sur la ville employeuses, en tant que telle, de personnes en situation de handicap. J'estime que c'est pourtant par là qu'il faut absolument commencer.

Sur la question du logement, vous vous engagez à 5.000 logements sociaux par an rénovés pour être accessibles. Pourquoi ne lancer les appels d'offres que fin 2022 ? Cela fait quinze mois que cette mandature a commencé, vingt ans que vous êtes au pouvoir et ces appels d'offres auraient dû être lancés depuis des décennies.

On part d'une situation catastrophique. En tant qu'élus, nous sommes constamment alertés sur des situations où des personnes demandent depuis des années à changer de logement pour obtenir un logement adapté à leur handicap. Très souvent, le retard et le manque de réactivité ont pour conséquence une dégradation de l'état de santé, des rendez-vous médicaux manqués par impossibilité de se déplacer.

Et que dire de la situation problématique des ascenseurs : des personnes en logement social vivent dans l'incertitude permanente car leur ascenseur est si souvent en panne qu'ils ne savent jamais s'ils pourront sortir ou pas et, lorsqu'ils sortent, s'ils pourront rentrer chez eux ou pas. Lorsque l'ascenseur est en panne et qu'ils appellent leur bailleur, ils s'entendent toujours répondre : appelez les pompiers.

Concernant la culture, je regrette toujours votre abandon de la démarche du dispositif "Cascad", qui était porté par l'association "Cemaforre" et qui permettait une mobilisation et une formation de tous les acteurs de la culture sur tous les handicaps.

Pour conclure, Madame la Maire, je déplore qu'il n'y ait pas de Conseils locaux de l'accessibilité dans l'intégralité des arrondissements.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci que je n'ai pas à déplorer pour ma part le fait que vous ayez pu dépasser votre temps de parole au-delà des 10 secondes habituelles.

Je donne maintenant la parole à Emmanuel COBLENCE, le président de la 6e Commission.

M. Emmanuel COBLENCE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je voudrais d'abord saluer le travail en transversal de l'Exécutif sur le handicap, et de Jacques GALVANI en particulier qui porte ce sujet avec détermination.

Dans cette intervention, je me centrerai sur la prise en compte des situations de handicap des enfants dans le milieu éducatif, scolaire et périscolaire. Car entre autres progrès, cette communication nous éclaire sur les efforts très importants réalisés par la Ville de Paris à destination des enfants en situation de handicap.

Beaucoup a été fait ces dernières années. 4.200 enfants en situation de handicap fréquentent en temps ordinaire les écoles publiques parisiennes. Dans les établissements du premier degré, ce sont ainsi 574 écoles qui accueillent au moins un enfant à besoin éducatif particulier, soit près de 90 % des établissements. Ces enfants sont également accueillis durant les temps périscolaires, les temps extrascolaires, tout comme les mini-séjours et séjours "Arc-En-Ciel" leur sont aussi ouverts.

Beaucoup a été fait et particulièrement depuis le début de la crise sanitaire que nous connaissons. Ainsi, lors de la fermeture des écoles en mars 2020, des fiches spécifiques ont été proposées aux équipes d'animation dans les écoles restées ouvertes. Les centres de loisirs à Paris ont maintenu un lien à distance avec les familles. Et pendant l'été 2020, une communication dédiée à l'accueil en centre de loisirs a permis de faire connaître le plus largement possible cette offre et de permettre aux familles parfois très éprouvées d'y trouver une solution de répit.

Il est bien sûr indispensable de poursuivre nos efforts à destination de ces enfants et de leurs familles, et deux dispositifs me semblent appelés à une vigilance particulière.

D'abord les A.E.S.H., accompagnant des élèves en situation de handicap. Le passage à la scolarisation obligatoire dès 3 ans et la volonté d'accueillir les enfants handicapés en milieu scolaire ordinaire constituent bien sûr des évolutions positives pour les familles. Encore faudrait-il que les moyens humains de l'Education nationale suivent cette ambition de l'école inclusive. Or, à mesure que le nombre et l'action des A.E.S.H. deviennent de plus en plus indispensables, l'Etat éprouve des difficultés croissantes à pourvoir à leur recrutement. Cette rentrée 2021 l'a malheureusement encore montré. Ces postes sont difficiles, mal payés. Les bassins de recrutement à Paris présentent des disparités territoriales importantes. Il est urgent que l'Etat agisse pour combler ce décalage.

Je souhaite également attirer votre attention sur la question des jardins d'enfants pédagogiques -J.E.P.-, un mode d'accueil qui se situe à mi-chemin entre la crèche collective et l'école maternelle. Ces jardins d'enfants proposent des activités pédagogiques favorisant l'éveil des enfants.

A Paris, 22 J.E.P. accueillent aujourd'hui des enfants de 2 à 6 ans. Le taux d'encadrement y est plus élevé qu'en maternelle, avec un encadrement spécifiquement formé et des modalités pédagogiques innovantes, ce qui explique que les J.E.P. constituent des environnements qui facilitent l'inclusion des enfants en situation de handicap. Je rappelle d'ailleurs que 13 % des enfants qui sont accueillis sont en situation de handicap.

Or, la loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance, dite loi Blanquer, prévoit leur suppression au plus tard à la rentrée 2024. Un couperet qui tombe brutalement, nouvelle illustration de la verticalité singulière qui caractérise les décisions du Ministre de l'Education.

Les jardins d'enfants auraient donc vocation à accueillir des enfants de moins de 3 ans, à se transformer en accueil périscolaire ou en école privée hors contrat ? Et qu'advierait-il alors des enfants handicapés qui en bénéficient largement ?

2024, c'est demain. Le groupe Paris en commun est bien sûr aux côtés de Patrick BLOCHE et des équipes de la DASCO qui sont pleinement mobilisées pour sauvegarder ce qui fait la spécificité des jardins d'enfants pédagogiques, voire pour disséminer leurs pratiques pédagogiques innovantes dans l'ensemble du système scolaire. C'est aussi cela être au rendez-vous de l'accessibilité et du handicap.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Emmanuel COBLENCÉ. Là où je suis, mes applaudissements ne peuvent être que virtuels.

Je vous propose raisonnablement de suspendre la séance comme convenu et de la reprendre à 14 heures 45. La première intervenante, dans ce débat qui se poursuit, sera Anne-Claire TYSSANDIER.

Bon appétit et à tout à l'heure.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de Mme Léa FILOCHE, adjointe).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Mesdames et Messieurs, je vous propose que nous puissions commencer nos travaux.

2021 DASES 255 - Communication. - Stratégie handicap 2017-2021 (suite).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous allons reprendre le débat organisé sur la communication concernant la stratégie handicap 2017-2021.

La parole est désormais à Mme Anne-Claire TYSSANDIER pour le groupe Changer Paris.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Merci.

Mes chers collègues, nous en avons parlé ce matin au cours du débat sur les Jeux olympiques et paralympiques : l'accessibilité universelle est au cœur de nos échanges aujourd'hui, mais elle ne doit pas être un vœu pieux. Et je le dis ici de manière assez forte et solennelle, je pense, et notre groupe ici au Conseil de Paris, le groupe Changer Paris, nous pensons que nous n'aurons de Jeux olympiques réussis que si nous avons des Jeux paralympiques réussis, parce que l'un est indissociable de l'autre.

Aujourd'hui, je vais vous parler un peu plus de l'accessibilité, notamment de l'accessibilité des transports. Avec le "Schéma directeur d'accessibilité ferroviaire francilien", qui porte sur un montant total d'investissement de 1,40 milliard d'euros, porté par Ile-de-France Mobilités, la Région Ile-de-France et Gares & Connexions, nous sommes engagés dans une transformation en profondeur de notre système de transport régional. En 2005, c'est le réseau de surface en zone centrale, le tramway et le bus, qui a été désigné comme le réseau prioritairement à rendre

accessible. Nous pouvons collectivement nous en féliciter ici, car c'est désormais le cas. 100 % du réseau de surface est accessible.

Alors, oui, les encombrements des rues, les travaux anarchiques qui ont lieu à Paris, les embouteillages causés par une absence de politique de déplacement de la Ville masquent cette réalité. Car, en fait, toutes ces nuisances - et cela a été rappelé sur d'autres bancs ce matin - entravent dans leurs déplacements quotidiens les Parisiens et les Parisiennes en situation de handicap et ceux à mobilité réduite, comme les familles avec enfants et poussettes ou encore les personnes âgées. Mais, de cela, malheureusement aucune ligne dans votre communication. Les trottoirs sont inaccessibles : nids-de-poule, trous non rebouchés, détritrus, sans parler de l'utilisation anarchique de la voirie. Alors, oui, l'accessibilité universelle impose de travailler aussi sur ces sujets.

J'ai entendu des remarques sur l'accessibilité du métropolitain, qui, je le rappelle, a été construit en 1900. Alors, essayons de ne pas faire de démagogie, nos compatriotes en ont assez, et les taux d'abstention de plus en plus hauts aux différentes élections le montrent. Il ne faut pas tout mélanger : vouloir d'un coup de baguette magique rendre le métro totalement accessible aux usagers en fauteuil roulant est un mirage, sans parler du coût estimé à 15 milliards d'euros.

L'esprit de la loi de 2005, c'est justement d'avancer dans l'accessibilité universelle. Et d'ailleurs, je salue ici l'engagement des associations. Nous devons aborder l'accessibilité dans les transports avec beaucoup d'humilité, mais aussi reconnaître que des progrès importants ont été faits. Aujourd'hui, les stations de métro nouvellement construites sont rendues accessibles et les automatisations des lignes renforcent cette mise en accessibilité. C'est dans ce cadre qu'une étude a été menée sur la ligne 6 du métro. Cette étude, qui a été présentée à la Ville de Paris, montre que des scénarios de mise en accessibilité oscillent entre 660 millions d'euros et 850 millions d'euros. Cela est possible, mais pour avancer et répondre aux attentes légitimes de nos compatriotes en situation de handicap, nous voyons bien qu'il faut aller plus loin. Ile-de-France Mobilités a d'ailleurs proposé à l'Etat et à la Ville de Paris de s'engager aux côtés de la Région Ile-de-France pour un financement partagé de l'accessibilité de cette ligne : un tiers, un tiers, un tiers. Pour l'instant, nous n'avons pas eu de retour de la Ville.

Je tenais aussi à préciser que tous les types de handicap doivent être pris en compte et traités de manière équitable. C'est pourquoi, avec le "Programme Equisens", la mise en accessibilité du métro pour les déficiences cognitives et sensorielles sera finalisée d'ici 2022, deux ans avant les Jeux olympiques et paralympiques.

Toujours concernant le volet des transports, je souhaite vous redemander, Monsieur l'Adjoint au Maire, cher Jacques, les statistiques sur la mise en œuvre du ticket "Handi" afin de pouvoir tirer un premier bilan de cette nouvelle tarification, car nous sommes encore trop souvent sollicités sur le terrain par certains usagers qui font état de dysfonctionnements. Je sais que, sur ce dossier - que vous partagez avec votre collègue, M. David BELLARD - vous êtes très vigilant, et je vous en remercie.

J'ai bien noté aussi l'ambition affichée par la Maire de Paris de créer pendant la mandature 1.000 places de stationnement pour les personnes en situation de handicap. Ce chiffre m'étonne un peu parce que je voudrais rappeler ici un autre chiffre : ce ne sont pas moins de 60.000 places qui seront supprimées d'ici la fin du mandat. Alors, qui croire, comme dirait l'autre, ou chercher l'erreur ?

Je souhaite enfin évoquer deux sujets qui me tiennent à cœur.

Celui de la réduction des délais de traitement par la M.D.P.H. Je note que vous proposez des avancées, notamment avec l'ouverture de nouveaux services en ligne, mais je vous invite à ne pas oublier que la fracture numérique est encore plus prégnante chez les personnes en situation de handicap. Il faut poursuivre les efforts faits par la M.D.P.H. de Paris et encore réduire les délais d'ouverture de droits. Encore trop souvent, les familles de jeunes enfants en situation de handicap, notamment d'autisme, ont des délais d'ouverture des droits à plus de six mois. C'est inacceptable.

Je veux aussi tirer la sonnette d'alarme ici, même si cela ne relève pas du Conseil de Paris, de l'inclusion scolaire, car l'Etat, dans ce dossier, est défaillant. J'en veux pour preuve le manque prégnant de personnel accompagnant dans les écoles et la précarité de leur situation. Dans le 15e arrondissement, ce sont plusieurs dizaines d'A.V.S. qui ne sont pas encore en poste, et cela se fait au détriment des familles et de leurs enfants qui ne peuvent pas être scolarisés.

Pour conclure, je veux évoquer l'accès aux loisirs. Je regrette que le sujet de la formation des animateurs de la Ville ne soit pas traité ici. J'avais eu l'occasion, il y a un an, de pointer du doigt le manque de formation des animateurs de la Ville de Paris, qui ne sont ni formés aux problématiques de violences sexistes et sexuelles, ni à la prise en compte de jeunes enfants en situation de handicap. La Ville de Paris doit enfin se doter d'une formation en interne et porter une véritable ambition pour ses personnels. J'ai rencontré un certain nombre d'associations parisiennes relevant du champ du handicap qui seraient partantes pour accueillir en stage les animateurs de la Ville de Paris pour pouvoir les former aux problématiques du handicap. Je suis prête à échanger avec M. l'Adjoint au Maire, avec vos équipes, pour avancer sur cette proposition.

Je vous en remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je donne la parole désormais à M. Gauthier CARON-THIBAUT pour le groupe Paris en commun.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, merci à vous ainsi qu'à Jacques GALVANI de nous proposer ce débat sur la politique parisienne du handicap. Votre communication nous permet de mettre en lumière la stratégie handicap de notre collectivité. Elle nous permet de constater les progrès réalisés dans de nombreux domaines, que ne manqueront pas de souligner ou de challenger mes collègues. La nouvelle stratégie pour 2017-2021 s'inscrit dans la continuité du premier schéma mis en œuvre entre 2012 et 2016, et vise à rendre concret le principe d'inclusion des personnes en situation de handicap dans la vie de la cité. Mais je tiens ici à mettre en avant une dynamique qui est marquante dans cette nouvelle stratégie : une action renforcée pour l'accès aux droits des personnes en situation de handicap.

Je souhaite citer le développement du "facile à lire et à comprendre" déployé dès 2017 pour les élections et utilisé pendant la période de vaccination pour recueillir le consentement des personnes en situation de handicap mental. La mise en accessibilité du 39 75 pour les personnes sourdes va y concourir également, à travers l'utilisation de l'application Acceo qui permet une médiation via un traducteur L.S.F. De même, la poursuite du déploiement du système d'information harmonisé, mené par la M.D.P.H., permettra de mettre l'usager au cœur de son parcours, notamment à travers des parcours attentionnés, pour permettre de lutter contre la fracture numérique, en lui donnant une meilleure maîtrise de sa relation à l'administration, aux structures qui l'accompagnent et à l'évolution du traitement de ses demandes. Enfin, l'élaboration prévue du référentiel parisien de l'accessibilité et de l'information municipale renforcera la relation à l'usager handicapé et sa participation citoyenne.

Derrière ces actions, il y a la concrétisation du droit à l'autonomie des personnes en situation de handicap, qui passe aussi par l'accès à l'information et à la communication. Il complète efficacement les autres nécessités qu'ont rappelées mes collègues.

Je veux aussi dire un mot sur les Jeux olympiques et paralympiques. L'obtention des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 constitue un formidable levier d'accélération des politiques publiques, un catalyseur d'aménagement territorial. Nous saisissons la perspective de l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques 2024 pour "booster" la mise en accessibilité de la Capitale et développer la pratique parasportive, avec la mise en place d'un réseau de clubs "paraccueillants" pour la pratique amateur, et quadrupler le nombre de parasportifs licenciés parisiens, actuellement au nombre de 1.200. Mais la transformation de la Ville à cette occasion sera plus structurante pour une plus grande inclusion. Une partie de la flotte dédiée au transport des visiteurs et athlètes handicapés sera conservée, l'écosystème parisien de l'innovation sera mobilisé pour le handicap, et le temps fort des Jeux olympiques sera surtout utilisé comme un temps de formation et d'accès à l'emploi pour les personnes en situation de handicap, dont le taux de chômage est plus fort que la moyenne.

Je voudrais également nous inviter à continuer à agir et à innover avec et pour les personnes en situation de handicap au niveau parisien comme au niveau des arrondissements, notamment avec les Conseils locaux du handicap qui permettent d'imaginer de multiples projets. Projets qui ne manquent pas et qui me permettent de vous présenter ici un vœu pour la mise en place d'un dispositif de recherche rapide en cas de disparition inquiétante. En effet, Madame la Maire, trois jeunes autistes ont été portés disparus à Paris ces derniers mois. Les dénouements de ces disparitions n'ont pas tous été heureux. Sans doute parmi les causes, le délai légal de 72 heures avant l'engagement de recherche, car il ne s'apprécie pas de la même manière pour les personnes présentant des troubles cognitifs ou psychologiques sévères.

Aussi, je propose à la Ville, notamment avec la Préfecture de police, la conclusion d'un protocole d'accord permettant de conjuguer l'action des forces de l'ordre et celle de la Municipalité avant ces 72 heures. Je tiens également à associer à mon vœu François DAGNAUD qui a alerté le Gouvernement en sa qualité de maire de l'arrondissement de résidence d'un jeune autiste tragiquement disparu en juillet dernier.

Cette communication, Madame la Maire, montre que nous savons faire preuve d'innovation. Je suis ainsi persuadé que nous réussirons à identifier un réseau de support visuel permettant d'être activé en cas de disparition inquiétante, tout en mobilisant les agents agissant dans l'espace public pour contribuer efficacement à ces recherches.

Madame la Maire, mes chers collègues, je finirai mon intervention en citant Saint-Exupéry, une fois de plus : "Si tu diffères de moi, loin de me léser, tu m'enrichis". Et Paris en sort grandi.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est désormais à Mme Anessa LAHOUASSA pour le groupe Changer Paris.

Mme Anessa LAHOUASSA. - Madame la Maire, chers collègues, voulue avec détermination et conviction par le Président Jacques Chirac, la loi handicap de 2005 avait pour ambition de rendre la société plus inclusive envers les personnes en situation de handicap. Depuis 2005, Madame la Maire, la Mairie de Paris n'a rien fait de

révolutionnaire. Mieux encore, l'accessibilité de notre ville aux personnes en situation de handicap n'a pas beaucoup progressé, les mobilités se sont même détériorées. Nous avons un retard considérable à rattraper.

Je veux ici appeler l'attention du Conseil sur la situation que vivent de nombreux enfants parisiens en situation de handicap et, par conséquent, leur famille. Madame la Maire, je suis effarée qu'en 2021 il ne soit toujours pas possible pour les enfants en situation de handicap de pouvoir s'amuser dans les aires de jeux comme les autres. Cela représente environ 10.000 petits Parisiens. C'est une double peine, d'autant plus insupportable que des solutions existent et ont été mises en œuvre ailleurs, parfois depuis longtemps. Los Angeles compte ainsi plus d'une trentaine d'aires de jeux totalement inclusives pour les enfants porteurs de tous types de handicap. A Paris, rien n'a encore été entrepris malgré le vote unanime de notre assemblée l'année dernière pour demander l'accès des enfants en situation de handicap à au moins une aire de jeux par arrondissement.

De même, et malgré nos demandes répétées, les établissements scolaires relevant de la Ville de Paris restent largement non accessibles. Seul un tiers des écoles est accessible aux enfants à mobilité réduite et rien n'est prévu pour eux dans les cours que vous voulez pourtant voir devenir la capitale de la ville du quart d'heure. Résultat : seulement 4.200 enfants handicapés sont inscrits dans nos écoles publiques pour suivre la classe ou pour une activité, soit moins de la moitié des petits Parisiens en situation de handicap. Mais que dire de votre politique inclusive à l'école quand on sait que votre réforme du forfait éducatif a conduit à diminuer de 75 % les dotations des deux collèges privés spécialisés dans l'accueil des enfants en situation de handicap, sans que vous vous en émouviez et cela, malgré nos alertes ?

Il faut se rendre à l'évidence : notre ville n'est pas inclusive et elle n'en prend toujours pas le chemin. Les chiffres communiqués concernant le parc social de la Ville de Paris sont symptomatiques. On nous parle de la rénovation de 5.000 logements par an jusqu'en 2026, annoncée par les trois bailleurs, afin de les rendre accessibles, mais rien quant aux investissements indispensables pour rendre les logements adaptés. Seuls 5,80 % des logements de "Paris Habitat" le sont aujourd'hui, 4,97 % de ceux de la R.I.V.P. et 3,40 % de ceux d'"Elogie". Rendre les logements accessibles est une chose, mais les adapter en est une autre. On ne nous parle que de 25 logements accompagnés créés, ce qui reste très insuffisant. Nous demandons donc que soit prévue une nomenclature de la programmation des travaux d'adaptabilité.

Madame la Maire, nous ne sommes pas plus rassurés sur vos ambitions pour rendre Paris accessible universellement, car nous lisons la place donnée au handicap dans la nouvelle direction de la santé que vous avez appelée de vos vœux. Vous conviendrez que deux lignes, deux simples lignes sur le seul sujet de l'accès à la planification familiale des personnes handicapées, semblent assez légères au regard de l'enjeu pour notre ville et pour les Parisiens. La politique de la ville doit se questionner sur la notion de ville plus juste pour une meilleure cohésion sociale. Nous ne pouvons plus laisser sur le bord de la route les personnes en situation de handicap. Les enfants doivent pouvoir jouer dans les parcs, visiter des musées, avoir accès à l'école sans difficulté. Quand on souhaite faire de Paris la ville du quart d'heure, on oublie que pour beaucoup de Parisiens, et particulièrement pour les personnes en situation de handicap, au final, ils vivent la ville du mauvais quart d'heure.

Faire une politique conceptuelle en lieu et place d'une politique des espaces plus justes, plus inclusifs, ne répondra pas aux attentes des familles et des aidants pour qu'ils puissent vivre sereinement en toute équité en ville. Chaque équipement pensé, chaque espace créé, toutes les structures d'accueil doivent imposer dans leur cahier des charges l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Permettez-moi enfin de finir par ceux dont votre communication ne parle pas, ceux dont on parle d'ailleurs en règle générale très peu, qui tiennent pourtant une place primordiale et si précieuse dans nos dispositifs pour accompagner les personnes en situation de handicap : les aidants. On ne peut pas, on ne doit pas oublier ces dizaines de milliers d'aidants. Ils jouent un rôle indispensable avec discrétion et dévouement. Nous connaissons les difficultés auxquelles ils font face chaque jour. Notre Ville doit s'engager pour les soutenir et les soulager dès que cela est possible.

En définitive, nous saluons cette stratégie handicap et remercions M. Jacques GALVANI. Nous veillerons à ce que la mise en place de cette politique inclusive soit concrète.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur Éric PLIEZ, il vous reste cinq minutes pour vous et votre collègue, Ariel WEIL.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, je tiens tout d'abord à vous remercier pour la réalisation de cette ambitieuse stratégie handicap qui, entre 2007...

(Coupure micro).

... ce dispositif essentiel.

J'ai cependant le sentiment qu'encore aujourd'hui, lorsque nous parlons de handicap et de politique publique visant à favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap, on peine à prendre toute la mesure de la

diversité des problématiques qui s'illustrent par les difficultés que certaines et certains de nos concitoyens vivent au jour le jour. J'ai, toute ma vie, combattu pour un meilleur accompagnement des handicaps, de toutes formes de handicap : d'abord, sur les questions du handicap psychique, et aujourd'hui, en tant que maire d'arrondissement pour l'accessibilité et la conception universelle. Et il reste tant à faire.

J'ai choisi d'en faire l'un des combats majeurs de mon mandat, car si le nombre de personnes en situation de handicap augmente à Paris depuis 2007, il augmente encore plus rapidement dans le 20e arrondissement. En 2019, 1.228 enfants de l'arrondissement étaient bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé, soit 12,60 % de la population de moins de 20 ans, contre 2 % en moyenne à Paris. Le nombre a quasiment doublé en 12 ans. Par ailleurs, ce sont 3.892 adultes d'arrondissement qui perçoivent ce que l'on appelle l'A.A.H., l'allocation adulte handicapé, soit 2,90 % de la population du 20e arrondissement, contre 1,70 % à Paris.

Oui, les situations de handicap s'ajoutent souvent à une forte vulnérabilité sociale et accentuent la précarité. Plus de la moitié des adultes en situation de handicap dans le 20e arrondissement vivent sous le seuil des bas revenus. Dans un arrondissement où 42 % des habitants et des habitantes vivent dans les quartiers prioritaires de la ville, notre réponse se doit d'être à la hauteur. Ainsi, je souhaite favoriser dès 2022 l'implantation d'une nouvelle structure au sein de la mairie du 20e arrondissement, afin de faire émerger et de soutenir les initiatives innovantes dans les domaines de l'accessibilité et la conception universelle, en lien avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Notre projet : nous appuyer sur l'expérience menée par "Les Canaux" avec la Résidence de l'Eau, née dans la mairie du 10e arrondissement, pour ouvrir une nouvelle résidence dont l'objectif sera de co-crée des solutions pour une ville où l'accessibilité universelle est prise en compte dans l'ensemble des aspects de la vie quotidienne et de la citoyenneté des habitantes et habitants.

Je vais être bref puisque le temps passe.

Les axes de travail seront : la prise en compte des différents types de handicap, le soutien aux aidants, l'accompagnement des jeunes handicapés, mais aussi, pour tout Paris, l'avenir avec les Jeux paralympiques d'été "Paris 2024", les innovations technologiques au service des personnes handicapées ou le développement de programmes permettant l'accompagnement des personnes handicapées dans les instances de démocratie locale.

Il est donc juste aujourd'hui que nous continuions à mettre en place des dispositifs ambitieux dans le prolongement de la stratégie handicap 2017-2021 qui donnent à chacune et à chacun les moyens de prendre pleinement sa place dans notre ville.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

La parole est à votre collègue Maire du Centre, Monsieur Ariel WEIL.

Il vous reste 2 minutes 03.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci beaucoup.

Je commence par retirer ce masque après un an à porter le masque inclusif fourni par la Ville de Paris pour le Conseil de Paris. C'est à la fois plus de confort et encore une meilleure lisibilité sur nos lèvres, puisqu'il y a un public qui nous suit et a besoin de voir nos lèvres pendant que l'on parle.

Madame la Maire, mes chers collègues, à nous, désormais, avec les Parisiens, de porter et de dessiner les contours de ce que sera le prochain grand plan pour l'accessibilité universelle, avec pour horizon les Jeux olympiques et paralympiques de 2024, dont nous avons si bien parlé ce matin.

Le Centre de Paris est particulièrement concerné par des politiques d'aménagement massives pensées en vue des prochains grands rendez-vous de l'histoire parisienne. La transformation de nos modes de déplacement, la place faite aux piétons, les mobilités actives en général, la réduction du trafic automobile, vont bel et bien dans le sens d'une politique inclusive envers les personnes en situation de handicap. C'est ainsi que nous les concevons et c'est le principe même, d'ailleurs, de la conception universelle appliquée à tous les champs de notre politique en lien avec les usagers, en lien direct, par exemple dans le cadre du Conseil local du handicap que nous avons installé à la mairie de Paris Centre ou du Comité des mobilités actives que nous utilisons également.

Avec la Maire de Paris, je souhaite évidemment que les personnes en situation de handicap puissent pleinement bénéficier de tous les avantages qui découleront de la future zone à trafic limité. D'ailleurs, elle est, en un sens, conçue pour eux. J'y suis particulièrement vigilant et nous avançons en ce sens. Par exemple, toutes les personnes détentrices d'une carte mobilité inclusion, d'où qu'elles viennent, pourront circuler librement dans la Z.T.L. Je souhaite également que chaque personne en situation de handicap résidant dans le secteur de la zone à trafic limité puisse bénéficier de deux aidants.

Oui, Madame LAHOUSSA, nous nous soucions parfaitement des aidants, et nous finançons d'ailleurs les maisons des aînés et des aidants. Je souhaiterais que chacun puisse bénéficier de deux aidants autorisés à circuler librement dans la zone.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Je finis simplement sur la question des terrasses, où, bien entendu, il faut que le R.E.T. - le Règlement des étalages et terrasses - soit intégralement respecté, et quand il n'est pas suffisant, que l'on prenne des dispositions particulières pour faciliter la circulation des personnes à mobilité réduite.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup à toutes et à tous pour ce débat assez complet.

Je vais laisser la parole à l'adjoint en charge de ces sujets, M. Jacques GALVANI, qui pourra répondre aux uns, aux unes et aux autres.

M. Jacques GALVANI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je tiens d'abord à remercier tous ceux et celles qui sont intervenues lors de ce débat, à commencer, bien sûr, par la Maire de Paris, Mme Anne HIDALGO.

Merci pour votre engagement à tous sur le handicap. Je sais que l'on a affaire à un engagement qui sait dépasser les oppositions partisans. A de très rares exceptions, je trouve que l'on a été, dans ces interventions, plutôt dans la mesure et dans la recherche de solutions.

Je vais répondre de manière plutôt thématique à l'ensemble des points qui ont été abordés et ont été très nombreux. N'hésitez pas à revenir vers moi ou vers mon cabinet par la suite si certains points n'ont pas été abordés.

Très rapidement, la première chose concerne le point du rapport qui vous a été remis. Je rappelle qu'il y a un premier document qui a été remis sur le rapport de cette stratégie 2016-2021, mais le rapport complet sera publié à partir de décembre. On va essayer d'achever cette période. Il sera mis à disposition de la 4^e Commission et de tous les élus qui souhaiteront en avoir connaissance. Ce sera un rapport préparé par l'administration qui comprendra beaucoup de chiffres et d'informations.

Deuxième chose, concernant la M.D.P.H., ce point a été abordé. Effectivement, on a plus de 180.000 usagers parisiens qui ont un droit ouvert à la M.D.P.H. La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées, la C.D.A.P.H., se réunit pour dire les droits de ces personnes hebdomadairement.

Concernant les délais moyens de traitement des dossiers, ils sont de quatre mois à peu près pour les adultes. Pour les enfants, les délais constatés sont d'environ trois mois, ce qui nous place dans les M.D.P.H. plutôt performantes, comme l'a souligné le rapport de la Chambre régionale des comptes qui a été remis il y a quelques semaines et sera également diffusé à ce Conseil de Paris prochainement. Ces chiffres ne sont pas autodéclaratifs. Ce sont des chiffres qui sont publiés par la C.N.S.A.

Nous essayons d'améliorer le fonctionnement des C.D.A.P.H. Nous recourons notamment de plus en plus à l'octroi de droits sans limitation de durée pour que les ayants droit n'aient pas à reconstituer trop souvent leur dossier.

En parallèle des missions qui sont définies par le législateur, nous faisons de la M.D.P.H. un centre de ressources sur le handicap à Paris. C'est le sens du nouveau projet de services qui a été validé par nos partenaires et les représentants associatifs qui siègent en commission exécutive. D'ailleurs, il y a eu, dans la lignée de ce nouveau projet de services, un premier webinar de la M.D.P.H. qui a été proposé le 16 septembre dernier, qui vise en fait à ce que tous les professionnels qui sont intéressés par le fait du handicap puissent s'y former. On a eu plus de 500 participants, ce qui a dépassé nos attentes. D'ailleurs, nous allons bientôt mettre en place un comité d'usagers pour aider à l'élaboration de ce projet de services.

L'allocation de la territorialisation de l'action de la M.D.P.H. a été aussi abordée. Nous avons en ce moment deux expérimentations en cours dans les 10^e et 19^e arrondissements, avec la participation d'autres services de la Ville comme le C.A.S.-V.P., pour faire le lien entre les personnes en situation de handicap et les autres personnes qui doivent bénéficier des services sociaux. On va faire une évaluation de cette expérimentation et veiller à sa généralisation le plus vite possible.

Concernant la question des créations de places, qui est un sujet très important, sur la période 2017-2021, nous avons créé 469 places en établissement médico-social à Paris, dont 40 hors des murs, donc en dehors de la ville de Paris. Je tiens à disposition de celles et ceux qui le souhaitent le document de bilan qui a été élaboré. Ce que nous souhaitons en termes de stratégie, c'est enrichir les réponses médico-sociales pour les personnes en situation de handicap et leur famille puisque la création d'une place ne suffit pas toujours. Pour éviter la rupture de parcours d'une personne dont la prise en charge est parfois complexe, il faut réunir différents partenaires.

La M.D.P.H. a été l'une des premières à rejoindre le programme dédié qui s'appelle "La réponse accompagnée pour tous", qui permet de gérer ces parcours complexes. Par ailleurs, vous le savez, dans le cadre de l'arrêt des départs en Belgique, nous avons accéléré les créations de places très récemment, avec plus de 140 places qui vont être créées, dont notamment des places pour les personnes assez lourdement handicapées dans les M.A.S. Ce plan spécifique de programmation des départs est en train d'être déployé avec l'A.R.S. Ile-de-France.

Il y a eu également de nombreuses interventions sur la question du logement. Début 2021, il y avait à peu près 19.800 demandeurs de logements sociaux à Paris qui se déclaraient en situation de handicap et 13.200 qui avaient renseigné le type de handicap en annexe. Puisque la mention du handicap est faite dans un document annexe qui n'est pas toujours rempli malheureusement.

Ce sont environ 7,70 % du total des demandeurs de logements sociaux pour Paris. On sait qu'il y a à peu près 12 % des personnes signant un bail qui sont handicapées. La position du critère de handicap fonctionne puisque le pourcentage est plus élevé entre ceux qui signent le bail et ceux qui font la demande. Le critère handicap est valorisé de 4 points depuis la mise en place de la cotation en 2014. Il y a eu un changement de réglementation avec la mise en place d'un nouveau document Cerfa, qui fait que l'on pouvait auparavant ajouter deux points supplémentaires pour raison de santé, ce qui n'est plus possible. Nous allons donc examiner la manière de faire pour que l'on puisse rétablir cette surpriorité pour les personnes en situation de handicap, puisque le risque est qu'à court terme on ait une moindre priorité qui soit donnée aux personnes en situation de handicap, ce qui est exactement l'inverse de ce que nous souhaitons faire, évidemment. Un atelier spécifique sur cette question est prévu par la DLH, la Direction du Logement et de l'Habitat, en collaboration avec la DASES pour que ce soit fait le plus vite possible.

En ce qui concerne également la question du logement, beaucoup d'intervenants ont évoqué l'engagement de mon collègue Ian BROSSAT sur les 5.000 logements qui vont être rénovés par an jusqu'en 2026, ce qui est effectivement un effort significatif. Nous avons d'autres dispositifs qui vont être déployés, notamment le logement accompagné qui répond aux souhaits de nombreuses personnes handicapées d'être plus autonomes. Ce sont pour les personnes qui peuvent vivre dans leur propre appartement à condition d'être accompagnées et qui ont une orientation médico-sociale "ad hoc". Ce dispositif s'appuie sur une convention qui est passée avec les quatre principaux bailleurs sociaux de la Ville. Nous avons un objectif de mobilisation de 70 appartements sur un appel à projets qui a été lancé auprès des opérateurs. Pour l'instant, nous avons créé 56 places. Un second appel à projets a été lancé en avril 2021, avec un objectif de création de 35 places.

L'autre dispositif est le logement inclusif, qui est destiné aux personnes handicapées et aux personnes âgées qui font le choix d'un mode d'habitation regroupée. C'est un dispositif relativement nouveau, qui est petit à petit précisé dans différents rapports, notamment le rapport Piveteau de juin 2020 et la loi de financement de la Sécurité sociale 2021 qui prévoit des financements. Nous allons suivre la mise en place de ce nouveau dispositif et le déployer, notamment avec l'appui de Véronique LEVIEUX et de Ian BROSSAT.

Il y a eu pas mal de choses qui ont été dites. Bien sûr, ce sont les Jeux olympiques et paralympiques. C'est un très grand projet. On a vu l'engouement qu'il y avait autour des Jeux paralympiques qui s'annoncent. Ce sera évidemment le moyen pour nous d'accentuer la politique handicap et notamment de faire grandir le nombre de personnes en situation de handicap qui pratiquent le sport. Nous avons actuellement 1.200 sportifs licenciés en situation de handicap à Paris. Notre objectif, que je partage avec Pierre RABADAN - que je salue - est de quadrupler ce chiffre. Pour cela, un réseau de clubs par accueillants est en cours de construction et compte à ce jour déjà 7 clubs. En termes d'héritage, nous avons 15 à 17 quartiers d'accessibilité augmentée qui vont être mis en place autour et entre les équipements sportifs...

Excusez-moi, il y a beaucoup de bruit, je n'arrive pas à intervenir.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Je vous rejoins tout à fait, Monsieur le Maire.

Est-ce qu'il est possible, s'il vous plaît, de ne pas parler en même temps que l'orateur ? Si vous avez des conversations à avoir, merci de les faire en dehors de l'hémicycle. Je vous en remercie.

M. Jacques GALVANI, adjoint. - Je vous remercie.

Ces quartiers d'accessibilité augmentée sont en train d'être mis en place. Un premier comité des différents services concernés a déjà eu lieu, que je préside, avec l'appui du Secrétariat général, que je remercie pour ce travail de coordination, puisqu'il s'agit bien sûr d'avoir une approche transversale sur la mise en accessibilité de ces quartiers. Evidemment, certains de ces quartiers sont également concernés par la démarche "Embellir Paris". Nous allons commencer par les quartiers "Embellir Paris" afin de coordonner les travaux en cours. D'ailleurs, je salue Jacques BAUDRIER pour son engagement à ce sujet. Nous travaillerons à la fois sur les transports, les commerces, les écoles, les services publics. Ce travail commence. Je pense que les premières phases de travaux interviendront courant 2022. Donc, en fait, on en est au stade de la programmation.

Enfin, il y a un point important qui a été évoqué rapidement : c'est le rôle de levier pour l'emploi des Jeux olympiques et paralympiques. Pour ce faire, la Ville de Paris va recruter des volontaires en situation de handicap

pour les former, leur confier des missions. Nous allons notamment organiser des "job dates" avec des grands groupes sous accord handicap pour parachever ce dispositif.

En ce qui concerne les questions de voirie, qui sont clés et ont été évoquées, nous sommes résolument en train de travailler sur cette question de l'accessibilité, en coordination avec David BELLIARD. Il y a 1.300 kilomètres de voirie à Paris. Il y a 118 kilomètres qui font moins d'un mètre de large, donc qui ne sont pas accessibles aux personnes en fauteuil. C'est vraiment un problème sur lequel il est très compliqué de travailler, mais, en revanche, on peut travailler sur les réfections de chaussées, qui est un travail systématique sur l'accessibilité et sera réalisé par les services de la Ville. C'est l'un des engagements pris par David BELLIARD dans le cadre du Plan de mobilisation de l'Exécutif sur l'accessibilité.

Le nouveau Règlement des étalages des terrasses a été adopté le 11 juin 2021. Il a aussi pour objectif de répondre à des normes d'accessibilité et de sécurité. L'installation est désormais soumise à autorisation, comme vous le savez. Des sanctions administratives graduées auront lieu.

S'agissant des places de stationnement, 144.000 places sont en cours. 4.400 sont dédiés aux personnes à mobilité réduite, soit 3 % du parc. Nous allons augmenter ces places de 1.000.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Monsieur le Maire, il faudrait vraiment arriver à la conclusion, s'il vous plaît.

M. Jacques GALVANI, adjoint. - D'accord.

Je vais juste terminer sur la question de la scolarisation, qui a été beaucoup évoquée. J'ai eu des entretiens très récents avec le rectorat de Paris et la question des A.E.S.H. a été évoquée, en disant qu'il y avait une pénurie d'A.E.S.H. à Paris.

En fait, sur les chiffres récents, donc sur les 18 derniers mois et la rentrée précédente, ce n'est pas ce que l'on observe. Le Rectorat de Paris était même soucieux de nous demander si l'on ne pouvait pas réduire le nombre d'A.E.S.H., puisque nous sommes au-dessus des moyennes nationales en termes d'élèves qui ont une aide, un accompagnement humain. 80 % des élèves handicapés qui sont scolarisés dans des établissements à Paris ont un accompagnement humain. C'est vraiment élevé.

Notre position est que cet accompagnement doit continuer et qu'il faut une meilleure formation des enseignants afin de leur permettre, dans certains cas, de promouvoir des dispositifs qui ne réclament pas forcément autant d'accompagnement. Mais ce n'est pas ce que constate le Gouvernement, qui nous demande plutôt de réduire cet accompagnement.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire. Merci beaucoup.

Comme c'est une communication, il n'y a pas de vote. Par contre, il y a un vœu du groupe Paris en commun. Et je crois que nous devons avoir une explication de vote de Mme TOUBIANA pour le groupe Changer Paris.

Mme Marie TOUBIANA. - En effet, Madame.

Madame la Maire, mes chers collègues, je voudrais répondre au vœu sur la mise en place d'un dispositif de recherche rapide en cas de disparition inquiétante.

Nous savons que les dispositifs de recherche rapide de mineurs en cas de disparition sont heureusement très efficaces. Il faudrait, en effet, comme vous le souhaitez dans votre vœu, que ces dispositifs soient mis en œuvre également pour les majeurs fragiles et vulnérables, et donc, dans des délais très courts.

Je voudrais évoquer en particulier le cas du jeune autiste âgé de 22 ans, Kelyan, dont la disparition tragique en juillet a ému tout le 19^e arrondissement, et que ses parents et amis ont recherché pendant plusieurs jours. Sa mort aurait-elle pu être évitée si les forces de l'ordre avaient déclenché leurs recherches plus tôt ? Nous ne pouvons l'affirmer avec certitude, mais, dans tous les cas, tous les moyens auraient été mis en œuvre rapidement pour tenter de le retrouver sans délai.

Aussi, nous voterons ce vœu, car nous savons que les premières heures de recherche sont absolument cruciales.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 1 du groupe Paris en commun.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2021, V. 266).

Je vous en remercie.

Compte rendu de la 2e Commission.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, nous passons à la 2e Commission.

Je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET, qui en est l'éminente présidente, pour nous présenter les travaux de cette Commission.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, la situation sanitaire en Martinique et en Guadeloupe reste très préoccupante, avec des taux de vaccination qui restent très bas. Aussi, la Ville de Paris, solidaire, a souhaité contribuer à la campagne de sensibilisation à la vaccination, avec deux subventions - portées par Jacques MARTIAL - de 50.000 euros pour chacun de ces territoires. Depuis le dernier Conseil de Paris, en juillet, beaucoup d'événements culturels ont eu lieu, à commencer par "L'Hyper Festival", dont les nombreuses et diverses manifestations dans l'ensemble des quartiers de Paris et à destination de tous les publics ont connu de francs succès, et ont permis à la Ville de renforcer son soutien aux acteurs culturels.

Fin de l'été et c'est déjà le vingtième anniversaire des "Nuits Blanches", événement attendu et qui, malgré les conditions climatiques extrêmes et grâce à la mobilisation des nombreuses directions de la Ville, a réussi tout de même à rassembler beaucoup de public. Cette année, la "Nuit Blanche" était l'occasion de lancer "L'Olympiade culturelle", dont nous reparlerons avec le projet de délibération DAC 724.

Pour ce Conseil, nous avons 59 projets à examiner, dont 105 de fonctionnement, pour un montant de 10,70 millions d'euros, et 24 équipements pour 930.000 euros. Je relèverai l'importante subvention de plus de 3 millions d'euros en soutien aux théâtres privés, 7 projets de délibération concernant le cinéma, ainsi que les projets de délibération dits "de l'amendement BLOCHE" concernant l'action culturelle locale de nos arrondissements, et ceux concernant les différentes associations des ateliers d'artistes.

A noter la mise en place de la M.I.E. sur l'éducation artistique et culturelle à Paris, qui a commencé ses auditions et nous remettra ses préconisations en mars 2022. D'ailleurs, nous avons à ce propos deux beaux projets de délibération pour "L'Art pour grandir".

Les "Journées européennes du patrimoine", en septembre, avec les visites de l'Hôtel de Ville et de la bibliothèque historique ont elles aussi connu une grande affluence. Le partenariat avec "H/F Ile-de-France", qui lutte contre les inégalités entre femmes et hommes dans les milieux de l'art et de la culture, a permis de mettre en lumière le patrimoine.

2021 étant l'année de la statuaire, une cartographie interactive a été conçue pour répertorier l'ensemble des statues sur le territoire parisien. Elle est mise en ligne depuis le 13 septembre sur "paris.fr". Je vous invite à aller la découvrir.

Enfin, dans le domaine de la mémoire, nous aurons 20 dénominations et 9 vœux à étudier. Nous commencerons par la dénomination du square "Samuel-Paty".

Deux dates importantes pour notre histoire : le 17 octobre 1961, soixantième anniversaire du massacre perpétré contre les Algériens manifestant à Paris ; et le quatre-vingtième anniversaire de l'exécution des 50 otages de Châteaubriant le 22 octobre 1941. Je vous invite à participer aux nombreuses cérémonies organisées dans les arrondissements.

Pour finir, le travail sur la création d'un parcours pour les femmes qui ont fait Paris a commencé. Il ne manquera pas, j'en suis sûre, d'aboutir sur des circuits passionnants.

Je vous remercie.

(Madame la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, chère collègue.

2021 DEVE 92 - Dénomination "square Samuel Paty" attribuée à l'espace vert situé 2, place Paul-Painlevé (5e). - Modification de la délibération du 28 décembre 1933.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons à présent examiner le projet de délibération DEVE 92. Il s'agit de la dénomination du square "Samuel-Paty" attribuée à l'espace vert situé 2, place Paul-Painlevé, dans le 5e arrondissement. Il s'agit de la modification de la délibération du 28 décembre 1933.

Je donnerai la parole aux différents orateurs et oratrices qui se sont inscrits.

Mes chers collègues, vous êtes aujourd'hui invités à approuver un projet de délibération qui nous oblige et dont la portée se situe bien au-delà d'une simple dénomination. C'est un projet de délibération d'une solennité toute

particulière - et je crois que, toutes et tous, nous en avons conscience - un temps fort de notre vie publique et politique qui nous somme d'être à la hauteur de notre mission, dans cette enceinte où nos choix nous engagent.

Ce projet de délibération vise à attribuer le nom de "Samuel-Paty" au square situé place Paul-Painlevé, dans le 5^e arrondissement de Paris. Bordé par la rue des Ecoles et par l'Université de la Sorbonne, ce jardin Samuel-Paty aura toute sa place au cœur de notre ville, au cœur de ce Paris universitaire qui chérit l'école, la connaissance, la laïcité et la transmission de nos savoirs. Il sera inauguré samedi prochain, le 16 octobre, un an jour pour jour après l'abominable assassinat, l'abominable attentat dont a été victime Samuel Paty à la sortie du collège où il enseignait, tué par un terroriste islamiste parce que Samuel Paty avait montré les caricatures pour s'en servir et faire son enseignement sur la laïcité.

Ce jardin sera ouvert dès dimanche à toutes celles et à tous ceux qui souhaiteraient s'y recueillir. Ce lieu a été choisi avec la famille de Samuel Paty : ses parents, d'abord, et ses deux sœurs, que je veux saluer très chaleureusement. Je sais qu'ils nous regardent et qu'ils nous écoutent. Je veux aussi avoir une pensée pour sa compagne et son enfant. Je veux leur témoigner mon amitié, mon affection face à cette tragédie qui a endeuillé leur famille, jeté un voile sombre sur leurs existences, mais aussi traumatisé notre pays tout entier et créé une émotion qui, aujourd'hui encore, ne peut pas retomber. Ce lieu a été également choisi avec le plein soutien de la maire du 5^e arrondissement, Florence BERTHOUT, que je remercie.

Nous le savons, cette dénomination était nécessaire. Elle était une évidence pour la Maire de Paris que je suis. Nous la devons à la famille, aux proches de Samuel Paty sans attendre. Nous la devons aussi à notre pays, durement éprouvé lui-même par cet attentat. Nous la devons aux Parisiennes et aux Parisiens. Nous la devons à toutes celles et ceux qui veulent rendre hommage à Samuel Paty et ne veulent pas que le temps vienne atténuer ce geste ignoble, ce geste qui a tué un professeur de la République française, mais un geste qui était aussi un geste contre la République tout entière.

Avant ce drame, Samuel Paty enseignait l'histoire et la géographie. Il dispensait l'enseignement moral et civique depuis trois ans au collège du Bois d'Aulne à Conflans-Sainte-Honorine. Samuel Paty aimait son métier. Ses élèves l'aimaient, ses collègues aussi. Il était un homme passionné, humble, désireux d'apprendre et de transmettre. Un citoyen généreux, soucieux de voir ses élèves grandir, s'épanouir, comprendre. Heureux de les accompagner sur la voie de l'émancipation, qui est le rôle de l'école républicaine laïque gratuite, et aussi vers leur libre arbitre. La conscience pleinement exercée de leur esprit critique, c'était cela, aussi, que cherchait Samuel Paty. Il était un enseignant qui faisait vivre la République. Bien au-delà de la proclamer, il l'inscrivait chaque jour au cœur de ses échanges avec ses élèves. Il répondait à leurs interrogations en les invitant à penser par eux-mêmes. Entre les murs de sa salle de classe, les élèves pouvaient débattre librement dans le respect de leurs convictions. Puis, vint la barbarie, lâche, inhumaine. Cette barbarie qui, par l'intermédiaire d'un fanatique islamiste, dont l'ignorance n'avait d'égale que son abjecte folie, s'est abattue sur Samuel Paty qui incarnait ce que nous sommes : des citoyens libres, dans un pays libre, dans un pays laïc.

A travers Samuel Paty, c'est le corps enseignant qui a été visé, celles et ceux qui chaque jour se consacrent à la formation des esprits et transmettent les outils pour appréhender toute la complexité du monde à notre jeunesse. Samuel Paty était un fervent défenseur de la laïcité, cette garantie qui permet qu'aucun dogme, aucune croyance, aucune religion ne puisse empiéter sur les autres, qu'il n'y ait pas de loi supérieure à la loi de la République. Face à un tel drame, nous devons nous retrouver pour faire corps et protéger ce que nous avons de plus précieux, cette liberté de penser, et ce lieu où elle s'acquiert, l'école de la République, parce qu'elle est laïque et parce qu'elle est aussi ouverte à tous les enfants de la République.

Jamais nous n'oublierons Samuel Paty. Voilà le message que porte Paris aujourd'hui. Devant le jardin auquel sera désormais associé le nom de Samuel Paty, se dresse le buste de Montaigne, comme un repère. Ce philosophe humaniste qui, dans le contexte des guerres de religion, affirmait que seule l'éducation des enfants mènerait véritablement à la paix. Je crois que c'est toujours d'actualité. L'éducation comme apprentissage du jugement aux dépens du préjugé, comme apprentissage de la liberté aux dépens du fanatisme religieux.

Ces deux défenseurs de l'école se rejoignent ici, dans ce jardin paisible où les élèves pourront trouver l'inspiration et l'envie d'apprendre. Le jardin Samuel-Paty au cœur de Paris - que je vous propose de voter, je l'espère, à l'unanimité - c'est pour moi, c'est pour nous, les élus présents, pour les Parisiennes et les Parisiens, une manière de nous retrouver aujourd'hui autour de ce qui nous unit, notre pacte républicain, et en son cœur, la laïcité.

A chaque fois que nous baisserons la garde, des idéologies mortifères s'élèveront et feront de nouveaux adeptes. Paris se dressera donc toujours contre cette haine en protégeant la liberté, la laïcité et celles et ceux qui la portent en eux.

Je vous remercie.

Mes chers collègues, merci.

Je vais donner la parole à M. Pierre CASANOVA pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

M. Pierre CASANOVA. - Madame la Maire, merci pour ces mots.

En tant qu'élus du 5^e arrondissement et représentant pour l'occasion du groupe centriste, je ne peux qu'évidemment m'associer à vos paroles et, j'en suis sûr, aux pensées de tous nos collègues de tous les bancs. Il y a un an, M. le Président de la République a décoré Samuel Paty à titre posthume chevalier de la Légion d'honneur et des Palmes académiques. Depuis, le consensus national ne s'est pas fendu, il est toujours aussi conséquent. Lorsque son nom sera apposé à cet espace vert entre le musée de Cluny et La Sorbonne, je suis sûr que les Parisiens qui seront présents nombreux partageront également nos vœux et nos prières en faveur de la mémoire et en hommage à ce héros de la République.

Nous laisserons évidemment de côté la politique au sens vulgaire du terme puisque, quels que soient nos désaccords ou accords - et Dieu sait s'ils sont parfois nombreux et importants - ce qui compte, c'est le destin individuel et le modèle peut-être que représente le parcours de cette personnalité exemplaire. Nous laisserons également de côté la procédure judiciaire qui se poursuit, puisque je rappelle qu'environ une quinzaine de personnes sont poursuivies à des titres divers pour complicité. Je forme simplement le vœu, en tant qu'élus municipaux, que les décisions de justice qui seront rendues recueilleront le même accueil consensuel de notre société.

Après, beaucoup de choses peuvent être dites sur le destin tragique de Samuel Paty : des propos politiques, des propos philosophiques, et vous avez cité Montaigne, la République et la laïcité. Evidemment, il est inutile que je poursuive sur ce sillon. Il est conséquent et vous l'avez très bien fait. Simplement, peut-être un mot, une observation sur le destin individuel, puisqu'il est marqué à la fois par son exemplarité, au sens des canons collectifs, et sa solitude. Une solitude dans la souffrance et finissant par le sacrifice suprême, comme d'autres Français dans le passé, aujourd'hui aussi sur d'autres théâtres. C'est peut-être ce destin sacrificiel qui nous impressionne le plus, nous autres élus, puisque nous partageons avec lui l'engagement, mais nous ne courons pas les mêmes risques. Alors, nous vouons un culte, un engagement politique et citoyen, et toute personne, quelle que soit sa profession, qui nous semble le faire avec un tel sens du sacrifice et en allant aussi loin, ne peut qu'intimer notre plus vive admiration.

Vous avez cité Montaigne, je l'ai dit. Permettez-moi de citer Benjamin Constant, qui était un ami de la liberté et a lui-même affronté dans notre pays la folie des hommes, les massacres et les tueries. Benjamin Constant, dans un autre hommage - ce n'est pas l'hommage à Samuel Paty, évidemment - a eu ces paroles, qui me paraissent peut-être s'appliquer à ce destin individuel : "Plus on a de facultés brillantes, plus il faut savoir les dompter. Lorsqu'on offre aux vents impétueux de si vastes voiles, il ne faut pas tenir un gouvernail faible d'une main tremblante. Plus les dons de la nature sont nombreux, éclatants et diversifiés, plus il faut marcher au milieu des hommes avec défiance et réserve. Qu'entre le génie révolté et la société sourde et sévère, la lutte n'est pas égale. Que pour les âmes profondes, les caractères fiers et sensibles, les imaginations ardentes, les esprits étendus, trois choses sont nécessaires sous peine de voir le malheur tomber sur eux : savoir vivre seul, savoir souffrir, savoir mépriser".

Face à la mort, Samuel Paty, malheureusement, malgré l'amour des siens, sa famille, ses amis - nous en avons parlé - était seul. Il a souffert pour lui, mais aussi pour la République. Mais, aujourd'hui, il est aimé et admiré de tous. Et s'il a méprisé la peur, le conformisme et les menaces sur les réseaux sociaux ou sur d'autres supports, aujourd'hui, il n'est plus seul, il ne souffre plus et son mépris pour nous est un modèle et un exemple.

Voilà les quelques mots, Madame la Maire, que je voulais vous dire au nom des habitants du 5^e arrondissement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur CASANOVA.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD. - Madame la Maire, chers collègues, le 16 octobre 2020, Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie au collège du Bois d'Aulne à Conflans-Sainte-Honorine, était lâchement assassiné, victime du terrorisme islamiste, pour avoir montré, dans un cours d'enseignement moral et civique sur la liberté d'expression, des caricatures publiées dans "Charlie Hebdo" quelques années auparavant. Sa mort a suscité une indignation et une émotion immenses dans notre pays tout entier, et bien au-delà.

Lors du Conseil de Paris de novembre dernier, notre groupe Paris en commun avait déposé un vœu pour demander qu'un lieu de Paris porte le nom de Samuel Paty. Un an après, notre vœu est en passe d'être concrétisé puisque nous examinons - à votre initiative, Madame la Maire - un projet de délibération visant à dénommer "square Samuel-Paty" l'espace vert situé au centre de la place Paul-Painlevé, dans le 5^e arrondissement, juste en face de La Sorbonne, lieu ô combien symbolique.

Je tiens à vous remercier tout particulièrement, Madame la Maire, pour votre volonté, votre détermination sans faille sur le sujet, ainsi que Florence BERTHOUT et l'ensemble des élus du 5^e arrondissement.

L'examen de ce projet de délibération intervient aussi, permettez-moi de le souligner, peu de temps après l'ouverture du procès tant attendu et si douloureux des attentats du 13 novembre 2015 qui nous ont si tragiquement endeuillés.

Quel symbole fort que de dénommer un square "Samuel-Paty" juste en face de l'Université de La Sorbonne, lieu depuis des siècles de l'acquisition des savoirs, lieu du débat d'idées, de la construction de l'esprit critique, de la tolérance, lieu par excellence de la lutte contre l'obscurantisme et contre toutes les formes d'intégrisme. En inscrivant

le nom de Samuel Paty à Paris, nous honorerons sa mémoire et nous opposerons aux ennemis de la liberté et aux ennemis de la France, notre reconnaissance à tous les enseignants et notre volonté de sans cesse promouvoir l'école de la République et, par elle, la construction d'un esprit critique, rationnel, libre.

Cette décision marque notre fidélité aux valeurs pour lesquelles nous nous battons avec une conviction inébranlable. Ces valeurs qui sont un acquis de l'histoire de la République et au premier rang desquelles la laïcité. La laïcité est un principe sur lequel nous ne transigerons jamais. Elle est la pierre angulaire de notre école, de notre démocratie, de notre société républicaine. En France, elle est et reste plus que jamais la condition de la liberté, de l'égalité, de la fraternité.

Ce projet de délibération fera donc aujourd'hui l'objet d'un vote sans réserve de notre Conseil. Ensemble, nous apporterons ainsi une réponse déterminée à ceux qui veulent diviser notre société en semant la haine et la mort. Nous inscrirons la mémoire de Samuel Paty au cœur de la capitale de la France, au cœur du Paris universitaire. Avec détermination, nous transmettrons la mémoire du professeur Samuel Paty aux générations futures.

Pour marquer ce moment solennel, je demanderai, Madame la Maire, sur ce projet de délibération si important, si essentiel, un scrutin public de notre Conseil.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Bien sûr, cette demande est de droit.

Madame Nathalie MAQUOI pour le groupe "Génération.s".

Madame la Présidente...

Mme Nathalie MAQUOI. - Madame la Maire, chers collègues Conseillers et Conseillères de Paris, chers collègues enseignants et enseignantes, un vendredi soir de vacances, un professeur est décapité à la sortie de son établissement, dans la rue, par un jeune de 18 ans qu'il n'a jamais vu. A l'origine de cette violence, une soi-disant vengeance pour avoir montré en cours une caricature de Mahomet pour illustrer la liberté d'expression. Il s'appelle Samuel Paty. Samuel est prof d'histoire-géo et d'éducation civique en collège. Son métier, c'est apprendre à des enfants de 10 à 15 ans l'esprit critique, le recul par rapport aux sources, le monde si incertain dans lequel nous vivons. Le métier de Samuel, c'est éduquer à un âge où l'on se cherche, respecter les individualités en formation et leur donner du commun. Le métier de Samuel, c'est de transmettre des savoirs, des attitudes, une soif de comprendre et d'expliquer. Pour cela, Samuel a à sa disposition son expérience - à 47 ans, il en a vu passer, des classes - son énergie, la foi dans le fait d'être enseignant et la foi dans le fait que ce n'est pas un métier comme les autres.

Dans les jours qui suivent cet assassinat, j'entends des commentaires sur la pertinence d'utiliser une caricature de Mahomet pour des élèves de 13 ans comme support de cours. Samuel a donc montré en cours cette caricature. Le pouvait-il ? Bien évidemment. Est-ce que cela choque des élèves ? Sûrement. Il faut parfois une sacrée dose de recul sur sa croyance pour voir représenté et si désacralisé ce en quoi l'on croit. Aurait-il dû s'abstenir ? Non. Je pars du principe que l'on peut tout montrer en cours parce que l'essentiel est l'accompagnement pédagogique. Parmi les documents utilisés en cours, la caricature est le plus difficile à appréhender pour un élève, quel que soit son âge, et le plus difficile à enseigner. Elle joue sur l'implicite, sur des références culturelles pour en décrypter le sens. Elle est le document qui conduit le plus au contresens, qui demande le plus de médiation, que l'on ne peut pas comprendre sans un enseignant.

L'école publique, c'est l'école de la République. Nous y arrivons à la même heure, pour - nous, profs et élèves - commencer notre journée ensemble et partager un même programme. C'est le lieu commun où nous passons tous et toutes, au gré des générations, pour nous former, nous mélanger, comprendre l'autre, celui qui est différent, celui qui existe et qui a de la valeur. Mais, l'école publique, c'est aussi le lieu des apories, ces contradictions qui semblent impossibles à résoudre.

L'école, c'est bien souvent l'endroit où l'élève découvre qu'il y a d'autres façons de penser, de vivre, de se comporter, que ce qui lui est transmis dans sa famille. Alors, c'est difficile parfois pour elle, cette famille, quand il rentre, d'accepter ce qu'il raconte parce qu'il est éduqué aussi par d'autres. Dans une classe, c'est compliqué d'enseigner avec la coexistence de modèles éducatifs et parfois leur contradiction. C'est tout l'enjeu de la coéducation entre parents et communauté éducative. C'est la première aporie.

L'inégalité sociale se reproduit et s'amplifie à l'école malgré la promesse républicaine. Le mythe de la méritocratie produit, certes, des réussites accidentelles érigées en exemples, mais pour une majorité un échec. C'est la deuxième aporie.

Les mêmes conditions seraient assurées partout, parfois corrigées par l'éducation prioritaire, qui part du principe que mettre plus d'heures suffirait à corriger les inégalités scolaires. Quand un élève n'a pas mangé le matin, dort dans un studio insalubre, vit dans l'angoisse d'une expulsion, grandit dans un milieu où la langue française n'est

pas la langue première, où la violence règne. Or, une salle de cours ne peut être propice à gérer tous les problèmes qui se déroulent en dehors. C'est la troisième aporie.

L'enjeu devant nous est de penser une école publique qui accueille tous les enfants. Cela veut dire que notre priorité doit aller à celles et ceux qui la font - les enseignants et les enseignantes - que nous avons trop longtemps laissés seuls. Payons-les à la juste rémunération de ce que nous estimons être la coéducation. Incluons dans les établissements des assistants et des assistantes sociales, des psy, des "éducateurs".

Le jeune a tué Samuel dans un geste d'une extrême violence. Qu'est-ce qui pousse aujourd'hui un jeune de 18 ans à mourir en commettant un crime ? Qu'est-ce qui le pousse à se sentir investi d'une mission au nom d'adultes éructant le droit de tuer ? Dans quel avenir se projette-t-il pour trouver dans le crime et la mort une perspective suffisante ?

La mémoire de Samuel Paty a toute sa place à Paris. Puisse ce jardin face à La Sorbonne être un lieu apaisant pour tous ceux qui l'aimaient. Puisse ce jardin nous rappeler qu'il s'appelait Samuel Paty.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

La nuit du 16 octobre, nombre de Parisiens et de Français profitaient d'une dernière soirée conviviale, car nous étions à la veille de la mise en place d'un couvre-feu dont la durée était incertaine. Ce vendredi, Samuel Paty aurait également dû retrouver sa famille, sa femme, son fils. Ce soir-là, le professeur d'histoire-géographie a été lâchement assassiné par le plus terrible des obscurantismes. Ce crime atroce avait alors provoqué un émoi dans tout le pays. Samuel Paty a été assassiné pour avoir fait son travail : transmettre son savoir et enseigner la liberté d'expression. Il avait joué son rôle avec courage et détermination. Un gardien des Lumières tombé face au fanatisme le plus vil.

En s'attaquant sauvagement à Samuel Paty, l'assaillant a fait le choix d'assiéger une institution au cœur de la République. Il s'est attaqué à l'enseignant, à celles et ceux qui chaque jour font naître l'esprit critique et la conscience. Il s'est attaqué à un idéal : celui de l'instruction publique, gratuite et obligatoire. Celui des portes de la science toutes grandes ouvertes à toutes les intelligences. Celui de la rationalité, de l'analyse rigoureuse et du travail de recontextualisation face à la déraison, à la polémique, au climat d'indignation systématique, à un modèle médiatique perfusé à la rumeur, au "buzz", à la petite phrase, à la polémique qui se répand dans le débat public.

En s'attaquant à Samuel Paty, il s'est attaqué à un modèle propre à notre pays qui veut que partout où il y a un village, une ville, il y ait aussi un livre, c'est-à-dire qu'il n'y ait pas une commune sans école, pas une ville sans collège, pas une métropole sans université. En un mot : l'échelle de la connaissance humaine accessible à toutes et tous. En s'attaquant à Samuel Paty, c'est tout le personnel éducatif qui a été touché. Des enseignants et des agents municipaux chaque jour au service de la transmission du savoir, qui œuvrent souvent avec courage et détermination, parfois dans un sentiment d'ingratitude, toujours dans des conditions difficiles.

Au groupe Communiste et Citoyen, nous regrettons la surdité du Gouvernement face aux revendications des enseignants. Nous regrettons que, depuis le début du quinquennat, il y ait eu plus de 7.400 suppressions de postes dans les collèges et lycées. Nous regrettons que le point d'indice des salaires soit gelé depuis désormais 11 ans. Nous regrettons qu'il n'y ait pas assez de temps pour l'enseignement moral et civique. Ni fainéants, ni héros, les enseignants doivent simplement disposer des moyens nécessaires pour permettre à tous les élèves de pouvoir s'instruire et s'émanciper.

Répondre à la hauteur de ce crime, c'est engager une politique de justice sociale et d'égalité réelle entre les citoyens, une politique de développement des services publics, de perspective d'emploi pour la jeunesse, de développement du sport et de la culture, de lutte contre les discriminations ou contre le racisme qui mine le vivre ensemble. La promesse républicaine d'une égalité des droits, c'est sortir de l'état d'urgence permanent, aujourd'hui dans notre droit commun. Nous ne répondrons jamais au terrorisme par la restriction, mais par la liberté. Face à cette attaque, nombreux sont ceux et celles de droite et d'extrême droite qui ont tenté d'aiguiser les haines et brandir les logiques d'amalgame.

Vous vous sentez visés, peut-être ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Poursuivez, Monsieur le Président.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Les Parisiens et les Parisiennes ont su, eux, rester unis, soudés, face à ces gardiens de l'obscurantisme ; ils ont su trouver le sursaut de l'humanité, de l'humilité, de la solidarité, qui constitue les bases du vivre ensemble dans notre pays. Aucune Parisienne, aucun Parisien ne doit être stigmatisé du fait de sa religion. Chacun doit pouvoir se sentir libre de croire ou de ne pas croire. Ce sont les fondements de la laïcité. Nous avons tous en mémoire un enseignant ou une enseignante comme Samuel Paty, à qui nous devons beaucoup dans notre construction de citoyen et de citoyenne. C'est pourquoi, en son nom, ce sera à sa juste place, sur ce square rue des Ecoles, face à La Sorbonne, ce haut lieu de la transmission du savoir. Comme lorsqu'il enseignait, il

continuera ainsi de se trouver du côté des lumières et de la connaissance. Aujourd'hui, sa mort nous oblige à honorer sa mémoire et à poursuivre son combat pour les futures générations.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur le Président.

Madame Fatoumata KONÉ, présidente du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, il y a déjà presque un an, le vendredi 16 octobre 2020, Samuel Paty mourait, victime d'un odieux attentat terroriste. Cette attaque a frappé la République en son cœur, l'école.

Je tiens à redire ici les pensées du groupe Ecologiste de Paris pour cet homme, cet enseignant, pour ses proches, ses collègues et ses élèves. C'est également à toute la communauté enseignante que le groupe Ecologiste de Paris souhaite renouveler sa solidarité.

La communauté éducative, ainsi que l'ensemble des Françaises et des Français, restera à jamais marquée par cette abominable tragédie. Car, à travers Samuel Paty, d'abord harcelé en ligne avant d'être assassiné, c'est l'école de la République, porteuse d'un idéal émancipateur construit sur la transmission de l'esprit critique et le respect de la liberté d'expression, qui a été attaquée par le terrorisme islamiste. A travers Samuel Paty, c'est le principe d'une école laïque, respectueuse de la liberté de conscience, qui a été visé. Samuel Paty était l'un de ces 800.000 enseignants et enseignantes qui œuvrent chaque jour dans les écoles, les collèges et les lycées de notre pays pour former les élèves, éveiller leur curiosité et transmettre des savoirs qui leur permettront de devenir citoyennes et citoyens éclairés.

Professeur passionné, il avait enseigné l'histoire et la géographie ici, dans l'Est parisien, avant d'officier dans les Yvelines. La Ville de Paris s'honore aujourd'hui de proposer que ce square en face de La Sorbonne, symbole du rayonnement de notre ville, de la culture et de l'émancipation par la connaissance, porte son nom. Face aux attaques des terroristes islamistes et l'obscurantisme, notre devoir - à nous, élus de la République - est de nous montrer dignes de ces enseignements. Nous ne devons pas céder à la violence et à la haine, mais nous devons défendre plus que jamais nos libertés, nos valeurs d'ouverture, de démocratie et d'humanité.

Le groupe Ecologiste de Paris votera ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame la Présidente.

Madame Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, dans quelques instants, le Conseil de Paris va décider d'attribuer le nom de Samuel Paty à un joli square de la place Paul-Painlevé, dans le 5e arrondissement, à quelques mètres de La Sorbonne, de la rue des Ecoles et du musée de Cluny, au cœur du Quartier latin qui a vu naître la première université gratuite, le premier livre écrit en français, berceau historique et intellectuel de tous les grands combats qui ont contribué à forger notre démocratie.

Ces combats qui ont nourri le paradoxe qui a façonné justement la singularité française de notre démocratie, c'est-à-dire le respect absolu de la dignité de chacun, certes, mais aussi le respect absolu de la liberté de pensée et d'expression. Je crois que l'école de la République, tel que Samuel Paty l'a pratiquée, tel qu'il l'a portée, est tout entière contenue dans cette singularité qu'il a incarnée jusqu'au sacrifice.

Si nous décidons tous ensemble d'attribuer le non de Samuel Paty au joli square de la place Paul-Painlevé, ce n'est pas uniquement parce que cet enseignant passionné a été atrocement assassiné le 16 octobre 2020 par un terroriste islamiste. Ce n'est pas seulement parce que cet acte d'une violence bestiale, rappelant les heures les plus sombres de notre histoire, touche un enseignant. Si nous décidons d'attribuer le nom de Samuel Paty à un lieu symbolique entre tous, c'est parce que Samuel Paty incarne aussi et surtout le visage mutilé de la République laïque, une et indivisible. Et cette république doit renaître chaque seconde, chaque minute, chaque heure dans toutes les salles de classe de toutes les écoles, à Paris comme partout en France. C'est l'armée pacifique de nos enseignants qui incarne cette République et la fait renaître à chaque minute. Cette armée, qui forme inlassablement des citoyens - ceux d'aujourd'hui, ceux de demain - à lutter contre l'ignorance, ce puissant fond auquel nous sommes confrontés quotidiennement, qui alimente la peur de l'altérité et la haine de l'autre.

Je suis fière et très émue, Madame la Maire, chers collègues, que le square Samuel-Paty puisse désormais accueillir, par exemple, ce monument fontaine du recteur Octave Gréard, premier instituteur de France, comme disait Jules Ferry, l'un des pères fondateurs de l'instruction publique qui a beaucoup œuvré notamment pour la féminisation de l'accès au secondaire, à l'enseignement supérieur, à qui nous devons l'entrée des femmes dans les écoles normales. Fière que le square Samuel-Paty puisse accueillir aussi - vous y avez fait référence - la statue de Montaigne, celui que des grands philosophes ont appelé "le sage pour les gens ordinaires", qui nous invite à appréhender la complexité et à toujours garder à bonne distance ceux qui croient posséder la vérité absolue et

incontestable. Cette présence de Montaigne nous rappelle implicitement que la liberté pédagogique, cette liberté-là tout particulièrement, ne peut souffrir d'aucun compromis. Le choix des moyens d'enseigner appartient bel et bien aux professeurs, comme le rappelait courageusement Souâd AYADA, la présidente du Conseil supérieur des programmes de l'Education nationale.

J'espère, chers collègues, que, dans quelques instants, nous dirons tous, dans une sobre unanimité, oui à cette proposition de la Ville et de la famille, comme nous l'avons tous fait au Conseil d'administration du 5e arrondissement. Nous soutenons, par ce geste symbolique, tous les enseignants de France. Nous sommes avec eux et nous leur disons que nous ferons tout pour les protéger et les défendre, en même temps que nous leur exprimons notre immense gratitude et notre immense reconnaissance. Nous leur devons tous, ici comme ailleurs, un peu de ce que nous sommes devenus comme femmes et hommes publics, et aussi dans nos vies personnelles et professionnelles.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame la Maire.

La parole est à M. Francis SZPNER pour le groupe Changer Paris.

Monsieur le Maire du 16e arrondissement...

M. Francis SZPNER, maire du 16e arrondissement. - Madame le Maire, il y a des moments où ce qui nous rassemble est plus puissant que ce qui nous divise : l'amour et la défense de la République, la laïcité, la défense de nos libertés.

Je vous remercie, Madame la Maire, d'avoir dit les mots justes et clairs. Samuel Paty a été victime de la barbarie islamiste. Outre les violences qui ont frappé aveuglément des victimes, le terrorisme a ses cibles : le policier, le soldat, le juif, le prêtre, le professeur. Samuel Paty a été assassiné parce qu'il était professeur, parce qu'il enseignait le droit à la liberté de conscience, à la liberté d'expression. Samuel Paty aimait enseigner, c'est-à-dire apprendre à ses élèves à découvrir le monde, à le comprendre, à l'aimer. Il était ce que la République a célébré en son temps : les hussards noirs, ceux qui ont formé des générations à penser librement, sans dogme ni vérité révélée. Il a été assassiné tout simplement parce que cet amour de la liberté est intolérable pour les islamistes. Il est devenu un symbole, il est devenu l'un des visages de la République, et il est donc normal de lui rendre hommage.

Ce choix du lieu - on l'a déjà dit - au cœur du Quartier latin, proche de La Sorbonne, est évidemment le plus approprié. C'est un hommage qui lui est rendu, mais, à travers lui, à tous ceux qui doivent continuer à enseigner sans peur, librement, pour faire grandir les élèves et les former à la citoyenneté. Il est bon que le nom de son assassin soit oublié et que celui de Samuel Paty reste à jamais dans nos mémoires. "La tragédie de la mort", disait Malraux, "c'est transformer la vie en destin". Le 16 octobre 2020, le destin de Samuel Paty s'est accompli. Mais un lieu de mémoire n'est pas seulement un lieu de souvenir. Il doit être un lieu d'espérance, il doit être un lieu de devoir, il doit être un lieu de résistance pour les enseignants, pour l'école de la République et pour tous ceux qui aiment la liberté.

Je souhaite donc, évidemment, qu'à l'unanimité le Conseil de Paris vote cette appellation. Je souhaite aussi, mais cela a déjà été demandé, que nous procédions à un scrutin public. Je pense qu'aujourd'hui nous avons le devoir d'exemplarité. Nous ne tenons pas à répondre aux polémiques parce qu'elles n'ont pas leur place sur ce que peuvent penser les uns et les autres, sur les revendications syndicales de tel corps enseignant. Je trouve cela déplacé. Nous sommes là tout simplement pour rendre hommage à un homme qui a été et restera le visage de la République.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Maire du 16e arrondissement.

Dernière oratrice, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Terrible 16 octobre 2020. Samuel Paty, enseignant en histoire-géographie, était atrocement et lâchement assassiné par un terroriste islamiste dans une rue d'Eragny, dans le 95. Comme cela a été dit précédemment, il a été assassiné parce qu'il incarnait un serviteur de la République, un hussard noir de la République, celui dont le noble métier sert la formation de l'esprit critique des futures citoyennes et citoyens, celui qui contribue à l'émancipation des jeunes personnes, celui qui transmet l'idéal de notre République inachevée, étroitement lié à la liberté de conscience.

Le lieu pour lui rendre hommage est bien choisi. Ce jardin dans ce quartier symbolise justement l'éducation, la culture, notre école de la République dont Samuel Paty était l'honneur, comme le décrit bien le projet de délibération, face à La Sorbonne, au cœur du Quartier latin.

Chers collègues, soyons toutes et tous conscients que la menace terroriste n'est pas dernière nous, hélas. Le travail de mémoire, d'hommage, est essentiel pour toujours souder notre peuple. Demain comme hier, nous devons

faire peuple uni contre les terroristes islamistes. Ne perdons jamais de vue leur objectif : semer la terreur et diviser le peuple.

Celles et ceux qui se sont empressés dans la course de vitesse raciste pour montrer du doigt nos concitoyens et concitoyennes de confession musulmane réelle ou supposée, font finalement le jeu des islamistes, parce qu'ils sèment la haine et la division tel que les islamistes en rêvent. De ce fait, ils piétinent, eux aussi, les principes de notre République. Hélas, je ne parle pas que de l'extrême droite. Tant de mois monopolisés par ce sinistre débat sur le séparatisme qui rappelle tant celui sur l'identité nationale. Et voilà que certains s'étonnent de la montée des agissements violents de groupuscules d'extrême droite ou de la banalisation des discours lepénistes "zemmouriens".

Dernièrement, une chaîne Telegram de plus de 4.500 personnes a dressé une liste des juifs et une liste de soi-disant islamo-gauchistes, et a appelé à prendre les armes dans l'indifférence médiatique gouvernementale. Une organisation d'ultra-droite avait envisagé des attentats contre des mosquées et des personnalités politiques. L'un des accusés, fondateur de ce groupuscule, vient d'ailleurs d'être condamné à 9 ans de prison ferme. Il faut le redire sans relâche : la République n'a pas de problème avec une religion en particulier. La République ne reconnaît ni ne finance aucun culte. La lutte contre toutes les formes d'obscurantisme passe précisément par plus de liberté, plus d'égalité et plus de fraternité. L'unité du peuple, à laquelle tout républicain se doit d'être attaché, c'est celle qui refuse aux terroristes la victoire de leurs objectifs essentiels que sont la peur dans nos rangs et la division dans le peuple.

Hommage à Samuel Paty, restons peuple uni, déterminés dans nos engagements, contre toutes les formes de racisme et d'antisémitisme, contre toutes les formes d'obscurantisme semant la haine et la mort. Je souhaite, moi aussi, que ce projet de délibération soit adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, mes chers collègues, pour les propos unanimes que vous avez portés. Je crois que cela honore notre Assemblée et le rôle qui est le nôtre. Je me réjouis de ce rassemblement. Je crois que nous le devons à notre pays, à la République et, bien sûr, à Samuel Paty.

Je vais donner la parole à Mme Laurence PATRICE pour répondre aux différents orateurs, puis nous mettrons aux voix. Puisque deux demandes de scrutin public ont été présentées par des présidents de groupes, nous ferons, bien sûr, un vote à partir des cartes, un vote électronique. Je pense que les groupes se sont organisés pour pouvoir récupérer les cartes et les attribuer, puisqu'on a le droit à une procuration. Nous voterons chacun à nos places.

Mais, tout d'abord, Laurence PATRICE, vous avez la parole.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire, et merci surtout pour vos mots forts et justes. Je veux aussi remercier tous mes collègues qui sont intervenus pour leurs interventions qui honorent cette Assemblée.

Je tiens, pour ma part, à remercier les parents de Samuel Paty, qui nous écoutent effectivement, pour nos échanges, pour la confiance qu'ils nous ont accordée quand nous cherchions avec vous, Madame la Maire, un lieu à la hauteur de cet hommage.

Je remercierai également publiquement et très chaleureusement la maire du 5^e arrondissement, Mme Florence BERTHOUT, pour avoir facilité ce travail autour de cette proposition. Vous l'avez dit, ce lieu est symbolique. J'ajoute que la place Paul-Painlevé garde effectivement son nom. C'est donc le square qui deviendra, après ce vote, le "square Samuel-Paty". C'est donc un lieu symbolique de la transmission des savoirs, des esprits ouverts, de la culture, ces valeurs de l'école républicaine dont Samuel Paty était l'honneur.

J'ajouterai juste, pour conclure, que l'inauguration de ce square aura lieu effectivement samedi dans la plus stricte intimité, comme le souhaite la famille de Samuel Paty. Mais, dès dimanche matin, à 9 heures, les Parisiennes et les Parisiens, tous ceux qui voudront rendre hommage à Samuel Paty pourront venir se recueillir dans le square.

Je vous remercie pour ce vote qui, je l'espère et n'en doute pas, sera à l'unanimité de notre Assemblée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, chère Laurence PATRICE.

Est-ce que les groupes veulent distribuer les cartes ? On prend une minute de suspension. Pendant ce temps, vous distribuez les cartes. Merci.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à seize heures douze minutes, est reprise à seize heures quinze minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous allons procéder au vote.

2021 DEVE 92 - Dénomination "square Samuel Paty" attribuée à l'espace vert situé 2, place Paul-Painlevé (5e). - Modification de la délibération du 28 décembre 1933 (suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous allez pouvoir vous exprimer à partir du vote électronique.

Le scrutin est ouvert.

Si vous avez une procuration, vous pouvez voter au même endroit. Il se trouve que j'ai perdu ma carte dans le... qui s'est enfoncée. Je le dis : mon scrutin public, je vote pour. Mais ma carte est partie dans les méandres de la technique du Conseil de Paris.

Si vous avez une procuration, vous pouvez voter.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Est-ce que tout le monde a voté ?

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 158

Suffrages exprimés : 158

Majorité absolue : 158

Abstention : 0

NPPV : 0

Pour : 158

Contre : 0

Le projet de délibération DEVE 92 est adopté à l'unanimité. (2021, DEVE 92).

(Voir détail des votes annexe n° 1).

Merci beaucoup, mes chers collègues.

Je vous remercie vraiment très sincèrement d'avoir porté ensemble ce projet de délibération. Je pense que l'on peut être très fier de cette Assemblée parisienne qui vibre avec notre République. Merci à vous.

2021 SG 40 - Conventions de partenariats pour le Carnaval Tropical de Paris édition 2021.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à présent au projet de délibération SG 40 concernant les conventions de partenariat pour le Carnaval Tropical de Paris édition 2021.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci, Madame la Maire.

Je souhaite, à travers cette intervention, que nous puissions prendre l'engagement d'émanciper le "Carnaval Tropical de Paris" des pollueurs empoisonneurs. A travers ce projet de délibération...

Je vais peut-être attendre quelques instants, quand même, peut-être attendre que tout le monde se lève. Au revoir, Madame la Maire. Voilà. Bien. Bonjour, Monsieur le Maire. Installez-vous. Vous voulez un petit café ? C'est la pause ?

J'ai cinq minutes.

(M. Jacques GALVANI, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Je vous en prie, Madame SIMONNET. Si vous pouvez poursuivre. Merci.

Mme Danielle SIMONNET. - Bien. Je reprends.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Un petit peu de calme. Merci.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, ce projet de délibération porte sur le Carnaval Tropical de Paris. Le Carnaval Tropical de Paris, tout le monde, je pense, le connaît. C'est un événement qui est porté par les Ultramarins parisiens, franciliens. C'est un événement très festif, culturel, avec, par ailleurs, une participation de plus de 3.000 danseurs, musiciens, venus de Paris, d'Ile-de-France, de Métropole et d'Outre-mer, de divers pays du monde. Cette année, avec la Bolivie, Haïti, le Brésil, la Colombie, le Pérou. Bref, un magnifique événement culturel.

Ce que je conteste dans ce projet de délibération, c'est le renouvellement du partenariat avec l'Union des Groupements de Producteurs de Bananes de Guadeloupe et de Martinique, l'UGPBAN. L'UGPBAN, c'est quoi ? L'UGPBAN, sachez que tous les gros planteurs de bananes syndiqués dans l'UGPBAN - parce que l'UGPBAN, c'est le MEDEF de la banane - sont impliqués dans le terrible scandale du chlordécone. Il me semble urgent d'émanciper le Carnaval Tropical de Paris des pollueurs empoisonneurs.

Pour rappel, en novembre 2019, une commission d'enquête parlementaire a jugé l'Etat responsable du scandale du chlordécone lié à la dispersion dans l'environnement de ce pesticide hautement nocif, le chlordécone, utilisé dans les bananeraies de Guadeloupe et de Martinique. Aujourd'hui, le sol est encore contaminé. Peut-être vous souvenez vous qu'en janvier dernier, il y avait eu une polémique sur la campagne de publicité qu'il y avait en Martinique et en Guadeloupe.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Excusez-moi, Madame SIMONNET.

Je vais vous demander de faire un peu de silence, s'il vous plaît. Ceux qui souhaitent discuter peuvent quitter l'hémicycle, en fait. Merci.

Mme Danielle SIMONNET. - Il y avait une polémique sur une campagne de publicité où l'UGPBAN vantait les bananes "bio". L'opposition citoyenne déclarait ainsi : "Après avoir pollué notre sol impunément et durablement, voici une campagne d'affichage totalement obscène et indécente des gros planteurs antillais dans la ligne directe du "greenwashing". Merci pour le chlordécone". Cette polémique a été si importante que le Préfet lui-même était intervenu en déclarant : "Une récente campagne d'affichage de l'Union des Groupements de Producteurs de Bananes de Guadeloupe et de Martinique peut laisser croire que la production de bananes est issue de l'agriculture biologique, alors qu'en fait, elle représente à peine 2 %".

Aujourd'hui, le scandale du chlordécone n'est toujours pas réglé. Rien n'avance sur les études sur la dépollution des sols de l'eau. Rien n'avance sur qui est responsable. Les gros planteurs pollueurs ne sont toujours pas plus inquiétés que cela. Le "Plan Chlordécone 3" n'a rien donné, mais on nous annonce déjà un "Plan Chlordécone 4". Le début de recensement des travailleurs empoisonnés commence tout juste. Sachez que l'on a toujours des taux records de cancers en Martinique et en Guadeloupe.

Alors, prendre l'UGPBAN comme partenaire du Carnaval Tropical de Paris, c'est finalement faire de la publicité à l'UGPBAN, aux planteurs pollueurs empoisonneurs d'hier et leur permettre de redorer leur image, leur permettre de s'innocenter, leur faire une publicité, alors que l'on est face à de scandaleux empoisonneurs et que les Guadeloupéens et les Martiniquais sont très en colère contre cela. Je pense que le meilleur soutien que l'on doit faire aux Martiniquais et aux Guadeloupéens, c'est d'émanciper le Carnaval Tropical de Paris des pollueurs empoisonneurs.

Je tiens à saluer les associations qui ne cessent de mener de combat, qu'il s'agisse du collectif "Zéro chlordécone Zéro poison" de Martinique, l'association "Vivre" de Guadeloupe, "Lyannaj pou depolyé Matinik", "ASSAUPAMAR" de Martinique.

Cette bataille est importante. Comprenez bien qu'il faut arrêter de croire que n'importe quel mécène est bon à prendre. Quand on choisit des mécènes, on choisit d'envoyer un message. Ce "greenwashing" sur les responsables du scandale du chlordécone est une honte pour la Ville. Nous ne devons pas y participer.

Je vous remercie.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Je vous remercie, Madame la Conseillère.

Je donne la parole à M. Jacques MARTIAL pour une réponse, pour 5 minutes. Merci.

M. Jacques MARTIAL. - Merci, Monsieur le Maire.

Le partenariat entre les planteurs de bananes et le Carnaval Tropical de Paris existe depuis 20 ans. 20 ans que ce partenariat n'a posé aucun problème. Aujourd'hui, je suis étonnée que vous preniez ce prétexte, Madame SIMONNET, pour venir sur un point de santé publique qui est réel, auquel la Ville de Paris est sensible d'ailleurs. Dans le cadre des partenariats signés entre la région Guadeloupe ou la communauté territoriale de Martinique et ces questions de santé publique, le chlordécone fait partie des sujets qui sont débattus et sur lesquels nous pensons aider, nous aidons et nous souhaitons aider.

Je ne pense pas que, concernant le Carnaval Tropical de Paris, il soit aujourd'hui opportun de priver cette manifestation de ce partenariat. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire, opportun et utile de rompre ce partenariat qui est historique entre l'un des éléments de la culture, au sens agriculture, de la Guadeloupe, de la Martinique. Les bananes sont un élément économiquement marquant, économiquement aidant, signifiant pour les Guadeloupéens, pour les Martiniquais, pour les Ultramarins.

Je ne pense pas qu'il faille, contrairement à ce que vous dites, que ce partenariat soit aujourd'hui annulé. Pour autant, oui, il convient que nous travaillions avec les départements d'Outre-mer sur cette question, que nous aidions sur ces questions de santé et sur les conséquences sur les populations. Une dernière chose, les carnavaliers ne sont

pas d'accord avec vous. Pour eux, cela fait partie du carnaval et il serait très étrange de fournir au Carnaval Tropical de Paris des bananes venant d'autres pays que des outre-mers.

Je vous remercie.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Je vous remercie, Monsieur le Conseiller délégué.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 40.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, SG 40).

Je vous remercie.

2021 SG 49 - Subventions (28.000 euros) aux associations "Amazones Paris" (Roissy en Brie), "APIPD" (19e) et "CASODOM" (1er).

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération SG 49 : subventions aux associations "Amazones Paris", "APIPD" et "CASODOM".

Je donne la parole à Mme Alice COFFIN, du groupe Ecologiste de Paris, pour cinq minutes.

Mme Alice COFFIN. - Bonjour. Merci, Monsieur le Maire.

L'ensemble de ces subventions visent à soutenir les actions d'aide en matière de santé et de prévention des personnes originaires des départements d'Outre-mer. Je tiens à saluer l'action de l'association "Amazones Paris", de l'"Association Pour l'Information et la Prévention de la Drépanocytose" et celle du "Comité d'action sociale en faveur des originaires d'Outre-mer".

Je voulais dire un mot un peu plus conséquent sur les "Amazones" pour souligner l'importance d'une action publique en matière de santé communautaire, de santé ciblée sur les situations et maladies spécifiques qui peuvent toucher telle ou telle population. Il est particulièrement important de le souligner alors qu'"Octobre rose", mois de mobilisation contre le cancer du sein, premier cancer qui touche les femmes, dont les résultats à Paris en termes de diagnostics précoces sont mauvais, il est particulièrement important de souligner que seule la santé communautaire peut nous aider. Je salue ici l'approche que privilégie l'adjointe à la santé, Anne SOUYRIS, et son action en la matière.

Les "Amazones", précisément, se concentrent sur les femmes ultramarines puisqu'au départ, c'est un projet qui a pour but d'informer, d'accompagner et d'améliorer les conditions de vie des femmes atteintes d'un cancer en Outre-mer, dans la diaspora, à Paris et ailleurs. Cette subvention leur permettra de créer un espace dédié aux femmes d'origine ultramarine en parcours de soins en Ile-de-France, donc de prendre en compte des besoins spécifiques. Je pense que cet exemple doit en inspirer beaucoup d'autres, qui doivent être soutenus, comme c'est le cas ici, par les pouvoirs publics.

Je vous remercie.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à Mme Samia BADAT-KARAM, du groupe Changer Paris, pour cinq minutes.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, le groupe Changer Paris votera, bien sûr, pour ces subventions. Les associations soutenues par ce projet de délibération, ainsi que par les autres relevant de la délégation générale à l'Outre-mer, font un travail souvent conséquent au service des Ultramarins. Je veux saluer en particulier le travail fait depuis des années par Mme Jenny HIPPOCRATE dans son combat contre la drépanocytose. Cependant, dans cette liste d'associations financées, une nous interpelle, non pas en raison de sa compétence, mais en raison de la liste des missions au titre desquelles la Ville la soutient : le "CASODOM".

En voici un extrait. "Le CASODOM assiste les familles et les personnes en difficulté nécessitant une aide et un accompagnement, entre autres. L'association a mis en place une permanence sociale qui reçoit les jeunes, les familles, les personnes âgées ou handicapées. Elle les accompagne en leur attribuant des aides, en leur trouvant des hébergements d'urgence le cas échéant. Elle est régulièrement saisie par les services sociaux de secteur, des universités, des hôpitaux, etc. De plus, elle assure des consultations juridiques pour les plus démunis et accompagne les jeunes dans leur parcours en insertion professionnelle".

Monsieur le Maire, toutes ces missions à l'origine devaient être assurées par les administrations chargées du suivi des Ultramarins parisiens, créées et voulues par Jacques Chirac en 1978, alors Maire de Paris : la D.G.O.M. et le C.M.A.I. DOM-TOM. Ce sont, en effet, des missions de service public. Comment se fait-il donc que les services de la Ville n'assument plus les missions pour lesquelles ils ont été créés ? Est-ce une question de moyens ? Est-ce une

question de réduction de périmètre d'action ? Que devient la D.G.O.M. ? Les Ultramarins de Paris, dont beaucoup travaillent dans les services de la Ville, ont le droit de savoir pourquoi chaque année vous dépossédez la D.G.O.M. de ses missions de service public.

Je vous remercie.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Pour répondre, je donne la parole à M. Jacques MARTIAL.

M. Jacques MARTIAL. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci pour ces interventions. Ces associations font effectivement un travail très important pour les ressortissants ultramarins, soit qu'ils soient d'ores et déjà Parisiens et Franciliens, soit qu'ils soient en parcours de soins venant de leur département, de leur territoire, vers Paris. C'est à ce titre-là que ces associations se mobilisent et font ce travail important, nécessaire, de proximité, avec ces publics, que ce soit les "Amazones Paris", une jeune association mais qui se mobilise pour aider à la lutte contre le cancer du sein et permettre l'accompagnement des familles et des personnes dans leur parcours de soins ici à Paris.

Concernant les missions du C.M.A.I., je le répète, elles n'ont jamais cessé, y compris lorsque, hélas, la "Maison des Outre-mer" a été abandonnée par la Région Ile-de-France et qu'il a fallu réorganiser géographiquement le service pour qu'il se poursuive et soit abrité au "CASODOM". Mais, aujourd'hui, l'agente de la Ville de Paris en charge des missions sociales, et de santé pour certaines d'entre elles, a aujourd'hui réintégré la Mairie de Paris, ici, où, depuis le mois de septembre maintenant, elle a repris l'entièreté de ses missions et de son travail.

Le "CASODOM" se préoccupe des Ultramarins qui vivent en Outre-mer. La Ville l'a reconnu comme une association d'utilité publique depuis le début. C'est à ce titre que nous collaborons avec cette association et que nous l'accompagnons. La Délégation générale à l'Outre-mer, pour sa part, s'occupe uniquement des Ultramarins parisiens, non pas franciliens, qui vivent à Paris. C'est la différence entre les deux. Ce n'est pas un abandon. Ce sont des missions et des périmètres de compétence. Raison pour laquelle nous avons besoin du "CASODOM" pour l'Ile-de-France et raison pour laquelle la D.G.O.M. continue ce travail avec la DASES et le Secrétariat général.

Je vous remercie.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Conseiller.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 49.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2021, SG 49).

Je vous remercie.

2021 SG 67 - Subvention au Conseil régional de la Guadeloupe (50.000 euros) et à la Collectivité territoriale de Martinique (50.000 euros) en soutien aux initiatives de prévention sanitaire menées contre la covid-19.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération SG 67 : subvention au Conseil régional de la Guadeloupe et à la Collectivité territoriale de Martinique en soutien aux initiatives de prévention sanitaire menée contre la Covid-19.

Je donne la parole à M. Nour DURAND-RAUCHER, du groupe Ecologiste de Paris.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, les Antilles ont particulièrement souffert de la crise Covid. Encore il y a 10 jours, l'INSEE nous disait que le nombre de décès a augmenté de 78 % en Guadeloupe et de 69 % en Martinique entre le 1er juin et le 20 septembre, par rapport à la même période en 2019, alors que sur l'ensemble du territoire français, nous sommes sur une augmentation de 3 %. Ce qui explique bien les déséquilibres qui peuvent exister en matière de Covid, mais, de manière générale, malheureusement, en matière de soins entre les territoires ultramarins et la Métropole. C'est un déséquilibre que le groupe Ecologiste de Paris souligne régulièrement parce qu'il est insupportable. C'est-à-dire qu'on leur dit qu'ils sont Français, mais, régulièrement, en fait, ils ne sont pas traités de manière équitable.

Nous nous félicitons donc, évidemment, du soutien de la Ville aux territoires ultramarins, à la Guadeloupe et à la Martinique. Mais je tiens aussi à rappeler ici que nous avons adopté dans ce Conseil, au Conseil du mois de juillet, un vœu de soutien au peuple autochtone de Guyane, qui connaît, là aussi, une situation absolument catastrophique.

Aujourd'hui, heureusement par rapport à il y a 2 semaines, le taux d'incidence diminue largement dans les Antilles. Aujourd'hui, le taux d'incidence Covid est de moins de 100 pour 100.000 habitants sur l'ensemble du territoire métropolitain et de moins de 200 dans les Antilles françaises, alors qu'en Guyane, aujourd'hui encore, on

recense 411 cas positifs pour 100.000 habitants. La Guyane est dans une situation particulièrement catastrophique. Je m'étonne donc de ne pas avoir de nouvelles de l'Exécutif concernant notre vœu, qui avait pourtant été adopté. Nous demandons aussi que le territoire guyanais soit soutenu.

Nous voterons évidemment pour ce projet de délibération en soutien aux territoires de Martinique et de Guadeloupe.

Je vous remercie, chers collègues.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Je donne la parole à Mme Samia BADAT-KARAM, du groupe Changer Paris.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, il est important de venir en aide aux collectivités d'Outre-mer qui font face à de nombreuses difficultés dans le cadre de la crise sanitaire, due notamment au manque d'équipement médical et d'infrastructures hospitalières de qualité. Le groupe Changer Paris votera donc, bien sûr, cette subvention en solidarité avec nos compatriotes des Outre-mer. Néanmoins, malgré les explications données par M. le Conseiller délégué chargé des Outre-mer, dont nous avons interrogé les services en amont, nous avons deux regrets.

Le premier, comme le disait mon collègue, est que ce projet de délibération ne comprenne aucune aide en direction de la Guyane française. Cette omission nous paraît d'autant plus incompréhensible que, lors du précédent Conseil de Paris qui s'est tenu début juillet, un vœu relatif à la demande d'aide aux populations de la forêt amazonienne en Guyane française avait été voté à l'unanimité. Par ce vœu, la Ville de Paris s'engageait - je cite : "à apporter sur la durée une aide aux populations de la forêt amazonienne en Guyane française pour développer l'accès aux soins sur place et renforcer la résilience face aux crises sanitaires, en particulier celle du Covid-19". A ceci, le vœu ajoutait que : "Cette action devra impliquer les acteurs associatifs, humanitaires locaux et les collectivités concernées, et répondre aux besoins concrets des populations". Pour toutes ces raisons, l'oubli de la Guyane de ce projet de délibération ne s'explique pas.

Enfin, nous savons tous ici que la situation économique de la Ville est tellement sinistrée qu'il n'a pas été possible de présenter un P.I.M. Mais nous nous permettons quand même de regretter que les montants alloués soient aussi dérisoires pour des sujets pourtant aussi graves que la crise sanitaire. Vous proposez ici 2 subventions de 50.000 euros. A titre de comparaison, la Région Ile-de-France, qui a été citée par M. le Conseiller délégué, alloue plus de 900.000 euros dans le même temps aux 3 collectivités, en plus de tous les masques qui ont été distribués. Les Ultramarins sont affectés par cette crise, mais ils n'en sont pas au point de faire la charité. Ils ont besoin de notre aide et de notre soutien, mais ils méritent le respect et la dignité, ne serait-ce que par égard pour tous ceux qui, dans nos services, nos cantines, à l'A.P.-H.P., à la R.A.T.P., à La Poste, œuvrent quotidiennement pour le bien-être de tous les Parisiens.

Je vous remercie.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à M. Jacques MARTIAL.

M. Jacques MARTIAL. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chers collègues, pour vos interventions.

Concernant la Guyane et la mise en œuvre de la subvention et d'une aide à laquelle nous nous sommes engagés, elle ne sera possible que lorsque, comme la Guadeloupe et la Martinique, des conventions auront été signées entre la Mairie de Paris et la Collectivité territoriale de la Guyane. Ce qui n'est pas encore le cas et nous empêche d'avancer sur ce terrain dans ce domaine. Des discussions sont en cours avec M. SERVILLE, président de la Collectivité territoriale de Guyane, pour avancer sur ce dossier et nous permettre, là aussi, de travailler avec la Guyane, comme nous le faisons déjà avec la Collectivité territoriale de la Martinique et celle de la Guadeloupe.

Concernant le faible montant, Madame BADAT-KARAM, je trouve assez déplacé et humiliant de dire ou de laisser croire que la Ville de Paris serait en train de faire l'aumône. Il n'est rien de cela. Je suis très choqué par ce propos et l'idée que vous puissiez tenir un tel propos. Vous voyez, j'en suis, là aussi, très choqué.

Les conseils régionaux de Guadeloupe et les comités d'orientation nous ont remerciés. Ces subventions seront versées au comité de pilotage pour accompagner des actions de sensibilisation à la vaccination. Ce sont les Guadeloupéens et leurs représentants, les Martiniquais et leurs représentants, qui se sont réunis en comité de pilotage et vont pouvoir utiliser les fonds que nous mettons à leur disposition. Je remercie la Maire de Paris pour ce geste important de la Ville de Paris en aide aux territoires ultramarins.

Je vous remercie.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 67.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, SG 67).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la dénomination d'un équipement municipal culturel ou associatif en hommage à Jacob Desvarieux.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché, le vœu n° 32, relatif à la dénomination d'un équipement municipal culturel ou associatif en hommage à Jacob Desvarieux.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD, du groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

La disparition de Jacob Desvarieux cet été a créé une très vive émotion. Jacob Desvarieux fut chanteur, musicien, arrangeur, producteur. Il a été particulièrement connu de l'ensemble des Français comme l'un des fondateurs du groupe Kassav' en 1979. Avec ce groupe, il a contribué au premier chef à l'élaboration d'un rythme musical original, le zouk, connu et apprécié depuis sur les cinq continents.

Lors de sa jeunesse, Jacob Desvarieux travaillait et répétait avec ses partenaires musicaux à Paris, dans un immeuble du boulevard de Strasbourg, dans le 10^e arrondissement, associant ainsi notre ville à l'émergence de ce rythme qui fait rayonner depuis, dans le monde, les Antilles françaises et, à travers elles, la France. Il a aussi été un citoyen engagé contribuant par son travail à la promotion de la diversité culturelle, au dialogue entre les cultures et à la transmission de ces valeurs aux plus jeunes.

Considérant que ses engagements culturels et citoyens font honneur à Paris et constituent une contribution précieuse des Outre-mer à l'identité et au rayonnement de la Capitale, je vous propose donc, au nom du groupe Paris en commun et sur la suggestion de Jacques MARTIAL, qu'un équipement municipal, qu'il soit culturel ou associatif, puisse porter à l'avenir le nom de Jacob Desvarieux dans notre ville.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Jacques MARTIAL.

M. Jacques MARTIAL. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Monsieur le Président.

Je vous remercie d'avoir présenté ce vœu. Avec le décès de Jacob Desvarieux, c'est une grande figure de la musique qui nous a quittés. 44 ans de carrière avec le groupe Kassav'. 66 "Zénith de Paris". Le groupe à y avoir le plus joué dans toute l'histoire de cette salle mythique. Le continent et les musiques africaines qui se sont créolisés au rythme du zouk et de Kassav'. Le continent sud-américain qui s'est approprié sa musique en traduisant ses chansons en espagnol. La Chine, le Japon, la Russie dansent sur cette musique et sur ses rythmes. Le dernier concert de Kassav' était prévu en mai 2021 au Madison Square Garden de New York. New York et les Etats-Unis où le groupe avait aussi ses habitudes. Il a dû être annulé pour cause de confinement de la ville.

Quels artistes français ont obtenu une telle reconnaissance et influencé de manière si forte les musiques populaires ? Très peu, sans doute. Mais surtout, quels artistes dans le monde ont inventé un rythme nouveau qui se sera propagé sur la planète entière ? Kassav' et le charismatique Jacob Desvarieux l'ont fait. A travers eux, c'est donc la France et sa diversité culturelle, la France et sa réalité antillaise, et au-delà, sa réalité ultramarine, qui rayonne dans le monde.

Une autre dimension de cet artiste, c'est son engagement à transmettre aux jeunes générations des valeurs à même d'aider au vivre ensemble. Pour les jeunes des quartiers, de les convaincre qu'ils peuvent croire en eux et se forger un avenir dans notre pays et dans leur ville. Pour citer Aimé Césaire : "Leur faire comprendre qu'il y a place pour tous au rendez-vous de la conquête et qu'aucune race ne possède le monopole de la beauté, de l'intelligence et de la force". C'était cela aussi, Jacob Desvarieux.

Dès l'annonce de son décès, la Ville de Paris s'est mobilisée afin d'aider les associations à réaliser l'hommage qui lui a été rendu à l'église Saint-Sulpice. J'ai moi-même pu participer à ce moment de recueillement. De même, la mairie du 20^e arrondissement a salué cet habitant de l'un de ses villages en apposant sur ses grilles un grand portrait en hommage à l'artiste. C'est dire si la Ville de Paris a été touchée par ce décès. C'est dire si ce vœu s'inscrit dans le droit fil de ses actions, que ce vœu vient conclure.

Jacob Desvarieux nous a quittés. Il est important que sa figure ne disparaisse pas. Qu'un lieu culturel parisien porte désormais le nom de Jacob Desvarieux est une décision qui l'honore et nous honore. Pour ces raisons, en relation avec Laurence PATRICE, c'est un avis favorable que j'é mets à votre vœu pour examen par la Commission de dénomination.

Je vous remercie.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Je vous remercie, Monsieur le Conseiller.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 32 du groupe Paris en commun.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2021, V. 276).

Je vous remercie et je m'en réjouis.

2021 DU 122 - Dénomination place en hommage aux femmes victimes de violences (13e).

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 122 : dénomination d'une place en hommage aux femmes victimes de violences, dans le 13e arrondissement.

Je donne la parole à M. Jérôme COUMET, du groupe Paris en commun.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, lors du Conseil de Paris du mois de juin dernier, j'avais soumis à vos votes un vœu qui nous tient particulièrement à cœur, un vœu très fort symboliquement, un vœu destiné aux femmes victimes de violences. Je serai donc plus bref aujourd'hui.

Pour mémoire, nous souhaitons qu'un lieu à Paris, dans le 13e arrondissement, soit dédié aux femmes victimes de violences physiques, psychologiques et/ou sexuelles. Un lieu qui nous permette de nous retrouver, de nous rassembler, de nous recueillir, de crier aussi notre indignation. Un lieu symbolique pour leur rendre hommage. Un lieu pour briser le silence, le silence de celles qui se taisent par peur des représailles pour protéger leurs enfants, leur famille, pour ne pas perdre leur emploi, par crainte de ne pas être prises au sérieux, de ne pas être écoutées, entendues ou crues. Un lieu pour donner une voix, un écho à tant de souffrances muettes. Un lieu pour soulever cette chape de silence sous laquelle des femmes encaissent des coups, souvent graves, souvent irréparables, souvent mortels.

Ce lieu, nous l'avons voulu non loin de la place de la Bergère-d'Ivry, elle-même femme victime de violence, que nous avons honorée il y a quelques années. Mes chers collègues, pour que cette place, certes symbolique mais tellement essentielle, puisse voir le jour, je vous demande votre soutien.

Je vous remercie.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Merci.

Je donne maintenant la parole à Mme Camille NAGET, du groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Les violences faites aux femmes ont été trop longtemps tues, cachées, cantonnées à l'espace privé. Il est nécessaire de marquer l'espace public de cette problématique, de sortir ce fléau de l'intimité pour lui donner sa pleine visibilité. La dénomination d'une place en hommage aux femmes victimes de violences, dans le 13e arrondissement, est une première en France et permettra de rendre visible ce phénomène, d'organiser des rassemblements, de prolonger l'implication forte de la Ville de Paris en matière de lutte contre les violences faites aux femmes, sous l'impulsion notamment d'Hélène BIDARD.

Depuis quelques années, grâce à la mobilisation de collectifs, de militantes, de victimes qui ont osé prendre la parole, nous avons parcouru beaucoup de chemin. Mais il en reste beaucoup à faire. Nous ne le rappellerons jamais trop : une femme meurt tous les deux jours sous les coups de son conjoint ou de son ex-conjoint. Elles s'appelaient Amana, China, Claire, Stéphanie, Shinaz. Elles habitaient Aubervilliers, Creil, Amiens, Hayange, Méry-sur-Oise. Elles ont été tuées parce qu'elles étaient femmes.

Pas un jour ne passe sans que les violences faites aux femmes n'éraillent l'actualité, ne fassent la une des journaux, nous ramènent à cette dure réalité. Pas un jour ne passe sans que de nouvelles violences ne se fassent jour grâce au courage de quelques femmes qui, en engageant leur parole, en racontant leur histoire, permettent à des milliers de femmes de sortir du silence et nous poussent, nous, collectivement, dans nos institutions, qu'elles soient culturelles, comme le théâtre récemment, ou politiques, à transformer nos pratiques. Car, malheureusement, les violences faites aux femmes sont aussi diverses qu'elles sont nombreuses et protéiformes. Des commentaires sur la tenue vestimentaire d'une collègue au féminicide, plus aucune violence ne peut être tolérée et plus aucune violence ne doit être tue. Si la parole se libère, son recueil fait encore tellement défaut.

Nous déplorons à nouveau la mauvaise prise en charge des victimes dans les commissariats, mise en exergue ces derniers jours par le mouvement "Double Peine". Comme je le disais, le chemin parcouru fut long, mais il nous

reste tellement à faire. Cette dénomination est une pierre de plus dans l'édifice de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Je terminerai en renouvelant tout mon soutien et celui du groupe Communiste et Citoyen aux victimes, aux familles de victimes, à toutes celles qui ont eu un jour le courage de parler. Pour toutes celles qui ne peuvent pas parler, cette place sera aussi votre place. En espérant qu'un jour, ces violences faites aux femmes appartiennent à un lointain passé.

Je vous remercie.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Ashley, Laura, Annie, Rosa, Isabelle, Sahir, Rabiha, Caroline, Laura, Martine, Stéphanie, Muriel, Stella, Fatima, Jeannette, Alisha, Geneviève, Sandrine, Amélie, Annick, Peggy, Magali, Pascale, une femme encore anonyme, Marie-Jeanne, Jeannie, Nadia, Louisa, Aurélie, Céline, Gloria, Germaine, Rosemay, Meriem, une femme encore anonyme, une femme encore anonyme, Abby, Chinez, Dominique, Coralie, Claire, Stéphanie, Odile, Aurélie, Christiane, Jennifer, Doris, une femme encore anonyme, Carine, Angélique, Jocelyne, une femme encore anonyme, Cécilia, Sarah, Rachel, Sandra, Gabrielle, Augustine, Daniela, Françoise, une femme encore anonyme, Doriane, Delphine, Laëtitia, Bouchra, Sylvie, une femme encore anonyme, une femme encore anonyme, une femme encore anonyme, Lorena, une femme encore anonyme, une femme encore anonyme, une femme encore anonyme, Lili, Clara, Carole, Yvana, une femme encore anonyme, Amana, une femme encore anonyme, Ginette, une femme encore anonyme, Léa, Willinelle, Adeline, Jennifer, Nadège, Carine.

90. Elles sont 90 femmes, cette année, dont les féminicides ont été recensés par le collectif "Féminicides par compagnons ou ex". Merci aux militantes qui remplissent cette mission d'information et de considération que la puissance publique semble être incapable de remplir. Ce sont notamment ces 90 femmes, dont nous saluons la mémoire, dont nous rappelons la vie en citant leur nom. Un salut d'autant plus indispensable que les crimes sexistes et sexuels ont longtemps été tabous ou mal nommés. Les féministes ont mené le combat des idées, du langage, le combat contre le silence. Il s'agit de rappeler les voix des femmes et des enfants que l'on n'entendra plus, de porter celles que l'on peine à croire, y compris dans les sanctuaires que devraient être les hôpitaux et les commissariats de police.

A la suite de Toulouse et à la suite de Grande-Synthe, Paris se montre une nouvelle fois à la hauteur en créant un espace qui leur est dédié dans l'espace public. Ce fut le cas par le passé. En 2017, déjà, le nom de Marie Trintignant a été donné à un square du 4^e arrondissement. On peut aujourd'hui se promener dans le square Marie-Trintignant, mais plus jamais on n'entendra le rire de cette actrice dans un nouveau film. Par contre, la musique de son assassin résonnera bientôt dans un théâtre parisien.

En 2019, déjà, un rassemblement était organisé en mémoire des 97 victimes de féminicides, des femmes dont j'aurais pu faire partie. Je profite de ce moment pour vous dire l'émotion de celles qui restent et survivent. Notre mémoire est aussi une revendication politique, un rappel de l'urgence à agir. Sa célébration prouve qu'il est possible d'être crue et considérée en tant que victime. Merci à celles et ceux qui se dressent sans tergiverser contre les violences patriarcales. D'autres portent un discours masculiniste et haineux qui ferait du statut de victime un calcul cynique, une honte ou une faiblesse. Nous rappelons aujourd'hui qu'il n'en est rien.

Alors que partout des femmes meurent et que notre pays échoue encore à les sauver, nous avons souhaité que Paris se dote d'une place pour se souvenir. Je ne doute pas qu'elle sera aussi un haut lieu de revendication. Nous devons continuer à agir partout avec force et clarté. Alors, plus encore que l'hommage aux femmes victimes de violences, les écologistes tiennent à rendre "femmage" à celles qui sont ou ont été victimes de violences masculines, parce que pour que des femmes meurent, il faut que des hommes tuent.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, c'est important que nous votions toutes et tous ce projet de délibération qui porte sur l'attribution de la dénomination "place en hommage aux femmes victimes de violences" à une partie de la rue Berbier-du-Mets, à Paris, dans le 13^e arrondissement. Le lieu est bien choisi, non loin de la place de la Bergère-d'Ivry. C'était qui, la bergère d'Ivry, et c'est quoi ce lieu ? En fait, c'est là que fut assassinée une jeune bergère, Aimée Millot, une jeune femme orpheline de 19 ans, par Honoré Ulbach, de 5 coups de couteau, dont 3 mortels, de colère et de jalousie de ne pas pouvoir la posséder.

Pendant longtemps, ces crimes ont été décrits comme des crimes passionnels, des crimes de dépit amoureux ou des faits divers. Non, il s'agit de féminicides. Honoré Ulbach a tué cette bergère parce qu'elle échappait à la domination qu'il entendait pouvoir exercer sur elle. De femme, elle n'était plus qu'un objet, un objet à posséder ou à tuer si l'on ne peut le posséder.

Avant Aimée Millot et après elle, combien d'autres ont été tuées, assassinées ?

Raphaëlle RÉMY-LELEU a lu leurs prénoms. 90 femmes cette année.

Merci, Raphaëlle, pour ton courage, pour parler également avec celles qui restent parmi nous malgré les coups subis. Parce que cette parole qui se libère, elle en sauve beaucoup d'autres. Parce que cette parole, elle donne du courage à beaucoup d'autres de ne plus subir, et que cette sororité, cette solidarité est essentielle. Mais, oui, n'oublions jamais que si des femmes meurent sous les coups de leur mari, c'est parce qu'il y a des maris qui tuent, et que la bataille contre cette domination patriarcale est essentielle dans le combat contre les violences faites aux femmes.

Alors, la grande cause du quinquennat, que devient-elle ? Où en sommes-nous ? On se souvient tous, il y a quelques jours encore, de l'actualité qui montrait toute la difficulté du dépôt de plainte, justement dans le cas de violences faites aux femmes, dans des commissariats comme à Montpellier. Chaque mois, chaque année, des difficultés pour les femmes à se faire entendre et à être accompagnées. Et la grande cause, elle en est où ? Et le milliard, il en est où ?

Cette dénomination d'une place permet un lieu de recueillement et d'hommage, mais elle doit nous donner la force et la volonté de continuer plus encore avec détermination dans l'engagement contre les violences faites aux femmes, parce qu'à Paris aussi il n'est pas si simple de déposer plainte dans un commissariat. Non. Il est peut-être plus facile de trouver les quelques commissariats où l'on pense qu'il y a un bon dispositif, que de garantir que tous les commissariats sont prêts à le faire. Loin de là. La liste est bien plus longue des commissariats à éviter.

Cela veut dire que la bataille au niveau de la Ville, avec la Préfecture de police de Paris, doit se poursuivre, parce que la formation n'est pas à la hauteur. Ensuite, la bataille pour les dispositifs permettant véritablement d'accompagner les femmes victimes de violences doit se poursuivre, parce que beaucoup de femmes encore ne savent pas forcément quels sont leurs droits, comment est-ce qu'elles peuvent se défendre. Parce que la possibilité d'accéder à un hébergement et à une autonomie en cas de violence n'est pas automatique. Et surtout, parce que cela ne devrait pas être aux femmes de devoir quitter le foyer conjugal, la maison, quand elles sont victimes de violences.

Oui, il y a des batailles qui relèvent du cadre législatif, mais il y a beaucoup de batailles qui relèvent de dispositifs municipaux. Je sais que la Ville y travaille. Mais soyons convaincus qu'en termes de moyens alloués, nous n'en sommes qu'au début et que nous devons absolument redoubler d'efforts dans ce domaine.

Ce projet de délibération, même s'il est symbolique, est important parce qu'il doit inscrire notre volonté déterminée d'aller plus loin dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

Je vous remercie.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, chers collègues, pour vos interventions. Merci à Jérôme COUMET, au maire du 13^e arrondissement, d'avoir déposé ce vœu, que nous avons voté en juin dernier et qui trouve son aboutissement avec ce projet de délibération.

Comme chacune des dénominations que nous présentons, ce travail a été fait avec la mairie d'arrondissement pour arriver à trouver le lieu le plus susceptible d'accueillir cet hommage. Effectivement, comme l'a rappelé notre collègue Danielle SIMONNET, la place choisie, près du square René-Le Gall, dans le quartier des Gobelins, fait écho à la place de la Bergère-d'Ivry en référence à Aimée Millot, jeune femme de 19 ans assassinée en 1827 et victime d'un féminicide. Ce lieu sera tout à fait adapté pour rendre hommage, pour être un lieu de recueillement, j'espère aussi un lieu de rassemblement et de mobilisation. Car s'il est de notre devoir de porter la mémoire des femmes victimes de violences, il est aussi de notre devoir de nous mobiliser pour lutter contre toutes les violences faites aux femmes. Il y aura aussi la possibilité d'accrocher sur les grilles du jardin des panneaux d'exposition et des panneaux pédagogiques, espérons-le.

L'inauguration de la place en hommage aux victimes des violences faites aux femmes est prévue le 25 novembre prochain pour la Journée internationale de lutte contre ces violences. Je veux espérer, d'une part, que nous voterons tous à l'unanimité ce projet de délibération, et que cet hommage restera dans le nombre de femmes victimes et que ce ne sera pas un lieu où nous aurons à déplorer encore tant d'autres victimes.

Je vous remercie.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 122.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté à l'unanimité. (2021, DU 122).

Je vous remercie.

2021 DAC 369 - Acquisition de droits d'exploitation non commerciale pour les documentaires coproduits par la Ville de Paris, "Les Damnés de la Commune" et "Le pillage des appartements juifs : l'opération Meuble".

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 369 sur l'acquisition des droits d'exploitation non commerciale pour les documentaires coproduits par la Ville de Paris, "Les Damnés de la Commune" et "Le pillage des appartements juifs : l'opération Meuble".

Je donne la parole à M. Jack-Yves BOHBOT, du groupe Changer Paris.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Monsieur le Maire, le groupe Changer Paris veut apporter un soutien appuyé à ce projet de délibération par lequel la Ville acquiert, entre autres, les droits d'exploitation non commerciale du documentaire sur "l'opération Meuble". Je remercie la Fondation pour la mémoire de la Shoah pour son soutien à la production de ce documentaire, qui a le mérite d'évoquer un épisode méconnu de la Shoah.

L'objectif de cette opération était, en effet, non seulement de faire disparaître les dernières traces des juifs français et étrangers qui avaient été raflés et déportés, mais aussi de voler leurs biens au profit des villes bombardées en Allemagne. Ce documentaire nous en apprend un peu plus sur les processus mis en œuvre : rassemblement des meubles, livres et fournitures dans trois lieux à Paris, recours à des détenus qualifiés avec dédain de "demi-juif" pour les tris et les expéditions.

Cet exemple doit nous rappeler le caractère absolument singulier de la Shoah, au moment où nous assistons à une banalisation stupéfiante des références opportunistes à celle-ci. Je pense au port de l'étoile jaune, aux parallèles nauséabonds et à l'usage de la typographie nazie pour dénoncer des décisions sanitaires visant à sauver des vies. Je pense aussi à ces falsificateurs de l'histoire qui prétendent sans vergogne aujourd'hui que la traque des juifs dans notre pays ne concernait pas les juifs français.

Dans ce contexte, le soutien de la Ville à la production de ce documentaire et le souhait d'en permettre une large diffusion à un jeune public, sont cruciaux. Plus que jamais, Paris doit se battre contre l'ignorance et l'indécence. Transmettre cette histoire douloureuse relève de la responsabilité de chacun d'entre nous.

Je vous remercie.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Conseiller.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, Monsieur BOHBOT, pour votre intervention.

Ce projet de délibération concerne des projets événementiels que j'ai souhaité soutenir avec la Direction des Affaires culturelles dans le cadre d'une politique mémorielle active et ouverte vers tous les publics. Il y a le film "Les Damnés de la Commune", dont vous avez tous déjà entendu parler, réalisé à partir du travail de Raphaël MEYSSAN, qui a été très plébiscité au moment de l'anniversaire des 150 ans. Et donc, il y a, comme vous le soulignez, le très beau projet de Cyril DENVERS, "Le pillage des appartements juifs : l'opération Meuble". Le film revient dans le détail sur ce pillage systématique des biens des juifs sous le Gouvernement de Vichy, méthodiquement organisé pendant l'Occupation. Les témoignages recueillis, le long travail d'enquête de Cyril DENVERS permettent de développer l'un des aspects de la persécution des juifs par les nazis, l'effacement de la moindre trace de leur existence.

Il était important de soutenir ce film afin d'en permettre la diffusion, auprès du jeune public notamment. Cette aide à la production permettra donc d'organiser des diffusions au sein des mairies d'arrondissement qui le souhaitent, des établissements scolaires et culturels de la Ville de Paris. Et donc, je me réjouis que nous puissions aider ce genre de projet.

Merci beaucoup.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 369.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté à l'unanimité. (2021, DAC 369).

Je vous remercie.

2021 DAC 394 - Subvention (5.000 euros) à l'Association Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes, FNASAT et gens du voyage.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 394 : subvention à l'association "Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tziganes et gens du voyage" (F.N.S.A.T.).

Je donne la parole à Mme Alice COFFIN, du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Alice COFFIN. - Merci, Monsieur le Maire.

L'association "Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tziganes et gens du voyage" - dont nous parlons ici - mène un travail essentiel d'information sur les Tziganes et les gens du voyage, Roms, manouches, gitans ou Yéniches. La subvention contribuera plus spécifiquement à un projet d'exposition autour de la figure majeure de Raymond Gurême, ancien prisonnier des camps français pendant la Seconde Guerre mondiale, déporté en Allemagne, résistant pendant la guerre et résistant pendant toute sa vie, notamment contre les violences policières qui touchent son peuple.

Informé et publiciser l'histoire d'une minorité discriminée est l'un des meilleurs moyens de lutter contre cette discrimination. Or, les discriminations contre les gens du voyage sont gigantesques, comme nous l'ont successivement rappelé deux rapports publiés ces derniers jours : celui de l'Observatoire des droits des citoyens itinérants, intitulé "L'exclusion sans fin", et celui de la Défenseure des droits, intitulé "Gens du voyage : lever les entraves aux droits". Ces rapports ont notamment souligné qu'il est essentiel - je cite - "de stopper le cercle vicieux qui renforce les stéréotypes et exclut les voyageurs et voyageuses". Cette exposition et l'action de cette association y contribueront. Nous saluons la volonté de la Ville de les y aider.

Je vous remercie.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, chère Alice COFFIN, de votre intervention.

Effectivement, la F.N.S.A.T., qui est située dans le 19^e arrondissement, fédère les associations engagées en faveur des Tziganes et des gens du voyage. Son travail dans le champ de la mémoire est essentiel pour mieux faire connaître leur histoire. A leur siège de la rue de l'Ourcq, la F.N.S.A.T. propose un centre de documentation au public, aux chercheurs, aux historiens. Il rassemble des informations concernant les Tziganes, les Roms, les Sinté, les manouches, les gitans, les Yéniches, comme vous l'avez cité. Ce centre constitue une mémoire tzigane qui est une partie intégrante de notre patrimoine et se veut un lieu de rencontre des différentes communautés.

Effectivement, cette aide - puisqu'ils ont été peu aidés, il me semble, jusqu'alors par la Ville de Paris - nous permet d'élargir notre champ mémoriel. Elle sera plus particulièrement utilisée, comme vous l'avez dit, à l'exposition consacrée à la figure très importante de Raymond Gurême, une personnalité reconnue parmi les gens du voyage, qui était lui-même un grand témoin de la mémoire des internés, notamment de l'ancien camp d'internement de Linas. Je rappelle que ce sont 6.500 nomades qui ont été internés en France de 1940 à 1945.

Je me réjouis donc de pouvoir aider le travail de la F.N.S.A.T. J'espère que nous pourrions avoir par la suite d'autres projets avec cette fédération très importante pour les gens du voyage.

Je vous remercie.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 394.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 394).

Je vous remercie.

2021 DAC 400 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Odette Gartenlaub 36, rue Louise-Émilie-de-la-Tour-d'Auvergne (9^e).

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 400 sur l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Odette Gartenlaub au 36, rue Louise-Émilie-de-la-Tour-d'Auvergne, dans le 9^e arrondissement.

Je donne la parole à M. Jack-Yves BOHBOT, du groupe Changer Paris.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Odette Gartenlaub est l'une de ces artistes dont les Parisiens ignorent trop souvent l'histoire : celle d'une surdouée de la musique. Issue d'une famille juive réfugiée en France, cette enfant de la rue Debelleye, dans le 3^e arrondissement, entra à 9 ans au Conservatoire national de musique de Paris et, dès sa première année, elle obtint une première médaille de solfège et collectionna très vite les récompenses.

Ses études prometteuses, hélas, furent interrompues en octobre 1940. Sa famille persécutée, Odette ne peut plus s'inscrire au conservatoire, interdit aux juifs à partir de juin 1942. A ses souffrances, elle opposa la résilience et Odette obtint par la suite, en 1948, un premier grand prix de Rome. Reprenant sa vie d'artiste, elle passa 3 ans à la Villa Médicis, à Rome. Elle composa 120 œuvres, du piano à l'orchestre symphonique, avec des pièces majeures comme les concertos pour piano et pour flûte. Elle accomplit également une brillante carrière de pianiste et de pédagogue, participant notamment à la réforme du solfège dans les années 1970.

Cette plaque, qui sera apposée sur l'immeuble où elle vécut dans le 9^e arrondissement, honore la ténacité d'une survivante de l'holocauste et le talent d'une artiste bouleversant les codes, qui a su marquer de son empreinte la vie culturelle de son époque.

Je vous remercie.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Conseiller.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur BOHBOT.

Nous célébrerons, le 13 mars 2022, le centenaire de la naissance de la grande musicienne Odette Gartenlaub. Pour célébrer ce moment avec le retentissement qu'il mérite, et surtout pour perpétuer la mémoire de la femme exceptionnelle qu'elle fut, nous avons élaboré ce projet avec l'association qui porte son souvenir. Cette association, fondée par des amis et des anciens étudiants d'Odette, est en train de travailler pour l'année 2022 à la création d'événements de tous ordres - concerts, conférences, expositions, enregistrements, publications - portant témoignage de l'œuvre de cette pianiste exceptionnelle.

Voici une artiste qui aura toute sa place, je l'espère, dans le parcours des femmes pionnières auquel chaque groupe politique participe, qui s'est réuni pour débiter le travail du parcours des femmes. Donc, grand prix de Rome en 1948, pédagogue de renommée internationale, on lui doit la réforme du solfège en 1976. Je vous propose donc l'apposition de cette plaque au 36, rue Louise-Émilie-de-la-Tour-d'Auvergne.

Je vous remercie.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 400.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2021, DAC 400).

2021 DAC 507 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Marcel Proust au 45, rue de Courcelles (8^e).

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DAC 507, qui est l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Marcel Proust au 45, rue de Courcelles, dans le 8^e arrondissement.

Pour cela, je donne la parole à Mme Jeanne d'HAUTESERRE, du groupe Changer Paris.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, en 2022, nous célébrerons le centième anniversaire de la disparition de Marcel Proust, après avoir célébré les 150 ans de sa naissance cette année. A cette double occasion, nous organiserons dans les prochains mois, en mairie du 8^e arrondissement, une exposition retraçant la vie de l'auteur qui vécut l'essentiel de sa vie dans cet arrondissement. Son nom est déjà présent dans l'espace public puisqu'une allée du jardin des Champs-Élysées porte son nom depuis 1969. Comme tant d'élèves du lycée Condorcet, Marcel Proust aimait, en effet, s'y retrouver lors de sa scolarité. D'ailleurs, ce sont ses souvenirs de jeux dans cet espace qui transparaissent dans son ouvrage "Du côté de chez Swann".

L'écrivain a vécu au 45, rue de Courcelles avec ses parents, après avoir habité au 9, boulevard Maiesherbes. Ce sont probablement les plus belles années de sa vie. C'est face à la pagode rouge, devenue aujourd'hui un musée privé, que Marcel Proust recevait ses amis artistes et journalistes avec faste. Cette vie sociale particulièrement intense prendra fin avec la disparition de ses parents en 1905. Anéanti après la mort de sa mère, il se laisse mourir de faim avant d'accepter d'être soigné. Ne pouvant plus payer le loyer, Marcel Proust déménagea au 102, boulevard Haussmann, littéralement reclus dans cet appartement jusqu'à la toute fin de sa vie. C'est dans ce logement, qu'il n'aimait pas en raison du bruit et de ses allergies, que l'écrivain se consacra à son œuvre "A la recherche du temps perdu" jusqu'à épuisement.

La banque, qui occupe désormais le site, a reconstitué, assez imparfaitement d'ailleurs, sa chambre, laquelle n'est plus accessible au public aujourd'hui pour des raisons de sécurité. Le mobilier est, quant à lui, exposé au musée Carnavalet.

Aussi, mes chers collègues, je vous remercie de bien vouloir voter ce projet de délibération pour qu'une plaque soit apposée sur l'immeuble du 45, rue de Courcelles.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Et je sais que vous vous réjouirez particulièrement de ce projet de délibération, tout comme moi. Merci, Madame la Maire du 8e arrondissement, pour votre intervention puisqu'effectivement, vous êtes un arrondissement éminemment proustien.

En cette double année proustienne, ce sera donc la dernière contribution de la délégation mémoire à cette commémoration, qui fait suite à une magnifique cérémonie que nous avons organisée au Père-Lachaise à l'occasion du 150e anniversaire de la naissance de Proust avec la "Société des amis de Marcel Proust".

La plaque qui sera apposée au 45, rue de Courcelles, où demeura Proust de 1900 à 1906, est l'un des derniers lieux de la vie de Proust, ce qui n'avait pas encore été marqué sur le territoire parisien, en sachant que nous fêterons aussi, en 2022, le centième anniversaire de son décès. A cette occasion, le musée Carnavalet présentera - je me tourne vers Carine ROLLAND - une très belle exposition sur Proust et Paris.

Nous offrons, avec cette dernière plaque apposée, le point d'orgue pour faire un parcours dans notre ville, une promenade à destination de tous les proustiens, qu'ils soient Français ou étrangers, qui peuvent ainsi marcher sur les pas de Proust, qui est, sans doute - je le pense, en tout cas - le plus grand écrivain du XXe siècle.

Je vous remercie.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Nous sommes bien d'accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 507.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté à l'unanimité. (2021, DAC 507).

Je vous remercie.

2021 DAC 510 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Léon Blum au 25, quai de Bourbon (4e).

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 510 sur l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Léon Blum au 25, quai de Bourbon, dans le 4e arrondissement.

Je donne la parole à M. Boris JAMET-FOURNIER, du groupe Paris en commun.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Vous connaissez toutes et tous, chers collègues, la place Léon-Blum et la magnifique statue de Philippe GAREL qui y trône, devant la mairie du 11e arrondissement. Je crois que c'est à ce lieu que Léon Blum est aujourd'hui associé par les Parisiennes et les Parisiens presque instinctivement. Mais il faut rappeler que Léon Blum, figure politique du XXe siècle, figure littéraire aussi, est d'abord et avant l'heure un enfant de Paris Centre. Effectivement, ses parents se sont mariés dans le 1er arrondissement. Il est né dans le 2e arrondissement. Il a passé une grande partie de ses jeunes années dans le 4e arrondissement, au lycée Charlemagne où il était élève, et à la pension Kahn, rue des Franc-Bourgeois.

Léon Blum, c'est un littéraire. Il écrit des critiques de livres et des pièces de théâtre, il participe à la revue "Le Banquet", où il côtoie notamment Marcel Proust - chère Jeanne, Madame la Maire. Il se bat même en duel à l'épée pour une question littéraire, en 1912. Comme quoi, les réseaux sociaux n'ont rien inventé. Donc, c'est un littéraire.

C'est aussi un magistrat. Après quelques années passées rive gauche pour parfaire son éducation, à Henri-IV et à l'E.N.S., il revient dans le 1er arrondissement au Conseil d'Etat, où il fera une carrière de magistrat pendant 25 ans, donc à Paris Centre. Et puis, bien sûr, c'est un dandy. Il fait partie de la vie parisienne. Il aime cette folie, cette énergie, cette joie. Ce qui ne fait qu'amplifier le lot d'horreurs qu'on lui jette au visage, mêlant caricatures homophobes et antisémites. Je ne prends qu'un exemple : Léon Daudet se déchaîne contre ce qu'il appelle un hybride ethnique et hermaphrodite dans "L'Action française". Il faut dire, pourtant, que Léon Blum n'est pas homme à se laisser impressionner par l'extrême droite et il répond à la haine avec beaucoup de courage. Car, Léon Blum, c'est résolument un progressiste. Il montre qu'il est progressiste dans ses critiques littéraires. Il le montre dans ses ouvrages. Il le montre par ses engagements, notamment ses engagements dreyfusards. Il le montre surtout, bien sûr, avant tout, par son action comme député, comme "leader" de la S.F.I.O. pendant 20 ans, de 1920 à 1940, comme artisan - évidemment, nous le savons toutes et tous - du Front populaire de 1936.

On voit, dans la première moitié de la décennie 1930, en France, un renfermement, un rabougrissement, un déchaînement des haines, comme on le voit aujourd'hui. Sa réponse, à Léon Blum, c'est le courage politique et c'est l'union des gauches. Et donc, le 4 juin 1936, justement à la suite de la victoire électorale des partis de gauche, il devient Président du Conseil alors que 2 millions d'ouvriers sont en grève dans la rue. Et donc, dans les semaines qui suivent, comme nous le savons toutes et tous, Léon Blum va prendre des mesures sociales très importantes : augmentation des salaires - voilà une bonne idée, réduction du temps de travail - voilà une très bonne idée - avec la loi des 40 heures, 2 semaines de congés payés, le développement de la culture populaire, et j'en passe. Tout cela, il le fait sur l'île Saint-Louis, au 25, quai de Bourbon, qui n'était pas seulement son domicile mais était aussi un lieu de travail, notamment lors de la conception de toutes ces réformes du Front populaire, dont j'ai listé une partie.

Bien sûr, son action sera déterminante par la suite, pendant la Seconde Guerre mondiale, qui le conduira notamment aux camps en 1943, puis, plus tard, avec l'UNESCO, les accords Blum-Byrnes et son action résolue pour la reconnaissance d'Israël. Il se trouve que le 25, quai de Bourbon s'appelait à l'origine la "Maison du roi Henri-III". Henri III est un monarque dont on dira après le règne : "Ce roi était un bon prince s'il eut rencontré un meilleur siècle". Et bien, Léon Blum, lui, avait rencontré un siècle effroyable, mais il fut un Président du Conseil courageux, humain et habile.

Je vous invite donc, chers collègues, à voter ce projet de délibération qui permet d'en garder le souvenir.

Je vous remercie.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Merci, Boris JAMET-FOURNIER.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher collègue. Vous avez tout dit, mon cher collègue, sur ce bel hommage à Léon Blum. Un hommage qui vient du cœur des habitants puisque nous ne pouvons que nous féliciter que les Parisiennes et les Parisiens eux-mêmes proposent de mieux faire connaître l'histoire de leur immeuble - c'est le cas ici - de leur édifice.

Cette mémoire des lieux, c'est aussi cela que je souhaite et que j'aime développer. Donc, la plaque, comme vous l'avez dit, sera apposée au 25, quai de Bourbon, où il se trouve que nous apposerons également une plaque en hommage à Jean-Claude Brialy puisqu'il habitait dans le même immeuble.

Je vous remercie de voter ce projet de délibération.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 510.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2021, DAC 510).

2021 DAC 511 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Ivry Gitlis au 11, rue Bernard-Palissy (6e).

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DAC 511 sur l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Ivry Gitlis au 11, rue Bernard-Palissy, dans le 6e arrondissement.

Je donne la parole à M. Jack-Yves BOHBOT, du groupe Changer Paris.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe Changer Paris et le maire du 6^e arrondissement, Jean-Pierre LECOQ, se réjouissent de l'apposition de cette plaque en l'honneur d'Ivry Gitlis à son domicile au 11, rue Bernard-Palissy.

Les nouvelles générations savent-elles qu'il fut un prodige dès son plus jeune âge avant de devenir l'un des plus grands violonistes de notre époque ? Il occupa une place à part dans le monde de la musique classique, se jouant des frontières artistiques. Le flamboyant Ivry Gitlis savait mêler, comme aux "Rencontres" de Vence, le classique, la chanson, le jazz, et d'autres styles encore. En un sens, il était un authentique artiste de Paris, ville des rencontres et de l'innovation culturelle. Ivry Gitlis, c'était un Paris enivrant et lumineux, un Paris à l'identité intemporelle.

Au-delà de sa carrière musicale inoubliable, Ivry Gitlis, nommé ambassadeur de bonne volonté de l'UNESCO en 1988, laisse aussi le souvenir d'un ardent défenseur de la paix et du dialogue des cultures et des hommes. Mais je crois que le plus bel hommage lui aura été rendu par le quotidien "Le Monde" lors de son décès le 24 décembre 2020 à Paris, à l'âge de 98 ans : "Longtemps, Ivry Gitlis aura été considéré comme l'une des réincarnations possibles de Paganini. Il en possédait le charisme intense, le jeu extraverti et la virtuosité diabolique. Le grand violoniste israélien proférait qu'une belle fausse note d'un grand musicien vaut 1.000 notes justes de n'importe qui".

Je vous remercie.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, Monsieur BOHBOT.

Ce projet, effectivement, a été élaboré en étroite relation avec M. le Maire du 6^e arrondissement et avec la famille d'Ivry Gitlis, que j'ai rencontrée au tout début du projet, puisque j'ai eu le plaisir de discuter avec eux, ses enfants. Les enfants du virtuose souhaitaient inscrire dans l'espace public le nom de leur père, personnalité effectivement très connue de ce quartier du 6^e arrondissement, sur l'immeuble où il habitait, rue Bernard-Palissy, de 1979 à son décès l'année dernière. C'est une adresse qui est située non loin du café de Flore, où Ivry Gitlis avait ses habitudes, qu'il fréquentait souvent.

Effectivement, c'est une personnalité extrêmement attachante, en plus d'être un artiste prodigieux qui a fasciné le monde par ses talents de violoniste. Il avait le goût de toutes les musiques tout en ayant, par sa personnalité joyeuse, son enthousiasme, un certain sens de la pédagogie. Il a aidé à donner l'accès à un large public à la musique classique. Il était aussi un homme engagé pour la paix et il fut ambassadeur de bonne volonté à l'UNESCO à partir de 1988.

Je me réjouis donc que nous puissions rendre hommage à cet homme merveilleux.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 511.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2021, DAC 511).

Je vous remercie.

2021 DAC 514 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à René Perrouault au 267, rue du Faubourg Saint-Martin (10^e).

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 514 sur l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à René Perrouault au 267, rue du Faubourg-Saint-Martin, dans le 10^e arrondissement.

Je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET, du groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, nombre de communistes se sont engagés dans la résistance au cours de la Seconde Guerre mondiale. Nombre de communistes ont sacrifié leur vie pour sauver une certaine idée qu'ils avaient de la France. Nos villes ne comptent pas assez de rues, d'avenues et de lieux publics pour faire une place à chacune et chacun d'entre eux. René Perrouault en faisait partie. L'un de ces hommes sans histoire particulière qui ont pourtant fait l'histoire.

Fils d'un père ouvrier et d'une mère femme de ménage, il commence à travailler à l'âge de 15 ans. A 19 ans, il est mobilisé pour la Première Guerre mondiale. Mobilisé contre son gré dans une guerre où la jeunesse n'est que chair à canon. Il fait alors partie de ces Français qui s'engagent pour la paix et organisent le mouvement "Ce qu'il faut dire" en protestation contre la guerre. La paix, c'est l'engagement du parti communiste français. Dès sa création,

René Perrouault y adhère. Il adhère à ses valeurs : la lutte pour le prolétariat contre le fascisme, contre le capitalisme. Il ne sera séparé de son parti que par la mort.

Résistant clandestin dès la première heure face à l'occupant nazi, il est arrêté le 5 octobre 1940, puis transféré le 14 mai 1941 au camp de Choisel à Châteaubriant. Ce nom est évocateur. Il nous rappelle le sort des 27 fusillés, le sort réservé à ces communistes, au jeune Guy Môquet, à ces résistants morts pour leur courage. Mais nous oublions trop souvent qu'après les 27 fusillés, il y en eut 9 autres le 15 décembre de la même année. Un sort pire leur avait été réservé, car non sélectionnés pour la première salve, ils attendaient la mort en sursis tout en espérant passer Noël. Tel ne fut pas le cas. Emmenés à la lisière de la forêt par une froide journée d'hiver, il ne reste aujourd'hui de ces crimes plus qu'une plaque : "9 patriotes français internés au camp d'otages de Châteaubriant tombèrent héroïquement sous les balles. Souvenez-vous".

Aujourd'hui, 80 ans plus tard, nous nous souvenons de ces hommes tombés pour leurs idées. 80 ans plus tard, n'oublions pas que le fascisme n'est pas né dans une pièce sombre à l'abri des regards, mais bien au grand jour, sous des yeux parfois résistants, souvent impuissants et trop de fois consentants. 80 ans plus tard, nous ne pouvons que nous rendre compte de l'importance de leur lutte et de la nécessité de la continuer aujourd'hui. Car les discours nauséabonds ne sont pas morts avec la bête immonde. Il suffit d'allumer un poste de télé pour s'en apercevoir. Quand il ne s'agit pas de changer les prénoms de nos enfants, il faudrait établir des comptes d'apothicaire sur le nombre de personnes migrantes que la France doit accueillir et laisser les autres se noyer dans la Méditerranée. Ces discours n'ont pas leur place dans notre République. Comme à l'époque, quelques voix s'élèvent pour résister, d'autres se taisent et beaucoup trop encouragent.

80 ans plus tard, nous avons donc un devoir de mémoire. Ce devoir, c'est se souvenir de ces hommes et de ces femmes bafoués, exécutés, assassinés. C'est leur rendre hommage en apposant cette plaque en l'honneur de René Perrouault, comme le propose ce projet de délibération que nous votons. C'est participer à la cérémonie organisée par "L'Amicale de Châteaubriant" ce dimanche 17 octobre à Châteaubriant même, et à celles organisées dans nos arrondissements le 22 octobre devant les plaques des fusillés. Mais c'est aussi agir pour que le sacrifice de ces hommes n'ait pas été vain, agir pour ne pas laisser passer ces discours de haine, ces propos racistes, agir pour les empêcher de récupérer les rênes du pouvoir. Il y a 80 ans, ces personnes ont trouvé sur leur chemin les communistes pour les en empêcher, et ils continueront de les trouver demain.

Je vous remercie.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Conseillère.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Raphaëlle PRIMET. Effectivement, c'est un hommage à rendre à René Perrouault, qui n'en avait pas encore au 267, rue du Faubourg-Saint-Martin, dans le 10^e arrondissement. Cet hommage s'inscrit dans le cadre du quatre-vingtième anniversaire des exécutions de Châteaubriant qui se sont déroulées, comme vous l'avez rappelé, en octobre et décembre 1941.

J'ai souhaité travailler plus particulièrement à ce quatre-vingtième anniversaire, bien que des choses soient organisées chaque année, avec "L'Amicale de Châteaubriant". Ainsi, cette année, dans tous les arrondissements qui le souhaitent - dans beaucoup, en tout cas - il y aura des cérémonies là où une rue, une plaque rend hommage à l'un des fusillés de Châteaubriant. Nous aurons en plus une cérémonie exceptionnelle. En plus de la grande cérémonie dans la carrière des Fusillés, le 22 octobre - j'espère que vous serez nombreux à y assister, chers collègues - dans cet hémicycle même, nous célébrerons à 10 heures ce quatre-vingtième anniversaire en présence d'élèves, notamment de Paris Centre.

Je vous remercie d'apporter une pierre à ces commémorations en rendant hommage à René Perrouault dans le 10^e arrondissement.

(M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, remplace M. Jacques GALVANI au fauteuil de la présidence).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 514.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 514).

2021 DAC 515 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Théodore Fraenkel au 11, rue Taylor (10e).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAC 515 : apposition d'une plaque commémorative en hommage à Théodore Fraenkel au 11, rue Taylor, dans le 10e arrondissement.

La parole est à M. Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Héros discret, médecin humaniste, esprit libre à la vie aventureuse, Théodore Fraenkel fut plongé au cœur des déchirements de ce siècle si tragique que fut le XXe siècle. Sa vie est un mélange d'héroïsme, d'humanisme et de foisonnement artistique. Infirmier héroïque à Verdun, médecin des républicains à Majorque, lieutenant-colonel dans le régiment "Normandie-Niémén", il a été de tous les combats pour la liberté. Peintre et poète, condisciple indocile des surréalistes, il refusa de rejoindre les thèses et les engagements d'Aragon au moment où le stalinisme triomphait. Après la guerre, il fut absorbé par son activité de médecin et de directeur du laboratoire d'analyses de l'hôpital Lariboisière à Paris.

Des décennies plus tard, le grand destin obscur de ce fils de juifs d'Odessa devenu un compagnon des aventures intellectuelles françaises de son temps, mérite bien de retrouver par notre projet de délibération sa place dans notre mémoire collective.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, Monsieur BOHBOT.

Effectivement, je me réjouis que nous puissions rendre hommage à Théodore Fraenkel, qui est assez peu connu, bien qu'un livre sorti l'année dernière ait retracé son parcours singulier. C'était un grand Parisien, médecin, homme de lettres, et surtout grande figure et compagnon de route des dadaïstes et du mouvement surréaliste. Vous l'avez rappelé. Il est d'ailleurs le héros de la seule œuvre écrite par Jacques Vaché, "Le Sanglant Symbole", avant la mort prématurée de Vaché à 23 ans, en 1919.

C'est un homme aux rencontres extraordinaires, multiples. Tous les hommes qui ont compté, tous les hommes de lettres et toutes les femmes de lettres qui ont compté à cette époque. Il était très lié notamment aux artistes de la rue Blomet et aux surréalistes de la rue du Château, qui étaient un peu plus détendus que ceux de la rue Fontaine. Une personnalité également engagée dans l'histoire de son temps, notamment dans la guerre d'Espagne, participant à la bataille de Majorque en tant que médecin. Puis, durant la Seconde Guerre mondiale, il a rallié les Forces françaises libres et s'est engagé dans l'escadrille "Normandie-Niémén".

En 1960, il signe le "Manifeste des 121", titré : "Déclaration sur le droit à l'insoumission dans la guerre d'Algérie". C'est également un homme très investi, un médecin très investi auprès des plus humbles. J'ai également souhaité que soit mentionné sur la plaque le nom de son épouse, Bianca Maklès, qui avait plusieurs sœurs qui ont toutes joué des rôles très importants dans le mouvement surréaliste, sur la plaque où ils habitaient ensemble au 11, rue Taylor.

Merci beaucoup.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 515.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 515).

2021 DEVE 87 - Dénomination "jardin Cherifa" attribuée à l'espace vert situé 126, rue Raymond-Losserand (14e).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 87 : dénomination "jardin Cherifa" attribuée à l'espace vert situé 126, rue Raymond-Losserand, dans le 14e arrondissement.

La parole est à Mme la Maire du 14e arrondissement, Carine PETIT.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Merci.

Chers collègues, ce projet de délibération nous permet de rendre hommage à une chanteuse très populaire, à la chanteuse kabyle Cherifa, en attribuant son nom à un espace vert situé à l'angle des rues Raymond-Losserand et d'Alésia, dans le 14^e arrondissement, au cœur du quartier Plaisance. Nous avons, avec beaucoup de plaisir, porté ce projet de délibération lors de notre dernier Conseil dans le 14^e arrondissement. C'est à nouveau un grand plaisir collectif de pouvoir vous le présenter ici, en Conseil de Paris.

Cherifa, une femme, une chanteuse algérienne, née dans les montagnes de Kabylie en 1926. Elle s'est éteinte à Alger en 2014. Comme la majorité des jeunes filles d'alors, elle n'a jamais été à l'école. Elle allait promener les troupeaux de sa famille dans les montagnes de Kabylie, aider sa famille aux tâches du quotidien. C'est en gardant ce troupeau dans les champs qu'elle s'adonna pour la première fois au chant et découvrit sa voix. Dès lors, Cherifa rêva de radio, de musique, de tournées et de voyages. Adolescente, Cherifa chantait dès qu'elle le pouvait dans les différentes fêtes des villages de sa région. Mais son environnement familial, traditionnel et culturel était très sévère à son encontre et l'a bien souvent empêché de chanter. C'est pour cela qu'elle a un jour décidé de partir seule et de regagner Alger. Elle était cette petite sorcière. Son père adoptif l'a très souvent rejetée, et d'ailleurs, il lui interdisait de chanter et d'exprimer sa passion.

Elle s'illustra dès lors par sa voix d'or, et surtout, par avoir donné à un genre, le chant de femme, une autre dimension. Elle sera de tous les événements et fera même une tournée à travers le pays. A travers ses nombreux succès, elle devient une icône de la chanson kabyle pour les femmes de sa génération, mais sur plusieurs générations également. Selon ses proches, elle-même ne savait même plus combien de titres et de chansons elle avait chantés. 600, 700, peut-être 800 titres. Ses chansons reflètent son propre vécu et celui aussi de toutes ces femmes dont elle est devenue le porte-voix, la porte-parole malgré elle. Elle a chanté l'exil, l'amour, la trahison, la misère, et aussi l'espoir et la beauté. Née pour chanter, Cherifa ne fait que cela dans sa vie.

C'est pour rendre hommage à cette diva de la chanson kabyle, mais également, à travers elle, à des dizaines de milliers de femmes qui ont quitté leur terre pour venir s'installer en France ou dans d'autres pays, qui ont connu l'exil, que nous souhaitons donner le nom de Cherifa à ce jardin de Paris.

Ce jardin est d'ailleurs fréquenté par de nombreuses habitantes. Je pense qu'elles sauront se reconnaître au travers d'un événement populaire pour leur rendre cet hommage et donner le nom à ce jardin, à travers ces chansons et ce nom donné. Donner le nom de Cherifa à ce jardin, c'est fleurir le cœur de ces femmes qui ont traversé des épreuves difficiles. C'est leur dire que nous les voyons, que nous les aimons, qu'elles ont toute leur place dans notre ville et, bien entendu, sur les bancs de ce jardin du 14^e arrondissement. Elles pourront continuer de transmettre justement le patrimoine culturel de Cherifa.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, chère Carine PETIT, maire du 14^e arrondissement, d'avoir suggéré cette dénomination qui semble effectivement une très belle idée de rendre hommage à cette voix incomparable devenue une référence du chant kabyle.

Cherifa a eu plusieurs triomphes dans notre Capitale : à l'Olympia, en 1993, à l'Opéra Bastille, en 1994, et surtout, ses adieux à la scène au Zénith, à Paris, en 2006, ont eu lieu devant 13.000 personnes tout à fait émues de la voir faire ses adieux. Comme vous l'avez rappelé, avec ses chansons, Cherifa est devenue la porte-parole, la voix de générations de femmes et la mémoire de tout un pays. Effectivement, ce sera l'occasion, je l'espère, de faire une belle fête populaire pour l'inauguration de ce jardin.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 87.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DEVE 87).

2021 DU 95 - Dénomination parvis Abdelkader Mesli (5e).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 95 : dénomination parvis Abdelkader Mesli, dans le 5^e arrondissement.

La parole est à M. Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je crois que c'est important que le Conseil de Paris puisse s'arrêter un instant sur l'histoire d'Abdelkader Mesli, qui est une histoire méconnue mais pourtant exemplaire. Elle constitue un motif d'espérance en la capacité de notre Nation à retrouver une aspiration morale lorsque les ténèbres l'encerclent. Abdelkader Mesli était l'imam de la grande mosquée de Paris au début des années 1930. Pendant la Seconde Guerre mondiale, il se comporta en juste en sauvant, avec tout l'humanisme qui était le sien, des juifs pourchassés. Il leur procura des certificats de confession musulmane et leur délivra des tickets de rationnement.

Pour Abdelkader Mesli, l'engagement s'exerçait au service de tous au-delà de sa propre foi. Cette énergie au service de la vie l'a même conduit à donner refuge à plusieurs centaines de juifs, au moins durant un bref moment, au cœur même de la mosquée de Paris. Cet engagement héroïque le conduira à la déportation dans les camps de Dachau et de Mauthausen. Même sous la torture, il ne dénonça pas les familles qu'il cachait ni ses compagnons d'humanité et de résistance. Il est décédé en 1961 dans le plus grand anonymat.

Ce n'est que par hasard, en 2010, que son fils découvrit un trésor historique dans un secrétaire de la maison familiale : les secrets d'un père et d'un héros. Des centaines de documents, lettres, photos, mais aussi une carte de résistant délivrée dans les années 1950 et une autre de déporté, témoignant ainsi de l'histoire de cet homme exemplaire. Sans cette découverte, l'action héroïque d'Abdelkader Mesli nous serait inconnue. C'est donc autant à son humilité qu'à sa générosité que nous rendons hommage aujourd'hui.

L'histoire de Paris regorge de ces moments où les sentiments humains nous ont permis d'aller au-delà de nos sphères naturelles pour se dresser face aux idéologies totalitaires. Puisse l'histoire de ces hommes et de ces femmes à l'âme immense nous inspirer. Abdelkader Mesli mérite bien que le parvis de la grande mosquée de Paris porte désormais son nom. Son histoire mériterait d'être transmise dans toutes nos écoles.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Un personnage effectivement extraordinaire.

Pour vous répondre, Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher collègue.

Effectivement, cette dénomination a été adoptée le 9 juin dernier par la Commission de dénomination. Je veux remercier ici ma collègue Karen TAÏEB, qui était très attachée à porter cet hommage puisque nous avons ainsi voté un vœu en mars 2021. Cette dénomination rend hommage à l'engagement d'Abdelkader Mesli, ancien imam de la grande mosquée de Paris. Vous avez un peu tout raconté, Monsieur BOHBOT, en disant combien cet homme s'est engagé dans la résistance, aux côtés de son recteur, Kaddour Benghabrit, pour aider ainsi des personnes juives à échapper aux nazis et à la police de Vichy en fabriquant de faux papiers.

Effectivement, c'est une histoire incroyable puisqu'il fut arrêté et déporté à Dachau, puis à Mauthausen. Il en revint, par chance, vivant en 1945. C'est une drôle d'histoire que cet héroïsme, que tout ce travail de résistant ait été tu, que lui-même n'en ait jamais parlé et que l'un de ses fils l'ait découvert si tardivement.

Je remercie donc à nouveau Karen TAÏEB de nous avoir alerté sur le destin de cet homme. Ce sera très symbolique. En relation avec la famille, le Recteur de la mosquée de Paris et la mairie du 5e arrondissement, nous honorons un lieu tout près de la mosquée.

Merci beaucoup.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 95.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DU 95).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la dénomination d'une place au nom de Jean-Louis Orange.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Nous commençons par le vœu n° 33 relatif à une dénomination d'une place au nom de Jean-Louis Orange.

La parole est à Mme la Députée, Lamia EL AARAJE, pour 2 minutes maximum.

Mme Lamia EL AARAJE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je voudrais vous présenter ici le vœu que nous portons au sein du groupe Paris en commun afin de donner le nom de Jean-Louis Orange à une place au cœur du quartier qu'il a contribué à construire, "La Campagne à Paris". Jean-Louis Orange était un homme énigmatique qui eut plusieurs métiers. Il fut fabricant de bijoux, exploitant de café-concert, d'une distillerie syndicale de l'alimentation parisienne, marchand de vin et de spiritueux, puis traiteur. Il acquit ensuite un hôtel au 74, rue Haxo, où il résida jusqu'à sa mort en 1908.

Ce parcours témoigne d'une certaine agilité et d'un tempérament combatif. Mais si nous souhaitons lui consacrer une place, c'est parce qu'il est à l'origine, en tant que fondateur, de la société coopérative "La Campagne à Paris", qu'il a construite en 100 jours. Celle-ci découle des lois Siegfried et Strauss de 1894 et 1906 permettant la création de sociétés en vue de construire des habitations bon marché, en tout cas à l'époque. Ces lois et leur application concrète à "La Campagne à Paris" ont permis de grandes avancées pour les familles modestes, en permettant un accès accru à la propriété. Cette question existe encore aujourd'hui et il s'agit, au sein de notre groupe, grâce au travail - que je salue - de Thomas CHEVANDIER dans le 20^e arrondissement et de Ian BROSSAT au central, d'un axe que nous continuons de porter à travers, par exemple, notre politique de foncier solidaire.

Pour en revenir à la société "La Campagne à Paris", elle a permis la construction d'une centaine de pavillons permettant l'élaboration d'un quartier paisible au sein de notre arrondissement. Jean-Louis Orange en est à l'origine. C'est lui qui a déposé les statuts de la société en préfecture et a été désigné premier président de la structure. Il n'a pu assister à l'aboutissement du quartier puisqu'il est mort avant ses premières constructions.

La proposition que nous faisons, en concertation avec l'amicale de "La Campagne à Paris" est de dénommer la place à l'angle des rues Jules-Siegfried et Irénée-Blanc en plein cœur du quartier. Il s'agira ainsi d'un ensemble cohérent de noms ayant permis la construction du quartier.

Pour conclure, mes chers collègues, je voudrais vous témoigner ma fierté de présenter ce vœu devant vous aujourd'hui et de redonner le nom de cet homme oublié qui a tant œuvré pour "La Campagne à Paris".

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme Laurence PATRICE, pour vous répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je serai brève, chère collègue. Mon avis sera évidemment favorable pour examen par la Commission de dénomination. Nous étudierons en plus très précisément, avec la Direction de l'Urbanisme, la proposition d'emprise qui est clairement identifiée par ce vœu.

Merci beaucoup.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 33 du groupe Paris en commun.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 277).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à une dénomination Paulette Guinchard-Kunstler à un lieu ou un équipement dédié aux personnes âgées.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 34 relatif à une dénomination Paulette Guinchard-Kunstler dans un lieu ou un équipement dédié aux personnes âgées.

La parole est à M. Gauthier CARON-THIBAUT, pour deux minutes maximum.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le 4 mars dernier, Paulette Guinchard-Kunstler mit en application une décision mûrement réfléchi : celle de nous quitter. Quitter aussi la maladie qui la rongait depuis plusieurs années. Quitter la maladie avec un dédain équivalent à la force des convictions qui ont toujours été les siennes. Paulette était une femme engagée, militante, syndicaliste, une femme du cru pour qui le mandat était un aboutissement et non un passage, un moyen et non une position. Des responsabilités qui lui ont été confiées, elle fut celle qui rappela à notre société ce que le rapport Laroque souligna en 1962 : nous vieillissons à vitesse grand "V" et nous aurons tous besoin de la solidarité nationale pour faire face au risque de la dépendance.

Nommée Secrétaire d'Etat en charge des personnes âgées en 2001 par Lionel JOSPIN, elle fit voter l'année suivante l'allocation personnalisée d'autonomie, cette aide qui sert aujourd'hui 1,3 million d'âgés dépendants, âgés dont le nombre est estimé à 2 millions en 2040. Elle ouvrit ainsi la porte à celles et ceux qui considèrent qu'adapter la

société au vieillissement de sa population est un impératif. Paulette Guinchard-Kunstler a passé une grande partie de sa carrière professionnelle aux côtés des soignants en gérontologie. Elle en tira un souci constant des conditions de travail de ces salariés, comme un signe de la place que notre société accorde à ses vieux et des valeurs qui en découlent. A la présidence de la C.N.S.A. ou de la Fondation nationale de Gérontologie, elle sut toujours le rappeler.

Sa mémoire a été unanimement saluée par la classe politique, mais également par le secteur de la gérontologie qui se rappellera longtemps la malice de son accent bisontin émaillant ses propos justes et percutants. Elle fit assurément franchir un cap à nos politiques nationales.

C'est la raison pour laquelle, avec l'émotion de celui qui a eu la chance de travailler avec elle, je soumetts à notre Assemblée, en accord avec Véronique LEVIEUX, ce vœu qui vise à donner son nom à un lieu, ou à un établissement, ou à un jardin, ou à quelque chose de plus sympathique, un lieu dédié aux personnes âgées.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher collègue.

Effectivement, un hommage mérité pour cette grande femme politique qui nous a quittés au mois de mars de cette année. Une femme de conviction, d'engagement - vous l'avez dit - dont nous pouvons saluer tous les combats, notamment celui sur la légalisation de l'euthanasie. Mon avis est, bien sûr, favorable pour examen de la Commission de dénomination. Je salue également ma collègue Véronique LEVIEUX qui porte aussi ce vœu.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Une explication de vote de Mme Hélène JACQUEMONT, pour deux minutes maximum.

Mme Hélène JACQUEMONT. - Oui, Monsieur le Maire.

Chers collègues, sans aucun doute, nous partageons le souhait de reconnaître l'engagement de Paulette Guinchard-Kunstler. Au-delà de ses appartenances politiques, cette femme engagée était au service de ses compatriotes aînés et a permis des avancées majeures en matière de politique de l'âge, dont les dispositions sont plus que jamais pierre angulaire aujourd'hui, à commencer par l'A.P.A. Elle était précurseur.

Pour autant, il faut distinguer son engagement public de sa vie privée. Je fais ici allusion à l'instrumentalisation de sa mort, que vous glissez incidemment dans ce vœu. Quel dommage et quelle désinformation lorsque vous affirmez : "Elle souhaitait que son choix personnel fasse bouger les choses". Elle a justement signé en 2005 une tribune contre la légalisation de l'euthanasie, car elle avait un respect immense pour l'inaliénable dignité de l'homme. C'était cette unique position - je vous cite - "pétrie de convictions éthiques, qu'elle a rendue publique". Elle n'est jamais revenue publiquement sur cette position dans les 16 années qui la séparaient de la mort.

Concernant sa vie privée, Paulette Guinchard-Kunstler s'est malheureusement trouvée atteinte d'une maladie affreuse et incurable. Elle a choisi les modalités de sa mort. Dans ce contexte très douloureux, respectons-la. Elle a fait un choix personnel et non pas un choix militant, comme beaucoup aiment à le souligner. Nous aurions voté favorablement ce vœu avec enthousiasme et reconnaissance à l'action publique de Paulette Guinchard-Kunstler, mais nous nous abstenons pour la respecter jusqu'au bout et ne pas dévoyer sa vérité intime, ne pas laisser instrumentaliser les conditions de sa mort sur laquelle elle ne s'est jamais personnellement exprimée.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - J'ai déjà donné mon avis, Monsieur le Maire.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Excusez-moi.

C'était une explication de vote, et pas une intervention.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 34 du groupe Paris en commun.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 278).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'adaptation de la dénomination existante de l'hôpital Necker en l'hôpital Suzanne Necker.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 35 relatif à l'adaptation de la dénomination existante de l'hôpital Necker en l'hôpital Suzanne Necker.

La parole est à M. Florian SITBON, pour deux minutes maximum.

M. Florian SITBON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans le 15e arrondissement, nous avons un hôpital bien connu sous le nom d'hôpital Necker. Grâce aux échanges à ce sujet qu'ont eu notre collègue et adjointe à la vie étudiante, Marie-Christine LEMARDELEY, et Christine CLERICI, présidente de l'Université Denis-Diderot - et je voudrais les en remercier toutes deux chaleureusement - on sait que ce nom ne rend hommage ni à Louis ni à Jacques, mais bien à Suzanne Necker.

Suzanne Necker, née Curchod en 1737, reçoit une éducation libérale et savante. Erudite, elle maîtrise les langues anciennes et modernes. En 1764, elle épouse Jacques Necker, banquier, futur contrôleur général des finances et Ministre de Louis XVI. De 1765 à 1790, conformément aux habitudes de l'époque, Mme Necker tient un salon où se côtoient les meilleurs esprits du temps, entre autres Diderot, Buffon, D'Alembert et Marmontel. Partisane d'une nouvelle vision de la société, elle rédige un essai sur le divorce et dispense à sa fille une éducation hors du commun. Celle-ci devint par la suite, sous le nom de Mme de Staël, l'une des grandes figures de la littérature du XIXe siècle. En 1778, elle participe à la fondation de l'hospice de la Charité, aujourd'hui connu sous le nom d'hôpital Necker, et en dirige l'administration pendant 10 ans avant de se retirer en Suisse.

La Ville de Paris s'est engagée avec force dans une politique, poursuivie aujourd'hui par Laurence PATRICE, de féminisation de l'espace public parisien et d'hommages renouvelés permettant d'accroître la visibilité des femmes ayant participé au rayonnement de notre ville. Alors, au Conseil du 15e arrondissement, on a été un peu surpris d'entendre la droite nous dire que c'était impossible, car - je cite - "compte tenu de la configuration du porche d'entrée, l'ajout du prénom de Mme Necker semblait difficilement envisageable".

Aujourd'hui, nous demandons - on trouvera un moyen - à notre Conseil de rétablir l'injustice qui fut faite à Suzanne Necker en se prononçant à l'unanimité pour demander à l'A.P.-H.P. d'ajouter le prénom de Suzanne au nom de l'hôpital.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher Florian SITBON.

Un vœu, vous l'avez rappelé, qui s'inscrit dans la ligne de féminisation mise en œuvre par la Ville de Paris avec l'ajout des prénoms féminins, puisque, vous le savez, on a déjà adopté d'autres projets de délibération de la sorte. Peu de Parisiennes et de Parisiens savaient que le boulevard de Rochechouart portait le nom de Margueritte de Rochechouart, abbesse de Montmartre, ou que la rue Récamier portait la mémoire de Juliette Récamier.

Je suis persuadée que beaucoup apprendront ainsi le rôle de Mme Suzanne Necker. Je vais donc donner un avis favorable et le porter, avec ma collègue en charge de la santé, Anne SOUYRIS, et également avec Marie-Christine LEMARDELEY. Si notre Assemblée vote favorablement ce projet de vœu, je vous propose qu'avec mes deux collègues, nous soyons cosignataires d'une lettre auprès de l'A.P.-H.P. pour demander que ce vœu soit exaucé par l'A.P.-H.P.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Une explication de vote de Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, si nous partageons le souhait de rendre hommage à Suzanne Necker, ce vœu, tel qu'il est rédigé, appelle deux remarques.

En premier lieu, je rappelle que l'hôpital que nous connaissons est né en 1802 de la fusion de deux hôpitaux : l'hôpital Necker, fondé en 1778 par Mme Necker sous le nom d'hospice de Charité des paroisses de Saint-Sulpice et du Gros-Caillou, et l'hôpital des Enfants malades, un orphelinat hospitalier créé en 1801. C'est de cette fusion qu'est venue la dénomination actuelle de l'hôpital "Necker-Enfants malades".

En second lieu, cet établissement jouissant d'une renommée mondiale, je m'interroge sur la bonne compréhension de l'allongement de cette appellation. Cela étant dit, nous avons un vrai travail à réaliser avec l'A.P.-H.P. pour rendre hommage et mieux faire connaître la personnalité de Suzanne Necker. C'est d'ailleurs dans cet esprit que, lors de la séance du Conseil du 15e arrondissement, nous avons proposé un amendement demandant que soit apposée à l'entrée de l'hôpital une plaque rendant hommage à Suzanne Necker et qu'à cette occasion, une exposition mette en valeur l'œuvre et la personnalité de la fondatrice de l'hôpital. Or, nous constatons aujourd'hui

que vous n'avez pas jugé utile de maintenir cette proposition, pourtant votée à l'unanimité du Conseil du 15^e arrondissement. Au vu de ce mépris, nous nous abstenons sur ce vœu.

J'ajoute que si nous partageons le souhait d'honorer la mémoire de Suzanne Necker, il serait opportun que, de son côté, la Ville se montre un peu plus soucieuse du patrimoine et respecte sa parole en demandant à l'A.P.-H.P. de remettre en place le portail de Servandoni, démonté lors de l'édification des nouveaux bâtiments de l'hôpital, comme cela était d'ailleurs prévu dans le permis de construire.

Enfin, mes chers collègues, peut-être pourrions-nous également rendre hommage à Éliane de Lariboisière qui légua à l'A.P.-H.P. la plus grande partie de sa fortune pour construire un établissement qui porte son nom ?

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Explication de vote de Mme Catherine IBLED.

Mme Catherine IBLED. - Merci, Monsieur le Maire.

Je me réjouis de cette demande de préciser que l'hôpital Necker porte le nom d'une femme, Suzanne Necker, née Curchod, qui a participé à la création du premier hôpital pédiatrique au monde. Effectivement, aujourd'hui, on parle de l'hôpital "Necker-Enfants malades". Demain, nous pourrions appeler cet hôpital "Suzanne Necker-Enfants malades". Je pense qu'il n'y a pas de souci. Cela me semble une excellente nouvelle pour la représentation féminine et la valorisation des talents que notre pays a connus dans l'espace public parisien, qui porte aujourd'hui un visage encore très masculin.

Je vous rappelle que les femmes représentent 53 % de la population parisienne, mais seulement 12 % des noms des rues, à peine 2 % des stations de métro, 20 % des noms des écoles, seulement 80 espaces verts sur 500, ou encore 2 musées sur 40. C'est donc à cette occasion que j'avais, en avril 2021, porté un vœu pour la réalisation d'un parcours des femmes qui ont fait Paris, vœu qui a été adopté à l'unanimité. Pour la bonne connaissance du dossier, je remercie ici Laurence PATRICE qui a lancé, le 5 octobre, le groupe de travail qui va lancer ce parcours des femmes qui ont fait Paris.

Nous voterons ce vœu parce que je pense que c'est une bonne nouvelle pour la présence des femmes dans l'espace public.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 35 du groupe Paris en commun, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 279).

Vœu déposé par les groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen relatif à une dénomination en hommage à Claude Lalet (1920-1941).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 36 relatif à une dénomination en hommage à Claude Lalet.

La parole est à M. le Maire du 13^e arrondissement, Jérôme COUMET, pour deux minutes maximum.

M. Jérôme COUMET, maire du 13^e arrondissement. - En fait, c'est mon collègue qui va présenter le vœu, mon collègue du 13^e arrondissement pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'était il y a 80 ans. Nous sommes le 22 octobre 1941. Il est 15 heures. La journée est claire, le ciel est pur. Claude Lalet a 21 ans. Il est un jeune étudiant qui aime la poésie et s'imagine devenir journaliste. Il est exécuté par les Allemands à proximité du camp de Châteaubriant. Claude Lalet fut assassiné parce qu'il résistait. Il fut assassiné parce qu'il était communiste. Dès 1935, alors que tous les pays d'Europe tombent aux mains des fascistes - en Italie, en Espagne, en Allemagne et partout en Europe - il adhère au mouvement des lycéens antifascistes. Il poursuit son engagement au sein de l'Union des étudiants communistes et devient le responsable de la section de La Sorbonne en 1940. Être un héros se limite parfois à lever le drapeau, sortir de la tranchée, alors que tout dicterait le désespoir. Claude Lalet leva le drapeau face à l'occupant nazi.

Le 8 novembre 1940, alors que l'Union des étudiants communistes, dont il est l'un des représentants, est désormais clandestine, il participe à l'organisation de la manifestation pour la libération de Paul Langevin, arrêté

quelques jours plus tôt. Il soutient la manifestation du 11 novembre, considéré comme l'un des tout premiers actes de résistance sur le territoire français. Il passe alors par la prison de la Santé, puis celle de Fresnes, avant d'être transféré le 29 juillet 1941 au camp de Châteaubriant. Alors que sa libération doit avoir lieu le 23 octobre, il est emmené la veille avec 26 autres communistes et proches du parti dans une carrière. Avant leur départ, les 400 autres prisonniers du camp entament un chant : "La Marseillaise". Ils connaissent déjà le destin de leurs camarades. Ils seront fusillés pour avoir résisté, fusillés parce que communistes, fusillés pour la France.

Ce jour-là, ces 27 hommes ont souhaité aller à la mort les yeux non bandés, les mains libres. Leur dernier cri fut celui de l'amour pour la France et pour leur parti. 80 ans plus tard, en son honneur et en celui de tous les fusillés de Châteaubriant, nous sommes heureux de porter avec le groupe Paris en commun ce vœu qui propose qu'une résidence étudiante du 13e arrondissement porte son nom, afin de rendre hommage à cet étudiant reconnu comme un résistant de la Libération.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher collègue, Jean-Noël AQUA.

Ce vœu s'inscrit tout à fait dans les hommages aux résistants fusillés, dont nous avons d'ailleurs parlé précédemment. Je trouve que cela aurait du sens que cela puisse être une résidence étudiante du 13e arrondissement. Je suis sûre que ma collègue Marie-Christine LEMARDELEY portera aussi ce projet.

L'avis est tout à fait favorable pour examen par la Commission de dénomination.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 36, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 280).

Vœu déposé par les groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen relatif à une dénomination en hommage à Germaine Sablon (1899-1985).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 37 relatif à une dénomination en hommage à Germaine Sablon.

La parole est à M. le Maire du 13e arrondissement, Jérôme COUMET.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - "Ami, entends-tu le vol noir des corbeaux sur nos plaines...". La voix délicate et juste de Germaine Sablon - plus délicate et juste que la mienne, je vous l'accorde - fut la première à faire résonner les mots graves et intemporels du "Chant des partisans". En France, le nom de Sablon est plus communément associé au prénom de son frère, Jean. Pourtant, la notoriété de Germaine fut bien réelle. Mais l'indépendance forte et le patriotisme de cette chanteuse et actrice, que Jean Cocteau qualifiait de "cœur qui chante", en ont fait une résistante sincère, entière et courageuse.

Durant l'hiver 1939-1940, Germaine chante pour les soldats de la ligne Maginot. Dès 1940, elle descend chez sa mère dans le midi, près de Saint-Raphaël, à Agay. Là-bas, elle héberge Joseph Kessel et son neveu, Maurice Druon, résistants tout comme elle. Là-bas, elle organise pour le réseau d'évasion "Hugo" le départ et l'embarquement nocturne d'officiers français, polonais et alliés, à destination de Londres et Gibraltar, avec l'aide d'André Gillois et d'André Girard. Son groupe démantelé, elle se rend, en novembre 1942, à pied à Barcelone afin de gagner le Portugal pour rallier De Gaulle à Londres le 6 février 1943.

Un soir de mai, accompagnée de Joseph Kessel et de Maurice Druon, elle se rend au club français de Saint James Park. Ils y entendent "Guerilla song", interprétée et jouée par sa compositrice, Anna Marly, qui s'accompagne à la guitare. C'est ainsi qu'André Gillois et Emmanuel Astier trouvent l'indicatif du nouveau programme résistant français de la BBC, "Honneur et Patrie", émis depuis Londres. D'abord sifflée par l'acteur Claude Dauphin, cette mélodie devient l'hymne emblématique de la résistance. Germaine souhaite que Joseph Kessel et Maurice Druon, qui lui ont déjà écrit deux chansons, l'aident à renouveler son répertoire. Inspirés par l'air qu'ils viennent d'entendre, Kessel et son neveu lui trouvent des paroles. Germaine transpose dans la nuit la chanson dans un petit carnet et l'enregistre dès le lendemain. Elle devient ainsi la créatrice du "Chant des partisans", hymne de la Résistance.

Aux ordres de la 1^{ère} division française libre, elle se retrouve ensuite infirmière dans les campagnes de Tripolitaine. Marraine du 22^e bataillon de marche nord-africain, elle en est nommée soldat d'honneur. Elle sera de la campagne d'Italie, où elle sera blessée au Mont Cassin. Elle participera également à la libération de l'Alsace. Après la guerre, elle reprendra sa carrière. Elle chantera au Brésil, en Suisse, aux Etats-Unis, au Canada. Déjà porteuse de la Croix de guerre avec palmes, Germaine sera décorée de la Légion d'honneur en 1951 pour ses faits de guerre. Elle sera maintes fois honorée.

Nous souhaitons aujourd'hui nous associer à ces honneurs et raviver sa mémoire en donnant son nom à l'esplanade qui desservira les tours Duo.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, Monsieur le Maire du 13^e arrondissement, Jérôme COUMET, pour cette belle idée, effectivement, de pouvoir rendre hommage à cette grande résistante dont le nom est finalement injustement oublié, déjà dans la nomenclature, et dont on a parlé assez peu.

C'était une grande résistante, et cela conviendra parfaitement à cette emprise magnifique de la fin de l'avenue de France et avec les futurs tours Duo de Jean NOUVEL. Je veux profiter de cette intervention puisque Germaine Sablon était liée aux compagnons de la Libération. D'ailleurs, un hommage est intervenu la concernant dans le cadre d'une exposition à l'ordre de la Libération.

Comme vous avez dû le voir, nous venons de perdre le dernier compagnon de la Libération, Hubert Germain. Je voulais que nous ayons un petit moment pour penser à lui. Bien évidemment, cette Assemblée reviendra très largement pour lui rendre hommage. Nous avons appris sa mort. Il est mort à 15 heures aujourd'hui. Nous en avons été prévenus par le général qui est délégué de l'ordre de la Libération. Comme vous le savez, il ne reste plus que les villes compagnons de la Libération après la mort de ce dernier compagnon. Il sera honoré dans quelques jours, comme il se doit, dans la cour des Invalides, et ensuite inhumé au Mont Valérien vraisemblablement lors du 11 novembre.

L'avis est favorable, évidemment, pour Germaine Sablon.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 37 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 281).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à un hommage aux morts liées à des maladies professionnelles ou des accidents du travail.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 38 relatif à un hommage aux personnes mortes suite à des maladies professionnelles ou des accidents du travail.

La parole est au Président du groupe Communiste et Citoyen, M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Mes chers collègues, ce matin, dans la presse parisienne, le fait du jour est l'inquiétante hausse des accidents du travail mortels. 115 décès liés à un accident du travail ont été recensés par l'Assurance Maladie en Ile-de-France en 2019. 33 de plus qu'en 2018. 1.200 morts par an en France. Le travail tue plus de 3 personnes chaque jour. La semaine dernière, 5 ouvriers du B.T.P., qui avaient entre 30 et 65 ans, un agent E.D.F. de 57 ans, un élagueur de 25 ans, sont décédés entre mardi et jeudi, soit 7 morts en 3 jours. Au mois de mai dernier, M. Ahmed Rumel, livreur à vélo, est mort à Paris.

"Silence, des ouvriers meurent". C'est ainsi que M. Matthieu LÉPINE a intitulé son travail visant à faire connaître les décès au travail. "Les morts sont invisibles, mais ils ne sont pas absents", a dit Victor Hugo. Ces travailleurs morts au travail ne doivent pas rester invisibles, et c'est notre responsabilité en tant qu'élus. Cela nous concerne, car la Ville de Paris est employeur, elle est donneuse d'ordre pour l'exécution de chantiers sur lesquels travaillent des ouvriers. Cela nous concerne, car les nouvelles méthodes de travail font apparaître de nouveaux risques, notamment des risques psychosociaux, comme le syndrome d'épuisement professionnel.

Nous vous proposons que la Ville de Paris rende un hommage aux personnes mortes au travail et que les mairies d'arrondissement qui le souhaitent organisent chaque année une commémoration le 28 avril pour les victimes d'accidents du travail, comme c'est déjà le cas dans 70 pays. Avec ce vœu, qui a été adopté dans les 10^e, 11^e, 12^e,

13e et 19e arrondissements, nous voulons épauler les familles des victimes et renouveler notre engagement pour améliorer la santé et la sécurité au travail, et pour que plus que jamais personne ne meure un jour au travail sans en revenir.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher Nicolas, Monsieur le Président du groupe Communiste et Citoyen.

Effectivement, mon avis sera favorable. C'est une proposition qui, dans l'esprit de votre vœu, demande une plaque. Elle sera instruite par la Direction des Affaires culturelles pour rendre un hommage public parisien dans le 10e arrondissement, sur la Bourse du travail, lieu hautement symbolique.

Ce qui n'empêche pas que chaque arrondissement qui le souhaite puisse organiser chaque année une commémoration le 28 avril pour rendre hommage aux travailleuses et aux travailleurs morts au travail, ou victimes d'accidents, ou d'invalidation longue.

Mon avis est favorable et j'invite l'assistance à voter à l'unanimité ce vœu.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 38.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 282).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la dénomination des allées du parc Martin-Luther-King.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 39 relatif à une dénomination des allées du parc Martin-Luther-King.

La parole est à Mme Alix BOUGERET, pour deux minutes maximum.

C'est finalement M. le Maire, Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, il s'agit d'un vœu qui a été adopté à l'unanimité de notre Conseil d'arrondissement, qui porte sur la dénomination des allées du parc Martin-Luther-King, qui avait fait l'objet d'amendements en séance du Conseil d'arrondissement, pour demander à la Ville de Paris une étude, une réflexion sur ces dénominations en lien avec la Commission de dénominations notamment, à partir de noms transmis par la mairie du 17e arrondissement après consultation des habitants, des riverains, et dans le cadre du conseil de quartier Martin-Luther-King, nouveau quartier du 17e arrondissement.

L'idée est d'enrichir la liste des noms potentiels. Une liste nationale issue de noms issus de la diversité a été communiquée. Mais il y a aussi un passé ferroviaire, notamment sur le site, et des initiatives qui peuvent être prises dans le cadre de la mémoire d'un certain nombre de personnalités illustres de l'arrondissement.

C'est l'objet de ce vœu que nous présentons aujourd'hui au Conseil de Paris.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur le Maire du 17e arrondissement, pour ce vœu.

Juste une première petite remarque. Comme je l'ai dit à plusieurs reprises, plus de 80 % des noms de la fameuse liste de l'Etat ont déjà été honorés à Paris. Je tiens donc à le rappeler, tel que me l'a dit lui-même le responsable du rapport, Pascal BLANCHARD.

Je ne vois évidemment aucune objection à ce que les noms des futures allées de ce parc puissent faire l'objet d'un vote et d'un choix participatif des habitants de ce quartier dans le cadre du conseil de quartier Martin-Luther-King. Par contre, je me permets de signaler que, comme vous le savez effectivement, il est nécessaire de passer par la Commission de dénominations pour examen et vérification, comme c'est le cas à chaque fois, de façon à vérifier que le nom n'a pas été déjà attribué à une rue, à un jardin ou à un équipement public de la Capitale. Pour ce faire, il

est souvent préférable que nous travaillions ensemble, avec mon cabinet, au choix en amont, qui sera soumis ensuite au comité de quartier, parce que cela évite de décevoir les habitants si ce sont des dénominations qui sont en cours d'instruction ou déjà utilisées dans un autre quartier.

Je suis certaine que nous trouverons un mode de fonctionnement qui permettra aux habitants et aux membres du conseil de quartier Martin-Luther-King de dénommer les belles allées de ce parc.

L'avis est donc favorable.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 39.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 283).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un lieu de mémoire pour honorer les artistes emblématiques de Paris et de la France.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 40 relatif à un lieu de mémoire pour honorer les artistes emblématiques de Paris et de la France.

La parole est à M. Franck MARGAIN, pour deux minutes maximum.

M. Franck MARGAIN. - Madame la Présidente, Monsieur le Maire, il y a encore quelques semaines, nous avons perdu l'un de nos grands acteurs, l'un de nos monstres sacrés. Cette perte nous a tous profondément marqués, comme le vœu suivant va vous demander un hommage. Outre les dénominations en l'honneur de nos artistes de légende, les hommages peuvent aussi prendre d'autres formes. Toutefois, une abondance de statues éparses dans l'espace public parisien, éventuellement contestées pour leur aspect esthétique ou leur fidélité à l'esprit de l'artiste, ne saurait être une solution.

A ces grands noms qui ont laissé leur empreinte dans notre paysage culturel et dans notre imaginaire, nous pourrions donc proposer de laisser leur empreinte de manière concrète dans un site parisien. Les Parisiens, attachés à leurs artistes, verraient d'un bon œil un tel lieu de mémoire, d'autant plus que celui-ci n'exclurait pas la possibilité d'hommages plus spécifiques et personnalisés. Un tel lieu mettrait d'ailleurs en valeur les liens qui unissent la grande famille de l'art. Deauville, Cannes, villes de cinéma, cultivent leur mythe, notamment grâce aux traces laissées par les artistes qui s'y sont rendus. Deauville a ses célèbres cabines de plage, Cannes a ses empreintes de mains et ses signatures. Paris, ville par excellence de tous les arts, saura trouver son propre moyen de faire rayonner ses nombreuses légendes.

Madame, Monsieur le Maire, le groupe Changer Paris émet donc le vœu que la Ville de Paris lance une réflexion sur la création d'un lieu de mémoire en l'honneur d'artistes emblématiques. Cette réflexion aura notamment pour objectif de déterminer le lieu susceptible d'accueillir les hommages et la forme que prendraient ces derniers.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, depuis mon élection, vous le voyez dans les différents projets que je présente en Conseil de Paris, je mets particulièrement l'accent sur les artistes de tous horizons et dans toute leur diversité. Fixer, comme aux Etats-Unis, un lieu de mémoire en l'honneur des artistes iconiques de Paris n'est pas dans les critères mémoriaux de la politique de mémoire que la Ville de Paris souhaite développer.

En effet, nos plaques, nos noms de rues, de jardins, nos dénominations de bibliothèques ou d'équipements publics culturels, sont choisis en fonction d'un lieu précis, avec un grand travail, la plupart du temps avec les familles ou avec des associations qui portent la mémoire de ces artistes, et qu'il y a eu une dimension en général symbolique dans la vie ou dans la carrière de cet artiste. Ethiquement et culturellement, choisir certains artistes plutôt que d'autres, alors que la culture est par définition plurielle, correspond, selon nous, selon moi, à une vision anglo-saxonne qui n'est pas appropriée aux politiques culturelles développées au cours de notre histoire, à la fois par la République et particulièrement par la Ville de Paris en tant que capitale. Paris n'est justement pas Cannes ou Saint-Tropez, ni Los Angeles, ni Las Vegas.

Je suis donc au regret d'émettre un avis défavorable à votre vœu en demandant son retrait. Sinon, l'avis sera défavorable.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Le vœu est-il maintenu ?

M. Franck MARGAIN. - Je maintiens mon vœu. Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 40, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 40 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la dénomination d'un lieu en hommage à Jean-Paul Belmondo.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 41 relatif à la dénomination d'un lieu en hommage à Jean-Paul Belmondo.

La parole est à Mme la Députée, Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Jean-Paul Belmondo, le magnifique, est décédé le 6 septembre dernier à l'âge de 88 ans. Acteur à la fois avant-gardiste et populaire, il était aimé de tous les Français, mais également des Parisiens. Car l'homme de Rio n'a eu de cesse, au cours de sa carrière, de magnifier Paris : les Champs-Élysées et la rue Campagne-Première dans "A Bout de souffle", le pont de Bir-Hakeim et les immeubles de Beaugrenelle dans "Peur sur la ville", ou encore Montmartre dans "Itinéraire d'un enfant gâté". Sa vie est aussi intimement liée à Paris : le 14^e arrondissement, où il a passé son enfance, à quelques encablures de l'atelier de son père, ou encore le 6^e arrondissement, rue des Saints-Pères. Le maire du 6^e arrondissement, Jean-Pierre LECOQ, a d'ores et déjà proposé à sa famille d'apposer une plaque sur l'immeuble où il vivait. Outre ce geste et l'hommage national que la France lui a rendu aux Invalides, notre vœu propose que la Ville de Paris puisse à son tour lui rendre hommage, à travers la dénomination d'un lieu emblématique de sa vie ou de sa filmographie, en accord avec sa famille.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Maud GATEL, Madame la Présidente.

Justement, cela fait assez écho au vœu précédent puisque, typiquement, je trouve votre vœu tout à fait intéressant, car il dévoile de nombreuses pistes, il y a beaucoup de possibilités différentes pour rendre hommage à Jean-Paul Belmondo, que l'on suive son parcours d'artiste, que l'on suive les films, les scènes où se sont passés ses films dans Paris, et puis, évidemment, son parcours plus personnel, ses lieux d'habitation. Mon avis sera donc favorable.

Je dis juste, pour faire écho à ma réponse précédente, que, bien évidemment, comme toujours, surtout lors d'une mort si récente, d'un décès si récent, cela ne pourra être instruit qu'après avoir discuté avec la famille de Jean-Paul Belmondo et recueilli son avis, qui, ainsi, dira son souhait, la temporalité du moment de l'hommage, sa préférence du lieu ou la forme de l'hommage.

Mon avis est favorable pour examen par la Commission de dénominations.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 41.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 284).

2021 DAC 53 - Subvention (3.123.000 euros) et avenant à convention pour l'Association pour le soutien du théâtre privé (8e).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 53 : subvention et avenant à convention pour l'Association pour le soutien du théâtre privé, dans le 8e arrondissement.

La parole est à Mme Alice COFFIN.

Mme Alice COFFIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous délibérons sur la subvention d'un peu plus de 3 millions d'euros à l'Association pour le soutien du théâtre privé. Je veux souligner ici l'action remarquable du soutien aux structures en difficulté parisiennes ou de province, notamment aux structures endettées, menée par l'A.S.T.P. Ce pour quoi nous voterons cette subvention. Mais je ne peux intervenir sur une structure liée à la sphère théâtrale en ce mardi 12 octobre sans vous parler de "#MeTooThéâtre".

"#MeTooThéâtre", c'est ce mouvement qui, depuis quelques jours de manière très virale et médiatique, mais depuis plusieurs années de manière souterraine et toujours aussi courageuse, dénonce les agressions sexuelles et sexistes, les viols, la culture du viol qui gangrène les institutions théâtrales, qu'elles soient estudiantines ou professionnelles.

Pour bâtir cette intervention, j'ai, en sus d'apporter mon soutien au mouvement, demandé à toutes celles qui le souhaitent de m'envoyer leurs analyses et propositions. Ce qu'il en ressort, mais que vous pouvez tout aussi bien lire sur les réseaux sociaux ou dans une moindre mesure dans les journaux, c'est la mise en scène d'une tyrannie sexuelle. Une tyrannie extrêmement réfléchie, pensée, systémique, qui cible des milliers et des milliers de femmes surtout, mais pas seulement, proies de professeurs, de metteurs en scène, d'acteurs, de directeurs d'institution au comportement effroyable, et ce, en toute impunité. Il en ressort le tableau d'un milieu dominé par les hommes, au sein duquel les agresseurs se protègent entre eux. Un système qui rend les femmes dépendantes de leurs propres agresseurs. Avec un silence face à une culture du viol et un sexisme intégré dans la transmission du répertoire théâtral et la façon de l'enseigner. Une soumission du corps des actrices face aux metteurs en scène, et un sexisme et paternalisme permanents dans tous leurs rendez-vous.

Je remercie ici toutes celles qui ont eu la confiance de témoigner, à commencer par Marie COQUILLE-CHAMBEL qui, le 7 octobre, tweetait : "J'ai été violée par un comédien de la Comédie-Française pendant le premier confinement, pendant que je faisais un malaise. Il est toujours membre de la Comédie-Française même si la direction est au courant d'une plainte déposée. "#MeTooThéâtre".

Je remercie aussi toutes celles qui usent de leur temps et énergie pour travailler à ces sujets, du compte Instagram "Paye ton rôle" à l'association "Calysto", quand d'autres, y compris nous-même dans cette Assemblée, devraient être ceux et celles qui œuvrent à une contre-offensive. Notre responsabilité est immense en tant que pouvoir public, en tant que personnalités politiques, et je voudrais vous expliquer pourquoi. J'espère convaincre chacune et chacun d'entre vous qui en a la possibilité ici de contribuer à cette lutte.

Cela nous concerne : soit que nous subventionnons certaines de ces structures, soit que nous ayons des partenariats avec elles, soit que nous passions devant leurs portes chaque jour sur le territoire parisien. Nous ne pouvons, nous ne devons pas garder le silence. Celles qui témoignent ont un courage immense. Nous leur devons au moins de faire écho à leur cri, d'habitude si vite étouffé. En tant que personnalités politiques, nous pouvons relayer ce mouvement, utiliser notre notoriété, le poids de nos discours pour que nul n'ignore ce qui se passe. Parce que, contrairement aux agresseurs du milieu cinématographique, les personnes visées par le mouvement "#MeTooThéâtre" sont relativement anonymes. Ce ne sont pas des stars, et donc, leur mise en cause fait difficilement les gros titres. C'est là que l'on peut beaucoup. C'est là que nous avons besoin que des maires, des Ministres, en particulier rue de Valois, fassent des déclarations, de préférence suivies d'effet. Mais, déjà des déclarations, ce serait important. Je compte sur vous toutes et tous dans cette Assemblée.

Ce que nous pouvons aussi, c'est être attentif dans nos subventions. Nous devons cesser de donner de l'argent public à des structures qui ne proposent pas de plan de lutte conséquent face aux violences sexistes et sexuelles. Passons par des formations, des réactions, des sanctions. Nous devons imposer des quotas dans les programmations et les directions des structures auxquelles nous confions de l'argent public. Nous devons aussi exiger que cesse la suprématie masculine dans ces structures. On doit le répéter encore et encore : un milieu à l'encadrement archi-masculin favorise les agressions.

Rappelons qu'à ce jour, seule la metteuse en scène Ariane MNOUCHKINE a pu fouler la cour d'honneur en 70 ans de festivals d'Avignon, que les théâtres nationaux sont tous dirigés par des hommes et que les financements publics ne sont pas répartis de manière égalitaire. Selon le "Mouvement HF", dont je salue le travail de lutte pour l'égalité femme/homme dans la culture, les femmes ne représentent que 37 % des postes de direction des centres dramatiques nationaux et régionaux. Elles ne mettent en scène que 35 % des spectacles programmés dans des théâtres nationaux. En 2018-2019, derniers chiffres, elles ne représentaient que 26 % d'autrices présentées dans les théâtres nationaux.

Pour revenir plus précisément au projet de délibération dont nous discutons, l'Association pour le soutien du théâtre privé compte un bureau où président, secrétaire et trésorier sont des hommes, et un conseil d'administration qui compte 13 hommes pour 16 membres. Cela aussi doit changer.

Je termine cette intervention en invitant chacun et chacune à se mobiliser en soutien aux manifestations à venir ce 16 octobre devant le Ministère de la Culture, et en nous appelant - nous, Conseillères et Conseillers de Paris - à une mobilisation totale sur ce sujet et à des choix cohérents avec notre solidarité envers cette lutte.

Merci, et force à toutes celles qui ont lancé ce "#MeTooThéâtre" : nous vous croyons.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Mme Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, chère Alice COFFIN, pour votre intervention.

Je vais en venir rapidement à l'objet du projet de délibération, comme vous l'avez fait. Quelques mots quand même sur "#MeTooThéâtre", parce que, oui, le sujet est d'importance. Oui, la culture est au cœur des débats de la société, est un lieu symbolique et représentatif. Nous ne pouvons pas faire exception sur un sujet aussi grave. Oui, il convient de continuer de lever le voile sur les agressions, que ce soit dans le milieu du théâtre ou ailleurs. Le mouvement "#MeToo" a pris de l'ampleur depuis plusieurs années maintenant. Au-delà d'un mouvement, il s'agit d'un fait social, qu'il nous convient d'accompagner dans le sens où il s'agit non moins là que de briser le voile du silence, l'omerta, et de protéger, bien sûr, toutes les victimes. Sur ce point, il n'est pas question de transiger, il n'est pas question de ne pas être d'accord. Il convient de mener ce combat partout où nous pouvons le mener.

Concernant la Ville et les établissements dont nous avons à nous occuper, notamment en régie directe, je travaille depuis plus d'un an maintenant avec Dominique VERSINI, Hélène BIDARD et un certain nombre d'autres adjoints, pour mettre en place des actions de sensibilisation auprès des élèves, des actions de formation systématique auprès des enseignants. Possiblement, il faut aller plus loin, comme vous l'avez induit, sur la nature même de ce qu'est l'enseignement, de ce que sont les relations dans ces établissements.

Pour ce qui est de l'Association pour le soutien du théâtre privé, vous pointez du doigt la composition du conseil d'administration qui n'est pas encore paritaire. Vous noterez, néanmoins, que l'Association pour le soutien du théâtre privé a désormais une directrice, que je veux ici saluer en la personne d'Anne-Claire GOURBIER. Une déléguée générale, pour être plus précise. Il s'agit d'un recrutement récent. Dans l'équipe exécutive de l'Association pour le soutien du théâtre privé, la parité est tout à fait respectée.

Sur l'Association pour le soutien du théâtre privé comme sur d'autres sujets, ma position et celle de la Maire de Paris sont les mêmes. Il s'agit de continuer, d'encourager, de souligner ce qui se fait de bien en termes de progrès. Soyez assurée que sur l'Association pour le soutien du théâtre privé comme ailleurs, nous continuerons.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 53.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 53).

2021 DAC 54 - Subventions (146.097 euros) et conventions avec huit théâtres parisiens membres de l'Association pour le soutien du théâtre privé (A.S.T.P.), avenant à convention triennale avec l'A.S.T.P. et l'État.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 54 : subventions et conventions avec 8 théâtres parisiens membres de l'Association pour le soutien du théâtre privé. - avenant à convention triennale avec l'Association pour le soutien du théâtre privé et l'Etat.

La parole est à Mme Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, d'abord, vous dire que nous nous associons pleinement aux propos portés par notre collègue, Alice COFFIN, et que mon intervention portera aussi bien sur le projet de délibération DAC 53 que sur le DAC 54, qui concernent tous les deux l'Association pour le soutien du théâtre privé, et plus particulièrement la partie financière.

Créée il y a presque 60 ans afin de mettre en place une solidarité entre les théâtres privés parisiens, l'Association pour le soutien du théâtre privé, qui regroupe environ 60 théâtres dont 52 théâtres privés parisiens, gère

un fonds de soutien permettant de soutenir les théâtres privés face aux difficultés financières qu'ils rencontrent. L'Association pour le soutien du théâtre privé leur apporte une aide à l'exploitation, à la création ou à l'emploi. Cette association a particulièrement prouvé son utilité dans la crise sanitaire qui a affecté durement le secteur culturel et celui des salles privées, qui ont été confrontées à une absence totale de recettes pendant les périodes de fermeture ou de contraintes réglementaires liées au Covid.

Pour faire face et soutenir ce secteur, l'Association pour le soutien du théâtre privé s'est vue confier en 2020 la gestion de fonds d'urgence à destination des théâtres et tourneurs privés sur l'ensemble du territoire français, ainsi que des compagnies peu ou pas subventionnées. Ces fonds d'urgence ont été abondés par l'Etat, mais aussi - il est important de le souligner - par la Ville de Paris à hauteur de 1,40 million d'euros. Ces aides, notre soutien, ont permis de sauver les salles de théâtre dans le dur de la crise. Mais après presque 18 mois de fermeture, les salles de théâtre rencontrent des difficultés à retrouver un public. Dans le public comme dans le privé, la fréquentation des théâtres est en baisse, malgré la réouverture des salles avec l'assouplissement des mesures sanitaires. Cette rentrée est qualifiée unanimement de difficile par les directeurs et directrices de théâtre. Dans certains théâtres privés parisiens, seuls 20 % des fauteuils sont occupés. Parmi les préoccupations majeures, la chute des abonnements. Un système qui permet de fidéliser les spectateurs et spectatrices.

Cette baisse de fréquentation ne sera pas sans conséquence à court et à moyen terme pour les théâtres. La première conséquence est évidemment financière. Les réservations de dernière minute privent les salles de trésorerie. Alors, pour faire entrer de l'argent, les théâtres privés multiplient les promotions, même sur des pièces à succès. La perte de recettes aura aussi d'autres conséquences, avec le risque de déficits annoncé et une réduction des budgets artistiques qui pourraient conduire à réduire l'offre de spectacles dans les saisons à venir. Les artistes et les compagnies vont en pâtir, d'autant que l'année blanche arrivera prochainement à son terme. Des compagnies et des artistes ont déjà beaucoup souffert pendant cette crise et n'ont pas pu travailler.

Les entreprises culturelles du spectacle vivant souffrent d'un Covid long, selon le Syndicat national du spectacle musical et de variété. Les ventes de billets sur juillet et août avaient déjà affiché un recul par rapport à 2019 de 75 % pour les festivals, de 56 % pour les concerts, de 50 % pour les théâtres et de plus de 80 % pour les cabarets, en particulier à Paris. Après cet été en demi-teinte, la billetterie ne décolle toujours pas en cette rentrée, renforçant les inquiétudes des théâtres.

C'est pourquoi il est fondamental que la Ville de Paris maintienne ses aides aux théâtres privés par le biais de l'Association pour le soutien du théâtre privé, comme nous venons de le voter avec le projet de délibération DAC 53 permettant un soutien de plus de 3 millions d'euros, et avec le projet de délibération présent - que nous voterons également - pour des subventions d'équipement afin de permettre l'amélioration régulière des conditions d'accueil du public et des artistes.

Mais, au vu du contexte évoqué, nous resterons très vigilants et vigilantes à ce que la Ville maintienne dans les prochains mois son accompagnement à la hauteur des besoins et des enjeux, y compris sur les questions d'égalité et de violences faites aux femmes pour le théâtre privé, pour l'ensemble des établissements culturels de la Ville. Les difficultés sont encore fortes à ce jour dans le milieu culturel et l'ampleur des conséquences de la crise sanitaire à moyen et long terme, incertaine. Les équipes demeurent inquiètes de l'avenir et des moyens qui leur seront attribués pour y faire face. Nous serons à leurs côtés pour surmonter ces épreuves, pour que Paris reste la capitale du théâtre.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Mme Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, chère Mélody TONOLLI.

Je vous remercie vraiment de souligner combien nous travaillons avec l'Association pour le soutien du théâtre privé au support à apporter à ces établissements, pour lesquels nous n'avons finalement aucune obligation. C'est là, je tiens à le souligner, un parti pris fort de la politique culturelle insufflée par la Maire de Paris, que de s'intéresser aussi aux acteurs qui ne sont pas strictement publics. C'est même ce qui nous différencie d'un certain nombre d'autres grandes villes françaises, considérant que la vie culturelle à Paris, ce sont non seulement des établissements publics, mais aussi des établissements privés qui contribuent au foisonnement et à la qualité des activités culturelles auxquelles nous sommes si attachés.

Juste un mot pour souligner que le projet de délibération dont nous parlons porte sur des investissements qui permettront notamment, pour boucler la discussion que nous avons ce matin sur le handicap, de travailler à une meilleure accessibilité d'un certain nombre d'établissements. Nous sommes, nous aussi, très vigilants à être au plus près de la réponse possible aux besoins exprimés par l'Association pour le soutien du théâtre privé. Mais nous le faisons, bien sûr, dans le cadre des contraintes budgétaires qui sont les nôtres, sur lesquelles j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer et sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir.

La culture contribue à l'effort nécessaire dans cette période si particulière, ce qui ne nous empêche pas d'agir. C'est bien l'objet du projet de délibération DAC 54.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 54.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 54).

2021 DAC 205 - Subvention (100.000 euros) et convention avec la Fondation La Ruche-Seydoux (15e).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 205 : subvention de 100.000 euros et convention avec la Fondation "La Ruche-Seydoux", dans le 15e arrondissement.

La parole est à M. Florian SITBON.

Désinscrit. Très bien.

Je vais quand même le mettre aux voix, Monsieur SITBON. Je suis obligé.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 205.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 205).

2021 DAC 306 - Subvention (13.000 euros) au Comité pour une maison des savoirs et des cultures de l'Est parisien dans la Maison des métallos (11e).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 306 : subvention de 13.000 euros au Comité pour une maison des savoirs et des cultures de l'Est parisien dans la Maison des métallos.

La parole est à M. Nour DURAND-RAUCHER.

Il est absent. Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 306.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 306).

2021 DAC 321 - Subvention (2.367.500 euros) et avenant à convention avec la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (M.P.A.A.).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 321 et l'amendement n° 42. Il s'agit de la subvention et de l'avenant à convention avec la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs" (M.P.A.A.).

La parole est, pour commencer, à Mme Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs a été créée en 2007 pour encourager la pratique en amateur dans tous les domaines sans privilégier aucun genre, mais aussi pour soutenir le désir de créer et de faire du collectif.

La Maison des Pratiques Artistiques Amateurs déploie désormais son activité sur plusieurs sites : 5 sites dans 5 arrondissements. Elle dispose ainsi, sur son réseau, de 20 salles de répétition et de 3 espaces de diffusion. Chaque année, la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs accueille 500 projets en répétition et organise plus de 70 ateliers pour près de 1.000 participants et participantes, 160 représentations dans le cadre de la programmation.

La Maison des Pratiques Artistiques Amateurs propose aussi - c'est à souligner - un centre de ressources pour les possibilités offertes en matière de pratiques amateurs sur le territoire.

La Maison des Pratiques Artistiques Amateurs permet à des citoyens et des citoyennes de se regrouper de manière informelle pour créer ensemble. Ces troupes amateurs de théâtre, de danse, de musique, sont ainsi accueillies par les 5 M.P.A.A. qui mettent à profit des lieux à des horaires adaptés, des moyens en commun mais aussi des échanges entre compagnies. Les équipes de la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs, pilotées avec énergie et volonté par Sonia LEPLAT, accompagnent tous ces projets amateurs sur des petits ou de grands projets, en s'adaptant à chaque groupe tout en encourageant l'épanouissement personnel. Leur travail contribue également à sortir les pratiques amateurs de l'anonymat.

Malheureusement, comme de nombreux acteurs culturels, les activités de la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs ont été très impactées dans la période de crise sanitaire. Mais les équipes, comme d'autres à Paris, ont su faire preuve de réactivité et de créativité pour maintenir une partie des activités à distance, en imaginer de nouvelles et rebondir à la réouverture des établissements.

Ainsi, la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs a initié en juin, en lien avec "Réseau Culture 21", une action recherche sur les droits culturels et leur traduction dans les politiques publiques territoriales. La Maison des Pratiques Artistiques Amateurs ouvre, avec cette démarche, un espace de travail permettant d'aborder les droits culturels de manière concrète, collective et dynamique, de croiser les profils, les points de vue et les secteurs d'activité. A partir de l'étude de cas individuels, partagées en collectif dans un format dynamique, les réunions territoriales permettront aux participants et participantes de questionner les pratiques et d'observer les fonctionnements au prisme des droits culturels. La Maison des Pratiques Artistiques Amateurs offre cet espace-temps de travail aux personnes et organisations intéressées en Ile-de-France - n'hésitez pas à vous y joindre, les portes sont grandes ouvertes - alliant une démarche de réflexion et de travail en réseau.

Il nous est proposé de soutenir aujourd'hui une subvention qui acte pourtant une baisse de 150.000 euros pour le fonctionnement de la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs en 2021. Cette baisse, discutée avec la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs, s'inscrit dans l'effort demandé à l'ensemble des établissements culturels et fait suite à un accompagnement fort de la Ville de Paris auprès des partenaires culturels dans le contexte de la crise sanitaire.

Nous voterons donc cette subvention, mais nous resterons très vigilants à ce que les baisses de cette année pour la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs et l'ensemble des structures culturelles de la Ville soient exceptionnelles. Les difficultés sont encore fortes à ce jour dans le milieu culturel, comme je le rappelais il y a quelques instants concernant les théâtres, et l'ampleur des conséquences de la crise sanitaire à moyen et à long terme incertaine. Les équipes demeurent donc inquiètes de l'avenir et des moyens qui leur seront attribués pour y faire face. Un peu de visibilité leur ferait aussi beaucoup de bien.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL. - Monsieur le Maire, chers collègues, plusieurs éléments sur ce projet de délibération. Je ne reprendrai pas l'ensemble des activités de la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs, qui ont été très bien détaillées par ma voisine, Mme TONOLLI. Je dirai que, grâce à la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs, Paris est l'une des rares villes en France qui peut se prévaloir d'une très belle politique publique en matière de pratiques amateurs. Cette politique publique originale est née dans le 20e arrondissement, à Saint-Blaise, et nous la devons grandement à la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs.

Je voudrais revenir sur la baisse de subvention. Nous notons que la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs voit cette année sa subvention baisser de 140.000 euros. Une baisse somme toute importante puisqu'il s'agit de près de 4 % du budget global de la structure, quasi essentiellement financée par la Ville. On nous dit qu'il ne s'agit pas vraiment d'une baisse parce que cette somme lui aurait été allouée à tort en 2020. Soit. Il n'en demeure pas moins que nous notons que d'autres structures culturelles du 20e arrondissement ont également vu leur subvention baisser cette année. Cette tendance nous inquiète.

Le 20e arrondissement est un arrondissement où la culture est essentielle. Si l'on sait bien que cette année se fait dans un budget restreint, il est indispensable que les arrondissements populaires soient épargnés de cette baisse budgétaire. Les arbitrages financiers et le choix des politiques culturelles à Paris doivent permettre de continuer à financer la culture populaire dans nos quartiers. Bien sûr, nous voterons pour ce projet de délibération, mais nous serons vigilants l'année prochaine au budget alloué à cette structure. Si j'ai bien compris, nous le ferons main dans la main avec ma voisine.

En conséquence, Madame SIMONNET, nous nous abstenons sur votre amendement.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, je ne reprends pas l'intervention de Mélody TONOLLI, qui a bien décrit l'ensemble des activités portées par cette structure innovante, la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs. Je souscris aussi à l'intervention de notre collègue Antoinette GUHL sur la préoccupation de la baisse des subventions à différentes structures culturelles dans le 20e arrondissement, puisque nous partageons ce même arrondissement, et, par ailleurs, dans tout Paris. Ce projet de délibération pose quand même question parce qu'il prévoit une subvention de 2,367 millions d'euros, alors qu'en 2020 la subvention s'élevait à 2,517 millions d'euros. Soit une baisse de 150.000 euros. C'est très conséquent. Ce n'est pas rien.

L'adjointe à la culture dans le 20e arrondissement nous a exprimé oralement le fait que cette baisse était due à des contraintes budgétaires liées au contexte Covid. J'attends de l'Exécutif un peu plus d'explications et de précisions sur ses choix, parce que le contexte Covid devrait au contraire nous inciter à soutenir davantage les établissements culturels et artistiques, tel que la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs, et non à en réduire leur soutien. Parce que, justement, on a bien tous ressenti que, pendant cette période de confinement, on avait d'autant plus besoin de culture, de liens, de lieux de pratique, maintenant que nous ne sommes pas en situation de confinement. Au contraire, nous avons besoin de tous ces lieux d'échange, de pratique et de créativité partagés. Le secteur culturel a subi très durement et fortement la crise, et continue à la subir très fortement.

Cet établissement remplit une mission de service public essentielle : faciliter l'accès de toutes et tous aux pratiques artistiques. C'est d'autant plus important dans les quartiers populaires comme dans le 20e arrondissement, à Saint-Blaise. On sait toutes et tous la différence de pratique dès le plus jeune âge selon les milieux socioprofessionnels. Ces établissements-là, dans ces quartiers, sont essentiels.

Par ailleurs, on remarque de manière globale, et pas simplement par rapport à l'année particulière ou aux 2 années particulières marquées par la crise Covid, une baisse quasi constante du budget de fonctionnement alloué à la culture depuis le début de la précédente mandature. Moins 3,70 millions d'euros au budget primitif de 2015. Moins 1,20 million d'euros au budget primitif de 2016. Moins 1,50 million d'euros au budget primitif de 2017. Moins 10,20 millions d'euros au budget primitif 2018. Moins 1,30 million d'euros au budget primitif 2020. Moins 1,80 million d'euros au budget primitif 2021. Le seul exercice au solde positif étant le budget primitif 2019, avec une augmentation de 3,80 millions d'euros.

Lors du Conseil d'arrondissement, il a été annoncé que l'Exécutif prévoyait de nouveau une baisse globale du budget de la culture au budget primitif 2022. De combien sera cette baisse ? Est-ce bien dans le secteur de la culture qu'il faut faire des saignées en ce moment ? Je ne le pense pas. La Ville de Paris devrait être attachée à soutenir les établissements culturels.

Oui, cela vous gêne mes chers collègues ? Le terme de "saignée" vous gêne ? Excusez-moi, mais des coupes sombres de politique d'austérité, vous allez voir ce que vous allez voir. La logique de l'Union européenne et du Gouvernement va être d'en imposer de plus en plus. Il faut au contraire résister à ces politiques d'austérité et se dire que, dans le secteur culturel qui contribue à l'émancipation de toutes et tous, c'est là où il faut de manière déterminée refuser ces baisses.

La Ville de Paris devrait rester attachée à soutenir les établissements culturels au lieu de baisser de manière constante les financements qu'elle leur alloue, comme si elle considérait que la culture est non essentielle. A Paris, il est hors de question que l'on considère le secteur culturel comme non essentiel. Maintenant, il y a, et j'entends, une spécificité de la situation de la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs. Je remercie Geneviève GARRIGOS, présidente de la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs, qui m'a contactée à la suite du dépôt de mon amendement pour me dire qu'il y avait une situation particulière, si j'ai bien compris - que Geneviève m'en excuse si jamais je déformais ses propos - qui faisait que, dans le cadre du contexte Covid et des mesures nationales de type chômage partiel, et de la baisse d'activité, il y avait une baisse des dépenses, et que, finalement, cette baisse de 156.000 euros n'était pas une baisse qui allait poser un problème sur les activités de la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs, étant donné que le contexte de l'an passé, du fait des raisons que je viens d'évoquer, avait fait qu'il n'y avait sans doute pas tout le budget consommé sur l'année écoulée.

Du coup, je demande des précisions ici pour savoir ce que je fais de cet amendement. Est-ce que je le maintiens parce que vos explications ne sont pas convaincantes et que la baisse spécifique sur la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs permettra un soutien accru à d'autres structures, auquel cas je peux l'entendre, et n'oblitérera pas l'activité de la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs ? Ou est-ce que cette baisse va quand même conduire la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs à devoir réduire ses activités sans que l'on ait la garantie que l'effort qu'on leur demande soit alloué à un effort à d'autres structures ?

Je demande donc deux choses, et je termine sur ce point : que l'on me dise si la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs, du fait de cette baisse, va devoir baisser son activité, et quelles sont les structures qui vont bénéficier de leur effort ? En fonction de la réponse, je verrai si je maintiens mon amendement.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Mme Carine ROLLAND.

Je vous ai laissé une minute de plus pour l'amendement. Vous avez tout à fait raison, cela ne va pas du tout.

Mme Carine ROLLAND, pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chères Mélody TONOLLI et Danielle SIMONNET.

Je vais commencer par répondre à vos questions, Madame SIMONNET.

La Maison des Pratiques Artistiques Amateurs s'est trouvée dans une situation particulière à la fin de l'année 2020, parce qu'un certain nombre de crédits n'avaient pas pu être consommés du fait du confinement. Nous nous sommes exprimés plusieurs fois vis-à-vis du Ministère de la Culture pour regretter que les pratiques artistiques amateurs aient fait partie des grandes oubliées de tous les décrets parus successivement pendant la période des pics de crise sanitaire. Néanmoins, visiblement, cela n'a pas suffi, et la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs a été contrainte de réduire significativement son activité et ses activités si précieuses. Je vous rejoins complètement sur ce point. De ce fait, elle a mécaniquement généré un excédent, et nous avons considéré qu'il pouvait être utilisé cette année. Par ailleurs, il se trouve que la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs, parce qu'elle est très bien gérée, bénéficie aussi d'un excédent structurel.

Pour répondre à votre première question, non, la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs ne va pas devoir réduire son périmètre, ni l'intensité de ses activités du fait de cet ajustement de la subvention. Vous pouvez tout à fait échanger avec Sonia LEPLAT, dont je crois pouvoir dire qu'elle-même n'a pas été complètement consultée avant le dépôt d'une telle demande de rehausser la subvention.

Je voudrais quand même dire quelques mots de l'activité de la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs, parce qu'il s'agit effectivement d'un établissement tout à fait remarquable situé dans tout Paris, à travers 5 sites dans lesquels la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs travaille, qui porte à l'année, en année normale, environ 500 projets artistiques qui associent des amateurs et des professionnels qui les accompagnent. C'est là tout l'intérêt des projets. Nous les avons vus se produire cet été, dans le 20e arrondissement, à l'occasion d'un très beau spectacle intitulé "La Fierté", mis en scène par Maëlle FAUCHEUR. C'était sur un terrain de basket. On rejoint là une thématique, évoquée ce matin, de la rencontre entre sport et culture. Parce que c'est ce que fait la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs à longueur de journée, de semaine et d'année, de créer des formes, de les mettre à disposition des habitants du 20e arrondissement et d'ailleurs. Comme je le disais, la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs est présente dans 5 sites à Paris. Pour toutes ces raisons, l'activité de l'établissement est extrêmement précieuse et importante.

Je tiens juste à rectifier, Madame GUHL : il n'y a pas eu de somme allouée à tort en 2020. Il y a eu la génération d'un... Mais je comprends que c'est assez complexe et technique, et que l'on puisse mal comprendre. Deuxième petite correction, il ne s'agit pas d'une tendance. Ce à quoi nous procédons actuellement, ce sont des ajustements liés à la crise sanitaire et aux difficultés budgétaires qu'elle génère sur le budget de la Ville de Paris.

J'espère avoir répondu à vos questions, Madame SIMONNET. Pour l'ensemble des raisons évoquées, je donne un avis défavorable à votre amendement si vous étiez amenée à le maintenir.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

L'amendement est-il maintenu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Non.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Il est retiré. Merci beaucoup.

Mme Danielle SIMONNET. - Avec vigilance.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Bien sûr, avec vigilance.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 321.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 321).

2021 DAC 361 - Subventions (7.000 euros) à deux associations gérant des bibliothèques.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 361 : subventions à 2 associations gérant des bibliothèques.

Pour commencer, la parole est à M. Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis cet été et pendant un an, la lecture est érigée en grande cause nationale. La promotion du livre, de la lecture est en effet une politique culturelle primordiale. Quoi de plus accessible qu'un livre ? Quoi de plus proche qu'un auteur qui murmure à vos côtés, dans le métro, dans un café ou bien chez soi ? Quel horizon plus vaste, plus infini que celui auquel nous convient les livres ?

Les bibliothèques sont un maillon essentiel de cet amour du livre et de cet appétit de découverte du monde. Aussi, notre groupe, le groupe Changer Paris, tient à apporter son soutien au projet associatif de 2 bibliothèques de premier plan. La branche départementale de l'Union nationale "Culture et bibliothèque pour tous" et le Centre Medem Arbeter Ring à Paris.

Gérant 37 bibliothèques, dont 21 complémentaires au réseau des bibliothèques municipales, "Culture et bibliothèques pour tous" est un acteur de proximité. Ses actions culturelles et sociales en faveur de la jeunesse sont précieuses pour la démocratisation de la lecture, ainsi que pour la reconnaissance d'auteurs moins médiatiques.

Le Centre Medem Arbeter Ring, quant à lui, s'illustre par son action en faveur de la transmission des cultures juives dans leur diversité et en particulier de la culture yiddish. Il occupe une place importante dans la vie culturelle de la communauté juive à Paris par le biais de sa bibliothèque, des ateliers, des cours de langue et d'une programmation culturelle variée qui propose en temps normal de nombreux concerts, spectacles, conférences, ou encore des débats, toujours menés dans un esprit d'ouverture. Cette année, son projet de mettre en place une bibliothèque virtuelle, dont les confinements successifs ont démontré le caractère indispensable, est en cours.

Le groupe Changer Paris - vous l'avez compris, Monsieur le Maire - renouvelle son soutien à ces deux associations incontournables de la vie littéraire parisienne.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Corine FAUGERON.

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Monsieur le Maire.

Je n'ajouterai rien à la très belle présentation de ces deux associations faite par M. BOHBOT, mais je profite de ce projet de délibération pour attirer votre attention sur la baisse de fréquentation des bibliothèques.

Après avoir fortement diminué en 2020, la fréquentation a encore perdu 35 % de ses lecteurs en septembre 2021, ce qui ne manque pas d'inquiéter l'Association des bibliothécaires de France. Alors que l'année 2021-2022 a consacré la lutte contre l'illettrisme grande cause nationale, la lecture publique ne s'est peut-être jamais aussi mal portée. Cette nouvelle baisse semble être provoquée par l'exigence du "pass" sanitaire, notamment vis-à-vis des jeunes de 12 à 17 ans, qui, à Paris, se reportent sur Beaubourg où le "pass" n'est pas exigé, dans les bibliothèques universitaires et même à la B.N.F.

Ne serait-il pas possible de s'aligner sur le mieux-disant en termes d'ouverture, d'autant que les bibliothèques territoriales devraient être assimilées à un service public rendant des services essentiels ? Elles permettent un accès gratuit à Internet et à de la documentation pour des populations qui ne peuvent y avoir accès autrement. Elles offrent un espace de travail au calme pour les collégiens, les lycéens, les étudiants, les actifs et même les personnes en recherche d'emploi, sans qu'ils aient eu besoin jusque-là de devoir se justifier. Elles offrent parfois de l'aide au devoir. Des cours de français peuvent y être dispensés. Enfin, des écrivains publics y sont parfois présents. De toute façon, le risque de la Covid-19 semble progressivement s'éloigner et l'espoir d'assouplissement des règles sanitaires est en bonne voie puisque, déjà dans 61 départements, le masque n'est plus obligatoire pour les élèves de primaire.

J'espère que l'on va pouvoir s'aligner sur les grandes bibliothèques universitaires nationales pour donner accès à tous aux bibliothèques de proximité.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Et enfin, la parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je remercie Corine FAUGERON parce que c'est sur le même sujet que je souhaitais intervenir.

Tout d'abord, évidemment, il faut voter ce projet de délibération qui permet d'accorder des subventions à deux associations qui interviennent de manière complémentaire aux bibliothèques municipales. Il est admiratif de découvrir que 37 bibliothèques existent grâce à l'engagement de 374 bénévoles et une seule salariée, pour intervenir soit dans

des bibliothèques de quartier, des bibliothèques en milieu hospitalier, en maison de retraite et en entreprise. Pour ces bibliothèques, la crise du Covid a baissé la fréquentation : moins 52,30 % par rapport à 2019. A citer également, l'association "Centre Medem Arbeter Ring", une vieille association qui existe depuis 1926, fondée par des militants de l'ex-Bund, "Union générale des travailleurs juifs russes", qui est plus particulièrement engagée dans la transmission de la culture yiddish.

Ce projet de délibération est l'occasion de parler plus globalement de la question des bibliothèques et de la façon dont elles sont impactées par l'imposition du "pass" sanitaire dans ces établissements. On marche vraiment en "Absurdie". On marche en "Absurde". D'ailleurs, je tiens à faire une petite parenthèse. Je ne comprends pas cette règle, ici, dans cette Assemblée, qui veut que l'on enlève le masque quand on parle, parce que c'est justement quand on parle qu'il peut y avoir des postillons et c'est là où c'est le plus problématique. Soit on ne met pas le masque tous, soit c'est quand on parle que l'on met le masque. Cela me semble être le plus cohérent d'un point de vue sanitaire.

Cela étant dit, le 1er octobre dernier, il y a eu une grève nationale dans les bibliothèques publiques. Il faut saluer ce mouvement qui avait, par ailleurs, commencé dès le 21 juillet contre l'obligation du contrôle du "pass" sanitaire pour les usagers, puis pour les agents. Il faut bien comprendre qu'il ne s'agit absolument pas d'une mobilisation antivaccinale. Je voudrais vous faire une citation de Barbara ISSALY : "Le contrôle à l'entrée des bibliothèques heurte le sens du service public qui se trouve au cœur de la profession et en particulier l'accueil de tous les publics, sans distinction. Les bibliothèques sont les derniers lieux où l'entrée peut se faire librement".

Il faut comprendre que nos bibliothèques permettent justement à toute la diversité des publics et qu'en quartier populaire, cela permet aussi à des femmes et à des hommes d'accéder à un ordinateur, à des services informatiques administratifs auxquels ils ne peuvent pas avoir accès autrement. On sait pertinemment qu'il y a une très forte inégalité et disparité sociale qui divise la population vaccinée et non vaccinée. Quand on prend une décision - je parle de la décision gouvernementale - d'imposer le "pass" sanitaire dans les bibliothèques, on aggrave ces inégalités sociales et ces discriminations de manière absurde, totalement absurde. Parce que si vous allez dans une librairie, à la FNAC, sauf si c'est dans un grand centre commercial, pas besoin de "pass" sanitaire. Si vous voulez aller à la bibliothèque universitaire, à la B.P.I., à la B.N.F., dans une bibliothèque spécialisée, pas besoin de "pass" sanitaire. Si vous allez dans la petite bibliothèque municipale de votre quartier, il faut le "pass" sanitaire avant de pouvoir rentrer. Si vous ne l'avez pas, vous ne rentrez pas. Donc, non seulement on met dans cette "Absurdie" totale les agents de bibliothèques en situation de contrôle, ce qui n'est pas leur métier, mais on crée aussi des situations de tension qui ne sont pas satisfaisantes et l'on crée des situations d'exclusion.

Comme l'a rappelé Corine FAUGERON, rien que pour le mois de septembre, ce sont 35 % de fréquentation en moins dans les bibliothèques. C'est énorme, alors que tout le monde s'accorde à dire qu'il faut des plans pour la lecture, qu'il faut encourager la pratique de la lecture. Faisons enfin le bilan, avec, en plus, depuis le 30 septembre, le "pass" sanitaire qui s'étend aux 12-17 ans, c'est "l'Absurdie" qui continue. Parce qu'évidemment, le personnel - heureusement - n'est pas là pour contrôler les pièces d'identité. Comment distinguer un jeune de moins de 12 ans et un jeune de 12 ans ?

J'aurais aimé que la Ville, même si elle est obligée de suivre les mesures gouvernementales, elle aurait pu au moins avoir une parole forte pour dire son désaccord avec la politique gouvernementale d'imposition du "pass" sanitaire à l'entrée des bibliothèques. Je n'ai rien entendu et je le regrette.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Mme Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chers collègues.

Oui, nous partageons la position qui est celle des agents qui se mobilisent pour assurer que nos services dans les bibliothèques de la Ville restent accessibles à toutes et tous. Nous avons, bien sûr, entendu ce qu'ils et elles disent suite à l'application du décret du 29 septembre, dans son article 1 particulièrement, qui met en place le contrôle du "pass" sanitaire auprès des 12-17 ans. Nous l'entendons, nous le partageons parce qu'effectivement, les mêmes 12-17 ans qui vont au collège, au lycée et vont - vous le disiez, Madame SIMONNET - dans différents commerces, se trouvent obligés de présenter un "pass" sanitaire à l'entrée des bibliothèques. Cela vaut aussi pour les centres sportifs. Nous en discutons et nous y travaillons avec Pierre RABADAN.

C'est donc une forme d'incohérence. Je n'irai pas jusqu'à "l'Absurdie", mais c'est une forme d'incohérence pour le moins et c'est générateur de discrimination là où les bibliothèques, pour y revenir, sont les lieux par excellence de la démocratisation culturelle, des lieux de rencontre, de transmission. Et je ne vous fais pas davantage l'article et l'exposé de tout ce que ces établissements apportent de bénéfique.

Donc, pour l'instant, nous nous rangeons, bien sûr, à la loi. Nous n'avons pas d'autres possibilités que de le faire. Nous écoutons l'avis de la Haute Autorité de santé qui demande d'appliquer le "pass" sanitaire. Nous nous adressons aussi au Ministre en charge de ces sujets pour voir comment, notamment auprès des plus jeunes, qu'il est souvent difficile de convaincre et de fidéliser dans ces lieux, l'on peut revenir sur ce qui ressemble véritablement à une restriction.

Permettez-moi, néanmoins, de saluer les équipes des 58 bibliothèques de prêt de la Ville de Paris, de rappeler aussi que nous parlons de tous ces sujets dans les instances de dialogue social. Ma collègue Karen TAÏEB préside le C.H.S.C.T. Je préside, pour ma part, le comité technique. Nous ne manquons pas d'y revenir aussi souvent que possible et aussi souvent que nécessaire.

Un tout dernier mot pour revenir à l'objet du projet de délibération. Merci, Monsieur BOHBOT, pour vos mots très délicats à l'endroit de "Culture et bibliothèques pour tous" d'abord, un réseau de bibliothèques associatives. Là aussi, nous nous étions mobilisés pendant le confinement, d'ailleurs à la demande initiale de M. GOUJON, maire du 15e arrondissement, qui demandait que les bibliothèques associatives puissent continuer à travailler pendant les confinements. Cela n'a pas été le cas. Elles en ont été fortement pénalisées, mais continuent de développer des projets. C'est aussi le cas de la deuxième structure visée par ce projet de délibération, le Centre Medem Arbeter Ring, dont je souligne, au-delà de ce que vous avez pu en dire les uns et les autres, qu'en 2021 l'association mettra en place une bibliothèque virtuelle. C'est une belle innovation pour un projet qui continue.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 361.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 361).

2021 DAC 564 - Subvention (3.000 euros) à l'association Le Collectif 50/50 (12e).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 564 : subvention à l'association "Le Collectif 50/50", dans le 12e arrondissement.

La parole est à Mme Alice COFFIN.

Mme Alice COFFIN. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est la première année que la Mairie de Paris propose de subventionner "Le Collectif 50/50" qui travaille, entre autres, depuis 2018 sous ce nom, depuis 2013 sous le nom "Le Deuxième Regard", aux enjeux de lutte contre la domination masculine ou blanche dans l'industrie cinématographique, et que nous avons la joie et l'honneur d'héberger dans le 12e arrondissement. Cela n'a rien d'anodin, que la Mairie de Paris vote cette subvention. C'est en effet le signe que ce collectif est désormais reconnu par les pouvoirs publics. C'est le signe qu'une initiative qui part d'une réponse à un mouvement militant parfois externe à la profession, puis ayant réuni suffisamment de représentantes au sein de cette profession, est désormais salué par une institution politique, et donc, que ces combats essentiels gagnent du terrain. J'espère que nous continuerons et que cette subvention destinée à un ciné-club atteindra l'an prochain les 7.000 euros qui étaient la somme demandée initialement par le collectif. Voilà pour les bonnes nouvelles.

Pour le reste, les enjeux restent immenses. Seuls 23 % des longs-métrages sont réalisés par des femmes, selon les dernières données du C.N.C. Seules 15 % des personnes représentées sont considérées comme non blanches. 0,70 % est en situation de handicap, selon, cette fois, les données du C.S.A. L'actualité récente nous montre à quel point la lutte contre cette domination masculine reste dure dans le milieu cinématographique. "Le Collectif 50/50" contribue à ce long combat. Nous voterons donc avec résolution et espoir cette subvention.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace M. Emmanuel GRÉGOIRE au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Alice COFFIN.

La parole est à Mme Carine ROLLAND pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Alice COFFIN.

Pour le nombre de femmes réalisatrices dans les productions françaises, j'ai 26 % en 2020 - vous voyez, c'est un petit peu plus que ce que vous aviez - contre 20 % en 2010. Finalement, je m'en tiens à cette manière de voir les

choses. Et bien, oui, on part de loin. Mais, oui, on progresse. Il me semble que c'est exactement ce qu'il faut continuer à faire, d'encourager, parce qu'en soi, il n'y a aucune raison pour que de bons films soient produits par des femmes, bien sûr. Il n'y a pas de raison pour que les budgets de production soient inférieurs pour les femmes réalisatrices à ce qui est attribué aux hommes, et c'est encore le cas.

Un motif de relative satisfaction aussi : nous sommes, en France, bien meilleurs - permettez-moi l'expression un peu rapide - sur ces sujets que dans d'autres pays. Je pense notamment aux Etats-Unis. Notre ligne sera toujours celle d'encourager, de continuer de souligner ce qu'il y a de positif. C'est ce que contribue à faire "Le Collectif 50/50".

Je vous encourage donc à voter ce projet de délibération très favorablement, et vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chère Carine ROLLAND.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 564.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 564).

2021 DAC 565 - Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Cinémas Indépendants Parisiens (4e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DAC 565 : subvention et convention avec l'association "Cinémas Indépendants Parisiens", dans le 4e arrondissement.

Je donne la parole à l'excellent Boris JAMET-FOURNIER.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

J'ai souhaité prendre la parole pour évoquer une date : le 19 mai 2021. Ce jour, tout le monde ne s'en souvient pas, mais certaines et certains ont ressenti comme une libération ce jour-là, car il s'agissait de la réouverture des cinémas après de très longs mois sans accès possible aux salles obscures. Alors, le 19 mai 2021, ce fut un soulagement pour les cinéphiles, et Paris, ville cinéphile dans un pays cinéphile, en sait quelque chose.

Mais, pour les gérantes et les gérants des salles de cinémas, et plus encore de salles de cinémas indépendants, ce 19 mai 2021 ne fut qu'une bouffée d'air dans un contexte difficile, un peu d'oxygène bienvenu pour ces professionnels qui se battent pour faire vivre leur métier. Effectivement, ces professionnels se battent depuis de très nombreuses années. Depuis janvier 1992, les salles de cinéma indépendantes parisiennes se sont constituées en association afin de développer entre elles des actions solidaires pour accroître leur dynamisme économique, promouvoir leur richesse culturelle et mettre en place des initiatives permettant de développer de nouveaux publics pour ces salles. Aujourd'hui, cette association réunit 30 salles qui sont réparties sur 13 arrondissements. L'association coordonne avec succès de nombreuses activités d'éducation à l'image à destination du public familial, mais aussi du public scolaire. Je pense au dispositif "Collège au cinéma", à l'atelier "Une expérience de cinéma" ou à la programmation "L'enfance de l'art".

On est dans un contexte d'intensification de la concurrence pour l'accès aux films. Les salles de cinéma indépendantes parisiennes réagissent, ont pris conscience de la nécessité de renforcer leurs actions de réseau et de mutualisation de leur programmation. Et donc, depuis 2016, l'association a mis en place un certain nombre d'actions qui s'inscrivent dans ce sens. Je pense à leur site Internet, "cip-paris.fr". Je pense au tarif unique pour les moins de 15 ans. Je pense à la carte d'abonnement qui est la leur et, aussi et surtout, à la manifestation "Avant-premières !", qui permet de valoriser la pluralité des cinémas de quartier en mettant en avant leur spécificité et leur identité auprès du grand public. Il se trouve que, cette année, la manifestation "Avant-premières !" vient de se tenir. C'était du 4 octobre jusqu'à aujourd'hui. Elle a proposé une semaine d'avant-premières dans toutes les salles du réseau, du Louxor, dans le 10e arrondissement, au Luminor Hôtel de ville, dans le 4e arrondissement, que j'ai toujours beaucoup de plaisir à citer.

Depuis 2019, l'association a également mis en place un label qui permet au grand public, comme aux professionnels, d'identifier un film qui est soutenu par les "Cinémas Indépendants Parisiens". C'est pour accompagner toutes ces initiatives, pour encourager cette dynamique de mutualisation avec "Avant-premières !", avec le label C.I.P., qu'il nous est proposé d'attribuer à l'association "Cinémas Indépendants Parisiens", dont le siège est à Paris Centre, une subvention d'un montant de 30.000 euros pour l'année 2021, sachant que le budget prévisionnel de toutes ces actions s'élève à 71.500 euros.

J'en profite, et je terminerai par-là, pour saluer Carine ROLLAND et ses équipes pour la politique culturelle parisienne et le soutien sans faille de notre Municipalité en faveur du cinéma en général et du cinéma indépendant en particulier, de toutes ces salles qui font la beauté de notre ville dans les salles obscures.

Alors, chers collègues, une fois de plus, moteur et surtout action, je vous invite à voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Boris JAMET-FOURNIER.

Je donne la parole à Mme Carine ROLLAND, pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher Boris. Vous avez tout dit, ou presque, sur ce projet de délibération pour lequel je me réjouis, bien sûr. Encore une illustration d'un réseau d'acteurs privés que la Ville soutient, et soutient à juste titre. Vous le savez peut-être, Paris est la métropole qui compte le plus d'écrans cinématographiques par habitant au monde : 400 au total, dont les cinémas indépendants parisiens au nombre d'une trentaine. Il est important de dire aussi que c'est parce que les cinémas indépendants parisiens continuent d'exister, que le cinéma d'art et d'essai peut continuer de se déployer non seulement à Paris, mais aussi partout en France.

Un tout dernier mot pour saluer la politique d'action culturelle, d'éducation artistique et culturelle qui est menée par la "Mission Cinéma" dans les écoles et les collèges parisiens, cher Patrick BLOCHE. Nous faisons cela conjointement parce qu'il est aussi de notre responsabilité que d'initier les plus jeunes aux plaisirs et aux richesses de la cinéphilie indépendante d'art et d'essai, richesse nationale et internationale dont nous ne nous départons pas.

Je vous remercie et donne le clap de fin.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Pas tout à fait. Clap de fin de votre projet de délibération, chère Carine ROLLAND. Je m'associe évidemment à vos propos pour le grand plaisir que nous avons, à travers nos deux délégations, de permettre l'accès à la culture des jeunes Parisiennes et Parisiens.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 565.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 564).

2021 DAC 674 - Subvention (60.000 euros) à l'association Espace Culturel et Universitaire Juif d'Europe. - E.C.U.J.E. (10e) et convention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAC 674 : subvention à l'association "Espace Culturel et Universitaire Juif d'Europe" -E.C.U.J.E.-, située dans le 10e arrondissement, et convention.

La parole est à M. Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Voici près de 60 ans que "l'Espace Culturel et Universitaire Juif d'Europe", l'E.C.U.J.E., occupe une place à part dans notre paysage culturel parisien. D'abord situé boulevard Poissonnière, puis boulevard Rochechouart, il est installé aujourd'hui dans un immeuble du 10e arrondissement, rue Lafayette. Son existence est due au soutien indéfectible de la Ville de Paris depuis plus de 30 ans et de la Région Ile-de-France. Bien sûr, ce soutien n'aurait pas porté autant de fruits sans l'action inlassable de ses dirigeants - je veux citer Edmond ELALOUF, Raphy MARCIANO et aujourd'hui, Gad IBGUI - ainsi que celle de toutes leurs équipes. Nous étions, il y a quelques jours encore, présents avec mon collègue Jérémy REDLER pour assister à un très bel événement marquant la nouvelle année juive.

L'E.C.U.J.E., c'est d'abord un lieu de culture authentiquement juive qui contribue depuis plusieurs générations au partage et à la mise en valeur des cultures juives, grâce à une programmation très éclectique ouverte à toutes les disciplines : spectacles, concerts, expositions, projections de films, colloques et débats, ateliers artistiques, mais aussi cours de civilisation. C'est aussi un espace dont la vocation est, depuis sa création, de s'ouvrir à tous, à tous les publics et à toutes les cultures. C'est ce qui fait sa spécificité à Paris, et c'est très important de le rappeler.

L'E.C.U.J.E. a élargi au fil des années sa proposition en fondant l'Institut universitaire Elie-Wiesel, qui s'honore du parrainage de ce grand écrivain, philosophe, survivant des camps, lauréat du prix Nobel de la paix, hélas disparu en 2016. En 15 ans, cet institut, qui s'ouvre et couvre tous les champs de l'histoire et de la culture de l'héritage d'Israël, est devenu une référence dans son domaine. Il est reconnu comme un établissement d'enseignement supérieur libre par le recteur chancelier des universités de l'académie de Paris.

L'E.C.U.J.E. est donc un acteur incontournable de la vie culturelle juive, non seulement parisienne mais aussi nationale. Je suis heureux de saluer, au nom du groupe Changer Paris, son action à l'occasion de ce beau projet de délibération.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jack-Yves BOHBOT.

Je donne la parole à Mme Carine ROLLAND pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur BOHBOT.

Là aussi, vous avez parfaitement illustré l'intérêt et l'importance de "l'Espace Culturel et Universitaire Juif d'Europe", dit E.C.U.J.E., qui signale ô combien le lien indissociable qui lie la communauté juive dans son histoire, dans son présent, à l'histoire de Paris.

Pour ces raisons, qui consistent à continuer de raconter, d'expliquer, de transmettre, d'éclairer ce que la communauté juive apporte à la vie parisienne, apporta et apportera encore, comme le fait le Centre européen du judaïsme, objet d'un autre projet de délibération de notre Conseil, comme le fait à sa manière le Musée d'Art et d'Histoire du judaïsme, je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 674.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 674).

2021 DAC 724 - Lancement de l'Olympiade culturelle : convention de coopération avec Paris 2024 dans le cadre de Nuit Blanche 2021.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 724 : lancement de "l'Olympiade culturelle" : convention de coopération avec "Paris 2024" dans le cadre de "Nuit Blanche 2021".

La parole est à M. Aurélien VÉRON.

M. Aurélien VÉRON. - Monsieur le Maire, 2021 a été une année particulière pour la "Nuit Blanche". On est bien sur le projet de délibération DAC 724 ?

Une année charnière même. Paris devait fêter la vingtième édition de ce rendez-vous annuel autour de découvertes artistiques originales. Dans le même temps, cette institution inclassable devait expérimenter un changement de formule, avec l'arrivée du sport à l'approche des Jeux olympiques. La nouveauté était bien au rendez-vous, avec l'organisation de quatre grandes randonnées urbaines déployées à travers Paris et le Grand Paris. Mais l'ambition n'était pas là. La "Nuit Blanche" est-elle toujours ce grand moment populaire dédié à la création ? Que reste-t-il de l'esprit d'origine, celui des grands noms de l'art contemporain : Sophie CALLE, Jean-Michel OTHONIEL, Christian BOLTANSKI, Anish KAPOOR, Daniel BUREN et tant d'autres internationalement réputés, qui ont animé ces "Nuits Blanches" année après année et réservaient des surprises aux Parisiens et à tous les Franciliens qui venaient découvrir les œuvres et les performances surprises ?

Cette année, la "Nuit Blanche" était placée sous le signe de la déambulation, du corps et du sensoriel. Mais où étaient les projets d'envergure ? Même "Télérama", toujours enthousiaste pour les "Nuits Blanches", s'avoue perplexe. "Où est passée l'exigence ?" demande ce journal. Je suis d'accord, il ne faut pas trop se fier à la presse. Mais de nombreux Parisiens ont constaté que l'A.D.N. d'origine avait disparu dans cette édition. Je dis juste : attention à la tentation de faire primer la communication sur la création, le participatif sur l'audace artistique. La performance sportive ne doit pas prendre le pas sur la création artistique.

Le groupe Changer Paris tient à vous alerter sur ce risque de dévoiement de l'esprit d'origine conçu par Christophe GIRARD, imité par de nombreuses métropoles dans le monde entier. Nous serons attentifs à ne pas voir baisser le niveau de qualité et d'exigence de cette manifestation parisienne majeure, par facilité.

Nous voterons pour ce projet de délibération quand même.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Aurélien VÉRON.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, à la présidente de la 2e Commission.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, je ne prends pas du tout ce projet de délibération par le même biais puisque, ce matin, nous avons eu un débat mais qui ne nous a pas permis d'aborder le sujet de "l'Olympiade culturelle". Et donc, nous sommes un petit peu inquiets.

Là, nous sommes rentrés, depuis la fin des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo, dans la phase de "l'Olympiade culturelle". Et donc, on a un peu moins de trois ans puisque l'on a eu un an de décalage du fait des

Jeux de Tokyo et de la pandémie. On n'aura donc que trois ans pour développer cette "Olympiade culturelle", et même déjà un peu moins de trois ans.

Ce projet de délibération que l'on examine aujourd'hui correspond au lancement de cette "Olympiade", à la faveur de la "Nuit Blanche", avec une thématique corps, mouvement et sport, choisie par Sandrina MARTINS et Mourad MERZOUKI qui étaient les directeurs artistiques de l'événement. C'est bien cette thématique art et sport qui était à l'honneur dans toute la Métropole. Pour exemple, la balade artistique le long du sentier de randonnée et du G.R.75 ; la "swimming-pool party" à la piscine Georges-Vallerey dans le 20e arrondissement ; une performance de 3 auteurs au vélodrome Jacques-Anquetil, dans le 12e arrondissement, avec la participation de cyclistes vétérans, comme le rappelait Nicolas BONNET-OULALDJ ce matin ; ou encore "Aire", l'œuvre du plasticien Laurent PERBOS à la B.N.F., symbolisant la convergence entre culture et sport.

En octobre 2020, nous avons, au travers de la DAC 666, abordé les enjeux majeurs de cette "Olympiade culturelle" qui fait partie du cahier des charges de toutes les villes organisatrices depuis 1992. L'art et la culture ont été associés dès les premiers Jeux de la Grèce antique. Lorsqu'il a lancé les Jeux olympiques de l'ère moderne, Pierre de Coubertin avait voulu continuer en imaginant le "Pentathlon des Muses", qui fut abandonné en 1948. Ces "Olympiades" prennent une place de plus en plus importante dans l'organisation des Jeux, et se déclinent donc avant et pendant les Jeux avec le "Festival Olympique", et enfin, comme l'ensemble des Jeux, doivent pouvoir laisser un héritage.

Chaque ville hôte a su organiser des temps artistiques qui ont créé des ponts entre l'art et le sport, en lien avec les valeurs de l'olympisme et la culture locale. La Ville de Paris, dans cette délibération, toujours la DAC 666 d'octobre 2020, disait alors avoir 4 axes programmatiques : transmettre, provoquer l'inattendu, raconter et accueillir, et aussi 4 ambitions : territoriale, avec le rapprochement de Paris et de la Seine-Saint-Denis et au-delà ; une ambition de solidarité en direction des nouveaux publics dans les quartiers populaires ; une ambition de rapprochement et de dialogue du sport et de la culture ; une ambition artistique et culturelle. De très beaux objectifs qui permettaient, dans cette délibération, de lancer 6 projets allant dans ce sens, mais pour des sommes tout à fait modestes.

Depuis, force est de constater que nous manquons d'information. "Quid" du programme pour les mois à venir ? Qui est chargé de la programmation ? Des appels à projets ont-ils été lancés ? Comment les différents publics, en particulier ceux des quartiers populaires, vont-ils être intégrés dans cette "Olympiade culturelle" ? Comment travaillons-nous avec les jeunes publics, par exemple dans le cadre des temps périscolaires ? Comment les territoires avec lesquels nous sommes impliqués dans l'organisation des Jeux olympiques travaillent-ils avec nous ? Bref, au-delà de la "Nuit Blanche", que se passe-t-il ?

Nous avons retenu de notre candidature l'aspect exceptionnel du patrimoine de notre pays, en particulier de notre ville, afin de valoriser les lieux emblématiques dont on parlait ce matin, tel le château de Versailles, le Grand Palais, l'esplanade des Invalides, le Champ-de-Mars. Soit. Nous avons aussi retenu un tissu culturel exceptionnel, avec 100 expositions majeures chaque année, plus de 300 spectacles par semaine, plus de 100 concerts chaque soir, le tout grâce aux équipements parisiens. Soit. Nous avons vu aussi, par exemple, que Marjane SATRAPI réalisait une tapisserie monumentale avec les artisans des manufactures nationales des Gobelins et de Beauvais. Soit. Mais cela ne répond pas au principe de "l'Olympiade culturelle".

Nous sommes loin des ambitions affichées. Ces ambitions étaient et restent importantes, car elles contribuent à construire l'héritage olympique en d'autres termes que les seuls critères sportifs, en incluant tout le monde dans la préparation de ces Jeux. Si nous souhaitons qu'ils soient un succès, ils devront être populaires. Or, pour qu'ils soient populaires, il est impératif que tout le monde y trouve sa place. Pour que les Parisiennes et les Parisiens y adhèrent, il est important de les intégrer à la démarche olympique dès maintenant, à commencer par les plus jeunes. C'est dans ce sens que "l'Olympiade culturelle" devrait être réfléchie. Aujourd'hui, pour notre groupe, le compte n'y est pas encore, et malgré tout, le temps nous est compté.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente, Raphaëlle PRIMET.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Il n'y a pas grand-chose dans ce projet de délibération. En fait, on ne sait pas grand-chose. On ne sait quasiment rien de ce qui va se passer. Je ne vais pas vous refaire le topo de pourquoi je suis contre les Jeux olympiques. Je vous l'ai déjà fait tout à l'heure, on ne va pas recommencer.

En soi, que l'on fasse un rapprochement entre le monde artistique et le monde sportif, pas besoin des Jeux olympiques, et j'y suis favorable. Ce n'est pas ce que je conteste. Ce qui m'inquiète, c'est que, comme on ne précise pas quelles actions, comment on va les choisir, pour quel public et dans quel objectif, mis à part que l'on nous parle de la "Nuit Blanche", qui est déjà passée par ailleurs. Un jour, ce serait bien que l'on nous présente les projets de délibération avant que les événements ne se soient tenus, parce qu'en fait, ce serait plus respectueux du cadre démocratique. Sinon, on est un peu une chambre d'enregistrement. Je dis cela parce que les projets de délibération d'après, c'est justement encore sur les "Nuits Blanches" qui ont déjà eu lieu.

Mais surtout, que l'on encourage des manifestations culturelles qui sont en lien avec le sport, oui, mais j'espère que personne n'a envie d'encourager l'instrumentalisation de la culture au service d'une propagande pro-Jeux olympiques, parce qu'exploiter la culture dans une logique de propagande, excusez-moi, mais cela n'a rien à faire dans la capitale des Lumières. On ne doit pas procéder ainsi. Donc, dans les manifestations culturelles, est-ce que l'on va assumer de financer, par exemple, des manifestations qui permettent de faire réfléchir sur les Jeux olympiques ? Parce que la culture est là pour se faire rencontrer des mondes, des langages - le langage du corps, mais pas que - des sensibilités, et permettre de penser et de réfléchir le monde. Est-ce que les manifestations culturelles permettront de penser, y compris un esprit critique sur les Jeux olympiques ? J'espère que vous aurez cette liberté et cette audace, parce que, oui, tout le monde n'est pas hyperenthousiaste à l'idée des Jeux olympiques.

Regardez ce qui s'est passé à Tokyo. Ils étaient peut-être très enthousiastes quelques années auparavant, mais je peux vous dire que, dans les deux dernières années, ils y étaient opposés. Le peuple demandait l'annulation de ces Jeux olympiques, qu'ils n'aient pas lieu pour de nombreuses raisons, qui ne sont pas que des raisons liées au Covid, qui sont aussi des raisons liées à la catastrophe de Fukushima et à l'histoire particulière du Japon, mais sont aussi des raisons partagées également en France par de plus en plus de personnes, qui est de se dire : "Mais, finalement, c'est plus une fête des sponsors qu'une fête du sport, et l'on n'a pas à instrumentaliser la culture dans un objectif de propagande de la fête des sponsors".

Permettons donc aux artistes en liberté, parce que l'art doit être un art libre, d'exprimer ce qu'ils ont à exprimer sur les Jeux olympiques. Là, je trouverai cela audacieux et intéressant. Mais, pour l'instant, franchement, dans ce projet de délibération, aucun élément ne nous est précisé, et je le regrette. Donc je ne pourrai pas le voter.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à Mme Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chers collègues.

Je trouve très dommage que vous ne le votiez pas, Madame SIMONNET, parce que l'objet du projet de délibération, c'est le conventionnement dans le cadre de "Nuit Blanche". Effectivement, nous n'avons pas de Conseil de Paris en septembre. Raison pour laquelle tout ce qui concerne la "Nuit Blanche", qui est généralement bouclé dans les quelques semaines qui précèdent l'événement, ne peut pas passer au Conseil de Paris préalablement à l'événement. J'aurais peut-être l'occasion de vous le redire lors de votre inscription à un prochain projet de délibération.

Cela étant dit, pour répondre à l'intervention de Raphaëlle PRIMET, oui, nous travaillons sur "l'Olympiade culturelle". Oui, il se passe déjà des choses et de belles choses. Pour ma part, j'ai bien écouté ce matin tous les débats concernant "Paris 2024" et les futurs Jeux olympiques. Sachons quand même nous réjouir de cet événement. Un sondage a été évoqué ce matin. Je crois que la proportion des Parisiens, Franciliens et Français qui sont plutôt satisfaits de cette perspective est écrasante. Je pense que nous pourrions au moins faire confiance à la culture, aux acteurs culturels et aux artistes pour s'inscrire dans cet enthousiasme et porter cette réjouissance. Alors, oui, nous travaillons.

Oui, nous avons proposé des axes, au nombre de quatre. Je peux vous les citer. Il s'agit de : formes olympiques, la ville terrain de jeu, faire équipe, Paris ville monde. Autant d'axes de travail que nous avons proposés au COJO et sur lesquels nous avançons. Oui, il se passe des choses. A la Toussaint, lors des vacances de la Toussaint, vous verrez que se déploieront dans Paris plusieurs dizaines de stages "Paris Sport Vacances et Culture". Cela a été initié l'année dernière, à la fin de l'année 2020. Cette fois-ci, le dispositif prend de l'ampleur. Oui, nous continuons d'échanger avec le COJO pour voir de quelle manière ils mettent en ligne les plateformes d'appels à projets dans lesquelles pourront s'inscrire les acteurs culturels et artistes qui souhaitent participer à "l'Olympiade culturelle". Mais, je tiens à le redire : ce projet de délibération-ci concerne spécifiquement "Nuit Blanche".

Pour répondre à vos invectives, Monsieur VÉRON, sur ce qu'est devenue "Nuit Blanche", je ne suis évidemment pas d'accord. Non seulement je ne suis pas d'accord, mais je l'assume. L'idée de faire se rencontrer culture et sport lors de cette vingtième édition vient de nous. Elle vient de la Maire de Paris, de moi-même, des équipes de la Ville, pas des commissaires qui s'en sont cependant emparés avec talent. Il me semble que le public était au rendez-vous. C'est déjà un premier signal.

Ensuite, je vous propose de dire à Mohamed EL KHATIB, à Pablo VALBUENA, à Mel O'CALLAGHAN, à Leslie Barbara BUTCH, qu'ils sont des artistes mineurs par rapport à de brillants aînés que vous avez cités. Oui, ces artistes-là ont contribué à faire découvrir l'art contemporain aux Parisiennes et aux Parisiens, et c'est très heureux. Oui, il y en a d'autres aujourd'hui et l'on peut aussi réfléchir à des modalités différentes. J'ai coutume de dire : à chaque époque sa culture, au-delà des œuvres universelles qui nous relient tous.

Pour terminer sur une pointe d'humour, peut-être, vous parlez de l'identité et de l'A.D.N. d'origine. Je vous invite à aller découvrir au "Centquatre", dans la "Biennale des arts numériques" qui a démarré samedi dernier, une œuvre passionnante d'Heather DEWEY-HAGBORG qui montre que partir de l'A.D.N. peut donner lieu à de multiples

identités. Cela ouvre des champs de réflexion scientifiques, philosophiques, artistiques. Il ne me semble pas que de faire évoluer l'A.D.N. d'origine de "Nuit Blanche" renie son identité. Bien au contraire, c'est notre mission, et nous continuerons d'y contribuer.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Carine ROLLAND.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 724.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 724).

2021 DICOM 17 - Conventions de mécénats, partenariats et partenariats médias en soutien de l'opération Nuit Blanche.

2021 DICOM 29 - Convention de partenariat en soutien aux expositions de l'Hôtel de Ville 2022.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DICOM 17 : conventions de mécénats, partenariats et partenariats médias en soutien de l'opération "Nuit Blanche".

Je redonne la parole à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Pour cette opération "Nuit Blanche", qui a déjà eu lieu mais puisque sa programmation - comme l'adjointe vient de le dire - se termine en septembre, on nous la présente maintenant et c'est fort dommageable. Tous les ans, on votera donc après coup. Mais, comme tous les ans, on a le mécénat de L.V.M.H., et bien, tous les ans, je referai cette intervention contre le mécénat de L.V.M.H.

D'abord, le mécénat de L.V.M.H., cela sert à quoi ? Pour la Ville, cela sert à récupérer 70.000 euros. Vous me direz, ce n'est quand même pas rien. Mais, pour L.V.M.H., cela sert à quoi ? Cela lui sert à jouer le rôle du grand mécène. Cela lui permet de montrer qu'il soutient la culture et l'art contemporain. Cela lui profite donc en termes de rayonnement. Ne croyez pas que ces riches milliardaires donnent ainsi gratuitement. Non. C'est important dans leur stratégie de communication sur l'image qu'ils veulent renvoyer aux Françaises et aux Français, mais aussi à l'international. Je m'interroge toujours sur le degré d'hypocrisie dont on peut être parfois capable en politique.

Madame HIDALGO, absente à l'heure actuelle de nos débats, a écrit une tribune dans le "Huffington Post" où elle s'insurge contre la fraude et l'évasion fiscale qui doivent être le cœur de la justice fiscale en 2022. Elle fait toute une tribune, attention, avec des propositions extrêmement claires de lutte contre l'évasion fiscale. Elle parle notamment - je n'ai toujours pas bien compris en quoi cela allait consister - d'une diplomatie fiscale en s'appuyant sur les ambassadeurs dans les paradis fiscaux. J'ai peur que cela n'aboutisse à pas grand-chose.

Evidemment, l'évasion fiscale et la Ville de Paris, ce n'est pas la Ville de Paris qui peut lutter et prendre des mesures contre l'évasion fiscale. Je ne vais pas vous en faire le procès. Mais, quand même, votre politique municipale depuis des mandatures n'a eu de cesse que de montrer des copinages avec Bernard ARNAULT, François PINAULT, avec ces grandes entreprises qui sont des professionnels dans l'évasion fiscale, à leur faire aussi des largesses et à participer complètement de leur plan de communication. J'en veux pour preuve pas plus tard qu'au mois de juillet dernier, quand l'association "Attac", à juste titre, dénonce le scandale de l'évasion fiscale de L.V.M.H., ces profiteurs de la crise qui, malgré la crise Covid, ont pu emmagasiner tant de profits, tant de milliards, tout en continuant à licencier et à faire de l'évasion fiscale. Cette évasion fiscale, il faut savoir que, quand un milliardaire, une société ou des actionnaires font de l'évasion fiscale, c'est comme s'ils s'attaquaient à un hôpital, comme s'ils brûlaient une école ou un commissariat. C'est du grand banditisme en col blanc.

On ne peut pas d'un côté faire des tribunes avec zéro proposition concrète pour dire "moi, je vais lutter contre l'évasion fiscale", et ensuite, assumer de faire de la publicité ou accepter d'être instrumentalisé pour faire de la publicité sur l'image d'entreprises qui sont spécialistes dans l'évasion ou l'optimisation fiscale, comme dirait MACRON dans une hypocrisie totale. Non. Je déplore vraiment que L.V.M.H. profite, comme chaque année, de nos "Nuits Blanches" pour redorer son blason, comme cette société a pu utiliser les largesses de la Ville pour développer sa vitrine au niveau de Boulogne.

Pour terminer, dans cette tribune, Mme HIDALGO parle de la boîte de Pandore - elle décrit la boîte de Pandore qui est à l'origine du terme "Pandora Papers" - qui libère les maux de l'humanité. Comprenez que l'on fait dépendre nos politiques culturelles des intérêts privés qui sont actifs dans l'évasion fiscale qui appauvrit les Etats, qui fait que les dotations baissent et que, d'année en année, le budget de la culture à la Ville de Paris se réduise et fonde comme neige au soleil. C'est aussi parce que l'on est coincé dans les politiques d'austérité imposées par les Etats

qui nous disent : "Les caisses sont vides". Les caisses ne sont pas vides, elles sont vidées par les évadés fiscaux. Plus de 80 milliards d'euros d'évasion fiscale en France. Au bout de la chaîne, on fait dépendre nos politiques culturelles de ces mécénats.

Je ne vais pas réintervenir sur le même sujet concernant les expositions à l'Hôtel de Ville du projet de délibération DICOM 29. Sur "Mastercard France", le problème est certes différent, mais, je veux dire, faire dépendre les expositions de l'Hôtel de Ville de mécénats avec des entreprises privées, moyennant quoi des privatisations de nos expositions pour un certain public choisi par "Mastercard France" parmi ses clients privilégiés, comprenez que c'est totalement contradictoire avec les principes républicains qui devraient être les nôtres d'égalité de toutes et tous dans l'accès à la culture, et de l'indépendance totale de nos politiques publiques au service de la culture et au service de l'émancipation.

Je voterai donc contre ce projet de délibération DICOM 17, comme je voterai contre le projet de délibération DICOM 29.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Danielle SIMONNET, et tout particulièrement pour n'avoir fait qu'une seule intervention sur deux projets de délibération.

Vous avez évoqué la question de l'évasion fiscale. Dois-je donner la parole à Paul SIMONDON pour vous répondre ? Non. Bon.

Carine ROLLAND, "mais quand même", c'est ainsi que vous avez été interpellée.

Allez-y.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Quand bien même l'évasion fiscale poserait un problème, et nous pouvons tous en convenir, on parle, dans le cadre du mécénat, d'actions légales permises par la loi.

Quand même, cela fait une légère différence. Je me suis intéressée, comme vous, aux "Pandora Papers". Un certain nombre d'actions pointées du doigt ne se font pas dans le cadre de la loi et sont totalement hors cadre de la loi. Ce qui n'est pas le cas de ce dont nous parlons. Vous pouvez considérer qu'il s'agit de manque à gagner, mais de là à considérer que cela détruit de la possibilité d'action publique, il y a un pas que je ne franchirai pas.

En l'occurrence, pour ce qui est de "Nuit Blanche", je tiens quand même à préciser les choses. Nous ne faisons pas dépendre nos politiques culturelles, et encore moins "Nuit Blanche", du mécénat. Le mécénat, c'est à peine 10 % du budget de "Nuit Blanche". Donc, oui, la présence de mécènes qui sont très précautionneusement choisis, avec lesquels nous discutons dans le cadre de l'élaboration de "Nuit Blanche" comme dans le cadre du montage des expositions que vous évoquez, nous n'acceptons pas tous les mécènes. Je peux même vous dire que nous en refusons certains, parce qu'un certain nombre de valeurs qu'ils véhiculent ne sont pas celles que nous portons dans nos politiques publiques. Quand bien même nous en acceptons, nous ne faisons absolument pas dépendre nos politiques culturelles de ces mécènes puisqu'encore une fois, ils viennent de manière tout à fait subsidiaire contribuer à ce type d'action.

Permettez-moi quand même de dire que, dans le cadre de "Mastercard France", le mécénat qui contribue aux expositions de la Ville de Paris - pas de manière ciblée puisque c'est interdit par la loi justement, mais à l'ensemble des expositions pour les années 2021 et 2022 - contribue au déploiement sur le territoire parisien d'une nouvelle manifestation d'art contemporain, qui s'appelle "Rencontres inattendues", qui consiste à proposer des œuvres du fonds d'art contemporain "Paris Collections" dans des lieux du quotidien : bibliothèques, lieux sportifs, mairies d'arrondissement, etc. J'en passe et des meilleurs. Il y en a des dizaines. Je vous invite à regarder les parcours qui sont en cela proposés.

Je le redis pour cette proposition des "Rencontres inattendues" : "Mastercard France", comme d'autres, est un mécène. Ils viennent en appoint et permettent d'améliorer la proposition et de contribuer directement à ces opérations de démocratisation de la vie culturelle parisienne.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Carine ROLLAND.

Je mets donc d'abord aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 17.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DICOM 17).

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 29.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DICOM 29).

J'ai bien noté que Danielle SIMONNET avait voté contre sur le DAC 724, sur le DICOM 17, sur le DICOM 29.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'immeuble sis au 106, rue Brancion.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 43 est relatif à l'immeuble sis au 106, rue Brancion.

La parole est à Mme Aminata NIAKATÉ, pour deux minutes.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous avons appris avec beaucoup de plaisir que la Ville envisageait d'investir deux millions d'euros dans un projet culturel pour l'immeuble situé au 106, rue Brancion. Cet immeuble a une situation assez exceptionnelle puisqu'il surplombe la petite ceinture et est situé à la jonction du quartier populaire des Périchaux et du parc Georges-Brassens, ainsi que du quartier un peu plus aisé, dirons-nous, du même nom. Ce site peut être un formidable vecteur de lien social, de lien intergénérationnel et de mixité, en connectant ces deux quartiers cloisonnés et littéralement séparés par des grillages installés de part et d'autre de la petite ceinture qui les sépare.

L'idée de ce vœu est d'avancer sur une orientation du projet vers quelque chose qui ferait la part grande à la culture, bien évidemment, tout en restant ouvert et facilement accessible aux associations et aux riverains des deux quartiers qui pourraient s'y réunir pour y participer ou organiser diverses activités, tel qu'expos, concerts, ateliers d'autoréparation, cafés solidaires, etc.

En somme, dans ce vœu, qui avait été présenté dans le 15e arrondissement et soutenu par les élus du groupe Paris en commun du 15e arrondissement et "Indépendants et Progressistes", nous demandons que cet immeuble soit un lieu de culture mais aussi un lieu de solidarité connecté à la petite ceinture, au parc Georges-Brassens et au quartier populaire des Périchaux.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Aminata NIAKATÉ.

Je donne la parole à Mme Carine ROLLAND pour répondre à l'oratrice.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Aminata NIAKATÉ.

Je partage et nous partageons avec la Maire de Paris complètement votre volonté, votre souhait de voir le 106, rue Brancion - il y a le 104, il y aura le 106 - devenir un lieu dédié à la culture. Il s'agit là d'un projet porté de longue date aussi par M. GOUJON et la mairie du 15e arrondissement, et auquel nous sommes donc collectivement associés et pleinement parties prenantes. C'est bien parce que ce projet me semble pertinent que je l'ai défendu afin qu'il soit budgété en matière d'investissement dans les investissements à venir de la mandature. Ce qui est le cas et va nous permettre d'engager la transformation de ces locaux actuellement occupés par des services de la Ville.

Bien sûr, à l'heure de la territorialisation, il nous tient à cœur de penser ce projet en lien direct avec les habitants, au-delà des élus que j'ai déjà mentionnés, d'imaginer ensemble un projet complètement culturel qui réponde aux attentes de la Ville et des habitants. Cela veut dire qu'il faudra en faire un lieu ouvert, accueillant pour les professionnels comme pour les amateurs - c'est là son objet premier - et surtout totalement intégré au quartier. C'est toujours la ligne que nous avons défendue. Ce sont les axes de travail que nous nous sommes fixés.

Autant de raisons pour lesquelles il me semble que votre vœu est en voie d'être déjà exaucé et que je ne peux, à ce titre, que me ranger à l'avis du Conseil du 15e arrondissement déjà exprimé - il y a deux semaines, je crois - en vous demandant de le retirer à ce stade.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Carine ROLLAND.

Est-ce que le vœu est retiré, Aminata NIAKATÉ ?

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie de ces précisions qui me rassurent, et je retire donc ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien.

De ce fait, les deux explications de vote tombent logiquement.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'inventaire patrimonial de l'E.S.P.C.I.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 44 qui est relatif à l'inventaire patrimonial de l'E.S.P.C.I.

La parole est à Mme Anne BIRABEN, pour deux minutes.

Mme Anne BIRABEN. - L'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles de la Ville de Paris est un fleuron de l'université. Depuis 1882, elle forme des ingénieurs de très grande qualité capables d'apporter des réponses aux enjeux de demain et de préparer l'avenir. Elle a abrité les travaux de Pierre et Marie Curie, d'Irène Joliot-Curie, de Pierre-Gilles de Gennes, et c'est un établissement dépendant de la Ville de Paris.

Elle est installée dans le 5^e arrondissement, rue Vauquelin. La prestigieuse école a été construite entre 1929 et 1934, en pleine période Art déco, comme une grande partie des écoles de ce pan de la montagne Sainte-Geneviève. Outre un surcoût budgétaire de 40 millions d'euros aux travaux programmés pour l'agrandir, s'ajoute un retard de 2 ans. Mais ce n'est pas de cela dont je veux vous parler aujourd'hui. Aujourd'hui, je souhaite souligner l'intérêt du patrimoine architectural et décoratif important de cette école, qui pourrait être détruit dans le cadre de ces travaux. Il est un témoin du glorieux passé scientifique de l'école.

Je pense en particulier aux incrustations en mosaïque sur les façades de brique des rues Rataud, Erasme et Vauquelin, mais aussi à l'horloge sur une façade intérieure. Je pense également à l'escalier remarquable intérieur du bâtiment C, à la bibliothèque et ses boiseries. Je pense également à la salle du conseil, au mobilier de cette époque.

L'Art déco, c'est un style, une allure, un élan, et aussi un art de vivre qui illustre parfaitement l'excellence de cette école et de ses étudiants. Dans ce cadre, et pour prouver l'attachement de la Ville à cette remarquable école, je demande que la Ville dresse l'inventaire complet des éléments d'architecture, de décoration et de mobilier durant la période Art déco. Cet inventaire faciliterait la préparation d'une inscription au titre des monuments historiques.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Anne BIRABEN.

La parole est à Mme Karen TAÏEB pour vous répondre.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci.

Mes chers collègues, chère Anne BIRABEN, j'associe à ma réponse mes collègues Emmanuel GRÉGOIRE et Marie-Christine LEMARDELEY qui portent depuis très longtemps cet important projet pour Paris.

Chère Anne BIRABEN, je sais votre attachement au patrimoine, mais personne ne découvre ici le caractère patrimonial de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles de la Ville de Paris avec votre vœu. J'en veux pour preuve les différents passages en Commission du Vieux Paris en 2017 et en 2019, dont les comptes rendus sont d'ailleurs rendus publics, qui décrivent les différents éléments dont vous avez parlé. La sauvegarde du patrimoine s'inscrit d'ailleurs dans le pacte pour la construction parisienne qui préfigure notre futur P.L.U. Il s'agit, avec l'E.S.P.C.I., de continuer à faire de Paris l'un des grands centres de recherche internationaux.

Nous le savons, la vétusté et l'exiguïté de ces locaux étaient devenues des freins à son développement et le bâtiment peu adapté à une activité scientifique moderne. C'est la raison pour laquelle la Ville de Paris a entrepris cette requalification ambitieuse dès 2011. Je suis sûre que nous partageons un objectif commun : maintenir l'E.S.P.C.I. à un niveau de recherche internationale. Notez, par ailleurs, que le permis de construire a été émis en 2018, permis pour lequel les A.B.F., dont on connaît l'expertise, ont donné un avis conforme favorable. Aussi, le projet porté pour l'E.S.P.C.I. conjuguera la volonté de conserver le patrimoine parisien et l'ambition d'excellence scientifique.

Pour toutes ces raisons, je vous demanderai de retirer votre vœu. Sinon, j'y donnerai un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Karen TAÏEB.

Anne BIRABEN, avez-vous été convaincue par les arguments de Karen TAÏEB ?

Mme Anne BIRABEN. - Non, pas tout à fait.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'accord.

Mme Anne BIRABEN. - Je maintiens mon vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Le vœu est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 44, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 44 est repoussé.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la sculpture attribuée à Anna Waisman située 7, rue du Mont-Cenis (18e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 45 relatif à la sculpture attribuée à Anna Waisman située au 7, rue du Mont-Cenis, dans le 18e arrondissement.

La parole est au Président Pierre-Yves BOURNAZEL pour le présenter en deux minutes.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

L'œuvre de l'artiste Anna Waisman porte le nom "A la gloire des démolisseurs", située au 7, rue du Mont-Cenis au niveau de la terrasse d'un café. Cette œuvre a été réalisée en 1960 avec les pierres du viaduc d'Auteuil alors en démolition. L'œuvre a été achetée cette même année par la commune de Montmartre. A l'époque, de nombreux articles de presse en ont parlé.

Nous devons chérir notre patrimoine, les artistes et les œuvres, qui sont inséparables de l'histoire et de l'âme de notre village de Montmartre. Cette œuvre est malheureusement trop peu connue aujourd'hui et mérite d'être mise en lumière. Cette œuvre, appartenant à la commune de Montmartre, dont je salue ici l'engagement, œuvre autrefois bien visible de la rue, est aujourd'hui dissimulée sur une terrasse, ce qui peut laisser croire qu'elle n'appartient pas à l'espace public.

C'est pourquoi, avec mes collègues, je propose que la Ville de Paris puisse tout d'abord organiser, en lien avec la famille, l'apposition d'une plaque indiquant le nom de l'œuvre et de l'artiste "A la gloire des démolisseurs - Anna Waisman (1928-1995)". Puis, je propose que la Ville de Paris puisse étudier la possibilité de déplacer l'œuvre vers un lieu où elle serait plus visible du grand public, comme la place du Tertre située à quelques mètres de là.

Je vous remercie de votre écoute et de votre intérêt.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Pierre-Yves BOURNAZEL.

La parole est à nouveau à Mme Karen TAÏEB pour vous répondre.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur BOURNAZEL, cher collègue, je vous remercie pour votre vœu qui nous permet de mettre en lumière Anna Waisman, artiste femme, d'abord danseuse puis peintre et sculptrice, dont j'ai découvert l'œuvre et notamment les sculptures de lettres hébraïques. En 1981, elle a été lauréate du concours de la ville de Sarcelles et y a réalisé une sculpture monumentale, le "Mémorial des martyrs juifs victimes de la barbarie nazie".

Concernant l'œuvre dont il est question dans votre vœu, "A la gloire des démolisseurs", il est important de noter qu'elle appartient à la commune de Montmartre et non pas à la Ville de Paris. Pour cette raison, nous ne pouvons intervenir ni pour son déplacement, ni pour le financement de celui-ci. Mais, bien entendu, nous pourrions accompagner la commune de Montmartre, si elle le souhaite, avec la Direction des Affaires culturelles, pour la renseigner notamment sur les questions techniques d'un déplacement d'une œuvre ou de faisabilité liée au poids de la sculpture par rapport à un futur lieu d'installation, et ce, en lien avec la DVD.

Concernant la plaque indiquant le nom de l'œuvre et de l'artiste, nous ne pouvons qu'y être favorables, mais cela devrait être à la charge du propriétaire. Néanmoins, nous pourrions recevoir la famille et la commune de Montmartre, si elles en font la demande, afin de les orienter au mieux dans leur démarche. En tout cas, ma porte est grande ouverte.

Pour toutes ces raisons, je vous propose d'amender votre vœu en remplaçant les attendus par : "Que la Mairie de Paris accompagne la commune de Montmartre et la famille d'Anna Waisman dans leur projet de déplacement et de valorisation de l'œuvre de l'artiste "A la gloire des démolisseurs" actuellement située rue du Mont-Cenis, dans le 18e arrondissement".

J'émettrai donc un avis favorable si amendé.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - C'est parfaitement clair. Merci, Karen TAÏEB.

Pierre-Yves BOURNAZEL, est-ce que vous acceptez l'amendement de l'Exécutif ?

Je sens que oui.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Je l'accepte bien volontiers et je remercie Mme TAÏEB de sa réponse. Il faudra évidemment que la Ville puisse accompagner sur le plan financier et technique l'association de la "Commune Libre de Montmartre". Je crois que cela nous honore de voter ce vœu. Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 45 amendé, comme l'a proposé Karen TAÏEB.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2021, V. 285).

Compte rendu de la 3e Commission.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en avons fini avec les dossiers de la 2e Commission.

Nous rentrons en 3e Commission.

Conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à sa présidente, Mme Lamia EL AARAJE.

Madame la Députée, c'est à vous.

Mme Lamia EL AARAJE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je vais vous présenter les travaux de la 3e Commission qui s'est tenue lundi 4 octobre dernier de manière dématérialisée.

David BELLARD a présenté différents projets de délibération sur des concessions de parkings, sur des subventions à plusieurs associations, sur le prolongement du R.E.R. E vers l'Ouest et du Tramway T3 vers la porte Dauphine, ou les transformations de la porte Pouchet et des rues de la Chapelle et Marx-Dormoy.

Il a également présenté une série de projets de délibération sur le "Plan Vélo" pour le mener à bien, en adressant des subventions aux associations impliquées sur ces questions.

Nicolas NORDMAN a, pour sa part, apporté plusieurs informations quant au suivi d'un certain nombre de ces travaux, notamment le Conseil parisien de la sécurité qui s'est tenu le 7 octobre dernier dans un climat apaisé et permettant de voir arriver sereinement nos premiers agents de police municipale.

D'ailleurs, je partage cette information avec vous puisque, le 18 octobre prochain, la première promotion de cette police municipale tant attendue prendra dès lors ses fonctions et sera présentée sur le parvis de l'Hôtel de Ville. N'hésitez pas à venir y faire un tour.

Nicolas NORDMAN a également présenté 2 projets de délibération sur la prévention avec des subventions importantes à des associations reconnues, afin d'améliorer la prise en charge des frais des personnes victimes ou proches de victimes qui viendront à Paris pour les commémorations des attentats du 13 novembre 2015.

D'ailleurs, un projet de délibération relatif à l'appel à projets "Citoyenneté, laïcité et valeurs de la République", qui a été mis en place au lendemain des attentats du 13 novembre 2015, a été aussi présenté. Cet appel à projets vise à récompenser des projets particulièrement convaincants pour renforcer l'apprentissage de la laïcité, notamment dans les quartiers populaires, et ce, pour un budget à hauteur de 340.000 euros pour 72 associations et 82 projets pour porter les valeurs de la République.

Nous avons eu également l'occasion d'évoquer le plan d'amélioration de l'environnement sonore, qui est un sujet très important pour lequel la police municipale, on l'espère, pourra agir de manière résolue, notamment en verbalisant plus efficacement et en mettant en place de nouveaux dispositifs tels que les radars sonores. D'ailleurs, 2 premières expérimentations verront le jour très rapidement dès la fin de l'année, avec la pose de l'un de ces radars rue d'Avron, dans le 20e arrondissement. J'en suis particulièrement satisfaite puisque c'est un endroit où les deux-roues motorisés font littéralement vivre un calvaire aux habitants.

Les nuisances sont malheureusement la réalité de terrain. D'ailleurs, on ne dénombre plus les pots d'échappement non homologués, les débridages volontaires, les excès de vitesse qui mettent en danger les piétons et autres usagers de la route. A ce titre, on se doit d'agir. Je tiens à déplorer à nouveau - on a eu l'occasion de l'évoquer en 3e Commission - le recul du Gouvernement sur la question du contrôle technique des deux-roues motorisés, puisqu'au-delà de la question du non-respect de la directive européenne que nous nous devons de transposer, il s'agit d'un dangereux renoncement qui aurait pu permettre d'améliorer un tant soit peu la situation. Je regrette cette décision. Pour information, au cas où vous ne l'auriez pas en tête, un deux-roues motorisé qui traverserait Paris d'Est en Ouest avec un pot débridé pourrait réveiller presque 10.000 riverains dans la nuit. C'est vous dire la conséquence d'un simple deux-roues motorisé.

Philippe GOJJON a interrogé par la suite Nicolas NORDMAN sur les projets de délibération concernant les ressources humaines de la police municipale. Il s'agissait de projets de délibération techniques sur la question du régime indemnitaire - sans doute y reviendrons-nous dans le cadre de nos débats en séance - et les primes que pourront percevoir les agents de cette première promotion. Les horaires seront plus importants pour les agents en circonscription. Il y aura davantage de policiers sur le terrain le week-end, ce qui va permettre d'adapter les

ressources aux besoins. C'est une avancée que je tiens à souligner, pour nous permettre de répondre au mieux aux besoins des riverains partout dans Paris.

Enfin, nous allons, avec les membres de la 3e Commission qui seront disponibles, visiter le 21 octobre prochain le centre opérationnel de la B.S.P.P. Nous devons, sur le même créneau, visiter le centre de vaccination de la "Station F". Nous avons appris aujourd'hui qu'il fermera ses portes le 21 octobre prochain. Nous allons donc transformer cette visite en visite du centre opérationnel de la B.S.P.P. Je vous invite, si vous êtes intéressé, à vous joindre à nous.

Voilà, mes chers collègues, ce dont nous avons pu débattre en 3e Commission lundi dernier.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup pour cette synthèse de vos travaux en 3e Commission.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la situation du chantier 18-20, rue de Navarin (9e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 46 relatif à la situation du chantier abandonné et inactif situé 18-20, rue de Navarin, dans le 9e arrondissement.

C'est Alexis GOVCIYAN qui le présente.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis plus d'un an, le chantier situé 18, rue de Navarin, consistant en une opération immobilière de logements et confiée à la société "Pierre Rénovation Tradition", est laissé à l'abandon pour défaut de paiement du maître d'ouvrage. Ce chantier sans activité crée la colère des riverains et génère d'importants risques en termes de sécurité, de salubrité et d'hygiène publique. Pour rappel, ce projet a été accordé par la Ville de Paris contre l'avis de la mairie du 9e arrondissement et sans aucune prise en compte de la physionomie générale de la rue de Navarin. J'ajoute que la société "Pierre Rénovation Tradition" n'a jamais souhaité engager la moindre concertation locale avec les riverains et la mairie du 9e arrondissement à propos de ce projet architectural.

Dans ce contexte, et compte tenu du fait qu'aucune déclaration d'ouverture de chantier n'a jamais été déposée, nous présentons ce vœu afin que la Ville de Paris demande à la société "Pierre Rénovation Tradition" de libérer l'espace public de l'emprise inactive du chantier situé 18, rue de Navarin, le temps qu'une concertation publique autour d'un projet totalement redéfini et utile au quartier soit menée.

Au regard du manque de pertinence du projet envisagé, qui est tourné vers le passé et ne prend pas en compte les nouvelles aspirations des habitants du 9e arrondissement en termes de respiration urbaine et d'écologie, et compte tenu du fait qu'il y a de fortes chances malgré les promesses faites pour qu'une fois encore les travaux ne démarrent pas, nous considérons que ce vœu est pertinent.

Enfin, au regard du passif lié à ce chantier et à son abandon, nous ne souhaitons pas qu'une prolongation d'emprise de voirie soit accordée à ce chantier. Nous maintenons notre demande pour que ce projet soit totalement revu et qu'une concertation publique soit menée auprès des riverains.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Alexis GOVCIYAN.

Je donne la parole à M. Emmanuel GRÉGOIRE pour vous répondre au nom de l'Exécutif.

Monsieur le Premier Adjoint, c'est à vous.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Monsieur le Conseiller, tout d'abord, excusez Jacques BAUDRIER qui est retenu ce soir par une réunion publique au même moment. Il m'a donc demandé de vous répondre sur ce vœu et, je l'espère, en vous apportant des réponses précises qui permettront de lever les inquiétudes.

D'abord, constatant l'abandon du chantier, nous ne pouvons que partager votre exaspération. Ce chantier a été engagé depuis de très nombreux mois et nous avons, de notre côté, contacté et engagé plusieurs démarches auprès de l'opérateur. Nous avons obtenu les réponses suivantes, que je vous livre. Les travaux vont reprendre. Son autorisation d'occupation du domaine public étant valable jusqu'au 30 septembre dernier, il a fait une demande de prorogation auprès des services de la Ville. Son opération étant autorisée par un permis de construire, il n'y a pas d'opposition à cela. Le renoncement ou la modification du projet n'est donc pas à l'ordre du jour et ne peut pas l'être juridiquement.

Je souhaite vous apporter d'autres éléments d'explication, puisque nous avons été très volontaristes, pour ne pas dire particulièrement menaçants avec le pétitionnaire - sans attendre vos saisines - à qui nous avons rappelé

l'importance de la communication et de l'information à faire auprès des riverains et de la mairie d'arrondissement. Il s'est d'ailleurs engagé auprès de vous - Mme la maire en a reçu la demande - pour organiser une réunion à destination des riverains. Nous avons demandé au service de travailler avec l'entreprise pour faire en sorte que l'emprise soit diminuée au maximum pour réduire l'impact et la gêne aux passants. Ce travail a été mené avec la Direction de la Voirie et des Déplacements.

Vous voyez, nous n'avons pas été inactifs sur ce projet. Cela nous permet de rappeler que cette opération est importante et permettra de livrer une pension de famille et 24 logements sociaux qui sont nécessaires à votre arrondissement. C'est donc une proposition de retrait, compte tenu des engagements nouveaux qui sont pris et compte tenu de notre détermination à en suivre la bonne exécution.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Premier Adjoint.

Est-ce que vous acceptez, compte tenu des éléments de réponse que vous a donnés Emmanuel GRÉGOIRE, de retirer votre vœu n° 46 ?

M. Alexis GOVCIYAN. - Je remercie M. le Premier Adjoint, mais, compte tenu de l'expérience que nous avons, je maintiens le vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 46, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 46 est repoussé.

2021 DVD 13 - Parc de stationnement Montparnasse Raspail (14e) et vélostation gare Montparnasse (15e). - Convention de concession de service public avec Indigo Infra.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 13 : parc de stationnement Montparnasse-Raspail, dans le 14e arrondissement, et vélostation gare Montparnasse, dans le 15e arrondissement. Convention de concession de service public avec "Indigo Infra".

Je donne la parole à Mme Aminata NIAKATÉ.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, il est question ici d'attribuer une délégation de service public aux fins d'exploitation et de travaux sur le parc de stationnement Montparnasse-Raspail et sur la vélostation qui lui est associée, la délégation actuelle prenant fin le 1er novembre prochain. Le stationnement souterrain, clef de voûte de la stratégie de la Ville de Paris de réappropriation de l'espace public extérieur, doit évoluer pour répondre aux besoins des Parisiennes et des Parisiens en matière de mobilité. Ce projet de délibération, qui s'inscrit dans cette veine, contribue à encourager le stationnement souterrain des voitures et des deux-roues motorisés, lesquels sont surreprésentés en surface à Paris, tout particulièrement dans le quartier Montparnasse s'agissant des deux-roues motorisés.

Par ailleurs, le développement exponentiel de la pratique du vélo rend nécessaire l'évolution de l'offre de stationnement souterrain, ainsi qu'une approche plus agile sur la tarification comme sur l'accès, afin d'encourager les cyclistes à s'y garer. A cet égard, la présence d'un gardiennage en soirée viendra rassurer et assurer la sécurité des cyclistes, notamment des femmes.

La nouvelle concession porte également une ambition multimodale forte, avec la montée en puissance des capacités de recharge pour tous les véhicules. Il est ainsi notamment prévu la mise en place de 280 bornes de recharge pour véhicules électriques. Le rôle de "hub" du parking, le service de réparation en partenariat avec "Cyclofix", la rénovation de l'accessibilité P.M.R. avec l'installation d'un ascenseur, sont autant d'évolutions qui contribueront à transformer peu à peu le stationnement souterrain pour favoriser la multimodalité des déplacements des Parisiennes et des Parisiens, et les évolutions que le groupe Ecologiste de Paris salue, d'autant plus que la nouvelle concession respecte les exigences que notre groupe avait portées dans un vœu au printemps dernier.

Je tiens à remercier David BELLARD qui porte avec enthousiasme et pugnacité ces sujets, et vous invite, mes chers collègues, à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Parfait.

Merci beaucoup, Aminata NIAKATÉ.

Merci pour votre synthèse et vos interventions très synthétiques.

Mme Danielle SIMONNET a la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Certes, Aminata NIAKATÉ, il y a des évolutions dans les usages des parkings souterrains, que vous avez signalées, mais il y a un "truc" qui ne change pas : c'est que c'est "Indigo" à l'arrivée qui fait jackpot, qui exploite ce parking comme beaucoup d'autres. C'est jackpot pour ce grand groupe, "Indigo", qui est "ex-Vinci Park", qui exploite bon nombre de parkings souterrains.

Certes, je ne sais pas quel est leur résultat net pour les 2 précédentes années, qui ont été quand même marquées par ces périodes de confinement - certainement par une chute de leurs recettes - mais, enfin, les années auparavant, c'étaient 40 millions d'euros que les parkings municipaux se mettaient en "bénéf" dans la poche, alors que si on les mettait en régie publique, on pourrait faire autre chose de cette somme. C'est-à-dire que l'on pourrait penser autrement l'évolution de ces parkings municipaux, sans ce passage par les intérêts privés.

Le retour en régie directe, c'est le choix du bon sens, de l'intérêt général, parce que toute entreprise privée qui exploite un service public ne le fait pas par désintéressement, et c'est logique. La logique du système libéral, c'est qu'une entreprise privée est là pour dégager des bénéfices, faire du profit. Et donc, quand la Ville cède ses usages aux intérêts privés, cela veut dire que la Ville accepte que les usages de la Ville soient une source de profit sur le dos de la collectivité, le dos des contribuables et le dos des citoyens usagers.

Si l'on veut repenser la ville autrement et repenser l'usage des parkings municipaux, il serait bien plus pertinent de reprendre la maîtrise sur les parkings municipaux, c'est-à-dire la maîtrise publique. Je vous alerte sur une autre chose : c'est que le groupe "Indigo" exploite une bonne partie de nos parkings municipaux. Mais quand vous avez "Streeteo" qui s'occupe du contrôle de la verbalisation du stationnement, c'est une filiale d'"Indigo". Cela fait quand même beaucoup. Ils peuvent exploiter le sous-sol et le stationnement extérieur, quelque part de manière indirecte.

Donc, vraiment, je vous le dis et redis : c'est un aveuglement idéologique que de vouloir toujours se référer aux entreprises privées. Ou alors c'est un manque de courage dans la capacité de pilotage par l'administration de ses services publics. Quand on l'a fait pour la régie publique de l'eau, on a vu que tout le monde était gagnant, que non seulement le prix de l'eau a baissé, que le contrôle des réseaux d'eau a permis de lutter contre le gaspillage, et, en plus, qu'il y a un intérêt écologique évident. L'intérêt écologique pour une ville de contrôler ses parkings me paraît quand même assez évident. Je déplore qu'il y ait toujours cet aveuglement libéral qui fait que, laisser gérer ces parkings par le privé, aboutit "in fine" à des sommes très conséquentes qui s'échappent dans les poches des intérêts privés.

Je vous remercie et voterai contre le projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à M. David BELLIARD pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, mes chères collègues.

Ce projet de délibération porte en effet sur la concession en délégation de service public du parc de stationnement Montparnasse-Raspail, qui est un grand parc de 800 places situé sous le boulevard Montparnasse, dans le 15^e arrondissement, et qui prend fin le 1^{er} novembre prochain. La vélostation gare Montparnasse, qui offre 340 places de vélo, dont une première partie est exploitée depuis le 6 novembre 2020, a été intégrée à cette concession permettant de faire évoluer son périmètre.

Sur le fond même du projet de délibération, comme vous l'avez indiqué dans votre intervention, Madame NIAKATÉ, la prochaine délégation prévue est une concession d'une durée de 18 ans pour les deux ouvrages, soit jusqu'au 1^{er} novembre 2039. Trois offres ont été reçues et, en effet, c'est la société "Indigo Infra" qui a présenté la meilleure offre, avec des modalités financières qui ont été jugées très satisfaisantes, avec notamment une redevance d'environ 9,30 millions d'euros et une part de redevance fixe importante de 75 % sur la durée du contrat.

En effet, comme cela a été rappelé dans les différentes interventions, nous faisons évoluer la destination et le fonctionnement de ces parkings puisqu'une série de travaux visent à améliorer leur attractivité et la transition énergétique : installation de 280 bornes de recharge électrique, d'un ascenseur pour faciliter l'accès des P.M.R. et des vélos, création de stationnements vélos supplémentaires - nous le savons, nous en avons besoin - remise en peinture complète, mises aux normes électriques et incendie.

Le stationnement - je tiens à l'indiquer ici à notre Conseil - sera bien sûr gratuit pour les personnes à mobilité réduite, comme nous nous y sommes engagés lors du vote de la réforme du stationnement en juillet dernier. Le délégataire a, par ailleurs, prévu de souscrire un contrat énergie verte auprès de son fournisseur d'énergie pour l'exploitation de la vélostation. Une tranche optionnelle permettra d'étendre la vélostation et de réaliser des accès complémentaires.

Enfin, sur la stratégie de stationnement sécurisé pour les vélos, aujourd'hui, les objectifs d'occupation des ouvrages, soit à Montparnasse, soit gare de Lyon, ne sont pas encore remplis, mais cet écart peut notamment

s'expliquer par la crise Covid et par encore une trop forte méconnaissance de l'offre par les usagers qui pourraient être intéressés. Nous allons continuer le travail pour développer des offres de stationnement sécurisé pour les vélos dans les gares, parce que c'est en facilitant au maximum l'intermodalité que la pratique du vélo, associée au développement des infrastructures dans l'espace public, avec voies cyclables et stationnements à arceaux, que nous pourrions continuer à faire croître la part modale du vélo. Mais nous y reviendrons plus largement dans la présentation du "Plan Vélo" lors d'un prochain Conseil. Comme vous le voyez, oui, nous adaptons les usages des parkings souterrains pour les mettre en conformité avec notre stratégie de transformation de l'espace public.

Enfin, le débat que vous posez, Madame SIMONNET, est effectivement un vieux débat, mais un débat primordial. Sans entrer dans le détail de l'argumentation, permettez-moi simplement de rappeler que la régie publique n'est pas toujours la solution la plus optimale. Et enfin, que la Ville s'est dotée d'une S.E.M., la SEMAEST, qui remporte d'ailleurs le marché de concession du parc de stationnement Carnot-Prony, dans le 17^e arrondissement, sur lequel aucune intervention n'est prévue, mais qui montre que la S.E.M. de la Ville s'est mise en capacité de remporter un certain nombre de lots de concession et s'adapte aux nouvelles exigences que nous appelons de nos vœux pour les parkings souterrains.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire, cher David BELLIARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 13.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DVD 13).

2021 DVD 55 - Prolongement du RER E Eole à l'Ouest et aménagement de la place Porte Maillot (17^e). - Exonération de S.N.C.F. Réseau et la S.P.L. PariSeine des redevances d'occupation du domaine public pour les travaux.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la convocation en urgence d'une réunion du comité Porte Maillot.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 55 et le vœu n° 47. Il s'agit du prolongement du R.E.R. E Eole à l'Ouest et de l'aménagement de la place porte Maillot. - Exonération de S.N.C.F. Réseau et de la S.P.L. "PariSeine" des redevances d'occupation du domaine public pour les travaux.

La parole est à M. David ALPHAND pour présenter notamment le vœu n° 47.

M. David ALPHAND. - Essentiellement pour présenter ce vœu n° 47.

Mais, en réalité, nous sommes dans la droite ligne du propos de David BELLIARD voilà quelques instants, qui parlait de stratégie de transformation de l'espace public. Si stratégie il y a, en effet, la mise en œuvre doit être appliquée avec soin et notamment doit être planifiée.

Raison pour laquelle le vœu que je défends ce soir vise à demander la convocation en urgence d'une réunion du comité qui travaille sur la porte Maillot. Ce vœu est inspiré par le maire du 17^e arrondissement, M. Geoffroy BOULARD, et mes collègues Mmes Brigitte KUSTER et Alix BOUGERET, et partagé naturellement par la municipalité du 16^e arrondissement.

Il se trouve qu'en effet, la porte Maillot - cela a été rappelé ce matin par notre collègue Geoffroy BOULARD lors du débat sur les Jeux olympiques - est l'objet de nombreux travaux d'envergure ; le prolongement du R.E.R. Eole, l'aménagement de l'axe majeur et le prolongement du tramway T3. Ces travaux nécessitent, bien évidemment, une coordination dans leur ensemble, notamment dans la perspective du respect du calendrier, et plus particulièrement encore dans le calendrier imposé par l'organisation des Jeux olympiques, puisque l'on sait bien que ce quartier tiendra une place particulière dans l'accueil des délégations du C.I.O. et que, quelque part, il sera un quartier vitrine pour toutes ces délégations internationales.

Raison pour laquelle ce comité de la porte Maillot doit se réunir, alors qu'il ne s'est pas réuni depuis le mois de septembre 2020. Nous demandons non seulement sa réunion en urgence, mais dans un cadre et dans un champ élargi, puisque nous suggérons qu'il réunisse non seulement les directions de la Ville concernées par ces différents travaux, mais également la S.N.C.F., la Préfecture de police, la R.A.T.P., Ile-de-France Mobilités, l'aéroport de Beauvais et un certain nombre d'autres acteurs aussi bien administratifs qu'économiques.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David ALPHAND.

Je donne la parole à M. David BELLIARD pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher collègue.

Peut-être un petit mot pour rappeler le contexte de ce projet de délibération qui a pour objectif d'exonérer S.N.C.F. Réseau et la S.P.L. "PariSeine" des redevances d'occupation temporaire du domaine public pour les travaux de prolongement de la ligne Eole vers l'Ouest entre les gares Haussmann-Saint-Lazare et porte Maillot, pour la construction de la gare Eole à la porte Maillot et le réaménagement de la porte Maillot, comme convenu dans le protocole cadre voté par notre Assemblée en septembre 2016.

Pour rappel, le prolongement du R.E.R. E à l'Ouest consiste à relier la gare Saint-Lazare, actuel terminus de la branche Est du R.E.R. E, à Mantes-la-Jolie, tout en améliorant la qualité de service et en modernisant l'exploitation de l'ensemble de la ligne, notamment par le déploiement d'un nouveau matériel roulant et d'un nouveau système d'exploitation. Le projet, d'une longueur totale de 55 kilomètres, comprend la réalisation d'une infrastructure nouvelle en souterrain de 8 kilomètres environ entre Haussmann-Saint-Lazare et Nanterre, le réaménagement de la ligne existante sur 47 kilomètres entre Nanterre et Mantes-la-Jolie, et la création de 3 gares nouvelles : porte Maillot, La Défense et Nanterre-La-Folie.

Si ce projet de création d'une nouvelle ligne de transport en commun fait consensus entre nous, je ne voudrais pas, Monsieur ALPHAND, que votre vœu puisse être interprété autrement que comme une affirmation collective de notre volonté de voir la prolongation du R.E.R. E menée à son terme et dans les meilleurs délais, malgré les informations qui nous sont parvenues il y a quelques jours et que chacun a pu découvrir dans la presse concernant le surcoût.

A ce titre, je voudrais rappeler que l'Exécutif parisien et le Secrétariat général sont pleinement mobilisés auprès de la S.N.C.F. et de la délégation interministérielle pour avancer et obtenir justement la sécurisation du chantier Eole, qui a un impact fort, vous l'avez rappelé, sur l'aménagement de l'espace public. D'ailleurs, nous avons tenu une réunion ensemble - l'Exécutif parisien et les arrondissements concernés, dont le 17^e arrondissement qui était représenté - il y a 2 semaines avec Emmanuel GRÉGOIRE, le Premier Adjoint, pour parvenir à une position commune sur la question des surcoûts et du calendrier. C'est donc bien collectivement que nous gérons ce dossier. C'est pourquoi je donnerai un avis favorable à votre vœu demandant de réunir en urgence un comité porte Maillot élargi.

Toutefois, je peux également rappeler qu'étant donné la diversité des chantiers, dont la sécurisation provient essentiellement du chantier Eole dans un contexte où la porte Maillot devra être prête pour les Jeux olympiques de 2024, c'est prioritairement au délégué interministériel que cette tâche de coordination des acteurs incombe, y compris vis-à-vis de Beauvais et de la Préfecture de police. La Ville ne peut être tenue pour responsable, bien qu'elle ait pris elle-même la place de coordinatrice avec le Préfet CADOT dans cette phase difficile de sécurisation d'Eole auprès de la S.N.C.F.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLIARD.

Le vœu n° 47 du groupe Changer Paris recueille un avis favorable, si j'ai bien compris, de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 47, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 286).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 55.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DVD 55).

2021 DVD 58 - Subventions Plan Vélo (197.000 euros) et conventions avec 16 associations.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 58 : subventions "Plan Vélo" et conventions avec 16 associations.

La parole est au Maire de Paris Centre, M. Ariel WEIL.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Monsieur le Maire, chers collègues, la transformation d'une ville pensée et aménagée pour les automobilistes en une ville conçue et adaptée aux piétons, et fréquentée en grand nombre par les cyclistes, passe par des aménagements structurants et un maillage cyclable dense et cohérent. C'est l'ambition du "Plan Vélo". A l'échelle du centre de Paris, nous travaillons étroitement avec les associations de cyclistes dans le cadre du "Comité des mobilités actives", une instance de démocratie participative qui permet d'éclairer la mise en œuvre des projets d'aménagement en faveur du vélo, que nous avons mis en place il y a tout juste un an.

A côté des aménagements indispensables qui redessinent la ville, il y a des ajustements plus fins, des interventions de confort et une régulation des mobilités actives qui sont nécessaires pour accompagner les habitants dans ce changement des mobilités. C'est tout le sens de la politique locale que nous menons en lien avec le tissu associatif, notamment au travers de la matérialisation des contresens cyclables protégés au besoin dans les axes secondaires. Je le dis ici, cher David : je souhaite que le "Plan Vélo" prévoie une ligne budgétaire pour ces aménagements qui sont cruciaux pour la navigabilité cyclable.

De l'implantation de stationnements notamment sécurisés dédiés aux vélos, il faut que nous avancions encore plus vite sur les solutions apportées, notamment ces vélostations que nous avons été les premiers à accueillir au centre de Paris et que nous attendons de manière capacitaire de pied ferme à Paris Centre. Comme David BELLARD le disait à l'instant, effectivement, il faut qu'elles soient dans les lieux d'intermodalité. Je pense à Châtelet et aux Halles, évidemment.

Du déploiement de mobilier type pompe et borne de réparation, là aussi, nous avons innové et été dans les premiers explorateurs de ces mobiliers. D'ailleurs, cinq nouvelles pompes et bornes seront déployées cette semaine à Paris Centre et entretenues par la régie de quartier. Autre innovation de l'économie sociale et solidaire.

Ensuite, du soutien à l'écosystème vélo. Nous venons d'inaugurer, avec la régie de quartier et avec Florentin LETISSIER, la boutique de réparation vélo de la régie de quartier dans un local du G.I.E. "Paris Commerces" de la R.I.V.P. Ce qui, au passage, et l'un des autres avantages de notre politique d'achat ou de préemption d'immeubles, c'est que cela nous permet d'avoir des commerces, des associations ou des activités désirables en pied d'immeuble.

Enfin, la régulation des mobilités actives. L'essor de ces mobilités actives nécessite régulation et contrôle pour que les piétons, notamment les seniors et les personnes en situation de handicap, dont nous avons parlé toute la journée, ne soient pas les perdants de cette révolution des mobilités. A Paris Centre, nous avons mis en œuvre avant l'été la première opération de régulation des vitesses des trottinettes électriques en "free floating" à Paris, qui vient d'ailleurs de valoir à Paris une récompense sur laquelle notre secteur a été pionnier. Demain, nous allons construire avec les associations vélo locales des actions de sensibilisation et des campagnes de communication, pour rappeler à toutes et à tous les règles du Code de la route et les règles de bonne conduite qui s'appliquent en voiture comme à vélo.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - On a noté vos applaudissements nourris, cher Boris JAMET-FOURNIER.

La parole est au président Nicolas BONNET-OULALDJ.

On parle vélo, c'est logique.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je voudrais juste alerter sur un sujet que l'on connaît bien : c'est le nombre croissant d'accidents sur les pistes cyclables. Je sais que plusieurs de mes collègues étaient au mois de juillet porte de Montreuil pour rendre hommage à une jeune fille qui est décédée, fauchée par une voiture. La presse s'est récemment fait l'écho d'un nombre croissant d'accidents graves et de décès. J'avais interpellé le Conseil de Paris dans la précédente mandature sur deux sujets.

Evidemment, renforcer notre réseau de pistes cyclables et avoir un réseau qui soit sécurisé et adapté, ne plus voir des pistes cyclables sur les trottoirs, par exemple, et avoir vraiment des sites sécurisés. Je crois que l'Exécutif et David BELLARD ont pris la mesure, et les investissements prévus vont dans ce sens, même s'il serait souhaitable que dans le plan d'investissement de mandature, cette question soit vraiment prise au sérieux et que l'on renforce les moyens sur les pistes cyclables pour l'avenir de notre Capitale. C'est le premier sujet.

Quand je lis les revendications de l'ensemble des associations de cyclistes, qui sont par ailleurs aidées - c'est l'objet de ce projet de délibération - je note cette volonté d'un effort considérable en termes d'investissements pour avoir des pistes cyclables sécurisées.

Le deuxième sujet, c'est évidemment la question du Code de la route, du Code du cycliste. Pour cela, nous avons mis en place, cher Patrick BLOCHE, le savoir rouler à l'école. Je vous avais interpellé au moment du budget primitif 2021, en décembre dernier, pour la création d'un poste de coordination pour monter en gamme et développer le savoir rouler dans toutes les écoles. Nous avons, avec la maire du 12e arrondissement, une expérience très enrichissante dans le 12e arrondissement. Dans la précédente année scolaire, plus de 200 enfants ont appris à faire du vélo dans le 12e arrondissement. Il faudrait généraliser cela dans toutes les écoles de la Capitale. Pour cela, nous avons la chance, comme l'a dit la Maire de Paris ce matin, d'avoir des professeurs de la Ville de Paris dans toutes les écoles. Nous avons la chance aussi d'avoir des professeurs d'E.P.S. dans les collèges, notamment en sixième. Je pense que nous devons aller vers un dispositif parisien du savoir rouler, avec ce poste de coordination qui avait été budgété. Pour l'instant, je ne le vois pas venir et je ne sais pas si la personne en question a été recrutée. Il serait souhaitable de faire le point sur ce sujet.

Dernier point, et c'est l'objet de ce projet de délibération, c'est l'apprentissage de la réparation de son vélo. Je me félicite que beaucoup d'associations fleurissent dans tous les arrondissements pour aider les Parisiens et les Parisiennes à réparer leur vélo. Certaines Parisiennes nous disent une chose, qu'il faut entendre. Première chose, ce sont les premières victimes d'insultes, d'invectives sexistes quand elles sont à vélo dans Paris, par des automobilistes ou par des piétons. Cela renforce la question évoquée souvent par Hélène BIDARD de la place de la femme dans la ville et de ce rapport "genré" de la ville. Pour preuve, certaines femmes nous disent qu'il est compliqué d'aller dans des associations mixtes pour apprendre à réparer son vélo pour avoir un rapport qui est parfois un peu sexiste.

Et donc, je suis assez pour, et certaines associations ont développé cela, que des femmes puissent se retrouver entre femmes pour apprendre à réparer leur vélo. Je trouve, même si certains en ont fait des polémiques, que c'est un plus pour permettre à des femmes d'être dans un temps à elles pour apprendre correctement à réparer leur vélo. Je sais que c'est l'objet de certaines associations, même si la mixité est presque à 80 % de ces ateliers dans les subventions qui sont allouées.

En tout cas, bravo pour les efforts qui ont été faits en quelques années à Paris. Il faut continuer, on est sur le bon chemin.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Président BONNET-OULALDJ. Vous savez de quoi vous parlez.

Je donne la parole à M. David BELLARD pour répondre aux intervenants.

M. David BELLARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, effectivement, vous l'avez noté, ces dernières années, la pratique du vélo a explosé à Paris, en particulier ces deux dernières années. Désormais, sur certains axes parisiens, aux heures de pointe, on comptabilise davantage de vélos en circulation que d'automobiles. C'est un indicateur qui montre que Paris est en train de pleinement engager sa révolution cyclable. Transition qu'il nous faut accompagner et amplifier encore et encore. Cette révolution des mobilités est une dimension essentielle pour nous permettre de respecter nos engagements climatiques. Si cette dynamique est encourageante, il s'agit de faire encore mieux, de continuer à développer la part modale du vélo à Paris.

Je suis très heureux, cher Ariel WEIL, cher Nicolas BONNET-OULALDJ, de vous compter parmi les soutiens actifs lors de l'élaboration du prochain "Plan Vélo", qui, en effet, prévoira la création de nouvelles pistes cyclables sécurisées et le soutien plus global à l'ensemble d'un écosystème vélo extrêmement important, qui va du stationnement jusqu'aux acteurs impliqués dans le monde au sens large du vélo. D'ailleurs, c'est l'objet de ce projet de délibération que d'apporter un soutien à des acteurs associatifs qui sont des acteurs extrêmement importants.

Sans être exhaustif sur les activités portées, je pense notamment aux associations de réemploi et d'autoréparation, comme "La Petite Rockette", qui, en effet, cher Nicolas, proposent un certain nombre d'ateliers d'autoréparation réservés aux femmes : la "Cyclofficine", "SoliCycle", "Le petit Biclou", "Séjour sportif solidaire", "Paillettes & Cambouis", "CycloCube", et, bien entendu, le réseau "RéPAR", qui permettent aux Parisiennes et aux Parisiens d'apprendre à entretenir son matériel, tout en s'inscrivant dans des démarches de retraitement des déchets, d'économie circulaire et de réinsertion. Ils permettent à toutes et tous de s'équiper et d'entretenir son vélo à moindre coût.

Les associations vélos-écoles comme "Rosa-Parks", "Animation Insertion et Culture Vélo", "Développement Animation Vélo Solidaire" et la vélo-école du 20e arrondissement, qui permettent d'accompagner toute personne en âge de pédaler qui souhaite prendre confiance et développer une pratique vigilante et responsable à vélo. De l'apprentissage à la remise en selle, la vélo-école permet de promouvoir l'usage du vélo auprès des publics n'ayant pas ou peu l'occasion de se familiariser avec ce moyen de transport particulièrement adapté à nos territoires denses.

Cela fait partie du travail que nous devons mener, compléter et amplifier sur la pédagogie, l'information et la formation des cyclistes de tous âges pour un bon respect des règles d'usage de l'espace public. Car, oui, l'augmentation, l'explosion du nombre de cyclistes dans l'espace public a vu une augmentation, certes modérée, mais une augmentation réelle des incidents et accidents liés à cette pratique. Nous devons travailler sur ce sujet, non seulement sur le Code de la rue - vous l'avez souligné tous les deux dans vos interventions - mais aussi par des actions de formation, le "programme savoir rouler", et les aides et subventions que nous apportons à ces associations qui travaillent sur des publics qui sont adultes.

Enfin, les associations qui participent plus globalement de l'écosystème vélo au sens large, comme "Paris sans voiture", "la maison du Canal", "La Cycklette" et "Mieux se Déplacer à Bicyclette", en incitant les Parisiennes et les Parisiens à transformer leurs habitudes de mobilité du quotidien vers des mobilités actives et à donner envie au plus grand nombre d'envisager de prendre un vélo. Leur expertise locale et nationale nous permet de poursuivre le développement de la pratique du vélo sur tout le territoire parisien.

Je vous donne, en tout cas, rendez-vous lors du prochain Conseil de Paris pour débattre et échanger sur la présentation du prochain "Plan Vélo", sur lequel nous pourrions aborder un certain nombre de points que vous avez développés dans vos interventions. Enfin, pour toutes les raisons et pour l'excellent travail qui est produit par l'ensemble de ces associations, je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 58.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2021, DVD 58).

Je vous remercie.

2021 DVD 78 - Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (402.868,78 euros).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'installation de systèmes de détection d'angles morts sur les camions.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DVD 78 et aux vœux n° 48 et n° 48 bis. Il s'agit de l'indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

Je vais donner la parole, tout d'abord, à M. Jérémy REDLER, qui pourra ainsi présenter le vœu n° 48 du groupe Changer Paris.

M. Jérémy REDLER. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce soir, je vais vous présenter un vœu dont je suis certain que le fond fera l'unanimité dans cet hémicycle. Vous le savez peut-être, 32 % des accidents mortels à Paris sont dus aux angles morts. De nombreux accidents tragiques ont profondément marqué la population parisienne. Encore récemment, dans le centre de Paris. L'année dernière, dans le 16e arrondissement, d'une collégienne sur le trajet de l'école à l'angle des rues Georges-Sand et Jean-de-La-Fontaine. C'était il y a plus d'un an. Depuis, qu'avons-nous fait ? Nous ne devons plus attendre. Nous ne devons plus attendre le prochain décès. Nous ne devons plus attendre le prochain enfant que les parents ne pourront plus serrer dans leurs bras.

Dans le 16e arrondissement, dès son élection, Francis SZPINDER a souhaité faire de la sécurité routière un pilier de sa mandature. Il a notamment créé une délégation spécifique, avec une adjointe au maire chargée de la sécurité routière, Vanessa EDBERG, qui, au quotidien, s'attache à améliorer la sécurité des habitants, de nos enfants, des cyclistes, notamment en aménageant et en sécurisant les carrefours dangereux.

Mes chers collègues, un jour, les radars seront obligatoires, avec ou sans nous. Paris est la capitale de la France, elle doit s'ériger en exemple. Nous ne pouvons plus accepter de regarder les accidents les uns après les autres. Le vœu que je vous présente ce soir - qui, je l'espère, fera l'unanimité - vous demande trois choses. La première demande de présenter un bilan d'installation des dispositifs de détection des angles morts sur les véhicules poids lourds de la Ville de Paris et des délégataires de service public. La deuxième demande de s'engager sur un calendrier d'équipement des poids lourds des services de la Ville et de ses délégataires. La troisième demande

d'interpeller le Gouvernement pour demander d'instaurer le plus rapidement possible une obligation des systèmes de détection d'angles morts latéraux sur les poids lourds, détectant les piétons et les cyclistes.

Oui, mes chers collègues, je me répète, mais nous sommes plusieurs dans cette salle à être parents. Je suis papa. Certaines sont maman, d'autres sont papa, et je ne peux pas imaginer que nous ne fassions rien. Je ne peux pas imaginer que nos enfants aillent seuls à l'école et prennent le risque d'avoir un accident mortel, alors que, oui, nous pouvons faire quelque chose et nous savons quoi faire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir voter mon vœu favorablement et vous en remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérémy REDLER.

Je vais, bien évidemment, donner la parole à David BELLARD pour vous répondre.

M. David BELLARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher Jérémy REDLER.

Evidemment, je ne peux que partager les objectifs qui sont les vôtres. Je les partage d'autant plus que j'ai déjà plusieurs fois pris position publiquement en faveur de ces dispositifs angles morts, comme l'avait fait d'ailleurs mon prédécesseur, Christophe NAJDOVSKI. Je suis ravi que vous me permettiez de revenir sur le sujet aujourd'hui. Je souligne d'ailleurs la qualité du travail et des échanges que nous avons eus sur ce sujet - vous l'avez rappelé dans votre intervention - crucial.

Malheureusement, la majorité parlementaire n'a pas jugé bon d'obliger les acteurs à installer ces dispositifs pourtant extrêmement efficaces qui permettent non seulement de supprimer les angles morts, et donc de réduire très fortement les risques d'accidents, et d'améliorer de manière significative le confort de travail des chauffeurs qui vivent aujourd'hui un stress très fort lors de conduites en zone urbaine dense comme l'est Paris. Au lieu de cela, le Gouvernement lui a préféré la pose d'autocollants, dont on peut légitimement se demander la pertinence et l'efficacité face à un problème - vous l'avez rappelé dans votre intervention - aussi grave. Pourquoi ce Gouvernement pense-t-il qu'il est légitime de faire peser sur les plus fragiles dans l'espace public, à savoir les piétons et les cyclistes, le devoir de vigilance pour leur sécurité ?

Vous l'avez compris, mes chers collègues, nous avons besoin d'une accélération législative en la matière. Je profite, du coup, de cette intervention pour le rappeler de nouveau très officiellement. Nous avons également besoin de continuer à transformer la ville pour donner à chacun des espaces sécurisés pour se déplacer. C'est ce que l'on fait lorsque l'on piétonnise les rues, notamment aux abords des écoles avec le dispositif "Les rues aux écoles", ou lorsque l'on crée des pistes cyclables séparées de la chaussée, ou encore lorsque l'on baisse la vitesse maximale autorisée en ville.

En tout cas, je suis très heureux que l'on puisse aujourd'hui se retrouver pour toujours plus sécuriser les déplacements dans l'espace public. J'espère que nous vous trouverons en soutien aussi lorsque nous aménagerons l'espace public pour sécuriser les piétons et les cyclistes.

Je vous propose de retirer votre vœu au profit de celui de l'Exécutif, qui reprend l'intégralité de vos demandes et y ajoute les éléments liés à la transformation et aux aménagements de l'espace public que j'ai évoqués dans mon intervention.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

On va procéder par ordre. Je vais tout d'abord demander au groupe Changer Paris s'il retire son vœu au profit du vœu de l'Exécutif.

M. Jérémy REDLER. - Merci, Monsieur le Maire. Je retire mon vœu, mais je souhaiterais faire une explication de vote - je ne sais pas si je la fais maintenant ou après - sur le vœu de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Absolument.

Vous retirez donc votre vœu n° 48 et je vous permets, bien sûr, de faire une explication de vote sur le vœu n° 48 bis.

M. Jérémy REDLER. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais dire que je retirais mon vœu et que j'apportais mon soutien au vœu de l'Exécutif. Je me félicite que les propositions que j'ai faites dans ce vœu soient reprises par le vœu de l'Exécutif. Je souhaitais m'en féliciter parce que c'est important pour les Parisiens d'être au-delà des clivages politiques et de pouvoir assurer la sécurité des citoyens, des cyclistes, des habitants et évidemment de nos enfants.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérémy REDLER, pour cette explication de vote au nom du groupe Changer Paris.

Je donne la parole à M. Ariel WEIL pour une explication de vote au nom du groupe Paris en commun.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Monsieur le Maire, chers collègues, je ne peux pas ne pas intervenir concernant un accident si grave qui s'est produit tout près d'ici. D'abord, je voudrais dire toute ma douleur, celle de l'ensemble du Conseil de Paris Centre, et toute notre solidarité envers la famille endeuillée par ce terrible accident qui a eu lieu le 23 septembre dernier à l'angle des rues Saint-Honoré et de Castiglione, et ajouter qu'elle s'étend à toute la communauté scolaire qui a été très choquée.

Bien sûr, un tel drame, cher Jérémy REDLER, ne doit plus jamais se reproduire, et pourtant, il ne cesse de se répéter. Je voudrais, sans redire ce qu'a très bien expliqué David BELLIARD, que le rééquilibrage de l'espace public qui est en train d'être opéré par la Maire de Paris, et nous avec elle, doit se faire au bénéfice de la sécurité des piétons et des mobilités actives, et même, d'une certaine façon, c'est tout le sens de ce projet. Des rues plus sûres pour nos enfants, les familles, les plus âgées, les personnes en fauteuil. Une ville avec une circulation réduite et plus sûre pour celles et ceux pour qui l'espace public n'est pas toujours accueillant. Bien entendu, nous devons en finir avec les angles morts, ce point noir de la sécurité routière en ville, tout particulièrement dans le centre dense, avec des rues étroites.

Après David BELLIARD, je voudrais saluer le travail de Christophe NAJDOVSKI, qui, à l'époque, avait porté avec volontarisme au moment des débats à l'Assemblée nationale, devant le Parlement, une position très ferme en faveur de la généralisation des dispositifs de détection des angles morts sur les poids lourds, mesure retoquée par le Gouvernement. Dans la loi d'orientation des mobilités, dans son article 55, c'est l'installation de stickers, d'autocollants, qui est le seul dispositif prévu.

A l'évidence, notre cadre est insuffisant et inadapté. Il faut redemander au Gouvernement d'aller plus loin et d'instaurer au plus vite une obligation des systèmes de détection pour les poids lourds. Mesure qui aurait dû être dans le texte de loi. Cela doit s'accompagner de moyens pour aider les professionnels à s'équiper. C'est coûteux et ce n'est pas à eux d'en assurer seuls le coût, mais la priorité doit être absolument claire. Je remercie donc Jérémy REDLER pour son vœu initial ainsi que l'Exécutif pour le très bon vœu qui lui répond.

Je vous remercie et vous invite à le voter, bien sûr.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire de Paris Centre.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 48 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2021, V. 287).

Il était nécessaire que notre Assemblée se rassemble sur un sujet qui nous préoccupe.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 78.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DVD 78).

2021 DVD 79 - Transformation des rues de La Chapelle et Max Dormoy (18e). - Bilan de la concertation préalable. - Approbation des objectifs et du programme.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose, si vous en êtes d'accord, d'examiner les projets DVD 79 et DVD 89, comme cela nous commencerons, demain, par les vœux n° 49 à n° 54. Je prends en compte le souhait du groupe Changer Paris que ces vœux ne passent que demain. Je vous propose donc de terminer avec les deux projets de délibération qui restent. Merci, Madame la Présidente.

Nous examinons le projet de délibération DVD 79 qui est la transformation des rues de la Chapelle et Marx-Dormoy, dans le 18e arrondissement. - Bilan de la concertation préalable. - Approbation des objectifs et du programme. Avec l'idée que vous n'êtes pas obligée d'aller jusqu'aux cinq minutes prévues par le règlement intérieur.

La parole est à Mme Maya AKKARI.

Mme Maya AKKARI. - Je vais faire normalement beaucoup moins que cinq minutes.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le quartier de la Chapelle nord est en évolution depuis de nombreuses années. La concertation pour la transformation de la rue de la Chapelle et de la rue Marx-Dormoy s'inscrit dans un

cadre large de la concertation publique initiée depuis 2002 sur le grand secteur Paris Nord-Est. Après l'émergence du quartier Chapelle-International, après l'éclosion du parc Chapelle-Charbon, après la première pierre de l'Arena posée la semaine dernière par Mme la Maire ainsi qu'Éric LEJOINDRE, maire du 18^e arrondissement, et Pierre RABADAN, adjoint au Maire, et alors que nous avançons à grands pas sur la restructuration de la porte de la Chapelle, c'est au tour des axes d'entrée dans le Nord de Paris d'être revisités.

Les questions de voirie ne sont pas que des sujets d'embellissement ou de régulation de la circulation. Ce sont aussi, pour nous, des occasions de faire vivre la ville de demain dans le cadre de nos valeurs. Est-ce que l'on veut plus ou moins de voitures, d'arbres ? A qui donnons-nous la priorité : le piéton, la voiture, le vélo ? Comment peut-on lutter par l'urbanisme et la voirie qui relèvent de notre compétence, contrairement à la lutte contre le trafic de stupéfiants et l'accueil des réfugiés, contre les mésusages de l'espace public ? Ce sont ainsi de nombreuses questions qui se posent à nous.

La concertation que nous avons menée avec de nombreux collègues élus du 18^e arrondissement auprès des habitants du quartier, entre le 17 mai et le 20 juin, malgré les conditions sanitaires strictes, a fait émerger de nombreuses priorités et propositions. Le programme qu'il nous est demandé d'approuver ce jour est donc issu de ces échanges. Vous y trouverez notamment - et j'insiste sur ces 2 axes qui m'ont semblé les plus importants - la suppression des 2 stations-service des 80 et 85, rue de la Chapelle, qui sont sources de nuisances olfactives et visuelles, et qui attirent une population de taxis illégaux pour laquelle ces stations sont des repères. Moi qui suis en charge des quartiers populaires depuis 7 ans sur l'arrondissement, je peux vous dire que cette mesure est très attendue des habitants et qu'elle va changer le visage du quartier.

Le second point sur lequel je voulais insister est celui de la plantation d'un troisième alignement d'arbres sur les trottoirs élargis, sur un tronçon de la rue de la Chapelle. Impossible, malheureusement, de le faire pour des raisons techniques sur le reste de la rue. Il y aura ainsi, sur ces rues, de façon générale, plus de végétal et un équilibre entre les flux des différents usagers : piétons, mobilités douces, voitures, transports en commun. L'espace public sera plus apaisé de façon générale. Surtout, nous aurons à terme une continuité verte entre ces axes et la porte de la Chapelle, bientôt plus belle porte de Paris. Comme le dit souvent notre maire, Éric LEJOINDRE : "future place centrale du Grand Paris".

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Maya AKKARI.

Trois minutes, vous avez tenu votre promesse.

Je donne la parole à M. Frédéric BADINA-SERPETTE.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Il était temps d'écrire un nouveau chapitre pour le quartier Chapelle nord/Chapelle sud, et c'est bien tout le sens des aménagements qui sont évoqués dans ce bilan de la concertation préalable et du grand projet qui touche la réhabilitation et la reconfiguration de l'espace public, tout particulièrement la porte de la Chapelle.

Je voulais d'abord, au nom des élus écologistes de Paris mais aussi de ceux du 18^e arrondissement, saluer la mobilisation des citoyens sur cette concertation, et ce, malgré la pandémie et le distanciel. C'est le signe d'une attente, et cette attente, nous en avons conscience tant la reconfiguration du secteur fut évoquée dans les mandatures précédentes et tant les dysfonctionnements de l'espace public sont évoqués à raisons par les riverains depuis trop longtemps. Trop de voitures, trop de bruit, pas assez de végétal, le constat est sans appel et partagé par toutes et tous. Cette fois-ci, c'est bon, nous y sommes : nous allons enfin réduire drastiquement la place accordée à la voiture individuelle, remettre le vélo, le piéton et le végétal au cœur de l'espace public entre la porte de la Chapelle et le métro la Chapelle.

Apaiser l'espace public, c'est bien ce qu'attendent de nous celles et ceux qui se sont exprimés dans cette concertation, eux qui font face, comme nous, à des usages qui ne sont pas les bons, comme ma collègue l'a évoqué. Je pense ici, bien sûr, aux économies clandestines contre lesquelles nous nous battons bien seuls, l'Etat n'ayant jamais mobilisé les moyens nécessaires pour remonter et détruire les filières identifiées sur le secteur.

Nous sommes déjà en reconquête, avec la préfiguration de la future piste cyclable que nous avons déployée suite à la pandémie. L'aménagement définitif va nous permettre de confirmer l'intention et de bénéficier à terme d'une véritable continuité cyclable protégée et apaisée depuis Paris vers Saint-Denis, ce qui permettra à terme de faire en sorte que les Parisiennes et les Parisiens y trouvent leur compte, mais que celles et ceux qui veulent aller travailler à Saint-Denis ou rentrer dans Paris puissent se sentir mieux.

L'entretien de l'espace public a beaucoup été évoqué dans le rendu de cette concertation. Je voudrais donc conclure mon propos en saluant les 10 nouveaux agents de la propreté qui sont affectés depuis maintenant 10 jours sur le secteur, qui préfigurent le futur atelier que nous voulons dédier tout particulièrement au quartier Chapelle nord et aux secteurs de la porte de la Chapelle : Charles-Hermite, Tristan-Tzara ou encore Hébert. C'est l'élu propreté qui vous le dit : cette nouvelle équipe était attendue. Nous avons annoncé son arrivée. La DPE a travaillé d'arrache-pied

depuis plusieurs mois pour les former et construire un collectif qui associe des agents expérimentés et des nouveaux embauchés. Bienvenue à eux. Ils vont contribuer activement à l'apaisement de cet espace public et je pense faire en sorte que le bilan de cette concertation soit d'autant plus entendu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, pour des interventions très maîtrisées dans le temps.

Je donne la parole à M. David BELLIARD pour répondre aux intervenants.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, mes chers collègues, pour vos interventions.

Effectivement, le réaménagement de la porte de la Chapelle est l'un des chantiers majeurs de notre mandature, symbole du travail de couture urbaine et d'ouverture que nous souhaitons mener avec les communes riveraines et la Métropole, notre travail visant à transformer - vous l'avez rappelé - les portes en nouvelles centralités urbaines et à transformer en profondeur un quartier qui présente un certain nombre de difficultés. Cette transformation n'a toutefois de sens que si les rues de la Chapelle et Marx-Dormoy, menant à la porte axe historique qui mène à la basilique Saint-Denis, point de départ de la route nationale 1, sont également requalifiées. C'est tout l'objet du travail que nous avons commencé.

Un diagnostic a été mené, des objectifs ont été proposés. Rééquilibrer des modes de transport cassés, le caractère extrêmement routier du site au profit des piétons, des vélos, des bus. Réinvestir les contre-allées et les espaces libres pour y développer de nouvelles promenades piétonnes et des activités pérennisées. Les coronapistes, que nous avons établies et créées dans un urbanisme tactique. Végétaliser massivement. Traiter les interfaces avec le quartier. Améliorer la qualité de vie des riverains, notamment par la disparition des stations-service. Vous l'avez mentionné.

Ces orientations ont été confirmées et précisées à l'issue de la concertation préalable lors des échanges avec les habitants, dont ce projet de délibération fait le bilan complet. C'est donc une bonne nouvelle qui nous permet d'avancer.

Je terminerai sur le calendrier. Les travaux démarreront au second semestre 2022 pour se finir en décembre 2023. Ce projet, qui est en effet extrêmement attendu par ses habitantes et habitants, va transformer un quartier qui, je crois, a besoin aujourd'hui de l'être. Je vous demande donc d'approuver le bilan de la concertation préalable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLIARD.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce projet de délibération DVD 79.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DVD 79).

2021 DVD 89 - Equipements du réseau Bus sur le territoire parisien. - Convention d'occupation du domaine public avec la R.A.T.P.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Comme il n'y a plus d'inscrits sur le DVD 90, nous terminons avec le projet de délibération DVD 89 : équipements du réseau bus sur le territoire parisien. - Convention d'occupation du domaine public avec la R.A.T.P.

Je donne la parole à Mme Nathalie MAQUOI, si elle le souhaite naturellement.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération en apparence technique ne fait que renouveler une convention d'occupation du domaine public parisien par la R.A.T.P., mais il n'est pas innocent dans ses termes puisqu'il vaudra jusqu'au 31 décembre 2024, date à laquelle la gestion du service public de transport routier de la Capitale doit s'ouvrir à la concurrence.

Je profite donc de ce projet de délibération pour interpeller notre Conseil de Paris et nous interroger collectivement sur les conséquences de la mise en concurrence annoncée du réseau de bus parisien et de la petite couronne. Au cœur d'une mandature où nous poursuivons nos efforts pour favoriser les mobilités douces, les transports collectifs, réduire le recours à la voiture individuelle, l'incertitude concernant l'opérateur avec lequel la Ville de Paris devra traiter dans les années et les décennies à venir peut nous inquiéter.

La mise en concurrence des lignes de bus a d'ores et déjà débuté avec la cession par lots à des opérateurs privés des lignes de grande couronne, donnant souvent lieu à une régression sociale pour les salariés. La grève des

salariés de "Transdev" en Seine-et-Marne en est un exemple. Ils dénoncent la dégradation de leurs conditions de travail, avec un nombre d'heures effectuées bien supérieures à celles payées, et leurs difficultés dans le dialogue social. Ainsi, comme dans le cadre du T9, qui relie la porte de Choisy à Orly-Ville, première ligne de tramway exploitée à 100 % par un opérateur privé, qui avait eu une détérioration de la qualité de service pour les usagers quand ce ne sont pas de véritables accidents qui surviennent.

Le réseau de bus parisien et de petite couronne a été refondu en 2019 pour améliorer la qualité des services offerts aux usagers. Il opère en mode dense en couvrant un volume de kilomètres de lignes très important, concerne plusieurs milliers d'agents aujourd'hui inquiets pour leur devenir alors que les premiers appels d'offres selon bientôt lancés. Les alertes doivent nous enjoindre à prendre position contre la mise en concurrence du réseau de bus parisien et francilien dans son ensemble, et œuvrer en ce sens en réclamant à la Région Ile-de-France la mise en place d'une régie régionale de transport nous permettant d'être en conformité avec le cadre européen, tout en gardant le contrôle et la gestion publique, ce qui constitue l'un de nos biens communs fondamentaux.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Nathalie MAQUOI.

Je donne la parole à M. Frédéric BADINA-SERPETTE.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, comme ma collègue Nathalie MAQUOI le disait, c'est un projet de délibération technique, mais qui permet d'évoquer très rapidement l'importance de ces gares routières R.A.T.P., qui sont un trait d'union essentiel entre Paris et sa Métropole parce qu'elles permettent aux voyageurs la meilleure correspondance possible aux portes entre les lignes de bus qui desservent la petite couronne et celles desservant Paris, mais aussi la meilleure correspondance possible avec le bus, le tramway et le métro. Elles sont structurantes pour notre réseau de déplacement et notre réseau de transport. Par ailleurs, ce sont des outils d'intermodalité essentiels au bon fonctionnement du réseau. Mais au-delà de la technique, et l'on entre dans le dur du projet de délibération, il est très symbolique puisqu'il évoque une fin de convention au 31 décembre 2024, une date fatidique veille d'un lendemain de concurrence rendue possible au 1er janvier 2025.

La mise en concurrence du réseau de bus francilien et du réseau parisien, c'est là tout le problème. Je voulais profiter de cette intervention pour rappeler l'opposition du groupe Ecologiste de Paris, non pas au projet de délibération, bien entendu, mais au contexte, et donc, à cette mise en concurrence. Une mise en concurrence mortifère pour le secteur et pour la R.A.T.P. qui est encore fragile face à la crise. Une mise en concurrence déstabilisante pour l'un des réseaux de transports de surface les plus denses et structurés d'Europe, un réseau à l'histoire riche. Une mise en concurrence qui risque de rendre l'offre illisible pour les voyageurs malgré la tarification unique et qui complexifiera la gestion des situations perturbées, et donc, l'exigence de continuité de service public qu'attend l'ensemble des usagers des transports publics en Ile-de-France et singulièrement à Paris. Enfin, une mise en concurrence qui ne garantit en rien la protection des salariés concernés, qui sont inquiets - on l'a dit - et ne font qu'alerter l'autorité organisatrice sur les risques d'une telle mesure.

C'était l'occasion pour nous, une fois de plus, de dire notre position à la mise en concurrence.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Frédéric BADINA-SERPETTE.

Dernier intervenant avant que je donne la parole à David BELLIARD : M. Jean-Philippe GILLET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous aurons l'occasion, lors de ce Conseil, de traiter d'une série de mesures favorisant l'accélération de la transition écologique. Je voudrais aborder un sujet dont les communistes pensent qu'il est incontournable en la matière : celui des transports en commun. D'abord, pour dire combien le quinquennat MACRON aura acté le prolongement des plus grandes errances qui aujourd'hui retardent, si ce n'est compromettent la résolution des enjeux climatiques de notre temps, Si, en matière de transport, l'urgence aurait été d'impulser sans tergiverser le développement des infrastructures ferroviaires et des mobilités publiques, ce Gouvernement a préféré faire la part belle aux solutions individuelles, renvoyant à chacune et chacun la responsabilité de changer de comportement au détriment de solutions collectives.

Collective, parce qu'une politique de transport réellement écologique doit impérativement l'être. Elle doit passer par un service public dédié à cet effort pour garantir à tous un droit à la mobilité effective. Ce ne sont pas l'augmentation du prix de l'essence ni les restrictions frappant certains véhicules qui créeront les conditions d'une mobilité durable, mais bien un investissement massif en faveur d'un développement des réseaux ferroviaires et des déplacements routiers collectifs.

En lieu et place, se multiplient les fermetures de gares, de guichets, de lignes, les suppressions de personnel, la dépréciation de leurs conditions de travail, les privatisations néfastes sur fond de mise en concurrence, au détriment des usagères et usagers, travailleuses et travailleurs. Nous l'avons vu partout où les monopoles publics de transport sont soumis à cette concurrence. C'est la règle du moins-disant social qui l'emporte, avec pour seul objectif celui de réduire le coût du travail et d'accroître les marges de rentabilité d'opérateurs privés qui se délestent de l'entretien des infrastructures et de l'intérêt des voyageuses et voyageurs.

Après l'ouverture à la concurrence de la S.N.C.F., c'est vers les réseaux de bus que ce Gouvernement organise une nouvelle fois, en exécution des directives européennes, la grande braderie des services publics de transport. Dans la droite ligne de la loi d'orientation des mobilités, ce sont désormais les filialisations et privatisations des réseaux de bus qui vont déferler sur le territoire national, et avec elles, la sortie progressive d'une logique de service public. C'est notamment l'interdiction pour la R.A.T.P. d'exploiter des lignes après les échéances de libéralisation prévues pour les différents modes, en 2024 pour les réseaux de bus, et avec la possibilité pour les régions d'anticiper cette échéance.

La présidente d'Ile-de-France Mobilités, Valérie PÉCRESSÉ, s'est évidemment empressée de faire connaître sa volonté de mener au plus vite l'ouverture à la concurrence du Transilien et des réseaux de bus de Paris et de petite couronne. "In fine", c'est l'avancée vers des transports publics éclatés et privatisés qui est en marche, avec en prévision des dizaines d'entreprises distinctes pour exploiter les dessertes, le tout avec des statuts de sociétés anonymes. Tous les avantages d'une gestion par opérateur intégré unique et public seront perdus. Je dis bien "les avantages", et nous disons bien, nous communistes, "les avantages", car si nous bénéficions aujourd'hui à Paris du réseau de transport le plus dense et performant du monde, c'est grâce à la qualité d'opérateur historique et intégré de la R.A.T.P. C'est cette régie publique qui permet la complémentarité entre réseaux, qui rend possible la substitution rapide d'un mode de transport à un autre en cas d'incident sur le réseau parisien. C'est ce statut qui garantit la qualité du service public des transports et assure au personnel le niveau de protection qu'il est impératif de maintenir dans un secteur aussi hautement stratégique que celui des transports publics.

A cet égard, les communistes tiennent à évoquer l'énième démonstration du "dumping" social qu'entraînent les privatisations, en ayant un mot de total et franc soutien pour les conducteurs et conductrices de bus de "Transdev" en grève depuis le 2 septembre. En cause, la baisse des salaires, l'accélération des cadences, la suppression des temps de pause, avec toutes leurs conséquences sur la santé physique et mentale des salariés, dont les arrêts maladies se sont mécaniquement multipliés depuis l'application du nouvel accord socle de l'entreprise.

Le groupe Communiste et Citoyen tient ici à dire tout son soutien à ces salariés en lutte pour leurs droits et pour la qualité des transports. C'est aussi un attachement profond que nous souhaitons réitérer au service public des transports qui, dès lors qu'il est confronté au privé, voit reculer à la fois ses performances, le droit du travail et l'objectif de transition écologique.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe GILLET.

Je donne la parole à M. David BELLIARD pour répondre aux intervenantes et intervenants.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération technique porte sur la convention qui lie notre Ville avec la R.A.T.P. concernant l'occupation de l'espace public du réseau de bus. Cette occupation donne lieu au versement par la R.A.T.P. d'une redevance annuelle délibérée par le Conseil municipal parisien en date du 18 janvier 1963.

Actuellement, 6 écostations bus, situées dans le domaine public de la Ville de Paris, sont gérées et exploitées par la R.A.T.P. sur le territoire parisien, avec des abris et équipements propriétés de la R.A.T.P. Afin de répondre aux objectifs d'amélioration de la qualité de service aux voyageurs, Ile-de-France Mobilités a fait évoluer sa politique en faveur de l'intermodalité bus et a approuvé le 30 mai 2017 le schéma directeur des écostations bus. La R.A.T.P. versera à la Ville de Paris une redevance annuelle forfaitaire d'un montant de 2,725 millions d'euros, qui sera révisé annuellement et indexé sur la valeur du module tarifaire.

La présente convention est consentie par la Ville de Paris et acceptée par la R.A.T.P. jusqu'au 31 décembre 2024, date à partir de laquelle la gestion du service public de transport routier et l'exploitation desdits ouvrages seront ouvertes à la concurrence. Sur ce dernier point, sur lequel portent principalement vos interventions, je suis, à titre personnel, opposé à la mise en concurrence des lignes de transport. Elle risque de complexifier inutilement les services et les process d'organisation, au détriment de la qualité de service des usagers.

Donc, oui, je partage vos craintes, vos critiques sur ce sujet. D'ailleurs, ce sont des points de vigilance que nous portons avec mes collègues de la majorité qui siègent au conseil d'administration d'Ile-de-France Mobilités, avec en premier lieu une demande basique : une transparence sur le calendrier et les modalités de réalisation de cette mise en concurrence par Ile-de-France Mobilités. Aujourd'hui, les éléments qui nous sont fournis nous montrent que, très clairement, il reste encore des zones d'incertitude importantes. Je dirais même "trop importantes". Je peux, en tout cas, vous assurer que nous continuerons à porter ces demandes et à monter au créneau avec une finalité

double : celle de garantir un service de transport de qualité et accessible, en phase avec nos objectifs de mobilité décarbonée et peu émettrice en termes de pollution, et celle de préserver un cadre de travail pour l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs concernés, dont on voit - vous l'avez souligné - avec la mobilisation des salariés de "Transdev", qu'elle n'est pas garantie.

Malgré tout, le projet de délibération ne portant pas sur l'ouverture à la concurrence du réseau de bus à proprement parler, je vous invite à voter favorablement pour ce dernier.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLIARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 89.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DVD 89).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Il n'y avait plus d'inscrit sur le projet de délibération DVD 90. Quand nous reprendrons les travaux de la 3e Commission après le débat organisé de demain matin, qui commencera à 9 heures, nous examinerons les 6 vœux concernant toujours la délégation de David BELLIARD : les vœux n° 49 à n° 54.

J'en profite pour vous indiquer que, jeudi matin à 9 heures, dans cet hémicycle du Conseil de Paris, sera remise à Denis MUKWEGE la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris, qui avait fait l'objet d'une délibération votée par notre Assemblée en octobre 2020. Nous aurons collectivement le plaisir d'accueillir ici même, jeudi matin à 9 heures, Denis MUKWEGE pour, collectivement, avec la Maire de Paris, lui remettre officiellement cette citoyenneté d'honneur.

Je vous souhaite une bonne soirée.

Je suspends la séance et l'on se retrouve à 9 heures demain matin.

Je vous remercie.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 12 octobre 2021 à vingt-et-une heures quinze minutes, est reprise le mercredi 13 octobre 2021 à neuf heures, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, bienvenue, bonjour à toutes et à tous.

2021 SG 69 - Communication sur l'accélération de la transition écologique à Paris.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la hausse du prix de l'énergie.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au financement des investissements pour la rénovation thermique des bâtiments.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au nettoyage des vitres et à l'installation de films solaires (5e).

2021 DASCO 146 - Académie du Climat. - Conventions de partenariat avec des associations et l'Université Paris Sciences et Lettres, l'Université Gustave Eiffel et la Ville Les Mureaux.

2021 DAE 267 - Subvention de fonctionnement (65.000 euros) et d'investissement (35.000 euros) à Sorbonne Université et convention avec le Groupe régional d'études sur les changements climatiques (GREC) francilien.

2021 SG 64 - Création de la direction de la transition écologique et du climat.

2021 DPE 41 - Subventions (87.021 euros) et conventions avec six associations œuvrant pour la prévention des déchets et au développement des "territoires zéro déchet".

- 2021 DAE 98 - Budget participatif. - Conventions et subventions de fonctionnement (255.000 euros) et d'investissement (115.000 euros) en faveur de onze structures œuvrant pour l'économie circulaire à Paris.
- 2021 DEVE 62 - Plan de sortie des plastiques. - Subventions (378.638 euros) aux gestionnaires de la restauration collective et convention avec le C.A.S.-V.P.
- 2021 DLH 172 - Subvention Vrac Paris. - 1ère année convention triennale (25.000 euros) : proposer à des habitants de quartiers populaires des produits principalement alimentaires de qualité à des prix attractifs.
- 2021 DPE 31 - Développement d'un outil de prévision de la qualité de la baignade dans la Seine et la Marne. - Convention de partenariat avec le SIAAP.
- 2021 DEVE 70 - Subvention d'investissement (50.000 euros) à l'APC pour des kits d'économie d'énergie pour les foyers parisiens.
- 2021 DLH 289 - Budget participatif. - Récupération de chaleur d'un Data-Center dans le cadre de la réalisation d'un programme de logements sociaux 16, rue de Belfort (11e) par Elogie-SIEMP. - Subvention (54.240 euros).
- 2021 DVD 66 - Station-service Porte d'Orléans (14e). - Contrat de concession pour des travaux d'installation de bornes GNV.
- 2021 DCPA 18 - Partenariat de performance énergétique pour 100 écoles (CPPE1). - Présentation des rapports d'activité.
- 2021 DEVE 104 - Plan Arbre, Charte de l'Arbre et modification barème d'évaluation des dégâts occasionnés aux arbres de la Ville de Paris et des travaux effectués sur ces arbres pour le compte de tiers.
- Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la signature de la Déclaration des Droits de l'Arbre.
- Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux moyens alloués à la réalisation du Plan Arbre.
- Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au budget pluriannuel du Plan.
- Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un indice NDVI.
- 2021 DEVE 76 - Approbation du Plan d'amélioration de l'environnement sonore.
- Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la prise en compte et l'évaluation des bruits émergents du trafic aérien.
- Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la pollution sonore dans le 17e et à l'utilisation des sirènes "deux-tons" par les véhicules sur la voie publique.
- Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'application du nouveau règlement des étalages parisiens.
- Vœu déposé par les groupes "Indépendants et Progressistes" et MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif aux nuisances sonores provoquées par les deux-roues à moteur thermique.
- Vœu déposé par l'Exécutif.
- 2021 DVD 94 - Schéma Directeur de la Chaleur Urbaine à Paris. - Adoption.
- Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'étude du retour en régie directe de la CPCU.
- 2021 DAE 94 - Conventions et subventions (1.430.500 euros) à 36 structures lauréates de l'appel à projets "Alimentation durable et solidaire 2021".

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la pérennisation de l'expérimentation des paniers solidaires.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons notre Conseil de Paris, avec ce matin le débat organisé, prévu en conférence d'organisation, avec l'accélération de la transition écologique à Paris.

Nous allons adjoindre les dossiers DEVE 104, 76, DVD 94, DASCO 146, DAE 267, SG 64, DPE 41, DAE 98, DEVE 62, DAE 94, DLH 172, DPE 31, DEVE 70, DLH 289, DVD 66 et DCPA 18.

Dire si ce sujet est transversal et porté par l'ensemble de mon Exécutif, des élus, et de l'administration, que je veux remercier.

Il a été convenu, avec les présidents de groupe, d'un débat organisé sur ce thème. Comme d'habitude, ce débat inclura les temps de parole définis, la présentation des vœux et des amendements. Si vous voulez bien cesser les conversations individuelles... Merci.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, quels que soient les mots que nous utilisons, crise, catastrophe, urgence écologique, la réalité est la même, et nous avons quelques années seulement pour inverser le cours des choses, et proposer à nos enfants et aux générations futures un avenir viable.

Partout dans le monde, l'été 2021 a encore été marqué par une succession de catastrophes naturelles. Nous l'avons vu, nous l'avons parfois vécu, des phénomènes extrêmes, les conséquences directes que nous connaissons du réchauffement climatique, qui peuvent frapper n'importe où, provoquer d'énormes dégâts, parfois irréparables, et faire souvent de très nombreuses victimes.

Le dérèglement climatique s'accélère, et nous le voyons, nous le percevons ici même à Paris.

C'est pourquoi nous n'avons pas attendu pour agir et d'ailleurs, dès 2007, j'y avais contribué à l'époque, je n'étais pas maire, notre Plan Climat a été l'un des premiers modèles du genre en France et dans le monde. Nos actions aujourd'hui portent leurs fruits. Le dernier bilan carbone de la ville, publié en 2020, est très encourageant. Les émissions de gaz à effet de serre ont baissé et la qualité de l'air s'améliore. Ce sont des résultats, des objectifs que nous nous étions fixés. Nous les mesurons, et nous voyons que lorsque l'on agit, on peut évidemment faire reculer ces fléaux que sont les émissions de gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique.

Donc, ces résultats montrent qu'il existe bien sûr un espoir, et que des actions peuvent changer la donne.

Le cadre de nos actions a d'ailleurs été fixé par l'accord de Paris, qui est notre guide, notre feuille de route, et notre boussole, chaque jour. Rien ne doit être envisagé en dehors de ce cadre, qui définit notre horizon et les étapes bien sûr pour y parvenir.

Pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, chacun doit répondre de ses engagements et respecter bien sûr son agenda local. C'est l'objet de cette communication autour de la transition écologique de Paris, qui s'accélère, comme l'illustre l'ordre du jour très riche de notre conseil.

Tout d'abord, pour déployer plus massivement nos actions en matière de transition écologique, nous avons besoin d'un chef d'orchestre. C'est l'ambition de la nouvelle direction de la transition écologique et du climat, dont je vous annonce aujourd'hui la création, direction que j'ai voulue, que j'ai pensée, que nous avons travaillée avec le Secrétariat général. Oui, c'est aussi étrange que cela, la Ville de Paris n'avait pas de direction dédiée entièrement à cette question.

Le sujet, ce qui était très bien, était réparti, et on le faisait, mais si on veut donner de l'ampleur, évidemment que cette direction va jouer un rôle essentiel. Elle va rassembler un ensemble de services dédiés à la transition écologique et à la prospective, pour déployer plus rapidement nos politiques liées au Plan Climat Air Energie.

Je veux saluer bien sûr François CROQUETTE, qui a œuvré pour bâtir ce beau projet qui a préfiguré cette direction, dans le dialogue avec les élus et bien sûr avec le reste de l'administration et sous l'égide de Marie VILLETTE au Secrétariat général.

Je veux saluer aussi tous les agents qui, dans ces moments de mue de leur environnement de travail, ont gardé le cap. Je remercie bien sûr Yann FRANÇOISE et son équipe, dont l'expertise est internationalement saluée. Et au-delà de l'international, je salue vraiment son expertise et son engagement depuis des années. Il fait partie de ces pionniers qui, à la Ville depuis 15 ou 20 ans, ont relevé le défi, nous accompagnent et font que notre ville est non seulement crédible, reconnue, et que nous obtiendrons aussi, j'irai le chercher en notre nom, un prix de l'ONU pour l'action de la Ville sur les questions du climat lors de la prochaine COP 26 à Glasgow.

Qui plus est, la science, les experts, nous sont plus que jamais utiles, et Paris veut coopérer davantage dans le monde, et avec le monde de la recherche. C'est l'ambition aussi de ce projet, engagement municipal que j'ai pris dès le premier tour, de créer un GIEC parisien qui se déploiera au cœur de cette nouvelle direction, en complémentarité bien sûr avec notre Conseil scientifique.

La première réunion de ces chercheuses et de ces chercheurs en présence de nos experts de la Ville s'est tenue cet été. Je veux d'ailleurs remercier aussi très chaleureusement Jean JOUZEL, qui a parrainé cette démarche, dont on connaît évidemment les travaux, la renommée et l'éthique, en ce qui concerne cette question du changement climatique et de sa dimension sociale, puisque ce qui caractérise Jean JOUZEL, c'est qu'il considère l'écologie et le social comme deux données d'un même, non pas problème, mais deux données pour résoudre les problèmes que nous connaissons aujourd'hui.

Je veux aussi saluer Robert VAUTARD, Nathalie de NOBLET-DUCOUDRÉ, et Luc ABBADIE, qui ont été les chevilles ouvrières de la constitution de ce groupe. Et par le biais du groupe régional d'étude sur les changements climatiques franciliens qu'ils ont fondé, avec qui nous construisons notre projet parisien, nous disposerons aussi des dernières connaissances scientifiques pour modéliser au mieux les scénarii pour notre ville.

Au-delà de cette réorganisation, mais comme souvent, la politique, c'est l'art de l'exécution, et que l'exécution passe par l'organisation, donc au-delà de cette réorganisation qui va nous permettre d'être encore plus efficaces, j'aimerais bien sûr revenir sur nos priorités, qui font l'objet de notre ordre du jour.

La première priorité, c'est que pour mieux respirer, nous devons protéger, face aux températures extrêmes, et nous avons besoin de repenser la place de la nature dans la ville.

C'est l'ambition du Plan Arbres, je veux remercier, je les citerai tous, les adjoints et bien sûr Christophe NAJDOVSKI. Je veux remercier Dan LERT pour les travaux, et puis évidemment, également, Célia BLAUDEL, qui trace et fixe la perspective.

L'ambition du Plan Arbres, qui prévoit formellement que l'aménagement urbain ne pourra plus être envisagé sans la nature. L'engagement de Christophe NAJDOVSKI, mais aussi je veux remercier à ses côtés et à nos côtés, Carine SALOFF-COSTE, la nouvelle directrice de la DEVE et ses équipes pour leur mobilisation sur ce dossier.

Aujourd'hui, les 500.000 arbres de la Capitale sont en fait nos meilleurs climatiseurs naturels. Ils peuvent faire baisser de 4 degrés la température en milieu urbain, ce qui est énorme quand on voit les températures qui s'annoncent. Ils abritent bien sûr aussi une part essentielle de la biodiversité de Paris.

C'est pourquoi il nous faut bien sûr protéger les arbres, mais aussi augmenter leur nombre. 170.000 arbres seront plantés dans le cadre de cette mandature. C'est un engagement que j'ai pris, que nous avons pris, là aussi dès le premier tour. C'est un objectif ambitieux sur lequel nous sommes déjà engagés, qui nous poussera à aller vers ce que l'on pourrait appeler une ville jardin, qui nous invite évidemment à revoir nos règles d'urbanisme.

Je veux remercier Emmanuel GRÉGOIRE pour les travaux qu'il fait avec vous toutes et vous tous, tout cela est un travail d'équipe, sur le futur P.L.U. bioclimatique, et bien sûr sur l'intensification de l'imperméabilité des sols.

Remettre la nature au cœur de notre ville, c'est lutter contre ces épisodes de très forte chaleur, mais aussi contre les inondations, mais aussi bien sûr, protéger notre santé.

C'est donc tout à la fois un enjeu environnemental, mais aussi une question de santé publique que nous avons prise à bras-le-corps, avec mon équipe, depuis déjà longtemps, mais sur laquelle nous accélérons. C'est cette deuxième priorité que nous avons fixée aussi, l'accélération de la transition énergétique de Paris.

La transition énergétique, c'est la clé de voûte de notre trajectoire vers la neutralité carbone. Cette transition, dans le secteur du bâtiment, s'appuie sur deux jambes : mieux isoler nos bâtiments, et déployer plus massivement les énergies renouvelables.

Paris, nous le savons, est une ville ancienne, avec des bâtiments dont la rénovation énergétique est parfois complexe. Nous en avons fait d'ailleurs le diagnostic, il y a longtemps, ce diagnostic de nos bâtiments, qui nous permet d'avoir une cartographie très précise de là où sont les bâtiments très énergivores, et ceux qui résistent mieux.

Nous devons améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments. Ce travail, nous l'avons commencé depuis 2008. Nous avons accompagné la Ville de Paris à accompagner la rénovation de plus de 50.000 logements sociaux, ce qui n'est pas rien. Nous allons poursuivre sur cette voie. Chaque année, 5.000 logements sociaux seront rénovés, pour mieux les isoler et offrir aux Parisiens, aux classes moyennes et aux plus modestes, un environnement de vie plus sain.

Grâce à ces travaux, les locataires économisent jusqu'à 400 euros par an sur leurs factures d'énergie, ce qui est très important. Je veux remercier et Dan LERT, et Ian BROSSAT pour l'engagement qui est le leur, et bien sûr Jacques BAUDRIER, parce que derrière, c'est aussi un suivi de tous ces chantiers et de toutes ces opérations avec nos bailleurs sociaux, mais aussi avec les copropriétés privées. C'est quelque chose que nous avons lancé dans la mandature précédente avec Célia BLAUDEL, autour de "Éco-rénovons", et un accompagnement des copropriétés privées vers cette transition énergétique.

En parallèle, nous investissons dans la rénovation thermique de nos écoles, des bâtiments publics dans lesquels vivent nos familles, nos concitoyens, nos enfants. Nous accompagnons aussi la transition écologique des

bâtiments du secteur privé. Cette transition nécessite la mobilisation de tous les acteurs pour mettre fin à la précarité énergétique.

Au-delà de la rénovation énergétique des bâtiments, il nous faut aussi plus massivement déployer les énergies renouvelables. C'est un enjeu central. À l'heure où nous le voyons, le coût de l'énergie est au cœur de l'actualité. Pour y parvenir, nous avons de puissants leviers d'action à travers des réseaux de distribution. Je pense au réseau de chaleur urbain et au réseau de froid, deux infrastructures déjà largement alimentées par des énergies renouvelables à Paris, qui vont jouer un rôle déterminant dans les années qui viennent.

Permettez-moi de faire un commentaire sur les annonces du Président de la République, hier. Je suis frappée d'une chose, c'est que les collectivités locales ne figurent absolument pas dans le plan d'action du Président de la République, comme si on pouvait changer les infrastructures, je pense par exemple au développement des infrastructures, des bornes électriques si, et c'est une bonne chose, on veut accélérer la production de véhicules électriques, comme si les infrastructures n'avaient rien à voir avec le sujet, ou comme si les infrastructures étaient décidées d'en haut.

Deuxième chose, j'ai entendu parler de petits réacteurs nucléaires que l'on pourrait placer au gré de je ne sais quoi, puisque là aussi, les élus locaux sont absents, et la concertation citoyenne est absente de ce plan-là. Mais quand je vois les difficultés à développer sur le territoire national des éoliennes, je me dis que nous ne sommes pas près de voir arriver ces petits réacteurs nucléaires, qui d'ailleurs, à ce stade, ne sont qu'au stade de projet. Ils sont au stade de "design". Il n'y a pas encore eu du tout ni de validation en termes de sécurité nucléaire, ni même de capacité de production.

Oui, c'est une piste sur laquelle travaillent les Etats-Unis, sur laquelle travaillent un certain nombre d'autres pays. Je ne dis pas qu'il ne faut pas étudier cette piste, mais que l'on ne nous annonce pas que c'est fait et que demain, il va y avoir des petits réacteurs nucléaires partout en France, qui vont nous permettre de nous passer, en tous les cas d'assurer la consommation énergétique dans notre pays.

Surtout, ce qui me choque profondément, c'est l'absence totale des élus locaux. Là encore, quand je regarde la façon dont, sur ce levier "green deal", qui est le levier européen du plan de relance dans chacun des Etats, quand je compare ce qu'il se passe dans d'autres pays, par exemple l'Espagne, 50 % du plan de relance est confié aux collectivités territoriales, et notamment sur ces deux dimensions, le "green deal" et l'accompagnement de la transition numérique.

Je ferme la parenthèse, parce qu'en fait, elle est au cœur de notre sujet. Je vous le dis, nous avons beaucoup de leviers, nous avons beaucoup de conviction, et beaucoup de détermination à avancer. Et ceux qui me feront taire ne sont pas encore nés, donc je leur dis qu'ils ne gaspillent pas leur énergie.

En tout état de cause, il nous faudra un Etat à nos côtés, et aujourd'hui je ne vois pas du tout... je vois que vous êtes de grands soutiens de M. MACRON, cela ne me surprend pas, puisque depuis longtemps, nous disons que M. MACRON est de droite.

À part cela, nous aurons tout de même besoin de l'Etat pour agir.

Je voudrais vous dire aussi que l'adoption d'un nouveau schéma directeur de réseau de chaleur est bien sûr en cours, tout autant que la désignation d'un délégué à Paris pour la concession du réseau de froid. Ce seront deux étapes très cruciales pour atteindre la neutralité carbone en 2050.

La troisième priorité pour protéger notre santé, c'est l'alimentation, comme... Vous devriez tout de suite rejoindre "La République en marche". Cela vous ira très bien.

... Comme l'interdiction du plastique, qui sera aussi au cœur de nos préoccupations.

La stratégie alimentaire de Paris ne date pas d'hier. Je veux remercier Audrey PULVAR pour son engagement sur cette politique, et pour proposer aux habitants une alimentation équilibrée, une alimentation issue de l'agriculture biologique, et privilégiant aussi bien sûr les produits locaux.

Dans le cadre de ce Conseil d'ailleurs, différentes subventions seront proposées, notamment issues de l'appel à projets "alimentation durable et solidaire", qui nous permettront de mener de concert le combat écologique et la réponse à la question sociale, qui est cruciale, ce n'est pas un gros mot, en renforçant notamment l'aide alimentaire, et aussi les commerces d'alimentation durable dans les quartiers populaires, parce qu'effectivement, nous voulons que cette nourriture saine puisse être accessible à toutes et tous, et notamment bien sûr aux plus fragiles, aux catégories les plus modestes. C'est ce qui guide notre action. Je crois que c'est ce qui fait aussi la noblesse du politique, s'intéresser à ceux qui vont moins bien, pour les aider.

Je veux remercier aussi Anne-Claire BOUX pour le travail qu'elle fait, notamment en accompagnement de toute cette équipe, sur les quartiers populaires. Je sais que c'est un gros mot pour vous, Madame DATI.

Pour mieux protéger notre santé, nous allons aussi réduire l'utilisation de plastiques, qui sont reconnus aujourd'hui comme des perturbateurs endocriniens, et qui sont évidemment particulièrement dangereux. Nous le

savons, l'accumulation de plastiques constitue aussi un fléau environnemental, parce que nous les générons ici, mais ils polluent nos cours d'eau et les océans. Là encore, ce sont les plus fragiles et les plus jeunes qui sont les plus exposés.

Paris est engagée depuis longtemps dans la lutte contre les pollutions plastiques. Déjà en 2009, nous supprimions le bisphénol A dans nos crèches. Tout cela, bien avant la réglementation. Je pense que les Parisiennes et Parisiens, qui nous ont renouvelé leur confiance l'année dernière, savent que lorsque nous disons et posons un sujet sur la place publique, nous tentons de le résoudre, et pour leur santé.

Depuis, bien sûr, un très important travail a été réalisé pour évincer les composants plastiques de notre commande publique, parce qu'évidemment, cela passe par des leviers d'action, et la commande publique est un de ces leviers d'action. La nouvelle direction dont j'ai parlé tout à l'heure, de la transition écologique et du climat, pilotera d'ailleurs notre feuille de route pour faire de Paris un territoire "Zéro Plastique" à usage unique, comme je m'y étais d'ailleurs engagée lors des municipales de 2020.

Avec le plan de sortie des plastiques dans la restauration collective, nous franchirons également une étape très importante. C'est l'aboutissement d'un long travail préparatoire, en concertation avec les caisses des écoles et avec l'ensemble des gestionnaires.

Je veux aussi remercier, au-delà d'Audrey PULVAR, le travail et la division alimentation durable de la DEVE, ainsi que le bureau de la restauration collective au sein de la DASCO, cher Patrick, qui porte aussi cette ambition.

Les maires d'arrondissement et tous nos gestionnaires travaillent à nos côtés sur ces enjeux. Je veux aussi les remercier, majorité comme opposition, ainsi que les agents de service, ou de plonge, qui par leur participation au groupe de travail vont aussi permettre de faire bouger les choses, parce que nous avons souhaité les associer.

Nous irons évidemment bien plus loin que la réglementation en vigueur. Tous les plastiques disparaîtront des cantines de nos écoles et de nos crèches, et seront remplacés par des matériaux sains et durables. Cette démarche de réduction des plastiques s'inscrit pleinement dans une stratégie Zéro Déchet, qui est largement plébiscitée par les Parisiens, comme le montrent d'ailleurs les résultats du budget participatif.

La quatrième priorité, parce que les pollutions peuvent être de plusieurs ordres, nous lutterons plus massivement contre la pollution sonore, qui est le deuxième facteur de risque environnemental, après la pollution de l'air.

La pollution sonore, c'est un enjeu de santé publique, tout autant qu'une nuisance. Ses répercussions sont très fortes chez les jeunes, chez les enfants, chez les personnes âgées, et plus généralement chez les personnes fragiles. Qui plus est, le bruit est encore plus présent au sein de quartiers populaires, où les inégalités se cumulent.

Le dernier Plan de lutte contre le bruit a permis de réduire de 2 décibels les bruits à Paris, entre 2015 et 2020. Et en diminuant surtout le trafic routier, évidemment, puisque c'est la première source de pollution sonore. En encourageant aussi les déplacements en transports en commun et les pistes cyclables, nous avons amélioré la qualité de l'environnement sonore, tout en améliorant la qualité de l'air.

C'est dans cette même logique de création d'un cercle vertueux que s'inscrit ce plan que nous présentons aujourd'hui et qui va, une fois encore, bien sûr, très au-delà de nos obligations légales et réglementaires.

Désormais, toutes les sources de bruit seront prises en compte. La police municipale, d'ailleurs, jouera un rôle de premier plan pour lutter contre la pollution sonore, son déploiement, nous y reviendrons dans notre Conseil demain, sera un élément clé aussi de ce plan.

Une consultation d'ailleurs, sur ce plan d'amélioration de l'environnement sonore, s'ouvre dès aujourd'hui pour enrichir les actions avec nos partenaires. Je veux à nouveau remercier Dan LERT, qui va piloter cette mission essentielle au bien-être des Parisiens.

Chers collègues, nos ambitions d'ici 2026 sont grandes et vont bien au-delà de ce que la législation impose. D'ailleurs, Paris a toujours un temps d'avance et Paris donne le la. C'est un choix que nous faisons pour être à la hauteur des défis qui se dressent déjà devant nous. Nos actions portent leurs fruits et sont reconnues, je vous l'ai dit tout à l'heure. À la prochaine COP 26 à Glasgow, je recevrai, au nom de Paris, un prix, le UN Global Climate Action Awards pour sa lutte contre le réchauffement climatique.

Ce prix nous honore, mais surtout, il va nous obliger à poursuivre nos efforts pour répondre aux attentes. J'ai toujours pris très au sérieux le fait que l'Accord de Paris porte le nom de notre ville, et que cet objectif que beaucoup avaient négligé ou continuent à négliger, continuent à essayer de relativiser, cet objectif d'être alignés avec l'Accord de Paris c'est, je crois aussi, non seulement notre feuille de route, mais aussi la noblesse de l'action que nous devons faire, que nous devons aux habitants de notre ville aujourd'hui, mais que nous devons aussi aux générations futures et aux plus jeunes.

Pour répondre d'ailleurs à l'inquiétude de la jeunesse qui est réelle et légitime, nous avons et j'ai souhaité faire naître cette Académie parisienne du Climat à quelques mètres d'ici. Je veux remercier toute l'équipe de préfiguration sous l'égide de Patrick BLOCHE et avec l'administration de la Ville.

Je veux aussi saluer Serge ORRU, et Sarah ALBY la nouvelle directrice de cette Académie du Climat, ainsi que Bérénice DELPAL, la directrice des Affaires scolaires, et Natacha HILAIRE, directrice du projet. En fait, cette académie, je vous invite vraiment à y aller, et d'ailleurs tout le monde y va sans vous y inviter, parce qu'elle est extrêmement intéressante.

Pour tout vous dire, l'idée m'était venue au moment des marches des jeunes pour le climat organisées par Greta THUNBERG, qui tous les vendredis lançait cette grande grève internationale à laquelle ont répondu beaucoup de jeunes, où la question principalement posée était : à quoi cela sert d'aller à l'école si on ne peut pas vivre sur une planète, parce que tout ce qui est engagé aujourd'hui nous empêchera de pouvoir y vivre ?

A partir de cette question-là, nous nous sommes dit et nous avons travaillé dans ce sens, qu'il nous fallait un lieu qui soit à la fois un lieu bien sûr pour cet échange, cette transmission, cette élaboration de projets, mais aussi cette transmission de connaissances par des scientifiques sur les questions du climat, vu quand même le vide sidéral encore aujourd'hui dans l'Education nationale et dans nos programmes, dans les programmes scolaires sur cette question, que nous allions prendre les choses en main.

Pas contre l'Education nationale, puisque le Recteur est partie prenante de ce projet et était d'ailleurs, et je l'en remercie, avec nous à l'inauguration de l'Académie du Climat, mais j'ai voulu que cette question du climat soit aussi la question qui bouscule les pédagogies, parce qu'aujourd'hui, les jeunes n'apprennent plus comme ils apprenaient il y a même 20 ou 30 ans et que la question du climat et des projets à partir desquels les jeunes vont pouvoir travailler va nous aider aussi et va rejallir sur toute la ville, sur nos politiques publiques et la façon dont nous les conduisons.

Donc, mes chers collègues, la transition écologique est engagée. Les actions que nous menons aujourd'hui témoignent de cette transition profonde de notre ville, une transition qui est à la fois écologique et sociale.

Pour accélérer cette transition, la mobilisation bien sûr doit être générale, parce que le temps est compté, parce que nous devons gagner en saisissant toutes les opportunités qui se présentent à nous. Vous pouvez bien sûr compter sur moi pour mettre mon énergie au service d'une capitale mieux préparée face au défi du siècle, qui place au cœur de ses préoccupations la santé et le bien-être de ses habitantes et de ses habitants. Et je vous remercie.

J'ai hâte d'entendre ce débat ! Parce que je vois beaucoup de volonté, de réaction sur un sujet crucial, et j'ai hâte d'entendre ce débat !

D'abord, Alexis GOVCIYAN pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Madame la Maire, pour ce long exposé et je souhaite juste vous confirmer que notre groupe "Indépendants et Progressistes" est en soutien à l'action du Président de la République et de son Gouvernement, et nous sommes honorés d'agir dans ce sens. Mais ici, nous sommes au Conseil de Paris et le sujet concerne Paris, les Parisiens et les Parisiennes, donc je souhaite revenir au débat et ne pas être en situation de pollution avec la campagne présidentielle.

Je vous remercie donc.

Je vous remercie d'avoir organisé ce débat, Madame la Maire, sur ces questions majeures qui concernent notre avenir et celui de nos enfants.

Permettez-moi toutefois, au nom de mon groupe, d'émettre une réserve sur le contenu de cette communication, certes, très riche et de qualité, mais qui ne permet pas dans le temps qui nous est imparti, d'aborder tous les sujets, et nous le regrettons. C'est d'ailleurs, je crois, le sentiment de plusieurs groupes politiques.

Aussi, pour ma part, je souhaite d'abord axer mon propos sur la question du bruit, en lien avec le Plan d'amélioration de l'environnement sonore que vous présentez. Vous précisez que de nombreux Parisiens se disent gênés par le bruit dans certains quartiers plus que d'autres, en effet. Ce constat, nous le partageons. Et j'irai même plus loin en disant que le bruit n'est pas une nuisance éphémère, il devient un véritable problème de santé publique avec des impacts non négligeables. Bruitparif l'a d'ailleurs démontré avec une étude très bien faite.

Face à ce constat, il vous faut agir, vous faites des propositions. Votre plan 2021-2026 est louable, et nous ne pouvons que souscrire aux propositions. Mais la question du calendrier et du suivi doit toutefois être posée. C'est d'ailleurs le sens de l'amendement de nos collègues du groupe MoDem que nous soutiendrons bien évidemment.

Quand je parle d'agir, il y a des sujets qui ne peuvent pas attendre tant ils mobilisent les Parisiens.

Je voudrais tout d'abord évoquer la multiplication des chantiers dans Paris qui échappent souvent à toute logique et minent la vie de nos nombreux riverains et riveraines. Il y a un vrai travail d'optimisation et d'efficacité à trouver en la matière en ayant toujours à l'esprit la préservation de la qualité de vie des habitants. Comment accepter qu'un prestataire ouvre des trottoirs, les rebouche, soit dit en passant souvent très mal, et quelques mois plus tard un second prestataire intervient à nouveau. C'est incompréhensible, les Parisiens ne le comprennent pas. Ces

nuisances sont répétitives, intenses et deviennent rapidement insupportables pour toutes celles et tous ceux qui les vivent.

J'échangeais ce matin avec mon collègue Pierre-Yves BOURNAZEL qui vous a alertée, je crois, sur le chantier de nuit de la place des Abbesses, qui depuis plusieurs semaines perturbe la vie de centaines de familles qui ne dorment plus ! Chacun peut imaginer ce que cela signifie de passer plusieurs semaines de nuits blanches !

Bref, nous attendons sur cette question un véritable plan global qui ne semble pas suffisamment abordé dans cette communication et dans ces différents projets de délibération.

Je voudrais également évoquer les nuisances liées aux terrasses dites éphémères et l'explosion des plaintes de riverains pour nuisances sonores et dégradation de l'espace public. Avec Delphine BÜRKL, maire du 9^e arrondissement, nous avons soulevé ce problème à maintes reprises et nous avons regretté l'impréparation de la Ville de Paris qui a conduit à des situations surréalistes et à un contournement des règles qui n'est plus à démontrer.

Aussi, nous vous proposons, dans un vœu rattaché à ce projet de délibération, de faire appliquer strictement le Règlement des étalages et terrasses du 1^{er} juillet 2021, particulièrement pour l'interdiction d'exploiter les places de livraison comme terrasses saisonnières.

Je souhaite enfin terminer par les questions des nuisances sonores provoquées par les deux-roues à moteur thermique. Selon le Conseil des mines, 80 % des deux-roues à moteur thermique ne respectent ni les normes de bruit, ni les normes d'émission des échappements. Cela conduit à une multiplication des plaintes des riverains et elles sont plus que légitimes. Ces nuisances sont d'autant plus insupportables lorsqu'elles se produisent souvent la nuit.

La mise en place prochaine du stationnement payant que nous appelons de nos vœux avec Delphine BÜRKL est justement un des leviers pour agir sur la régulation de l'espace public.

C'est dans cet esprit d'apaisement et de prise en compte des demandes des habitants que nous vous proposons un vœu également rattaché à cette communication, et qui vous demande, Madame la Maire de Paris, non seulement de réglementer l'usage des deux-roues thermiques de 21 heures à 7 heures du matin, tel que permis par le C.G.C.T., mais aussi de donner consigne à la nouvelle police municipale de mener des opérations de contrôle des échappements des véhicules des deux-roues. Ceci, sur la base de l'article R. 318-3 du Code de la route. Enfin, d'entamer une concertation avec les sociétés de livraison à domicile ayant recours à des deux-roues à moteur thermique, en conformité avec les dispositions prévues par la loi.

Voilà, Madame la Maire, les propositions que nous formulons pour Paris, pour les Parisiens, et dans un cadre strictement de l'avis qui nous concerne ici et maintenant. J'aurais aimé pouvoir en dire plus, mais le temps nous manque. Compte tenu de l'importance des sujets abordés et de l'incomplétude des propositions que nous trouvons notamment dans le projet de délibération DEVE 76, pour celui-ci notre groupe s'abstiendra.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur GOVCIYAN.

Madame MAQUOI, présidente du groupe "Génération.s".

Mme Nathalie MAQUOI. - Madame la Maire, chers collègues, en 2015, lors de la COP 21, Paris a donné son nom à un accord historique. Il nous engage, et toute inaction de notre part serait criminelle. La confiance que les Parisiens et les Parisiennes nous ont accordée en 2020 intégrait l'action pour préparer la ville au dérèglement climatique au rang des priorités absolues, qu'ils ont d'ailleurs réaffirmées au moment du vote du dernier budget participatif.

Il nous faut donc toujours avoir à l'esprit : nous sommes la dernière génération d'élus à pouvoir agir efficacement contre les dérèglements climatiques, chacun, chacune à notre échelle.

Les alertes sont de plus en plus nombreuses, ces dernières années ont été marquées par des catastrophes naturelles sans précédent, des épisodes caniculaires en été, un dôme de chaleur au Canada et en Espagne, des inondations meurtrières en Belgique et en Allemagne, des méga feux en Grèce, en Turquie, en Algérie, au Maroc.

Le dernier rapport du G.I.E.C. publié cet été est alarmant. Pour Paris, l'étude sur les vulnérabilités et les robustesses de la Ville face au changement climatique qui a été mise à jour le mois dernier montre les risques et les aléas encourus selon les trois scénarios envisagés pour 2030 : le scénario volontariste, le scénario intermédiaire et le scénario du pire. 2030, c'est demain, c'est dans 8 toutes petites années. Personne ne peut plus ignorer le phénomène et c'est un tournant crucial qu'il s'agit de négocier pour quitter notre mode actuel de production et de consommation, pour passer à un mode écologique en emportant l'adhésion du plus grand nombre sur ce qui est l'enjeu du siècle.

"Il y a de l'espoir, car le monde n'a pas encore compris, c'est quand tous auront pris conscience du problème que nous pourrions agir". Ces mots, empruntés à Greta THUNBERG, nous guident à "Génération.s". Notre première formation d'élus a été la fresque pour le Climat, pour ne rien ignorer des facteurs et conséquences en cascade du

dérèglement climatique. Être sensibilisé et formé sur les causes et sur le caractère systémique du dérèglement climatique, être apte à transmettre et diffuser les connaissances permet de sortir de l'éco-anxiété.

Oui, tout n'est pas perdu. Oui, changer le modèle de société est possible. Oui, vivre dans une société écologique permet de vivre mieux. Nous avons, il y a un an, soutenu et participé à la préfiguration de l'Académie du Climat pour accompagner cette prise de conscience.

La transition vers le Paris écologique doit se faire avec et pour les Parisiens et les Parisiennes sans laisser personne au bord de la route. Pour nous, cette transition comprend l'amélioration du cadre de vie, l'encouragement et l'accompagnement de l'emploi de proximité non délocalisable. Elle esquisse un modèle urbain adapté aux deux risques majeurs auxquels nous pourrions être confrontés, la canicule et la crue, projette une nouvelle façon de faire lien qui protège les plus vulnérables, contribue à lutter contre les inégalités sociales, notamment en réduisant les factures énergétiques. Elle protège notre santé en limitant la pollution, elle facilite notre activité physique, et elle nous permet de manger mieux.

Cette ambitieuse trajectoire vers un Paris écologique doit ainsi être partagée et connue. Nous nous exprimons à l'occasion de ce débat sur une diversité de projets de délibération. Je salue l'ambition de certains d'entre eux, le Plan Arbres, le Plan pour l'environnement sonore parisien.

Je crois néanmoins qu'il manque ici un outil essentiel pour illustrer le tournant stratégique que nous menons : la programmation de nos investissements futurs, détaillant leur localisation, chiffrant les moyens alloués aux politiques transversales comme les déplacements ou le logement.

Cette programmation a minima doit reprendre et garantir les investissements nécessaires au respect de la trajectoire découlant du Plan Climat parisien. Sa mise en œuvre concrétise les discours. Avancer sans programmation structurante laisse craindre un égarement dans la politique des petits pas.

C'est pourquoi je voudrais rappeler ici quelques priorités auxquelles notre groupe est particulièrement attaché, non par identité, mais parce que nous avons compris qu'elles sont l'un des principaux leviers pour rester dans la trajectoire volontariste du Plan Climat pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre, et c'est d'abord la rénovation thermique des bâtiments.

Nous l'avons régulièrement soutenue et encouragée pour nos bâtiments publics, notamment pour les écoles, mais il faut aussi faire les mairies ou les bibliothèques. Certaines sont de véritables passoires énergétiques et l'enjeu budgétaire d'économie en fonctionnement pour la Ville se conjugue ici avec l'enjeu climatique. Saluons le partenariat de performance énergétique concernant 100 écoles parisiennes et appelons de nos vœux la relance du programme pour "100 écoles bioclimatiques" avec la garantie d'un budget d'investissement le permettant.

Même attention à la rénovation thermique des logements, alors que la trajectoire, notre Plan Climat, en suggère 40.000 par an jusqu'en 2030, la loi Climat et Résilience interdit à partir de 2025 la location des logements les plus énergivores. Les bailleurs sociaux comptent encore dans leurs parcs un trop grand nombre de ces logements et leur accompagnement dans les plans Climat est nécessaire tant pour le climat que pour la bourse et le confort de leurs locataires.

Il en va de même dans le parc privé. Nous avons plaidé lors du dernier budget de la Ville pour abonder l'enveloppe du programme "Eco-rénovons Paris" destiné à accompagner les petits propriétaires dans la rénovation énergétique des immeubles privés. Nous savons que nous ne tiendrons pas la trajectoire du Plan Climat sans une rénovation thermique du parc privé. Des conditions de revenus peuvent permettre de flécher les aides vers celles et ceux qui en ont le plus besoin, mais il est urgent d'assurer à "Eco-rénovons 1" les moyens d'aller à son terme, il est surtout urgent de lancer sans attendre de nouveaux programmes pour une "Eco-rénovons 2".

Ces priorités permettent ensuite d'économiser de l'énergie, d'autant plus à l'heure où les prix du gaz et de l'électricité augmentent, que ces coûts pèsent lourd sur les budgets des Parisiens et des Parisiennes, notamment les plus vulnérables, qui doivent être accompagnés par un plan de lutte contre la précarité énergétique.

Tout comme pour les Parisiens et les Parisiennes, tout retard pris en la matière pèse lourd dans les budgets de fonctionnement de nos équipements publics.

C'est pourquoi le contrôle de nos réseaux d'énergie vient traduire concrètement notre Plan Climat sur la consommation d'énergie, tant en chaud qu'en froid. Le réseau de chaleur urbaine alimente plus de 500.000 logements, nos bâtiments publics et tous les hôpitaux de la Capitale, et il a vocation à s'étendre. Nous lui assignons comme objectif d'augmenter significativement la part d'énergies renouvelables dans la production, 75 % en 2030 et 100 % en 2050.

Le choix du mode de gestion est un autre enjeu stratégique qu'il nous faudra débattre pour s'assurer d'une véritable maîtrise publique, non seulement de la distribution mais aussi de la production. Un contrat intégré permettrait à la Ville de fixer des objectifs renforcés et d'assurer un pilotage à la hauteur de nos ambitions.

Un autre levier pour mettre en œuvre le Plan Climat, c'est d'aménager la ville pour se déplacer en transport en commun, à pied, à vélo. Les transports sont encore un des premiers responsables des émissions à Paris, même si

nous avons déjà accompli d'encourageants progrès avec une baisse de 35 % des émissions sur ce secteur en 15 ans. La réduction de la place de la voiture individuelle en ville et l'appui au développement de la marche à pied ou du vélo sont à amplifier.

Le Plan Bruit présenté par Dan LERT montre qu'une part importante du bruit à Paris est due à la circulation des voitures et des deux-roues. Il répond à un enjeu global de préservation de l'environnement et du cadre de vie pour le bénéfice de toutes et tous.

Aménager Paris pour que Paris soit prête pour les défis de canicules et de pluies plus intenses nécessite de retrouver de la terre dans nos rues et dans les cours d'immeubles, de retrouver la nature en ville. Cela nous permet d'améliorer et de préserver des espaces de fraîcheur, de biodiversité, d'avoir plus de sols qui absorbent l'eau. Nous voterons le Plan Arbres, ainsi que les amendements du groupe Ecologiste de Paris pour nous doter d'une feuille de route ambitieuse.

Aménager Paris, c'est aussi changer d'urbanisme et de modèle urbain, nous aurons l'occasion d'en parler lors de notre prochain Conseil de Paris, puisque ce seront des débats sur les grandes orientations pour élaborer le plan d'urbanisme bioclimatique.

En cohérence avec nos propos ici, nous serons attentifs à préserver autant d'espaces de respiration et de pleine terre que possible et nous veillerons à ce qu'ils soient élaborés avec les Parisiens et les Parisiennes.

Enfin, pour que l'urgence climatique soit au cœur de notre action d'élus, et qu'elle éclaire l'ensemble de nos décisions, il est nécessaire d'évaluer l'impact climatique de chacune de nos politiques publiques et de nos budgets. En ce sens, nous saluons aussi la création de la Direction de la Transition écologique et du Climat, appui stratégique précieux aux autres directions, qui permettra d'éclairer en continu et en transversal notre action collective pour préparer Paris, écologique, pour les Parisiens et les Parisiennes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je donne la parole à Mme Maud GATEL, présidente du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire, nous ne pourrions qu'effleurer ces différentes thématiques sur lesquelles il y aurait pourtant beaucoup à dire, car derrière votre communication, il manque souvent des actes.

Des sujets cruciaux, Madame la Maire, qui méritent mieux qu'une instrumentalisation au sujet d'ambitions qui n'ont que peu à voir avec Paris, tout comme notre Conseil n'a pas à être instrumentalisé selon un agenda qui n'est pas celui du Parisien ou encore pour régler vos comptes avec vos alliés Verts. J'espère qu'ils auront saisi ce que vous avez dit sur premier tour, deuxième tour.

Maud LELIÈVRE évoquera la question du Plan Arbres, quant à Séverine de COMPREIGNAC, elle évoquera la C.P.C.U. Je m'attacherai pour ma part à évoquer la question du Plan d'amélioration de l'environnement sonore.

L'effet du bruit sur la santé et sa dégradation n'est plus à démontrer. Ce ne sont pas moins de huit mois de baisse d'espérance de vie en bonne santé qui sont à déplorer et à la question de la santé environnementale s'ajoute la question de la dégradation de la qualité de vie des Parisiens et un coût pour la société tout entière.

Les sources de bruit sont multiples et appellent des réponses bien différentes, insuffisantes à ce stade : bruit de transport, du voisinage, lié aux chantiers, à la logistique urbaine ou encore à l'activité nocturne. Car il faut se donner les moyens pour y répondre, et derrière les déclarations de principes, ce n'est pas toujours le cas.

Deux exemples : dans le cas des terrasses éphémères, vous ne vous êtes jamais donné les moyens de faire respecter le règlement que vous avez vous-même mis sur la table. L'absence de contrôle quant au bruit, notamment passé 22 heures, et la non-prolongation des dispositifs pour les professionnels ne respectant pas leur quartier en sont des illustrations. Ces décisions non encadrées ont eu des conséquences sur de trop nombreux riverains et sur leur santé. L'absence d'une police municipale y est pour beaucoup. On voit combien elle sera mise à contribution à terme sur ces questions de bruit et combien à nouveau, nous avons perdu beaucoup trop de temps sur cette question.

La verbalisation du bruit, rappelons que c'est grâce à un amendement du groupe MoDem à l'Assemblée nationale, porté par Jean-Noël BARROT, que l'installation de radars sonores est désormais permise, notamment à Paris. Une mesure ô combien attendue tant les deux-roues motorisés ne respectant pas la réglementation sur le bruit ont un impact fort en matière de santé environnementale.

Alors, pourquoi attendre 2023 pour se livrer à la verbalisation que le cadre législatif et réglementaire permet dès 2022 ? Nous en avons les moyens, c'est dès maintenant qu'il faut agir.

Votre politique anti-voiture ne peut être l'alpha et l'oméga de la lutte contre le bruit. Prétendre interdire la circulation dans certains lieux ne fait pas disparaître le bruit, il n'est que reporté comme la fermeture des quais rive droite l'a démontré, et les congestions n'ont jamais fait disparaître le bruit.

Sur ce sujet du bruit comme sur bien d'autres, agir commence par une gestion rigoureuse des politiques publiques de la Ville, car oui, la politique, c'est bien l'art de l'exécution. Pilotage et encadrement des chantiers sur l'espace public, en passant par un phasage et un contrôle strict des chantiers. Les revêtements de voirie de tapis, c'est bien, sans nids-de-poule, c'est encore mieux, et la Ville a un pouvoir d'impulsion en transformant la flotte de ses véhicules, mais aussi en isolant phoniquement des établissements placés sous sa responsabilité, et je pense particulièrement aux écoles.

Sur ces questions, comme sur bien d'autres, nous avons besoin d'outils pour évaluer, piloter, rectifier si besoin. Une dimension qualitative, mais également quantitative, qui doit permettre d'évaluer la contribution de chacune de ces actions au plan global de réduction des bruits dans la Capitale. C'est l'objet de notre amendement.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Monsieur Rémi FÉRAUD, président du groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD. - Madame la Maire, chers collègues, j'ose espérer que plus personne dans cet hémicycle n'est à convaincre de la nécessité de l'urgence à agir en matière de transition écologique et sociale pour lutter plus efficacement encore contre le réchauffement climatique et la pollution atmosphérique.

De catastrophe naturelle en catastrophe naturelle, pluies diluviennes, inondations à répétition, incendies gigantesques, canicules et records de chaleur, pics de pollution, les rapports du G.I.E.C. ou de l'O.M.S. également sont alarmants. Pas un jour, pas une semaine, pas un mois ne se passe sans que le dérèglement climatique s'illustre cruellement sous nos yeux dans le monde avec son lot de désolation, de morts, de populations à reloger ou d'extinction d'espèces animales.

Face à cette réalité, il y a ceux qui regardent en spectateurs résignés, il y a ceux qui pensent que tout finira par s'arranger tout seul et qu'il est urgent d'attendre, que la situation n'est finalement pas si grave que cela, et il y a ceux qui agissent, sans délai et sans fatalisme. Nous sommes, avec la Maire de Paris, résolument dans ce dernier camp, celui de ceux qui agissent sans délai et sans fatalisme, et lorsqu'il le faut, nous le faisons courageusement.

Car, au regard de l'urgence à agir, nous aurions pu nous attendre à un soutien unanime de tous les membres de cette Assemblée, par exemple pour soutenir la piétonisation des voies de la Seine, ou plus récemment nous aurions pu nous attendre à un soutien sans réserve à la création des coronapistes pour les vélos. Mais que voulez-vous ? La droite parisienne reste la droite parisienne.

Néanmoins, restons optimistes, je vois que cela vous interpelle et je ne doute pas que les différentes interventions sur la communication que nous examinons aujourd'hui viendront soutenir les ambitions et les mesures proposées par l'Exécutif municipal.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Pardon, Monsieur le Président, vous pouvez choisir de ne pas écouter, de perturber la communication, vous pouvez choisir cette attitude-là, d'ailleurs, c'est votre choix depuis plus d'un an, nous en souffrons mais nous résistons et ce n'est pas bien grave, parce que derrière vos vociférations et ce comportement très peu respectueux du débat démocratique, en fait pas grand monde ne vous suit ni ne vous écoute, vous qui n'avez toujours pas vu qu'il y avait un sujet qui s'appelle le changement climatique. À part vous opposer à nos propositions, vous ne savez pas faire grand-chose d'autre.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire, je vois que vous m'écoutez, puisque vous réagissez.

Est-ce que c'est tout à fait à la hauteur, Madame DATI ? Je vous laisse vous poser la question !

Oui, Paris agit et Paris agit fort ! Et cela ne date pas d'hier.

Depuis vingt ans, l'Exécutif municipal, avec Bertrand DELANOË et Anne HIDALGO, a initié de profondes évolutions de la ville. Rappelons que ces transformations ont toujours été soutenues par les Parisiennes et les Parisiens, trop souvent oubliés au profit de ceux qui sont minoritaires mais espèrent faire croire le contraire grâce à plus de bruit.

Parce que l'accélération de la transition écologique et sociale à Paris est par nature transverse, elle mobilise un très grand nombre d'adjoints, tout une équipe mobilisée sur un seul objectif : réussir la transition écologique, et ne vous en déplaise, nous sommes profondément soudés autour de ce projet de transformation de la ville.

Alors, la communication que vous nous présentez ce matin contient des mesures fortes et opérationnelles, et elle montre la cohérence de notre engagement et de notre politique.

Oui, l'accélération de la transition écologique et sociale à Paris nécessite des outils adaptés. Cela passe notamment par la réorganisation administrative des services de notre Ville, et à ce titre je me réjouis de la création d'une Direction de la Transition écologique et du Climat.

Saluons aussi l'Académie du Climat que nous venons d'inaugurer dans l'ancienne mairie du 4e, qui s'adresse plus particulièrement aux enfants et aux jeunes pour leur donner les moyens de se former et d'agir sur les défis climatiques.

Je ne reviendrai pas dans le détail sur l'ensemble des leviers de l'action publique et les mesures emblématiques qui sont inscrites dans cette communication, car elle concerne bien des domaines et chacun d'entre eux est essentiel. Que ce soit la création des cours oasis dans nos écoles, la conception de nouveaux espaces verts et la plantation annoncée de 170.000 arbres sur la mandature, et les chiffres sont têtus, vous verrez que nous aurons bien 170.000 arbres plantés sur cette mandature. Que ce soit la création de forêts urbaines, dont la première verra le jour place de Catalogne. Je me réjouis, comme élu du 10e, que la place du Colonel Fabien puisse bientôt accueillir également une forêt urbaine dans le cadre de son réaménagement.

Cette communication concerne l'agriculture urbaine plus dynamique que jamais, avec l'annonce de la quatrième saison des Parisculteurs. Elle concerne la lutte contre la pollution sonore, avec la réduction de la vitesse à 30 km/h, et l'installation de radars sonores. Nous, nous savons à quel point cet enjeu du bruit est essentiel pour beaucoup de Parisiens qui en souffrent.

Cette communication concerne la sortie du plastique dans la restauration collective, plastique dont nous savons qu'il est un fléau, tant par les perturbateurs endocriniens qu'il contient que par la pollution de nos cours d'eau, de nos mers, de nos océans. Je salue cette action très importante. J'espère qu'elle encouragera d'autres acteurs à engager également la sortie du plastique.

Cette communication concerne la stratégie du Zéro Déchet par le soutien aux associations locales, qui transforment les déchets et sensibilisent les habitants sur le sujet, en vue de gaspiller moins et de mieux recycler et réutiliser.

Cette communication concerne le plan de lutte contre la précarité énergétique, utile pour la planète et positif pour le pouvoir d'achat de nos concitoyens. Je me félicite de la poursuite et de l'amplification de la rénovation énergétique des logements, comme du patrimoine municipal.

Cette communication concerne le réseau de chaleur avec l'adoption d'un nouveau schéma directeur à l'horizon 2050, et la création de plus de 200 kilomètres de réseaux en eau chaude.

Elle concerne enfin le réseau de froid, avec le choix d'un nouveau délégataire pour élargir le périmètre à l'ensemble du territoire parisien. C'est là une ambition extrêmement importante dans l'adaptation de la ville au réchauffement climatique.

Nous savons aussi que nous serons bientôt amenés à élaborer un P.L.U. bioclimatique. Ce sera, à n'en pas douter, un outil puissant pour accélérer cette transition écologique et sociale que nous appelons de nos vœux.

Enfin, Madame la Maire, vous nous avez fait part dans votre communication de la volonté de créer un G.I.E.C. Paris qui regroupera experts en sciences sociales et chercheurs, sous la responsabilité de Jean JOUZEL. Cette instance pourra être saisie par les élus, les associations et les citoyens. C'est un progrès démocratique que nous saluons.

Toutes les mesures prises ces dernières années portent leurs fruits, puisque nous constatons une baisse de près du quart des émissions de gaz à effet de serre à Paris. C'est un mouvement que nous voulons absolument poursuivre et amplifier.

L'action de la Ville est reconnue, elle est saluée. J'en tiens pour preuve la récompense qui vient d'être accordée à notre Ville et à notre Maire par l'O.N.U., en matière de lutte contre le changement climatique. J'y vois là un encouragement à continuer sur la voie engagée.

Nous avons fixé un objectif, que Paris atteigne la neutralité carbone d'ici 2050. Les élus du groupe Paris en commun seront, comme ils l'ont été depuis le début de ce mandat, mobilisés pour atteindre cet objectif. Nous savons pouvoir compter sur la détermination de l'Exécutif municipal. Il peut compter sur notre soutien déterminé.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur le Président.

Madame Rachida DATI, présidente du groupe Changer Paris, avec impatience, nous vous écoutons.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, chaque fois que l'on vous pose une question, quel que soit le thème, vous répondez : transition écologique, transition écologique, transition écologique, sans aucun détail. Jamais.

Personne n'est dupe...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci de le reconnaître, merci. Cela me va droit au cœur. Merci de le reconnaître.

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - Nous constatons aujourd'hui que c'est l'escamotage du débat sur la transition écologique auquel nous assistons. Un peu comme le débat démocratique que vous refusez à vos camarades du Parti socialiste.

Plan Arbres, Plan Bruit, création d'une...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je croyais qu'il ne fallait pas parler du niveau national ? C'est étrange, étrange...

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - Schéma directeur de chaleur urbaine, ce sont 16 projets de délibération aux enjeux essentiels, qui se retrouvent ainsi compactés en un seul débat. Je veux le dire aux autres groupes du Conseil de Paris, et nous avons été soutenus en ce sens par notamment les écologistes. Nous nous sommes fermement opposés à l'ajout de 15 autres projets de délibération portant sur le logement, à cet ensemble de plus en plus confus. Personne n'est dupe !

Vous êtes à 4 %, abonnée à 4 %, et vous n'irez pas plus loin. Devant la faiblesse de votre candidature, le Conseil de Paris devient une tribune de votre campagne électorale désespérée et désespérante.

Avant que les élus de notre groupe ne prennent le relais sur les autres projets de délibération, je souhaite pour ma part évoquer le schéma directeur de chaleur urbaine. Le réseau de chaleur de Paris est l'un des plus grands réseaux de chaleur au monde. Chaque année, il distribue 20 % de l'énergie totale livrée par l'ensemble des réseaux de chaleur français. C'est donc un outil crucial pour la transition énergétique à Paris, mais également à l'échelle nationale.

Alors que sa concession doit être renouvelée à l'horizon 2024, les enjeux sont considérables. Le schéma directeur que nous examinons aujourd'hui doit fixer les grandes orientations du réseau de chaleur jusqu'à 2050. Il aurait dû être à la hauteur de ces enjeux. C'est pourtant loin d'être le cas. Ce schéma directeur se caractérise par son opacité, ni la C.P.C.U. ni les syndicats n'ont été tenus informés de son avancement.

Or, comme l'indique le rapport de la Cour des comptes de septembre 2020 consacré au chauffage urbain, les projets de développement d'un réseau de chaleur nécessitent d'être planifiés dans le temps et partagés avec les acteurs locaux, afin que ceux-ci puissent l'intégrer dans leurs propres projets.

Le schéma directeur des réseaux de chaleur doit répondre à ces besoins. Cela n'a pas été le cas. Cela fait porter des risques sur la faisabilité technique et financière du schéma.

Comme vous avez un vrai problème avec la gestion financière, cela pose évidemment question quant au respect de la réglementation. Vous ne vous en inquiétez guère, tous les rapports de la Chambre régionale des comptes le confirment à chaque fois, ni du Plan Climat voté par la Municipalité encore une fois, ni respect de la règle, ni respect de la démocratie.

Premièrement, l'adoption d'un schéma directeur cohérent est nécessaire afin d'obtenir les financements de l'agence de la transition écologique, l'ADEME. Sans cette participation qui peut monter à 50 %, le développement du réseau sera financièrement intenable.

Deuxièmement, le schéma que vous nous proposez est malheureusement inopérant. En effet, vous n'avez pas pris la peine de vous renseigner sur la réglementation, cela ne vous intéresse pas, RE 2020, entrée en vigueur cette année. Celle-ci ne considère pas le biogaz comme étant une source d'énergie renouvelable. Or, c'est précisément sur ce passage du gaz au biogaz que votre schéma directeur fonde ses objectifs de verdissement de la production dès 2030.

Troisièmement, le calendrier. Le schéma demande une augmentation de la part des énergies renouvelables dans le "mix" énergétique avec 75 % d'énergies renouvelables en 2030 et 100 % en 2050.

Il faut être réaliste. La concession sera renouvelée en 2024. Le concessionnaire actuel ne va donc pas immédiatement engager de transformations, et nous l'avons vérifié, de son outil de production. Par conséquent, aucun changement dans la production ne peut être envisagé avant 2027, 2028. L'objectif de 75 % d'énergies renouvelables affiché pour 2030 est donc d'ores et déjà intenable.

Quatrièmement, les investissements à entreprendre sont colossaux, puisqu'ils sont estimés entre 1,3 milliard et 1,9 milliard d'euros. Le risque est que la future concession, toute vertueuse pour l'environnement qu'elle soit, soit trop chère pour les futurs clients.

Vous parliez tout à l'heure des classes populaires, vous ne les connaissez pas. Vous n'y accédez jamais. Autrement dit, l'équilibre économique...

Oui, cela vous gêne. Cela vous gêne. C'est comme cela. C'est comme cela. Allez travailler, et venez nous parler.

Autrement dit, l'équilibre économique qui procède de ce schéma directeur pourrait vite devenir kafkaïen, mais aussi illégal. Certes, le schéma directeur n'est pas prescriptif, mais le cahier des charges lui, l'est, de la future

concession. Il pourra s'en éloigner. Mais si c'est le cas, alors à quelle comédie, comme vous le faites depuis un moment, jouons-nous aujourd'hui ?

Nous ne pouvons pas laisser passer un schéma directeur qui ne correspondra pas au cahier des charges pour le renouvellement de la concession. Parce que là, nous ne sommes plus dans la fantaisie, nous sommes dans le pénal. Réglementairement, financièrement, temporellement, la question de l'avenir de cet outil qu'est le réseau de chaleur est donc en suspens. Il faut à tout prix redresser la situation et très rapidement.

Nous voterons donc contre ce schéma directeur lacunaire, hors sol, illégal, qui laisse l'avenir du réseau de chaleur parisien dans le flou le plus total.

Et ce flou, comme votre campagne, conduira à la justice, comptez sur nous.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Fatoumata KONÉ, présidente du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Fatoumata KONÉ. - Chers collègues, le 9 août dernier, le G.I.E.C. publiait la première partie de son sixième rapport, dont l'une des principales conclusions est qu'il est désormais incontestable que, je cite, "l'humain réchauffe l'atmosphère, les océans et les terres". Puis, en septembre se tenait à Marseille le Congrès mondial pour la nature, qui a largement mis en lumière la progression dramatique de l'érosion de la biodiversité.

Enfin, le mois dernier, notre collègue adjoint à la transition écologique et au climat, Dan LERT, a publié un rapport d'ampleur, qui est un diagnostic des vulnérabilités et des robustesses de la ville face au changement climatique. Celui-ci révèle que les projections climatiques que l'on anticipait pour 2050 adviendront finalement dès 2030. Quoi que nous fassions, Paris connaîtra des pics de chaleur à 50°C.

Au même moment, la période estivale que nous avons vécue a été lourdement entachée par les catastrophes climatiques météorologiques et hydrologiques. Des températures extrêmes inégalées, des incendies dévastateurs aux quatre coins du monde, des inondations inédites et si brutales qu'elles n'ont pu être anticipées par les autorités et les secours.

Le changement climatique est déjà palpable. Tous les continents sont touchés, et en premier lieu ce sont les zones urbaines qui présentent le plus de vulnérabilité face à ces calamités, car elles concentrent le plus de population dans un environnement quasi exclusivement artificialisé. C'est absolument certain, Paris n'y échappera pas. Les vagues de chaleur suffocantes, les crues qui vont se répéter, ou encore les épisodes de pluies extraordinaires entreront incontestablement dans notre quotidien.

Il nous faut donc, dès à présent, amplifier massivement nos actions d'adaptation face aux conséquences du changement climatique. Face à ces constats, Madame la Maire, nous nous interrogeons sur la pertinence de la séquence de communication que vous nous imposez aujourd'hui.

Cette grande communication politique dans laquelle tant de sujets si importants sont dilués nous contraint de les traiter à la hâte. Or, cela ne nous semble pas à la hauteur de l'enjeu des nécessaires transformations écologiques et climatiques.

Nous priver de débats approfondis, c'est ne pas prendre la mesure de l'urgence environnementale. Nous priver de débats approfondis, c'est ne pas avoir compris les attentes des Parisiennes et Parisiens sur ces sujets. C'est en quelque sorte renier le rôle démocratique dont nous avons le mandat.

Cette superposition de sujets dans un seul et même débat ne fait que mélanger notre politique des arbres en ville avec la question des nuisances sonores, la stratégie énergétique de notre collectivité, ou encore le sujet de l'économie circulaire de la sortie des plastiques, et de l'alimentation durable. Il devient ici impossible d'avoir une lecture globale cohérente de ce que Paris entend construire comme projet de société en matière de politique environnementale.

C'est problématique, car nous avons la responsabilité d'apporter des réponses lisibles à des objectifs clairs, et sans cela, impossible de prioriser notre action et d'y apporter les moyens suffisants.

En effet, cela fait maintenant des mois que les élus écologistes le réclament. Il est impératif que la Ville communique un programme d'investissement pour la mandature. Plutôt que d'une communication politique sur la transition écologique, nous avons besoin de ce document stratégique pour enclencher les transformations d'adaptation au changement climatique dont notre ville a besoin. Nous devons décider ensemble des investissements prioritaires pour cette mandature, qui doivent être orientés vers davantage de justice écologique et sociale.

Lorsque l'on mène une politique aussi ambitieuse que l'urgence climatique et écologique l'impose, on s'efforce de mettre en face de chaque priorité une estimation des moyens nécessaires à sa mise en œuvre.

En tant que présidente de l'Agence parisienne du Climat, je m'interroge qu'en période de pleines incertitudes sur l'évolution du prix de l'énergie, le sujet sur la rénovation du bâti, sur les subventions à des kits d'économie d'énergie pour les foyers soit noyé dans cette communication et ce débat.

Ce dont nous avons avant tout besoin, c'est de la visibilité sur le développement du programme "Éco-rénovons". C'est absolument central pour contribuer aux économies d'énergie. Cohérence, lisibilité, rigueur, voilà ce que le groupe Ecologiste de Paris demande. L'urgence environnementale et sociale nous l'impose.

Malgré la contrainte que vous nous imposez, mes collègues Chloé SAGASPE, Alexandre FLORENTIN et Jérôme GLEIZES useront utilement leur temps de parole pour contribuer à ce débat sur le fond et vous présenteront les amendements que nous portons pour accélérer la transition écologique à Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame la présidente, je suis très surprise de votre propos.

D'abord, parce que sur la question du changement climatique, de la crise écologique, de ses conséquences sociales, nous le savons, vous ne l'apprenez pas non plus, il faut agir sur tous les leviers en même temps. La communication qui est faite aujourd'hui s'appuie sur des projets de délibération concrets, c'est-à-dire sur des projets de délibération qui engagent l'action de la Ville sur l'alimentation, sur la question de la transition énergétique, du changement, sur la question de notre modèle de chauffage urbain, sur des questions relatives aux mobilités, sur des questions relatives à la rénovation des bâtiments, d'ailleurs bâtiments sociaux et bâtiments également privés, et donc s'appuie sur des propositions, plus que des propositions, des propositions concrètes d'actions budgétées et engagées.

Que l'on ne vienne pas m'expliquer que la transition écologique serait un sujet qui n'aurait rien à voir, c'est un peu ce que j'ai entendu, avec les questions d'alimentation, de santé, de mobilité, de bruit, de pollution de l'air.

Je l'assume, nous l'assumons, j'espère que mes adjoints, y compris ceux qui vont répondre tout à l'heure, l'assument aussi, qu'une politique ambitieuse d'une ville ambitieuse, qui est une ville qui fait référence en matière de changement climatique, j'espère que vous assumez que c'est sur l'ensemble de ces leviers qu'il nous faut agir.

En tous les cas, je l'assume et c'est ma conception de l'engagement écologique qui est le mien, et qui se fait avec l'engagement social. C'est la première chose.

La deuxième chose, c'est que je suis très surprise de ne pas trouver dans votre propos la moindre référence à la question du plan de relance du Gouvernement, et du fait que pour que les collectivités, toutes les collectivités en France puissent agir, et je pense aussi aux autres villes qui pourtant sont exactement sur la même logique que nous, et qui sont dirigées pour certaines par des élus Verts, pour pouvoir agir, il faut avoir le soutien des pouvoirs publics, de l'Etat.

Les collectivités sont celles qui portent 70 % de l'investissement public dans notre pays, et ces 70 % d'investissement public aujourd'hui, et les grandes associations d'élus, je pense notamment à "France Urbaine" l'ont dit encore récemment, ne pourront pas agir si l'Etat n'est pas au rendez-vous, et l'Etat n'est pas au rendez-vous.

C'était le sens de ma remarque en préambule et en ouverture de cette séance, l'Etat, y compris dans les propositions faites hier par le Président MACRON, ne dit rien. Et cela ne vous choque pas. Vous préférez vous faire applaudir par les Républicains ? Cela ne vous choque pas ? !

Oui, pour agir, il faut que l'Etat soit aussi au rendez-vous. Et l'Etat au rendez-vous comme l'a été l'Europe avec le plan de relance et avec le "green deal". Pour l'instant, nous n'avons pas le début du commencement d'un soutien de l'Etat sur ce plan d'investissement ambitieux que nous avons, et sur ce plan d'action.

S'il vous plaît, choisissez vos combats, choisissez vos partenaires, et choisissez aussi vos adversaires.

La parole est à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Madame la Maire, mes chers collègues, dans deux jours... Madame DATI, vous pouvez aussi écouter la démocratie quand elle s'exprime.

Dans deux jours, nous commémorerons l'assassinat de Thomas Sankara. Certains à courte vue ne comprendront pas le lien avec la transition écologique. Et pourtant, ce révolutionnaire, ce socialiste, cet anti-impérialiste avait compris que la préservation de l'environnement était indissociable de tous ces combats. Chico Mendes, syndicaliste brésilien engagé contre la déforestation et assassiné comme tel, le résumait dans sa célèbre phrase : "l'écologie sans lutte des classes, c'est du jardinage", Madame DATI...

Alors oui, les deux enjeux sont liés. C'est l'exercice auquel notre Ville se prête : développer une politique tant écologique que sociale. Une politique qui permette à toutes et tous, quelle que soit sa classe sociale, de bénéficier d'un environnement de qualité. Ce sera le fil rouge, ou le fil rouge et vert de mon intervention et des propositions communistes.

Quand nous parlons énergie, nous parlons tant de la lutte contre le réchauffement climatique que de service public, de statut des salariés, et d'intérêt des consommateurs.

Quand nous parlons alimentation, nous parlons tant de respect de l'environnement que de rémunération des producteurs et d'accès des catégories populaires à une alimentation de qualité.

Quand nous parlons logement, nous parlons tant de rénovation de l'habitat, de confort, que de l'accès des classes populaires au logement et donc, de la production de logement social.

Quand nous parlons arbres, nous parlons tant d'îlots de fraîcheur, de lutte contre la pollution que de leur présence dans les quartiers populaires.

Les exemples sont multiples.

Avant de détailler nos propositions, laissez-moi partager une certaine colère. Quand je lis les amendements et vœux de la droite, je ne peux que constater une chose : si l'effort écologique est présent, même malingre, les aspects sociaux sont carrément absents. Vous passez plus de temps à saccager les réseaux sociaux qu'à proposer du concret dans l'intérêt des Parisiennes et Parisiens.

L'écologie sans lutte des classes, c'est aussi du mépris de classes. Madame DATI, le 7e arrondissement n'y échappe pas.

J'en viens donc à l'énergie, avec en toile de fond le réchauffement climatique et la précarité énergétique. Le dernier rapport du G.I.E.C. est clair. L'activité humaine est responsable sans équivoque du réchauffement climatique et va déboucher sur une hausse de 1,5 degré dès 2030. Pour avancer, nos collectivités ont besoin d'interagir avec la recherche publique, son temps long, son travail rigoureux.

Nous approuvons donc le projet de délibération qui acte la convention avec le Groupement régional d'études sur le changement climatique. Cette même recherche qui montre d'ailleurs que le réchauffement climatique touche en premier les plus pauvres, soulignant encore le lien social - écologie.

J'en viens désormais au réseau de chaleur urbaine, qui concerne une énergie vertueuse pour l'environnement, tout en garantissant des tarifs stables et un statut protecteur aux salariés. La chaleur produite par la C.P.C.U. émet 166 grammes de CO₂ par kilowattheure, bien inférieurs aux 234 grammes du gaz collectif ou 400 grammes du charbon, même si supérieurs aux 70 grammes de l'électricité française grâce au nucléaire.

Nous ne pouvons donc que saluer les objectifs volontaristes du schéma proposé de réduction de cette empreinte carbone et de développement du réseau. Nous voterons pour ce projet de délibération.

En parallèle, cette chaleur doit avoir un prix stable et plus compétitif que le gaz à long terme, si celui-ci internalise enfin le coût de ses émissions de gaz à effet de serre.

Cependant, le schéma propose deux chemins dits de modernisation et de transition. A ce stade, nous sommes vigilants. Si l'exposé des motifs semble plutôt pencher pour le scénario dit de transformation, nous pensons que le scénario dit de modernisation ne doit pas être écarté avec trois enjeux : les avantages et inconvénients des coûts de l'emploi et du rôle du service public.

Deuxième point, les coopérations indispensables au niveau métropolitain, entre la C.P.C.U., le SYCTOM et le SIAAP.

Troisième point, le rapport de force vis-à-vis d'Engie. Sa stratégie financière, basée sur la libre concurrence, à cela nous préférons le bien commun, le service public, la lutte contre le réchauffement climatique et la réponse au besoin de confort et de justice sociale.

Le scénario transformation fait appel à plus d'investissement pour développer un réseau maillé d'eau chaude et des E.N.R. locales, mais il est moins créateur d'emploi, multiplie les points d'injection sur les réseaux avec des obligations d'achat à des petits producteurs potentiellement problématiques à l'avenir.

Le scénario modernisation concrètement est plus conventionnel, certes, et demande moins d'investissement en tenant lui aussi l'objectif de 100 % d'E.N.R. en 2050, en développant l'optimisation du réseau. Ce scénario est plus créateur d'emploi, et moins multiplicateur de travaux sur la voirie.

Mais au-delà de ces deux scénarii, nous voulons aussi parler du mode de gestion. Nous constatons les limites de la D.S.P. actuelle, tant sur les investissements, les coûts de raccordement au réseau que de la maintenance. Tout ceci doit évoluer à l'avenir, quel que soit le mode de gestion qui sera choisi. Il faudrait aussi mutualiser et subventionner les coûts de raccordement des immeubles au réseau, afin de favoriser le passage des immeubles à cette énergie vertueuse.

Nous proposons aussi de créer l'obligation pour toute construction et réhabilitation lourde, de se connecter au réseau vapeur en classant le réseau comme un réseau collectif d'utilité publique.

Permettez-moi enfin, pour conclure, de présenter un vœu rattaché sur l'énergie en général. Le prix du gaz a augmenté de 10 % au mois de juillet, 5 % en août, 9 % en septembre, 12 % en octobre. L'électricité s'apprête à faire

de même, 12 % en février, c'est intenable pour les foyers, les 77.000 foyers parisiens notamment en précarité énergétique, surtout lorsqu'on sait que les principaux fournisseurs d'énergie ont versé à leurs actionnaires plus de 9,5 milliards d'euros pour 2020.

Si le Gouvernement est pressé de ne rien faire, nous voulons agir de suite. L'énergie est un produit de première nécessité et un bien commun. À ce titre, nous proposons qu'elle bénéficie d'un taux de TVA de 5,5 %.

Vous aurez compris mon fil rouge, la transition écologique est incontournable et elle sera sociale ou ne sera pas.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Et entièrement d'accord avec cette proposition que j'ai aussi formulée, d'ailleurs que d'autres pays ont déjà appliquée, et que l'Europe s'apprête aussi à appliquer.

Je pense que c'est très important, y compris ce qui a été dit sur la possibilité, via des participations publiques, ou des concessions ou des délégations de services publics, de pouvoir mettre en place un plafonnement du prix de l'énergie lorsque celui-ci fait l'objet de fluctuations. C'est ce que font d'ailleurs beaucoup de sociétés, de régies publiques d'électricité, qui existent encore en France et sont un très bon amortisseur par rapport à l'augmentation du prix de l'énergie.

Je vous remercie pour cette proposition.

Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je n'ai que 3 minutes pour intervenir sur 17 projets de délibération. Attention, le débit va être rapide.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est votre poids électoral.

Mme Danielle SIMONNET. - Vous parlez du vôtre prochainement.

Madame la Maire, créer une nouvelle Direction de la Transition écologique et du climat ne suffit pas pour avoir une réelle direction politique cohérente, mais je vous reconnais un sacré talent de "com", quelle hypocrisie que ce débat fourre-tout, vous vous moquez du monde. Vous n'avez cessé d'abattre des arbres en vous dotant d'un P.L.U. permettant tant de projets "anti-écologiques" qu'à cela ne tienne, vous nous sortez un Plan Arbres et une charte dont rien n'est contraignant.

Vous nous annoncez une hausse de 32 % de la taxe sur l'abattage des arbres, quelle blague ! Non seulement elle ne sera pas dissuasive, mais vous avez fait l'inverse lors du réaménagement de la place de la Nation pour permettre à la R.A.T.P. d'abattre des platanes centenaires.

Vous sautez de mode en mode, après le ridicule de la promesse de forêts urbaines sur dalle ou parking, c'est dorénavant la méthode Miyawaki, qui vous permet de communiquer sur l'objectif de planter 170.000 arbres. Nombre de chercheurs alertent, au moins 30 % des jeunes pousses meurent très vite et les arbres plantés si près de la porte de Montreuil ne pourront jamais se développer. Mais c'est commode, ils représentent déjà 10 % de votre objectif affiché.

Vous ne cessez de vanter les promesses d'un P.L.U. bioclimatique, mais nous ne disposons toujours pas de diagnostic environnemental. Vous n'avez cessé de réduire les emprises possibles de reconquête en pleine terre, comme à la Chapelle-International, mais vous promettez aujourd'hui l'inverse, tout en préparant en catimini un nouveau quartier à La Défense de 6 tours dans la Z.A.C. "Paris rive gauche" pour des logements privés de luxe avec Masséna-Bruneseau.

Fort heureusement, les associations ont mis un coup d'arrêt à certains de vos projets "anti-écologiques" comme la "Ville Multistrate" ou le projet "1.000 arbres".

L'urgence écologique exigerait un moratoire sur tous ces projets anti-écologiques qui vont réduire plus encore cette pleine terre et abattre des arbres, un programme d'investissement de mandature, car la planification écologique exige de penser le temps long.

Pour répondre aux enjeux écologiques, il faut émanciper la ville des intérêts privés. Cessez de bétonner pour des tours de bureaux comme la tour Triangle, et privilégiez la transformation des bureaux vides en logements. L'écologie sera populaire ou ne sera pas, l'enjeu est de réduire les distances domicile-travail pour permettre aux premiers de corvée qui font tourner Paris de vivre à Paris. Cessez de privatiser les politiques d'urbanisme pour le bonheur de promoteurs privés.

Alors oui, vous proposez enfin une cartographie de la trame brune, oui, une cartographie des sous-sols doit éclairer là où les reconquêtes de pleine terre seront possibles. Mais cela est en contradiction avec le fait de vouloir développer le réseau souterrain de canalisation de Climespace. En climatisant tout Paris, vous allez aggraver les îlots de chaleur de façon irréversible.

Les travaux de la C.P.C.U., jamais contrôlés par la Ville, constituent également non seulement une pompe à fric, mais aussi une source d'abattage d'arbres et un chauffage des sous-sols contraire à l'urgence climatique.

Vous vantez la récupération d'énergie d'un "data center", mais vous occultez avoir zappé que l'opération immobilière aurait dû imposer les raccordements en amont. Vous nous présentez un plan stratégique énergies, mais vous occultez d'étudier le retour en régie directe de la C.P.C.U. Et, puisque vous n'envisagez, comme le Gouvernement, jamais de vous en prendre aux profits d'Engie, ce sont les contribuables qui paieront le passage aux E.N.R. à l'arrivée.

Alors, arrêtez de vous moquer des Parisiens. Oui, l'écologie sans la lutte des classes, c'est du jardinage, et l'urgence écologique n'est pas compatible avec le capitalisme vert urbain.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie.

Mme Hanna SEBBAH pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme Hanna SEBBAH. - Madame la Maire, mes chers collègues, traiter de sujets aussi importants et divers en si peu de temps est un non-sens, mais je crois que cela a déjà été dit et bien dit. J'axerai donc mon propos sur deux points : le Plan Arbres et la sortie du plastique dans la restauration collective.

Vous aviez promis, lors des élections municipales, la plantation de 170.000 arbres sur la mandature, à Paris. Je rappellerai simplement qu'entre 2014 et 2020, vous avez non sans peine réussi à planter 20.000 arbres. Je ne vous ferai pas un cours de maths clownesque, il a déjà été fait, mais je laisse ces chiffres à votre réflexion et à votre discernement.

Plus que les chiffres, vous l'avez compris, Madame la Maire, qui sont utopiques, il faut parler des objectifs. Les arbres, comme les plantes, contribuent à limiter le phénomène d'îlots de chaleur en apportant une fraîcheur naturelle dans notre espace public, a fortiori lorsqu'ils sont plantés en pleine terre. Et je voudrais citer ici le 9e arrondissement, souvent pris en exemple pour ses projets de végétalisation, particulièrement améliorer l'esthétique des rues et la qualité de vie des habitants, et je pense notamment à la rue Pierre-Haret.

Je salue ici la présidente de groupe Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement, et son adjoint Sébastien DULERMO, très engagés sur les questions d'apaisement de l'espace public dans le 9e arrondissement.

Quant à vous, Madame HIDALGO, vous préférez parler de forêts urbaines. Certains de bonne foi ont pu y croire, mais vous l'avez-vous-même concédé ou par la voix de vos adjoints, parfois cette promesse restera à l'état de promesse. L'image faisait pourtant rêver, mais les contraintes techniques et financières ont finalement eu le dernier mot comme souvent avec vous.

Madame la Maire, les Parisiennes et les Parisiens n'attendent pas des projections 3D de votre imaginaire, mais plutôt des résultats concrets et une amélioration significative de leur qualité de vie. Aujourd'hui, le compte n'y est pas et manifestement c'est vous qui n'êtes pas au rendez-vous.

Le deuxième sujet que je souhaiterais aborder, c'est la sortie du plastique dans la restauration collective. Dès 2018, avec la loi Egalim, le Président de la République et le Gouvernement se sont engagés à travers trois objectifs principaux : payer le juste prix aux producteurs pour leur permettre de vivre dignement de leur travail ; renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits ; et favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous.

Dans ce cadre, la loi a fixé l'interdiction au 1er janvier 2025. Je m'étonne que la Ville de Paris, dans ce projet de délibération, dise en filigrane devancer la loi alors qu'elle fixe pour objectif 2026 pour supprimer le recours au plastique. La loi doit s'appliquer au 1er janvier 2025, comprenne qui pourra.

Madame la Maire, nous soutiendrons donc ce projet de délibération, qui ne fait que retranscrire ce qui est écrit dans la loi à l'échelle municipale. La sortie du plastique est un enjeu écologique, citoyen, mais aussi de santé publique pour nos enfants.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame de COMPREIGNAC pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Séverine de COMPREIGNAC. - Merci, Madame la Maire, j'avais l'intention d'être positive concernant ce plan débattu ce matin, mais j'avoue que je vais le faire à reculons tellement les discussions ce matin dans cet hémicycle s'éloignent considérablement des intérêts des Parisiens au profit d'un débat présidentiel qui n'est absolument pas à faire ici.

J'ai donc envie de dire deux choses en préambule, réglez vos comptes avec votre majorité, Madame la Maire, avant de rentrer dans cet hémicycle et arrêtez de taper sur l'actuelle majorité présidentielle, c'est grâce à elle, avec la loi que le groupe socialiste a votée d'ailleurs, que vous pouvez lutter contre le plastique. C'est aussi grâce au Plan de relance sur lequel vous tapez allègrement depuis ce matin que vous pourrez agir demain pour une ville décarbonée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous me direz comment et par quel biais budgétaire.

Mme Séverine de COMPREIGNAC. - Avec grand plaisir. J'en viens à mon propos sur le schéma directeur qui concerne la transformation du réseau de chaleur parisien, et qui s'intègre dans le Plan Climat qui vise à atteindre une ville neutre en carbone à horizon 2050, tout en adaptant la ville aux aléas climatiques. Le projet de délibération est ambitieux puisqu'il vise deux horizons, moyen et long termes, 2030 et 2050.

Pour le groupe MoDem, l'enjeu de neutralité carbone est incontestable et tout doit être fait pour y arriver. Personne ici, j'imagine, ne pourra dire le contraire.

La Ville de Paris doit fournir toutes les armes dont elle dispose, le réseau de chaleur en fait partie. Ainsi, d'ici 2030 nous serons passés de 5.880 abonnés à 7.400, c'est un objectif ambitieux que nous souhaitons voir réévalué à l'horizon 2050, pour une ville très majoritairement reliée au réseau de chaleur urbain, toujours dans l'optique de l'atteinte des objectifs des accords de Paris.

C'est pourquoi nous souscrivons à l'ambition et à la volonté de transformer et d'aller de l'avant.

Cela dit, nous ne pouvons nous empêcher de poser quelques questions auxquelles nous aimerions bien avoir quelques réponses. Par exemple, ce qui ressort de l'étude du document, la localisation géographique de la centrale de production de chaleur à Paris, où le foncier est rare en petite couronne, où l'acceptabilité de nouvelles industries au bénéfice de Paris est faible, il y a là, je pense, une réelle interrogation liée à la relation entre Paris et la petite couronne.

Le point du "mix" énergétique cible en 2050 qui reste flou également.

Nous avons peu, voire pas d'information sur le périmètre de la future concession qui doit être prochainement réattribuée. S'occupera-t-elle uniquement de la distribution de chaleur, aussi de la production ? Gardera-t-elle comme aujourd'hui sa structure privée, mais avec des capitaux publics ?

Si le projet de délibération et le schéma directeur parlent du développement, rien ou presque rien n'est dit sur l'entretien du réseau actuel qui devrait mériter bien plus d'attention, me semble-t-il.

Ce schéma directeur est donc nécessaire, car crucial pour la fourniture de chauffage aux abonnés dans les hôpitaux parisiens.

S'agissant des moyens, nous sommes là, mais cela a été déjà dit, devant des montants qui sont colossaux, près de 2 milliards d'euros d'ici 30 ans et au train où vont les finances de la Ville, on se demande bien comment des marges de manœuvre pourront se dégager pour financer cet impératif de neutralité carbone.

Pour ma part, je veux considérer que cette première phase 2020-2030 est une première étape et qu'il faudra débattre à nouveau, avant 2030, pour définir la deuxième phase qui engage beaucoup plus, tant en termes de moyens financiers que d'ambition. Ainsi, les élus MoDem de ce Conseil voteront pour ce projet de délibération, en espérant avoir quelques réponses à leurs interrogations.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

François VAUGLIN, maire du 11^e pour le groupe Paris en commun, vous avez la parole.

M. François VAUGLIN, maire du 11^e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, je suis vraiment surpris de la tournure, voire de la prise en otage politicienne de ce débat, alors qu'il y a peu nous avons voté à l'unanimité le Plan Climat de la Ville de Paris.

Que proposent ces projets de délibération, si ce n'est une mise en œuvre extrêmement concrète et pratique des grands objectifs que nous avons fixés dans ce Plan Climat ?

Pour prendre l'exemple des mobilisations citoyennes, nous avons tous entendu l'appel des plus jeunes, mais aussi l'appel des plus fragiles qui nous invitent à réaliser cette synthèse indispensable entre le climat et la politique d'accès à l'énergie, c'est-à-dire son prix.

Il faut évidemment un signal-prix pour que les consommations soient bien orientées, mais il faut évidemment que chacun puisse se chauffer et se déplacer. C'est donc cette synthèse complexe qu'il nous incombe de réaliser. Et ces projets de délibération, en s'intéressant à l'alimentation, au transport, au bâtiment, en traitant les questions de santé, de production d'énergie, en utilisant l'histoire de notre ville, car ce réseau de chaleur dont je vais parler est en concession depuis 1927... C'est un réseau historique, nous avons la chance d'avoir 5 réseaux d'eau à Paris, un réseau d'eau potable, un réseau d'eau non potable, un réseau d'eau glacée, un réseau d'eau chaude, un réseau de vapeur, c'est une chance unique au monde que Paris a, et notre responsabilité est de valoriser cela pour faire en sorte que le changement climatique soit freiné et pour adapter notre ville à ses effets.

Depuis 15 ans, Paris est moteur en matière de lutte contre le changement climatique depuis son premier Plan Climat. Entre 2004 et 2018, pour éviter les périodes de pandémie, nous avons baissé de 20 % nos émissions de CO₂. C'est extrêmement concret, pratique, c'est la production de ces stratégies que nous mettons en œuvre.

La Ville de Paris d'ailleurs, vous l'avez évoqué, Madame la Maire, nous pouvons nous en réjouir, va recevoir le Prix de l'action climatique mondiale 2021 accordé par l'O.N.U. le 6 octobre. Excusez du peu ! J'entends certains collègues qui font un peu la fine bouche par rapport à notre action, regardons un peu ce qu'il se passe ailleurs et ce que nous réalisons concrètement.

Ce schéma du réseau de chaleur porte 6 objectifs qui sont forts, extrêmement concrets. Le premier est d'accélérer le verdissement de ce réseau qui devrait être alimenté exclusivement à partir d'énergies renouvelables et de récupération en 2050, en passant par une étape à 75 % en 2030. Aujourd'hui, nous sommes à 50 %. Il faut donc travailler sur le réseau et sur la production.

Sur la production, il faut sortir totalement du charbon en 2024, ce sera fait dans cette mandature. Il faut créer de nouvelles unités de production de chaleur renouvelable à partir des déchets, à partir de la biomasse, à partir de la récupération de chaleur, et il faut convertir les centrales au gaz et au fuel aux énergies de récupération et renouvelables d'ici 2030.

Alors, quand j'entends certains collègues qui nous disent qu'il est urgent d'attendre, finalement, puisque nous devrions encore débattre et encore débattre, je voudrais tout simplement vous dire, chers collègues, que ce débat vient de loin. Deux ans avant la fin de la dernière mandature, Jean-Louis MISSIKA et Célia BLAUDEL ont mis en place des groupes de travail pour réfléchir sur l'organisation de ces stratégies dont nous discutons aujourd'hui, et le nouvel exécutif et en particulier Dan LERT a prolongé ce travail.

J'ai participé, parce que nous avons tous la possibilité de le faire, aux côtés des services techniques, d'opérateurs, d'usagers, de collectivités métropolitaines - la C.P.C.U. dessert 16 communes -, du SYCTOM, des aménageurs, des bailleurs sociaux, des organismes et des associations d'énergies, de l'ADEME, de l'APUR, de l'Agence Parisienne du Climat, de la C.P.C.U. et d'autres encore à ces différents groupes de travail. C'était compliqué, mais c'était passionnant.

Et donc, aujourd'hui nous débattons du résultat de tout ce travail. Nous dire qu'il est urgent d'attendre et qu'il faudrait encore débattre, non merci, il est urgent d'agir !

Je veux vous donner quelques exemples tirés de notre action concrète et qui vont nous inspirer pour l'avenir.

Ces plans, c'est du concret, ce sont des moyens. C'est grâce au Plan Climat précédent que nous avons pu mettre en place, dans le 11e arrondissement par exemple, un mini-réseau de chaleur, qui permet d'alimenter la mairie du 11e arrondissement et l'école Parmentier à partir d'un chauffage alimenté par les calories tirées des égouts. C'est du concret, c'est du pratique. Comment cela a-t-il été financé ? Par la Ville de Paris et par l'Europe. Où est l'Etat ?

Nous avons mis en place des logements sociaux, il n'y a pas eu un centime de l'Etat ! Nous avons mis en place un chauffage à partir d'ordinateurs dans des logements sociaux rue des Nanettes. C'est du concret, c'est aussi grâce à ces plans et ces stratégies dont nous débattons aujourd'hui. Ce sont des modes de chauffage qui produisent des calories gratuitement, c'est de la chaleur fatale. Et nous avons d'ailleurs à ce Conseil un débat sur le raccordement d'un nouvel immeuble de logement social rue de Belfort pour qu'il soit chauffé à partir de la chaleur fatale produite par un "data center" du boulevard Voltaire.

Nous allons évidemment le voter, c'est directement dans la droite ligne de l'application des stratégies dont nous débattons, je déplore que le groupe Verts du 11e arrondissement ait voté contre lors de notre conseil d'arrondissement. Je ne comprends pas, nous avons des projets de délibération concrets qui permettent de chauffer à partir de chaleur fatale des logements sociaux, aujourd'hui à Paris, et les élus Verts votent contre cela. Franchement, expliquez-moi !

C'est du concret, ce sont des exemples extrêmement pratiques.

Nous avons beaucoup d'autres exemples, pour pouvoir les déployer, nous avons besoin de ces projets de délibération, nous avons donc désormais une stratégie, nous aurons des moyens grâce à la Ville, grâce à l'Europe, et je l'espère un jour grâce à l'Etat, et le plus important est que nous avons une volonté inébranlable sur ces sujets, car notre responsabilité c'est d'agir, nous avons besoin de l'action publique pour améliorer les conditions de vie de nos citoyens pour le climat et pour notre planète.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cela change tout le temps, mais maintenant la parole est à Mme Agnès EVREN pour le groupe Changer Paris.

Mme Agnès EVREN. - Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues, révolution verte, accélération de la transition écologique, lutte contre la pollution sonore, nombreuses sont vos promesses qui ne résistent pas à l'épreuve de cette mandature.

Vos slogans de campagne contrastent avec le quotidien des Parisiens : prolifération d'herbes folles, projet avorté des forêts urbaines irréalistes, abattage d'arbres, pullulement de chantiers assourdissants.

Votre écologie est hasardeuse et anecdotique. Même vos alliés écologistes vous appellent à davantage de cohérence et demandent de ne pas instrumentaliser l'écologie au profit de votre campagne présidentielle qui patine.

Lutter contre la pollution sonore est un impératif de santé publique, l'enjeu est d'autant plus colossal qu'elle s'ajoute à la pollution de l'air coupable de 6.600 décès prématurés à l'échelle de la Métropole. Pour les Parisiens, Madame la Maire, c'est la double peine et ils nous le disent tous les jours ! Sur le constat, nous sommes unanimes ; sur la méthode, en revanche, votre brutalité se révèle contre-productive.

Loin d'apaiser l'occupation du domaine public, d'harmoniser les pratiques et de fluidifier la circulation, votre majorité renforce la crispation et le stress des Parisiens, qu'ils soient piétons ou motorisés.

Votre dogmatique à l'œuvre dans cette politique anti-voiture, le tracé anarchique des coronapistes qui scarifient nos rues, la fermeture des voies sur berges sans renforcement des transports en commun, le déport ainsi créé en périphérie où le trafic est congestionné, les 30 km/h laissant la possibilité de contresens cyclables sur la totalité des rues, voilà qui concourt très largement à l'épuisement des habitants, qui se traduit par un recours intempestif aux concerts de klaxon, voire aux invectives.

Le résultat attendu est l'exact inverse des effets produits.

Dans votre Plan d'amélioration de l'environnement sonore, vous affichez fièrement votre objectif d'éradiquer les inégalités socio-environnementales et d'atténuer les difficultés sociales, mais là encore ce sont les populations les plus vulnérables qui paient le prix fort de votre écologie punitive. Quand le centre de Paris devient un îlot préservé avec un projet de zone à trafic limité pour le second semestre 2022, ce sont les arrondissements périphériques qui trinquent et souffriront de ce report de circulation.

De Charybde en Scylla, vous vous engouffrez dans de nombreux écueils idéologiques, comme l'évaluation sonore de la transformation du périphérique qui sous-tend tout simplement la disparition d'une voie de circulation.

Mais, vous voilà bien plus timorée lorsqu'il s'agit d'ailleurs de préserver la tranquillité des riverains du 15e notamment, là où nous exigeons, nous, de supprimer totalement l'héliport afin de mettre 7 hectares de verdure à disposition des Parisiens.

Autre plan, même travers, le Plan Arbres engendre totalement les remontées de terrain des maires d'arrondissement. Rachida DATI en a parlé, où sont les 170.000 arbres que vous vous étiez engagée à planter ? Aucune planification, aucun objectif, aucune référence aux essences d'arbres qui s'adapteraient aux particularités parisiennes ne figure dans votre plan, décidément, et cela a été dit par Rachida DATI, bien lacunaire. En six ans, 15.000 arbres auront été abattus, le plus grand fossoyeur de la nature à Paris, c'est bien vous, Madame la Maire. Nelly GARNIER l'a d'ailleurs très bien montré dans son tableau.

Ce Plan Arbres est un alibi. Ce Plan Arbres est un gage de bonne conduite à l'égard de vos partenaires Verts qui ne sont absolument pas dupes comme les Parisiens. La nature est un joli prétexte sous le feuillage duquel se tapit votre idéologie punitive, peinant à cacher la forêt de vos incohérences.

C'est d'ailleurs pourquoi nous nous abstenons. Et parce que le cadre de vie des Parisiens a été saccagé par votre politique brutale et dogmatique, et que vous voulez désormais saccager la France, nous ne pourrions pas davantage voter en faveur du Plan d'amélioration de l'environnement sonore. Au groupe Changer Paris, on ne badine pas avec le quotidien des Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mme Chloé SAGASPE pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Chloé SAGASPE. - Madame la Maire, d'abord, permettez-moi de vous faire part, et je crois comme bon nombre de mes collègues ici, de mon étonnement pour ne pas dire mon agacement quant à la tenue de ces débats organisés.

Et comme l'a très justement rappelé notre présidente, il s'agit, cher François, non pas d'une question de fond mais bien de méthode. Pourquoi ? Nous avons découvert à la dernière minute que notamment le Plan Arbres sur lequel on travaille depuis des mois allait être intégré, et n'ayons pas peur des mots, noyé dans une grande communication environnementale, dont on peut se demander si elle ne répond pas davantage à des fins médiatiques et électoralistes plutôt qu'à de véritables ambitions écologistes pour les Parisiennes et les Parisiens.

Et c'est bien dommage je le dis, parce que ce débat...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - On peut aussi ne plus débattre en Conseil de Paris, si je vous suis.

Mme Chloé SAGASPE. - C'est bien dommage, parce que ce débat...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Pendant 6 mois, on peut ne plus débattre au Conseil de Paris !

Mme Chloé SAGASPE. - C'est bien dommage, parce que ce débat comprend pourtant des plans structurants pour notre ville : le Plan Sortie des plastiques, le Plan Bruit, le Plan Arbres et aussi des projets de délibération très structurants qui méritaient un temps de débat spécifique démocratique.

Clairement, cette vision de l'écologie n'est pas la nôtre. Alors, cela étant dit, mes chers collègues, dans le temps qui m'est donc imparti, je vais vous parler d'un sujet qui est très identitaire pour nous : les arbres.

Paris est une ville qui est trop grise, trop minérale et trop dense avec seulement 1 arbre pour 4 habitants et 8,8 % de surfaces naturelles. Si nous voulons passer d'une ville grise à une ville verte, l'enjeu est de taille. Je tiens d'ailleurs à saluer l'ambition du Plan Arbres et l'excellent travail des services de la DEVE dont il faut souligner le niveau d'expertise.

Je remercie également vivement Christophe NAJDOVSKI et son cabinet pour la collaboration très fructueuse et les échanges constructifs qui ont permis de reprendre la plupart de nos préconisations.

Notre groupe, en effet, a effectué un long travail, a auditionné beaucoup d'associations de protection environnementale, je pense notamment à la "F.N.E.", l'association "A.R.B.R.E.S.", la "L.P.O", la "G.N.S.A.", que je salue, mais aussi d'autres villes pour s'inspirer un peu des bonnes pratiques sur la politique en matière d'arbres dans des collectivités pionnières comme la ville de Bègles, la ville de Lyon, ou la ville de Bordeaux et qui, force est de constater, sous l'impulsion des élus écologistes, ont porté d'importantes avancées sur la politique de l'arbre.

Et vous le savez, la protection et la préservation des arbres sont un combat de longue date pour nous écologistes, et on se réjouit que sur proposition des écologistes, la Ville de Paris se dote enfin d'une charte parisienne de l'arbre, à l'instar d'autres collectivités, pour préserver et protéger notre patrimoine arboré. J'avais porté ici même en novembre dernier, pour notre groupe, un vœu en ce sens.

J'ai déjà eu l'occasion de le rappeler à plusieurs reprises, mais comme la pédagogie est affaire de répétition, planter plus, oui, mais avant tout planter mieux. Cette question, pour nous, ne se limite pas uniquement à un objectif chiffré. Le choix des espèces et des essences à planter, la maturité des arbres et leur interaction avec le sol sont essentiels, et vous le savez, les écologistes sont et resteront très vigilants à ce sujet.

Plusieurs avancées notables qu'il faut souligner dans ce plan, notamment la création d'un guide des essences qui va dans le bon sens ou d'un atlas de la nature et des paysages, et des pistes de travail qui sont très intéressantes.

Je pense en particulier à une proposition qui a été portée par différents groupes ici présents, la labellisation des arbres et des végétaux remarquables et aussi le recensement participatif des arbres sur le domaine à la fois privé et public qu'il va nous falloir effectuer, mes chers collègues, et ce, avant la révision du P.L.U., à l'instar de ce que fait la ville de Bègles qui fait classer, en concertation avec les habitantes et les habitants, ses arbres en deux catégories : d'un côté les arbres remarquables, et de l'autre les arbres remarquables afin de les protéger.

Notre groupe, comme à son habitude, a été force de proposition, puisque nous portons deux vœux rattachés à ce plan et une dizaine d'amendements. Sans tomber dans une liste à la Prévert, puisque je ne doute pas que vous avez lu, mes chers collègues, avec la plus grande attention, l'ensemble de nos amendements, nous portons plusieurs propositions concrètes. L'une de nos propositions les plus emblématiques vise à ce que la Ville de Paris, à l'instar d'autres collectivités comme Bordeaux et Montpellier, crée une instance parisienne qui soit garante de l'arbre et de la nature.

Ce comité de la nature serait conçu comme un espace de concertation et d'échanges avec quatre collèges, un collège d'experts, un collège de professionnels, un collège avec des associations reconnues dans le domaine de la protection de la nature, et des habitantes et des habitants tirés au sort, où un siège serait réservé à l'opposition. Il aurait vocation à rendre des avis indicatifs sur tous les projets d'aménagement publics ou privés qui ont un impact direct sur la préservation du patrimoine végétal parisien.

Nous demandons également qu'il y ait une attention particulière pour les quartiers qui sont classés en "politique de la ville" dans le programme de plantation, d'encourager, sur recommandation et préconisations de la "L.P.O.", des pratiques de taille raisonnée qui soient respectueuses de la préservation de la biodiversité en évitant les tailles et les abattages des arbres entre le 15 mars et le 31 juillet.

Nous souhaiterions inscrire un objectif chiffré qui soit ambitieux de pleine terre et intégrer le projet de création d'une trame brune parisienne dans le P.L.U. bioclimatique.

Nous souhaitons également reporter sur le site des mairies d'arrondissement les dates et les motifs des abattages d'arbres de la ville par les tiers privés. Également, augmenter sur la grille d'indemnisation pour les abattages des chantiers, lorsque les arbres se situent sur ce que l'on appelle des trames vertes et bleues ou au cœur des îlots de chaleur, qui sont recensés par l'APUR.

Enfin, nous souhaitons stopper les études et les projets de plantation sur dalle. Car, en effet, j'ai écouté avec la plus grande attention les personnalités qui étaient invitées aux assises de l'arbre organisées par la Ville. Force est de constater qu'en l'état actuel des recherches, les experts arboricoles corroborent nos inquiétudes et nos réserves sur la viabilité de certains projets de forêt urbaine. Ce genre de plantation est très coûteux et ce, dans un contexte que l'on sait très contraint financièrement, on parle tout de même de projets à plusieurs millions d'euros. À ce stade, nous n'avons pas de recul ni d'étude scientifique probante sur les services réels rendus.

Alors, certes, une fiche action y est consacrée dans ce plan et fait état de trois projets à l'heure actuelle, place de la Catalogne, place de l'Hôtel de Ville et place du Colonel-Fabien.

Nous nous réjouissons que cette fiche action reprenne les attendus de notre vœu adopté à l'unanimité de ce Conseil en juin dernier, notamment concernant le processus de concertation et le vote local qui est primordial à nos yeux, mais dans un souci de transparence, Monsieur NAJDOVSKI, je réitère publiquement ici ma demande qu'un point d'étape sur l'avancée de ces grands projets nous soit fait à l'occasion de ce plan. Car, à l'heure où nous naviguons toujours à vue sur le plan d'investissement de la mandature, ces projets de forêt urbaine sur dalle, dont la fiabilité est remise en cause par la majorité des experts consultés, n'ont plus lieu d'être. Paris n'en a ni le besoin ni les moyens.

Nous devons au contraire absolument éviter de compromettre la réalisation de cet ambitieux plan en y consacrant les moyens humains et financiers nécessaires, car on le sait, le Plan Arbres va demander à notre ville un effort considérable en termes d'investissement mais aussi de fonctionnement, et qu'il est à notre sens primordial de mesurer et de planifier.

C'est pourquoi nous demandons que nous soit présenté d'ici la fin de l'année 2021, un plan de financement du Plan Arbres, qui sera adossé à un calendrier de réalisation parisien et par arrondissement, ainsi qu'un plan de recrutement des nouveaux personnels.

Il n'y aura en effet, mes chers collègues, pas d'augmentation réussie des surfaces végétalisées à Paris sans augmentation des moyens de la DEVE.

Et nous ne pouvons plus penser Paris sans penser avant tout la place de la nature, et celle de l'arbre qui joue un rôle fondamental. S'il embellit notre quotidien, l'arbre n'a pas seulement une valeur ornementale, il a une valeur inestimable. Nous ne devons plus considérer l'arbre uniquement comme un objet, mais comme un sujet à part entière.

A l'heure actuelle, le Code civil continue malheureusement de réduire les arbres à de simples objets. L'arbre est pourtant un être vivant qui est sensible aux modifications de son environnement et qui doit être respecté en tant que tel.

Depuis le 16 février 2015, les animaux domestiques ne sont plus considérés dans le Code civil comme des biens meubles, mais comme des êtres vivants à part entière. Sommes-nous donc enfin prêts, mes chers collègues, à reconnaître aux arbres des droits similaires ? C'est le sens de la déclaration des droits de l'arbre que nous souhaitons que notre ville signe, qui est portée par l'association "A.R.B.R.E.S." dont je salue l'inlassable combat en faveur de la préservation et de la protection des arbres.

Cette déclaration vise à quoi ? Elle vise tout simplement à changer le regard et le comportement des hommes, leur faire prendre conscience du rôle qui est déterminant des arbres au quotidien et pour le futur, en ouvrant notamment la voie à une modification rapide de la législation au niveau national. Et donc, loin d'être une lubie loufoque d'ayatollahs de l'écologie, cette initiative, et c'est important, est soutenue très largement par des botanistes, des chercheurs, des juristes et des élus de tout bord politique. Cette déclaration a d'ailleurs été adoptée à l'unanimité lors d'un colloque dans les locaux de l'Assemblée nationale le 5 avril 2019. Je vous invite donc, mes chers collègues, à faire de même et à voter également ce vœu à l'unanimité, ce sera en effet un symbole fort que notre Ville montre la voie et enjointe le pas à d'autres collectivités pour faire reconnaître enfin des droits à la nature.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Chloé SAGASPE.

La parole est à Jean-Philippe GILLET.

Dans la salle. - Elle est partie !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - La Maire de Paris est un être vivant, rassurez-vous, elle nous revient tout de suite. Que vous ne soyez pas trop longtemps déçus ou inquiets.

La parole est à Jean-Philippe GILLET et à lui seul !

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

11.344.531, c'est le nombre de nos compatriotes qui vivent aujourd'hui dans notre pays dans ce que nous appelons les passoires thermiques. Cette expression décrit la trop dure réalité que vivent de trop nombreux Français, celle d'une toiture défaillante, de fenêtres cassées, de portes mal isolées.

4.800.000 de ces logements existent en France dont les habitants subissent une double peine. À la mauvaise isolation thermique s'ajoute la mauvaise isolation phonique. Le Conseil national du bruit et l'ADEME sont pourtant unanimes : la forte gêne liée au bruit touche 17.200.000 personnes en France et ses conséquences sont dramatiques entraînant stress, maladies cardiovasculaires, trouble de la santé mentale entre autres pathologies.

Nos concitoyens les plus précaires en sont évidemment et malheureusement les premières victimes, et les cartes de la pollution sonore montrent bien que les quartiers populaires sont de loin les premiers exposés. Mal isolés, les logements non seulement ne bloquent pas le bruit, mais sont aussi responsables d'une grande partie de nos émissions de gaz à effet de serre.

Pour changer la vie de ces habitants et pour protéger la planète, des solutions existent et pourtant, nos gouvernements successifs ne semblent pas vouloir se saisir de ces dossiers, le néant des bilans de François HOLLANDE et d'Emmanuel MACRON en témoigne. S'ils avaient engagé une action à la hauteur des exigences, plus de 6 millions de ménages seraient aujourd'hui à l'abri.

De l'autre côté, nous les communistes, nous nous sommes saisis de ces questions depuis déjà de nombreuses années entre 2014 et 2020, avec Ian BROSSAT notamment, 4.500 logements sociaux ont été rénovés chaque année. Le bilan présenté aujourd'hui concernant la rénovation thermique de nos écoles en atteste également. Les 100 écoles qui ont bénéficié de ce partenariat de performance énergétique ont vu leur consommation d'énergie et leurs émissions de gaz à effet de serre diminuer de plus d'un tiers.

Concernant la réduction du bruit, nous pensons à la réduction du trafic routier, au profit de mobilités plus douces comme les coronapistes, qui ont permis sur plusieurs axes de réduire sensiblement la pollution sonore. Le groupe communiste sera attentif à ce que dans le cadre de la bonne application du plan d'amélioration de l'environnement sonore, tous les moyens soient bien mis à disposition afin que les objectifs du Plan "Paris 100 % cyclable" soient tenus.

C'est aussi, concernant la rénovation thermique, ce que nous avons fait avec l'expérimentation d'un immeuble entièrement chauffé par la chaleur du métro dans le 4e arrondissement. C'est ce que nous continuons de faire avec ce nouveau projet de délibération, qui propose de chauffer tout un immeuble de logements sociaux à l'aide de la chaleur d'un "data center" se situant à proximité.

Oui, nous redoublons d'efforts, car nous devons tenir notre engagement, celui de rénover 40.000 logements sociaux et 100.000 logements privés d'ici la fin de la mandature. Celui de poursuivre la construction de logements sociaux tout en veillant à l'équilibre nécessaire avec la végétalisation dans le cadre du Plan Arbres. C'est un engagement pour le climat, c'est aussi et surtout un engagement pour les classes populaires.

Nous proposons d'accélérer notre action en insistant sur deux axes, comme le détaille notre vœu relatif au financement des investissements pour la rénovation thermique. Le premier est celui des bâtiments publics. Nous demandons que 3 milliards d'euros soient inscrits au projet de loi de finances pour la rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités territoriales.

Le deuxième axe est celui du logement social. Nous demandons que 3 milliards soient également inscrits au projet de loi de finances, afin d'effectuer leur rénovation énergétique.

Je vous remercie.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Mme LELIÈVRE, pour le groupe MDE.

Mme Maud LELIÈVRE. - Merci, Madame la Maire.

En introduction, permettez-moi de regretter comme d'autres la tournure que prend ce débat où tous les sujets sont mêlés. Notre présidente, Maud GATEL, avait demandé en conférence d'organisation de dissocier les sujets. Nous l'avons rappelé en 8e Commission, le président de la 8e Commission en avait fait part. Ce n'est pas une méthode si nous considérons que le sujet environnemental est un sujet d'importance. Je partage d'ailleurs une partie des propos introductifs de Mme Fatoumata KONÉ.

Adopter un Plan Arbres est une nécessité dans un contexte d'urgence climatique et environnementale, dans un contexte où la Ville de Paris est confrontée à des risques importants de canicule l'été, 20 jours de canicule par an à l'horizon 2030, et d'inondation l'hiver avec une augmentation prévisible de 20 % de risque de crues décennales.

La lutte contre les îlots de chaleur, la régulation des eaux fluviales, le maintien de la qualité des sols, la protection de la qualité de l'air sont autant de sujets où l'arbre est nécessaire pour offrir des solutions résilientes. Il permet la présence d'espaces ombragés de la ville constituant ainsi des îlots de chaleur, il retient les pluies, absorbe une partie du CO₂, et fait évoluer les perspectives en fonction des saisons. Nous l'avons bien connu pendant la période de confinement.

Le Plan Arbres prend bien en compte ces intérêts, mais il n'évoque que trop peu la valeur particulière de l'arbre pour la biodiversité. En tant qu'espèce végétale, il est d'abord un composant de la biodiversité urbaine et c'est à ce titre qu'il doit être proposé. C'est d'ailleurs pourquoi notre groupe avait proposé en avril 2020 un vœu relatif à la préservation du patrimoine végétal parisien où nous interpellions l'Exécutif sur l'abattage d'un arbre centenaire place du calvaire.

Nous avons, avec le groupe MDE, proposé de façon constructive d'enrichir le débat et les textes par un certain nombre d'amendements et de vœux. Je remercie Christophe NAJDOVSKI pour la qualité des échanges de fond que nous avons pu avoir.

Nous souhaitons ainsi la mise en place d'une politique en faveur des arbres à grandes ramures. La qualité des plantations et le choix des espèces font partie de nos priorités. Je rejoins les propos de Chloé SAGASPE sur le fond.

Nous proposons également des amendements visant à la protection des arbres à grandes racines, arbres remarquables qui doivent être perçus comme des bâtiments classés à l'image des gargouilles de Notre-Dame. Ils font partie du patrimoine de notre ville et doivent être juridiquement protégés.

La biodiversité utilise l'arbre comme refuge. La canopée parisienne constitue un des éléments essentiels d'une trame verte permettant la circulation de la faune et de la flore et son développement. Elle doit être pensée de façon qualitative.

Le plan est ambitieux, peut-être trop. Non au regard de la crise environnementale, mais au regard des moyens aujourd'hui consacrés tant sur le plan financier que sans doute demain dans les services. Nous avons également déposé des amendements en ce sens.

L'exécution du plan demande des moyens, mais aussi une vision, une volonté. Planter des arbres en pleine terre, avec des pieds d'arbres entretenus, travailler de façon volontariste sur le non-abattage des arbres, un arbre peut mettre jusqu'à 30 ans pour atteindre sa forme adulte et devient alors un outil essentiel dans la lutte contre le réchauffement climatique. Il faut convaincre les opérateurs, les aménageurs responsables de l'abattage des arbres, il faut rendre publics ceux qui en sont responsables, avec un tableau annuel des abattages, des lieux et des motifs, notamment sur les chantiers temporaires...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure. Vous avez dépassé le temps de parole de votre groupe.

Mme Maud LELIÈVRE. - Merci. Nous serons attentifs au débat et au devenir des propositions et notamment de nos propositions.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons. Alexandra CORDEBARD, présidente du groupe Paris en commun, maire du 10e arrondissement.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - En introduction, je dirais que moi aussi je suis étonnée que chacun parle de débat trop court. En fait, c'est vous qui utilisez ce temps de parole pour parler d'autres choses. C'est fascinant ce matin, vous êtes presque tous à droite, chers collègues, totalement à côté du sujet et cela me fascine.

Alors pourtant que le stationnement, que le Plan Bruit, que le Plan de circulation, que la sortie du diesel, la sortie du moteur thermique, que l'aménagement de la ville, que le logement social, que la végétalisation, que le prix de l'énergie, du chauffage, que le Plan Arbres, que la prévention des crues, que la gestion de l'eau, que la neutralité carbone en 2050, toutes ces ambitions à court ou moyen terme, mises en œuvre à Paris, quelle chance ! Toujours contestées par la droite, c'est évident. C'est absolument consternant.

Pourtant, hélas, aussi pas toujours assez soutenues par certains de nos partenaires.

Toutes ces ambitions, nous les avons, nous avons cette chance, et la jeunesse parisienne, et au-delà scientifiques, spécialistes du climat partout dans le monde, des personnalités politiques de tous les continents, l'O.N.U., vous soutiennent, Madame la Maire, vous reconnaissent la détermination, l'efficacité, votre capacité à faire bouger les lignes.

Chère Fatoumata KONÉ, chère Chloé SAGASPE, chers collègues partenaires, cela vaut bien de mettre notre énergie en commun au service de la réussite de ce plan.

Je voulais parler un instant d'alimentation durable, parce que c'est un des sujets qui lie à la fois le social et l'écologie, et qui parlent du quotidien des Parisiennes et Parisiens, notre sujet ici dans cet hémicycle.

Je pense notamment aux actions de la collectivité en faveur des circuits courts, du développement de l'alimentation "bio", ou encore de la réduction des déchets issus de la restauration.

Dans ce domaine, le 10e arrondissement a pris, je crois, et je m'en vante un peu, un temps d'avance grâce à la volonté de ses élus et à un écosystème réceptif à la transition écologique.

Je pense particulièrement à la rue de Paradis Zéro Déchet, et au nouveau quartier Zéro Déchet que nous allons développer. Je pense à "Kelbongoo", cette coopérative ouverte également dans le 18e arrondissement chez mon voisin Eric LEJOINDRE. Je pense à la cohérence de cette stratégie de Paris pour une alimentation durable, adoptée au Conseil de Paris en 2018, et que la Ville a lancée en avril, avec cet appel à projets "alimentation durable et solidaire". Ce qui nous permettra de soutenir des structures comme des restaurants, des commerces alimentaires, des structures de transformation alimentaire responsables, des entreprises investies dans le développement de

l'alimentation durable et de la lutte contre le gaspillage alimentaire, tous ces circuits courts qui changent notre vie au quotidien.

C'est bien cela que nous faisons et que nous devons faire tous ensemble. Changer au quotidien la vie des Parisiennes et Parisiens en utilisant tous les leviers qui sont à notre disposition.

Mes chers collègues, ce débat sur la transition écologique, nous l'avons sur chaque projet de délibération, ou presque. Nous l'avons tout au long de l'année, à chaque Conseil de Paris. C'est notre responsabilité, c'est maintenant ce que nous devons faire pour réussir la transition de Paris.

Madame la Maire, une fois de plus, je vous le redis, je suis heureuse de pouvoir mener ce travail à vos côtés.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup chère Alexandra CORDEBARD. Et merci non seulement de ce soutien, mais aussi de cette parole très claire sur le fait que tous ces sujets sont des sujets de la transition écologique, et que si on en parle aujourd'hui, c'est parce qu'on agit. Ce n'est pas simplement pour en parler.

Pour agir, il faut passer par le Conseil de Paris avec des votes de projets de délibération, ce que nous faisons aujourd'hui aussi. C'est cela, le sens de notre action.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD pour le groupe Changer Paris, M. le Maire du 17e.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Madame la Maire, nous partageons collectivement l'ambition d'une ville apaisée, calme, paisible pour ses habitants, car il faut bien le reconnaître, certains quartiers de la Capitale pâtissent d'activités pour le moins bruyantes. C'est l'objet de mon intervention, de revenir sur le Plan d'amélioration de l'environnement sonore, qui a été accolé à ce débat. Il faut bien le reconnaître, on a une perturbation durable du cadre de vie de milliers de Parisiens du fait de cet environnement bruyant.

Dans le 17e arrondissement, je suis régulièrement interpellé par des habitants excédés par l'emploi des sirènes qui équipent plusieurs catégories de véhicules administratifs. Loin de remettre en cause l'urgence à laquelle font face nos forces de l'ordre et de secours, à qui je souhaite rendre un hommage appuyé, il m'apparaît nécessaire que nous puissions appréhender de manière objective l'emploi de ces avertisseurs sonores dont les règles d'utilisation sont strictes. C'est d'ailleurs l'article 14 de votre Plan d'amélioration de l'environnement sonore, article 14, qui plan après plan ne fait absolument pas l'objet d'une mise en œuvre effective.

Je vous demande, ainsi qu'à M. le Préfet, de bien vouloir procéder à un rappel de ces règlements et de ces règles d'engagement, bien que je sois bien au fait des difficultés rencontrées par les automobilistes, les cyclistes, les piétons aux abords de la porte d'Asnières où le trafic devient presque irresponsable et même dangereux.

Il convient de mettre en place un système de vidéoprotection également doublé d'une vidéoverbalisation le long du tracé du T3, aux portes de l'Ouest parisien, pour apaiser une circulation, sanctionner les comportements routiers dangereux, et permettre aux forces de l'ordre de remplir leur mission sans avoir systématiquement à user de sirènes pour se déplacer.

Le bruit, c'est une pollution insidieuse à laquelle on ne peut s'habituer, qui finit par peser sur le moral et que nous devons tous combattre ensemble. L'installation de radars mesurant le bruit de certains véhicules va dans le bon sens. On parle de deux radars dans tout Paris, qui n'ont absolument pas été concertés avec la mairie du 17e arrondissement pour celui de la rue Cardinet. Encore faut-il qu'ils soient pertinents. Comme souvent, nous n'avons pas été prévenus. J'apprends d'ailleurs par un projet de délibération, cette localisation.

Je ne vous cache pas mon scepticisme. Il me semble que d'autres axes auraient pu être privilégiés pour lutter bien plus efficacement contre la pollution sonore qui n'émane pas exclusivement des deux-roues. Nous la subissons tous au quotidien, nous en subissons les effets néfastes. Il faut prendre des mesures fortes, strictes pour apaiser notre Capitale.

La Ville de Paris est en retard. Les plans se succèdent. L'inaction perdure. Il est urgent que les maires d'arrondissement puissent avoir un rôle à jouer, et je suis à l'origine notamment de comités locaux de lutte contre le bruit. Ce plan ne prévoit finalement que peu d'actions concrètes, très peu détaillées, très peu tangibles, très peu chiffrées. Nous en sommes les premières victimes, notamment dans le 17e arrondissement.

Qui dans cet hémicycle n'a pas récemment levé les yeux au ciel en soupirant de rage à proximité d'un automobiliste bloqué sur son klaxon ? Cette pollution sonore est usante, exaspérante, surtout en sortie de confinement, et finit par nous taper sur le système, déjà bien éprouvé par ces longs mois de confinement successifs.

C'est donc ensemble que nous lutterons efficacement contre ce bruit assourdissant. Les élus d'arrondissement doivent être associés aux décisions ciblées que vous comptez mettre en œuvre, Madame la Maire.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, cher Geoffroy BOULARD.

M. FLORENTIN pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Alexandre FLORENTIN. - Merci, Madame la Maire.

Je vais commencer par ma conclusion. Cette communication ne me semble pas adaptée aux enjeux et ce pour trois raisons. La première, de méthode ; deux, de cohérence ; et trois, sur le niveau d'ambition.

Je pourrais faire le même genre d'analyse avec le discours d'hier soir du Président, qui est un énorme coup de bluff technologique et qui s'entête dans le mythe de la croissance. Mais, ici je suis conseiller de Paris, je vais me concentrer sur les leviers d'action à Paris.

Tout d'abord sur la méthode, quand on estime qu'un sujet est important, on lui alloue du temps. Quand on veut avoir un débat de qualité, on ne mélange pas tous les sujets. Quand un sujet relève d'une importance vitale, on fait absolument tout ce que l'on peut et ne transige pas dessus.

Je vais me prêter à un examen de la cohérence de cette communication, en mettant en parallèle ce qui est écrit et ce qui n'est pas écrit.

"L'approche privilégiée par la Ville de Paris est globale", fin de la citation. Où est donc le P.I.M. qui nous permettrait d'en débattre et de juger sur pièce ?

On peut lire ensuite : "nous devons absolument réussir à maintenir en dessous des 2 degrés le réchauffement pour éviter le pire", et plus tard dans ce même texte, "réduire l'usage du béton". Comment peut-on se fixer de tels objectifs largement soutenus par la science, et en même temps vouloir construire comme à Bruneseau, à la tour Triangle ou à la gare d'Austerlitz ?

Un moratoire sur tous ces projets d'un autre temps serait plus éloquent que toutes les communications du monde.

Autre incohérence majeure, la communication parle de rester sous les 2 degrés, et on doit le faire, alors pourquoi organiser des Jeux olympiques d'une telle ampleur ?

Le bilan anticipé des émissions de gaz à effet de serre des jeux parisiens est de 1,5 million de tonnes de CO2. C'est, certes, mieux que les près de 3,5 millions de tonnes de CO2 pour les J.O. de Rio ou de Londres, mais cela représente toujours 1,5 million de tonnes de trop quand on cherche vraiment à faire face à l'urgence climatique.

Autre citation, "nous transformons l'espace public en retirant le bitume et en le végétalisant". Cette année, par exemple, le croisement rue des Archives et rue de la Verrerie a été refait. On y a remis un beau bitume tout noir faute de moyens. Or, nous n'avons plus le temps. Chaque intervention sur la voirie devrait déjà donner lieu à une débitumisation, une végétalisation dès que c'est techniquement possible, cela n'était pas le cas au croisement que j'ai mentionné, mais a minima un changement de couleur du revêtement du sol.

Une dernière citation, "notre administration et nos plans d'action doivent s'appuyer sur la science". Au dernier Conseil de Paris, nous votions, à l'initiative du groupe "écolo", un vœu pour former les hauts cadres de l'administration parisienne à ces enjeux. Mais quid du reste des agents alors que la transition écologique doit irriguer tous les métiers de la ville ? Sans cela, la très belle direction créée va être trop seule.

Voilà, j'aurais pu être plus long en vous reparlant du Trocadéro de cet été, des serres d'Auteuil, d'Aubervilliers, du carrefour Pleyel, du Triangle de Gonesse, mais je crois que vous avez déjà saisi le message.

Une véritable politique écologique commande l'intégralité de l'action publique. Là, le problème n'est pas dans ce qui est dans la communication et dans les multiples projets de délibération. Nous saluons le travail de l'ensemble des adjointes et adjoints qui aurait dû rapporter sur l'ensemble des projets de délibération. Le problème est dans la méthode et dans ce qui n'est pas dans cette communication.

Cela m'amène donc à vous parler de notre niveau d'ambition. Au cas où vous l'auriez oublié avec la grisaille que nous avons connue à Paris cet été, je souhaite rappeler que les 50 degrés ont été atteints au Canada. Nous avons avoisiné ces mêmes températures dans le Sud de l'Europe.

Dans la dernière étude publiée sur la Ville de Paris, sur notre vulnérabilité au changement climatique, on apprend que des événements envisageables pour 2050 le deviennent pour 2030. Cela, c'est une vraie accélération ! Un 50 degrés à Paris est plausible. Je ne crois pas que nous soyons prêts. Je ne crois pas que cette communication sur l'accélération de la transition écologique va rassurer le près d'un jeune sur deux qui affirme que l'éco-anxiété affecte sa vie quotidienne.

En toute humilité, personne ici, dans aucun groupe, surtout pas chez Changer Paris, n'a la réponse à toutes les questions que soulève l'urgence écologique. Mais je sais que cette manière de traiter cette urgence n'est pas la bonne méthode, elle est révélatrice d'un manque de cohérence et donc par construction, elle rate le coche en termes d'ambition.

Il n'est jamais trop tard pour changer. Le groupe Ecologiste continuera de participer à ces travaux, dans un cadre plus propice à la co-construction nous l'espérons, parce qu'il y a trop en jeu.

Merci de votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Je constate que nous consacrons, ce qui est très bien, une matinée entière à des projets de délibération qui vont transformer concrètement notre ville, et un débat qui permet de mettre en perspective tous ces sujets.

OK, les Verts, vous êtes contre les Jeux olympiques. Vous êtes contre un certain nombre de projets d'aménagement, cela fait partie de nos différences, qui ont été très largement débattues lors des élections municipales dernières.

Je crois que nous sommes conscients et d'accord pour dire qu'il faut agir. Me dire que l'on n'est pas en train de parler, et que l'on sous-estime des sujets par rapport au temps que l'on y consacre dans ce Conseil, alors que l'on a décidé d'en faire une matinée entière de débat organisé autour de projets de délibération qui tous, ont un lien avec les autres, ce n'est pas moi qui vais vous apprendre l'histoire de l'effet papillon. C'est un élément assez présent dans la pensée écologiste planétaire.

Donc oui, quand on parle de logement, quand on parle de rénovation thermique, quand on parle de plantation d'arbres, quand on parle de lutter contre le bruit, de lutte contre la pollution, de chauffage urbain, on parle de la transition écologique. On ne fait pas que d'en parler, on agit.

J'espère que personne n'est gêné ici du fait que l'on en parle, que l'on y consacre du temps et que par ailleurs, on agit.

Je continue, Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Madame la Maire, chers collègues, la transition écologique ne sera pas complète si nous ne nous attachons pas aux enjeux d'alimentation. Permettre à tout le monde de manger mieux, ne pas attendre, ni pour notre planète, ni pour notre santé, ni pour les agriculteurs et agricultrices qui se meurent.

Le développement et la généralisation de l'alimentation durable saine et accessible sont l'affaire de toutes et tous, mais ils ne le sont pas seulement au moyen de bonnes pratiques individuelles, ou de quelques attentions consciencieuses.

Si celles-ci sont honorables, elles sont en revanche insuffisantes pour s'affranchir des effets nocifs de l'industrie agroalimentaire, de l'agriculture intensive soumise aux rendements impossibles, aux chaînes de grande distribution, c'est l'entière du système qui se rend coupable d'une pollution alarmante des sols, de l'eau, de l'air, et qui montre aujourd'hui sa profonde incompatibilité avec la préservation de l'environnement, tant son unique dessein est celui de la rentabilité financière.

C'est au regard de ce constat qu'il faut organiser une riposte, un changement total de paradigme qui place à égalité une multitude de dimensions qui échappent à la seule emprise individuelle. D'abord, la durabilité. Elle pose la question de l'emploi, du soutien à la profession agricole française, qui aujourd'hui subit le joug des pressions commerciales, des politiques économiques promues tant au niveau européen qu'international.

Or, un emploi agricole local est un emploi durable par nature, et non délocalisable. Soutenir ces emplois, c'est soutenir la transition écologique.

Ensuite, il faut activer tous les leviers disponibles pour la démocratisation de l'alimentation saine et durable, son accessibilité à toutes et tous, que l'on fasse ses courses au marché Saint-Germain ou au marché Crimée. L'accès à une alimentation durable de qualité reste très inégalement réparti selon les niveaux de revenu et selon le territoire.

Or, pouvoir manger des produits qui respectent la terre et celles et ceux qui les produisent, qui respectent la santé de celles et ceux qui les consomment ne devrait pas être hors de portée des habitants et des habitantes des quartiers populaires.

Nous voulons faire le choix que notre ville s'attaque à la précarité alimentaire, et d'autre part, à la nécessité de préservation des emplois locaux et des ressources naturelles.

Au groupe Communiste et Citoyen, nous sommes convaincus que Paris est capable de s'imposer pour une triple performance de durabilité économique, sociale et environnementale.

C'est pourquoi nous portons en plus du développement de nouveaux outils, le renouvellement d'expériences probantes telles que celle des paniers solidaires. Nous déposerons ainsi un vœu dans ce sens afin de reconduire la distribution de ces paniers, via les halles alimentaires des 10^e et 14^e arrondissements, et peut-être d'élargir à d'autres arrondissements ces paniers qui permettent à la fois aux Parisiennes et Parisiens les plus précaires de bénéficier d'aliments de qualité, et aux agriculteurs et agricultrices d'être rémunérés au juste prix pour leur production.

Nous devons intégrer cette réflexion dans toutes les politiques de la Ville de Paris, qu'il s'agisse de la commande publique, ou de la dynamisation commerciale et de la mise à disposition préférentielle d'espaces de vente. Cela compléterait le volontarisme de notre Capitale.

Nous saluons la lancée de 22 actions concrètes pour défaire l'ensemble de la restauration collective parisienne des matériels en plastique, dans une logique de soutien des gestionnaires à l'acquisition et au remplacement de leurs équipements.

Nous n'avons de cesse au groupe Communiste de rappeler la centralité de l'investissement public pour une transition écologique effective, par opposition au bon vouloir des acteurs privés ou de bonnes pratiques individuelles.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Camille NAGET.

Florian SITBON pour le groupe Paris en commun.

M. Florian SITBON. - Mes chers collègues, Madame la Maire, il y a 30 ans, Michel Serres faisait paraître le contrat naturel. En partant du constat de l'impact de toutes les activités humaines sur l'équilibre total de la planète, de la violence sans merci qui règne désormais entre l'homme et le monde, Michel Serres appelait déjà à une réconciliation, à un nouveau contrat qui compléterait le contrat social, un contrat naturel entre l'homme et le monde. Il prolongeait sa réflexion en se demandant si la nature ne pouvait pas être considérée comme un sujet de droit. C'était il y a 30 ans.

Aujourd'hui, face à l'urgence et l'impatience des jeunes générations, nous modifions profondément la Capitale grâce à une politique audacieuse et innovante dans notre ville : transformation de l'espace public en le végétalisant, pistes cyclables, politique volontariste pour les mobilités douces et les transports en commun, cours Oasis, ou journées "Paris Respire" et sans voiture, rues aux écoles, rues aux jardins, nous avons réussi à infléchir la courbe des émissions de gaz à effet de serre d'environ moins 23 %.

Il nous faut aller encore plus loin et ne plus jamais envisager l'urbanisme sans penser, comme vous l'avez rappelé, la place de la nature dans la ville.

Au désespoir de certains, l'ambitieux Plan Bruit passe notamment par la réduction de la vitesse à 30 km/h et la piétonisation de certains quartiers de Paris ou des rues aux écoles.

Il passe également dans mon arrondissement, le 15e, par la volonté de fermer l'héliport afin d'améliorer le cadre de vie et de mettre un terme aux différentes sources de pollution générées par les hélicoptères. La Ville a exprimé sa volonté de ne pas renouveler la concession qui arrive à son terme en 2024, et dit faire une extension du parc Suzanne Lenglen et soyons précis et honnêtes, Madame EVREN, nous le demandons conjointement et c'est l'Etat qui a le dernier mot.

Les qualités de l'air et de l'environnement sonore sont des indicateurs de la qualité de vie urbaine, surtout après les périodes de confinement qui ont laissé place au silence de la ville, révélant toutes les possibilités sonores de la nature, révélant aussi de nombreuses inégalités sociales de santé et de qualité de vie qui se sont creusées.

Lutter contre la pollution et notamment sonore, c'est combattre les inégalités socio-environnementales. L'amélioration de l'environnement sonore est d'abord un enjeu de santé publique.

Les arbres ont une place particulière à Paris. Les habitants y sont très attachés. C'est pourquoi la Maire de Paris s'est engagée à planter 170.000 arbres dans la mandature. Un objectif ambitieux qui nous poussera à revoir en profondeur les règles d'urbanisme, cela fera notamment l'objet du P.L.U. bioclimatique ; à créer de nouveaux espaces verts, objectif plus 30 hectares ; à lancer un ambitieux programme de désimperméabilisation des sols, objectif plus 100 hectares.

L'hiver dernier nous avons planté, tous confondus, 15.000 arbres. L'hiver prochain, nous visons 25.000, signe d'une montée en puissance. La priorité sera donnée à la plantation d'arbres dans tous les dispositifs d'intervention dans l'espace public. Un nouveau plan de reprise des pieds d'arbres végétalisés sera lancé pour poursuivre cette belle idée en corrigeant les dysfonctionnements que nous avons pu constater.

Enfin, et c'est très important, le principe de surcompensation pour obliger les opérateurs à planter plus d'arbres qu'ils n'en abattent sera bientôt gravé dans le nouveau P.L.U. Nous pourrions bientôt déambuler dans une forêt urbaine qui sera bien la première, place de Catalogne dans le 14e, rassurez-vous, pour celles et ceux qui en doutent.

Alors, certains crient que c'est impossible, que c'est trop, que l'on n'y arrivera pas. On l'a dit aussi à Haussmann. On l'a dit à toutes celles et tous ceux qui ont été visionnaires et ont eu raison avant d'autres. Certains se déguisent et se drapent dans une fausse science en étalant des chiffres erronés, manipulés n'importe comment pour abriter leur mauvaise foi derrière une érudition qu'ils n'ont pas.

D'autres sont moins hypocrites et assument de manière stupéfiante leur égoïsme, car ce sont souvent les mêmes qui, en revendiquant leur liberté, assument de n'en avoir que faire de celle des autres. Car ce sont souvent les mêmes qui en revendiquant leur liberté, n'en ont en fait que faire de saccager la planète et d'être punitifs à l'égard de la nature.

Ce que les tenants de cet archaïque conservatisme ne comprennent pas, c'est que cette politique leur bénéficiera aussi, bénéficiera à leurs enfants et petits-enfants. J'en suis persuadé, ils se retrouveront à se demander,

comme s'ils se réveillaient après un songe cauchemardesque, comme s'ils avaient été envoûtés, pourquoi ils se sont attachés si fortement à des choses à ce point contre nature.

Qui aujourd'hui voudrait à nouveau que l'on fume dans les restaurants, les trains et les cinémas ? Qui aujourd'hui voudrait faire à nouveau de la place de la Concorde un parking à ciel ouvert ? Qui aujourd'hui voudrait refaire passer une similiautoroute sur les bords de Seine, plutôt que de pouvoir s'y promener ?

Non, on ne dénature pas Paris en végétalisant des pieds d'arbres, même s'il y a parfois quelques herbes folles ou en créant des pistes cyclables. On l'a, pendant des années, dénaturée en y entassant des voitures au pied de ses plus beaux monuments et en faisant disparaître toute nature sous le bitume.

Alors oui, on est en train de la réparer !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Florian SITBON.

M. JEANNETÉ, pour Changer Paris.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Madame la Maire.

Parlons bruit, si vous le permettez, je vous avoue être resté pantois face à ce catalogue fourre-tout d'objectifs et de bonnes intentions, sans réelle proposition ou annonce de mesures.

Un catalogue de 30 actions qui utilisent à chaque début de phrase les termes tels que "envisager, améliorer, mieux connaître, veiller". Des verbes qui définissent des intentions, mais où sont les grands programmes d'investissement concrets ? Où sont les objectifs chiffrés ?

Vous n'êtes pas en campagne électorale, vous êtes au pouvoir depuis 20 ans maintenant à Paris, fini les intentions, on dirait un plan antibruit des années 80. Deux exemples.

Action 11 : prendre en compte les enjeux de paysage sonore et de santé environnementale dans les projets d'aménagement de la ville.

Action 12 : améliorer le paysage sonore, en lien notamment avec la végétalisation et la biodiversité.

Elles servent à quoi ces phrases ?

En copiant ces phrases sur Google, j'ai retrouvé le copier-coller de cours d'écoles d'architecture urbaine des années 80. Cela fait bien longtemps que les architectes ont intégré ces considérants que l'on recouvre dans les appels d'offres depuis plus de 30 ans. C'est pour vous donner bonne conscience ?

Plus sérieusement, sur les deux principales causes de pollution sonore, vous êtes en contradiction avec vous-même. Le tapage nocturne, vous voulez lutter contre, alors qu'en même temps vous pérennisez de façon chaotique les terrasses estivales. Qui sont les premiers pénalisés ? Les habitants des premier et deuxième étages, qui sont souvent des familles modestes ou des personnes âgées qui sont déjà éprouvées psychologiquement après tous les événements que l'on vient de vivre. Et ne demandez pas aux policiers municipaux de M. NORDMAN de régler ces différends, il n'y en aura jamais assez.

Résultat : dans les mairies d'arrondissement, on enchaîne les petites réunions de rue non plus de quartier, mais de rue pour désamorcer les conflits de tapages nocturnes.

La circulation, le nerf de la guerre, je ne reviendrai pas sur la mesure des 30 km/h, qui à mon avis ne sert à rien à Paris, dans la journée on circule souvent à moins de 30 km/h et quant à la nuit, elle ne sera jamais respectée. Et surtout, elle n'a pas été pensée dans un schéma global de circulation et de mobilité comme l'ont fait par exemple Bruxelles ou Madrid, qui ont opté pour ce 30 km/h. C'est cette absence de vision globale de circulation et de mobilité en accord avec la petite couronne qui fait qu'aujourd'hui Paris est et sera toujours engorgée et sera le théâtre de coups de frein, de redémarrages, de coups de klaxon, de sirènes et d'engueulades en tous genres.

A cela s'ajoute un énorme oubli dans vos 30 mesures et qui est une des causes principales de nuisances sonores provenant de la circulation, c'est le mauvais état de la voirie. Toutes les études le montrent, le type, l'état et l'âge de la surface de la route ont une influence significative sur le bruit provenant de la circulation.

Or, l'état de nos avenues et rues est dans une situation plus qu'alarmante. On ne fait que des réparations d'urgence, c'est un vrai Plan Marshall de la réfection des rues parisiennes qui doit être envisagé. Car, n'oubliez pas une minute poser des revêtements acoustiques intra-muros, c'est votre action 6, sur un revêtement ancien avec des nids-de-poule ou des affaissements, on ne peut les poser que sur des rues totalement refaites.

Et d'ailleurs, encore une contradiction ou un effet d'annonce, pourquoi ne pas avoir listé les axes que vous envisagez de revêtir, puisque comme vous le savez, ces revêtements acoustiques abaissent les bruits de roulement pour des vitesses supérieures à 50 km/h, et donc, si je vous suis, ne devraient donc pas s'adresser aux rues et aux grands axes de la capitale. Encore un exemple de contradiction de votre plan antibruit, qui est franchement incomplet, pas assez détaillé, et qui pour moi est encore à l'état de brouillon. Il est peut-être encore tant de revoir votre copie.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

M. GLEIZES, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, au regard de ce débat, je vais revoir mon intervention, parce qu'il y a un problème de méthode sur le fait que l'on ne peut pas à la fois présenter nos amendements, c'est-à-dire que l'on fait un travail d'action, parce qu'on prend au sérieux notre rôle de conseiller de Paris, donc en modifiant les projets de délibération dans un bon sens, et répondre à nos désaccords, notamment avec Rachida DATI sur la question du réseau de chaleur.

Tout cela est mélangé, ce qui fait une certaine confusion qui ne permet pas la clarification du débat, c'est ce qui est le plus triste dans ce débat.

Je ne vais concentrer mon intervention que sur la question de l'énergie.

D'abord, pour rappeler que la première source d'émission de gaz à effet de serre de la ville de Paris, c'est l'énergie. Ensuite, aujourd'hui, quelle que soit l'énergie que nous consommons, Paris est totalement indépendante de l'extérieur dans la transition énergétique. En fait, notre ville est loin d'atteindre un niveau suffisant de résilience et pourrait subir une crise majeure dans différents types de crises que je n'ai pas le temps d'évoquer.

Je vais commencer par répondre à mon voisin Jean-Noël AQUA sur la question de la hausse des prix. Penser que nous pouvons lutter contre la hausse des prix de l'énergie par des mesures fiscales est un leurre. Ce prix va augmenter tant que la demande d'énergie ne diminuera pas face à une offre de plus en plus réduite et surtout de plus en plus coûteuse.

Le pétrole reste une ressource non renouvelable et le gaz aussi à l'échelle humaine. Réduire la T.V.A., jouer sur des mécanismes de prix ne peut être qu'inefficace. Un effet de court terme rattrapé par la hausse du prix de la production, je rappellerai ce qui s'est passé en 2008 quand le prix du pétrole est monté à 145 dollars le baril. Il faut transformer notre modèle de production et de consommation d'énergie, c'est cela l'urgence. Un chèque énergie est toujours plus efficace que de laisser faire des mécanismes de marché. Il est nécessaire d'aider les personnes dépendantes des énergies carbonées à en sortir, car n'oublions pas que l'enjeu central en premier lieu est qu'il s'agit de réaliser des économies d'énergie en réduisant massivement la consommation d'énergie et en évitant de passer par le nucléaire.

Ensuite, l'enjeu est d'arriver à découpler notre création de richesse avec la consommation d'énergie et de réduire l'émission de gaz à effet de serre, et souvent nous avons des désaccords avec nos amis socialistes. Sinon, comme le G.I.E.C. l'a montré dans son dernier rapport de cet été, l'avenir thématique sera sombre et nous aurons une décroissance subie.

Face à ces enjeux, la création d'une direction de la transition écologique et du climat, qui rend notre action écologique plus cohérente, est une bonne chose pour notre Ville, d'autant plus qu'elle comprend un pôle énergies autonome fondamental et transversal.

Lié à cette communication et à un projet de délibération central, le schéma directeur de chaleur urbaine à Paris, et je viens d'apprendre que la droite va voter contre. Nous saluons ce projet de délibération tant attendu depuis plusieurs années. Je souhaite souligner que le modèle de la présente concession nous a empêchés d'accéder au financement du fonds chaleur de l'ADEME pour financer les investissements de ces 10 dernières années, ce qui représente à la louche un manque à gagner de 150 millions sur la période.

Rien que sur ce fait, il faut voter le schéma directeur, et ne mélangez pas les deux sujets que sont l'avenir de la C.P.C.U. et le schéma directeur. Pour des questions juridiques, il faut voter ce schéma directeur et votre opposition va à contresens de vos propositions.

C'est moi qui ai la parole, vous n'êtes pas obligés de me couper !

Dans tout projet de transition, le réseau de chaleur est important, et nos désaccords vont être sur un autre sujet que vous allez voir. Il est important, car c'est une énergie de proximité localisée qui peut être 100 % décarbonée. Paris dispose du plus important réseau d'Europe et de chaleur tout comme pour le froid, mais j'y reviendrai lors de l'attribution de la D.S.P. à Climespace.

C'est une force qu'il faut continuer à renforcer comme le propose ce schéma directeur.

Il est prévu de sortir du charbon d'ici 2024, donc on fait déjà les investissements, on n'attend pas, il suffit de participer au Conseil d'administration de la C.P.C.U., mais le schéma propose plus largement une stratégie de neutralité carbone avec la création d'une filière biomasse bois française et je salue cette disposition.

Le groupe Ecologiste de Paris propose, à travers un amendement, de renforcer un autre pilier de cette stratégie avec la création d'une filière biométhane, contrairement à ce que vous demandez, Madame DATI.

Cette filière risque d'être mise en difficulté avec la norme RE 2020 - là je suis d'accord avec vous - sur la réglementation environnementale qui ne dissocie pas celui-ci du gaz naturel. Les certificats de garantie d'origine du biométhane ne seront plus comptabilisés comme une énergie renouvelable, sauf si l'approvisionnement est direct, et d'abord, la norme R 2020 est pour l'application en 2022. On a encore une marge de progression par rapport à cela.

Il faut donc créer une filière de méthanisation pour les déchets alimentaires plutôt que les incinérer. C'est pourquoi nous avons un amendement dans ce sens, j'espère que vous allez le voter, cela va permettre de renforcer le réseau de chaleur.

De plus, les analyses de cycles de vie montrent que le biométhane émet sept fois moins de gaz à effet de serre que le gaz naturel. Il est donc un élément essentiel dans l'atteinte de notre neutralité carbone et dans la bonne gestion des déchets intégrés dans le "mix" énergétique.

Petit aparté, c'est le lobby aussi de l'électricité qui a fait en sorte que le biométhane soit considéré comme le gaz naturel, merci E.D.F. d'avoir fait un bon lobbying au bon niveau. Là, on n'est pas du tout dans des questions de marché.

Ce schéma directeur doit être le prélude d'un schéma directeur multiénergie, car il faut sortir de la gestion en silo des énergies, qui au final laisse les prix déterminer les choix industriels. Nous ne pouvons pas faire un schéma directeur du réseau de chaleur urbain sans voir les liens avec le schéma directeur du réseau de froid, avec celui des déchets, de l'eau, du gaz et de l'électricité.

D'abord, il faut en finir avec la distinction entre la production et la gestion, et nous nous réjouissons que les prochaines usines de production soient rachetées par le prochain gestionnaire de réseaux, mais il faut aller plus loin. L'électricité est trop favorisée, car les frais de raccordement ne sont pas à la charge des copropriétés. Les libéraux parleraient d'un biais de marché, mais l'effet est délétère, car il surenchérit l'accès au réseau de chaleur, et donc donne un bénéfice à l'électricité.

Pour conclure, notre approche doit être : quel est le meilleur système énergétique possible pour empêcher un emballement climatique. Comment notre collectivité doit agir pour le mettre en œuvre et c'est dommage que nous n'ayons pas eu un débat uniquement sur la question énergétique, cela aurait pu permettre de répondre aux points qui nous opposent face à la droite sur l'avenir du schéma directeur.

J'espère qu'à travers mon intervention, vous voterez le schéma directeur, parce que le débat, ne confondez pas entre le schéma directeur qui est une obligation pour nous permettre et même les gens de la C.P.C.U. nous le disent, de bénéficier de fonds chaleur. Par contre, si vous êtes en désaccord avec le futur de la C.P.C.U., c'est au prochain Conseil de Paris que vous pourrez voter contre, mais pas sur ce schéma directeur, parce qu'on en a besoin dès aujourd'hui.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mme Lamia EL AARAJE pour le groupe Paris en commun.

Mme Lamia EL AARAJE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je crois que l'on se rejoint tous, nous sommes ici ce matin, sur une matinée entière, pour débattre des projets que l'Exécutif a à nous soumettre pour procéder à une accélération de la transition écologique à Paris, objectif, j'ai cru comprendre que nous partageons tous, de ce que j'ai globalement entendu.

En préambule, je rappelle juste qu'avant même la signature des Accords de Paris sur le climat, nous avons, dès 2007 à Paris, proposé un plan climatique ambitieux, voté à l'unanimité pour agir vite et fort contre le réchauffement climatique. Les villes et les collectivités en général ont leur mot à dire dans ce combat mondial et peuvent apporter leur pierre à l'édifice, et je crois que nous pouvons globalement nous réjouir que la Ville de Paris, notre Ville, ait acté un certain nombre de dispositions pour avancer dans ce sens.

Aussi, je vous avoue être extrêmement surprise par les polémiques assez futiles que j'entends depuis tout à l'heure sur la question de : est-ce que le Gouvernement a une responsabilité ou pas sur ce que nous sommes en train de décider aujourd'hui ? Evidemment que le Gouvernement a une responsabilité ! Je me permets de vous rappeler et c'est une liste non exhaustive, que le Gouvernement a abandonné les objectifs ambitieux de la COP 21, il a abandonné les ambitions de la convention citoyenne, il a abandonné l'ambition de la lutte contre le réchauffement climatique. Il a abandonné l'ambition des énergies renouvelables. Bref, il a abandonné l'avenir de la planète et de nos enfants.

Mais pendant ce temps, vous avez raison, chers collègues, continuons à nous concentrer sur des polémiques stériles, bien loin de l'urgence réelle pour notre pays. Je suis absolument stupéfaite ! Ce débat que nous menons aujourd'hui rattache, vous avez raison, un grand nombre de projets de délibération et de plans pour aller dans ce sens, mais cela va plutôt dans le bon sens, il me semble, cela veut bien dire que nous avons une ambition importante sur ce sujet, et que nous avons l'ambition de traiter de l'ensemble des sujets qui vont nous permettre de nous inscrire dans cette urgence climatique que nous dénonçons et sur laquelle nous souhaitons pouvoir agir.

Pour ma part, je vais me concentrer sur la question de la lutte contre la pollution sonore, puisque nous proposons un plan d'amélioration de l'environnement sonore sur la période des cinq années qui arrivent, ce qui nous permettra de lutter plus efficacement contre cette pollution.

Cela a été dit précédemment, le bruit est une source de stress, il provoque de graves problèmes de santé, tels les acouphènes, les problèmes du sommeil, notre métropole qu'est Paris est particulièrement touchée et le restera sans la détermination des services publics.

Là encore, mes chers collègues, je l'ai évoqué hier quand on a abordé la 3e Commission, une étude très sérieuse a été faite : un deux-roues motorisé non respectueux de la réglementation, c'est-à-dire avec un pot d'échappement débridé, qui traverse Paris d'Est en Ouest réveille pas moins de 10.000 riverains, 10.000 Parisiennes et Parisiens qui vont pâtir de cette problématique.

C'est une nuisance qui est absolument inacceptable et sur laquelle nous aurions pu agir davantage. Comment aurions-nous pu agir davantage ? Nous aurions pu agir davantage via l'installation du contrôle technique des deux-roues motorisés.

Là aussi, permettez-moi juste de vous rappeler que le Gouvernement n'a pas souhaité agir en la matière, n'a pas souhaité transposer la directive européenne qui aurait pu nous permettre d'agir fortement sur ce sujet et c'est scandaleux ! C'est un abandon qui à nouveau signe l'imposture du Gouvernement MACRON face aux enjeux de transition climatique, écologique.

Et donc, chers collègues, évidemment nous sommes au Conseil de Paris, nous traitons des sujets qui intéressent les Parisiennes et Parisiens, mais on a quand même le droit de se dire, et je crois qu'on le partage en dehors de toute échéance électorale ou de toute démarche quelle qu'elle soit, que la politique nationale a une incidence très forte sur nos politiques publiques à l'échelle de Paris. Je ne comprends pas bien votre hypocrisie sur ce point très précis. Est-ce que vous auriez des choses à dire ou des choses que vous n'assumez pas, et vous vous servez de ce faux prétexte pour venir compromettre un débat qui me semble être extrêmement important pour l'avenir de notre ville.

Pardon de vous le dire, oui, l'action de la Ville de Paris en la matière est particulièrement importante et intéressante sur la période des cinq années écoulées. Je vous rappelle que nous avons réduit de 2 décibels en moyenne la pollution sonore à Paris et de 4 décibels sur certains quartiers, quartiers populaires, même si j'entends que sur la droite de l'hémicycle cela ne plaît pas trop qu'on parle régulièrement des quartiers populaires, mais c'est notre préoccupation, ne vous en déplaie.

Le trafic des véhicules motorisés est à l'origine et là aussi peut-être que vous ne suivez pas de façon étroite ces sujets, ils ne vous concernent sans doute pas, d'une perte de huit mois d'espérance de vie. Pour ma part, je me réjouis que la rue d'Avron, en plein cœur des quartiers populaires du 20e arrondissement, puisse bénéficier d'une expérimentation sur...

Excusez-moi, il y a un bruit de fond extrêmement désagréable qui m'embête.

L'expérimentation d'un radar sonore à Paris. Nous avons œuvré en ce sens avec David BELLIARD, je m'en réjouis et je pense que l'ensemble des riverains de la rue d'Avron, qui pâtissent tous les jours de ces nuisances, en seront particulièrement satisfaits.

Plus globalement, Madame la Maire, je suis particulièrement ravie de ce débat ce matin, je me félicite de cette avancée qui a pour ambition de réduire considérablement un certain nombre d'impacts, un certain nombre de nuisances, qui tous les jours ennuient les Parisiennes et les Parisiens.

Donc plus globalement, je crois que nous sommes toutes et tous, du moins sur certains bancs, déterminés à ce que nous continuions d'agir et forcer le Gouvernement à prendre ses responsabilités. Oui, je crois que c'est aussi notre responsabilité collective d'agir en ce sens. Cela nécessite des moyens, des budgets, et chers partenaires de la majorité, appeler à l'investissement, oui, bien sûr, évidemment, mais ne vous trompez pas non plus d'interlocuteur. France 2030 signe clairement l'abandon des collectivités locales et des enjeux climatiques par le Gouvernement. Et c'est bien lui l'adversaire commun sur lequel nous devons concentrer nos efforts pour demander plus de moyens pour notre ambition collective.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, chère Lamia EL AARAJE, pour ce propos clair.

M. BERNARD pour Changer Paris.

M. René-François BERNARD. - Madame la Maire, mes chers collègues, le constat établi dans ce plan est, me semble-t-il, incomplet. C'est le sens du vœu et de l'amendement que je soutiens ici.

Tout d'abord, sur l'amendement qui porte sur l'essentielle question des chantiers, je poursuis, après M le Maire du 17e et Nicolas JEANNETÉ. Vous constatez dans ce document que de nombreuses nuisances sont liées à l'inflation des chantiers à Paris.

Souvenons-nous, en 2019 vous nous aviez promis une meilleure coordination, une meilleure programmation de ceux-ci dans Paris afin de moins encombrer l'espace public et donc de réduire les nuisances directes et indirectes qu'ils entraînent.

Ce point précis a fait l'objet de nombreuses annonces répétées de votre équipe, en particulier de votre adjoint Jacques BAUDRIER, et nos administrés nous font remonter tous les jours d'abondants signalements dont je n'ai pas le sentiment que leur nombre et leur importance soient en diminution.

Chantiers toujours trop nombreux, mal programmés, mal coordonnés, entraînant des nuisances liées à leur activité propre mais aussi à la gêne qu'ils provoquent pour les riverains.

En tout état de cause, puisque nous sommes, nous, dans l'analyse, l'évaluation pour déterminer des axes de progrès, nous avons demandé à notre circonscription de voirie un état des lieux des emprises et de leur durée avec évidemment les volumes et les horaires des émergences sonores qu'ils provoquent.

Ce n'est pas tout de manier la langue de coton pour saisir un problème sans pour autant avoir la possibilité de le régler et en restant inopérant aux appels des Parisiens sur leur quotidien.

S'agissant du vœu que j'ai déposé au nom du groupe Changer Paris, "la prise en compte du bruit aérien" dans votre plan, si ce n'est pas aussi flagrant que les autres sujets de bruits qui peuplent ce débat, il convient de ne pas oublier d'en traiter chaque aspect et si je le porte, c'est comme pour tous les vœux que je dépose au nom de notre présidente, il provient de remontées de nos administrés. Mais le bruit aérien, c'est tout Paris qui est concernée. Peut-on le considérer comme accessoire, en quelque sorte un bruit de fond, alors que sa fréquence est importante et le volume sonore couvre une large zone ?

Je remercie l'Agence d'écologie urbaine à la DEVE, des informations très documentées qu'elle a fournies. Ainsi avec Vitrail, le site qui nous permet d'avoir accès en temps réel au survol de Paris, nous caractérisons le trajet le plus fréquenté, que je qualifierais d'autoroute aérienne parisienne, les vols, qu'ils partent ou arrivent de Roissy survolent Montmartre et tournent autour de la Tour Eiffel, comme si en cinq minutes les commandants de bord voulaient se transformer en tour-opérateurs.

Ainsi, après que nous nous soyons quittés hier soir, j'ai dénombré 10 vols en une demi-heure qui sont partis sur le 18e arrondissement et dont la moitié a continué à survoler Paris. Un autre vers 00 heure 20, peut-être en avez-vous été conscients qui, partant de Charles de Gaulle, est entré dans Paris par le Sacré-Cœur, a tourné autour de la Tour Eiffel et traversé Paris en diagonale en survolant la Seine, comme avant la fermeture des berges...

Aussi, un diagnostic, c'est important mais je souhaite et je voudrais que vous montriez la même détermination que les villes riveraines d'aéroports pour lutter contre les nuisances.

Pour les chantiers comme pour les nuisances sonores, pour les véhicules, pour les deux-roues motorisés dont il a été longuement parlé, comme aussi les plantations d'arbres, nous attendions de ce débat que vous démontriez, au-delà du discours, une politique volontariste, c'est-à-dire un diagnostic détaillé sans complaisance, des objectifs réalistes avec des moyens budgétés, une politique d'investissement qui l'accompagne, un vrai débat que nos collègues du groupe Ecologiste de Paris ont réclamé, comme c'est le cas dans les autres capitales européennes, certainement pas moins démocratiques sur ce plan que la nôtre.

Ces villes de la résilience "smart and resilient cities" que nous appelons de nos vœux.

Vous vous targuiez en 2016 d'avoir rejoint le club très convoité des "One hundred resilient cities", qu'en est-il aujourd'hui à l'aune du débat que vous introduisez ce matin ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Eric PLIEZ, Monsieur le Maire du 20e, pour le groupe Paris en commun.

M. Eric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Madame la Maire, merci de nous offrir ce temps de débat que je trouve pour ma part approfondi, laissant place à l'expression de tous et de toutes sur des sujets essentiels, qui est aussi un moment de synthèse et un moment qui permet de tracer des voies pour le futur.

Pour ma part, je voudrais insister sur deux projets de délibération qui viendront tout à l'heure. 3.000 tonnes de déchets sont collectées chaque jour à Paris. Je veux saluer les équipes de la DPE et l'adjointe à la maire en charge de la propreté et de l'espace public, du tri et de la réduction des déchets, chère Colombe BROSSEL, qui travaille avec pugnacité à l'entretien et à l'embellissement de notre ville.

Puisque nous sommes engagés dans une dynamique significative de réduction de nos déchets, qu'il s'agisse de leur collecte, de leur recyclage ou de leur valorisation, la Ville de Paris a souhaité proposer aux maires d'arrondissement de développer la démarche Zéro déchet.

L'objectif Zéro déchet non valorisé, une des priorités de la politique de notre Ville, est sur le modèle rue Zéro déchet mené entre fin 2018 et 2019 rue de Paradis dans le 10e, qui a été pionnière à Paris en la matière. Nous

sommes ravis aujourd'hui dans le 20e de participer au déploiement de nouvelles rues et nouveaux territoires Zéro déchet.

Ainsi, nous allons renforcer l'implication des habitantes, des habitants et des acteurs locaux sur leur cadre de vie, et bénéficier de l'expertise et de compétences de partenaires identifiés par la Ville et ses services.

C'est l'objet du projet de délibération DPE 41 que nous examinerons tout à l'heure, qui vise à subventionner 6 associations pour réduire nos déchets, sensibiliser nos habitantes et habitants aux bonnes pratiques, supprimer petit à petit l'usage des plastiques, allonger la durée de vie de nos produits pour éviter tout déchet supplémentaire et inutile.

Concrètement, à compter du second semestre 2021, il nous est proposé de soutenir des associations, notamment "PikPik Environnement" qui œuvre depuis 2008 pour la promotion et le développement de l'éducation à l'environnement. Ceci, auprès du grand public et plus particulièrement des jeunes, des entreprises et des collectivités.

Pour aller plus loin dans la transformation écologique de la ville, nous avons besoin de soutenir ces acteurs locaux qui font preuve d'une incroyable créativité et adaptabilité.

C'est aussi le cas de "Vrac", vers un réseau d'achat en commun. A l'heure où 8 millions de Français ont régulièrement recours à l'aide alimentaire, améliorer le pouvoir d'achat des ménages, et en même temps promouvoir une consommation durable, responsable et de qualité est une urgence. "Vrac" propose des produits de consommation courante à des prix attractifs, issus prioritairement de circuits courts et de l'agriculture biologique aux habitants des quartiers populaires, dans un esprit coopératif et selon les principes de l'économie sociale et solidaire.

Leur démarche repose sur le partenariat avec les acteurs locaux, dans l'optique de développer des espaces d'entraide et de socialisation dans les quartiers. Le principe est donc de proposer aux adhérents de passer commande chaque mois sur la base d'un catalogue de produits. La livraison groupée des commandes est effectuée dans le local d'un partenaire, puis l'association "Vrac" et les bénévoles assurent la programmation et la distribution des commandes dans des épiceries éphémères.

Ce sont déjà 6 groupements à Paris. Aujourd'hui, l'association souhaite ouvrir un nouveau point "Vrac" dans le 20e, projet qui s'inscrit pleinement dans notre stratégie pour une alimentation durable de Paris, menée par Audrey PULVAR que je salue.

Ainsi, je vais vous inviter à voter ces deux projets de délibération qui me permettent d'accélérer sur nos territoires au cœur de nos arrondissements la transition écologique qui facilitera la vie des Parisiennes et Parisiens. Je tenais à insister sur ces deux projets de délibération, qui je crois illustrent parfaitement un des aspects de ces débats extrêmement riches que nous développons ce matin, merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Eric PLIEZ.

M. LECOQ, pour Changer Paris.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Quelques mots sur le bruit, Madame la Maire, mes chers collègues car, en effet tous les cinq ou six ans, nous sommes amenés à adopter un énième plan contre le bruit, pour une période quinquennale comme la loi nous y oblige. Nous le faisons cette année, dans un contexte particulier lié à la crise sanitaire et à l'évolution des compétences.

En effet, la Métropole du Grand-Paris, en raison de la présence de deux grands aéroports sur son territoire, est chargée de cette thématique. Mais Paris ne peut s'en désintéresser alors que le fléau que constituent les nuisances sonores est aujourd'hui largement documenté.

Nous savons que l'exposition au bruit constitue un traumatisme et influe directement, non seulement sur la qualité, mais aussi directement sur la durée de notre vie, vie physique pas vie politique.

Le Covid, avec ses confinements successifs, nous a rendus encore plus sensibles, le strict confinement du printemps 2020 ayant fait disparaître la quasi-totalité des nuisances routières et professionnelles. Au-delà de cet arrêt brusque, il nous a fait mesurer l'excès de bruit dont nous souffrons alors que jusqu'à cette période, cette thématique était manifestement sous-estimée.

Alors que faire aujourd'hui ? Prendre ce problème à bras-le-corps, alors que l'activité redémarre fortement, et que nous nous targuons beaucoup de bonnes pratiques. Depuis des années, vous faites de la circulation routière le principal fléau. Oui, il existe, mais alors que le nombre de véhicules a beaucoup baissé, les nuisances sont toujours là !

Dans la ville dense qu'est Paris, les sources du bruit sont multiples, des chantiers domestiques et professionnels jusqu'aux nouvelles sources que vous avez créées, comme les terrasses estivales qui empoisonnent la vie des riverains dans certains secteurs de la Capitale, qui méritent mieux d'ailleurs, quand on regarde la charte, que la 17e action qui est prévue dans le document annexé.

Mes chers collègues, nous avons, vous avez, dans ce domaine, une obligation de résultat. Alors que beaucoup de Parisiens quittent leur ville, on le rappelait encore ce matin sur une grande radio périphérique, la lutte contre les nuisances sonores doit devenir une priorité. Lutte contre le bruit des chantiers, respect de la réglementation du travail, contrôle des deux-roues bruyants, retrait des autorisations de terrasses bruyantes, coopération renforcée avec Bruitparif dont les moyens doivent être accrus, sans oublier des demandes pressantes auprès de la Préfecture de police et des syndicats d'ambulanciers, afin que la pratique excessive des avertisseurs sonores cède la place à un usage vertueux.

Voilà, mes chers collègues, quelques-unes des pistes suggérées par notre groupe tout en souhaitant une évaluation régulière des moyens et des résultats obtenus à travers la mise en place du Comité sur le bruit à Paris, prévu dans ce projet de délibération, mais qu'il faut réunir de façon trimestrielle et publique.

Vous l'avez compris, mes chers collègues, Madame la Maire, nous n'attendons pas dans ce domaine des effets de manche, mais une amélioration réelle de la situation.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Thomas CHEVANDIER, pour le groupe Paris en commun, vous avez la parole.

M. Thomas CHEVANDIER. - Madame la Maire, chers collègues, la question de la transition énergétique est évidemment une question qui fait système, c'est une question globale qui ne peut se satisfaire en permanence de débats en silo et je considère, cela fait plusieurs heures que l'on débat, que passé certains effets de manche, on constate la qualité des interventions, la qualité des débats, la complémentarité des questions qui sont abordées, et je pense que l'on peut s'en féliciter collectivement.

Pour ma part, j'aimerais intervenir sur un sujet où les questions sociales et écologiques sont structurellement liées, à savoir la transition écologique du bâti. En 2019, 18 % des émissions territoriales directes de gaz à effet de serre provenaient du secteur du bâtiment. Le bâtiment au sens large est donc crucial dans la mutation écologique que nous devons opérer. Mutation écologique qui doit nous permettre d'atteindre la neutralité carbone à horizon 2050. Mutation écologique dans laquelle notre Municipalité est engagée depuis de nombreuses années sur des sujets et dans des départements variés : les mobilités, les déchets, l'urbanisme, le bâtiment, etc.

Dans cet ensemble, la transition écologique du bâti et des logements occupe une place particulière et notre Municipalité y accorde une attention spécifique à la hauteur des enjeux, malgré l'absence de soutien et le désengagement de l'Etat.

Dans le parc social en premier lieu, en témoignent les objectifs du Plan Climat, Air, Energie de Paris adopté en 2018, qui permet de rénover chaque année 5.000 logements sociaux. 54.000 logements sociaux l'ont été depuis 10 ans, c'est évidemment une mesure de protection de l'environnement, mais aussi une mesure sociale, une mesure de pouvoirs d'achat, qui fait chuter les factures pour de nombreux ménages modestes.

Dans le parc privé également, et là aussi notre Municipalité est en soutien, le parc privé est le principal émetteur de gaz à effet de serre et consommateur d'énergie. Les copropriétaires doivent être accompagnés pour se transformer. A cette fin, divers dispositifs ont été déployés, je citerai notamment "Eco-rénovons Paris 1" lancé en 2016 qui visait à accompagner 1.000 copropriétés. En réalité, 1.100 l'ont été, qui concernent 32.000 logements, c'est énorme ! 32.000 logements qui en ont bénéficié et qui aujourd'hui émettent beaucoup moins de gaz à effet de serre.

Je rappelle également que nous avons adopté au Conseil de Paris de juin dernier, une délibération visant à compenser le retrait de l'Etat dans son régime d'aides applicables à la rénovation énergétique des copropriétés, qui impacte fortement les copropriétaires occupants les plus modestes. Et donc, malgré le désengagement de l'Etat, notre volonté politique reste essentielle et intacte.

Je ne m'attarderai pas davantage sur les divers dispositifs et actions indispensables instaurés par la Ville pour rénover son parc de logement. Néanmoins il me semble important de préciser que l'action de la Ville sur les logements et surtout plus largement sur le bâti ne doit pas se faire que a posteriori.

Elle doit autant que faire se peut être anticipée. C'est notamment l'objectif du pacte pour la construction parisienne, qui a été porté par vos adjoints Emmanuel GRÉGOIRE, Ian BROSSAT et Jacques BAUDRIER, qui permet de valoriser l'usage de matériaux naturels, renouvelables, recyclables, biosourcés, ou géosourcés dans la construction.

Je terminerai enfin en rappelant que la transition écologique n'est pas entière si elle n'est pas sociale. Là aussi la Ville a fait preuve d'un engagement sans faille sur le sujet encore récemment, au moyen du pacte "Pouvoir d'achat" pour les locataires du parc social.

Je voulais faire des développements sur l'association "Vrac", mais le maire du 20e, Eric PLIEZ, en a déjà largement parlé. Je ne voudrais pas être redondant.

Bref, sur la question du logement, sur la question de la construction, les questions sociales et écologiques sont structurellement liées et constituent un front unique sur lequel nous combattons ensemble. Elles nous permettent

d'améliorer les conditions de vie des familles parisiennes, et singulièrement des familles modestes. C'est évidemment un axe essentiel de l'action de notre majorité. Nous en sommes pour cette raison particulièrement fiers.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Thomas CHEVANDIER.

Mme MONTANDON pour le groupe Changer Paris.

Mme Valérie MONTANDON. - Mes chers collègues, Madame la Maire, à quoi reconnaît-on que vous êtes en campagne ? En fait, les forêts urbaines rejaillissent de partout.

Je pensais honnêtement qu'après la déroute des annonces faites en 2019, vous n'oseriez pas remettre le couvert sur les forêts urbaines. Mais si, dans le Plan Arbres, vous le faites !

Je rappelle la séquence. Vous nous aviez bombardés en juin 2019 de belles images de synthèse, alléchantes. Je crois que la palme revenait à celle de l'Hôtel de Ville, on aurait dit le château de la Belle au bois dormant. En 2020, après les élections, le couperet était tombé, ce n'était pas réalisable techniquement.

Là, sur le Plan Arbres, vous recommencez. C'est sûr que ces images de synthèse n'avaient vocation qu'à verdier votre communication de campagne. C'est encore le cas aujourd'hui avec cette communication, qu'importe la faisabilité des projets.

Les forêts urbaines ne sont pas les seuls éléments qui empêchent et montrent que ce n'était pas faisable. Vous avez aussi l'annonce des 170.000 arbres, mes collègues sont revenus dessus. En effet, là encore ce n'est pas faisable.

Je vais vous soumettre un exemple à titre de comparaison. Sous la période Haussmann, sous les 17 ans de grands travaux, 80.000 arbres ont été plantés. Je vous laisse méditer sur ce chiffre.

Je vous laisse aussi méditer sur un autre chiffre qui vous trahit au sein de cette communication. Vous parlez d'un accroissement de l'objectif de l'indice de canopée de 2 %. Quand on sait ce qu'est l'indice de canopée, c'est la mesure de l'ombre portée des arbres, si cet indice ne monte que de 2 %, comment se fait-il que vous communiquiez sur 170.000 arbres qui représentent, eux, une augmentation de 34 % par rapport à l'existant ?

Vous le voyez bien, entre 34 % et 2 %, il y a un décalage énorme. Cela montre bien que votre objectif, c'est du pipeau.

Monsieur NAJDOVSKI, je vais vous interroger et vous demander peut-être d'avoir une certaine honnêteté intellectuelle. Le Plan Arbres que vous nous présentez aujourd'hui, ce n'est pas un plan arbres, c'est un plan jeunes pousses. Les forêts urbaines, ce ne sont pas des forêts urbaines, ce sont des arbres dans des pots.

Je voulais aussi réagir sur la charte des droits de l'arbre proposée par le groupe Ecologiste. Vous appartenez quand même à une majorité qui ne cesse d'abattre les arbres pour assouvir tous les projets denses urbains. Vous nous brandissez une charte des droits des arbres pour essayer de vous faire pardonner. On a l'impression que vous cherchez une certaine absolution. Nous n'en sommes pas dupes. C'est d'ailleurs pour cela que nous allons nous abstenir.

Je voulais enfin revenir à quelque chose de plus réjouissant. Nous vous avons proposé d'expérimenter l'indice N.D.V.I., qui mesure la végétalisation. C'est un indice de végétalisation par différence normalisée. Il permet d'avoir une mesure beaucoup plus dynamique de la végétalisation, par rapport à un indice de canopée qui ne mesure que les ombres portées. Nous vous demandons de l'expérimenter.

J'ai vu un amendement qui va accepter de développer cet indice au niveau de tout Paris. Je voulais vous dire que je m'en réjouis. Si je ne l'avais pas proposé au niveau de Paris, c'est parce que dans le 12e on m'avait dit que c'était simplement utilisé sur les terres agricoles. Je me réjouis que l'on puisse disposer bientôt de cet outil, notamment dans le Plan local d'urbanisme bioclimatique. Je vous remercie.

Vous l'aurez compris, en guise de conclusion nous vous demandons beaucoup plus d'actions et moins de communication. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je remercie Nathalie LAVILLE, qui n'avait qu'une minute pour parler, d'accepter de passer son tour sur ce projet de délibération.

Je donne la parole à la dernière oratrice, Mme BALDINI...

Pardon, Mme GARNIER.

Mme Nelly GARNIER. - Je vous remercie de me laisser parler. Je vais tout simplement me faire l'écho des Parisiens, parce que tous les jours, ils nous demandent où sont ces grandes forêts urbaines qui étaient sur vos tracts de campagne, quand ce qu'ils voient autour d'eux, ce sont surtout des milliers de souches d'arbres abattus.

On a eu l'occasion de le dire, vous promettez 170.000 arbres. La mandature a commencé il y a 16 mois. Vous auriez déjà dû planter quasiment 40.000 arbres. D'après les chiffres publics que vous publiez, nous sommes à un déficit de 1.000 arbres, plus même. Les choses commencent mal.

Au-delà du caractère irréaliste de ces promesses, je crois qu'un élève de primaire pourrait vous expliquer ce qui pose problème dans votre Plan Arbres.

Eh oui, leçon de mathématiques : un arbre abattu n'est pas égal à un arbre planté. Un arbre met longtemps à pousser, il faut 30 à 50 ans pour qu'un nouvel arbre planté ait le même impact écologique qu'un arbre mature qui a été abattu. Par ailleurs, vous le savez, un jeune arbre est fragile. Il a une chance sur trois de ne pas survivre dans les années qui suivent sa plantation. Cela fausse aussi les chiffres.

Maintenant, leçon de biologie : un arbre planté en pot n'est pas égal à un arbre planté en pleine terre. Un arbre, cela a des racines et cela a besoin d'espace pour développer ses racines et arriver à maturité. Les arbres plantés en pot place du Panthéon n'ont rien à voir avec les grands marronniers que l'on trouve quelques mètres plus loin au jardin du Luxembourg. C'est une évidence pour tout le monde, sauf pour vous.

Leçon de géométrie : une mini-forêt n'est pas égale à une grande allée de platanes ou de tilleuls. Cela s'appelle une question de taille. Je vais vous donner une image très simple pour le comprendre. Dans une pelouse, il y a beaucoup de brins d'herbe. 170.000 brins d'herbe, ce n'est pas égal à 170.000 chênes centenaires.

Peut-être que l'on n'a pas vu vos nouveaux arbres, parce que peut-être qu'ils sont tout petits.

Leçon d'histoire et d'art plastique : un arbre, c'est beau. Je suis désolée de devoir rappeler des choses d'une telle banalité. Un arbre, cela a une valeur patrimoniale et esthétique. Ce sont les grandes allées de nos parcs parisiens, ce sont les arbres d'alignement qui bordent nos avenues et nos allées. On est très nombreux à vous le demander, on va vous le redemander, arrêtez de faire des pieds d'arbres des dépotoirs, des urinoirs, ou des pseudo-potagers participatifs. Faites que nos arbres soient beaux tout simplement.

C'est pourquoi au nom du groupe Changer Paris, je vous demande que vous arrêtez de couper nos arbres, et que prioritairement les arbres existants soient préservés, que vous nous donniez une cartographie précise des plantations pour 2022 et la suite du mandat, parce que 2022, cela commence dans 2 mois et demi.

On aimerait savoir où sont ces milliers d'arbres qui vont être plantés. Et que nous ayons un décompte annuel transparent et précis des arbres abattus, plantés, replantés en pleine terre et en pot, que l'on puisse de manière transparente, citoyenne, démocratique, inclusive, tout ce que vous voulez, comprendre où sont les arbres parisiens. Et tout cela, chaque année, jusqu'à la fin de la mandature.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien.

Dernière oratrice, Véronique BALDINI, du groupe Changer Paris.

Mme Véronique BALDINI. - Nous considérons que les fonctions patrimoniales et sociales des arbres ont une place structurante dans le paysage urbain, c'est évident. Leur fonction sanitaire, notamment par le rôle qu'ils jouent dans l'amélioration de la qualité de l'air, la gestion des eaux de pluie, la préservation de la santé des habitants sont fondamentales dans une ville dense comme Paris.

Pendant, les arbres posent trois types de questions, qui font l'objet de nos vœux, de nos amendements.

En premier lieu, ce sont leurs pieds. Ce sont, pourrait-on dire, des sortes de mini ZAD. Ils deviennent un véritable problème dans la vision que l'on a de l'espace public parisien. Aucune harmonisation, chaque pied d'arbre est différent, les uns sont soumis à des permis de végétaliser, ce qui est bien dans certains cas, mais souvent ces permis sont abandonnés. C'est pour cela que nous demandons que les mairies d'arrondissement puissent donner leur avis et demander leur annulation.

Les arbres non concernés par ces permis de végétaliser doivent bénéficier de grilles ou bien d'un revêtement adéquat, par exemple ne pas être laissés à l'abandon, et devenir des poubelles comme le disait ma collègue, ou des crottoirs.

Il est donc impératif qu'il y ait entente entre les directions concernées, la DEVE, la Voirie et la DPE, afin de mettre en œuvre la propreté de ces pieds d'arbres.

La deuxième question posée par ces arbres et les futures plantations, c'est le ramassage des feuilles et l'enlèvement des souches. Dans mon arrondissement, qui possède un très grand nombre d'arbres d'alignement, le ramassage de ces feuilles est une question importante, il faudra prendre en compte cet aspect important des plantations.

De même, les souches des arbres abattus sont, avouons-le, des verrues que vous laissez dans notre espace public. C'est un énième exemple du saccage de Paris dont vous êtes coupable. Il est anormal que d'un côté, vous

vous prétendiez amie des arbres, et que d'un autre vous négligiez cette question en ne cherchant pas à les retirer après la coupe.

Enfin, l'information, c'est également l'amendement n° 10, est primordiale. Les riverains étant de plus en plus sensibles à la gestion des arbres, nous demandons qu'une liste des arbres abattus, incluant ceux abattus lors d'un chantier disposant d'un permis de construire, et les raisons de ces opérations, soit établie par arrondissement, publiée sur le site de la Mairie de Paris et régulièrement mise à jour sur Paris.fr, et également sur les sites internet des mairies d'arrondissement, ce que je commence pour le 16e à demander.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien. Mes chers collègues, après ce débat qui nous a occupés, à juste titre, et pertinemment, puisque c'est un sujet très important que notre transition écologique et énergétique, avec chiffres à l'appui, et de bilan, et évidemment d'action, je vais maintenant donner la parole à l'Exécutif, pour vous répondre.

Dan LERT, vous avez la parole.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, en préambule de mon intervention, avant de répondre le plus précisément possible aux vœux et aux amendements, je voudrais rappeler avec une certaine forme de gravité le contexte de nos débats et de la communication de la Maire sur l'accélération de la transition écologique à Paris.

Nous avons eu le sixième rapport du G.I.E.C., nous avons eu l'étude "Paris face au changement climatique", qui souligne l'urgence climatique et sociale, et je voudrais en donner quelques conclusions.

Des conclusions qui sont sans appel. Le mois de juillet 2021 a été le mois le plus chaud jamais enregistré à l'échelle mondiale. Le premier défi à Paris, ce sont évidemment les vagues de chaleur, en plus des inondations potentielles et des vagues de sécheresse. Nous avons connu des pics de température, des records absolus de température en Europe, 49 degrés en Sicile cet été. Nous avons franchi à Paris la barre des plus 2 degrés.

La priorité des priorités, c'est la mobilisation, c'est la mobilisation de Paris, et pour accélérer la transition écologique. Notre priorité, c'est évidemment de continuer à réduire nos émissions de gaz à effet de serre et d'adapter Paris au changement climatique.

La Maire de Paris a indiqué que nous avons des résultats en la matière. Nous avons baissé nos gaz à effet de serre de 25 % depuis 15 ans entre 2005 et 2020. Nous devons réussir en 10 ans, d'ici 2030, le même résultat.

C'est cela qui souligne l'accélération de la transition écologique qui est présente à travers les projets de délibération que nous sommes amenés à examiner.

Je voudrais saluer à mon tour l'action des services de la Ville, de la Maire de Paris et des élus qui m'ont précédé dans ces fonctions, dont l'action a été récompensée par le Prix Climat de l'O.N.U., qui sera remis à la Maire de Paris à l'occasion de la COP 26. Et saluer la création de la Direction de la Transition écologique et du Climat, forme de reconnaissance de l'action de la Ville.

Nous devons agir avec détermination pour préparer Paris au changement climatique et protéger les Parisiens, en particulier les plus fragiles.

En ce qui concerne le Plan Bruit que vous avez évoqué, je rappelle simplement à l'attention du Conseil que c'est un projet de Plan Bruit qui sera soumis à une consultation publique de deux mois. Nous adopterons le plan définitif au premier trimestre 2022.

Chaque intervenant l'a souligné, le bruit est un enjeu majeur de santé publique. Il est à l'origine de pathologies graves, et d'une perte d'espérance de vie pour les Parisiens de huit mois. Ce sont des questions très importantes, qui concernent l'avenir des Parisiens.

Ce Plan Bruit est un plan à 360 degrés, qui comporte 30 actions, 15 pour le bruit dans l'environnement essentiellement routier, 15 actions pour les bruits dits de voisinage qui concernent les activités nocturnes, les chantiers, les terrasses, les livraisons, les engins par exemple de la Ville.

Notre objectif est là, je répondrais à Changer Paris, nos objectifs sont chiffrés, ils sont documentés. L'objectif très ambitieux de ce plan est la baisse en moyenne de 2 décibels du bruit à Paris, de la pollution sonore, donc une baisse de la puissance acoustique de 37 %.

D'ailleurs, ce sont des résultats que nous avons obtenus pour le précédent plan. Nous avons permis de sortir de la surexposition au bruit 130.000 Parisiens le jour, et 60.000 la nuit. Ce sont des chiffres qui sont objectifs et sont présents dans ce Plan Bruit. Je voudrais donc que le Conseil concentre son attention sur ces résultats qui ont été obtenus.

Le trafic routier est la première source d'émissions sonores à Paris. Il produit une perte d'espérance de vie en bonne santé pour les Parisiens de huit mois. Nous devons agir et accélérer notre lutte contre la pollution sonore à Paris, et nous le faisons avec, par exemple, l'expérimentation des premiers radars sonores avec cinq autres

collectivités en France, possibilité ouverte par la loi LOM. Nous allons, avec David BELLARD, expérimenter ces radars sonores dans le 20e et le 17e arrondissement.

Je dis d'ailleurs au maire du 17e que je lui ai écrit une lettre avant l'été pour l'informer de cette décision, l'informer du choix de la rue Cardinet. Nous allons expérimenter, notamment pour les véhicules les plus bruyants comme les deux-roues motorisés, cette possibilité ouverte par la loi LOM.

Nous allons réunir au sein de la gouvernance de ce Plan Bruit, tous les acteurs du bruit, que ce soient la Métropole du Grand Paris évidemment, en responsabilité, Bruitparif, toutes les collectivités territoriales concernées, la R.A.T.P., la S.N.C.F., etc.

Je voudrais dire, sur la question de ce que l'on appelle les bruits émergents, les sirènes, c'est effectivement un point important du Plan Bruit. Nous allons demander au Préfet de police un rappel au règlement sur l'utilisation par les forces de police de leurs sirènes.

Nous allons demander également un abaissement réglementaire la nuit pour les pompiers, pour leur sirène, qu'ils utilisent. Et nous allons demander l'application de l'interdiction des sirènes américaines pour les ambulances.

En ce qui concerne le bruit lié aux terrasses, nous ne négligeons pas du tout ce point. D'ailleurs, des actions sont prévues dans le Plan Bruit. Nous cherchons l'équilibre entre une ville vivante et la tranquillité à laquelle les Parisiens ont droit. Les actions de contrôle qui ont été menées cet été par la DPSP vont être renforcées. D'ailleurs, il y a eu 991 verbalisations cet été. Elles seront renforcées à l'avenir en lien avec mon collègue Nicolas NORDMAN.

Nous recevons les collectifs avec ma collègue Olivia POLSKI, Nicolas NORDMAN et Frédéric HOCQUARD, qui nous ont adressé une lettre ouverte, et nous les incitons à participer à la consultation publique sur le Plan Bruit. Vous pouvez aussi, dans vos arrondissements, organiser des réunions publiques auxquelles je viendrai, pour échanger avec les Parisiens sur cette question importante.

Sur la question des deux-roues motorisés, cela a été dit tout à l'heure, vous savez qu'une moto débridée peut réveiller jusqu'à 10.000 personnes la nuit. Ce n'est pas tolérable. Nous allons agir avec détermination sur cette question.

En ce qui concerne les vœux, le vœu concernant le trafic aérien et le vœu concernant les nuisances sonores provoquées par les deux-roues motorisés, même si le territoire parisien est en grande partie préservé du bruit lié au trafic aérien, j'entends votre préoccupation. L'installation d'un capteur Méduse dans le nord du 18e arrondissement va nous permettre de suivre et d'évaluer d'éventuelles nuisances. C'est ce qui vous est proposé dans l'amendement de l'Exécutif.

En ce qui concerne l'analyse sur les nuisances sonores provoquées par les deux-roues motorisés, on partage cette analyse, mais pas votre interprétation du C.G.C.T. On vous propose un vœu de l'Exécutif qui vise à demander au Gouvernement, comme cela a été rappelé par ma collègue Lamia EL AARAJE, de rétablir le décret sur le contrôle technique des deux-roues motorisés. C'est un attendu présent dans ce vœu.

Ensuite, nous intégrerons les conclusions de la consultation sur l'évolution du parc de véhicules des entreprises de livraison à domicile dans la future stratégie logistique urbaine. Nous vous proposons donc de retirer votre vœu au profit du vœu de l'Exécutif.

En ce qui concerne le vœu dans le 17e, sur les sirènes deux-tons aux portes du 17e, la question du rappel à la réglementation est bien prévue par le Plan Bruit de la Ville. D'ailleurs, nous proposons une action spécifique pour faire appliquer l'interdiction des sirènes américaines. Nous allons demander qu'une étude sur la faisabilité de la réduction du bruit émis par les véhicules des sapeurs-pompiers soit réalisée.

En ce qui concerne le vœu concernant l'application du nouveau règlement des étalages parisiens, nous avons réalisé un nouveau règlement des terrasses, pour qu'il soit appliqué. Le vœu est donc à mon sens sans objet, et je vous rassure sur le fait que la Ville a l'intention d'appliquer les règlements dont elle se dote.

En ce qui concerne les amendements, l'amendement qui concerne le suivi quantitatif et l'efficacité des mesures, déposé par le MoDem, votre proposition de renforcer le suivi du plan est tout à fait pertinente et va dans le bon sens. Nous vous proposons un sous-amendement de l'Exécutif pour préciser les modalités de ce suivi, qui sera basé sur le suivi des 10 stations de mesure du réseau rumeur et l'analyse des capteurs Méduse pour les quartiers festifs.

L'avis de l'Exécutif sera favorable si le sous-amendement est accepté.

En ce qui concerne le mauvais entretien de la voirie parisienne, la question des nuisances sonores sur la voirie parisienne est un sujet au cœur du plan. Nous prévoyons le déploiement des revêtements acoustiques performants dans le cadre de l'entretien et du renouvellement de la voirie. Les enjeux d'entretien de la voirie ne concernent pas uniquement le Plan Bruit de la Ville.

En ce qui concerne les questions liées aux chantiers parisiens, vous avez eu l'information que mon collègue Jacques BAUDRIER a mis en place un protocole de bonne tenue des travaux, l'élaboration d'une charte chantier

durable pour la fin de l'année, les démarches "Embellir votre quartier" qui nous permettent de concentrer les travaux dans un quartier et de ne pas les répéter dans les mêmes quartiers, donc vous avez une réponse à votre vœu.

En ce qui concerne les projets de délibération qui concernent la transition énergétique de notre ville, le schéma directeur qui est présenté de la chaleur urbaine est une déclinaison effectivement du Plan Climat. Le réseau de chaleur urbaine de Paris est un des réseaux clés de la transition énergétique à Paris. Il est le réseau clé qui va nous permettre d'atteindre nos objectifs du Plan Climat, la neutralité carbone à horizon 2050, et évidemment la marche avant à 2030, avec 45 % d'énergies renouvelables dans notre Plan Climat et 100 % d'E.N.R. d'ici 2050.

Ce schéma directeur est un document programmatique qui permet de baliser le chemin à suivre pour l'atteinte de la neutralité carbone à horizon 2050. Il a été concerté depuis maintenant deux ans avec l'ensemble des parties prenantes. Egalement, les salariés de la C.P.C.U. que j'ai reçus dernièrement.

Il affiche une trajectoire de modernisation, de transformation qui est nécessaire pour à la fois verdier le "mix" énergétique et développer les boucles d'eau chaude à Paris, le réseau en eau chaude, pour nous permettre de récupérer plus facilement les énergies de récupération et d'atteindre nos objectifs de 75 % d'E.N.R. en 2030 pour ce réseau d'énergie.

Sur la question de la faisabilité du schéma directeur, que vous avez posée, l'horizon est effectivement ambitieux à 2050, mais il est basé sur un plan d'action détaillé. 28 actions structurantes qui vont nous permettre d'atteindre nos objectifs, pour la gestion et l'avenir de cette infrastructure exceptionnelle.

Je l'ai dit, ce schéma directeur a été partagé avec toutes les parties prenantes. Démarrage en 2018 des ateliers, des rencontres avec les villes voisines, avec la Métropole du Grand Paris. C'est un document qui est partagé.

En ce qui concerne les amendements qui concernent la filière de biométhane, cet amendement va dans le bon sens, pour soutenir le développement de la filière de biométhane francilienne. Il est intéressant et nous permet de souligner les interactions existantes et à venir entre le réseau de chaleur et l'approvisionnement en biométhane. C'est donc un avis favorable.

En ce qui concerne le vœu de Danielle SIMONNET, sur l'étude de la régie directe, je peux vous dire qu'en ce qui concerne le mode de gestion, votre vœu est d'ores et déjà satisfait, puisque tous les scénarios concernant le mode de gestion ont été instruits et documentés au niveau de la ville, y compris l'option de la régie. Le choix du futur mode de gestion fera l'objet de débats en Conseil de Paris d'ici la fin de l'année. Votre vœu est satisfait. Il est juridiquement impossible de prolonger le contrat de concession actuel par des avenants. C'est une concession qui a connu plusieurs avenants importants, et donc nous ne pouvons plus faire d'avenant pour reporter la fin de la concession. Je vous proposerai donc de retirer votre vœu.

Autre projet de délibération important qui concerne notre réseau de froid, qui est là aussi un réseau essentiel pour l'adaptation de Paris au changement climatique, l'étude d'adaptation dont j'ai parlé précédemment a montré la multiplication à venir des vagues de chaleur avec des nuits très chaudes à Paris d'ici 2030 et d'ici la fin du siècle. Nous avons besoin de ce réseau de chaleur, qui est un atout de la transition énergétique à Paris.

Effectivement, nous aurons l'occasion d'avoir un débat demain ou après-demain sur cette question. Nous aurons l'occasion, mais je voulais souligner que notre réseau de froid est un atout majeur pour éviter le recours aux solutions de climatisation individuelles, qui sont une calamité pour le climat.

Enfin, je voudrais parler pour finir, pardon d'avoir été un peu long, du vœu du groupe communiste sur la hausse des prix de l'énergie. Nous sommes face à une situation inédite, avec une explosion des prix de l'énergie. Malheureusement, les mesures annoncées par le Gouvernement ne sont pas du tout à la hauteur.

Nous proposons, en réponse au vœu du groupe Communiste, un vœu de l'Exécutif, qui va nous permettre de demander au Gouvernement d'étudier la possibilité d'avoir les premiers kilowattheures gratuits pour une énergie qui est un bien de première nécessité, d'examiner aussi la possibilité de la contribution des énergéticiens au Fonds de Solidarité Logement, et de mettre en place avec l'Etat, au-delà de ces mesures que je viens d'annoncer, le reversement intégral du produit de la fiscalité liée à la hausse des prix de l'énergie à travers le chèque énergie. Et que soit étudiée aussi une modulation de la fiscalité sur l'électricité et le gaz, en fonction des prix de l'énergie.

Cela nous semble être des mesures de nature à être à la hauteur de la situation, et de répondre aux enjeux de précarité énergétique.

Je voudrais simplement, enfin, souligner l'action de la Ville sur la question de la précarité énergétique. Nous avons des aides sociales à hauteur de 10 millions d'euros par an, à travers le Fonds de Solidarité Logement et de Paris Energie Famille, qui abondent et aident plus de 50.000 foyers par an à Paris. C'est dire l'ampleur et l'enjeu de la précarité énergétique à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Dan LERT, pour cette réponse précise, et pour le travail que vous avez engagé depuis le début de cette mandature, et je vous dis et ma confiance et mon plaisir de travailler avec vous.

La parole est maintenant à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je remercie tous les élus de notre Conseil pour leur travail et leur intervention sur le Plan Arbres. La richesse de nos échanges témoigne du soin que nous voulons collectivement apporter à notre patrimoine naturel.

Avec ce Plan Arbres inédit, premier du genre à Paris, nous entendons être à la hauteur des enjeux du XXI^e siècle et faire de Paris une ville à l'avant-garde, aussi bien dans la préservation des arbres, avec une charte de l'arbre, document par lequel nous mobilisons les opérateurs privés, que dans le développement des arbres, avec la plantation d'arbres partout où cela est possible dans notre ville.

Dans les rues et sur nos places, avec la démarche "Embellir votre quartier", copilotée avec mes collègues David BELLARD et Jacques BAUDRIER.

Ce sont aussi les projets de forêts urbaines, dont la première trouvera place d'ici 2024, place de la Catalogne, puis place de l'Hôtel de Ville, ainsi que sur d'autres sites dans Paris.

Forêts urbaines dont je précise qu'elles ne sont pas sur dalle, mais en pleine terre, y compris celle de la place de l'Hôtel de Ville. Nous aurons l'occasion d'y revenir lors de la prochaine réunion de la 8^e Commission, à laquelle tous les élus peuvent participer.

Le plan présenté aujourd'hui est le fruit d'un an de travaux et de concertations avec les associations, mais également avec un certain nombre d'opérateurs qui agissent sur le territoire parisien, et avec les groupes politiques du Conseil de Paris, que je remercie d'ailleurs.

Si nous avons pris soin d'intégrer un maximum de vos propositions, vous avez également déposé de nombreux amendements, ce qui est aussi la preuve de la vitalité de nos débats. Certains de ces amendements permettent d'enrichir le plan, et c'est avec plaisir que j'y donnerai un avis favorable. D'autres nécessitent à mon sens d'être sous-amendés pour être repris, et d'autres enfin ne me paraissent pas aller dans le bon sens et être simplement applicables et appelleront de ma part des demandes de retrait.

Je mentionnerai quatre items en réponse aux amendements et vœux déposés.

Pour ce qui concerne la préservation et l'entretien des arbres existants, je formulerai un avis favorable à l'amendement n° 134 du groupe GEP, qui précise le calendrier pour la labellisation par recensement participatif des arbres remarquables.

Concernant les amendements n° 6 du groupe GEP et n° 14 du groupe MoDem qui portent sur l'entretien des arbres, les pratiques de taille ou l'attention apportée aux racines, je propose de revoir certaines formulations pour les rendre plus précises, mais nous sommes bien d'accord sur la finalité du vœu.

Concernant le sujet des pieds d'arbres, j'émet en avis défavorable à l'amendement n° 12 du groupe Changer Paris, car il est trop restrictif sur les modalités d'aménagement possible, mais je propose de le retirer au profit de l'amendement n° 16 du MoDem qui souhaite plus largement inscrire les pieds d'arbres dans la démarche de l'esthétique parisienne et pour lequel j'émet en avis favorable.

Enfin, concernant la grille d'indemnisation en cas de dégradation ou d'abattage d'arbre, je souligne la pertinence de l'amendement n° 135 du groupe GEP, qui vise à inclure de nouveaux critères environnementaux. A travers un sous-amendement de l'Exécutif, je vous propose de retenir le critère de la trame verte et bleue en précisant que le référentiel est celui des chemins de la nature défini par l'Agence de l'écologie urbaine de la Ville de Paris. Nous ne pouvons en effet retenir à ce stade les critères sur les îlots de chaleur faute de référentiel opérationnel.

Le deuxième item, c'est la plantation de nouveaux arbres. Je donnerai un avis favorable à l'amendement n° 8 du groupe Ecologiste de Paris, qui réaffirme notre engagement à améliorer les conditions de vie dans la ville, des habitants des quartiers populaires.

Je formule une demande de retrait pour les amendements n° 5 et n° 7 du groupe GEP. Le premier demande que le principe de compensation s'applique à l'échelle de la parcelle, ce qui est déjà le cas. Le second vise à stopper tous les projets de plantation sur dalle, ce qui reviendrait à restreindre très fortement nos projets de plantation, notamment dans nos quartiers populaires, ce qui contrevient à un amendement précédent. Je prendrai un exemple qui n'est pas le seul : le jardin Anna Marly situé à la porte de Vanves dans le 14^e arrondissement, qui est construit sur dalle et pour lequel nous voulons replanter massivement.

Je formule également une demande de retrait pour les amendements n° 11 et n° 13 du groupe Changer Paris. Non, je ne proposerai pas de cartographie de plantation rue par rue à l'avance, pour la bonne raison que nous sommes dans la mise en œuvre concertée, au fil de l'eau, avec les mairies d'arrondissement y compris celles tenues par les maires du groupe Changer Paris. Et, dans le cadre de la démarche "Embellir votre quartier", je doute que les maires d'arrondissement apprécient que je leur envoie, d'en haut, un programme tout ficelé à l'avance sans tenir compte de la concertation locale.

Donc, laissons le temps à la concertation locale de décider des priorités, de déterminer par la suite les sites qui feront l'objet de plantation, et ensuite nous pourrions vous donner les chiffres que vous demandez, mais nous ne pouvons le faire à l'avance.

Concernant votre amendement qui vise à relever 5 % de l'indice de canopée, j'aurais tendance à dire que vous êtes fâchés avec les chiffres. Il y a une confusion. Quand on passe de 21 % à 23 % en termes d'indice de canopée, il y a une augmentation de 2 points de pourcentage, et en réalité de 10 %. 10 % de 21 %, c'est 2,1, et donc lorsqu'on passe de 21 à 23 %, on a une augmentation de 2 points de pourcentage et donc, de 10 %.

La réalité, c'est que 34 % d'arbres supplémentaires en cinq ans qui ne peuvent pas être des arbres matures parce qu'on plante de jeunes arbres issus d'ailleurs de notre centre de production horticole municipal de Rungis, ce sont des arbres de 10 à 12 ans qui sont plantés dans les rues de Paris, ils ne peuvent pas, par un coup de potion magique, devenir matures immédiatement. C'est la raison pour laquelle l'indice de canopée va progresser de 2 points en 5 ans par la plantation de 170.000 arbres.

Je vous propose enfin de sous-amender le vœu n° 15 du groupe MoDem, relatif au choix des essences d'arbres. Effectivement, nous allons mieux prendre en compte le critère sanitaire dans le choix des essences avec un guide des essences et nous privilégierons les espèces non allergisantes, c'est-à-dire les arbres qui accueillent beaucoup d'allergènes. Donc, ce sous-amendement ici sert à préciser le vocabulaire utilisé.

Troisième point qui a particulièrement intéressé les groupes : la concertation et l'information aux riverains. Sur ce sujet, je tiens à le dire, la Ville de Paris fait déjà plus que toute autre ville en matière de transparence et d'information. Par exemple, avec une page dédiée sur le site paris.fr, page qui est d'ailleurs mise à jour tous les quinze jours ou bien encore avec des panneaux explicatifs qui sont désormais disposés sur site. Mais, nous allons faire encore plus avec une série de mesures qui visent à améliorer encore l'accès légitime à l'information sur les opérations concernant les arbres, notamment ceux qui sont dans l'espace public.

J'émet un avis favorable aux amendements n° 133, qui porte la création d'un Comité parisien de la nature, et n° 9 du groupe GEP à condition de ne pas trop préempter les modalités de publication. Celles-ci pouvant varier selon les situations.

C'est le sens d'un sous-amendement de l'Exécutif que je vous propose, ce qui répondra également aux attentes formulées dans l'amendement n° 10 du groupe Changer Paris que je vous propose donc de retirer.

Pour finir, je propose au groupe MoDem un sous-amendement à son amendement n° 17 sur les abattages d'arbres labellisés pour la simple et bonne raison que nous n'abattons pas d'arbres labellisés sur l'espace public et nous nous opposons aux demandes d'autorisation d'urbanisme quand c'est le cas sur le domaine privé.

Les rares abattages d'arbres remarquables labellisés sont réalisés lorsque leur dépérissement est irréversible ou qu'ils sont morts. Ils présentent alors un danger pour le public.

Par ailleurs, un certain nombre d'amendements préemptent le débat sur le P.L.U. bioclimatique, qui sera à l'ordre du jour du prochain Conseil avec le débat sur le P.A.D.D. C'est pourquoi je formule une demande de retrait pour les amendements n° 131 et n° 132 du groupe GEP et pour l'amendement n° 115 de Mme SIMONNET, mais ce n'est que partie remise, vous l'aurez compris, puisqu'un débat aura lieu ici même le mois prochain sur le P.L.U.

Pour finir, un mot sur les vœux déposés par les groupes, j'émettrai un avis favorable aux vœux n° 19 et n° 20 des groupes MoDem et GEP qui demandent que des précisions soient apportées sur les moyens financiers et humains déployés pour la mise en œuvre de ce plan. Ce sera fait.

Je propose également d'amender le vœu n° 21 du groupe Changer Paris concernant l'expérimentation que nous trouvons intéressante d'un nouvel indice de biodiversité, indice dit N.D.V.I., mais nous pensons que cela ne doit pas forcément être le cas que dans le 12^e arrondissement, cela peut être étendu à l'échelle de différents territoires. C'est la raison pour laquelle nous proposons un sous-amendement.

Enfin, je souhaite terminer par une touche symbolique mais porteuse d'espoir, en donnant un avis favorable au vœu du groupe Ecologiste de Paris porté par notre collègue Chloé SAGASPE, que je remercie par ailleurs pour sa contribution à l'élaboration du Plan Arbres. Vœu qui concerne la déclaration des droits de l'arbre. En signant cette déclaration, rédigée à l'initiative de l'association "A.R.B.R.E.S.", qui est responsable notamment de la labellisation des arbres remarquables, nous marquons symboliquement notre attachement aux arbres et notre volonté d'en faire plus que jamais un des marqueurs du paysage parisien pour les siècles à venir.

Permettez-moi enfin de remercier chaleureusement les équipes de la Direction des Espaces verts et de l'Environnement, qui ont travaillé à l'élaboration de cet ambitieux document. Sa directrice, Carine SALOFF-COSTE, Bénédicte PERENNES et Sylvain MONTESINOS du service de l'Arbre, François MOREAU, Benoît de SAINT-MARTIN et Avila TOURNY de l'Agence de l'écologie urbaine.

Ce Plan Arbres, enrichi de nos échanges et de vos contributions, représente une formidable feuille de route pour la préservation et le développement de l'arbre à Paris, une matrice qui nous servira à concrétiser l'objectif de végétalisation que la Maire de Paris a souhaité mettre au cœur de cette mandature.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Christophe, pour ces réponses.

Merci pour cette belle politique de l'arbre que nous menons ensemble et je donne la parole à Audrey PULVAR sur les aspects relatifs à l'alimentation.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci à vous, chers collègues, pour vos interventions et particulièrement à celles d'Alexandra CORDEBARD et Eric PLIEZ. Merci de me donner l'occasion de revenir sur cette politique de l'alimentation durable et deux projets de délibération importants pour l'accélération des nécessaires transitions environnementales de l'agriculture et de l'alimentation qui nourrissent les Parisiennes et Parisiens.

Aujourd'hui, l'alimentation à Paris, dans toute son acception, c'est-à-dire l'agriculture qui nous fournit des denrées, leur transformation, leur acheminement, leur consommation, leur tri ou non-tri représentent plus de 25 % de nos émissions de gaz à effet de serre.

Accélérer la transition écologique de Paris passe donc par une politique agricole et alimentaire ambitieuse que j'ai l'honneur et la responsabilité d'élaborer depuis plus d'un an.

Accompagner la transition des pratiques agricoles et l'amélioration de notre alimentation est une affaire de responsabilité au regard de l'urgence climatique. C'est aussi une question d'égalité, car il n'est pas supportable que, dans notre ville, ne se nourrissent bien que celles et ceux qui en ont les moyens.

Et l'alimentation 100 % durable, tel que nous nous en sommes fixés l'objectif pour la restauration collective parisienne d'ici 2026, c'est tout autant travailler à réduire notre impact environnemental, que faciliter l'accès de toutes et tous, quel que soit son niveau de revenu, à une alimentation de qualité. C'est aussi garantir à nos paysannes et nos paysans, nos agricultrices et nos agriculteurs, nos élèveuses et nos éleveurs, à toutes celles et tous ceux qui font vivre les secteurs de la transformation et de l'artisanat de l'alimentation une juste rémunération.

Les deux projets de délibération que je vous propose ici d'adopter portent pleinement sur cette double ambition environnementale et sociale, double ambition au cœur de notre stratégie alimentaire adoptée en 2018 par cette Assemblée et labellisée cette année comme projet alimentaire territorial. Avec le projet de délibération DEVE 62, la Ville de Paris ira au-delà des exigences de la loi.

Ainsi, quand la loi se limite à rendre obligatoire la fin de l'usage des plastiques uniquement dans la restauration scolaire, notre plan, lui, s'adresse à l'ensemble des gestionnaires de la restauration collective parisienne, c'est-à-dire la restauration dans les crèches, la restauration scolaire, les restaurants administratifs, les E.H.P.A.D., les restaurants solidaires.

Ce plan concerne l'ensemble du processus de fabrication des repas : réception et stockage des marchandises, cuisson et préparation des repas, conditionnement et livraison, distribution et services. Et la fin de l'utilisation des plastiques dans la restauration collective parisienne est évaluée à 4,5 millions d'euros pour l'ensemble de la mandature.

La Ville contribuera à l'achat des alternatives et de gros équipements en complément des investissements réalisés directement par les gestionnaires et ce projet de délibération permet de verser d'ores et déjà près de 400.000 euros de subvention à nos gestionnaires.

Très rapidement, le projet de délibération DAE 94 va, quant à lui, nous permettre de soutenir des projets qui rendent l'alimentation durable abordable pour le plus grand nombre, notamment pour les habitants des quartiers populaires. Il permettra d'encourager l'émergence et le développement de solutions innovantes dans la filière alimentaire durable et Zéro déchet. 36 structures retenues par le jury de notre appel à projets contribueront ainsi à la transformation des quartiers dans lesquels elles s'implanteront, notamment, cher Eric PLIEZ, dans le 20^e arrondissement. Elles serviront notre objectif d'un accès de toutes et tous à une alimentation saine et durable.

Au-delà de ces deux projets de délibération, je veux insister ici sur le dynamisme des mairies d'arrondissement sur les sujets que j'ai l'honneur de défendre ici et l'esprit constructif - Oui, oui ! - dans lequel nous avançons de délibération en délibération, que ces arrondissements soient dirigés ou pas par des maires issus de la majorité municipale.

Je vous en remercie, chers collègues, toutes et tous, et je sais pouvoir compter sur vous. Je me tourne vers la droite de l'hémicycle également pour accompagner la création du futur opérateur "AgriParis" que nous préfigurons depuis plusieurs mois avec toutes les actrices et tous les acteurs des filières agricoles et alimentaires d'Île-de-France.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, chère Audrey.

Jacques BAUDRIER, rapidement ?

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je tiens à remercier tous les intervenants qui se sont exprimés au sujet de la transition écologique du bâti, c'est un élément très important de notre stratégie, de notre Plan Climat porté par Dan LERT, en particulier Thomas CHEVANDIER, Nathalie MAQUOI, Jean-Philippe GILLET. Je tiens à saluer tout le travail réalisé en partenariat avec l'Agence parisienne du Climat et sa présidente Fatoumata KONÉ, sa directrice Karine BIDARD, et en lien avec Dan LERT et Ian BROSSAT nous accélérons les choses pour la rénovation des copropriétés privées avec les programmes "Eco-rénovons Paris 1" et bientôt "Eco-rénovons Paris 2".

En ce qui concerne les logements sociaux et les bâtiments publics, ce qui fait l'objet d'un vœu présenté par Jean-Philippe GILLET auquel j'émettrai un avis favorable, c'est un investissement majeur déjà depuis 10 ans comme l'a exprimé la Maire, mais qui est en développement quantitatif puisque nous sommes en train de passer à la rénovation énergétique de 5.000 logements sociaux par an, et à terme, d'ici la fin de la mandature, cela va représenter des investissements de l'ordre de plus de 250 millions d'euros par an accompagnés par la Ville, donc majeurs.

Pour nos bâtiments publics, nous sommes aussi engagés dans une dynamique de croissance de nos investissements à la fois avec les contrats de performance énergétique, nous avons un projet de délibération que nous allons approuver sur ce sujet, et avec de nouvelles phases comme pour 20 écoles, 8 collèges et 2 piscines avec une accentuation des travaux d'isolation, de toiture, de façade, de changement de menuiserie et de chaudière. C'est un développement quantitatif de ces interventions, des investissements massifs mais aussi qualitatifs.

Nous sommes, via la création du Comité de la transition écologique du bâti, en train d'animer une dynamique, une culture collective dans le cadre de nos interventions dans le domaine du bâti, pour favoriser l'usage de matériaux biosourcés, le réemploi, réduire l'usage du béton, désimperméabiliser et végétaliser les sols. Et je remercie tous les autres adjoints qui travaillent avec moi dans le cadre de ce comité.

Pour répondre à M. GILLET sur les aspects de cofinancement, malheureusement, à ce jour, il y a très peu de cofinancement de la part de l'Etat ou de mécanismes fiscaux pour nous accompagner sur ces investissements massifs de plusieurs centaines de millions d'euros par an pour la rénovation des logements sociaux et des bâtiments publics.

Nous avons eu un léger espoir avec le Plan de relance, mais malheureusement beaucoup de déceptions, puisqu'au-delà des attentes que nous avons pour plus de 50 millions d'euros par an, nous n'avons obtenu pour les bâtiments publics que 7,8 millions d'euros et 8,7 millions d'euros pour les logements sociaux, donc très en deçà de nos demandes.

Hélas, malheureusement, au projet de loi de finances 2022, alors qu'il y avait eu des engagements au préalable, il n'y a plus aucun budget apporté par l'Etat pour nous aider à cofinancer ces investissements massifs et en croissance. Donc, votre vœu est tout à fait bienvenu, puisqu'il demande à l'Etat de renouveler et d'augmenter cet accompagnement qui sera absolument indispensable pour que les collectivités locales puissent s'engager au bon niveau, au niveau de notre pays dans la rénovation de leur bâtiment et de leurs logements sociaux.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Et pour conclure, Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce débat montre l'ambition de notre équipe sur tous les plans, à organiser, à planifier la transformation écologique de notre ville.

La crise sanitaire a rendu encore plus urgente cette transition. Elle a frappé de plein fouet l'économie parisienne et eu un impact considérable sur nos finances, vous le savez.

Pendant ce temps, l'Etat, cela a été dit par plusieurs intervenants, a eu des renoncements, des renoncements sur les objectifs nationaux, des renoncements sur les moyens mis au service de ces objectifs, et a donné une absence totale de soutien aux collectivités pour garantir l'investissement local dont on sait à quel point il est important dans cette période de sortie de crise économique.

Un plan exceptionnel, financé en partie par l'Europe, et pourtant des dotations d'investissement de même nature que celles qui existaient il y a quatre ou cinq ans pour notre ville. Des procédures bureaucratiques que même le Premier Ministre critique, aucune visibilité sur la suite, et pas de réponse. Celles et ceux d'entre vous qui assistent aux réunions du suivi du Plan de relance le savent très bien, nous n'avons pas de réponse à nos propositions.

Notre choix dans cette période a été malgré tout d'investir. D'investir pour ne pas rajouter de la crise à la crise, d'investir pour ne pas prendre de retard face à l'urgence climatique. Mise en place des cours Oasis saluées d'ailleurs par un prix dans le cadre du plan France relance, j'espère que Patrick BLOCHE goûte cette ironie. Des pistes cyclables qui ne sont pas des scarifications, Madame EVREN, c'est la ville de demain qui donne plus de place aux

piétons et aux cyclistes, il va falloir s'y faire. Végétalisation, rénovation thermique, alimentation durable, sortie du plastique jetable, infrastructures stratégiques, réseau de chaud, réseau de froid, Paris met les moyens.

Plus de 1,5 milliard d'investissement en 2021, et les maires d'arrondissement, tous les adjoints et toutes les adjointes sont au travail pour démarrer des projets majeurs qui seront structurants et seront les investissements des années qui viennent.

Soyons fiers de ce que nous mettons en place ensemble. La transition écologique de Paris a valeur d'exemple, elle est regardée, attendue, ne laissons pas croire, chers collègues, pour des débats très circonstanciels, que nous manquons d'ambition, c'est faux, vous le savez, ce n'est pas à la hauteur de ce que nous avons déjà réalisé ensemble.

La sortie du diesel est passée d'une idée avant-gardiste, irréaliste, à une prescription chez les constructeurs, à un changement total de consommation et d'achat, et vous savez à quel point notre équipe, vous Madame la Maire, vous avez été à l'origine de ces changements.

J'attends de toute la majorité et d'ailleurs au-delà de la majorité que les intérêts des Parisiennes et des Parisiens soient défendus, que le manque de soutien de l'Etat soit dénoncé avec force pour que notre ville soit respectée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup pour ces rappels utiles. Nous allons maintenant passer au vote. Je commence.

En réponse au vœu n° 2, l'Exécutif a déposé un vœu n° 2 bis, est-ce que le groupe Communiste et Citoyen retire ce vœu n° 2 ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 2 bis de l'Exécutif.

Explication de vote, Monsieur AQUA ?

M. Jean-Noël AQUA. - Merci de me laisser la parole. Nous voterons bien sûr ce vœu n° 2 bis. Je voudrais juste préciser certaines choses.

Evidemment, dans notre vœu initial et nous le précisions, il y a à la fois la question du prix qui est importante et je suis content en tout cas que soit étudiée la baisse notamment de la T.V.A., mais aussi la question du secteur de la production, la question de l'outil industriel.

Et quand nous parlons notamment de nationalisation du secteur et des grands producteurs d'énergie, évidemment tout cela est lié à la question du prix. La nationalisation, nous le pensons, dans ces secteurs cruciaux, est la seule à même de produire un investissement industriel sur le long terme visant à produire réellement une transition énergétique de notre pays.

Je pense notamment à la question des barrages hydrauliques qui est aujourd'hui un vrai scandale.

Néanmoins, sur la question de la T.V.A., nous avons dans le vœu bis, une formulation qui a minima fait consensus, nous proposons d'étudier notamment la baisse de la T.V.A. Je le redis ici : il serait important et intéressant de promouvoir la baisse de la T.V.A. à 5,5 %, l'énergie est un bien commun, un bien de première nécessité.

Evidemment, il faut aller chercher l'argent là où il se trouve, et donc nous proposons plus largement, nous n'allons pas faire un programme électoral, de moduler les impôts en fonction des revenus, mais il est important d'associer tous les ménages, beaucoup de ménages aujourd'hui sont pénalisés par la hausse de l'énergie.

Un moyen direct est de baisser la T.V.A. qui est l'impôt le plus injuste, qui touche en particulier les plus pauvres. Nous continuerons à militer et affirmer que la baisse de la T.V.A. à 5,5 peut s'accompagner d'autres dispositifs en parallèle pour prendre l'argent sur les plus riches, mais permettrait néanmoins d'associer et de produire cette écologie sociale que nous voulons faire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous sommes d'accord sur ce point, et d'ailleurs c'est ce que l'Europe va proposer, donc nous avons été précurseurs.

Monsieur GLEIZES ?

M. Jérôme GLEIZES. - Pour prolonger ce débat qui a déjà commencé dans les interventions précédentes, ce qui est intéressant dans la proposition, c'est que l'on va aborder toutes les différentes baisses de fiscalité parce que de fait, la taxe carbone existe déjà. Il suffirait de transformer toutes les taxes qui existent sur les énergies en équivalent carbone comme l'a fait l'ADEME, on aurait une taxe carbone.

Le problème est que le fait d'avoir une seule proposition et un taux uniforme de baisse à 5,5 de la T.V.A. ne tiendrait pas compte du fait que chaque énergie n'a pas le même équivalent en carbone, il faut quand même s'ajuster par rapport à cela.

Le prix de l'énergie va augmenter même s'il y a 0 T.V.A. et l'on revient à une situation connue en 2008. Ce n'est pas la première fois que l'on a un prix élevé, le baril était monté à 145 dollars en 2018, on peut penser que l'on va y revenir assez rapidement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien, mais la T.V.A. est l'impôt le plus injuste qui pèse de façon générale sur tout le monde et donc plus lourdement sur les plus modestes. Je pense qu'à situation exceptionnelle, mesure exceptionnelle, ce qui ne remet pas du tout en cause la sortie évidemment ni du diesel ni des véhicules thermiques.

Donc, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 2 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 267).

Le vœu n° 3 du groupe Communiste et Citoyen.

J'ai encore une explication de vote, Monsieur GLEIZES ?

M. Jérôme GLEIZES. - Une explication de vote par rapport à cela. Cette mesure est très importante, parce que dans une politique énergétique, la première des choses est de réduire la consommation d'énergie. Cela commence par la régulation thermique.

Par contre, la manière dont est présenté le vœu, on a l'impression que nous-mêmes pouvons modifier la loi de finances. Il faudrait peut-être rajouter que Mme la Maire écrive un courrier soit aux parlementaires, soit au Ministre des Finances pour modifier la loi.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Cela va de soi.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 3 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est donc adopté. (2021, V. 268).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 4 du groupe "Indépendants et Progressistes" avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 4 est rejeté.

L'amendement n° 5 du groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ? Non.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 6 bis de l'Exécutif modifiant l'amendement n° 6 du groupe Ecologiste de Paris.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 6 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 6 ainsi amendé du groupe Ecologiste de Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 6, amendé, est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 7 du groupe Ecologiste de Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 7 est rejeté.

L'amendement n° 8 du groupe Ecologiste de Paris...

Nous allons remettre aux voix l'amendement n° 7 du groupe Ecologiste de Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

On compte ?

Combien ? 46.

Qui est contre ? 48, il est donc rejeté.

Nous aurons des arbres dans un jardin sans lequel nous n'aurions pas eu d'arbres, n'est-ce pas cher Christophe ? Donc, réjouissons-nous que des arbres pourront être plantés dans le 14e arrondissement.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 8 du groupe Ecologiste de Paris, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 8 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 9 bis de l'Exécutif modifiant l'amendement n° 9 du groupe Ecologiste de Paris.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 9 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 9 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 9, amendé, est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 10 bis de l'Exécutif modifiant l'amendement n° 10 du groupe Changer Paris.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 10 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 10 ainsi amendé du groupe Changer Paris, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 10, amendé, est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 11 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 11 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 12 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 12 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 13 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 13 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 14 bis de l'Exécutif modifiant l'amendement n° 14 du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 14 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 14 ainsi amendé du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 14, amendé, est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 15 bis de l'Exécutif qui modifie l'amendement n° 15 du MDE avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 15 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 15 ainsi amendé du groupe MDE avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 15, amendé, est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 16 du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 16 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 17 bis de l'Exécutif modifiant l'amendement n° 17 du groupe MDE, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 17 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 17, ainsi amendé, du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 17, amendé, est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 115, de Mme SIMONNET avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 115 est adopté.

Rejeté, pardon !

C'était dans la lancée, on peut être généreux, mais quand même on ne peut pas refaire les votes, le vote, c'est le juge de paix !

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 131 du groupe Ecologiste de Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 131 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 132, du groupe Ecologiste de Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

On compte. Toujours 46. Nous allons donc faire ceux qui sont contre. Allez-y, levez la main !

48.

L'amendement n° 132 est rejeté.

On continue.

Dans la même logique, je constate qu'il y a des volontés de passerelle au-dessus de cette majorité mais bon, c'est comme cela.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 133 du groupe Ecologiste de Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 133 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 134 du groupe Ecologiste de Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 134 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 135 bis de l'Exécutif modifiant l'amendement n° 135 du groupe Ecologiste de Paris.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 135 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 135 ainsi amendé du groupe Ecologiste de Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 135, amendé, est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 18 du groupe Ecologiste de Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 269).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 19 du groupe Ecologiste de Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 270).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 20 du groupe MDE avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 271).

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 21 bis de l'Exécutif modifiant le vœu n° 21 du groupe Changer Paris.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 21 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 21 ainsi amendé du groupe Changer Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu amendé est adopté. (2021, V. 272).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 104, ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DEVE 104).

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 116 bis de l'Exécutif, modifiant l'amendement n° 116 du groupe MDE.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 116 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 116 ainsi amendé du groupe MDE avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 116, amendé, est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 125 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 125 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 126 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 126 est rejeté.

En réponse aux vœux n° 22 et n° 25, l'Exécutif a déposé un vœu n° 25 bis et donc, le vœu Changer Paris n° 22 est-il maintenu ?

Avis défavorable.

Il est retiré ? Très bien.

Le vœu n° 25 des groupes "Indépendants et Progressistes" et MDE est-il retiré au profit de celui de l'Exécutif ?

Il est maintenu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu n° 25.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 25 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 25 bis de l'Exécutif évidemment favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 273).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 23 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 23 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 24 du groupe "Indépendants et Progressistes" avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 24 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 76, ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DEVE 76).

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 139 du groupe Ecologiste de Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 139 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 26 de Mme SIMONNET avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 26 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 94, ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DVD 94).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 27 du groupe Communiste et Citoyen avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 274).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 94.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 94).

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 146 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 146 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 70 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DEVE 70).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 146.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASCO 146).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 267.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 267).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 64.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, SG 64).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 41.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DPE 41).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 98.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 98).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 62.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DEVE 62).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 172.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DLH 72).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 31.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DPE 31).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 289.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DLH 289).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 66.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DVD 66).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DCPA 18.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DCPA 18).

Mes chers collègues, nous avons ce matin, contribué à accélérer la transition écologique de Paris ! Et je vous en remercie.

Dépôt de questions d'actualité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous informe que des questions d'actualité ont été déposées.

La première question émane du groupe "Génération.s". Elle est posée à Mme la Maire de Paris et est relative à la réduction des déchets à Paris.

La deuxième question, posée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris, est relative à la baisse du nombre d'élèves dans les écoles parisiennes.

La troisième question, posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris, est relative au dispositif d'assurance d'habitation pour les ménages les plus modestes.

La quatrième question, posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris, est relative aux finances de la Ville de Paris.

La cinquième question, posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris, est relative au projet de la tour Triangle.

La sixième question d'actualité est posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police et concerne les déplacements des scènes de "crack" sur l'espace public.

La septième question, posée par le groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris, est relative à l'explosion de la rue de Trévisé.

Enfin, la dernière question est posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris et concerne le dossier de la tour Triangle.

Rendez-vous tout à l'heure pour l'examen de ces questions d'actualité, 14 heures 30.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures dix minutes, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, Monsieur le Préfet, nous ouvrons notre séance de questions d'actualité.

I - Question d'actualité posée par le groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris relative à la réduction des déchets à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous démarrons par la première question, posée par Mme Nathalie MAQUOI, présidente du groupe "Génération.s".

Vous avez la parole.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

La réduction des déchets que nous produisons, leur traitement, leur recyclage sont un enjeu majeur pour moins polluer et agir pour le climat.

Depuis quelques mois, la Ville développe une politique volontariste pour accompagner des modes de vie plus sobres, pour améliorer la propreté à Paris. C'est un exercice d'autant plus difficile depuis deux ans avec la crise sanitaire. En effet, un certain nombre d'agents ont été en autorisation spéciale d'absence, car particulièrement fragiles dans un métier qui ne se pratique pas à distance. Ils et elles ont donc été moins nombreux et nombreuses pour effectuer des tâches avec une attention toujours plus grande des Parisiens et des Parisiennes à la qualité de leur environnement. Nous ne pouvons pas vivre sans que les poubelles soient ramassées, les déchets recyclés, les rues nettoyées. Pour cela, je leur adresse un immense merci pour leur fonction essentielle.

Ces derniers mois, nous avons eu une perception différente de l'espace public de nos rues. Pour la première fois, nous les avons connues avec la majeure partie des enseignes commerciales fermées lors du premier confinement, puis sans restaurants ni terrasses, ni lieux culturels pendant les mesures restrictives qui ont suivi. Nous avons donc été plus sensibles au ramassage des déchets et au nettoyage des rues.

Dans notre ville où nous sommes plus de 2 millions à vivre, nous avons donc un défi majeur : comment produire moins de déchets, comment les traiter pour les réutiliser au maximum ? Parmi les déchets qui peuvent être recyclés et réutilisés, il y a les déchets ménagers comprenant les épiluchures, les restes de repas par exemple, qui occupent une grande part de nos poubelles et qui peuvent pourtant être utilisés pour d'autres choses. Plusieurs expériences pour les récolter ont été menées, le ramassage à domicile, le dépôt par les habitants de leurs biodéchets dans des points de récolte, qui sont souvent des marchés, des lieux de compost dans les rues ou dans les jardins partagés.

Suite à ces expérimentations, pourriez-vous nous indiquer quel est le meilleur procédé et si une généralisation est prévue ?

Parmi les objets qui peuvent être réutilisés, nombre d'entre eux peuvent être maintenant collectés pour être réparés, petit électroménager, objets qui n'ont plus d'utilité pour leurs propriétaires mais qui peuvent avoir une nouvelle vie, des vêtements. La Ville développe là aussi des expérimentations ces derniers mois, les Trilib' sur l'espace public, la collecte par des associations régulières, le soutien à des associations réparant et agissant pour le reconditionnement ou le réemploi.

Là aussi, pourriez-vous nous faire un premier bilan de ces initiatives et nous dire si nous pouvons encore amplifier cette dynamique ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Colombe BROSSEL pour vous répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, merci, Madame la Maire, merci beaucoup à Nathalie MAQUOI.

Peut-être vais-je commencer en rappelant quelques chiffres. Nous produisons à Paris plus de 1 million de tonnes de déchets par an. Ce sont 3.000 tonnes de déchets qui sont collectées tous les jours dans notre ville. Ce chiffre, il faut se le rappeler parce qu'il est stupéfiant, mais il rappelle aussi la réalité du lien, et je vous remercie de l'avoir fait dans votre question, entre la question des déchets et la question de la propreté. Nous ne pouvons pas aborder l'un sans aborder l'autre.

Par ailleurs, ce chiffre nous rappelle et nous impose le fait que la transition écologique de notre ville passera nécessairement par la réduction des déchets et, pour ce qui reste, par le meilleur recyclage, le meilleur réemploi, car nous ne pouvons pas, nous ne devons pas rester spectateurs de ce mouvement qui consisterait à regarder inéluctablement le poids des déchets augmenter dans notre vie quotidienne, parce qu'en effet c'est dans notre vie quotidienne, et, de fait, nous retrouver spectateurs de cet accroissement, ce qui pourrait conduire, si nous ne faisons rien, et c'est pour cela que nous faisons, à voir la part des déchets enfouis augmenter dans les années qui viennent. Ce serait une aberration écologique et nous devons tout faire pour l'empêcher.

C'est la raison pour laquelle, en effet, nous avançons, nous construisons de la politique publique et nous investissons. Dans un an, pile un an, en septembre 2022, lorsque nous collecterons, nous, Ville de Paris, ce qui se trouve dans les poubelles jaunes de nos immeubles, non plus 2 jours mais 3 jours par semaine, nous contribuerons d'abord à éviter que ces déchets se retrouvent à être incinérés ou, au pire, enfouis, et nous ferons en sorte qu'ils soient transformés, réutilisés dans des "process" qui doivent continuer à être de plus en plus vertueux.

Par ailleurs, et c'est bien là le lien avec notre vie quotidienne, nous voyons à quel point tout ceci a un impact dans nos vies. D'abord, quand on descend ses poubelles, on voit bien que les poubelles avec un bac jaune débordent et que, par ailleurs, quand elles débordent trop, cela finit sur nos trottoirs. Ainsi, nous investissons et, en effet, vous y avez fait allusion, pour notamment les 17 % d'immeubles parisiens qui ne peuvent pas structurellement accueillir de bacs supplémentaires dans leur local poubelles, nous investissons avec des Trilib' qui permettent de collecter les déchets dans l'espace public - plus de 250 stations implantées et, pour chaque station, 700 kilos de déchets collectés.

Et nous allons de la même façon poursuivre le travail sur les déchets alimentaires. Biodéchets en effet, mais, à Paris, actons le fait que nous sommes plus concernés par la partie déchets alimentaires que par les déchets verts. Evidemment, en relançant avec les trois mairies d'arrondissement concernées la communication et l'information sur l'expérimentation des collectes dans ces trois arrondissements, qui a été un peu mise à mal par l'arrêt pendant le confinement, mais aussi en inversant le paradigme, en faisant en sorte qu'à proximité des lieux de vie de chacun des Parisiens, on puisse déposer ses déchets alimentaires - 62 marchés alimentaires couverts à la fin de l'année -, mais aussi en ouvrant la porte des écoles pour qu'il puisse y avoir possibilité d'y déposer ses déchets alimentaires. C'est en poursuivant cette stratégie que nous allons amplifier le mouvement.

Je terminerai par un chiffre. En 2019, on collectait 269 tonnes par mois de déchets alimentaires ; à la moitié de l'année 2021, nous étions déjà à 364 tonnes. Ainsi, oui, ce chemin se poursuit et nous allons par ailleurs l'amplifier avec Patrick BLOCHE pour que, dès l'année prochaine, nous puissions collecter dans l'ensemble des lieux de scolarité et d'accueil de la jeunesse l'ensemble des déchets alimentaires. Nous poursuivons, nous investissons et nous allons contribuer à la transition écologique.

Merci à vous.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Colombe BROSSEL.

Mme MAQUOI, souhaitez-vous reprendre la parole ?

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, merci beaucoup pour ces réponses, parce que je crois que le chiffre que vous avez énoncé au début montre quel est le défi et l'enjeu. Cela montre, derrière parfois le petit bout de papier qui peut traîner dans une rue, à quel point c'est complexe et à quel point cela met en jeu différents métiers à la Ville et, dans une ville aussi dense, ce que cela génère.

Je retiens aussi une deuxième chose, le fait que les immeubles parisiens, et peut-être qu'il faudra accompagner cela, doivent repenser un peu leur façon d'habiter pour intégrer ces questions-là. On y arrivera ensemble. En tout cas, nous serons là aussi pour relayer la communication afin que nos poubelles diminuent.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

II - Question d'actualité posée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris relative à la baisse du nombre d'élèves dans les écoles parisiennes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Deuxième question, posée par le groupe MDE.

Je vous donne la parole, Madame LECOUTURIER.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Le groupe MDE, c'est le mouvement MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Madame la Maire, le chiffre est tombé hier comme un couperet pour notre ville : depuis un an, la ville de Paris a perdu 6.000 écoliers dans ses classes, soit une chute de 5 % en un an. Ce coup de tonnerre doit tous nous alerter, car au-delà de ce chiffre tristement et historiquement élevé, c'est une preuve supplémentaire que les familles fuient Paris en masse. Une ville qui se vide de ses familles, c'est une ville qui se prive de la promesse de sa jeunesse, du dynamisme que les familles apportent à ses quartiers, d'une baisse de la consommation dans ses commerces. Bref, c'est une ville qui se meurt.

Alors, allez-vous me dire, c'est la faute du Covid, de la crise sanitaire et du grand "chamboulement" qu'elle a généré. Mais la crise, Madame la Maire, n'a été qu'un élément amplificateur d'une immense lame de fond que l'on voit venir depuis 10 ans, avec les 12.000 Parisiens qui quittent chaque année notre ville et que vous refusez de considérer. Car on ne quitte pas une ville par plaisir ; on la quitte quand on n'y est plus heureux ou quand il devient impossible d'y vivre.

Alors, osons. Osez, Madame la Maire, vous poser la question : pourquoi les Parisiens quittent notre ville ? Ils la quittent pour des logements exigus et chers, ils la quittent pour un coût de la vie très élevé, un manque criant d'espaces de respiration, une bétonisation galopante, des déplacements difficiles, mais aussi des problèmes récurrents de propreté et de sécurité. Aucune ville au monde n'est à la fois aussi belle et aussi dynamique sur le plan économique que Paris, et pourtant. Cela ne suffit pas. Cela ne suffit plus.

Les Parisiens ne sont que 37 % à se dire prêts à recommander la Capitale à quelqu'un qui souhaiterait changer de région et 67 % considèrent en effet que l'image de leur ville est dégradée. En témoigne encore la manifestation qui a rassemblé des centaines de Parisiens dimanche dernier sur le parvis de l'Hôtel de Ville, à l'appel de ce mouvement citoyen parisien #SaccageParis, pour dénoncer la dégradation de notre ville. La baisse inédite de 5 % du nombre d'élèves parisiens par rapport à l'année précédente témoigne donc d'un mode de vie et d'une qualité de vie à Paris qui ne parviennent plus à attirer et encore moins à retenir les familles et les enfants dans notre ville.

Alors, Madame la Maire, quel changement de cap allez-vous enfin effectuer pour enrayer cette fuite des Parisiens et notamment des plus jeunes ?

Face à ce constat d'échec de votre politique, notre groupe aimerait savoir quelles sont vos priorités pour que Paris parvienne à retenir, voire à attirer les familles et sa jeunesse.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Patrick BLOCHE pour vous répondre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, merci beaucoup, Madame la Maire, de me donner la parole, merci à vous, Béatrice LECOUTURIER, d'avoir posé cette question qui est l'opportunité pour moi évidemment de corriger un certain nombre d'inexactitudes ou de fausses informations dont j'ai pu prendre connaissance depuis hier.

S'il y a une incontestable baisse des effectifs scolaires, plus marquée effectivement en cette rentrée 2021 dans le primaire, puisque les chiffres ont été communiqués par le Rectorat en début de semaine, c'est du fait de plusieurs données, de plusieurs phénomènes.

Tout d'abord, un phénomène qui est un phénomène national. Il y a en France, depuis déjà un certain nombre d'années, une baisse de la natalité dont on a vu les effets, notamment à travers une baisse des effectifs plus sensible ces trois dernières années dans les écoles maternelles.

C'est un phénomène métropolitain. Ainsi, en l'occurrence, pour être en lien régulier avec mes collègues adjoints aux affaires scolaires dans les grandes villes de France, et j'étais en échange notamment avec les adjoints de Nantes et de Bordeaux, sachez qu'ils ont connu aussi, en cette rentrée scolaire, une baisse des effectifs scolaires.

L'explication qui a été donnée tout particulièrement en cette rentrée tient aussi, oui, Madame LECOUTURIER, excusez cette réalité, à un effet Covid. Il y a un effet crise sanitaire et il y a aussi un effet télétravail, c'est-à-dire la possibilité pour des familles qui ont vécu durement le confinement, avec des enfants souvent en bas âge, et faute d'extérieurs, c'est-à-dire, pour faire court, d'un jardin, d'aller habiter ailleurs grâce au télétravail. De ce fait, les

problèmes que l'on évoquait souvent de logements trop exigus à partir du deuxième ou du troisième enfant sont devenus en cette rentrée finalement plus marginaux, puisque des arrondissements dynamiques en effectifs scolaires, c'est-à-dire voyant leurs effectifs augmenter, comme le 13^e et le 17^e arrondissement, ont connu une légère érosion au mois de septembre dernier.

Ce n'est pas non plus un problème scolaire, puisqu'il y a aussi une baisse des effectifs dans le privé, le rapport public-privé restant le même : 77 % des enfants du primaire sont scolarisés dans le public, 23 % dans le privé. Et si ces baisses d'effectifs sont moins visibles, c'est parce que, du coup, le privé accueille plus d'élèves non parisiens, leur proportion étant aujourd'hui de 15 %.

De fait, nous nous retrouvons dans une situation où la moyenne des élèves par classe est de 21 en maternelle et de 20 en élémentaire, et je vois une chance extraordinaire de pouvoir améliorer la qualité de la vie scolaire et donc une meilleure réussite éducative pour tous les élèves parisiens du fait de cette moyenne qui fait rêver beaucoup d'autres collectivités en France.

Je compte donc sur notre Assemblée, sur tous les groupes pour se mobiliser, notamment au mois de février au moment de l'élaboration de la carte scolaire, puisque nous n'avons eu que 19 classes fermées sur 5.500 à la dernière rentrée, pour qu'évidemment on garde ces moyennes avantageuses pour les Parisiens. Et là, en effet, nous ferons vivre, Madame LECOUTURIER, la promesse de la jeunesse qu'Anne HIDALGO et la majorité municipale portent dans cette ville.

Et pour sortir de l'inauguration de Q.J. après l'inauguration de l'Académie du Climat il y a deux semaines, oui, effectivement, nous sommes une ville pour la jeunesse.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Patrick.

Je vous redonne la parole, Madame LECOUTURIER.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Vous êtes quand même assez extraordinaires, parce que vous transformez un chiffre qui est catastrophique pour notre ville en quelque chose de magique, qui est que c'est très bien d'avoir moins d'enfants dans les classes.

Bref, vous refusez, encore une fois, une réalité évidente à Paris, à savoir que Paris ne fait plus rêver les familles...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous refaites. Vous refaites.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - ... et la réalité, c'est que... Elles partent vers la petite ou la grande couronne, voire "carrément" en province. Et ce n'est jamais votre faute, c'est celle du Covid, c'est celle de la démographie, et vous ne vous posez jamais la question. Mais les Parisiens sont fatigués, Madame la Maire. Ils sont fatigués d'un quotidien qui n'a plus rien d'enchanté, ils sont fatigués d'une ville qui fait tout pour le rendre compliqué, fatigués d'une ville qui perd sa splendeur par des choix d'aménagement contestables.

Alors, permettez-moi en conclusion de citer Félicité de Genlis, qui était femme de lettres du XVIII^e siècle, qui disait : "Quand on a beaucoup d'esprit et un bon cœur, on n'a ni entêtement ni obstination."

Alors, Madame la Maire, montrez-nous votre esprit et votre bon cœur en remettant enfin en question votre politique, pour que les familles restent à Paris et que reviennent nos 6.000 petits Parisiens partis cette année.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien.

III - Question d'actualité posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris relative au dispositif d'assurance d'habitation pour les ménages les plus modestes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Alors, question suivante, Thomas CHEVANDIER pour le groupe Paris en commun.

M. Thomas CHEVANDIER. - Je vous remercie, Madame la Maire, chers collègues.

D'abord, un mot à Mme LECOUTURIER. Quand les prix au mètre carré atteignent 15.000 euros, quand le moindre logement à la location pour les familles est à 2.500 euros par mois, ce n'est pas une surprise si les familles partent ! Et s'il y a bien un côté dans cet hémicycle où on agit pour le logement et pour le pouvoir d'achat, c'est de ce côté-là, c'est du côté de la majorité.

En tout cas, chaque jour...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Thomas CHEVANDIER, votre question, merci.

M. Thomas CHEVANDIER. - Chaque jour qui passe confirme cette triste réalité : la crise sanitaire se transforme en crise sociale qui perdure. À la situation sur le front de l'emploi, à la hausse des précarités s'ajoute une crise du logement, des loyers qui augmentent, des charges qui explosent en même temps que les coûts de l'énergie.

Et les premières victimes sont justement les ménages populaires et les classes moyennes, et justement, face à cette situation, notre Municipalité n'a cessé de répondre présente.

Politique volontariste en faveur du logement social, création d'un office foncier solidaire, rénovation thermique de milliers de logements sociaux...

Mais c'est essentiel ! C'est la vie quotidienne des Parisiennes et des Parisiens !

Création d'un office foncier solidaire, pack de mesures en faveur du pouvoir d'achat des locataires du parc social, encadrement des loyers, renforcement du Fonds de Solidarité pour le Logement à Paris, chaque mois, à chaque Conseil de Paris, cette majorité vote des mesures en faveur du pouvoir d'achat des classes moyennes et populaires.

L'annonce... L'annonce par Ian BROSSAT...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Un instant...

M. Thomas CHEVANDIER. - ... d'un partenariat avec les...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Un instant, Thomas CHEVANDIER. Voilà, on va vous écouter, c'est un sujet très important. Le logement fait partie des principales priorités des Parisiennes et des Parisiens, et c'est vrai que vous avez toujours voté contre notre politique. Pour autant, vous pouvez écouter, puisque nous sommes encore aujourd'hui en situation de réaliser cette politique parce que les Parisiens l'ont souhaitée.

Thomas CHEVANDIER et rien que Thomas CHEVANDIER.

M. Thomas CHEVANDIER. - L'annonce par Ian BROSSAT d'un partenariat avec des assureurs qui permettra de proposer une assurance habitat à bas coût va dans le sens de cette politique. En effet, de trop nombreuses familles restent soumises à des assurances habitation beaucoup trop chères et pas assez protectrices. D'autres reculent même face au coût exorbitant de ces assurances, et, ne disposant d'aucune couverture, le moindre sinistre peut constituer une catastrophe et conduire à l'insalubrité. Il est donc apparu nécessaire d'organiser une offre d'assurance multirisques au coût adapté pour les ménages modestes et les classes moyennes. Partant, Madame la Maire, pouvez-vous nous préciser les modalités de cette assurance, la couverture envisagée, les ménages ciblés et, enfin, son calendrier de mise en œuvre ?

En tout état de cause, je peux vous affirmer au nom du groupe Paris en commun que nous nous réjouissons de cette proposition qui constitue, et une mesure de précaution contre la précarité locative des ménages, et une mesure de soutien au pouvoir d'achat.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Thomas CHEVANDIER, et pour vous répondre, Ian BROSSAT.

Attendez que le silence revienne. Très bien, merci, Ian, vous pouvez y aller.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, chers collègues. Merci au groupe Paris en commun et à Thomas CHEVANDIER pour cette question qui concerne effectivement un nouveau dispositif que nous lançons à Paris, en l'occurrence une assurance habitation à prix réduit, qui nous amène plus largement à parler de notre politique du logement et du pouvoir d'achat des Parisiennes et des Parisiens.

Je voudrais commencer par partager avec vous une anecdote. C'était en 2008, je venais d'être élu et j'étais de permanence sécurité. A l'époque, Eric LEJOINDRE était premier adjoint dans le 18e, et nous avons été appelés ensemble pour une situation urgente dans le 18e, rue des Gardes. C'était un incendie, nous assistions à l'intervention des pompiers de Paris, et pour accéder aux logements sinistrés, les pompiers avaient dû casser un carreau. Dix ans plus tard, on y était retourné à l'occasion d'un porte-à-porte et le carreau était toujours cassé, pour une raison assez simple.

Madame DATI, c'est moi qui parle, et, en l'occurrence, même quand j'étais "prof" à Sarcelles, les élèves se taisaient, donc vous allez faire pareil !

Et donc... Et donc... Et donc, en l'occurrence... Et donc, en l'occurrence, si le carreau n'avait pas été réparé, c'est précisément parce que la procédure d'assurance était trop complexe.

Non, je vais terminer... Non, non... Non, non.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, non. Vous attendez la fin...

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Quand je parle... Non, non.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... de l'intervention de Ian BROSSAT...

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Non, Madame. Cela veut simplement dire...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous attendez la fin de l'intervention de Ian BROSSAT que vous avez essayé...

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Cela veut dire...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... de perturber.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Eh bien, je vais vous dire. Mais vous me permettez de répondre !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Et on fera votre rappel...

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Je peux vous répondre ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... au règlement après.

Ian, continue. Ian, continue.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Eh bien, je vais vous répondre, Madame DATI. Cela veut dire que n'importe qui... Cela veut dire que n'importe qui...

Vous permettez qu'on vous réponde ? Vous permettez qu'on vous réponde ou pas ? Vous permettez qu'on vous réponde ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ian BROSSAT termine son...

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Vous permettez qu'on vous réponde ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... intervention.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Non, vous ne permettez pas qu'on vous réponde.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ian BROSSAT termine...

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Madame DATI...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... son intervention...

M. Ian BROSSAT, adjoint. - ... vous n'êtes pas dans votre état normal. Vous n'êtes pas dans votre état normal.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - A force d'interrompre cette séance, Madame DATI... Il y a des gens qui vous répondent. Non, après. Le rappel au règlement, c'est après l'intervention.

Ian. Ian BROSSAT termine son intervention ! Ian BROSSAT termine son intervention ! Ian BROSSAT termine son intervention !

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Madame, cela veut dire... Cela veut dire une chose simple. Ne laissez pas passer... Je maintiens. Je maintiens que n'importe qui sait que quand quelqu'un parle, on le laisse finir !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le rappel au règlement veut que la personne qui est en train d'intervenir termine son intervention, et il y aura le rappel au règlement après.

Allez-y. Ian BROSSAT.

C'est moi qui assure la police de séance, c'est moi qui décide et je décide en fonction du règlement intérieur.

Ian BROSSAT !

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - Ce n'est pas acceptable ! Ces propos sont racistes.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Madame. Madame ! Je dis simplement une chose simple. Madame DATI !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Continuez, Ian BROSSAT. Merci. Ian BROSSAT...

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Je poursuis donc.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... continue, c'est ainsi.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Je poursuis donc. Je poursuis et je maintiens que n'importe qui sait, dès l'âge de 8 ans, que quand on parle, on n'interrompt pas. Donc je ne vous interromps pas, vous ne m'interrompez pas ; quel que soit le lieu, quel que soit l'endroit, vous ne m'interrompez pas.

Je m'en "fous", Madame ! Je m'en "fiche". Je n'en ai strictement rien à faire, Madame ! Vous n'êtes pas là pour raconter votre vie, je suis là pour parler logement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ian BROSSAT, vous continuez. J'assure la police de cette Assemblée. En vertu du règlement intérieur, on laisse terminer l'orateur qui s'appelle Ian BROSSAT. Le rappel au règlement aura lieu après.

Ian BROSSAT, vous poursuivez.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Ainsi, de quoi s'agit-il ? Il s'agit d'une assurance habitation...

Honnêtement, on ne peut pas continuer.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Continuez s'il vous plaît, en parlant fort dans le micro, et qu'on mette les micros plus forts, s'il vous plaît.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Il s'agit donc d'une assurance habitation qui vise à remédier à un problème simple, qui est qu'aujourd'hui dans nos immeubles, vous avez beaucoup de locataires qui n'ont pas d'assurance habitation, vous en avez d'autres qui sont mal assurés et vous en avez enfin qui ont une assurance habitation et qui, ensuite, n'arrivent pas à remplir leur dossier.

Ainsi, notre objectif est de nous adresser très largement aux Parisiens qui ont des petits revenus, aux petites classes moyennes, à ces locataires du parc privé comme du parc social et de leur permettre d'avoir accès à une assurance habitation à bas prix, ce qui pourrait représenter une économie de 150 euros par an...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Est-ce que nos camarades ou collègues du groupe Vert peuvent aussi écouter la réponse ? Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Et c'est la raison pour laquelle nous allons lancer cette assurance en plusieurs étapes.

D'abord, dès le mois de décembre 2021, un appel à projets à destination des assureurs avec un cahier des charges précis, qui permettra d'apporter une couverture suffisante aux locataires tout en faisant baisser leurs factures, et ce dispositif sera opérationnel dès l'été 2022.

C'est donc un processus qui avance, qui sera effectif d'ici cet été et qui, je le répète, profitera à plus de 400.000 Parisiennes et Parisiens du parc social comme du parc privé.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup pour ces informations et cette question qui est une question directement reliée à la vie des Parisiennes et des Parisiens, qui sont plus de 600.000, quasiment 700.000 à vivre dans le parc social, parce que nous avons aussi produit du logement, construit du logement, et ce, depuis vingt ans et avec une accélération compte tenu de la situation.

Je veux donc vraiment vous remercier, cher Ian. Merci d'avoir pu tout de même répondre.

Je rappelle aux uns et aux autres, on peut s'amuser à faire le cirque. Je crois que cela n'amuse personne et il n'y a pas grand monde qui attend des responsables politiques qu'on fasse le cirque. Quand on parle, on écoute et on utilise son temps pour répondre lorsqu'il faut répondre. Le principe de base, c'est le respect. Dans cette Assemblée, le principe de base, c'est le respect. Et le respect, cela commence par l'écoute.

Je tiens à le dire ici, malheureusement ceux qui interrompent en permanence les orateurs, et je l'entends d'ici, de façon souvent, voilà, extrêmement injurieuse, disons les choses telles qu'elles sont, ne sont plus là, ils ont quitté cette salle. Mais je vous le dis, nous devons...

Pardon, il en reste une. Et bravo, Madame, on vous applaudit ! On vous applaudit. Mais je le dis ici, ce n'est pas en empêchant des adversaires politiques de parler qu'on fait progresser ses idées. C'est plutôt en écoutant les arguments et en rebondissant sur les arguments et en opposant d'autres arguments tout à fait légitimes. Mais il y a un arbitre et un juge de paix à tout cela, c'est l'élection. Et si on est dans cette position-là aujourd'hui dans cette Assemblée et pour encore 5 ans, c'est parce que les Parisiens l'ont décidé. Personne n'a commis un braquage démocratique pour s'asseoir là où on est. Ce sont les Parisiens qui nous ont installés là où nous sommes et c'est devant eux que nous devons répondre des politiques que nous nous sommes engagés à faire pour eux.

Je le redis, la façon dont évolue cette Assemblée avec des interruptions permanentes et des injures permanentes n'est pas tenable ! Mes chers collègues, si au moins celles et ceux qui sont ici ont conscience de ce besoin de respect, d'écoute et de débat, je les remercie et essayons de le faire vivre parce que, objectivement, nous sommes plus nombreux que ceux qui sont partis.

Merci à vous et nous allons poursuivre.

Thomas CHEVANDIER, vous avez bien sûr la possibilité de reprendre la parole.

M. Thomas CHEVANDIER. - Juste avec une forme de dépit qu'on parle crise sociale, crise du logement, insalubrité et on reste malheureusement dans des débats, comme cela, de forme qui nous éloignent du fond du sujet, qui est un sujet important pour des centaines de milliers de Parisiennes et de Parisiens qui sont confrontés à cette situation au quotidien. Cela devrait nous inciter à une forme de gravité et de respect mutuel, qui a manqué de la part de ceux qui sont partis mais qui nous rassemble pour ceux qui sont restés.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Thomas CHEVANDIER.

IV - Question d'actualité posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative aux finances de la Ville de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La question du groupe Changer Paris.

Madame, c'est vous qui la portez ?

Intervenante. - C'est raciste et honteux vis-à-vis des enseignants pour Sarcelles.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Eh bien, vous avez maintenant votre rappel au règlement, puisque l'orateur précédent que vous avez voulu interrompre devait pouvoir terminer son intervention.

Rappel au règlement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ainsi, conformément au règlement, je vous accorde ce rappel au règlement.

Intervenante. - Madame la Maire, oui, nous souhaitons un rappel au règlement, puisque nous avons été mis en cause et notre présidente de groupe personnellement. Nous souhaitons donc pouvoir nous expliquer.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Chers collègues, tout d'abord, ces propos avec lan BROSSAT, nous avons toujours eu des rapports très républicains, dans le respect de nos fonctions et de nos personnes.

Aujourd'hui, les propos qui ont été tenus, je voulais remercier les élus de gauche et écologistes qui viennent de m'envoyer des messages pour m'exprimer leur solidarité.

Eh bien oui, c'est une réalité. Certains d'entre vous... Certains d'entre vous ont été heurtés. Certains d'entre vous ont été heurtés et je ne les nommerai pas, parce que ce n'est pas mon genre d'être dans la délation, parce que c'est comme cela. Certains d'entre vous, au sein de cette Assemblée, ont été heurtés parmi vous et qui sont adjoints. Et qui sont adjoints. Et qui sont adjoints. Je maintiens ces propos et je maintiens ces affirmations.

Ce qui vient d'être dit est honteux. Honteux vis-à-vis des enfants... Des enfants, des enseignants qui enseignent à Sarcelles et des enfants qui sont en classe à Sarcelles. Je voulais remercier Mme PULVAR des propos qu'elle a pu me tenir comme je lui avais exprimé mon soutien et ma solidarité quand elle a été aussi mise en cause. Je voulais donc la remercier, parce que nous sommes tous heurtés par les propos qui viennent d'être tenus.

N'est-ce pas, Madame PULVAR ?

Intervenante. - Oui, elle confirme.

Intervenant. - Cela ne va pas, non ? C'est n'importe quoi.

Intervenante. - Non, ce n'est pas n'importe quoi. Non, non, non.

Intervenant. - Vas-y, va enseigner là-bas.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - "Va enseigner là-bas" ? Pourquoi, c'est quoi, "là-bas" ?

Madame la Maire, ces propos de la part de votre adjoint sont inacceptables. Pour une candidate à l'élection présidentielle...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Est-ce que vous pouvez terminer votre rappel...

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - ... qui se gargarise...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... au règlement...

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - ... aux valeurs républicaines...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... Madame DATI ?

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Non.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - J'ai eu la gentillesse de ne pas vous demander au nom de quel article...

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Non, ce n'est pas de la gentillesse.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... au nom de quel article...

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Ce n'est pas de la gentillesse.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... mais terminez tout de même votre...

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Je n'ai pas besoin...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... rappel au règlement.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Je n'ai pas besoin, ni de votre charité, ni de votre gentillesse, Madame HIDALGO.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Disons qu'il n'y a pas d'article, pour l'instant, mentionné...

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Vous êtes élue, je le suis aussi.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... Cela relève donc plutôt de la gentillesse...

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - J'ai été Ministre...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... et de la charité, oui.

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - J'ai été Ministre... J'ai été élue de la République et j'ai été Ministre de la République. J'aimerais aussi qu'on respecte cela, même quand certains dans vos rangs, par moments, peuvent avoir des propos discriminatoires, y compris sur mon origine ou ma condition sociale d'origine. Je le rappelle.

Monsieur BROSSAT, je vous demande donc de retirer ces propos vis-à-vis des enfants de Sarcelles, vis-à-vis de cet endroit et des enseignants. Et ces enseignants...

Ah, cela veut dire quoi ? Pourquoi ? Qu'est-ce qu'ils ont de différent par rapport aux enfants de la République ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Est-ce que vous pouvez terminer votre rappel au règlement...

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - Non, Madame HIDALGO.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... Madame DATI...

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - Non, Madame HIDALGO...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... qui n'est pas basé sur un...

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - Les propos sont trop graves...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... article particulier ? Mais...

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - C'est trop grave.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... je vous l'accorde.

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - C'est très grave, ces propos qui ont été tenus sont trop graves. Les enfants de Sarcelles n'ont rien de différent des enfants qui sont scolarisés dans le 7^e arrondissement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien. Alors, le rappel au règlement...

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - Les enfants de Sarcelles sont...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ...étant terminé, je reprends la parole.

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - ... les mêmes que ceux du 7^e arrondissement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le rappel au règlement...

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - Monsieur BROSSAT, votre arrogance...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... sur un article qui n'est pas mentionné...

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - ... et votre mépris de classe sont inacceptables.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... ayant été effectué...

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - Vous n'avez pas compris pourquoi les Français, notamment les classes populaires...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame DATI...

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - ... ne vous suivent plus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... vous vous êtes exprimée et vous avez fait...

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - Oui, les propos... Oui, si vous voulez. Vous êtes très mal à l'aise...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... un rappel au règlement.

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - ...par les propos racistes que vous venez de donner.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien.

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - Je vous le dis ! Je vous le dis. Vous pouvez y aller.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien. Alors, très bien...

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - Ce sont des propos...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... le rappel au règlement est terminé et permettez-moi de faire une remarque. Permettez-moi de faire une remarque.

D'abord, les propos qui ont été tenus sont des propos dans lesquels je n'ai pas perçu les caractères que vous évoquez.

Deuxièmement, Madame DATI, vous êtes une habituée, dans cette séance, de l'interruption permanente de tous les orateurs, de moi-même, avec un bruit de fond, de paroles, de mots que je ne rapporterai pas ici parce que,

parfois, ils sont relativement insultants. Vous êtes une habituée de ces interruptions permanentes de cette séance, dans laquelle vous ne laissez pas parler ni les adjoints ni les élus, ni moi-même.

Eh bien, chère Madame DATI, repartons à zéro et commencez par respecter cette Assemblée, commencez par respecter les orateurs et les oratrices de cette Assemblée, commencez par respecter les temps de parole pendant lesquels vous pouvez vous exprimer, et je pense que tout ira beaucoup mieux et que les Parisiennes et les Parisiens qui nous regardent seront sans doute rassurés de voir comment les élus qui les représentent exercent leur mandat.

IV - Question d'actualité posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative aux finances de la Ville de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Maintenant, Madame DATI, vous avez la parole... Non, vous n'avez pas la parole... Si. Vous avez la parole pour poser la question de votre groupe dans ce qui est une séance de questions d'actualité.

Ainsi, le groupe Changer Paris, Madame la Présidente, vous avez la parole.

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - Nous l'observons bien, les propos racistes qui ont été tenus sont maintenus.

Oui, bien sûr...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Eh bien, portez plainte, Madame DATI.

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - ... évidemment. Vous avez totalement raison. Vous avez totalement raison, cher Président du groupe Communiste.

Madame la Maire et mes chers collègues, la situation financière de la Ville de Paris... La situation financière de la Ville de Paris empire de mois en mois, comme, d'ailleurs, vos propos et vos arguments. Les signaux ne sont plus au rouge, ils sont devenus écarlates. Ils traduisent une fuite en avant, une fuite face à vos responsabilités, comme la fuite d'ailleurs de l'ensemble des Parisiens de Paris. Votre communication salue une certaine stabilité d'une note attribuée à la Ville ; elle a curieusement oublié de souligner qu'en juin dernier, une autre agence de notation avait dégradé fortement la note de la Ville de Paris.

Les chiffres sont têtus, voilà votre vrai bilan. A la fin de l'année, si vos prévisions budgétaires sont sincères, ce qui n'est pas le cas, la dette aura augmenté de 95 % depuis votre arrivée. Elle était de 3,6 milliards en 2013, elle sera de 7,1 milliards d'euros en 2021. Cette dette n'était pourtant que d'un milliard en 2001. Cette année, cela représente 415 millions d'euros à rembourser et, en 2031, au minimum, cela sera 552 millions d'euros à rembourser par an. Et ne mettez pas, comme vous avez l'habitude de vous défausser, cela sur le dos de la crise sanitaire.

Cette sortie de route n'inclut pas la combine des loyers capitalisés. Ce tour de passe-passe à la limite de la légalité permet à la Ville de Paris de réduire le montant de ses emprunts en faisant basculer des recettes d'investissement en recettes de fonctionnement. Cette combine vous a rapporté 1,2 d'euros. D'ailleurs, de plus en plus d'experts considèrent désormais ces loyers capitalisés pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire une manœuvre comptable. En les intégrant à la dette officielle, celle-ci atteindrait donc 8,3 milliards d'euros à la fin 2021.

Alors, quand allez-vous mettre fin à cette pratique ? Alors que vous ne parvenez pas à boucler les fins de mois de la Ville, alors que vous en êtes réduite à "faire les poches" des bailleurs sociaux, alors que vous dilapidez l'argent des Parisiens en subventionnant très largement vos associations amies, alors que la Chambre régionale des comptes s'interroge sur les 9 millions du Plan "crack", nous avons récemment découvert que vous souhaitez désormais que la Ville se transforme en courtier d'assurances. Encore une nouvelle dépense qui rappelle la scandaleuse expérience de transformation du Crédit Municipal de Paris qui s'est achevée par un refinancement en urgence par les Parisiens et une "ardoise" de 42 millions d'euros, pour encore "siphonner" les Parisiens.

Comment comptez-vous arrêter cette hémorragie ? Vous engagez-vous à ne pas inventer de nouvelles taxes - mais c'est déjà mal parti - et à ne pas engager Paris dans des manœuvres dont la justice, évidemment, pourrait à nouveau être saisie ? Puisqu'il y a deux grosses enquêtes qui sont déjà ouvertes suite au rapport de la Chambre régionale des comptes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Pour vous répondre, Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci au groupe Changer Paris pour cette question.

On l'attendait, elle est régulière. Une fois de plus, cette question est en lévitation, ne tient pas compte de la situation, du choc inédit lié à la crise sanitaire, mais elle donne l'occasion de remettre, bien sûr, quelques éléments au point.

Avant la crise sanitaire, comme vous le savez, la gestion - très saine - de la Ville a permis de stabiliser la dette 2017, 2018, 2019, la dette de la Ville stabilisée à environ 5,9 milliards d'euros, un excédent cumulé de

fonctionnement de l'ordre de 200 millions d'euros, celui-là même qui nous permettra d'être réactifs, d'être au rendez-vous au déclenchement de la crise sanitaire et de venir soutenir les Parisiens les plus fragiles, de venir soutenir les acteurs économiques les plus fragiles.

Ensuite, une crise sanitaire, l'impact 2020 de 800 millions d'euros, nous avons déjà pu en parler ensemble. Depuis, bien sûr, un impact beaucoup plus important, un soutien nul de l'Etat, un soutien en fonctionnement totalement nul. Là aussi, nous avons eu des débats et je m'adresse à nouveau aux parlementaires qui sont dans cette salle pour leur dire que s'ils pensent avoir voté des plans de soutien aux collectivités, ils se trompent, ils ont voté des plans de soutien aux villes thermales, aux villes balnéaires et aux villes qui avaient des casinos et uniquement à celles-là, malheureusement pour nous.

Et puis, un choix, un choix qui a été fait et sur lequel vous n'arrivez pas à vous prononcer clairement. Oui, nous avons maintenu l'investissement pendant cette période, oui, nous avons soutenu l'économie parisienne, nous n'avons pas rajouté de crise à la crise. Est-ce ce que vous souhaitiez ? Derrière ces questions et ces interrogations, ce que vous nous demandez de mettre en œuvre, c'est une forme de purge, finalement, et d'effet contracyclique économique qui va venir totalement empêcher la reprise.

Et il y a la question traditionnelle des loyers capitalisés. Les loyers capitalisés, on peut en parler, vous voulez les intégrer à une forme de dette, vous voulez changer les périmètres ; bien sûr, dans ce cas, il faut changer tous les périmètres, sur les recettes aussi. Simplement, ce n'est pas une dette pour la Ville, puisque cela n'appelle aucun remboursement pour la Ville ; c'est aussi simple que cela. Mais c'est avant tout un écran de fumée pour ne pas parler de l'effort sur le logement que nous faisons, comme l'a montré le pseudo-débat précédent, enfin la tentative de discussion précédente sur le logement. C'est avant tout, bien sûr, de votre part, le signe que vous ne soutenez absolument pas nos efforts pour remplir les obligations de la loi SRU de création de logement social.

Dans cette situation, effectivement, avec cet impact financier grave de la crise et un soutien totalement absent de l'Etat, l'impact sur les finances de la Ville est élevé. Oui, mais les fondamentaux restent stables, nous avons mis en place une gouvernance très précise. Bien sûr, nous avons recouru à l'emprunt, il fallait le faire, tous les acteurs publics l'ont fait et on aurait pu nous reprocher de ne pas le faire dans la période. Effectivement, la notation de l'agence "Standard & Poor's" montre que le niveau d'endettement est soutenable, qu'il correspond à des investissements qui viennent enrichir le patrimoine de la Ville, qu'ils correspondent à des priorités politiques.

Et, pour compléter, je vais moi aussi poser une question. La présidente d'Ile-de-France Mobilités, Valérie PÉCRESSÉ, compte multiplier par 5 la dette d'Ile-de-France Mobilités d'ici 2030. Elle en appelle à l'Etat, qui ne vient absolument pas remplir ses obligations auprès de cette organisation des transports.

Ah, cela n'a rien à voir ? Peut-être, mais multiplier par 5 la dette, un appel à l'Etat... Est-elle compétente, est-elle responsable ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, et, je le redis, il vaut mieux toujours laisser parler jusqu'au bout un interlocuteur, même si on n'est pas content de ce qu'il dit. C'est cela aussi, je dirais, la démocratie dans une assemblée. Ce n'est pas la morale, ce sont des règles du jeu, des règles du jeu démocratiques qui passent par le respect de la parole.

Je vous redonne donc, non pas par charité mais au nom du règlement intérieur, la parole, puisque vous avez le droit de la reprendre, Madame DATI.

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - Madame la Maire, évidemment, pas de réponses concrètes, toujours de la défausse et encore de la défausse. Encore une fuite en avant comme, je le disais tout à l'heure, les Parisiens qui quittent Paris tous les jours. Apparemment, on est content qu'il n'y ait plus d'enfants dans les écoles, qu'ils aillent ailleurs, on est très content, ils vont finir à deux par classe, cela va être génial. Alors ils seront plus favorisés que ceux de Sarcelles, qui vont se retrouver à 42. Voilà, par exemple.

Selon vous, la situation financière de la Ville serait saine et sérieuse, alors que vous avez échoué à présenter un plan d'investissement de la mandature, votre majorité ne l'ayant même pas voté avec vous. La réalité vous a douloureusement fait prendre conscience de la catastrophe financière à laquelle vous avez mené la Ville et continuez de la mener.

Par ailleurs, j'ai alerté la Préfecture de Région sur l'excédent de recettes de taxe d'enlèvement des ordures ménagères ; je peux vous dire que, là aussi, la justice s'y intéresse au regard des dépenses que la Ville récolte année après année. Le Préfet de Région m'a confirmé par courrier, et vous en avez eu le double, que la Ville récolte annuellement entre 9 et 11 % de plus que ce qu'elle dépense pour le ramassage des ordures et le balayage. Les Parisiens, évidemment, seront contents de le savoir. Ce qui veut dire que malgré toutes les augmentations de la fiscalité, la dette, les loyers capitalisés, et malgré des recettes excédentaires de ramassage des ordures, la Municipalité n'est même pas capable de nettoyer convenablement les rues. C'est le premier geste écologique, ramasser les déchets et, autre geste écologique, avoir des murs propres et lutter contre les rats.

Résultat, les Parisiens quittent Paris - cela vous arrange puisqu'évidemment il n'y aura plus personne pour voter - au rythme de 12.000 par an depuis 10 ans, et je crains que cette spirale, pareille à celle de la dette, ne cesse d'augmenter.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien.

V - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au projet de la tour Triangle.

VIII - Question d'actualité posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative au dossier de la tour Triangle.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Question suivante. Nous allons regrouper deux questions qui portent sur le même objet, celle du groupe Ecologiste de Paris et celle de Mme SIMONNET.

Madame la Présidente du groupe Ecologiste de Paris, vous avez la parole.

M. Jérôme GLEIZES. - C'est moi qui prends la parole pour le groupe Ecologiste.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet, chers collègues, l'ouverture récente d'une enquête par le Parquet national financier sur l'attribution du marché public d'exploitation du parc des expositions nous interpelle concernant l'avenir de la tour Triangle. Rappelons ici l'opposition dès la première heure des écologistes parisiens contre ce projet de tour anti-écologique, projet qui aurait pu ne jamais voir le jour si une partie de la droite parisienne ne l'avait pas voté au cours d'un second vote pour le moins saugrenu. Symbole urbain historique du mirage de la réussite financière, la tour appartient à une vision dépassée d'une Ville prétentieuse centrée sur sa seule attractivité économique. C'est pourquoi la construction d'un tel bâtiment est une absurdité environnementale et en tout point éloignée des besoins quotidiens des Parisiennes et des Parisiens.

Du point de vue programmatique, les 92.000 mètres carrés de bureaux semblent déconnectés du contexte économique post-Covid. La demande de télétravail, de "coworking" bouleverse l'immobilier tertiaire francilien, qui connaît déjà un taux de vacance de plus de 7 %, soit 4 millions de mètres carrés. Les bureaux se vident alors que de multiples projets de tours de bureaux sortent de terre à la Défense, Saint-Denis ou Bagnolet. Cela doit nous inciter à être prudents quant à la commercialisation de nouveaux bureaux. Dans le contexte d'une ville déjà très dense et face aux objectifs ambitieux en termes de logements sociaux, peut-on sérieusement se réjouir de la construction d'une tour sans logements sociaux en 2021 ?

Enfin, deux éléments semblent jouer en la défaveur du projet. Le premier est que le chantier doit pouvoir répondre aux conditions de la loi Olympique selon laquelle le projet doit être livré avant le lancement des J.O. 2024. Aussi, il semblerait que face à l'explosion des coûts, le modèle économique du projet peine à s'établir. Le parallèle avec la gare du Nord est vite trouvé. La tour Triangle ferait-elle partie de la liste des grands projets parisiens décriés qui seront remis à plat ?

C'est pourquoi, Madame la Maire, le groupe Ecologiste de Paris souhaite aujourd'hui vous interroger sur le futur de la tour Triangle.

Tout d'abord, quel est l'état juridique du dossier ? Le permis de construire est-il expurgé de tout recours ? De plus, au vu du retard pris et des 3 ans de travaux nécessaires pour cette tour pharaonique, qu'advient-il du permis s'il sort du cadre dérogatoire de la loi Olympique, c'est-à-dire la construction avant le début des Jeux olympiques ? Ne peut-on pas profiter de l'élaboration de nouveaux P.L.U. bioclimatiques pour revoir la copie de ce projet de 2006 plus que daté, pour s'orienter vers un projet moins dense et à taille humaine, une nouvelle programmation, la mise en place d'un nouveau marché public intégrant une vraie mise en concurrence ainsi que l'organisation d'une concertation citoyenne dès la phase de programmation ?

Merci de votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur GLEIZES.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - J'avoue avoir hésité sur la question d'actualité entre la tour Triangle et la question de l'abandon des victimes de Trévis. Je suis ravie par conséquent que le groupe GIP pose cette question et j'espère que vous allez vous décider, Madame la Maire, à enfin signer un accord-cadre pour permettre très rapidement leur indemnisation, car ces victimes n'ont que trop souffert.

Concernant ma question d'actualité sur la tour Triangle, il faut et il est encore temps d'abandonner ce projet aberrant de gratte-ciel tour Triangle. Il est dépassé, anti-écologique et fortement entaché face au montage contestable et d'ailleurs contesté depuis la saisine du Parquet national financier. Les débats étaient très vifs, à l'époque, dans cette Assemblée. Nous étions plusieurs à avoir alerté avec des associations de défense de l'environnement, le groupe Ecologiste, Jérôme GLEIZES le précisait, et une partie de la droite avant qu'elle ne retourne sa veste, hélas, sur ce sujet, parce qu'il s'agissait d'un projet anti-écologique. Une tour de bureaux. Et

quelle aberration, car c'est totalement énergivore, une tour de bureaux, une tour de bureaux, bien sûr, de béton, car il n'est nullement question de matériaux de l'éco-construction, et c'est un projet antidémocratique fait sans et contre la volonté des habitants. Ce projet était déjà dépassé à l'époque et il l'est encore plus aujourd'hui. Envisager 92.000 mètres carrés de bureaux alors que le marché immobilier de bureaux lui-même est en crise, quelle absurdité.

Par ailleurs, vous ne pouvez pas occulter le fait que le groupe "Unibail-Rodamco-Westfield" a essuyé de fortes pertes sur son activité de centres commerciaux, elle aussi dépassée : moins 21,8 %, soit plus de 753 millions d'euros de pertes.

Les coûts, par ailleurs, sont en train d'exploser. De 500 millions, on en serait à 700 millions d'euros. Face à l'explosion des coûts de réaménagement de la gare du Nord, la S.N.C.F. y a renoncé, à défaut de renoncer, vu l'aberration aussi antiécologique du projet. Bien. Allez-vous faire de même pour la tour Triangle ?

Un projet également qui ne visait qu'à faire des cadeaux au promoteur "Unibail" aux dépens de l'intérêt général. On aimerait bien, d'ailleurs, savoir s'il y avait un lien dans la poursuite du projet du chantier des Halles où, là aussi, le montage avec "Unibail" était une terrible aberration. C'est ce dernier aspect qui est en train de vous rattraper et qui, j'espère, va vous ramener à la raison et vous conduire à renoncer à ce projet aberrant en tout point.

Avant de revenir sur cet aspect, petite parenthèse, la tour Triangle a profité de la loi Olympique, mais les travaux, s'ils commençaient, auraient toujours lieu pendant les Jeux olympiques et juste à côté d'une partie des Jeux. Comment la sécurité serait alors respectée ? Et ne serait-ce pas un biais totalement inacceptable vis-à-vis de la loi Olympique par ailleurs contestable ?

Maintenant, revenons à l'actualité. "Anticorps" a saisi le Parquet financier pour déposer une plainte contre X pour favoritisme dans l'attribution du marché public. En effet, le montage avait été épinglé par la C.R.C. Vous aviez décidé d'indemniser de 263 millions d'euros "Viparis", filiale d'"Unibail-Rodamco", pour la résiliation anticipée de la concession et, dans le même temps, décrété un droit d'entrée du même montant dans l'appel d'offres de la construction de la tour Triangle. Alors, forcément, avec un tel déséquilibre entre les candidats, sans surprise, "Unibail" a décroché le marché et a pu encaisser les 263 millions d'euros d'indemnités de "Viparis". Le soi-disant...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Madame...

Mme Danielle SIMONNET. - ... préjudice causé à "Viparis" n'a jamais été démontré. La filiale d'"Unibail" a donc pu continuer d'exploiter...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mme Danielle SIMONNET. - ... le parc des Expositions. Madame la Maire, allez-vous abandonner ce projet...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci...

Mme Danielle SIMONNET. - ... de tour Triangle ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... beaucoup.

Je donne la parole à l'excellent Emmanuel GRÉGOIRE pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci beaucoup de nous donner l'occasion de faire un point sur ce dossier qui a déjà nourri de nombreux débats dans notre Assemblée, puisque, pas moins de trois fois, notre Assemblée a dû émettre un avis sur le projet qui a réuni chaque fois une majorité. Je veux bien que des gens changent d'avis mais, enfin, je rappelle qu'ils ont, en d'autres époques, voté pour.

La situation juridique, puis le point sur l'actualité dans un deuxième temps.

La situation juridique est assez simple. Les procédures de purge des contentieux sont désormais achevées, il n'y a aujourd'hui plus de contentieux portant sur les permis de construire et nous sommes rentrés dans un moment, j'allais dire, de vérité pour ce projet puisque, avant la fin octobre, le titulaire, c'est-à-dire "Unibail", doit signer le bail, faute de quoi le projet serait évidemment remis en question. D'après les informations qui nous sont fournies, le porteur de projet n'a pas du tout renoncé à le mettre en œuvre, et s'il honore ses engagements, nous honorerons les nôtres et le projet sera engagé, effectivement dans un calendrier qui devrait permettre le démarrage des travaux assez tôt.

Si d'aventure le porteur de projet ne réunissait pas les conditions qui lui permettraient de signer le bail, nous travaillerions à l'évolution du projet, en sachant que le terrain en question est une immense opportunité, soit pour le projet tour Triangle, engagé depuis de très nombreuses années, chacun le sait ici, soit pour un projet que nous retravaillerions collectivement.

Sur l'enquête pénale, j'invite chacun à choisir ses mots. Nous avons appris par voie de presse l'ouverture d'une enquête préliminaire en juin 2021 par le Parquet national financier et nous n'avons eu, la Ville, à ce stade, aucune demande de la justice, ni confirmation de cette information ni infirmation, ni demande, quelle qu'elle soit. Mais, évidemment, nous nous tenons à la disposition des enquêteurs. La date de publication de ces éléments ne peut

qu'étonner dans la mesure où n'est mentionné aucun élément nouveau dans la procédure qui aurait été initiée en juin.

Quelques éléments de rappel. L'ouverture d'une enquête préliminaire sous la seule direction du Parquet national financier, qui est compétent compte tenu de la nature des faits, apparaît habituelle et logique dès lors qu'une plainte est déposée. Rappelons qu'à la lecture de la dépêche dans laquelle nous avons pris connaissance de cette information, la nature des faits visés semble être exactement la même que celle contenue dans la plainte déposée en 2018 par deux associations d'opposants à la tour Triangle et qui n'avaient donné lieu à aucune poursuite judiciaire. Et s'il était besoin de le repreciser, la Chambre régionale des comptes n'a fait, en dépit de ces observations que nous avons faites, aucun signalement, ce qui démontre qu'elle n'a pas relevé de faits susceptibles de recevoir une qualification pénale pour favoritisme ou recel de favoritisme, pour reprendre les deux motifs mentionnés dans la dépêche.

Nous sommes très sereins par rapport à tout cela. Laissons la justice très sereinement faire son travail, et la Ville est évidemment à sa disposition pour répondre à toute demande qu'elle jugerait utile. Nous attendons désormais un retour d'informations de la part du porteur de projet sur la mise en œuvre de ses engagements et sa capacité à signer le bail d'ici la fin du mois d'octobre. Nous aurons donc les réponses précises et définitives dans maintenant quelques jours.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je redonne la parole aux deux porteurs de question, Jérôme GLEIZES puis Mme SIMONNET.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Il n'y a pas eu de réponse sur l'aspect du lien avec la loi des jeux olympiques sur le fait que le fait, normalement, il faut que les travaux soient conclus avant le début des Jeux olympiques, si j'ai bien compris la dérogation au Code de l'urbanisme par rapport à cela.

Je reviens sur l'autre question qui a été portée sur la partie rentabilité du projet. On a compris maintenant qu'on allait avoir la réponse d'ici quinze jours, donc d'ici la fin du mois. La presse économique s'était inquiétée de la part d'Unibail de trouver des personnes pour rentabiliser le projet, car 90.000 mètres carrés aujourd'hui, c'est difficile. Alors, on ne sait toujours pas qui serait prêt à payer ce prix-là ; pour le moment, on ne sait pas. Je pense donc qu'on risque d'avoir une bonne surprise comme pour la gare du Nord. On sait très bien que depuis la fin du Covid... Il y a eu un débat tout à l'heure sur la perte démographique de la Ville de Paris ; ce sont souvent des cadres qui préfèrent quitter Paris, notamment des cadres très bien payés qui préfèrent habiter loin de Paris, qui reviennent de temps en temps à Paris et, de fait, il y a donc une partie de la population active qui n'est plus à Paris. Ainsi, la rentabilité de ce projet est de moins en moins importante. Le projet de la gare de Nord n'est pas le seul projet qui est tombé ; il y a d'autres projets qui sont tombés.

Voilà, on attend donc 15 jours et je pense que ce débat va revenir devant la scène publique et politique. Nous reviendrons sur ce sujet. J'espère, dans ce cadre-là, que nous aurons, comme cela a été dit par M. GRÉGOIRE, la possibilité de revoir entièrement le projet une fois que le projet économique ne sera pas présenté.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Avant de donner la parole à Mme SIMONNET, juste pour dire qu'il y a une différence de taille avec la gare du Nord. Concernant la gare du Nord, c'est l'Etat et la S.N.C.F. qui renoncent au projet parce qu'ils veulent, pour sa rentabilité, en faire un immense centre commercial. Ils auraient pu effectivement remédier à cela.

Non, ce n'est pas du tout pareil, puisque la gare du Nord est un projet porté par une entreprise publique pour laquelle l'Etat aurait pu mettre par exemple une partie du plan de relance pour moderniser cette gare. En fait, l'arbitrage de l'Etat, c'était soit de l'argent public version investissement de l'Etat, soit un centre commercial version investissement privé. Ce ne sont donc pas du tout les mêmes sujets. C'est un point, je dirais, de clarification sur ces deux projets.

Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, enfin on n'oublie pas que vous l'avez soutenu, le projet de privatisation de la gare du Nord ; vous y étiez favorable. Il ne faut pas réécrire l'histoire.

Mais si, vous étiez favorable ! Ce n'est que dans une deuxième étape que, tout d'un coup, vous avez dit...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Oui...

Mme Danielle SIMONNET. - ..."finalement je change d'avis".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Privatisation, oui.

Mme Danielle SIMONNET. - Mais, au départ, vous étiez d'accord.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est vrai que je suis pour la privatisation de la S.N.C.F. Allez-y !

Mme Danielle SIMONNET. - Et votre Exécutif...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - En matière de "fake news", cela peut fonctionner. Ne soyez pas...

Mme Danielle SIMONNET. - Qu'est-ce que vous avez dit, tout à l'heure ? "Souffrez d'entendre ceux qui ne sont pas d'accord avec vous", Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... aussi outrancière dans l'utilisation des mots.

Mme Danielle SIMONNET. - Souffrez d'entendre ceux qui ne sont pas d'accord avec vous et ne leur coupez pas la parole !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Oui, je vous redonne la parole...

Mme Danielle SIMONNET. - Ne me coupez pas la parole, puisque je l'ai, Madame.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... Madame SIMONNET. Je vous redonne la parole, Madame SIMONNET, mais ne vous faites pas mon porte-parole, c'est tout. Je parle en mon nom, et puis utilisez...

Mme Danielle SIMONNET. - Non, vous m'avez coupé la parole.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... les mots que vous utilisez pour vous. Et vous pouvez poursuivre.

Mme Danielle SIMONNET. - J'avais la parole dans la réponse et vous avez décidé... J'avais la parole...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous donne maintenant la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Bien. J'avais la parole, et vous avez décidé de me couper la parole parce que vous étiez en désaccord. Ainsi, vous ne vous appliquez pas les règles du débat que vous exigez d'appliquer aux autres.

Oui, il a même été expliqué ici, par votre adjoint, qu'il valait mieux une privatisation de la gare et donc des financements privés que pas de réaménagement de la gare. Moi, je vais vous dire, mieux vaut un projet qui n'ait pas lieu quand il est aberrant, plutôt que de les mettre en place de force. C'était valable pour la gare du Nord parce qu'il ne fallait pas, pour l'intérêt général, la transformer en centre commercial géant de luxe, et c'est valable pour la tour Triangle. Il n'est pas souhaitable de faire sortir de terre un projet aussi aberrant d'un point de vue écologique et aussi aberrant d'un point de vue économique.

Ainsi, arrêtez de nous faire du "green washing", comme dans le débat de ce matin où, pour masquer le fait que vous allez faire régresser cette ville sur la pleine terre, vous faites croire que vous allez planter beaucoup d'arbres qui ne pousseront pas ! Et là, vous voulez vous faire passer pour "super écolo" alors que, pendant vos communications, vous poursuivez ces projets aberrants, comme la tour Triangle ou bien les 6 tours du futur quartier la Défense sur la Z.A.C. "Rive Gauche" avec Masséna-Bruneseau. A chaque fois, à l'arrivée, ce sont des projets privés aussi. Oui, parce que ce sera soit des bureaux, soit des logements privés, mais jamais ce qui répond à l'intérêt général et à l'urgence climatique.

Ce projet, dans 15 jours, j'espère qu'on aura des bonnes nouvelles. Sinon, la bataille, elle doit bien se poursuivre.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien.

VI - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux déplacements des scènes de "crack" sur l'espace public.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous arrivons maintenant à la question du groupe Communiste et Citoyen.

Je vous donne la parole, c'est Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, vendredi 24 septembre, vous avez déplacé la "scène de "crack" de Riquet à la porte de la Villette, 2 kilomètres plus loin, toujours dans le 19e arrondissement, toujours aux marches de nos quartiers et de nos villes populaires. Mais les habitantes et les habitants de ces quartiers semblent tout simplement être invisibles aux yeux du Ministre de l'Intérieur. A quel point faut-il être acculé, être face au mur pour penser que la construction d'un mur réglera quelque problème que ce soit ? Quel symbole terrible ! Quel aveu d'échec d'un cirque qui n'a que trop duré ! Alors que nous passons notre temps à construire des ponts entre Paris et les villes voisines, que nous nous battons pour faire tomber les murs, partout dans le monde, dans notre Capitale, la Ville Lumière, un mur est érigé pour empêcher des êtres humains de traverser un tunnel.

Et alors que le trafic continue à faire rage sans sembler être trop perturbé, 3 habitants des Quatre-Chemins sont poursuivis par le Procureur de la République pour avoir tenté d'inscrire sur le désormais bien nommé mur de la

honte, je cite : "Le mur de la honte, merci DARMANIN". L'expression d'une opinion contradictoire semble visiblement être ce qui préoccupe plus fortement les forces de l'ordre et la justice au square Forceval. Comment ne pas s'indigner d'un tel décalage dans le traitement des infractions et des transgressions de la loi ?

Monsieur le Préfet, nous sommes en colère, nous, les élus, les habitants et les habitantes du 19^e, de Paris, d'Aubervilliers, de Pantin. Dès le mois de juillet, vous avez avancé l'idée de déplacer la "scène de "crack" de Riquet à la porte de la Villette, place Auguste-Baron et square Forceval. A peine aviez-vous lancé cette idée que la grande majorité des élus vous ont exprimé leur désaccord avec cette proposition, ici même, dans cet hémicycle, lors d'un débat auquel vous avez assisté et répondu. Nous dénonçons une proposition irresponsable, un mépris pour les habitants et une méconnaissance des problématiques.

Puisque les valeurs de la République sont à la mode, je m'interroge : est-ce normal que dans notre République, des agents d'Etat, nommés, puissent piétiner la voix des élus qui, majorité comme opposition d'ailleurs, sont entrés ici par la force du peuple ?

Nos politiques ne seraient que plus efficaces, ne gagneraient que plus à s'affranchir de ces oppositions qui n'ont pas lieu d'être en démocratie, chacun, chacune dans son rôle, la Ville dans l'élaboration de réponses sanitaires et sociales de long terme, indispensables, la Préfecture de police dans la lutte contre le trafic, démantèlement de ces réseaux de transformation et de circulation de cocaïne et de "crack", tout aussi indispensable.

La mobilisation de la police nationale et de la justice est-elle à la hauteur des enjeux ? Les policiers et les policières mobilisés et les moyens d'enquête mis à disposition sont-ils vraiment suffisants ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Cette question s'adresse à vous, Monsieur le Préfet de police. Je vous donne la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Cette question me donne l'occasion effectivement de revenir sur un point, qui est celui de notre réactivité dans la lutte contre les stupéfiants.

Je voudrais dire en préalable, parce que cela a été traité à juste titre de "fake news", qu'il n'y a pas de zones de non-droit en matière de lutte contre la drogue. Je préfère le dire et l'affirmer ici, de manière que les choses soient claires, puisque j'ai été interrogé en la matière.

Je vais donc, Madame, vous donner un petit bilan de ce que nous avons fait depuis le début de l'année. 284 personnes ont été interpellées pour trafic, de "crack", j'entends - malheureusement, pour ce qui concerne le reste des trafics, c'est plus important. 328 personnes ont été interpellées pour usage et pratiquement 3 kilos de "crack" ont été saisis. C'est un bilan extrêmement significatif, qui d'ailleurs se poursuivait ces derniers jours puisque de nombreuses autres interpellations ont encore été faites. Mais au-delà, bien sûr, de l'interpellation de personnes, nous avons également, depuis le début de l'année, démantelé 11 cuisines de "crack". En effet, vous savez que c'est sous ce vocable que se caractérise la fabrication du "crack" dérivé de la cocaïne.

Ainsi, c'est un ensemble très vaste d'interpellations. La politique pénale se poursuit. Même si elle est la responsabilité du Parquet, je peux le dire, il y a eu depuis le début de l'année 292 injonctions thérapeutiques.

Je le dis ici, je considère que l'action en matière de lutte contre le "crack" est tout à fait à niveau. Elle pourrait bien sûr être supérieure, mais nous avons, lors de ce Conseil que vous décrivez, que vous rappelez, Madame, évoqué le fait que la solution n'était pas uniquement policière, qu'elle était aussi et avant tout médicale et sociale. Il est donc urgent aussi, sur ces aspects, en dehors de l'action policière, qu'il puisse y avoir des esquisses de solutions et un certain nombre d'éléments qui permettront de mettre fin à ce que vous appelez des "scènes de "crack".

Oui, bien évidemment, cette situation n'est pas acceptable, cette situation ne peut être pérenne. On ne peut pas déplacer d'endroits en endroits, sans traitement, sans assistance, sans autre présence, finalement, que la présence policière autour de ces drogués, à l'infini, ces gens-là. Il faut trouver d'autres solutions. Nous sommes, je suis, je l'ai dit, tout à fait prêt à les envisager, à les regarder et à aider ceux qui veulent les initier. C'est ce que j'ai l'intention de poursuivre.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Anne SOUYRIS et Nicolas NORDMAN.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci aussi pour cette question, parce que, effectivement, la question de cette évacuation pose des questions de sécurité mais pose aussi des questions sanitaires qui, je suis heureuse de vous l'entendre dire, Monsieur le Préfet, sont évidemment majeures. Il me semble... Il me semble que quand...

Monsieur, laissez-moi terminer ! ... Que quand M. le Premier Ministre a répondu à Mme la Maire Anne HIDALGO sur cette question, et il a bien dit effectivement que c'était une question sanitaire et qu'il y avait quelque chose de tranché d'un point de vue de l'Etat, qui était que la question sanitaire était majeure. C'est ce que nous

avons compris. Et juste après cette réponse, il y a eu une réponse, pour la première fois - pour la première fois -, exclusivement sécuritaire, c'est-à-dire sans même une mise à l'abri, évidemment sans concertation mais même sans mise à l'abri, sans propositions d'aucune sorte d'un point de vue sanitaire.

C'est donc une réponse qui est quand même difficile à entendre, d'autant plus que depuis, nous avons fait de nouvelles propositions, de nouvelles réunions et que vous y êtes évidemment associé avec l'Agence régionale de santé. Pour le moment, nous n'avons pas de réponses du côté sanitaire.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Est-ce que Nicolas NORDMAN veut dire quelque chose ?

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Oui, très rapidement. D'abord, je voulais, peut-être au nom de l'Exécutif, assurer de notre plein soutien les riverains, les commerçants mais aussi les élus du 19^e arrondissement, de Pantin et d'Aubervilliers, qui ont été impactés par cette évacuation du site Riquet à la demande du Ministère de l'Intérieur.

La situation telle qu'elle est aujourd'hui à la porte de la Villette, comme elle l'était d'ailleurs hier à la porte de la Chapelle, à Stalingrad, à Éole n'est pas acceptable. Il faut éviter, cela a été dit, la succession de déplacements des scènes de consommation ouvertes, et donc trouver des solutions durables de prise en charge et de soin des personnes toxicomanes. D'ailleurs, nous nous réjouissons, cela vient d'être dit, d'avoir été entendus par le Premier Ministre et le Gouvernement pour inscrire dans le prochain projet de loi de finances de la Sécurité sociale des autorisations et crédits pour mettre en place des lieux de prise en charge des toxicomanes. D'ailleurs, nous y travaillons avec l'Etat, Anne SOUYRIS, Emmanuel GRÉGOIRE, l'ensemble de l'Exécutif et, bien entendu, les maires d'arrondissement.

Cela a été dit, il faut également que les forces de sécurité soient davantage mobilisées pour lutter plus intensément contre les trafics, les trafics et notamment les dealers, que les moyens de police soient maintenus et renforcés sur les sites pour éviter ce qu'il se passe actuellement à la porte de la Villette mais aussi sur les sites de report.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Avant de vous redonner la parole, Madame NAGET, à mon tour.

D'abord, je veux dire que je trouve absolument scandaleux ce déplacement de population de personnes toxicomanes, des dealers aussi qui étaient dans le bus qui les emmenait gentiment vers leur nouveau lieu d'exercice de leur activité, je dirais en pleine lumière, et je trouve scandaleux que la seule réponse des pouvoirs publics soit le déplacement du problème. Et le déplacement du problème, c'est toujours à Paris, mais en lien, cette fois-ci encore plus fortement, avec nos collègues de la Seine-Saint-Denis. Je veux dire ici au maire de Pantin et aux maires des autres communes concernées que nous sommes totalement solidaires et que ce déplacement de population toxicomane et de dealers ne peut pas tenir lieu de politique publique. C'est la première chose.

Deuxièmement, vous l'avez dit avant moi, je me réjouis que le Gouvernement et le Premier Ministre aient enfin tranché entre deux positions qui s'affrontaient au sein du Gouvernement, d'un côté une position consistant à dire que la question du traitement sanitaire, psychiatrique des personnes toxicomanes n'était pas le sujet, avec une opposition farouche aux lieux permettant, justement, de prendre en charge ces personnes toxicomanes, et, de l'autre côté, celle qui voulait justement mettre en place quand même ces structures de soins.

Il se trouve qu'ici même, Monsieur le Préfet, en son temps, il y a quelques mois, vous aviez vous-même exprimé votre désaccord avec la loi, ce à quoi on vous avait répondu qu'en tant que Préfet, vous n'étiez pas ici pour exprimer ce désaccord. Mais je me réjouis... Je me réjouis que le Premier Ministre ait tranché.

Maintenant, nous sommes face à un sujet qui est que la loi dit que c'est au Préfet de Région et aux autorités de l'Etat de faire les propositions. On ne s'en est pas tenu à cela, on a fait un certain nombre de propositions tenant compte quand même d'une jurisprudence du Premier Ministre, en tous les cas dans la lettre du Premier Ministre, nous expliquant qu'il fallait évidemment que les lieux de soins ne soient pas à proximité des écoles, ce qui à Paris complexifie la tâche, puisqu'on a une école ou une crèche à peu près tous les 300 mètres.

Nous sommes donc en train de travailler, et je remercie mes adjoints et toutes les équipes, d'arrache-pied à des solutions qui permettent cette prise en charge sanitaire et psychiatrique. Je pense, et je le redis, que sur la question qui relève plutôt des compétences du Ministre de l'Intérieur, il faut mettre les bouchées doubles. Tant qu'on considérera qu'il y a des lieux où on peut exercer le deal et la consommation, on aura un énorme problème. Nos concitoyens ne comprendront pas ce qu'il se passe et ils seront évidemment renvoyés à une perception extrêmement négative de ce que les pouvoirs publics font, puisque, pour eux, cela s'apparente à ne rien faire pour eux.

Nous sommes donc face à un problème majeur, aussi de société, sur lequel nous devons nous retrouver. Nous retrouver, c'est-à-dire avoir effectivement une action de la police sur la question des trafics, des stupéfiants, et

l'amplifier, et, par ailleurs, avoir cette réponse sanitaire pour éviter d'avoir à construire ce que d'aucuns appellent aujourd'hui ce mur de la honte, que, comme vous ici, mes chers collègues, je dénonce.

Je vous donne la parole, Madame Camille NAGET, puisque vous pouvez reprendre la parole, bien sûr.

Oui, peut-être M. le Préfet avant que je vous redonne la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci.

Je suis un peu surpris, Madame la Maire, de ce que vous venez d'indiquer.

Je ne veux pas revenir sur le fait générateur de la situation sur la rue Riquet. Il était le fait également d'une décision unilatérale qui, à l'époque, nous a quelque peu surpris et qui n'était pas à l'image de ce que nous avons conduit jusqu'à présent.

Sur l'action policière, je m'inscris en faux par rapport à ces déclarations. Je viens d'en faire la démonstration.

Quant aux éventuelles contradictions dont vous faites état à l'intérieur du Gouvernement, vos informations sont sans doute meilleures que les miennes sur d'éventuelles discussions en la matière, mais je n'ai pas à commenter les choses. J'avais été très précis lorsque j'étais intervenu en disant que j'étais contre les salles de consommation mais que j'attendais la décision du Premier Ministre. Il me semblait, là-dessus, avoir été extrêmement clair. Comment pourrait-il d'ailleurs en être autrement ?

Mais pour mettre en œuvre la décision du Premier Ministre, Madame la Maire, déposez des dossiers dans le cadre d'application de cette loi. Mme SOUYRIS dit "nous vous avons fait des propositions" ; je souhaiterais pouvoir les recevoir, les avoir par écrit.

Non, mais en la matière, je crois qu'il faut garder son calme. Je souhaiterais que l'Etat reçoive des propositions, qu'il n'a pas à ce jour reçues de façon très officielle. Et ensuite, sur cette base-là...

Attendez, en fonction... Laissez-moi également parler. En fonction de tout cela... En fonction de cela, nous pourrions, Madame la Maire, et je vous en ai assuré, travailler ensemble sur la base de ces propositions, comme cela a été indiqué.

Voilà, je crois que maintenant, "mur de la honte", tout cela, c'est très gentil, ce sont des postures. Ce qui compte, c'est la réalité des choses et de trouver des solutions.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur le Préfet, la réalité, c'est qu'il y a un mur et que ce mur de la honte, on essaie de construire avec nos collègues de la Métropole des ponts et des passerelles entre Paris et les voisins, et là, le symbole de ce mur, oui, c'est le mur de la honte.

Par ailleurs, ce que je veux vous dire, c'est que la loi est très claire. La loi est très claire. C'est l'Etat qui doit normalement faire des propositions, on lui en a fait mais il ne va pas au bout de ces propositions. J'espère qu'on va y arriver. C'est d'ailleurs une discussion que nous avons, sous l'égide du Préfet... C'est une discussion que nous avons sous l'égide du Préfet de Région, à laquelle bien sûr le Préfet de police doit participer, mais qui est une question qui relève d'abord des lieux. Et cette question-là est entre les mains de l'Etat, elle n'est pas entre les mains de la Ville. La loi est très claire sur ce sujet.

Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire, Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les Adjointes pour ces réponses.

On le voit, c'est un débat qui passionne et dont les réponses et les interventions doivent être toujours à la hauteur de ce que vivent nos concitoyens, de ce que vivent les habitants de ces quartiers et de ce que vivent malheureusement aussi les usagers et les usagères de drogues.

Monsieur le Préfet, on a bien entendu votre inventaire à la Prévert, mais il faut aussi entendre ce que vivent les habitants et l'impression et le sentiment qu'il n'y a pas d'action. Oui, le mur, ce n'est pas une posture de dire "le mur de la honte", parce que c'est absolument honteux de construire des murs pour empêcher, encore une fois, des êtres humains de passer d'un endroit à l'autre. Cela, nous ne pourrions jamais l'accepter et, Monsieur Rudolph GRANIER, continuez à vociférer, cela ne changera pas de votre habitude.

Nous attendons aussi, comme l'a dit Mme la Maire, un réel engagement de l'Etat, et cela, c'est la Préfecture de Région, sur les solutions sanitaires et sociales, parce qu'on voit bien qu'on en est là aujourd'hui, et la Ville de Paris n'est d'ailleurs pas la seule confrontée à ce problème. Cela fait 40 ans, 40 ans que personne, qu'aucun des gouvernements successifs n'a décidé de s'emparer de cette question, 40 ans que l'A.R.S. et ses prédécesseurs ne se sont jamais penchés sur cette question, 40 ans que nous ignorons les politiques publiques d'addictologie. Il serait donc peut-être temps de s'y mettre et de travailler ensemble sur ces sujets.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame NAGET.

VII - Question d'actualité posée par le groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris relative à l'explosion de la rue de Trévis.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Dernière question, du groupe "Indépendants et Progressistes", Mme BÜRKLİ.

Mme Delphine BÜRKLİ, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Hier matin, à l'ouverture du Conseil de Paris, j'attendais de votre part, Madame la Maire, quelques mots, une attention portée aux victimes de Trévis, un dossier qui, pour le moins, traîne en longueur. Au lieu de cela, vous nous avez proposé d'inscrire à l'ordre du jour, en procédure d'urgence, un projet de délibération pour exonérer de taxe, une nouvelle fois, les bars et les cafetiers pour l'exploitation de leurs terrasses estivales. Certes, ce sujet mérite débat, mais si procédure d'urgence il doit y avoir, c'est d'abord pour Trévis.

Rue de Trévis, c'est une explosion dévastatrice un matin du 12 janvier 2019, qui a tué 4 personnes, blessé 66 femmes et hommes, laissé des centaines d'habitants démunis, sans ressources, sans toit. Vient se superposer à ce drame humain, à ce choc psychologique, à l'épreuve que les victimes endurent depuis 34 mois maintenant, un vrai sentiment d'humiliation. En d'autres termes, elles ont le sentiment d'être "menées en bateau". Et moi qui les accompagne depuis 34 mois, je me sens solidaire de ce qu'elles ressentent et je suis, d'une certaine façon, leur porte-parole dans cet hémicycle cet après-midi.

Le 28 octobre 2020, vous avez bien voulu recevoir les présidentes des deux associations, Dominique PARIS et Linda ZAOURAR. Un an plus tard, que s'est-il passé ? Rien. Des mots, des mots, des mots. Mais les mots, les victimes n'en peuvent plus, elles n'en veulent plus. Elles veulent désormais des actes.

Il y a tout juste une semaine, votre premier adjoint a reçu deux victimes. Qu'ont-elles entendu ? Je le cite : "Je suis surpris, je ne savais pas que vous souffriez autant". Et, surtout, une cacophonie en matière d'indemnisation, de calendrier, de méthode. A grand renfort de médias, vous nous avez pourtant annoncé une enveloppe de 20 millions d'euros, sauf que votre premier adjoint s'est emmêlé les pieds sur le calendrier. D'abord prévu à ce Conseil de Paris, ce sujet est reporté en novembre dans le meilleur des cas.

J'ajoute que la déléguée interministérielle d'aide aux victimes a répondu à toutes les questions que vous vous posiez et a levé tout obstacle juridique à la mise en œuvre d'une indemnisation des victimes. Elle confirme d'ailleurs les conclusions des consultations de Maître BIBAL, avocat de la Fenvac, de Maître FROMENT, Conseiller d'Etat honoraire et avocat de droit public, qui les ont présentées à la mairie du 9e à chaque réunion mensuelle que j'organise depuis plus de 2 ans. Et tous ces documents, qui évoquent cet accord-cadre d'indemnisation, j'ai toujours pris soin, vraiment, de vous les transmettre personnellement depuis longtemps.

Je comprends que, depuis hier en fin de matinée, les avocats et les juristes de la Ville échangent avec ceux de la Fenvac en vue d'un comité local d'aide aux victimes qui se tiendra la semaine prochaine, convoqué par le Préfet de Région qui, une fois de plus, prend les choses en main.

Je veux vraiment remercier les associations de victimes, toutes les personnes engagées dans ce dossier, bien sûr les services de l'Etat, en particulier le Préfet Marc GUILLAUME qui a entendu la détresse des victimes.

Aujourd'hui, mes questions, Madame la Maire, sont simples. Quand allez-vous mettre en place l'accord-cadre d'indemnisation pour toutes les victimes de dommages corporels et de dommages matériels ? Avec quelle méthode, pour quels montants et un versement aux victimes à quelle échéance ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Emmanuel GRÉGOIRE pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Madame la Maire du 9e arrondissement, je serais tenté d'être dur, Madame la Maire, sur le cynisme que j'ai senti poindre dans votre intervention. Et je vais répondre pourquoi en quelques éléments précis... Je vais répondre pourquoi en quelques éléments précis, même si je ne vais pas m'appesantir sur la douleur que je ressens, que nous ressentons, quelques-uns, à être les victimes d'une instrumentalisation. C'est particulièrement... Particulièrement grave !

Premier message... Premier message et j'ose espérer qu'il va nous rassembler. Premier message, et j'ose espérer...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Si vous pouviez écouter un instant Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - ... qu'il va nous rassembler. Les victimes... Les victimes...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Emmanuel GRÉGOIRE, un instant. Vous allez écouter Emmanuel GRÉGOIRE qui répond au nom de l'Exécutif.

Allez-y, Emmanuel.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Premier objectif qui doit nous réunir, y compris en le traitant par le degré d'urgence qu'il mérite, c'est collectivement œuvrer à la mise en œuvre d'un accord-cadre. Mais un accord-cadre, c'est un mot vague tant qu'il n'est pas rédigé et tant qu'il n'est pas signé par les parties qui doivent y concourir.

Deuxième élément, et c'est là que, pardon, cela suscite chez moi un tout petit peu d'interrogation sur le sens des paroles qui sont prononcées. Nous avons à maintes reprises, à l'oral et par écrit dans un courrier de la Maire au Premier Ministre en octobre 2020, donné notre accord de principe pour la participation à un accord-cadre, à la réserve de quelques points de droit qui s'imposent à nous, et j'ose penser qu'ils s'imposent à nous également pour des raisons morales.

La première, c'est que ce n'est pas une reconnaissance de culpabilité. Il reviendra à la justice et à elle seule de fixer quelles sont les responsabilités des uns et des autres. Je suis bien mal placé pour faire des commentaires sur ce point. Mais ce que je sais, c'est que tant qu'aucune partie n'est condamnée, elle est présumée innocente. Et c'est important, pour une raison que chacun comprend dans le principe du respect de la procédure judiciaire.

Et, deuxièmement, sur la dimension de sa conséquence juridique, en droit, il est interdit à une collectivité territoriale d'exercer des libéralités, de verser des fonds alors que sa culpabilité n'est pas reconnue. C'est au cœur des discussions que nous avons avec la Fenvac, avec la délégation interministérielle à l'aide aux victimes, avec la direction de la chancellerie qui en a la charge et avec la D.G.C.T. qui est, en la matière, sur le principe du contrôle de la légalité, le lieu où s'exerce la validation juridique de l'accord.

Nous avons écrit en octobre 2020 ; la réponse, elle est ici, Madame la Maire du 9e arrondissement, elle est ici. Elle est datée du 10 septembre 2021. Nous sommes début octobre et il ne s'est déroulé depuis cette réponse, qui vient répondre juridiquement à tous les points que nous avons mis en avant et qui faisaient obstacle de fait - obstacle de fait - à la mise en œuvre d'un accord-cadre tel qu'il avait été pensé notamment par la Fenvac... Et pardon de vous dire que ce point ne valide pas les orientations prises par la Fenvac sur la base des analyses qui avaient été produites antérieurement, et que nous devons donc urgemment prendre en compte les observations qui sont ici formulées et les intégrer pour les mettre en œuvre.

Il ne s'est pas rien passé depuis un an. Il y a des gens qui ont travaillé et pardon de vous dire que la Ville de Paris y a concouru. Et quand je dis "la Ville", ce ne sont pas nous, les élus, c'est l'administration parisienne en lien avec la D.I.A.V., en lien avec les avocats de l'ensemble des parties, en lien avec la Direction des Affaires civiles et du Sceau, en lien avec la Direction générale des collectivités territoriales pour faire en sorte que ce point de droit tout à fait innovant, tout à fait nouveau, tout à fait indispensable et urgent soit conçu avec rigueur juridique, avec célérité pour, ensuite, le mettre en œuvre.

Nous avons demandé dès la réception de cette lettre la convocation d'un C.L.A.V. qui, sous la présidence du Préfet de Région et de la Procureure de Paris... Et pardon de vous dire qu'il en a pris l'initiative ou qu'il s'en est saisi non pas parce que nous ne le ferions pas, mais parce que les textes précisent que c'est son devoir, que c'est lui qui en assure la coprésidence. Par conséquent, en faire le reproche à la Ville de Paris est franchement malveillant et, pour le dire, profondément diffamatoire.

Et je trouve qu'accabler la Ville de Paris avec une force, une obsession unilatérale systématique... Avez-vous reproché à la délégation interministérielle à l'aide aux victimes l'année qu'il lui a fallu pour répondre aux questions juridiques que nous avons soulevées ? Que vous avez soulevées, j'en conviens, parce que je sais votre présence quotidienne aux côtés des victimes, je le sais, mais vous savez aussi que nous n'avons pas manqué d'énergie à vos côtés pour accompagner ces victimes dans les drames individuels qui sont engagés.

Nous avons pris un engagement et, pardon de le dire, il n'y a pas d'hésitation ou de recul, j'ai dit aux associations moi-même, donc je sais ce que j'ai dit, que dès ce Conseil, nous ferions voter un vœu qui acterait politiquement l'accord de notre Assemblée délibérante pour abonder un fonds d'indemnisation à hauteur provisionnelle de 20 millions d'euros.

Deuxièmement, j'ai dit que le C.L.A.V. urgent que nous demandions cette semaine, et qui ne sera organisé que le 21 octobre - encore trois semaines de perdues -, aurait vocation à organiser la validation d'un accord-cadre. Celui de la Ville de Paris est acquis, celui des autres parties est encore attendu. Et je voudrais au moins que l'exigence dont vous témoignez à l'endroit de la Ville de Paris s'exerce avec la même force à l'endroit de tous les autres qui doivent participer, les assureurs, G.R.D.F. et tous ceux dont c'est aussi la mission d'abonder le fonds. Et si nous nous fixons l'objectif que l'accord-cadre qui est en train d'être travaillé avec la Fenvac... La Fenvac est tout indiquée pour nous aider à le mettre en œuvre, et si le 21 octobre prochain, le C.L.A.V. valide le format de l'accord-cadre, nous utiliserons tous les moyens juridiques nécessaires, y compris la procédure d'urgence au Conseil de Paris, pour que notre Assemblée délibérante vote définitivement l'accord-cadre au mois de novembre. L'accord-cadre, par définition, notre Assemblée ne peut le voter que s'il est rédigé et accepté par les parties.

Ainsi, je confirme deux engagements mais nous y reviendrons à l'occasion du vote du vœu. Premièrement, l'engagement de provisionner 20 millions d'euros pour abonder le fonds de façon à pouvoir accompagner les

victimes de façon rapide et, deuxièmement, de nous mettre en disposition collective de sorte que les fonds puissent commencer à être libérés avant la fin de l'année.

Mais tout cela en ayant tout de même deux exigences. D'abord, qu'il n'y ait pas de reconnaissance de culpabilité. Laissons la justice faire sereinement son travail, ce qui veut dire que si la Ville est amenée à payer des indemnités, "in fine", si elle n'est pas reconnue coupable, nous en demanderons le remboursement comme c'est notre mission de gestionnaire des deniers publics. Ensuite, que nous fassions en sorte que le brouhaha administratif et la complexité juridique de ces montages, qui mettent en cause à la fois l'épuisement des mesures assurantielles traditionnelles et, disons-le même si c'est un cas très complexe, le temps long de la justice pour reconnaître les responsabilités des uns et des autres, entre les deux, une fois encore, on se tourne vers les pouvoirs publics, et les pouvoirs publics seront présents.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Oui, je vais vous donner la parole, puisque, de toute façon, vous pouvez reprendre la parole après, mais je veux dire quelques mots.

Notre Ville a connu beaucoup de drames, beaucoup de tragédies durant la mandature précédente, évidemment les attentats mais aussi Trévis. Et, à chaque fois, dans ces drames que nous avons vécus aux côtés des Parisiennes et des Parisiens, aux côtés des victimes qui, pour certaines d'entre elles, n'étaient pas parisiennes mais se sont retrouvées à cet endroit-là, parfois d'ailleurs des victimes venant de très loin, nous avons toujours été à leurs côtés, aux côtés de leurs associations et nous avons toujours cherché avec elles des solutions. Des solutions globales pour accompagner les indemnités avant que les assurances ne fonctionnent mais aussi des solutions extrêmement concrètes, qui ne sont pas passées, parce que je n'ai pas jugé bon de le faire et les associations non plus, par un suivi personnalisé que j'ai souhaité organiser ici, à la Ville, dans lequel je me suis impliquée personnellement, un suivi individualisé des situations de personnes qui, parce qu'elles avaient été handicapées suite au drame, et c'était le cas aussi pour Trévis, ne pouvaient plus loger dans des logements qui n'étaient pas adaptés aux personnes en situation de handicap, à tel autre endroit accompagner une personne qui avait perdu son emploi et qu'il fallait réaccompagner vers son travail.

Colombe BROSSEL s'en souvient très bien, elle assumait cette responsabilité à mes côtés dans la précédente mandature, et Nicolas le sait très bien aussi pour ce qui est de cette mandature, nous avons toujours été au quotidien des personnes, y compris pour Trévis, des personnes que j'ai reçues personnellement. Je pense à ce couple de touristes venant d'Espagne, en sachant que l'épouse a été tuée dans l'explosion de Trévis, je pense à un certain nombre de personnes qui ont subi des dégâts corporels et surtout qui sont dans un "post-trauma" qui leur pose des problèmes pour pouvoir continuer à travailler. Et j'ai fait en sorte, pour chacune de ces personnes et en lien avec leurs associations, que l'on ait un suivi personnalisé, y compris cette jeune femme pour laquelle nous sommes évidemment mobilisés et pour laquelle il y a eu 20 propositions de logement, 20 propositions de logement qui n'ont pas été retenues. Et on va continuer parce que je considère que compte tenu du traumatisme subi par ces diverses victimes, celles-ci ont le droit de poser des exigences et nous n'avons pas à imposer des solutions qui ne leur conviendraient pas.

Ainsi, je le dis ici, il y a dans cette ville, à la fois au niveau de l'administration, au niveau de mon cabinet et au niveau des élus, un travail qui se fait, et vous ne pouvez pas l'ignorer, Madame la Maire du 9e, avec chacune de ces personnes.

Ensuite, il est clair que, face aux problèmes juridiques, aux expertises, à la question visant à savoir qui est responsable et coupable de cet accident, qui est un sujet au long cours parce qu'effectivement, il y a des entreprises, la Ville et un certain nombre d'acteurs qui sont concernés, ce temps de la justice, ce temps de l'indemnisation est un temps long. C'est un temps trop long et il ne peut pas être un temps satisfaisant pour les victimes, lesquelles doivent faire preuve de dépenses liées notamment à l'accident, à l'invalidation, à l'invalidité qui parfois les empêchent aujourd'hui de travailler et donc d'avoir un revenu.

Par rapport à cela, pour faire les choses dans les règles du droit, j'ai en effet écrit il y a plus d'un an au Premier Ministre pour lui dire : voilà, nous, nous sommes prêts à déclencher ce fonds d'indemnisation pour les victimes, mais en tant que première magistrate de cette collectivité, je n'ai pas le droit juridiquement de déclencher des aides sans qu'il y ait une autorisation de ces aides. Et nous avons donc posé des questions pour pouvoir mettre en place ce fonds d'indemnisation. Il a fallu un an. J'ai attendu un an, mais pendant cette année écoulée, on a continué à travailler avec chacune des personnes qu'on a pu accompagner, vers l'emploi, vers le logement, etc. Mais j'ai attendu un an pour avoir la réponse, et la réponse est là. Dès que la réponse est tombée, qui disait que, oui, on pouvait créer un fonds d'indemnisation, j'ai décidé de débloquer un fonds avec une première amorce de 20 millions d'euros - s'il faut plus, on mettra plus - qui pourra être mobilisée pour accompagner les victimes le temps que les responsabilités se fassent jour et qu'on puisse verser des sommes à ces victimes, sommes qui, ensuite, évidemment, entreront dans des formes d'avances faites au regard de ce que les assurances et autres pourront faire par la suite.

Ainsi, ces 20 millions d'euros, nous allons en décider, parce qu'évidemment j'ai besoin d'un vote du Conseil de Paris pour engager 20 millions d'euros de la Ville sur ce fonds d'indemnisation, et c'est ce que nous allons faire avec

le principe posé à ce Conseil de Paris. Ensuite, nous allons travailler dans le respect des règles avec à la fois les autorités, l'Etat, le Préfet de Région, et les associations pour définir ensemble, et je veux une définition la plus simple possible, les critères de déclenchement de cette aide. En effet, ce fonds d'indemnisation, il faut qu'il vienne aider celles et ceux qui souffrent aujourd'hui, parce qu'ils ont perdu leur travail ou parce qu'ils ne pourront plus jamais retravailler. C'est donc ce travail-là que nous sommes en train de faire.

Je le dis parce que si on veut travailler sérieusement, si on veut que notre belle institution Mairie de Paris, qui a peut-être une responsabilité, je n'en sais rien et on ne la refusera pas si c'est le cas... D'ailleurs, au lendemain de ce drame de la rue de Trévis, j'ai demandé qu'il puisse y avoir une inspection générale, laquelle a été faite pour montrer aussi les procédés qui étaient les nôtres en termes d'intervention sur par exemple ce site de Trévis. Dès lors, nous ne refuserons pas les responsabilités même si, le cas échéant, la Ville est considérée comme responsable et coupable. On ne renoncera pas, parce que la première chose qui m'importe, c'est l'indemnisation des victimes.

Mais si on veut travailler sereinement, il faut rester, je dirais, dans un état d'esprit républicain, dans lequel le malheur de l'autre ne peut pas - ne peut pas - servir à je ne sais quelle arrière-pensée, parce que le malheur de l'autre doit d'abord nous amener, nous, à travailler différemment, à faire preuve évidemment de notre compassion et de notre empathie, mais aussi à trouver les solutions juridiques et financières.

Ainsi, je vous le dis, dans ce dossier-là, on peut se dire qu'il y a peut-être du temps de perdu, et je ne suis pas sûre que ce soit la Ville qui ait perdu ce temps, mais peu importe. On est maintenant dans une situation où on peut débloquer ces 20 millions d'euros, on peut débloquer ce fonds et on peut procéder à la mise en place de cette indemnisation, de cette avance qui va être celle du fonds d'urgence de la Ville, et je pense que cela devrait toutes et tous nous réunir. Mais je ne laisserai pas dire que nous n'aurions pas été ni dans l'empathie, ni dans la compassion, ni dans l'accompagnement individuel de chacune des victimes. En tous les cas, pour ma part, je l'ai fait et je continuerai à le faire comme je l'ai toujours fait pour toutes les victimes qui ont pu connaître des drames ici à Paris.

Monsieur BOURNAZEL, vous avez demandé la parole.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

Sur ce sujet très sensible, je voudrais que le premier adjoint retire les propos "cynisme" et "arrière-pensées". Car on peut tout reprocher à Delphine BÜRKL, mais certainement pas le cynisme, certainement pas le fait d'avoir des arrière-pensées, elle qui accompagne depuis le début, depuis de longs mois, chaque jour, je dis bien chaque jour, les riverains, les habitants et toutes les victimes, quelles qu'elles soient.

Je vous demande donc de retirer ces propos pour qu'on retrouve un débat naturellement apaisé, respectueux et digne de la démocratie parisienne.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Et respectueux de la Ville si je puis me permettre, parce que, effectivement, on peut, à la lecture parfois d'un certain nombre d'articles ou de déclarations, se poser la question de savoir quel type de mise en cause est à l'œuvre aussi.

Voilà, je suis d'accord avec vous, Monsieur BOURNAZEL, que tout le monde revienne à quelque chose de serein ; la Ville est dans son rôle, la Ville a réagi, a questionné et a attendu un an qu'on lui apporte une réponse, cette réponse est là et nous agissons sans attendre. Et je crois que les victimes que je rencontre comme vous, Madame BÜRKL, attendent de nous que nous nous rassemblions sur leur situation et non pas que nous nous divisions. Ainsi, d'accord avec vous pour que la sérénité revienne, mais que les propos soient équilibrés de part et d'autre.

Madame BÜRKL.

Mme Delphine BÜRKL, maire du 9^e arrondissement. - Je suis exactement dans le même état d'esprit que ce matin du 12 janvier 2019, et j'ai dû résumer 34 mois en trois minutes, une situation intenable pour des familles déracinées, déboussolées.

Alors, je prends acte de vos propos, Madame la Maire, je prends acte de vos engagements devant tout le monde, devant cette Assemblée. Je souhaite vraiment, pour les victimes et pour les victimes seules, qu'une solution leur soit apportée, qu'elles ne soient plus ballottées entre un jour l'Etat, un jour la Ville, un jour je ne sais qui, G.R.D.F. Je n'ai pas souhaité rapporter non plus les propos tenus par M. GRÉGOIRE mercredi sur G.R.D.F.

Mais bon, je resterai pour ma part, comme je l'ai toujours été depuis 34 mois, à leurs côtés, aux côtés des victimes pour les défendre, pour les aider à retrouver une vie normale. J'attends le Conseil de novembre avec impatience pour avoir enfin du concret, et, bien sûr, comme vous, je souhaite que la justice, un jour, fasse toute la lumière sur ce drame.

Ce que je souhaite, c'est avancer sans polémique, et vous le savez, Madame la Maire. Vous le savez, la façon dont je gère depuis 34 mois cette affaire, en invitant tout le monde autour de la table, tous les mois, pour que chacun puisse s'exprimer et apporter son aide à ces familles qui en ont besoin.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci et retrouvons-nous, rassemblons-nous comme nous savons si bien le faire, comme nous l'avions si bien fait avec le maire du 11^e arrondissement ou le maire du 10^e arrondissement lorsque nous avons été aussi touchés par les attentats du 13 novembre. Mais bien sûr que c'est notre rôle et c'est la grandeur du rôle des élus que de pouvoir dépasser les polémiques stériles pour trouver les solutions.

Je vous remercie.

2021 GIP 1 - Débat sur la pratique de la natation à Paris.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la création de piscines (12^e, 13^e, 20^e).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif au débat organisé sur la pratique de la natation à Paris.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au nombre de piscines disponibles dans le 5^e arrondissement.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif aux équipements sportifs situés dans les anciens locaux de l'École Polytechnique.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à l'apprentissage de la nage à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons donc à présent au débat sur la pratique de la natation. C'est le groupe "Indépendants et Progressistes" qui a porté cette proposition. Le débat inclura tous les temps de parole définis et la présentation des vœux.

Je donne la parole à Mme BÜRKLI pour le groupe GIP.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9^e arrondissement. - Je vais attendre quelques minutes que nos collègues sortent de l'hémicycle. Peut-être que la Maire de Paris doit partir.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Oui, nous attendons que tout le monde sorte. Merci beaucoup.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - S'il vous plaît, quittez l'hémicycle rapidement, n'en profitez pas pour commencer des conversations personnelles, que nous puissions poursuivre nos travaux.

Le silence étant revenu, ou presque, je vous propose que nous entamions le débat organisé sur la pratique de la natation à Paris, à l'initiative du groupe "Indépendants et Progressistes".

Puisque la Maire de Paris vous a déjà donné la parole, je vous redonne la parole, Madame BÜRKLI.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9^e arrondissement. - Merci, Monsieur BLOCHE.

Hier matin, nous étions réunis pour nous féliciter de l'organisation des Jeux olympiques à Paris à l'occasion de ce point d'étape. La Maire de Paris a tenu à rappeler sa volonté de faire de la Seine une zone de baignade en 2024. Tout cela est bien. Cependant, d'ici là, il sera nécessaire que l'Exécutif parisien, que la Maire de Paris se soucie davantage des conditions actuelles dans lesquelles se pratique la natation aujourd'hui dans nos piscines municipales.

C'est pourquoi le groupe "Indépendants et Progressistes" a souhaité mettre à profit sa niche pour organiser un débat au Conseil de Paris sur ce sujet important pour les Parisiennes et les Parisiens, les associations et les scolaires. Je me réjouis d'ailleurs que cette initiative ait rencontré un vif intérêt comme en témoigne la dépose de nombreux vœux rattachés dans lesquels nous partageons les constats et les demandes formulées.

Nous avons, je crois, touché du doigt un sujet qui intéresse et mobilise les Parisiens. Je pense aux associations, bien sûr, qui font vivre le sport dans nos territoires, je pense à tous ces bénévoles qui "mouillent le maillot" chaque semaine pour apprendre à nager à nos enfants. Aujourd'hui, nous allons donc laisser de côté quelque temps les J.O. pour évoquer très concrètement, très pragmatiquement la natation à Paris, des bébés nageurs aux cours seniors en passant par le sport santé et bien-être. D'ailleurs, qui sait, les bébés nageurs d'aujourd'hui seront peut-être les futurs champions olympiques de demain. En tout cas, il faut l'espérer.

Tout d'abord, je veux poser un constat. Avec plus de 7 millions de tickets vendus chaque année et une fréquentation grand public ayant bondi de 46 % en 13 ans, la natation connaît un engouement extraordinaire à Paris. Cependant, cet enthousiasme est, comment dire, difficilement compatible avec l'offre proposée qui souffre de très nombreux freins à son développement. Notre Ville est aujourd'hui confrontée à un manque criant de piscines, à des équipements vétustes, à une qualité de service pas du tout satisfaisante pour une capitale de 2 millions d'habitants, et c'est vrai que cette situation ne date pas d'hier.

Sur le manque d'équipements, la Chambre régionale des comptes avait déjà tiré la sonnette d'alarme en 2017 en rappelant que le ratio parisien des bassins pour 10.000 habitants ainsi que le ratio de surface de bassins pour 10.000 habitants étaient tous deux inférieurs de moitié à la moyenne nationale. Avec 41 piscines municipales, Paris compte un équipement pour 47.000 habitants alors que c'est un pour 40.000 habitants à Vienne et à Rome et un pour 30.000 habitants à Londres. Nous sommes donc loin du compte, d'autant plus que le Plan "Nager à Paris" 2015-2020 n'a permis de créer que 2 nouvelles piscines en 5 ans. J'entendais hier matin mon collègue Nicolas BONNET expliquer que plusieurs quartiers souffraient encore d'un manque criant d'équipements. On peut par exemple citer le 20e arrondissement qui, avec seulement 3 piscines pour près de 200.000 habitants, compte un ratio d'un équipement pour 66.000 habitants. Ce chiffre n'est absolument pas satisfaisant et le groupe Communiste et Citoyen a donc raison de demander la construction de 3 nouvelles piscines dans les quartiers de Bercy-Charenton dans le 12e, Carpentier dans le 13e et Lagny dans le 20e. Nous le soutenons.

Face à cette situation difficile, déjà difficile, j'avoue ne pas comprendre que la Ville de Paris tergiverse encore à sauvegarder le bassin d'apprentissage du collège Condorcet dans le 8e arrondissement, estimé à 600.000 euros. Sa remise aux normes doit permettre à de nouveaux élèves de profiter de créneaux supplémentaires pour apprendre la natation. Quoi qu'il arrive, je continuerai à me battre pour que le bassin d'apprentissage du collège Condorcet soit rénové et rouvert aux scolaires, pas simplement, d'ailleurs, du collège Condorcet mais aussi de toutes les écoles élémentaires autour, à cheval entre le 8e, le 17e et le 9e arrondissement, car il s'agit pour moi d'un projet d'intérêt général utile et nécessaire à notre collectivité.

Sujet tout aussi crucial, la vétusté des infrastructures. Sur le site Internet de la Ville, 7 piscines sur 41 sont indiquées comme étant fermées actuellement. Pour mettre en lumière ce problème structurel, je ne prendrai qu'un seul exemple, même si je sais qu'il y en a beaucoup d'autres, celui de la piscine Paul-Valeyre dans le 9e arrondissement, qui sur une année d'exercice a été fermée, figurez-vous, 9 mois - 9 mois sur 12. Cet équipement date des années 1970-80 comme la majorité des piscines à Paris. C'est un équipement qui a été construit en sous-sol, comme beaucoup à Paris, qui a été fermé plus de 2 mois durant l'été 2020 pour cause de rénovation, puis à nouveau près de 10 mois entre décembre 2020 et septembre 2021 du fait d'un manque de robustesse d'un linteau situé au-dessus du pédiluve, et puis, ironie du sort, la piscine Valeyre a encore été fermée il y a 4 jours en raison d'une fuite de canalisation. Tout cela est bien sûr navrant et l'exemple d'un équipement, si vous me permettez, qui prend l'eau au sens propre comme au sens figuré.

Avec la vétusté, les piscines parisiennes souffrent aussi de conditions d'exploitation peu satisfaisantes pour les nageurs sondés par l'association "Nageurs citoyens". Le service rendu aux usagers est déficient dans 87 % des piscines parisiennes.

D'abord, les horaires sont insuffisants ; plus de la moitié des piscines parisiennes n'ouvrent pas après 17 heures, 2 jours par semaine. Sur 41 piscines, seulement 16 ont un taux d'ouverture normal, c'est-à-dire avec une seule fermeture par semaine. Ces chiffres sont éloquentes et expliquent l'absence de créneaux suffisants pour nos associations.

Autre sujet d'insatisfaction, la qualité du service qui, là non plus, n'est pas satisfaisante. Plus de la moitié des usagers sont insatisfaits de l'accueil qui leur est réservé et cette situation est perçue par les usagers comme s'étant plutôt dégradée depuis 2017.

Un mot aussi sur la gestion financière qui illustre finalement tout ce que je viens de dire. La Chambre régionale des comptes rappelait en 2017 que le coût de la gestion des piscines parisiennes était mal connu. La Cour des comptes a même dédié dans son rapport national 2018 un encadré à la Ville de Paris, indiquant, je le cite : "Entre 2011 et 2015, la sous-fonction 413, piscines des comptes administratifs de Paris, intégrait par exemple des dépenses liées à l'exploitation d'un gymnase, d'une crèche, d'un conservatoire ou d'un terrain de boules". Se pose alors la question d'externaliser davantage la gestion de nos équipements aquatiques. Moi, je n'ai absolument aucun tabou sur ce sujet. Aujourd'hui, seules 11 des 41 piscines parisiennes ont une gestion externalisée, et force est de constater que ces équipements offrent de meilleures performances à tous les niveaux, avec moins de contraintes, des ouvertures plus larges ; ils sont mieux entretenus, plus propres et leurs coûts sont plus transparents.

Enfin, je veux achever mon intervention en abordant le sujet des scolaires, qui est sans doute le plus important de tous pour une collectivité, et Patrick BLOCHE ne va pas me contredire sur ce sujet.

Apprendre à nager aux petits Parisiens doit être une priorité absolue. Là aussi, les chiffres font froid dans le dos, les noyades sont la première cause de mortalité par accident de la vie courante chez les moins de 25 ans, et plus d'un tiers, 37 %, des enfants parisiens entrent au collège sans savoir nager correctement. Ces chiffres, là aussi, sont totalement inacceptables. Je rappelle que dans le cadre du Plan "Nager à Paris", la Maire de Paris s'était engagée à ce que tous les jeunes Parisiens, 100 % des jeunes Parisiens sortant du C.M.2 sachent nager, et on en est encore loin. Il faut donc absolument revoir nos pratiques, revoir nos usages pour pouvoir bien évidemment atteindre cet objectif. On en est très loin.

Finalement, la dernière annonce, cette semaine, aux parents d'élèves de l'annulation de tous les cours de natation pour les classes de C.E.1 et de C.E.2, alors qu'eux-mêmes n'ont pas pu avoir de cours de natation pendant

ces 2 dernières années Covid, au profit des classes de C.M.1 et de C.M.2 ne va pas dans le sens de la pratique de la natation pour tous les petits Parisiens. Je considère, et là, je pense que je serai aussi soutenue sur l'ensemble des bancs, qu'il est particulièrement malvenu de les priver une deuxième année consécutive de cours de natation.

Ainsi, sur ce sujet, nous devons être beaucoup plus ambitieux, beaucoup plus volontaires, et, dans le 9e, grâce au soutien de la Ministre des Sports, Roxana MARACINEANU, deux classes de grande section de l'école maternelle située 22 rue de Rochechouart ont participé cet été, du 14 au 25 juin, aux premières classes bleues organisées dans le 9e. 100 % d'entre eux ont réussi le test, savoir se sauver, et, durant les vacances, à l'automne, nous allons poursuivre cette expérimentation sur le temps périscolaire avec les enfants inscrits dans les centres de loisirs du 9e. Je tiens à remercier, bien évidemment, nos partenaires dans ce projet, en plus du ministère des Sports, la DASCO, le S.C.U.F., le Sporting club universitaire de France, en particulier Lionel BUISSON et Jonathan GUILLEMOT, son directeur technique natation. Vraiment, la priorité est de massifier ces stages dès le plus jeune âge, dès la moyenne section dans l'idéal, afin que le plus grand nombre d'enfants parisiens puissent avoir accès à l'aisance aquatique, et il faut dès le C.P. développer drastiquement l'apprentissage de la natation.

S'intéresser aux athlètes de haut niveau au Comité international olympique, aux grands aménagements, c'est bien, quand on regarde Paris d'en haut, bien sûr. Mais souhaiter développer la pratique du sport pour les Parisiens pour un meilleur cadre de vie, pour de meilleures conditions, la natation pour les Parisiens, les enfants, les seniors doit être notre priorité et nous y travaillerons tous ces prochains mois pour arriver à ce résultat.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame BÜRKLI, Madame la Maire du 9e arrondissement, dans le rôle qui est le vôtre en ce moment présent comme coprésidente du groupe "Indépendants et Progressistes", tout d'abord d'avoir utilisé cette nouvelle possibilité du règlement intérieur, c'est-à-dire avoir un débat organisé plutôt qu'une proposition de délibération, et puis pour avoir évoqué un sujet qui, évidemment, nous intéresse toutes et tous.

Je vous remercie d'ailleurs d'avoir terminé votre intervention sur l'enjeu scolaire, l'enjeu du sport à l'école. Dans la délégation qui est la mienne, vous me trouverez bien sûr à vos côtés pour obtenir de l'Education nationale, notamment de M. BLANQUER, Ministre des Sports, avec à ses côtés une Ministre déléguée, et de l'Etat qu'ils assument leurs responsabilités, puisque le sport à l'école, c'est la responsabilité de l'Education nationale.

J'ouvre le débat. Les groupes ont cinq minutes et la parole est à Béatrice LECOUTURIER pour le groupe M.D.E., groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chère Delphine, s'il est effectivement un sujet qui est récurrent à Paris, ce sont les piscines. En effet, il faut être bien courageux pour aller nager à Paris, il faut déjà trouver une piscine qui ne soit pas fermée, trouver un créneau de nage soit très tôt le matin, soit très tard le soir, avoir le courage de se déshabiller dans des vestiaires défraîchis et enfin prendre son mal en patience pour effectuer des longueurs dans des couloirs de nage bondés. Alors, oui, je salue les 190.000 nageurs par piscine, dont les 70.000 nageurs réguliers qui ont le courage d'affronter ces obstacles pour avoir le plaisir de nager une heure.

Mais au-delà de l'anecdote, les piscines à Paris ont un rôle central à jouer.

Elles sont d'abord une question de santé publique et de mixité sociale. Vous le rappelez dans votre niche, la natation procure de nombreux bienfaits sur la santé de celui ou celle qui la pratique régulièrement. La natation, c'est par excellence le sport facile à pratiquer. Il est facile, car il ne nécessite pas d'équipement particulier, il n'est pas onéreux et il est accessible à tous.

C'est également un véritable lieu de mixité sociale où tout le monde se retrouve, quel que soit son âge ou son origine sociale, pour partager un moment de détente sportive.

Les piscines, ensuite, c'est une question de sécurité publique. Entre le 1er juin et le 31 août, ce sont encore 1.983 noyades qui ont eu lieu en France, dont 250 noyades mortelles, et 26 % de ces noyades concernaient des enfants de moins de 6 ans. Il faut rappeler également qu'un Français sur 5 de plus de 15 ans ne sait pas nager. Une attention particulière doit donc être portée à ce phénomène qui n'a fait que s'aggraver pendant la période Covid. En effet, les piscines sont restées fermées pendant près d'un an, privant l'apprentissage de la natation à des milliers de petits Français, Parisiens notamment, qui, pour certains, ne peuvent apprendre à nager que dans un cadre scolaire.

Les piscines parisiennes sont-elles en capacité de relever ce double défi ? Eh bien non. Non, tout d'abord du fait du faible nombre de piscines. Vous le rappeliez, on compte 42 piscines, mais 11 sont fermées, si bien qu'il y en a 31 ouvertes, soit une piscine pour 70.000 habitants. Et nous regrettons les créneaux très restreints de pratique pour le grand public, qui entraînent une surfréquentation des bassins. Il y a 10 bassins écoles à Paris, soit un bassin pour 30.000 enfants, et je rappelle que la circulaire 2011-90 affirme qu'apprendre à nager à tous les enfants est une priorité nationale inscrite dans le socle commun des connaissances et des compétences.

Ces quelques chiffres, mes chers collègues, nous démontrent combien il est urgent de nous occuper des piscines à Paris. Le Plan "Nager à Paris", de 150 millions, que nous avons voté en 2015 est arrivé à échéance cette année. Et même si 95 de ses mesures engagées ont été réalisées, le bilan reste largement en demi-teinte. Il reste tant à faire.

Ce sont les J.O. de 1924 qui poussèrent la France à rattraper, déjà, son retard en la matière. En 1924, la France comptait 20 piscines, dont 7 à Paris, quand l'Allemagne en possédait 1.362 et l'Angleterre 806, souligne le conservateur du patrimoine Antoine LE BAS. Cent ans plus tard, à l'approche des J.O. de 2024, le Grand Londres, vous le rappeliez, Delphine, dispose d'une surface de bassins deux fois supérieure à celle du Grand Paris. Nous continuons donc à prendre du retard.

Dès lors, nous demandons qu'un nouveau plan "Nager à Paris" 2021-2026 soit voté. Nous souhaitons que les actions engagées dans ce plan soient poursuivies et qu'un bilan soit présenté aux Conseillers de Paris. C'est en ce sens que nous déposons un vœu sur la pratique de la natation à Paris.

La natation à Paris, c'est un défi que notre Ville doit relever, encore plus à l'aune des J.O. de Paris 2024. La proposition, cette niche de votre groupe, chère Delphine, pose un véritable sujet dont la Mairie de Paris doit continuer à s'emparer. Elle est un impératif dans l'éducation de nos petits Parisiens mais aussi pour la santé de chaque Parisienne et de chaque Parisien.

Je vous remercie.

(Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace M. Patrick BLOCHE au fauteuil de la présidence).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Jean-François MARTINS pour le groupe Paris en commun.

M. Jean-François MARTINS. - Merci, Madame la Maire, merci, Madame la Coprésidente du groupe des Indépendants de Paris et maire du 9^e arrondissement.

Je me permets d'abord une remarque personnelle, ma surprise devant ce débat. A vrai dire, je croyais que nous étions dans cette Assemblée pour administrer et gouverner Paris. Il y a cette nouveauté de cette mandature qui consiste à désormais débattre sans délibération, sans vœu, sans objectif de transformer la politique publique, pour le plaisir du débat. Il me semblait que les niches réservées aux groupes, qui sont une excellente initiative pour la majorité comme pour l'opposition, avaient vocation à nous faire prendre des actes administratifs, c'est-à-dire à diriger cette Ville. Je suis donc ravi qu'on puisse débattre d'un commerce agréable tous ensemble. Prenons un café et parlons donc des piscines sans que cela ait la moindre conséquence sur les actes administratifs. Je reste un peu circonspect et j'aurai l'occasion de le dire à la conférence d'organisation.

Sur la question des piscines, vous l'avez relevé, Madame BÜRKLI, la pression est forte à Paris. Mon point, Madame BÜRKLI, c'est qu'en fait, on ne débat de rien. Il n'y a pas une délibération, il n'y a pas un projet de délibération, il n'y a pas un vœu, à part s'opposer par les mots. Finalement, nous débattons pour le plaisir de débattre. C'est super, mais j'ai ma famille pour faire ce genre de chose.

Bref, nous débattons des piscines et il reviendra à Pierre RABADAN le soin d'expliquer et de démontrer le niveau sans précédent d'engagement de la Ville, mais j'aimerais revenir sur un certain nombre d'imprécisions qui ont été faites par Mme BÜRKLI et Mme LECOUTURIER.

La première, c'est qu'on ne peut compter le nombre de piscines par habitant, puisqu'une piscine peut relever à Paris jusqu'à 3 bassins de 25 mètres comme elle peut en compter un seul de 50, comme elle peut en compter de 33. La seule bonne mesure reste celle du nombre de mètres carrés de bassins.

Deuxièmement, on ne peut vouloir, Madame LECOUTURIER, poursuivre tous les lièvres en même temps. Reprocher aux piscines de ne pas être assez ouvertes tout en demandant à faire plus de natation scolaire, c'est précisément le cœur du sujet. Les vertus des activités natatoires sont multiples : il y a celle de l'apprentissage de l'aisance aquatique, notamment pour éviter les noyades, celle de la pratique sportive, la natation de course, la natation synchronisée, le water-polo, et celle de l'entretien et du sport santé. Mais tous ces usages ne peuvent être faits en même temps dans le même bassin.

Madame BÜRKLI, vous le savez, et donc pardon, chère Delphine, vous savez très bien que les piscines ne sont pas fermées à 17 heures. Les piscines sont fermées au grand public, pour certaines, à 17 heures. Qu'est-ce qu'il se passe à 17 heures dans nos piscines ? Toutes nos piscines ferment à 22 heures. Toutes. Que se passe-t-il ? Il y a des clubs sportifs. Est-ce que, Madame BÜRKLI, vous demandez que nous supprimions des créneaux pour les clubs sportifs afin de les ouvrir au grand public ? Nos piscines ne sont pas fermées à 17 heures, elles sont toutes fermées au moins à 22 heures et elles essaient de faire, avec l'accord des mairies d'arrondissement, y compris la vôtre dans mon souvenir, Madame BÜRKLI, les arbitrages entre, d'une part, des moments où elles sont dédiées à l'apprentissage scolaire en journée, l'accueil du grand public tôt le matin, l'après-midi, le soir, le week-end, d'autre part, des activités sportives, directement sportives comme les clubs affiliés à la Fédération française de natation, ou encore d'autres usages de prévention, de santé. Je pense au travail que font un certain nombre d'associations de

lutte contre l'obésité ou de reprise en main de l'image de son corps à travers la natation, des associations qui font de la prévention santé en post-rémission de cancer du sein chez les femmes. Voilà ce qu'il se passe dans nos piscines et voilà ce que nous devons arbitrer.

Oui, évidemment, nous aimerions qu'il y ait 70 piscines à Paris, mais, à ce stade, nous devons au quotidien faire les arbitrages entre ces différentes activités.

Le grand impensé de votre propos, Madame BÜRKLI, et il me surprend, c'est de prendre ce sujet exclusivement à travers la question bâtiminaire. Je suis sûr que Pierre RABADAN vous répondra sur la question bâtiminaire. Aujourd'hui, l'un des arrondissements de Paris les moins bien dotés en piscines est aussi celui qui compte le plus haut taux de savoir-nager, à savoir le 16e arrondissement. Et aborder la question du savoir-nager sans prendre en compte la question sociale, c'est un impensé absolu. Toutes les études de l'inspection de l'Education nationale, de ce qu'a fait la DASCO, de ce qu'a fait la DJS ont démontré quelque chose de très simple : si vos parents vous emmènent en vacances à La Baule tout l'été, vous avez plus de chances de savoir nager, même s'il n'y a pas de piscines dans votre arrondissement, que si vous n'avez d'autre choix que de ne pas partir en vacances l'été.

C'est pourquoi la question sociale, c'est pourquoi la question de l'accompagnement, que ce soit avec Elisabeth Plages, Louis-Lumière Plages, le bassin de la Villette et ce que nous faisons dans les quartiers populaires, c'est attaquer la question du savoir-nager au cœur. Ce n'est pas en multipliant les piscines, mais en faisant de la remédiation avec des stages de soutien scolaire, d'une certaine manière, au rattrapage de la piscine, en lien entre la DJS et la DASCO, avec un système unique en France, où les professeurs...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous invite à aller vers votre conclusion.

M. Jean-François MARTINS. - Je conclus, Madame BROSSEL... travaillent en commun.

Ainsi, stop, arrêtons les injonctions à la fois incantatoires et trop faciles. Travaillons sur le bâtiminaire mais surtout sur l'accompagnement humain de l'apprentissage de la natation, car sans cela, nous n'y arriverons pas.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Anne BIRABEN pour cinq minutes.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Madame la Maire.

Dois-je le rappeler, savoir nager peut sauver des vies. La pratique de la natation est un enjeu important, non seulement de santé publique mais également pour gagner confiance en soi. Les bienfaits de la natation pour la santé sont connus. Il n'y a pas d'âge non plus pour apprendre à nager et pratiquer la natation. Elle permet de développer la coordination, la souplesse, l'endurance, le "cardio", la respiration ; elle est un sport très complet. Les nageurs "grand public" à Paris représentent deux tiers des entrées annuelles dans nos piscines et il est urgent, Madame la Maire, que vous preniez vos responsabilités pour améliorer drastiquement les conditions de la pratique de la natation à Paris, car ce sport est l'un des plus demandés et très apprécié des Parisiens.

Nous avons déjà évoqué les piscines fermées aujourd'hui. Donc dois-je rappeler qu'effectivement, dans le 5e arrondissement, il y a 2 piscines actuellement fermées, la piscine Pontoise et la piscine Jean-Taris, dans le 10e, la piscine Château-Landon avec des travaux qui courent jusqu'à la fin de 2022, dans le 13e, la piscine Joséphine-Baker fermée jusqu'à fin 2021, ainsi que la piscine Dunois jusqu'à la fin 2022. Dans le 15e, c'est le bassin mobile d'Emile-Anthoine, dans le 17e, c'est la piscine Bernard-Lafay jusqu'en novembre 2021. Enfin, dans le 19e, la piscine Mathis jusqu'au début de l'année 2022. Je ne parle pas de la piscine du 9e, cela a déjà été évoqué par ma collègue, la maire du 9e arrondissement.

En conséquence, la surfréquentation des piscines est devenue la norme. A Paris, le public passe plus de temps à chercher une piscine ouverte qu'à nager. La récurrence des problèmes techniques et/ou humains pèse chaque jour sur certains équipements, rendant illisible l'offre de natation parisienne. Le manque d'entretien courant s'ajoute aux pannes techniques dues au vieillissement des piscines. A ce titre, la piscine Joséphine-Baker a été l'objet de plusieurs mentions lors du débat sur les J.O. et les Jeux paralympiques.

Je pense à la pandémie, à la fermeture des établissements et, bien sûr, des piscines. Les enfants, les jeunes qui s'entraînaient ont été frappés de plein fouet. Cet arrêt a été violent, tout comme l'arrêt de l'école, et leur équilibre a été atteint. Lutter contre la sédentarité des jeunes, c'est aussi un enjeu qui passe par la pratique de la natation. Un effort particulier doit porter sur les piscines pour que leur ouverture soit une évidence, pour rattraper tout ce temps perdu et redonner aux enfants et aux jeunes l'envie de la dépense physique et leur redonner confiance en eux. Donner le goût de l'entraînement, le goût de l'effort à travers la natation et la préparation des Jeux olympiques et paralympiques. En piscine, ce sont 4 disciplines qui représentent le plus grand contingent de médailles après l'athlétisme : la natation, la natation synchronisée, le plongeon et le water-polo. L'héritage durable des Jeux olympiques et paralympiques 2024 organisés à Paris passe par le développement et la place du sport et notamment celle des infrastructures pour faire surgir et s'imposer ses plus belles valeurs, selon la formule écrite sur le site de Paris2024.org.

Le parc actuel de piscines parisiennes ne répond donc pas suffisamment aux exigences actuelles, mais je souhaiterais vous faire part aussi de ma propre expérience. Quand j'étais adolescente, dans le 5e arrondissement, nous disposions de 4 piscines : la piscine dans l'immeuble du centre Jean-Sarrailh, qui est le C.R.O.U.S. à Port-Royal, la piscine Pontoise et son magnifique bassin de 33 mètres, qui est un établissement classé, la piscine de l'ancienne Ecole Polytechnique et la piscine Jean-Taris. Aujourd'hui, que se passe-t-il ?

La piscine du C.R.O.U.S. a été comblée il y a une vingtaine d'années pour faire un gymnase. La piscine Pontoise est fermée depuis 3 ans ; les travaux de remise en état de sa verrière classée ont enfin été entrepris et la piscine ne devrait rouvrir qu'à la toute fin 2023, sous réserve qu'il n'y ait pas de retard. La piscine de l'ancienne Ecole Polytechnique est aujourd'hui exclusivement réservée aux activités scolaires et associatives. Et la piscine Jean-Taris, sous réserve des créneaux réservés à l'accueil du public scolaire et aux activités des clubs associatifs, est soumise aux mouvements de grève à répétition et, depuis le début de la semaine, elle est fermée pour un problème technique. Aujourd'hui, il y a donc zéro piscine disponible dans le 5e arrondissement.

C'est pour cela que je pense que la Ville doit contribuer à créer des conditions favorables à l'émergence de la pratique de la natation d'une façon générale, mais surtout d'un enthousiasme pour le sport, en particulier pour la natation auprès des Parisiennes et des Parisiens...

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Je vous invite à aller vers votre conclusion.

Mme Anne BIRABEN. - ... parce que nous devons... Voilà.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Terminez votre phrase, je vous en prie, Madame BIRABEN.

Mme Anne BIRABEN. - La fin de ma phrase, c'est qu'on veut sentir l'émergence d'un enthousiasme pour les Jeux olympiques et paralympiques, et la natation en fait partie.

Merci beaucoup.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Emmanuelle PIERRE-MARIE, pour cinq minutes.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues. Beaucoup a été dit, je vais donc être plus succincte.

Nous le savons, la natation comporte de nombreux avantages, notamment des impacts positifs sur la santé physique et mentale des personnes qui la pratiquent. Ce sport, cela a déjà été souligné, est particulièrement inclusif. Il est donc impératif que la pratique de la natation reste accessible à toutes et tous et plus spécifiquement pour nos enfants.

Toutefois, c'est un fait, nous manquons de piscines à Paris et dans le 12e, où nous avons seulement 2 piscines pour plus de 140.000 habitantes et habitants, la piscine Jean-Boiteux, de 25 mètres, et celle de Roger-Le Gall, de 50 mètres, où nous accueillons le club naturiste tous les jeudis soir.

Dans le 12e encore, la natation est la deuxième pratique sportive qui mobilise le plus de créneaux, avec 19 associations et 9 pratiques différentes selon les chiffres de 2017. Nous manquons cruellement de créneaux pour les clubs et associations alors qu'ils favorisent la pratique d'un sport de proximité aux nombreux bénéficiaires. De plus, nous manquons aussi de créneaux pour les particuliers, et les créneaux ouverts sont trop courts. Nous ne pouvons pas nous en satisfaire et Nicolas BONNET-OULALDJ s'en fait régulièrement écho.

Il devient désormais indispensable de donner la priorité des créneaux aux personnes qui en ont le plus besoin. Ce sont souvent les mêmes clubs qui obtiennent les meilleurs créneaux. Les enfants d'abord. Je rappelle que les noyades, comme l'a dit Delphine BÜRKLI, sont la première cause de mortalité de nos plus jeunes. Dans le 12e, les résultats du savoir-nager sont inquiétants dans certaines écoles et nous sommes confrontés à une chute du nombre d'élèves qui savent nager à l'entrée du collège. Le manque de piscines et de créneaux disponibles n'y est sûrement pas pour rien. L'ouverture de ces créneaux pour les scolaires en même temps que pour les particuliers dans les piscines de 50 mètres pourrait permettre de proposer plus de créneaux dans tout Paris pour pallier temporairement ce manque de piscines. C'est une solution qui est insuffisamment explorée.

Afin de garantir le bon fonctionnement de ces piscines, nous devons également être attentives et attentifs aux conditions de travail des agents et agentes, des techniciennes et techniciens de ces piscines, ainsi qu'aux sous-effectifs. Et comme le disait hier matin Nicolas BONNET-OULALDJ, il est impératif que nous allions plus loin dans la rénovation de nos piscines, voire dans la construction de nouvelles. Nous attendons aussi avec impatience une piscine dans la Z.A.C. "Bercy-Charenton".

En attendant, la maire que je suis a permis l'installation estivale d'un lieu de baignade et des animations au stade Léo-Lagrange pour permettre à tous nos enfants, et bien évidemment aux plus grands, de s'y réjouir.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ, pour cinq minutes.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire. Merci, Delphine BÜRKL, merci, Pierre-Yves BOURNAZEL, d'avoir inscrit ce débat à l'ordre du jour de notre Conseil.

La natation n'est pas qu'un sport, c'est bien plus que cela et je considère, comme beaucoup d'entre vous, que c'est un élément essentiel de l'émancipation humaine.

Pour cela, je reprendrai les propos de Raymond Catteau, qui fut un grand pédagogue et qui a appris à toute une génération de maîtres-nageurs l'enseignement de la natation. Il résumait par cette phrase : "Pour devenir marcheur, l'être humain s'est progressivement construit la capacité de se tenir érigé. L'équivalent dans l'eau de la station droite, c'est la construction du corps flottant." Raymond Catteau disait ceci : il y a trois corps dans l'eau, le corps flottant, l'enfant va progressivement construire un équilibre spécifique au milieu aquatique en raison de la poussée d'Archimède, le corps projectile, qui est la capacité de l'enfant à se positionner pour passer à travers l'eau avec un minimum de freinage, et le corps propulseur, la capacité à se propulser dans l'eau avec son corps et organiser une motricité.

Pourquoi je dis cela ? Parce que le savoir-nager à l'école, s'il est obligatoire et fondamental, c'est parce qu'évidemment il sauve des vies mais aussi parce que le corps est dans un élément qu'on peut rencontrer à tout moment dans sa vie et sur lequel on n'est pas forcément en situation de réagir. L'apprentissage est donc essentiel. Cela a été dit aussi, la natation est un sport porté et c'est l'un des sports qui convient le mieux au sport santé pour des personnes qui sont en situation de handicap, pour des personnes en situation de problèmes de santé, d'obésité, et aussi pour les seniors. Pour toutes ces raisons, cela doit être l'une de nos priorités dans nos politiques sportives.

Comme je l'ai dit hier, évidemment, nous allons accueillir les Jeux olympiques, et la natation est l'un des sports rois des Jeux olympiques. On ne peut pas accueillir des Jeux olympiques sans, à côté, investir fortement pour pouvoir répondre aux besoins de natation. J'ai entendu notre confrère Jean-François MARTINS, mais moi, je propose de délibérer. Je propose un vœu pour qu'on projette au moins la possibilité d'étudier la construction de 3 nouvelles piscines durant ce mandat.

Je pense évidemment, comme l'a dit la maire du 12e, à un marronnier. La piscine porte de Charenton, qui était rattachée à la Z.A.C. "Bercy-Charenton" ; je suggère qu'on étudie maintenant, de suite, sur le site Léo-Lagrange, la possibilité de construire enfin cette piscine. Je pense à la piscine dans le quartier Lagny, Plaine Lagny. Alors, je vois un vœu qui circule et dans lequel on nous dit qu'il faut faire des études foncières. Mais pourquoi pas tout de suite des études techniques pour voir si on peut construire cette piscine ? Ensuite, cela a été dit par ma collègue, Joséphine-Baker sera certainement en fin de vie. Il faut préparer la suite dans le 13e arrondissement, et il y a un site prévu qui est Carpentier. Il faut tout de suite lancer les études pour construire cette piscine dans le 13e à Carpentier. Enfin, nous avons également une piscine dans le 12e, qui est Roger-Le Gall, une piscine découverte l'été et couverte l'hiver, dont la toiture est aujourd'hui en difficulté. Il faut absolument investir pour faire les travaux, sinon on va se retrouver comme à Pontoise ou comme à Château-Landon avec des coûts beaucoup plus importants si on ferme la piscine.

Voilà, c'est un vœu, mais je pense que collectivement nous pouvons déjà avancer sur cette construction de piscines.

Après, vous avez évoqué la question de l'école. Moi, je pense qu'on peut faire mieux. On peut faire mieux si on organise mieux les séances de natation. J'ai écouté les maîtres-nageurs, j'ai écouté des dirigeants de club et ils m'ont dit : si on veut qu'un enfant sache nager, la meilleure des façons, c'est qu'ils aillent tous les jours à l'école au moins pendant 10 jours ou 2 semaines, c'est-à-dire qu'ils fassent au moins une heure de natation sur plusieurs jours successifs, plutôt que les envoyer une fois par semaine et qu'ils ne soient que 25 à 30 minutes dans l'eau. Pour cela, il faut une nouvelle organisation.

Enfin, sur la pratique libre, je vois évidemment le soir beaucoup de clubs qui ont des créneaux et nous avons une seule piscine à Paris qui permet la pratique libre toute la journée, qui est la piscine des Halles. Les autres piscines sont saturées le soir à partir de 18 heures en pratique libre, parce que ce sont les clubs ou la pratique libre. Eh bien, regardons un peu mieux ce qu'il se passe dans les clubs. Il y a plus de 450 associations qui bénéficient de créneaux, et sur ces 450 associations, seules une trentaine dépendent des fédérations sportives. Les autres sont des associations locales, mais est-ce qu'elles remplissent vraiment les lignes d'eau ? Quand je vois des lignes d'eau...

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Je vous invite à aller vers votre conclusion.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - ... où il n'y a que 4 ou 5 nageurs, je m'interroge sur la possibilité de revoir l'ensemble de ces créneaux et d'en offrir peut-être aux pratiques libres.

Voilà quelques pistes de réflexion. En tout cas, merci à...

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - ... Delphine BÜRKL pour ce débat.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Carine PETIT, pour cinq minutes maximums.

Mme Carine PETIT, maire du 14^e arrondissement. - Merci, chers collègues.

La natation, c'est en effet un des sports qui conjugue fortement une pratique libre dans nos équipements municipaux avec une pratique associative très importante. Et lorsqu'on y ajoute la pratique scolaire, cela explique pour beaucoup la tension et la grande utilisation des équipements nautiques municipaux.

La question du taux d'équipement par habitant, dans laquelle je rejoins tout à fait Jean-François sur le critère du nombre de mètres carrés aquatiques par habitant, elle est importante, certes. Mais il ne faut pas relâcher l'effort d'investissement et je ne pense pas que ce soit l'objectif ni de la Maire de Paris ni de Pierre RABADAN. En tout cas, cette question ne doit pas être la seule boussole pour améliorer la pratique de la natation.

D'ailleurs, l'exposé des motifs ne le rappelle pas vraiment et c'est bien dommage, mais la précédente mandature a montré la volonté de cette majorité municipale : 3 nouveaux équipements ont été livrés, un dans le 14^e arrondissement, un dans le 20^e et un à la frontière des 17^e et 18^e arrondissements, et 5 opérations majeures de réhabilitation ont été menées.

Il faut donc que nous trouvions collectivement de nouveaux indicateurs, réinterroger aussi nos indicateurs et nos politiques sportives, nos projets sportifs, réinterroger les acteurs de la natation à Paris et dans les arrondissements, généraliser certains dispositifs qui étaient expérimentaux sous la précédente mandature, trouver de nouvelles lignes fortes de partenariats entre la Ville, les clubs, les partenaires et le scolaire. Dans le précédent Plan "Nager à Paris", il y avait la mise en place d'un comité de suivi. Il faut que nous puissions le relancer, reprendre et élaborer collectivement un nouvel ordre du jour qui puisse partir des projets d'arrondissement et, justement, des indicateurs d'arrondissement.

Un petit mot sur les conséquences de la crise sanitaire sur la pratique de la natation. D'abord, sur les équipements. Le protocole sanitaire actuel est lourd, très lourd. D'abord pour les usagers, pour les scolaires mais aussi pour nos agents municipaux. Nous devons demander au Gouvernement à nouveau un calendrier pour son allègement. Les sèche-cheveux ne fonctionnent pas, les distributeurs automatiques ne peuvent être utilisés, le protocole de nettoyage restreint les créneaux pour le grand public et les rotations entre les créneaux scolaires, associatifs et libres. Une plus grande fluidité doit être de retour pour justement retrouver cet apprentissage et permettre des nouveaux projets sportifs. La crise sanitaire a mis à mal l'apprentissage de la natation, cela a été rappelé, et les inégalités sociales, encore une fois, se retrouvent dans l'acquisition de ce savoir et dans l'accès à cet apprentissage.

Nous demandons, notre groupe, qu'un diagnostic soit à nouveau réalisé dans tous les arrondissements, école par école, au collège notamment pour les élèves de sixième, afin de voir comment nous pouvons rattraper ce qui a été perdu, ce qui n'a pas pu être fait.

Il y a une piste que je suggère, en plus de ce qu'a dit très justement Nicolas sur le fait de réadapter et réinterroger l'organisation du temps scolaire dans nos piscines : je pense que le périscolaire est à très court terme une des solutions. Il est souvent le parent pauvre et sous-investi dans l'accès aux piscines pendant les vacances scolaires et je pense que nous pourrions arriver à regagner notre objectif de 100 % d'enfants parisiens qui, à l'entrée en sixième, savent pratiquer la natation.

Je termine sur le fait qu'il est quand même trop facile, Delphine, de dire que nous avons pu dans deux classes du 9^e, grâce au Gouvernement, mettre en place un programme d'aisance aquatique. Il faut réinterroger aussi le Gouvernement sur la manière dont il aide les collectivités dans le cadre du dispositif "Apprendre à Nager" et sur la manière dont nous pouvons, bien avant les classes de C.E.1, C.E.2, C.M.1, C.M.2 ou de sixième, dès la maternelle, la fin de la maternelle, mettre nos petits dans nos bassins.

Je le dis aussi, il y a des petites choses à apporter, notamment sur l'optimisation des créneaux "famille", qui ont été mis en place sous la précédente mandature et qui rencontrent un réel succès. On doit pouvoir renforcer leur programmation. C'est très ludique, très familial, c'est une activité parents/enfants, mettons-y justement une petite programmation d'accès à l'apprentissage, aux premières bases de l'aisance aquatique pour arriver à nos 100 % pour les enfants, mais aussi pour les adultes. Je le redis aussi, nous avons des petites choses à améliorer sur, par exemple, les distributeurs automatiques, sur la qualité de l'outil numérique qui suit l'actualité de nos piscines, pour savoir si elles sont accessibles ou pas, fermées pour problème technique...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vais vous inviter à aller vers votre conclusion.

Mme Carine PETIT, maire du 14^e arrondissement. - ... car cela peut aussi arriver.

Bref, nous sommes disponibles, nous, les arrondissements pour nourrir cette feuille de route collective qui doit être abordée dans le cadre du comité de suivi Plan...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup...

Mme Carine PETIT, maire du 14^e arrondissement. - ... "Nager à Paris" 2021-2026.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour terminer ce tour de parole, la parole est à Danielle SIMONNET pour deux minutes maximums.

Mme Danielle SIMONNET. - Je vous remercie.

Je pense qu'il faudrait quand même un débat de méthode entre nous. Cette niche donne la possibilité pour un groupe de porter un débat, mais un débat est plus sérieusement organisé quand il y a aussi des bases écrites. Je pense qu'à l'avenir, il faudra y réfléchir. Un tel débat à l'initiative d'un groupe devrait pouvoir donner lieu à un rapport de l'adjoint concerné qui permette d'avoir une mise en commun de l'état de la situation du sujet posé, et les groupes devraient assumer de soumettre à l'Exécutif et à l'ensemble des autres groupes un document écrit, amendable pour qu'à la fin d'un débat, cette Assemblée, qui est d'abord et avant tout une assemblée délibérante, puisse délibérer. Sinon, on parle en l'air.

Alors, revenons sur le sujet. Tout le monde dans les interventions s'accorde pour dire que c'est essentiel. Tout le monde s'accorde pour dire qu'il y a quand même déjà eu un premier Plan "Nager à Paris" ; on ne part pas de zéro. On devrait commencer par cette question : le Plan "Nager à Paris 2015-2020", où est son bilan ? Le comité de suivi dont il est question, qu'a-t-il à annoncer ? Quels sont l'évolution et l'aboutissement du comité de suivi ?

Seules 2 piscines ont été créées par le Plan "Nager à Paris 2015-2020", c'est-à-dire qu'un grand Plan "Nager", sur lequel on avait fait des "caisses" en termes de communication, n'a "accouché" que de 2 piscines. Tout le monde s'accorde pour dire qu'il y a au moins 3 piscines absolument incontournables dans le 13^e, le 12^e et le 20^e.

Mes chers collègues de la majorité, la programmation d'investissement de mandature est essentielle et nécessaire. Est-ce qu'il va y avoir dans cette mandature au moins ces 3 nouvelles piscines qui vont sortir de terre ? Combien d'autres, et pour quels montants budgétaires, vont bénéficier d'une rénovation alors qu'on sait que les équipements souffrent d'une terrible vétusté ? Cette gestion-là...

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Je vous invite à aller vers votre conclusion.

Mme Danielle SIMONNET. - ... est importante, et je terminerai. J'aimerais aussi qu'on débattenne du mode de gestion publique ou privée des piscines...

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci...

Mme Danielle SIMONNET. - ... qui occasionne une grande disparité au niveau des tarifs.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour répondre à l'ensemble des intervenants, je vais donner la parole à Pierre RABADAN pour cinq minutes maximums et à Delphine BÜRKL pour deux minutes maximums, puis nous examinerons les vœux.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je vais essayer d'aller vite, parce que je rejoins Mme SIMONNET sur la difficulté pour moi de répondre en cinq minutes à l'ensemble des interventions, très riches, et de proposer ne serait-ce qu'un bilan, que je vais essayer de faire rapidement.

Je remercie évidemment le groupe GIP et l'ensemble des intervenants, d'abord pour avoir posé le débat parce qu'il mérite peut-être d'avoir une oreille attentive, ensuite pour la qualité de l'ensemble des interventions, en dehors, parfois, des petits arrangements qui ont été faits sur quelques constatations, sur l'état actuel des piscines, leur fonctionnement et sans doute leur degré d'amélioration.

D'abord, je voudrais commencer en saluant, malgré ce que certains ont dit, la qualité et l'investissement des agents de la Ville, notamment durant la période de crise sanitaire, qui ont maintenu l'ensemble des piscines ouvertes pour que l'ensemble des publics autorisés puissent y aller. Et s'il y a, on l'a entendu dans vos différents propos, des degrés d'amélioration sur la qualité de service, l'investissement de la plupart des agents, en tout cas, est remarquable et est à souligner.

Je vais, comme cela a été noté, revenir sur le Plan "Nager à Paris". Je veux saluer mon prédécesseur M. MARTINS qui l'avait porté avec force et conviction et je le remercie de son intervention et d'avoir ramené aussi certaines vérités.

De nombreuses actions ont été menées, et, Madame SIMONNET, vous demandiez un bilan, je vais essayer d'être rapide, parce que le temps ne me permet pas de m'étendre. D'abord, je souhaite vous dire que durant la dernière mandature, le taux d'équipements aquatiques a augmenté de 9 %. On est passé de 90 mètres carrés pour 10.000 habitants en 2014 à 98,4 en 2020. Et c'est encore plus spectaculaire depuis 2001, puisqu'on est passé de 82 mètres carrés à 98,4 sur quasiment 20 ans. C'est un constat partagé, nous avons besoin, dans une ville dense comme Paris, d'avoir plus d'équipements et nous nous y attelons depuis que nous sommes aux responsabilités.

Nous avons aussi beaucoup travaillé, dans le cadre du Plan "Nager", sur les normes d'accessibilité P.M.R. dans les piscines, en sachant que toutes les piscines en sont équipées, sur également le développement des créneaux "famille", comme cela a été souligné par Mme PETIT que je remercie de son intervention, sur le développement des bassins estivaux dans les quartiers "politique de la ville" et également, je le souligne, sur le bassin de la Villette. Il y a eu 150 millions d'euros qui ont été portés dans la dernière mandature sur l'ensemble du Plan "Nager", soit 41 millions pour la construction de 4 piscines, et non pas 2 comme cela a été dit, dans le 20e, Yvonne-Godard, Elisabeth dans le 14e, le bassin mobile d'Emile-Anthoine et le bassin de la Villette qu'il ne faut pas oublier non plus dans l'amélioration qui a été réalisée durant l'été, ainsi que 55 millions qui ont été dédiés à la réhabilitation de 6 piscines pour essayer de rattraper le retard. Mais cela, vous en avez tous parlé, je ne m'étends pas sur le sujet.

Sur la pratique de la natation à l'école, malgré tout ce qu'on a entendu, on est quand même sur une nette augmentation du savoir-nager à l'école. J'entends qu'il y a eu une initiative gouvernementale, que je salue, dans le 9e arrondissement. C'est dommage qu'on soit resté uniquement dans le 9e, et si les déclarations d'intention sont bonnes, il nous faut une mise en pratique qui puisse bénéficier à l'ensemble des arrondissements aujourd'hui. Le taux moyen de savoir-nager n'est pas satisfaisant, puisqu'il sera satisfaisant uniquement quand il sera à 100 %, mais nous sommes tout de même passés de 72 à 75 % en fin de C.M.2, soit 10 points au-dessus de la moyenne nationale, je le souligne quand même, en prenant en compte les remarques formulées par M. MARTINS et tout à fait pertinentes sur le sujet.

Sur le sujet du 5e arrondissement, pour répondre au vœu qui a été pris, comme le temps passe trop vite, c'est une situation bien regrettable évidemment pour Pontoise et pour Taris qui sont fermées de manière ponctuelle, et la situation du bassin...comment s'appelle-t-il déjà, ce n'est pas Condorcet mais l'autre, Polytechnique, le bassin Polytechnique qui demande des investissements qui ne dépendent pas uniquement de la Ville mais pour lequel nous avons sollicité le ministère compétent. Même si Jean-Taris va rouvrir dans les meilleurs délais avant les gros travaux de Pontoise, il y a aussi des piscines à proximité, je pense notamment au 6e, et j'espère qu'en tout cas nous pourrons rouvrir Taris le plus vite possible avant la grosse rénovation de Pontoise.

Qu'est-ce que je veux vous dire ? Beaucoup de choses mais le temps passe extrêmement vite. Nous n'allons pas faire un nouveau Plan "Nager" mais nous allons continuer celui que nous avons porté dans la précédente mandature, avec le même niveau d'intensité et d'investissement. Pour cela, il va y avoir la construction de la piscine Belliard dans le 18e, le lancement des études, qui sera immédiat, sur Carpentier mais aussi des études sur Léo-Lagrange en dehors de la Z.A.C., comme l'a dit Nicolas BONNET. Et j'ai entendu le sujet du 20e, nous en avons parlé et nous cherchons le foncier adapté, car s'il a été évoquée une hypothèse à Lagny, elle reste encore à affiner.

L'impact des Jeux va être très important...

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup...

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Eh oui, cela va vite, cela va trop vite.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Cela va trop vite. Mais c'est le charme et le sel de...

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Il me reste encore énormément de réponses pour les vœux. En tout cas, j'ai proposé un vœu bis, et ce que je vous propose, c'est qu'effectivement, vu l'organisation, je ne peux pas répondre à tout, mais j'ai proposé un vœu bis qui reprend et qui, j'espère, répond à l'ensemble...

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Très bien.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - ... de vos vœux. Et je voudrais vous dire que je suis évidemment à disposition de chacun des intervenants, par arrondissement, car le format ne me permet pas de répondre avec précision sur l'ensemble des sollicitations...

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup...

M. Pierre RABADAN, adjoint. - ... et vu le degré et l'importance du sujet.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Delphine BÜRKLI. Mais il faut... qu'elle s'y remette.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Pierre RABADAN, je vous prie de m'excuser. Excusez-moi, pendant ces quelques minutes, j'ai été un peu perturbée par notre collègue, très gentiment.

Ce débat a pour but d'améliorer une situation qui n'est pas satisfaisante aujourd'hui. J'entendais M. MARTINS il y a quelques instants reprocher que nous ayons ce type de débat, mais il est là pour faire avancer les choses. La situation n'est pas satisfaisante, donc ce débat est nécessaire, il est utile et il doit nous permettre d'avancer.

Les vœux qui ont été déposés par les différents groupes, nous y souscrivons. Nous apporterons donc notre soutien à ces vœux. Le vœu de l'Exécutif va dans le bon sens ; en tout cas, il prend acte des avancées qui doivent être réelles et nous l'adopterons donc également.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci.

En réponse au vœu n° 28, l'Exécutif a donc déposé le vœu n° 28 bis, cela vient d'être annoncé par Pierre RABADAN.

Le vœu n° 28 est-il retiré, Monsieur BONNET ? Oui.

Je vais donc mettre aux voix le vœu n° 28 bis...

J'ai deux demandes d'explication de vote qui m'ont été signalées, M. BONNET d'une part, Mme LECOUTURIER d'autre part. Pardon, vous êtes là, Madame LECOUTURIER.

Nicolas, c'est à toi.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Oui, une petite explication de vote. D'abord, je souscris pleinement à ce qu'a dit Danielle SIMONNET : quand on met en œuvre un plan et qu'on revient 5 ans après, c'est bien d'avoir une évaluation et de dire où on en est. Et c'est bien de le présenter...

Je termine, Pierre. C'est bien de le présenter en séance du Conseil de Paris quand on a ce type de débat, et il faudra améliorer notre façon de faire pour les prochains débats de ce type.

Après, sur le vœu bis, je prends acte, puisque c'est un vœu et non une délibération, de ce qui est mentionné dans ce vœu. Je retire donc mon vœu à son profit, avec quand même une petite remarque. Concernant la piscine du 20e, Lagny, il est écrit dans le vœu de l'Exécutif "études foncières". Il semblerait que dans les cartons de la DCPA et de la DJS, il y a déjà des études foncières. J'espère donc que ce n'est pas pour jouer la montre et pour nous dire, finalement, "on ne peut pas faire". "On ne peut pas faire". J'ai entendu l'ensemble des groupes, majorité comme opposition, tous rassemblés, unanimes sur le besoin et la nécessité de nouvelles piscines.

Je pense que 3 piscines, même si on nous dit "cela coûte cher", ce sont, en tout cas, des vies sauvées, ce sont des "gamins" qui savent nager, ce sont des créneaux supplémentaires pour les usagers. J'espère donc qu'on ira au bout et j'espère que cette étude foncière aboutira à une étude technique sur le secteur Lagny.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - D'accord, merci beaucoup.

Madame LECOUTURIER, pour une explication de vote ?

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Oui, merci, Madame la Maire.

Nous allons bien évidemment aussi voter ce vœu n° 28 bis, puisqu'il reprend pratiquement tout ce que nous demandions, et notre groupe vous en remercie. Mais nous nous posons quand même une petite question, parce que ce vœu prévoit la continuation de ce Plan "Nager à Paris" dans des termes financiers également, donc 150 millions d'euros, hors discussion budgétaire.

Je voulais donc tout de même mettre en éclairage un projet d'investissement de la mandature qui devient plus que nécessaire à ce jour.

Voilà, je vous remercie, mais nous le voterons.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je vais donc mettre aux voix...

Alors, une explication de vote de Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

C'est à propos du serpent de mer de la piscine Lagny dans le 20e arrondissement. Pour éviter de revenir par des vœux, par des contributions par-ci, par-là, par des débats, ce serait simple si on avait un document qui s'appelle le P.I.M., pour lequel Nicolas BONNET est tout à fait d'accord. Nous aurions un document, un seul débat, on y mettrait tous les débats sur les investissements et, après, il n'y aurait plus de soucis.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur GLEIZES.

Je vais mettre aux voix le vœu n° 28 bis de l'Exécutif.

Madame la Maire ? Allez, on fait tous...

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Juste une petite explication de vote. Excusez-moi...

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - ... des explications de vote.

On y va.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - ...t out à l'heure, j'étais un petit peu perturbée.

Merci, Monsieur RABADAN.

Je faisais allusion à la sauvegarde du bassin d'apprentissage du collège Condorcet. Je voulais savoir si, dans ce vœu bis, qui se veut généreux et ambitieux, nous pouvons rajouter une ligne sur... Nous l'avions déjà votée. Nous l'avions déjà voté, je me souviens, Patrick BLOCHE avait émis un avis favorable sur ce sujet en tant qu'adjoint département. Ainsi, est-ce que la sauvegarde du bassin de Condorcet peut être rajoutée ? Puisque, comme le dit Jérôme GLEIZES, nous n'avons pas de P.I.M. et nous ne savons pas si le bassin de Condorcet sera ou pas inscrit au P.I.M.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Là, nous sommes un petit peu en train de sortir du cadre d'organisation de nos débats, mais il est tout à fait normal que Jeanne d'HAUTESERRE, du coup, demande une explication de vote.

Que Danielle SIMONNET, surtout, ne se limite pas. Non, c'est une plaisanterie !

Ensuite, Pierre RABADAN va vous répondre, et puis après, on votera, quand même.

Madame la Maire.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Merci infiniment de me donner la parole.

Effectivement, ce bassin se trouve dans le 8e arrondissement. On a déjà évoqué ce sujet il y a fort longtemps et les services techniques nous ont répondu qu'il y avait un vrai problème, premièrement, de faisabilité et, deuxièmement, de budget. Maintenant, nous avons eu la réponse l'année dernière, nous avons répondu au Conseil d'administration de Condorcet. Pour moi, le sujet est clos, il n'y a pas possibilité de mettre cette piscine en eau.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Bien.

Monsieur RABADAN, trois secondes. Après, nous voterons.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Je crois que la maire du 8e... J'entends la demande et je l'avais identifiée, mais il y a un désaccord technique qui, en tout cas, fait que ce projet ne peut pas figurer actuellement dans le vœu, et c'est pour cela, d'ailleurs, qu'il n'y est pas.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - D'accord.

Nous allons donc soumettre le vœu n° 28 bis dans sa rédaction. Néanmoins, le débat ayant été suffisamment consensuel, je sais que vous trouverez les voies et les moyens de le poursuivre ailleurs que dans cet hémicycle.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 28 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 275).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 29 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 29 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 30 du groupe "Indépendants et Progressistes" avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 30 est rejeté.

Je mets aux voix le vœu n° 31 du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes avec un avis défavorable.

Vous l'avez retiré. Pardon, Mesdames, excusez-moi.

Très bien. Nous en avons terminé pour cette première en termes de débat organisé et nous roderons ensemble les "process".

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la piste cyclable située rue de Vaugirard.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 49 est relatif à la piste cyclable située rue de Vaugirard.

La parole est à M. JEANNETÉ pour deux minutes maximums.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, l'objet de ce vœu n'est pas de revenir ou de remettre en question le principe même d'une piste cyclable rue de Vaugirard, mais de l'améliorer avant sa pérennisation en concertation cette fois avec les acteurs locaux que sont les associations de riverains, les commerçants et, bien évidemment, la mairie du 15e. Car, vous le savez, c'est bien ce manque de concertation qui a fait défaut. Contrairement à la piste du quai d'Issy-les-Moulineaux ou même à celle de Pasteur, nous n'avons jamais été associés à l'élaboration de cette piste de la rue de Vaugirard ; sa construction a même eu lieu la nuit en plein mois d'août caniculaire.

Sur le principe même, oui, je le dis et le redis haut et fort, n'en déplaise à certains élus de la majorité, cette piste est difficile en termes de circulation et très dangereuse. C'est, en fait, la bidirectionnalité et la faible largeur de la piste cyclable qui posent problème. Les conflits sont légion avec les piétons, les face-à-face entre cyclistes et les angles morts sont monnaie courante, sans parler des problèmes de livraison, de dépose-minute, de ramassage des ordures et d'accès pompiers. Même l'association "Paris en Selle", connue pour son intransigeance, exprime une grande réserve vis-à-vis de la bidirectionnalité de cette piste. Sur la largeur, par exemple, imaginez que la piste du boulevard Pasteur, en cours d'élargissement, mesure 2,5 mètres pour un seul sens alors que celle de la rue de Vaugirard, en deux sens, ne fait que 3 mètres.

Oui, je vais être franc, nous pensons que sa pérennisation en piste à double sens est une erreur. Nous demandons que soit étudiée, en revanche, une piste sur toute la longueur de la rue de Vaugirard, de la place de la porte de Versailles au boulevard du Montparnasse. Nous vous demandons très officiellement que soient étudiées avec la mairie du 15e toutes les possibilités de renforcer la sécurité et le confort des cyclistes dans le sens actuel de la circulation, tout en améliorant le confort des piétons. Nous demandons que soit réalisé un aménagement cyclable sécurisé de jonction entre les rues...

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur JEANNETÉ.

M. Nicolas JEANNETÉ. - ... de Vaugirard et Lecourbe afin que les cyclistes puissent choisir leur niveau de protection...

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous...

M. Nicolas JEANNETÉ. - ... au cas par cas.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, cher collègue.

Monsieur JEANNETÉ, oui, d'abord, un constat qui nous réunit : c'est que la pratique du vélo explose, 4.000 cyclistes par jour en moyenne en septembre 2021, et la rue de Vaugirard. La rue de Vaugirard est l'un des axes les plus empruntés de la Capitale. C'est d'ailleurs une piste stratégique d'importance métropolitaine qui permet d'assurer la jonction entre la porte de Versailles et le boulevard du Montparnasse. Cette coronapiste réalisée sur cet axe a d'ailleurs démontré sa pertinence pour assurer des trajets rapides, et, contrairement à ce que vous dites, sécurisés dans Paris.

Malgré la présence d'un itinéraire parallèle sur la rue Lecourbe, la piste Vaugirard continue d'être empruntée par 40 % des usagers dans le sens sortant de Paris et cela témoigne de la forte nécessité de pérenniser cet aménagement à double sens pour les vélos afin de sécuriser tous les usagers. Eh oui, c'est notre choix politique, pragmatique d'ailleurs, sur la base des usages qui en sont faits. Ici, évidemment, tout le monde se dit favorable au vélo, favorable à plus de sécurité aussi d'ailleurs et je n'en doute pas, favorable à l'écologie, mais force est de constater que c'est au pied du mur que l'on voit le maçon, c'est au moment de faire des choix politiques qui sont effectivement difficiles de redistribution de l'espace public que l'on voit qui est véritablement favorable au vélo.

Ces usagers de la piste Vaugirard comme tous les usagers de l'espace public doivent disposer d'une solution sécurisée pour réaliser leurs trajets dans Paris. Et... Et toutes les associations...

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Chut... M. BELLIARD est le seul à avoir la parole.

M. David BELLIARD, adjoint. - Et toutes les associations aujourd'hui, celles, en tout cas, avec lesquelles nous travaillons régulièrement depuis plusieurs années, demandent la pérennisation en bidirectionnel de cette piste. Vous avez évoqué...

Si, c'est vrai. Vous n'avez qu'à assister, si vous le souhaitez, au Comité vélo, c'est ouvert, n'hésitez pas à venir.

Pour terminer, Madame la Maire, si vous me laissez encore trente secondes, sur la question du ramassage des ordures, nous l'avons vu sur le terrain effectivement, certaines coronapistes bidirectionnelles posent des difficultés pour la collecte des déchets, et cela, c'est vrai ; c'est d'ailleurs une préoccupation lorsque nous travaillons à la pérennisation de ce type d'aménagement. Nous proposerons donc des emplacements spécifiques pour les bennes afin que les ripeurs n'aient plus à traverser la piste cyclable systématiquement lors de leurs circuits de collecte. D'ailleurs, c'est un travail que nous menons et que nous mènerons sur cette piste-là en particulier mais aussi sur l'ensemble des pistes cyclables dans le cadre...

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci...

M. David BELLIARD, adjoint. - ... de la pérennisation.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - ... beaucoup.

M. David BELLIARD, adjoint. - Je vous remercie, en tout cas celles et ceux qui ont pris le temps de m'écouter.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Ah non, non. La collecte, c'est "vachement" important.

M. David BELLIARD, adjoint. - Oui, oui, c'est important.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - J'ai été saisie d'une demande d'explication de vote du groupe Paris en commun.

La parole est à Florian SITBON.

M. Florian SITBON. - Ecoutez, M. SITBON, il va vous dire d'abord qu'il est tout à fait malhonnête d'affirmer que "Paris en Selle" est contre la bidirectionnalité. C'est vraiment un procédé malhonnête de dire cela. J'invite quiconque dans notre Assemblée, tout simplement, à aller voir le compte Twitter de "Paris en Selle 15e", dans lequel vous pourrez voir la position réelle de l'association "Paris en Selle". Et déformer les propos des associations dans cette Assemblée, c'est très, très, très choquant.

Ne me coupez pas ! Vous avez eu la parole, cela suffit ! Cela suffit, cela suffit de ne pas nous laisser travailler.

Par ailleurs, vous dites dans votre vœu que vous êtes tout à fait pour une piste cyclable, mais, en clair, vous ne voulez pas qu'elle prenne trop de place. Il y a 3.000 personnes qui l'utilisent dans le sens qui va vers le centre et que vous voulez supprimer.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Chut...

M. Florian SITBON. - Si on supprime la piste dans ce sens comme vous le préconisez...

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Seul Florian SITBON a la parole.

M. Florian SITBON. - ... ces 3.000 personnes se reporteraient quelque part et en grande partie sur la piste de la rue Lecourbe, qui est bien trop petite pour absorber ce flux de nouveaux usagers du vélo. Avec une bidirectionnelle, on peut se doubler, absorber le flux...

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Monsieur le Maire...

M. Florian SITBON. - ... qui, à certaines heures, est plus dans un sens et, à d'autres heures, dans l'autre. Vous avez eu l'outrecuidance de faire passer une pétition sur le sujet dans le journal municipal, ce qui était quand même très étonnant. Elle a recueilli peu de signatures, peu face aux 3.000 personnes qui l'utilisent quotidiennement, dont je suis.

Pour toutes ces raisons, nous voterons évidemment contre ce vœu.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je vais donc mettre aux voix le vœu n° 49... Je vais donc mettre aux voix, à main levée, le vœu n° 49, et ce n'est pas parce que vous essaieriez de parler plus fort que moi que cela m'empêchera de le faire, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Il est rejeté.

Le vœu n° 49 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'amélioration du stationnement résidentiel.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 50 relatif à l'amélioration du stationnement résidentiel.

La parole est à M. BALADI pour deux minutes maximums.

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, chers collègues, j'ai l'honneur ici de présenter au Conseil de Paris ce vœu visant à faciliter le stationnement résidentiel. Je rappelle que le stationnement "résidents" permet aux Parisiens de bénéficier, après enregistrement, d'un tarif préférentiel sur 4 zones autour de leur domicile. Nous savons que la politique de la Ville est de supprimer la moitié des places de stationnement de surface d'ici 2026.

Cher David BELLIARD, nous vous écoutons ; la preuve, vous avez parlé hier à ce Conseil de stratégie de transformation de l'espace public. J'aimerais beaucoup la connaître et qu'on puisse en débattre au-delà de tout clivage politique et de toute caricature qui pourrait être faite.

Au-delà de leur suppression pure et simple, nous voyons concrètement sur le terrain que les places de stationnement sont transformées au profit d'autres usages, comme les terrasses éphémères, les Trilib', le stationnement des trottinettes, des deux-roues motorisés ou des vélos. Ainsi, nous constatons dans nos arrondissements que le nombre de places de stationnement résidentiel fond comme neige au soleil. Dans le meilleur des mondes, nous sommes bien évidemment conscients que les voitures stationnées devraient l'être dans des parkings souterrains. Or, dans le monde réel et aujourd'hui, ces places résidentielles répondent à un vrai besoin des Parisiens, notamment les plus faibles, ceux qui habitent dans le Centre de Paris ou dans des zones dépourvues en parkings, ceux qui ont le plus besoin de places à proximité de leur domicile pour se déplacer, seniors, P.M.R. mais aussi et surtout ceux qui ont de faibles revenus et qui ne peuvent prendre une place en sous-sol.

Je rappelle à ce titre que la Ville est la plus chère pour le stationnement résidentiel en sous-sol. De ce fait, les parkings appartenant aussi à la Mairie de Paris sont sous-utilisés, ce qui est un vrai gâchis. Nous notons au quotidien, en tant qu'élus locaux, cette nécessité d'avoir du stationnement résidentiel, et, d'un point de vue purement pragmatique, avec les causes que je détaillais, les résidents ont du mal à trouver des places.

Ainsi, avec ce vœu, nous proposons avec mes collègues du groupe Changer Paris d'étendre le nombre de zones de stationnement résidentiel autorisé de 4 à 6, de proposer des prix fortement attractifs pour le stationnement résidentiel dans les parkings souterrains appartenant à la Ville ou en concession.

Vous l'avez dit, Monsieur BELLIARD, la S.E.M. de la Ville est en capacité...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BALADI.

M. Vincent BALADI. - ... de remporter des lots de concession, et, enfin, je termine juste, de lancer une réflexion sur la possibilité de faciliter les arrêts-minute.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Oui, merci, Madame la Maire, merci à M. BALADI.

Il me semblait que nous avons eu à plusieurs reprises dans ce Conseil l'occasion, justement, de discuter de la stratégie de transformation de l'espace public. Alors, cela vous a peut-être échappé, mais nous avons eu à plusieurs reprises effectivement des débats et notamment en juillet dernier, dans lesquels nous avons pu parler de notre stratégie en termes de stationnement.

Vous soulevez dans votre vœu trois points distincts, et cela va me permettre d'y revenir, du coup, faisant suite à la réforme du stationnement.

D'abord, le nombre de places de stationnement de surface, oui, décroît depuis plusieurs années et le mouvement va s'amplifier, puisque nous prévoyons la transformation de la moitié d'entre elles d'ici la fin du mandat - j'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises - au profit des piétons, des vélos, de la végétalisation. Et cette diminution, elle touche notamment les places mixtes accessibles aux résidents et aux visiteurs qui représentent environ 90 % du nombre total des places payantes de surface.

Paris est découpée en 160 zones de stationnement et chaque résident parisien peut stationner son véhicule au tarif résidentiel dans 4 zones centrées autour de son domicile. Toutes les zones ayant vocation à bénéficier de la réduction de places, faire passer de 4 à 6 zones la surface accessible à chaque résident ne réduirait en rien la pénurie, puisque le même nombre de places serait distribué au même nombre de résidents et éloignerait certaines des places du domicile dans des proportions ne rendant plus, justement, ces places attractives pour le résident. Cette proposition ne va donc pas dans le sens de ce que nous souhaitons faire, à savoir orienter les résidents, vous

l'avez dit vous-même, vers des sous-sols qui sont aujourd'hui sous-exploités et où ils bénéficient notamment de tarifs "petit rouleur" qui sont extrêmement attractifs.

Des échanges sont d'ailleurs en cours avec nos délégataires de parcs publics et les bailleurs sociaux pour proposer des tarifs plus avantageux en ouvrages. Concrètement, dans les quartiers qui bénéficient de la démarche "Embellir votre quartier", pilotée par mon collègue Jacques BAUDRIER et grâce à laquelle nous allons transformer des places de stationnement, les délégataires des parcs de stationnement de la Ville de Paris et les principaux bailleurs sociaux se sont engagés à proposer un tarif promotionnel dans leurs ouvrages...

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Je vais vous inviter à aller vers votre conclusion.

M. David BELLIARD, adjoint. - ... au démarrage des travaux. L'offre - j'y viens - sera limitée dans le temps mais permettra à l'usager de prendre le temps du choix, se garer en souterrain et payer le tarif correspondant au service offert, basculer sur de la mobilité partagée...

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous...

M. David BELLIARD, adjoint. - ... changer de mode de déplacement.

Voilà ce que je voulais vous apporter, mes chers collègues...

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

M. David BELLIARD, adjoint. - ... et je vous demande de retirer votre vœu, sinon je me verrai dans l'obligation d'y émettre un avis défavorable.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Monsieur BALADI, le vœu est-il retiré ? Réponse oui ou non.

M. Vincent BALADI. - Non. Maintenant, j'ai bien entendu le deuxième point sur les parkings souterrains qui est très important, mais 4 à 6 zones, c'était un point important, donc je ne le retire pas.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 50 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 50 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un plan permettant un accès à des toilettes dans tout Paris.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 51 relatif à un plan permettant un accès à des toilettes dans tout Paris.

La parole est à Mme BIRABEN pour deux minutes maximums. Soyons tous vigilants à bien tenir nos temps de parole malgré le plaisir que nous avons à être ensemble.

Mme Anne BIRABEN. - Mes chers collègues, tout d'abord, je souhaite amender mon vœu en supprimant le considérant concernant les toilettes des établissements scolaires. Sinon, je souhaite que la question de l'accès aux toilettes en ville ne soit pas taboue. Qui n'a jamais connu une envie pressante en pleine rue ? L'accès aux toilettes devient extrêmement problématique à Paris, les toilettes publiques étant en nombre très limité en centre-ville et quasi-inexistantes en périphérie, parfois fermées faute de moyens pour assurer un nettoyage régulier. Et la crise de la Covid a mis en lumière certaines faiblesses de notre environnement sanitaire.

Nous avons tous besoin de pauses toilettes, mais certains plus que d'autres, mettant en lumière des inégalités dans nos vies quotidiennes. Par exemple, je pense aux femmes enceintes. Eh oui, tant mieux, il y a encore des femmes enceintes à Paris. Je pense aux personnes âgées et en particulier aux hommes. Eh oui, tant mieux, on vit de plus en plus vieux à Paris. Je pense également aux marcheurs urbains, et tant mieux, on marche de plus en plus à Paris. Je pense encore au domaine de l'égalité hommes-femmes ; une politique de distribution de protections hygiéniques ne se conçoit pas sans offrir dans le même temps les lieux pour les changer. Je pense encore aux personnes qui souffrent notamment de la maladie de Crohn ou d'autres affections handicapantes qui nécessitent un accès aux toilettes rapide.

La carte "Urgence Toilettes" développée par une association de malades ouvre ainsi un accès prioritaire aux toilettes des bâtiments municipaux, aux personnes souffrant de la maladie de Crohn ou d'autres affections les rendant tributaires de passages fréquents dans les lieux sanitaires. Ce dispositif est déjà déployé dans certains départements avec le soutien actif de l'Union des métiers et industries de l'hôtellerie.

Par exemple, en Allemagne, certains Länder ont développé une subvention de l'ordre de 30 à 40 euros par mois en contrepartie d'un accès aux toilettes des personnes titulaires de la carte. Les cafés, les restaurants, les établissements publics sont signalés par des stickers collés en vitrine...

Mme Colombe BROSSSEL, adjointe, présidente. - Merci. Je vais vous inviter à aller vers votre conclusion.

Mme Anne BIRABEN. - ... pour se signaler aux passants. Et je rappelle que la Ville de Paris reçoit les Jeux olympiques et paralympiques dans un peu moins de 3 ans.

Mme Colombe BROSSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame BIRABEN.

Mme Anne BIRABEN. - Il convient de prendre le sujet de l'accès aux toilettes en ville à bras-le-corps.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, Madame BIRABEN.

C'est un sujet qui, en effet, est un sujet primordial pour le quotidien des Parisiennes et des Parisiens et de toutes celles et ceux qui vivent et travaillent à Paris.

D'abord, je souhaiterais vous rappeler que Paris est la ville qui présente la plus grande densité de toilettes publiques au monde. 750 toilettes publiques sont accessibles à Paris, 435 sanisettes gratuites sur l'espace public, quelques urinoirs, des toilettes dans les parcs et jardins, les bibliothèques. La cartographie de ces infrastructures, toujours très utile, est d'ailleurs disponible sur Paris.fr. J'en profite aussi pour vous dire que les cafés sont censés laisser libre accès à leurs toilettes, ce qui est rarement le cas en réalité. Mais c'est pourtant une obligation légale.

Le marché actuel des sanisettes est en cours de renouvellement, ce qui permettra de quasiment doubler l'offre en 2024, puisque chaque sanisette sera équipée d'un urinoir contre seulement 50 urinoirs déployés actuellement sur les sanisettes aujourd'hui les plus fréquentées. Qu'elles soient sur l'espace public ou ailleurs, les toilettes publiques et gratuites sont donc un véritable sujet qui nous occupe et nous souhaitons les rendre les plus accessibles possible.

Sans surprise, j'é mets donc un avis favorable à votre vœu.

Mme Colombe BROSSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 51 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 288).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au stationnement des bénévoles à proximité du local de leur association.

Mme Colombe BROSSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 52 relatif au stationnement des bénévoles à proximité du local de leur association.

La parole est à Mme BADAT-KARAM pour deux minutes maximums.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Madame la Maire, mes chers collègues, par ce vœu, je souhaite d'abord rendre hommage à toutes ces personnes qui, souvent, discrètement, s'engagent bénévolement chaque jour au service de nos concitoyens, parfois au détriment de leur vie de famille.

Cet investissement, souvent intensif, constitue une vraie valeur ajoutée. Être bénévole, c'est souvent faire des choses simples, mais de grandes choses. Être bénévole, c'est aussi travailler en équipe et très souvent à partir de bouts de ficelle, la première des qualités. Être bénévole, c'est être profondément engagé et se confronter à de nombreuses difficultés sans compter son temps ni son argent.

C'est ce dernier point qui nous préoccupe aujourd'hui. En effet, par les remontées régulières de nombreuses associations, nous savons que les frais liés aux déplacements automobiles et aux stationnements représentent des dépenses considérables pour les bénévoles et leurs structures. Ces stationnements sont pourtant essentiels, notamment lorsqu'il y a du matériel à transporter ou pour faire vivre les sièges sociaux, permanences et autres locaux des associations. Cela fait partie intégrante de l'engagement bénévole qui, s'il ne fait l'objet d'aucune rémunération, ne doit pas devenir un gros poste de dépenses personnelles. Pour les associations qui peuvent rembourser ces frais, cela peut aussi grever leurs finances parfois précaires, surtout dans la période actuelle.

Ainsi, pour toutes ces raisons, par ce vœu, je vous propose, au nom du groupe Changer Paris, que les bénévoles déclarés par leur association puissent bénéficier du tarif résidentiel à proximité du local de celle-ci.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, Madame BADAT-KARAM, mes chers collègues.

Vous avez raison, bon nombre d'associations, que nous soutenons financièrement, d'ailleurs, pour la plupart, œuvrent pour l'intérêt public, et certaines rencontrent des difficultés en matière de stationnement. Nous avons rencontré, par exemple, il y a quelques jours les représentants et représentantes des associations d'aide alimentaire sur ce sujet et nous leur avons rappelé la possibilité qu'ils ont de stationner sur les emplacements "livraison" jusqu'à 30 minutes en cas de livraison à condition de rester à proximité. Et nous allons créer, je vous le rappelle, 1.000 places supplémentaires au cours du mandat sur ces places de livraison sur lesquelles cette possibilité est proposée.

Mais le nombre important d'associations recensées, 75.000, ne me permet malheureusement pas de généraliser un régime de stationnement particulier, qui, par ailleurs, encouragerait l'usage de la voiture, et, cela ne vous a pas échappé, ce n'est pas ce que nous voulons, même pour des pratiques associatives. Nous devons avant tout encourager les bénévoles à utiliser, lorsque, bien sûr, l'activité le permet, d'autres moyens de transport, et ce n'est pas ce qui manque à Paris, vous en conviendrez.

Nous avons démarré un travail pour faciliter toujours plus le stationnement des associations d'utilité publique dans le cadre de leurs missions, afin de mettre en place dès le début de l'année prochaine la gratuité complète de leurs stationnements avec des démarches les plus simplifiées possible.

Aussi, au regard de tous les éléments que j'ai pu vous exposer, je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu. Sinon, je me verrai dans l'obligation d'y émettre un avis défavorable.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je crois qu'il n'est pas retiré, c'est ce que j'ai cru comprendre.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 52 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 52 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la circulation des taxis à la gare de Lyon.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 53 relatif à la circulation des taxis à la gare de Lyon.

La parole est à Mme LECOUTURIER pour deux minutes maximums.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, qui, dans cette Assemblée, ne s'est jamais retrouvé gare de Lyon, surchargé de valises, de poussettes, revenant de vacances ou allant chercher ses parents âgés ou ses enfants, abasourdi ou excédé par la thrombose du parvis de la gare de taxis, véritable piège d'où les taxis ne peuvent pas sortir, piège qu'est devenue la prise en charge à la gare de Lyon ? C'est une réalité quotidienne que vivent nombre de Parisiens ou de touristes arrivant dans notre Capitale et qui n'ont d'autres moyens, je le souligne, que de prendre un taxi pour se rendre chez eux.

L'accès aux gares parisiennes se doit d'être fluide et rapide. Un journaliste, d'ailleurs, a fait une expérience à Londres. Lorsque vous sortez de la gare de Saint-Pancras, le temps entre le moment où vous sortez de la gare et celui où vous montez dans un taxi est d'une minute et 2 secondes. A la gare de Lyon, les gens attendent parfois jusqu'à 40 minutes. Le lieu de prise en charge se limite à une petite voie où les taxis sont pris en entonnoir, situation embarrassante pour les taxis qui mettent plusieurs minutes, parfois plus de 20 minutes pour sortir de la gare alors que le compteur tourne toujours pour les clients. Et lorsque vous parlez avec les taxis, ils disent qu'ils ont pourtant des solutions simples à proposer pour éviter cette situation ubuesque.

Aussi, par ce vœu, nous souhaitons que tous les acteurs, la S.N.C.F., les taxis parisiens et la Mairie de Paris se réunissent pour trouver enfin une solution à ce problème de voirie et d'aménagement de l'espace, qui est de la responsabilité de la Mairie de Paris, pour retrouver un trafic fluide autour de la gare de Lyon.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Voilà, Madame la Maire. Ce sont donc les 148 millions de voyageurs qui transitent chaque année par la gare de Lyon qui vous remercieront.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à David BELLARD.

M. David BELLARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, Madame LECOUTURIER, de souligner la question du parvis de la gare de Lyon, qui a été réaménagé en lien avec "Gares & Connexions", filiale de la S.N.C.F. en charge de la gestion des gares, début 2020 au terme d'une concertation réalisée notamment avec les taxis pour laisser plus de place aux piétons et au stationnement des vélos - triplement, pour proposer 350 places - et des deux-roues motorisés avec 80 places. L'accès des taxis au parvis a ainsi été nettement amélioré.

Néanmoins, j'en conviens, la sortie des taxis reste encore très problématique et les adaptations des cycles de feux tricolores n'ont pas suffisamment amélioré la situation. "Gares & Connexions" et la Ville de Paris se sont donc engagées dans l'établissement d'un protocole pour la mise en place de mesures visant à accélérer la transition énergétique et climatique des gares parisiennes. L'intermodalité est une des thématiques au cœur de ce protocole et en particulier la desserte des gares par taxis, l'objectif étant d'améliorer globalement le fonctionnement des gares et de pacifier leurs abords. Un cycle de travail avec "Gares & Connexions", les taxis et la mairie du 12^e arrondissement est d'ailleurs ouvert pour trouver des solutions et apaiser le boulevard Diderot.

Puisque le travail demandé par votre vœu est déjà engagé avec l'ensemble des parties prenantes, je vous demanderai de retirer votre vœu, sinon, je me verrai dans l'obligation d'y émettre un avis défavorable.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je comprends que le vœu n'est pas retiré, Madame LECOUTURIER ?

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Non. Vous avez bien compris.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 53 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 53 est rejeté. Merci.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à l'entretien de la voirie pour la sécurité des cyclistes et des piétons.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 54 relatif à l'entretien de la voirie pour la sécurité des cyclistes et des piétons, et, de nouveau, je vous donne la parole, Madame LECOUTURIER.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, je ne sais pas si vous circulez à vélo, mais il ne vous aura pas échappé que la voirie parisienne est dans un état catastrophique, mettant en danger de nombreux cyclistes, les deux-roues motorisés et même les piétons. Ce vœu devient un marronnier, tant de nombreux vœux ont déjà été déposés devant notre Assemblée sur le sujet des nids-de-poule. Mais devant la situation dangereuse et catastrophique du revêtement des rues de Paris, un vœu supplémentaire ne sera pas de trop.

Chaque jour, nous sommes interpellés par nos concitoyens sur la dangerosité du mauvais entretien de la chaussée. D'ailleurs, ce ne sont plus des nids-de-poule, terme indulgent face à des béances de plus en plus larges et de plus en plus profondes dans le bitume de nos rues parisiennes. De nombreux accidents ont lieu quotidiennement et les chiffres en attestent puisque sur la période allant de janvier à octobre 2020, le montant des indemnités versées aux victimes piétons et cyclistes s'élève à 1.400.000 euros, soit près de 300.000 euros de plus que la moyenne de ces 6 dernières années.

Vous ne pouvez pas faire monter en puissance la pratique du vélo sans protéger les cyclistes en réparant et en entretenant les rues parisiennes. Vous ne pouvez pas rester sourds devant cette situation.

Aussi, nous vous proposons que soit développée une application mobile sur le modèle de "DansMaRue" pour permettre aux usagers de signaler tout nid-de-poule rencontré dans les rues parisiennes, de sorte qu'il soit aussitôt comblé. Il serait bon également d'associer les arrondissements au recensement de ces derniers et qu'un grand plan

anti-nid-de-poule soit lancé par la Mairie de Paris. C'est une question de sécurité publique qui s'impose pour la tranquillité des usagers du vélo.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, Madame LECOUTURIER.

Je vous remercie pour votre vœu qui permet de mettre en lumière et de saluer - c'est toujours important de le faire - le travail des agents de la Ville de Paris qui œuvrent quotidiennement pour assurer la sécurité de toutes et tous en prenant soin de notre patrimoine de voirie.

Vous demandez la mise en place d'une application mobile spécifique et dédiée à la remontée des nids-de-poule. Pourtant, l'application "DansMaRue" offre déjà la possibilité de signaler des défauts de voirie, tels que les affaissements, les trous, les bosses ou les pavés arrachés tant sur la route que sur les trottoirs ou les pistes cyclables. Chaque année, grâce aux 5.000 signalements reçus en moyenne par l'application, 4.500 interventions sont réalisées par les services de la Direction de la Voirie et des Déplacements et 30.000 mètres carrés d'enrobé provisoire sont réalisés via un marché spécifique pour justement pallier l'urgence lorsque les situations l'exigent.

Par ailleurs et pour faire un point plus technique, lorsqu'une réfection de chaussée ou de trottoir est réalisée, le revêtement existant est d'abord retiré pour être remplacé par des enrobés ou des asphaltes durables et de meilleure qualité. En attendant ces reprises, quand un trou est constaté, les services de la Ville ou ses prestataires effectuent des travaux, soit avec la technique dite de l'enrobé à froid, soit avec celle de l'enrobeur-projeteur afin de sécuriser rapidement une zone accidentée. La qualité de ces ouvrages est la priorité de l'ensemble des équipes de la DVD et bien sûr notre priorité.

Pour renforcer ce dispositif, les services déconcentrés de la voirie entameront très prochainement une vaste campagne de recensement des anomalies sur voirie, dont les nids-de-poule, pour pouvoir y remédier.

Puisque nous répondons déjà aux attendus portés par votre vœu, je vous demande de le retirer. Sinon, j'émets un avis défavorable.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Madame LECOUTURIER ?

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Ecoutez, je suis ravie de ces conclusions, mais je vais le maintenir, car tous les jours on a des concitoyens, enfin les Parisiens se rendent compte de la voirie et son mauvais état. Ainsi, je le maintiens. Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 54 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 54 est rejeté.

2021 DASES 126 - Subventions (1.118.220 euros) à 4 associations pour leurs actions de prévention et d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en difficulté. - Une convention et un avenant.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la consultation des maires d'arrondissement dans les attributions de subventions.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASES 126 et le vœu n° 55 qui concernent les subventions à 4 associations pour leurs actions de prévention et d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle de jeunes en difficulté.

La parole est à Mme JACQUEMONT du groupe Changer Paris pour cinq minutes. Nicolas NORDMAN répondra.

Mme Hélène JACQUEMONT. - Merci, Madame la Maire.

Le projet de délibération DASES 126 concerne l'attribution de subventions à 4 associations pour des actions de prévention et d'accompagnement à l'insertion professionnelle, pour un montant de plus de 300.000 euros. Nous

avons découvert ces propositions de subventions lorsque l'ordre du jour est arrivé pour le Conseil d'arrondissement. Nous n'avions jamais été sollicités sur ce sujet.

Parmi ces associations, il y en a 2 que nous ne connaissons pas. Cela représente plus de 120.000 euros de subventions. Comme il est curieux que dans le cadre de la territorialisation que vous portez, nous ayons à découvrir à l'occasion de ces projets de délibération 2 nouvelles associations supposées intervenir dans le 17^e arrondissement dont nous sommes élus. Donner des centaines de milliers d'euros de subventions à des associations sans solliciter les mairies d'arrondissement n'est pas normal. Ce n'est pas transparent. Nous ne pouvons pas signer un chèque en blanc. Pour nos électeurs qui nous ont fait confiance, nous ne pouvons pas attribuer des subventions sans avoir étudié les propositions.

Aussi, nous demandons dans le cadre de ce vœu que la DASES associe désormais systématiquement les mairies d'arrondissement, et particulièrement les élus, au choix des structures sur le terrain et à l'étude des dossiers d'attribution des subventions.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci pour votre intervention.

Le travail, en effet, est réalisé notamment par les services de la Ville avec les mairies d'arrondissement. Mais si vous constatez que cela est fait de manière insuffisante, je le déplore et j'émet un avis favorable à votre vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 55 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 289).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 126.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 126).

2021 DDCT 80 - Prise en charge par la Ville des frais d'accueil des victimes et proches des victimes du 13 novembre 2015 invités aux cérémonies de commémorations du 13 novembre 2021.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 80 : prise en charge par la Ville des frais d'accueil des victimes et proches des victimes du 13 novembre 2015 invités aux cérémonies de commémoration du 13 novembre 2021.

Ont demandé à prendre la parole Béatrice PATRIE, Nicolas BONNET... J'imagine que c'est l'un des deux ? Les deux se retirent ?

D'accord, donc c'est M. Nour DURAND-RAUCHER qui est inscrit.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Madame la Maire et chers collègues.

Nous nous approchons de la date anniversaire de ces attentats monstrueux ; ce sera dans un mois jour pour jour. Le procès est en cours. Si le souvenir est terrible pour l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens, pour les survivants et les survivantes, les proches des victimes, ces attentats ont bouleversé leur existence. Plusieurs ont d'ailleurs préféré partir parfois très loin de Paris pour se reconstruire. Pourtant, même pour ces victimes, les commémorations sont souvent cathartiques, parfois aussi un moyen de se retrouver entre elles. Ce projet de délibération est là pour faciliter la venue de tous ceux et toutes celles qui souhaitent assister à ces commémorations, quels que soient leurs moyens financiers.

Nous avons bien conscience que ce ne sont là que de petits gestes qui ne correspondront jamais à la douleur de ces personnes. Néanmoins, chaque geste compte. Ainsi, la Ville de Paris inaugurera également prochainement un jardin mémoriel sur la place Saint-Gervais en hommage à ces victimes.

Il semblait important que le groupe Ecologiste souligne son soutien à cette aide comme à toutes les aides que nous pourrions apporter pour les victimes et leurs proches, qu'elles soient plus ou moins significatives. Et, évidemment, le groupe Ecologiste votera ce projet de délibération.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Mes chers collègues, merci, Monsieur DURAND-RAUCHER, d'avoir pris la parole sur ce projet de délibération.

Il me donne l'occasion de dire un mot sur le procès qui se déroule en ce moment même. Nous le savons, cette année est une année particulière, exceptionnelle, puisque le 8 septembre s'est ouvert le procès historique des attentats du 13 novembre 2015. Moment de reconstruction, moment de vérité pour les victimes et les proches des victimes, pour les Parisiennes et les Parisiens et plus largement pour tous les Français et les Françaises, tant ces événements font partie de notre histoire et de notre mémoire collective.

Depuis le début du mois d'octobre ont lieu les témoignages des parties civiles. Ces témoignages sont d'une puissance et d'une dignité qui forcent le respect. Je souhaite saluer là et, je l'imagine, au nom de l'ensemble de notre Assemblée toutes les victimes et proches des victimes qui témoignent. Je leur adresse au nom de la Ville de Paris une pensée de soutien et de solidarité. La Ville de Paris est à vos côtés dans cette recherche de la vérité et dans ce moment éprouvant.

Ce projet de délibération, pour ce qui est de son contenu, vise comme chaque année à aider les victimes et proches de victimes à participer aux commémorations et je vous invite donc, chers collègues, à voter ce projet de délibération.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 80.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté et je vous en remercie. (2021, DDCT 80).

2021 PP 17 - Don à la B.S.P.P. de 240.000 euros par la société "AXA Assurances IARD Mutuelle".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération PP 17, don à la B.S.P.P. de 240.000 euros par la société "Axa Assurances I.A.R.D. Mutuelle". Je ne sais pas du tout ce que c'est.

La parole est à Raphaëlle RÉMY-LELEU pour cinq minutes, qui, peut-être, elle, aura la réponse.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

En effet, je vais essayer de vous intéresser aux conventions de don signées et en tout cas proposées par la Préfecture de police et peut-être de vous apporter certaines réponses en plus de soulever certaines questions.

C'est le retour des conventions de don, une de mes grandes passions, et j'espère vraiment que vous allez réussir à me suivre, car je pense qu'il est important pour l'ensemble des élus de la Ville de Paris de s'intéresser à cet enjeu démocratique, à ce qu'on laisse faire à la Préfecture de police.

Pour vous rappeler un peu le contexte, le groupe Ecologiste de Paris avait voté contre le budget de la Préfecture de police, à l'exception des actions tant en investissement qu'en fonctionnement qui allaient en soutien à la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris ainsi qu'aux différentes actions de sécurité civile. C'est pour moi l'occasion de réaffirmer le soutien à la B.S.P.P., de lui souhaiter un bon anniversaire puisqu'elle a fêté ses 210 ans il y a quelques jours, ainsi qu'un bon congrès national des sapeurs-pompiers, où ils sont aujourd'hui même, à Marseille.

Mais revenons à cette convention avec "Axa" d'une trentaine de pages. L'année dernière, j'avais pointé du doigt, dans un dialogue que j'avais espéré constructif, les différences entre les diverses conventions de don, mais aussi l'absence d'annexes. C'est quand même embêtant du point de vue de l'exercice démocratique de nous faire voter sur des pièces incomplètes. Et, finalement, il y a une absence de cadre clair dans les dons qui sont faits à la B.S.P.P., une absence de clarté particulièrement du point de vue des contreparties - c'est l'article 7 de cette convention. Ce sont des contreparties qui sont en réalité publicitaires et qui peuvent mettre en cause le logo de la B.S.P.P., de la Ville de Paris, du partenaire donateur, ici "Axa", et même des interventions dans des cadres publics promotionnels, politiques, on ne sait pas trop, des interventions qui sont possibles de la part d'officiers de la B.S.P.P. C'est l'article 7 de la présente convention.

Cette année, j'ai été heureuse de voir que l'article 7 renvoyait à l'annexe 5, parce qu'au moins, cette année, il y a une annexe 5 dans les documents. C'est un grand progrès. Mais, pour reprendre les mots d'Emmanuel GRÉGOIRE, une convention, un accord-cadre, tant qu'il n'est pas écrit, c'est un objet vide. Et là, quelle a été ma surprise de voir que l'annexe 5 était un tableau vide. Alors, je veux bien qu'on fasse confiance, mais qu'on ait des limitations données en termes de montants aux contreparties qui peuvent être reversés à "Axa". Mais laisser aux deux parties, à savoir la Préfecture de police de Paris et "Axa", la liberté du choix de ces contreparties, cela me semble légèrement abuser.

Pourquoi c'est important ? Parce que c'est une question d'image et c'est une question de dignité pour la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, pour les missions régaliennes qu'ils remplissent et qu'elles remplissent au service de l'ensemble de la population.

Nous avons bien compris que ces dons étaient indispensables, ce n'est pas ce que je remets là en cause ; je ne vais pas vous faire le coup de la République des marchands. Par contre, le Conseil de Paris n'a pas à laisser les mains libres à la Préfecture de police pour décider de ces conditions de contreparties sans considération ni effectivité du contrôle démocratique.

C'est pour cela que le groupe Ecologiste de Paris s'abstiendra sur ce projet de délibération.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je vais donner successivement la parole à Nicolas NORDMAN, puis au Représentant du Préfet de police.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Oui, je laisserai, bien entendu, M. le Représentant de la Préfecture de police apporter des éléments complémentaires.

Simplement, ce que je voulais indiquer, c'est que, bien sûr, ces dons sont tout à fait utiles et que, en l'occurrence, les 240.000 euros donnés par la société "Axa" vont permettre l'acquisition d'un robot Rex. Si vous voulez savoir ce qu'est un robot Rex, c'est un engin piloté à distance qui sert particulièrement aux pompiers dans la lutte contre les incendies.

Je tiens à rappeler également que l'ensemble des dons sont soumis pour avis au Conseil de Paris, ce qui est le cas avec ce projet de délibération, et qu'ils doivent être fléchés pour réaliser une dépense, ce qui est aussi le cas avec ce projet de délibération.

Ainsi, compte tenu de la nécessité de pouvoir bénéficier de ces dons, je suis tout à fait favorable à ce que ce projet de délibération soit adopté.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Je vous remercie pour le soutien à la B.S.P.P. et à la Préfecture de police. C'est un tout et ces missions sont au service de la sécurité de l'ensemble des Parisiens, sécurité sous toutes ses formes, y compris le secours aux personnes mais aussi l'action de police et la police administrative.

Sur ce don à la B.S.P.P., cette convention, son article 7 dit le maximum de ce qu'on peut dire en amont d'une année entière, enfin de 3 années, pendant laquelle ces contreparties pourront exister et qui n'ont rien de plus que des choses extrêmement classiques qui sont faites dans ce type de convention. Ainsi, quand on dit "participation à des événements", ce sont des réunions institutionnelles ou des événements de tables rondes dans lesquels les représentants de la B.S.P.P. s'expriment de manière convenue et dans un sens éthique. On leur fait évidemment une très grande confiance sur leur capacité à valoriser la B.S.P.P. lors de ces événements. Il faut bien avoir conscience que tout cela se fait dans le cadre de ces conventions de don.

Effectivement, l'utilité de ces dons n'est pas à rappeler. L'acquisition de ce robot est quelque chose d'extrêmement utile et on est content de pouvoir le faire dans ces conditions. C'est une politique de don maîtrisée.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 17.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, PP 17).

2021 PP 72 - Don à la B.S.P.P. de cinquante mille euros par la commune de Créteil.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération PP 72. C'est, cette fois-ci, le don à la B.S.P.P. de 50.000 euros par la commune de Créteil, et je redonne la parole à Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, Monsieur NORDMAN et Monsieur le Représentant du Préfet de police pour votre réponse certes convenue. Vous avez parlé également du maximum de ce que l'on peut dire. Ce qui me choque en réalité, c'est l'asymétrie entre les différentes conventions de don. Il y a l'expression "fort avec les faibles, faible avec les forts", je ne sais pas si on va jusque-là.

Pour une convention de don avec la commune de Créteil, 50.000 euros, qui est en effet fléchée vers un projet et qui est la rénovation du centre d'intervention sur le territoire de la commune de Créteil, là, il n'y a pas de contrepartie. La contrepartie, c'est le projet.

Ainsi, pour en revenir en illustration au projet de délibération précédent, si "Axa" fait des dons par grandeur d'âme ou intérêt fiscal, on n'est peut-être pas obligé de leur faire de la "pub" en plus.

Du coup, concernant le projet de délibération PP 72, le groupe Ecologiste de Paris votera pour, bien entendu, et nous saluons à la fois la 17e compagnie d'incendie et de secours de la commune de Créteil et la commune de Créteil elle-même qui nous fait le plaisir de ce don et qui rappelle en cela que l'intervention de la B.S.P.P. ne se limite pas au territoire de Paris intra-muros.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je crois qu'on peut passer directement au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 72.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, PP 72).

2021 PP 80 - Signature des marchés publics avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération PP 80 : signature des marchés publics avec les attributaires désignés par la Commission d'appel d'offres de la Ville de Paris.

La parole est à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Allez, jamais deux sans trois. Merci, Madame la Maire.

En fait, je profite du Conseil de Paris, car c'est le seul endroit où on peut discuter réellement avec la Préfecture de police, notamment sur les éléments financiers.

Lors du débat budgétaire de l'année dernière, nous avons émis la volonté d'avoir un dialogue pointilleux mais constructif sur les indicateurs et sur les différents outils à notre disposition. Avec ce projet de délibération PP 80, on nous propose ce qui est joliment nommé une "délibération-balai", pour voir des marchés qui, en effet, ont de toute façon été passés dans la Commission d'appel d'offres de Paris.

Ce que nous disons, et je salue l'efficacité de mes collègues de la 3e Commission, c'est qu'il serait quand même temps de prendre, justement, le temps nécessaire pour discuter, non pas uniquement des montants alloués et des votes que certains et certaines aimeraient faire passer de manière un peu automatique en Conseil de Paris, mais aussi des projets qui sont soutenus, d'ailleurs, parce qu'ils sont intéressants et au profit, en tout cas, je l'espère, de l'ensemble des Parisiens et des Parisiennes. N'ayant pas de détails plus pointus que cela, notamment sur "Géoportail"...

Excusez-moi, pardon, j'essaie de finir. N'ayant pas, donc, de détails, notamment sur "Géoportail", dispositif sur lequel je vous avais pourtant posé des questions l'année dernière, le groupe Ecologiste de Paris s'abstiendra et relance une invitation, qu'il ne nous appartient pas de faire mais que nous faisons néanmoins, à avoir des dialogues plus poussés en 3e Commission.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Nicolas NORDMAN, puis à M. le Représentant du Préfet de police.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Oui, sur la demande relative à la 3e Commission, on en discutera avec sa présidente pour pouvoir apporter tous les éclairages nécessaires. J'indique simplement que, évidemment, l'ensemble de ces marchés sont passés devant la Commission d'appel d'offres de la Ville de Paris.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Je confirme ce que vient de dire M. l'adjoint au Maire ; je n'ai pas de précisions supplémentaires.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - D'accord.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 80.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, merci. (2021, PP 80).

2021 PP 82 - Maîtrise d'œuvre technique pour l'opération de mise en sécurité incendie des 1er et 2e sous-sols de la Caserne Cité à Paris.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération PP 82 : maîtrise d'œuvre technique pour l'opération de mise en sécurité incendie des premier et deuxième sous-sols de la caserne Cité à Paris.

La parole est à Ariel WEIL.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Oui, merci, Madame la Maire, Monsieur le Préfet.

C'est un projet de délibération qui porte sur les nombreux et importants travaux qui sont menés pour la rénovation et la mise en sécurité de la caserne Lépine, qui comme chacun sait, est située sur l'île de la Cité, travaux dont on me dit, d'ailleurs, qu'ils vont subir un nouveau décalage de 8 mois et, avec eux, l'occupation de l'espace public pour les bases vie. J'en prends acte en le regrettant.

Néanmoins, ce ne sont pas les seuls travaux sur l'île, laquelle vit une période pour le moins troublée depuis quelques années, avec notamment l'incendie et une situation particulière alors que se déroule dans des conditions exceptionnelles un procès tout aussi exceptionnel.

Je voudrais au passage saluer le travail très important de la Préfecture de police - heureusement, on se parle quand même en dehors de cette salle -, qui a mis en place un dispositif de sécurisation à la hauteur des enjeux et de la menace sous le joug de laquelle notre pays vit, hélas, désormais en permanence. La justice doit se rendre en toute sérénité et en toute sécurité ; nous le devons évidemment aux victimes et à leurs proches et nous sommes tous solidaires à cet égard.

Autour du Palais de Justice, pour autant, la vie est évidemment "chamboulée", pour de longs mois encore. Pour les riverains de l'île, qui comprennent d'ailleurs tous parfaitement ces impératifs de sécurité, le périmètre de sécurisation engendre des restrictions de circulation qui sont évidemment désagréables mais que vous avez su rapidement assouplir, Monsieur le Préfet, après quelques tâtonnements initiaux, certes. Sachez que les riverains vous en sont reconnaissants.

Pour les commerçants du boulevard du Palais et de la place Dauphine, la situation est beaucoup plus compliquée, car c'est la viabilité même de leur commerce qui est mise en danger. Je crois que vos collaborateurs et les équipes de la Préfecture en général en ont pris la mesure vendredi dernier lors de la réunion que vous avez bien voulu organiser à notre demande avec les restaurateurs concernés. Je prends donc acte du dialogue que nous avons réussi à engager et j'ai par conséquent fait retirer de l'ordre du jour de ce Conseil de Paris le vœu qui avait été voté au conseil de Paris Centre. Mais, évidemment, je resterai attentif aux évolutions qui seront conduites par vos soins pour améliorer l'accès aux commerces autant que pour la mise en place d'un dispositif d'indemnisation, qui semble malheureusement indispensable à présent.

Je souhaite également qu'on parvienne à améliorer la circulation des voitures, des bus et des vélos qui embolissent la rue de la Cité, même si nous ne sommes pas d'accord sur les moyens d'y arriver. J'ai en particulier tout le travail de la voirie ici, si jamais vous changez d'avis, sur la mise à double sens de la piste cyclable de la rue de la Cité. Mais j'espère que vous trouverez les moyens d'apaiser la situation aujourd'hui problématique.

J'espère aussi, et nous en avons parlé très récemment, qu'une fois le procès achevé, la doctrine de la Préfecture va enfin évoluer en faveur de la réalisation de la piste bidirectionnelle ou unidirectionnelle du boulevard du Palais, jusqu'ici toujours refusée. Vous connaissez mon point de vue et je crois que c'est celui de pas mal de vos hommes et femmes, je l'ai encore vérifié rue de Turbigo.

Et c'est le moment de vous remercier pour le maintien de l'ordre lors des manifestations qui ont lieu, hélas, tous les week-ends. J'ai pu le vérifier en voyant un véhicule remonter très rapidement dans la piste bidirectionnelle

Réseau express vélo de la rue de Turbigo. Vous le savez, une piste bidirectionnelle vous offre un moyen de déplacement rapide que ne vous offre pas une file de circulation générale, même si la doctrine officielle, pour l'instant, reste le maintien de toutes les files de circulation générale. Nous en reparlerons.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre à ces nombreuses interrogations, je vais donner la parole à Nicolas NORDMAN, puis à M. le Représentant du Préfet de police.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Oui, des interrogations qui, pour la plupart, ont d'ores et déjà trouvé des réponses.

Je vais dire quelques mots, non pas sur le projet de délibération, puisque le maire du Centre n'a pas précisément parlé du projet de délibération, mais pour me joindre à ses remerciements vis-à-vis de la Préfecture de police. J'ajoute des remerciements à la mairie du Centre et au maire du Centre, compte tenu de l'investissement qui a été le sien sur la préparation, en amont, du procès qui se déroule en ce moment même, avec de très nombreuses mesures de sécurité qui ont été évidemment et naturellement mises en place.

Cela a occasionné et occasionne, nous le savons, des difficultés pour les riverains. Il y a eu de très nombreuses réunions, des réunions de travail et des réunions techniques entre les services de la Ville et les services de la Préfecture de police, des réunions publiques. Une dernière réunion s'est déroulée, comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, la semaine dernière.

Ainsi, je voulais évidemment saluer et remercier l'ensemble des personnes qui ont contribué à faire en sorte que, dans ce contexte exceptionnel de sécurisation exceptionnelle et absolument nécessaire, nous ayons pu néanmoins travailler pour trouver les meilleures solutions possibles pour éviter de trop grands désagréments, même si nous avons conscience qu'il en reste, pour les riverains de l'île de la Cité.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire, merci, Monsieur le Maire de Paris Centre, merci, Monsieur l'Adjoint au Maire, de vos mots.

C'est vrai que l'organisation de ce procès, qui est très sensible pour notre pays, très important, au cœur de la Cité, ce qui est un choix très symbolique et très important, implique pour la Préfecture de police la garantie d'un très haut niveau de sécurité autour de ce procès et donc un périmètre qui a d'abord été défini en englobant l'ensemble du boulevard du Palais, la place Dauphine. Puis, suite à une réflexion et moyennant un engagement plus fort des forces de l'ordre, celui-ci a évolué pour laisser libre d'entrée la place Dauphine, pour prendre en compte la vie de l'île de la Cité.

Ce dispositif, effectivement, a été préparé en amont pour l'ensemble de ses usagers, des entreprises, des parkings, des utilisateurs. Nous sommes bien conscients qu'il continue inévitablement de pénaliser un certain nombre de commerces. Nous en avons en effet rencontré, et merci d'avoir participé et pris l'initiative de cet échange, de ce nouvel échange. Nous avons d'ailleurs pu dessiner à nouveau de nouvelles évolutions, de nouvelles solutions concrètes pour rendre la vie de ces commerces moins pénalisante et nous allons les concrétiser dans les prochains jours. Nous avons aussi quelques idées pour apaiser la circulation, faciliter l'arrêt des bus, éviter que les vélos ne prennent une piste à contresens et puissent être mieux informés et mieux circuler sur l'île de la Cité pendant ce procès. Toutes ces mesures sont bien prises en compte.

Nous continuerons également de rencontrer les commerçants. Nous leur proposerons d'ici quelques semaines à nouveau un échange pour qu'ils puissent dire dans quelles conditions les évolutions que nous aurons faites d'ici là auront pu améliorer leur situation. En tout cas, nous y sommes très attentifs, parce qu'un procès comme celui-ci est un moment de vie judiciaire et de vie démocratique de notre pays, mais il ne doit pas se faire au détriment de ses commerçants qui ont effectivement déjà été lourdement impactés par une série d'événements sur l'île de la Cité.

Merci, en tout cas, de l'appui que vous nous avez apporté et que vous continuez à nous apporter. Nous y sommes très sensibles.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 82.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, PP 82).

2021 PP 98 - Modification de contrat n° 2 au marché de travaux pour la construction d'une "base instruction" pour les services d'instruction et de logistique de la BSPP à Valenton (Lot 2 : cloisons plâtrerie / faux plafond / menuiseries intérieures / carrelage / faïence / sols souples / peinture).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération PP 98 et son amendement technique n° 145, qui est technique, Monsieur NORDMAN ?

C'est magnifique, je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 145 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 146 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 98 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, PP 98).

Voeu déposé par le groupe Paris en commun relatif aux mesures de sécurisation sur le quartier de l'Île de la Cité à l'occasion du procès des attentats de 2015.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous informe que le vœu n° 56 est retiré de l'ordre du jour.

Compte rendu de la 4e Commission.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons enchaîner sur la 4e Commission et, conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, je vais donner la parole à M. Gauthier CARON-THIBAUT, président de la 4e Commission, pour cinq minutes.

Merci à vous, Monsieur le Président.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la réunion de la 4e Commission a été l'occasion, comme à notre habitude, de procéder à des auditions sur des sujets d'actualité. Cette fois-ci, nous avons reçu Carmen BACH, de la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risque, et le docteur William LOWENSTEIN, médecin addictologue et président de l'association "S.O.S. Addictions".

Cette audition, alors que le sujet est généralement traité ici avec une exacerbation intense, comme l'ont encore rappelé nos débats aujourd'hui, s'est passée dans un calme olympien, sans nul doute parce que ces réunions se tiennent encore à huis clos. Je ne vais pas revenir sur l'excellent exposé proposé par Carmen BACH, mais je tiens à souligner quelques éléments que nous pouvons collectivement retenir et qu'il me paraît bon de rappeler.

Paris est face à un phénomène ancien qui s'inscrit dans son paysage au gré des facilités qu'il offre au "crack" d'arriver sur son territoire rapidement et sans risque, comme les échangeurs routiers tels la "colline du "crack" bien connue, ou aux consommateurs de se retrouver, comme anciennement dans les squats de Stalingrad ou aux Halles. Les pouvoirs publics ont longtemps agi de concert avec des actions de prévention, de répression mais aussi de prise en charge médicosociale comme l'action A.S.S.O.R.E., avec en mars dernier plus de 700 bénéficiaires d'hébergement hôtelier. Ce phénomène prend une acuité particulière depuis novembre 2019 avec l'évacuation de la "colline du "crack" sans concertation et prise en charge alors même qu'un nouvel espace d'accompagnement venait d'ouvrir à côté. La même action a été à constater en septembre 2020 à Rosa-Parks.

Les constats faits par tous les acteurs de terrain sont simples : lors de chaque évacuation non orchestrée pour aboutir à des propositions de prise en charge, ce sont tous les sites que nous connaissons bien qui sont mis en tension et donc des scènes urbaines qui changent.

Je ne vais pas non plus revenir sur les propos très pertinents du docteur LOWENSTEIN, mais je crois que l'on peut dire que nous avons tous été surpris par le paradoxe de l'absence de traitement alternatif au "crack" mais la capacité d'un toxicomane à stabiliser son comportement addictif en 6 mois. Et c'est alors tout naturellement que le besoin d'une politique publique nouvelle de prise en charge des addictions se fait sentir avec des moyens déjà bien identifiés, plus de maraudes médicalisées, des associations d'accompagnement qui assurent un accueil nocturne,

des ouvertures de lieux de repos et de places d'hébergement notamment pour les femmes, des places à l'hôpital pour l'addicto-psychiatrie et, surtout, la création d'urgences addictologie.

(M. Paul SIMONDON, adjoint, remplace Mme Colombe BROSSEL au fauteuil de la présidence).

C'est une audition qui a laissé le sentiment, Madame la Maire, que les solutions - Monsieur le Maire, pardon - ou tout du moins les chemins à éviter sont connus, mais que des considérations budgétaires ou politiciennes empêchent leur mise en place.

Nous avons également examiné une cinquantaine de projets de délibération dont l'approbation du Plan parisien d'insertion par l'emploi, la communication sur le Plan Egalité, la signature de la charte "Ville aidante Alzheimer", plusieurs subventions pour plus d'1,7 million d'euros à des associations investies dans le Plan "crack" justement, et la stratégie Handicap qui a fait l'objet du débat d'hier. Une douzaine de vœux ont également été étudiés avant de nous être maintenant présentés.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

2021 DASES 77 - Subventions (208.427 euros) à trois associations pour leurs actions d'aide aux femmes en situation de grande précarité, avec ou sans enfant. - Convention. - Avenant.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous commençons donc les projets de délibération de la 4e Commission par le projet DASES 77, subventions à trois associations pour des actions d'aide aux femmes en situation de grande précarité, et la parole est à M. Hamidou SAMAKÉ pour le groupe Paris en commun.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Mes chers collègues, de même que les violences n'ont pas la même nature et les mêmes auteurs selon que la victime est un homme ou une femme, la grande précarité, elle aussi, présente des contours bien différents pour les femmes et les hommes. Mais cette dimension genrée reste peu prise en compte dans nos dispositifs d'accueil, souvent plus pensés pour des hommes seuls ou des familles.

Or, contrairement aux idées reçues, les femmes constituent aujourd'hui la majorité des personnes en situation de précarité. En effet, comme le révélait en 2017 le Haut Conseil à l'Egalité, reprenant les chiffres de l'I.N.S.E.E., elles représentent 53 % des personnes pauvres, 57 % des bénéficiaires du R.S.A., 70 % des travailleurs pauvres. Elles occupent 82 % des emplois à temps partiel et 62 % des emplois non qualifiés. Elles représentent aussi 85 % des chefs de famille monoparentale, dont on sait qu'une sur 3 vit sous le seuil de la pauvreté. De la précarité à la grande précarité, il n'y a qu'un pas, particulièrement dans un pays qui a franchi en 2020 le seuil des 10 millions de personnes pauvres. En 10 ans, à Paris, le nombre de femmes seules ayant sollicité au moins une fois le 115 a augmenté de 66 %, et ce chiffre ne comprend pas celles qui ont abandonné l'espoir d'un abri ainsi que les victimes de traite ou de prostitution dite de survie.

Oui, agir contre la grande précarité, œuvrer pour que personne ne se retrouve sans solution, cela signifie développer les accueils pensés pour les femmes seules ou avec enfants, qui répondent à leurs besoins et réalités spécifiques. C'est particulièrement vrai concernant les services de soin et de santé.

Trois associations sont ici concernées.

D'abord, l'A.D.S.F. ou "Association pour le développement de la santé des femmes", qui est une association qui célèbre son 20e anniversaire et qui fut créée à l'initiative de 12 membres fondateurs qui ont des professions médicales. L'association mène des actions de lutte contre la mortalité materno-infantile en Union des Comores ou en République du Congo, au Sud-Kivu, mais elle a également développé des programmes de prévention et de dépistage de cancers féminins ainsi que de suivi de grossesses pour les femmes les plus éloignées du droit commun en Ile-de-France.

Les projets que vous nous proposez de financer par ce projet de délibération et menés par l'A.D.S.F. concernent les équipes mobiles pour la santé des femmes ainsi qu'un accueil de jour pour les femmes du Nord de Paris à Barbès et, enfin, l'animation du volet santé réalisée par l'association au sein de la Cité des Dames, dans le 13e, jusqu'en février dernier.

La deuxième association, c'est le Centre d'action sociale protestant, acteur bien connu du secteur social, qui gère quant à lui la résidence sociale Championnet, qui compte 22 logements meublés en direction des femmes seules avec enfants et dont l'accompagnement social comporte de l'accès aux soins, de la gestion du budget mais aussi du soin à la parentalité.

Enfin, je salue particulièrement le travail mené par l'association "Règles Élémentaires" pour permettre aux personnes les plus démunies d'avoir accès aux protections périodiques, ces grandes oubliées des produits de première nécessité. C'est grâce à son action déterminée pour briser le tabou des règles que de nombreuses

collectivités ont commencé à se saisir de ce sujet, une action sur laquelle Paris est volontariste depuis plusieurs années, notamment sous l'impulsion du 10^e arrondissement et auprès des étudiantes.

C'est en soutenant des actions concrètes au plus près des besoins des femmes les plus en précarité que nous pourrions lutter au mieux contre les inégalités et les violences, qui se conjuguent pour enfermer dans la précarité les plus vulnérables des femmes, et donc que nous pourrions favoriser l'égalité au sens plein et entier.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci. Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Hamidou SAMAKÉ, chers collègues.

Merci, Monsieur SAMAKÉ, pour votre intervention qui permet de valoriser l'action de trois associations qui interviennent dans la réponse aux besoins fondamentaux de femmes seules avec ou sans enfants en situation de grande précarité.

Avec ce projet de délibération, je vous propose d'accorder pour un total de 208.427 euros des subventions pour trois associations dont le travail est reconnu à Paris. Ces subventions sont en reconduction pour 2021. Les associations concernées sont, vous l'avez bien décrit, l'A.D.S.F., "Règles Élémentaires" et le Centre d'action sociale protestant. Leurs actions sont identifiées et bien connues aujourd'hui à Paris, leurs interventions sont devenues essentielles. La précarité et l'exclusion sont, par certains aspects, plus difficiles à affronter pour les femmes.

Par ailleurs, ce que l'on peut appréhender grâce à la Nuit de la Solidarité est conforté par les chiffres que le Samu social nous rapporte. En effet, en l'espace de 10 ans, le nombre de femmes seules ayant sollicité au moins une fois le 115 a augmenté de 66 %. C'est pourquoi l'A.D.S.F. a développé des actions d'accueil et "d'aller vers" pour faciliter l'accès aux soins de ces femmes. L'association "Règles Élémentaires" permet, en brisant un certain nombre de tabous au sujet des menstruations, de mettre en place des actions de prévention pour la santé des femmes et de faciliter l'accès aux produits d'hygiène.

Enfin, le C.A.S.P., avec la résidence sociale Championnet, participe, par des actions d'accompagnement à la parentalité, à des sensibilisations dans les domaines de la gestion du budget et de l'accès aux soins des femmes et des familles. Cette résidence participe au développement de solutions alternatives à l'hébergement à l'hôtel, ce qui est aussi très important pour Paris.

Par ailleurs, nous menons avec l'Etat des réflexions au sujet des conditions d'hébergement des familles pour essayer d'améliorer et de favoriser encore leur autonomie et leur insertion sur le territoire parisien.

Merci à vous toutes et à vous tous d'apporter votre soutien à ces associations en votant pour ce projet de délibération.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 77.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 77).

2021 DASES 147 - Actions d'aide alimentaire (389.984 euros) : 6 subventions de fonctionnement (244.142 euros) et 2 subventions d'investissement (145.842 euros). - Conventions. - Avenant.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux distributions alimentaires solidaires rue André Bréchet (17^e).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DASES 147 et au vœu rattaché n° 57. Ce projet de délibération concerne des actions d'aide alimentaire, et la parole est d'abord à M. Franck MARGAIN pour le groupe Changer Paris.

La parole va donc être à Mme Hélène JACQUEMONT pour présenter le vœu n° 57, pour trois minutes.

Mme Hélène JACQUEMONT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, sur le mail Bréchet, dans le 17^e arrondissement, nous vivons une situation un peu compliquée depuis plusieurs mois, depuis que nous avons accepté une distribution par "Les Restos du Cœur" le mardi et le vendredi à partir de 20 heures. S'il n'y a rien à redire sur l'organisation de la distribution, nous constatons que des

distributions alimentaires sauvages se sont organisées aux alentours, profitant de la zone de chalandise ainsi créée. Le problème est que ces distributions alimentaires non autorisées et donc non encadrées, et c'est bien là le problème, se font au détriment de toute organisation de l'espace et du temps et drainent une certaine population sur le mail, les incitant à se sédentariser. Nous avons ainsi constaté que les campements de Roms dans les voitures s'agrandissaient au fil des mois.

Cela implique également un certain nombre de nuisances, comme vous l'imaginez, liées à la propreté, puisque ces distributions alimentaires non autorisées ne nettoient pas derrière elles, ce qui provoque aussi la prolifération des rongeurs. Tout cela met en place un cercle vicieux et les habitants sont excédés.

Avec Geoffroy BOULARD, Léa FILOCHE et Ian BROSSAT, nous avons eu l'occasion de nous y rendre pour constater les faits. Nous avons écrit à Ian BROSSAT en juin 2021, avant l'été, pour solliciter un déplacement de cette distribution alimentaire à proximité immédiate, juste de l'autre côté de l'avenue de Saint-Ouen, derrière l'hôpital Bichat, là où il y a très peu d'habitations. C'est une zone qui est tout aussi accessible que le mail Bréchet et qui aurait l'avantage de ne pas provoquer de nuisances directement sous les fenêtres des habitants. A ce jour, nous n'avons malheureusement eu aucune réponse.

Ce que nous demandons est très simple, c'est que la Ville de Paris organise de manière efficace les distributions alimentaires sur l'ensemble de l'espace parisien. Tous les arrondissements doivent participer à un effort collectif pour mettre en place ces distributions alimentaires qui sont nécessaires. Nous le voyons au regard du nombre de personnes qui sont servies tous les jours.

Il s'agirait donc d'organiser les choses de manière plus efficace dans le temps et dans l'espace afin de réinstaller les distributions alimentaires des "Restos du Cœur" derrière l'hôpital Bichat, de manière que les choses se fassent de façon plus sereine.

Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci. Merci beaucoup.

Il y avait une inscription sur un projet de délibération et je voudrais en profiter pour le présenter quand même, car c'est vraiment un beau projet de délibération. Et je viendrai répondre à votre vœu, évidemment. C'est un projet de délibération qui consacre des subventions en fonctionnement et en investissement pour des associations intervenant dans le champ de l'aide alimentaire.

Les associations concernées par ce projet de délibération sont "Food Sweet Food", "Action contre la Faim", "MaMaMa", "la Table Ouverte", "Les Restos du Cœur" et "Montparnasse Rencontres". Ces subventions sont en reconduction ou permettent de financer de nouveaux projets, des études pour l'amélioration de la qualité des produits distribués ou pour de nouveaux lieux publics ciblés.

Notre Conseil est l'occasion d'adopter deux autres projets de délibération en lien avec les besoins alimentaires qui augmentent. La Ville de Paris soutient l'installation de nouveaux dispositifs alimentaires sur le territoire parisien. Nous mettons à disposition deux locaux dans le 20e arrondissement pour "Linkee" et "Les Petits Paniers", qui distribuent des paniers alimentaires mais aussi des produits de première nécessité.

En cohérence avec la Stratégie de Paris pour une alimentation durable adoptée au Conseil de Paris en mai 2018, la Ville a lancé un appel à projets "Alimentation durable et solidaire" en avril 2021 visant à soutenir, à travers des subventions de fonctionnement ou d'investissement pour un montant total d'1.430.500 euros, des structures d'économie sociale et solidaire développant ces initiatives, comme des restaurants solidaires, des cantines participatives à prix libres, des épiceries coopératives, des épiceries 100 % vrac, zéro déchet, proposant des produits "bio" et/ou locaux, et cela comporte aussi des expérimentations sur des tarifications différenciées.

Nos actions, vous le voyez, dans le domaine de l'aide alimentaire sont très nombreuses, très diverses et souhaitent répondre à un besoin qui a été au moins doublé par la crise sanitaire. Pour rappel, il y a ce chiffre assez frappant : nous sommes passés de 11.000 équivalents repas distribués au début de la crise à Paris à 22.000 aujourd'hui. Quand nous parlons d'équivalents repas, nous parlons de distribution de colis alimentaires, de repas assis, de paniers repas, de petits-déjeuners, d'épiceries sociales et solidaires. Sur l'ensemble du territoire parisien, ce sont plus de 120 points de distribution avec au moins 30 points de distribution en rue. Ces points sont répertoriés officiellement, ce qui ne comprend pas, effectivement, les distributions citoyennes auxquelles vous faites allusion.

Je vous assure de notre détermination à répartir davantage les lieux de distribution alimentaire sur l'ensemble du territoire parisien, et l'installation de la distribution des "Restos du Cœur" dans le 17e arrondissement participe aussi à ce rééquilibrage territorial.

Ainsi, concernant la distribution alimentaire des "Restos du Cœur" que vous souhaitez déplacer dans le 18^e arrondissement, déplacement auquel le maire du 18^e arrondissement a émis un avis défavorable, je souhaite apporter quelques éléments.

Le camion des "Restos" s'est déjà déplacé deux fois, du 19^e au 18^e, puis du 18^e au 17^e. Le dernier déplacement, celui qui a eu lieu dans votre arrondissement a été fait il y a moins d'un an, en décembre 2020. L'opérateur connu et reconnu qu'est l'association "Les Restos du Cœur" nous précise que la distribution se fait de manière apaisée. L'installation d'un tel dispositif nécessite toujours quelques adaptations, notamment sur la propreté - nous y avons travaillé ensemble -, de la communication aussi en direction des riveraines et des riverains, et nous y avons aussi travaillé ensemble. "Les Restos du Cœur" signalent qu'il n'y a plus de problèmes avec les riverains depuis le printemps dernier et ils précisent qu'ils ne rencontrent aucune difficulté avec les autres distributions citoyennes sur ce même site. La Direction sociale des territoires a fait une visite avant l'été et il n'y a pas eu de signalement de difficultés particulières, ni à cette occasion, ni depuis.

Il est important de préciser qu'à chaque déplacement d'un dispositif de solidarité, et notamment d'une distribution alimentaire de rue, nous avons un temps de déperdition du public qui fait que pendant ce temps-là, un certain nombre de gens ne mangent pas.

Par ailleurs, nous constatons qu'aujourd'hui il y a des familles riveraines qui viennent chercher des repas à cette distribution et qui les ramènent chez elles. Ce type de distribution n'est pas adapté, et "Les Restos du Cœur" cherchent, du coup, avec nous, pour ces familles, des solutions plus adaptées et nous sommes activement à la recherche d'un lieu, dans le 17^e arrondissement, pour réorienter les familles vers un site de colis ou vers une épicerie sociale proche de chez elles.

Pour toutes ces raisons, j'é mets donc un avis défavorable à ce vœu.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 57 est-il maintenu ?

Mme Hélène JACQUEMONT. - Oui, il est maintenu. Nous n'avons pas les...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Il est maintenu, donc avec un avis défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 57.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 57 est rejeté.

Puis, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 147.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 147).

2021 DASES 235 - Approbation du Plan parisien d'insertion par l'emploi (P.P.I.E.) et du premier plan d'actions (2021-2022).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DASES 235 : approbation du Plan parisien d'insertion par l'emploi, et la parole, pour commencer, est à Mme Mélody TONOLLI du groupe "Génération.s".

Mme Mélody TONOLLI. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, ce projet de délibération qui nous propose d'approuver le Plan parisien d'insertion par l'emploi nous est présenté au cœur d'une crise sociale dont les conséquences à moyen et long termes sont encore méconnues. Comme l'illustre tristement le pic de 15 % de bénéficiaires supplémentaires du R.S.A. atteint sur Paris au plus haut de la crise, celle-ci touche durement les Parisiennes et les Parisiens, pour lesquels il nous faut maintenir un haut niveau d'accompagnement en renforçant notre coopération opérationnelle avec les acteurs de l'insertion, une nécessité pour toutes celles et ceux qui sont très éloignés de l'emploi.

Le Plan parisien d'insertion pour l'emploi vient apporter des réponses à ces publics vulnérables et permettra d'améliorer leur accès aux droits.

Ce plan a été co-construit sur 10 mois d'échanges avec les principaux acteurs de politique d'insertion. Il s'adresse à toutes les personnes qui à Paris rencontrent des difficultés d'accès à une activité professionnelle ou à

une formation et il s'adresse bien sûr aux allocataires des minima sociaux. Il vient renforcer la lisibilité et la complémentarité des offres d'insertion, de formation et d'accompagnement vers l'emploi qui existent à Paris, avec, et c'est fondamental, la volonté d'aller vers le public.

Concernant ces publics que nous souhaitons mieux accompagner, nous sommes, comme vous le savez, à "Génération.s", particulièrement préoccupés par la situation des jeunes, lourdement frappés par la crise sanitaire et sociale à un moment crucial de leur parcours de vie, celui de la poursuite d'études ou celui de l'insertion sur le marché de l'emploi. Ils seraient près de 29.000 jeunes Parisiens, entre 16 et 25 ans, "ni, ni, ni" : ni en études, ni en emploi, ni en formation. C'est près de 10 % des jeunes à Paris. Ils sont notre première préoccupation avec toutes celles et ceux d'entre eux qui ont dû mettre de côté temporairement ou durablement leur plan de vie pour s'improviser coursiers à vélo, chauffeurs V.T.C. ou pour d'autres emplois précaires. Cette génération ne doit pas être sacrifiée.

Les jeunes sont encore les grands oubliés du système de protection sociale tant que le Gouvernement refuse tout revenu universel de solidarité, R.S.A. Jeune ou autres dispositifs qui viennent en soutien de celles et ceux d'entre eux qui sont malheureusement sans emploi, en formation ou en emploi précaire et pour qui c'est une question de survie. Les pouvoirs publics et leurs partenaires pour l'insertion doivent être à leurs côtés. Ce Plan pour l'insertion par l'emploi y contribuera.

Nous souhaitons souligner par ailleurs, avec ce plan, l'accompagnement spécifique mis en place pour les publics très fragiles que sont les personnes en situation de rue, avec la poursuite du dispositif "Premières Heures", dispositif à saluer, avec des débouchés positifs pour près de 46 % des bénéficiaires.

Enfin, ce plan nous permettra de mobiliser encore davantage le tissu économique local et qu'il y ait plus de lien entre les structures de proximité dans nos quartiers et celles et ceux qui y résident, ceci notamment au travers du dispositif d'insertion par l'activité économique dans les structures de l'E.S.S., dispositif que nous avons toujours soutenu et qui permet le développement d'emplois participant à la transition écologique et sociale.

Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci, Madame TONOLLI.

La parole est à Barbara GOMES pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Barbara GOMES. - Monsieur le Maire, chers collègues, nous sommes confrontés à un terrible paradoxe : d'un côté, on a besoin de main-d'œuvre et, de l'autre, on a 4,5 millions de personnes sans activité professionnelle. Comment cela est-il possible ? On a quelques éléments de réponse.

D'abord, depuis 20 ans, le recours aux contrats précaires a explosé, et les secteurs où le travail est le plus pénible sont ceux aussi qui rémunèrent le moins bien les salariés. D'ailleurs, la crise Covid a renforcé le sentiment d'absurdité à travailler dans des conditions dégradées mais aussi la précarité. Et puis, on l'a dit à l'instant, il y a les travers des plateformes, qui profitent des personnes en situation de fragilité économique et sociale pour imposer des contrats de faux travailleur indépendant et ainsi mieux les exclure du statut protecteur de l'emploi.

Il est donc primordial de se saisir de tous les outils dont nous disposons pour accompagner les personnes vers un emploi digne. Alors oui, il est nécessaire de renforcer la lisibilité et la complémentarité des offres d'insertion, de formation et d'accompagnement, c'est certain, mais il faut aussi que chacune et chacun prenne sa part, que les entreprises se mobilisent pour l'embauche avec des contrats dignes de ce nom. D'ailleurs, la Ville de Paris, en tant que premier employeur, doit à ce titre bien évidemment montrer l'exemple.

Mais prenons celui des offres des entreprises à destination des jeunes. Ce sont majoritairement des contrats d'apprentissage qui ne permettent pas de pleinement s'émanciper et de vivre dignement. Alors, attention, l'apprentissage, c'est bien, c'est utile, c'est à encourager, mais "quid" de la transformation de ces missions en emplois pérennes ? Combien de temps encore allons-nous considérer que les jeunes ne méritent pas d'être embauchés autrement qu'avec des contrats précaires et/ou subventionnés ?

Enfin, je souhaite ajouter que la non-activité, c'est le premier facteur de l'exclusion. Particulièrement, quand elle s'inscrit dans la durée, il n'est pas rare qu'elle provoque un repli sur soi lié à la perte de confiance, à un sentiment de honte, même. On se retrouve bien souvent face à des personnes qui n'arrivent plus à envisager la reprise d'un travail et qui n'ont plus de perspectives d'avenir.

Plus que jamais, dans ce contexte actuel où les allocataires de minima sociaux sont stigmatisés, il est important d'agir justement dans le sens inverse, de renforcer l'accompagnement dans la confiance. Les actrices et les acteurs de l'insertion interviennent en ce sens et font un travail remarquable, il faut le dire, pour aider ces personnes à retrouver une activité professionnelle et ainsi à se sentir comme réintégrées à la société.

En cette semaine parisienne de lutte contre les discriminations, la signature de ce P.L.I.E. souligne la cohérence des politiques publiques parisiennes avec l'inclusion comme fil conducteur. Notre groupe votera bien entendu ce plan et salue l'action des actrices et des acteurs de l'insertion à Paris.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

M. Nour DURAND-RAUCHER pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie mes collègues Mélody TONOLLI et Barbara GOMES qui ont dit une partie de ce que je comptais dire, puisqu'effectivement le volet des jeunes a été largement abordé.

Ce travail a été très long et très compliqué. Pourquoi ? Parce qu'il y a énormément d'acteurs et d'actrices qui entrent en jeu et qu'il faut les coordonner. Les personnes qui sont très éloignées de l'emploi sont des personnes qui souvent sont en difficulté pour traiter tout ce qui est administratif, c'est-à-dire qu'il y a un aspect qui me tient particulièrement à cœur qui est l'accès aux droits. Et là, on constate que le travail est compliqué quand on voit l'ensemble des services qui proposent des aides : Région, A.R.S., C.P.A.M., C.A.F., Pôle emploi, Missions locales, E.P.E.C., Cap emploi, C.C.I.P., Chambre de métiers et de l'artisanat. Les uns et les autres font un travail plus ou moins coordonné et j'ose imaginer l'ampleur du travail qui a été celui du cabinet de Léa FILOCHE et de Léa FILOCHE elle-même pour pouvoir coordonner toutes ces propositions et toutes ces aides et pour proposer quelque chose aux personnes les plus éloignées de l'emploi. Car c'est bien à elles que c'est essentiellement destiné.

Je voudrais dire aussi que l'insertion professionnelle est essentielle pour permettre aux gens de reprendre leur place dans la société. Nous avons besoin que toutes et tous, toutes les Parisiennes et tous les Parisiens aient leur place, et ce n'est pas parce que nous sommes une ville riche qu'il n'y a pas beaucoup de pauvres chez nous. Cela a été dit, la crise Covid a encore accentué le nombre de bénéficiaires du R.S.A. et le nombre de chômeurs en France, l'ensemble de la pauvreté a augmenté, y compris chez nous. Ce plan est donc absolument essentiel et il y a un besoin d'insertion, y compris par l'attractivité économique pour les personnes qui ont des difficultés sociales particulières dues à l'âge et à la précarité.

Tout cet accompagnement renforcé et coordonné va être mis en place grâce à ce plan et nous nous en félicitons.

J'aimerais insister sur un détail. Pour ce qui me concerne, dans l'arrondissement qui est la prévention, il y a les chantiers d'insertion qui sont un outil essentiel, et on se retrouve avec des chantiers qui souvent sont mal rémunérés et peu attractifs. J'espère que c'est pris en compte dans le plan.

Merci beaucoup.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci.

Je vous remercie vraiment toutes et tous pour vos interventions qui permettent de valoriser ce document très important qui est celui de la révision du Plan parisien pour l'insertion par l'emploi, le P.P.I.E., qu'on appelle d'ailleurs effectivement le P.L.I.E., le Plan local pour l'insertion et l'emploi, qui est un plan construit pour les 5 années à venir. Il va donc matricer tout ce sur quoi nous allons intervenir sur les questions d'insertion pendant 5 ans.

Je tiens aussi à remercier mes collègues Afaf GABELOTAUD et Florentin LETISSIER, dont l'engagement dans ce nouveau P.P.I.E. a été déterminant. Il est également important de remercier tous les services, car cela vient d'être dit, c'est beaucoup de travail, les services de la DASES et de la DAE qui nous ont beaucoup accompagnés dans la concertation et la construction de ce plan avec les partenaires.

Il s'agit, comme vous l'avez rappelé, d'une étape importante pour la politique d'insertion parisienne. Nous renouvelons ce plan réglementaire à destination des personnes éloignées de l'emploi dans un contexte effectivement inédit alors que nous faisons tout pour sortir d'une crise sanitaire sans précédent qui a beaucoup impacté le tissu économique parisien et dégradé les situations professionnelles et personnelles de nombreuses Parisiennes et de nombreux Parisiens.

Ce document, dont les orientations sont fortement influencées par ce contexte économique et social dans lequel nous nous trouvons, nous permet de réaffirmer notre vision d'un service public fort qui réponde à des situations complexes et variées, mais aussi qui nous permette d'avoir suffisamment de souplesse pour nous adapter face à un contexte qui est très mouvant dans la période, et nous permette de nous réadapter constamment dans les réponses que nous apportons au public.

Avec les nombreux partenaires qui signeront dans quelques jours ce document, une fois que nous l'aurons adopté ici, et les équipes des arrondissements, nous avons travaillé pendant plus de dix mois, main dans la main, pour construire un plan pluriannuel que je crois abouti, boîte à outils pour pouvoir mettre en œuvre des actions cohérentes sur l'ensemble du territoire parisien.

Nous avons associé dans l'animation l'ensemble des partenaires, je les cite : l'Etat et ses différents services, la Région Ile-de-France, l'Agence régionale de santé, la Caisse primaire d'assurance maladie, la Caisse d'allocations familiales, Pôle emploi, la Mission locale, l'E.P.E.C., Cap emploi, ainsi que les représentants des entreprises au travers de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris et la Chambre de métiers et de l'artisanat. Malgré des conditions de travail pas toujours simples en période de confinement, le P.P.I.E. que nous vous soumettons rassemble l'ensemble des orientations prioritaires et des actions qui en découlent.

Pour commencer, nous devons collectivement mieux partager les outils d'analyse et d'étude. C'est vrai qu'on est nombreux à travailler sur la question de l'insertion et de l'emploi, on produit tous des études et des analyses, mais, en fait, on n'a pas suffisamment le réflexe de les mettre dans un pot commun pour les partager. L'idée, c'est de trouver le cadre qui permette que ce pot commun soit créé et que nous puissions, tant sur les problématiques professionnelles que sociales, porter des propositions concrètes.

Nous avons identifié des leviers pour mobiliser de manière importante le tissu économique parisien, le secteur de l'économie sociale et solidaire. Ils ont su apporter ces dernières années des solutions concrètes aux difficultés d'accès à des contrats de travail adaptés à chacune et à chacun, notamment vers les structures spécialisées en insertion sociale et professionnelle.

Cela a été dit, nous travaillons également à renforcer la lisibilité et la complémentarité de ces offres d'accompagnement mais aussi de celles de formation et d'insertion sur le territoire.

Ensuite, ce P.P.I.E. rappelle la nécessité de renforcer la logique de parcours des personnes, pour permettre une meilleure insertion vers l'emploi qui prenne en compte tous les aspects de la vie et tout ce qu'on appelle les freins qui pourraient venir ralentir, empêcher ou même mener à l'échec un accompagnement à l'insertion.

Nous soutenons, nous valorisons régulièrement les passerelles qui se matérialisent dans certains de nos établissements de la DASES et du C.A.S.-V.P. par une étroite collaboration que nous avons avec un grand nombre de nos partenaires et un suivi conjoint et partagé des usagers. Ainsi, nous évitons aussi ce qu'on appelle les trous dans la raquette ; cela signifie que quand on change d'interlocuteur parce qu'on change de situation, du coup, on perd la personne parce qu'on lui demande de changer d'interlocuteur, et cela ne simplifie pas les parcours d'insertion.

Enfin, il est essentiel que chacun et chacune puisse s'approprier son propre parcours - c'est aussi une des clés de la réussite - pour répondre de la manière la plus optimale aux problématiques rencontrées et pour une insertion qui soit durable. C'est pourquoi nous allons développer les outils de participation des usagers pour que chacun puisse nous faire part de ses expériences et pour assurer une évaluation continue de nos propres actions.

Comme vous l'avez souligné, ce plan ambitieux vise à améliorer notablement les conditions d'accès au dispositif, cher Nour, car, effectivement, la question de l'accès aux droits est un enjeu particulier, mais aussi à comprendre les démarches, leur lisibilité et l'identification du rôle de chacun des acteurs. Il est accompagné de nombreux outils d'étude des impacts de la crise sur la situation des plus fragiles, il intervient étroitement en lien avec le Pacte de lutte contre l'exclusion, dont nous travaillons également au renouvellement, et sa gouvernance est partagée et sera territorialisée.

En parallèle, nous avons fait le choix de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt du service public d'insertion par l'emploi, appelé par l'Etat, dans la continuité du travail partenarial engagé. Cet appel nous permettra de travailler à la mise en œuvre opérationnelle des orientations du P.P.I.E. et ainsi d'accentuer la coordination des acteurs.

Vous l'aurez compris, ce P.P.I.E. s'inscrit dans un moment particulier. Il répond à une ambition de maintenir un haut niveau d'accompagnement des publics éloignés de l'emploi en étroite collaboration...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - ... avec les arrondissements et nous permet de continuer à renforcer notre coopération opérationnelle.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 235.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 235).

2021 DASES 240 - F.S.L. de Paris : conventions avec EDF, Eau de Paris, et le SIAAP, relatives au financement du Fonds, et convention de délégation pour la gestion du F.S.L. "Énergie" avec le C.A.S.-V.P. et la C.A.F.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au blocage des prix du gaz et de l'énergie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DASES 240. Il concerne le F.S.L. avec des conventions de financement et des conventions de gestion, et un vœu est rattaché, le vœu n° 58.

Pour commencer, la parole est à M. Jérôme GLEIZES pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération me permet de poursuivre le débat qui a été commencé ce matin, notamment quand Anne HIDALGO a laissé entendre que les écologistes n'étaient pas sociaux parce qu'on ne défendait pas une T.V.A. à 5,5 % sur l'énergie.

Il est tout à fait étonnant que ce projet de délibération ne fasse pas partie du débat de ce matin, et sa raison, parce qu'il y a une différence entre notre écologie et l'écologie des autres, ce qu'André Gorz avait fait dans un très beau texte, dans les années 1970, qui s'appelait "Leur écologie et la nôtre". Cela me permet de clarifier les choses et de dire pourquoi ce projet de délibération est très important et que c'est la bonne solution pour aborder la question énergétique, que c'est la bonne question sociale pour aborder la question énergétique.

Sur les questions de fiscalité, les écologistes sont contre la T.V.A. C'est une T.V.A. qui est sur la consommation, donc on n'a pas de problème théorique sur ce sujet, nous sommes pour défendre la question de l'impôt sur le revenu mais pas la T.V.A. Ainsi, sortons de ce débat théorique et revenons sur la question énergétique, puisque c'est la question qui nous est posée ici.

Comment lutte-t-on contre la hausse du prix de l'énergie ? Ce n'est pas en baissant la taxation sur le prix de l'énergie, car ce ne sont pas les impôts qui déterminent le prix de l'énergie mais, au contraire, le prix de l'énergie qui va déterminer le niveau de taxation. Pourquoi ? Parce que si le prix de l'énergie augmente, notamment du pétrole et du gaz, c'est parce qu'il y a une raréfaction de l'offre et qu'il y a une augmentation de la demande, notamment à cause de ce qu'il se passe en Chine. Aujourd'hui, les taux de croissance chinois font qu'ils s'accaparent une bonne partie de la production de pétrole et de gaz dans le monde, et, de fait, cela augmente les prix.

Les prix vont donc continuer à augmenter, et si on mettait la T.V.A. à 0 %, la facture serait encore plus chère pour les ménages, parce que, encore une fois, ce n'est pas la T.V.A. qui fixe le niveau du prix.

Alors, ce projet de délibération est très important, car au lieu de s'intéresser à la question du prix, on s'intéresse aux ménages directement concernés par l'augmentation de la facture à travers le F.S.L. "Energie". Le F.S.L. "Energie" a été mis en place bien après le F.S.L. "Habitat", qui aide les habitants à payer leurs loyers. Là, on aide les habitants à payer leurs factures d'électricité ou d'eau, car cela concerne aussi l'eau, et Eau de Paris est un des principaux contributeurs de ce F.S.L.

C'est important, parce qu'il faut aujourd'hui changer les pratiques de consommation d'énergie et ne pas être dépendant des énergies fossiles qu'on importe. Et ce type d'aide, si un travail social est fait au travers d'assistantes sociales et qu'il permet, par exemple, au lieu de passer par le réseau de gaz, de passer par le réseau de chaleur, cela rend possible, à terme, une baisse des dépenses énergétiques. Aussi, au lieu de passer au tout-électrique, qui aujourd'hui est subventionné du fait que le nucléaire est subventionné et en sachant que demain on ne sera pas à l'abri d'une augmentation du prix de l'électricité parce qu'il faudra un jour payer l'échec de l'E.P.R., tout cela permet de jouer directement sur les conditions de consommation des énergies, de modifier leur consommation.

Et c'est pour cela que la question du F.S.L. est très importante et que l'amendement qui a été proposé par l'Exécutif en réponse à Mme SIMONNET est très bien, car il s'intéresse à la manière dont il faut abonder ce Fonds. Aujourd'hui, sur ce sujet, si le législateur avait un travail à faire, ce serait de faire en sorte que, au lieu que ce soit facultatif ou au bon vouloir des producteurs d'énergie, une partie du chiffre d'affaires soit directement fléchée vers ce Fonds, comme il existe le 1 % eau ou le 1 % assainissement qui permettent de financer des projets de soutien aux pays du Sud sur les questions d'eau et d'assainissement. On devrait avoir aussi ce même type de dispositif, qui permettrait, en allant chercher une partie du chiffre d'affaires des producteurs d'énergie, d'aider à transformer les pratiques de consommation des ménages.

C'est pour cela qu'il faut à tout prix favoriser ce type d'aide plutôt que de se contenter de jouer sur l'outil fiscal qui, malheureusement, n'est pas à la hauteur de l'augmentation du prix de l'énergie aujourd'hui.

Merci de votre attention.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Danielle SIMONNET, qui pourra présenter le vœu n° 58.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, il y a donc plusieurs niveaux de débat, on va dire. Il y a le débat sur la hausse des prix de l'énergie et la façon dont on réagit par rapport à cela.

Moi, j'ai bien suivi le débat entre la Maire de Paris, par ailleurs candidate, qui veut baisser la T.V.A. et la réponse qui vient d'être faite par Jérôme GLEIZES à ce sujet. Là-dessus, de toute façon, la T.V.A. - moi aussi, je suis pour la suppression de la T.V.A., car c'est l'impôt le plus injuste -, sachez qu'elle ne représente que 16 % du prix. Je pense que ce qui est important, c'est de changer totalement de logique et de se dire qu'il faut s'attaquer aux bénéfices des distributeurs, parce que là, on est face à un impôt privé qui pèse très lourd dans le pouvoir d'achat des citoyens et des citoyennes. Et, aujourd'hui, vu la situation extrêmement dure pour beaucoup de gens qui ont des difficultés à boucler les fins de mois et vu le poids que représente la facture énergétique, il faudrait bloquer les prix, et la charge de ce blocage des prix devrait peser sur le fournisseur et non pas sur le contribuable par des jeux de T.V.A. ou sur le consommateur, de fait, l'utilisateur.

Cette hausse des prix est de plus en plus préoccupante, car c'est une hausse de 12,6 % du prix du gaz au 1er octobre, qui succède à des hausses de plus 10 % en juillet, plus 5 % en août, plus 8,7 % en septembre, et la réponse du Premier Ministre Jean CASTEX le 30 septembre sur un pseudo-bouclier tarifaire est assez hypocrite. En effet, elle consiste, en fait, en un blocage des prix du gaz et de l'énergie de novembre 2021 à avril 2022, soit après les hausses successives. En plus, le financement de ce blocage est une opération de lissage tarifaire pour les consommateurs, c'est-à-dire qu'on intègre par anticipation la diminution des baisses de tarifs prévues au printemps prochain.

Par conséquent, pour le Gouvernement, il n'est absolument pas question de s'attaquer aux profits des fournisseurs. Alors que si on s'attaquait aux profits des fournisseurs d'énergie, on pourrait immédiatement faire en sorte, par exemple, de donner 500 euros à 3 millions de foyers en prenant seulement 10 % des bénéfices des fournisseurs d'énergie. On est donc dans la question de savoir si on est pour ou pas une redistribution des richesses. Ou est-ce qu'on laisse le marché, la logique du marché s'enrichir sur le dos des citoyens ?

Ensuite, il y a le deuxième débat qui interroge sur la façon dont il faut faire évoluer l'outil F.S.L., Fonds de Solidarité Logement, qui prévoit d'accorder, dans des conditions bien définies par son règlement intérieur, des aides au titre des dettes de loyer mais aussi des difficultés à payer les factures d'énergie, d'eau, de téléphone, d'accès Internet. Nous avons donc ces deux débats.

Je pense également que pour mettre en place un mécanisme automatique qui ferait participer les fournisseurs à ce F.S.L., il faudrait que cela puisse être imposé par la loi, par le législateur. Mais cela ne doit pas se substituer à un blocage des prix et au fait qu'on ponctionne, qu'on prenne et qu'on assume de prendre sur leurs profits. Cette logique-là doit primer.

Néanmoins, il y a des amendements qui sont déposés à mon vœu, qui retirent tout le sens de la critique nationale de la politique gouvernementale, je l'ai bien vu, si bien que toute cette partie est vidée par l'amendement, et il reste juste le fait que la Mairie de Paris essaie, en l'absence d'un cadre législatif autre, de demander aux fournisseurs d'énergie qu'ils contribuent à augmenter leur contribution au F.S.L. Petite parenthèse, dans le débat fourre-tout de ce matin, qui nous a absolument permis de creuser quelque sujet que ce soit, on avait quand même le rapport stratégique qui concerne la C.P.C.U., et on sait que sur la C.P.C.U., Engie se fait un "pognon de dingue", que son objectif, c'est toujours d'avoir 8 %...

Oui, d'avoir 8 % de rentabilité et que la C.P.C.U. a été épinglée par plusieurs rapports de la C.R.C., parce que pour maintenir sa rentabilité, ils n'avaient pas hésité, par le passé, à avoir recours aux augmentations de tarifs. Et que dit le rapport stratégique ? Que le financement des stratégies de verdissement de l'énergie et de développement des E.N.R. se fera à la fois par les subventions qu'on essaiera de récupérer et par le lissage tarifaire. Moi, je vous alerte sur ce sujet, ce n'est pas possible, parce que cela veut dire que vous allez anticiper à l'avenir le fait que les E.N.R. se feront en augmentant les tarifs payés par les Parisiennes et les Parisiens.

Alors, j'accepte les amendements...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

Mme Danielle SIMONNET. - ... à mon amendement ainsi que le vœu de l'Exécutif, tout en regrettant qu'on passe à côté du cœur du sujet.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Oui, merci.

Mes chers collègues, merci beaucoup pour ce débat passionnant mais qui dépasse un peu le cadre de notre hémicycle. Je me permettrai donc de ne pas remettre "5 balles dans la machine", comme on dit un peu facilement, et je vais essayer de rester sur ce qui concerne ce projet de délibération et ce vœu.

Ce projet de délibération nous permet d'évoquer ici l'engagement de la Ville de Paris pour soutenir les ménages qui ont des difficultés à payer leurs factures d'énergie. On le sait, les dérèglements climatiques ont des

conséquences très concrètes pour les ménages les plus fragiles. Nous sommes ici toutes et tous convaincus, je n'en doute pas, que le social et l'écologie sont indissociables. Ce sont les ménages les plus précaires qui vivent dans des passoires énergétiques, qui paient plus cher leurs factures diverses et variées et qui dépensent des sommes importantes notamment pour se chauffer.

Ce matin, le vœu de l'Exécutif sur la hausse du prix du gaz et de l'énergie a été adopté. C'est pourquoi je développerai ici, en lien avec ce projet de délibération et le vœu qui lui est rattaché, le volet social de notre action sur la précarité énergétique. Mais sachez que nous menons de concert à la fois la rénovation énergétique des logements de Paris et le soutien financier aux ménages ayant des difficultés pour payer leurs factures.

Sur le volet des aides financières, nous intervenons à deux niveaux : d'une part, de manière préventive pour aider les ménages qui pourraient rencontrer des difficultés à payer leurs factures et ainsi éviter qu'ils ne se retrouvent en situation d'impayés, d'autre part, de manière curative pour accompagner celles et ceux qui sont en situation d'impayés de gaz ou d'électricité et qui sont, du fait de leurs difficultés, dans l'impossibilité de trouver une solution amiable avec leurs fournisseurs. Au total, ce sont donc près de 43.000 foyers qui en sont bénéficiaires pour un budget de 10 millions d'euros.

Mon objectif est que ces aides gagnent en lisibilité pour lutter contre le non-recours aux droits. En effet, au-delà des débats philosophiques que nous avons sur le prix du gaz et de l'énergie en général, la question du non-recours aux droits reste une question qui doit être prioritaire dans la tête de chacune et chacun. En simplifiant nos dispositifs, nous permettons à plus de Parisiennes et de Parisiens de venir vers nous, et nous facilitons le travail de nos agentes et de nos agents qui peuvent se consacrer à un accompagnement social dans la durée.

Par conséquent, ce projet de délibération permet à la Ville de percevoir les participations d'E.D.F., d'Eau de Paris et du SIAAP pour permettre d'abonder le Fonds de Solidarité Logement. Elle complète une précédente délibération qui permettait le versement des contributions d'Engie et de Total Direct Energie. Au total, la Ville reçoit près de 4 millions d'euros de la part des fournisseurs d'énergie, que ce soit pour le F.S.L. ou pour l'aide Paris Energie Familles.

Votre vœu, chère Danielle SIMONNET, permet de rappeler que ce n'est pas à la Ville de payer la hausse du prix du gaz et de l'énergie par des dispositifs de solidarité, et j'en suis moi aussi convaincue. Je rappelle que cet hémicycle a voté, il y a moins d'un an, un renforcement et un élargissement du Fonds Solidarité Logement, ce qui a conduit la Ville à augmenter sa propre contribution au Fonds de 5 millions d'euros.

Et, vous l'avez dit, la réponse de l'Etat, aujourd'hui, n'est pas à la hauteur de la situation, l'augmentation du chèque énergie n'est pas un levier suffisant. Je rappelle que le taux de non-recours à ce chèque se situe entre 20 et 25 %. Par ailleurs, ce sont les modalités mêmes du financement qui, effectivement, doivent être interrogées. Votre vœu nous invite ainsi à travailler avec les fournisseurs d'énergie pour qu'ils contribuent plus au F.S.L., qui permet de prendre en charge des impayés qui grèvent les comptes. C'est une démarche que nous souhaitons encore renforcer.

C'est pourquoi je vous invite, chers collègues, à voter ce projet de délibération et j'émets en avis favorable au vœu présenté par Danielle SIMONNET sous réserve évidemment des amendements proposés.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Le vœu se voit donc amendé avec l'accord de Danielle SIMONNET. Il reçoit un avis favorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 58 ainsi amendé.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2021, V. 290).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 240.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 240).

2021 DASES 170 - Subventions (25.000 euros) à 5 associations pour leurs actions sportives en direction des personnes en situation de handicap. - Convention et avenant.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 170, qui prévoit des subventions à des associations pour leurs actions sportives en direction des personnes en situation de handicap.

La parole est à Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS pour le groupe Changer Paris.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, en 2024, la Ville de Paris va accueillir les Jeux olympiques et paralympiques ; c'est l'occasion pour notre Capitale d'être accessible à tous par la mise à disposition d'installations sportives. La Ville de Paris se veut être une ville plus inclusive et poursuit son soutien au service des plus fragiles. Elle a affirmé son ambition de rendre l'événement 100 % accessible pour améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap. Elles seront d'ailleurs plus de 350.000 à venir à Paris pour ces Jeux olympiques et paralympiques 2024.

Les Jeux de Tokyo de cet été ont enfin mis en lumière les sportifs de la Fédération française handisport. Ils ont rapporté 54 médailles à la France et montré la place que devaient occuper dorénavant ces champions dans le paysage sportif.

Devant ce succès, un véritable engouement pour la pratique sportive s'est affirmé. Il faut désormais construire l'offre pour répondre à cette demande croissante. Les 5 associations dont il est ici question favorisent l'intégration des personnes en situation de handicap dans la société en proposant de pratiquer des sports aussi différents que le vélo, l'escalade, le rugby fauteuil, le parachutisme ou encore l'équitation.

D'ailleurs, différentes actions ont eu lieu pendant le mois parisien du handicap de juin dernier, comme des démonstrations de basket fauteuil, des conférences sur la pratique handisport et également des actions de sensibilisation au vélo adaptées avec des publics mixtes handicapés et valides lors d'ateliers et de randonnées. C'est en multipliant ce type d'action que l'on fera de Paris la ville accessible et inclusive que les personnes en situation de handicap méritent. Chaque citoyen peut un jour avoir besoin de ces infrastructures adaptées.

Aujourd'hui, 1.200 personnes sont inscrites dans les clubs de sport et ont envie de ces Jeux olympiques et paralympiques. La Ville de Paris veut augmenter le nombre de personnes en situation de handicap inscrites dans les clubs de sport parisiens.

C'est en soutenant ces associations comme "Cap Sport Art Aventure Amitié", "Trott'Autrement" ou "Para Club de Paris" que l'insertion des personnes en situation de handicap par le sport dans la société pourra faire évoluer les mentalités encore longues à changer.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Jacques GALVANI.

M. Jacques GALVANI, adjoint. - Monsieur le Maire, je vous remercie.

Madame la Conseillère de Paris, chère Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, chers collègues, je tiens à vous remercier pour votre intervention qui met en lumière des associations qui agissent pour développer cette pratique parasportive et ainsi favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap. C'est effectivement le sens du projet porté par la Ville de Paris à la veille de l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, comme vous l'avez souligné. Nous sommes convaincus que l'accès à la pratique sportive est un droit et que tous les Parisiens et toutes les Parisiennes sans exception doivent pouvoir en bénéficier.

En ce qui concerne effectivement les personnes en situation de handicap, nous espérons que la tenue des Jeux olympiques et paralympiques y contribuera. On a pu constater lors de la passation des drapeaux qu'il y avait un enthousiasme particulier qui semblait même, en ce qui concerne les Jeux paralympiques, supérieur à celui suscité par les Jeux olympiques.

Je sais l'intérêt porté par mon collègue Pierre RABADAN sur cette question du développement de la pratique parasportive, et nous avons comme objectif en effet de quadrupler le nombre de licenciés pour le porter aux alentours de 5.000 personnes. Pour ce faire, la première étape, c'est la constitution d'un club para-accueillant et on compte actuellement 7 clubs. Nous souhaitons donc augmenter ce nombre.

L'accès au sport, c'est un facteur de santé et de bien-être, c'est aussi un moyen de se faire des amis, c'est un moyen d'avoir des loisirs, des projets, de passer de bons moments. C'est valable, bien sûr, pour tout le monde et encore plus pour les personnes en situation de handicap, et, dans leur cas, cela peut faire toute la différence.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 170.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 170).

2021 DASES 24 - Participations pour l'année 2021 aux 6 Maisons des aînés et des aidants au titre des CLIC (centres locaux d'information et de coordination) autorisés à Paris (3.247.510 euros) et signature d'avenant.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 24. Il concerne les 6 Maisons des aînés et des aidants, et, pour commencer, je donne la parole à Mme Hélène JACQUEMONT pour le groupe Changer Paris.

Mme Hélène JACQUEMONT. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Ce projet de délibération est tout d'abord l'occasion de saluer l'action de ces Maisons des aînés et des aidants, des professionnels qui y travaillent et plus largement l'action de tous les acteurs médico-sociaux qui accompagnent les personnes en situation de fragilité liée à l'âge et à la dépendance.

C'est aussi l'occasion de vous demander, Madame la Maire, de vous redemander, puisque je l'ai déjà fait il y a un an dans cet hémicycle, un point sur la politique d'accompagnement des seniors à Paris. Les enjeux sont énormes, puisqu'un quart des Parisiens ont plus de 60 ans. Quel est le bilan que vous tirez du schéma en direction des seniors 2017-2021 qui se termine cette année ?

Nous attendons les éléments avec impatience. Les élus en charge n'ont été associés à aucune démarche d'évaluation et n'ont reçu aucune information sur le sujet. Votre majorité organise des conférences citoyennes sur tous les sujets imaginables et force est de constater que la cause des seniors reste dramatiquement absente.

Alors, je vais dire ce que vous ne voulez pas entendre : Paris est et reste une ville inhospitalière aux aînés. Oui, Paris est une ville dure pour les aînés et cela se sait. Les chiffres parlent, puisque le nombre de Parisiens seniors qui quittent Paris est supérieur aux nombres de seniors qui viennent s'y installer. Ils ont sans doute raison, car le taux d'équipement en E.H.P.A.D. y est 4 fois moins important qu'en Seine-et-Marne et 3 fois moins important que la moyenne nationale.

Pour les seniors actifs et mobiles, car heureusement ils ne sont pas tous en situation de dépendance, il n'y a pas de politiques concrètes. Il n'y a pas de politiques transversales concrètes qui accompagnent l'avancée en âge de nos concitoyens avec la prise en compte de leurs besoins, tant sur l'habitat pour bien vieillir chez soi que sur la mobilité urbaine - on en a assez parlé pendant ce Conseil de Paris - et surtout l'entretien de la voirie. Et cela pourrait ne pas s'arranger. Avez-vous pensé aux perspectives qui attendent nos aînés ? Avez-vous prévu une concertation pour leur donner la parole et les laisser évoquer leurs priorités ?

En tant qu'élus locaux, nous portons la responsabilité de la mise en œuvre d'une politique de l'âge et nous formulons à nouveau la demande d'y être associés dans le cadre de l'élaboration du prochain schéma en direction des seniors.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

M. Vincent BALADI pour le groupe Changer Paris.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, chers collègues, comme l'a dit ma collègue Hélène JACQUEMONT, le présent projet de délibération a pour objet l'approbation de la participation financière de la Ville de Paris aux 6 Maisons des aînés et des aidants au titre des missions d'information et de coordination du Centre local d'information et de coordination gérontologique de Paris.

Issues du regroupement de bon nombre de dispositifs, les Maisons des aînés et des aidants sont chargées d'assurer la coordination de nos aînés sur le territoire parisien. Leur objectif est de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et de contribuer à l'amélioration de leur parcours de santé. Ces Maisons des aidants sont là concrètement pour accueillir et conseiller les personnes de plus de 60 ans et leur entourage dans tous les domaines de la vie quotidienne, prestations, aide à domicile, ergothérapeute, psychologue, téléassistance, aide administrative, etc., mais aussi effectuer des actions de prévention, comme pour les chutes en ville - on en parlait précédemment lors de ce Conseil -, et enfin et surtout soutenir les aidants.

Nous savons que cet appui aux aidants, chaînon indispensable du maintien à domicile des personnes âgées et dépendantes, est primordial, quand, bien évidemment, cela est possible, avant une éventuelle mise en E.H.P.A.D. qui doit être évitée ou repoussée le plus possible.

Nous nous attendons à une très forte augmentation du nombre de personnes en perte d'autonomie d'ici à 2030. Or, à ce jour, en France, sur 2,4 millions de Français dépendants, près de 75 % sont en maintien à domicile alors que seuls 25 % sont en E.H.P.A.D.

A ce titre, permettez-moi de mentionner ces oubliés des premières mesures de mars 2020 prises par le Gouvernement lors du premier confinement, soit les aides à domicile et les infirmières qui accompagnent pourtant beaucoup plus de personnes dépendantes qu'en E.H.P.A.D. Profitons donc de cette tribune pour les saluer et les remercier au nom de tous nos aînés.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

M. Nour DURAND-RAUCHER pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci.

Ce projet de délibération me tient à cœur pour plusieurs raisons. Ma collègue a parlé de Paris et des problèmes qui existeraient à Paris, mais nous vivons dans une société qui met en avant la jeunesse où le beau semble être forcément le jeune, le sportif, le dynamique, le performant, à un point inquiétant et cela devrait plutôt poser question sur nos sociétés en général. Je ne crois pas que ce soit spécifiquement notre Ville qui soit hostile aux personnes âgées mais bien une société où c'est difficile et où certaines personnes âgées se cachent, car elles voient bien que l'image qui est partout diffusée n'est pas la leur. Et je rappelle que nous serons toutes et tous ici des personnes âgées, parfois très âgées et je nous le souhaite à toutes et tous.

Dans ce projet de délibération, on parle de soutien aux personnes âgées et aux aidants, car il ne s'agit pas seulement d'aider les personnes âgées mais bien les personnes qui sont derrière elles pour les soutenir et qui, souvent, ne savent absolument pas faire quand elles arrivent. Et c'est là que les Maisons des aidants interviennent, car elles permettent, en fait, de les aider à accompagner leurs vieux. C'est leur conjoint, leurs parents qui ont besoin d'être accompagnés.

Il est aujourd'hui reconnu que l'alternative est terrible quand les proches renoncent à s'occuper des personnes âgées en voie de dépendance. Dans ce cas, les personnes terminent beaucoup trop tôt en E.H.P.A.D., avec de graves problématiques d'isolement. Ce problème de l'isolement des personnes âgées est immense dans l'ensemble de nos sociétés. Ainsi, si les professionnels savent que le maintien à domicile est la bonne solution, les demandes de places en E.H.P.A.D. sont toujours là. Grâce aux Maisons des aînés et des aidants, les professionnels peuvent accompagner les familles, et ce dispositif permet que ces personnes continuent d'exister, parce que le maintien à domicile, c'est aussi la possibilité de rester près de chez soi, de maintenir le lien avec ses voisins et ses commerçants et de continuer d'exister dans l'espace public.

Un autre aspect qui me tient particulièrement à cœur, c'est l'accès aux droits. Les Maisons des aînés et des aidants ont récemment répondu à un besoin de simplification et de coordination des dispositifs, et c'est tellement rare de voir des dispositifs disparaître pour être agrégés les uns aux autres, pour pouvoir fonctionner ensemble et être beaucoup plus utiles. Parce que c'est ce qu'il se passe quand plusieurs dispositifs sont mis en un seul et sont disponibles dans les Maisons des aînés et des aidants, dont je tiens à remercier évidemment les aidants. Je remercie aussi les Maisons des aînés et des aidants pour leur travail, je remercie l'A.R.S. et la Ville de Paris qui ont réussi à travailler conjointement, ce qui n'est pas toujours le cas.

Je veux donc soutenir ce projet de délibération pour un dispositif qui me semble essentiel à la Ville.

Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Véronique LEVIEUX.

Madame la Maire ?

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - ... Cela marche mieux avec le micro qu'avec la lampe ! Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, merci à Mme JACQUEMONT, à M. BALADI et à Nour DURAND-RAUCHER pour s'être inscrits sur ce projet de délibération effectivement important. Vous en avez souligné les principaux éléments et je ne reviendrai pas dessus.

Permettez-moi peut-être de citer le nom des structures qui sont les 6 structures porteuses des 6 Maisons des aînés et des aidants : l'association "Autonomie Paris Saint-Jacques", qui s'occupe de la M.2A. Centre qui concerne les territoires du 1er au 6e arrondissement, l'A.P.-H.P. qui gère à ce jour encore la M.2A. Nord-Ouest qui concerne les 7e, 17e et 18e, l'association "Union Retraite Action" pour le territoire Nord-Est, 9e, 10e et 19e arrondissements, l'association "Ensemble coordonner et accompagner à Paris", pour le territoire Sud, 13e et 14e arrondissements,

l'association "Dispositifs Santé Paris Ouest" pour le territoire Ouest, 7e, 15e et 16e et, enfin, l'association HumanEst" qui s'occupe des 11e, 12e et 20e arrondissements.

Les montants qui leur sont attribués sont les mêmes que ceux de l'année dernière ; il n'y a pas de changements, y compris dans les missions. Et, vous l'avez souligné, Monsieur DURAND-RAUCHER, cela vient en complément du financement de l'A.R.S. qui est d'ailleurs le premier financeur du fonctionnement des M.2A. compte tenu de leurs missions.

Ce sont des associations extrêmement mobilisées sur les territoires, pour des missions effectivement très importantes - Vincent BALADI, vous les avez soulignées -, avec lesquelles les services de la Ville, de la DASES comme du C.A.S.-V.P. travaillent étroitement, que ce soit pour les aînés eux-mêmes ou pour les aidants. En effet, elles ont pour principale mission d'accompagner les parcours des aînés qui rencontrent des difficultés particulières en termes de perte d'autonomie et qui doivent donc pouvoir bénéficier de dispositifs coordonnés avec l'ensemble des professionnels devant intervenir, qu'ils soient de santé ou médico-sociaux, pour qu'ils puissent être accompagnés dans leur vie à domicile. Ce sont des profils, comme on dit, complexes, c'est vraiment la mission des M.2A., et les besoins d'intervention demeurent. Elles ont vraiment su aussi, je me permets de le rappeler, adapter leurs modalités de fonctionnement pendant la crise et leur rôle est tout à fait important, évidemment, auprès des aidants qui, eux aussi, ont été extrêmement impactés durant cette crise.

On a donc un dialogue continu avec ces acteurs, y compris, vous l'avez évoqué, sur des politiques comme la lutte contre l'isolement des seniors et bien d'autres. Nous travaillons également étroitement avec eux dans le cadre du Paris de l'action sociale, où nous souhaitons pouvoir renforcer un travail d'harmonisation, puisque ce sont 6 structures différentes, et tout Parisien doit être traité de la même manière, quelle que soit la Maison des aînés à laquelle il s'adresse. Il s'agit donc aussi d'un travail de meilleure coordination avec les services de la Ville afin de tous nous monter collectivement en compétence sur ces dossiers. C'est aussi un des enjeux du Paris de l'action sociale.

Je reviens sur la question évoquée par Mme JACQUEMONT. Je comprends votre impatience et j'aurai le plaisir, au Conseil de Paris de novembre prochain, de présenter le bilan du schéma Seniors sur lequel nous sommes en train de terminer de travailler et de vous présenter le cadre de préparation qui sera participatif, avec les aînés et avec les élus, bien évidemment. Nous vous présenterons ce dispositif au prochain Conseil de Paris.

Merci à vous.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace M. Paul SIMONDON au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Véronique LEVIEUX.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 24.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, je vous remercie. (2021, DASES 24).

2021 DASES 197 - Subvention (1.500 euros) et convention avec l'association UGOP pour son projet inter générationnel illustrant la mémoire de la cité Edmond Robert-Fécamp-Tourneux.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 197. C'est une subvention et une convention avec l'association "U.G.O.P." pour son projet intergénérationnel illustrant la mémoire de la cité Edmond Robert-Fécamp-Tourneux.

La parole est à Alice COFFIN.

Mme Alice COFFIN. - Bonsoir et merci, Monsieur le Maire.

Le projet sur lequel nous délibérons est un dispositif associatif intergénérationnel porté par "U.G.O.P.", à proximité du 12e arrondissement, qui constitue une des réponses possibles au délaissement dénoncé avec justesse dans de précédentes interventions.

Ce projet s'appelle "Mémoire des Saveurs" et vise, en partenariat avec l'Amicale des locataires de la résidence Edmond Robert-Fécamp-Tourneux, qui compte 60 % de plus de 60 ans, à recueillir la mémoire des personnes de tous âges ayant vécu dans la résidence ou le quartier, donc en somme, à produire de l'information de proximité, de l'information à échelle d'arrondissement parisien, ce dont nous manquons cruellement à Paris, et c'est sur ce point que je voudrais insister dans cette intervention.

La Ville de Paris, en effet, bénéficie d'une faible couverture journalistique locale. Bien sûr, les images de Paris écrasent l'actualité française mais pour traiter de sujets nationaux ou internationaux, pas spécifiquement locaux. En cause, le manque de presse locale. Par exemple, dans le 12e arrondissement, qui compte quelque 140.000

habitants et habitantes, c'est un niveau de ville pour lequel ailleurs en France les habitants et habitantes ont quotidiennement leur journal dédié, avec de nombreuses pages d'actualité. On manque cruellement de cela dans notre ville, au détriment, comme toujours quand l'information, la presse fait défaut, de la démocratie.

Le 12e héberge par ailleurs plusieurs institutions médiatiques comme "Médiapart" ou le Centre de formation des journalistes et continuera, je l'espère et j'en suis sûr, d'encourager les projets de médias locaux.

Merci donc à "U.G.O.P." et, d'avance j'espère, bravo à la Ville de soutenir ce projet.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Alice COFFIN.

Je pense que la Ville soutient ce projet, puisque c'est un projet de délibération, et je laisse le soin à Véronique LEVIEUX de le confirmer.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Alice COFFIN, de me donner l'occasion de souligner ce projet très localisé dans le 12e arrondissement.

Je compte donc sur vous et sur la maire du 12e pour nous faire un retour, parce que c'est la première fois que nous avons l'occasion de défendre, enfin, pas de défendre mais de soutenir financièrement cette structure, qui avait déjà enclenché un premier travail à l'échelle de ce site, mais sans soutien précédemment de la Ville.

Là, c'est un soutien financier modeste de 1.500 euros, mais j'espère que cela permettra de mener à bien ce beau projet intergénérationnel et de nous en rendre compte collectivement, en dehors du sujet que vous avez abordé, plus général, qui sort un peu du cadre de ce projet de délibération.

Je ne serai pas plus longue sur ce point mais merci à vous.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Véronique LEVIEUX.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 197.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 197).

2021 DASES 199 - Signature de la Charte Ville Aidante Alzheimer et approbation du projet de réponse à l'appel à projets Fonds de dotation Paris 2024.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 199 : signature de la charte "Ville aidante Alzheimer" et approbation du projet de réponse à l'appel à projets Fonds de dotation Paris 2024.

Je donne la parole à Gauthier CARON-THIBAUT.

Monsieur le Président, c'est à vous.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Adapter une ville au vieillissement de sa population nécessite un engagement constant concernant la préservation de l'autonomie des personnes âgées et leur accompagnement respectueux et digne.

C'est un pas de plus franchi par Paris avec ce projet de délibération nous permettant de signer la charte de "France Alzheimer" et de devenir "Ville aidante Alzheimer". Cette maladie neurodégénérative impacte en effet durablement les capacités des personnes qui en sont atteintes et désespère leurs proches. Elle est la première cause de dépendance lourde chez les personnes âgées et donc leur première cause d'entrée en institution. Et ce n'est pas près de changer : un million de personnes sont atteintes de cette maladie en France aujourd'hui et 225.000 nouveaux cas sont recensés chaque année. On estime qu'en 2040, plus de 2 millions de personnes de plus de 65 ans auront la maladie. De plus, le nombre de personnes concernées dépasse largement le nombre de personnes atteintes de cette maladie, puisqu'au million de personnes atteintes s'ajoutent 2 millions de proches aidants qui font face du mieux qu'elles et ils le peuvent, surtout elles.

C'est précisément parce qu'il faut viser ces deux publics que la charte "Ville aidante Alzheimer", dont la démarche est soutenue par l'A.M.F., prévoit des actions aussi bien pour permettre aux personnes en difficulté cognitive de se sentir utiles et intégrées que pour soutenir les aidants.

La Ville est déjà engagée dans une démarche de long terme pour développer les pôles d'activités et de soins adaptés, ou P.A.S.A., dans les E.H.P.A.D. gérés par le C.A.S.-V.P., notamment deux qui ouvriront très bientôt leurs portes dans les E.H.P.A.D. Harmonie et Huguette Valsecchi. Et, dans ce dossier, notons que Paris n'hésite pas à aller au-delà de ses obligations : les 20 centres d'accueil de jour du territoire parisien sont ainsi notamment soutenus par un financement extralégal de 2,4 millions en 2021.

Avec le réseau "France Alzheimer", la Ville s'engage en outre à renforcer le partenariat existant autour des Maisons des aînés et des aidants pour offrir plus de lisibilité aux dispositifs C.L.I.C.-M.A.I.A. et plus de simplicité pour les usagers ainsi qu'à optimiser l'action des 20 centres d'accueil de jour, dont l'action s'est diversifiée et adaptée au confinement avec des animations à distance ou à domicile.

Enfin, il me semble particulièrement judicieux d'avoir inclus dans ce projet de délibération une synergie avec la dynamique Paris 2024, car les idéaux olympiques ne sont jamais aussi bien déclinés que lorsque la pratique sportive est partagée par toutes et tous. C'est d'ailleurs un des chantiers que la 4e Commission que j'ai l'honneur de présider a ouvert en partenariat avec la 7e, grâce à des auditions sur la thématique du sport à destination de celles et ceux qui en sont parfois le plus éloignés en raison de leur âge ou de leur condition de santé.

"France Alzheimer" et la Fédération française de tennis de table ont ainsi proposé à la Ville de Paris de siéger à leurs côtés dans le consortium portant la candidature de l'association à l'appel à projets du Fonds de dotation Paris 2024, la Ville aidant à coordonner la mise en place auprès des C.A.J. et des M.2A. d'un projet d'expérimentation de l'impact de la pratique du tennis de table sur l'évolution de la maladie d'Alzheimer. Ce projet offre des possibilités thérapeutiques très intéressantes sur le long terme et promet un impact social intéressant en montrant même que des gestes de la vie quotidienne réussissent à faire retarder le développement cette maladie.

A travers cette intervention, je voulais souligner une chose : l'adaptation de la société au vieillissement embrasse tous les champs de la société, et le sport en fait très largement partie. Je me réjouis donc que la Ville de Paris s'y engage.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Gauthier CARON-THIBAUT.

Je donne la parole à Véronique LEVIEUX pour vous répondre.

Madame la Maire, c'est à vous.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher Gauthier CARON-THIBAUT, merci beaucoup pour cette intervention extrêmement complète comme toujours, et je n'ai pas d'éléments de réponse particuliers.

Mais je voudrais souligner, et merci encore, cher Gauthier, pour cette intervention qui me le permet, la signature dans quelques jours - et nous ferons parvenir à l'ensemble des élus une invitation pour y assister - de cette charte "Ville aidante Alzheimer" par la Ville de Paris. D'autres départements français l'ont déjà fait mais nous n'avions pas encore eu l'occasion d'en parler ; cela va nous permettre en tous les cas de renforcer l'ensemble des actions d'information, de sensibilisation et de prévention à l'égard des publics touchés par la maladie d'Alzheimer et à l'égard des proches, vous l'avez souligné, qui sont encore plus nombreux.

On a évoqué aussi le travail fait par la Maison des aînés et les aidants. La Ville est donc déjà extrêmement engagée, vous l'avez rappelé, par son soutien via l'aide extralégale que nous apportons aux 20 centres d'accueil de jour sur le territoire parisien et via des dispositifs innovants dans certains E.H.P.A.D. du C.A.S.-V.P., et vous en avez cité deux, Harmonie et Huguette Valsecchi, mais il y a aussi celui qui est en cours depuis quelques années, Annie-Girardot dans le 13e. Il s'agit de dispositifs innovants qui sont des pôles d'activités et de soins adaptés à destination de résidents des E.H.P.A.D. qui ont atteint un certain stade d'évolution de la maladie et qui, dans le cadre de programmes sur une journée, sont accompagnés par des professionnels afin de limiter, justement, le développement de la maladie. C'est vraiment un travail important qui va en complémentarité avec d'autres actions, que ce soit dans les E.H.P.A.D. ou sur le territoire parisien. J'espère que cette charte va pouvoir impulser d'autres pistes de travail et renforcer nos actions.

Vous l'avez souligné également, ce projet de délibération nous propose d'acter la candidature, dans le cadre du Fonds de dotation Paris 2024 - Pierre RABADAN suivra ce dossier de près avec nous - et nous permettra de construire un partenariat avec la Ville, France Alzheimer et la Fédération française de tennis de table afin de voir comment ce type d'activité physique permet effectivement, là encore, de maîtriser et d'accompagner les malades d'Alzheimer. C'est à titre expérimental et j'espère qu'on pourra en tirer des conséquences positives.

Je veux saluer le fait qu'en matière d'activités sportives adaptées, les centres d'accueil de jour, chaque année, organisent les Olympiades à travers des activités telles que le mōlkky - j'ai pu y assister cette année -, et cela permet à la fois aux équipes et aux usagers de participer à des rencontres assez sympathiques mais également très utiles pour eux. Cet esprit des Olympiades est déjà présent auprès de ces structures et je sais que cela va continuer à prendre de l'ampleur d'ici l'échéance que nous connaissons tous.

Merci beaucoup, je ne peux que vous inviter très chaleureusement à apporter votre plein soutien à ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Véronique LEVIEUX, merci pour cet échange sur un sujet sensible que vous suivez de près.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 199.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 199).

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au devenir du site de l'ancien E.H.P.A.D. "Jardin des Plantes", 18, rue Poliveau (5e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés.

C'est le cas du vœu n° 59 relatif au devenir du site de l'ancien E.H.P.A.D. "Jardin des Plantes" situé 18, rue Poliveau dans le 5e arrondissement, et c'est la maire du 5e, que je cherchais plutôt par là, mais qui s'est recentrée, et je vous donne donc la parole.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Oui, c'est une façon de voir les choses, Monsieur le Maire...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Allez-y, Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'E.H.P.A.D. du Jardin des Plantes qui est situé 18, rue Poliveau, juste à côté, d'ailleurs, d'une résidence pour personnes âgées, a fermé il y a quelques semaines. Ce que je comprends tout à fait, puisque cet E.H.P.A.D. n'était absolument plus aux normes, et la pandémie de Covid, d'ailleurs, a démontré toutes les fragilités de cet établissement s'il en était besoin.

Ce lieu a vocation à redevenir un lieu d'hébergement pour les personnes âgées, de type résidence autonome, autonomie, pardonnez-moi, et nous devons travailler d'arrache-pied avec la Ville à un projet qui, je l'espère, sera aussi un projet innovateur. Je sais que Véronique LEVIEUX et Léa FILOCHE partagent ce souhait avec la maire que je suis.

Toutefois, il faudra, après que les études seront lancées, que les marchés publics soient également lancés, et ce vœu a donc pour but d'obtenir des assurances sur le calendrier. Je souhaite qu'à terme, c'est-à-dire à horizon 2025, le site redevienne un lieu d'hébergement pour les personnes âgées. J'ajoute que ce lieu accueille, avec mon total soutien, sur la proposition de la Ville et des services de l'Etat, ou va accueillir dans quelques jours des femmes sortant de maternité, sans solutions de logement adaptées, ce qui, d'ailleurs, prolonge des actions que je mène au sein même de la mairie, puisqu'à ma connaissance je suis la seule mairie qui accueille à l'année, 7 jours sur 7, un foyer pour les femmes qui sont à la rue. Et on ne dira jamais assez que la mise à l'abri des femmes en situation de précarité est une ardente nécessité.

Ainsi, je souhaiterais à travers ce vœu que vous réaffirmiez l'objectif à moyen terme de 2025, mais aussi que vous puissiez vous engager sur le fait que, dans la période intermédiaire, pour accueillir et pour accompagner au mieux ces femmes... Il faut absolument, si on veut pouvoir leur proposer, comme je le souhaite, des places en crèche, que nous mettions un terme au sous-effectif chronique dont nous souffrons dans les crèches du 5e, comme ailleurs, je le sais. Je rappelle que nous avons à ce jour 32 postes qui ne sont toujours pas pourvus. Alors, à la minute où je vous parle, c'est peut-être une trentaine, mais c'est une trentaine. Et dans ces conditions-là, il ne nous est pas possible de proposer des solutions dans les crèches, ce que je regrette. Nous accueillerons les enfants de ces dames dans nos écoles, cela va de soi, mais sans une mise à niveau des effectifs dans les crèches, cela ne sera pas possible.

Je vous remercie de votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Florence BERTHOUT.

Je laisse le soin à Léa FILOCHE... Non ? Véronique LEVIEUX, oui, c'est cela, je ne vois pas pourquoi j'avais Léa FILOCHE sur ma feuille.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - C'est parce qu'on va le faire à deux voix...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Ah, vous le faites à deux voix. Eh bien écoutez, excusez-moi.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - ... et on promet de le faire en une minute chacune, donc je fais très vite sur ma partie personnelle.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Ecoutez, Mme BERTHOUT a parlé trois minutes, je n'ai pas voulu l'interrompre. Je vous propose donc une minute et demie chacune par souci d'équilibre. Je vous en prie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Quel sens de l'équilibre, Monsieur le Président, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Véronique, c'est parti, ou Léa, comme vous voulez.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Madame la Maire, chère Florence BERTHOUT, nous avons eu plusieurs fois l'occasion d'échanger sur le devenir de ce site qui était à l'origine, dans les années 1990, une résidence pour personnes âgées. Il a été ensuite transformé en E.H.P.A.D. et a rencontré des difficultés. Je précise juste qu'il a toujours été aux normes, parce que sinon, il n'aurait pas pu fonctionner, mais il a connu des problématiques d'évolution, et pour lui permettre cette évolution, on a convenu, à la sortie de la crise sanitaire qui a été particulièrement dramatique dans ce lieu mais comme dans d'autres, d'arrêter l'arrivée de nouveaux résidents. Par conséquent, compte tenu de l'évolution, le site a été fermé après un accompagnement des résidents sur place ainsi qu'un accompagnement des personnels du C.A.S.-V.P. qui étaient présents dans cet E.H.P.A.D.

Ainsi, je crois aussi que vous avez dû recevoir des éléments de la part du premier adjoint au titre des investissements et je vous confirme que la destination finale de ce site, c'est qu'il demeure un équipement pour personnes âgées. Dans les mois à venir, nous allons, et je vais revenir vers vous avec le Centre d'action sociale sur des aspects de calendrier plus précis, lancer les différents marchés que vous avez évoqués avec l'objectif, que nous partageons, que, fin 2025, nous soyons dans la phase de livraison d'une résidence autonomie qui, je l'espère, aura tous les éléments qui tiendront compte des aspects de renouveau de ces équipements pour personnes âgées, davantage ouverts sur le quartier avec d'autres offres de service.

Voilà, rapidement, pour respecter le temps de parole.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Dans la foulée, Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Et voilà. Pour compléter ce qui vient d'être dit, effectivement, Madame la Maire du 5e, chère Véronique LEVIEUX, chère collègue, votre vœu nous permet de mettre en lumière aussi le futur Centre d'accueil pour femmes enceintes ou sortant de maternité, qui sera géré directement par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

Nous le savons, depuis quelques années, la situation de nombreuses mères est alarmante, certaines se retrouvant à la rue juste après leur accouchement. Le projet, qui ouvrira ses portes en début d'année prochaine, permettra également l'accueil des accompagnants, donc les conjoints et/ou d'autres enfants, ce qui n'est pas toujours le cas aujourd'hui dans les centres d'hébergement dédiés. Dans ce centre, le Centre d'action sociale de la Ville pourra aussi déployer un véritable accompagnement social, médico-social pour travailler avec l'ensemble des acteurs locaux à l'insertion de ces personnes dans la Ville et dans la vie.

J'en profite pour vous remercier, Madame BERTHOUT, pour le soutien que vous avez apporté à ce projet intercalaire dans votre arrondissement.

Mais concernant votre proposition sur les personnels des crèches du 5e, je laisserai Céline HERVIEU vous répondre, car nous étudierons le vœu que vous avez déposé en 6e Commission sur ce sujet. C'est pourquoi, au regard de tous ces éléments, on vous propose de retirer votre vœu, puisque les engagements sont déjà là.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Echanges productifs. Madame la Maire du 5e, vous retirez votre vœu ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Sur les crèches, je suis désolée, Léa FILOCHE, je n'ai pas compris. Je suis d'accord avec vous, vous le savez bien, mais mon interrogation reste entière, Monsieur le Maire, sur les places en crèche. De ce fait, je ne le retire pas et je remercie Mmes les adjointes de tout le travail qu'elles font. Mais je n'ai pas de réponse sur les places en crèche.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - L'idée, c'est qu'on vous réponde en 6e Commission, et...

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - C'est-à-dire, Monsieur le Maire, pardonnez-moi ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - En 6e Commission, puisque c'est à la commission compétente...

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Mais à quelle occasion, pardonnez-moi ? Puisqu'il n'y a pas de support de vœu, rien du tout.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - En 6e Commission, il y aura un support. Céline HERVIEU est-elle là ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Ah, le vœu est réinscrit en 6e ? Je n'ai jamais vu un vœu qui était inscrit deux fois, Monsieur le Maire, mais ce serait avec beaucoup de plaisir.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Non, eh bien écoutez, il y a visiblement...

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Pardonnez-moi, ce n'est pas du tout pour faire de la mauvaise... Il est réinscrit une autre fois ? Voilà, je vous remercie de cette expérimentation.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Ce n'est pas le même vœu.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Ce n'est pas le même ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mais il y a un vœu qui permettra...

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - D'accord.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Ce n'est pas le même vœu, mais Céline HERVIEU en 6e Commission répondra demain à votre question...

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je vous remercie, Monsieur le Maire...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - ... concernant les places en crèche.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - ... donc dans ce cas-là, je retire... Je retire mon vœu, fort de la réponse de Mmes les adjointes sur la partie qui les concerne.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Parfait, merci beaucoup et à demain pour...

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Si vous voulez bien.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous pouvez rester, si vous voulez, mais je dis à demain pour l'échange...

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Non, j'ai compris que...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - ... avec Céline HERVIEU.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - A suivre. Voilà, je devrais dire "à suivre" plutôt qu'"à demain".

Le vœu n° 59 est donc retiré.

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif aux délais d'obtention de rendez-vous en Préfecture pour les personnes étrangères.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous arrivons au vœu n° 60 relatif aux délais d'obtention de rendez-vous en Préfecture pour les personnes étrangères. C'est un vœu du groupe "Génération.s" que Nathalie MAQUOI va très certainement présenter.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Initié par Pierre-Yvain ARNAUD, élu du 18e, ce vœu a été adopté en Conseil d'arrondissement et nous le présentons, associés avec le groupe Ecologiste de Paris.

Nombre d'étrangers rencontrent de grandes difficultés pour avoir un rendez-vous en Préfecture - on l'avait déjà signalé au moment du budget de la Préfecture, en décembre dernier - et basculent ainsi dans l'illégalité faute d'un traitement nécessaire de leurs dossiers. Les délais qui leur sont imposés avant le traitement de leur demande ou le renouvellement de titre de séjour, de changement de statut, de naturalisation sont très longs, de plusieurs mois à plusieurs années. Cela entraîne pour des personnes salariées, scolarisées, insérées souvent depuis longtemps dans notre société une rupture de leurs droits qui les empêche de travailler, de se loger ou tout simplement de mener une vie normale.

Ces difficultés s'expliquent d'abord par le manque de rendez-vous disponibles sur la plateforme dédiée. Le nouveau système de prise de rendez-vous exclusivement en ligne accentue les difficultés des demandes. La fracture numérique n'est bien sûr pas prise en charge et aucune alternative n'est prévue.

On peut dire aussi qu'il y a un manque de personnels pour assurer ces fonctions régaliennes qui explique aussi ces difficultés à obtenir les rendez-vous, tout cela étant aggravé par la crise Covid, en particulier pour les premières demandes de titre de séjour, à un point de blocage sans précédent.

La situation est telle que la Défenseure des droits est intervenue à plusieurs reprises auprès des préfets et des préfètes et auprès du ministère de l'Intérieur. Les nombreux recours déposés devant le tribunal administratif se sont soldés par une condamnation de l'Etat et une injonction à se conformer aux obligations légales. Et vous comprenez bien qu'à Paris, c'est exactement la même situation, voire amplifiée.

C'est pourquoi nous souhaitons que le Conseil de Paris interpelle le Préfet et la Direction générale des étrangers en France sur cette situation qui remet en cause des droits fondamentaux d'une partie des Parisiens et des Parisiennes et qu'il leur demande de simplement assurer leurs fonctions régaliennes, d'affecter les personnels et les moyens nécessaires pour proposer des rendez-vous, et ce, pour éviter d'avoir - et j'invite chaque conseiller à le faire - à cliquer 20 fois sur le site pour espérer obtenir une date et une heure.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nathalie MAQUOI.

Alors, réponse à deux voix, d'abord peut-être de Jean-Luc ROMERO-MICHEL au nom de l'Exécutif, et après, je vous donnerai la parole, Monsieur le Représentant du Préfet de police.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Représentant de l'Etat, Madame la Présidente du groupe "Génération.s", mes chers collègues, avant évidemment que M. le Représentant du Préfet de police réponde, puisque cette interpellation le concerne directement, car c'est sa compétence, je vous précise la position de l'Exécutif.

Sans grande surprise, avec mon collègue Antoine GUILLOU qui s'occupe de l'accès aux droits, nous sommes absolument d'accord avec ce qui vient d'être énoncé par la présidente du groupe "Génération.s" et nous appelons à voter favorablement ce vœu.

En effet, comment nier que rien n'est fait pour lever les difficultés dans lesquelles sont actuellement plongées les personnes étrangères qui ne parviennent plus à obtenir de rendez-vous en Préfecture ? Vous l'avez dit, cela concerne les titres de séjour, les changements de statut ou encore les demandes de naturalisation. Nous le constatons et nous sommes toutes et tous ici, je crois, les élus, très régulièrement interpellés sur des délais toujours plus longs, que la crise de Covid a encore rallongés, et qui font suite, notamment, au nouveau système en ligne de prise de rendez-vous. Comme le dit souvent Antoine GUILLOU, pour les personnes concernées, accéder à leurs droits et les faire valoir est devenu très compliqué aujourd'hui.

Avis favorable également parce que cette situation, c'est tout le contraire de ce que nous portons ici, des valeurs que nous défendons, de ce que nous construisons en matière d'intégration des personnes étrangères. Vous le savez, en plus, on est dans une Région qui est particulièrement concernée puisque nous accueillons 40 % des étrangers de notre pays. Paris est un creuset formidable, multiculturel, nous en sommes fiers et nous pensons que c'est même un grand atout, une incroyable richesse, et la politique d'intégration que nous menons concerne toutes les personnes étrangères, indépendamment de leur nationalité.

Certes, l'intégration est d'abord une compétence de l'Etat, et ce vœu n'en est que le rappel éloquent, mais ce que nous menons à Paris avec Anne HIDALGO, avec aussi mes collègues, Léa FILOCHE, Ian BROSSAT, Antoine GUILLOU, Patrick BLOCHE et Afaf GABELOTAUD, c'est une politique inclusive. La mise en œuvre de cette politique, vous le savez, s'articule autour d'objectifs que je vais dire très rapidement : promouvoir tout d'abord l'expression de tous les résidents à Paris...

Et je vais vite. Je sens, Monsieur le Président, que vous allez me couper la parole...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Oui, vous êtes à deux minutes trente.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - ... intégrer et lutter contre l'exclusion, valoriser enfin les différentes cultures.

Vous comprendrez, pour toutes ces raisons, que nous sommes en faveur de ce vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, c'est à vous sur ce vœu.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

La Préfecture de police est elle aussi attachée à offrir aux ressortissants étrangers l'accès à leurs droits, et c'est particulièrement vrai pour les personnes qui remplissent les conditions d'obtention d'un titre de séjour, que ce soit un renouvellement ou une première demande de plein droit.

La Préfecture de police a reçu et reçoit 138.000 étrangers par an. Elle le fait dans le cadre d'un système de rendez-vous dont les délais moyens mesurés en 2021 - il y a eu des difficultés en 2020 liées à la crise sanitaire -, d'après les chiffres les plus récents, sont les suivants : pour le renouvellement d'un titre en cours de validité, et ce, afin d'éviter des ruptures de droits, 49 jours contre 62 jours au niveau national, et pour les premières demandes de plein droit, 39 jours contre une moyenne nationale de 97. Cela veut dire que la Préfecture de police a des délais qui sont mieux que ceux de la moyenne nationale.

En complément, se développe progressivement un système totalement différent du système de rendez-vous, qui est un système dans lequel la personne étrangère peut déposer sa demande intégralement en ligne, ce qui signifie qu'elle n'a plus besoin d'avoir un rendez-vous et de venir. C'est le cas pour les étudiants, les visiteurs et les passeports talents, et cela va s'élargir à l'ensemble des catégories d'étrangers selon les différents fondements de demandes. Il sera donc possible de déposer intégralement en ligne et d'obtenir la réponse en quelques jours. C'est un changement majeur d'accès aux droits et de simplification des démarches pour les étrangers, tant elles ont pu être difficiles et tant nous sommes engagés à les améliorer.

Les choses restent difficiles pour l'accès à un rendez-vous pour une demande de régularisation, d'admission exceptionnelle au séjour ou de titre de séjour pour soins. Dans ce cas, les délais sont plus longs pour une demande très importante qu'aucune préfecture, surtout en Ile-de-France, n'est en mesure d'absorber intégralement dans des délais raisonnables. Les rendez-vous sont ouverts très régulièrement et en nombre important, mais ces rendez-vous sont pris immédiatement et, par conséquent, pour les personnes qui souhaitent être régularisées, il est en effet plus long et plus difficile d'obtenir un rendez-vous.

Mais, là aussi, nous travaillons à améliorer les capacités de prise en charge de ces demandes, qui doivent pouvoir être effectuées dans un délai raisonnable. C'est ce que dit la jurisprudence et c'est ce que nous cherchons à mettre en place.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Sur ce vœu, j'ai une explication de vote de Nour DURAND-RAUCHER pour le groupe GEP.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Oui, merci, Monsieur le Maire, merci, Monsieur le Préfet.

Vous dites que vous comptez faire ce que vous pouvez pour améliorer la situation, mais c'est une situation qui perdure et qui nous inquiète beaucoup. Et, effectivement, en sachant que le dispositif de prise de rendez-vous en ligne va être élargi à d'autres étrangers pour d'autres démarches, nous sommes là aussi inquiets.

En tout cas, nous soutenons évidemment ce vœu, car toute personne qui a connu cette situation sait que ce qui est censé être une simplification administrative se transforme vite en enfer administratif. Pour des personnes qui veulent devenir françaises, qui veulent participer de la vie de la société, c'est plus leur compliquer la tâche que la faciliter. De manière plus générale, la dématérialisation est souvent contre-productive pour ce qui est de la facilitation des démarches administratives.

Nous soutenons donc évidemment ce vœu, car, comme l'a dit ma collègue, ce sont des Parisiennes et des Parisiens qui sont concernés par ce vœu, au-delà même du fait que ce sont des étrangers. Nous sommes là pour défendre leurs droits.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Nour DURAND-RAUCHER.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 60 du groupe "Génération.s", avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 291).

2021 DASES 102 - Subvention (30.000 euros) et avenant n° 1 à la C.P.O. avec l'association "ACT-UP" (19e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 102. C'est une subvention et un avenant n° 1 à la C.P.O. avec l'association "Act Up", et la parole est tout d'abord à la présidente Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Oui, bonsoir, Monsieur le Maire, chers collègues.

En décembre dernier, j'ai eu l'honneur de présenter déjà devant notre Conseil une délibération accordant à l'association "Act Up-Paris" une subvention de 30.000 euros pour ses activités de prévention au V.I.H. Sida. Nous avons collectivement choisi de soutenir cette association et ce n'est que justice, considérant son travail déterminé sur le terrain, au service de l'accès aux droits et aux soins et de la prévention sous toutes ses formes.

Le contexte est aujourd'hui tendu, et je le regrette, par un conflit qu'il ne m'appartient pas de commenter. En revanche, ce qu'il m'appartient de commenter, et c'est mon devoir, c'est ce qui concerne directement l'action qu'il est question de financer, en lien au fait que selon Santé publique France, 650.000 tests de dépistage n'ont pas pu être réalisés à cause du Covid-19 en 2020 et que 173.000 personnes en France vivent avec le V.I.H., dont 24.000 l'ignorent.

Ce qui doit nous faire réagir, c'est que 23 % des jeunes interrogés par l'Ifop en février 2021 n'ont jamais bénéficié d'un enseignement ou d'un moment d'information spécifique sur le V.I.H. au cours de leur scolarité, chiffre en augmentation constante depuis plus de 10 ans. Ce qui doit nous faire réagir, c'est que 24 % des 15-24 ans pensent encore que le virus du Sida peut se transmettre en embrassant une personne séropositive, que 23 % d'entre eux estiment que le V.I.H. se transmet en s'asseyant sur un siège de toilettes publiques et que 18 % pensent que le V.I.H. se transmet en buvant dans le verre d'une personne séropositive, autant de préjugés qui entravent la prévention et alimentent la sérophobie.

Et ce, alors même qu'il n'y a jamais eu autant de modes de prévention différents, adaptés à des réalités diverses, des préservatifs internes et externes aux traitements maintenant la charge virale, indétectable, donc intransmissible, sans oublier la prophylaxie pré-exposition, ou PrEP., encore largement méconnue mais qui a fait ses preuves et qui depuis juin dernier peut être prescrite en ville, même s'agissant d'une primo-prescription.

Les messages de prévention se perdent dans la clameur d'une autre pandémie qui occupe les esprits et sur le terrain d'un malaise maquillé en pudeur, entretenu par les attaques incessantes des opposants au droit des femmes et des personnes LGBTQIA+.

Alors oui, il est utile en 2021 de tenir des tables de prévention avec distribution de préservatifs dans les établissements scolaires. Oui, il est pertinent d'accompagner dans leur accès aux droits sociaux les personnes vivant avec le V.I.H., et oui, il est grand temps de mettre en place, en direction des plus jeunes, une campagne de prévention inclusive qui ne néglige aucun des outils qui permette de se protéger, de connaître son statut sérologique et d'accéder aux traitements, car ce sont des savoirs qui leur seront utiles tout au long de la vie. C'est tout l'objet de l'action d'"Act Up" visé par ce projet de délibération et il y a une nécessité brûlante de multiplier de telles initiatives.

Il y a plusieurs années, la Ville de Paris, avec le développement du programme "Vers Paris sans Sida", a engagé une stratégie ambitieuse sur cette question, stratégie qui a fait ses preuves et qui est renouvelée autour d'objectifs ambitieux, tant vers les Parisiennes et les Parisiens que par l'action à l'international. Je veux ici remercier l'engagement de Jean-Luc ROMERO-MICHEL depuis tant d'années sur cette question et saluer l'investissement fort d'Anne SOUYRIS et de ses équipes pour faire reculer cette épidémie.

Et puisque le 1er décembre se profile et arrivera dans quelques semaines à peine, je vous encourage plus que jamais, particulièrement dans tous nos arrondissements où se noue le rapport de proximité, à multiplier les actions de sensibilisation, de promotion de tous les outils de prévention, de dépistage et de lutte contre le poison de la sérophobie. Dans le 20e arrondissement, nous avons bien évidemment prévu de reconduire ou d'initier un certain nombre d'actions, notamment en partenariat avec le centre médico-social de Belleville, particulièrement engagé sur la question, ou avec des associations, telle "Act Up".

Conscients des retards accumulés avec les confinements sur ce point, nous avons aussi choisi de renforcer notre dispositif d'information avec une présence sur le parvis de la Mairie et un centre de dépistage temporaire à l'intérieur. Je pense que nombreux seront les arrondissements à proposer ce genre d'initiative et à soutenir les actions des associations, et je ne peux que vous y encourager.

Pour finir, Monsieur le Maire, mes chers collègues, bien évidemment, je vous remercie de voter pour ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Geneviève GARRIGOS.

La parole est à Nour DURAND-RAUCHER sur ce projet de délibération.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Geneviève GARRIGOS, car, par votre intervention, vous avez souligné les points qui me semblaient extrêmement importants.

Effectivement, nous avons eu de grandes difficultés pour le dépistage l'an dernier et, d'ailleurs, de nombreuses personnes atteintes de différentes maladies ne s'en sont pas occupées car l'accès aux soins était beaucoup plus compliqué. Nous avons donc eu un gros problème de dépistage. Pourtant le Sida, il faut le rappeler, n'a évidemment pas disparu et reste une maladie gravissime, et le risque, avec des soins et un dépistage plus faibles, c'est que la maladie se développe de nouveau.

Nous sommes donc très attentifs à la stratégie "Vers Paris sans Sida" et à son développement et nous souhaitons savoir ce qu'il en est.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Nour DURAND-RAUCHER.

Je donne de fait la parole à Anne SOUYRIS pour vous répondre.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, et merci à tous les intervenants précédents, parce qu'effectivement, la question du V.I.H. n'est pas du tout terminée.

En revanche, on a appris une bonne nouvelle il y a quelques années, notamment relayée par "Vers Paris sans Sida". D'ailleurs, je salue ici Eve PLENEL, qui est là à un autre titre et qui ne m'entend pas, mais ce n'est pas grave, pour avoir monté, pour avoir largement participé au montage de "Vers Paris sans Sida", qui a donné un espoir formidable à cette lutte, puisqu'on a suivi les exemples d'autres villes internationales qui nous ont permis de penser qu'on pouvait en finir avec cette épidémie alors que, jusque-là, on en était à s'habituer à vivre avec. Et cela, c'est quand même la bonne nouvelle dont il faut se souvenir. Il faut non seulement s'en souvenir, mais aussi passer à l'attaque, vraiment, revenir à l'attaque, puisque c'est vrai qu'il y a eu une petite parenthèse pendant le Covid du fait qu'il y avait moins de dépistages, moins de passages en PrEP parce qu'il y avait aussi moins de passages à l'hôpital, et moins d'informations et moins de santé communautaire.

Heureusement, "Act Up" et les autres associations ont été là. On profite de cette subvention à "Act Up" pour parler un peu de toute cette action, car c'est important. "Act Up" est un pilier fondamental, les associations de lutte contre le Sida, notamment communautaires, sont fondamentales. Vous savez qu'un certain nombre de populations sont particulièrement touchées et il faut aller vers elles. Il faut aller vers elles d'abord parce que ce sont elles-mêmes et ce sont les personnes concernées qui peuvent arriver à lutter et aller se faire dépister.

Et puis il faut faire également ce que dit Geneviève GARRIGOS, à savoir que dans tous les arrondissements, partout, il faut faciliter l'accès au dépistage, largement, extrêmement. C'est vrai, je vous incite vraiment aussi - je prends la suite de Geneviève -, dans tous les arrondissements, à la fois à favoriser le dépistage et à faire plus pour cette lutte contre la sérophobie qui empêche aussi la prise en charge et d'aller vers la PrEP et le dépistage.

Je vous remercie. Evidemment, je vous incite à voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire, merci beaucoup, Anne SOUYRIS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 102.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité pour "Act Up". Je dis cela, parce qu'il y a 30 ans, pour l'avoir vécu, ce n'était pas aussi évident. (2021, DASES 102).

2021 DASES 159 - Avenant n° 2 à la convention entre l'Etat et la Ville de Paris relative à la prévention sanitaire des élèves dans les établissements publics parisiens (Recette : 1.930.000 euros ; Dépense : 100.000 euros).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 159 : avenant n° 2 à la convention entre l'Etat et la Ville de Paris relative à la prévention sanitaire des élèves dans les établissements publics parisiens, et la parole est à nouveau à Nour DURAND-RAUCHER. Quand je dis "à nouveau", c'est avec plaisir.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération concerne la santé scolaire. Ces missions de santé scolaire sont assurées à Paris auprès des 120.000 élèves des écoles primaires publiques par les médecins, infirmières et infirmiers et secrétaires médicales et sociales du service de santé scolaire de la DASES, avec l'appui des assistantes sociales du service scolaire. A Paris, nous avons un nombre de médecins de santé scolaire qui est supérieur à la moyenne nationale, avec 30 médecins de santé scolaire pour 120.000 élèves. Est-ce suffisant au regard des missions ? En tout cas, c'est déjà nettement mieux qu'ailleurs.

Un effort de l'Etat semble pourtant s'imposer encore. Il faut d'urgence revaloriser ces salaires, car, aujourd'hui, le recrutement est très difficile et c'est déjà le premier problème. A Paris, le système est organisé autour du travail d'équipe avec des infirmiers et des infirmières scolaires et un service médico-social pour l'organisation et le suivi des visites médicales dans les écoles. Le dispositif dont nous parlons ici permet le dépistage des troubles sensoriels, le repérage et la prise en charge des troubles de l'apprentissage, la scolarisation des enfants en situation de handicap ou porteurs de pathologies chroniques, la lutte contre le saturnisme, la prévention du surpoids et de l'obésité infantiles. Bref, ils s'occupent de nos enfants.

Toutes ces personnes, en collaboration étroite afin de promouvoir son bien-être, participent de façon déterminante à la protection de l'enfance, en danger. Cette approche favorise un partenariat avec des équipes éducatives pour une meilleure prévention des inadaptations et de l'échec scolaire.

La pandémie du Covid, les protocoles dramatiques mis, démis et remis, sans préavis, en place dans les écoles par M. BLANQUER, comme si le virus s'arrêtait à la porte des établissements scolaires, sont venus mettre en danger notre système de santé scolaire à Paris. Comme ailleurs, entièrement mobilisés pour suppléer les carences de l'Etat face à la pandémie, les personnels se sont concentrés essentiellement sur le Covid, et pourtant, contact-tracing, campagne de dépistage et mise en place des mesures barrières ont été extrêmement difficiles - Monsieur BLOCHE et Madame SOUYRIS, vous le savez bien.

Alors oui, nous appelons à voter ce projet de délibération, mais il faudrait même l'augmenter compte tenu des graves difficultés de recrutement en lien avec les rémunérations honteusement basses.

Je vous remercie, et je vais prendre un verre d'eau !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Nour DURAND-RAUCHER.

La parole est maintenant à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, je souhaite un bon verre d'eau à notre collègue. Je partage totalement son intervention, qui a permis à la fois de présenter le projet de délibération et aussi d'insister sur toute la difficulté de tout ce qui relève de la santé scolaire du fait de la politique de ce Gouvernement et des problèmes de sous-effectifs qu'il peut y avoir en matière d'infirmiers, en matière de médecins, en matière d'assistantes sociales. On a là une spécificité au niveau de la Ville, qui est un véritable atout, de pouvoir bénéficier de ce service santé scolaire qui dépend de la DASES et qui permet, avec des médecins, des infirmiers, des secrétaires médicales, sociales de pouvoir vraiment compléter, d'autant plus que le Gouvernement ne cesse de supprimer des postes.

Parmi toutes les tâches que fait ce service de prévention sanitaire, il participe également au dépistage de troubles sensoriels, au repérage de troubles des apprentissages scolaires, à l'accompagnement aussi d'enfants en situation de handicap.

Du coup je voudrais profiter de ce projet de délibération pour aborder un sujet qui n'est pas à l'ordre du jour de ce Conseil, qui est la situation du C.A.P.P. de la rue des Panoyaux. Un C.A.P.P., c'est quoi ? C'est un centre d'adaptation psychopédagogique. Celui des Panoyaux se trouve dans le 20e arrondissement et il est menacé parce qu'il y a un autre projet de la Ville qui vient sur ce lieu pour récupérer une partie des locaux. Et c'est quoi, cet autre équipement ? C'est un centre de dépistage des troubles du langage.

Evidemment, il ne s'agit pas de dire si on est pour ou contre un centre de dépistage des troubles du langage, mais il faudrait voir et comprendre quelle est donc la spécificité de ce nouveau centre qu'on souhaite implanter là par rapport à ce que font ces professionnels qui dépendent de la DASES au niveau de la prévention sanitaire des élèves dans les établissements publics parisiens, et en quoi c'est nécessaire de réduire la capacité de travail du C.A.P.P. Panoyaux, parce que les conséquences, elles vont être terribles pour ce C.A.P.P.

En effet, s'agissant du C.A.P.P. Panoyaux, sur 200 enfants suivis, 130 vont être exclus de cette prise en charge et incités - officiellement, ils ne seront pas sans prise en charge - à se reporter sur un autre centre, sur un autre C.A.P.P. Mais ils vont alors se retrouver à devoir faire des trajets qui ne correspondent pas à l'usage dans ces quartiers populaires, car faire une démarche, déjà, dans un C.A.P.P., ce n'est pas rien. Faire en sorte que la famille et l'enfant continuent cette démarche, ce n'est pas rien. Si vous leur demandez de traverser tout un arrondissement, cela paraît déjà "dingue". Si, en plus, il faut qu'ils aillent "carrément" dans un autre arrondissement, c'est juste perdu d'avance. D'autant que, de toute façon, tous les C.A.P.P. sont déjà complètement débordés. C'est peut-être un peu moins grave que la situation, par exemple, d'autres équipements tels que les C.M.P., qui ne dépendent pas du Département, mais je vous assure que la situation est quand même problématique dans les C.A.P.P.

Et le rôle des C.A.P.P. est fondamental. Ce sont des lieux de prévention, d'aide, de soutien qui ont pour mission d'accompagner les élèves en difficulté scolaire. Pour les familles, je le redis, cette proximité est essentielle. Dans le 20e, il existe un seul autre C.A.P.P. et cette décision me semble totalement absurde, car il manque des places dans l'ensemble des C.A.P.P. et je pense qu'il est néfaste qu'on détruise un travail de long terme, de suivi des élèves et de lien entre ce centre C.A.P.P., les familles et les équipes enseignantes, tout d'un coup, par un arrêt brutal d'un grand nombre de prises en charge pour plaquer un autre équipement. Si la Ville veut créer un nouvel équipement centre de dépistage, eh bien elle doit chercher un lieu où elle peut installer ce centre d'équipement.

C'est un "truc de dingue", quand même ! J'ai vraiment le sentiment qu'il n'y a pas de planification à la Ville des opportunités de bâtiments à préempter ou à construire pour y installer des équipements. A chaque fois, c'est "bon, allez, hop !", on ferme une école dans le 10e pour mettre le commissariat de la future police municipale ou on prend une école qui servait de centre de loisirs pour y mettre une salle de consommation à moindre risque sur le "crack". Je veux dire qu'à chaque fois, on met en concurrence des équipements publics, parce que la Ville ne fait pas ce travail d'anticipation.

Je veux donc que vous entendiez cette alerte. Il faut absolument soutenir ce C.A.P.P. Panoyaux et je souhaite vraiment que le dossier soit revu et que, par ailleurs, on comprenne un peu plus quelle est la spécificité de ce centre de dépistage, ce que fait ce service de prévention sanitaire qui est l'objet de ce projet de délibération, car je vous assure que pour la population du quartier des Amandiers, c'est loin d'être clair.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Camille NAGET a la parole, si possible sur le DASES 159.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Sur ce projet de délibération qui porte sur la médecine scolaire à Paris dans le premier degré, je dirais que c'est vrai, le projet de délibération le souligne, à Paris, la médecine scolaire a des moyens supérieurs ; ce que déploie la Ville est supérieur à ce que peuvent connaître beaucoup d'écoles dans nombre d'autres villes. C'est mieux qu'ailleurs, mais, comme le disait Nour DURAND-RAUCHER, ce n'est pas encore satisfaisant. Malheureusement, on le sait, pour toutes les raisons que Nour DURAND-RAUCHER a expliquées, notamment la rémunération des professionnels, la médecine scolaire est encore trop insuffisante, trop peu présente.

J'ai le témoignage d'une enseignante. Par exemple, en mai dernier, elle a sollicité un médecin scolaire pour rencontrer deux élèves de C.E.1 qui ont des troubles de l'apprentissage et qui, peut-être, devraient être orientés vers des médecins ou vers un parcours de soins. On est aujourd'hui au mois d'octobre et, malheureusement, une seule de ces élèves a pu être rencontrée et les parents sont encore en attente du bilan. Tout ce temps qui passe, c'est autant de temps en moins pour la prise en charge des enfants, pour l'accompagnement et pour la réussite scolaire, derrière, de ces enfants.

Le Covid n'a rien arrangé. Les médecins, tous les personnels de la médecine scolaire ont été accaparés par les protocoles, qui, en plus et on l'a tous constaté, ont semblé un peu tomber du chapeau du Ministre de l'Éducation nationale, à chaque fois deux jours avant la rentrée, tant et si bien que tout le monde a dû s'adapter avec efficacité, brio, et je pense qu'on peut souligner tout leur travail et toute leur adaptation.

Ainsi, l'engagement de la Ville de Paris est bon, il est supérieur à ce qui est fait ailleurs, mais on souhaite alerter sur le besoin d'avoir encore plus de médecins, de pouvoir renforcer la médecine scolaire pour accompagner les enseignants, lesquels sont obligés de sortir de leur rôle et de dépasser leurs compétences en orientant les familles vers de la médecine de ville pour permettre un meilleur suivi des enfants, une meilleure prise en charge.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Camille NAGET.

Je donne la parole à Anne SOUYRIS pour répondre aux intervenantes et intervenants.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous savez que le service de santé scolaire a été créé en 1842. C'est donc une des institutions les plus anciennes de notre institution du Conseil de Paris et de la Ville de Paris, et, surtout, effectivement, cela a toujours été un peu un fer de lance de la santé scolaire en France avec, comme vous l'avez tous dit très justement, un ratio bien plus important, non seulement de médecins mais aussi, plus généralement, de personnels de santé par élève qu'ailleurs.

Cela ne veut pas dire qu'il faut se reposer sur ses lauriers, on est bien d'accord. On a vu pendant le Covid à quel point une fois encore ils ont été utiles. Ce personnel, ces services, cette connaissance du terrain ont été extrêmement utiles pour pouvoir agir vite dans les écoles et, comme vous l'avez dit, Madame NAGET, malgré M. BLANQUER qui n'était pas toujours extrêmement clair et surtout avec des directives qui tombaient toujours au dernier moment, avec une grande difficulté d'action pour nos équipes. Néanmoins, ils ont extrêmement bien réagi et on a eu une aide permanente tout le long, comme d'ailleurs dans tous nos services publics, que ce soient dans les E.H.P.A.D. ou dans les écoles, qui nous a permis d'agir vite au plus près des Parisiens, cela qui a quand même permis de sauver des vies, car il ne faut pas oublier que c'était l'histoire qui se jouait.

Je vous ai dit que ce n'était pas parce qu'on était les premiers qu'on était meilleur que les autres. On est en tout cas plus nombreux, c'est bien, mais ce n'est pas pour cela qu'il faut se reposer. Non. Il faut faire évoluer ce dispositif. Avant le Covid, nous avons commencé à réfléchir en concertation avec aussi les organisations syndicales et avec les personnels, et puis nous avons voulu lancer des expérimentations pour plus de collégialité et pour avoir un meilleur suivi, plus rapide quand il y avait des problèmes. Il se trouve que le Covid a un peu bousculé ce début d'expérimentation, mais nous allons le relancer, car il est très important d'aller plus loin de ce côté.

Et puis, deuxième point, vous parliez des salaires, des salaires des médecins. Eh bien oui, c'est une question, qui d'ailleurs dépasse le périmètre de la santé scolaire et qui se pose au niveau de la santé en général à Paris, dans les services, et nous sommes en train de discuter pour voir comment nous pourrions faire, parce que cela ne dépend pas que de nous, pour augmenter ces salaires. Oui, c'est un sujet. Sinon, nous n'arriverons pas à recruter de nouveaux médecins et c'est déjà un sujet.

Je répondrai juste en 15 secondes sur la question du centre de la rue des Panoyaux, qui n'est pas du tout dans notre projet de délibération mais qui peut être rattaché, je comprends bien Mme SIMONNET.

Concernant la question du centre de la rue des Panoyaux et de P.S.R., "Paris Santé Réussite", qui est un dispositif extrêmement important sur les apprentissages, nous ne sommes pas du tout dans l'idée de faire du moins-disant ou de réduire, au contraire. D'abord, personne, évidemment, ne va être licencié et il n'y aura pas moins de personnel sur ce sujet, que ce soit le C.A.P.P. ou la question de P.S.R., et aucun élève ne sera laissé sur le chemin. Je peux vous le dire, même si, effectivement, nous sommes en train de regarder, en concertation, avec les agents, qu'ils soient du C.A.P.P. ou de P.S.R., pour voir comment les choses peuvent se passer, et, bien sûr, avec les organisations syndicales, ce sera fait dans la dentelle pour que personne ne reste sur le bord.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne SOUYRIS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 159.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 159).

2021 DASES 178 - Subventions (1.720.650 euros) et avenants aux conventions dans le cadre du Plan "crack" avec six associations.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux réponses globales et à la concertation face à la problématique du "crack".

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la situation porte de la Villette, square Forceval, et aux solutions de sortie.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la prise en charge des consommateurs de "crack".

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en place de mesures urgentes pour lutter contre le "crack" et ses effets.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose donc d'aborder, puisque nous avons encore une heure devant nous, le projet de délibération DASES 178... Ah non, excusez-moi. On a d'abord... Oui, c'est cela, 178, pardon, qui concerne les subventions et avenants aux conventions dans le cadre du Plan "crack" avec 6 associations.

Pour rendre notre débat plus lisible, le vœu n° 61 était déjà rattaché au projet de délibération DASES 178 et je vous propose d'y rajouter les vœux n^{os} 62, 63 et 64, qui sont aux pages suivantes de l'ordre du jour, pour avoir un débat cohérent sur ce projet de délibération et sur ces 4 vœux.

Je vous invite, malgré évidemment l'importance du sujet qui nous a encore occupés avec M. le Préfet de police lors des questions d'actualité, à tenir votre temps si, comme je l'imagine, cela doit être le cas, vous souhaitez pouvoir terminer à 21 heures.

Je donne d'abord la parole à Nicolas JEANNETÉ.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, depuis 2019, combien de millions ont été versés dans le cadre du Plan "crack" par la Ville de Paris ? A quel niveau les Parisiens ont-ils participé à ce plan dont on connaît les mauvais résultats et les carences ? Nous regrettons que malgré nos demandes répétées, vous n'ayez jamais apporté de réponses à nos interrogations depuis 2019. C'est pourtant de plus de 9 millions d'euros dont nous parlons, et, aujourd'hui, c'est 1.720.000 euros de subventions à 6 associations qu'il nous est proposé de voter.

Alors oui, oui, nous voterons pour ces projets de délibération qui concernent principalement le financement des C.A.A.R.U.D., les centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques créés en 2004 par une loi de santé publique et mis en place dans tous les départements en 2006.

La réduction des risques est un volet important de l'accompagnement des personnes toxicomanes, dont la France s'est sérieusement emparée il y a déjà 30 ans avec des résultats dont nous pouvons aujourd'hui nous féliciter. Le récent rapport de l'I.N.S.E.R.M. concernant les salles de consommation à moindre risque rappelle d'ailleurs d'emblée cette réalité : il n'a pas fallu attendre ces "salles de shoot" pour que la France porte une politique ambitieuse et efficace de réduction des risques. Les C.A.A.R.U.D. sont au cœur de cette politique et il faut continuer, bien évidemment, à soutenir leur action.

Toutefois, on ne lutte pas contre la drogue en se limitant au seul volet de la réduction des risques et de l'éducation des consommateurs. Il faut une politique répressive, notamment envers les trafics, et nous nous accordons tous sur ce point. Il faut surtout un parcours de soins global, qui inclut une prise en charge médicale, sociale et psychologique. Aujourd'hui, aucun dispositif n'est en mesure d'offrir ce cadre adapté aux toxicomanes et plus particulièrement aux fumeurs de "crack", dont nous connaissons le niveau de dépendance et les effets secondaires de leur consommation sur leur état physique et psychique. Il est indispensable de porter un projet ambitieux à Paris pour enfin proposer cette prise en charge adaptée.

Cela passe par l'ouverture de lits en addictologie, cela passe par l'augmentation des moyens des C.S.A.P.A., cela passe par des injonctions thérapeutiques.

Mais cela passe aussi par de l'humilité. L'humilité de reconnaître que nous n'avons pas su proposer de mode de prise en charge adapté aux toxicomanes les plus lourds, les plus avancés, l'humilité de repenser notre modèle et de mettre de côté nos postures pour créer enfin un centre fermé, éloigné des quartiers résidentiels, dans lequel on

aide ceux qui en ont besoin à se libérer de la drogue, dans lequel on les aide à se reconstruire, à accéder à leurs droits et dans lequel on les soigne médicalement et psychologiquement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci. Merci, Nicolas JEANNETÉ.

La parole est maintenant à Nathalie MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - Monsieur le Maire, chers collègues, près de 150 hommes et femmes consomment du "crack" depuis plusieurs années dans le Nord-Est parisien, à proximité des points de deal et se déplacent au gré des interventions policières - Stalingrad, Éole, Riquet, Forceval -, rendant la vie quotidienne des riverains très difficile. Il n'existe pas de solutions simples à cette situation complexe : ni dispersion des usagers de drogue, ce qui n'arrive jamais, ni sevrage forcé, un non-sens en addictologie, ne sont envisageables.

Une réponse à la hauteur de l'enjeu associe une pluralité d'acteurs, comme le traduit depuis mai 2019 le Plan "crack" sur la base duquel nous finançons 6 associations partenaires. Quels sont ces axes ? Prenons le temps de les rappeler au moment où beaucoup de raccourcis et de fausses informations circulent, où le débat public - il est tellement plus rapide de trouver une formule choc que de décrire des réalités forcément complexes - ignore souvent le sort de celles et ceux qui consomment du "crack".

D'abord, leur accompagnement pour réduire les risques, leur proposer des parcours de soins. Ensuite, l'hébergement, la mise à l'abri, des espaces d'unités de soins et de repos le jour et la nuit pour permettre une sortie de la rue. Améliorer les connaissances pour mieux les accompagner et répondre à leurs besoins. L'intervention dans l'espace public auprès des usagers et la réponse aux besoins des riverains pour améliorer la tranquillité, lutter contre les trafics, travailler au démantèlement des réseaux par la police nationale, sous la responsabilité du Préfet de police. Ce quatrième axe est essentiel, mais il ne fonctionne que quand les autres axes de cette stratégie globale sont mis en œuvre en même temps. Cela suppose donc une action concertée de tous les acteurs, en premier lieu l'Etat, la Ville et les mairies d'arrondissement et l'Agence régionale de santé.

Depuis plusieurs années, la Ville de Paris et certaines mairies d'arrondissement font leur part et ont récemment souhaité faire plus. Nous avons donc sollicité l'Etat pour accompagner les 150 hommes et femmes qui errent dans la rue et consomment du "crack", car nous pensons que nous pouvons résoudre ce problème en améliorant la stratégie du Plan "crack".

Tout d'abord, en ouvrant des structures d'accompagnement et de prise en charge des consommateurs pour réduire des risques. Ces structures seraient des petites unités, des haltes de soins addiction, pouvant accueillir 20 à 30 personnes réparties dans divers arrondissements à Paris, assurant la prise en charge médico-sociale et s'appuyant sur le savoir-faire et la très grande expertise d'associations soutenues dans ce projet de délibération, "Aurore", "Gaïa", "S.O.S. Solidarité", "Safe", "Oppelia".

Ensuite, si nous voulons que ce réseau de petits lieux fonctionne, tous les professionnels de santé nous disent qu'il faut avoir des endroits où les usagers du "crack" puissent avoir une consommation supervisée. Très concrètement, cela veut dire que plutôt que de fumer du "crack" dans un hall d'immeuble ou dans la rue, la consommation se fait dans un lieu avec un professionnel de santé. C'est un outil indispensable pour pouvoir mettre en œuvre l'accompagnement de tous les usagers et usagères de "crack", quelle que soit leur addiction.

De plus, le déploiement de lieux ne peut être envisagé sans l'accompagnement du Gouvernement, je le redis, en produisant une politique publique partagée. Les modèles vertueux de pays voisins où l'Etat investit pleinement sont inspirants. L'Etat doit être chef de file de cette démarche globale sans se limiter à la seule intervention policière qui, seule, ne fonctionne pas. Le retour d'expérience de ces dernières années nous le montre.

Enfin, parmi ces lieux, je veux saluer le travail accompli par l'association "Gaïa" dans la salle de consommation située dans le 10^e arrondissement à proximité de la gare du Nord. Depuis bientôt 4 ans, elle accueille des femmes, des hommes, elle est un maillon essentiel du dispositif global.

Le rapport de l'I.N.S.E.R.M. présenté fin juin et restitué à Strasbourg apporte beaucoup d'éléments pour lever les craintes que ces dispositifs peuvent susciter et peut-être faciliter leur acceptation. Les troubles constatés dans les quartiers où ils sont implantés ont baissé, les pratiques de risque ont diminué.

Je sais le courage qu'il faut pour l'exprimer publiquement dans un débat souvent tendu, le courage pour assumer que c'est par l'effort de toutes et tous qu'on arrivera au bout du problème du "crack", qui n'est plus acceptable pour personne, car il y a urgence à permettre une prise en charge sérieuse.

Si les Parisiens et les Parisiennes comprennent la complexité de la situation, peu d'entre eux se soucient de savoir qui est réellement responsable et se désolent avant tout du sort des victimes, des risques qu'elles encourent, des risques qu'elles font encourir aux riverains et aux passants.

Élus de Paris, nous pouvons, avec les citoyennes et les citoyens, pour eux, pour les victimes des addictions, agir avec l'Etat pour le déploiement d'une politique à la hauteur de l'urgence. Soyons moteurs du changement pour Paris et pour le bénéfice de toutes et de tous.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente, chère Nathalie MAQUOI.

J'avais ensuite, inscrite, Carine PETIT, la maire du 14e arrondissement. Comme je l'ai vue, je vois encore ses affaires, c'est pour cela que, du coup, je suis prudent.

Je donne la parole, de fait, à Maya AKKARI.

Mme Maya AKKARI. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Avant d'aller sur le fond de ce projet de délibération, il me semble important qu'on aborde les sujets relatifs au Plan "crack" et de bien contextualiser les choses. Les consommateurs de "crack" qui errent d'un territoire à un autre sont l'arbre qui cache la forêt de l'explosion de la consommation des drogues dans le monde et en France. Cette consommation exponentielle concerne toutes les classes sociales et tous les quartiers, il est important de le préciser. Elle se fait dans les salons feutrés des appartements, dans les bureaux, lors des moments festifs à l'occasion des fêtes, et, chez les plus pauvres, elle se fait avec des produits pas chers, comme le "crack", sur l'espace public, dans les quartiers populaires où ces consommateurs ont leurs repères.

Moi qui suis une élue du 18e, je peux vous dire que lorsqu'il y avait la "Colline du crack", ou sur l'axe Marx Dormoy-la Chapelle, on les voyait, ces consommateurs de la classe moyenne, qui arrivaient à la fin du travail à 18 heures pour acheter leur dose chez les vendeurs qui étaient chez nous. Et les chiffres le montrent, cette consommation ne concerne pas uniquement une certaine catégorie sociale mais bien toute la société, même si elle s'exprime différemment selon qu'on est riche ou qu'on est pauvre.

La question de la consommation des drogues dans toutes les catégories sociales, à tous les âges, dans tous les territoires, est un sujet de société en soi. La lutte contre les trafics, la question de la santé mentale, parce qu'on oublie trop souvent le lien entre santé mentale et usage de drogues, sont des sujets oubliés et peu traités depuis de nombreuses années. Je le vois au quotidien également dans mon métier lorsqu'il s'agit de trouver une solution, centre de désintoxication ou aide médicale, pour des jeunes qui ont des addictions, et ils sont nombreux.

Pour revenir au sujet qui nous occupe à l'occasion de ce projet de délibération, à savoir le traitement de cette situation relative aux hommes et aux femmes - n'oublions pas que ce sont des hommes et des femmes, ceux qu'on appelle les "crackers" - qui errent d'un territoire à un autre, il est utile de rappeler que nous, à gauche, nous pensons qu'il faut traiter le problème par deux bouts. Il faut, d'une part, des solutions sanitaires et sociales bien dimensionnées et bien réparties sur les territoires, j'insiste, et, d'autre part, lutter énergiquement contre les trafics et garantir la tranquillité publique.

D'autres pays ont déjà réagi, avec succès, en mettant en place des politiques volontaristes au niveau sanitaire en plus des politiques sécuritaires. Ils sont arrivés à avancer tant auprès des injecteurs que des inhalateurs et ont réussi à contenir, voire endiguer les scènes ouvertes de deal et de consommation de drogue. Nous ne pouvons plus nous satisfaire d'une législation française qui, limitant à des dispositifs dérogatoires expérimentaux des espaces de consommation médicalement assistés, empêche toute action sérieuse auprès de ces grands usagers de rue, trop éloignée du soin pour souhaiter même sortir de la dépendance. Ce faisant, elle prive de facto et durablement les autres citoyens de la sérénité de leur espace public.

Les politiques axées uniquement sur la répression ont montré leur inutilité et n'ont pas endigué l'augmentation du nombre de consommateurs, bien au contraire. Il faut donc rattraper le terrible retard qu'a pris la France et commencer par le traitement rapide mais de long terme des quartiers les plus touchés, notamment ceux du Nord-Est parisien et des villes de proximité, parce que, bien évidemment, on l'a dit tout à l'heure, il y a un lien.

Je vous invite donc tout naturellement à voter pour le projet de délibération et à soutenir 6 associations parisiennes à hauteur de 1,7 million d'euros dans leur action auprès des usagers de drogue qui consomment plus spécifiquement du "crack", dans le cadre d'une politique de réduction des risques et de réduction des dommages, et ce, en parallèle de l'action de la Ville dans un dialogue continu avec l'Etat afin que celui-ci agisse plus efficacement, notamment par l'évolution de la loi sur ces sujets.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Maya AKKARI.

La parole est désormais à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Effectivement, nous allons adopter un nouvel avenant au Plan "crack" afin de financer des associations qui interviennent quotidiennement auprès des usagers et des usagères de "crack". La somme montre à quel point la Ville de Paris continue de s'investir sans relâche, et nous serons vigilants et nous attendrons aussi des partenaires de ce Plan "crack" qu'ils puissent continuer et nous continuerons à exiger, notamment de l'A.R.S... Et il y a un vœu qui a

été adopté dans cet hémicycle il y a quelques mois pour la mise en place des maraudes psychiatriques. Nous le savons, c'est indispensable.

La psychiatrie, dans notre pays, est véritablement le parent pauvre. Pour mener des politiques d'addictologie, les politiques d'addictologie dont nous avons besoin... Et nous avons eu la chance, en 4e Commission, d'auditionner le docteur LOWENSTEIN qui a pu nous expliquer des choses. C'est vrai, cela fait de longs mois, voire de longues années pour ceux qui sont là depuis plus longtemps, que nous discutons à chaque Conseil, que, par la force des choses, puisque cela touche nos arrondissements, nos quartiers, les riverains, nous nous intéressons à ce sujet. Nous devenons presque tous des spécialistes, mais nous ne le sommes pas. Nous sommes et nous restons des élus, nous portons des volontés politiques, mais nous n'avons pas les réponses à tout et c'est pour cela que nous nous entourons d'associations, c'est pour cela que nous avons besoin d'écouter les professionnels.

Je relaye donc ici la parole du docteur LOWENSTEIN qui nous disait que tous les médecins qui travaillent sur la question des addictions depuis des années se désolent qu'en France, il n'existe pas, et ils le demandent depuis très longtemps, des urgences d'addictologie. Il existe des urgences psychiatriques mais il n'existe pas d'urgences d'addictologie, ce qui fait que les personnes en situation d'addiction, quelle que soit leur addiction, que ce soit au "crack" ou à d'autres types de drogues ou de dépendances, n'ont pas de lieux où être prises en charge, n'ont pas de lieux où être accueillies.

Et en parallèle de tout le travail que nous menons et de tout ce que nous continuerons à porter pour l'ouverture de nouveaux lieux pour, encore une fois, écrire cette nouvelle page de la prise en charge... Parce que nous le savons et cela a été dit, je pense, par tous les interlocuteurs et cela continuera d'être dit, nous n'avons pas la solution magique à ce problème, à ce fléau qu'est le "crack", qui touche, comme l'a très bien dit Maya AKKARI, tout le monde, qui touche toutes les classes sociales et pas uniquement les classes populaires. C'est plus voyant quand ce sont des personnes les plus paupérisées, parce qu'elles sont dans la rue, mais la situation d'addiction, le "crack" peut toucher tout le monde ; personne n'est à l'abri de tomber un jour dans l'addiction.

Nous le savons, pour répondre aux problématiques qui sont celles des riverains... Nous avons des riverains qui, aujourd'hui, déploient des banderoles en disant : "D'abord, soignez-les et protégez-nous." Le premier des soucis de tout le monde, et c'est encore partagé ce soir, c'est bien le soin, c'est bien de pouvoir agir par des réponses sanitaires et sociales à ces problématiques sans, bien sûr, délaisser les réponses tout à fait normales de répression du trafic.

Nous avons donc besoin de continuer à travailler, de porter l'ouverture de ces lieux de prise en charge globale, qui prennent en charge tous les volets de ces personnes, et nous avons besoin de solidarité, de solidarité à l'échelle de notre Ville, de solidarité à l'échelle de la Métropole, de solidarité à l'échelle de la Région. Parce que, parfois, on peut lire : "Dans cet arrondissement, il n'y a pas de "crack"." Excusez-moi, mais non. Je ne pense pas qu'un seul arrondissement puisse ici dire : "Non, chez nous, le "crack", il n'y en a pas, il y a zéro usager de "crack" dans notre arrondissement." Ce n'est pas vrai, je n'y crois pas et nous avons besoin de continuer à porter tous ensemble ces politiques publiques pour enfin aller vers une résolution de ce problème.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Camille NAGET.

Je vais donner la parole à Fatoumata KONÉ, Madame la Présidente, qui présentera le vœu de son groupe, le n° 63, par la même occasion.

Mme Fatoumata KONÉ. - Tout à fait. Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Le plan de mobilisation coordonné sur la problématique du "crack" à Paris, auquel participent la Ville de Paris, la Préfecture d'Ile-de-France, l'Agence régionale de santé, A.R.S, la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives, la Préfecture de police et le Parquet de Paris, a été lancé en mai 2019, il y a donc plus de 2 ans, et je regrette fortement de constater à ce stade que nous ne pouvons pas dire que la situation se soit améliorée. Je me risquerai même à dire qu'elle s'est peut-être dégradée, avec un nombre de toxicomanes sur la voie publique qui semble s'être accentué et une insécurité qui s'est accrue dans les quartiers du Nord-Est parisien impactés par ce fléau. Et on ne peut pas dire que la Ville de Paris a été volontaire pour répondre à la problématique et elle se sent sans doute un peu seule.

La réduction des risques est un élément essentiel pour y parvenir. Aussi, nous nous réjouissons de l'aide accordée à ces 6 associations qui œuvrent d'un centre d'accueil fixe, espaces de repos ou C.A.A.R.U.D. à Paris, et à travers des maraudes de médiation sociale.

Mais, évidemment, nous estimons que cela ne va pas assez loin, pas assez vite. Les déplacements de campements de rue, de la porte de la Chapelle au Jardin Eole, puis dans la rue Riquet, enfin, actuellement, dans le square de la porte de la Villette, ne cessent d'épuiser les habitantes et les habitants de ces quartiers, avec une augmentation des problèmes d'insalubrité et d'insécurité, mais également épuisent les usagers et les usagères de drogue, dont l'état sanitaire se dégrade très rapidement.

Et dois-je encore revenir sur le mur dit le "mur de la honte", érigé par la Préfecture de police sur le passage Forceval pour protéger les habitants de Pantin des toxicomanes. Voici la seule réponse à la problématique de toxicomanie de rue que la Préfecture de police ait trouvée : installer les toxicomanes dans un square de quartier pour une durée indéterminée et construire un mur pour protéger les habitants des toxicomanes.

Madame la Maire, chers collègues, nos quartiers sont sous tension. La situation devient urgente, voire critique. N'attendons pas qu'un incident grave se produise pour réagir. Nous avons le devoir de mettre en place rapidement des solutions, et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle le groupe Ecologiste a déposé un vœu, pour proposer des réponses concrètes à cette problématique.

Je souhaite donc vous présenter ce vœu.

D'abord, pour répondre à la situation d'urgence sanitaire des usagers de drogue présents dans le square de la porte de la Villette situé dans le 19e arrondissement, nous demandons la mise en place d'un dispositif d'urgence sanitaire mobile pour soigner ces usagers de "crack". Ensuite, nous souhaitons que la Ville propose rapidement des lieux d'installation, des "haltes soin addiction" sur l'ensemble du territoire parisien. Ce sont des dispositifs qui ont été annoncés par le Ministre de la Santé et qui prévoient, entre autres, la consommation supervisée inscrite dans une démarche sanitaire et sociale globale afin de garantir l'accompagnement continu des usagères et des usagers de drogue.

Nous demandons que la Ville mette en place une méthodologie transparente de sélection de ces lieux d'installation des "haltes soin addiction" mais aussi de tout autre dispositif basé sur des critères de désignation précis et objectifs - environnement en proximité directe, dimensionnement du projet, structure porteuse du projet - en lien avec les partenaires du Plan "crack".

De plus, nous demandons également que la Ville mette en place des solutions de dispositifs de mise à l'abri, d'hébergement et d'accompagnement d'urgence, de médiation et de maraudes en attendant la mise en place du réseau des "haltes soin addiction", l'ouverture de nuit le plus rapidement possible des espaces de repos, notamment de l'espace femmes qui se trouve dans le 10e arrondissement et géré par "Oppelia Charonne" et de l'espace de repos de la porte de la Chapelle, le renforcement ou la création de nouvelles maraudes psychiatriques via l'A.R.S. et l'A.P.-H.P, la définition d'un plan d'implantation parisien des dispositifs médico-sociaux cohérent avec les endroits fréquentés par les usagères et les usagers de drogue, la mise en place d'un dialogue avec les habitantes et les habitants à proximité des futurs lieux d'installation de ces établissements et, enfin, le maintien de la pression sur l'Etat pour qu'il s'implique pleinement dans le traitement pérenne et digne de la situation des usagers et des usagères de drogue.

Madame la Maire, chers collègues, des solutions existent et il y a urgence. Alors, il est temps que toutes les parties concernées, la Ville, la Région, l'Etat et les professionnels de santé se mettent autour de la table pour acter la mise en œuvre d'un plan avec des solutions concrètes et efficaces, dans une volonté réelle de mettre fin à cette situation intenable de consommation de drogue dans l'espace public.

Accompagnons les usagers et les usagères de drogue vers le soin et soulageons enfin nos quartiers.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je donne la parole à la maire du 10e arrondissement, Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

J'ai écouté avec attention Nathalie MAQUOI, Maya AKKARI, Camille NAGET et Fatoumata KONÉ dans leurs interventions et, du coup, je ne vais pas revenir sur le fond de ce qui a été dit.

Simplement, je constate avec beaucoup de satisfaction que la culture que nous partageons tous ensemble sur ce sujet progresse, qu'en 4e Commission, les élus de Paris ont fait l'effort de se former sur la question - je crois que c'est Camille qui l'a dit tout à l'heure et c'était en effet un débat très intéressant. Dans le 10e, les nouveaux élus ont également souhaité rencontrer des représentants d'associations médico-sociales pour mieux comprendre le sujet, et notre ambition pour la prise en charge des consommateurs de drogue à Paris finit par devenir une ambition d'Etat qui s'est affirmée au plus haut niveau. Là, on a fait des progrès considérables, ne serait-ce qu'en termes de culture sur le sujet.

Je voudrais dire à mes collègues et à celui qui s'est exprimé jusque-là, de Changer Paris, à quel point la proposition qui est faite sur ses bancs de construire des centres fermés ne correspond à aucune faisabilité pratique et va à l'encontre de ce que disent tous les scientifiques sur le sujet. Par ailleurs, elle pose un grave problème de droit par rapport à la rétention, tout simplement. Pour enfermer des gens, quelle qu'en soit la raison, il faut quand même que cela passe devant un juge et qu'ensuite il y ait un certain nombre de garde-fous.

Je vous le dis, je crois à la bonne foi de chacun qui cherche des solutions sur le sujet aujourd'hui ; c'est une différence assez grande avec ce que nous avons il y a quelques années. Par contre, je ne crois pas à votre solution qui, je vous le redis, est en contradiction avec ce que tous les scientifiques aujourd'hui portent.

Je voudrais encore une fois dire merci à toutes mes collègues, à toutes celles qui se sont exprimées, de faire avancer ce sujet, et merci à Anne HIDALGO qui, à un moment donné, a tapé du poing sur la table sur le sujet et a dit "nous ne pouvons pas continuer".

Pour moi, c'est ce que fait, en termes d'investissement, la Ville de Paris qui permet de faire bouger les lignes, et ce qui sera aussi indispensable pour réussir cette ambition commune que nous avons, mes chers collègues, c'est un alignement des planètes, c'est-à-dire un alignement des volontés avec les services de l'Etat. Aujourd'hui, dans l'expression, c'est ce que nous entendons.

Ce que nous voulons maintenant, élus de Paris, en acceptant de voter ce projet de délibération et d'investir encore dans ces dispositifs, c'est effectivement que cette volonté affirmée de l'Etat se transforme en acte par le travail, et il faut aussi que nous nous allions davantage avec les services de l'Etat pour parler aux habitants, pour leur faire comprendre l'intérêt de tel ou tel dispositif, et que nous essayions d'éviter ou d'arrêter de nous envoyer à la tête les uns les autres des responsabilités qui n'existent pas et qui ne font que nous freiner dans la mise en œuvre des solutions.

Je le dis, mes chers collègues, à toutes et tous, l'outrance, la simplification à l'extrême, les solutions qui n'en sont pas, cela ne fait absolument pas avancer la cause de vos arrondissements et des nôtres, cela ne résout aucun des problèmes. Je crois qu'il faut que nous utilisions toute notre énergie aujourd'hui pour nous aligner avec l'Etat pour pouvoir rendre efficaces les solutions dont nous savons qu'elles fonctionnent et pour lesquelles il faut de la volonté, du courage politique, je crois, mais aussi des moyens plus importants que ceux qui sont aujourd'hui alloués, car quand on met des moyens, cela marche. D'ailleurs, nous l'avons déjà démontré, même à Paris, et en France. Nous pouvons donc le faire, faisons-le, je crois que c'est la volonté de tous.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire du 10e arrondissement, chère Alexandra CORDEBARD.

Je donne la parole à Séverine de COMPREIGNAC.

Mme Séverine de COMPREIGNAC. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous nous présentez ce soir des subventions qui pourraient être attribuées aux différentes associations qui sont engagées envers les publics usagers de drogue, et je vais me contenter de parler de cela uniquement, puisque nous avons déjà eu le reste du débat il y a quelques semaines.

Les montants peuvent paraître élevés. Cependant, nous considérons que le travail engagé par les différents acteurs est nécessaire et important au regard des besoins, qui ne le sont pas moins, et le groupe MoDem l'a constaté récemment, concrètement lors d'une visite de la S.C.M.R. et de ses échanges avec son directeur.

Je voudrais simplement par cette intervention mettre l'accent sur quelques considérations, sur 3 considérations.

Tout d'abord, le trop récurrent débat sur l'opposition usagers de drogue/riverains, débat souvent réduit à sa plus simple expression et c'est fort dommage. Je crois que c'est à nous, élus, de ne pas attiser ces oppositions mais, bien au contraire, de parler avec tous et de faire la pédagogie nécessaire pour que chacun puisse cohabiter. Oui, le groupe MoDem défend les lieux de consommation à moindre risque, y compris pour répondre aux attentes des riverains. 200 prises dans un centre, c'est autant de prises qui ne sont pas faites dans la rue sous les yeux des riverains et des enfants en particulier, c'est autant de matériels qui ne traînent pas dehors ensuite et c'est autant d'usagers de drogue qui sont à l'abri et pris en charge. Alors oui, je persiste à penser que c'est nécessaire et je vais aller plus loin : je suppose que s'il y avait davantage de structures, surtout des structures plus petites, les nuisances seraient moindres et les prises en charge meilleures.

Ensuite, je veux saluer le travail fait par les associations, dans les locaux mais aussi grâce aux maraudes, avec les salariés comme les bénévoles qui sont très nombreux et qui font un travail particulièrement difficile mais nécessaire. Au-delà du traitement humain qui est fondamental, le regard qu'ils portent sur les usagers est bienveillant quoi qu'il arrive, et cela doit forcer notre admiration. Et même si le nombre de ceux qui s'en sortent reste faible, c'est malgré tout en passant par des structures comme celles-là qu'ils ont la meilleure chance d'être pris en charge.

Enfin, je veux saluer les petits pas qui sont faits entre les différents acteurs et intervenants sur ces sujets pour un travail en commun. On est encore loin du compte mais j'ai cru comprendre que cela progresse, comme avait l'air de le dire la Maire cet après-midi, y compris du côté du Gouvernement. Et comme c'est la Maire candidate qui le dit, je suppose que nous pouvons la croire.

Cet après-midi d'ailleurs, j'ai été, soit dit en passant, assez choquée par les propos du Préfet LALLEMENT donnant son opinion personnelle sur les dites "salles de shoot". Mais passons, cela a fait l'objet d'un débat au printemps dernier, qui n'est pas celui d'aujourd'hui.

Vous l'aurez compris, le groupe MoDem votera en faveur de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Séverine de COMPREIGNAC.

La parole est à Danielle SIMONNET, qui en profitera pour présenter son vœu n° 61.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, merci.

Ecoutez, comme bon nombre d'interventions précédentes, je partage l'indignation après l'évacuation rue Riquet le 24 septembre, qui a donné lieu, porte de la Villette, à la construction de ce "mur de la honte". Déplacer le problème ne le résout pas. C'est une honte, cette stratégie à chaque fois de passer d'une évacuation à une autre. Et, aujourd'hui, c'est une nouvelle "colline du crack" qui se reconstitue au niveau de la porte de la Villette, de fait.

La dernière fois que j'y suis allée, j'ai rencontré une femme consommatrice de "crack" qui m'a dit : "Quand les bus sont arrivés rue Riquet, j'étais contente. J'étais contente, je suis montée dedans parce que je me suis dit qu'enfin, on allait m'emmener dans un endroit où je pourrais me poser, me reposer, où je pourrais peut-être dormir et qu'enfin, on allait s'occuper de moi. Et puis, en fait, on nous a jetés là, comme des chiens." Voilà toute l'indignité. Comment voulez-vous qu'on se reconstruise ? Il était "super" fort, ce témoignage, et il montrait bien toute l'inhumanité de la politique du Ministre de l'Intérieur et de son bras armé par le Préfet de police, parce que c'est sans issue. Et on voit que dans cette situation, derrière la porte de la Villette, on a autant de monde qu'avant, qu'il y a 3 ans, voire plus.

C'est impressionnant et terrible, d'abord pour les personnes consommatrices de "crack" qui ne sont pas prises en charge et aussi pour l'ensemble des riverains. Oui, il y a des riverains autour de la porte de la Villette, n'en déplaise à M. DARMANIN, que ce soit du côté de Paris ou du côté de Pantin, et ces habitants des quartiers populaires sont méprisés par ce genre de décision.

En même temps, 150 personnes, ce n'est pas grand-chose, c'est-à-dire qu'on est quand même capable de faire une politique publique qui permette de se préoccuper de la dignité et de l'accès aux soins de 150 personnes ! Ce qui ne veut pas dire qu'elles vont toutes réussir à rentrer dans des parcours de sevrage, parce que oui, c'est très compliqué de sortir du "crack". Mais, franchement, c'est d'abord aussi étroitement lié à un problème d'errance de rue. Laisser 150 personnes à la rue, ou sortir de la rue 150 personnes, cela devrait être possible. Il faut d'abord une approche en termes d'hébergement qui soit associée à la question sanitaire.

Et, petite parenthèse, qu'on s'intéresse à ce qu'il se passe ailleurs dans d'autres pays. Par exemple, au Portugal, il y a une vraie volonté de sortir de la stratégie de criminalisation de la consommation de drogue, pour toutes les drogues. Et, finalement, la décriminalisation de la consommation permet de renforcer les moyens de police dans la lutte contre le trafic et de remonter les filières, et, en même temps, cela permet de conduire une vraie politique de santé, d'accès aux soins, aux droits sociaux. Il y a donc cet enjeu.

Maintenant, revenons au sujet de réponse globale. Moi, je suis d'accord avec les interventions des différents membres de la majorité et du groupe UDI-MoDem qui défend une réponse globale avec, si possible, des petites structures qui permettent l'accompagnement vers le soin, les suivis psychiatriques, psychologiques, le suivi social, l'hébergement, y compris avec la possibilité de salles de consommation à moindre risque. Parce qu'on sait que pour sortir les personnes de l'emprise du "crack" et les amener vers un autre parcours, leur permettre de rentrer dans une salle où ils vont pouvoir consommer est une étape incontournable selon énormément d'études, et de scientifiques, et de médecins. Je ne mets donc pas cela en cause, au contraire. D'ailleurs, au Canada, cela a permis de sortir 20 % de ces personnes ; cela peut sembler peu mais je vous assure que c'est beaucoup.

Par contre, il faut réfléchir à la manière de mettre cela en place, comment et où. Cela fait au moins 3 ans, si ce n'est 30, qu'il faut trouver des lieux. Je sais que c'est d'abord au Gouvernement de trouver ces lieux, mais la Ville pouvait aussi anticiper. On a eu le sentiment que, finalement, c'est "à l'arrache", pendant l'été, qu'on a essayé désespérément de trouver 4 lieux. Et comme le maire du 20e, par son engagement antérieur associatif, est extrêmement compétent sur le sujet, il a eu le courage de dire : dans le 20e, on est d'accord. Or, on sait que les problèmes d'errance vont aussi sur Paris Centre, et j'aimerais comprendre pourquoi il n'y a pas eu de propositions dans le Centre, car cela m'aurait semblé pertinent. Pourquoi est-ce qu'autour des gares, le travail avec la S.N.C.F. n'a pas eu lieu ? Et on a l'impression que c'est au dernier moment qu'on a trouvé une solution pour le 20e.

Comment avoir pu penser une seule seconde, chers collègues, que choisir une école qui servait encore de centre de loisir et à proximité, de façon quasi mitoyenne, d'une école maternelle et primaire, cela n'allait pas provoquer le rejet de la population ? Cela a été une vraie erreur, je pense.

Maintenant, il faut aussi se poser la question de développer ces structures. Moi, je pense à l'Hôtel-Dieu, et c'est bien plus pertinent que de faire un restaurant gastronomique, je pense à des structures autour des gares. Gardez le

principe de la charte de 2016, du rapport de l'I.N.S.E.R.M. et de la Commission des affaires sociales qui dit que les lieux de consommation à moindre risque doivent être à proximité des lieux d'errance, et retenez que non, autour des écoles, ce n'est pas possible.

Ensuite, je voudrais, autre point de mon vœu, qu'on ne m'attaque pas sur la question des mineurs isolés étrangers. Je réponds dans ce vœu à un courrier, dont beaucoup d'élus ont été destinataires, d'associations qui travaillent...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Cinq minutes trente, chère Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - ... pour les mineurs isolés étrangers et qui s'inquiètent qu'on ne les mette pas à l'abri et qu'on les laisse potentiellement sous l'emprise de la consommation du "crack". Je pense donc que là, c'est le Département qui a une responsabilité sur les mineurs isolés étrangers, il faut les assumer.

Et, dernière question, j'aimerais savoir le devenir de l'école de la rue Pelleport.

Je vous remercie, c'était la présentation du vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

La parole est à François DAGNAUD, au maire du 19e arrondissement, dans le silence.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci.

C'est comme un éternel recommencement ou un cauchemar sans fin, la manifestation, en tout cas, d'une forme d'impuissance publique à laquelle nous ne nous résignons pas, d'autant qu'elle s'abat toujours sur les quartiers populaires et qu'elle conjugue pour le pire la désespérance des habitants et l'extrême précarité des usagers abandonnés à leur addiction et à ceux qui l'exploitent.

L'écosystème du "crack" a donc trouvé un énième terrain de jeu, au vu et au su de tout le monde et dans des conditions humanitaires déplorables à la suite d'une évacuation décidée unilatéralement vers la porte de la Villette, aux confins du 19e arrondissement, de Pantin et d'Aubervilliers, en dépit de l'opposition que j'avais exprimée très clairement à cette même tribune en juillet dernier. C'est une injustice de plus pour les habitants de ces quartiers, de ces villes et du 19e arrondissement et c'est un nouveau bail d'inhumanité pour les toxicomanes, victimes de l'addiction qu'ils s'infligent à eux-mêmes.

Bien sûr, le quartier Eole-Riquet respire à nouveau et c'est un soulagement. Mais comment ne pas s'alarmer de ce nouveau bricolage d'Etat que représente le déplacement sec, dealers compris, d'une scène de "crack" d'un point à un autre ? Dans le même temps, le trafic redéploie facilement son empire et son emprise ; il n'y a qu'à tendre la main pour trouver du "crack" à Paris. Des reports ont été constatés dès le lendemain de l'évacuation autour du bassin de la Villette, sur le quai de la Seine notamment, avec des dépôts à Corentin-Cariou et Rosa-Parks, redessinant pour un temps la nouvelle géographie du "crack" dans le Nord-Est parisien.

Pas plus qu'ailleurs, la situation du square Forceval n'est tenable et nous avons manifesté avec les Pantinois et les Albertivillariens l'urgence d'en sortir par le haut. Comment ?

D'abord, en mobilisant environ 150 nouveaux hébergements avec accompagnement médico-social, à l'instar de ce qui est déjà fait dans le cadre du dispositif A.S.S.O.R.E. inscrit au Plan "crack". Mais ce serait une erreur d'opposer l'indispensable stratégie médico-sociale et une stratégie police-justice plus offensive et plus opérationnelle contre l'omniprésence des trafics. L'un ne va pas sans l'autre, car la facilité d'accès au produit est le premier obstacle à l'efficacité des démarches sanitaires et sociales.

Parallèlement, nous devons avancer avec les acteurs de santé publique sur la concrétisation d'un réseau de petites unités thérapeutiques en prenant appui sur le nouveau dispositif gouvernemental des haltes santé addiction pour organiser un parcours de sortie d'addiction. Alors oui, dans ce parcours, si la prise en compte lucide de la dépendance à la consommation est inévitablement le point de départ, elle ne peut pas être un horizon indispensable, et c'est tout l'enjeu de cette approche médico-sociale en palier, qui doit être autant pragmatique que volontariste.

Tel est l'esprit et l'objet de ce vœu adopté par le Conseil du 19e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, cher François DAGNAUD, pour cette intervention et la présentation de fait du vœu n° 62 de votre groupe, le groupe Paris en commun.

Dernière intervenante, avant que je donne la parole évidemment à Anne SOUYRIS, Mme la présidente du groupe Changer Paris, Rachida DATI, qui présentera par là même le vœu n° 64 de son groupe.

Vous avez la parole.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, les propositions que nous portons dans ce vœu ne sont pas nouvelles. Elles sont le fruit d'un engagement de plusieurs années, d'une

coopération avec des associations et d'une écoute des habitants des quartiers où les trafics se sont fixés et développés.

Nous n'avons eu de cesse de vous le répéter et de vous les répéter, de vous demander d'agir en urgence pour mettre fin à la misère, aux scènes de consommation qui s'installent dans nos rues, aux violences qui gangrènent nos quartiers, aux trafics qui exploitent et détruisent, aux viols qui frappent les jeunes filles. En cela, je rejoins les propos de Mme MAQUOI, en disant : nous ne souhaitons à personne que ses enfants puissent être atteints ou touchés par ce type de toxicomanie.

C'est pour cela que je suis choquée par les propos de Mme CORDEBARD, qui réduit nos propositions à des prétendus centres d'internement ou de rétention. J'ai honte d'entendre des propos aussi indignes. Cela n'a jamais été nos propositions, je le redis.

Pour combattre le fléau du "crack", oui, les solutions existent. Des centres de prise en charge globale, psychologique, sociale et surtout médicale éloignés des quartiers d'habitation, comme c'est le cas à Strasbourg, des obligations de soins, qui sont très différentes des injonctions de soins, parce que beaucoup parlent de ce type de chose sans connaître la réalité. Des obligations de soins pour aider ceux que plus personne ne veut aider, qui ne peuvent même pas compter sur leur libre arbitre. Oui, Madame SIMONNET, vous avez raison, à l'Hôtel-Dieu, nous pourrions avoir ce type de prise en charge.

Mais aussi une vraie politique, qu'elle soit pénale, qu'elle soit aussi de prévention, qui pourrait être aussi accordée et faite par la police municipale si elle était formée pour cela, comme c'est le cas dans certaines grandes villes, en coordination avec la police nationale.

Nous pouvons aussi mieux lutter et plus fermement lutter contre les trafiquants et les dealers. A la place de cela, vous avez fait le choix de l'hypocrisie. Vous avez changé votre discours pour ne plus parler de "salles de shoot", pour ne plus parler de S.C.M.R., pour ne plus parler de consommation. Pourtant, c'était bien votre projet quand vous aviez annoncé la création de nouvelles salles, quand votre adjointe à la santé déclarait que l'on ne pouvait pas accompagner quelqu'un vers le sevrage contre son gré. Mais c'est vrai pour des gens qui ont encore la maîtrise d'eux-mêmes. Les gens sous "crack" ne l'ont même plus, ils nous appellent au secours tous les jours quand vous les rencontrez. Quand vous faites les maraudes, ils vous demandent de l'aide, de les sortir de cela. C'est toujours votre projet aujourd'hui d'aller vers ce type de salle. Alors, assumez. Vous l'aviez dit il y a quelques années, cela m'avait choquée, à cette époque. Vous aviez dit : "Se droguer est une liberté individuelle." On voit les résultats tragiques de cette liberté accordée aujourd'hui, qui n'est pas une liberté !

Donnez aux Parisiens la transparence, notamment pour le Plan "crack". Qu'avez-vous fait des 9 millions d'euros ? D'ailleurs, la Chambre régionale des comptes vous a interrogés sur ce sujet.

Revenez à Paris, allez à la rencontre des Parisiens, vous verrez combien ils ne partagent pas cette hypocrisie. Ils l'ont prouvé dans le 20e arrondissement en se mobilisant massivement contre le projet de salle que vous avez planifié rue Pelleport. Ils l'ont prouvé lorsque vous avez été directement interpellés par ses habitants et que vos officiers de sécurité ont dû vous mettre rapidement dans votre voiture pour fuir.

Oui, il y a urgence à agir. Il y a urgence à agir ! Vous n'êtes jamais là pour faire les maraudes avec les associations qui étaient à Stalingrad, qui étaient à la "colline du crack". Quand une jeune femme avait accouché sans savoir qu'elle avait accouché et qui, elle, était dans ces endroits. Oui, je fais des maraudes avec eux, avec ces volontaires. Oui. Cela vous gêne, cela vous dérange parce que vous en êtes incapables ! Il y a urgence à agir. Il n'y a pas de fatalité !

Pour les Parisiens, pour les toxicomanes eux-mêmes, faisons enfin de l'accompagnement vers le sevrage, vers la sortie de la drogue une priorité. C'est la seule solution humaine, car il n'y a pas de consommation propre, cela n'existe pas. On ne peut pas oublier que les consommateurs de drogue sont d'abord et avant tout consommés eux-mêmes par la drogue.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je donne maintenant la parole à Anne SOUYRIS pour répondre aux intervenantes et intervenants et évoquer, si elle le souhaite, les 4 vœux qui ont été déposés.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais essayer de faire court pour parler à la fois du Plan "crack", des 4 vœux et répondre aux intervenants, bien sûr.

Je n'ai pas envie de répondre à l'ensemble des attaques, parce que je pense qu'on n'en est pas à ce stade-là. On est à un moment où il va falloir être responsable ensemble, que ce soit avec l'Etat ou au niveau de la Ville. Répondre uniquement en s'opposant, comme je l'entends là - certains, d'ailleurs, pas tout le monde, à droite ou à gauche, pas tout le monde... Je pense qu'on peut trouver un certain nombre de choses en commun.

Sur la question de la réduction des risques, la réduction des risques, cela n'a jamais été de laisser faire. C'est le contraire. La réduction des risques, c'est faire en sorte d'agir dans des situations qu'on pensait, avant la réduction des risques, désespérées, c'est-à-dire sur lesquelles on ne pensait pas pouvoir agir.

Quand même, avoir cet outil formidable, c'est un peu comme "Vers Paris sans Sida" tout à l'heure, c'est se dire que oui, on peut faire quelque chose. On n'est pas obligé de les transporter de parc en parc ou de lieu de déshérence en lieu de déshérence, on peut agir. C'est ce qu'il s'est passé avec le Plan "crack" n° 1 quand nous l'avons signé en 2019 et quand nous l'avons conçu avec les acteurs de terrain, avec les acteurs sanitaires et les scientifiques, et avec l'Etat.

Quand on a fait ce Plan "crack", on n'avait pas d'idéologie. L'idée, c'était de savoir comment faire un dispositif alors qu'en France, à ce moment-là, il n'y avait aucun dispositif spécifique, je le rappelle, sur le "crack", et on avait une situation qui devenait de plus en plus dramatique.

Là, nous avons 130 personnes dehors. On sait que le nombre d'usagers de "crack" en ce moment en France, c'est plus de 40.000 personnes. Ils ne sont pas en grande déshérence comme ceux qu'on a dans la rue, mais - ce sont les rapports qui sont sortis, je ne les invente pas, ces chiffres-là - cela existe. Cela veut dire qu'il faut agir à tous les niveaux. Cela veut dire qu'il faut agir évidemment en termes de prévention, d'éducation, d'information mais aussi sur ce qu'on appelle la prévention secondaire et tertiaire, donc la réduction des risques et les espaces de consommation supervisés. Et ce n'est en aucun cas ce que fait M. le Préfet en ce moment, qui, lui, laisse les gens dans un parc ou porte de la Villette. Au contraire, c'est créer un passage vers le soin. Je crée un passage ; surtout, je ne vais pas y rester.

Je vous réponds à cela parce que c'est très important. C'est un chemin. J'ai entendu plusieurs fois : "Attention, il y a deux logiques". Non, en fait, il n'y en a qu'une seule. La logique, c'est de se demander comment on part d'un endroit de grande déshérence.

Vous dites, Madame DATI, que certaines personnes n'ont plus leur libre arbitre, et vous ajoutez: "Il faut les forcer, les enfermer pour qu'elles puissent récupérer."

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Pourquoi, "enfermer" ?

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - En tout cas, faire des lieux fermés. Faire des lieux fermés.

Non. Non, mais j'essaie juste de terminer la logique. Ce n'est pas...

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Est-ce que j'ai dit "enfermement" ?

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - En tout cas... Comment inciter l'injonction thérapeutique... Je finis juste...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Silence. Anne SOUYRIS parle et elle seule.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Ce n'est pas... Pour le coup, ce n'était pas une agression. Ce n'était pas une agression.

D'accord. C'est M. JEANNETÉ qui a employé le terme de "lieu fermé". Peu importe.

Ce que je veux dire, c'est qu'il n'y a qu'une logique. Il y a une logique...

Non, c'est juste qu'il y a une logique de dire que même quand on a perdu une grande partie de son libre arbitre, eh bien on peut quand même être dans la réduction des risques et reprendre ce chemin du soin. C'est simplement cela que je veux dire. C'est cela qu'on a vu avec la lutte contre le Sida dans les années 1990. Personne n'y croyait. De quoi on s'est aperçu ? De quoi...

Si, si. Ecoutez-moi jusqu'au bout, juste cela ! De quoi on s'est aperçu ? Que les personnes qui étaient des usagers de drogue par voie intraveineuse, des grands dépendants qu'on ne pensait pas pouvoir prendre en charge, par le fait des échanges de seringues, de faire attention à eux-mêmes, sont passées de plus de 50 % de contamination à moins de 1 % en quelques années, parce qu'ils se sont pris en charge, qu'on leur a fait confiance et qu'on a mis en place de la réduction des risques. C'est ce que nous...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Silence !

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - ... souhaitons faire, c'est ce que nous faisons déjà depuis 2 ans, et c'est ce que nous souhaitons continuer de mettre en place avec, pour le coup, pas des centres fermés mais, effectivement, un maillage territorial de lieux...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci...

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - ... de lieux qui ne sont pas des salles de consommation mais des lieux intégrés dans une démarche lente et progressive qui peut aller jusqu'au sevrage, mais qui, en tout cas, permet d'ores et déjà de ne plus laisser personne dans la rue. C'est cela, notre démarche.

Je suis contente, en tout cas, d'entendre aujourd'hui qu'il y a beaucoup de gens qui sont d'accord pour...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - ... tenter de continuer d'aller dans cette direction, et j'espère que vous allez tous voter ce plan.

Merci beaucoup. Et je vous propose juste le vœu de l'Exécutif que vous avez dû tous lire et qui reprend un certain nombre de vos vœux, j'espère suffisamment.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup. Merci à vous, Anne SOUYRIS, d'avoir répondu sur un projet de délibération, sur 4 vœux et sur un 5e vœu qui est celui de l'Exécutif en seulement six minutes.

Je demande tout d'abord à Danielle SIMONNET si elle retire son vœu n° 61 au profit du vœu de l'Exécutif n° 64 bis.

Bon. Ecoutez, vous le lirez après le vote. De ce fait, il est maintenu.

François-Marie DIDIER a demandé une explication de vote pour son groupe. Il a donc la parole, parce qu'il l'a lu, lui. Oui, je parle du n° 61.

M. François-Marie DIDIER. - Bien sûr ! Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, chère Madame SIMONNET.

C'est en cohérence avec mon combat contre l'installation d'une salle de consommation rue Pelleport dans le 20e arrondissement qu'avec notre groupe nous voterons contre votre vœu qui demande de nouvelles "salles de shoot" à Paris. Ce que je n'accepte pas dans mon arrondissement, je ne le veux pas pour les autres.

Ce souci de cohérence, je regrette qu'on ne le retrouve pas chez vous, Madame SIMONNET, vous qui avez voté pour les "salles de shoot" et qui les réclamez encore une fois dans ce vœu. Je suis d'ailleurs étonné que vous évoquiez dans ce vœu la mobilisation des habitants du 20e arrondissement contre l'installation d'une salle dédiée aux consommateurs de "crack" dans notre arrondissement, car, dans votre vœu, vous demandez exactement ce qu'ils combattent depuis plusieurs semaines.

Monsieur le Maire, la seule façon de lutter efficacement contre le "crack" - notre présidente Rachida DATI l'a rappelé -, c'est de faire rentrer les consommateurs dans des parcours de soins globaux, y compris médico-sociaux et même psychiatriques, car les "salles de shoot" ne l'offrent pas. C'est pourquoi nous voterons contre ce vœu.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, François-Marie DIDIER.

Je mets donc aux voix le vœu n° 61 de Danielle SIMONNET avec un avis défavorable de...

Ah, d'accord. Vous avez fait des allées et venues en termes d'explication de vote sur ce vœu, donc je ne savais pas où vous en étiez.

Allez-y, Eric PLIEZ. Expliquez pourquoi vous allez voter ce vœu. C'est cela ? Non, c'est un clin d'œil. C'est un clin d'œil.

M. Eric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Non, celui-là, je ne pense pas, mais le suivant...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - C'est le n° 61.

M. Eric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - ... oui, sans doute.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Il s'agit du vœu n° 61.

M. Eric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Comme on parle beaucoup de Pelleport et du 20e, je voudrais quand même dire quelques mots, même si je comptais m'abstenir.

Je voudrais d'abord dire que, par principe, les habitants du 20e ne sont pas opposés à la solidarité, ils ne sont pas opposés aux salles de soins...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Eloignez-vous un peu de votre micro.

M. Eric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Comment ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Eloignez-vous de votre micro, parce que...

M. Eric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Cela va mieux, là ? C'est le micro qui...

C'est mieux ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Oui ! C'est mieux.

M. Eric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Voilà. Je voulais d'abord dire que...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Reprenez, on décompte, on repart à zéro.

Allez-y, Monsieur le Maire du 20e.

M. Eric PLIEZ, maire du 20^e arrondissement. - Je voulais d'abord dire - je vais être assez bref - que les habitants du 20^e sont par nature solidaires et ne sont pas opposés par principe à des salles de consommation à moindre risque ou à des lieux de soins. En tout cas, c'est ce qu'ils me disent quand je les rencontre aujourd'hui. Il y a eu un lieu qui a posé problème, mais j'y reviendrai tout à l'heure.

Moi, ce que je voudrais dire par rapport à ce que je viens d'entendre, c'est que les addictions, c'est un parcours en escalier, on monte une marche, on en descend deux, puis on remonte. Les rencontres, l'accompagnement médico-social, les groupes de soutien, parfois des cures, parfois, pour certains, du sevrage et pour d'autres, non, seront payants un jour. A Paris, les dispositifs A.S.S.O.R.E. et P.H.A.S.E. le démontrent chaque jour mais aussi ailleurs. Les communautés thérapeutiques, il n'y en a pas loin, il y en a d'ailleurs une à Aubervilliers. La marche suivante, je dirais, où les gens vont rester, fonctionne également.

Je me souviens, en vous ayant écouté aujourd'hui, de l'installation des C.A.A.R.U.D. ou, plus loin, de la réduction des risques. Que de cris, que de haine à l'époque. On l'a oublié grâce au sérieux des associations et grâce au fait qu'effectivement, une structure installée et bien gérée, elle vit sa vie et elle ne pose plus de problème.

Ce soir, tout le monde semble être devenu un spécialiste, et, d'ailleurs, c'est plutôt bien, je trouve que cela permet d'élever le débat. Mais j'ai l'impression qu'un consensus semble se dégager autour de la question du soin. Alors, j'ai envie de poser la question : sommes-nous prêts collectivement à aller expliquer et convaincre les habitants que, mis à l'abri, pris en charge, les usagers de drogue ne leur poseront pas plus de problèmes que le C.M.P. local ou que le foyer pour S.D.F. ?

J'espère que nous pourrons arriver à un moment donné à un consensus - j'ai l'impression qu'il se dégage tout de même nettement - et que nous pourrons aller ensemble convaincre. Oui, on prendra des précautions, on ne sera pas trop près d'une école, pas trop près d'une église, pas trop près d'un café peut-être, mais je pense qu'on peut arriver à quelque chose si on se met autour de la table, et je sens quand même un peu de raison dans cette Assemblée, je tenais à le dire, donc chiche !

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Éric PLIEZ, et vous avez eu raison de noter que ce débat a permis effectivement de montrer, au fil du temps, des convergences.

De ce fait, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 61 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu n° 61 est rejeté.

Le vœu n° 62 déposé par le groupe Paris en commun est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif n° 64 bis ? Oui.
Merci.

Le vœu n° 63 déposé par le groupe Ecologiste de Paris est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif n° 64 bis ?
Oui.

Le vœu n° 64 déposé par le groupe Changer Paris est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif n° 64 bis ? Non.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 64 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu n° 64 est rejeté.

Nous arrivons au vœu n° 64 bis de l'Exécutif, sur lequel Rudolph GRANIER s'est inscrit pour une explication de vote de son groupe.

M. Rudolph GRANIER. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le vœu de l'Exécutif présenté est un amas d'inepties sans prendre réellement conscience de ce que vivent les habitants du Nord-Est parisien, et je pense sérieusement qu'arrêter de mentir aux Parisiens devrait être votre priorité. Vous souhaitez appliquer - Mme l'adjointe Anne SOUYRIS nous l'a promis tout à l'heure - de vieilles recettes totalement inefficaces face à un phénomène nouveau qui vous dépasse totalement.

Le premier point sur lequel je souhaiterais attirer votre attention, c'est la situation que vous avez créée en évacuant le jardin d'Eole rue Riquet et aujourd'hui porte de la Villette. C'est vous qui en êtes à l'origine et personne d'autre.

Ensuite, par ce vœu, vous vous proposez modestement de vous soustraire, avec le considérant sur l'article 45 de l'avant-projet de loi de financement de la Sécurité sociale, à la représentation nationale. Contentez-vous d'assumer vos responsabilités plutôt que d'essayer, encore une fois, d'assumer celles qui ne relèvent pas de votre compétence.

Vous évoquez ensuite de nombreuses études et recherches qui démontrent l'efficacité sur le plan sanitaire, social, sécuritaire. De quelles études parlez-vous ? De quoi parlez-vous ? Les "salles de shoot", c'est pour des personnes qui s'injectent, c'est-à-dire que c'est totalement inefficace dans la lutte contre le "crack", qui est quasi exclusivement consommé en se fumant. Dans le rapport de l'I.N.S.E.R.M. que vous nous servez matin, midi et soir, nous notons qu'aucun élément parmi les 348 pages qui le composent ne traite de la question du sevrage ou de l'orientation des toxicomanes vers le chemin de soins avec pour objectif le sevrage. Vous vous basez sur les propos du Ministre de la Santé, vous devriez avoir honte. Le Ministre de la Santé n'a jamais évoqué la "salle de shoot" de Lariboisière. Il évoque celle de Strasbourg et en aucun cas celle de Paris 10. Vous ne pouvez pas le prendre en exemple.

Nous découvrons des chiffres un peu magiques qui doivent être sortis de la réunion avec la Préfecture de Région qui s'est tenue il y a deux semaines et à laquelle Rachida DATI a tenu à ce que nous assistions, comme 200 places pour mettre à l'abri les gens. Je ne sais pas d'où sort ce chiffre, vous évoquez d'autres personnes à héberger, et c'est à l'initiative du Plan "crack" sur lequel vous faites une rallonge d'1,7 million d'euros pour on ne sait quelle efficacité - la Cour des comptes vous le demande mais vous ne répondez pas - et pour on ne sait pour quels résultats.

En tout état de cause, tout ce qui relève de la concertation, que vous aviez promise...

Madame l'Adjointe Anne SOUYRIS, vous l'aviez promise et nous ne voyons rien venir. Nous voyons l'échec dans le 20e arrondissement, contre lequel mon collègue François-Marie DIDIER s'est battu...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci...

M. Rudolph GRANIER. - ... nous voyons le 18e arrondissement...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - On ne refait pas le...

M. Rudolph GRANIER. - ... qui est totalement absent...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - On ne refait pas le vote.

M. Rudolph GRANIER. - ... et nous n'avons pas de réponses...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - On ne refait pas le débat, plutôt.

M. Rudolph GRANIER. - ... sur l'extension des C.A.A.R.U.D. ou des...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - C'est une explication de vote.

M. Rudolph GRANIER. - ... C.S.A.P.A. et ce que vous voulez en faire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Que vote le groupe ?

M. Rudolph GRANIER. - Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Oui...

M. Rudolph GRANIER. - ... vous vous doutez bien que nous voterons contre...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien.

M. Rudolph GRANIER. - ... le vœu de l'Exécutif.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - C'est clair, merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 64 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 292).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 178.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 178).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Demain matin, 9 heures, soyez présentes et présents dans cet hémicycle du Conseil de Paris, car nous aurons le bonheur, le plaisir d'accueillir le docteur MUKWEGE, à qui sera remise officiellement, ici même, dans cette salle, la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris, qui a fait l'objet du vote d'une délibération en octobre dernier.

Vous l'avez compris, je vous souhaite une bonne soirée et je suspends la séance.

A 9 heures demain matin.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mercredi 13 octobre 2021 à vingt-et-une heures dix minutes, est reprise le jeudi 14 octobre 2021 à neuf heures quinze minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous propose de vous asseoir.

Attribution de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à M. Denis MUKWEGE, prix Nobel de la paix en 2018.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je veux vous dire, cher Docteur Denis MUKWEGE...

Vous l'avez vu à l'accueil qui vous est réservé par les élus représentant le peuple de Paris, vous avez vu à quel point vous êtes pour nous une référence. C'est un honneur de vous accueillir ici, dans la salle dans laquelle nous délibérons.

Je veux vous dire aussi mon émotion de vous accueillir, vous qui êtes un de ces défenseurs des droits des femmes, des droits humains, une de ces sentinelles, une de ces belles personnalités qui, dans le monde, servent de repère face à la folie des hommes, toujours plus folle, toujours plus forte, toujours plus évidente.

Je veux vous dire un immense merci.

Il y a des moments d'une solennité particulière que rien ne pouvait empêcher d'avoir lieu. Aujourd'hui, nous sommes réunis ici autour de vous pour l'attribution de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris. Cette citoyenneté qui vous a été accordée, nous voulions vous la remettre mais, du fait de cette pandémie qui a finalement bouleversé nos vies, nous n'avons pu trouver le moment de le faire juste après la décision qui avait été prise et approuvée par ce Conseil.

Je suis donc très heureuse aujourd'hui de vous accueillir pour cette distinction qui vous élève officiellement, et avec toute l'admiration qui est la nôtre, qui est la mienne, au rang de Citoyen d'Honneur de la Ville de Paris.

Je le sais, ce n'est pas le titre qui vous importe car les titres - et des titres prestigieux ! - qui saluent vos combats et votre parcours sont nombreux : le prix Sakharov en 2014, la médaille Grand-Vermeil de la Ville de Paris, sans oublier bien sûr cette consécration de votre prix Nobel en 2018. Pour vous, cela ne constitue jamais des victoires personnelles. C'est bien sûr votre engagement, votre engagement pour une cause, celle de la réparation des femmes, des femmes mutilées, des femmes violées, des femmes agressées. C'est cette cause qui vous importe et c'est au service de cette cause que ces distinctions vous sont évidemment utiles.

Mais il y a des moments importants, comme celui-ci, qui nous permettent justement de mettre en évidence cette cause pour laquelle vous vous battez, sans relâche, depuis des années.

Je me souviens d'ailleurs que vous étiez venu à l'Hôtel de Ville, quelque temps après votre distinction du prix Nobel, pour faire une conférence dans la Salle des fêtes. Nous étions nombreuses et nombreux - une conférence organisée, d'ailleurs, par les Protestants de France. Je me souviens de cette salle de l'Hôtel de Ville avec plus de 700 personnes, qui étaient là, qui vous ont écouté, à la fois raconter votre parcours, pourquoi cet engagement de votre part et aussi les enseignements de votre action auprès des femmes au Congo.

Ce moment a été un moment exceptionnel. En tous les cas, dans ma vie de maire et dans celle, sans doute, des participants à cette conférence, ce moment a été un moment exceptionnel d'humanité, d'engagement, de résistance, de résistance au pire, c'est-à-dire à ce que subissent aujourd'hui les femmes là où vous les soignez, mais aussi dans le monde.

Je veux vous dire que cette Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris salue bien sûr cet engagement de votre vie entière, une vie entièrement dédiée à la médecine qui répare, la médecine qui prend soin de celles - surtout de celles - qui ont subi les pires abominations dont sont capables les hommes.

En fait, dès votre plus jeune âge, alors que votre père vous répond : "Je ne suis pas médecin !" lorsque vous lui demandez pourquoi il ne peut pas venir en aide à un enfant très malade, vous comprenez que vous serez médecin. Vous allez embrasser cette vocation pour soigner, pour réduire la douleur, pour accompagner vers la guérison.

Au fil des années, vous vous êtes confronté à l'atrocité des mutilations génitales pratiquées sur les femmes, à ces vies brisées, à l'ampleur de la violence utilisée et à la souffrance infinie qui en résulte. Cela vous marque profondément. Vous êtes témoin d'une barbarie et vous décidez de la réparer, mais aussi de la faire connaître au monde entier.

Vous allez vous spécialiser en gynécologie obstétrique pour réparer l'âme et le corps des femmes lâchement blessées, violentées et violées. Vous mettez en œuvre une prise en charge globale en apportant à ces femmes une aide médicale, bien sûr, mais aussi une aide psychique, économique, juridique. Car, une fois le corps réparé, le chemin vers la guérison, nous le savons, est encore long. Vous avez fondé l'hôpital de Panzi à Bukavu, au sud de la République du Congo, et vous allez en faire un lieu de référence en matière de chirurgie réparatrice pour les femmes.

Au-delà des portes de votre hôpital, votre voix s'élève pour dénoncer l'utilisation massive et systématique du viol comme une arme de guerre. Vous êtes formel : la seule manière de mettre fin aux viols, que ce soit en République du Congo ou ailleurs dans le monde, c'est de briser le silence dont vous dites qu'il est "l'arme absolue des bourreaux".

Briser le silence, c'est aussi et surtout s'assurer que la justice soit rendue. Vous êtes un homme qui porte la question du droit, du droit dans votre pays et du droit à l'échelle internationale, comme ce qui peut nous permettre de vivre en paix, de résoudre, de réduire, de faire en sorte que ces situations ne soient plus jamais des situations dont nous ayons à parler. Parce que, vous le savez, vous le dites, et vous êtes intervenu maintes fois aussi au Conseil de sécurité de l'O.N.U. : "Nulle société ne peut se construire sans justice." Vous appelez à l'instauration d'un Tribunal pénal international pour la République démocratique du Congo pour lequel, bien entendu, nous vous soutenons.

C'est aussi le sens de cette Citoyenneté d'Honneur et c'est aussi le sens que, en tant que Maire de Paris, je veux donner à cette cérémonie aujourd'hui. Nous sommes la ville dans laquelle se sont signées toutes les déclarations des droits humains : la Déclaration universelle, la Déclaration des droits économiques et sociaux et même l'accord de Paris qui, pour moi, fait partie de cette logique des grandes actions et des grands accords internationaux sur lesquels la France montre sa singularité car elle est le pays, et Paris est la capitale du pays, qui a justement abrité ce combat pour les droits humains et, bien sûr, pour les droits des femmes.

Comme vous, cher Docteur MUKWEGE, nous devons rendre visibles les violences, en parler, mettre des mots sur ce qui tue, et lutter contre l'impunité.

Cher Docteur, votre combat est celui de l'égalité et de la dignité. Ce combat, nous le savons, n'est jamais achevé. Il subit même souvent des désillusions qui font s'étioler le courage. Mais c'est grâce à des personnes comme vous, qui résistent, qui luttent, qui ne sombrent jamais dans le fatalisme, que l'espoir continue de luire. Vous le dites souvent, d'ailleurs : cette force, vous la donnez aux femmes en les réparant, mais elles vous la redonnent aussi en retour. Cette force, elle doit nous rassembler, toutes et tous. Ce que vous faites, ce que vous faites auprès de ces femmes, ce qu'elles vous apportent comme force, ce qu'elles nous apportent aussi comme message est aussi un message universel sur lequel nous devons continuer à nous engager.

Nous devons continuer à nous engager et nous sommes là parce qu'il n'y a évidemment pas de fatalisme ; parce que c'est évidemment le silence, la résignation, la peur qui fait que ces bourreaux l'emportent. Evidemment, et vous le dites très bien, ces bourreaux s'installent parce qu'il y a des intérêts puissants, des intérêts économiques qui sont tous liés à l'exploitation des ressources naturelles et, notamment, dans votre pays, à l'exploitation des terres rares. C'est parce qu'il y a, à la base, cette exploitation qu'il y a derrière, aussi, de la corruption et qu'il y a derrière, aussi, cette violence faite aux plus fragiles, aux plus pauvres et toujours, d'abord, aux femmes.

C'est ce que vous dénoncez.

C'est ce que vous dénoncez et c'est ce qu'il nous faut entendre. C'est ce qu'il nous faut aussi endosser comme combat avec vous, à vos côtés.

Oui, il y a un lien entre les droits de l'environnement, les droits humains, l'exploitation des ressources et l'exploitation des femmes à des fins sexuelles, et aussi les violences faites aux femmes. Il y a un lien entre tout cela et bien sûr que le droit international, la justice pour laquelle nous nous battons à l'échelle internationale, doit être le chemin pour permettre de résoudre, justement, ces violations qui concernent l'environnement, et donc qui concernent aussi les êtres humains et notamment les femmes.

Alors, je veux vous dire, cher Docteur MUKWEGE, que votre courage est quelque chose qui nous inspire, bien sûr, mais nous donne aussi de la force qui doit partout résonner.

Nous avons récemment perdu le dernier compagnon de la Libération, Hubert Germain. Il nous a quittés mardi, cette semaine, et il a eu ces mots très beaux que je veux aussi vous dédier : "Quand le dernier d'entre nous sera mort, la flamme s'éteindra, mais il restera toujours des braises."

Oui, il reste toujours des braises. Et ce combat pour lequel vous êtes engagé, pour lequel nous sommes engagés à vos côtés, sera aussi un combat de Paris.

Je vous remercie et je vous cède la parole.

Docteur Denis MUKWEGE. - Merci, Madame la Maire de Paris.

Mesdames et Messieurs les élus du Conseil de Paris, pour moi, c'est un grand plaisir d'être parmi vous ce matin. Il y a plus d'un an, vous aviez décidé à l'unanimité de nous remettre la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris.

Je suis très sensible au fait que toutes les mouvances politiques se sont fédérées autour de ma personne et vous remercie sincèrement pour votre union autour de notre lutte pour les droits humains, la justice et la paix.

Comment ne pas être unis face à la nécessité de réaffirmer l'universalité des droits humains ? Comment ne pas être unis face à l'impératif de la justice quand on sait que la culture de l'impunité alimente jusqu'à ces jours le cycle de conflits qui ravagent la République démocratique du Congo, mon pays, depuis plus d'un quart de siècle ? Comment ne pas être unis pour œuvrer pour la paix quand on sait que les guerres successives que nous traversons en R.D.C. sont les plus meurtrières depuis la Deuxième Guerre mondiale et ont occasionné des conséquences humanitaires dramatiques ?

En passant, je tiens à signaler que, depuis un quart de siècle, en République démocratique du Congo, on parle de plus de six millions de morts. Aujourd'hui, le responsable de la "Croix-Rouge", qui était en visite en République démocratique du Congo il y a quelques semaines, parlait de plus de cinq millions de déplacés internes et de centaines de milliers de femmes violées. La semaine avant que je ne quitte mon pays, j'étais encore au bloc opératoire en train d'opérer une petite fille de 6 ans, violée.

C'est dans ce contexte que nous vous remercions pour votre solidarité et pour votre engagement à nous soutenir dans nos efforts pour la dignité des femmes, dans notre lutte contre l'impunité et pour l'instauration d'une paix durable dans ce pays meurtri.

Mesdames et Messieurs, depuis vingt-cinq ans, mon pays est devenu un véritable laboratoire de la Communauté internationale. Nous avons eu un grand nombre d'accords de paix. Ils ont malheureusement sacrifié, tous ces accords, la justice sur l'autel de la paix. En fin de compte, la population congolaise ne connaît toujours pas la paix, ni même l'Etat de droit. Nous accueillons la plus grande mission de maintien de la paix de l'O.N.U. en Afrique et nous avons connu diverses opérations militaires, mais aucune n'a permis de stabiliser les pays, ni de protéger les civils.

Face à l'échec des solutions politiques et sécuritaires, nous lançons aujourd'hui un appel auprès des élus de la Ville de Paris pour nous aider à avancer sur le chemin de la paix par la justice. Il s'agit, à notre humble avis, de la pièce manquante de notre puzzle pour enrayer la spirale de violences et accorder aux milliers de victimes et de survivants des crimes les plus graves le respect de leurs droits humains et, surtout, le respect des droits à la justice, du droit à la vérité, aux réparations et à des garanties de non-répétition de ces atrocités de masse.

Tel est le sens de nos efforts de plaidoyer pour que les autorités congolaises adoptent sans plus tarder une stratégie nationale holistique de justice transitionnelle en R.D.C. avec le soutien de la Communauté internationale, et de la France notamment, pour instaurer un Tribunal pénal international pour le Congo.

Je gage que la Ville de Paris se fera l'écho de cet impératif de justice au cœur de l'Afrique et entraînera la France à jouer pleinement son rôle de leadership en matière de droits humains pour mettre fin aux massacres qui défient l'imagination et heurtent profondément notre humanité commune. Mais c'est malheureusement cette situation qui caractérise le quotidien de mes compatriotes à l'Est de la République démocratique du Congo.

Merci pour les efforts que vous allez entreprendre pour la dignité de la femme congolaise et pour soutenir la République démocratique du Congo à restaurer l'Etat de droit et la paix.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Cher Docteur, cher Denis MUKWEGE, je vous remets avec beaucoup d'émotion ce titre de Citoyen d'Honneur de la Ville de Paris. Merci !

Mes chers collègues, je vous invite à lire ce livre : "La force des femmes".

Merci ! Merci beaucoup, Docteur !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à neuf heures trente-huit minutes, est reprise à neuf heures quarante-trois minutes, sous la présidence de Mme Laurence PATRICE, adjointe).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Chers collègues, si vous voulez bien vous mettre en place, nous allons commencer les travaux de la 4e Commission, mais je crois que Mme DUMAS souhaite intervenir.

Rappel au règlement.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Un rappel au règlement ?

Mme Catherine DUMAS. - Oui !

Merci, Madame la Maire.

Je voudrais faire un rappel au règlement au titre de l'article 28 de notre Règlement, qui concerne les questions d'actualité. C'est un rappel au règlement qui concerne la Maire de Paris suite aux propos inqualifiables qui ont été tenus hier. Nous souhaitons connaître sa position, et puis aussi savoir si elle souhaite demander à son adjoint de retirer ses propos.

Je vous propose que l'on attende qu'elle revienne, puisque c'est à elle que cela s'adresse. Et puisqu'elle n'est pas là pour l'instant pour raccompagner notre invité, je vous demande donc une suspension de séance.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Trois minutes de suspension de séance, de droit.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à neuf heures quarante-quatre minutes, est reprise à neuf heures quarante-sept minutes, sous la présidence de Mme Laurence PATRICE, adjointe).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Chers collègues, je vous propose de reprendre nos travaux là où nous les avons laissés.

Madame DUMAS, je vous écoute.

Mme Catherine DUMAS. - Madame la Maire, comme je vous l'ai dit il y a quelques instants, nous souhaitons nous adresser à la Maire de Paris. Je constate qu'elle a dû raccompagner son invité, mais qu'elle ne revient pas au Conseil de Paris. C'est assez ennuyeux car nous avons un certain nombre de choses à lui dire concernant les attaques qui ont été faites hier et les propos indignes qui ont été tenus par un élu de sa majorité, propos qu'elle n'a pas désavoués.

D'autre part, je voudrais aussi ajouter que nous avons constaté qu'elle nous considère un peu comme des élus, je ne sais pas... De seconde zone ? Elle a reproché à des membres de sa majorité de nous applaudir, alors que je crois que, dans cet hémicycle, il nous arrive aussi d'applaudir quand nous sommes d'accord sur certains sujets. Pourquoi serions-nous stigmatisés comme des élus de seconde zone ?

Et puis, je constate que la Maire de Paris, une fois de plus, n'est pas dans l'hémicycle. Elle a d'autres choses à faire que de s'occuper des Parisiens et ne vient que pour quelques coups de communication de temps en temps pendant les quatre jours du Conseil de Paris. Une fois de plus, nous constatons son absence et nous en prenons acte aujourd'hui, dans cet hémicycle. Les Parisiens en prendront acte également.

Et nous prenons également acte du fait qu'elle n'a pas désavoué les propos qui ont été tenus.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame DUMAS.

Je pense que...

C'est bien de parler du "Plan Climat" et de la situation du "crack" comme de situations de communication, mais bon...

2021 DASES 228 - Subvention (5.000 euros) et convention avec l'Université de Paris relative à la cohorte de nouveau-nés parisiens pour l'étude des relations entre la santé et l'environnement.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous allons reprendre la séance là où nous l'avons laissée.

Nous examinons le projet de délibération DASES 228 : subvention de 5.000 euros et convention avec l'Université de Paris relative à la cohorte de nouveau-nés parisiens pour l'étude des relations entre la santé et l'environnement.

Je donne la parole à Mme Chloé SAGASPE, du groupe GEP, pour cinq minutes.

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Madame la Maire.

On le sait, les maladies allergiques et respiratoires sont un enjeu majeur de santé publique. Au cours des trente dernières années, on observe une augmentation de la prévalence des pathologies allergiques respiratoires, et ce plus particulièrement dans les pays industrialisés.

Les chiffres sont en effet particulièrement édifiants et doivent nous faire prendre toute la mesure de l'ampleur du phénomène puisque, on le sait, en France, l'asthme concerne 10 % de la population, et la rhinite allergique, 13 %.

Chez l'enfant, l'asthme et la rhinite allergique sont les maladies chroniques les plus fréquentes : l'asthme touche ainsi 9 % des enfants. On estime que, dans le monde, 20 % des décès d'enfants de moins de 5 ans sont dus à des infections respiratoires aiguës type pneumonie, bronchite et bronchiolite.

Pourtant, l'origine de ces maladies reste encore mal connue et on s'interroge de plus en plus, en dehors de la prédisposition génétique, sur le rôle du cadre de vie et de l'environnement.

Comment Paris agit concrètement pour protéger les poumons de nos enfants ? Face à la progression importante des problèmes respiratoires et allergiques à Paris, la Municipalité a souhaité financer, et ce dès 2012, une étude sur une cohorte de près de 4.000 nouveau-nés recrutés dans cinq maternités parisiennes afin d'évaluer, de la petite enfance jusqu'à l'adolescence, la relation entre leur santé respiratoire, les allergies, le mode et le cadre de vie, en particulier les caractéristiques des milieux où ils vivent. Notre Conseil avait alors adopté à l'unanimité un vœu et la poursuite de cette convention de partenariat pour une durée de huit ans avec l'Université Paris-Descartes et l'A.P.-H.P., signée en 2013.

Nous sommes aujourd'hui, mes chers collègues, de nouveau amenés à voter, je l'espère à l'unanimité, la poursuite de cette recherche placée sous la responsabilité d'Isabelle MOMAS, professeure à l'Université Paris-Descartes, dont je tiens ici à saluer l'excellent travail.

Véritable observatoire de l'histoire des premières années des jeunes Parisiennes et Parisiens, cette cohorte documente ainsi aussi bien l'évolution de leur état de santé que celle de leur cadre et mode de vie au fil des années.

Ces jeunes ont aujourd'hui entre 15 et 18 ans et il paraît particulièrement intéressant de poursuivre le suivi jusqu'à l'âge adulte. C'est en effet un précieux outil épidémiologique qui nous permet, à nous, de collecter des données sur lesquelles la collectivité peut s'appuyer pour permettre entre autres de réduire l'exposition des jeunes enfants dans les bâtiments publics, mais aussi et surtout à la pollution atmosphérique d'origine automobile.

On le sait, l'impact de la pollution de l'air à plus ou moins long terme sur notre santé est bien connu, et ce, en particulier sur les publics les plus fragiles, au premier rang desquels sont les enfants. Les premiers résultats justifient et confortent les mesures très ambitieuses de réduction du trafic en milieu urbain prises par notre Ville.

Alors, à l'occasion du renouvellement de cette convention, Madame SOUYRIS, pourriez-vous nous faire un rapide bilan du suivi de cette cohorte et des résultats huit ans après ?

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, chère collègue.

Je donne donc la parole à Mme SOUYRIS pour vous répondre.

Madame la Maire ?

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Chloé SAGASPE, d'être l'ambassadrice de cette cohorte qui est effectivement une première, et ce à plus d'un titre.

D'abord, le fait que la Mairie de Paris finance, depuis si longtemps, cette cohorte permet de montrer à quel point - tu l'as dit tout à l'heure, Chloé - le trafic routier, ce n'est pas un mythe. Ce n'est pas quelque chose que l'on peut balayer avec quelques chiffres ! Quand on regarde sur vingt ans, on voit à quel point, quand on habite à long terme près d'un trafic routier important - par exemple, à proximité du périphérique -, on a beaucoup plus de chances d'avoir de l'asthme, des problèmes d'allergie, un certain nombre de problèmes respiratoires, ce qui, déjà dans les années 2000, avait alerté la Ville et entraîné le financement de cette étude.

Et puis, on s'aperçoit aussi d'une deuxième dimension, qui est essentielle et tout à fait conjointe : la question de la longueur de l'exposition et le fait de ne jamais être en dehors de cette exposition. Ce sont ainsi les populations, s'il est besoin encore de le dire, les plus précaires qui sont les plus fragilisées par cette exposition respiratoire. La question de la santé et de la santé environnementale, que la Ville de Paris et l'équipe de la majorité municipale ont actuellement décidé de mettre au centre de leur politique, est essentielle pour pouvoir prévenir non seulement les maladies respiratoires, mais aussi un grand nombre de maladies chroniques dont sont l'objet, en prémisses, les enfants dès leur plus jeune âge, notamment pour des questions d'inégalités sociales et territoriales face à ces expositions.

Merci beaucoup d'avoir fait cette intervention. Nous souhaitons bien sûr continuer de financer cette étude sur un long cours.

Et merci aussi à Isabelle MOMAS de tenir le choc face à cette longue échéance pour avoir un bilan qui nous permette d'avoir une recherche-action au niveau de la Ville qui soit efficace, crédible et fiable.

Merci beaucoup.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 228.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 228).

2021 DDCT 82 - Création d'une Mission d'Information et d'Evaluation sur la santé à Paris.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDCT 82 et l'amendement de l'Exécutif n° 147.

DDCT 82 : création d'une Mission d'Information et d'Evaluation sur la santé à Paris.

Alors, je donne la parole à Mme Nathalie MAQUOI, présidente du groupe "Génération.s".

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, notre Conseil examine la création d'une nouvelle Mission d'Information et d'Evaluation, sur la proposition des élus Changer Paris.

Vous nous proposez donc de réfléchir six mois sur la santé à Paris, après dix-huit mois d'une crise sanitaire inédite. Dans votre proposition, vous esquissez déjà un certain nombre de pistes : faire le bilan de nos actions lors de la crise sanitaire, comprendre et travailler à la préfiguration de la Direction santé, s'intéresser à l'A.P.-H.P.

Quelques mots pour enrichir cet ambitieux programme. Dans le bilan de la gestion sanitaire, nous aimerions un focus sur les effets de l'épidémie sur les corps, notamment le risque d'une pandémie de la sédentarité pour les jeunes générations - j'en ai parlé au moment de notre débat pour les J.O. - qui les prive, pour la première fois de l'histoire de notre pays, d'années d'espérance de vie.

Dans le cadre de la création de la Direction santé, un axe nous semble aussi essentiel, celui de la santé environnementale, maintenant que nous avons le savoir-faire pour faire des études préalables à des transformations urbaines. La première a eu lieu avant le projet de requalification de Python, à la porte de Bagnolet.

Je remercie aussi Patrick BLOCHE et ses équipes pour avoir accepté de reporter l'ouverture de ce travail intense de quelques semaines. En effet, cela permet de finir l'essentiel de la M.I.E. en cours, consacrée à l'éducation artistique et culturelle, à laquelle vous participez assidûment. Par conséquent, les services qui nous accompagnent dans ces M.I.E. avec beaucoup de rigueur, et je les en remercie, pourront être pleinement mobilisés pour accompagner les débuts de la M.I.E. "Santé". Cela permettra de plus à la diversité des voix existant dans le Conseil de Paris de s'y impliquer totalement.

Vous comprenez bien que, pour les groupes qui comptent moins d'élus, et donc aussi moins de collaborateurs et collaboratrices, il est parfois compliqué pour nous de suivre deux M.I.E. en même temps. Je me réjouis donc que ce sujet soit travaillé dans un cadre comme celui de la M.I.E.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Présidente.

Mme Carine PETIT était inscrite après vous, mais...

Non ?

D'accord.

Je donne maintenant la parole à M. Jérôme LORIAU, du groupe Changer Paris, pour cinq minutes. Merci beaucoup.

M. Jérôme LORIAU. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, notre ville est une richesse, unique, rayonnante, capitale. Elle est un formidable creuset de ressources, de compétences, de forces humaines. Elle regroupe, en matière scientifique, en matière de recherche médicale, des équipes du plus haut niveau, reconnues au niveau international : la Fondation Imagine, l'Institut Pasteur, l'Institut Saint-Louis, l'Institut du cerveau. Elle est le lieu de nombreuses innovations médicales qui font son renom et entretiennent son image d'excellence.

Pourtant, ou malgré cette image, sommes-nous certains que, dans leur quotidien, chacune et chacun des Parisiens ressentent, vivent, profitent de ce prestige affiché ?

Longtemps, Paris comme la France se sont béatement congratulées de l'image d'une excellence française en matière de santé. C'est une méthode rassurante, mais cela ne garantit ni l'évolution, ni le progrès.

Alors, il ne s'agit absolument pas de dénigrer les mérites - vraiment, loin de là ! Il ne s'agit pas de s'autoflageller. Il s'agit simplement, à l'occasion de cette Mission d'inspection et d'évaluation, de regarder la santé des Parisiennes et des Parisiens les yeux dans les yeux.

Face au Covid, vous l'avez mentionné, Paris, fidèle à sa devise, a tenu. Mais à quel prix ? Si nous devons tous nous féliciter de l'engagement des élus d'arrondissement, des services de la Ville, la gestion tourmentée de cette crise n'est-elle pas l'occasion de s'interroger et de revoir tous nos "process" d'action de santé en situation de crise ? A-t-on vraiment tout bien fait, partout, pour tous ? Comment ferons-nous demain face à un nouveau fléau ?

Bien au-delà de l'épreuve que nous avons traversée, il s'agit aussi de prendre enfin la mesure d'une politique de santé au sens large, telle que le nécessite une ville comme la nôtre. Comment s'en passer, à l'heure de l'installation d'une Direction de la santé publique ?

Notre médecine de ville, elle, est prise en étau entre une démographie médicale continuellement négative et la mutation des modes d'exercice vers une médecine davantage salariée. Dans tous les arrondissements, on trouve de véritables déserts médicaux laissant à l'abandon des Parisiennes et des Parisiens sans accès aux soins. Aujourd'hui, parmi les différentes mesures d'attractivité mises en place, aucune n'a permis d'inverser de manière continue et réelle cette tendance. Le temps presse pour y remédier. L'offre de soins de secteur 1, c'est-à-dire prise en charge aux tarifs de la Sécurité sociale, s'en trouve déséquilibrée, créant aujourd'hui - c'est la réalité de Paris, malheureusement ! - une inégalité de soins.

L'hôpital traverse, lui, une crise post-Covid sans précédent. Chancelant déjà avant la crise, les départs de personnels récents, épuisés, désabusés, maltraités, ont provoqué des tensions devenues intenable qui conduisent à des fermetures partielles de services et réduisent, elles aussi, l'offre de soins. Sommes-nous toujours certains que nous garantissons à tous toujours le même niveau de soins ?

Et puis, il y a pour les Parisiens et Parisiennes l'accessibilité même à l'offre de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris car l'excellence ne doit pas faire méconnaître le quotidien. L'excellence n'a de sens que si elle reste accessible réellement pour tous.

Un Conseil de surveillance, cela doit surveiller. Alors, regardons ensemble honnêtement le chemin accompli ou pas - le chemin non accompli, les surveillances non exécutées - et faisons en sorte que la Ville de Paris, sa Maire, son Conseil tiennent vraiment une place centrale comme organisateurs de l'offre de soins envers les Parisiens, et ce aux côtés des A.R.S. et de tous les acteurs concernés.

Il ne s'agit pas simplement, par exemple, demain, d'aller rendre visite aux sages-femmes dans leur combat. Il s'agit de se rendre compte de ce que l'on a fait ou pas au cours des dix dernières années pour les aider dans leurs conditions.

Cette santé, elle n'est pas seulement physique, et les travaux accomplis dans tous les arrondissements par les conseils locaux de santé mentale permettent de bien cerner combien les enjeux de prise en charge dans ce domaine sont importants. Les difficultés de l'offre de soins en psychiatrie, encore soulignés au cours de notre 4e Commission par nos confrères psychiatres en matière de prise en charge des toxicomanes, ne peuvent plus être méconnues.

On ne peut pas non plus se passer, face à la place croissante des aînés, d'une réelle lisibilité de la politique de prise en charge gériatrique, qu'il s'agisse de soins aigus ou d'accueil d'accompagnement, pour permettre une meilleure qualité de vie à tous les moments de la vie.

Je n'oublie pas enfin qu'une politique de santé, c'est aussi une politique de prévention. Je suis certain que les travaux de cette mission permettront de clarifier les forces, mais aussi les faiblesses de notre Municipalité dans ce domaine.

N'existe-t-il pas dans les Régions, chez nos voisins d'Ile-de-France ou au-delà, des initiatives et des organisations dont Paris pourrait positivement s'inspirer ?

Osons, par exemple, nous demander si "Octobre rose" n'est pas plus rose ailleurs !

Madame la Maire, mes chers collègues, quoi de plus intime, de plus essentiel pour tous nos concitoyens que leur santé ?

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Il vous faut conclure, Monsieur.

M. Jérôme LORIAU. - Il appartient donc à notre Conseil de s'assurer que chacune et chacun des Parisiens pourraient avoir accès à la santé partout, à tous les moments de leur vie.

C'est l'occasion grâce à cette Mission d'Information et d'Evaluation.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste et Citoyen, pour cinq minutes.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Quand nous allons commencer cette Mission d'Information, j'aurai une pensée pour celles et ceux que les Parisiens ont applaudi pendant des mois pendant la crise de la Covid : le personnel médical, que ce soient les infirmières, les médecins, les agents hospitaliers. Toutes celles et ceux qui ont vécu cette crise, cette pandémie, sans protection au départ, en accumulant des heures passées à l'hôpital, et qui finalement se retrouvent simplement aujourd'hui avec une petite prime - même pas 200 euros ! - alors qu'avant cette crise, avant cette pandémie, rappelons-nous de cette grande grève nationale des urgences.

Rappelons-nous des revendications de ces personnels ! Ils demandaient 300 euros par mois supplémentaires. Ces personnels demandaient 10.000 embauches supplémentaires ; ce sont les besoins à l'hôpital aujourd'hui en France. Ces personnels demandaient la suppression de la T2A que Mme BACHELOT et le Gouvernement, de droite d'ailleurs, avaient mise en place à l'époque !

Et puis un chiffre, un chiffre qu'il faut que l'on ait en tête : en pleine pandémie, en 2020, 5.700 lits ont été supprimés à l'hôpital en France.

Alors, oui, cette M.I.E. est la bienvenue. D'ailleurs, j'ai moi-même demandé le 28 avril 2020 ici même, en Conseil de Paris, en pleine pandémie, que la Maire de Paris organise cette M.I.E. J'ai redemandé et j'ai reposé cette question le 9 mars 2021 en question d'actualité. On m'a répondu : "On va auditionner Aurélien ROUSSEAU, ancien patron de l'A.R.S. On va auditionner Martin HIRSCH". J'attends toujours. J'attends encore ! Je n'ai toujours pas vu Martin HIRSCH, ni Aurélien ROUSSEAU. Or les réorganisations, les restructurations dans les services hospitaliers continuent à Paris.

Comme je l'ai dit, cette crise a mis en lumière les revendications portées par le personnel sur les salaires, sur le nombre de postes, sur les moyens, mais elle nous amène aussi à tirer toutes les leçons et à envisager une politique de prévention des risques à long terme.

Nous pensons évidemment qu'il faut aller plus loin. Nous avons besoin d'une analyse pour mieux comprendre les causes de cette crise. Nous avons besoin d'une étude objective. Nous devrions d'ailleurs nous appuyer sur les travaux d'experts dans tous les domaines, auditionner, utiliser les outils dont la Ville dispose, utiliser les comparaisons avec d'autres pays. On a beaucoup parlé des pays asiatiques, on a beaucoup parlé de l'Allemagne.

Et puis, se poser une question : pourquoi la France n'a pas suivi les recommandations de l'O.M.S. dès le début, notamment pour la protection des personnels, mais aussi des malades, sur la question de l'isolement des malades, ou sur la généralisation des tests ?

Enfin, nous avons besoin d'une cartographie de l'épidémie. Qui a été contaminé ? Quelles catégories sociales ? Quels métiers ? Quel type d'habitat ? Quel département d'origine pour les salariés qui travaillent à Paris et qui habitent en banlieue ?

Toutes ces questions seront au cœur de cette M.I.E., mais je voudrais aussi revenir sur les restructurations, revenir sur des vœux que j'ai déposés aussi au Conseil de Paris : plus d'une vingtaine de vœux que le groupe Communiste et Citoyen a posé sans cesse depuis moins de cinq ans. Sur Bichat-Beaujon et l'hôpital Nord, où allons-nous ? Sur Lariboisière ? Sur Saint-Antoine ? Sur Trousseau ? Sur Sainte-Anne et la psychiatrie ? Quel est l'état de la psychiatrie, alors que nous avons parlé du "crack" encore hier ?

Je voudrais enfin revenir sur l'Hôtel-Dieu. Comment accepter aujourd'hui que, au cœur de Paris, un hôpital soit amputé d'un tiers pour faire des commerces alors que nous avons la possibilité de renouveler des services, de remettre des urgences au cœur de Paris ? Comment accepter aujourd'hui que l'hôpital du Val-de-Grâce ne soit plus un hôpital au cœur de Paris ?

Oui, il faut un réinvestissement majeur dans les hôpitaux de Paris et c'est la vocation initiale qu'il faut retrouver.

Enfin, avec le groupe Communiste et Citoyen...

Vous avez évoqué, mes chers collègues, la question d'un nouveau service de santé publique de la Ville de Paris. Nous avons porté, pour ce plan d'investissement de mandature, la création de sept nouveaux centres municipaux de santé à la fois pour désengorger les urgences et pour créer un nouveau système pour que, 7 jours sur 7 et, peut-être pas 24 heures sur 24, mais avec des heures étendues, les Parisiens puissent avoir accès à des consultations de généralistes, de spécialistes en secteur 1. C'est un besoin puisque, nous le savons, plus de 50 % des médecins généralistes seront en capacité de prendre leur retraite à la fin de notre mandat.

Voilà, il y a du pain sur la planche !

Sachez compter sur le groupe Communiste et Citoyen pour porter l'ensemble de ces revendications.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Président.

Je donne maintenant la parole à M. Nour DURAND-RAUCHER, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, évidemment, cette M.I.E. va être le moyen de faire un audit d'un sujet absolument essentiel, et qui l'est apparu encore plus avec la crise Covid : la santé dans notre ville.

Nous savons malheureusement que, comme l'ont dit les collègues avant moi, la crise Covid a montré les failles de notre système de soins. Aujourd'hui, des personnels soignants partent et changent de métier, épuisés. Le personnel est insuffisant ; la pensée gestionnaire, partout présente. Le temps passé par les soignants à justifier de leur travail plutôt que de travailler est terrible, épuise les équipes, et c'est la perte de sens de leur métier qui les touche aujourd'hui.

C'est grâce au dévouement des personnels soignants que le système tient encore, mais nous pouvons craindre que le principal de tout cela ne soit pas le fait de notre Ville, car c'est une compétence régaliennne que la santé. Je pense que nous pourrions ainsi mettre le doigt sur tout ce qui fait mal, et c'est important, mais les carences sont avant tout les carences de l'Etat. Cette M.I.E. permettra aussi, nous l'espérons, d'améliorer tout ce que la Ville peut faire et je pense que c'est nécessaire. Nous nous réjouissons donc évidemment de cette M.I.E.

Mais je veux aussi parler de méthode. La concomitance de deux M.I.E. nous étonne, nous surprend. La M.I.E. "Education artistique et culturelle" se retrouve pendant deux mois à se dérouler en même temps, ce qui va compliquer le travail des équipes, même si nous nous félicitons évidemment du décalage de cette M.I.E.

Nous participerons avec enthousiasme à cette M.I.E. qui, nous l'espérons, permettra aussi d'évoluer sur une question : les politiques de santé doivent aujourd'hui être pensées comme des politiques de santé environnementale également.

Nous nous félicitons donc de la création de cette M.I.E., mais beaucoup d'interrogations sont à venir.

Merci, chers collègues.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole à M. Ariel WEIL, pour le groupe PEC.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, Paris, notre ville, est-elle en train de devenir un désert médical ?

Certes, le vieillissement de la profession est un sujet et la relève difficile des jeunes, une interrogation. En tout cas, le lancement de cette Mission d'Information et d'Evaluation est une excellente nouvelle pour tous ceux qui s'attachent au service public de la santé.

La mission devra permettre entre autres d'identifier les grands enjeux de la future Direction de la santé publique voulue par la Maire de Paris dont la naissance prochaine va participer à combler les lacunes de l'échelon national qui ont été si bien, ou si mal, mises en lumière pendant la pandémie.

Quant à moi, je ne peux que souhaiter que, au-delà des diagnostics et des bilans qui seront réalisés par la M.I.E. à l'aune du Covid-19, une attention particulière soit portée à la santé du quotidien et particulièrement celle des plus jeunes.

D'abord, oui, Nour DURAND-RAUCHER, je suis d'accord, la santé environnementale est le grand sujet : pollution lumineuse, pollution sonore, pollution atmosphérique, autant de problématiques concrètes auxquelles le Conseil de Paris s'attaque, certes à travers des dispositifs innovants - méduses, capteurs de CO2 - et de réglementations qui visent à protéger les Parisiens des effets des altérations de l'environnement sur nos vies. Mais, enfin, reconnaissons que le chemin est encore long.

Il faut porter une attention particulière à nos écoles. Dans nos écoles, la pandémie a permis certes d'instituer de nouvelles pratiques comme l'aération ou les purificateurs d'air, mais la technique seule ne saurait constituer un rempart aux particulières fines. Voilà pourquoi nous devons continuer à mener une politique ambitieuse de réduction du trafic automobile avec ses effets sur la baisse de la pollution de l'air et des nuisances sonores.

Un mot sur la médecine scolaire : le lancement de cette mission me permet d'alerter sur le manque de médecins scolaires. Au-delà du creux de la vague démographique des médecins et des infirmiers que nous traversons depuis plusieurs années, je veux ici interpeller l'ensemble des échelons de gouvernance sur ce phénomène de désertification médicale que j'abordais et qui frappe notre ville alors que nous avons désormais pleinement conscience des effets sur notre santé des grands bouleversements de notre temps et, en même temps, du rôle clé joué par le réseau des médecins, de ville notamment, si bien mis en lumière, là aussi, par l'absence frappante au début de la pandémie d'une stratégie et d'un pilotage national.

C'est en ce sens qu'il faut penser - j'invite évidemment la M.I.E. à le faire - cette mission et ces interrogations dans le cadre de la territorialisation impulsée par la Maire de Paris qui, en matière de santé, doit nous permettre une relocalisation des offres de soin au profit des habitants, notamment via la coopération étroite entre, d'une part, les

services de la Ville et ceux de l'Etat et, d'autre part, les coordinations professionnelles territoriales de santé, C.P.T.S., qui ont été si utiles, notamment pour la tenue de nos centres de vaccination.

Alors, je me tiens bien évidemment à la disposition de la mission et de ses membres pour partager les observations de terrain dont, avec les autres maires d'arrondissement, je fais le constat.

Je vous remercie.

Et j'ajoute un mot sur l'Hôtel-Dieu, car cela a été évoqué : je crois qu'il faut que l'on sorte des postures. Il faut sortir des postures ! A l'Hôtel-Dieu, il y a pour la première fois sur la table un vrai projet hospitalier sur les deux tiers du bâtiment et un projet qui le complète sur un tiers. Alors, on peut être dans la posture et continuer, comme depuis vingt ans, à n'avoir aucun projet médical ou bien on peut soutenir un vrai projet médical sur l'ensemble du bâtiment !

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

S'il vous plaît, s'il vous plaît !

Je donne maintenant la parole à Mme Maud GATEL, du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Madame la Présidente.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Tout d'abord, je voudrais adresser mes sincères remerciements au groupe Changer Paris pour la proposition quant à la création de cette M.I.E. sur un sujet ô combien majeur qui aurait dû faire l'objet d'un débat au sein de notre Assemblée au mois de juillet dernier à la demande du président du groupe Communiste et Citoyen. Je regrette que cela n'ait pu avoir lieu. A nouveau, merci au groupe Changer Paris de mettre ce sujet sur la table.

Alors, le Covid a finalement servi à la fois de révélateur de l'excellence de notre offre de soins, de la qualité des personnels qui se sont donnés sans compter, mais aussi de révélateur des lacunes de notre système de santé. L'enjeu de l'accès aux soins à Paris était préalable à la crise mondiale du Covid.

Je voudrais rappeler quelques chiffres. A Paris, l'offre de soins pour les médecins généralistes a baissé de 25 % entre 2010 et 2017. Cela pose évidemment le sujet, même si c'est peut-être contre-intuitif, de la désertification médicale dont souffrent les Parisiens à Paris. Cette désertification se traduit par un temps d'attente allongé pour les spécialistes et un renoncement aux soins parce que cette désertification médicale touche évidemment les professionnels de santé en secteur 1.

Pour autant, la Ville a les moyens d'agir et, face aux enjeux que sont le vieillissement, la question de la santé environnementale, la nécessité de la prévention, l'opportunité de la e-médecine, les propositions sont nombreuses. Nous en porterons un certain nombre, que nous avons d'ores et déjà porté lors de la précédente mandature.

D'abord, en matière d'accès aux soins, nous considérons que c'est un continuum dont il faut parler. C'est l'ensemble de la chaîne qu'il faut traiter, avec la question des maisons de santé pluridisciplinaires pour à la fois soulager l'hôpital, dont on sait combien il est mis à rude épreuve, et accompagner les structures alternatives à l'hospitalisation.

En matière d'augmentation de l'offre de soins, nous avons porté lors de la précédente mandature le dispositif des logements-tremplins destinés aux professionnels de santé, aux jeunes professionnels qui, en échange d'un accès favorisé au logement social, s'engageaient à exercer en secteur 1 à Paris. Cette proposition avait été votée à l'unanimité du Conseil de Paris et n'a jamais été mise en place. Nous avons demandé par la suite que ce dispositif soit élargi à l'ensemble des professionnels de santé et je pense aux masseurs-kinés qui, dans un contexte de vieillissement de la population, sont particulièrement nécessaires à notre ville et malheureusement trop peu nombreux. Nous continuerons donc à porter ce sujet.

Nous continuerons également à proposer d'élargir l'autorisation de l'exercice mixte pour les professionnels de santé, et puis de favoriser l'ouverture de centres d'aide aux aidants, ce qui nous paraît à nouveau, dans un contexte à la fois de vieillissement et de ville inclusive que nous appelons de nos vœux, absolument nécessaire.

En tout cas, vous pourrez compter sur l'engagement total du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes dans cette Mission d'Information.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Présidente.

Je donne maintenant la parole à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Avant d'intervenir sur la M.I.E. "Santé Paris", je voudrais juste faire une petite information rapide au Conseil de Paris sur ce qui s'est passé à l'entrée de la rue de Lobau, pas plus tard que ce matin, car je pense que cela devrait tous nous préoccuper.

Il y avait à peine une quinzaine personnes de l'association "France Nature Environnement" et nous étions plusieurs élus. Il s'agissait d'interpeller les conseillers qui rentraient sur la problématique Massena-Bruneau. Autant vous dire qu'on ne créait pas un trouble à l'ordre public ! A ce moment-là, la police nous a demandé d'aller de l'autre côté de la rue. Bon... Pourquoi pas ? Mais, en allant de l'autre côté de la rue, nous avons été l'objet d'une nasse avec contrôles d'identité et on nous a déclaré que tous les participants allaient être verbalisés. C'est très grave ! C'est quand même un précédent ! Heureusement, par la discussion, nous avons réussi à faire en sorte d'empêcher cela, parce que nous avons été très fermes et trouvé cela totalement scandaleux et inacceptable !

Je vous alerte donc. Pour notre démocratie, il serait bien que l'Exécutif réfléchisse à assumer de nouveau d'autoriser les rassemblements sur le parvis de l'Hôtel de Ville - ce parvis ! - et d'accepter que la démocratie puisse avoir lieu.

Désolée, cela n'a rien à voir avec le projet de délibération, mais il me semblait important que tout le monde soit au courant parce que je n'ai jamais vu cela.

Je me félicite qu'il y ait une M.I.E. "Santé" tant le sujet est essentiel. La situation était déjà catastrophique avant la pandémie et elle l'est encore plus aujourd'hui. J'espère que cette M.I.E. va pouvoir travailler un bon nombre de sujets.

D'abord, pour commencer, un état des lieux de la casse de l'hôpital public sur Paris. Il y avait déjà énormément de manifestations, de mobilisations des personnels soignants avant la crise. Pendant la crise, nous les avons applaudis. Et, je ne dirai pas "à la fin de la crise" parce qu'elle n'est pas totalement derrière nous, soyons bien conscients de cela, mais j'ai été scandalisée que le Gouvernement poursuive la suppression des lits, poursuive la casse de l'hôpital public, et ne réponde pas aux revendications des soignants. Avec l'instauration du "pass" sanitaire, ce sont des suspensions de soignants par centaines, créant par ailleurs un effet d'aubaine pour l'A.P.-H.P. - comme partout en France - pour poursuivre et amplifier la suppression des lits. C'est catastrophique !

M. BONNET-OUALDJI a raison de parler de l'Hôtel-Dieu et je suis ravie qu'il en parle parce que j'étais très colère après son groupe pendant l'ancienne mandature quand, bien souvent, quand j'en parlais, quand je présentais des vœux pour qu'il y ait notamment un engagement pour qu'il n'y ait pas de modification de P.L.U. sur l'Hôtel-Dieu et que l'on s'oppose à cette privatisation d'un tiers, je n'entendais pas son groupe. Je préfère que nous nous retrouvions dans ce combat sur l'Hôtel-Dieu, sur Bichat-Beaujon aussi. C'est inacceptable !

J'aimerais bien savoir quel est donc le rôle de Mme Anne HIDALGO, en tant que présidente du Conseil de surveillance. Je trouve que c'est quelque chose qui devrait être débattu dans cette Assemblée. Elle nous représente au Conseil de surveillance ! Croyez-moi, il faudrait qu'il y ait bien plus de débats pour savoir quel est donc le mandat qui lui est donné au Conseil de surveillance. Son mandat, ce n'est pas d'acquiescer à tous les projets de casse de l'hôpital public de Martin HIRSCH qui décline les politiques de M. VÉRAN.

Evidemment, je souhaiterais que cette M.I.E. aborde la question de l'hôpital public, mais aussi de la psychiatrie parisienne qui est également en terrible souffrance. La casse de la psychiatrie parisienne est encore pire que celle de l'hôpital public. Croyez-moi, cela a des conséquences très graves en termes de régression des pratiques. Que nous disent les personnels de la psychiatrie parisienne ? Que c'est le retour aux méthodes les plus rétrogrades, aux méthodes de la camisole de contention. Pourquoi ? Parce qu'il n'y a plus les moyens humains de faire un travail humain global, sachant en plus que la psychiatrie est empreinte d'un vrai débat entre différentes approches. Nous devons être aux côtés des personnels de la psychiatrie parisienne pour en défendre véritablement une autre.

J'aurais aussi souhaité que la Ville nous dise pourquoi il n'y a finalement jamais eu de Conseil scientifique instauré pendant toute cette période du Covid, au niveau du Conseil de Paris. Il a été dit par certains que le Gouvernement aurait dû prendre en compte les recommandations de l'O.M.S. Je pense que le Gouvernement aurait dû prendre en compte les recommandations de l'O.M.S. à la fois dans la période du tout début, sur la question des masques, mais aussi à la fin : l'O.M.S. a toujours dit qu'il vaut mieux convaincre que contraindre. L'O.M.S. a donc toujours été opposée à l'obligation vaccinale. Je regrette d'avoir si peu entendu les élus du Conseil de Paris et la Maire de Paris sur la question du Pass sanitaire. Ce débat est toujours d'actualité. Il faut refuser ce "pass" sanitaire qui, par ailleurs, crée une situation où vous avez moins de soignants...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - ... qui se retrouvent suspendus de manière scandaleuse !

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Vous êtes au bout de votre intervention.

Je donne maintenant la parole, pour vous répondre, à M. Patrick BLOCHE.

Bon... Madame Anne SOUYRIS ?

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Oui, c'est la M.I.E. "Santé", donc... Aucune importance.

En tout cas, sur cette question de la M.I.E. "Santé", je pense que c'est une très bonne initiative qui a lieu là. Effectivement, au moment où nous avons décidé de monter une Direction de la santé publique et environnementale...

La santé est bien sûr une fonction régaliennne de l'Etat, mais nous avons considéré qu'elle devait aussi être une fonction de la Ville forte. C'est ce que nous avons montré : nous avons un service public sanitaire à Paris, que ce soit la santé scolaire, qui a été évoquée, ou nos centres de santé, même si nous n'en avons pour l'instant que cinq et non pas les sept de plus que demandent nos amis communistes. En tout cas, nous en avons déjà cinq. Et puis, nous avons aussi tout un service de santé avec la P.M.I., avec un certain nombre de services qui maillent notre territoire, et qui est absolument essentiel. Nous l'avons vu pendant la crise du Covid, et ce à plusieurs titres.

D'abord, nous avons pu lancer des politiques qui, si elles allaient parfois à l'encontre du Gouvernement, étaient en tout cas en avance sur celles qui étaient proposées et ont quand même permis d'éviter un certain nombre de centaines, voire de milliers de morts, je pense, à Paris.

Je pense en particulier à la question des E.H.P.A.D. qui étaient quand même laissés de côté et sur lesquels il n'y avait pas du tout assez d'attention au niveau de l'Etat, en particulier au niveau des tests. Nous avons vraiment eu un travail d'avant-garde grâce à nos équipes et grâce à l'action de la Ville.

Evidemment, je ne vais pas faire un bilan maintenant puisque ce sera l'objet de cette M.I.E.

Rien n'est évidemment parfait, Monsieur LORIAU, et je pense qu'il est très important de pouvoir faire le bilan de ce qui a pu être fait, de ce qui n'a pas pu être fait, car nous avons appris pendant cette crise, comme tout le monde, et surtout nous n'avions pas toutes les manettes. Comme c'est une fonction régaliennne de l'Etat, nous avons une difficulté à agir puisque notre tutelle sanitaire est l'Agence régionale de santé. Nous étions aussi avec la Préfecture, bien sûr, pour pouvoir agir. En tout cas, cette crise a aussi montré une chose : il fallait donner plus de pouvoir aux collectivités locales pour agir plus vite non seulement en état de crise, mais aussi à moyen et à long terme, et c'est pour cela que nous faisons une Direction de la santé publique et environnementale, pour permettre une structuration qui empêche, ou en tout cas ralentisse, et permette de mieux répondre aux crises et aux inégalités sociales et territoriales de soins.

En tout cas, cette M.I.E. va nous être précieuse parce qu'elle va nous permettre de pouvoir certainement mieux monter notre Direction de la santé publique et environnementale - c'est très important - en s'appuyant sur une enquête précise, avec l'ensemble des groupes politiques. Sur la question de la santé, comme sur la question du "crack" que nous avons évoquée hier, il est important d'avoir un consensus autour de cette question pour vraiment avancer de manière efficace. Il en va de même sur la question de l'hôpital.

L'hôpital, cela ne nous appartient pas. Il est vrai qu'Anne HIDALGO est au Conseil de surveillance et en est la présidente. C'est une vraie question. Avant, le Maire de Paris était au Conseil d'administration des hôpitaux de Paris. Maintenant, c'est le Conseil de surveillance. Ce n'est évidemment pas du tout le même pouvoir, ni la même fonction. Ce n'est pas ici que l'on va en redébattre. En tout cas, c'est quand même quelque chose à réfléchir : quelles propositions pourrions-nous faire sur ce sujet ? Il est important de se dire que, peut-être, c'est un problème que les villes n'aient plus de possibilité d'action, et ensuite de prendre leur responsabilité dans les hôpitaux. Finalement, c'est une espèce de position sur le bord où il n'y a pas de possibilité ni d'agir directement, ni de prendre des décisions. Ce n'est qu'une représentation qui n'est pas une représentation de la Ville puisque le président du Conseil de surveillance représente le Conseil de surveillance et non pas la Ville de Paris. Il faut être clair.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Madame SOUYRIS, il va falloir conclure.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Bien sûr, je conclus. Ce n'est pas le sujet majeur. Il faut arriver à faire en sorte...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Il faut conclure.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Je conclus avec une phrase : il s'agit de montrer à quel point la Ville a eu pendant cette crise et peut avoir un rôle encore plus important non seulement en termes d'actions...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci...

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - ... mais aussi en tant que fer de lance pour changer les choses au niveau national.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci !

Alors, Patrick BLOCHE, quand même, une petite intervention ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Juste pour préciser à notre Assemblée qu'un amendement a été déposé après discussion avec les groupes : il amène à ce que cette M.I.E. ne démarre pas le 1er décembre, mais le 13 janvier pour éviter, ou du moins limiter, les chevauchements entre M.I.E.

Je voulais simplement présenter cet amendement qui n'est pas tout à fait technique, mais qui a fait l'objet d'une discussion préalable.

Merci, Madame la Maire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, cher Patrick.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement de l'Exécutif n° 147.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 147 est donc adopté.

Je mets donc maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 82, ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DDCT 82).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la consommation du gaz de protoxyde d'azote.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 65 est relatif à la consommation du gaz de protoxyde d'azote. C'est M. Nicolas JEANNETÉ du groupe Changer Paris qui le présente en deux minutes.

Allez-y, Monsieur JEANNETÉ.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Madame la Maire.

En mars dernier, j'étais déjà intervenu au Conseil de Paris pour alerter sur les dangers du protoxyde d'azote, ce gaz hilarant inhalé par toute une génération de jeunes qui fait du protoxyde d'azote aujourd'hui la deuxième drogue consommée chez les jeunes après le cannabis. Ces fameuses cartouches de crèmes Chantilly jonchent de plus en plus, notamment le week-end, les quais de Seine ou certains de nos parcs et jardins. Plus grave, on trouve maintenant de plus en plus de bonbonnes entières de protoxyde d'azote utilisées en médecine. Les jeunes gonflent des ballons avec ce produit pour mieux se l'inhaler en groupe. Il n'est pas rare, par exemple, de voir le long des quais, à l'abord des clubs et boîtes de nuit, des voitures stationnées pleines de jeunes qui s'inhalent du "proto", histoire - comme ils disent - de se percher un peu avant d'aller danser.

L'accident récent sur les Champs-Élysées, où une conductrice venant d'inhaler du "proto" a perdu le contrôle de son véhicule entraînant quatre blessés graves, démontre bien la dangerosité de l'effet de ce produit.

En juin, une loi proposée par des sénatrices centristes a été adoptée, interdisant sa vente aux mineurs. Le protoxyde d'azote est inscrit sur la liste 1 des substances vénéneuses et il est carrément interdit de le vendre et de le distribuer afin d'obtenir des effets psychoactifs, sous peine d'une amende de 3.750 euros.

Malheureusement, malgré cette loi, sa consommation n'a pas baissé. Il est toujours aussi facile de se procurer des cartouches de "proto" en 24 heures chrono via Internet.

Je demande donc à la Maire de Paris et à la Préfecture de police de prendre leurs responsabilités, notamment pour sa consommation sur l'espace public ; à la Mairie de Paris et à la Préfecture de police, de prendre un arrêté municipal, comme à Marseille en 2020, reconduit en 2021, interdisant et sanctionnant la détention et l'utilisation du protoxyde d'azote sur l'espace public ; aux services de la DPSP, de sanctionner l'abandon de ces capsules dans l'espace public ; et à la Mairie de Paris, d'organiser avec les mairies d'arrondissement une campagne de prévention à destination des jeunes, notamment à travers les établissements scolaires.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur JEANNETÉ.

Pour vous répondre, je donne la parole à Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

En mars dernier, effectivement, cher collègue, j'ai eu l'occasion de vous répondre sur l'usage détourné du protoxyde d'azote et sur les réponses adaptées que nous pouvions porter en tant que collectivité territoriale.

Nous avons proposé plusieurs actions : disposer de meilleures connaissances du phénomène, mesurer les avantages et les inconvénients concrets d'une interdiction de consommation et de vente, piloter une démarche de formation et d'accompagnement d'actions de prévention et de réduction des risques auprès des professionnels qui interviennent auprès des jeunes et en évaluer l'impact sur l'espace public, et proposer une campagne de communication et des outils d'information correspondants. Nous avons commencé à faire ce travail, bien entendu, avec notre mission, la M.M.P.C.R., et nous avons franchi un certain nombre d'étapes.

Néanmoins, la législation a changé depuis le mois de mars dernier, comme vous l'avez relevé, avec notamment une interdiction, ce qui était certainement nécessaire, de vente aux mineurs dans les magasins. Néanmoins, cela n'empêche pas vraiment la vente puisque, comme vous le savez, Internet est accessible aisément à tout le monde - c'est la complexité de la chose. En tout cas, cela n'a pas empêché l'augmentation, comme vous le releviez, de cet usage détourné.

Pour aller assez rapidement, concernant l'interdiction, certaines villes ont effectivement promulgué des interdictions, en particulier de consommation sur l'espace public. La loi ne nous permet pas de le faire, mais ce qui nous permet...

Laissez-moi juste terminer ce que je souhaite vous dire. Cela n'empêche pas de me répondre. En tout cas, ce qu'il est possible de faire, c'est évidemment de sanctionner les déchets, c'est-à-dire le fait de les jeter sur l'espace public. C'est possible, je pense. En tout cas, cela pourra m'être confirmé qu'on peut sanctionner cela, car on voit qu'il y a énormément de petites bonbonnes jetées sur l'espace public.

Et puis, il est possible de faire une deuxième chose : faire de la médiation et de la prévention non seulement dans les écoles, comme vous le notiez tout à l'heure dans votre intervention...

(Mme Carine ROLLAND, adjointe, remplace Mme Laurence PATRICE au fauteuil de la présidence).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Madame SOUYRIS...

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - C'est important et c'est quelque chose que nous souhaitons faire.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Il faut conclure.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Je conclus, je conclus.

Faire de la médiation et de l'information dans les écoles, en particulier par nos agents de police municipaux que nous souhaitons former, et de le faire également localement. C'est ce que nous proposons actuellement.

Je vous propose de retirer votre vœu et d'aller dans ce sens-là, donc de continuer l'action que nous avons commencé à mettre avec ces actions précises que je viens d'évoquer.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est désormais à M. BERTOUX, représentant du Préfet de police de Paris.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Répondre à mon tour à ce vœu qui concerne l'action de la Préfecture de police et qui concerne aussi la problématique de consommation dans l'espace public de protoxyde d'azote qui continue d'être une lourde difficulté.

Nous avons connu des épisodes compliqués d'usage de protoxyde d'azote sur l'avenue des Champs-Élysées au mois de juillet, qui continue encore, mais de manière moins forte, mais qui avait conduit le Préfet de police à prendre des mesures assez fortes de contrôle des véhicules, mais aussi des trottinettes électriques dont l'usage était associé à la consommation de ce gaz.

La loi a changé, cela a été dit, et ce sont les premiers mois d'application de ces nouvelles dispositions. Il convient de les appliquer et il est donc un peu tôt pour en tirer un premier bilan. La loi a encore durci les conditions de vente et de vente aux mineurs de ce gaz. Il reste qu'en soi la consommation de ce gaz sur la voie publique n'est pas pénalisée par la loi et elle ne pourra pas l'être de manière générale. Ce choix est dans les mains du législateur. La consommation récréative dans certaines circonstances peut faire l'objet d'une réflexion en vue d'une régulation, mais ce n'est pas encore fait et c'est vraiment le rôle du législateur et du pouvoir réglementaire de le faire.

A l'échelle de la Préfecture de police, nous nous bornons à exercer des contrôles de voie publique dans l'usage des véhicules et des trottinettes électriques, et à mener des actions de prévention pour faire comprendre aux jeunes les risques qu'ils prennent, en milieu scolaire ou ailleurs, lorsqu'ils consomment ce gaz car cela peut avoir un effet sur leur comportement et les conséquences peuvent être graves. Tout le monde a en tête l'accident mortel de voie publique qui a eu lieu sur les Champs-Élysées...

Pas mortel, pardon, mais avec des blessés graves. Il avait eu lieu avec un véhicule dont la consommatrice venait de consommer des quantités importantes de protoxyde d'azote.

Le sujet mérite encore d'être creusé et merci des propositions déposées en ce sens.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BERTOUX.

Monsieur JEANNETÉ, au nom de votre groupe et au vu des éléments apportés...

M. Nicolas JEANNETÉ. - Bien évidemment, je maintiens mon vœu.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 65, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la régulation des "tentes Covid" sur l'espace public.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 66 relatif à la régulation des tentes, dites "Covid", sur l'espace public.

Pour démarrer, la parole est à M. Vincent BALADI, pour le groupe Changer Paris.

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, chers collègues, la crise sanitaire a brutalement touché notre pays au printemps 2020 et a conduit à la mise en place de mesures d'urgence pour lutter contre l'épidémie de Covid-19 et les collectivités y ont pris toute leur place.

En suivant les consignes de l'O.M.S., il a été indispensable de mettre rapidement en place des centres de dépistage, puis des centres de vaccination déployés dans nos arrondissements par nos mairies afin de lutter efficacement contre cette épidémie. Dans ce cadre, il a été légitime dans un premier temps de permettre l'installation des tentes de dépistage du Covid aux abords des pharmacies de nos arrondissements, ce qui a bien été accepté par tous et géré.

Toutefois, depuis cet été, les installations se sont faites sans régulation de la Ville de Paris, mais sur simple déclaration d'adresse auprès de l'A.R.S. Cette situation a parfois mené à des doublons, à des zones blanches, mais aussi et surtout à des abus comme le non-respect des règles essentielles de sécurité et du cheminement piéton de 1,60 mètre sur les trottoirs, déjà encombrés, ainsi que le non-respect des règles essentielles de sécurité.

En effet, des incidents sont régulièrement remontés auprès des services des mairies d'arrondissement par les riverains et par les pharmacies, notamment concernant le développement de sociétés "ad hoc" utilisant du personnel étudiant non formé pour effectuer ces tests : frictions, incivilités, stationnements gênants, outrage à agents, comme par exemple rue Saint-Lazare le 25 août où des effectifs de la DPSP ont été pris à partie. Autre exemple : en septembre, sur l'avenue des Champs-Élysées, un testeur a été violemment agressé par des individus. Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e, avait alors fait remonter cette problématique à la réunion hebdomadaire de la Ville.

Concrètement, nous demandons par ce vœu à la Ville d'assurer une régulation de ces tentes de dépistage sur l'espace public et de communiquer à l'ensemble des acteurs les règles à respecter pour continuer leur activité.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BALADI.

Anne SOUYRIS, pour vous répondre.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Alors, bien sûr, l'autorisation d'occupation du domaine public est bien délivrée par la Ville. Cependant, cette délivrance est automatique dès lors que le demandeur a déposé sa demande à l'A.R.S. et déclaré qu'il respectait le cahier des charges de l'A.R.S. sur les règles sanitaires, ainsi que la préservation du cheminement piéton.

Si, si ! Cette délivrance est automatique.

On compte à ce jour 662 tentes Covid à Paris, dont la durée est calée sur l'état d'urgence sanitaire. De fait, à la levée de celui-ci, les autorisations tomberont automatiquement.

Contrairement à ce que vous affirmez, on compte très peu de situations signalées ayant nécessité les interventions de la Ville. Seuls quelques signalements ont été remontés pour les questions d'occupation d'espaces et ces situations ont depuis été réglées. Signalements dans le 16e, dans le 11e notamment. De son côté, l'A.R.S. diligente des inspections pour veiller au respect des cahiers des charges sanitaires et des opérations sont en cours actuellement sans que nous ayons de visibilité sur celles menées à Paris. Il faut bien comprendre que l'Agence régionale de santé est vraiment la tutelle sanitaire sur cette question.

Un point sur lequel j'aimerais appuyer, Monsieur, c'est que, avec la perspective du basculement à des tests payants le 15 octobre, donc maintenant, nous enregistrons déjà depuis la semaine dernière un début de désinstallation des tentes Covid programmées par les pharmaciens. La situation va donc se réguler très rapidement.

Par ailleurs, il pourrait être néanmoins pertinent de proposer à l'ensemble des maires d'arrondissement de remonter vers le Secrétariat général toutes les situations problématiques afin que nous puissions les régler avec l'Agence régionale de santé, au titre de l'occupation du domaine public, du cheminement piéton et P.M.R., et d'une surabondance d'offre sur un périmètre géographique donné, et au titre du fonctionnement et du respect des règles fixées par l'A.R.S. pour le signalement à l'A.R.S. et à la PP.

Pour finir de vous répondre, et j'ai terminé, Monsieur, il me semble important de rappeler que, lorsque la possibilité d'installer les tentes de dépistage a été ouverte par le Gouvernement, tous les maires d'arrondissement, et en premier lieu ceux de droite, ont pressé la Ville d'autoriser ces installations grâce à une simplification du processus d'autorisation.

Pour toutes ces raisons, je demande à votre groupe de bien vouloir retirer son vœu.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame SOUYRIS.

Monsieur BALADI, qu'en est-il ? Le vœu est-il maintenu ?

M. Vincent BALADI. - Merci pour ces éléments. Nous comptons sur vous et sur l'Etat pour bien suivre ces signalements et nous notons aussi une baisse de ces tentes Covid. Je parlais d'un phénomène d'été...

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Monsieur BALADI, le vœu est-il...

M. Vincent BALADI. - Et je retire mon vœu.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Très bien, je vous remercie.

Pas de vote, donc.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux faits présumés de violences obstétricales et gynécologiques à l'hôpital Tenon.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au vœu n° 67 relatif aux faits présumés de violences obstétricales et gynécologiques à l'hôpital Tenon.

La parole est à vous, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

Hasard des calendriers, aujourd'hui notre séance commençait avec cette remise de la Citoyenneté d'Honneur à ce grand homme, Prix Nobel de la paix, Denis MUKWEGE, qui a par ailleurs eu des propos extrêmement forts pour dénoncer les violences gynécologiques et obstétricales.

Avant de présenter ce vœu, je voudrais vous lire des extraits courts de témoignages de patientes : "J'ai été brutalisée, déshumanisée..."

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Pardon, Madame SIMONNET.

Les sujets sont tous importants dans cet hémicycle. Celui-ci est grave, en plus d'être important. Je vous prie donc d'écouter l'oratrice, merci.

Mme Danielle SIMONNET. - "J'ai été brutalisée, déshumanisée, traitée comme un objet. C'est comme s'il prenait plaisir à me voir souffrir. Après m'avoir auscultée, il disait aux étudiants de le faire aussi, sans que je donne mon autorisation. Les vingt minutes ont mis à mal ma vie de femme et m'ont hanté pendant plusieurs mois".

Je pourrais en lire beaucoup d'autres, des témoignages de femmes. Il faut savoir que, depuis mi-septembre, le "Collectif Stop VOG - Stop aux violences obstétricales et gynécologiques" a publié des témoignages de femmes patientes à l'hôpital Tenon. Elles ont fait connaître leur témoignage et je voudrais vraiment les remercier et remercier le "Collectif Stop VOG", remercier ces femmes pour le courage qu'elles ont eu de parler après tout ce qu'elles ont subi de violences gynécologiques et obstétricales. Et remercier aussi les étudiantes en médecine qui ont témoigné devoir assister à des situations qui s'apparentent à des viols parce qu'une pénétration... des touchers vaginaux et rectaux imposés à une femme sans son consentement, il s'agit de viol.

Le docteur en question, professeur également, est un grand ponte. On ne remet pas en cause sa qualité de grand ponte, mais les faits sont extrêmement graves ! On a trois plaintes en justice, plus de 150 témoignages. L'hôpital Tenon et l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris ont enfin décidé de diligenter une enquête interne, mais il faut qu'elle ait lieu sur l'ensemble de l'A.P.-H.P. parce que le problème avait déjà été révélé par le rapport du Haut Conseil à l'égalité femmes-hommes en juin 2018 sur l'ampleur des violences gynécologiques et obstétricales. Surtout, il a été simplement mis de côté de ses fonctions au niveau du service, mais il peut toujours avoir ces rendez-vous avec ses patientes et opérer.

Nous exigeons, à travers ce vœu, la suspension du médecin mis en cause le temps de l'enquête. Il est extrêmement important que cette enquête puisse avoir lieu sur l'ensemble des hôpitaux et que la Maire de Paris, présidente du Conseil de surveillance, puisse aussi, au vu de la gravité de la situation, demander la création d'un groupe de travail entre les soignants en gynécologie, les représentants des usagers, les associations concernées, les hautes instances de santé, ainsi que les représentants politiques, pour étudier l'instauration d'un nouveau protocole garantissant l'information des patientes et la prise en compte du consentement lors des examens ; que la Maire de Paris, présidente du Conseil de surveillance, puisse soutenir la participation de collectifs de patientes et associations concernées par les violences obstétricales et gynécologiques à l'élaboration de la charte de bonnes pratiques dont va parler l'A.P.-H.P.

Il faudrait même aller plus loin : j'aurais souhaité - et je terminerai par là - créer une autorité indépendante aux trois fonctions publiques pour véritablement garantir l'objectivité des enquêtes internes. Il faudrait enfin qu'il y ait une vraie réflexion...

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Madame SIMONNET, il faut conclure.

Mme Danielle SIMONNET. - ... qui soit mise en place pour changer totalement ces pratiques.

En tous les cas, Mesdames, vous avez témoigné ; on vous croit. Bravo à vous pour votre courage ! Cette sororité, il faut absolument qu'elle s'amplifie plus encore.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, la parole est à Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Cette question est extrêmement importante et c'est effectivement un sujet qui dure depuis longtemps, qui ne date pas de la question de Tenon. Les violences obstétricales et gynécologiques doivent faire l'objet d'une vigilance et d'une charte nouvelle avec une possibilité, comme c'est indiqué dans le vœu, que non seulement les patientes, mais aussi les associations d'usagers, les représentants d'usagers - d'usagères, en l'occurrence - puissent venir, témoigner et participer dans ces comités qui permettent des pré-enquêtes pour arrêter un certain nombre de pratiques et aussi être vigilants, pour qu'il y ait une formation des médecins et qu'il n'y ait plus ce type d'actions et de non-consentement. Sur tous ces sujets, nous sommes d'accord.

Sur la question également de la suspension ou, en tout cas, de la demande de suspension, les choses ne sont pas si faciles puisque cela doit se décider à un niveau national, mais la demande doit être faite par le directeur général. Nous soutenons cette demande.

Nous sommes donc favorables à ce vœu, tel qu'amendé, insérant les demandes que nous avons faites concernant en particulier la présence des usagers et des représentants d'usagers.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame SOUYRIS.

Je mets donc aux voix...

Pardon ?

Allez-y.

Mme Danielle SIMONNET. - Je voulais vraiment remercier Anne SOUYRIS et son cabinet. Les amendements sont acceptés. Le vœu initial avait été adopté par le Conseil du 20e arrondissement et je remercie le groupe France insoumise, qui m'a permis de le porter, et le groupe "Génération.s" et Europe Ecologie-Les Verts qui l'avaient soutenu dans le 20e arrondissement.

Je pense qu'il est important que cette Assemblée puisse voter à l'unanimité ce vœu, vu la gravité du sujet.

Je vous remercie par avance. Je compte sur vous toutes et tous.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 67 amendé, vœu déposé initialement par Mme Danielle SIMONNET, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité, je vous en remercie. (2021, V. 293).

Nous en avons terminé avec les travaux de la 4e Commission.

Compte rendu de la 5e Commission.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons à la 5e Commission. Je donne donc la parole, pour en présenter les travaux, à M. Émile MEUNIER, président de cette Commission.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, tout d'abord, comme à mon habitude, j'aimerais remercier les adjointes et adjoints présents à la Commission : Mme Anne-Claire BOUX, Mme Célia BLAUEL, M. BAUDRIER, M. GRÉGOIRE et M. BROSSAT.

Pour commencer, les projets de délibération d'Anne-Claire BOUX, à la politique de la Ville. Un beau projet de délibération à signaler sur le financement de 83 projets dans les quartiers populaires, relatif à la diffusion des valeurs de la République à travers trois actions : le dialogue autour des valeurs telles que la laïcité, la lutte contre la discrimination, toutes les discriminations, et comprendre et décrypter l'information.

Mme BLAUEL nous a présenté plusieurs projets de délibération, dont la nomination du directeur général de l'Ecole du Breuil, l'école d'horticulture du Bois de Vincennes, et un projet de délibération sur l'étude des risques...

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Pardon, Monsieur MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Oui ?

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - S'il vous plaît... Si vous pouvez mener vos conversations privées à l'extérieur de l'hémicycle et écouter l'orateur, ce sera mieux pour tout le monde. Merci.

Monsieur MEUNIER ?

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Je disais donc que Mme BLAUEL nous a présenté le financement des études très intéressantes sur l'adaptation des risques liés à la Seine à cause de la sécheresse, mais aussi des débordements.

M. BAUDRIER a co-rapporté une série de projets de délibération, nombreux, sur la rénovation de logements sociaux, énormément de projets de délibération, qui ont d'ailleurs été discutés lors de la communication sur la transition écologique.

M. BROSSAT était co-rapporteur de ces projets de délibération. Il a aussi eu des projets de délibération, j'allais dire "plus classiques" comme des garanties d'emprunt. Parmi ceux-ci, trois sont à signaler concernant la création de nouveaux logements sociaux en nombre, et c'est une bonne nouvelle, via l'acquisition d'un immeuble dans le 12e et la réalisation de 33 logements sociaux, la réalisation de 30 logements sociaux dans le 19e et un gros projet à Hébert, dans le 18e, de 130 logements. Il a également présenté de beaux projets de délibération sur l'accueil et l'intégration des personnes en difficulté et des immigrés.

M. GRÉGOIRE, adjoint à l'urbanisme, nous a présenté tous ses projets de délibération, dont quelques-uns qui ont été signalés et qui ont fait l'objet de débats : le DU 55, sur la Z.A.C. "Paris Rive gauche", dont une emprise hébergeant une future tour de 100 mètres de haut ; le DU 77, sur une opération de "Réinventer la Métropole" ; le DU 94, sur un réaménagement dans le quartier de la Goutte-d'Or ; et le DDCT 50, un projet de délibération très important sur la convention-cadre sur la participation citoyenne.

Je nous souhaite de bons travaux.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MEUNIER.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en valeur patrimoniale de l'ancienne mairie du 4e arrondissement.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous entamons l'examen des projets de délibération et vœux avec un vœu non rattaché : le vœu référencé n° 68, relatif à la mise en valeur patrimoniale de l'ancienne mairie du 4e arrondissement.

Pour le présenter, la parole est à M. Aurélien VÉRON, pour le groupe Changer Paris.

M. Aurélien VÉRON. - Madame la Maire, mes chers collègues, l'Académie du climat coûtera aux Parisiens la première année 3,2 millions d'euros, dont 2 millions d'investissements, mais c'est sans compter les salaires.

L'ex-mairie du 4e se présente comme un lieu d'engagement, d'actions, de formation et de création pour relever les défis climatiques. Noble enjeu !

Bien que la directrice de l'Académie n'ait pas été choisie pour ses compétences scientifiques ou environnementales, mais parce qu'elle a longtemps été "dircab" de Christophe GIRARD, je ne doute pas que l'Académie fera la promotion du rôle essentiel pour la planète des énergies décarbonées, en particulier du nucléaire.

Je sais qu'on parlera des puits à carbone, des techniques génomiques, les successeurs des O.G.M. appliqués à l'agriculture que nous devons à la Prix Nobel de chimie, Emmanuelle CHARPENTIER.

Concrètement, comment se traduit l'ambition de l'Académie du climat ? Poufs équitables, lampes en papier recyclé, meubles en matériaux de "récup'", sculptures en cagettes usagées et petits plans de poireaux urbains, sûrement "bio". Les ateliers-banderolles proposent des panneaux "Changeons le système - capitaliste, je suppose... - pas le climat". Nous n'échappons pas à l'inévitable buvette "Yes We Camp". Vous savez, cette association qui touche 100.000 à 150.000 euros chaque année de la Mairie de Paris pour ses fameuses buvettes proposant des bières équitables. Licence IV ? Je ne sais pas, je ne l'ai pas vue. Les cours de macramé et d'abat-jour en collier de nouilles, en blé "bio" circuit court, ne devraient pas tarder. La planète est sauvée !

L'ex-mairie du 4e l'est-elle aussi ? Ce bâtiment élégant a survécu à la Commune, contrairement à l'Hôtel de Ville. Survivra-t-il à l'opération de transformation en Z.A.D. actuelle ?

De nombreux voisins et moi-même avons constaté que l'on pouvait entrer librement dans ces lieux, visiter toutes les salles - salle des fêtes, bureaux - librement, sans encadrement, sans contrôle. Les matériaux accumulés nous semblent dangereusement inflammables et absolument pas aux normes anti-incendie requises pour un établissement recevant du public.

C'est pourquoi le groupe Changer Paris demande la preuve d'un contrôle du risque incendie dans cet E.R.P. par la Commission de sécurité et d'accessibilité qui dépend de la Préfecture de police. Nous voulons éviter qu'un accident se produise par négligence, une négligence dont vous porteriez alors la responsabilité.

Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur VÉRON.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur VÉRON, sur ce que présente l'Académie du climat, je vous invite, en tant qu'élu à la transition écologique du bâti, à venir visiter le Laboratoire de l'éco-construction qui présente tous les types d'isolants, avec des matériaux tout ce qu'il y a de plus efficaces et opérationnels. Il permettra de former à la fois les jeunes, et aussi des professionnels, à cet enjeu majeur pour le climat à Paris - comment isoler nos immeubles avec des matériaux bio et géo-sourcés ? - avec des produits tout ce qu'il y a de plus professionnels, très efficaces en termes de formation et bien plus sérieux que la caricature tout à fait injustifiée que vous venez de nous en faire.

Au-delà, votre vœu pose vraiment un gros problème car vous mettez en cause le professionnalisme des agents de la Ville dans le domaine du bâtiment, et en particulier des agents de la Direction des constructions publiques et de l'architecture. Nous avons, au sein de ces équipes, des métiers très variés : des électriciens, des architectes, des ingénieurs, des tapissiers. Ces nombreux professionnels agissent au quotidien pour réaliser le suivi des travaux à la fois dans le respect du patrimoine, mais aussi dans le respect de règles très strictes dans le domaine du bâti pour permettre l'accueil du public dans de bonnes conditions. Ils sont 1.500 à la Direction des constructions publiques et de l'architecture. Et, d'ailleurs, la totalité des maires d'arrondissement se félicite de leur professionnalisme et de la qualité de leur travail. L'Académie du climat en est d'ailleurs une parfaite illustration.

Concernant les règles de sécurité, nous avons reçu l'avis favorable de la Commission de sécurité, ce qui veut tout dire. Il y a aussi un responsable de l'établissement qui s'assure au quotidien que les dispositifs sont bien conformes. Nous ne prenons pas ces sujets à la légère, Monsieur VÉRON. Il en va de notre responsabilité collective et de la sécurité des agents qui y travaillent et du public que nous accueillons dans nos établissements publics.

Quant au patrimoine, souvent, nous permettons au public de continuer de profiter d'un lieu historique qui réponde aux enjeux actuels en intégrant de la végétalisation, des matériaux biosourcés, des éléments de décoration à la base de réemploi de matériaux. Il s'agit désormais de réaliser des travaux en compatibilité avec les enjeux climatiques et c'est ce que fait notre Direction de construction publique qui innove beaucoup. Nous sommes même, je pense, à la pointe de l'innovation. Je vous invite d'ailleurs à visiter "La Petite Fabrique", notre démonstrateur : l'extension de l'école Ivry-Levassor dans le 13e, citée en exemple dans toute la presse professionnelle de rénovation et de construction bioclimatique. Cette manière de faire est encore plus respectueuse car elle permet de ne pas polluer et ne pas dépenser trop d'énergie, tout cela dans un esprit de magnifier le patrimoine.

Permettez-moi donc d'insister, car il me semble nécessaire de le répéter : les agents de la Ville de Paris, en particulier de la DCPA, sont des professionnels qui gèrent et entretiennent plus de 3 millions de mètres carrés dans 3.200 bâtiments d'une très grande variété de patrimoine. Ils ont l'habitude de répondre à l'ensemble des enjeux, qu'ils soient techniques, sécuritaires, patrimoniaux, énergétiques et d'usage. Ils le font avec conviction et je tiens à les en remercier. J'adresse en particulier un hommage à leur directeur Philippe CAUVIN. Ils ont toute notre confiance et notre détermination.

Vous comprendrez donc que j'émette un avis défavorable à votre vœu.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BAUDRIER.

Pour une explication de vote, la parole est à M. Boris JAMET-FOURNIER, pour le groupe Paris en commun.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je souscris évidemment aux propos que vient de tenir Jacques BAUDRIER, mais je veux m'adresser à notre collègue Aurélien VÉRON.

Monsieur VÉRON, s'il est rare que nous marchions dans la même direction, je vous propose néanmoins ce matin, si vous le voulez bien, de faire quelques pas ensemble pour aller vers la place Baudoyer, à l'Académie du climat, dans l'ancienne mairie du 4e arrondissement. Vous pourrez alors dire aux jeunes qui y réfléchissent, qui y innovent, qui y créent, qui trouvent des solutions aux problèmes posés par les dérèglements climatiques, qu'ils et elles n'ont rien compris. Vous pourrez leur dire qu'avec des chaises récupérées, avec du papier recyclé, on ne peut pas penser le futur de la planète. Vous pourrez leur dire et ils vous riront au nez, Monsieur VÉRON !

Vous pourrez aussi leur dire qu'ils et elles ne sont pas respectueuses et respectueux de l'esthétique et de l'historique de ce lieu patrimonial parce qu'il y a - et là, je cite des exemples réels de votre vœu - "des poufs et des paravents sur l'estrade de la salle des fêtes".

Eh bien, voyez-vous, cette estrade, je la connais. Cette salle des fêtes, je la connais. Cette mairie, je la connais car, pendant des années, j'ai assisté à des spectacles, à des festivals, à des chorales, et il y avait des chaises, des tables, des costumes, des écrans, des mégaphones, des instruments, des décors, et que sais-je encore ! Je ne sais pas dans quelle catégorie de votre univers étriqué ces éléments tombent ; je sais que ce n'est pas ce qui préoccupe les jeunes femmes et hommes qui sont à l'Académie du climat et qui veulent agir pour le climat, ce que leur permet de faire l'Académie.

Je termine en citant Voltaire : "Malheur au détail, la postérité les néglige tous".

Alors, j'ignore si c'est la postérité qui vous inquiète, cher collègue, mais je retiendrai de ce vœu son inconséquence face aux défis qui sont les nôtres. Je retiendrai aussi votre empressement à sombrer dans toutes les revendications, du moment qu'elles arborent le hashtag #SaccageParis. C'est proprement désolant !

Avec le groupe Paris en commun, nous sommes fiers d'avoir l'Académie du climat dans l'ancienne mairie du 4e. Nous lui souhaitons évidemment longue vie et plein succès !

Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur JAMET-FOURNIER.

Monsieur VÉRON, le vœu n° 68 est-il maintenu ?

M. Aurélien VÉRON. - Ecoutez, en attendant une promenade romantique avec Boris JAMET-FOURNIER, ma confiance est quand même limitée dans les services actuels. L'esthétique actuelle et les matériaux que j'ai vus m'incitent à maintenir mon vœu.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix - s'il vous plaît ! -, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 68 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

2021 DEVE 112 - Désignation du Directeur général de l'Ecole du Breuil.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous examinons désormais le projet de délibération DEVE 112 et l'amendement technique n° 117 s'y référant. Tout cela concerne la désignation du directeur général de l'Ecole du Breuil.

La parole est d'abord à Mme Nathalie MAQUOI, pour le groupe "Génération.s".

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je voudrais d'abord remercier Antoine GUILLOU qui, dans le cadre de la Commission des services publics, a organisé une visite de l'Ecole du Breuil pour ses membres. Cela rend de fait plus concret ensuite la lecture des projets de délibération et c'est ce qui m'a poussée aujourd'hui à intervenir pour souligner la chance que nous avons d'avoir cette école à Paris.

D'abord, pour son cadre : des hectares consacrés à la formation aux métiers des espaces verts, du C.A.P. - je me permets d'insister sur ce point car notre carte de formation professionnelle à Paris est essentielle, notamment pour un certain nombre d'élèves - au master, des hectares en très grande partie accessibles à toutes et tous, des bâtiments qui permettent l'enseignement. La bibliothèque m'a complètement impressionnée : elle est dotée d'un fonds très pointu, par exemple en agriculture, en permaculture, en agriculture urbaine. On y trouve également des serres permettant la culture de plantes méditerranéennes notamment, qui sont ainsi protégées l'hiver et peuvent nous enchanter quand on se promène dans les jardins de l'Ecole du Breuil.

Nous avons comme ambition, à Paris, de retrouver de la pleine terre, d'aider aussi à conserver la biodiversité, en développant des plantations différentes, en plantant des arbres et, du coup, aussi, avec des essences adaptées à la hausse des températures moyennes qui se profilent, et de développer l'agriculture urbaine.

Dans l'avenir, nous allons donc recruter des jardinières et des jardiniers, du personnel capable de prendre soin des arbres et des morceaux de rue sur lesquels on aura enlevé le bitume, capable aussi d'imaginer des systèmes d'irrigation - on voit dans le dernier rapport pour 2030 qu'il y aura aussi un sujet autour de l'eau potable - et de végétalisation des toits. Nous avons vu une très belle expérimentation pour tester les portances et comment cela pouvait se développer.

Cette école est donc une formidable opportunité pour Paris. D'ailleurs, les collectivités avec qui nous partageons le projet de construire une métropole commune pourraient aussi bénéficier de ces formations de grande qualité.

Voici quelques éléments que nous souhaitons donc mettre au débat à l'occasion de ce projet de délibération.

D'abord, faire mieux connaître les formations, notamment celle du lycée professionnel. Je le dis : nous avons eu la chance de rencontrer une classe de Terminale Bac pro et il reste encore de nombreuses places. En plus, il y a des débouchés pour des élèves qui sont souvent issus des classes populaires, qui habitent les quartiers populaires et qui pourraient continuer à travailler à Paris dans de super conditions. Nous pourrions donc organiser des présentations de l'école, des visites de l'école, mobiliser des réseaux que nous avons par exemple dans les collèges au moment des orientations - je fais ici un gros signe à Patrick BLOCHE - et les réseaux jeunesse - je fais un gros signe à Hélène BIDARD - car je pense que ce serait une bonne chose.

Il y a une question notamment au niveau de l'entretien du bâti et des serres. Elles sont super, mais elles vieillissent et consomment aussi beaucoup d'énergie. Peut-on imaginer des études pour prévoir les investissements nécessaires ?

Il faut aussi faire connaître les possibilités de recrutement et les évolutions de carrière à la DEVE, qui est une très belle direction - je pense que, dans l'avenir, beaucoup de métiers se développeront en son sein - et encourager la recherche qui se développe à l'Ecole du Breuil, notamment en matière de recyclage des déchets verts, pour continuer à irriguer - je sais que cela se fait déjà car il y a des échanges très forts - en termes de pratiques pour la ville.

Et je me dis : pourquoi pas le partager avec les villes autour de nous, avec qui nous faisons métropole ?

Nous l'avons déjà exprimé plusieurs fois, par vœux. Vous savez que nous serons toujours attentifs et en soutien au développement de formations de qualité liées à la transition écologique et, du coup, par ce projet de délibération que nous voterons avec plaisir, à l'Ecole du Breuil.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame MAQUOI.

J'avais ensuite une inscription de Mme SIMONNET que je ne vois pas dans la salle.

Je donne donc la parole, pour répondre à Mme MAQUOI, à Mme Célia BLAUEL.

Mme Célia BLAUEL, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame MAQUOI, d'avoir rappelé, vous l'avez dit, la chance pour la Ville de Paris d'être dotée de cette école dont l'excellence est vraiment reconnue en matière de formation horticole, mais aussi désormais agricole avec un volet croissant de formations dédiées au domaine de l'agriculture urbaine qui, vous le savez, est très chère à ma voisine de pupitre.

Le projet de délibération que nous examinons ce matin vient effectivement entériner la désignation d'un nouveau directeur, mais il est vrai que l'école est aussi à un moment clé de son développement avec de grands défis, des challenges, qui attendent ce nouveau directeur, vous les avez mentionnés, notamment cet objectif de voir consolidée l'offre de formation. On a aujourd'hui des formations initiales, secondaires, par voie scolaire, en apprentissage, dans des domaines en pleine évolution. Comme vous l'avez dit, cette réflexion et cette évolution vont permettre, à mon sens, de renforcer l'excellence de l'école. C'est une période passionnante qui s'ouvre pour elle.

Je crois que nous nous positionnons, comme vous l'avez d'ailleurs suggéré, comme un acteur qui soutient cette filière d'avenir et qui sera de plus en plus importante - n'en doutons pas - au sein de la transition écologique de notre ville et des territoires.

J'ai peu de choses à ajouter à tout ce que vous avez dit. En tout cas, je ne manquerai pas de transmettre à ce nouveau directeur l'ensemble des suggestions que vous avez mentionnées dans cette discussion, mais je peux d'ores et déjà vous dire, et mes collègues présents en conseil d'administration pourront en témoigner, que le projet qu'il a présenté dans le cadre de sa candidature est très ambitieux et fait d'ores et déjà écho, en partie, aux éléments que vous avez soulevés. Il n'y a plus qu'à mettre ces nouvelles missions et perspectives en place.

Je vous remercie de votre intervention et de votre vote, chers collègues, sur ce projet de délibération.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame BLAUDEL, Mesdames, pour ces perspectives ambitieuses et réjouissantes.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 117 déposé l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 117 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 112 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DEVE 112).

2021 DDCT 41 - Subventions à 72 associations pour le financement de 83 projets dans les quartiers populaires parisiens. - Appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République 2021.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous examinons désormais le projet de délibération DDCT 41 relatif à l'attribution de subventions à 72 associations pour le financement de 83 projets dans les quartiers populaires parisiens suite à l'appel à projets "Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République 2021".

La parole est tout d'abord à Mme Béatrice PATRIE, pour le groupe Communiste et Citoyen...

A M. BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je vous prie d'excuser Béatrice PATRIE qui est souffrante.

Je voudrais profiter de ce projet de délibération pour, d'abord, féliciter Anne-Claire BOUX, qui a été, au nom de la Ville de Paris, récemment nommée trésorière de l'association "Ville & Banlieue", association qui se bat énormément pour des crédits supplémentaires pour la politique de la ville. Rappeler aussi que l'association "Ville & Banlieue" est aussi à l'origine de l'appel de Grigny. Le 17 octobre 2017, cet appel, auquel était Colombe BROSSEL à l'époque, demandait un plan national de solidarité, plus de formation pour les quartiers populaires, plus de moyens pour le logement.

L'association "Ville & Banlieue" tiendra d'ailleurs demain le premier Conseil national des solutions avec, au cœur, la question du sport au service de la République, à Bercy, dans le 12e arrondissement. Beaucoup de nos médaillés olympiques sont issus de ces quartiers "politique de la ville", de ces villes de banlieue qui ne sont pas les plus riches d'entre nous. Je tiens d'ailleurs à saluer Philippe RIO qui a très récemment été désigné "Meilleur Maire du monde".

Avec ce projet de délibération, Madame la Maire, nous revenons aussi sur les conséquences de la crise sanitaire qui a été terrible pour les plus fragiles de ces quartiers : renforcement du sentiment d'isolement, détresse psychologique, repli sur soi. La pandémie a renforcé les inégalités présentes sur notre territoire. Nous en avons largement débattu : nous avons justement besoin de rééquilibrer l'égalité avec ces territoires.

Je voudrais évidemment saluer le travail des associations parisiennes et leur capacité d'adaptation, de réactivité dont elles ont fait preuve. Je voudrais féliciter l'ensemble des bénévoles qui agissent au quotidien dans ces associations des quartiers populaires.

L'occasion aussi de saluer les thèmes abordés, et que cet appel à projets met en avant, notamment la lutte contre les discriminations, la lutte contre le racisme, les valeurs de laïcité, la capacité, notamment par les activités sportives, de reprendre l'espace public, de se le réapproprier - je pense notamment au "street workout" qui se développe dans beaucoup de quartiers de Paris -, la capacité aussi à développer les valeurs de citoyenneté, de vivre ensemble, la capacité à faire du quartier un lieu de ressources, un lieu de solidarité.

Je pense aussi à des ateliers culturels et de théâtre qui ont été mis en œuvre. C'est notamment le cas d'une association qui a beaucoup travaillé sur l'égalité femmes-hommes et le principe de laïcité. Je voudrais saluer l'association "Adage" dans le 18e qui organise des ciné-débats, pour l'éducation à l'image notamment.

Je voudrais saluer des associations qui travaillent sur l'intergénérationnel, permettant de déconstruire certains préjugés, mais aussi des associations qui travaillent sur le décryptage des médias, notamment mis en place à destination des jeunes pour les sensibiliser sur la désinformation, sur le risque lié aux réseaux sociaux. Je pense à l'association "Belleville Citoyenne" qui a créé un média par et pour les jeunes du 20e. On pourrait évoquer aussi - je crois que la maire du 12e en a parlé - la nouvelle radio qui s'est mise en place dans le 12e, à côté de la cité Édouard-Robert. J'ai eu l'occasion d'inaugurer à la "Nuit Blanche" cette radio UGOP qui a vocation à se développer dans le 12e.

Voilà, c'est tout un réseau d'entraide, de solidarité, qui se passe dans ces quartiers "politique de la ville". Ces 83 projets lauréats, dont 31 nouveaux, témoignent encore une fois de la capacité de ces associations à se réinventer, à faire vivre nos quartiers et à redonner un peu d'égalité dans ces quartiers qui en ont besoin.

Merci, Anne-Claire BOUX, d'avoir porté l'ensemble de ces projets. Le groupe Communiste votera bien sûr ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur BONNET-OULALDJ.

La parole est à Léa VASA, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Léa VASA. - Merci, Madame la Maire.

Merci également à Anne-Claire BOUX et à l'ensemble des associations - elles sont nombreuses - qui portent des projets, des dispositifs vraiment importants dans tous les quartiers de Paris, ô combien importants sur ces sujets de valeurs de la République, de l'esprit critique, de l'égalité femmes-hommes, de l'emploi, l'apprentissage du français, mais également de la réappropriation de l'espace public. La liste est longue !

Je voulais transmettre un merci tout particulier de la part des petites Parisiennes et des petits Parisiens, en particulier du 10e arrondissement. On les a vus s'éclater cet été, notamment dans le cadre des programmes pendant les vacances scolaires pour les enfants qui ne peuvent pas partir en vacances. Ils ont pu profiter de leur quartier et de toutes ces activités. Ce n'est pas de l'occupationnel ; ce sont véritablement des projets d'émancipation qui sont portés au long cours.

Et donc, de leur part, merci à la Ville de Paris de porter ce programme.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame VASA.

Pour vous répondre, la parole est à Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, tout d'abord, je tiens à vous remercier, cher collègue Nicolas BONNET-OULALDJ, vous pouvez compter sur moi au sein de "Ville & Banlieue" pour porter la voix des quartiers populaires - des quartiers populaires de toute la France, mais en particulier des quartiers populaires parisiens.

On a trop tendance à penser que Paris, ville riche et attractive, n'a pas de problème, que les quartiers populaires parisiens ont moins de problèmes que les autres. D'ailleurs, le Gouvernement, par l'intermédiaire du Comité interministériel de la ville, a rejeté plusieurs de nos projets sous prétexte que nous serions plus riches que les autres. Mais, en fait, non : Paris cache de grandes disparités et les quartiers populaires parisiens sont en moyenne plus pauvres que les quartiers populaires au niveau national. Je tiens donc à réaffirmer le besoin de s'engager dans ces quartiers populaires.

Je continuerai donc ce combat, en plus de ma délégation, par l'intermédiaire de "Ville & Banlieue" et je serai présente après-demain au Conseil national des solutions qui se tiendra sur la question du sport. Là encore, nous le savons, nous avons besoin d'équipements. Oui, nous pouvons faire du sport dans l'espace public, mais nous avons quand même besoin d'équipements publics pour faire du sport. Il faut réussir à donner accès au sport à tous les Parisiens et Parisiennes, y compris, et en particulier, dans les quartiers populaires.

Pour revenir sur cet appel à projet "Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République", je suis très fière de porter ce dispositif et triste de constater que, six ans après les attentats, un an après l'assassinat de Samuel Paty, cet appel à projets reste cruellement d'actualité.

Loin des effets d'annonce du Gouvernement, loin de l'agitation sur les réseaux sociaux et sur les plateaux télé, nous n'avons jamais relâché nos efforts pendant ces six ans. Nous avons continué à agir chaque année, à porter ces projets au plus proche de la réalité des habitants. Nous avons continué à porter nos valeurs, nos valeurs d'égalité réelle, de liberté réelle et de fraternité réelle. Face au repli sur soi, au débat sur l'identité, là encore, nous restons

fidèles à nos convictions et nous portons plus fort que jamais la connaissance, l'information, le dialogue et la tolérance.

Cet appel à projets "Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République" en est l'illustration avec des actions de terrain adaptées à la réalité des Parisiens et des Parisiennes. La lutte contre la haine, la désinformation, les préjugés, c'est dans les écoles qu'il faut les combattre. C'est dans les centres sociaux, dans les gymnases, dans les associations de quartier, qui, pied à pied, résistent et portent au quotidien les valeurs de la République. Ce sont bien ces ateliers-débats, ces espaces de discussion avec, par exemple, parfois, des ateliers entre des policiers et des jeunes. C'est en créant du dialogue, avec des journées d'écoliers, avec des plateaux radio qui forment nos jeunes concitoyens et concitoyennes et donnent vie aux valeurs de la République.

C'est dans cet esprit, en effet, que nous avons construit le programme d'animation cet été, en particulier dans le 10e, dans la cour du collège de la Grange-aux-Belles, où se sont mélangées de nombreuses associations pour porter ces projets avec les jeunes Parisiennes et Parisiens du 10e. Nous l'avons également fait à Belleville avec "L'Eté de ouf", à Python-Duvernois avec la "Plaine estivale". Dans tous les quartiers populaires parisiens, il y avait tous les jours des activités pour ces enfants qui, malheureusement, ne partent pas en vacances.

Je tiens à remercier ici toutes ces associations. De nombreuses ont été citées par mes collègues Nicolas BONNET-OULALDJ et Léa VASA, mais je tiens vraiment à féliciter toutes ces associations et les remercier pour ces projets qu'elles portent depuis toutes ces années.

Je le dis avec fierté et avec admiration : ces associations sont vraiment les vigies de la République dans nos quartiers. Cette République invoquée à tort et à travers, malmenée, usurpée, ce sont ces associations qui lui donnent ses lettres de noblesse comme les hussards de la République en leur temps et comme, encore aujourd'hui, tous nos professeurs dans les écoles, dans les collèges, dans les lycées, loin des polémiques mortifères.

Je me réjouis de pouvoir vous présenter une nouvelle fois, chers collègues, ces dizaines de projets qui incarnent, j'en suis persuadée, les valeurs de la République que nous partageons.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Anne-Claire BOUX.

Un vote dissocié a été demandé par le groupe Changer Paris sur les articles 3, 36 et 46 de ce projet de délibération.

Je mets donc tout d'abord, aux voix, à main levée, l'article 3 du projet de délibération DDCT 41.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 3 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 36 du projet de délibération DDCT 41.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 36 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 46 du projet de délibération DDCT 41.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 46 est adopté.

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 41 dans son intégralité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2021, DDCT 41).

2021 DASES 138 - Subvention (547.741 euros) et convention avec la Fondation de l'Armée du Salut pour le fonctionnement de la Halte humanitaire (Paris Centre).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DASES 138. Il s'agit de l'attribution d'une subvention et d'une convention avec la "Fondation de l'Armée du Salut" pour le fonctionnement de la Halte Humanitaire de Paris Centre.

Je donne tout d'abord la parole à Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues...

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Si vous voulez bien faire silence pour que nous puissions entendre l'oratrice, je vous remercie !

Mme Camille NAGET. - Hier, nous avons inauguré Q.J., la maison de la jeunesse, mais l'ancienne mairie du 1^{er} arrondissement abrite un autre lieu qui fait notre fierté à Paris : la Halte Humanitaire. Voilà un bel exemple de la qualité de la politique d'accueil et d'inclusion sociale menée par la Ville de Paris en direction des personnes exilées.

C'est d'abord un constat qui a donné lieu à son ouverture, celui d'une grande précarité vécue par celles et ceux qui, pourtant dans leur droit, sont freinés et dissuadés dans leur procédure d'obtention d'un titre de séjour ou laissés sans solution lorsque celle-ci est en cours.

Cette grande précarité, il faut le dire, est une résultante des politiques qui ont cédé à une démagogie sécuritaire en lieu et place d'un devoir d'assistance humanitaire, pourtant largement définis par les différents cadres juridiques nationaux, européens et même internationaux. L'immigration est agitée, pointée, comme un épouvantail, pour masquer la médiocrité du débat politique. Je suis effarée de lire ce matin dans la presse que la présidente de la Région Ile-de-France dit avoir un problème avec l'immigration légale et demande qu'elle soit réduite.

Cette dérive, ce détour du respect des droits humains, fondamentaux, a été grandement accentué par une crise sanitaire, des fermetures des guichets et de grandes difficultés à obtenir des rendez-vous pour les demandes de renouvellement comme pour les demandes de plein droit, suite aux injonctions du tribunal administratif. C'est ainsi que, encore une fois, d'importantes entraves à la possibilité d'un dépôt de demande de titre de séjour ont alourdi le quotidien déjà difficile des personnes exilées et renforcé les situations d'errance et de détresse.

"Renforcé" parce que, en dehors de toute pandémie, ce sont déjà 30 % à 40 % des personnes primo-arrivantes qui subissent en moyenne pendant dix-huit mois des conditions de précarité juridique, matérielle et psychologique créées de fait par le règlement de Dublin, dénoncé pour ses atteintes au droit d'asile tant par la commissaire aux Droits de l'homme du Conseil de l'Europe que par la Cour européenne des Droits de l'homme et de nombreuses associations qui œuvrent au quotidien pour rétablir le droit des personnes exilées.

Nous nous souvenons de cette soirée de novembre, l'année dernière, où nous étions plusieurs élus, avec Ian BROSSAT, avec Léa FILOCHE, avec Fatoumata KONÉ et d'autres élus, face à une évacuation - mais je devrais plutôt dire une traque "manu militari" ! - menée par la Préfecture, des personnes exilées qui demandaient seulement un lieu pour se reposer, la même Préfecture qui, d'ailleurs, n'honore pas son devoir de mettre à disposition les moyens juridiques et le matériel nécessaire à toute personne exilée dans la conduite d'une procédure de régularisation.

C'est par refus de l'attentisme que Paris a multiplié les initiatives et les dispositifs pour pallier ces carences, bien souvent délibérées : la Halte Humanitaire, le soutien à "L'Armée du Salut" et à toutes les autres associations qui l'ont rendue possible. C'est la prise en charge sanitaire et sociale, plutôt que la situation de rue et de tous les dangers qu'elle génère. C'est aussi un formidable parcours d'insertion et d'intégration avec, en premier lieu, l'enseignement du français, l'accès à la culture, à des ateliers artistiques. C'est surtout un exemple d'enrichissement et de partage avec une forte implantation bénévole des structures, des habitantes et habitants du quartier au sein de la Halte.

Pour ne citer que l'exemple le plus actuel, la Halte inaugurerait récemment à la Fabrique de la Solidarité une formidable exposition réalisée par ses bénéficiaires qui fit suite à un fructueux partenariat avec cette dernière et avec le "Musée en Herbe" pour la conduite d'ateliers artistiques. En moyenne, la Halte Humanitaire comptabilise 125 passages journaliers et 70 inscriptions aux activités. Derrière cette moyenne, il faut voir le succès de ce dispositif qui dresse un véritable itinéraire de l'accès aux droits, premier préalable à l'insertion sociale, et qui offre également aux personnes exilées un vrai lieu de répit et d'émulation culturelle.

En somme, lorsque la solidarité est à la base de la réflexion, elle mène à des projets fructueux, efficaces, qui rétablissent le juste respect des droits humains fondamentaux et participent de plus en plus au dynamisme de la vie locale.

Alors, un grand bravo aux habitantes et aux habitants, aux bénévoles, aux associations, aux structures, à la Ville de Paris et aux élus qui croient en ces valeurs et qui participent à leur triomphe !

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame NAGET.

La parole est désormais à Gauthier CARON-THIBAUT, pour le groupe Paris en commun.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, en 2020, malgré la crise sanitaire, les confinements et le danger additionnel pour leur santé et leur vie, des dizaines de milliers de personnes ont abandonné leurs possessions et leurs proches pour braver l'inconnu, le danger, le froid.

L'Organisation internationale pour les migrations a enregistré l'année dernière plus de 3.900 décès de migrantes et migrants à travers le monde et ce décompte macabre n'est que l'estimation la plus faible. Nous aurons, à ce sujet, l'occasion tout à l'heure de soutenir l'essentiel travail de "SOS Méditerranée", que je tiens à saluer en passant.

Les personnes qui survivent à l'effroyable traversée, que le hasard mène jusqu'en France, arrivent dans un état de dénuement absolu, souvent sans parler notre langue, avec le bagage lourd à porter de l'exil. En 2020, ils étaient 14.302 à faire leur première demande d'asile, chiffre en baisse de 41 % en lien avec le ralentissement des flux et de l'activité des services liés à la pandémie. Sur ces quatorze milliers, de 30 % à 40 % des primo-arrivants se retrouvent en particulière précarité du fait du règlement de Dublin.

Leur donner un espace de répit, une bulle où reprendre leur souffle le temps d'accéder aux plus élémentaires des droits, négocier les tours et détours de notre système sanitaire et social si complexe dans l'attente d'une décision qui pourra à terme leur accorder plus de visibilité et de protection, c'est ce qu'a fait la bien nommée Halte Humanitaire dans ce bâtiment central qu'est l'ancienne mairie du 1er arrondissement.

Au début de son histoire, cette Halte Humanitaire gérée par la "Fondation de l'Armée du Salut" ne bénéficiait pas de cette situation géographique si particulière. Elle a été créée en mai 2019 à proximité immédiate des campements entre Paris et Saint-Denis, à porte de la Chapelle, dans des locaux mis à disposition de la Ville, à titre gratuit, par la "Compagnie de Phalsbourg". Ces actions ont pu se poursuivre dans ce lieu jusqu'au 11 octobre 2020, essentiellement autour du repos, de l'hygiène et des premiers soins.

Le transfert de l'action dans l'ancienne mairie du 1er arrondissement a permis d'ajouter à ce noyau dur d'activités des actions d'information, de soutien juridique, d'apprentissage du français et de pratiques culturelles et artistiques.

Le 9 novembre 2020, à son ouverture dans le centre de Paris, les locaux n'étaient pas complètement prêts et la Halte a su mettre à profit ce temps d'activité réduit, où elle ne proposait que des consultations médicales sur rendez-vous à une quinzaine de personnes par jour, pour réunir tous ses partenaires et affiner l'offre dans ce nouveau lieu.

La Halte va ainsi à la rencontre des migrantes et migrants sur les campements avec une équipe mobile pour les informer, les orienter et les accompagner, si besoin, vers des bains-douches ou vers la Halte en fonction des besoins et des capacités.

Pour réaliser au mieux ce travail, l'équipe de la Halte comporte des travailleurs pairs dont les parcours sont similaires à ceux des personnes concernées, ce qui permet de connaître au mieux les besoins et de créer au plus vite la communication et la confiance.

En 2020, la Halte a pu proposer 30.000 douches, 5.500 cycles de machine à laver, 17.160 consultations médicales, 11.145 consultations sociales, 9.000 entretiens psy, 106 cours de français et 86 ateliers d'artistes.

Le rythme de croisière se stabilise en 2020 à environ 125 passages par jour et jusqu'à 70 personnes inscrites aux activités. Les questionnaires, réalisés sur la base du volontariat, permettent de mieux connaître les personnes. Nous savons ainsi que, sur les 305 nouvelles personnes qui se sont présentées à la Halte, 65 avaient une demande d'asile en cours et 15 %, une demande de protection internationale... 15 % ! Pourtant, 65 % se déclarent sans hébergement, ce qui doit nous mobiliser sur l'effectivité de nos valeurs d'accueil et d'asile.

Comme élu de Paris Centre, je suis particulièrement fier que notre territoire ait pu ainsi prendre toute sa part à l'effectivité des droits et ainsi contribuer à faire respecter la dignité de toutes et de tous. Je salue l'équipe de la Halte Humanitaire pour son action sans trêve, 7 jours sur 7, de 9 heures à 18 heures.

Pour finir, je tiens à souligner que, oui, on ne va pas se mentir, l'annonce de cette ouverture a suscité des craintes parmi les riverains, attisées sans doute par certains. Mais, avec Ariel WEIL, nous avons réuni à plusieurs reprises les riverains et imaginé avec eux, "L'Armée du Salut", les services de police et de prévention de la Ville, une organisation qui a permis d'amener le nombre de nuisances signalées à la portion congrue.

De cette vie commune pacifiée, il en est même ressorti plusieurs actions de médiation culturelle menées, à son initiative, par le "Musée en Herbe", voisin de la Halte, au profit des personnes accueillies.

Alors, Madame la Maire, mes chers collègues, à l'heure où il est considéré que le rejet de l'autre, les paroles de haine, l'incitation à la discrimination ont leur place sur les chaînes de grande écoute et qu'ainsi ils seraient autorisés à façonner notre société, je tenais à mettre en lumière cette action humaine menée en plein cœur de Paris.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur CARON-THIBAUT.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci beaucoup, Camille NAGET et Gauthier CARON-THIBAUT, pour ces deux interventions.

Il s'agit effectivement d'une subvention de fonctionnement avec la "Fondation Armée du Salut" pour le fonctionnement de la Halte Humanitaire. Cela a été dit très justement par les deux orateurs, la Halte Humanitaire a été longtemps située dans le 18^e arrondissement, à quelques encablures de la porte de la Chapelle. Elle a été déplacée, depuis un an, dans l'ancienne mairie du 1^{er} arrondissement.

Qu'y trouve-t-on ? Un accueil de jour avec un accompagnement aux démarches administratives, des permanences médicales, psychologiques, sociales, d'accès aux droits, mais également, et j'y tiens beaucoup, des cours de français et des ateliers artistiques et culturels. On a aussi installé des espaces sanitaires et des douches pour permettre aux personnes qui y viennent de bénéficier de ces équipements fondamentaux pour vivre dignement.

Cela a été dit également, lorsque ce déménagement a eu lieu, il y a eu des débats, des inquiétudes. Je me souviens même d'une pétition qui avait été signée. Grâce au travail de Ariel WEIL et son équipe, les choses se sont en réalité très bien passées. Je voudrais véritablement me féliciter de cette installation et dire que nous sommes très heureux de voter ce projet de délibération aujourd'hui.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 138.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2021, DASES 138).

2021 DASES 182 - Subventions (167.000 euros) à huit organismes. - Conventions avec 2 d'entre eux pour leurs programmes et actions favorisant l'intégration sociale, culturelle, professionnelle des réfugié.es à Paris.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous examinons désormais le projet de délibération DASES 182 relatif à l'attribution de subventions à huit organismes et de conventions avec deux d'entre eux pour leurs programmes et actions favorisant l'intégration sociale, culturelle, professionnelle des réfugiés à Paris.

La parole est tout d'abord à M. Nour DURAND-RAUCHER, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous parlons ici d'insertion des réfugiés avec plusieurs associations, qui travaillent au plus près d'eux et d'elles.

L'insertion des réfugiés est essentielle. Ce sont des personnes qui fuient leurs pays, ont bien souvent connu un parcours extrêmement périlleux. Combien de personnes victimes d'exactions, de guerres, de famines, de persécutions racistes ou homophobes, sur des critères ethniques, religieux, ont encore connu d'autres périls sur le chemin de l'exil, allant jusqu'à l'esclavage ou au viol ? Ce n'est pas seulement d'accueil d'urgence dont ils ont besoin, mais bien d'un accompagnement.

En complémentarité des dispositifs d'hébergement, ces associations permettent de donner un accès à la culture, de réduire le stigmate, de valoriser les compétences, de rencontrer et de partager avec des Parisiennes et des Parisiens des expériences, d'avoir des activités thérapeutiques, des ateliers de théâtre, et j'en passe.

Au-delà des processus d'urgence, je le répète, l'éducation, les arts, la culture, la formation professionnelle font la qualité de l'accueil et permettent d'envisager l'immigration comme quelque chose de positif. Car, en fait, ce qui fait vraiment monter le racisme, ce n'est pas la montée du nombre de personnes qui arrivent dans notre pays, mais c'est qu'ils sont souvent mal accueillis. Ils et elles sont souvent accueillis sans leur donner les moyens de bien vivre dans notre pays. Ce sont des associations comme cela, qui font un travail de fourmi, au quotidien, qui permettent une meilleure qualité de l'accueil. Je voulais absolument qu'on le note ici.

Nous soutiendrons bien évidemment ce projet de délibération pour la dignité des réfugiés.

Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur DURAND-RAUCHER.

Pour vous répondre, je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Nour DURAND-RAUCHER a très bien parlé de ce projet de délibération qui vise à accompagner financièrement huit organismes pour des programmes et des actions d'intégration sociale, culturelle et professionnelle à destination des réfugiés à Paris pour un total de 167.000 euros, avec deux axes principaux.

D'abord, la réponse aux besoins fondamentaux. Je vous renvoie au projet de délibération précédent, la Halte Humanitaire.

Par ailleurs, le deuxième axe porte sur tout ce qui concerne l'intégration. Permettez-moi, chère Carine ROLLAND, de citer un projet concret, celui porté par le collectif de production artistique "M.U", installé à la Station-Gare des Mines dans le 18^e arrondissement, qui travaille à l'accueil et l'intégration d'exilés par le biais de la création artistique, notamment par des ateliers musicaux.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération, en approuvant très largement les propos de Nour DURAND-RAUCHER.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 182.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2021, DASES 182).

2021 DASES 243 - Subvention (100.000 euros) et convention avec l'association SOS Méditerranée pour ses opérations de sauvetage en mer et de sensibilisation des Parisiens à l'accueil des exilés.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous examinons désormais le projet de délibération DASES 243. Il s'agit de l'attribution d'une subvention et d'une convention avec l'association "SOS Méditerranée" pour ses opérations de sauvetage en mer et de sensibilisation des Parisiens à l'accueil des exilés.

La parole est tout d'abord à M. Antoine BEAUQUIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Antoine BEAUQUIER. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, comme en novembre dernier, vous proposez un projet de délibération visant à attribuer une subvention de 100.000 euros à l'association "SOS Méditerranée" pour, je cite, "ses opérations de sauvetage en mer et de sensibilisation des Parisiens à l'accueil des exilés".

Comme en novembre dernier, nous n'y sommes pas favorables et les raisons sont diverses. D'une part, l'endettement pharaonique de la Ville ne permet pas aux Parisiens de financer toutes les causes humanitaires qui méritent un soutien non pas des seuls Parisiens, mais de toute la communauté nationale. Nous devons agir à Paris, où la misère est immense, et cesser de confondre la Ville et l'Etat.

D'autre part, cette subvention vise à financer des actions de sauvetage en mer, organisées par "SOS Méditerranée" mais aussi, si du moins on en croit le titre de ce projet de délibération, à conduire des actions de sensibilisation des Parisiens à l'accueil des exilés. Franchement, croyez-vous que les Parisiens aient besoin d'être sensibilisés à l'accueil des exilés ? Quelle action de communication aussi inutile que coûteuse allez-vous encore imaginer pour sensibiliser les Parisiens au drame de la Méditerranée ? On cherchera vainement dans l'exposé des motifs le début d'une explication.

En réalité, cette association se charge d'une mission, qui est aussi généreuse que nécessaire, et chaque Parisien peut individuellement faire le choix de la soutenir. Mais les Parisiens peuvent aussi choisir de participer à reconstruire le Liban, à éradiquer la méningite en Afrique subsaharienne, à financer la recherche sur les maladies de l'intelligence ou à protéger les femmes au Darfour.

Alors, respectons les Parisiens et ordonnons des dépenses dans leur intérêt. A eux ensuite de choisir comment et au bénéfice de qui ils entendent exercer leur générosité.

Pour finir, je vous rappelle que vous avez, en application des dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, le devoir de contrôler l'usage des fonds que vous distribuez sans compter. Or, comment prétendre, sans mentir aux Parisiens, que la Ville de Paris contrôle ce qu'il se passe sur un bateau battant pavillon norvégien qui patrouille sur les côtes libyennes ?

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - La parole est à Mme MAQUOI, pour le groupe "Génération.s".

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Cher collègue, cela tombe bien, car je pourrai peut-être vous convaincre de l'intérêt de cette subvention et des actions qu'elles supportent.

Notre Ville, comme vous l'avez dit, apporte chaque année son soutien à "SOS Méditerranée" depuis sa création en 2015. A l'heure où les Etats se désengagent toujours plus de leurs responsabilités en matière de secours en mer et pour permettre le débarquement des personnes rescapées dans un lieu sûr, la mobilisation et le soutien des collectivités et de notre Ville est juste indispensable.

Chaque jour, des femmes, des enfants, des hommes quittent leur pays. Ils ne le quittent pas parce qu'ils en avaient le projet ou qu'ils le voulaient au départ. Souvent, ils le quittent pour fuir la guerre, les persécutions, ou pour simplement l'espoir de rester en vie, l'espoir d'avoir une vie meilleure. Et oui, nombre d'entre eux meurent, périssent en mer, notamment dans la Méditerranée. Tous ceux et celles d'entre nous qui ont des liens le savent et peuvent le constater, quel que soit le côté de la Méditerranée.

L'Organisation internationale des migrations compte 3.900 décès de migrants en 2020, dont 1.500 en Méditerranée. 3.900 décès, ce sont 3.900 personnes, 3.900 histoires. En 2021, ce sont 1.300 qui ont perdu la vie, sans compter les naufrages dont nous n'avons pas les preuves suffisantes.

Cette situation est simplement insupportable et je trouve qu'elle nous mobilise au-delà de l'endroit où l'on habite. C'est aussi pour cela que cela concerne les Parisiennes et Parisiens, au-delà de sensibilités partisans. C'est en fait une forme d'humanisme que nous pouvons être très nombreux, je pense, quels que soient les bancs de l'hémicycle sur lesquels nous siégeons, à partager.

Et puis, je crois que, derrière, on peut être d'accord sur le fait que le sauvetage en mer, le simple fait de ne pas laisser quelqu'un se noyer, couler, est impératif et inconditionnel. C'est simplement porter assistance à quelqu'un en danger.

Les défis que pose la question de l'accueil des réfugiés en France, comme partout en Europe, supposent une action globale, coordonnée, de l'ensemble des acteurs politiques institutionnels européens. Plusieurs collectivités s'engagent aux côtés de "SOS Méditerranée", mais aussi d'autres O.N.G. ou associations qui interviennent pour le sauvetage, l'accueil des migrantes et des migrants : des villes, des départements, des régions, à travers la plateforme des "Collectivités solidaires".

Je veux finir par l'enjeu essentiel qu'est la sensibilisation des drames au quotidien dont on parle peu. On pourrait se dire, comme vous nous l'avez expliqué, que nous sommes loin des côtes, plusieurs milliers de kilomètres, sur lesquelles on peut trouver les corps sur les plages ou les embarcations de fortune, à une époque où, quand même, parfois, le débat public est saturé de mots qui nient la question des droits humains, qui nient même l'humain.

Je crois qu'il y a là un enjeu d'humanité et de retrouver ce qui fait société, retrouver ce qui fait que nous partageons tous le même territoire, au-delà de clivages qui peuvent parfois intervenir entre nous.

Simplement, il faut être aussi très lucide. Dans les années qui viennent, avec le dérèglement climatique, les déplacements de personnes vont continuer et vont augmenter. Il faut donc peut-être tout simplement, très sereinement, et c'est ce qui est proposé là dans le titre, "sensibiliser les Parisiens", avoir conscience que, tant que nous n'aurons pas changé radicalement notre modèle de développement, tant que les choses ne s'amélioreront pas, oui, il y aura des personnes qui circuleront et qui viendront s'installer sur nos territoires.

Pour notre part, pour les élus "Génération.s", nous sommes très fiers de ce projet de délibération.

Nous en remercions l'Exécutif et Ian BROSSAT de pouvoir le porter.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Présidente du groupe "Génération.s".

Mélody TONOLLI, de nouveau, pour le groupe "Génération.s" ?

Non ?

D'accord, pardon. C'est une erreur.

La parole est donc à Mme Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Madame la Maire, chers collègues, à l'heure où certains échanges sur l'immigration nourrissent les pires fantasmes et imaginaires, ce projet de délibération nous rappelle des vérités essentielles, au premier rang desquelles il y a le devoir de solidarité.

Devoir de solidarité envers les populations en grande détresse, devoir de solidarité d'une capitale engagée pour le respect des droits humains et d'une ville qui compte sur le plan international. Enfin, et surtout, devoir de

solidarité, à l'heure où de plus en plus en Europe se répand le choix de la non-assistance à personne en danger et où la solidarité est de plus en plus criminalisée.

"Solo Parigi è degna di Roma, solo Roma è degna di Parigi".

Je veux rendre hommage à Domenico LUCANO, maire de Riace, en Calabre, condamné à 13 ans de prison pour avoir exercé sa solidarité. Je pense que nous devrions, notre Ville, lui rendre un hommage particulier.

Parce que, Monsieur BEAUQUIER, la solidarité, ce n'est pas "ou". La solidarité, c'est "et". Ce n'est pas : "soit une cause, soit une autre". La solidarité doit être partout ; elle doit être avec tout le monde. Vous nous dites que c'est loin, la Méditerranée. C'est loin, mais je vais vous rappeler ce que disait Jean Jaurès qui, je le rappelle, a donné sa vie pour la paix : "Un peu d'internationalisme nous éloigne de la patrie, mais beaucoup nous y ramène."

Le choix de la non-assistance à personne en danger, c'était en 2015 lorsque les Etats européens ont acté la dissolution de "Mare Nostrum", programme de secours en mer, sans qu'aucun dispositif capable de se déployer sur l'ensemble des eaux méditerranéennes ne soit mis en place pour le remplacer. Choix terrible d'envoyer un message qui se voudrait soi-disant dissuasif : "Ne venez pas. Nous ne vous aiderons pas. Si vous vous noyez en mer, nous ne serons pas là." En réalité, on ne dissuade pas celui ou celle qui fuit pour la sauvegarde de sa vie, de ses droits, de son intégrité physique et psychologique, ou tout cela en même temps ; on ne fait que se rendre coupable d'inaction lorsqu'on détourne le regard d'un phénomène qui continue et continuera de justifier la triste appellation de "plus grand cimetière d'Europe".

C'est pourquoi je tiens à dire, au nom du groupe Communiste, à quel point l'action de "SOS Méditerranée" est salutaire pour celles et ceux que l'Union européenne prétend ne pas voir, ne pas entendre, ne pas compter. Face aux défaillances des Etats européens, c'est bien le travail de cette association qui permet de sauver des vies en mer, plus de 32.000 depuis le début des opérations.

Aujourd'hui, cette association a besoin de nous, besoin de pouvoirs publics volontaires, car elle refuse que le bilan humain s'alourdisse. Depuis le contexte Covid, les dons et les fonds issus des mécénats privés ont grandement diminué et le soutien de la Ville de Paris est plus que jamais nécessaire pour que "SOS Méditerranée" poursuive ses actions de sauvetage en mer.

Je tiens à ce titre à saluer, au nom du groupe Communiste, la constance de la Ville de Paris dans son attachement aux droits humains, à l'assistance aux plus démunis. Cette subvention en est la nouvelle preuve.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame NAGET.

La parole est à Mme Geneviève GARRIGOS, pour le groupe Paris en commun.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Madame la Maire, permettez-moi de joindre mon soutien à celui de Camille NAGET au maire de Riace, Domenico LUCANO, qui, comme elle l'a rappelé, a été condamné à 13 ans de prison pour avoir accueilli des centaines de migrants dans sa ville.

Oui, ce lundi encore, au moins 15 migrants et réfugiés cherchant à rejoindre l'Europe seraient morts noyés au large de la Libye. L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés précise dans son communiqué de presse que, selon l'O.I.M., depuis le début de l'année - les chiffres ont été mis à jour -, 1.486 personnes ont malheureusement déjà rejoint le cimetière qu'est devenue la Méditerranée.

Des hommes, des femmes, des enfants, cela a été rappelé avant moi, qui ont dû quitter leur maison, leurs amis, leurs familles, pour partir chercher, sur des embarcations plus ou moins de fortune, la possibilité d'un répit. Je peux témoigner combien ce départ est déjà douloureux et combien il s'aggrave dans les conditions qui leur sont imposées.

Poussés par les guerres civiles, par la misère, ils ont cherché à rejoindre l'Europe, conscients des risques de la traversée, mais plus conscients encore des dangers qu'ils laissaient derrière eux. Chacun de ces naufrages me renvoie personnellement à ce 3 octobre 2013, lorsqu'une embarcation transportant environ 500 migrants africains faisait naufrage près de Lampedusa, cette île italienne proche de la Sicile devenue célèbre ce jour-là. La catastrophe a fait 366 morts. Les images des corps flottants sur l'eau, amoncelés sur les plages, dans les morgues, les regards hagards des personnes survivantes, la détresse des équipes de sauvetage... Chacun de ces naufrages me renvoie à cette cérémonie sur les quais de la Seine où nous avons confié des couronnes de fleurs, en dernier hommage, à celles et ceux qui avaient osé rêver d'un avenir meilleur et en avaient perdu la vie.

En 2021, qu'avons-nous fait de nos prises de conscience et de notre sursaut de solidarité apparu en 2013 ? Rien.

Si les chiffres alarmants des morts en Méditerranée ont baissé depuis 2015, depuis le début de l'année, l'O.I.M. a enregistré deux fois plus de décès en mer que pour l'année dernière. Au total, le macabre décompte de l'Organisation internationale pour les migrations se porte à 22.616 victimes depuis 2014. C'est plus qu'il n'y a de

concessions au cimetière de Montmartre ! La Méditerranée, berceau des civilisations antiques comme des religions du Livre, est aujourd'hui la route migratoire la plus meurtrière du monde.

Or, c'est en partie à nous, comme Français, comme Européens, comme Parisiens, qu'il revient d'assurer le secours en mer dans les eaux qui dépendent de nos nations. Au lieu d'assumer avec fierté cette responsabilité, comme le faisait l'Italie avec "Mare Nostrum", nos Etats ont collectivement cédé aux sirènes populistes en dotant Frontex d'un arsenal de missions censément sécuritaires, mais de moyens humanitaires dérisoires. Je ne saurais trouver les mots justes pour dire toute la colère et la détresse qui est la mienne quand je pense à ce que nous laissons faire en toute connaissance de cause dans la Méditerranée, simplement parce que nous n'avons pas le courage, comme Etat, comme Europe, de nous battre avec la dignité élémentaire de ces êtres humains que nous laissons mourir seuls dans les vagues et la nuit.

Or, comme nous l'avons fait l'an dernier, nous allons, et je vous y invite collectivement et unanimement, accorder notre soutien à "SOS Méditerranée" pour que cette association honore en notre nom le devoir de sauvetage en mer à bord de l'"Ocean Viking".

Cette action n'est pas de notre compétence stricte, mais elle est de notre devoir le plus essentiel. De nombreuses collectivités partagent cette analyse en soutenant comme elles le peuvent, elles aussi, les actions de "SOS Méditerranée".

Monsieur BEAUQUIER, si je peux me permettre, je vous rappelle que, s'il ne nous appartient pas de faire revenir le jour, nous pouvons pour le moins contribuer avec tant d'autres à rallumer les étoiles dans le cœur de la nuit.

Je vous en remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame GARRIGOS.

S'il vous plaît...

Est-il possible de respecter l'orateur suivant ?

Merci.

La parole est à M. Nour DURAND-RAUCHER, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je vais rejoindre les interventions de mes collègues Nathalie MAQUOI, Geneviève GARRIGOS et Camille NAGET.

Le monde de demain, avec la crise climatique, rendra malheureusement sans doute des régions entières invivables, en particulier autour du Sahara et du Sahel.

Certains, heureusement en dehors de ce Conseil, disent que "SOS Méditerranée" faciliterait le travail les passeurs. Ce qui facilite l'activité des passeurs et le trafic d'êtres humains, c'est d'abord l'enfer administratif délibérément mis en place à travers l'Europe et les difficultés d'accès aux parcours légaux. Comme nous l'avons vu, avec le vœu relatif aux délais d'obtention des rendez-vous en Préfecture pour les personnes étrangères, la politique d'accueil dans notre pays pose question. Le traitement des demandes d'asile se perd de plus en plus en périphérie, et même en dehors des territoires européens : "hotspots", missions de l'Ofpra en Afrique, accord UE-Turquie, telles sont quelques-unes des formes que prend la volonté de mise à distance des demandeurs d'asile et réfugiés qui caractérisent la politique de l'Union européenne depuis maintenant deux décennies.

M. DARMANIN, Ministre de l'Intérieur d'un Gouvernement qui se prétend rempart contre l'extrême droite, célébrait ce lundi le camp de Samos, en Grèce : un camp entouré de barbelés, de miradors, de caméras de vidéosurveillance. Cette structure de Samos est là pour les personnes qui demandent à rejoindre l'Europe, des personnes qui peuvent demander l'asile, qui peuvent demander refuge. Elle est financée à 100 % par la Commission européenne.

Plusieurs pays de l'Union européenne veulent aujourd'hui un mur aux frontières. L'Europe a déjà construit plus de 1.000 kilomètres de mur et de clôture à ses frontières. Frontex voit ses moyens renforcés alors que son but premier, et sans doute unique, est de nous défendre contre des êtres humains.

Quand l'Europe se referme sur elle-même, "SOS Méditerranée" sauve l'honneur. Cette subvention de 100.000 euros de la Ville à des hommes et des femmes qui ne font qu'appliquer leur devoir de solidarité de marin et de secours en mer en sauvant la vie de naufragés sont des personnes qui, demain, je l'espère, seront saluées pour leur travail car elles ont sauvé l'honneur de notre pays.

Je suis très content que la Ville soutienne ce projet de délibération et nous le voterons avec enthousiasme.

Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur DURAND-RAUCHER.

La parole est à Mme Antoinette GUHL, de nouveau pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Antoinette GUHL. - Je voudrais, au nom des Ecologistes, prendre appui sur ce projet de délibération portant soutien à "SOS Méditerranée" pour rendre hommage, comme vous l'avez fait, Nathalie MAQUOI, Camille NAGET, Geneviève GARRIGOS ou Nour DURAND-RAUCHER, à toutes les personnes qui, à travers l'Europe et au-delà, défendent le droit à la dignité et à la vie des personnes en migration et, parmi elles, Domenico LUCANO, l'ancien maire de Riace que vous avez longuement cité, Madame NAGET.

Permettez que ce soit l'objet de mon intervention.

Riace, c'est un petit village italien donnant sur la Méditerranée, mondialement connu pour son hospitalité envers les migrantes et les migrants. Son maire d'alors, Domenico LUCANO, a été condamné le 30 septembre dernier à 13 années de réclusion et 500.000 euros d'amende pour avoir permis à des migrants installation et intégration - condamné, en fait, pour délit de solidarité.

Riace est certes la ville de l'hospitalité reconnue, bien sûr, au niveau international. Mais ce que j'ai pu découvrir, en me rendant sur place il y a quelques années, est peut-être encore plus précieux : Riace montre comment l'accueil digne des migrants permet à un village entier de renaître, aux écoles de rouvrir, à une économie solidaire de se développer, bref permet à chacun et à chacune de vivre mieux, tout cela dans une région en crise et abandonnée qu'est la Calabre, dans le sud de l'Italie.

En quelques années, Riace a accueilli un grand nombre de migrantes et de migrants et s'est transformée en un village très dynamique permettant à tous de vivre dans la dignité.

Pendant toutes ces années, Domenico LUCANO a connu de rudes attaques de la mafia locale. Cette mafia, une des plus violentes d'Italie, qui s'enrichit sur l'exploitation des réfugiés dans les champs d'olivier, voyait sans doute comme un manque à gagner cette résistance humaniste. Menaces, intimidations et violences ont été le quotidien de ce maire courageux pendant des années.

Je voulais, par cette intervention, dire notre attachement aux enseignements humanistes de Riace et notre respect pour ce grand homme. Nous lui témoignons toute notre solidarité en attendant le résultat de la procédure d'appel à ce jugement honteux.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame GUHL.

Mme SIMONNET était inscrite, mais je ne la vois pas dans la salle.

Je donne donc la parole à Ian BROSSAT, pour répondre aux différentes interventions.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Beaucoup de choses ont été dites et je voudrais commencer par souligner qu'il s'agit d'un projet de délibération important, que je rapporte avec Arnaud NGATCHA, et qui nous tient très à cœur. Il permettra, cela a été dit, d'apporter notre soutien financier à l'association "SOS Méditerranée" qui œuvre sans relâche, depuis 2015, pour le sauvetage en mer.

Il s'agit d'un partenariat historique, si je puis dire, très important dans tous les cas, puisque la Ville de Paris a été la première institution à soutenir les actions de sauvetage en mer et de plaidoyer de "SOS Méditerranée".

Cette ONG fait un travail remarquable avec "L'Aquarius" d'abord, entre 2016 et 2018, qui a mené 177 opérations de secours et sauvé plus de 30.000 vies - ce qui n'est pas rien ! - et aujourd'hui, avec l'"Ocean Viking" qui multiplie également les opérations en Méditerranée. Malheureusement, la situation est toujours aussi dramatique aux portes de l'Europe puisque, sur les huit premiers mois de l'année 2021, 1.354 personnes ont perdu la vie en Méditerranée, ce qui porte à plus de 22.000 le nombre de victimes connues depuis 2014.

Très concrètement, avec ce projet de délibération, il s'agit effectivement de deux choses. D'abord, de participer au financement de ces opérations de sauvetage, et nous l'assumons : nous considérons que c'est aussi le rôle d'une ville comme Paris. Par ailleurs, il s'agit aussi de permettre à "SOS Méditerranée" ici, en France, dans notre ville de sensibiliser les populations à la question des réfugiés et je pense que cela aussi se justifie pleinement.

C'est la raison pour laquelle je vous invite, à mon tour, à voter ce beau projet de délibération.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Carine ROLLAND au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 243.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 243).

2021 DLH 162 - Location de l'immeuble 51 bis, avenue de Saint-Mandé (12e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 162 relatif à la location de l'immeuble 51 bis, avenue de Saint-Mandé, dans le 12e arrondissement, à la R.I.V.P. C'est un bail emphytéotique.

Émile MEUNIER s'est inscrit sur ce projet de délibération. La parole est donc au président Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, les zinzins sont de retour ! Les "zinzins", ce sont les investisseurs institutionnels qui ont déserté les investissements dans les bureaux puisque, déjà avant la crise Covid, à cause des modifications de mode de travail, du télétravail, en particulier dans les services, le bureau périssait. Avec la crise, cela s'est accéléré et, comme les investisseurs ont toujours un coup d'avance, ils ont vu venir la situation et les "BlackRock", les gros fonds d'investissement commencent maintenant à investir dans le logement à Paris.

Quand ils investissent, ils n'investissent pas sur un ou deux appartements. Ils investissent sur des dizaines et des dizaines d'immeubles. Ce sont des centaines et des centaines de millions d'euros : "BlackRock" a 27 milliards pour investir en France ! Je vous laisse imaginer la quantité de logements sur lesquels il peut investir à Paris. Pourquoi investissent-ils à Paris ? Parce qu'ils recherchent une rentabilité allant de 4 % à 7 %. Evidemment, lorsqu'on recherche ce genre de rentabilité, vous imaginez bien que cela veut dire augmentation du prix des loyers pour les locataires et plus-value à la vente sur les appartements lorsque l'occasion se présente.

Nous, la Ville de Paris, refusons justement cet enchérissement du prix de l'immobilier puisque nous voulons garder les classes populaires et moyennes à Paris.

Comment pouvons-nous faire ?

Il faut faire ce que fait M. BROSSAT dans ce projet de délibération, c'est-à-dire racheter l'immeuble en entier et en faire du logement social. C'est une bonne chose et il faut le multiplier. Simplement, il faut bien comprendre que, pour racheter des immeubles en entier, il faut de l'argent. Nous avons ce que l'on appelle le compte foncier qui contient 150 millions d'euros par an. L'opération dans le 12e arrondissement, qui est très bien - et encore une fois, c'est une super chose de l'avoir faite ! -, c'est 15 millions d'euros. C'est un dixième du compte foncier !

Vous voyez bien, mes chers collègues, que nous ne sommes pas du tout à armes égales par rapport aux "BlackRock" qui ont des centaines de millions. Il y a encore une opération près d'Opéra : transformation d'un immeuble de logements en bureaux. L'opération est financée par des fonds à hauteur de 140 millions d'euros. Vous voyez, nous sommes complètement à armes inégales. C'est déséquilibré !

Alors, pour rééquilibrer un peu les choses, nous, les Ecologistes, demandons depuis le début de renforcer le compte foncier qui va permettre de préempter, et donc permettre à la Ville de pouvoir lutter contre ces investisseurs et de faire coup double, puisque cela permet également de faire des logements sociaux et de garder les foyers les plus modestes à Paris, ce qui est notre objectif politique.

Comment trouver cet argent ? Nous ferons des propositions pendant le budget. La question n'est pas là. Mais je veux vous alerter sur le fait que c'est une question vitale et qu'il nous appartient de l'anticiper. Sinon, cela reviendra à lutter contre des chars d'assaut avec une pince à épiler.

Je vous remercie, mes chers collègues.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Émile MEUNIER.

La parole est à Ian BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

En plein accord avec beaucoup de choses dites très justement à l'instant par Émile MEUNIER.

Je reviens plus directement à ce projet de délibération. Il s'agit d'un immeuble que la Ville de Paris a fait le choix de préempter. Cet immeuble est situé au 51 bis, avenue de Saint-Mandé et c'est la R.I.V.P. qui va le prendre en bail. C'est l'objet du projet de délibération.

Cet immeuble, nous l'avons acquis en juin 2021 grâce au droit de préemption, un bel immeuble en pierre de taille. A la clé, ce seront 31 logements qui seront donc des logements sociaux, ainsi que 13 chambres, actuellement des chambres de bonnes qui seront remises à neuf et regroupées pour constituer 3 logements familiaux. Comme d'habitude, nous avons le souci de la mixité sociale : en l'occurrence, il y aura sur cet immeuble des logements sociaux des catégories P.L.A.-I., PLUS et PLS, ce qui nous permettra de nous adresser à la fois aux ménages les plus précaires, mais aussi à des classes moyennes.

Je vous invite donc à voter ce beau projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 162.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DLH 162).

2021 DLH 126 - Réalisation dans les 9e, 11e, 13e et 17e arrondissements d'un programme de création de 6 logements P.L.A.-I. par SNL-Prologues.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 126 concernant la réalisation dans les 9e, 11e, 13e et 17e arrondissements d'un programme de création de six logements P.L.A.-I. par SNL-Prologues.

La parole est à Jean-Baptiste OLIVIER.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération est moins important par le nombre de logements qu'il concerne que par le principe qu'il met en application. Il s'agit tout simplement d'une politique de captation du bien d'autrui.

"Capter", c'est le terme que vous employez dans ce projet de délibération et il est très choquant. Ce nouveau programme de conventionnement de logements situés dans des copropriétés est une technique de pied dans la porte pour aboutir, au final, à ce que ces immeubles deviennent intégralement sociaux. Votre politique de conventionnement se situe toujours dans cette quête d'affichage politique qui vise à faire du chiffre.

Mais, le plus grave à nos yeux est qu'elle vise à exclure de la propriété les classes moyennes et les propriétaires les plus précaires qui sont dans l'incapacité d'assumer seuls les travaux techniques exigés. Au lieu d'aider ces ménages, la Ville de Paris rachète leur logement. Vous captez ainsi des biens privés bon marché appartenant à des classes populaires pour créer des logements sociaux dans le diffus.

J'ajoute que les deux projets de logements P.L.A.-I. au 83, rue Damesme, dans le 13e, ne se situent évidemment pas dans une zone de déficit en logement social.

Encore une fois, vous renforcez les déséquilibres et vous agissez contre la mixité.

Nous voterons contre ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Ian BROSSAT pour vous répondre...

Pardon ? Le maire du 13e arrondissement voudrait prendre la parole ?

Excusez-moi, je ne l'avais pas vu.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Juste deux phrases, conformément au Règlement.

On parle ici de deux logements dans le diffus et on veut nous faire croire que c'est avec la propriété privée que l'on réglera les problèmes de mixité ! Qui peut croire cela ? Qui peut croire, au regard du marché immobilier aujourd'hui, que l'on protégera les classes moyennes avec la copropriété privée ?

Je suis extrêmement étonné par ces propos d'une virulence sans nom sur le logement social. Je pense que le logement social protège évidemment les personnes qui n'ont pas les moyens de se loger dans le privé, mais il protège aussi les classes moyennes. C'est la politique que nous engageons dans le 13e avec des catégories de logements sociaux évidemment très diversifiés.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire du 13e arrondissement.

Ian BROSSAT ?

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci à Jérôme COUMET, pour ces précisions.

Je voudrais à mon tour rappeler un fait. Contrairement à ce que nous a dit Jean-Baptiste OLIVIER, ce n'est pas la Ville de Paris qui achète. Il n'y a aucune préemption, aucune acquisition par la Ville. Ce sont simplement des propriétaires privés qui ont fait le choix de vendre leur logement à un groupe qui s'appelle SNL et qui fait du logement social. On a encore le droit, quand on est propriétaire, de vendre son logement à qui on veut.

Vous êtes bien favorable à cela ? Bon.

C'est exactement ce qu'il s'est passé. Je ne pense donc pas que ce projet de délibération puisse poser un problème quelconque.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 126.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DLH 126).

2021 DLH 155 - Réalisation secteur Hébert lot G (18e) d'un programme de construction de 61 logements sociaux (18 P.L.A.-I., 25 PLUS, 18 P.L.S.) par ICF Habitat La Sablière (872.728 euros).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 155 concernant la réalisation dans le secteur Hébert, lot G, dans le 18e arrondissement, d'un programme de construction de 61 logements sociaux par ICF Habitat La Sablière.

La parole est au président MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, un mot très rapide pour dire que cette opération qui a lieu dans le 18e sur un terrain de cinq hectares a du très bon - c'est le cas de ce projet de délibération, avec la construction de logements sociaux - et du très mauvais. Je vous en parlerai tout à l'heure dans un vœu qui a été détaché.

Mais nous voterons évidemment avec enthousiasme ce projet de délibération, c'est-à-dire cette partie du projet.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Émile MEUNIER.

Barbara GOMES ou Camille NAGET ? Ou Barbara GOMES et Camille NAGET ?

Vous êtes inséparables !

Barbara GOMES.

Mme Barbara GOMES. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération pourrait se résumer en deux questions.

Faut-il construire du logement social à Paris ? Et dans une version, disons plus explicite : doit-on, oui ou non, continuer à agir pour que les classes moyennes et populaires puissent vivre dans notre ville, dans leur ville ?

Au groupe Communiste et Citoyen, nous assumons de dire qu'il faut construire plus de logements sociaux à Paris. Nous assumons de dire que les soignantes et les soignants, les caissières et les caissiers, les agentes et les agents publics, les employés de ménage, bref que les premières et les premiers de corvée doivent pouvoir vivre dignement dans cette ville qui ne pourrait vivre sans elles et sans eux. Nous refusons de faire de Paris un écrin bourgeois.

Je rappelle, par ailleurs, qu'un engagement a été pris, celui d'atteindre 26 % de logements sociaux d'ici la fin du mandat, un engagement profondément de gauche - eh oui ! - qui n'est pas qu'un chiffre ou un pourcentage. C'est un acte, un acte concret pour améliorer la vie des gens, pour améliorer la vie de celles et ceux qui subissent parfois des logements trop petits, mal isolés, et qui ont en plus la double peine de payer un loyer élevé et des factures d'électricité hors de prix.

Très concrètement, le vote de ce projet de délibération va permettre à 61 familles d'habiter dans Paris, 61 familles qui habiteront des logements neufs aux dernières normes énergétiques répondant à leurs besoins familiaux et - je veux le préciser et je tiens vraiment à insister sur ce point - des logements beaux. Car, oui, nous considérons que le beau et le confortable ne doivent pas être réservés qu'aux riches.

Je dis cela parce que, face à ces 61 familles, certains opposent la dédensification de la ville. Bien que ce soit souvent un prétexte, notamment à la droite, pour exclure les classes populaires des villes, nous entendons évidemment l'argument que le nombre de mètres carrés d'espaces vert par habitant est aujourd'hui trop faible. C'est vrai, et c'est un problème pour le bien-être de la population, pour la planète, et cela pose la question de l'aménagement de notre espace public.

Reste que chez notre voisine, la Seine-Saint-Denis, et d'ailleurs dans d'autres départements limitrophes aussi, ce nombre de mètres carrés est encore plus faible. Alors, quoi ? Allons-nous faire peser le problème de la dédensification sur nos voisins, chez qui l'étalement urbain et l'artificialisation des terres continuent justement d'aller

croissant ? Allons-nous continuer à pousser les classes moyennes et les classes populaires en dehors de Paris, sous couvert de besoins d'espaces verts ?

Paris ne sera inclusive que si elle permet aux classes moyennes et populaires de continuer à vivre dans ses murs. C'est précisément l'objectif de ce projet de délibération qui va dans le sens de la loi SRU, que nous nous sommes fixé d'ici 2025, et dans le sens du P.L.U. que nous sommes en train de construire. Le groupe Communiste et Citoyen sera vigilant - ce n'est pas une surprise, n'est-ce pas ? - aux moyens de cet objectif. Nous devons nous y tenir pour les classes moyennes et pour les classes populaires.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Barbara GOMES.

La parole est à Ian BROSSAT, pour vous répondre et pour répondre également à Émile MEUNIER.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci.

Merci aux intervenants pour leurs mots justes concernant l'enjeu du logement et, plus particulièrement, du logement social dans cette zone d'aménagement Hébert dans le 18^e arrondissement.

Très concrètement, de quoi traite ce projet de délibération ? D'un programme de 61 logements sociaux, là aussi de tout type : 18 P.L.A.-I., 25 PLUS et 18 PLS, soit une répartition conforme à nos objectifs. Ces logements seront par ailleurs de toute typologie, du studio au T5 et seront gérés par un bailleur qui ne dépend pas directement de la Ville de Paris, mais que nous aimons beaucoup, l'Immobilière des Chemins de fer La Sablière, avec lequel nous travaillons régulièrement. Sur un terrain qui appartient à la S.N.C.F., il n'est pas absurde de faire travailler ICF La Sablière. Cela nous permettra aussi d'ailleurs de loger des cheminots, ce qui nous tient à cœur également.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération, qui est un premier beau projet de délibération sur Hébert.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 155.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DLH 155).

2021 DLH 134 - 41, rue Mouraud (20e). - Aides en nature pour la mise à disposition de locaux. - Associations "Linkee Paris" et "Les Petits Paniers".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 134, à l'adresse 41, rue Mouraud dans le 20^e arrondissement. Ce sont des aides en nature pour la mise à disposition de locaux pour les associations "Linkee Paris" et "Les Petits Paniers".

Je donne la parole à Nathalie MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, c'est un beau projet de délibération qui nous est présenté aujourd'hui. Il permet à deux associations de s'installer ou de poursuivre dans le 20^e, dans la galerie commerciale de Saint-Blaise qui n'avait d'ailleurs pratiquement plus de commerces ces dernières années et y déployait leurs activités.

La première est "Linkee Paris". Elle met en lien les restaurants, les traiteurs, les commerçants de bouche, les supermarchés qui ont des surplus alimentaires avec des associations qui font des distributions. Plutôt que de jeter ces denrées périssables, elles sont utilisées dans une logique d'économie circulaire.

Ces derniers mois, nous avons vu les files d'attente d'étudiantes et d'étudiants s'allonger devant les dispositifs alimentaires. Depuis le début de la crise sanitaire, n'ayant pas, pendant de longues semaines, accès aux restaurants et aux cafétérias du C.R.O.U.S., ne pouvant plus forcément exercer un travail, notamment dans les bars, les restaurants et les lieux culturels qui sont restés fermés de longs mois, les étudiantes et étudiants ont faim. "Linkee Paris" a donc commencé à mettre en place une distribution alimentaire et d'alimentation de qualité et durable.

Nous, élus du 20^e, avons vu à quel point cette initiative correspond à un besoin. Je pense à Lila DJELLALI, en charge dans le 20^e des questions d'alimentation durable, et de ses nombreuses alertes depuis plus d'un an. L'alimentation est symptomatique des inégalités sociales : moins on a d'argent, moins on a d'accès à une nourriture de qualité, ce qui a des effets sur la santé. Je sais à quel point Audrey PULVAR en fait un axe fort de son action en soutenant de beaux dispositifs comme "VRAC" ou en créant un véritable réseau d'alimentation durable, notamment dans les quartiers populaires.

Le soutien des "Paniers" aux personnes en grande précarité en leur proposant d'accéder, là aussi, à des denrées alimentaires, mais aussi à des vêtements et d'autres produits est essentiel. A Paris, et Léa FILOCHE nous le rappelle souvent, il y a 15 % de plus de personnes qui bénéficient du R.S.A. ces derniers mois.

Si Paris semble une ville riche, dans la réalité, les écarts de ressources et de situations sociales se sont accentués. Si des Parisiennes et des Parisiens se sont enrichis ces derniers mois, nombre d'entre eux sont encore plus précaires et plus pauvres. Dans le 20e, nous en voyons des effets.

En attendant une meilleure répartition des richesses, le soutien à ces initiatives est donc indispensable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Je donne la parole à Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération concerne effectivement la mise à disposition de locaux du 41, rue Mouraud, en plein cœur du quartier Saint-Blaise, à destination de deux associations qui aident au bien vivre ensemble dans notre arrondissement et, plus globalement, à Paris et ailleurs.

Il s'agit, cela a été évoqué, de "Linkee" œuvrant au quotidien pour lutter contre le gaspillage alimentaire en redistribuant les invendus aux étudiants et plus globalement aux jeunes en général. Les images de ces files d'attente absolument interminables nous ont toutes et tous, je crois, marqués pendant les différents confinements. Elles sont malheureusement redevenues la norme en cette rentrée 2021. C'est absolument inacceptable.

Si nous nous réjouissons de l'ouverture de ces points de distribution, je crois que collectivement nous ne pouvons que regretter de devoir en France passer par des solutions temporaires pour aider nos jeunes et des solutions temporaires de cette nature. La distribution alimentaire, c'est loin d'être anodin et je crois que cela raconte aussi quelque chose de la période et de la séquence que nous sommes en train de vivre.

Ces files d'attente sont la responsabilité de l'Etat, du Gouvernement, qui n'a eu que faire d'un certain nombre d'appels que nous avons été nombreux à porter en faveur de solutions plus pérennes ou de solutions plus importantes qui visent à aider les jeunes. Je pense par exemple au R.S.A. jeune qui aurait permis de venir en aide, ne serait-ce que le temps de la crise, à notre jeunesse, même si nous ne sommes pas dupes. Ce n'est évidemment pas une solution de gaieté de cœur, mais plutôt une solution qui aurait permis de fournir le minimum, au moins le temps de la crise, à nos jeunes qui ont été extrêmement éprouvés par les mois passés.

Samedi dernier encore, nous avons, avec un certain nombre d'élus du 20e et avec notre maire Éric PLIEZ, inauguré un nouveau point de distribution sur le boulevard Mortier, géré cette fois par les "Restos du Cœur" dans un local à destination d'une association d'un club de seniors qu'ils ont aimablement accepté de laisser à la disposition de cette distribution dans une très belle solidarité intergénérationnelle.

Ce projet de délibération que je vous appelle à voter va dans le même sens. Il met à la disposition de "Linkee", dont les bureaux sont basés dans le 20e, un nouveau local qui va leur permettre d'agrandir - je devrais dire "malheureusement" - leurs activités et nous ne pouvons que les en remercier.

"Les Petits Paniers", là aussi, est une association qui est au cœur du lien social dans le 20e. Elle est née de cette nécessité de solidarité pendant la crise que nous avons traversée et cherche à distribuer, comme le nom de l'association l'indique, des petits paniers aux publics les plus précaires, notamment aux personnes âgées vulnérables. Là encore, ce local leur permettra d'accompagner leurs activités et de pouvoir se développer, pour une association qui œuvre à faire bénéficier à tous des biens consommables, dans une logique d'éviter ici encore le gaspillage alimentaire.

Celui-ci, rappelons-le, représentait selon "France Nature Environnement" 10 millions de tonnes de nourriture sur la seule année 2020. Ce gâchis qui a lieu à tous les étages de la chaîne, de la production à la consommation sans oublier la distribution, doit être une priorité des pouvoirs publics. Nous ne pouvons accepter que des millions de nos concitoyens meurent de faim pendant que tant de nourriture est gaspillée.

Pour conclure, mes chers collègues, ces deux associations "Linkee" et "Les Petits Paniers" sauront, je n'en doute pas, agir sur ce front ; ils le font d'ailleurs déjà. Nous nous devons de pouvoir les aider.

Voter ce projet de délibération permettra de les accompagner dans leurs activités, en les aidant aussi avec des loyers raisonnables pour de nouveaux locaux plus grands appartenant, je le rappelle, à la Ville à la suite d'une opération de préemption au cœur du quartier Saint-Blaise dans le 20e.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Lamia EL AARAJE.

Je précise pour celles et ceux qui suivent nos débats que "Linkee" s'écrit avec deux "E" et ne s'écrit pas avec un "Y". Je dis cela afin que Twitter ne s'enflamme pas inutilement.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, l'association n'a strictement aucun rapport avec le compteur soi-disant intelligent et l'association est bien plus intelligente que ce compteur !

C'est une très bonne chose que nous votions toutes et tous ce projet de délibération et je partage les propos des deux collègues qui se sont exprimées précédemment. Ces associations font un travail remarquable dans notre arrondissement et nous en avons besoin. Nous sommes dans une période vraiment particulière durant laquelle, alors que les grandes entreprises du CAC 40 ont pu faire des profits pharaoniques pendant la crise, la misère explose de la même manière.

Décidément, la phrase "C'est de l'enfer des pauvres qu'est fait le paradis des riches" est hélas extrêmement vraie en cette période. C'est donc une bonne chose que des locaux soient attribués à l'association "Linkee Paris" et à l'association "Les Petits Paniers" car leur travail est essentiel. Je me souviens, dès le premier confinement, avec la "France insoumise", comme le faisaient d'ailleurs beaucoup d'autres formations associatives et citoyennes, et comme le faisaient aussi d'autres formations politiques, nous organisons des collectes devant les supermarchés et nous pouvons redistribuer aux associations qui, elles, font ce travail de lien direct avec les citoyens en situation de très grande précarité et "Les Petits Paniers" ont toujours été très présents dans ces démarches. Leur rôle est essentiel.

Après, la difficulté que j'ai quand même avec le projet de délibération, c'est qu'il faut être conscient que les locaux sont bien petits et cette situation ne peut être que transitoire. Je vous assure qu'avoir seulement une vingtaine de mètres carrés pour mener ces activités qui nécessitent tant d'espace en termes de stockage sans forcément d'accès facile... Il aurait fallu des locaux de boutique de pleine rue. Il faut vraiment que l'engagement de la mairie du 20e et de la Mairie de Paris se poursuive avec les bailleurs pour que les locaux d'activité commerciaux qui ne sont pas loués puissent être repensés en usage de locaux associatifs, surtout dans un quartier comme Saint-Blaise. Beaucoup des rez-de-chaussée des bailleurs sont toujours fermés parce qu'ils peinent à trouver preneur. Il y a aussi une réflexion à avoir sur le montant des loyers, vu la situation de crise actuelle.

Je trouve par ailleurs qu'il y a vraiment un travail à faire, dans chaque arrondissement, notamment dans les quartiers populaires, pour bien prendre conscience que les locaux associatifs sont en nombre insuffisant. Nous sommes un arrondissement extrêmement solidaire et cette solidarité est d'autant plus nécessaire que la crise sociale accentue les besoins. Laisser des locaux vides alors que tant d'associations ont besoin d'espace pour développer leur activité est néanmoins problématique.

Votons donc ce projet de délibération, mais ayons conscience qu'il y a besoin de bien plus d'espace et que le travail doit se poursuivre pour permettre à ces associations d'avoir accès à des locaux qui leur permettent vraiment toute leur activité et d'être en lien avec l'ensemble de leurs adhérents.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à Ian BROSSAT, pour répondre aux oratrices sur ce projet de délibération si consensuel.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne peux effectivement qu'abonder dans le sens de ce qui a été dit par les différentes oratrices. Comme cela a été rappelé, il s'agit d'un projet de délibération qui permet d'encadrer les conditions de location de deux locaux situés dans la galerie commerciale de la rue Mouraud dans le 20e au bénéfice de deux associations avec lesquelles la Ville travaille depuis quelque temps déjà et qui sont saluées pour leurs actions.

Tout d'abord, l'association "Linkee" - effectivement, avec deux "E" - que chacune et chacun connaît bien dans cet hémicycle pour ses actions en matière de solidarité et de distribution alimentaire à destination des étudiants. Je salue notamment le travail que mes collègues Léa FILOCHE et Marie-Christine LEMARDELEY mènent sur ce sujet. L'association, déjà locataire d'un petit local, avait besoin d'un local un peu plus grand. C'est chose faite à travers ce projet de délibération puisqu'un local de 52 mètres carrés leur sera mis à disposition. J'entends que c'est peut-être encore trop petit. Le cas échéant, nous trouverons plus grand en nous appuyant sur les suggestions faites par Danielle SIMONNET, par exemple.

Deuxième association citée ici : "Les Petits Paniers" qui lutte contre la précarité et apporte des solutions à des familles dans le besoin. Elle aura elle aussi un local grâce au vote de ce projet de délibération.

Je vous invite donc vraiment à le voter.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 134.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DLH 134).

2021 DLH 151 - Modification du montant de la participation de la Ville accordée au bénéfice de R.A.T.P. Habitat en vue du financement d'un programme de logements 34, rue Championnet (18e) (260.544 euros).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 151 relatif à la modification du montant de la participation de la Ville accordée au bénéfice de R.A.T.P. Habitat en vue du financement d'un programme de logements 34, rue Championnet, dans le 18e arrondissement.

La parole est au président Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, il y a, à mon avis, un sujet qui doit faire consensus sur tous les bancs de ce Conseil, le fait que, lorsque le Conseil de Paris a voté une décision, celle-ci soit respectée par un opérateur, quel qu'il soit : R.A.T.P., S.N.C.F. ou promoteur privé. C'est une question d'autorité de la décision publique.

Or, là, j'ai un exemple où, selon moi, cette autorité a été quelque part bafouée par la R.A.T.P. Je m'explique : il y a un projet dans le 18e qui s'appelle "R.A.T.P. Belliard". Il s'agit d'une reconstruction d'un entrepôt ; je ne rentre pas dans les détails. La R.A.T.P. fait un gros projet de densification au-dessus pour valoriser son patrimoine.

Ce projet ne convient pas. Il ne convient à personne dans ce Conseil puisque les Ecologistes ont proposé des amendements pour dédensifier le projet, et vous aussi, pour augmenter la surface d'espaces verts, pour ouvrir les espaces verts au public et pour consacrer - c'est très important - 10 % de la surface des activités économiques à l'E.S.S. Ces amendements ont été votés à l'unanimité, et l'Exécutif également. Là, on ne peut pas faire mieux en décision publique.

Six mois plus tard, la R.A.T.P. nous propose une réunion de restitution et qu'avons-nous ? Zéro dédensification. Pas un mètre de surface de plancher en moins. Une petite bande maraîchère de 300 mètres carrés, sur le côté, pour dire que l'on a augmenté les espaces verts. L'ouverture n'est toujours pas assurée et, tenez-vous bien, pour cette histoire de 10 % de surface consacrée à l'E.S.S., ils ont inventé - j'ai découvert cela à cette occasion - le "chrono-urbanisme". On ouvre la journée et la nuit, et donc on fait 5 % consacrés la journée et 5 %, la nuit. Cela fait 10 % : emballé, c'est pesé !

Pour moi, je suis désolé, la R.A.T.P. n'a pas respecté la décision du Conseil de Paris et c'est grave. Pourquoi ? Déjà, parce que le projet qui va sortir de terre ne convient pas et ne convient à aucun d'entre nous, je le rappelle, puisque les amendements n'ont pas été respectés. Mais surtout, cela pose une vraie question d'autorité de la parole publique.

Pourquoi est-ce important dans cette période ? Nous allons attaquer la révision du P.L.U. Les forces en présence vont être immenses. On parle de milliards et de milliards d'euros en jeu. Evidemment, les pressions seront immenses et il faut que les acteurs privés comprennent que, quand le Conseil de Paris dit quelque chose, cela doit être respecté. Nous sommes souverains sur nos terres, si j'ose dire.

Nous voterons ce projet de délibération parce que...

A chaque fois, nous sommes piégés ! Ce sont toujours les histoires de logements sociaux qui passent devant le Conseil, et pas tout le reste.

Oui, nous allons évidemment voter les logements sociaux, mais c'est tout le reste qui pose problème ! J'aimerais vraiment que nous puissions envoyer ce message, et j'espère que nous serons entendus pour la phase 2 du projet. Car il y a deux phases dans ce projet : une petite phase, c'est la phase 1, celle-ci, déjà bien dense ! Mais il y aura une phase 2 et, là, la R.A.T.P. nous a promis, les yeux dans les yeux, une fois encore, que nous allons partir d'une page blanche ensemble avec les élus. Et donc, j'attends, j'ai envie de croire et j'espère que les promesses seront cette fois-ci respectées.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Alors, Ian BROSSAT, sommes-nous souverains sur nos terres, comme on disait sous l'Ancien Régime ?

La parole est à vous.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Très modestement, ce projet de délibération porte concrètement sur le 34, rue Championnet et, en l'occurrence, le projet de délibération ne porte que sur le financement d'un programme de construction de 34 logements sociaux et pas sur l'ensemble du projet qui concerne le centre bus Belliard dans le 18e arrondissement.

Il s'agit d'ailleurs d'un projet de délibération de nature plutôt technique puisqu'il s'agit uniquement de rectifier la répartition des subventions entre celles apportées par la Ville de Paris et celles apportées par l'Etat.

Cela étant dit, je souhaite tout de même partager quelques précisions au sujet de ce projet important sur le volet logement. C'est l'opération au sujet de laquelle nous avons pu échanger ici, en Conseil de Paris, à plusieurs reprises : elle concerne la mutation d'une vaste parcelle actuellement occupée par un centre bus R.A.T.P. Le futur projet comportera notamment une partie dédiée aux logements, avec 10.000 mètres carrés de logements en tout. Dans une ville comme Paris où le foncier est rare, cette opportunité nous paraît devoir être saisie.

Par ailleurs, je précise que la destination des logements est également remarquable puisqu'ils s'adressent à une grande diversité de publics. Ainsi, 34 logements sociaux seront réservés à des familles de classe populaire et de la classe moyenne, en plus desquels nous aurons également une pension de famille qui accueillera des personnes en situation de handicap. En outre, nous développerons des logements à destination des classes moyennes dans une approche équilibrée et dans le respect de nos objectifs en la matière.

Il me semble donc que, en matière de logement, il s'agit d'un bon projet.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 151.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DLH 151).

2021 DU 130 - Abrogation de l'alignement de la rue Marx-Dormoy. - Acquisition et cession avec Elogie-SIEMP de deux emprises de terrain 40 à 44, rue Marx-Dormoy (18e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 130 relatif à l'abrogation de l'alignement de la rue Marx-Dormoy, acquisition et cession avec Elogie-SIEMP de deux emprises de terrain au 40 à 44, rue Marx-Dormoy, dans le 18e, bien sûr.

La parole est à Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je souscris pleinement aux propos de mon collègue Émile MEUNIER. Je regrette simplement la dissonance entre les propos et le vote, comme d'habitude.

Nous allons le voir encore une fois avec le projet de délibération DU 130 que nous avons à examiner maintenant qui n'est qu'un projet de délibération technique qui cache en réalité, comme d'habitude, une politique de bétonnage encore plus dense.

Il s'agit ici de voter l'abrogation de l'alignement de la rue Marx-Dormoy contre laquelle nous ne sommes pas contre. En revanche, nous sommes contre ce projet de surélévation. Nous allons passer d'un R+2 et R+3 à un projet en R+11 et R+7. Vous le savez pertinemment, notre position est en réalité plus écologique que le groupe Ecologiste, Europe Ecologie-Les Verts, puisque nous ne pouvons accepter cette densification à outrance de la Ville de Paris, notamment d'un quartier qui bénéficie encore une fois d'un déversement de béton comme on ne l'a jamais vu.

Mes chers collègues d'Europe Ecologie-Les Verts, vous savez que vous arriverez toujours à trouver du soutien sur l'aile droite de cet hémicycle. On vous le reproche suffisamment. Mme la Maire vous l'a reproché hier, en plus.

S'il vous plaît, s'il vous plaît, contentez-vous de faire de l'écologie ! N'essayez pas de faire autre chose, mais faites-le correctement. Faites-le proprement. Faites-le dans l'intérêt des Parisiens et vous nous aurez à vos côtés.

En conséquence de quoi, Monsieur le Maire, le groupe Changer Paris votera évidemment contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Ian BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Simplement pour vous dire que, par le passé, les Républicains ont toujours voté les projets de délibération relatifs au 40-44, rue Marx-Dormoy. C'est donc un changement de position étonnant au vu de l'histoire de ce bâtiment.

Le 40-44, rue Marx-Dormoy était un bâtiment insalubre, un bâtiment indigne avec un marchand de sommeil et 170 victimes à la clé, dont 35 enfants. Le choix qu'a fait la Ville de Paris a donc été d'exproprier ce bâtiment et de le transformer en logements, des logements qui soient dignes, des logements sociaux dans lesquels d'ailleurs les

anciens habitants, ceux qui ont souffert de ce marchand de sommeil, auront la possibilité de revenir. Ils ont une forme de droit au retour.

Cette adresse est historique parce que, à l'époque, dans le cadre de la procédure d'expropriation, la Ville de Paris avait dû indemniser le propriétaire à hauteur de 6 millions d'euros, c'est-à-dire que nous avons dû verser 6 millions d'euros à un marchand de sommeil qui a ensuite été condamné à 500.000 euros d'amende. C'est suite à ce scandale que nous avons fait voter un amendement à la loi Elan à l'Assemblée nationale qui nous permet, dans des cas comme ceux-là, désormais, de confisquer les biens d'un marchand de sommeil et de ne pas avoir l'obligation de l'indemniser, disposition que nous avons, pour la première fois d'ailleurs, mise en œuvre rue Jean-Robert, non loin de la rue Marx-Dormoy.

C'est donc vraiment une adresse très symbolique de notre lutte contre l'habitat insalubre et je le dis avec, sous les yeux, Nathalie MAQUOI qui préside la SOREQA et qui mène ce travail de manière très active. Je crois que nous devrions tous nous réjouir du fait que cet immeuble sorte de cette situation d'insalubrité et de voir des familles qui vont y habiter dans des conditions dignes alors que beaucoup d'entre elles ont énormément souffert au cours des années précédentes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 130.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DU 130).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la remise en état et à la sécurisation du foyer 122, rue Falguière (15e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 69 est relatif à la remise en état et à la sécurisation du foyer 122, rue Falguière, dans le 15e arrondissement.

La parole est à Florian SITBON.

M. Florian SITBON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce vœu est à la fois simple et très important. Il demande la réhabilitation et la sécurisation du foyer qui est au 122, rue Falguière, géré par "Coallia" et possédé par 3F. Il le demande à 3F, et ceci pour plusieurs raisons.

J'ai visité cet endroit et les résidents y vivent réellement dans une situation absolument inacceptable. Il faut une réhabilitation d'urgence, complète, d'abord et en premier lieu pour ces gens qui y résident dans une situation que l'on ne peut absolument pas accepter, comme des cuisines avec des bacs d'eau saumâtre, des choses que l'on ne peut pas accepter.

J'ai averti "Coallia" qui n'a pas beaucoup communiqué avec moi sur le sujet. Des travaux sont en cours, mais ce sont des petits travaux. Il faut absolument une réhabilitation totale de cet endroit. Et il le faut aussi pour les résidents du quartier, puisque ce foyer fait l'objet d'intrusions régulières, ce qui dérange à la fois évidemment les personnes qui y vivent et en même temps l'ensemble du quartier.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Florian SITBON.

Je donne la parole à Ian BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci à Florian SITBON d'attirer à juste titre notre attention sur le foyer de travailleurs migrants du 122, rue Falguière géré par "Coallia".

Florian SITBON a raison de le dire, la situation du foyer n'est pas acceptable. Ce foyer a été construit en 1970 et abrite 154 petits logements individuels et un logement de fonction. Un certain nombre de travaux sont engagés sur place. Néanmoins, le constat est partagé par de nombreux interlocuteurs : le bâti continue de se dégrader et les problèmes liés à la sécurité augmentent, ce qui fragilise considérablement la gestion sociale de cette structure.

Je suis donc favorable à ce que différents scénarios puissent être étudiés en concertation avec l'ensemble des parties prenantes afin de rénover et de restructurer les espaces privatifs et collectifs de ce foyer.

Je vous invite donc à voter en faveur de ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Grégory CANAL a demandé la parole pour faire une explication de vote au nom de son groupe.

M. Grégory CANAL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, en effet, le site Falguière mérite une restructuration et, contrairement à ce qui vient d'être dit, il n'y a pas que des petits travaux : des travaux d'importance sont réalisés depuis déjà 2019. Soit dit en passant d'ailleurs, ces travaux auraient déjà dû être quasiment finis. A cause de la crise sanitaire, le planning et le rétroplanning ont connu un retard non négligeable.

Je voudrais rappeler que, sur les 154 logements individuels, près de 64 ont déjà été intégralement rénovés et que des travaux de restructuration non négligeables dans les cuisines collectives ont déjà été réalisés. De la même manière, Monsieur SITBON, et à la demande de notre collègue chargée des affaires sociales, Mme Sylvie CEYRAC, tout le système de protection incendie a été intégralement rénové, et ce depuis le printemps dernier.

Quant à la sécurité, là encore, beaucoup d'investissements ont été réalisés et je tiens à préciser ici que l'association "Coallia" a renforcé son dispositif de ronde, puisqu'elle a malheureusement dû recourir à une société de prestations de gardiennage. Elle assure d'ailleurs la mise en place de caméras de vidéosurveillance.

Malheureusement, il faut aussi le signaler, vous avez parlé tout à l'heure de surnuméraire, c'est-à-dire d'occupants sans droit ni titre à l'intérieur du bâtiment, mais je voudrais parler des dégradations qu'il y a à l'intérieur même de ce bâtiment. Je vous ai parlé de la rénovation du système de protection incendie qui a été livré le printemps dernier ; il a été intégralement dégradé dans l'intervalle, si bien qu'il doit être aujourd'hui totalement refait à zéro.

Tout cela pour vous dire, mes chers collègues, qu'en réalité la situation du foyer Falguière est parfaitement bien suivie et maîtrisée tant par les 3F que par "Coallia", et tout cela en très bonne relation avec Philippe GOUJON, le maire de l'arrondissement.

C'est la raison pour laquelle ce vœu nous paraît un peu hors de propos. Mais, si M. BROSSAT considère que des fonds sont susceptibles d'être mobilisés pour, nous ne nous y opposerons évidemment pas.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons de retirer ce vœu car hors de propos. A tout le moins, nous voterions contre s'il devait être maintenu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 69 déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 294).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'accueil des personnes menacées en Afghanistan.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 70 relatif à l'accueil des personnes menacées en Afghanistan.

Mme Geneviève GARRIGOS présente ce vœu du groupe Paris en commun.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, chers collègues, le pont aérien mis en place par l'Etat français entre Kaboul et Paris a pris fin le 28 août dernier. Il aura permis d'évacuer 3.000 personnes, parmi lesquelles 2.600 Afghans et Afghanes. Au total, dans tous les pays de l'Union européenne, 22.000 personnes ont pu être accueillies dans le cadre de ces évacuations avant la fermeture de la frontière.

Bien sûr, nous leur devons un accueil digne et nous nous y employons. Mais nous ne pouvons oublier celles et ceux emprisonnés dans les frontières de leur propre pays pour avoir cru et défendu l'aspiration que nous partageons pour la liberté et les droits et qui, aujourd'hui, sont la cible des Talibans encourageant arrestations arbitraires, tortures, voire des exécutions. Nous ne pouvons oublier celles et ceux dont la demande d'asile est ici en attente ou qui ont été déboutés alors qu'aujourd'hui leur retour dans leur pays ne peut être.

Les solutions existent. A celles et ceux qui réussiraient à quitter l'Afghanistan, en collaboration avec nos partenaires européens, nous nous devons de proposer des routes sûres vers un pays d'accueil. Je suis intervenue plus tôt sur les naufrages en Méditerranée. Epargnons-leur ce mortel sort.

Quant à celles et ceux présents en France, sans régularisation de leur situation administrative, l'obtention du statut de réfugié, indispensable pour accéder aux droits, à un logement, aux soins, à un travail, qui leur permettra de vivre dignement, ils et elles seront condamnés à la précarité et à l'exploitation.

Le 2 septembre, Anne HIDALGO a organisé une conférence en soutien aux Afghans, ici même, à l'Hôtel de Ville. Avec les élus des groupes MoDem, Démocrates et Ecologistes, "Indépendants et Progressistes" et l'ensemble

des groupes de la majorité, nous avons publié une déclaration en ce sens. L'Afghanistan n'est plus à la une des médias, mais la situation s'aggrave chaque jour. J'aurai d'ailleurs l'occasion d'y revenir en 7e Commission, à l'occasion d'un vœu.

Nous ne pouvons les oublier, les abandonner.

A travers ce vœu, nous voulons acter l'engagement de notre Conseil pour ceux et celles qui se battent pour la liberté.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Geneviève GARRIGOS.

Je donne la parole à Ian BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, et merci infiniment à Geneviève GARRIGOS pour ce vœu.

Vous avez tout dit. La prise de pouvoir des Talibans à Kaboul au mois d'août met en lumière l'urgence des enjeux d'accueil, d'hébergement et de mise en sécurité des réfugiés afghans et, plus largement, des populations de toute origine venant chercher refuge et protection en France.

La Ville de Paris agit dans ce domaine en se concentrant sur deux axes. D'une part, en apportant des solutions concrètes en matière de premier accueil, d'hébergement d'urgence, de réponse aux besoins fondamentaux. Deuxième axe, l'accompagnement et l'intégration des réfugiés, à travers notamment l'apprentissage du français, l'accès aux droits, au logement, à la culture, à la santé et au sport. De nombreuses associations sont ainsi soutenues par la Ville dans leurs actions et je m'en félicite. C'est aussi d'ailleurs l'objectif de la Maison des réfugiés, installée boulevard Jourdan dans le 14e arrondissement et géré par "Emmaüs Solidarité".

Nous continuerons donc à nous mobiliser car il y va de nos valeurs.

Je vous invite donc à voter ce vœu auquel j'émetts un avis favorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Sur ce vœu, j'ai une explication de vote du groupe Ecologiste de Paris par la voix de Nour DURAND-RAUCHER, qui a la parole.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Monsieur le Maire.

Evidemment, nous voterons ce vœu et je remercie Mme GARRIGOS pour son intervention.

Néanmoins, le groupe Ecologiste de Paris sera vigilant car notre Ville ne se donne pas toujours les moyens de l'accueil des Afghans. Nous voyons trop souvent l'Etat et la Ville se renvoyer la balle en matière d'accueil. Je sais bien que la Ville n'a pas vocation à se substituer à un Etat défaillant, mais les associations en première ligne nous alertent trop souvent de leur besoin d'un soutien encore plus grand de la Ville pour un accueil digne des Afghanes et des Afghans car, aujourd'hui encore, des Afghanes et des Afghans dorment à la rue.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 70 déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 295).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif une structure d'hébergement d'urgence et d'accompagnement dédiée aux femmes victimes de violences (16e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 71 relatif à une structure d'hébergement d'urgence et d'accompagnement dédié aux femmes victimes de violences, dans le 16e arrondissement.

La parole est à Véronique BUCAILLE.

Mme Véronique BUCAILLE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, de trop nombreuses femmes sont tuées chaque année par leur partenaire ou ex-partenaire. Beaucoup d'entre elles ont été victimes de violences antérieures de la part de leur compagnon. Parmi ces victimes,

seules 18 % déclarent avoir déposé plainte en gendarmerie ou en commissariat de police suite à ces violences, notamment parce qu'il est difficile pour ces femmes de se soustraire à l'emprise de leur conjoint violent en l'absence ou avant une décision de justice prononçant une mesure d'éloignement. Il est donc nécessaire de développer les structures d'accueil et d'hébergement d'urgence spécialement dédiées à ces femmes victimes de violences.

Au-delà d'une solution d'hébergement d'urgence, il est également important de proposer à ces femmes un accompagnement et une aide sociale et juridique dans leurs démarches.

Selon les indicateurs de la délinquance de la Préfecture de police de Paris, 328 faits de violences conjugales ont été déclarés dans le 16e au premier semestre 2021. Or, aujourd'hui, aucune structure dédiée n'existe dans notre arrondissement et des projets immobiliers en cours ou à venir dans le 16e pourraient intégrer un tel projet.

Sur la proposition du maire Francis SZPINER, avec mes collègues élus du 16e et du groupe Changer Paris, nous émettons le vœu que la Mairie de Paris, en lien avec les bailleurs sociaux, engage les actions nécessaires à l'ouverture dans le 16e d'une structure d'hébergement d'urgence et d'accompagnement spécialement dédiée aux femmes victimes de violences.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Véronique BUCAILLE.

Je donne la parole à Ian BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et vraiment merci à Véronique BUCAILLE pour ce vœu, ainsi qu'à Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement.

Vous demandez, à travers ce vœu, la création d'une structure d'hébergement d'urgence et d'accompagnement spécialement dédiée aux femmes victimes de violences dans le 16e. Nous y sommes très favorables et je m'engage à ce que, dans la mandature, nous puissions, avec bien sûr ma collègue Hélène BIDARD, contribuer à ce qu'une telle structure puisse sortir de terre et que des femmes puissent y être accueillies.

Je souhaite d'ailleurs que nous puissions profiter d'un certain nombre de programmes immobiliers d'ores et déjà lancés dans le 16e arrondissement - je pense notamment à la rue Erlanger - pour y implanter une telle structure. Cela me paraît être une excellente idée et je vous remercie très chaleureusement d'y avoir pensé.

Je suis persuadé que ce vœu sera adopté à l'unanimité, ce qui est une très bonne chose. Nous avançons ensemble et tant mieux !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'ai une demande d'explication de vote du groupe GIP, par la voix d'Hanna SEBBAH, qui a la parole.

Mme Hanna SEBBAH. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce vœu est tout à fait louable et va évidemment dans le bon sens. Accompagner les femmes victimes de violences, qu'elles soient conjugales, familiales, professionnelles, physiques, visibles ou invisibles, qu'elles soient psychologiques, morales, mentales ou émotionnelles, doit être notre priorité. C'est un combat que je connais malheureusement trop bien et que je porte depuis plusieurs années avec constance, conviction et sérénité.

Ce vœu, je le voterai évidemment. Il mérite néanmoins d'être précisé. Où peut-on faire ce lieu ? Avec qui ? Sous quel calendrier ? Il ne s'agit pas simplement d'héberger ces femmes en lien avec les bailleurs sociaux, vous l'avez rappelé, Madame BUCAILLE, mais il est nécessaire d'avoir une réflexion plus large pour avoir une prise en charge globale : médicale, psychologique, sociale, juridique. Recevoir une aide, être protégée, pouvoir se reconstruire tant physiquement que psychologiquement, voilà comment aider concrètement et efficacement ces victimes. C'est ce que fait quotidiennement le docteur Ghada HATEM avec la "Maison des Femmes" et cette structure doit nous inspirer.

En attendant que ce projet d'hébergement d'urgence voie le jour, et je suis ravie que vous soyez favorable à ce projet, Monsieur BROSSAT, je suggère peut-être que la mairie du 16e puisse considérer la mise en place d'un dispositif permettant d'héberger au sein de la mairie les femmes victimes de ces violences avec les associations qui les accompagnent.

Je vous invite à y réfléchir et vous pourrez compter sur moi pour avancer sur ce projet.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Hanna SEBBAH.

J'imagine que le message a été bien reçu, côté mairie du 16e.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 71 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 296).

2021 DDCT 60 - Inventaire des Équipements de proximité pour l'exercice 2022.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la réforme de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 60 et le vœu référencé n° 72 qui s'y rattache.

Le DDCT 60, c'est l'inventaire des équipements de proximité pour l'exercice 2022.

La parole est à Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire. Je vais être rapide.

Nous avons approuvé en 2017 le Règlement intérieur des maisons de la vie associative et citoyenne de la Ville de Paris. Dans ce règlement, la Ville de Paris y réaffirmait sa volonté de renforcer, je cite, "la vitalité associative et de la participation citoyenne" - j'y adhère comme, j'imagine, tous mes collègues.

Nous savons tous que cet objectif ne peut être atteint sans une implication très forte des mairies d'arrondissement qui sont l'échelon de proximité pour les associations de la vie citoyenne.

Dans le 5e arrondissement, nous avons une situation particulière puisque nous accueillons avec beaucoup de bonheur l'ancienne maison des associations du 6e arrondissement. Mais je rappelle que les M.V.A.C. fusionnées sont en théorie toujours gérées par les B.V.A. Or, depuis le 1er septembre, les B.V.A. n'existent plus et ce sont donc les élus locaux qui valident les inscriptions de ces associations.

Aussi, je souhaiterais que vous puissiez réexaminer, Monsieur le Maire, la réforme de ces maisons de la vie associative et citoyenne tout simplement pour que toutes les maisons de la vie associative et citoyenne soient maintenues à l'inventaire des équipements de proximité, ce qui n'est pas le cas dans le 5e arrondissement.

Je ne doute pas que vous aurez à cœur de satisfaire ce souhait partagé par tous les élus de l'arrondissement.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Florence BERTHOUT.

La parole est au premier adjoint, M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup, Madame la Maire. Effectivement, vous soulignez une situation particulière, liée, vous le savez, au fait que la maison de la vie associative est compétente pour deux arrondissements, le 5e et le 6e, et ne peut donc pas légalement être considérée comme un équipement de proximité du 5e car il devrait, ce qui n'est pas possible, être aussi inscrit dans le 6e. Je ne peux donc, pour des raisons techniques, qu'émettre un avis défavorable.

En revanche, je comprends tout à fait votre souci et nous vous faisons une proposition afin de répondre à votre préoccupation : que nous puissions engager une révision du Règlement intérieur afin d'actualiser celui-ci pour permettre de faire en sorte que, en fonction de l'arrondissement d'origine, chaque mairie puisse librement et directement délibérer sur les inscriptions d'associations qui concerneraient son arrondissement. La possibilité de transférer cette gestion de crédits pourra être étudiée avec la Direction des Finances et des Achats.

Donc, proposition de retrait et proposition de mettre en œuvre la proposition que j'ai formulée à l'instant.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Emmanuel GRÉGOIRE.

Je vous propose donc de mettre...

Vous le retirez ?

Merci beaucoup, Madame la Maire du 5e, excusez-moi.

Le vœu n° 72 est retiré. Absolument.

Merci.

De ce fait, je ne mets qu'aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 60.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DDCT 60).

2021 DSIN 5 - Convention de services entre la Ville de Paris (DSIN) et l'École du Breuil. - Approbation signature.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Sur le projet de délibération DSIN 5, il y a un amendement technique de l'Exécutif, le n° 118. Il s'agit de la convention de services entre la Ville de Paris et l'École du Breuil. Il s'agit de l'approbation d'une signature.

Je vous propose de passer au vote de cet amendement technique.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 118 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 118 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSIN 5 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DSIN 5).

Le projet de délibération DSIN 5 étant adopté, je vous propose de suspendre la séance.

On se retrouve à 14 heures 30.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de Mme Léa FILOCHE, adjointe).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

2021 DSIN 6 - Convention de partage des codes sources et autres composants techniques associé à l'application mobile "Dans ma Rue" entre la Ville de Paris et l'établissement Public territorial de Plaine Commune.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous reprenons les travaux de la 5e Commission, avec l'examen du projet de délibération DSIN 6 relatif à une convention de partage des codes sources et autres composants techniques associés à l'application mobile "Dans ma rue" entre la Ville de Paris et l'établissement public territorial de Plaine Commune.

Allez-y, Monsieur BALADI, je vous en prie.

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, chers collègues, dans ce projet de délibération, nous sommes amenés à voter une convention de partage des codes sources de l'application mobile "Dans ma rue" entre la Ville de Paris et Plaine Commune.

Nous ne pouvons que nous féliciter et soutenir ce projet de délibération et ce partenariat. Je rappelle d'ailleurs que mon groupe, Changer Paris, notamment Paul HATTE, a fait de nombreuses propositions par rapport à "Dans ma rue", notamment sur l'"open data" des codes de source.

Par contre, permettez-moi, Madame la Maire, de vous alerter sur les moyens que vous donnez aujourd'hui à cette application. Autrefois méconnue, elle est en effet de plus en plus utilisée par les Parisiens et c'est une très bonne chose. Elle permet aux Parisiens de faire remonter des absences de signalisation, du mobilier urbain dégradé, des objets abandonnés, des nids-de-poule, ainsi que des problèmes d'éclairage.

Mais elle est aussi et surtout victime de son succès. Les riverains qui remontent ces anomalies nous le disent au quotidien : les signalements sont réguliers et répétés sans que des actions de correction soient systématiquement faites. Or, dans le cadre de la sécurité et de la propreté de la Ville, nous savons que nous devons agir vite et de façon ciblée ; c'est la théorie de la vitre cassée.

Pire, la clôture pour résolution d'incident est régulièrement effectuée, alors que des problèmes sont toujours en cours. Les services n'ont pas les moyens humains et surtout technologiques. Je donne comme exemple les photos déposées dans l'application qui sont non disponibles sur leurs téléphones ou tablettes.

Il faut effectivement continuer à communiquer sur cette application, mais aussi et surtout donner les moyens au service de résoudre les anomalies remontées par les Parisiens.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Jérôme GLEIZES, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Je profite de ce projet de délibération pour saluer le travail que fait la Direction des services de l'Information et du Numérique, qui n'en est pas à sa première application en "open source".

Pour savoir ce qu'est exactement l'"open source", c'est la possibilité de partager le code source, mais c'est aussi que ceux qui ont utilisé ce code source soit dans l'obligation de le partager. Cette réflexion est issue des travaux de Richard STALLMAN, qui avait détourné le principe du copyright par un autre terme, qu'il appelait le "copyleft", c'est-à-dire la "gauche d'auteur" si on traduit en français.

Cette notion de "gauche d'auteur" permet vraiment de faire partager la communauté et pas uniquement des programmeurs, mais aussi de ceux qui utilisent ces applications et qui peuvent faire leurs propres commentaires. Ici, on va utiliser la plateforme Forge.

Le seul souci dans ce projet de délibération, c'est qu'il existe de nombreuses licences de logiciels libres, or on ne cite pas ici le type de licence et je trouve que cela fragilise un peu juridiquement la convention jointe à ce texte. C'est quand même quelque chose d'assez bien établi et il y a toute une jurisprudence sur comment faire pour éviter que les gens privatisent le code. Lorsqu'on met un code source en accès libre, le risque est que des sociétés de logiciels en fassent quelque chose de privé et il y a donc tout un système de protection, une jurisprudence par rapport à cela.

Je trouve que c'est là un peu fragile car la seule chose indiquée dans la convention est de dire que l'on va passer par "Forge". Pour ceux qui ne connaissent pas, c'est un site qui regroupe énormément de logiciels libres sur une plateforme internationale, ce qui permet aux développeurs de travailler et d'échanger des outils, et pas uniquement le code source. Je pense sur ce point qu'on pourrait donc faire mieux par rapport à cela.

Dans la dernière mandature, on avait dit que l'on participait à "April", qui est l'"Association pour la promotion du logiciel libre". La Ville de Paris est membre de cette fondation depuis une dizaine d'années maintenant, et eux aident à ce travail juridique parce que le problème ici n'est pas tellement technique mais surtout juridique. Il est en effet important de protéger de façon à ce qu'il n'y ait pas de privatisation de ce code source.

Je vous appelle bien sûr à voter ce projet de délibération qui est très important.

Puis l'autre élément important est le type de coopération. Cette convention est faite avec l'Etablissement public territorial de Plaine Commune, ce qui veut dire qu'il n'y a pas que la Ville de Paris mais aussi nos partenariats, notamment nos amis du 93. Cela permet de montrer aussi la force de la coopération entre collectivités territoriales.

Votez, bien sûr, ce projet de délibération.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre à tous les deux, je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci beaucoup aux Conseillers qui se sont inscrits sur ce projet de délibération, et dont je comprends que tous les deux sont en soutien de ce projet de délibération, qui est une des très grandes réussites de développement autour des enjeux du logiciel libre. Nous avons régulièrement l'occasion de voter des conventions de partage de codes sources, en particulier sur cette application "Dans ma rue".

Ces applications, que l'on appelle dans le secteur de gestion de l'espace public les applications "Fix My Street", "Cyclic Fix" sont pour repérer un dysfonctionnement, le signaler et ensuite déclencher des interventions correctives. Elles sont particulièrement utiles parce qu'elles permettent aux services de démultiplier, via la mobilisation des citoyens, de tout un réseau de déclarants ; c'est aussi le cas de nos propres agents qui utilisent largement l'application pour les propres besoins de signalement faits en interne à la Ville.

Cette application est montée en puissance depuis de nombreuses années. Au départ, c'était une application réservée plutôt aux Parisiens. Puis face au succès et à l'utilité de cet outil, c'est tout un "process" administratif qui a été revu, réorganisé, de façon à accompagner la montée en puissance du nombre de déclarations.

Il y a encore quelques éléments perfectibles, notamment celui sur lequel vous nous interpellez, Monsieur BALADI, et qui est réel. Le problème de ce type d'outil, c'est qu'il crée aussi une forme d'impatience : à partir du moment où on déclare, on peut légitimement avoir l'attente, l'envie que le problème soit résolu dans l'instant. Mais

c'est plus compliqué et vous le comprenez bien, parce que derrière ces déclarations s'engage une arborescence de typologies d'interventions de natures différentes.

Une grande partie des interventions sont traitées en direct par les services de la Ville. Exemple : quand vous faites un signalement de propreté, au début de la vie de "Dans ma rue", cela arrivait sur un service centralisateur, mais qui ensuite a été totalement redistribué sur les services de proximité, de façon à raccourcir le délai d'intervention. Quand vous avez un signalement dans un arrondissement, c'est l'atelier propreté compétent qui reçoit la notification et l'encadrement de l'atelier propreté a tout un "back-office" de reçu de l'alerte, de traitement des images, etc.

C'est plus compliqué lorsque ce sont des signalements qui font intervenir des prestataires extérieurs, et encore plus quand ce sont des sujets un peu longs à régler. Exemple : pour les signalements sur du défaut de mobilier urbain et d'éclairage public, c'est bien le prestataire qui reçoit directement l'ordre d'intervention, mais ce n'est pas parce que c'est déclaré que c'est fait dans l'instant, pour des raisons de stock et souvent pour des raisons de travaux publics. Par exemple, pour les problèmes des candélabres qui sont tordus par des accidents de voiture, il faut coordonner les travaux de terrassement, d'excavation et ensuite d'intervention. De la même façon, sur les travaux de type graphitage, cela fait appel aux prestataires qui interviennent en dégraissage du mobilier urbain.

Où cela peut être insatisfaisant, et nous essayons de travailler avec le service de la relation usagers, le secrétariat à la DDCT et le Secrétariat général, pour faire en sorte qu'il y ait une clarté de compréhension du message envoyé par la Ville. Ce n'est pas parce qu'un incident dans l'application "Dans ma rue" est clos qu'il est traité. Il est clos parce que l'ordre de mission a été transféré au service compétent, mais il peut parfois se dérouler du temps et souvent trop de temps, je vous l'accorde, avant que les choses concrètes aient été mises en œuvre.

Nous travaillons donc à une clarification des messages d'accusé réception sur les déclarations faites sur "Dans ma rue", de sorte à dire : vous avez déclaré tel type de problème, c'est tel service de la Ville ou tel prestataire qui va en avoir la charge ; nous clôturons le dossier "Dans ma rue", en revanche il faudra encore un peu de délai. Nous travaillons notamment sur des contrats de performance, je dirais, qui permettent de donner une visibilité de délai d'intervention sur ces sujets aux Parisiens.

Il n'empêche que le succès de cette application est remarquable. Je tiens à saluer tout particulièrement la DSIN, la qualité de l'équipe de développement de la plateforme Lutèce en "open source" avec des applicatifs développés en langage informatique Java. Ils permettent d'avoir un outil extrêmement robuste et dont désormais beaucoup de collectivités veulent faire l'usage.

Je vous invite à soutenir ce projet de délibération qui est une belle reconnaissance du travail de la DSIN et de notre administration.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSIN 6.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2021, DSIN 6).

2021 DU 55 - Z.A.C. P.R.G. (13e). - Acquisition et cession auprès de la SEMAPA de diverses emprises.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 55 et l'amendement n° 119 déposé par le groupe Ecologiste de Paris qui s'y rattache, concernant l'acquisition et la cession auprès de la SEMAPA de diverses emprises.

La parole est à Jean-Baptiste OLIVIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Madame le Maire, j'ai toujours été...

D'accord, je reprends. Madame la Maire...

J'espère que vous applaudirez aussi après.

J'ai toujours été opposé à la création du quartier Masséna-Bruneseau. Toujours et dès l'origine, il y a dix ans, quand personne ou presque ne s'intéressait aux enjeux dont il est question aujourd'hui. Je rappelle cela car, au milieu de ce projet de délibération présenté comme technique, il y a des parcelles qui doivent attirer notre attention.

L'assiette foncière formée des parcelles cadastrées 13-BZ-25 et 13-BZ-26, celle-ci, actuellement occupée pour loger les bâtiments de la cité technique administrative, servira à construire une tour de 100 mètres au pied d'un échangeur autoroutier.

Il y a dix ans, je dénonçais ce quartier de tours situé entre les boulevards périphériques, les boulevards des Maréchaux, les voies de chemin de fer, la déchetterie du SYCTOM., avec vue sur les usines de béton des quais de Seine.

Je m'inquiétais également des moyens de déplacement de ces milliers de nouveaux habitants et travailleurs. La réflexion notamment sur le prolongement de la ligne 10 est au même point qu'il y a dix ans. Le tramway, déjà engorgé, ne résoudra rien.

Aujourd'hui, je n'ai pas changé d'avis. Pour cette raison, nous ne pouvons pas voter ce projet de délibération en l'état. Il est temps de reprendre le dossier de bout en bout.

Ce Conseil de Paris est très axé sur la transition écologique - nous l'avons vu hier. Comment cette majorité peut dire tout et le contraire de tout ? Comment peut-on le mercredi palabrer sur les forêts urbaines et le jeudi passer en catimini un projet de délibération pour construire une tour ? Ecolos le mercredi, bétonneurs le jeudi ! D'un côté les mots, de l'autre les actes. Qui peut croire encore que cette majorité défend l'écologie ?

Au-delà de ce projet de délibération et de cette parcelle, c'est une position d'ensemble que nous devons avoir. Les tours, sorties si vite de terre, ne doivent pas être l'arbre qui cache la forêt de béton.

Un "Réinventer Paris" spécifique au quartier Masséna-Bruneseau a été mené entre 2017 et 2019. La Ville a choisi un projet de 90.000 mètres carrés, répartis en huit bâtiments, dont deux tours, celle de 100 mètres dont il est question ici, et celle de 180 mètres, baptisée avec une ironie presque insultante "Village vertical".

On parle à longueur de Conseil de changement climatique, on crée une Direction de la transition écologique, on prépare un P.L.U. baptisé "bioclimatique", et on laisserait construire des immeubles de grande hauteur hautement énergivores ? Soyez cohérents, revoyez votre copie, remettons tout à plat, comme pour Bercy-Charenton. Cela passe aujourd'hui par le rejet du DU 55 et cela ne doit pas s'arrêter là.

Dans leur amendement, les "Verts" s'attaquent à une tour pour des raisons écologiques que nous partageons, mais aussi parce que ces logements seront privés. Dès l'origine, je dénonçais le fait que ce quartier devait contenir un minimum de 50 % de logement social, ce qui est aberrant pour un arrondissement comme le 13e.

Empêcher une tour de logements privés, ce serait accroître encore ce taux pour le reste du quartier. Il faut prendre acte aujourd'hui que le 13e manque de logements en accession à la propriété et que ces tours seront remplacées par des immeubles moins hauts, mais à destination des classes moyennes en accession libre.

C'est dans cette optique que nous voterons cet amendement : construire moins, construire mieux, à des prix abordables, pour mettre le pied à l'étrier de ceux qui veulent acquérir un logement à Paris.

Tout est donc à revoir, avec moins de densité, moins de surfaces, plus de logements privés qualitatifs pour attirer les classes moyennes, plus d'équipements publics et évidemment plus d'espaces verts. Vos arbres, plantez-les ici !

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Émile MEUNIER, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Émile MEUNIER. - Madame la Maire, mes chers collègues, je dois vous confesser quelque chose : après un an de mandat à la présidence de la 5e Commission de l'urbanisme, ce n'est que très récemment que j'ai découvert l'ampleur de ce qui nous attendait dans le 13e arrondissement.

Une tour de 180 mètres - en plus des tours du haut, je précise -, une tour de 100 mètres et à chaque fois du bureau et des appartements privés, et je crois un centre commercial dans la tour de 180 mètres. Puis des tours de 50 mètres en bois, on peut s'en réjouir, mais entre les échanges du périphérique ! Et là, je vous invite à aller voir les images sur Internet : vous avez le périphérique, la bretelle qui rentre dans le périphérique et dans le petit espace qu'il reste, ce ne sont pas trois bosquets mais une tour de 50 mètres que l'on érige.

Pour ce qui concerne plus précisément notre projet de délibération DU 55, je parle ici de la tour Bruneseau de 100 mètres. Nous nous occuperons des autres tours plus tard, mais pour celle de 100 mètres, sachez qu'à mes yeux cette tour Bruneseau, c'est un peu au logement ce que le 4x4 est à la mobilité : c'est anti-écolo, c'est ostentatoire et c'est très cher.

Anti-écolo pourquoi ? Pour construire 100 mètres, vous vous doutez bien qu'il faut des matériaux d'une résistance que l'on ne trouve pas ailleurs : du ciment, de l'acier, etc. Il faut le produire, il faut le construire. Tout cela coûte très cher et c'est cher aussi en bilan carbone et en ressources.

Mais les tours, c'est aussi très énergivore. Il faut comprendre que vous devez tout faire monter tous les jours ; c'est une petite ville que vous montez tous les jours, avec les fluides, les biens, les personnes, et cela est très énergivore. Je ne vous parle pas non plus des coûts que vous devez mettre pour réchauffer la tour en hiver et la rafraîchir en été, car plus la tour a de surface avec l'extérieur, plus les convections passent - je ne vous ferai pas un

cours de physique chimie dont je serais bien incapable - mais ce qui est certain, c'est que cela a été démontré : c'est très énergivore.

C'est ostentatoire aussi parce que ce n'est pas le Paris que nous voulons. La ville que nous aimons, c'est une ville à visage humain. C'est une ville où on peut voir le fameux vélum des toits haussmanniens, où l'on peut admirer le faubourien. Excusez-moi mais lorsqu'on va dans le 13^e arrondissement ériger du jour au lendemain autant de grandes tours, c'est tout Paris - pardon du mot - qu'on défigure ! Quelles photos les touristes prennent de Paris ? Est-ce la tour Montparnasse ou le Paris que l'on aime, haussmannien et faubourien ?

Alors on va en parler des pauvres ! On va en parler, mes chers collègues. Cela tombe bien parce qu'une tour de cette hauteur, cela coûte très cher. Pourquoi ? Pour les moindres carreaux cassés à 18 mètres de haut, vous êtes obligé de faire venir un petit chariot avec trois personnes. Vous êtes obligé de doubler les cages d'ascenseur pour des raisons de sécurité. Vous avez un PC de pompiers spécialisés. Vous sortez un appartement à 15.000 euros du mètre carré. Alors les pauvres, parlons-en ! Ce sont des appartements de haut standing. On est sur un modèle Miami, voilà la vérité. Il n'y a pas un logement social dans cette tour.

Moi, je m'y oppose et les Ecologistes aussi. Et j'ai cru comprendre, pour des raisons différentes et j'y reviendrai, que vous vous y opposez pour des questions écologiques.

Comment faire ? Il me reste très peu de temps et très rapidement sur la technique.

En 2019, on a cédé l'emprise de la cité administrative à la SEMAPA, la SEMAPA qui doit rénover un peu la cité mais qui veut surtout faire sa tour de 100 mètres. Dans cette cession, il est prévu que dans les trois ans, si on n'a pas relogé le service public de la mairie, qui est déjà dans la cité administrative, il y a une clause résolutoire qui fait tomber la cession. Ce projet de délibération dit : on n'a pas réussi à reloger, donc prolongeons le délai pour nous donner le temps de reloger et ne pas faire tomber la cession.

Qu'est-ce que nous disons dans cet amendement ? On ne prolonge pas le délai, on actionne la clause résolutoire à son échéance, c'est-à-dire dans quelques mois, on récupère le terrain et on ne fait certainement pas une tour de 100 mètres de haut pour des appartements privés.

Nous voulons donc, et nous l'assumons, remettre en cause le modèle de Bruneseau Nord et Sud qui repose, il faut le dire, financièrement sur ces tours. Nous voulons tout remettre à plat. Et nous l'assumons, Ecologistes.

Evidemment, les besoins de la Ville, qu'est-ce que c'est ? Des parcs. Oui, on a besoin de parcs et on passe notre temps à le dire quand on parle d'écologie. Alors faisons-les. Les parcs de 2030, c'est maintenant qu'on les fait. Et on a besoin de logements abordables, O.F.S., logements sociaux, etc. Faisons-le et répondons aux besoins des Parisiens.

Merci, mes chers collègues.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

J'ai une demande de prise de parole de la présidente du groupe Ecologiste. On fait d'abord la réponse ?

Mme Fatoumata KONÉ. - En fait, vous l'avez compris à travers l'intervention d'Émile MEUNIER, ce sujet est très important pour les Ecologistes. Nous demandons un scrutin public sur l'amendement, ainsi que sur le projet de délibération.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Très bien, c'est noté.

Je vous donne quand même la parole, Monsieur le premier adjoint, pour la réponse.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, il arrive parfois dans cette Assemblée que des projets de délibération se trouvent malgré eux piégés pour des sujets qui ne les concernent pas. Ce projet de délibération n'est pas un projet de délibération qui permettra de faire obstacle au projet Bruneseau.

En aucun cas, il ne fera obstacle en lui-même au projet Bruneseau. Bruneseau, nous aurons l'occasion de revenir à maintes reprises sur ce projet. J'entends les observations qui sont formulées et je comprends donc que nous devons bouger, mais ce projet de délibération ne permet pas de faire obstacle au projet Bruneseau.

Ce projet, et je le dis avec le bénéfice de celui qui n'en avait pas la charge à l'époque, respecte le P.L.U. dans sa modification de 2016, en particulier sur l'O.A.P. qui concerne Paris Rive Gauche et que la majorité a voté, et que les "Verts" ont voté en 2016. L'O.A.P. PRG en 2016 est intégrée à la modification et vous l'avez votée. Le projet Bruneseau, dans ses dimensions gabaritaires, est la conséquence de quelque chose que vous avez voté.

Deuxième observation - vous l'avez dit et je me permets de le redire -, le projet Bruneseau est issu d'un appel à projet "Réinventer Paris", qui a fait l'objet d'un jury associant les communes limitrophes, en particulier la commune d'Ivry.

Je crois au moins qu'on se rassemble sur ce point sur l'ensemble des bancs de notre Assemblée, qui est que le quartier mérite un peu que l'on y travaille rapidement, vu l'hostilité dont il témoigne pour les riverains qui ont à l'emprunter - cela m'arrive parfois en courant. Le quartier est totalement inhospitalier et il faut le retravailler. Et il est rendu particulièrement complexe parce que ce sont des emprises. C'est toujours le sujet d'allier des contraintes et quand on essaie de les mettre en cohérence, on se rend compte qu'il y a des obstacles.

Le projet a été validé à travers ce concours "Réinventer Paris" avec un jury. Chacun avait eu l'occasion d'exprimer sa position. Et il est à tel point validé que la SEMAPA, société d'économie mixte d'aménagement de ce secteur Paris Rive Gauche, a racheté les terrains et est désormais le porteur du risque financier. C'est la SEMAPA qui paiera, c'est la Ville de Paris qui paiera toute modification de programme qui visera à dégrader l'équilibre économique du projet.

Quand on conçoit un projet urbain - pardon de vous le dire -, on a quand même des objectifs d'équilibre économique des programmes et d'essayer de concilier des objectifs d'intérêt général. En l'occurrence, on permet d'avoir 50 % de végétalisation en horizontal sur le projet Bruneseau.

Oui, il y a des immeubles de grande hauteur. Vous savez que je ne suis pas hostile par principe à ces structures, parce que je considère que c'est l'un des moyens rationnels d'articuler nos ambitions d'horizontalité, de préservation des espaces verts, de préservation de pleine terre, avec les contraintes économiques qui s'imposent à nous, les services publics, les écoles et les logements que l'on veut y mettre. Quand on travaillera collectivement à l'évolution du projet Bruneseau, vous verrez que mettre en cohérence toutes ces contraintes n'est pas simple.

Ce projet de délibération est simplement un sujet très technique - je l'évoque pour peu qu'il ait le moindre intérêt ici - de déclassement de la cité Kagan, dans laquelle sont logés des agents qui ont besoin qu'elle soit rénovée. C'est juste cela, ce projet de délibération : permettre, en maintenant le déclassement, d'engager la rénovation pour améliorer les conditions de travail et d'accueil des agents.

Que certains imaginent l'utiliser pour faire obstacle à Bruneseau, je dis c'est dommage parce que nous aurons collectivement suffisamment l'occasion d'y revenir pour, à ce moment-là, nous exprimer, chacun dans notre singularité, avec les nuances dont j'ai bien compris l'esprit. Mais nous aurons l'occasion de débattre du projet Bruneseau et je trouve dommage de piéger le projet de rénovation de la cité Kagan à l'occasion de ce projet de délibération.

Cela ne fera pas obstacle au projet Bruneseau mais je prendrai acte de la décision de notre Assemblée.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je suis saisie d'une demande d'explication de vote de la part du président du groupe Communiste, Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Nous voterons pour le projet de délibération et contre l'amendement présenté par le groupe Ecologiste.

La principale raison qui argumente l'amendement des Ecologistes, c'est empêcher une tour de verre, signe d'un urbanisme des années 1970. Mais cette vision néglige la réalité : les aménagements effectués par notre majorité, les objectifs d'un programme varié sur l'ensemble du quartier Bruneseau, notamment sa relation avec la ville d'Ivry-sur-Seine, ville populaire.

Le 13e vient mettre en service une école de grande qualité, boulevard Jean-Simon, des logements sociaux, une résidence sociale, le projet d'immeuble contesté sur la parcelle de la Ville sur un immeuble de logements privés orienté vers la Seine. Sur la partie sud de cette parcelle sont prévus des immeubles d'activité et de commerces.

Il s'agit de mettre fin à une sorte de "no man's land" à la frontière de deux villes pour, au contraire, y implanter la vie. Il y a quinze ans, sur les franges Est de cette parcelle, une résidence étudiants sociale a déjà été réalisée en bas de la rue Bruneseau. Rappelons que l'échangeur du périphérique a été entièrement restructuré et compacté, de manière à réduire les nuisances routières et à libérer du foncier.

Il y a quelques mois était dénoncé l'abattage d'arbres. Ce qui n'est pas dit et c'était l'objet de ces travaux, c'est la réalisation de parcours de bus en site propre à haut niveau de service, le T Zen, qui relie le pôle d'échange de la Grande bibliothèque, Ivry, Vitry, Charenton.

Nous refusons cet amendement qui tente le blocage et ne tient compte ni des équilibres, ni des différents quartiers Paris Rive Gauche, 50 % de logements sociaux neufs chauffés par le réseau urbain, une quantité de nouveaux espaces verts et d'équipements publics, ni de la relation concertée avec la ville d'Ivry.

Nous voterons donc contre cet amendement.

Comme pour le quartier d'Austerlitz, certains parlent ici d'un îlot de chaleur en taisant l'état actuel entièrement minéral des abords de la gare alors que seront multipliées par trois les surfaces plantées du square jardin Marie-

Curie. Permettez-moi de penser, eu égard à la profession de Jean-Noël AQUA, qui n'avait pas apprécié cette démagogie.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je vous propose une suspension de séance de cinq minutes pour que nous puissions procéder à l'organisation du vote ; c'est normal puisqu'il faut distribuer les cartes, etc. On se retrouve dans cinq minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à quinze heures, est reprise à quinze heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Léa FILOCHE, adjointe).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux.

2021 DU 55 - Z.A.C. P.R.G. (13e). - Acquisition et cession auprès de la SEMAPA de diverses entreprises. (Suite).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, êtes-vous prêts ? On va pouvoir procéder au vote. Installez-vous toutes et tous à vos places, s'il vous plaît.

Pour rappel, nous allons d'abord procéder au vote de l'amendement n° 119 présenté par le groupe Ecologiste de Paris. Puis, nous voterons sur le projet de délibération DU 55.

Il y a un avis défavorable de l'Exécutif sur l'amendement n° 119.

Si vous avez un pouvoir, restez à votre place et changez de carte sur le temps du vote.

On vote, au scrutin public, sur la proposition d'amendement n° 119 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Est-ce que tout le monde a pu voter ?

Est-ce que cette fois-ci tout le monde a pu voter ?

Du coup, je clos le scrutin.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 157

Suffrages exprimés : 152

Majorité absolue : 77

Abstentions : 4

NPPV : 1

Pour : 89

Contre : 63

La proposition d'amendement n° 119 est adoptée.

(Voir détail des votes annexe n° 2).

Quel est l'avis de l'Exécutif sur le projet de délibération DU 55 ainsi amendé ?

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Nous allons voter le projet de délibération ainsi amendé. Le Conseil a choisi de voter cet amendement, nous votons le projet de délibération ainsi amendé.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Très bien.

Nous allons passer au vote, au scrutin public, du projet de délibération DU 55 ainsi amendé, assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

C'est un vote électronique.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Est-ce que tout le monde a voté ?

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 155

Suffrages exprimés : 147

Majorité absolue : 74

Abstentions : 7

NPPV : 1

Pour : 146

Contre : 1

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DU 55).

(Voir détail des votes annexe n° 3).

2021 DU 77 - Appel à projets Inventons la Métropole du Grand Paris. - Site Porte de Saint-Ouen (17e). - Avenant à la promesse de vente conclue avec la SNC Paris 17 and Co.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 77 relatif à un appel à projet "Inventons la Métropole du Grand Paris" sur le site de la porte de Saint-Ouen, dans le 17e arrondissement.

La parole est à Alix BOUGERET, pour cinq minutes, pour le groupe Changer Paris.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Madame la Maire.

Très brièvement, un mot pour saluer ce projet de délibération et ce projet qui aura lieu dans le 17e arrondissement, "17&Co", un projet qui s'inscrit dans le dispositif "Inventons la Métropole du Grand Paris".

C'est un projet porte de Saint-Ouen, vous le disiez, dans le 17e, qui vient parfaire un quartier en pleine mutation aux abords de la porte Pouchet et qui va accueillir aux portes de Paris des services variés, hôtel, bureaux, auberge de jeunesse, etc. Le détail est dans le projet de délibération et ce, conformément....

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, il y a beaucoup de brouhaha et c'est vraiment pénible. Si vous pouviez rapidement sortir de l'hémicycle, si vous avez des conversations à avoir, je vous en remercie.

Vous pouvez continuer, Madame BOUGERET.

Mme Alix BOUGERET. - ... un projet qui va parfaire le quartier en pleine mutation de la porte Pouchet, je le disais, avec plusieurs services attendus, notamment un hôtel, des bureaux ou encore une auberge de jeunesse et ce, conformément aux prescriptions du P.L.U. en matière notamment de végétalisation ou d'utilisation de biomatériaux.

C'est donc un projet qui est soutenu...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Vraiment, s'il vous plaît, ce n'est pas correct pour la personne qui intervient.

Mme Alix BOUGERET. - Non, ce n'est pas correct !

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Pardon, Madame BOUGERET, allez-y.

Mme Alix BOUGERET. - C'est pourtant un beau projet.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Je n'en doute pas.

Mme Alix BOUGERET. - C'est un projet qui est évidemment soutenu par la mairie du 17e, par son maire Geoffroy BOULARD, et qui est attendu des acteurs du quartier, bailleurs ou habitants.

Il y a plusieurs réunions. Une réunion a été organisée en 2019, une réunion publique de présentation, et une nouvelle sera organisée en novembre pour évoquer, avec les riverains notamment, le déroulement des travaux.

Mon groupe votera donc ce projet de délibération qui, je n'en doute pas, réunira l'ensemble des membres, notamment au sein de la majorité plurielle de cet hémicycle.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Émile MEUNIER, du groupe Ecologiste de Paris, pour cinq minutes maximum.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, c'est un projet "Réinventons la Métropole" et je dois dire que, tant dans le principe que dans la programmation du projet, c'est à 180 degrés par rapport à ce que nous, Ecologistes, voulons pour Paris.

Je m'explique. Il faut partir des besoins. Nous avons une crise écologique. On en a longuement parlé hier et je crois que toutes et tous ici sommes d'accord sur ce point. Nous avons une crise du logement, c'est une réalité, et du logement abordable, parce que le logement à 15.000 euros du mètre, il y aura toujours des personnes pour en trouver, mais du logement abordable, celui que nous voulons.

Et nous avons très peu de foncier à Paris, très, très peu. Il reste quelques friches, qui ne nous appartiennent pas, et sur lesquelles on a une maîtrise somme toute très relative via un P.L.U. très permissif, et on a des friches que l'on détient en propre. Pour moi, ces friches sont des mines d'or, de véritables mines d'or dans le monde qui nous attend, parce que c'est ce qui nous permettra d'avoir un levier d'action pour résoudre les deux crises que j'évoque à l'instant : la crise climatique en y mettant de la nature et la crise du logement en y mettant des logements abordables.

Et nous, qu'est-ce que nous avons fait ? Via ces opérations de "Réinventer", nous avons donné cela à son prix, certes, mais à des promoteurs pour qu'ils puissent faire grosso modo ce qu'ils veulent dessus. En l'occurrence, ils font une chose : des profits. Et pour faire des profits, un promoteur fait des bureaux, des centres commerciaux et des hôtels. C'est toujours la même chose et nous aurons toujours cette discussion sur les projets "Réinventer Paris" ou "Réinventer la Métropole".

On va donc se retrouver avec un projet où on aura pris notre foncier pour qu'un promoteur fasse une plus-value sur des bureaux et un hôtel 4 étoiles qui ne correspond pas aux besoins des Parisiens.

Donc, nous voterons pour ce projet de délibération.

Je vous remercie, mes chers collègues.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Je pense que si on a bien suivi votre intervention, on a bien compris que c'était un contre.

Du coup, pour vous répondre, je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup. Je me réjouis du soutien unanime apporté à ce projet de délibération sur les bancs de notre Assemblée !

Plus sérieusement, c'est un beau projet. C'est un beau projet sur une parcelle qui est particulièrement complexe, un "no man's land" entre le 17e et Saint-Ouen.

Et pardon de vous le dire, Monsieur MEUNIER, les promoteurs ne font pas n'importe quoi. C'était un concours dans lequel il y a eu une compétition organisée avec un jury. Et le jury - je n'en étais pas - a choisi le projet qui lui paraissait le plus pertinent, le plus équilibré, le plus utile. Donc, il y a dedans une programmation mixte, particulièrement exemplaire sur le plan de la construction avec des matériaux biosourcés, une végétalisation maximale des terrasses et des toitures, le recours au réseau de chauffage urbain C.P.C.U., un système de compostage, une station au gaz naturel intégrée au programme de construction, deux programmes hôteliers effectivement, un incubateur, des commerces et un pôle de mobilité.

Donc, je pense que c'est un beau projet, sur un endroit qui mérite d'être requalifié, et j'espère que vous soutiendrez ce projet de délibération qui est un avenant à la promesse de vente conclue avec la SNC "Paris 17 & Co".

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 77.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DU 77).

2021 DU 110 - Cession de parcelles de terrains au Département des Yvelines en vue de la réalisation du projet déclaré d'utilité publique de liaison routière entre la RD190 et la RD30.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 110 concernant la cession de parcelles de terrains au Département des Yvelines en vue de la réalisation du projet déclaré d'utilité publique de liaison routière entre la RD190 et la RD30.

Je donne la parole à Léa VASA, du groupe Ecologiste de Paris, pour cinq minutes maximum.

Mme Léa VASA. - Merci, Madame la Maire.

Pour ce projet de délibération, en concertation avec nos homologues écologistes des Yvelines et des associations concernées localement, nous allons voter contre ce projet de délibération parce qu'il s'agit d'une cession pour créer une liaison routière, donc pour bétonner et polluer un espace aujourd'hui naturel.

Il est, certes, un peu dénaturé puisqu'on l'a tellement pollué à force d'étendre des boues d'épuration du S.I.A.A.P. qu'aujourd'hui il n'est plus bon pour l'agriculture, mais cela reste un terrain que l'on pourrait renaturer. Mais on lui donne plutôt la vocation d'être encore plus pollué pour faire finalement cette presque autoroute qui, selon les analyses d'impact qui ont été faites, va plutôt engorger les réseaux routiers existants.

Le projet a été critiqué par l'autorité environnementale pour plusieurs sujets. Il n'y a notamment aucun plan pour les réseaux de transports en commun sur ce futur axe de circulation. Une analyse d'impact environnemental a été très difficile à faire : le projet, qui est en fait très grand, a été morcelé en de nombreux petits projets, ce qui fait que l'on n'arrive pas à avoir une vue globale ; cela a d'ailleurs été critiqué et ce n'est pas tout à fait légal. Puis, comme je l'ai déjà dit, cela va saturer les réseaux existants.

C'est une cession qui va finalement servir un projet au profit de la voiture individuelle dans des zones naturelles. Et quand on voit les interventions qui ont eu lieu mercredi matin sur la transition écologique de Paris, où tout le monde, notamment sur les bancs des collègues Les Républicains, était plus vert que vert, franchement on rigole en voyant ce projet qui a été proposé par le Conseil départemental Les Républicains des Yvelines.

Donc, je vous invite à ne pas voter en faveur du projet de délibération sur cette cession.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, Madame VASA. Je dois dire que vous avez fait une intervention partielle, pour ne pas dire partielle, sur ce projet de délibération.

Il s'agit effectivement d'une cession de terrain au Département des Yvelines dans le cadre d'un projet très important d'accessibilité du territoire, dit de la Boucle de Chanteloup, pour un réaménagement et développement. Mais vous n'avez présenté que le mauvais aspect du projet de délibération et il est évidemment beaucoup plus riche.

La création d'une route effectivement ne porte que sur une très infime minorité du terrain qui est vendu, en l'occurrence une parcelle estimée à 6.579 mètres carrés exactement, sur un terrain, vous l'avez évoqué, qui est pollué et contigu à une des plus grandes décharges à ciel ouvert de France ; celle-ci date, certes, d'il y a longtemps mais elle est là.

Précisément, la Ville de Paris, en lien parfaitement travaillé avec le Conseil départemental des Yvelines, vend également 51.000 mètres carrés de terrain dit de compensation environnementale qui seront laissés en pleine nature. Et nous avons évidemment demandé au Conseil départemental des Yvelines que ces terrains soient bien grevés d'une clause d'affectation à cet usage de compensation écologique.

À moins de théoriser que plus aucune route dans l'histoire de l'humanité ne devra être construite, le bon principe est bien celui de la compensation : on crée une petite route et un immense espace de compensation, tel que le prévoit bien, pour être exhaustif, ce projet de délibération.

Nous avons beaucoup travaillé avec le Conseil départemental et nous vous invitons à voter ce projet de délibération.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 110.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DU 110).

2021 DU 136 - Cession d'un immeuble 83, avenue de la République à Meaux (77).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 136 relatif à la cession d'un immeuble au 83, avenue de la République à Meaux.

Je donne la parole à Léa VASA, pour le groupe Ecologiste de Paris, pour cinq minutes maximum.

Mme Léa VASA. - Merci.

Egalement sans surprise, notre groupe invitera à voter contre ce projet de délibération.

Comme dans le cas de cession précédente, c'est un immeuble qui a été cédé par la Ville de Paris pour un projet, qui finalement n'est pas très problématique mais pas intéressant non plus. On l'a cédé sans mettre de critère sur le projet futur, ni social, ni environnemental. On cède un bâti public et on a déjà eu cet argumentaire.

Puis, dans l'attente de la première réunion du Conseil de l'immobilier, qui a été promise ici même sur les bancs de ce Conseil, et afin de pouvoir discuter de la stratégie immobilière de la Ville et des projets en cours comme celui-ci, nous ne voterons pas contre finalement mais nous nous abstiendrons sur ce projet.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Madame VASA, je connais vos positions et je les respecte. D'ailleurs, conformément à nos échanges lors de séances précédentes, nous organiserons le Conseil de l'immobilier au mois de novembre 2021, de façon à pouvoir rediscuter de tout cela.

Il s'agit ici d'un ensemble immobilier tout à fait mineur, marginal par sa taille ; c'est un petit logement de 100 mètres carrés avec un garage et on parle d'un atelier attenant de 160 mètres carrés. Nous avons proposé à la Ville de Meaux de l'acquérir et cela ne les a pas intéressés. En revanche, nous avons choisi avec la Ville de Meaux, en concertation avec eux, le repreneur.

C'est un cas de bien qui n'est plus utile aux services publics parisiens et qui n'est pas utile aux services publics des collectivités concernées par sa localisation. Par conséquent, nous le vendons et nous le faisons toujours en concertation avec les collectivités concernées.

Je vous propose donc de soutenir cette cession qui viendra abonder les recettes d'investissement de la Ville de Paris et permettre des investissements plus utiles aux Parisiens.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 136.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DU 136).

2021 DU 94 - Avenant n° 5 au mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SPL PariSeine pour la requalification du passage Boris Vian et des arcades de la rue de la Goutte d'Or (18e).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 94 relatif à un avenant n° 5 au mandat de maîtrise d'ouvrage avec la S.P.L. PariSeine pour la requalification du passage Boris Vian et des arcades de la rue de la Goutte-d'Or, dans le 18e.

La parole est à Jean-Philippe DAVIAUD, pour le groupe Paris en commun, pour cinq minutes maximum.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération, dont je me réjouis, est l'occasion de revenir sur ce beau projet. C'est un projet déjà ancien, qui a été concerté pendant très longtemps avec les habitants de la Goutte-d'Or. Ces habitants, qui connaissent, certes, un certain nombre de difficultés dans ce quartier que chacun connaît, mais qui tiennent à leur quartier et qui sont heureux d'y vivre, pour peu que nous puissions contribuer, notamment par ce type de projet, à améliorer le cadre et les conditions de vie. C'est bien ce dont il s'agit aujourd'hui.

Ce projet de délibération est assez technique, puisqu'il prévoit simplement l'exonération des droits de voirie pour la S.P.L. PariSeine qui assure la maîtrise d'ouvrage du projet ; c'est tout à fait technique et cela va permettre d'avancer dans ce projet qui s'inscrit dans un G.P.R.U.

C'est quelque chose qui est d'ampleur, très attendu par les habitants et qui malheureusement a pris du retard, notamment en raison de recours qui allaient un peu à l'encontre des discussions et des concertations qui ont eu lieu pendant très longtemps avec les habitants et les associations. Ces recours sont aujourd'hui purgés. Le projet a pu redémarrer et nous sommes tous impatients qu'il arrive à son terme.

Ce sera pour ce quartier de la Goutte-d'Or une avancée très importante, très attendue par ses habitants. C'est pourquoi je vous incite à voter massivement pour ce projet de délibération.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Émile MEUNIER, pour le groupe Ecologiste de Paris, pour cinq minutes maximum.

M. Émile MEUNIER. - Madame la Maire, mes chers collègues, je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit sur ce projet qui est utile et nous voterons évidemment pour.

Je voulais de mon côté valoriser la méthode qui a été choisie et qui, je crois, est la bonne au sein de cette majorité. Il faut savoir, sans rentrer dans les secrets de cuisine, qu'il y avait un désaccord au début sur ce que l'on allait faire d'une emprise dégagée à la suite des travaux du projet. Je ne rentre pas dans les détails, ce n'est pas important mais ce qui est important, c'est qu'une emprise se libérait et qu'il était prévu initialement de faire un immeuble.

Nous, les Ecologistes, on était contre dans ce quartier très dense, comme vous pouvez l'imaginer. On s'est donc mis autour de la table et on s'est dit qu'on allait faire ce choix véritablement avec les riverains et les riveraines.

Pour cela, on ne va pas se contenter de faire une concertation, d'entendre ce qu'ils disent et ensuite de choisir : on va donner aux riverains les moyens d'avoir la meilleure concertation possible, en leur présentant des scénarios qui auront été étudiés au préalable par les services. Cela peut être l'extension du gymnase, cela peut être un espace partagé, cela peut être un immeuble, qui sait ? Quoi qu'il en soit, tous ces scénarios auront été étudiés techniquement, chiffrés, et nous pourrons ensuite aller à la concertation en toute connaissance de cause.

Il me semble que c'est la méthode à suivre en termes de démocratie participative en faisant appel à l'intelligence des riverains et des riveraines de la Goutte-d'Or et du 18^e arrondissement.

Je tiens donc à remercier chaleureusement Éric LEJOINDRE, le maire du 18^e, pour avoir accepté le principe, ainsi qu'Emmanuel GRÉGOIRE qui a modifié le projet de délibération dans l'exposé des motifs pour bien inscrire ce point, et Anne-Claire BOUX, notre adjointe aux quartiers populaires, car la Goutte-d'Or est un quartier populaire.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci aux deux intervenants. Je n'ai pas à rajouter. On a beaucoup fait évoluer le projet pour que la S.P.L. ParisSeine puisse réaliser les travaux de requalification de ce secteur qui en a bien besoin. C'est un avenant qui permet de mettre en œuvre les modifications apportées.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 94.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DU 94).

2021 DDCT 16 - Subventions (120.500 euros) au titre de la vie associative et de la participation citoyenne à trente-deux associations.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la présentation d'un bilan et d'un plan "associations".

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 16, l'amendement n° 73 et le vœu référencé n° 74.

Le projet de délibération DDCT 16 est relatif à l'attribution d'une subvention de 120.500 euros au titre de la vie associative et de la participation citoyenne à trente-deux associations.

La parole est à Mme Delphine BÜRKL, pour le groupe "Indépendants et Progressistes", pour trois minutes.

Elle n'est pas là.

D'accord, Monsieur GOVCIYAN, vous présentez l'amendement n° 73.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Madame la Maire.

C'est un amendement par rapport à la subvention qui est accordée à l'association "Tout autre chose", une association qui est très établie dans le 9^e arrondissement et qui fait un travail remarquable de lien social entre les habitants, avec tous ceux qui sont en situation de besoin d'un lien social.

L'année dernière, cette association avait une subvention de 5.000 euros. Cette année, on a vu qu'elle avait baissé et n'était plus que de 3.000. Nous souhaitons donc que le montant initial de l'année dernière soit rétabli et que l'on revienne à 5.000 euros.

C'était le sens de l'amendement qui a été voté à l'unanimité au Conseil du 9^e arrondissement.

Merci.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Marie-Caroline DOUCERÉ, pour le groupe Changer Paris, qui doit aussi nous présenter le vœu n° 74, pour trois minutes maximum.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Madame la Maire, mes chers collègues, en début d'année, lors des réunions de la 7^e Commission, Mme TORANIAN avait annoncé un plan dédié aux associations. Ce sujet est en effet crucial.

Après une période de crise Covid compliquée pour l'ensemble des Parisiens, nous ne pouvons que féliciter les associations pour leur mobilisation dans des conditions souvent très difficiles. Leur présence et leurs actions diverses et variées leur confèrent une place centrale dans notre société.

Notre mandat et notre responsabilité d'élus nous imposent d'aider des associations reconnues pour un travail de qualité, au service de Paris et mobilisant des forces vives de notre ville. Cette responsabilité nous impose aussi de garantir une réelle transparence dans nos décisions et notre gestion.

C'est ainsi qu'au nom du groupe Changer Paris, j'estime indispensable d'établir, ensemble et avec les associations, un bilan de la politique associative parisienne, une véritable évaluation critique de l'utilisation des importantes sommes que nous débloquons pour les associations, et un audit des démarches administratives et des processus que nous exigeons d'elles, notamment pour l'attribution des subventions.

J'estime aussi que ce bilan général doit s'accompagner d'une politique ambitieuse et d'un plan destiné à soutenir et mieux accompagner au quotidien les associations dans leur action, afin de favoriser leur essor. Cela fait maintenant plusieurs mois que j'attends après ces annonces de voir inscrit au Conseil de Paris un projet ambitieux pour agir dans l'intérêt général des associations, et par extension de tous les Parisiens.

J'en profite aussi pour rappeler la demande de certains acteurs de terrain de voir organisé sur le parvis de l'Hôtel de Ville, comme cela avait pu se faire par le passé, un forum des têtes de réseaux associatifs. L'adjointe à la Maire de Paris, considérant que cette proposition manquait d'ambition, disait-elle, devait prendre une meilleure initiative à ce sujet. Aussi, pourriez-vous me dire où en est ce projet ?

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je rapporte ces projets de délibération au nom de ma collègue Anouch TORANIAN, à laquelle j'adresse mes affectueuses pensées et tous mes vœux de bonheur par avance. J'ai donc le rôle de répondre à plusieurs projets de délibération sur lesquels il y a des inscriptions.

Je ne vais pas revenir sur le contexte particulier avec la crise Covid qui a créé beaucoup de difficultés pour les associations ni rappeler combien la Ville est à plusieurs reprises intervenue en soutien, mais me positionner simplement sur les deux interventions concernant l'amendement n° 73 et le vœu n° 74 du groupe Changer Paris.

Sur l'amendement n° 73, je ne peux qu'émettre un avis défavorable. Évidemment nous avons tous individuellement la tentation de venir en soutien d'une association particulière, mais comprenez bien que face aux dizaines de milliers d'associations qui sont soutenues par la Ville de Paris, on ne peut pas détricoter au cas par cas.

Je rappelle que l'association "Tout autre chose" bénéficie à la fois d'un soutien porté par la DASES à hauteur de 10.000 euros, par la DFPE à hauteur de 13.500 euros et que ma collègue Anouch TORANIAN la soutient à hauteur de 3.000 euros. Par conséquent, il n'est malheureusement pas possible d'augmenter, si ce n'est d'avoir la tentation de le faire pour toutes. Donc, je ne peux qu'émettre un avis défavorable.

Concernant le vœu de Changer Paris, c'est plutôt une demande de retrait.

Je comprends très bien le sens de votre vœu. Comme Anouch TORANIAN l'a évoqué au printemps dernier, plusieurs documents importants répondant à l'esprit de votre vœu sont programmés. Il y a la prochaine synthèse annuelle de la vie associative, qui sera présentée au premier trimestre 2022 et comportera une présentation

territorialisée par arrondissement. L'étude menée par Recherche et solidarité, portant sur l'impact de la crise Covid-19 sur les associations, a été finalisée cet été et elle pourra faire l'objet d'une présentation par l'association et Anouch TORANIAN le mois prochain. Enfin, un partenariat a été conclu avec le R.N.M.A. pour réaliser un état des lieux complet de la vie associative parisienne.

Concernant un plan à destination des associations, différents chantiers ont été lancés qui donnent lieu actuellement à un travail interne. Anouch TORANIAN a eu l'occasion de présenter les modifications en matière d'offres de locaux, notamment la création de pépinières associatives, de rationaliser les processus d'attribution des subventions et de moderniser la plateforme Paris Asso.

Sur ce dernier point, la DSIN a un travail actuellement de proposition de nouveaux parcours utilisateurs. En lien avec les chantiers des subventions, nous vous présenterons l'avancée de ce chantier dès que possible. La livraison finale est attendue au printemps 2023. Il est vrai que la version de SIMPA ne l'était pas toujours ! Mais nous nourrissons quelque espoir d'avancées significatives qui vous seront présentées début 2023.

C'est donc une proposition de retrait.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La proposition d'amendement n° 73 du groupe "Indépendants et Progressistes" est-elle maintenue ?

M. Alexis GOVCIYAN. - Oui.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Très bien.

Je la mets aux voix, à main levée, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 73 est repoussée.

Est-ce que le vœu n° 74 du groupe Changer Paris est maintenu ?

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Je vais attendre toutes ces présentations et oui, il est maintenu. Merci.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 16.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DDCT 16).

2021 DDCT 50 - Délibération-cadre portant une nouvelle approche de la participation citoyenne et de la vie associative au cœur d'une démocratie parisienne renouvelée.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'articulation des dispositifs de démocratie participative et citoyenne.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au tirage au sort des mineurs.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 50 et les amendements n° 75, n° 127, n° 128 et n° 128 bis, n° 129 et n° 129 bis, n° 130, n° 136, n° 137, n° 138 et les vœux référencés n° 76 et 77. Le projet de délibération DDCT 50 concerne la délibération-cadre portant une nouvelle approche de la participation citoyenne et de la vie associative au cœur d'une démocratie parisienne renouvelée.

Je donne, pour commencer, la parole à Béatrice LECOUTURIER pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, pour cinq minutes maximum.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, la démocratie n'est-elle pas par définition participative ? La démocratie, c'est en effet le gouvernement de tous, l'implication de chaque citoyen dans les choix collectifs. Et pourtant le pléonasme d'une démocratie participative s'est aujourd'hui peu à peu imposé, essentiellement pour distinguer celle-ci de la démocratie représentative classique. Nos concitoyens expriment de plus en plus leur volonté à participer directement à la vie de la cité, à exprimer leur avis en dehors des grands rendez-vous électoraux qu'ils délaissent de plus en plus malheureusement.

Vous souhaitez donc par ce projet de délibération renforcer les nombreux dispositifs de la démocratie participative à Paris, déjà mis en place lors de la dernière mandature, et je vous épargnerai le fastidieux exercice d'énumération des seize dispositifs déjà existants en la matière. Pourquoi rajouter une couche supplémentaire à ce millefeuille déjà copieux ? Peut-être aurait-il fallu déjà faire un bilan objectif de ce qui marche ou ne marche pas, avant de faire de nouvelles propositions qui ne font qu'embrouiller encore plus un paysage démocratique participatif surchargé.

Les 76 % de Parisiennes et de Parisiens, qui ne se sentent pas du tout impliqués dans les grandes décisions concernant leur ville, devraient vous interroger sur l'efficacité de votre politique en la matière. Car s'il est louable de développer une offre de participation démocratique plus accessible et connue de tous, regardons objectivement dans les faits ce qu'il se passe. Tous ces dispositifs touchent toujours les mêmes personnes, les mêmes associations très averties, laissant sur le côté une majorité de Parisiens qui ne savent pas à qui s'adresser pour exprimer une idée qui améliorerait le quotidien de leur quartier. Les Maisons des associations étaient la bonne porte d'entrée pour être le creuset de synthèses et de remontées des expressions citoyennes, et pourtant vous en avez supprimé un grand nombre.

Notre groupe continue à penser que derrière un affichage de démocratie participative se cache en réalité une volonté centralisatrice de l'Exécutif parisien. Et derrière cette frénésie à développer tous ces outils, ne se cache-t-il pas en fait la réalité d'une Ville de Paris dirigée d'une main de fer ?

Il reste à apporter une cohérence à tous ces dispositifs existants et surtout à éviter un entre-soi qui exclut, allant à l'encontre du but recherché, à savoir réunir et aboutir à une réelle démocratie participative collective. Malgré votre volonté affichée dans cette charte de développer la communication des dispositifs de démocratie participative, il reste encore à faire de gros efforts.

C'est pourquoi notre groupe propose deux amendements à cette charte, à savoir le maintien d'équipements de proximité pour faire vivre la vie associative et citoyenne au niveau local et qu'une évaluation constante des dispositifs soit menée pour concentrer les efforts sur ce qui fonctionne.

Enfin, la démocratie participative va de pair avec la démocratie représentative : elles ne peuvent être dissociées l'une de l'autre, elles ne peuvent que fonctionner ensemble. Or, trop souvent à Paris, la démocratie représentative est enjambée. Le Conseil de Paris n'est pas une chambre d'enregistrement, mais bien un lieu de débats qui doit être respecté pour nous, élus, et pour tous les Parisiens qui sont allés voter. Sinon à quoi servent les élus de la République ?

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Boris JAMET-FOURNIER, pour le groupe Paris en commun.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, je voudrais dire quelques mots sur la belle proposition d'une Assemblée citoyenne, portée aujourd'hui par le premier adjoint et sur laquelle Anouch TORANIAN a tant travaillé. D'ailleurs je lui adresse moi aussi tous mes vœux de bonheur.

Pour commencer, revenons quelques instants aux dernières élections de 2020. A cette époque, les listes de Paris en commun derrière Anne HIDALGO remportent l'élection dans des conditions sanitaires difficiles et sur une vision forte : l'ambition était de faire confiance aux citoyennes et aux citoyens pour décider et pour agir. Je note que nous n'avons pas tardé pour mettre en œuvre cette vision, puisque nous avons lancé un certain nombre de Conférences citoyennes, et que nous avons rendu publics, il y a quelques jours, les résultats du budget participatif 2021, un budget participatif rénové, augmenté, modernisé et qui me semble un véritable succès.

Il se trouve, chers collègues...

J'entends que vous n'êtes pas contents.

Le budget participatif a eu 100.000 votants et il se trouve que cela fait à peu près le nombre de personnes qui ont glissé un bulletin Changer Paris dans l'urne aux élections 2020, donc je ne sais pas si votre énervement est tout à fait justifié.

Bref ! Je reviens à mon propos.

Il se trouve, chers collègues, que Paris est une ville pionnière sur la question de la participation citoyenne. L'Assemblée citoyenne, inédite à plusieurs égards, deviendra le pivot de la participation citoyenne à Paris et travaillera en lien avec les groupes politiques du Conseil de Paris, mais aussi avec les autres instances de participation existantes.

Il est très important de noter que les membres de cette Assemblée citoyenne seront bien sûr volontaires mais désignés de manière aléatoire, ce qui leur permettra d'être à l'image de la diversité des Parisiennes et des Parisiens, et leur représentativité sera ainsi véritablement une force, je crois, et une source de légitimité.

Alors, l'Assemblée aura trois missions.

La première est d'assurer la veille citoyenne et donc d'échanger avec les élus.

La deuxième mission est de s'investir dans les politiques municipales et je veux vraiment souligner ici un point. Les membres de l'Assemblée citoyenne pourront choisir de consacrer leurs travaux à des problématiques spécifiques et ils pourront les creuser avec des ateliers pour l'approfondissement de certaines thématiques. Cette logique d'approfondissement me semble relativement nouvelle et très importante. Pendant longtemps, on a considéré à Paris et ailleurs qu'on pouvait consulter les citoyennes et citoyens sur le plus grand nombre de sujets possibles sans forcément creuser les sujets. Depuis quelques années, c'est le cas des Conférences citoyennes, on se rend compte que, pour travailler avec les citoyennes et citoyens et pour leur demander leur avis, il faut qu'ils maîtrisent les sujets. Donc, on les accompagne, on les fait monter en compétences sur un nombre de sujets précis et cela permet d'avoir une délibération citoyenne plus qualitative et plus approfondie. Cela me semble tout à fait nécessaire et c'est pourquoi je me réjouis que cela fasse partie du cahier des charges de l'Assemblée citoyenne.

La troisième action de cette Assemblée citoyenne est de peser sur l'action publique et d'apporter des idées. A la suite de l'approfondissement, dont je viens de parler, citoyennes et citoyens pourront donc formuler des propositions devant le Conseil de Paris.

Une fois que l'on a dit cela, je me réjouis de l'amendement n° 76 qui est déposé par le groupe GEP et qui insiste sur l'intérêt de réaliser un rapport. Cela correspond d'ailleurs, chère Béatrice et chers collègues, à votre proposition d'il y a quelques minutes. Il s'agit de réaliser un rapport pour regarder l'articulation entre les différentes instances de démocratie participative à Paris, c'est important, et de disposer d'une évaluation de leur impact. Cela me paraît aussi important et c'est pourquoi cet amendement est bienvenu.

Je suis évidemment un peu moins ravi des amendements du groupe Changer Paris. Ils sont parfois vraiment surprenants, par exemple quand ils demandent que l'Assemblée citoyenne propose des idées de questions d'actualité aux élus, comme si les membres de l'Assemblée citoyenne ne pouvaient pas les poser eux-mêmes ou elles-mêmes, ou comme si les élus n'avaient pas eux-mêmes et elles-mêmes des idées de questions d'actualité. Il me semble que nos récents débats ont montré l'inverse. C'est bien la preuve que la droite n'a pas compris ou ne veut pas comprendre ce qu'est la démocratie continue ; ce n'est justement pas se substituer à la démocratie représentative mais bien la compléter.

Un autre amendement, qui me semble encore plus surprenant, est de supprimer la formation des membres de l'Assemblée citoyenne, alors que justement l'intérêt de cette Assemblée citoyenne est d'aider les citoyennes et les citoyens à monter en compétences sur un sujet avant de leur demander leur avis. Cela me semble tout à fait intéressant et c'est pour cette raison que cet amendement est malvenu.

Vous aurez toutefois compris mon enthousiasme pour ce projet de délibération DDCT 50 que je vous invite donc à voter avec tout autant d'enthousiasme.

Merci.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je donne la parole à Grégory CANAL, pour le groupe Changer Paris, pour cinq minutes maximum.

M. Grégory CANAL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous connaissons tous le millefeuille administratif français, voici le temps du millefeuille administratif parisien : le millefeuille participatif.

C'est un fait, ce projet de délibération vient créer trois nouveaux outils de démocratie participative qui, comme l'a dit très brillamment ma collègue Béatrice LECOUTURIER - qui a d'ailleurs presque tout dit et je dirai le reste - se rajoutent à une bonne dizaine de dispositifs déjà existants, qui n'ont même pas fait l'objet de retours d'expérience : le Conseil de Paris citoyen créé seulement en 2019, pas de retour d'expérience, le Conseil parisien de la jeunesse, le Conseil parisien des générations futures, le Conseil parisien des Européens, le Conseil parisien de la nuit, le Conseil parisien de la musique, le Conseil parisien du débat public, et j'en passe !

Monsieur JAMET-FOURNIER, vous parliez de retour d'expérience et allons-y. Le malheur est que je me suis permis de regarder l'ensemble de ces commissions et pour la quasi-totalité, elles ne font même pas l'objet d'un bilan d'activité à jour. Commencez par cela avant de coucher des strates supplémentaires.

A ce niveau parisien, vous pouvez, ne l'oubliez pas, rajouter la strate locale : 124 conseils de quartier, des C.I.C.A. dans chaque arrondissement et aussi des commissions, la Commission citoyenne pour les quartiers prioritaires, les Cahiers d'acteurs pour le P.L.U. ; c'est la dernière nouveauté, prière de ne pas rire ! Encore que je suis sévère, car en réalité les instruments de démocratie participative d'arrondissement ont, eux, au moins l'avantage d'être identifiés et appropriés par les Parisiens. On en veut pour preuve qu'eux au moins sont sanctionnés par la loi.

Le malheur, c'est que tous ces dispositifs locaux qui fonctionnent se retrouvent noyés dans cette espèce de maquis participatif, que vous avez créé et qui vient rendre la politique participative complètement illisible, car il faut du temps pour qu'une institution rentre dans la mentalité des Français.

La vérité, mes chers collègues, c'est que ce projet de délibération s'inscrit précisément et malheureusement dans l'air du temps : l'hypertrophie des moyens et l'atrophie de la fin. Et je ne suis pas sûr qu'au passage, ce soit la démocratie participative qui en sorte par le haut.

Si j'en viens maintenant au contenu de ce projet de délibération sur votre fameuse Assemblée citoyenne, je voudrais quand même relever ceci et qui a été dit tout à l'heure très justement par mes collègues : ce projet de délibération est en fait le summum de la confusion entre la démocratie représentative et participative. En réalité, le périmètre d'action de cette Assemblée citoyenne est précisément le cœur de l'action des Conseillers de Paris. La rédaction de projets de délibération, la proposition de vœux et même la proposition de constitution de missions d'information et d'évaluation qui est quand même le cœur de l'appréciation du pouvoir des Conseillers de Paris sur les politiques publiques de la ville.

Nous le savons tous ici, mes chers collègues, le principe de démocratie représentative est un héritage précieux qui nous a été légué par la Révolution française et par les travaux de la Convention nationale, qui ne souffre pas d'être mis en concurrence avec la démocratie participative qui, elle, n'est qu'une aide à la décision, une aide pour conseiller les élus que nous sommes ici issus du scrutin.

J'en veux pour preuve d'ailleurs le sort que vous faites dans ce projet de délibération, Monsieur JAMET-FOURNIER, que vous avez manifestement très mal lu. Regardez le sort qui est fait sur l'imposition de ce projet de délibération. Tout à l'heure, vous parliez de veille citoyenne et la veille citoyenne de cette Assemblée citoyenne nouvelle, Monsieur, ne prévoit qu'un seul type de consultation, celui de l'Exécutif parisien.

De la même manière, Monsieur, la politique d'évaluation des projets de délibération, qui sera soumise à la sagacité de cette Assemblée citoyenne, ne prévoit que la consultation de l'Exécutif parisien et des maires d'arrondissement. Malheur pour ceux qui ne figurent ni dans l'un ni dans l'autre. Et encore, toutes les autres compétences sont du même acabit.

Voyez-vous, tout est fait pour installer un huis clos entre l'Exécutif parisien et cette Assemblée citoyenne nouvelle, à l'exclusion des Conseillers de Paris dont la seule référence est qu'il y aura un lien entre cette Assemblée et les élus du Conseil de Paris.

Voici la vérité, mes chers collègues, et c'est la raison pour laquelle nous avons proposé une série d'amendements qui au moins garantissent l'association des Conseillers de Paris de toutes les tendances politiques avec les travaux de cette Assemblée citoyenne.

Désolé, Monsieur, mais si vous avez un peu plus d'appréciation de ce qu'est la véritable représentativité, vous sauriez ce qu'est cette articulation qui quand même constitue le creuset de la vie démocratique en France.

Je voudrais finir pour faire un petit sort rapide à vos Volontaires parisiens. Comme ma collègue est absente et ne pourra finir sa partie, je voudrais vous dire deux éléments sur ce point.

Le premier est que, pour moi, un Volontaire n'est pas un supplétif des services de la voirie et là pour les accompagner, comme vous faites pour le budget participatif, en mettant des crédits sur l'achat de véhicules alors que ceci ne relève pas de cette compétence.

Le deuxième élément est que si vraiment, Monsieur, vous aviez eu un tant soit peu le goût de la participation, vous auriez mis ces Volontaires sous la responsabilité non pas de la Mairie centrale mais bien des mairies d'arrondissement.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Marie-Caroline DOUCERÉ, pour le groupe Changer Paris, pour cinq minutes maximum.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Je vous remercie.

Madame la Maire, mes chers collègues, la création du Conseil parisien des associations pose clairement une question de première importance. Quelle réelle place souhaitons-nous accorder aux associations parisiennes ? La Mairie de Paris nous parle d'une nouvelle approche de la participation citoyenne et de la vie associative. En l'espèce, je ne vois pas une nouvelle approche mais bien la création de nouvelles instances qui ne font que se superposer à l'existant et ajouter du flou.

Paris et ses arrondissements comptent déjà de nombreux conseils et équipements, auxquels les associations participent pleinement. En les citant, vous me permettez de rendre hommage à leur travail et à leur investissement total : Maisons de la vie associative et citoyenne, Carrefour des associations parisiennes, conseils de quartier ou encore Comités d'initiative et de consultation d'arrondissement que nous appelons plus succinctement C.I.C.A.

Accompagnant comme élue des associations et un C.I.C.A. depuis plusieurs années, j'avoue avoir du mal à comprendre l'intérêt réel de ce Conseil des associations, et particulièrement son articulation avec ce qui fonctionne déjà au cœur des arrondissements puisque vous ne l'évoquez nullement. La réponse se trouve peut-être dans l'esprit du texte, à travers une volonté que vous avez et qui transparaît dans ce règlement intérieur.

Ce C.P.A. qui accentuerait d'autant plus l'effet millefeuille administratif et usine à gaz, dont vient de parler Grégory CANAL, ne traduit-il pas également votre volonté de former des personnes, de leur donner un pouvoir et des leviers d'action avec, comme seuls interlocuteurs vous-mêmes, les membres de l'Exécutif et la DDCT ?

A de nombreuses reprises dans le fonctionnement que vous proposez, ce Conseil parisien des associations ne rend de compte ou ne parle qu'aux membres de l'Exécutif. Les élus du Conseil de Paris, représentation démocratique choisie par les Parisiennes et les Parisiens, sont totalement mis de côté ou tout juste réduits à un rôle de figuration.

Les modalités de choix des associations membres du C.P.A. soulèvent, quant à elles, d'autres inquiétudes. D'après votre règlement, l'appel à candidatures initial serait effectué auprès des associations ayant participé à la rédaction de la Charte d'engagements réciproques. Or, en quoi ces associations seraient-elles plus légitimes que les autres ? Actuellement, seules 43 associations sont signataires de cette charte, ce qui en dit long sur la représentativité de ce dispositif.

Ces modalités ne veillent que trop rarement à la stricte représentation de deux éléments pourtant essentiels à la composition d'une assemblée associative : veiller à la diversité des arrondissements parisiens et à ce que les associations, quelle que soit leur taille, participent à ce Conseil. C'est le sens de l'amendement que je porte aujourd'hui au nom du groupe Changer Paris. Je propose que le Conseil de Paris et les sensibilités politiques qu'il représente soient mieux impliqués comme l'Exécutif aux travaux de ce Conseil. Je propose aussi que dans sa composition, ce Conseil représente de façon bien proportionnée la vitalité associative des arrondissements.

A propos à présent d'une évaluation de ces trois nouvelles instances, je tiens à rappeler qu'un rapport sur le fonctionnement des C.I.C.A. parisiens avait été publié en mars 2017. Oui, en 2017 et je vous le montre au cas où l'existence de ce document vous échapperait. Pourquoi il vous échapperait ? Tout simplement parce que j'ai bien l'impression qu'il n'a jamais été pris en compte, alors que les C.I.C.A., contrairement aux autres instances, ont une existence légale.

Afin d'éviter un enterrement de première classe, comme celui du rapport sur les C.I.C.A. parisiens, je demande donc une évaluation des différentes structures créées, une évaluation à mener en lien très étroit avec nos groupes politiques et en associant tout particulièrement mes collègues de la 7e Commission.

Plus globalement, ce projet mentionne aussi des initiatives en Conseil de Paris et des évaluations des politiques publiques aux contours totalement insaisissables. L'Exécutif et les agents de la Ville de Paris seraient-ils les interlocuteurs premiers de citoyens qui évalueraient des politiques initiées par ce même Exécutif ?

Tout cela n'a aucun sens. Vous l'aurez compris, il est vraiment difficile de faire le tour des incohérences et des interrogations que soulève ce projet de délibération fourre-tout et non abouti. Et il est vraiment dommageable de soumettre un tel projet, qui modifie de manière substantielle - je le dis comme cela - la démocratie représentative et l'équilibre institutionnel parisien.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Nathalie MAQUOI, pour le groupe "Génération.s", pour cinq minutes maximum.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la participation des Parisiens est au cœur de notre projet pour Paris.

Dans la précédente mandature, la mise en place du budget participatif a permis d'ouvrir des choix importants à la décision des Parisiens et des Parisiennes. Et je salue d'ailleurs cette année l'expérimentation du jugement majoritaire dans le budget participatif.

En effet, le vote classique est parfois binaire et ne correspond pas à la réalité d'appréciation des citoyennes et des citoyens. On peut, par exemple, avoir envie de soutenir à la fois la rénovation de la Flèche d'Or et vouloir des rues plus végétalisées. C'est pourquoi le jugement majoritaire permet d'apprécier des hiérarchies, des préférences plutôt que de mettre des clivages là où il n'y en a pas.

Je suis élue d'un arrondissement où l'envie de participer des habitants et des habitantes a toujours été très forte. Dans le 20^e se sont créés très vite les premiers conseils de quartier. Les mobilisations y sont nombreuses et donnent lieu à chaque fois à la création d'un collectif. Les associations sont, elles aussi, très diverses, très nombreuses et les bénévoles consacrent de nombreuses heures à les faire vivre.

Pendant le confinement, j'ai été admirative des tissus de solidarité pour aider les élèves démunis pour suivre leur scolarité et les distributions alimentaires qui se sont mises en place dans chaque micro-quartier.

Nous, les élus, sommes très souvent sollicités pour faciliter, soutenir, faire du lien. Cela apprend beaucoup sur le rôle de l' élu local comme médiateur, facilitateur, en discussion permanente. C'est donc avec beaucoup d'attention que nous avons lu le projet de délibération, quand il est arrivé dans les ordres du jour complémentaires des Conseils d'arrondissement, et je voulais remercier Anouch TORANIAN et son cabinet pour les nombreux échanges que nous avons eus depuis l'arrivée dans les Conseils d'arrondissement.

Nous portons donc trois amendements avec le groupe Ecologiste de Paris et leur présentation va permettre de m'exprimer sur ce projet de délibération.

Deux d'entre eux concernent l'Assemblée citoyenne. Suite aux grands débats, les Parisiens et les Parisiennes ont exprimé leur volonté d'avoir une instance leur permettant d'intervenir dans les politiques menées pour leur ville.

Là, j'aimerais aussi rassurer M. CANAL. Je ne crois pas que ce projet de délibération vienne mettre en cause la démocratie représentative. Nous avons bien été élus en mars dernier, nous avons été élus pour faire des choix et c'est nous qui votons dans cette instance les projets de délibération. Je suis sûre que vous êtes un élu extrêmement investi dans votre arrondissement et que, dans les projets que vous menez, vous prenez des groupes d'habitants, vous les concertez et parfois vous évoluez dans votre position entre le moment où vous présentez le premier projet et le moment où vous arrivez au compromis partagé.

En fait, je crois qu'il ne faut pas opposer la démocratie représentative et participative. Je pense que notre rôle ces dernières années a beaucoup évolué et que les citoyens et citoyennes attendent de nous que l'on partage du pouvoir. Nous ne sommes que leurs représentants, nous ne sommes pas investis d'un pouvoir qui nous permet de décider seuls. C'est simplement le mot en termes forts de cette Assemblée citoyenne.

Et elle est quand même issue d'un débat, c'étaient les grands débats à Paris, et c'est une proposition qui a été très fortement portée lors des cahiers de doléances. C'était simplement nous dire : il n'y a pas de problème, il y a les instances parisiennes délibératives et puis, entre les élections, nous pouvons aussi influencer sur les décisions. En tout cas, c'est comme cela que, nous, on le comprend.

Du coup, cette Assemblée sera tirée au sort et permettra aussi à des jeunes de 16 à 18 ans de participer aux choix pour leur ville. Pour tous les élus et toutes les élues qui se sont investis en faveur du droit de vote à 16 ans, c'est une bonne nouvelle.

Nous proposons en plus que les étrangers non communautaires puissent y participer et c'est aussi dans l'histoire de ce que notre majorité a toujours porté : ouvrir tous les dispositifs aux citoyennes et aux citoyens, qu'ils soient ou non de nationalité française.

Et pour aller au bout du pouvoir donné à ces citoyens et citoyennes qui s'engageront au moins un an, nous proposons qu'ils puissent élaborer leur propre règlement intérieur.

Le dernier amendement concerne les Volontaires pour Paris...

(Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, remplace Mme Léa FILOCHE au fauteuil de la présidence).

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Mme Nathalie MAQUOI. - Je termine.

La démocratie d'implication est essentielle dans un projet municipal et nous avons hâte de suivre son approfondissement dans les mois qui viennent.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue.

La parole est à Mme Carine PETIT, Madame la maire, pour cinq minutes.

Non ? Vous passez votre tour.

Alors la parole est à Mme Barbara GOMES, du groupe Communiste et Citoyen.

Mme Barbara GOMES. - Madame la Maire, chers collègues, nous avons eu l'occasion d'en parler à de multiples reprises dans cette Assemblée, nous vivons une crise de la représentation, un désenchantement politique particulièrement inquiétant pour notre démocratie. On se souvient du taux d'abstention à 66 % à Paris en juin dernier.

En tant qu'élue, je pense que nous sommes nombreuses et nombreux à nous interroger. Comment redonner confiance en la représentation politique ? Comment lui permettre de mieux prendre en compte la diversité des

habitantes et des habitants ? Et comment faire émerger la parole de celles et ceux qui sont de fait exclus des dispositifs de participation ?

Nous le savons, les barrières de la langue et le sentiment d'absence de compétences et de légitimité peuvent constituer des freins à la participation citoyenne, surtout dans les quartiers populaires. Nous devons donc aller à la rencontre des personnes qui sont éloignées, écouter leurs propositions et accompagner leur parole pour qu'elle fasse véritablement écho jusque dans cet hémicycle.

Nous devons trouver le moyen de redonner confiance en la démocratie et trouver d'autres voix pour leur en donner une, les impliquer et leur montrer que leurs avis à elles et eux comptent aussi. Nous devons rompre avec une politique unilatérale qui renforce l'idée que les politiques publiques sont créées pour des électeurs aguerris et pas à destination de tous et toutes.

L'instauration de l'Assemblée citoyenne, qui a vocation à devenir un espace inédit d'expression de la parole des Parisiennes et des Parisiens, est l'occasion de réaborder la question de l'aller vers. Ce sont souvent les mêmes profils qui façonnent nos instances de participation ; on le sait et ce n'est pas le problème, on est content de les voir et que ces personnes continuent de participer à la démocratie locale, mais il faut ouvrir davantage pour que d'autres profils viennent s'exprimer, des profils qui ont souvent besoin plus que d'autres d'actions fortes de la part des politiques publiques. Nous voulons donc saluer le travail que vous avez encadré avec les experts de la Fédération pour l'innovation démocratique en Europe pour favoriser la participation de celles et ceux que l'on entend encore trop peu.

Parmi ce qui est prévu dans ce projet d'Assemblée citoyenne, il y a le fait que ses membres auront la possibilité d'échanger avec les adjoints de la Ville et d'assurer une mission de veille citoyenne pour faire entendre la voix des Parisiennes et des Parisiens.

Ils pourront également poser une question d'actualité au Conseil de Paris. Cela signifie que seule la Maire ou le Préfet de police ont un droit de réponse et c'est dommage. C'est dommage de porter la parole des habitantes et des habitants dans cet hémicycle et de ne pas permettre aux groupes d'échanger avec eux.

C'est pourquoi le groupe Communiste et Citoyen porte un amendement qui demande que les membres de cette Assemblée citoyenne s'expriment sur le sujet de leur choix, dans le cadre de la communication qui est attribuée, par le biais d'un vœu, afin que les groupes politiques qui le souhaitent aient la possibilité d'échanger. Mais évidemment pour que cela fonctionne au mieux, il faudra former les membres de l'Assemblée citoyenne pour faciliter les échanges justement et plus largement leur travail.

Pour autant, je tiens sincèrement à remercier le cabinet d'Anouch TORANIAN de nous avoir associés au travail d'étude sur la création de cette Assemblée et d'avoir pris en compte nos préoccupations.

D'ailleurs, la démocratie du faire que vous évoquez est l'occasion de saluer les actrices et les acteurs qui s'engagent et contribuent à l'intérêt général et au bien commun des Parisiennes et des Parisiens. Le Covid l'a démontré pendant les périodes de crise, la solidarité se renforce. En témoigne le nombre de Volontaires de Paris, qui sont notamment présents lors des événements sportifs et culturels de la Ville, puisqu'il est passé de 20.000 à 30.000 en seulement deux ans. C'est l'occasion aussi de saluer cet engagement ; leur présence dans l'espace public les rend plus visibles et montre l'importance de leur investissement qui permet aux Parisiennes et aux Parisiens de vivre des moments de loisirs et de partage qui nous sont chers.

Je pense aussi aux actrices et aux acteurs associatifs. Il faut rappeler que Paris compte plus de 80.000 associations, ce n'est pas rien. Elles et ils ont montré leur savoir-faire, mais aussi leur réactivité et leur capacité d'adaptation pour faire face à l'augmentation soudaine de la précarité. Justement la création du Conseil parisien des associations permettra d'assurer le dialogue avec les structures associatives et les services de la Ville.

Ce Conseil aura également une fonction d'interpellation pour porter des propositions par un vœu auprès des élus du Conseil de Paris. Il sera composé de cent associations devant représenter la diversité du tissu associatif et là aussi on espère que tout le monde sera bien représenté.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Mme Barbara GOMES. - Pour terminer, Madame la Maire, les outils de participation sont vraiment des instruments de justice sociale et on est convaincu que c'est primordial. On veut concentrer nos efforts pour faire émerger cette parole que l'on n'entend pas assez.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, chère collègue.

La parole est à Florian SITBON, pour le groupe Paris en commun.

M. Florian SITBON. - Madame la Maire, mes chers collègues, je voudrais commencer également par adresser un salut amical à ma collègue du 15e et adjointe, Anouch TORANIAN, qui a fait un travail remarquable sur le sujet...

Pardon ? Qui sera bientôt en travail, que l'on l'encourage et on pense tous à elle dans cette Assemblée. On peut l'applaudir et elle recevra, je pense, ces applaudissements à distance.

Elle a fait un travail remarquable sur ces projets de délibération et on ne peut évidemment étudier cela sans penser à elle.

On est dans une crise de la démocratie que le populisme, le simplisme, l'augmentation des "fake news" augmentent sans cesse. Nous nous désespérons à chaque élection d'une abstention plus forte.

La démocratie continue, concept qui a notamment été travaillé de manière très intéressante par le chercheur Dominique ROUSSEAU, doit permettre aux citoyens et aux acteurs associatifs de s'impliquer dans la vie publique. C'est le moyen de créer diverses modalités d'engagement, une opportunité pour chacun de s'approprier un moyen d'expression et en multiplier les moyens ne nuit pas : Conseil consultatif, Conférence Citoyenne, conseils de quartier et maintenant l'Assemblée citoyenne.

La création de l'Assemblée citoyenne répond d'ailleurs à une demande des Parisiens, comme cela a été rappelé, qui a été exprimée lors de la Conférence de consensus lancée par la Ville de Paris en 2019 en écho au Grand débat national.

Avec la démocratie continue, l'objectif est de faire intervenir le citoyen, tous les jours et pas uniquement au moment des élections, pour participer à l'élaboration de la volonté générale. Ces nouvelles instances permettent de répondre à la crise de la démocratie représentative en prenant acte du caractère vivant et concret de l'exercice de la démocratie.

Mais ce que dit Dominique ROUSSEAU dans ses travaux, c'est que la démocratie représentative et la démocratie participative marchent mieux quand les instances sont délibératives. C'est un peu l'anti-Grand débat qui, lui, n'était pas délibératif.

L'ambition de l'Assemblée citoyenne est inédite. C'est le moyen pour les citoyens tirés au sort de travailler en lien étroit avec le Conseil de Paris. L'Assemblée citoyenne permet donc aujourd'hui de franchir une nouvelle étape dans la participation citoyenne, avec une instance qui regroupera 50 citoyens tirés au sort représentant la diversité des Parisiens.

Les citoyens de l'Assemblée citoyenne seront des citoyens accompagnés qui participeront concrètement à la prise de décision ; ils pourront apprendre à décrypter les sujets municipaux, mieux comprendre le fonctionnement de la Ville de Paris et des services publics, insuffler de nouvelles idées et peser sur la décision publique ; ils auront la possibilité d'échanges directs avec les Conseillers de Paris et la possibilité de poser une question d'actualité par séance directement aux élus de la Ville. Pour cela, ils devront donc en leur sein délibérer.

La démocratie continue, c'est donc aussi informer, mettre à disposition des citoyens les outils qui permettent la prise de décision, de comprendre, décrypter et évaluer une politique municipale. Cela a été déjà bien dit par certains de mes collègues, il ne s'agit nullement d'une remise en cause de la démocratie représentative et encore moins d'un gadget démocratique, puisque ces nouvelles instances ont été pensées pour agir en lien étroit avec le Conseil de Paris, tout en affirmant distinctement le rôle des citoyens et le rôle des élus qui demeurent les décideurs finaux.

Monsieur CANAL, dans le 15e, vous aviez le même argument et on a mis une décennie à vous convaincre qu'il fallait que les conseils de quartier soient présidés par un habitant et pas par un élu. Nous ne vous avons malheureusement pas encore convaincu d'en ouvrir plus largement les portes, mais cela viendra et sur ce point, nous ne vous lâcherons pas.

Alors vous dites "millefeuille", mais nous, nous voulons franchir un pas de plus et il faut urgemment le franchir. C'est ce que vous ne semblez pas comprendre. Je vais vous poser une question : finalement que craignez-vous ? Qu'il y ait trop de démocratie ? Trop de gens qui s'intéressent aux travaux de notre Assemblée et nous interpellent ? Trop de citoyens qui comprennent ce que l'on fait ici ? Trop de citoyens qui nous pousseront à mieux travailler ? Trop de citoyens impliqués dans notre vie publique ? Trop de citoyens qui revigorent notre démocratie et comprennent qu'ils peuvent y prendre part ? Moi, je crois que dans le contexte démocratique actuel, il n'y en aura jamais trop.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, cher collègue.

Vous aurez la parole dans quelques instants.

Pour le moment, la parole est à M. Sylvain RAIFAUD, du groupe Ecologiste de Paris.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Paris a déjà une politique plutôt ambitieuse en matière de participation avec de nombreux dispositifs d'ores et déjà mis en œuvre. Avec près de 500 millions d'euros attribués dans la dernière mandature, le budget participatif parisien est de loin le mieux doté au monde.

Plusieurs arrondissements ont mis en place des dispositifs d'interpellation directe lors de leurs séances. Puis on a cité tout à l'heure l'application "Dans ma rue" qui permet de s'adresser directement aux services de la Ville. Il y a encore de nombreux dispositifs mais les attentes restent nombreuses et nous devons être à la hauteur du défi démocratique.

Le projet de délibération qui nous est proposé est dans ce contexte important pour compléter le dispositif avec l'Assemblée citoyenne, le Conseil parisien des associations et le dispositif des Volontaires de Paris.

Je voudrais exprimer à la fois une satisfaction et un regret sur la méthode.

J'adresse ici, comme tout le monde, un salut amical à Anouch TORANIAN.

La satisfaction est qu'il y a eu un appui avec une équipe de chercheurs sur la façon de mettre en place ce dispositif. Mais il me semble que l'on aurait pu peut-être avoir un échange plus soutenu, approfondi avec l'ensemble des groupes politiques, avec les mairies d'arrondissement, préalablement à la soumission de ce projet de délibération. Tout le travail sur les amendements a été positif, mais il faut sans doute que l'on s'organise un peu mieux sur une prochaine.

Si on veut que les organes de démocratie participative citoyenne fonctionnent, nous avons besoin que le cadre soit largement partagé et porté par les membres des instances élues de Paris : Conseil de Paris et Conseils d'arrondissement. Nous avons besoin également que ce cadre soit cohérent et, face à l'empilement des dispositifs, il nous semble nécessaire d'évaluer et de clarifier le rôle de chacun.

C'est l'objectif de l'amendement que nous avons déposé à ce sujet.

Toutes les instances ont leur légitimité. Je suis convaincu que l'on n'associe jamais assez les citoyennes et les citoyens. Donc toutes les instances ont leur pertinence ; elles ne s'adressent pas aux mêmes publics et elles ne traînent pas les mêmes enjeux. Mais il est nécessaire et indispensable de donner plus de lisibilité à l'ensemble.

Le besoin, c'est avant tout que les Parisiennes et les Parisiens obtiennent des réponses à leurs questions et propositions, qu'ils disposent d'espaces pour exprimer leurs attentes et pour prendre part, autant qu'ils le souhaitent, à la mise en œuvre des politiques.

Sur les trois aspects du dispositif en détail, sur l'Assemblée citoyenne, nous soutenons la création de cette Assemblée. Ce n'est pas une concurrence aux instances élues que nous représentons ici. Elle va disposer de pouvoirs importants en termes d'interpellation du Conseil de Paris et sera un lieu de discussion sur le fond, qui sera moins soumis au spectacle et aux postures que l'on peut malheureusement observer ici trop souvent sur ces bancs.

Rappelons-nous du succès de la Convention citoyenne pour le climat qui a permis, après de nombreuses heures de formation et d'auditions, à un groupe de 150 citoyennes et citoyens de formuler des propositions ambitieuses pour que notre pays soit à la hauteur du défi climatique. Cela a été possible grâce à un appui méthodologique et éthique important. Nous avons besoin que l'Assemblée citoyenne de Paris porte le même niveau d'exigence.

C'est la raison pour laquelle nous avons demandé et obtenu, par un vœu à un précédent Conseil, un meilleur encadrement des jurys citoyens mis en œuvre par la Ville. Le fait que ces jurys puissent être mandatés par l'Assemblée elle-même est une bonne nouvelle.

Nous avons proposé différents amendements sur la composition et la durée du mandat.

Cent membres nous paraissent être le minimum pour assurer une représentation de la grande diversité de la population parisienne. Parmi ces 100 membres, il doit y avoir des étrangers extracommunautaires ; ces personnes habitent ici et nous sommes, pour une très grande majorité ici, favorables au droit de vote de ces personnes aux élections locales. Il est nécessaire, il est indispensable que, dès la première promotion de l'Assemblée citoyenne, elles puissent y être représentées, tout comme les mineurs et les personnes âgées de 16 à 18 ans.

Sur la durée du mandat, nous avons proposé que le mandat d'un an puisse être prolongé pour assurer la continuité et faire en sorte qu'il puisse y avoir un passage de relais aussi avec les personnes, qui ont envie de s'impliquer encore un peu plus et qu'elles puissent le faire, en conservant tout de même un terme sur ce mandat.

La saisine par les citoyennes et les citoyens, c'est très important et elle doit être au service des Parisiennes et des Parisiens. L'ordre du jour ne doit pas être uniquement du fait de la Mairie, mais aussi de l'Assemblée même et des groupes de personnes, des associations, des conseils de quartier, des mobilisations locales, des pétitions qui doivent pouvoir inscrire des points à l'ordre du jour de l'Assemblée citoyenne.

En dernier point, on parle d'un règlement intérieur et c'est la façon dont fonctionne l'Assemblée. Nous avons décidé nous-mêmes ici de notre règlement intérieur et l'Assemblée citoyenne doit pouvoir faire de la même façon.

Je vais très rapidement à la conclusion.

Concernant le Conseil parisien des associations, cette instance sera utile en complément des C.I.C.A. mis en place dans chaque arrondissement. Il sera nécessaire qu'elle puisse être saisie directement par les associations et les citoyens.

Enfin, sur les Volontaires de Paris, nous soutenons le dispositif. Nous avons pu mesurer sa très grande pertinence à l'occasion du premier confinement où une communauté forte s'est mobilisée. Mais le projet de

délibération, tel qu'il est proposé, pose encore quelques questions. Nous devons faire les Volontaires de Paris, mais prenons un peu de temps pour en discuter. C'est le sens de l'amendement que nous avons proposé.

Merci beaucoup.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Catherine IBLED, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme Catherine IBLED. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, beaucoup a déjà été dit par mes collègues sur l'opportunité de créer une nouvelle, je dirai même plus, une énième instance consultative. Des instances de démocratie participative existent déjà. Je pense notamment aux conseils de quartier, qui sont bien identifiés par les Parisiens et dont on connaît pourtant les faiblesses. Mais je pense également au budget participatif ou encore au Conseil parisien de la jeunesse, et bien d'autres.

Je suis convaincue que l'urgence est plutôt à la mise en place de mesures d'impact de tous ces conseils, de toutes ces instances ou alors au renforcement des dispositifs existants, qu'à la création de nouveaux dispositifs.

Sur le contenu, je m'étonne que ces personnes, je vous cite, "tirées au sort et représentatives de la diversité", aient finalement plus de leviers et de pouvoir que les conseillers d'arrondissement.

Un autre point à relever est l'indemnisation de ces membres, alors même que les conseillers d'arrondissement de position ne peuvent y prétendre. Quel message envoyons-nous à des élus choisis par les citoyens au suffrage universel ? C'est vraiment avoir peu d'estime pour des élus qui sont engagés au quotidien sur le terrain et qui sont en lien avec le tissu associatif local.

Les priorités sont donc ailleurs et les attentes des associations sont très claires : privilégier les stratégies de subventions pluriannuelles pour donner plus de visibilité, mieux accompagner les associations dans le dédale administratif, mobiliser les acteurs publics et privés pour aider à la recherche de locaux ou encore améliorer la communication auprès des Parisiennes et des Parisiens sur l'offre associative existante.

Vous l'aurez compris, avec notre groupe nous ne soutiendrons pas ce projet de délibération qui ne répond ni aux attentes des citoyens, ni du secteur associatif et qui ne respecte pas les élus d'opposition qui sont absents de votre réflexion. On peut même s'interroger vis-à-vis des élus d'opposition : où est la démocratie dans ce projet de délibération ?

Merci.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, chère collègue. Voici un propos synthétique, ramassé, et vous avez même rendu du temps.

La parole est à Mme Hanna SEBBAH, toujours pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme Hanna SEBBAH. - Madame la Maire, mes chers collègues, la participation citoyenne, c'est un peu le marronnier que l'on brandit à chaque campagne électorale, comme la solution à une certaine forme de crise démocratique ou d'acceptation des politiques publiques.

Je ne vais pas revenir sur la position de notre groupe. Catherine IBLED, ma collègue, vient de faire un énoncé clair. Je veux simplement m'étonner de la création de cette nouvelle strate consultative, alors même que l'expérience a montré votre faculté, je ne dirai pas systématique mais assez régulière, à faire fi de l'avis des citoyens sur des sujets parfois très structurants pour Paris. Alors, à quoi bon ? Pour vous donner bonne conscience ? Pour montrer que vous êtes de grands défenseurs de la démocratie participative ? Pour le coup de "com" ? Le coup d'éclat ? Arrêtons un peu !

Nous avons eu l'occasion de débattre dans cet hémicycle de projets structurants. Le projet Erlanger, où vous n'en avez fait qu'à votre tête sans écouter les riverains qui vous interpellèrent. Le réaménagement du site Tour Eiffel, où un semblant de consultation est fait alors que le projet est déjà bien avancé. Et encore, vous avez privilégié le passage en force au détriment de l'alerte des riverains, au détriment de l'intérêt général, de la qualité de vie des habitants. Mais au détriment aussi des finances publiques et je vous rappelle au passage le dérapage financier annoncé passant de 72 à 107 millions d'euros. Rien que cela !

Ah oui ! Vous en avez eu des occasions de mettre en œuvre la participation citoyenne. Je me souviens des propositions qui avaient été formulées par mon collègue Pierre-Yves BOURNAZEL sur les projets de densification de Bercy-Charenton ou du stade de Ménilmontant. Là encore, les demandes de référendums locaux avaient été balayées d'un revers de main par ce même Exécutif.

Ces exemples, je crois, sont la meilleure façon de montrer votre sincérité sur la question de la participation citoyenne. De toute évidence, il y a un véritable décalage entre les grands discours et la réalité des actes.

Pour toutes ces raisons, nous ne soutiendrons pas ce projet de délibération.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, s'il vous plaît, pour cinq minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, si la crise démocratique que nous traversons aujourd'hui est profonde et ancrée, c'est qu'elle est étroitement liée aux institutions de la Ve République dans laquelle nous évoluons. Cette institution de la Ve République montre une concentration du pouvoir du chef de l'État, un Parlement bien souvent contourné et méprisé et l'absence totale de contre-pouvoirs.

C'est pour cela qu'à l'échelle nationale, je suis favorable, comme d'autres au niveau de la France insoumise, à la convocation d'une assemblée constituante pour réécrire totalement les règles du jeu et permettre donc de redonner le pouvoir au peuple.

A l'échelle de la commune, les institutions au niveau de la commune héritent de ce même fonctionnement où le chef de l'Exécutif a énormément de pouvoir. Il contrôle d'ailleurs et préside l'assemblée délibérative. Il y a donc un véritable problème à l'échelle des communes, et à l'échelle de notre commune, d'absence totale de contre-pouvoirs.

En 2001, l'élection de Bertrand DELANOË se faisait symboliquement à travers ce jeu de clés montré sur la place de l'Hôtel de Ville, où on rend les clés aux Parisiennes et aux Parisiens. Est-ce qu'on a véritablement rendu les clés aux Parisiennes et aux Parisiens ? Tous les grands dossiers, tous les grands projets ont été tranchés sans demander l'avis des Parisiens et bien souvent contre l'avis des Parisiens. Paris se fait de plus en plus sans le peuple et contre le peuple.

Alors comment on peut prendre des mesures pour pouvoir revenir à une véritable démocratie plus respectueuse ? D'abord, acceptez la démocratie d'interpellation. Il faut, par exemple et comme je le disais ce matin, permettre de nouveau que celles et ceux qui veulent contester la politique municipale aient le droit de se rassembler devant le parvis de l'Hôtel de Ville et pas derrière, cachés, coincés et réprimés. Il faut accepter cela.

Dans la démocratie représentative, il faudrait au moins respecter déjà que nous sommes une Assemblée délibérative. Cela veut dire que nous sommes là pour délibérer. Quand on organise des débats organisés, où on regroupe 17 projets de délibération avec des temps de parole ridicules qui mélangent tant de sujets, on ne respecte pas la délibération collective et on est finalement dans une chambre d'enregistrement avec une "com" de spectacle et pas de vrais débats démocratiques.

Quand on veut développer un Conseil de la vie associative, on se préoccupe que ces Conseils de la vie associative fonctionnent réellement dans tous les arrondissements, ce qui est loin d'être le cas. Je sais de quoi je parle, dans le 20e, cela fait bien longtemps qu'il n'y a plus de réunions du Conseil de la vie associative. Je suis persuadée et je l'espère que cela changera.

Il faut assumer du coup qu'avec les associations, qui nous interpellent sur le mode de fonctionnement de la Ville vis-à-vis des associations, on accepte de débattre de leurs problématiques et pas simplement de notre ordre du jour en tant qu'élus. Qu'est-ce qu'elles demandent ? Elles demandent beaucoup plus de transparence et de volontarisme sur l'attribution des locaux. Elles demandent que les subventions sortent des logiques d'appels à projets et de mise en concurrence et que l'on soit sur des financements triennaux pérennes.

Sur les Assemblées citoyennes, je suis favorable à ce que l'on mette en place une Assemblée citoyenne avec des tirés au sort. Je trouve que c'est une bonne chose. Bien évidemment il faut absolument dans ces tirés au sort des Parisiens extracommunautaires car quelle régression ! Souvenez-vous des Conseils de la citoyenneté des habitants non communautaires mis en place dans la première mandature 2001-2008. On n'en parle plus, hélas ! C'était essentiel de montrer l'engagement de Paris en faveur du droit de vote des résidents étrangers aux élections locales.

Dans les faits, est-on prêts à assumer de donner du pouvoir et du contre-pouvoir à cette Assemblée citoyenne ? Est-ce qu'on a demandé aux citoyens leur avis sur la tour Triangle ? Sur Masséna-Bruneseau ? Sur les Jeux Olympiques ? Sur la privatisation du crématorium ? Sur la privatisation de l'Hôtel-Dieu ? Les dossiers sont énormes. La liste pourrait me prendre je ne sais combien de journées sur les grands dossiers, les grands enjeux sur lesquels on ne demande pas l'avis des Parisiennes et des Parisiens. Or, c'est cela qu'il faut.

Alors, une mesure simple pourrait être prise, en plus de ces Assemblées citoyennes, de ces Assemblées associatives, de leur capacité d'interpellation à travers un vœu. C'est une mesure qui est par ailleurs majoritaire dans le pays : c'est l'instauration du référendum d'initiative citoyenne. Et ce n'est pas pour rien que le grand mouvement des "Gilets jaunes" ne contestait pas simplement une politique d'injustice sociale, faisant que pendant que le Gouvernement supprimait l'I.S.F., la situation de précarité explosait dans le pays, ils demandaient aussi d'avoir un contre-pouvoir démocratique par l'instauration du référendum citoyen en toute matière, c'est-à-dire la capacité de pouvoir remettre en cause un projet décidé, de pouvoir porter un projet en positif et de pouvoir révoquer les élus.

Je terminerai pour dire que si on souhaite véritablement créer de l'implication citoyenne, il faut aussi se doter de moyens humains. Je souffre de voir les élus locaux d'arrondissement qui cherchent à mettre en place des démarches d'implication citoyenne et qui n'ont pas les moyens humains pour le faire.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Mme Danielle SIMONNET. - Appuyons-nous sur l'éducation populaire, appuyons-nous sur le mouvement associatif, mais donnons-leur les moyens y compris financiers, parce que les méthodes d'implication populaire nécessitent d'aller vers.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour répondre à ces nombreuses interventions, je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire

Merci beaucoup à tous les intervenants sur ce débat passionnant qui met en articulation la démocratie représentative et la démocratie participative, dans une dialectique qui ne laisse pas d'étonner sur les réserves assez stupéfiantes que j'ai entendues de-ci, de-là. Qu'il me soit agréable de ne pas les citer et ne pas ainsi provoquer d'incidents de séance.

Je suis très heureux et très fier de présenter devant vous cette avancée démocratique, que je peux qualifier de majeure pour notre ville, avec l'installation de la première Assemblée citoyenne de Paris.

Je veux évidemment en préalable remercier Anouch TORANIAN, son cabinet et l'administration pour le pilotage de ce très beau projet, ainsi que l'ensemble des groupes politiques, dont les contributions, très nombreuses, très riches, construites d'ailleurs jusqu'au dernier moment dans le dialogue, nous permettent aujourd'hui de présenter ce projet de délibération et témoignent du vif intérêt que porte notre Assemblée à la place des citoyens dans la vie démocratique de notre ville.

Vous le remarquerez, nous avons été particulièrement soucieux d'intégrer des propositions de tous les côtés, de tous les bancs de cet hémicycle, car nous considérons que la vitalité démocratique de notre ville est l'affaire de tous et que, plus que jamais, le contexte nous oblige à agir.

Il nous oblige à agir car au moment où notre démocratie fait face à de multiples tensions, la hausse de l'abstention, vous l'avez dit, la radicalisation parfois brutale du débat public, la montée et la banalisation des extrêmes, la défiance envers les politiques, la défiance envers les institutions publiques, nous voyons aussi émerger des mouvements citoyens exigeants, un plus grand pouvoir d'agir et la fin d'une démocratie à éclipses mobilisant uniquement par alternance à chaque élection.

Ces nouvelles formes d'engagement sont aussi une opportunité magnifique pour la démocratie. A Paris, nous sommes convaincus que des pistes de solutions existent et doivent être expérimentées. Nous décidons de faire face et de prendre notre part pour participer à la résorption, à l'endiguement de ce malaise démocratique, qui nous concerne toutes et tous et cela indépendamment de nos couleurs politiques.

Comme l'a été le budget participatif en 2014, nous vous proposons aujourd'hui de franchir une nouvelle étape, en instaurant un véritable continuum démocratique parisien, qui ne vise nullement à remettre en cause la légitimité démocratique de notre Assemblée délibérante, mais simplement de pouvoir l'enrichir, de pouvoir l'augmenter en permettant aux citoyens d'y participer de façon plus active.

Avec ce projet de délibération, nous démontrons que nous avons entendu les demandes des Parisiens émises en 2019 lors de la première délibération citoyenne de France. Notre souci est d'y répondre en leur redonnant confiance et envie de s'impliquer dans la chose publique.

Pour renforcer les liens entre la démocratie représentative et la démocratie participative, nous proposons la création d'espaces de dialogue tout à fait inédits, mais également de décision - c'est peut-être sa singularité - à l'intention de la société civile avec le Conseil parisien des associations, et des citoyens eux-mêmes avec l'Assemblée citoyenne, la première en son genre en France par son ampleur.

Un troisième volet autour de la démocratie du faire, de l'engagement citoyen viendra compléter cette offre lors du prochain Conseil de Paris.

Ces nouveaux outils offrent ainsi de nouvelles possibilités d'engagement au quotidien, de s'engager pour la chose publique, à Paris, pour nos concitoyens. Ils pourront désormais porter à la connaissance de l'Assemblée citoyenne un sujet qui leur tient à cœur. Et s'ils sont tirés au sort, ils pourront disposer de nouvelles capacités d'action pour faire entendre leurs voix et fabriquer les politiques publiques.

La société civile parisienne disposera également d'une nouvelle ressource en s'engageant au sein du Conseil parisien des associations ou pourra encore décider de se former et d'agir pour rendre Paris plus résiliente face aux crises avec les Volontaires de Paris.

La spécificité de ces deux instances réside à la fois dans leur composition, leurs missions et l'accompagnement qu'elles proposent à leurs membres. La participation étant aussi et surtout un processus global d'implication citoyenne, nous travaillons actuellement sur un dispositif de formation pour lutter contre le sentiment d'illégitimité, qui

empêche parfois certains de nos concitoyens de participer, comme ils en ont le droit, à la vie citoyenne et la vie démocratique de leur ville.

Les enjeux s'imposent à l'ensemble de cet hémicycle. C'est pourquoi nous avons fait le choix de reprendre une très grande part des amendements proposés par les différents groupes politiques.

Ceux visant à la fois à rappeler l'importance des mairies d'arrondissement, l'importance des groupes politiques et la nécessaire articulation entre la participation et la démocratie représentative qui étaient notamment portées par le groupe Changer Paris.

Ceux portant sur les missions d'évaluation citoyenne et les questions d'actualité, ces deux sujets semblant nécessiter un éclairage.

Ceux enfin qui viennent confirmer le souhait de la Ville d'être la plus inclusive possible dans le choix des fichiers utilisés pour le tirage au sort, notamment en ayant recours aux Volontaires et aux inscrits de la Carte citoyenne de Paris pour permettre d'associer les non-inscrits sur les listes électorales pour participer, et c'est bien légitime, à la future Assemblée citoyenne.

Bref, un travail important a été mené et je ne veux pas être plus long tellement il serait complexe et long de rentrer dans tous les détails. Mais je voudrais simplement dire que nous avons à la fois engagé un accord favorable sur beaucoup des amendements qui sont formulés et quelques amendements que nous avons retraités via un amendement de l'Exécutif - je le ferai méthodiquement quand vous me poserez la question -, ce qui nous permet aujourd'hui de vous présenter ce très beau projet de délibération qui sera, j'en suis sûr, très riche pour la vie démocratique à Paris et, j'en suis certain, une inspiration pour bien d'autres collectivités.

(Mme Audrey PULVAR, adjointe, remplace Mme Afaf GABELOTAUD au fauteuil de la présidence).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Est-ce que l'amendement n° 75 déposé par Danielle SIMONNET est maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition d'amendement déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 75 est repoussée.

En réponse aux amendements n° 127 et n° 128, l'Exécutif, comme le signalait à l'instant Emmanuel GRÉGOIRE, a déposé l'amendement n° 128 bis.

L'amendement n° 127, déposé par le groupe Communiste et Citoyen, est-il retiré ?

Il est retiré, merci.

L'amendement n° 128 déposé par le groupe Changer Paris est-il retiré au profit de l'amendement de l'Exécutif ?

Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition d'amendement n° 128 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 128 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 128 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 128 bis est adopté.

En réponse à l'amendement n° 129, l'Exécutif a déposé l'amendement n° 129 bis. L'amendement n° 129 déposé par le groupe Changer Paris est-il retiré ?

Il est maintenu.

Nous passons au vote avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Il y a une explication de vote sur l'amendement n° 129 bis de l'Exécutif.

Cet amendement n° 129 déposé par le groupe Changer Paris n'est pas retiré. Nous passons au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition d'amendement n° 129 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 129 est repoussée.

Et il y a une explication de vote de la part de Marie-Caroline DOUCERÉ.

Non ? Il n'y a donc pas d'explications de vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 129 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 129 bis est adopté.

L'amendement n° 130, déposé par le groupe Changer Paris, est-il maintenu ?

Oui. Il est maintenu, vous en êtes sûr ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 130 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 130 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 136 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 136 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 137 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 137 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 138 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 138 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 76 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2021, V. 297).

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 50 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DDCT 50).

Bravo !

2021 DDCT 77 - Subventions (100.000 euros) à 5 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitants des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2021 du budget participatif.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au bilan de l'action dans le 17e de l'association "Les Parques".

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 77 et le vœu référencé n° 78 qui s'y rattache.

Je donne la parole à Mme Alix BOUGERET, pour le groupe Changer Paris, pour cinq minutes.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu est en fait un exemple des difficultés que nous rencontrons parfois pour obtenir des informations, quant à l'utilisation des deniers publics, notamment suite à des attributions de subventions parfois conséquentes aux associations.

En l'espèce, il s'agit de l'association "Les Parques". On n'a rien de particulier contre cette association. La subvention est tout de même de 41.000 euros pour cette association qui a vocation à s'inscrire dans le cadre du budget participatif et à mobiliser les initiatives et les projets en ce sens.

En fait, on mesure mal et je pense que ce vœu invite collectivement notre Assemblée à évaluer les actions qui sont réalisées suite à l'attribution de subventions. C'est rarement le cas et on le regrette vivement.

En l'espèce, dans le 17e arrondissement, cette association est intervenue dans le cadre du budget participatif. On a très peu d'informations sur le retour. Je le disais, c'est une somme conséquente et ce vœu appelle l'Exécutif à dresser systématiquement le bilan des actions conduites par les associations et financées par la collectivité, et en l'espèce dans le cadre du budget participatif.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Sylvain RAIFAUD, du groupe Ecologiste de Paris, pour cinq minutes.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Je voulais souligner le cadre de ce projet de délibération qui porte sur l'accompagnement à l'émergence de projets dans les quartiers populaires dans le cadre du budget participatif. C'est une action qui est indispensable : si on veut que les quartiers populaires ne passent pas à côté du budget participatif, il faut accompagner l'émergence de projets et les phases de campagne. C'est le rôle que jouent ces associations et je voudrais dire quelque chose à Mme BOUGERET.

Étant en charge du budget participatif dans le 10e arrondissement pendant tout le dernier mandat, j'ai pu travailler avec ces associations. L'évaluation, on l'a faite en local avec l'association qui était en charge de nous accompagner. C'est à cette échelle-là aussi qu'il faut être capable de faire les choses et je vous invite à faire cette évaluation avec l'association "Les Parques". Je pense qu'elle sera tout à fait d'accord. De la même façon que les co-citoyens, qui sont de nouveau désignés pour être accompagnants dans le 10e, l'ont fait avec moi de façon très volontaire et sans aucune difficulté.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, cher collègue.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Anne-Claire BOUX, chère collègue.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je vous réponds au nom de l'Exécutif et singulièrement en lien avec ma collègue Anouch TORANIAN, adjointe en charge du budget participatif, avec laquelle je travaille très étroitement sur la participation citoyenne dans les quartiers populaires. Je la remercie d'ailleurs pour sa vigilance pour que tous les Parisiens et les Parisiennes puissent participer de la même façon à ce budget participatif, et en particulier les habitants et les habitantes des quartiers populaires.

On le sait, beaucoup de gens ont des obstacles pour réussir à participer à la vie citoyenne, que ce soient parfois des problèmes d'accès au numérique ou des problèmes de langue. C'est pour cela que l'on met en place des dispositifs d'aller vers. Cela a été mentionné plusieurs fois par ma collègue Barbara GOMES sur le précédent projet de délibération, mais aussi par ma collègue Danielle SIMONNET, et là encore par mon collègue Sylvain RAIFAUD : ces démarches d'aller vers sont indispensables pour permettre aux habitants et aux habitantes des quartiers populaires de pouvoir participer correctement dans le cadre de ce budget participatif.

La Ville soutient cinq acteurs dans les quartiers populaires, dont "Les Parques" sur lequel vous nous interrogez, pour susciter ces projets dans les quartiers populaires et ce, durant toutes les phases du budget participatif, que ce soit pour susciter des projets au moment de la phase de dépôt, pour des projets d'ateliers pour construire ces dépôts de candidature au budget participatif, et pendant la phase de vote pour pouvoir mobiliser les habitants et les habitantes des quartiers populaires et leur permettre, par exemple, de participer avec des urnes sur l'espace public.

Sur l'action de l'association "Les Parques" en particulier, sauf erreur de ma part, il me semble que la mairie du 17e a été sollicitée au moment du choix de l'association et a émis un avis favorable. On pourra en discuter pour la phase de l'année prochaine, mais cela a été fait en lien avec les élus du 17e et M. le Maire du 17e. Cette association a accompagné plus de 90 projets, en collaboration avec l'équipe de développement local qui travaille là encore en lien très étroit avec l'adjoint à la politique de la ville, Hugues CHARPENTIER.

Pour ce qui concerne le bilan qui vous intéresse, sachez qu'il y a des bilans systématiques et on a déjà eu l'occasion d'échanger plusieurs fois dans cette Assemblée sur ces bilans. Ils sont à disposition, ils sont publics et vous pouvez les obtenir.

Cependant, pour aller jusqu'au bout de la démarche, on vous propose avec ma collègue Anouch TORANIAN de venir vous faire le bilan de ce dispositif particulier pour les quartiers populaires, en présence de tous les élus de la 5e Commission et de la 7e Commission, de façon à ce que vous ayez tous les éléments...

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Un peu de silence, s'il vous plaît.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Et que vous puissiez aussi poser toutes vos questions.

C'est pour toutes ces raisons que je vous propose de retirer votre vœu. Dans le cas contraire, ce sera un avis défavorable de la part de l'Exécutif.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

J'ai deux réflexions à vous faire, chers collègues. D'abord merci d'observer un silence un peu plus respectueux quand un interlocuteur ou une interlocutrice s'exprime. Ensuite, merci de songer aussi à remettre vos masques sur le nez et sur la bouche, y compris quand vous avez fini de parler. Pour une fois, c'est plutôt du côté gauche de l'hémicycle qu'il y a du relâchement, je le note !

Plus sérieusement, même si tout cela est très sérieux, est-ce que le vœu n° 78 du groupe Changer Paris est maintenu ?

Mme Alix BOUGERET. - Je vais retirer le vœu. Je ne mets pas en cause le choix de l'association, mais je m'interroge et je pense qu'on peut s'interroger collectivement sur l'impact réel que l'action de certaines associations peut avoir. Je n'ai rien contre "Les Parques" au demeurant.

Je vais retirer le vœu suite à votre proposition de bilan en Commission et nous aurons évidemment l'occasion d'en reparler. Merci.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 77.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DDCT 77).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'expérimentation du système "Oui Pub" à Paris.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 79 relatif à l'expérimentation du système "Oui Pub" à Paris.

La parole est à M. Émile MEUNIER, du groupe Ecologiste de Paris, pour deux minutes.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, c'est un vœu très important puisque vous le savez peut-être, chaque foyer parisien reçoit en publicité papier dans sa boîte aux lettres 30 kilos par an. Si on le multiplie par le nombre de foyers, disons 1.300.000 foyers, cela fait 33.000 tonnes, soit le poids de trois tours Eiffel ! Voilà ce que coûte la publicité papier à Paris, les prospectus que l'on met dans les boîtes aux lettres.

En plus de cette consommation de papier et donc d'arbres, évidemment c'est tout un modèle que l'on entretient, un modèle que les Ecologistes réprouvent : la surconsommation, comment continuer à acheter quasiment de façon morbide, au point où on en est à quasiment avoir détruit la planète.

Alors qu'est-ce qu'on peut faire à l'échelle de la ville ? Paris fait beaucoup sur la publicité numérique notamment et c'est reconnu par les Ecologistes. Mais sur ce cas précis, il y a ce que l'on peut appeler les autocollants "Stop Pub" que l'on met sur une boîte aux lettres et quand l'annonceur met la pub dans le "Stop Pub", il encourt une amende, et la loi Climat a inventé un renversement de mécanisme qui est maintenant le "Oui Pub", c'est-à-dire qu'on ne peut mettre de la pub que là où il y a un autocollant "Oui Pub". On en déduit donc que cela devrait diminuer massivement le nombre de publicités, à supposer qu'il y ait des sanctions derrière et c'est un autre sujet.

Il faut se porter volontaire. Le Ministère de la Transition écologique a fait un appel à projets pour les villes à se porter volontaires avec ce dispositif. Nous demandons à la Ville de Paris, qui est une des meilleures villes contre la publicité, de se porter volontaires, à l'échelle de la ville ou d'un arrondissement, pour pouvoir expérimenter cette campagne.

Je voudrais dire un dernier mot : merci aux associations "anti-pub" et au réseau "Résistance à l'agression publicitaire" qui font un travail formidable.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, cher collègue.

Chers collègues du groupe Changer Paris, serait-il possible de baisser un peu le volume sonore de vos conversations ? Merci. Monsieur le Maire du 15^e arrondissement, vous êtes à l'amende !

Je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci beaucoup, Monsieur le Conseiller. Je trouve le vœu très intéressant et j'émettrai donc un avis favorable.

Je crois qu'on a tous l'expérience personnelle de l'irrespect des "Stop Pub" d'abord, parce que malgré les stickers "Stop Pub", vous en avez quand même.

Deuxièmement, il est incontestable qu'inverser la logique est une piste très intéressante.

Je voudrais rappeler que 894.000 tonnes d'imprimés publicitaires non adressés ont été distribuées à Paris, selon l'enquête de l'A.D.E.M.E. C'est un problème extrêmement important et c'est évidemment en cohérence avec les autres orientations que nous mettons en œuvre.

C'est donc un avis favorable.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 79 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée (2021, V. 298).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la programmation et à la concertation du projet "Hébert".

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons les vœux référencés n° 80 et n° 80 bis relatifs à la programmation et à la concertation du projet "Hébert".

La parole est de nouveau à M. Émile MEUNIER, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le projet "Hébert", on en a parlé.

Il y a du très bon : c'est la construction de logements sociaux sur une emprise ferroviaire de 5 hectares porte d'Aubervilliers, quasiment à côté du 19^e arrondissement.

Il y a du beaucoup moins bon et je vais vous dire pourquoi.

On est dans une situation où aujourd'hui le bureau s'effondre. Il s'effondre en Région Ile-de-France : on atteint 4 millions de mètres carrés de surfaces de plancher de bureaux en Ile-de-France qui sont vacantes. Je ne parle pas de vacances frictionnelles en attendant, non, c'est là, cela ne sert à rien, c'est inutilisé. Le Préfet de la Région Ile-de-France dit : je vais limiter mes autorisations pour faire du bureau en Ile-de-France. Vous avez, à La Défense, 15 % de vacances, c'est-à-dire 540.000 mètres carrés de surface de plancher qui sont inoccupés.

Et pendant ce temps-là, sur cette friche, on va faire 40.000 mètres carrés de surface de plancher de bureaux, de tertiaire. Il y a une forme d'incohérence, à la fois par rapport aux obligations de Paris, je le répète, sur le logement, la lutte contre le réchauffement climatique, la place des espaces verts, et par rapport à l'histoire qui est qu'avec le télétravail on va réduire ces surfaces.

Nous demandons donc par ce vœu, non pas de remettre en cause tout le projet car il va falloir du logement. Un petit square de 4.000 mètres carrés est prévu sur 5 hectares et on dit : on enlève du bureau, on augmente la surface d'espaces verts. A la place du tertiaire, on fait de la fabrique, du "Made in Paris". On a besoin d'un centre culturel dans le 18^e, spécialement dans cet endroit où beaucoup d'autres bureaux sont en cours de construction.

Revoyons le projet intelligemment. S'il le faut, mettons-nous à la table avec la S.N.C.F. Voyons comment on peut financer les choses, mais répondons aux besoins des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous en remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, cher collègue.

Pour répondre, je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE, pour deux minutes.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Monsieur le Conseiller, cher Émile MEUNIER, nous avons évidemment pris note de votre vœu. Il comporte des éléments très intéressants qui traduisent l'état d'esprit qui est le nôtre dans la préparation et la maturation de ce projet urbain.

Pardon, mais je vous dis une vérité : ce n'est pas vrai que le bureau s'effondre, c'est faux. D'une certaine manière, je partage votre préoccupation, mais cela reste l'actif le plus rentable et celui que tout le monde veut faire. Nous devons donc déployer beaucoup d'énergie pour faire en sorte qu'il n'y ait pas que du bureau. Comme je le dis souvent, si on laissait la main invisible du marché faire les programmes urbains toute seule, il n'y aurait que des bureaux.

Ce n'est pas partout, d'ailleurs, et vous le disiez : Le Préfet a effectivement dit qu'il mettrait un petit coup de frein dans les agréments pour les bureaux, mais c'est dans des secteurs qui sont déjà surpourvus. Il n'empêche que dans d'autres secteurs, l'offre de bureaux reste extrêmement dynamique. Ces 4 millions de mètres carrés libres, c'est à la fois beaucoup comme chiffre brut, mais c'est très faible au regard de la volumétrie globale de bureaux à Paris.

Je vous ai déjà dit que l'on voyait dans cette vacance frictionnelle, additionnée d'une vacance structurelle liée au contexte de crise Covid, une opportunité de transformation. Après, on se heurte à quelques éléments de faisabilité non négligeables.

Donc, nous avons déposé un vœu de l'Exécutif pour reprendre tout ce qui nous semblait aller dans le bon sens et où nous travaillons avec vous sur les logements sociaux, la concertation et la programmation équilibrée, notamment la cohérence avec nos objectifs du futur P.L.U. bioclimatique et dans l'esprit de ce que nous avons fait sur Ordener-Poissonniers.

C'est donc une proposition de retrait au profit du vœu de l'Exécutif largement inspiré du vôtre.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 80 déposé par le groupe Ecologiste de Paris est-il retiré ?

M. Émile MEUNIER. - Non, mais on va voter celui de l'Exécutif. J'aimerais avoir une explication de vote pour expliquer le mécanisme.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Donc, vous ne le retirez pas, nous le faisons voter et vous ferez ensuite une explication de vote pour expliquer pourquoi vous votez celui de l'Exécutif. Entendu.

Nous allons procéder au vote sur ce vœu n° 80 avec un avis défavorable de l'Exécutif...

Oui, mais votre explication de vote est pour celui de l'Exécutif, il me semble.

D'accord, allons-y pour l'explication de vote.

M. Rudolph GRANIER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mon collègue Jean-Baptiste OLIVIER parlait des "écologes le mercredi et des bétonneurs le jeudi", c'est une nouvelle démonstration avec ce vœu.

Je me permettrai également d'intervenir sur le vœu n° 81 en termes d'explication de vote, Madame la Maire.

Monsieur le Conseiller MEUNIER, non, il n'y a rien de bon dans ce projet. Il n'y a rien de bon ! Il y a un déséquilibre total au niveau des logements sociaux, ce que nous regrettons. Et je constate qu'on a encore une fois des membres de la majorité qui demandent constamment de revoir des projets d'urbanisation, que dis-je, de bétonisation et on s'interroge sur cette cohérence qui est censée aujourd'hui présider aux destinées des Parisiens.

Votre vœu, chers amis du groupe Ecologiste de Paris, nous souhaitons le voter. Nous allons le voter effectivement avec vous parce que 15 % du projet en espaces verts, c'est effectivement très faible.

Par contre, je me suis livré à un exercice avec le vœu n° 80 bis - et j'y reviendrai tout à l'heure, Madame la Maire -, c'est que vous demandez que le projet soit dédensifié et qu'il doive présenter un minimum de 50 % de l'emprise globale pour les espaces verts et les espaces de pleine terre. Et vous avez négocié un autre vœu qui parle d'une augmentation sensible de la part d'espaces végétalisés dans le respect du volume de logements prévus.

Je suis obligé de vous dire que vous êtes en train de vous faire abuser par le Parti socialiste. Maintenez votre vœu. Nous le votons avec vous. Ne votez pas le deuxième vœu de l'Exécutif, qui est sans queue ni tête et qui, encore une fois, présente le moins-disant écologique au détriment des Parisiens.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, cher collègue. Je comprends mieux pourquoi vous vouliez faire l'explication de vote maintenant. En fait, vous nous expliquez pourquoi vous allez voter avec les Ecologistes et pourquoi ils ne doivent pas voter le vœu modifié par l'Exécutif.

Vous savez, il faut juste m'expliquer longtemps et j'y arrive !

Nous allons procéder au vote du vœu n° 80 déposé par le groupe Ecologiste de Paris...

Pardon. Une demande de prise de parole du maire du 18e, Éric LEJOINDRE, Monsieur le maire.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - A mon tour, je ferai une explication de vote pour revenir sur un certain nombre de sujets et pour dire pourquoi, comme Emmanuel GRÉGOIRE, en tant qu'élu du 18e et conformément au débat qui a eu lieu dans le Conseil d'arrondissement, je ne voterai pas et vous invite à ne pas voter le vœu déposé par Émile MEUNIER, mais à voter bien sûr le vœu de l'Exécutif.

Je voudrais d'abord rappeler que ce projet "Hébert" a fait l'objet d'une longue concertation ; c'est assez rare dans ces sujets d'urbanisme pour être salué. Une consultation qui a abouti, pour le projet tel qu'il est fixé, avec un très large consensus sur le terrain. Pourquoi ?

C'est parce que les habitants du 18e ont bien compris que l'ambition de ce projet est de désenclaver un quartier et aussi d'amener de l'activité : de l'activité en soirée et la nuit pour ce qui concerne les logements, et de l'activité le jour puisqu'on est dans un des quartiers du 18e dans lequel la différence d'activité entre la journée et la nuit est la plus forte, pour une raison assez simple qui est qu'il n'y a pas d'activité économique à ce stade dans ce quartier.

Deuxième élément : ils ont compris, et souhaité d'ailleurs, que ce projet nous permette de désenclaver ce quartier en le liant à nos voisins du 19e arrondissement, notamment à l'îlot fertile qui est un des très beaux projets nés à cet endroit.

Enfin, parce qu'eux vivent dans ces espaces, ils ont compris et même demandé qu'on lie les différents projets urbains qui ont lieu dans ce quartier.

Donc, ce projet ne se vit pas indépendamment de Chapelle-Charbon. Je rappelle d'ailleurs que c'est en liant ces deux projets que nous avons décidé de créer l'école à Chapelle-Charbon et non à Hébert. Il permet donc un équilibre important pour les habitants.

Cela dit, il est toujours loisible, bien sûr, de retravailler, notamment sur le "Fabriquer à Paris". Évidemment que tout ce qu'on pourra faire pour produire sur place, notamment en face de Cap 18, a du sens.

Voilà pourquoi je voterai pour le vœu de l'Exécutif.

Mais je redis qu'on ne peut pas s'asseoir totalement toujours sur les concertations, quand elles ne conviennent pas exactement à ce qu'on souhaite. En l'occurrence, ce projet a été très longuement concerté. Il fait l'objet d'un vrai consensus dans le 18e arrondissement de Paris. Un consensus parce que c'est une façon de faire de la ville qui correspond à ce que souhaitent aujourd'hui les habitants de ce quartier : ils souhaitent plus d'espace mais aussi de la vie dans ces espaces ; ils souhaitent plus d'habitants pour permettre la mixité sociale ; ils souhaitent de l'activité économique pour permettre notamment aux commerces d'avoir des clients la journée ; ils souhaitent des espaces verts et ils ont eu, grâce à nous, le plus grand parc que l'on ait construit dans la précédente mandature - je crois ou pas loin - à cet endroit. Et nous allons continuer.

Moi, je suggère de ne pas revenir en permanence sur la parole, notamment quand c'est celle des habitants du 18e.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 80 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, qui est maintenue, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets à présent aux voix le vœu n° 80 bis déposé par l'Exécutif...

Il y a une explication de vote de la part de M. Rudolph GRANIER et de M. MEUNIER.

On va commencer par vous, Monsieur GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Si vous voulez, je peux commencer, Madame la Maire. Merci.

Nous venons d'assister à un désaveu cinglant de la part de M. le Maire du 18e arrondissement vis-à-vis d'un des membres de sa majorité. Je m'interroge sur le caractère encore une fois déchéant de cette majorité. Dans le Conseil d'arrondissement...

Attendez...

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Allez-y, Monsieur GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Madame la Maire. Il est rare que je laisse faire, je vous l'accorde. Il est rare mais j'avais envie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Allez-y, je vous en prie.

M. Rudolph GRANIER. - Ce qui interroge encore une fois sur la façon dont est gouvernée la Mairie de Paris, nous le savons déjà, nous y assistons depuis trois jours, mais c'est également le cas pour le 18e arrondissement.

Naturellement, les justifications que vous amenez, Monsieur le Maire, je suis prêt à toutes les entendre. Mais encore une fois, vous avez normalement une vision à porter, vous n'êtes pas là pour être une chambre d'écho de certaines associations, de certains riverains que vous avez sciemment triés sur le volet, afin d'entendre ce que vous avez envie d'entendre. Il s'agirait d'avoir un peu plus de hauteur. Je vous le recommanderai, le 18e arrondissement en sortirait un peu grandi, votre fonction de maire également.

Madame la Maire, nous voterons contre évidemment le vœu présenté par l'Exécutif.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci.

Explication de vote de la part de M. Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Je vous rassure et j'aimerais rassurer tout le monde : dans la majorité, on s'aime encore. Cela fait toujours du bien de le dire quand même !

Et je vous rassure aussi à droite, il y a quelque chose qui sera toujours irréconciliable entre nous : c'est votre vision sociale. Nous voulons du logement social à Paris. Nous en voulons et nous voulons même en construire, mais juste un peu moins que nos partenaires. Et c'est normal que nous ayons des discussions.

C'est aussi important de dire une chose, c'est que nous vivons une période charnière...

Laissez-moi finir.

Nous vivons une période charnière. Pourquoi ? Parce qu'on s'oriente vers un nouvel urbanisme et je voudrais vraiment encore une fois - je ne l'ai pas fait assez et je vous prie de m'excuser - remercier Emmanuel GRÉGOIRE, parce que je sais qu'une orientation est prise de lui, son équipe et le reste de la majorité et qui va dans le bon sens.

Mais nous devons solder de nombreux projets qui, à notre sens, sont aberrants par rapport à nos ambitions environnementales. Cela va être fait, ne vous inquiétez pas. D'ici un an ou deux, peut-être je l'espère avant, tout va rouler.

Voilà, je tenais à rassurer tout le monde.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Explication de vote ?

M. Émile MEUNIER. - Et on votera le vœu de M. GRÉGOIRE qui va dans le bon sens, je rassure tout le monde.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, cher collègue.

Monsieur GRANIER, l'écologie, c'est du social justement. On ne peut pas dissocier l'un de l'autre, on ne peut pas dissocier l'écologie de la justice sociale. Vous disiez : faites de l'écologie et pas du social.

Si vous le voulez bien, chers collègues, je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 80 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2021, V. 299).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'appel de la Ville de Paris au sujet du permis du projet "Mille Arbres".

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous poursuivons avec l'examen du vœu référencé n° 81 relatif à l'appel de la Ville de Paris au sujet du permis du projet "Mille Arbres".

Émile MEUNIER, que l'on n'avait pas entendu depuis longtemps ! C'est à vous.

M. Émile MEUNIER. - Promis, c'est la dernière fois que je prends la parole à ce Conseil !

Plus sérieusement, je parlais des projets que l'on a du mal à solder et en voici un : ce sont les immeubles-ponts. Depuis toujours, il y a une divergence sur la pertinence des immeubles-ponts ; c'est en gros construire un immeuble au-dessus de l'autoroute qui est la plus fréquentée d'Europe, avec les camions, les pots d'échappement, le diesel, les particules fines, et on y met soit des logements, soit des travailleurs, soit même une crèche que j'ai vue dans un de ces immeubles-ponts.

Pour nous, cela a toujours été non. Et pour cause, nous avons même contesté le permis de construire en justice... et nous avons eu gain de cause. Le tribunal a dit, je cite : "Le permis de construire attaqué autorise un projet qui est de nature à porter atteinte à la salubrité publique". Pour le dire autrement, quand on construit un immeuble-pont, on expose déjà les personnes qui sont au-dessus aux fumées, mais en plus ces fumées ne rentrent pas vraiment dans le tunnel et elles vont inoculer le quartier avoisinant. C'est ce que le tribunal a condamné.

Pour moi, la Ville a joué son rôle, elle a donné le permis de construire qui répondait au P.L.U. Mais le juge a aussi joué son rôle : d'un point de vue sanitaire, ce n'est pas bon. J'aurais pensé que la Ville allait dire : super, fin de l'histoire, que le promoteur se débrouille avec son permis et on est du côté de la santé publique des habitants. Eh bien, non. Que pensez-vous que la Ville fit ? Elle a fait appel de cette décision.

Je pose la question : qu'est-ce qui, dans cette décision, déplaît à la Ville ? Est-ce le fait d'exposer des gens aux fumées du périphérique qui posent un problème qui déplaît à la Ville ? J'ai besoin d'une réponse parce que vraiment je ne comprends pas cet appel.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. le Maire, Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Monsieur Émile MEUNIER, c'est un dossier que nous connaissons bien dans notre Assemblée et nous avons eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises. Je le rappelle encore une fois, c'est un des lauréats d'un appel à projets "Réinventer Paris".

Effectivement, nous avons pris connaissance de la décision du tribunal administratif de Paris, dans sa décision du 2 juillet dernier, qui vient mettre un coup d'arrêt à l'arrêté de permis de construire sur ce projet.

Nous avons décidé de faire appel pour deux raisons.

La première, c'est que le contenu de la décision du tribunal administratif, si elle est intéressante et devra être prise en compte de la part des pétitionnaires et de la part de la Ville, nous semble poser un certain nombre de questions de droit qu'il nous paraît intéressant de contester. Je le dis, parce qu'il ne faudrait pas se méprendre sur le rôle de chacun. Le rôle du tribunal administratif n'est pas de faire de la politique à la place de notre Assemblée, le travail du tribunal administratif est de dire le droit. En l'occurrence, il a formulé des observations assez lourdes, je le reconnais, que nous avons bien évidemment l'intention de travailler.

La deuxième raison, c'est un désaccord, vous l'avez dit et nous l'assumons, sur ces immeubles-ponts dans la stratégie de requalification du périphérique, dans la stratégie du travail de couture que nous essayons de construire à travers cette philosophie de transformation des portes en place.

Les immeubles-ponts, qui sont anciens à Paris et même de tradition très ancienne à Paris en particulier sur la Seine, posent des questions techniques et financières lourdes. Ils posent des questions sur le plan de la santé publique absolument essentielles et il n'est pas question de les contourner, les ignorer et il est même obligatoire de les régler. Mais nous entendons essayer de creuser avec les pétitionnaires, à la fois sur le projet "Mille Arbres" et sur le projet multistrates, qu'il est possible de faire de l'urbanisme de couture, de l'urbanisme de lien entre la Petite Couronne et Paris, à travers quelques projets d'immeubles-ponts.

Si nous arrivons à répondre techniquement à ces enjeux, nous les ferons. Si nous n'y arrivons pas, nous ne les ferons pas. C'est simple.

C'est pour cela que nous avons fait appel et c'est pour cela que j'émettrai un avis défavorable, car nous souhaitons accompagner positivement les pétitionnaires dans l'évolution, la maturation et l'amélioration de leur projet.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Nous avons une demande d'explication de vote du groupe Changer Paris et c'est Alix BOUGERET qui intervient.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Madame la Maire.

À vous écouter, on a quand même un peu de mal à croire que vous vous aimez encore.

On a encore un vœu un peu surréaliste où un groupe de la majorité de la Maire de Paris demande à cette même Maire de Paris de se désister de l'appel qu'elle a déposé pour poursuivre la réalisation d'un projet phare du concours "Réinventer Paris", voté par cette même Assemblée et cette majorité. Vous aviez pourtant "Milles Arbres" à la clé, ce n'était pas inintéressant. Mais plus sérieusement, c'est assez dingue et ce n'est pas la première fois depuis quelques heures.

Nous ne voterons pas ce vœu qui n'a pour objectif que de retarder encore plus ce projet qui est un projet fort - Emmanuel GRÉGOIRE l'a rappelé -, mais qui est perfectible évidemment et extrêmement structurant, en tout cas pour le quartier de la porte Maillot et bien au-delà.

Donc, le groupe Changer Paris ne votera pas le vœu des Ecologistes.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 81 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s" relatif au nouveau projet de rénovation de la Gare du Nord.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la mise en place d'une conférence de consensus sur l'avenir de la Gare du Nord.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons les vœux référencés n^{os} 82, 83 et 83 bis relatifs aux nouveaux projets de rénovation de la Gare du Nord.

La parole est à M. Sylvain RAIFAUD, pour le groupe Ecologiste de Paris, pour deux minutes.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, enfin le projet de centre commercial géant de la Gare du Nord est abandonné ! Après un doublement du budget, ce sont les banquiers qui ont porté l'estocade à un projet largement dénoncé par les associations de riverains et de voyageurs, ainsi que plusieurs groupes de notre majorité avec parfois quelques éclipses.

Attention, l'abandon du projet ne doit pas signifier l'abandon du quartier ni des usagers du quotidien. Il est impératif de penser rapidement un nouveau projet. Je voulais donc rappeler les propositions que nous avons déjà posées dans le débat sur cette question : l'ouverture de la gare vers le nord, sans passer par le bâtiment, directement du métro de la ligne 2, du pont Saint-Ange, sur les quais ; une étude que la S.N.C.F. doit faire sur la dédensification du trafic de la gare, pour épargner le trajet jusqu'à la Gare du Nord à certains voyageurs qui sont dans le Nord de l'Île-de-France, une demande qui a été formulée par des habitants du Val-d'Oise en particulier.

Notre demande est que tout cela se passe dans un cadre largement partagé, largement discuté avec toutes les personnes qui vont être concernées par ce projet de réaménagement de la gare. Ce sont évidemment les personnes qui habitent à côté, mais aussi toutes les personnes qui utilisent chaque jour la gare, qui sont des habitants de l'Île-de-France mais aussi des communes des Hauts-de-France.

Il faut que cette conférence de consensus, que nous souhaitons, puisse avoir une représentation de l'ensemble des usagers et des parties prenantes de cette gare. Il faut que les exigences méthodologiques soient fortes sur cette question-là. J'ai déjà eu l'occasion de parler de cela cet après-midi à propos de la délibération sur la démocratie.

Nous demandons également que les éléments d'intérêt général, qui étaient prévus dans le projet initial, après discussion...

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci.

M. Sylvain RAIFAUD. - Je fais le commentaire.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Très rapidement alors.

M. Sylvain RAIFAUD. - Nous demandons l'accueil des personnes en errance et des usagers de drogue - la gare doit être au service aussi des externalités qu'elle pose dans le quartier - des toilettes publiques gratuites Gare du Nord car c'est indispensable, au moins 3.000 places pour les parkings de vélos, le désencombrement du parvis et l'utilisation des souterrains...

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, cher collègue.

M. Sylvain RAIFAUD. - Puis la transparence faite par la S.N.C.F. sur le modèle économique de la rénovation des gares...

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vais devoir vous interrompre, pardonnez-moi.

M. Sylvain RAIFAUD. - C'est ce que nous avons découvert et qui est anormal, et nous souhaitons que la transparence existe.

Merci, Madame la Maire.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci.

Mme Nathalie MAQUOI, pour le groupe "Génération.s", s'il vous plaît.

Nathalie MAQUOI n'est pas là.

Nous allons donner la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Il n'est pas là non plus.

Alors allez-y, je vous en prie.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le groupe Communiste tient à exprimer tout son soulagement quant à l'abandon du projet Stationord.

Dès le 10 juillet 2018, au lendemain du choix du prestataire privé CEETRUS pour la rénovation de la Gare du Nord, nous disions combien l'implantation d'un immense centre commercial s'inscrivait à rebours des besoins des

voyageuses et des voyageurs. Déjà, nous dénonçons la privatisation des espaces de la gare au service d'intérêt marchands et lui opposons une vision de service public qui favorise la circulation et les mobilités.

Nous n'avons eu de cesse depuis de réitérer notre refus, mais aussi de répercuter le refus des organisations syndicales de salariés, des usagers et des associations d'habitants à ce projet de captation des flux de voyageurs par le groupe Auchan au service de ses seules aspirations mercantiles.

Aujourd'hui, les cartes sont rebattues, mais le besoin urgent de rénovation de la Gare du Nord et de ses abords demeure.

Partant de ce constat, plusieurs défis nous attendent. Il nous faut être conscients qu'une rénovation de qualité pour la Gare du Nord pose la question bien plus générale des contributions de l'Etat aux infrastructures publiques. Nous avons, au groupe Communiste, des propositions concrètes pour financer le développement des transports collectifs en Ile-de-France. Nous avons aussi des perspectives réelles de sécurisation financière des projets du contrat de plan Etat-Région actuel et celui à venir.

Nous savons que sur ces points persiste un certain nombre de désaccords sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir. C'est pourquoi nous souhaitons nous concentrer pour le moment sur ce qui nous rassemble, avec la volonté de ne pas reproduire les erreurs d'hier. Il faut absolument associer usagers de la gare, salariés, riverains, S.N.C.F., Etat, élus de Paris et d'Ile-de-France et des Hauts-de-France aux concertations sur l'avenir de la Gare du Nord.

Les communistes accorderont la plus grande importance à ce que cette ambition voie réellement le jour.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue Jean-Philippe GILLET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Pour répondre, je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE.

Monsieur le Maire.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci beaucoup aux intervenants pour la présentation de ces deux vœux.

Nous avons eu l'occasion plusieurs fois d'exprimer nos réserves sur le projet Gare du Nord. Nos doutes, je les avais moi-même exprimés sur le calendrier, les coûts, la faisabilité et sur la pertinence de façon plus globale. Force est de constater que les obstacles que nous pressentions étaient bien réels, ce qui a conduit Gares & Connexions - je ne commenterai pas plus leur décision, si ce n'est pour m'en réjouir - à renoncer au projet qui, par son gigantisme, créait beaucoup d'insécurité.

Il y a deux exigences.

La première - cela a été évoqué et c'est le sens de la plupart des éléments que nous reprenons dans un vœu de l'Exécutif destiné à ramasser et enrichir les propositions des deux vœux -, c'est qu'il est urgent de rénover la Gare du Nord. Des mesures immédiates s'imposent, notamment dans la perspective de 2024, y compris au bénéfice de tous les usagers quotidiens de la gare. L'Etat a mobilisé une somme pour cela. La Ville mobilisera des fonds en aménagement de proximité. Nous avons des sujets majeurs : la question de l'intermodalité, la question de l'allègement des abords de la gare, notamment en traitant le sujet des taxis, des VTC, du stationnement vélo qui est largement insuffisant.

Puis nous aurons à discuter d'un projet à plus long terme, probablement à l'horizon 2030 et pas avant avec Gares & Connexions. Et j'espère que nous tirerons tous les enseignements de cette très mauvaise aventure, qui a consisté à ne pas se parler assez tôt, à vouloir négliger nos réserves, les uns les autres, et que l'on arrivera à retisser avec Gares & Connexions l'esprit qui nous anime dans bien d'autres projets.

C'est donc un vœu bis de l'Exécutif et j'espère que vous y apporterez tous votre soutien.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Le vœu n° 82 déposé par les groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s" est-il retiré au profit de celui de l'Exécutif ?

Il est retiré, merci.

Le vœu n° 83 déposé par le groupe Communiste et Citoyen est-il retiré ?

Vous le retirez également. Très bien.

J'avais une demande d'explication de vote de M. Rudolph GRANIER qui concernait a priori le vœu n° 83 et non le n° 83 bis.

Idem pour M. Sylvain RAIFAUD, c'était concernant le n° 83 ou n° 83 bis pour l'explication de vote ? Est-ce que vous voulez faire une explication de vote sur le vœu n° 83 bis de l'Exécutif ?

M. Sylvain RAIFAUD. - Sur le vœu n° 83 bis, je voulais dire simplement qu'il est très important d'avoir la discussion complète sur la question du modèle économique fait par S.N.C.F. Gares & Connexions.

Même si on sait effectivement que tout cela prendra du temps pour se mettre en place, c'est engager dès à présent la discussion avec la S.N.C.F. et que la participation de la Ville à cet ensemble soit conditionnée aux questions de méthodes. C'est ce qui est proposé et c'est extrêmement important.

Nous y souscrivons bien volontiers, mais commençons dès à présent les discussions avec la S.N.C.F., car c'est très important, notamment sur cette question essentielle du modèle économique.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 83 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2021, V. 300).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'abandon du lot B de construction du projet Meuniers Charenton (12e).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 84 qui est relatif à l'abandon du lot B de construction du projet Meuniers Charenton, dans le 12e.

La parole est à Valérie MONTANDON, pour le groupe Changer Paris.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, pour décrire ce projet, j'aurais pu utiliser de nombreux superlatifs mais j'ai préféré mettre des photos. Je trouvais qu'elles étaient beaucoup plus parlantes pour vous montrer à quel point déjà les nouvelles constructions seront à proximité des bâtiments existants et surtout à quel point les bâtiments existants sont déjà hyper-imposants ; vous verrez 12 étages, une barre immense et on va construire devant.

Il faut savoir qu'il y a plusieurs lots. Le lot A tout d'abord, qui est déjà en construction, et le lot B qui n'est pas encore en construction et qui pourrait justement être évité. Puis il y a ce qu'on appelle la troisième phase, le lot C, qui concerne des rénovations.

Lorsque j'ai déposé ce vœu en Conseil d'arrondissement, on m'a dit que je devais le retirer parce qu'il y aurait une réunion d'information et de concertation le 5 octobre. Deux des élus de mon groupe y sont allés mais ont été très déçus. Ils ont déjà été déçus parce que les gabarits ne vont pas changer, ce sont toujours des constructions devant des bâtiments et très proches - j'incite vraiment à regarder les photos - et surtout parce que la concertation ne devait avoir lieu que sur la rénovation, c'est-à-dire la troisième phase.

Mais la rénovation des immeubles déjà existants, on en a vraiment besoin. Tout le monde s'accorde sur cette rénovation. Il y a deux jours encore, j'ai vu des habitants de cette résidence qui vivent dans des conditions très difficiles : leur local est vraiment négligé, il y a des moisissures partout, ils sont obligés de prendre des médicaments. Donc oui, les habitants attendent des rénovations.

Et ce que l'on nous propose dans ce vœu, c'est d'abord de mettre en suspens justement les constructions très proches de l'existant et au contraire passer à la phase 3, c'est-à-dire à la rénovation des logements existants qui en ont vraiment besoin.

Puis sur ce fameux lot B, c'est étudier au contraire l'impact au niveau des îlots de chaleur qu'il pourrait y avoir en construisant aussi près, et étudier et comparer le potentiel de rafraîchissement qui aurait lieu avec la création d'un espace vert en lieu et place de ce projet.

Donc, ce qui vaut pour le 13e ou pour le 18e vaut aussi pour le 12e. Et voter ce vœu, c'est se mettre en cohérence avec toutes les discussions que nous avons eues hier.

Merci.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue.

La réponse de l'Exécutif par Emmanuel GRÉGOIRE. Monsieur le Maire.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Madame MONTANDON, je sais votre attention sur ce sujet. C'est un sujet à la fois délicat évidemment, puisqu'il s'agit de construire, mais on peut difficilement contester l'intérêt du projet pour les habitants et le quartier.

On parle d'un projet de réhabilitation thermique de 500 logements sociaux intermédiaires, de la suppression de 208 places de stationnement de surface, de la plantation de 180 arbres et de la préservation de 85 % des arbres existants. Je rappelle que quelques arbres ont été coupés pour le chantier mais il en sera planté beaucoup plus. Puis c'est aussi la création d'une crèche de 66 berceaux et une résidence intergénérationnelle de 90 places.

Je veux bien que l'on revienne sur l'argument qu'il ne faut pas construire, parce que construire c'est mal, mais si nous ne construisons pas, nous n'aurons rien.

Le projet a été beaucoup travaillé. Il y a eu une réunion publique le 5 octobre. Je comprends aisément qu'il ne puisse pas satisfaire tout le monde, mais je crois que nous avons trouvé, avec la maire du 12^e arrondissement, un équilibre sur ce projet. Lorsqu'il sera livré, le bénéfice d'augmentation des espaces végétalisés, la qualité architecturale, évidemment la rénovation thermique des 500 logements sociaux qui en ont bien besoin - nous connaissons tous cet ensemble - permettra, je le crois, de réconcilier tout le monde.

Par élégance, je vous proposerai de retirer votre vœu, sinon j'émettrai un avis défavorable.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Le vœu est-il retiré ? Êtes-vous sensible à cet assaut d'élégance ?

Mme Valérie MONTANDON. - Je le maintiens.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Le vœu est maintenu. Pas assez élégant, Monsieur GRÉGOIRE. Je prenais la balle au bond de M. GRÉGOIRE, le premier adjoint. Restons calmes !

Je mets aux voix le vœu n° 84 du groupe Changer Paris...

Il y a une demande d'explication de vote ou d'intervention de la maire du 12^e ?

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12^e arrondissement. - C'est juste une prise de parole en tant que maire du 12^e arrondissement, un peu énervée, agacée, et franchement, Madame MONTANDON, cette mauvaise foi ! Vous n'étiez même pas à la réunion publique effectivement que vous évoquiez. Vous n'évoquez absolument pas les changements qui ont eu lieu sur ce lot B et les informations qui ont été données sur la troisième phase, ce qui est très étonnant.

C'est très étonnant car le lot A est parti, c'est un coup sur lequel je ne suis pas intervenue en tant que maire, en revanche, dès juillet 2021, j'ai arrêté effectivement les travaux du lot B pour reprendre ce projet d'aménagement qui, je le rappelle, est une résidence intergénérationnelle. J'en suis absolument persuadée, c'est un nouveau mode d'habiter qui est important pour notre ville. Vous savez aussi très bien que les personnes vieillissantes et les jeunes travailleurs éprouvent beaucoup de difficultés à se loger dans le 12^e arrondissement.

Et si vous aviez été présente ou si vos collègues vous avaient bien représentée, vous sauriez très bien que l'on a repris le projet, d'une part en dédensifiant, d'autre part en gardant les arbres qui sont présents et que nous construisons sur du parking. J'ai un projet complètement réhabilité et qui sera complètement vert. Donc, ayez au moins l'honnêteté de reconnaître que les engagements pris ont été respectés.

Merci.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Vous allez avoir l'occasion de vous exprimer démocratiquement en votant ou pas ce vœu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 84 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la présentation des cessions et acquisitions menées par la Ville.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, chers collègues, nous examinons le vœu référencé n° 85 relatif à la présentation des cessions et acquisitions menées par la Ville.

La parole est de nouveau à Valérie MONTANDON, pour le groupe Changer Paris, pour deux minutes.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, les 24 et 25 septembre 2012, nous avons voté dans cette Assemblée la création d'une M.I.E. sur la politique immobilière de la collectivité parisienne, et une des premières recommandations de cette M.I.E. était justement la création d'un Conseil immobilier de la Ville de Paris.

Ce comité consultatif constitue en effet un outil de réflexion et d'orientation des décisions de la Ville en matière d'immobilier. Il peut aussi formuler des recommandations pour améliorer la gestion du patrimoine de la Ville, proposer des orientations relatives à la politique immobilière, notamment en matière de cession et d'évolution du parc immobilier. Il est aussi prévu dans cette même délibération un rapport annuel sur la stratégie immobilière de la collectivité parisienne qui serait élaborée et examinée en Conseil de Paris.

Il se trouve que, depuis le début de cette mandature, le Conseil de l'immobilier ne s'est pas réuni et il n'a donc pas été en capacité d'élaborer un rapport annuel de la stratégie immobilière de la collectivité parisienne.

Avec ma collègue Claire de CLERMONT-TONNERRE, nous vous demandons que le Conseil de l'immobilier de la Ville soit réuni, en conformité avec la délibération qui a été votée, d'ici le Conseil de Paris de novembre 2021, afin de pouvoir présenter devant la 5e Commission, mais aussi lors des séances du Conseil de Paris consacrées aux orientations budgétaires, un rapport annuel sur la stratégie immobilière de la collectivité parisienne.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, Madame, chère collègue.

La réponse de l'Exécutif avec M. le Maire, Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Madame MONTANDON, je suis tout à fait d'accord avec le vœu qui reprend des engagements que j'avais pris à l'oral et que nous n'avons pas encore eu le temps de mettre en œuvre.

J'ai proposé simplement un très léger amendement à votre vœu proposant qu'au Conseil de Paris de novembre, nous puissions d'abord nommer le Conseil de l'immobilier, conformément aux articles 3 et 9 de la délibération reprenant d'ailleurs la formulation exacte de votre vœu d'origine, afin qu'on puisse présenter ensuite en 5e Commission un rapport annuel sur la stratégie immobilière de la collectivité parisienne.

C'est un avis favorable sur le vœu, sous réserve d'un très léger amendement.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Est-ce que le vœu est légèrement amendé ?

Mme Valérie MONTANDON. - Oui, nous acceptons l'amendement, merci beaucoup.

Par contre, vous n'avez pas précisé à quelle date il serait présenté en 5e Commission. Pour nous, il est important que ce soit fait avant les orientations budgétaires, puisque ce rapport pourrait aider aux débats au Conseil de Paris.

Mais bien sûr nous acceptons l'amendement et je vous en remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 85 déposée par le groupe Changer Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2021, V. 301).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au réaménagement du parvis et des abords de Notre-Dame.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 86 qui est relatif au réaménagement du parvis et des abords de Notre-Dame.

La parole est à Hélène JACQUEMONT, pour le groupe Changer Paris, pour deux minutes.

Mme Hélène JACQUEMONT. - Merci, Madame la Maire.

Je porte ce vœu au nom de Brigitte KUSTER, qui est particulièrement impliquée sur ces sujets à l'Assemblée nationale, comme vous le savez, ainsi que pour mon groupe.

Notre-Dame était le monument le plus visité de France avant l'incendie du 15 avril 2019. C'est bien plus qu'une étape touristique incontournable et un haut lieu de culte chrétien, c'est un bijou architectural, un héritage précieux et un symbole culturel et national.

L'île de la Cité, cœur historique de Paris, est son écrin. Cet ensemble exceptionnel façonné sur des siècles appartient aux Parisiens, il appartient aux Français, pas à une majorité municipale.

Devant les incertitudes suscitées par le flou du réaménagement du parvis et des abords de Notre-Dame, nous avons déposé un premier vœu en novembre 2020. Nous demandons de la transparence, nous demandons du pluralisme.

Près d'un an plus tard, nous ne pouvons que constater et déplorer le manque de transparence et de pluralisme. C'est au cœur du mois d'août, en catimini, via une publication au Bulletin officiel, que la composition du jury chargé de sélectionner le futur lauréat a été connue. Pas un seul élu de l'opposition et Mme la Maire, Anne HIDALGO, est présidente de ce jury.

Nous ne connaissons ni le cahier des charges, ni le contenu des projets des quatre équipes finalistes. Nous ne savons pas s'il est prévu que ces projets soient rendus publics. Enfin, nous ne connaissons pas les modalités d'association des citoyens, ni leur degré d'information sur les projets qu'ils auront à évaluer, voire à orienter. Un projet patrimonial de cette importance ne peut être mené à bien dans de telles conditions.

Le groupe Changer Paris demande donc de rendre publics les quatre projets des équipes après le jury intermédiaire fin janvier 2022, de constituer un comité de suivi du projet de réaménagement des abords de Notre-Dame, intégrant des membres de l'ensemble des groupes politiques du Conseil de Paris dans le respect des règles proportionnelles. Ce comité devra être un interlocuteur privilégié pour le jury et pour la maîtrise d'ouvrage.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie, chère collègue.

Monsieur le Maire, Emmanuel GRÉGOIRE, c'est à vous pour deux minutes.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Conseillère, merci, Madame la Maire.

Nous connaissons l'attachement de Brigitte KUSTER au sujet de Notre-Dame. Elle avait déjà présenté en décembre 2020 un vœu.

Pardon de le dire, mais je ne comprends pas exactement quel motif permettrait de s'émouvoir que la Maire de Paris préside un jury, par ailleurs pluraliste, composé de tous les adjoints concernés et de personnalités qualifiées. Si ce n'est à contester sa capacité, je ne vois pas très bien de quoi s'en émouvoir.

Je vous propose de retirer ce vœu parce qu'il n'est pas réalisable sur le plan juridique.

Tout d'abord, la consultation est en cours, elle est lancée. Pardon, mais il n'y a aucune surprise à cela, nous en avons maintes fois parlé en séance du Conseil de Paris. Moi-même, j'ai eu l'occasion de présenter la procédure.

Les projets des quatre équipes sélectionnées pour travailler sur le réaménagement ne peuvent être rendus publics : c'est le principe même d'un dialogue compétitif, procédure juridique très encadrée qui va guider la méthodologie qui nous conduira à l'été 2022 à un choix de lauréat ; les offres doivent rester confidentielles jusqu'à la sélection du lauréat, c'est un principe incontournable.

Toutefois, dans un esprit constructif qui me caractérise, je propose d'organiser dans les semaines qui viennent une présentation détaillée du cahier des charges, qui n'avait même pas été finalisé puisque nous avons engagé tout un travail de concertation pour le finaliser, et la procédure de concertation publique à l'ensemble des groupes politiques du Conseil. Ce temps d'échange sera aussi l'occasion de faire un point sur la Commission citoyenne, qui est le point 3 de votre vœu.

Donc, je vous proposerai de le retirer.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Le vœu est-il retiré ?

Mme Hélène JACQUEMONT. - Je vous remercie de votre effort d'ouverture, mais nous ne retirerons pas le vœu. Merci.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Si le vœu n'est pas retiré, il y a une demande d'explication de vote de Corine FAUGERON, pour le groupe des Ecologistes de Paris ; c'est à vous pour deux minutes.

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, au Conseil d'avril, une délibération annonçait qu'en écho au chantier de restauration de la cathédrale était souhaité un projet de réaménagement et de mise en valeur des abords de la cathédrale. Nous nous étions abstenus en Conseil d'arrondissement pour, au Conseil de Paris, proposer des amendements, notamment un amendement demandant que les habitants et les habitantes de l'île et du secteur soient associés à la participation citoyenne.

Le vœu présenté aujourd'hui est intéressant à cet égard. Il propose la publicisation des quatre projets présélectionnés dans le cadre d'une exposition publique dans un musée. Cela aurait été évidemment très

appréciable que les Parisiennes et les Parisiens puissent avoir accès à ces informations pour un aménagement qui s'annonce historique.

De plus, la proposition de créer un comité de suivi politique constitué d'élus de cette Assemblée, en compléments de la Commission citoyenne et la Commission technique, nous aurait également semblée légitime, afin de faire entendre les différentes sensibilités politiques sur un projet aussi majeur.

Cependant, vous nous dites que le dialogue compétitif rend irréalisable l'exposition, ainsi que la création de ce comité de suivi politique au regard des règles de ce processus. C'est pourquoi nous ne voterons pas pour ce vœu devenu irréalisable.

Rappelons tout de même que face à ces difficultés, à ce moment du processus à faire entendre les voix des citoyennes et des citoyens, ainsi que celles des élus d'arrondissement et de Paris, le groupe Ecologiste de Paris veillera en temps voulu à ce qu'une réelle concertation soit mise en place lorsque le projet final sera sélectionné. C'est un peu ce que vous nous proposez aujourd'hui, Monsieur le Maire.

C'est un devoir que nous avons de donner la parole aux Parisiennes et aux Parisiens sur ce projet qui leur appartient, même s'il appartient au monde. Il ne s'agit rien moins que de requalifier un lieu classé au patrimoine de l'humanité.

Durant la concertation finale, nous nous positionnerons alors en faveur d'un réaménagement largement végétalisé dans les deux jardins à la pointe orientale de l'île de la Cité, afin de mettre en valeur ce site exceptionnel.

(Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, remplace Mme Audrey PULVAR au fauteuil de la présidence).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure, s'il vous plaît.

Mme Corine FAUGERON. - J'ai fini. Donc, j'ai dit qu'on votait contre.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 86 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif aux budgets des conseils de quartier.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 87 relatif au budget des conseils de quartier.

La parole est à Mme Carine PETIT, pour le groupe "Génération.s".

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, c'est un tout petit vœu... mais peut-être un grand pas pour les conseils de quartier ! Surtout par rapport au sujet précédent.

En plus, on va pouvoir montrer que nous nous aimons tous. Comme les six conseils de quartier du 14e arrondissement ont tous voté ce vœu - vous le savez, dans le 14e arrondissement, quand un conseil de quartier vote un vœu, nous l'inscrivons automatiquement à l'ordre du jour du conseil de l'arrondissement - nous l'avons également voté.

Ce vœu demande qu'à enveloppe égale, quand on additionne budget de fonctionnement et budget d'investissement des conseils de quartier, il puisse y avoir un ajustement. Dans le 14e arrondissement en tout cas, il se trouve que depuis l'apparition du budget participatif, les conseils de quartier sollicitent moins l'enveloppe de leurs dotations d'investissement et beaucoup plus l'enveloppe des dotations de fonctionnement.

Il souhaite que nous puissions expérimenter dans le cadre de notre budget d'arrondissement, mais peut-être cela intéresse-t-il d'autres arrondissements ou d'autres conseils de quartier, un réajustement en donnant un peu plus de fonctionnement et un peu moins d'investissement.

En ayant discuté avec mes collègues, notamment Boris de Paris Centre mais aussi Sylvain du 10e arrondissement, il se trouve que les situations sont assez différentes d'un arrondissement à un autre. Je ne doute pas que nous saurons trouver la méthode, les voix et les moyens pour arriver à répondre facilement et à montrer que nous pouvons nous adapter à cette demande, puisqu'elle concerne la participation citoyenne et que visiblement toute cette Assemblée l'a à cœur, selon des degrés et des nuances différentes.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, Madame la Maire du 14e. Vous soulevez une question tout à fait fondamentale, à laquelle j'adhère plutôt par principe, mais qui représente évidemment un "aggiornamento" non négligeable du fonctionnement des conseils de quartier et de leurs modalités d'intervention. C'est un beau travail qui a été engagé par les conseils de quartier du 14e et que vous mettez évidemment en lumière à l'occasion de ce vœu.

On constate aujourd'hui une sous-consommation réelle des enveloppes d'investissement dans certains arrondissements. Cela peut s'expliquer notamment par le renforcement des mécanismes de participation à l'investissement, le budget participatif ou les démarches nouvelles de type "Embellir votre quartier". Par ailleurs, la valorisation du budget de fonctionnement est une question sur laquelle nous travaillons, vous le savez, dans le cadre du Pacte parisien de la proximité.

C'est pourquoi je vous proposerai volontiers de retirer le vœu, afin de ne pas donner une traduction trop précise à ce stade sur cette réflexion et de travailler ensemble - et évidemment de faire du 14e le terrain pilote pour cela - afin que nous puissions, éventuellement à votre initiative, redéposer un vœu en novembre permettant de transposer l'état d'esprit, qui est celui de votre vœu, de donner aux conseils de quartier un peu de marge de manœuvre de fonctionnement pour animer, financer et entretenir ce qui concerne les territoires qui correspondent à leurs compétences d'action.

Ce sera donc une proposition de retrait, avec l'espoir que nous reviendrons ensemble en novembre présenter un dispositif plus abouti.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Sur la base de ces éléments, est-ce que le vœu est maintenu, Carine PETIT ?

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Je suis d'accord pour le retirer. Je suis à disposition et certaine que d'autres collègues ici seront également disponibles pour travailler sur ce sujet d'ici au mois de novembre.

Merci beaucoup.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Très bien. Merci à vous.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'indemnisation des victimes de l'explosion de la rue de Trévise.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 148 déposé par l'Exécutif relatif à l'indemnisation des victimes de l'explosion de la rue de Trévise.

Pour le présenter, je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je suis vraiment très heureux de présenter ce vœu qui vient, en première expression politique de notre Assemblée, confirmer un engagement qui, je l'espère, sera collectif pour répondre aux souffrances des victimes de la rue de Trévise.

Les questions d'actualité, hier, ont donné lieu à un échange, dont je n'aime pas la tonalité compte tenu de l'enjeu. J'ai eu l'occasion d'en rediscuter avec la maire du 9e. Je crois que nous sommes déterminés tous ensemble à mettre en œuvre désormais un dispositif d'indemnisation qui permet de répondre à l'urgence dans laquelle se trouvent un certain nombre de victimes.

Je ne vais pas détailler le vœu mais vous en connaissez l'esprit : abonder un fonds à hauteur de 20 millions d'euros avec l'espoir de le présenter juridiquement au Conseil de Paris de novembre - évidemment ce n'est pas une reconnaissance de culpabilité - permettant à la Ville, si elle n'était pas à la fin reconnue coupable, de récupérer les sommes qui auront été engagées et s'engageant évidemment à le faire le plus rapidement possible.

C'est un vœu qui est une première expression politique qui nous permettra d'aller en C.L.A.V. le 21 octobre prochain avec un mandat de notre Assemblée pour mettre en œuvre le futur accord-cadre.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

J'ai une demande d'intervention de la part de Delphine BÜRKLİ, maire du 9e arrondissement.

Mme Delphine BÜRKLİ, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je vais bien sûr voter pour ce vœu, pour cette intention que nous attendions depuis longtemps, pour cette première expression publique, comme vous le dites, Monsieur le premier adjoint, première expression publique depuis trente-quatre mois.

Je n'adhère pas cependant pour le texte qui a été de toute évidence rédigé à la va-vite.

Je ne vote pas non plus pour les insinuations indiquant que Mme HIDALGO a apporté toute l'aide et toute l'assistance nécessaires aux victimes.

Non, je vote parce que la situation dans laquelle se trouvent les victimes depuis trente-quatre mois, faute de fonds d'indemnisation, impose le respect et la sincérité. Ce qui m'importe dans cette histoire, dans ce dossier et dans ce drame humain, dans ce dossier si douloureux, c'est qu'une solution soit trouvée aux victimes et aux victimes seules, à leurs dommages corporels, psychologiques, matériels - et j'insiste bien sûr ce point des dommages corporels, psychologiques, matériels - qu'ils subissent depuis trois ans maintenant.

Je reste donc dans le même état d'esprit qu'au premier jour de ce 12 janvier 2019 et je soutiendrai bien évidemment toute initiative qui ira dans le sens de la réparation juste des préjudices aux victimes de la rue de Trévisé.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 148 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2021, V. 302).

Compte rendu de la 6e Commission.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons aux travaux de la 6e Commission, et conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Emmanuel COBLENCE, président de la 6e Commission.

M. Emmanuel COBLENCE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la 6e Commission s'est réunie à distance, mardi 5 octobre dernier. Je vais vous en faire un bref compte rendu.

Sur les questions de jeunesse, Hélène BIDARD a particulièrement insisté sur les projets de délibération qui concernent l'égalité de genre : DDCT 56 et 63. L'évolution du fonctionnement du Conseil parisien de la jeunesse, DJS 129, avec par exemple la désignation d'ambassadeurs d'arrondissement a aussi été présentée.

Dans le champ de l'éducation, Patrick BLOCHE a détaillé le projet de délibération DASCO 138 sur la cité mixte Paul Valéry et nos efforts pour la réhabilitation de ses bâtiments. C'est ensuite le projet de délibération DASCO 143 sur la collaboration avec le C.A.U.E. en matière de conception des cours "oasis", et également le projet de délibération DASCO 145 qui permet de rénover l'internat d'excellence du collège Thomas Mann dans le cadre du plan de relance.

Céline HERVIEU, en matière de petite enfance, a présenté la reconduction de subventions à de nombreuses structures, et a particulièrement insisté sur le beau dispositif "L'art pour grandir" qui favorise l'éveil culturel des tout-petits ; il s'agit du projet de délibération DFPE 214.

Marie-Christine LEMARDELEY a souhaité attirer l'attention des élus sur les projets de délibération portant sur l'aide alimentaire et le logement des étudiants, un sujet malheureusement très régulier de nos échanges en 6e Commission depuis le début de la crise sanitaire. Dans le cadre des relations de la Ville avec les universités, le projet de délibération DAE 265, qui porte convention avec l'université Gustave Eiffel, a été présenté en détail.

Enfin, dans le champ de la protection de l'enfance, Dominique VERSINI a présenté le projet de délibération DASES 176 : une convention avec "La Main Tendue", association luttant efficacement contre les violences faites aux enfants.

Voilà, chers collègues. Je crois avoir été concis mais fidèle au travail de la 6e Commission.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

2021 DDCT 63 - Subventions (50.000 euros) à 17 associations au titre de la thématique "Genre et espace public".

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 63 relatif à l'attribution de subventions à 17 associations, au titre de la thématique "Genre et espace public".

Je donne tout d'abord la parole à Mélody TONOLLI, pour le groupe "Génération.s".

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, les collectivités territoriales sont des actrices essentielles de l'égalité entre les femmes et les hommes, par leur statut d'employeur, par la définition et la mise en œuvre de leurs politiques publiques, par leur connaissance et leur capacité d'animation des territoires. C'est pourquoi elles doivent être un véritable moteur de l'action publique pour une égalité effective.

Avec l'existence d'un service dédié à l'égalité, l'intégration et l'inclusion, et la création de l'Observatoire parisien de lutte contre les violences faites aux femmes, dès 2014 la Ville de Paris s'est montrée particulièrement volontaire. En agissant sur les grandes problématiques liées aux droits des femmes, la Mairie de Paris s'engage pleinement dans ce combat. Ce projet de délibération l'illustre bien, puisqu'il nous permet de soutenir plusieurs associations intervenant pour la prise en compte de l'égalité femmes/hommes dans l'espace public.

Les efforts sont donc réels, mais encore insuffisants car les inégalités sont toujours bien présentes dans notre quotidien.

Prenons l'exemple pour l'espace public des noms de rue : il nous aura fallu presque vingt ans pour passer de 6 % de rues portant un nom de femme en 2001 à 12 % en 2018. Pour 2021, l'objectif est de 14 %.

Je sais que nos collègues Hélène BIDARD et Laurence PATRICE sont très mobilisées pour faire avancer rapidement cette question. Mais avec une progression de moins de 1 % par an, à ce rythme-là, il nous faudra trente-six ans pour arriver à 50 %.

Sur les 6.000 voies de circulation parisienne, seules 300 portent aujourd'hui un nom de femme pour environ 4.000 portant un nom d'homme. Il nous reste donc 2.700 voies à attribuer à des femmes, si nous voulons atteindre ces 50 % d'ici la fin de la mandature ; cela représente plus de 500 attributions chaque année.

Quelles solutions envisager pour y arriver ? Nous estimons qu'il nous faudra notamment accepter de débaptiser des rues portant un nom d'homme pour y mettre un nom de femme. C'est malheureusement inéluctable car les nouveaux quartiers et les équipements, l'ajout d'un prénom féminin à un nom de rue préexistant, les dénominations du moindre interstice encore sans nom, jardins en forme d'impasses, terre-pleins ou arrêts de Tram, ne suffiront pas.

Concernant toujours l'espace public, nous souhaitons aussi aborder la question des Journées du patrimoine qui permettent d'ouvrir 17.000 lieux en Europe à la visite, mais dont 95 % d'entre eux ont été créés, dessinés, peints ou sculptés par des hommes. L'association "HF Ile-de-France", dont la Ville de Paris participe au financement, a souhaité revisibiliser les femmes oubliées de l'Histoire : scientifiques, écrivaines, militantes, femmes politiques, artistes, résistantes. Elle organise chaque année les "Journées du patrimoine". Nous avons tenu, cette année dans le 14e arrondissement, à nous associer à cette démarche en organisant des journées du patrimoine et du patrimoine, avec des expositions, visites et conférences célébrant les grandes figures féminines de l'arrondissement.

Je m'étonne d'ailleurs que le patrimoine n'apparaisse à aucun moment dans la communication sur le Plan égalité. Aussi, Madame la Maire, mes chers collègues, pourquoi ne pas organiser en 2022 à Paris les premières Journées du patrimoine et du patrimoine, comme le font Rouen, mais aussi Genève ou Monaco et encore d'autres villes ?

Et pourquoi ne pas aller encore plus loin, comme en Belgique où à Bruxelles, où les Journées du patrimoine ont été rebaptisées "Heritage Days", les journées de l'héritage, marquant aussi la volonté d'amplifier la diversité et donc d'intégrer la communauté LGBTQI+ et les personnes issues des minorités ? C'est une proposition que nous faisons.

Par ailleurs, je souhaitais également évoquer dans mon propos la méthodologie et les budgets, où nous avons encore de réelles marges de progrès. Ces points sont fondamentaux pour atteindre une égalité effective. En effet, nous manquons encore - la communication sur le Plan égalité le montre - d'un état des lieux précis basé sur des enquêtes et des comptages, comme cela est pourtant évoqué dans le Guide de la Ville. Je cite : "Le comptage est le seul moyen d'évaluer avec précision la place des femmes dans l'espace public. Il permet également d'objectiver."

Concernant les budgets, dans son dernier rapport, le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes appelle au déploiement de l'éga-conditionnalité pour développer le conditionnement des financements publics à des critères d'égalité ; cela vaut dans le milieu culturel mais nous pourrions tout à fait l'étendre à tous les secteurs.

Je rappelle en outre qu'en 2021, la Mairie de Paris s'est engagée à l'élaboration d'un budget sensible au genre pour permettre d'évaluer et d'ajuster régulièrement les politiques publiques de la Ville pour qu'elles bénéficient autant aux femmes.

Nous savons que les services y travaillent. Nous proposons donc que, dès 2022, soit intégré un critère genre explicite dans tous les financements, les appels à projets et les appels d'offres, et que soit aussi mis en place le concept d'éga-conditionnalité préconisé par le Haut Conseil.

Nous proposons de moduler le versement de tout financement public à l'atteinte des objectifs, en prévoyant un bonus pour les structures qui atteignent les objectifs avant le délai fixé, et un malus pour celles qui ne respectent pas les objectifs. La distribution paritaire des aides publiques sous toutes leurs formes est la seule voie possible.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure, s'il vous plaît.

Mme Mélody TONOLLI. - Le diagnostic est posé et les solutions existent. Il dépend maintenant de notre volonté politique de les mettre en œuvre. Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Camille NAGET, pour le groupe Communiste.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, l'espace public n'est pas neutre : il est éminemment politique, de sa conception à sa perception, en passant par son aménagement ; il est empreint de ce qui détermine et entretient les schémas de pensée ambiants, conscients ou inconscients, intériorisés ou extériorisés.

Habiter une ville, s'y déplacer, s'y sentir légitime, tout cela se construit et dépasse le simple cadre de celle ou celui qui évolue. Ce sont les choix d'urbanisme, la réflexion qui les guide et constitue la véritable variable de l'inclusivité d'une ville, entendu au sens de ce qui garantit à toutes et tous le même droit effectif à la mobilité, à l'usage des espaces communs.

Je parle ici d'effectivité, parce qu'il va de soi que nous ne connaissons pas à Paris de places qui soient réservées aux hommes, pas plus qu'il n'existe d'équipements sportifs qui leur soient spécifiquement dédiés. En théorie, l'utilisation du mobilier urbain et la fréquentation des rues et des espaces communs de Paris sont strictement indistinctement ouverts aux Parisiennes comme aux Parisiens.

Pourtant, dans la pratique, le constat n'est pas à l'ouverture. Pour ne citer que l'exemple des équipements sportifs librement accessibles, le taux d'occupation masculine avoisine les 90 %. Pour cause, en France, en moyenne les collectivités territoriales dédient plus de 80 % de leurs dépenses en équipements sportifs publics aux aménagements de type terrains de foot, City Stade, skateparks qui sont essentiellement utilisés par les hommes, là encore pour des questions d'éducation genrée aux loisirs et à la pratique sportive qui sont inhérentes à notre société.

Ce fait social est entretenu par les paramètres que l'on intègre et ceux que l'on n'intègre pas dans la conception des projets d'aménagement urbain. Les liens de causalité entre inégalité de genre et urbanisme ont été amplement mis en lumière par le travail remarquable de nombreuses et nombreux géographes urbanistes, qui doit nous alerter sur ce qu'ils révèlent de la capacité des villes à créer et reproduire les inégalités de genre en les inscrivant dans le sol et dans l'espace.

Pour corriger ce risque, pour le supprimer de nos politiques publiques, il faut allier réceptivité et planification. C'est un débat que la Ville de Paris relève amplement pour garantir l'égalité entre ces citoyennes et ces citoyens.

D'abord la réceptivité, la liste serait longue mais l'engagement de notre collectivité est concret et se traduit notamment par la publication de guides méthodologiques, par l'organisation de séminaires, de marches exploratoires ; tous ces dispositifs ont fondé la réflexion sur l'écoute et sur le retour des usagères de l'espace public. C'est une méthodologie qui permet de faire avancer l'espace genré vers un espace véritablement public, vers une conquête de son occupation, par et pour toutes et tous, que la Ville de Paris a inscrit à l'agenda de ses priorités.

Rappelons ainsi que la mise en place d'un budget sensible au genre, véritable outil de planification pour atteindre l'égalité dans l'espace public, permettra aux côtés d'autres outils de rééquilibrer les pratiques et les usages dans notre ville.

Je tiens au nom du groupe Communiste et Citoyen à féliciter tous les efforts qui sont menés en ce sens : le travail sans relâche, en particulier d'Hélène BIDARD, en bien des points dont l'urbanisme fait partie. Et la Ville de Paris maintient et intensifie sa transition féministe investie dans tous les secteurs de cette préoccupation. Je veux souligner, par exemple, les nouvelles cours d'école "Oasis". On sait que l'école est un lieu où les pratiques genrées se construisent et la nouvelle construction de ces cours d'école "Oasis", qui allient à la fois les enjeux de développement durable, d'écologie, mais aussi les enjeux de dégenrer les cours de récréation, sont de vraies réussites...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Continuez, je vous en prie.

Mme Camille NAGET. - Encore une fois, des malpolis qui ne peuvent pas s'empêcher de couper la parole quand on parle de sujets qui ne les intéressent pas, puisque visiblement l'égalité entre les femmes et les hommes, ce n'est pas le point fort de certains !

Je parlais donc des cours de récréation, du travail d'Hélène BIDARD sur ces points, des rapports sur l'espace public. Je voulais aussi parler de la politique mémorielle de la Ville, comme ma collègue l'a fait. Effectivement, on a encore du retard. Un certain retard a été rattrapé, parce qu'en 2001 seuls 6 % des rues, des espaces verts et des

équipements portaient des noms de femmes. Dans les six dernières années, un travail important a été fait vers une féminisation des noms de rue et je salue ici le travail de Laurence PATRICE.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il va falloir conclure, s'il vous plaît, vous avez déjà dépassé le temps de parole.

Mme Camille NAGET. - Tout à fait. Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci, Camille.

Je donne maintenant la parole à Emmanuelle PIERRE-MARIE, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, merci, Madame TONOLLI, nous aussi, dans le 12^e, nous avons organisé des parcours du matrimoine avec Alice COFFIN cette année et avec l'aide de l'association "Nina & Louise" que je remercie.

Notre expérience de tous les jours nous montre que nous vivons la ville différemment, voire très différemment, selon notre genre, notre âge et de nombreux autres facteurs de discrimination potentiels. L'espace public est le lieu où les discriminations sont les plus visibles et où bien souvent les femmes ne se sentent pas forcément tranquilles, légitimes.

De nombreux choix que nous faisons au quotidien, comme le choix d'un itinéraire, d'un mode de déplacement, d'un horaire de sortie ne sont pas les mêmes selon que nous soyons une femme ou un homme. Nous le savons, la ville reflète les normes sociales du genre qui tendent à perpétuer une ségrégation genrée.

Au-delà de notre expérience quotidienne, des études scientifiques participent désormais à la prise de conscience collective et esquissent des moyens d'agir concrètement pour faire une ville plus égalitaire et plus inclusive. Nous avons désormais des chiffres afin de nous éclairer : 37 % des Franciliennes déclarent avoir subi au moins un fait de violence dans l'espace public ; plus de 85 % des femmes déclarent avoir subi du harcèlement dans les transports en commun ; 67 % des utilisateurs de Vélib' sont des hommes, même si le recours au déplacement à vélo séduit de plus en plus de femmes.

Une étude menée à Bordeaux, quant à la pratique du vélo selon le genre, par le géographe Yves RAIBAUD, donne des résultats éclairants : les hommes sont deux fois plus nombreux à ne rien transporter et trois fois moins nombreux à avoir des sacs ou un porte-bébé sur leur vélo. L'écart femmes-hommes se creuse la nuit et par temps de pluie : 78 % des cyclistes sont alors des hommes. L'enquête enregistre un décrochage de la pratique cycliste chez les femmes à chaque naissance d'un nouvel enfant, non compensé par une reprise chez les femmes plus âgées.

Plusieurs travaux d'enquêtes et de paroles de femmes rapportent que l'espace public peut mener à un sentiment d'insécurité, d'exposition non souhaitée et d'inconfort. Elles y développent souvent des stratégies d'évitement, désertant certains espaces car elles s'y sentent en insécurité.

Afin de construire une ville plus inclusive et égalitaire, des pistes concrètes existent : faire de la concertation paritaire avec des habitantes et des habitants, impliquer des associations féministes dans les actions et projets des équipes municipales, développer les marches exploratoires. Cela veut dire laisser un espace de manifestation féministe aussi concret, que celui d'autres manifestations par exemple, s'il s'agit de changer les mœurs.

Oui, des réponses existent : un budget genré, des cours "Oasis" et une attention particulière sur l'aménagement. Nous savons, par exemple, que là où il y a des aménagements sécurisés pour les vélos, la part des femmes cyclistes augmente considérablement.

La démarche "Embellir votre quartier" - je salue Jacques BAUDRIER - nous a offert une première occasion pour intégrer cette réflexion très en amont dans les projets d'aménagement.

Accompagné par Dominique POGGI et encadré par la méthodologie qu'elle a mise au point avec l'association "A places égales", un groupe de huit femmes a pu se réunir, faire connaissance, réaliser une marche exploratoire et discuter ensemble de leur expérience dans l'espace où elles vivent, ainsi que de leur envie pour transformer le quartier.

De manière tout aussi importante et dans la suite de ce processus, elles ont pris la parole lors d'une réunion publique pour partager cette expérience et présenter les leçons qu'elles en avaient tirées. Toutes ont pu exprimer leur fierté de pouvoir faire entendre leurs voix et de se sentir utiles, au point que plusieurs d'entre elles ont envisagé de s'investir davantage dans les instances de démocratie locale.

Cette démarche leur a surtout permis de se sentir légitimes pour participer aux réflexions sur la transformation de leur quartier. Or, elles n'avaient pas toutes l'expérience et l'habitude d'une prise de parole en public, et plusieurs d'entre elles ont affirmé qu'elles ne l'auraient jamais fait en dehors de cette démarche et de l'accompagnement bienveillant mis en place par l'association "A places égales", que je remercie de nouveau.

Ecouter les femmes et les rendre actrices de l'aménagement de leur quartier permet la construction d'une ville plus inclusive, dans laquelle j'espère que toutes et tous trouveront leur place et vivront en pleine légitimité.

La construction de cette ville plus juste passe donc par des actions comme celle-ci, d'où la nécessité de voter cette subvention qui propose 50.000 euros répartis entre 17 associations, subventions pour des marches exploratoires, une plateforme de recherche-action, la mise en place d'espaces d'expression, des ateliers d'autodéfense, de la formation au développement d'outils Web, du sport...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure, s'il vous plaît.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12^e arrondissement. - J'espère que cela inspirera également notre Conseil de Paris pour s'inspirer sur la place faite aux femmes dans notre Assemblée et le respect attendu.

Je vous en remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Douchka MARKOVIC, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Madame la Maire.

Comment partager l'espace public entre femmes et hommes ? Comment partager l'espace public lorsque nous savons que plus de huit Françaises sur dix ont déjà subi une forme d'atteinte ou d'agression sexuelle dans la rue ou les transports en commun, soit 81 % des femmes interrogées ? Regards insistants, sifflements, gestes à connotation sexuelle, insultes, frottements, attouchements à caractère sexuel, agressions sexuelles, se faire aborder sans consentement, se faire suivre pendant son trajet : voilà le quotidien des femmes dans l'espace public.

Alors que faire ? Apprendre à se défendre.

En 2019, lors de mon précédent mandat, je discutais sur la programmation de la Semaine de lutte contre les violences faites aux femmes, avec ma collègue élue communiste Nadine MEZENEC qui, à l'époque, était adjointe au maire au 18^e à l'égalité femmes-hommes.

Je dis : les conférences c'est bien, les films c'est bien, mais il faut donner des clés pour agir au quotidien. Pour sortir de la posture de victime, il faut apprendre à se défendre. J'ai assisté à des ateliers de self-défense et cela marche. Il faut aider les femmes à renforcer le sentiment de sécurité intérieure par des cours de self-défense.

Elle a été convaincue et elle a mis en place ces ateliers. Ainsi, depuis 2019, l'association "Osez le féminisme !" propose un atelier d'autodéfense pour les femmes du 18^e arrondissement issues de divers horizons. L'objectif est qu'elles puissent appréhender l'espace public de manière plus positive et se sentir plus libres de se déplacer dans les rues. L'objectif est de développer le sentiment de sécurité et de sérénité intérieure, de renforcer la confiance en soi et la confiance dans sa capacité à se défendre, apprendre à avoir des réflexes et anticiper les agressions.

L'atelier propose une présentation de l'autodéfense, des apports théoriques sur les violences, définitions et chiffres. Mais l'atelier explique également les formes que peut prendre l'autodéfense, non seulement physiquement pour se défendre avec son corps, mais aussi émotionnellement, mentalement, psychiquement et verbalement.

Nous pouvons comprendre ici l'importance de faire des ateliers en non-mixité pour se sentir plus libre et en sécurité. Alors nous allons aujourd'hui voter parmi cette subvention, une subvention pour ces ateliers découverte, ce qui est une bonne nouvelle parce que c'est cela qui fait progresser les choses.

Mais je pense que nous devrions généraliser les ateliers de self-défense à tous les arrondissements et ne pas avoir que des ateliers de découverte. Nous devrions avoir des ateliers réguliers et non mixtes de self-défense pour apprendre de manière approfondie la méthode. Nous pourrions également proposer ces ateliers à nos collègues, pour qu'elles puissent apprendre au plus tôt à se défendre.

Je suis persuadée que ce type d'atelier est primordial pour établir l'égalité. Ainsi, nous voterons pour ce projet de délibération.

Merci à vous.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne maintenant la parole à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je voudrais vraiment féliciter les interventions des collègues précédentes qui étaient extrêmement riches, denses et ô combien utiles.

Ô combien utiles parce qu'ici, à cette place, j'entendais d'autres choses à mon oreille et j'aurais aimé que l'on puisse véritablement échanger et débattre. J'entendais à mon oreille des ricanements : "Quoi ? Les cours sont genrées mais qu'est-ce que c'est que cette foutaise ?". Et ceux-ci montrent à quel point les débats ici présents sont essentiels et nécessaires.

Finalement, tout le travail d'éducation populaire porté par les associations, pour lesquelles nous délivrons ces subventions, il faudrait aussi le faire à l'ensemble des élus de cette Assemblée. Peut-être qu'ils arrêteraient de ricaner stupidement, semblant découvrir que l'espace public est genré ! Puisqu'on en est là...

En même temps, je ne suis pas complètement surprise. J'avais été déjà estomaquée...

Vous voulez des noms ? Mais je ne suis pas comme ça !

J'ai été totalement estomaquée par un Tweet cette semaine qui disait : "Le totalitarisme du genre, alors que la science a prouvé que les préférences en matière de jeux et de jouets sont en grande partie biologiques et donc naturelles". Alors, vous allez me dire : quel est l'abruti qui a pu sortir un Tweet pareil ? Eh bien, c'est quelqu'un qui est quand même collaborateur dans un cabinet d'une Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Alors, cela fait quand même très peur parce qu'on se dit : bah oui ! La domination patriarcale dans notre société est en plus au plus haut sommet de l'Etat et qu'il y a du "taf" ! Enormément de "taf", y compris dans ces Assemblées, où normalement on devrait avoir une certaine formation politique et des choses aussi évidentes que la conscience d'être dans une société à domination masculine, à domination patriarcale - chacun le nomme comme il veut - et où les choses sont encore, hélas, extrêmement genrées.

Il y a toute une bataille pour dégenrer. On pourrait penser que c'est partagé et ce n'est absolument pas partagé, d'où la nécessité de continuer cette bataille - d'ailleurs nous n'avons été que des femmes à intervenir sur ce projet de délibération -, cette bataille essentielle parce que ce projet de délibération est de "niche" - il s'agit d'une subvention de 50.000 euros à 17 associations sur la thématique du genre et de l'espace public - alors que c'est l'intégralité de nos subventions allouées qui devrait intégrer la notion de genre.

C'est pour cela que j'ai trouvé que les interventions précédentes étaient intéressantes et passionnantes, parce qu'elles montrent justement la nécessité que l'on ait enfin le débat. Oui, les cours d'école, hélas, sont genrées. C'est tout le travail sur l'aménagement des cours "Oasis", pour faciliter et accompagner le travail d'émancipation de nos enseignants, de nos professeurs des écoles, y compris dans le temps de récréation, sur le rapport filles-garçons pour permettre de respecter par la mixité l'espace public et essayer de casser la reproduction des rôles sexués, des rôles genrés qui commencent dès la plus tendre enfance - on dit que 3 ans est le moment crucial où les choses se construisent. C'est important et nous avons tous un rôle dans la co-éducation dès le plus jeune âge.

Oui, il faudrait également que, dans l'ensemble des subventions que nous accordons, nous exigeons justement à la fois des évaluations et du coup des conditionnalités au fait que les projets se préoccupent des filles comme des garçons, des femmes comme des hommes, non pas pour les enfermer dans un genre mais qu'ils se préoccupent de l'égalité, de la parité et d'une mixité émancipée.

De la même manière que dans l'ensemble de nos politiques culturelles, de manière obsessionnelle nous devons valoriser la production culturelle et artistique autant des femmes que des hommes. Pour moi, c'est quelque chose d'extrêmement sérieux. Quand des collègues ont parlé de patrimoine et de matrimoine, cela continuait à ricaner. Je me souviens d'une Assemblée - je crois que c'était dans l'ancienne mandature -, où le groupe Ecologiste de Paris avait proposé des Journées du matrimoine. Cela avait fait jaser énormément, alors que je pense que c'est extrêmement important de montrer que notre histoire a été faite par des femmes autant que par des hommes, ainsi que notre recherche scientifique, notre patrimoine et matrimoine culturel et artistique.

Il y a donc tout ce travail à faire pour valoriser les femmes comme les hommes. Ce travail de faire en sorte que l'ensemble de nos politiques publiques et l'ensemble de nos financements tiennent compte de ce process-là me semble essentiel.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci, chers collègues, merci vraiment à vous toutes.

Merci à vous d'avoir salué le travail de toutes ces associations et le travail pionnier mené par la Ville de Paris en matière de prise en compte du genre dans l'aménagement de l'espace public pour le dépolluer d'une culture masculiniste qui reste extrêmement et malheureusement encore hégémonique. Nous nous sommes en effet engagés, dans le cadre de la transition féministe que je porte pour Paris, à renforcer la visibilité, la représentation et la sécurité des femmes dans l'espace public partout et à toute heure.

Le harcèlement de rue, l'une des illustrations quotidiennes la plus criante des processus d'exclusion qui s'opèrent à l'égard des femmes dans l'espace public, est un point très important contre lequel nous nous battons. Quasiment toutes les femmes ont été victimes de ces agissements à un moment de leur vie : plus de 80 % des femmes déclarent avoir déjà subi des violences sexistes et sexuelles dans l'espace public, 100 % dans les transports franciliens, et plus marquant peut-être encore, 88 % des femmes déclarent avoir subi du harcèlement de rue pour la première fois alors qu'elles étaient mineures.

Il n'est donc pas tant question pour les féministes d'imposer leur idéologie dans l'espace public, comme l'a titré la semaine dernière encore "Le Figaro", il est plutôt question de proposer une alternative à l'héritage patriarcal qui persiste dans nos espaces urbains. L'enjeu est de faire de la ville ensemble, une ville qui, parce qu'elle sait tenir compte des attentes et des aspirations des femmes, devient plus attractive, plus égalitaire, plus mixte, plus inclusive, plus accessible, plus facile à vivre pour toutes et tous.

En matière d'inégalité ou de violences sexistes dans l'espace public, ces constats sont largement partagés par les citoyennes et les citoyens. Si l'utilité de la démarche "Genre & espace public" continue à être remise en cause par une partie de la classe politique et médiatique, nous savons qu'elle répond en fait à un véritable besoin ancré dans le quotidien des Parisiennes et c'est cela l'essentiel.

Avec dix autres adjoints et adjointes à la Maire de Paris, j'ai publié en juin dernier le guide "Genre & espace public", le second tome que je vous montre ici et que vous pouvez retrouver bien sûr sur Paris.fr. Il recense des exemples et des expérimentations dans une approche genrée des politiques urbaines.

En complément, nous avons mis en place un cycle de sept petits-déjeuners virtuels conviant diverses personnalités expertes autour de ces questions pour former et outiller les professionnels de l'urbanisme, avec Jacques BAUDRIER et Emmanuel GRÉGOIRE entre autres.

Avec Laurence PATRICE - vous en avez parlé -, nous travaillons par exemple à renforcer nos actions de promotion du matrimoine et avec Karen TAÏEB également. Nous sommes fiers d'avoir mené déjà ce premier combat pour faire passer de 4 % à 12 % le nombre des lieux aux noms de femmes. Ce n'est qu'un début, bien entendu, puisqu'on vise 14 %, mais rassurez-vous, nous avons des projets pour essayer d'accélérer cette transition.

Vous savez aussi que nous avons inauguré en 2019, avec Anne HIDALGO, la "Cité Audacieuse", qui est un lieu inédit de visibilité des luttes et de la création féministe. Il a pu rouvrir au public suite aux différentes périodes de confinement. Nous nous en réjouissons bien sûr et cela va indéniablement porter ses fruits.

A propos de l'éga-conditionnalité, je tiens à saluer Marie-Christine LEMARDELEY, puisque nous travaillons avec elle sur l'éga-conditionnalité pour les associations étudiantes depuis la dernière mandature.

Avec Pierre RABADAN, nous portons depuis deux ans l'appel à projets "Paris + sportive" qui a pour but d'engager des femmes à utiliser les terrains de sport en accès libre, terrains qui restent encore, vous l'avez dit aussi, majoritairement investis par les hommes.

Nous luttons également contre les violences sexistes et sexuelles dans le monde sportif, puisque nous avons eu un premier temps de sensibilisation, le 22 juin dernier à l'Hôtel de Ville, et nous mettons en place des formations, qui démarrent ce 21 octobre, pour la lutte contre les violences sexistes et sexuelles à destination des clubs sportifs ; c'est un premier pas avant la mise en place d'une éga-conditionnalité avec les clubs sportifs.

Tout ceci n'aurait pas été possible sans le soutien que la Ville de Paris apporte depuis 2016 aux associations qui interviennent pour la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans l'espace public. Je vous propose donc de renouveler évidemment cet appui en votant ce projet de délibération à hauteur de 50.000 euros pour ces 17 associations.

Les actions proposées portent sur l'organisation de marches exploratoires - vous l'avez mentionné et nous souhaitons évidemment que cela se développe dans tous les arrondissements -, sur le développement également d'outils pour que les femmes puissent accéder en toute sécurité à l'espace public, sur la promotion d'actions collectives pour se réapproprier cet espace public et sur les pratiques sportives des femmes, par exemple.

En espérant que nous pourrions cette fois-ci peut-être voter ce projet à l'unanimité.

Je vous en remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Hélène BIDARD.

Rappel au règlement.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous sommes saisis d'une demande de rappel au règlement de la part du groupe Ecologiste, de Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Ce rappel au règlement se fonde sur à peu près l'ensemble des dispositions du règlement qui visent à assurer la clarté des débats et leur calme.

J'ai bien compris que l'égalité femmes-hommes n'était pas la priorité de tous ces messieurs, mais si au moins vous pouviez vous asseoir pendant que l'adjointe en charge de l'égalité exposait ses réponses à nos questions et à nos remarques sur en quoi l'égalité est une priorité de la Ville de Paris et de ses représentants et représentantes, ce serait apprécié.

2021 DDCT 63 - Subventions (50.000 euros) à 17 associations au titre de la thématique "Genre et espace public". (Suite).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 63.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DDCT 63).

2021 DJS 129 - Évolution du fonctionnement du Conseil Parisien de la Jeunesse.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DJS 129 concernant l'évolution du fonctionnement du Conseil parisien de la jeunesse.

Je donne tout d'abord la parole à Nathalie MAQUOI... Non ?

Donc, à Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Le Conseil parisien de la jeunesse est une instance dont les rapports sont souvent très intéressants, mais dont le fonctionnement a pu être un peu frustrant pour les jeunes y participant.

Comme l'un de nos collègues demandait ultérieurement un retour d'expérience sur les instances de démocratie participative, je peux vous dire tout cela en tant qu'ancienne de la promotion 2015-2017 et je suis soulagée que le projet de délibération, qui nous est présenté, pallie un certain nombre de défaillances.

Je salue donc la nouvelle modalité d'autosaisine qui permet au C.P.J. de définir ses propres modalités, ainsi que la possibilité de compléter le Conseil en cas de démission ou encore l'invitation à devenir ambassadeur et ambassadrice auprès des arrondissements. Voilà qui nous permettra de renforcer les liens entre le C.P.J. et les conseils d'arrondissement et de secteurs.

Un petit regret néanmoins à ce propos. Il eut été appréciable de pouvoir présenter et discuter de ces évolutions lors des conseils d'arrondissement et de secteur. Mais nous nous rattrapons par la suite, je n'en doute pas. Et je pense pouvoir affirmer qu'après l'inauguration de quartiers jeunes hier, nous accueillerons avec joie les membres du C.P.J. à Paris Centre.

Pour la suite et en ce qui nous concerne, le groupe Ecologiste de Paris souhaite que les modalités de gouvernance de Q.J., à laquelle seront associés les membres du C.P.J., soient présentées rapidement en 6e Commission.

De plus, le C.P.J. pourra désormais présenter son rapport d'activité ou des vœux en Conseil de Paris. Nous aurons donc à cœur que ces échanges soient réguliers, afin de renforcer les liens entre notre instance et de faire toujours plus de place à la jeunesse au sein de la démocratie parisienne.

Nous souhaitons d'excellents travaux au Conseil parisien de la jeunesse grâce à cette organisation renouvelée.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne maintenant la parole à Barbara GOMES, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Non ? Décidément !

Alors Danielle SIMONNET, êtes-vous d'accord pour intervenir ?

Mme Danielle SIMONNET. - Toujours, pour votre bonheur bien sûr !

Je ne suis pas "hyper-emballée" par ce projet de délibération, parce que mon grand regret sur cette question du Conseil parisien de la jeunesse, c'est que l'on ne redéveloppe pas les conseils de la jeunesse locaux par arrondissement.

Je pense que ce qui a fait la richesse de la première mandature 2001-2008 sous Bertrand DELANOË, c'est qu'il y avait ces dynamiques de conseils de la jeunesse en arrondissement, ce qui permettait vraiment d'impliquer des jeunes et de faire en sorte qu'ils choisissent les sujets sur lesquels ils voulaient travailler et les projets qu'ils voulaient porter.

Le Conseil parisien de la jeunesse était l'émanation de ces conseils de la jeunesse et non pas une instance qui essaie de voir et décrypter ce qu'il se passe dans le Conseil de Paris et de se calquer pour chercher à donner l'avis des jeunes par rapport à l'ordre du jour du Conseil de Paris.

Ce n'est certes pas complètement cela dans la réalité, mais j'ai l'impression qu'il y a toujours un biais dans votre prise en compte des instances de démocratie, qui est de croire qu'il faut absolument que les ordres du jour, les sujets, proviennent du Conseil de Paris ou des choix des élus ou des liens directs avec les délégations des adjoints.

Il me semble donc important de revenir à des conseils locaux de la jeunesse. Le point de départ est comment impliquer et comment permettre aux jeunes dans les arrondissements de pouvoir prendre la parole.

A l'époque, il y avait des formes assez ouvertes. Par exemple, dans le 20^e arrondissement, on avait fait un conseil de la jeunesse extrêmement ouvert, c'est-à-dire que certains pouvaient s'impliquer sur trois ou six mois et d'autres sur deux ans, parce que la temporalité, la projection du jeune dans le temps n'est pas du tout la même que celle des adultes et d'un mandat électif, par exemple.

Je pense que cela permettait aussi des jeunes très différents en termes de scolarisation, d'âge, garçons, filles et LGBTQI. C'était extrêmement important de permettre à la jeunesse dans toute sa diversité de pouvoir s'exprimer et interpellier les élus ou bien de porter un projet.

Là, je trouve qu'on est toujours dans un retard énorme. Je ne comprends pas pourquoi on a complètement abandonné cette dynamique locale des conseils de la jeunesse sur les deux précédentes mandatures.

Et sur l'histoire des ambassadeurs pour créer le lien entre le Conseil parisien de la jeunesse et les Conseils d'arrondissement, j'avoue que j'ai vraiment du mal à capter le truc ! Je ne vois pas ce que vous y mettez derrière. Je ne vois pas comment on peut accompagner des jeunes membres du Conseil parisien de la jeunesse dans ce rôle-là, parce que je pense qu'il faudrait au contraire que le Conseil parisien de la jeunesse soit d'abord en lien avec les jeunes de leur arrondissement et que ces jeunes de l'arrondissement puissent aussi interpellier leurs élus d'arrondissement.

Je ne vais pas voter contre ce projet de délibération, mais je trouve que ces évolutions du fonctionnement du Conseil parisien de la jeunesse que vous proposez sont totalement déconnectées des préoccupations des jeunes et que c'est en fait une entrée très institutionnelle. Je pense qu'il faut permettre d'abord d'ouvrir tous azimuts des espaces de prise de parole des jeunes, qu'il faut travailler avec l'ensemble des acteurs de la jeunesse et de l'éducation populaire et que les jeunes viennent nous bousculer, prendre la parole et le pouvoir pour dire : voilà pour nous ce qui ne va pas dans le quotidien, ce que l'on veut faire, agir, etc. Et que les réflexions "institutionnelles" sur la prise en compte de cette parole puissent venir dans un deuxième temps et en étant co-élaborées avec eux.

Là, on a un peu l'impression d'usines à gaz qui font un chemin inverse et qui n'arriveront jamais à rentrer en connexion avec les aspirations des jeunes. A l'arrivée, faites "gaffe" à ce qu'on ne fasse pas des instances finalement un peu faux jeunes.

Je trouve vraiment dommage qu'on ne travaille pas d'abord à l'implication de la jeunesse. Il y a suffisamment de structures d'éducation populaire et de mouvements de jeunesse pour qu'on ne passe pas à côté de l'essentiel.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Finalement, Barbara GOMES était bien inscrite sur ce projet de délibération et je vous donne la parole.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, justement hier c'est avec enthousiasme que l'on a assisté à l'inauguration de "QJ". C'est le nom qui a été donné à la Maison de la jeunesse pour "Quartier jeunes" ; QJ ou QG, c'est le jeu de mots qu'ils ont choisi pour leur maison.

C'est justement un espace qui est fait par et pour les jeunes pour qu'ils puissent s'exprimer. C'est un point d'accès aux droits, à l'emploi, la santé, un café solidaire - ils ont aussi leur baby-foot mais c'est encore autre chose ! Bref, toutes ces choses vont leur permettre de s'exprimer librement.

Il y avait d'ailleurs des membres du Conseil parisien de la jeunesse présents et présentes à l'événement et ils pourront donc suivre l'évolution de cet espace grâce à la création d'une commission spéciale Q.J. au sein de l'Assemblée.

Rappelons que le Conseil parisien de la jeunesse, c'est 100 membres entre 15 et 30 ans, qui représentent la jeunesse parisienne dans sa diversité. En effet, ce n'est pas seulement ceux qui y visent qui y sont représentés mais aussi ceux qui y étudient et y travaillent.

Quand la Maire de Paris a interrogé les membres du C.P.J. sur l'évolution de leur instance et principalement sur les questions de représentativité des jeunes, il est ressorti le besoin de renforcer la proximité entre les citoyennes

et les citoyens et les différentes instances de décision. A ce titre, nous saluons la création d'ambassadrices et d'ambassadeurs qui vont justement être en lien direct avec les différentes mairies parisiennes.

Les membres du C.P.J. pourront aussi échanger avec la nouvelle Assemblée parisienne et apporter leur contribution à leur mission de veille citoyenne. La nouvelle capacité d'autosaisine va permettre au C.P.J. de travailler directement sur des sujets, qui sont liés aux réalités vécues à Paris et dans une temporalité qui est quand même plus directe.

Par leurs voix, ce sont les paroles des jeunes Parisiennes et Parisiens que l'on va pouvoir entendre, ce sont leurs idées que nous pourrions prendre en compte dans l'élaboration de nos politiques publiques. Nous l'avons vu, beaucoup se sont mobilisés pour défendre leur parole dans des débats structurants pour notre société : #MeToo, la Marche pour le climat, Black Lives Mater. Il faut se souvenir aussi que ce sont les jeunes qui, pendant la crise, se sont mobilisés en masse pour soutenir et aider les publics les plus fragiles.

Leur avis compte et leur capacité à agir aussi.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne maintenant la parole à Vincent BALADI, pour le groupe Changer Paris.

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, chers collègues, j'ai suivi attentivement les débats nourris de cet après-midi sur la démocratie participative, sur ce que mes collègues viennent de dire et je suis assez d'accord sur de nombreux points.

Comme sur le précédent projet de délibération et même si cela part d'une bonne intention, ce projet de délibération sur l'évolution du Conseil parisien de la jeunesse pose quelques questions.

Vous le précisez vous-même dans ce projet de délibération DJS 129, vous avez, je cite : "besoin de renforcer l'ancrage territorial de l'instance, renforcer sa représentativité et enfin sa capacité d'agir". C'est dire.

Je rappelle qu'à sa création, en 2002, nous avions des jeunes apolitiques, résidents motivés par arrondissement - cela a été dit par ma collègue -, au plus près des problématiques locales et qui étaient ensuite logiquement promus au Conseil parisien de la jeunesse.

Concrètement, par une importante centralisation depuis dix ans au niveau parisien, une politisation accrue de par l'âge, le tirage au sort de plus en plus large, le Conseil de la jeunesse parisien s'est essoufflé. En effet, après une ou deux séances dans l'hémicycle, on le voit et c'est d'ailleurs dit dans ce projet de délibération, les jeunes désertent l'Assemblée, alors que pourtant ils sont très sensibles aux problématiques politiques, cela a été dit à l'instant.

Les jeunes ne voient donc plus à quoi sert ce Conseil, qui est une vraie démocratie participative de façade malheureusement, alors qu'il pourrait être si utile. Vous n'arrivez plus malheureusement à motiver ceux qui sont les plus sensibles à la vie de leur cité et qui se détachent de facto de la chose publique.

Ainsi, comme rustine et qui pose le plus problème dans ce nouveau fonctionnement, ce sont les ambassadeurs, comme vous le dites, du Conseil parisien de la jeunesse auprès d'un arrondissement, je cite, "de leur choix". Il faut nous expliquer alors que ce sont des gens qui ne sont pas liés aux arrondissements. Franchement, on ne comprend pas et c'est le point qui nous embête le plus, même si on est effectivement pour ce projet de délibération et ce Conseil des jeunes.

Pour nous, c'est le monde à l'envers et j'ai peur que cela ne serve pas à remotiver les troupes et que cela crée un énième millefeuille administratif.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup.

Chers collègues, ce projet de délibération concerne l'évolution du fonctionnement du Conseil parisien de la jeunesse et je vous remercie pour vos interventions qui nous permettent de mettre en lumière cette instance de démocratie participative parisienne.

Le Conseil parisien de la jeunesse a été créé en 2003. Bien évidemment, depuis près de deux décennies, les attentes, les formes de mobilisation et d'engagement des jeunes ont régulièrement évolué. Il est donc logique que le fonctionnement du C.P.J. puisse s'adapter et refléter au mieux ces évolutions.

C'est d'ailleurs le travail auquel s'attelle ma collègue Anouch TORANIAN sur l'ensemble des instances de démocratie participative et citoyenne. Je suis sûre qu'elle nous regarde ou cela lui sera en tout cas transmis, je la remercie d'avoir participé aux échanges avec les membres du C.P.J. pour veiller à l'articulation de cette instance et des différentes assemblées du Conseil citoyen.

En 2021, les jeunes ont été sollicités par la lettre de saisine de la Maire, entre autres sujets pour réfléchir eux-mêmes à l'évolution de leur instance. Bien entendu, leur voix compte et ce projet de délibération est l'avis et les recommandations que les membres du C.P.J., ils et elles, ont émis sur ce sujet.

Les jeunes ont travaillé autour de trois axes :

- le renforcement de leur représentativité, les liens avec la société civile et la jeunesse parisienne ;
- l'amélioration des liens avec les élus et les arrondissements, en particulier pour favoriser un meilleur ancrage territorial ;
- le renforcement de l'autonomie et la capacité d'action, en un mot leur pouvoir d'agir.

Sur le renforcement de la représentativité, une proposition notable consiste à permettre au C.P.J. d'auditionner et de s'appuyer sur l'expertise d'autres associations de jeunes et de jeunesse pour éclairer ses travaux, avis et recommandations. Il me semble que cela va favoriser les échanges avec les jeunes engagés dans d'autres structures que le C.P.J. et cela fera l'écho de leurs préoccupations et de leurs mobilisations.

Notez aussi que les membres du C.P.J. ont proposé d'intervenir davantage dans les structures scolaires, étudiantes et de jeunesse pour parler du C.P.J. et avoir davantage de dialogues et débats avec les jeunes. Ce point d'évolution appelle une simple modification de la charte de fonctionnement puisqu'il ne concerne pas l'évolution de la structure elle-même. Je tenais néanmoins à le signaler.

Sur l'amélioration de l'ancrage territorial, plusieurs évolutions sont à signaler. J'ai moi-même entendu, lors des déplacements que j'ai pu faire dans les arrondissements, les centres "Paris Anim" et les Espaces "Paris Jeunes", la préoccupation de tous les maires d'arrondissement, de leurs adjoints et adjointes en charge de la jeunesse, de pouvoir être davantage en lien avec les jeunes du C.P.J. et d'avoir plus d'information et de suivi sur leurs travaux.

Les jeunes du C.P.J. se sont emparés de cette préoccupation que j'ai portée à leur connaissance et c'est pour cela qu'ils ont fait la proposition de créer des ambassadeurs et ambassadrices d'arrondissement au sein du C.P.J. Cela devrait donc être de nature à satisfaire, je le croyais, tout le monde puisque ces jeunes volontaires auront un lien privilégié avec les élus d'arrondissement ; ils pourront se faire le relais des problématiques locales auprès de l'ensemble des instances et vice versa. Les ambassadrices et ambassadeurs pourront aussi venir présenter leurs travaux au sein des conseils d'arrondissement, à l'instar de ce que nous faisons d'ailleurs régulièrement dans cet hémicycle.

Je signale également deux autres propositions pour consolider le lien avec les élus de manière générale : la possibilité d'organiser certaines plénières du C.P.J. dans les arrondissements qui souhaiteraient les accueillir et la possibilité accordée aux jeunes du C.P.J. de venir présenter leurs travaux dans les commissions ad hoc de notre Conseil de Paris.

Un dernier mot concernant le renforcement de l'autonomie du pouvoir d'agir des jeunes du C.P.J. Les membres ont souhaité pouvoir s'organiser en commissions thématiques, selon les sujets de saisines chaque année avec une commission spécifique et pérenne dédiée à QJ. En effet, le C.P.J. est appelé à participer à la gouvernance de ce très bel équipement QJ pour les jeunes - vous l'avez dit, chère Barbara GOMES, nous avons eu le grand plaisir de l'inaugurer hier avec nombre d'entre vous - et les séances plénières deviendront dès lors le lieu privilégié de restitution des débats sur les travaux des différentes commissions.

Mais surtout et j'en termine par-là, c'est certain que la proposition d'évolution qui consiste à permettre aux jeunes de s'autosaisir est notable. Je réponds en cela à Danielle SIMONNET, puisque les jeunes vont pouvoir s'autosaisir sur les sujets qui ne font pas partie de la lettre de saisine mais qui préoccupent néanmoins la jeunesse. Un souhait des jeunes qui s'inscrit dans une dynamique d'évolution d'éducation populaire, que je salue pour ma part, avec toujours la liberté de traduire les avis et recommandations issus de cette autosaisine dans le cadre du vœu annuel que les membres du C.P.J. peuvent présenter au sein de l'Assemblée de cet hémicycle.

Je vous remercie bien entendu de voter ce projet de délibération.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 129.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2021, DJS 129).

2021 DJS 138 - Centres Paris Anim' Clavel, Curial, Mathis, Rébeval, Place des Fêtes, Solidarité/ Angèle Mercier (19e) - Délégation de service public pour la gestion des équipements - Approbation du principe de pas.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons, rapidement je pense, un amendement technique numéroté 124, Madame l'adjointe, sur le projet de délibération DJS 138.

Madame BIDARD, me confirmez-vous qu'il s'agit d'un amendement technique ? Avez-vous des éléments ?

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Tout à fait, il s'agit d'un amendement technique qui permet d'intégrer et de prendre en compte l'avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce projet d'amendement n° 124 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 124 est adopté.

Je mets ensuite aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 138 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DJS 138).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réinscription aux activités aux Centres d'Animation du 13e.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 88, déposé par le groupe Changer Paris, relatif à la réinscription aux activités aux Centres d'Animation du 13e, est retiré de l'ordre du jour.

2021 DASCO 33 - Subvention (20.000 euros) et CPO avec CAP SAAA (15e) pour une action de sensibilisation au handicap dans les écoles primaires.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen des projets de délibération DASCO.

Le premier projet de délibération est le DASCO 33, pour une action de sensibilisation au handicap dans les écoles primaires.

Je donne la parole à Douchka MARKOVIC.

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Madame la Maire.

Où sont les personnes porteuses d'un handicap ? Où sont-elles ? Où les croisons-nous ? Nulle part. Pourquoi ? Parce que rien n'est fait pour elles, rien n'est pensé pour elles. Chaque déplacement est un parcours du combattant. De nombreux sites sont inaccessibles. Pourquoi ? Parce que les ingénieurs ne mettent pas l'adaptation au handicap dans leurs priorités, parce qu'ils ne connaissent pas les limites, ils ne connaissent pas les contraintes.

Voilà pourquoi les ateliers organisés par l'association "Cap Sport Art Aventure et Amitié" sont fondamentaux. L'association porte des programmes éducatifs de sensibilisation aux réalités du handicap intitulés "Cap Classes". Elle les propose au sein d'écoles primaires parisiennes qui le souhaitent aux élèves à partir du niveau CM1, jusqu'à la 3e, afin de faire évoluer leur regard sur les personnes en situation de handicap.

Trois ateliers sont proposés : initiation au basket fauteuil, parcours d'aveugle et langue des signes. À la suite, il est consacré un temps d'échanges avec tous les élèves.

On peut imaginer et se dire que ces trois ateliers ne sont finalement pas grand-chose, pourtant ces ateliers permettent de se mettre à la place de l'autre, de sentir son handicap dans son propre corps, dans sa propre chair.

Cette expérience est indispensable pour comprendre. Combien d'entre nous ont été à un moment donné peut-être avec tout simplement des béquilles ? Combien d'entre nous ont vécu cette expérience de cette difficulté seulement de se déplacer avec des béquilles ? Mais pour nous, le calvaire s'est arrêté au bout de trois semaines ou d'un mois, alors que pour certaines personnes le calvaire ne s'arrête jamais. Cette expérience de comprendre le

handicap par le corps est indispensable, car pour développer cette capacité à se mettre à la place de l'autre, cette expérience est indispensable pour penser au quotidien les personnes en situation de handicap.

Alors, espérons que grâce à ces ateliers, ces enfants, peut-être futurs urbanistes, futurs concepteurs, futurs ingénieurs, penseront aux personnes en situation de handicap. Peut-être que ces ateliers apporteront une prise de conscience qui permettra de ne plus avoir d'aberration sur l'espace public, comme j'ai pu le constater de nombreuses fois avec un panneau signalétique ou publicitaire posé en plein milieu d'un trottoir, empêchant toute personne avec un fauteuil roulant de passer ou déranger tout simplement une personne malvoyante sur son déplacement. Pour nous, cela n'est rien, nous ne le voyons même pas, mais pour eux c'est une entrave.

Ces ateliers sont indispensables pour la prise en considération des besoins des personnes en situation de handicap, ils ne devraient pas être optionnels mais obligatoires.

Merci à vous.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup, Douchka MARKOVIC, de vous être inscrite sur ce projet de délibération DASCO 33, ce qui permet effectivement de mettre en valeur à la fois le soutien de la Ville de Paris et surtout l'action de cette association, dont vous venez de décrire les interventions ô combien indispensables.

Vous l'avez très bien dit, cette association vise, à travers des programmes éducatifs de sensibilisation aux réalités du handicap, à changer dès l'école le regard que nous portons collectivement sur les personnes en situation de handicap, avec un souci d'inclusion et l'école doit être évidemment le premier lieu de l'inclusion.

De ce fait, à Paris, en 2019, pour prendre une année qui a du sens - je parle évidemment en référence à la crise sanitaire que nous connaissons depuis le printemps 2020 -, 4.239 jeunes d'écoles, de collèges et de centres de loisirs, ont été sensibilisés à travers 78 actions dans le cadre du projet "Cap Classes". Nous ne pouvons que continuer et amplifier cet effort.

Je vous invite évidemment à voter ce projet de délibération.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 33.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASCO 33).

2021 DASCO 140 - Subvention (73.120 euros) à la Fondation Mémorial de la Shoah et avenant n° 1 à la convention pluriannuelle.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 140 portant sur l'attribution d'une subvention à la Fondation Mémorial de la Shoah, ainsi qu'un avenant n° 1 à la convention pluriannuelle.

Je devais normalement donner la parole à M. Jérémy REDLER, que je ne vois pas, sauf erreur de ma part.

Je donne donc la parole à Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous avons beaucoup parlé hier de l'importance de l'enseignement de l'esprit critique et de la mémoire. A cet égard, l'actualité charrie trop souvent des débats nauséabonds, de nombreuses occurrences de références antisémites et même la résurgence d'un négationnisme le plus crasse qui s'étale dans les médias, voire dans une future campagne présidentielle.

La Ville de Paris, en soutenant la Fondation Mémorial de la Shoah, agit de manière cohérente pour combattre la haine et l'obscurantisme. Le Mémorial de la Shoah est, en effet, la plus grande institution européenne dédiée à l'étude et à l'enseignement de la Shoah. Sa place et son rôle sur le territoire parisien nous obligent.

C'est aussi un établissement muséal ambitieux et novateur. Depuis juin 2021, une exposition y retrace la persécution des homosexuels et lesbiennes sous le IIIe Reich. Cette exposition est unique en France. Les Ecologistes ont eu la chance de la découvrir en délégation, il y a quelques jours. Elle rappelle à quel point des pans douloureux de notre histoire sont encore à découvrir, étudier, comprendre. L'extermination systématique des populations juives d'Europe en fait partie.

Le Mémorial relève le défi de faire comprendre la Shoah à chacune et chacun. C'est pourquoi il bénéficie d'une convention pluriannuelle signée en 2020, dont ce projet de délibération est la suite logique puisqu'il permet une subvention de 73.000 euros.

En phase avec les objectifs du Projet éducatif de territoire, le Mémorial permet aux enfants de bénéficier gratuitement d'ateliers pédagogiques, d'expositions qui sont prêtées dans différents établissements, de visites de sites, tel que le camp de Drancy et la gare de déportation de Bobigny. Le Mémorial de la Shoa propose également une sensibilisation au personnel de l'Education nationale comme aux équipes d'animation de la Ville. Ainsi, chaque maillon de notre chaîne éducative a la possibilité d'être formé et de mieux accompagner les jeunes dans leur appréhension de la Shoah.

C'est pourquoi le groupe Ecologiste tenait à remercier l'ensemble des équipes du Mémorial pour leur investissement et rappeler son soutien à leurs actions.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Patrick BLOCHE, pour vous répondre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - J'ai peu de choses à rajouter à l'intervention de Raphaëlle RÉMY-LELEU qui a très bien restitué l'action pédagogique tout à fait essentielle, surtout en ces périodes troublées où on perd tant de repères et tant de références, en direction des jeunes Parisiens de 8 à 14 ans, au-delà d'une action de formation en direction des enseignants eux-mêmes. De nombreuses classes de collèges, des centres de loisirs et des ateliers font l'objet d'un accueil au Mémorial de la Shoah.

Ce projet de délibération, à travers un avenant, une convention et une subvention à la Fondation Mémorial de la Shoah, vise évidemment à poursuivre cette œuvre tout à fait indispensable.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 140.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2021, DASCO 140).

2021 DFPE 214 - Subventions (25.000 euros) et avenants à convention avec 5 structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 214 relatif à l'attribution de subventions et d'avenants à convention avec cinq structures culturelles dans le cadre de "L'Art pour Grandir".

Je donne la parole à Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, l'éducation et la culture sont deux piliers indispensables et indissociables à la construction de toute forme de société, comme à la construction et à l'épanouissement de toute personne et ce, dès le plus jeune âge. Cette construction se poursuit tout au long de l'enfance et de l'adolescence. Culture et éducation doivent donc être intimement mêlées.

L'éducation artistique et culturelle est particulièrement développée dans notre ville grâce à la mobilisation de la Mairie de Paris. Les travaux en cours de la Mission d'information et d'évaluation sur l'éducation artistique et culturelle, présidée au nom du groupe "Génération.s" par Nathalie MAQUOI, permettront notamment de dresser un état des lieux de l'existant, en vue d'une action territoriale plus fine permettant une juste répartition des moyens.

Parmi les actions développées par la Ville de Paris, le dispositif "L'Art pour Grandir" a pour mission depuis douze ans de permettre à chaque enfant de découvrir et de s'initier à des pratiques artistiques.

"L'Art pour Grandir" est un dispositif présent dans 150 établissements culturels et associations, 620 écoles, 102 collèges et 304 centres de loisirs. Il est également dans les hôpitaux pour enfants.

Il permet à tous les enfants, en particulier à ceux qui en sont les plus éloignés, de s'éveiller et d'accéder à des pratiques artistiques et culturelles. Car le droit de découvrir des œuvres, de fréquenter les théâtres, les musées, les bibliothèques, les expositions, et de pratiquer une activité artistique sous la conduite de professionnels est celui de tous les enfants sans distinction.

Les activités sont orientées sur le livre, les arts plastiques, la musique, le chant ou la danse. Les enfants ont aussi la possibilité de rencontrer des artistes. Les projets entrant dans ce dispositif sont élaborés avec les équipes dans le cadre de projets d'établissement.

Plus l'éveil aux activités artistiques et culturelles est précoce, plus il permet l'épanouissement de l'enfant et facilite la lutte contre les déterminismes sociaux. En effet, penser une éducation artistique et culturelle dès la naissance permet d'enclencher des processus conscients ou inconscients de découverte de l'acte artistique et de son appropriation dans une démarche créative tout au long de la vie.

"L'Art pour Grandir" a donc été également déployé en 2020 et 2021 à titre expérimental chez les plus petits, par le biais de résidences d'artistes dans des établissements de la petite enfance des 12e, 17e, 18e et 20e arrondissements. Le dispositif s'adresse aux enfants mais également aux professionnels des crèches et aux parents.

Pour cette année 2021-2022, le dispositif est déployé sur huit crèches toutes volontaires et il devrait être étendu ensuite à douze structures au cours de l'année.

"Génération.s" soutient donc pleinement cette expérimentation et souhaite vivement que l'ensemble des arrondissements puisse en bénéficier. Car oui, dès la petite enfance, l'art et la culture contribuent au bien-être, au bien vivre ensemble et à la prévention des inégalités et des discriminations.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - C'est un bonheur pour moi de commencer toutes mes interventions en disant merci à l'oratrice, puisqu'en l'occurrence vous restituez mieux que je ne pourrais le faire ce que porte ce projet de délibération comme les précédents.

Là aussi, merci, Mélody TONOLLI, de vous être inscrite sur ce projet de délibération qui permet de mettre en valeur ce dispositif "L'Art pour Grandir".

Cela a permis d'ailleurs, sur une tonalité nostalgique, à Colombe BROSSEL et moi-même d'évoquer des souvenirs communs, puisque ce dispositif a trouvé naissance dans le 11e arrondissement à titre expérimental la première année. Colombe BROSSEL était à l'époque adjointe au Maire de Paris, Bertrand DELANOË, et j'étais parallèlement maire du 11e arrondissement.

Merci, Mélody TONOLLI, d'avoir effectivement noté que ce dispositif avait été élargi l'année dernière à quatre établissements de la petite enfance à Paris.

C'est très important parce que nous considérons effectivement que, dès la crèche et dans l'idée d'une passerelle future avec l'école maternelle, dans le cadre des activités qui sont proposées, l'éveil culturel joue un rôle très important dans le développement de la personnalité des tout-petits.

Pour l'année scolaire 2021-2022, notre ambition est de proposer au total douze projets.

Je vous invite évidemment à voter ce projet de délibération, qui nourrira utilement d'ailleurs la Mission d'information et d'évaluation qui vient d'être lancée sur l'éducation artistique et culturelle à l'initiative de votre groupe.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 214.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DFPE 214).

2021 DASCO 109 - Divers collèges. - Dotations (837.576 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs - Dotations (14.350 euros) dans le cadre de l'Action Collégiens.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 109 et l'amendement technique n° 123 qui s'y rattache, portant sur des dotations pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs dans le cadre de "L'Action Collégiens".

Je donne la parole à Maya AKKARI, pour le groupe PEC.

Mme Maya AKKARI. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, en fait, je voulais profiter de ce projet de délibération pour saluer le travail qui est fait dans le cadre du dispositif "L'Action Collégiens".

Ce dispositif est très inclusif, il permet à de nombreux jeunes de participer à des activités sur l'heure du repas, après les cours, le week-end, pendant les vacances et il y a parfois aussi des séjours. Il bénéficie essentiellement à

des enfants pour lesquels l'environnement familial matériel ne permet pas toujours d'avoir accès à des activités extrascolaires ou de partir quelques jours pendant les vacances. Cependant, les activités sont d'une telle qualité que ce sont aussi des dispositifs de mixité sociale car ils attirent tous types d'élèves.

Par ailleurs, dans ce dispositif, dans chacun des 41 collèges où il est déployé, il y a un adulte référent salarié de la Ville qui est un vrai référent pour les jeunes. Cet adulte, qui n'est pas un professeur, a un positionnement d'éducateur, ce qui est très utile sur place. Et comme ils sont nombreux et connaissent extrêmement bien les dispositifs de la Ville, le quartier, l'offre associative dans le quartier, ils aident souvent à faire le lien entre le dedans et le dehors.

En tant qu'élue du 18e, je suis très heureuse que "L'Action Collégiens" concerne maintenant tous nos collèges en quartiers populaires. Et j'en profite pour saluer le volontarisme de Patrick à ce niveau-là et de Colombe, lorsqu'elle était adjointe à la Maire en charge des quartiers populaires.

Et bravo à tous ces référents qui travaillent sur le terrain au quotidien, qui sont d'une aide précieuse pour les chefs d'établissement et les professeurs.

En tout cas, j'appelle avec enthousiasme à voter cette dotation de 837.000 euros pour les projets éducatifs et de 14.350 euros pour du fonctionnement.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous en prie, la parole est à vous.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, cette fois-ci, à Maya AKKARI par son intervention de mettre en valeur un très beau dispositif qui se développe dans 41 collèges à Paris, des collèges en éducation prioritaire, avec une mission de prévention éducative à travers le programme "L'Action Collégiens".

Vous en avez parlé là aussi avec un vécu lié à votre excellente connaissance de ce que peut être un collègue et comme élue du 18e arrondissement.

Il s'agit évidemment de poursuivre cette action à travers les dotations qu'il vous est proposé de voter.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 123 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 123 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 109 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DASCO 109).

2021 DASCO 111 - Collèges publics autonomes. - Dotations initiales de fonctionnement 2022 (10.925.189 euros).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 111 relatif aux collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement pour 2022.

Je donne la parole à Barbara GOMES.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, les inégalités sociales explosent et, avec elles, les inégalités scolaires s'envolent. Le quinquennat d'Emmanuel MACRON a été celui de l'augmentation drastique des inégalités et pas uniquement du fait du Covid. Notre pays a franchi le seuil des 10 millions de pauvres.

8 % d'élèves ont décroché pendant les confinements et, pendant ce temps, les effectifs des postes d'enseignants sont saignés, saccagés par cette politique de droite : c'est 1.800 postes qui ont encore été supprimés cette année. Pourtant, la jeunesse a besoin d'investissements pour son avenir. Ce Gouvernement est à rebours des intérêts des jeunes.

La crise n'a été qu'un amplificateur des inégalités scolaires, elle n'a fait que révéler et précipiter les maux structurels qui délitent, année après année, le terreau de l'égalité républicaine.

Ces maux, ce sont ceux du tout libéral et ces maux ont leur nom : austérité, remplacement des missions de service public par le dogme de la pseudo-méritocratie et de la réussite individuelle. C'est l'avènement des capitaux culturels et économiques à rebours de l'exigence de partage et d'égalité.

Lorsque la puissance publique se détourne de cette responsabilité, elle se détourne de l'idéal républicain. Lorsque ce Gouvernement précarise le personnel enseignant, supprime des postes, s'obstine à refuser la mise en place d'un plan d'urgence pour l'enseignement, il abandonne l'école aux particularités des territoires et des niveaux de vie, il fractionne la société, il annihile le vivre ensemble au profit de l'entre-soi.

Voilà comment l'Etat se retire de son rôle fédérateur et crée le jeu des intérêts privés, dont nous connaissons bien le résultat puisque nous avons dans notre ville une accablante démonstration de ceux-ci. Paris est l'Académie dans laquelle la ségrégation scolaire est la plus forte en France : 35 % des collégiennes et collégiens y sont scolarisés dans le privé. Rappelons-le, à Paris, nous avons des collèges privés, qui accueillent pour certains moins de 5 % d'élèves issus de catégories sociales défavorisées, alors que les collèges publics en accueillent plus de 40 %.

Il y a là bien sûr plusieurs explications. La ségrégation résidentielle explique en partie ce phénomène, mais les trajectoires individuelles et la volonté d'entre-soi dans le privé pèse presque tout autant que ce processus. Gageons que les cadeaux faits par BLANQUER durant cette mandature n'aideront pas non plus à régler le problème. Parce que, rappelons-le, avec la modification de l'âge de scolarisation, ce sont plus de 170 millions de cadeaux au privé chaque année qui sont faits désormais par l'Etat et 7 millions rien que sur Paris. Une somme colossale qui manque tellement par ailleurs, mais on en reparlera.

Face à ce double fléau, nous avons à Paris les moyens d'agir à notre échelle. D'abord, en soutenant la création et la multiplication du logement social. On en a parlé tout à l'heure, en créant les conditions d'une mixité résidentielle, on créera la résolution de la mixité scolaire.

Ensuite, et c'est en partie l'objet de ce présent projet de délibération, il faut inciter les collèges à tendre vers plus de mixité sociale. Nous tenons d'ailleurs à saluer la réalisation dans ce projet de délibération d'une proposition qui a été portée par le groupe Communiste lors de la précédente mandature ; il s'agissait de la délibération portée en juin 2019 par Jean-Noël AQUA, qui ne peut pas être là présentement mais qui tenait vraiment à saluer ce projet de délibération.

Cela concerne le calcul des dotations de fonctionnement allouées aux collèges publics autonomes. C'est en gros un mécanisme de bonus-malus en fonction de la mixité scolaire. Pour faire bref, il s'agit de pénaliser financièrement les collèges qui sont les plus ségrégués, afin de mieux aider les collèges qui accueillent le plus de mixité sociale et scolaire. Concrètement, le forfait éducatif pourra varier entre 75 et 120 euros, en fonction du taux d'élèves boursiers, de l'indice de position sociale et de la moyenne de notes obtenues au brevet.

Notre Ville se dote ainsi d'un mécanisme financier incitatif qui encouragera les collèges à poursuivre cet objectif de mixité sociale. Nous nous réjouissons donc de la mise en œuvre de ce dispositif. Nous apprécions également les efforts de transparence, dont il est fait preuve en matière de données prises en compte dans le calcul de cette modulation.

En revanche, pour obtenir cet objectif de faire reculer la ségrégation scolaire, ce mécanisme devra être rapidement transposé aux établissements privés, puisque sur 60 collèges privés, tous accueillent moins de 17 % des élèves issus de catégories sociales défavorisées, soit pas même un élève sur cinq.

Il tarde donc au groupe Communiste et Citoyen de voir cette avancée atteindre sa cible et nous espérons que la même transparence sera au rendez-vous concernant la méthodologie qui sera appliquée pour moduler les dotations des établissements privés.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci.

Le projet de délibération DASCO 111 concerne les dotations initiales de fonctionnement 2022 aux collèges publics autonomes, c'est-à-dire les collèges publics qui ne sont pas intégrés à une cité scolaire.

Faut-il que je rappelle, devant une Assemblée aussi avertie, que les dotations se composent du forfait éducatif à l'élève au titre des dépenses pédagogiques et des charges générales, d'une dotation pour les dépenses de chauffage, d'une dotation au titre de la maintenance et de l'entretien du bâtiment dit forfait matériel, et d'une dotation pour le transport vers des installations sportives, le cas échéant.

Dans son intervention et je l'en remercie, Barbara GOMES a fait référence à ce que nous avons modifié à l'initiative de son groupe et tout particulièrement de Jean-Noël AQUA, à la fin de l'année 2019, si j'ai bonne mémoire,

à travers le vote d'une proposition de délibération visant à faire varier le forfait éducatif à l'élève, aussi bien pour le collège public que pour les collèges privés, en fonction du degré de mixité sociale dudit collège.

De ce fait, le forfait à l'élève, qui se trouve compris entre 75 et 120 euros, a été modulé en application du vote et de la volonté exprimée par le Conseil de Paris. A l'arrivée, je vous donne cette information : sur les 114 collèges publics, 81 bénéficient, depuis la mise en place de ces dispositifs et a fortiori pour l'année prochaine, d'une augmentation de ce forfait à l'élève.

Il y a donc une pleine application de cette modulation et nous espérons évidemment que cela aura un effet incitatif en termes de mixité sociale.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 111.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASCO 111).

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au transfert de la restauration des collèges Queneau et Alviset à la Caisse des Écoles (5e).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 89, déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes", relatif au transfert de la restauration des collèges Queneau et Alviset à la Caisse des Écoles (5e), est retiré de l'ordre du jour.

2021 DASCO 143 - Convention de partenariat "Accompagnement du projet Oasis" avec le Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Ne voyant pas Mme Florence BERTHOUT, qui était seule inscrite sur le projet de délibération suivant, nous passons donc au projet de délibération DASCO 143 concernant une convention de partenariat "Accompagnement du projet Oasis" avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement.

Je donne la parole à Emmanuel COBLENCE, pour le groupe Paris en commun.

M. Emmanuel COBLENCE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, vous le savez, la Ville de Paris transforme les cours d'école et de collèges parisiens en cours "Oasis" : des espaces rafraîchis, végétalisés et mieux partagés.

Cette initiative est issue de notre stratégie Résilience, adoptée au Conseil de Paris en septembre 2017, pour renforcer la capacité de notre territoire à faire face aux grands défis climatiques, quand nous affronterons par exemple de dix à quinze jours de canicule par an.

Dans ce cadre, la Direction des Affaires scolaires souhaite renforcer le partenariat avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Paris. Le C.A.U.E. est présent depuis le lancement du projet "Oasis" et bénéficie d'une expertise complémentaire à celle de la Ville, à la fois dans la conception et dans l'usage de ces nouvelles cours.

Pensées comme de véritables îlots de fraîcheur au cœur des quartiers, les cours "Oasis" proposent des espaces plus naturels, davantage de végétation, une meilleure gestion de l'eau de pluie, des aménagements plus ludiques, moins genrés et mieux adaptés aux besoins des enfants.

Notre préoccupation centrale, notre seule boussole, c'est l'amélioration du bien-être des enfants sur le temps long. La démarche "Oasis" propose d'ailleurs de les associer dès le démarrage pour aboutir à un consensus sur le nouvel aménagement de l'espace.

Des outils pour la co-conception ont été réalisés avec le C.A.U.E., outils qui impliquent les enfants et les adultes des établissements scolaires concernés sur les grands choix structurants, revêtement du sol, nouvelles plantations, installation de fontaines, nature des activités sportives, etc.

Ce travail paye. Les cours "Oasis" livrées chaque été sont incontestablement appréciées des enfants, des éducateurs et des familles.

Ce travail est tangible, il est reconnu. Véritable inspiration en matière d'urbanisme écologique et durable, la Ville de Paris est désormais vue comme un modèle par d'autres communes françaises comme Tourcoing ou européennes comme Bucarest, pour prendre deux exemples. Elles ont envoyé ces dernières semaines des délégations visiter la toute nouvelle cour "Oasis" de l'école maternelle de la rue Küss dans le 13e arrondissement.

L'objectif de ce projet de délibération DASCO 143 est de permettre une montée en puissance du nombre de cours "Oasis" réalisées annuellement, de faciliter l'approche participative dans leur réalisation, de mieux former les agents, de capitaliser à partir d'autres expériences similaires menées en France et dans le monde.

"I said Maybe You're gonna be the one that saves me" chantaient Liam et Noel GALLAGHER du groupe Oasis dans leur chanson "Wonderwall". Chers collègues, je ne sais pas si les cours "Oasis" nous sauveront, mais je suis persuadé qu'elles constitueront et qu'elles constituent déjà un dispositif essentiel sur notre chemin vers la résilience climatique.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous notons bientôt une date de concert avec Emmanuel COBLENCÉ !

Je donne la parole à Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

A la suite de la référence musicale du président de la 6e Commission, j'aimerais lui dire que, certes, au sein de la majorité, nous eûmes des orages mais également de belles réalisations. Et je me joins également au beau chœur des femmes et du "squad" féministe que nous avons eus tout à l'heure à la suite de Camille NAGET qui avait commencé à évoquer les cours "Oasis".

Car cette politique de la Ville de Paris est très largement commentée. Elle est commentée par des gens qui sont prétendument inquiets face à une politique d'apaisement de l'espace scolaire. Alors je ne sais pas s'il s'agit d'ignorance ou de mauvaise foi, et j'ignore ce qui me rassurerait le plus finalement, entre ne pas travailler les dossiers et faire fi des études et des expérimentations menées depuis dix ans, ou simplement instrumentaliser le bien-être des enfants.

De notre côté, nous assumons pleinement qu'adapter des écoles au réchauffement climatique et en profiter pour mieux partager l'espace entre les filles et les garçons est une priorité. Ces cours "Oasis" végétalisées et rendues plus égalitaires sont même un modèle pour d'autres métropoles en France comme en Europe. Et je salue les collègues de Malakoff, de Lyon, de Grenoble, qui font du bien-être des enfants et de la communauté scolaire le cœur de leurs préoccupations.

Mais plus près de nous, laissez-moi vous parler de la cour de l'école des Quatre-Fils. Une cour "Oasis" du programme "Feder", élaborée par toute la communauté scolaire, justement avec la médiation du C.A.U.E. 75 et le soutien de la Ligue de l'enseignement.

Parlons donc concrètement des aménagements qui ont été réalisés : le bitume a été retiré pour faire place à des matériaux perméables lorsque c'est possible ; il y a des zones de pleine terre ; le pavage est clair avec parfois des joints perméables là où cela est possible encore une fois. La cour sera donc plus fraîche en cas de forte chaleur et plus perméable en temps de pluie. La végétalisation, quant à elle, arrive aux vacances d'automne.

C'est également une cour à la géographie moins genrée, avec de multiples possibilités de jeu, rassurez-vous : des bancs coffres, une via ferrata avec un sol souple en liège, des tipis dédiés à la lecture et aux contes, une grande agora où l'on peut faire classe dehors ou écouter un concert. Un lieu d'apprentissage enfin, y compris sur les questions climatiques ou du moins celles du ciel immédiat grâce à une station météo.

Cette cour est d'ailleurs ouverte le samedi de 10 heures à 19 heures, avec des animations gratuites et toujours en lien avec les associations, les habitants et habitantes du quartier. Le succès est au rendez-vous. Il nous importait donc de souligner les belles réalisations de ce début de mandat.

J'en profite pour saluer Karine BARBAGLI, adjointe aux affaires scolaires de Paris Centre, avec qui l'ensemble de l'équipe municipale travaille pour développer ces cours "Oasis". Nous espérons pouvoir continuer à compter sur le C.A.U.E. pour ces ambitieux chantiers.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci.

Dans vos interventions très complémentaires, Raphaëlle RÉMY-LELEU et Emmanuel COBLENCÉ, président de notre 6e Commission, à travers ce projet de délibération sur les cours "Oasis" - que déjà on nous envie non seulement en France mais au-delà de nos frontières - vous avez illustré vos propos, soit à travers la cour "Oasis" de l'école Küss dans le 13e arrondissement, soit à travers la cour "Oasis" de l'école des Quatre-Fils à Paris Centre.

Le programme monte en puissance puisque 25 chantiers ont été menés cet été. On a passé le cap des 70 cours "Oasis". Vous savez que l'objectif sur la mandature est de transformer 300 cours d'écoles et de collèges, les cours de collège étant aussi concernées. Nous travaillons très activement, et je les en remercie, avec toutes les

mairies d'arrondissement pour déterminer les établissements et le faire en étroite relation avec les communautés éducatives, notamment les directrices et directeurs d'école, et les principales et les principaux de collège.

Au-delà de l'objectif premier qui est de rafraîchir ces cours d'écoles, notamment lorsqu'il y a des pics caniculaires, un enjeu démocratique est de co-construire ces cours. À l'arrivée, c'est passionnant parce qu'aucune cour "Oasis" ne ressemble à une autre ; il n'y a pas de cour "Oasis" standard puisque chaque communauté scolaire, en associant étroitement les élèves, construit, si j'ose dire, sa cour.

Nous avons pour cela la chance d'avoir une superbe structure qui est le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Paris - il a fêté récemment ses 40 ans et nous y étions avec Jacques BAUDRIER qui le préside - et qui joue un rôle très important pour participer et accompagner cette co-construction.

Et parce que nous avons eu un échange tout à fait passionnant avant d'entrer sur les dossiers scolaires à travers les projets de délibérations que porte Hélène BIDARD, et pour avoir été attentif à vos interventions, je me permets là aussi de rappeler, s'il le fallait, que ces cours "Oasis" sont créées pour repenser les usages de ces espaces et lutter très concrètement contre les stéréotypes de genre.

De ce fait, on peut se faire "troller" sur Twitter. Cela m'arrive régulièrement et je me fais accuser d'empêcher les garçons de jouer au foot sur des cours bitumées où les ballons rebondissent mieux, néanmoins j'assume totalement et je sais que nous assumons totalement. En tout cas, pour démentir l'article récent d'un quotidien du matin, dit ou classé comme conservateur : non, la majorité municipale ne s'attaque pas aux cours d'écoles.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 143.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASCO 143).

2021 DDCT 76 - Tarifs de mise à disposition de l'auditorium, du foyer, de la salle Xavier Lacoste, de la salle Tignous et des salles de commission de l'hôtel de ville.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'entretien de l'Hôtel de Ville et à sa mise en valeur patrimoniale.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 76 et le vœu référencé n° 90 qui lui est rattaché.

Le projet de délibération DDCT 76 porte sur les tarifs de mise à disposition de l'auditorium, du foyer, de la salle Xavier Lacoste, de la salle Tignous et des salles de commission de l'Hôtel de Ville.

Je donne la parole à Catherine DUMAS, pour le groupe Changer Paris.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Madame la Maire.

C'est un vœu que je présente avec les membres de mon groupe et Claire de CLERMONT-TONNERRE, qui concerne l'entretien de l'Hôtel de Ville, le bâtiment dans lequel nous sommes, et également sa mise en valeur patrimoniale.

L'Hôtel de Ville est un monument hautement symbolique, bien sûr, marqué par l'Histoire, source de prestige, tant auprès des Parisiens que des autorités étrangères. C'est évidemment un lieu de travail qui accueille un personnel nombreux.

Force est de constater qu'il y a une altération, pour ne pas dire plus, de beaucoup d'espaces, qui est due à de nombreuses dégradations intérieures mais aussi sur les murs extérieurs, ainsi qu'une dégradation d'un certain nombre d'éléments architecturaux ou décoratifs, qui sont même manquants pour certains d'entre eux.

La Mairie de Paris a la charge de son propre patrimoine. Quelques travaux ont été menés à l'été 2021 sur les parties les plus visibles et les plus dégradées des salons d'apparat. De nombreuses autres restaurations doivent encore être réalisées, afin d'atteindre l'objectif d'une complète mise en valeur patrimoniale de ce bâtiment.

Nous souhaitons donc avec le groupe Changer Paris :

- que la Ville réalise un état des lieux de l'entretien de l'Hôtel de Ville qui comprenne tous les éléments décoratifs, architecturaux, qu'ils soient dégradés ou manquants ;

- que la Ville dresse un bilan public des coûts que la réparation ou la restauration de ces éléments entraîneraient ;

- enfin et c'est le plus important, que des moyens afférents soient donnés aux services pour agir en conséquence, et en particulier pour procéder au ravalement des façades de l'Hôtel de Ville.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci pour ce vœu et merci pour votre présentation, Catherine DUMAS.

Évidemment, nous sommes toutes et tous attachés à ce bâtiment exceptionnel, le plus grand bâtiment municipal d'Europe qu'est l'Hôtel de Ville. Certes, il n'est pas dans la configuration de 1357, date de sa première édification, et il a beaucoup changé à la fin du XIXe siècle.

L'Hôtel de Ville est non seulement ce lieu où nous travaillons présentement, mais c'est aussi un lieu très apprécié des Parisiennes et des Parisiens, puisque c'est tout simplement la maison commune, donc leur maison.

Nous sommes donc attachés à maintenir dans les meilleures conditions possibles ce patrimoine exceptionnel. Je suis heureux de vous annoncer que des études ont été lancées, à la fois pour faire des diagnostics et établir la liste des mesures conservatoires et des préconisations de travaux à faire.

Un marché sera attribué au premier semestre 2022 à un groupement d'architectes et un bureau technique ayant évidemment des compétences Monuments historiques. Puis c'est à l'issue des études, que je viens de citer et qui viennent d'être lancées, que nous pourrons évaluer les besoins en termes de financement.

C'est la raison pour laquelle je me suis permis d'amender à la marge votre vœu. Et si vous acceptez cet amendement, j'apporterai un avis favorable à votre vœu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Madame DUMAS, vous acceptez l'amendement proposé ?

Mme Catherine DUMAS. - Tout à fait. Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 90 déposée par le groupe Changer Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée à l'unanimité. (2021, V. 303).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 76.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DDCT 76).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au recrutement d'enseignants titulaires dans les écoles.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 91 est relatif au recrutement d'enseignants titulaires dans les écoles.

Je donne la parole normalement à M. Nicolas BONNET-OULALDJ. Non ?

Alors, Madame GOMES.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je voudrais commencer cette intervention par une anecdote.

Cette semaine, une professeure des écoles a dû être remplacée, sauf qu'elle a découvert que sa remplaçante, recrutée pour une vacation par le Rectorat, n'avait jamais eu la responsabilité d'une classe, qu'elle n'était jamais intervenue devant des élèves. Pire encore, elle n'avait même pas reçu une formation et elle avait été recrutée le vendredi pour le lundi matin ! Vous imaginez les conséquences, autant en matière éducative qu'en termes de sécurité pour les enfants.

Autant vous dire que cette anecdote est loin d'être anecdotique. Elle révèle autant le manque d'enseignants et d'enseignantes que la destruction du service public à l'œuvre depuis de nombreuses années sous MACRON et BLANQUER : 7.500 postes d'enseignements ont purement et simplement été supprimés, alors que les besoins éducatifs sont immenses et les inégalités scolaires criantes et grandissantes. Pour l'an prochain, ce sont 100 postes qui seront supprimés à Paris, soit l'équivalent d'un collège entier qui ferme.

Voilà une belle politique de droite qui détruit l'éducation.

Alors, parce que nous savons que les besoins ne sont pas couverts et que des postes d'enseignants sont encore vacants, nous voulons que soient recrutés des enseignants. Et parce que nous savons que le Ministère de l'Education nationale affiche des créations de postes dans le premier degré qui traduisent en réalité un recours accru à des personnels contractuels, nous voulons recourir à la liste complémentaire, afin que les enseignantes et les enseignants stagiaires puissent bénéficier d'une formation complète dès le début de l'année scolaire.

Nous demandons alors par notre vœu à interpeller le Ministre de l'Education nationale, afin qu'il autorise le recours à la liste complémentaire du concours de recrutement des professeurs des écoles à Paris. Nous voulons ainsi permettre le recrutement d'enseignants et d'enseignantes titulaires et non vacataires, à l'intérêt tant des salariés que des enfants.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci au groupe Communiste d'avoir déposé ce vœu.

Je pense que nous souhaitons évidemment toutes et tous qu'il puisse y avoir un recrutement conséquent et correspondant aux besoins d'enseignants titulaires dans les écoles. Des enseignants, comme vous l'avez rappelé à travers votre exemple particulièrement signifiant, formés et mieux formés, et pendant que nous y sommes, mieux rémunérés.

De ce fait, j'émetts un avis favorable à votre vœu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 91 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 304).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au déploiement de capteurs CO2 dans les crèches, écoles, collèges.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 92 relatif au déploiement des capteurs CO2 dans les crèches, écoles et collèges.

La parole est encore à Barbara GOMES, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Barbara GOMES. - Madame la Maire, mes chers collègues, certaines et certains pourraient penser que l'épidémie de Covid est derrière nous, qu'il n'y a plus de clusters à l'école. Hélas, il y a la vie espérée et il y a la vie réelle.

Pour lutter contre l'épidémie, il y a bien sûr les vaccins qui sont la première réponse et même l'incontournable réponse. Mais il y a un autre outil, c'est celui de la mesure de la qualité de l'air. Pour y veiller, cet outil simple, ce sont les capteurs de CO2 qui permettent de mesurer la quantité d'air exhalée et donc la qualité de l'air. L'Académie des sciences, l'Académie de médecine, le C.N.R.S. et de nombreuses tribunes de chercheuses et de chercheurs ne cessent d'appeler à l'installation massive de ces capteurs.

Après plus de dix-huit mois, Jean-Michel BLANQUER a fait semblant, certes, d'entendre enfin ce message. En septembre, il a promis une aide financière aux collectivités pour leur installation. Mais communication en septembre ne veut pas dire politique publique en octobre ! Comme d'habitude, les effets de manche sont contredits par la réalité et ni l'aide de l'Etat, ni les capteurs ne sont là, alors que l'Etat est responsable, rappelons-le, de la sécurité de ses agentes et de ses agents. Bref, l'austérité nuit gravement aussi à la santé des enseignantes, des enseignants et des élèves.

J'en viens à Paris. Alors que cela fait plus d'un an que nous demandons le déploiement de tels capteurs, nous ne pouvons que constater qu'on est encore loin du compte. Certes, l'Etat est défaillant mais on a un moyen concret à disposition pour aider la santé des élèves. Cela aurait coûté entre 3 et 5 millions d'euros, c'est vrai, mais est-ce que cela n'en vaut pas le coup ?

On a besoin de 11.000 capteurs, il y en a environ 500 à la rentrée. Une commande a été faite de 2.400 capteurs, mais cela ne couvre qu'un tiers des besoins. Je sais que l'on peut mieux faire. Si nous ne pouvons que saluer cette première commande, comptez sur nous - en particulier sur Jean-Noël AQUA pour dire la vérité - pour que Conseil après Conseil, on veille à ce que ces besoins soient couverts.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - C'est noté.

Pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Une séance du Conseil de Paris sans capteurs de CO2 n'est pas une séance de Conseil de Paris, tout du moins pas une vraie séance de Conseil de Paris. C'est vrai que Jean-Noël AQUA n'est pas là, malgré le talent de Barbara GOMES qui le supplée en ce domaine, et quelque part un seul élu vous manque et tout est dépeuplé ! Tout du moins notre hémicycle.

Plus sérieusement, depuis notre dernier échange, j'ai souhaité et nous avons souhaité avec Anne SOUYRIS faire ce que nous avons dit et promis : l'installation de 500 capteurs au printemps, une étude à l'été et le lancement de l'installation de 2.400 capteurs pour équiper tous les établissements en cette rentrée. C'est en cours.

Puis sur le deuxième aspect de votre vœu, sur la demande de remboursement par l'Etat, Anne SOUYRIS et moi-même avons écrit le 31 août au Ministre de l'Education nationale et au Ministre de la Santé pour demander le remboursement par l'Etat. Via la presse, nous avons eu une fin de non-recevoir du Ministre BLANQUER qui a ironisé sur le coût des capteurs qui serait de quelques dizaines d'euros, a-t-il dit, alors qu'en réalité, des capteurs avec des données fiables et utilisables coûtent plusieurs centaines d'euros, environ 400 euros.

Je me suis donc permis d'actualiser par voie d'amendement votre vœu et j'ai le grand plaisir, si vous acceptez mon amendement, d'y donner un avis favorable.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - L'amendement est-il accepté ?

Mme Barbara GOMES. - L'amendement est accepté et nous retirons notre vœu. Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Enfin... Je mets votre vœu ainsi amendé au vote...

Mme Barbara GOMES. - Oui, la fatigue commence à se faire sentir...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Voilà. Je le mets donc au vote.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 92 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2021, V. 305).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au subventionnement du dispositif d'installation de purificateurs d'air dans les cantines des écoles et collèges.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 93 relatif au subventionnement du dispositif d'installation de purificateurs d'air dans les cantines des collèges et des écoles.

La parole est à Mme Samia BADAT-KARAM, pour le groupe Changer Paris.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Madame la Maire, mes chers collègues, au Conseil de Paris du mois d'avril dernier, notre groupe avait déjà demandé l'installation de purificateurs d'air dans les cantines des écoles parisiennes par les services de la Mairie de Paris, vœu rejeté par votre majorité sans explication.

Vous avez par la suite indiqué vouloir concentrer, et vous le confirmez ce soir, vos efforts sur l'installation de capteurs de CO2, qui n'ont toutefois été installés que dans 500 classes sur près de 8.000 classes d'écoles et de collèges publics parisiens.

Pour notre part, nous considérons que ces capteurs ne constituent pas une solution. En effet et pour rappel, la seule utilité de ces capteurs est de mesurer la qualité de l'air et de préconiser si besoin l'ouverture des fenêtres. Or, la seule ouverture des fenêtres, impossible en période hivernale, ne saurait constituer à elle seule une stratégie sérieuse de lutte contre la contamination au Covid.

Par conséquent, notre groupe Changer Paris se fait encore une fois le relais de l'inquiétude de nombreuses familles en cette rentrée des classes, tant d'un point de vue sanitaire, peur de la contamination et du virus, que d'un point de vue organisationnel, risque d'avoir des enfants à la maison.

Vous ne pouvez pas ignorer l'étude publiée le 9 mars 2021 par l'Institut Pasteur, qui cible comme lieux principaux de contamination ceux des repas, aussi bien en milieu privé que professionnel. Par ailleurs, d'après les points épidémiologiques de Santé publique France, pour plus de 25 % des cas, les clusters prennent place en milieu scolaire.

Face à cette réalité, la seule solution pour de nombreux parents a été de retirer les enfants ponctuellement des cantines le temps de la pandémie. Ce n'est pas acceptable, ni pour les enfants qui s'en trouvent lésés, ni pour les finances des caisses des écoles qui s'en trouvent fragilisées. Les cantines - ce n'est pas moi qui vais vous l'apprendre, chers collègues de gauche - sont un moyen de garantir l'égalité de tous les enfants par un service public leur offrant une alimentation équilibrée, diversifiée et de qualité.

Une fois que l'on a rappelé toutes ces évidences, que fait-on ? Que faites-vous aujourd'hui pour garantir un air sain aux petites Parisiennes et aux petits Parisiens ? Qu'attendons-nous à Paris quand d'autres villes de France et d'Europe, comme la mairie du 7^e arrondissement, ont déjà expérimenté avec succès le recours aux purificateurs ?

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure, s'il vous plaît.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Le fait que Paris a perdu plus de 6.000 écoliers ne vous interpelle-t-il pas ?

Je vais conclure. Nous vous demandons une énième fois de nous aider, arrondissements, à financer des purificateurs d'air dans les cantines. Il en va de la santé des petites Parisiennes et des petits Parisiens.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Nous reprenons là aussi un échange que nous avons déjà eu. Je suis étonné que vous puissiez dire que votre précédent vœu avait été rejeté sans explication, j'avais argumenté pour expliquer un avis défavorable et qui sera identique en cette séance.

Nous avons fait - je parle de la majorité municipale - le choix des capteurs, tout simplement parce que les plus hautes autorités de santé, sur le plan national comme international, indiquent que les purificateurs d'air non seulement ne sont pas utiles, mais en plus qu'ils peuvent comporter des risques ; en effet, un purificateur d'air mal installé peut contribuer à la diffusion du virus à travers le brassage d'air qu'il génère.

Par ailleurs, dans votre intervention, chère collègue, vous évoquez 500 capteurs et je viens d'indiquer que nous allons en installer 2.400 de plus.

Comme j'essaye évidemment de garder un esprit ouvert, s'il apparaissait que l'installation des purificateurs d'air était une nécessité - encore faudrait-il que l'on ne m'envoie pas dans des courriers les notices des fabricants comme argumentaire, dont je conteste évidemment l'objectivité - la Ville de Paris procédera à leur achat, mais sans passer par des subventions aux caisses des écoles, dont ce n'est pas le rôle.

Sinon, je précise que depuis la rentrée, sur les 5.500 classes à Paris, le nombre de classes fermées oscille entre 60 et 80 ; c'était exactement 67 au dernier comptage, pour avoir une vue précise d'où en est la crise sanitaire dans les écoles actuellement.

Ce sera donc un avis défavorable, on est bien d'accord.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Le vœu est-il maintenu ?

Mme Samia BADAT-KARAM. - Oui.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Très bien.

Je vous en prie, Madame BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5^e arrondissement. - Oui, parce que c'est un sujet qui est très important et je voterai ce vœu.

Je ne veux pas vous laisser dire, Monsieur l'adjoint, que l'utilité des purificateurs d'air n'a pas été démontrée. J'ai acheté des purificateurs d'air et j'en ai doté toutes les classes de toutes les écoles du 5^e arrondissement et tous les réfectoires. Je peux vous dire que je ne me suis pas fiée à une vague notice. Et ma collègue du 7^e l'a fait aussi.

Je ne me suis donc pas fiée à une vague notice. Il y a eu un marché et un appel à concurrence extrêmement sérieux. J'ai fait appel à un spécialiste sur les sujets environnementaux. La réalité, on ne va pas se raconter d'histoires, c'est que les purificateurs coûtent très cher.

Par ailleurs, attention à la légende urbaine, je n'ai jamais dit que les purificateurs permettaient de lutter contre le Covid. Franchement, ce n'est pas sérieux. Mais les purificateurs ont notamment un effet, Monsieur l'adjoint, sur la concentration des élèves parce qu'ils sont bénéfiques.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

J'ai une demande d'explication de vote du groupe Changer Paris, Mme DATI.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Dans le sens des propos qui ont été tenus par ma collègue du 5e arrondissement, Florence BERTHOUT...

Qu'est-ce qu'il se passe ?

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - En fait, c'est votre vœu. Vous donnez une explication de vote sur le vœu que vous présentez et c'est normalement plutôt les autres groupes.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Qu'est-ce qui n'existe pas, Monsieur BLOCHE ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Un groupe ne peut pas faire une explication de vote sur un vœu dont il est à l'origine, c'est seulement les autres groupes. C'est le règlement intérieur, donc je demande qu'il soit respecté. On me rappelle souvent qu'il faut faire respecter le règlement intérieur.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Alors, je vais vous dire, j'aimerais bien vous y voir sur le respect du règlement vis-à-vis de certains de vos collègues !

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Madame DATI, vous confirmez évidemment que vous soutenez le vœu et on va passer au vote.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Est-ce que je peux terminer ? Quand cela vous dérange, on respecte le règlement. Quand cela vous convient, on laisse porte ouverte à tout le monde.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Il y a un règlement intérieur qui a été élaboré unanimement et votre groupe l'a voté...

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Je sais lire !

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Et je demande à le respecter dans ma délégation en charge du Conseil.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Je suis maire d'arrondissement !

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Et quel rapport ? On est au Conseil de Paris.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Oui, et alors ? Le maire d'arrondissement peut prendre la parole à tout moment.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - C'est dans le 7e arrondissement, les purificateurs d'air ?

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Cela concerne la santé des élèves et je voulais évidemment approuver les propos de Mme BERTHOUT, maire du 5e, parce que vous faites croire qu'on ne peut pas mettre des capteurs d'air dans nos écoles, en disant que c'est totalement du charlatanisme.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Mais des capteurs, on en met 3.000.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Nous sommes responsables. Nous avons évidemment lancé des marchés publics pour pouvoir équiper nos écoles en responsabilité.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Très bien, Madame DATI, c'est noté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 93 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au maintien des cars scolaires pour les cours de piscine.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 94, déposé par le groupe Changer Paris, relatif au maintien des cars scolaires pour les cours de piscine, est retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réforme d'Affelnet.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 95 relatif à la réforme Affelnet.

Je donne la parole à Valérie MONTANDON, pour le groupe Changer Paris.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, depuis la mise en place de la réforme Affelnet, qui est le logiciel d'affectation des élèves aux lycées, depuis 2008 ce logiciel a rencontré de nombreux dysfonctionnements.

D'ailleurs, la dernière réforme, qui a été mise en place par le Gouvernement en 2020, s'est faite d'une manière brutale et non concertée. Cela avait soulevé un véritable débat au sein de notre Conseil de Paris en mars dernier, où la quasi-totalité des groupes avait déposé des vœux qui avaient tous été adoptés, le nôtre y compris. Celui que le groupe Changer Paris avait déposé avec mes collègues François-Marie DIDIER et Inès de RAGUENEL avait été adopté.

Ce que j'en déduis, c'est que le Gouvernement n'a pas du tout pris en compte les inquiétudes que nous avons soulevées collectivement au Conseil de Paris. Bien au contraire, il a continué et avancé sans prendre en compte ni la préoccupation des parents d'élèves, ni celle des associations, du corps enseignant mais aussi des élus du Conseil de Paris.

La nouvelle réforme a fait preuve encore de dysfonctionnements, puisque beaucoup d'affectations n'ont pas été faites dans le centre de Paris et aussi dans plusieurs lycées du 8^e arrondissement. Il y a eu beaucoup de déceptions d'élèves dans le Centre et je trouve qu'il est vraiment impératif que nous arrivions à trouver un équilibre entre la nécessité de soutenir les élèves boursiers, mais aussi de récompenser le fruit du travail scolaire de tous les élèves.

Il y a des pistes de réflexion à continuer d'explorer, comme changer les bonus ou encore la carte scolaire. Mais c'est pour cela que nous déposons aujourd'hui ce vœu, afin de demander à la Mairie de Paris de saisir le Ministre de l'Éducation nationale pour obtenir la garantie d'une transparence totale sur le fonctionnement d'Affelnet, qui sera rendue possible au moyen d'un site Web national d'information, de simulation et de saisie des vœux. Et enfin que la Maire de Paris demande au Rectorat la publication en open data de l'ensemble des résultats, bien sûr anonymisés, des années précédentes.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, Patrick BLOCHE a la parole.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Nous avons eu l'occasion d'évoquer cette réforme du système Affelnet qui ne saurait justifier d'ailleurs ce qu'il se passait auparavant avec des problèmes très importants de non-affectation d'un nombre croissant d'élèves année après année.

Pour être d'une grande honnêteté intellectuelle, je ne fais quasiment pas l'objet d'interpellations sur la mise en œuvre de cette réforme en cette rentrée, ce qui n'était pas le cas et même le contraire l'année dernière.

Le Conseil de Paris, par le vote d'un certain nombre de vœux, a été amené à exprimer sa position à l'égard de la réforme Affelnet dans une démarche critique. Néanmoins, je ne saurais approuver ou donner un avis favorable à votre vœu, car celui-ci est basé sur un critère qui n'est pas celui auquel nous pensons spontanément, à la gauche de cet hémicycle, quand nous évoquons la réforme Affelnet.

Vous évoquez le critère de méritocratie qui, selon vous, serait insuffisamment pris en compte dans cette réforme Affelnet. La méritocratie, pour nous, n'est pas un critère de politique éducative. Ce qui caractérise la politique éducative de cette majorité municipale, c'est la mixité sociale pour la réussite de tous les élèves. C'est la raison pour laquelle je ne peux donner qu'un avis défavorable.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 95 déposée par le groupe Changer Paris, puisque je comprends qu'elle est maintenue, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un établissement de petite enfance au sein du programme immobilier 89-91, boulevard Gouvion Saint-Cyr.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 96 relatif à un établissement de petite enfance au sein du programme immobilier 89-91, boulevard Gouvion-Saint-Cyr.

La parole est à Catherine DUMAS.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Madame la Maire.

C'est un vœu que je présente au nom de Geoffroy BOULARD, Brigitte KUSTER, Alix BOUGERET et l'ensemble des élus du groupe Changer Paris. Il s'agit de constater la pénurie d'établissements qui sont dédiés à la petite enfance dans notre arrondissement, le 17e, et également le nombre croissant de demandes de places en crèche que nous recevons à la mairie.

Ce vœu demande donc l'étude de l'implantation d'un établissement de petite enfance dans le programme immobilier situé 89-91, boulevard Gouvion-Saint-Cyr.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Patrick BLOCHE pour vous répondre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - On va finir avec un score à égalité dans mon accueil des vœux du groupe Changer Paris : j'ai déjà donné un avis favorable et deux avis défavorables, et je vais donner un avis favorable à ce vœu.

C'est en sachant qu'une étude de faisabilité a été confiée début septembre 2021 à la R.I.V.P., dont les premiers résultats sont attendus pour la fin de ce mois. Inscrivons-nous effectivement en perspective pour qu'il y ait un établissement de petite enfance au sein du programme immobilier du boulevard Gouvion-Saint-Cyr.

C'est un avis favorable.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 96 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 306).

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au recrutement de professionnels de la petite enfance dans les crèches et multi-accueils du 5e.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 97 relatif au recrutement de professionnels de la petite enfance dans les crèches et multi-accueils du 5e arrondissement.

La parole est à la maire du 5e arrondissement, Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, jamais une rentrée du mois de septembre, en tout cas dans mon arrondissement, n'aura été marquée par un tel nombre de postes en attente de recrutement - je dis bien en attente de recrutement - dans les crèches et les structures multi-accueils du 5e arrondissement.

A l'époque où ce vœu a été rédigé, Monsieur l'adjoint à la Maire, il y avait 22 postes en attente, 3 directrices de crèche qui devaient assurer le rôle d'adjointe, des autorisations spéciales d'absence, des congés maternité ou des arrêts maladie qui n'étaient pas remplacés.

Depuis, je vous l'accorde - il faut toujours être honnête intellectuellement - la situation s'est améliorée. En tout cas, elle ne s'est pas détériorée puisque le nombre de places manquantes a été réduit de moitié.

Monsieur l'adjoint, vous le savez, au-delà de la satisfaction légitime des habitants du 5e arrondissement, je souhaite comme maire que nous puissions également répondre favorablement au placement en crèche des enfants des femmes qui vont être accueillies à l'E.H.P.A.D. Jardin des Plantes, E.H.P.A.D. qui sera restructuré pour accueillir dans deux ans une résidence. Nous y travaillons et je remercie Mme LEVIEUX, c'est extrêmement important.

Cependant, en attendant, si nous voulons accompagner ces femmes, qui sont en situation de grande précarité, pour accueillir leurs enfants, il faut, Monsieur l'adjoint, à tout le moins que les postes soient pourvus tout simplement. Je ne demande même pas de postes supplémentaires mais simplement que les postes soient pourvus.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Céline HERVIEU.

Mme Céline HERVIEU. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Madame la Maire du 5e arrondissement, votre vœu me donne l'occasion de rappeler le fait que le recrutement des personnels dans le secteur de la petite enfance et pour la Direction des familles et de la petite enfance constitue

une priorité. Mais si un manque de professionnels est à déplorer, c'est loin d'être le résultat de l'inaction de la Ville de Paris dans ce sens.

Ces sujets de recrutement et de fidélisation des personnels de la petite enfance se situent à l'échelle nationale. Pour preuve, j'en discute régulièrement avec des élus petite enfance sur tout le territoire qui remontent les mêmes difficultés. C'est une problématique nationale.

Face à cette situation, que fait la Ville de Paris ? Nous avons engagé une politique très ambitieuse concernant le recrutement avec des grands plans de communication, des campagnes de recrutement, des liens resserrés avec les formations de puériculture. Mais nous agissons aussi en amont. Par exemple, nous avons des professionnels qui interviennent dans les lycées pour intéresser les jeunes générations à ces métiers de la petite enfance. Nous participons à des forums emploi. Nous avons développé de nouveaux postes d'agents spécialisés des crèches. Nous avons créé des pôles de remplacement, notamment pour les responsables. Et tous ces efforts ont porté leurs fruits puisque le service RH de la DFPE a recruté 417 professionnels supplémentaires pour la rentrée 2021. C'est un travail considérable et je veux vraiment les remercier et les féliciter pour cela.

Par ailleurs, vous savez, Madame la Maire, qu'en raison de la crise sanitaire, on a regretté effectivement un certain nombre d'absences pour des agents qui étaient en autorisation spéciale d'absence, A.S.A. Jusqu'au 27 septembre, ces A.S.A. étaient valables. Une nouvelle circulaire est parue en septembre 2021, et grâce à l'amélioration de la situation sanitaire, ils et elles sont maintenant dans l'obligation de revenir travailler. Par exemple, dans le 5e, à la rentrée du mois de septembre, vous aviez effectivement 19 agents en A.S.A. et depuis le 11 octobre, 11 de ces agents ont repris leur poste. Donc, aujourd'hui vous en avez seulement 8 a priori qui sont maintenus en A.S.A.

Dans votre vœu, vous parliez de 22 postes vacants. Vous avez eu l'honnêteté effectivement de reconnaître que la situation s'est largement améliorée depuis. Selon les chiffres que nous recensons, vous avez 7 postes vacants, 6 absences longues, 1 poste de responsable et 2 de responsables adjointes qui sont non pourvus. Ce qui fait un total de 16 postes découverts à ce jour dans le 5e arrondissement sur un total de 269 pour 17 crèches.

Je voulais vous informer que quatre arrivées supplémentaires sont prévues pour le mois d'octobre dans le 5e : 3 A.P.S. et 1 A.T.E.C. Les autres postes sont évidemment mis en ligne pour faire l'objet de recrutements.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure, s'il vous plaît.

Mme Céline HERVIEU. - C'est simplement pour souligner que le 5e arrondissement a la chance d'attribuer 100 % de ses places de crèche. C'est une situation exceptionnelle vers laquelle nous tendons pour l'ensemble des territoires.

Au vu de ces éléments, je vous invite donc à retirer votre vœu et vous propose que l'on continue de travailler ensemble au service des familles pour le 5e arrondissement.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci.

Madame BERTHOUT ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Il n'est évidemment pas question de retirer ce vœu, vous n'avez pas répondu à ma question.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 97 déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Ah ? On peut compter.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

28 contre et 19 pour.

La proposition de vœu est bien repoussée.

2021 DAE 113 - Subventions (462.000 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec 16 associations, dans le cadre du dispositif Kit Asso.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 113 relatif à l'attribution de subventions et de conventions pluriannuelles d'objectifs avec 16 associations dans le cadre du dispositif "Kit Asso".

Pour commencer, je donne la parole à Inès de RAGUENEL, pour le groupe Changer Paris.

Mme Inès de RAGUENEL. - Merci, Madame la Maire.

En juin dernier, vous avez retiré de notre ordre du jour une subvention pour l'U.N.E.F. Elle revient aujourd'hui assortie d'une convention qui entérine le lien de la Mairie de Paris avec une association extrémiste, raciale et sexiste.

A l'époque, Mme HIDALGO s'était démarquée d'Audrey PULVAR, son adjointe, qui avait osé cautionner la tenue de réunions syndicales excluant les Blancs, une démarche profondément antirépublicaine. De la même manière, la Maire avait condamné les soupçons d'agressions sexuelles pesant sur plusieurs de ses colistiers. Elle avait même dénoncé à la radio l'emprise sur l'U.N.E.F. d'idées dangereuses et antirépublicaines.

Parfait dans le fond. Mais alors comment ose-t-elle nous demander de subventionner aujourd'hui ce pseudo-syndicat étudiants qui cumule les comportements et propos délirants ? Je rappelle ici les propos tenus par l'ancienne vice-présidente Hafsa ASKAR : "Il faut gazer tous les Blancs, cette sous-race", "Notre-Dame qui brûle, objectivement, c'est votre délire de petits Blancs. Je m'en fiche de Notre-Dame car je m'en fiche de l'Histoire de France." Et Edouard LE BERT, membre du bureau national, qui ironisait à son tour : "Ça y est, drame national, une charpente de cathédrale brûle !".

Comment ose-t-elle nous demander de subventionner l'U.N.E.F. qui entretient en son sein un climat de violence sexiste et de harcèlement sexuel ? Plus de 80 militantes actuelles et passées ont dénoncé la place laissée à, je cite : "Une expression exacerbée de la domination physique et sexuelle, comme le système de prédation qui s'est développé sous le mandat de Jean-Baptiste PRÉVOST, et qui s'est généralisé sous celui de son successeur Emmanuel ZEMMOUR".

Comment ose-t-elle nous demander de subventionner une organisation qui bloque systématiquement l'université française, qui empêche tant d'étudiants de se rendre librement en cours à chaque fois qu'elle s'empare d'un sujet ? Eschyle à la Sorbonne, Charb à Paris 7 interdits.

Comment ose-t-elle nous demander de subventionner cette officine du PS qui relaie sur les réseaux sociaux, après avoir placardé sur les murs de l'I.E.P. de Grenoble les noms et photos de professeurs taxés d'islamophobie, quelques mois seulement après l'assassinat de Samuel Paty ?

Comment peut-elle tolérer les connivences de l'U.N.E.F. avec le mouvement communautariste des Etudiants musulmans de France, comme le port du voile islamique par sa vice-présidente au sein même de l'Assemblée nationale ?

Nous pouvons avoir des désaccords, nous pouvons débattre, nous pouvons nous opposer, mais nous avons un devoir de clarté et d'honnêteté vis-à-vis des citoyens que nous représentons. Ces propos, ces comportements antirépublicains, inhumains mêmes, ne peuvent être financés par le contribuable ou alors cela signifierait que vous cautionnez des extrémistes. Inutile de dénoncer les outrances de vos adversaires politiques, faites d'abord le ménage chez vous.

Aussi, nous exigeons le retrait de cette subvention accordée à l'U.N.E.F. et si vous persistez, nous demanderons un vote disjoint pour la subvention qui lui est accordée à l'article 11 et pour la signature d'une convention à l'article 12.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Véronique LEVIEUX au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - L'U.N.E.F. officine du PS, c'est un peu daté quand même. Alors... Je savais que je te ferai plaisir, Raphaëlle, en disant cela.

La parole est à Barbara GOMES.

Mme Barbara GOMES. - Monsieur le Maire, chers collègues, nous sortons péniblement d'un an et demi de restrictions qui ont été éprouvantes pour tout le monde, et en particulier pour les jeunes et les étudiants. Alors que la vie essaie tant bien que mal de reprendre son cours, nous savons que les dégâts du confinement s'inscriront sur le long terme, en particulier pour les étudiants et les étudiantes tristement appelés parfois "génération Covid".

Celles et ceux qui sont le plus en difficulté financière, alimentaire, locative, même si c'était déjà connu en temps normal, ont dû faire face en plus avec ces événements à l'isolement, à des conditions d'études dégradées, renvoyés aux conditions matérielles de chacune et de chacun. C'est ainsi qu'un et une étudiante sur six a arrêté ses études

durant la période Covid et qu'un sur trois présentait des signes de détresse psychologique. Jean-Noël AQUA et moi-même avons pu l'expérimenter dans nos universités respectives, et je vous assure que les témoignages des étudiantes et des étudiants n'ont jamais été aussi nombreux et déchirants, montrant la détresse que le confinement a parfois provoqué.

Et comme pour mieux les enfoncer, les petits jobs alimentaires exercés par 40 % des étudiants et des étudiantes ont cessé pendant la crise, et avec eux les revenus de subsistance si essentiels qu'ils prodiguaient. Je n'aurais jamais cru qu'en tant qu'universitaire, je devrais me renseigner aussi sur les lieux de distribution d'aide alimentaire ou de prise en charge de soutien psychologique pour répondre aux besoins de mes étudiants. En tout cas, pas à ce niveau.

A chaque instant, la Ville de Paris s'est tenue aux côtés des associations pour soutenir leur action en direction de ce public étudiant grandement fragilisé. J'aurais un mot particulier pour le formidable travail de soutien psychologique mené par l'"Apaso", à la Maison des initiatives étudiantes, qui a organisé des permanences gratuites de consultation psychologique.

C'est une présence absolument salutaire pour les étudiantes et les étudiants de Paris. Et quel contraste avec l'inaction du Gouvernement sur le sujet. Alors même que c'est à l'Etat d'agir sur cette question, en l'occurrence au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, on voit bien que le soutien psychologique aux étudiantes et aux étudiants est un parent bien pauvre.

Encore une fois, une politique de droite, c'est cela. Du mépris de classe, mais pas uniquement dans le comportement du Conseil de Paris mais concrètement dans la politique en faveur des plus riches.

Je le répète, en France, on compte un psychologue universitaire pour un peu moins de 30.000 étudiants, un psychologue universitaire ou une psychologue universitaire pour ces étudiants en situation de précarité. C'est vingt-cinq fois moins que les normes internationales. Par contre, pour supprimer l'I.S.F., la Macronie est là. Pour accompagner les étudiants, les abonnés sont absents même dans cette Macronie. Mais encore une fois, la Ville de Paris, elle, compense les carences de l'Etat sur les campus.

Autre thématique, autres associations : l'orientation et l'accès aux droits. Vous le savez, l'U.N.E.F., je le dis, fait un travail remarquable pour informer et appuyer les étudiantes et les étudiants, défendant l'intérêt des étudiants, de toutes et de tous.

A un moment donné, il va falloir arrêter l'espèce de pseudo-exigence de laïcité à géométrie variable sur laquelle je ne reviendrai pas. Je ne vais pas encore refaire un cours sur ce qu'est la laïcité. On va arrêter un peu là-dessus ! Il va falloir être un peu droit dans ses bottes sur ces questions et laisser les gens qui font un travail remarquable faire leur travail tranquillement. Arrêtons un peu les polémiques stériles, cela ne fait de bien à personne et surtout pas à la démocratie.

Bonne soirée. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Allez, ne surjouons pas en fin de séance. Les positions sont connues, elles sont différentes, c'est la démocratie, et écoutons-nous.

En l'occurrence, on va écouter Raphaëlle RÉMY-LELEU. Je ne suis pas certain que la température baisse, d'ailleurs.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous connaissez le slogan : "Plus chaud, plus chaud, plus chaud que le climat !"

Ce projet de délibération s'inscrit dans la droite ligne de la DAE 16 qui adaptait les dispositifs de financement des associations ayant des projets de vie étudiante, DAE 16 votée en mars dernier.

Mes chers collègues, il vaut mieux être seul que mal accompagné. Et en mars, j'étais "peinarde", j'étais seule inscrite sur cette délibération, tranquille et contente de soutenir les associations œuvrant pour la vie étudiante et heureuse de remercier Marie-Christine LEMARDELEY pour le travail collectif engagé en leur faveur.

Je redis notre plein soutien aux associations qui vont bénéficier des subventions de la Ville de Paris, et je suis navrée de ne pas être tranquille aujourd'hui pour pouvoir valoriser leurs actions très souvent bénévoles et indispensables. Merci beaucoup, Barbara GOMES, d'avoir, toi, pris le temps de les saluer.

Je ne suis plus tranquille ni seule ce soir car voilà que la droite découvre l'engagement étudiant. Personne n'est dupe, votre mépris pour l'engagement de la jeunesse, que pour rappel vous traitiez comme une organisation à surveiller comme le lait sur le feu, n'a d'égal que votre tendance à l'austérité.

Alors, qui est le grand méchant loup qui vous a fait sortir du bois, chers collègues ? Une grande méchante louve plutôt : l'Union nationale des étudiants et étudiantes de France. Vous chargez une convention pluriannuelle contre une organisation, dont l'objet social est ainsi présenté : l'U.N.E.F. a pour but de défendre et améliorer les

droits et intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, des étudiants et étudiantes de France, et plus globalement des jeunes en engageant toute action utile.

Il faut dire qu'en réalité l'U.N.E.F. est une organisation ancienne, presque une vieille dame du haut de ses 114 ans. Depuis le temps, nous connaissons bien ses actions, nous connaissons le rôle d'école de l'engagement qu'elle a tenu et comment s'engagent ces jeunes syndicalistes indépendants et indépendantes.

Mais pour rassurer certains, l'Observatoire parisien de la laïcité a été saisi. Pour vous rassurer, mais qui a peur du syndicalisme étudiant, de sa lutte contre la précarité, de ses combats pour la démocratisation, de son engagement incessant pour l'égalité et l'effectivité des droits ? C'est le vieux monde qui se meurt et que vous défendez encore ce soir.

L'avis de l'Observatoire est d'ailleurs éclairant : un avis favorable à cette convention pluriannuelle, et dans les recommandations on trouve le fait de suivre les actions engagées. Cela tombe bien, c'est précisément le but de la convention et de l'adaptation du dispositif "Kit Asso".

Il faut également veiller au respect des principes républicains. Notre cadre institutionnel, notre espace politique, c'est la République. Vous finirez par l'affaiblir à force de l'instrumentaliser, de continuer à dire que ses principes ne sont pas défendus par une organisation syndicale qui a autant que cela participé à l'histoire de notre République : l'U.N.E.F. c'est le refus de la guerre d'Algérie, l'U.N.E.F. c'est Mai 68, l'U.N.E.F. c'est la lutte pour le mariage pour toutes et tous, l'U.N.E.F. c'est la défense incessante d'un service public de l'enseignement supérieur et de la recherche libre et gratuit. Eh oui, à l'U.N.E.F., on apprend aussi à parler plus fort que celles qui essayent de nous couper la parole !

Quel est donc le rapport avec une attaque contre la laïcité ? Aucun ! Le seul lien, c'est vous et une nouvelle opération de stigmatisation contre une organisation, contre une association membre du mouvement social français encore une fois. Une association dont vous ne partagez pas les valeurs, c'est votre droit, c'est votre choix, mais arrêtez de toujours agiter la suspicion sur le mouvement social et de participer de sa criminalisation, du harcèlement incessant que subissent les militantes et les militants.

Je vais en venir à votre instrumentalisation abjecte des violences sexistes et sexuelles. Je fais partie des militantes qui se sont dressées contre les violences sexistes et sexuelles au sein de l'U.N.E.F. et ailleurs. Aucun milieu social n'est épargné. Ce qu'il y a de plus universel dans le monde, ce sont les violences sexistes et sexuelles et votre manière de les instrumentaliser est particulièrement abjecte ! Respectez au moins les militantes féministes qui, elles, ont le courage de s'engager !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, merci beaucoup. Il y a eu un retard à l'allumage dans le comptage de votre temps et vous avez dépassé largement les cinq minutes. Donc, je vous propose une phrase de conclusion...

Non, le compteur a été mis à trois minutes et c'est une défaillance technique.

Une phrase de conclusion ? Non ? Deux phrases mais pas plus.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Le groupe Ecologiste assume et pas seulement, il revendique de soutenir des organisations de jeunesse qui défendent les intérêts des étudiants et des étudiantes et qui portent haut leurs valeurs avec exigence et méthode.

Et je conclurai en vous disant que si vous préférez l'héritage fasciste des anciens d'Occident plutôt que celui de l'U.N.E.F., c'est votre problème. De mon côté, je suis fière d'être une ancienne et une vieille de la jeune garde !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Et heureusement d'ailleurs, on peut parler de l'U.N.E.F. quand on est une ancienne de l'U.N.E.F., évidemment.

Marie-Christine LEMARDELEY, je ne sais pas si vous êtes une ancienne de l'U.N.E.F., en tout cas vous avez la parole.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Non, je suis ancienne présidente d'université.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Ça, tout le monde le sait...

Sur quoi ? Vous avez remarqué que j'ai interrompu à 2 minutes 30 parce que le compteur ne s'était pas mis...

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - (*Intervention hors micro inaudible*).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Non, mais vous avez remarqué que j'ai interrompu Mme RÉMY-LELEU à 2 minutes 30, alors qu'elle avait 5 minutes ; c'est simplement parce que le compteur ne s'est pas mis en marche. Donc, j'ai respecté le règlement.

Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Je rappelle le contexte de ce projet de délibération. Depuis 2001, Paris mène une politique volontariste à destination des 350.000 étudiantes et étudiants de Paris. Notre

responsabilité est de leur donner les moyens de s'engager, de mettre au service de la cité leur force et leur dynamisme, mais aussi leur permettre de vivre dignement dans notre ville le temps de leurs études.

C'est dans cet objectif que nous avons acté lors du Conseil de Paris de mars dernier - Raphaëlle RÉMY-LELEU l'a rappelé - la refonte des dispositifs de financement, en créant un dispositif global : le "Kit Asso". Ce nouveau dispositif est conçu autour de trois volets, selon le niveau de financement, le profil des associations et le type de projets portés.

Il s'agit aujourd'hui de valider les 16 projets - il y a 16 associations et pas une seule - retenus dans le cadre du "Kit Asso" 3 qui concerne les associations en développement de programmes d'action sur une durée minimale de trois ans et qui bénéficient ainsi de conventions pluriannuelles d'objectifs.

Je rappelle que celles-ci sont des partenaires privilégiés de la Ville et travaillent avec nous pour améliorer la vie des étudiants, favoriser leurs initiatives sur des thématiques que nous estimons essentielles et qui sont, je le rappelle rapidement : l'engagement, l'animation de réseaux d'associations, la défense des droits, la transition écologique, l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité, la santé mentale, l'inclusion des étudiants en situation de handicap, l'accueil des étudiants internationaux, la création culturelle et le sport. D'autres acteurs bénéficient de notre soutien via les deux autres volets que je ne développerai pas. Le tout est porté par la Maison des initiatives étudiantes qui propose un accompagnement complet.

Ce projet de délibération propose donc l'établissement de conventions pluriannuelles avec 16 associations, je l'ai dit.

Alors, je ne vais pas éluder le sujet, le cas U.N.E.F.

C'est dans ce cadre que s'inscrit cette subvention pour l'U.N.E.F., dont le projet correspond pleinement aux objectifs du "Kit Asso" qui se décompose en quatre actions, dont aucune n'est polémique.

Première action : l'U.N.E.F. propose d'abord un accompagnement aux étudiants avec une plateforme "SOS inscription". Le syndicat propose des permanences téléphoniques et physiques, de l'accompagnement, de l'aide aux démarches et des campagnes d'information pour faire face aux difficultés sur Parcoursup, aider à la poursuite d'études ou informer les étudiants sur leurs droits.

Deuxième action : l'U.N.E.F. soutient les étudiants et les étudiantes pour les aider à faire face à la précarité. Barbara GOMES l'a très bien rappelé, la pandémie a mis en relief cette précarité. Grâce à la collecte et à la distribution de titres de restaurant et grâce à la distribution alimentaire dans des lieux étudiants et au siège de l'association, l'U.N.E.F. a participé à ce soutien que nous avons également mis en place à la Maison des initiatives étudiantes.

Troisième action : l'U.N.E.F. favorise la création associative avec le dispositif "Promo jeun'ESS". Le syndicat propose un espace de coworking, de l'accompagnement individualisé et des formations. Une vingtaine de projets ont ainsi été développés et notamment "REVES Jeunes" et sa permanence Santé psychologique, avec des psychologues bénévoles, qui sont notamment hébergés à la M.I.E., Maison des initiatives étudiantes, et ont été hébergés cet été de manière provisoire dans le 9e arrondissement.

Quatrième action : l'U.N.E.F. organise la défense collective des étudiants par la formation des élus, à travers des journées et des week-ends de formation ou encore des temps de partage.

Évidemment, j'ai entendu que des interrogations étaient soulevées dans le débat public, quant au respect par l'association des grands principes de la République, et bien sûr le principe de laïcité et le principe de non-discrimination. Je le souligne, les actions financées n'abordent absolument pas ces sujets. Néanmoins, j'ai saisi l'Observatoire parisien de laïcité pour connaître son avis.

Au préalable et à ma demande, l'U.N.E.F. a pris le temps de produire un document décrivant ses missions, au-delà de celles que nous finançons, son fonctionnement interne, ainsi que des explications concernant les interrogations soulevées. Je peux vous donner ce document, si vous le souhaitez. Je l'ai donné à l'Observatoire de laïcité.

Je vous donne la conclusion de l'avis de l'Observatoire : "L'Observatoire parisien de laïcité constate que les quatre actions de l'U.N.E.F., que la Ville de Paris se propose de financer, ne posent pas à ce stade de difficultés au regard des principes de la République et que l'U.N.E.F. réaffirme, en réponse aux questions posées relatives notamment à son fonctionnement interne, sa volonté de respecter les principes de la République."

Je vous demande donc de voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Il y a une demande de vote disjoint, ce qui est de droit de la part du groupe Changer Paris, sur les articles de ce projet de délibération qui concernent...

Une explication de vote sur quoi ?

Il y a des explications de vote uniquement sur les vœux, puisqu'il faut s'inscrire, si j'ose dire, sur les projets de délibération et être dans l'ordre du jour de notre séance. Je suis désolé, Monsieur le Président, de ne pouvoir vous donner la parole, mais votre vote illustrera votre position et celle de votre groupe.

Du coup, l'article 11, c'est la subvention et l'article 12, c'est la convention. Vous souhaitez donc que je disjoigne ces deux articles. On est bien d'accord ?

Je consulte notre Assemblée sur un premier vote, à main levée, qui concerne l'article 11 de ce projet de délibération DAE 113, avec évidemment un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 11 est adopté.

Même vote, j'imagine, sur l'article 12 qui concerne la convention avec l'U.N.E.F.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'article 12 du projet de délibération DAE 113.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 12 est adopté.

De ce fait, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 113 dans son intégralité originelle, si j'ose dire.

Qui est pour ?

Contre ?

Je vais jusqu'au bout du vote. On est sur le DAE 113 avec le maintien des articles 11 et 12 évidemment. Donc, je demande au groupe Changer Paris, pour le compte rendu, s'il vote pour, contre ou s'il s'abstient.

Contre. Très bien. Vous votez contre, c'est parfait, c'est clair.

Abstentions ?

Donc, le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 113).

2021 DAE 297 - Subvention et versement d'honoraires au CROUS de Paris (1.375.000 euros) dans le cadre d'un avenant de la convention de mandat : AILE, Aide à l'Installation dans un Logement pour les Étudiants.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 297 relatif à l'attribution d'une subvention et du versement d'honoraires au C.R.O.U.S. de Paris dans le cadre d'un avenant de la convention de mandat : A.I.L.E., Aide à l'installation dans un logement pour les étudiants.

La parole est à Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Alors là, étonnamment, il n'y a plus grand monde.

On va parler effectivement des droits accordés aux étudiants et aux étudiantes, des droits conquis notamment grâce aux élus étudiants et étudiantes du C.R.O.U.S. de Paris, et de ce beau dispositif qui est l'aide à l'installation dans le logement étudiant, subventionnée par la Ville de Paris et dont nous avons voté l'année dernière une adaptation.

C'est simplement pour vous dire que ce dispositif est d'autant plus indispensable qu'il permet de lutter contre la précarité étudiante à Paris, en apportant à chacun et à chacune une aide pour l'installation dans son logement étudiant et peu importe si vous êtes étudiant ou étudiante à Paris ou en région parisienne.

Nous saluons le fait d'avoir eu une adaptation de ce dispositif pour son renouveau, une adaptation sur l'année civile et pas uniquement sur l'année universitaire, l'année dernière, afin de permettre de maximiser le nombre de bénéficiaires.

De même que nous saluons le fait que cette convention est faite en direct avec le C.R.O.U.S. de Paris, ce qui permet de maximiser le recours aux droits. On sait très bien qu'en termes d'aide sociale et de lutte contre la précarité, c'est souvent le premier obstacle à passer.

Et je remercie l'ensemble des élus militants et militantes des organisations étudiantes qui permettent d'obtenir ces belles victoires sur lesquelles nous n'entendons jamais la droite.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Je donne la parole à Marie-Christine LEMARDELEY, pour vous répondre.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Chère Raphaëlle RÉMY-LELEU, merci pour votre intervention.

Vous le savez, nous en parlons presque à chaque Conseil maintenant malheureusement, la précarité des étudiants s'est considérablement aggravée pendant la crise. Cette crise ne s'est pas achevée pour eux, comme en témoignent les files d'étudiants déjà longues devant les distributions alimentaires encore à cette rentrée.

C'est pourquoi nous renouvelons cette année cet effort pour trouver des solutions contre la précarité. Je l'ai dit, Paris accueille chaque année près de 350.000 étudiants dans ses établissements d'enseignement supérieur, dont 200.000 résidents dans la capitale. On dénombre près de 63.000 étudiants boursiers de l'Etat, une majorité d'entre eux sont hébergés chez leurs parents ou en famille et certains bénéficient des logements étudiants du C.R.O.U.S.

Nous avons développé cette A.I.L.E., Aide à l'installation dans un logement pour les étudiants, pour les boursiers qui, faute de place, doivent se loger dans le parc privé. Cette aide doit leur permettre l'achat de matériels, mobiliers ou équipements, notamment en numérique, facilitant leur installation à Paris.

L'année dernière, nous avons rendu cette aide plus évolutive pour mieux répondre aux besoins des étudiants et étudiantes. Désormais, le montant de l'aide compris entre 500 et 1.000 euros est établi en fonction du niveau de bourse de chacun.

L'année dernière, 1.582 dossiers ont été validés, ce qui représente 1,018 million d'euros distribués, soit une moyenne de 640 euros par étudiant. Nous continuons à travailler, avec la Direction de la communication et le C.R.O.U.S. de Paris, à rendre cette aide aussi visible que possible pour atteindre le plein recours aux droits, comme vous l'avez dit Raphaëlle, puisque c'est un enjeu pour nous.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Marie-Christine LEMARDELEY.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 297.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 297).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux moyens dans les universités.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché : le vœu référencé n° 98, relatif aux moyens dans les universités.

Il est proposé par Barbara GOMES peut-être ? Ou par Nicolas BONNET-OULALDJ ? Ou par Raphaëlle PRIMET ?

C'est Barbara GOMES.

Mme Barbara GOMES. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, mon université va craquer. En fait, elle craque déjà. L'enseignement public souffre, la recherche publique souffre. Cela fait les titres de la presse, mais on fait quoi ? On fait quoi pour sauver l'université française ? SARKOZY, HOLLANDE, MACRON, ils ont fait quoi à part saborder l'université française ? Le taux d'encadrement est terriblement déficient. Nos facs craquent, je vous le disais. En cette année 2021, ce sont 34.000 étudiants et étudiantes supplémentaires sur les bancs de la fac.

Alors, c'est vrai, la Ministre VIDAL et BLANQUER y ont répondu. Et vous savez comment ? Eh bien en diminuant le nombre de postes, bien entendu. Il devait y avoir 1.332 postes cette année, alors que ces postes étaient au nombre de 2.670 en 2006. C'est honteux ! Le mouvement est d'ailleurs structurel depuis Mme PÉCRESSE.

Le nombre d'étudiants a augmenté de près d'un demi-million depuis près de dix ans, alors que dans le même temps le nombre d'enseignantes et d'enseignants-chercheurs n'a cessé de diminuer sempiternellement. Je ne vous parle même pas du chemin de croix de la précarité pour les enseignants.

Alors les libéraux ont trouvé une solution : augmenter les heures supplémentaires d'un côté, et décourager les jeunes de s'inscrire dans le supérieur de l'autre. Merci Parcoursup ! C'est la dé-démocratisation de l'enseignement à

l'œuvre. La politique de droite nuit à la jeunesse et spécialement à celle qui n'a pas l'argent pour abandonner la fac pour les écoles de commerce.

L'attaque contre la fac, ce sont les jeunes les moins favorisés qui la subissent en plein cœur, privés d'enseignement d'excellence et accessible. Elle est belle, la République !

En plus de tout cela, cela se fait à l'heure où les salariés ont des besoins de formation poussée, à l'heure où les citoyens et les citoyennes ont besoin de comprendre un monde de plus en plus complexe, et à l'heure où les individus ont soif de savoir.

Cette austérité pour l'université est nocive et terrible pour notre jeunesse.

C'est l'objet de notre vœu demandant la création de tous types de postes dans nos universités, au moins 9.000 à minima pour répondre à leurs besoins immédiats.

Par ailleurs, pour terminer, on revoit nos étudiants et les étudiantes dans les queues des centres de distribution d'aide alimentaire. C'est inacceptable, il est impératif de rétablir les repas à 1 euro au C.R.O.U.S. et que le nombre de bénéficiaires et le montant des bourses étudiantes soient augmentés.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Barbara GOMES.

La parole est à Marie-Christine LEMARDELEY, pour vous répondre.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Chère Barbara GOMES, chère collègue, je partage votre diagnostic.

La France n'atteindra pas son objectif de démocratisation sans mettre de véritables moyens à la hauteur de ses ambitions. L'ensemble de l'enseignement supérieur a vu ses financements par étudiant réduits de 10 % ces trente dernières années.

Aujourd'hui, les universités fonctionnent trop souvent grâce à des armées de vacataires mal rémunérés et au statut précaire. Ce sont les universités qui bénéficient du plus faible financement par étudiant, alors même qu'elles accueillent le public le plus large. Des efforts budgétaires conséquents devront être consentis pour leur donner les moyens de fonctionner et pour embaucher massivement des enseignants-chercheurs.

Pour trouver une réponse rapide contre la précarité étudiante, dont nous avons beaucoup parlé ces jours-ci, il est aussi indispensable de rétablir les repas à 1 euro pour tous. C'est d'autant plus important que les étudiants et les étudiantes reviennent sur place dans leurs universités et vont de nouveau fréquenter les restaurants universitaires en nombre.

Enfin, une solution plus pérenne contre cette précarité étudiante doit être pensée avec la révision du montant et du nombre de bénéficiaires des bourses, afin de permettre à tous les étudiants d'étudier dignement.

Mon avis est donc favorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 98 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 307).

2021 DASES 176 - Subvention (55.920 euros) destinée à soutenir deux associations luttant contre les violences faites aux enfants - Convention avec La Main Tendue.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 176 relatif à l'attribution d'une subvention destinée à soutenir deux associations luttant contre les violences faites aux enfants, et notamment une convention avec "La Main Tendue".

La parole est à Delphine MALACHARD DES REYSSIERS.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le 4 juin dernier, nous avons adopté en Conseil de Paris le Plan parisien de lutte contre les violences faites aux enfants.

Le droit à être protégé contre toutes les formes de violences physiques, psychologiques ou sexuelles, est un droit fondamental de l'enfant. En effet, un enfant sur dix est victime de violences sexuelles et pour 80 % au sein du cercle familial. Le Covid-19 s'est révélé un accélérateur de la violence faite aux enfants.

Violences physiques intrafamiliales et sur les réseaux sociaux, personne n'est aujourd'hui épargné dans toutes les couches de la société.

Tous les cinq jours, un enfant meurt en France sous les coups de ses parents. Durant le premier confinement, le nombre d'hospitalisations pour maltraitance d'enfants âgés de moins de 5 ans a doublé.

L'école est parfois le lieu de vie principal de l'enfant, de rencontres, de partage, de discussion, de sport, mais il est aussi malheureusement un lieu de harcèlement et de violence. Cette violence prend parfois la forme de jeux anodins.

Pour un enfant sur dix, elle peut s'exprimer à travers le harcèlement, amplifié par les réseaux sociaux qui font du cyber-harcèlement un fléau national. Malgré l'interdiction des téléphones portables dans les établissements scolaires, les harcèlements se multiplient : chantages, visionnages de photos, de vidéos. Malgré les campagnes de prévention et la vigilance des agents municipaux ou encore malgré les missions de prévention des commissariats dans l'enceinte des écoles, comme nous le faisons dans le 8e arrondissement, le phénomène ne cesse de s'amplifier et atteint des élèves de plus en plus jeunes. Selon le Ministère de l'Education nationale, 700.000 élèves seraient chaque année victimes de harcèlement, qui va de la blague potache à la violence physique.

Lors de cette rentrée 2021, ce sont les élèves nés en 2010, donc ceux qui entrent en 6e, qui sont victimes de campagnes de dénigrement insupportables et stupides, appuyés par la présence sur les réseaux sociaux du hashtag #anti-2010. Ce déferlement de haine a provoqué une vague d'inquiétudes telle des parents, que le Ministre de l'Education nationale a dû lui-même intervenir.

Au sein de nos mairies d'arrondissement, nous devons nous emparer de ce problème et collaborer collectivement pour faire avancer les choses.

La maltraitance est un traumatisme qui peut influencer toute la vie d'un élève. Elle va de la violence verbale, des phrases assassines des adultes, critiques, menaces, humiliations, violences, au bizutage.

La peur de représailles incite souvent au silence, mais le corps médical confirme que le corps se souvient et enregistre toutes les maltraitances dont il est victime. Les violences, qu'elles soient physiques ou verbales, entraînent souvent des séquelles psychologiques contre lesquelles il nous appartient de lutter.

Les deux associations, dont il est ici question, contribuent à lutter contre ces problèmes de violences faites aux enfants, au sein de la famille et au sein de centres sportifs, à l'école et sur les réseaux sociaux. Leur rôle est primordial pour faire cesser ces abus encore trop souvent ignorés et non condamnés. Elles font, de la prévention et de la formation, leur objectif pour protéger les mineurs, afin de renforcer une politique municipale déjà en application.

En effet, la mission des droits de l'enfant a ainsi déjà été déployée à titre expérimental dans quatre arrondissements pilotes, le 5e, le 10e, le 12e et le 20e, lors de la précédente année scolaire, et elle est censée continuer son expansion dans tous les arrondissements de la ville de cette rentrée 2021-2022.

Ces subventions accordées aux associations "La Main Tendue" et le "Colosse aux pieds d'argile" sont donc un soutien indispensable en cette période difficile de libération de la parole.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS.

Je donne la parole à Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Bonsoir.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme le rappelait à l'instant Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, en juin dernier, ce Conseil a adopté un plan parisien en faveur de la lutte contre les violences faites aux enfants, visant à diffuser une culture des droits de l'enfant et à renforcer la protection des enfants parisiens contre toutes les violences, répondant ainsi à la demande exprimée par le groupe de 70 enfants consultés à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant.

De Journée des droits de l'enfant en Journée des droits de l'enfant, et nous serons bientôt le 20 novembre 2021, nous avons aujourd'hui l'occasion de faire avancer la mise en œuvre de ce plan, spécifiquement sur deux formes de violences sur lesquelles les adultes, qu'ils soient parents ou professionnels, sont souvent démunis : il s'agit, comme cela vient d'être dit, du harcèlement entre pairs et des violences sexuelles.

Le harcèlement entre enfants est une réalité protéiforme qui se noue à l'école, ou lors des activités de sports et de loisirs, ou encore sur les réseaux sociaux. Il se répand parmi tous les enfants de la classe ou du groupe ou du quartier ou de la boucle. Et les moqueries répétées au fil du temps finissent par envahir complètement tous les espaces de socialisation de l'enfant, toute sa bulle numérique, jusqu'à ce qu'il ne lui reste plus d'espace pour hurler.

La souffrance des victimes de harcèlement les pousse parfois à ne voir comme issue que le suicide, comme ce fut le cas pour Marion Fraisse. Pour donner aux adultes, aux enseignants, aux parents les outils qui ont manqué en 2013 pour prévenir la détresse de sa fille, Nora FRAISSE a créé une Maison de Marion, à Orsay, fin 2020. La porte y

est ouverte pour tous les enfants victimes de harcèlement ou les adultes qui les entourent, pour trouver de l'aide, des conseils et tout simplement une écoute de la part de psychologues spécialisés.

Cette bulle d'espoir dans la souffrance omniprésente du quotidien, il nous est proposé d'en créer une également à Paris, et j'espère que ce beau projet pourra ouvrir une respiration à toutes celles et ceux qui en ont besoin.

L'autre projet, qu'il nous est proposé de soutenir, est celui du "Colosse aux pieds d'argile", créé en 2013 par Sébastien BOUEILH, ancien international de rugby qui a pris la parole pour dénoncer les violences sexuelles qu'il avait subies enfant et pour éviter que d'autres enfants se retrouvent confrontés aux mêmes violences.

L'association se focalisait en premier lieu sur le milieu sportif, dont on sait à quel point le silence imposé aux victimes peine à se fissurer - nous aurons d'ailleurs l'occasion d'en reparler avec les avenants qui nous sont proposés en 7e Commission sur le sport. Mais fort de son expérience, l'association a développé un programme de formation plus généraliste pour l'ensemble des professionnels de la protection de l'enfance à Paris et elle mènera également des actions de sensibilisation en direction des enfants.

Ces deux projets sont, à mon sens, particulièrement marquants, parce qu'au-delà des actions éminemment utiles que proposent ces associations, ces dernières émanent toutes deux de la volonté de victimes directes ou indirectes de ces violences de prendre l'initiative d'actions pour prévenir de nouveaux actes, pour accompagner de nouvelles victimes, afin de faire reculer ces violences insoutenables et leurs effets.

A l'heure où de nombreux commentateurs malavisés se permettent de disqualifier la parole des victimes, de discréditer comme "victimaires" ces combats pleinement légitimes pour la dignité et les droits, je vois pour ma part un grand exemple de résilience et d'espoir dans les projets qu'expriment ces associations.

Je voudrais donc saluer leur travail et saluer le travail réalisé par toutes celles et tous ceux qui concourent à la protection de l'enfance, en remerciant particulièrement Dominique VERSINI et ses services pour ces actions symboliques à quelques semaines de la Journée internationale des droits de l'enfant 2021.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Geneviève GARRIGOS.

Je donne maintenant la parole à Douchka MARKOVIC.

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Monsieur le Maire.

Un enfant est mort. Un enfant est mort et nous n'avons rien vu. Nous n'avons pas vu sa détresse, ses bleus, ses ecchymoses. Un enfant est mort et nous n'avons rien pu faire. Nous n'avons pas pu arrêter les brimades, les coups. Un enfant est mort, tué par ses parents.

Voilà notre constat d'échec collectif. Voilà le constat de notre incapacité à prévenir les violences familiales.

Plus de 50.000 enfants et adolescents par an sont victimes de maltraitance. Les maltraitants sont habituellement des membres de la famille. En effet, dans plus de 95 % des cas, la famille proche est directement impliquée.

Violences sexuelles, violences familiales, violences morales, violences psychologiques, violences scolaires, violences sur les réseaux sociaux, qu'il n'est pas bon d'être un enfant !

Les chiffres des violences faites aux enfants sont en effet alarmants, accablants.

Un enfant meurt sous les coups de ses parents tous les cinq jours en France.

Un enfant sur dix est victime de violences sexuelles, dont 80 % au sein de leur famille. Cela représente en moyenne deux enfants par classe. Quand vous avez une classe devant vos yeux, c'est la probabilité que deux enfants sont abusés sexuellement. Pour une Assemblée comme la nôtre, 163 membres, cela représente 16 adultes qui ont été victimes d'abus sexuels.

Un enfant sur dix est victime de harcèlement entre enfants, un phénomène amplifié par le cyber-harcèlement.

C'est à nous de créer des espaces d'écoute pour déceler les violences et protéger les enfants. Le Plan parisien de lutte contre les violences faites aux enfants est un point de départ et les deux associations "Marion La Main Tendue" et le "Colosse aux pieds d'argile" font un travail formidable et indispensable. Mais nous devons aller plus loin en traitant le problème à la racine.

Premier point : déceler au plus tôt les violences. Des études canadiennes et américaines ont démontré un lien entre violences familiales et violences sur les animaux domestiques. Les chercheurs ont reconnu et documenté le fait que la violence envers les animaux peut être simultanément un élément et un symptôme de violence à l'égard d'un enfant, d'un conjoint ou d'un aîné.

Une étude américaine, effectuée par DEVINEY, a démontré que dans 98 % des familles où il y avait de la violence à l'égard des enfants, il y avait de la violence envers les animaux. Dans une étude canadienne de 2004,

effectuée par MACINTOSH, nous avons constaté que 56 % des femmes propriétaires d'animaux et victimes de violence avaient signalé que l'auteur de la violence avait menacé ou blessé leur animal de compagnie. Ainsi prendre en compte les faits de violence à l'encontre des animaux de compagnie peut être un marqueur de violences familiales. Au Canada, les vétérinaires sont encouragés à déclarer les faits de violence auprès de la police, nous pourrions suivre cet exemple.

Second point : nous devrions être formés à la parentalité. En effet, être parent est probablement le métier le plus difficile au monde, et pourtant nous sommes seuls face au doute, face aux difficultés éducatives. Au collège, on nous apprend la sexualité : on nous apprend à prendre la pilule, on nous apprend à mettre un préservatif. Mais jamais nous n'abordons le sujet de la parentalité. Qu'est-ce qu'être parent ? Comment se préparer ? Parler de la responsabilité, des aides, des ressources possibles en cas de difficulté. Ou trouver des conseils ? Et pourtant, cela serait bien utile quand on voit les chiffres, les crises et les vies brisées.

Pour le bien de toutes et de tous, enfants et futurs adultes, ensemble mettons plus de moyens humains et financiers. Ensemble mettons plus de moyens pour éradiquer tout type de violence à la racine.

Merci à vous.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Douchka MARKOVIC.

Je donne maintenant la parole à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je voudrais profiter de ce projet de délibération, qui est relatif au soutien financier à deux associations qui luttent contre les violences faites aux enfants, pour exprimer un coup de gueule sur le fait que la proposition de loi du Gouvernement sur la protection de l'enfance est encore repoussée, alors qu'elle devait être présentée au Sénat. Décidément, le quinquennat de MACRON, c'est vraiment un quinquennat raté, y compris sur ce sujet si grave, car des millions d'enfants sont victimes de maltraitements verbales, physiques ou sexuelles.

Et nous sommes d'autant plus conscients de ce problème depuis le rapport Sauvé que nous avons vu sur l'étendue des violences dans l'Église catholique. A ce propos, petite parenthèse : à celles et ceux qui, dans ces bancs de l'hémicycle, se permettent de dénoncer que certains et certaines auraient une "laïcité à géométrie variable", je ne vous ai pas entendus vous insurger contre les propos de cet évêque qui estimait que le secret de la confession était plus fort que les lois de la République. Parenthèse refermée.

La situation est très préoccupante, puisqu'il s'agit de 300.000 enfants qui sont placés et pour lesquels la question de la protection de l'enfance, et la protection de l'enfance contre les violences, se pose aussi de manière bien particulière. Je ferme cette parenthèse et je reviens sur le projet de délibération qui est important puisqu'il s'agit de deux subventions.

Pour l'association "La Main Tendue", qui intervient plus spécifiquement sur la question du harcèlement scolaire aggravé par le cyber-harcèlement, il faut savoir que cela concerne quand même 20 % des jeunes, ce qui est énorme. Je voudrais d'ailleurs en profiter pour saluer toute l'action de "Stop Fisha" contre le "revenge porn" qui me semble aussi vraiment une action extrêmement importante.

L'autre association "Colosse aux pieds d'argile" va permettre, par ce projet de délibération, de développer des formations pour que celles et ceux qui interviennent auprès d'enfants soient bien mieux formés pour détecter les enfants victimes, savoir recueillir leur parole et donc mieux lutter contre les violences pédo-criminelles.

Je voudrais profiter également de ce projet de délibération pour que l'Exécutif nous dise où nous en sommes des actions pour faire bien mieux connaître le 119 ? Vous savez que les violences sur enfants sont, hélas, présentes dans tous les milieux socioprofessionnels. Or, il est avéré que dans les quartiers populaires, où il y a plus de structures de types P.M.I., d'assistantes sociales, beaucoup plus d'adultes interviennent auprès des familles et peuvent détecter. Tandis que dans d'autres quartiers, où vous n'avez pas toutes ces structures, l'information, que ce soit auprès des enfants ou le travail de détection vis-à-vis des parents, peut être beaucoup moins effectif. Il est donc important de faire connaître le 119, à la fois à tous les enfants et dans tous les milieux de la capitale.

J'aurais voulu savoir aussi quels éléments ont été mis en place par la Ville pour faire en sorte que l'on puisse traiter plus rapidement les informations préoccupantes ?

Et dans le cadre des formations, qui ne sont pas toutes portées par "Colosse aux pieds d'argile", quels sont les autres dispositifs prévus par la Ville ? Dans la vérification qui concerne notamment les enfants placés, il y a tout le travail nécessaire sur la vérification des casiers judiciaires. Nous avons voté en juin un Plan, mais un Schéma directeur de la protection de l'enfance doit normalement nous être présenté et j'aurais voulu plus d'informations à ce sujet.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

Pour répondre aux oratrices, je donne la parole à Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, merci beaucoup à Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Geneviève GARRIGOS, Douchka MARKOVIC et Danielle SIMONNET pour vos interventions qui vont toutes dans le même sens : comment mieux protéger les enfants, comment mieux protéger les enfants des violences qu'ils peuvent subir ?

Je vous remercie vraiment toutes et tous pour votre mobilisation sur ce sujet important, puisque nous avons de toute façon tous voté à l'unanimité le Plan de lutte contre les violences faites aux enfants. Mais c'est vrai que parfois je me demande si je suis dans ce pays que j'aime tant, lorsque j'entends qu'un enfant sur dix est victime de violences sexuelles, qu'un enfant sur dix est victime de harcèlement entre enfants principalement et c'est aujourd'hui un phénomène national, et qu'un enfant meurt tous les cinq jours sous les coups de ses parents.

C'est quand même assez stupéfiant et c'est l'objet de notre Plan national de lutte contre les violences. C'est aussi dans le cadre de ce Plan que se situent ces deux projets de délibération, qui sont deux projets de délibération parmi énormément d'actions que nous allons mettre en place et que nous avons mises en place.

Sur les violences sexuelles, après le livre de Camille KOUCHNER, le #MeTooInceste et la récente publication du rapport de Jean-Marc SAUVÉ, on a vraiment une vision extrêmement large de l'ampleur et de l'extrême gravité des violences sexuelles faites aux enfants, subies par des enfants, d'ailleurs souvent malheureusement connues par les enfants devenus adultes, et parfois même des adultes âgés qui en parlent parce qu'on le sait, les enfants parlent difficilement.

C'est ce plan que je suis en train de mettre en place avec l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance, avec l'ensemble de mes collègues qui interviennent et sont engagés, la moitié de l'Exécutif ayant des missions et un engagement dans le cadre du Plan de lutte contre les violences.

Je vais aujourd'hui vous présenter ce projet de délibération, qui a l'air assez simple mais qui a quand même une portée extrêmement importante, vous en avez vous-mêmes parlé, et qui est extrêmement symbolique.

Ces deux associations, comme l'a dit l'une d'entre vous, sont deux associations qui ont été créées par des personnes qui ont été victimes, soit victimes directement, soit victimes à travers le suicide d'un enfant.

Alors, pour le "Colosse aux pieds d'argile", je vous propose de voter une subvention à hauteur de 10.000 euros. Cela a été dit, le fondateur est un rugbyman international, un colosse en fait et c'est pour cette raison qu'il a appelé son association comme cela, et "aux pieds d'argile" on comprend pourquoi. Mais ce colosse aux pieds d'argile va bien maintenant. Il est fort sur ses pieds, d'abord parce qu'il a pu dénoncer son prédateur, qui est en prison et c'est extrêmement important ; c'était son entraîneur et le mari de sa cousine, ce qui lui donnait une grande facilité d'entrer à la maison. Enfin, aujourd'hui il va bien, il est fort et il a créé une association qui se dédie à prévenir et former les professionnels dans les clubs de sport des enfants et qui a élargi maintenant à l'ensemble des enfants dans les établissements scolaires.

En ce qui nous concerne à travers la subvention que l'on va accorder à cette association, je l'espère, c'est pour former dans tous les foyers de l'Aide sociale à l'enfance parisiens des professionnels pour pouvoir vraiment prévenir les violences faites aux enfants et détecter les enfants qui sont victimes ailleurs ou dans leur foyer d'ailleurs - car tout peut arriver partout et plus on est dans des milieux fermés, plus cela peut arriver - et aussi former et informer les enfants.

C'est une subvention pour une action importante, parce que les enfants qui sont dans les établissements d'Aide sociale à l'enfance sont plus vulnérables que tous, puisqu'ils ont déjà subi des violences et qu'ils sont encore plus susceptibles que d'autres d'en subir. C'est pour cette action mais beaucoup d'autres actions suivront.

Dans le projet de délibération, la deuxième association est l'association "Marion La Main Tendue". C'est l'histoire d'une maman qui est rentrée un jour et a trouvé sa fille de 13 ans pendue. C'est vraiment l'horreur des horreurs, ce qui peut arriver de pire. Elle s'est relevée et pour les autres enfants, au nom de Marion, elle a créé une Maison de Marion. Inlassablement, elle va dans les établissements scolaires, elle reçoit des parents, elle reçoit des enfants, elle fait le lien avec l'Education nationale. Grâce à elle a été créée la Journée nationale de lutte contre le harcèlement, qui sera d'ailleurs le 18 novembre cette année. Elle a sa petite Maison de Marion à Orsay car c'est le lieu où elle habite.

A travers cette subvention de 45.000 euros, que je vous propose de voter, il s'agit de créer une deuxième Maison de Marion à Paris qui sera pour l'ensemble des enfants parisiens et des familles parisiennes. Nous avons trouvé un lieu, qui est dans le 13e. C'est dans le 13e mais pour tout Paris parce qu'il faut bien être basé quelque part, même quand c'est pour tout Paris.

Si tout va bien, on aura une Maison de Marion à Paris, j'espère en novembre, autour du 20 novembre. Les parents pourront appeler et venir avec leurs enfants. Il y aura des ateliers et de la sensibilisation dans tous les arrondissements pour les enfants parisiens dans les écoles, les collèges et les lycées.

Enfin, je voudrais répondre sur le 119 pour Mme SIMONNET. Nous avons signé la convention avec le 119 et dans toutes les écoles, dans tous les lieux où vont les jeunes volontaires de la mission des droits de l'enfant, sont

donnés à tous les enfants et à leurs enseignants des stickers avec les explications sur les numéros utiles, dont le 119.

Dernière chose, je vous présenterai le Schéma de prévention et de protection de l'enfance pour vote au Conseil de Paris du mois de décembre. Il y aura très prochainement, le 24 novembre, une réunion du comité de pilotage avec l'ensemble des professionnels qui travaillent depuis des mois sur ce schéma. Bien sûr, les groupes politiques sont invités et vous, Madame Danielle SIMONNET, en tant que vous-même.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Dominique VERSINI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 176.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2021, DASES 176).

Unanimité prévisible !

Compte rendu de la 7e Commission.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - 7e Commission désormais, et conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à sa présidente, Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Bonsoir.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme pour toutes les autres Commissions, celle-ci s'est tenue de manière dématérialisée le 5 octobre dernier.

Nous avons commencé à consacrer un temps important à la présentation du point d'étape du projet olympique et paralympique. A la demande de Pierre RABADAN, nous avons eu le plaisir d'entendre Ivoa ALAVOINE, la directrice de la Délégation générale aux Jeux Olympiques et Paralympiques et grands événements, qui nous a présenté ce point d'étape.

Après le long et passionnant débat que nous avons eu mardi matin avec la Maire et Tony ESTANGUET, je ne serai pas longue sur le sujet. Toutefois, lors de notre Commission, j'aimerais préciser que Mme ALAVOINE nous a rappelé les différents sites à Paris et ailleurs, où se tiendront les épreuves, ainsi que le mode de gouvernance des J.O.P., les parties prenantes à ces projets et la répartition des responsabilités, avant de nous présenter l'avancement des grands projets, tels que l'Arena de la porte de la Chapelle. En conclusion, elle est revenue sur l'héritage des J.O.P. et l'opportunité d'engagement qu'ils représentent pour les Parisiennes et les Parisiens.

Cette présentation a été suivie d'un débat très riche avec les membres de la Commission que je remercie pour leur participation. Je m'en réjouis, comme ils le savent, et nous avons pu le poursuivre lors de la première journée de ce Conseil.

Pierre RABADAN nous a ensuite présenté plusieurs projets de délibération relatifs aux Olympiades culturelles, à la signature de la Charte "Ville aidante Alzheimer" ou du développement d'un outil de prévision de la qualité de la baignade dans la Seine et la Marne, entre autres.

Nous avons également étudié des projets de délibération co-portés avec Karim ZIADY, permettant un meilleur accès aux sports aux personnes en situation de handicap, ou proposant des avenants à 17 clubs de sport de haut niveau, afin de lutter contre les discriminations, les violences sexistes et sexuelles, et pour une démarche de développement durable.

Karim ZIADY a ensuite présenté les projets de délibération d'Arnaud NGATCHA - qui était empêché - en lien avec les relations internationales. Ceux-ci abordent des sujets très divers, dont des aides d'urgence en Haïti et en Afghanistan que nous allons étudier dans quelques instants.

Enfin, je serai brève sur les projets de délibération présentés par Anouch TORANIAN qui ont déjà été discutés en 5e Commission. Parmi eux, je tiens à souligner le projet de délibération DDCT 50 créant l'Assemblée citoyenne et le Conseil parisien des associations qui a fait l'objet d'une riche discussion et dont je me réjouis de l'adoption par notre Assemblée.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Geneviève GARRIGOS, pour ce compte rendu des travaux de la Commission que vous présidez.

2021 DGRI 58 - Avenant à la convention de co-production, de co-organisation et d'occupation temporaire du domaine public entre la Ville de Paris et la Fondation Carmignac.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 58 concernant un avenant à la convention de co-production, de co-organisation et d'occupation temporaire du domaine public entre la Ville de Paris et la Fondation Carmignac.

La parole est à Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL. - Monsieur le Maire, chers collègues, cet avenant vise à renforcer en moyens la délibération de juillet dernier sur une exposition sur le bassin du Congo coproduite avec la Fondation Carmignac. Cette exposition a lieu dans le cadre de l'Initiative de Paris pour les forêts africaines et la préservation de la biodiversité, mais j'y reviendrai.

La Fondation Carmignac est la fondation d'entreprise de la société Carmignac, condamnée en 2018 pour fraude fiscale et qui investit fortement dans l'industrie extractive. Nous savons que cette industrie présente un des bilans les plus catastrophiques en matière de droits humains, de saccage environnemental et d'atteinte à la liberté de la presse.

Or, le territoire congolais est une réserve mondiale souterraine de cuivre, de cobalt, d'or, d'uranium, d'argent et même de diamant. C'est aussi la deuxième plus grande forêt humide du monde, un trésor de biodiversité, 18 % de la jungle tropicale mondiale. Et justement cette forêt se trouve être fortement impactée et mise en danger par les activités minières. Bien sûr, mais il est toujours utile de le préciser, la distribution de la richesse produite n'est pas au rendez-vous puisque 75 % de la population vit avec moins de 1,9 dollar par jour.

Dans cette opération, nous voyons une opération de "greenwashing" à laquelle nous ne voulons pas participer, car il n'est pas imaginable, sous couvert de défendre la forêt africaine, de s'associer avec celles et ceux dont l'activité vise justement à accélérer sa destruction.

D'ailleurs l'Initiative de Paris pour les forêts africaines, qui s'est tenue mercredi 6 octobre, dans ce qu'il en a été transmis par la presse, a été entachée elle aussi d'accusation de "greenwashing" car y ont été invités certains de celles et ceux qui sont accusés de la saccager. Y était invitée Eve BAZAÏBA, Ministre de l'Environnement de la RDC, qui a fait lever en juillet dernier un moratoire qui protégeait justement cette deuxième forêt tropicale au monde.

Je vous lis ce que Greenpeace en dit : "C'est un plan cynique qui ne fait que céder encore plus de territoires de la RDC à des entreprises étrangères désireuses de saccager la forêt. En outre, pas moins de 45 organisations internationales s'élèvent contre cette action." Malheureusement, suite à une coupure de diffusion, nous n'avons pas pu suivre à distance son intervention.

Que dire de la présence active de Lee WHITE, Ministre gabonais des Eaux et Forêts qui, tout en évoquant l'exploitation durable des ressources, autorise le déboisement de la forêt gabonaise pour des plantations d'huile de palme ou d'hévéas.

C'est dommage car, à côté, de très belles personnalités, très engagées dans l'environnement et dans l'écologie, étaient présentes.

Bref, vous l'avez compris, si le thème est important, je dirai même essentiel pour les Ecologistes - il est d'ailleurs à l'ordre du jour de la prochaine COP -, la manière dont il est traité mérite une grande vigilance.

Bien sûr, comme nous l'avons fait une première fois, réitéré une deuxième fois, nous voterons une troisième fois contre ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Antoinette GUHL.

La parole est à Arnaud NGATCHA, pour vous répondre.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Une troisième fois, je vais vous répondre la même chose que ce que je vous ai dit, c'est que la Fondation Carmignac est à distinguer du groupe Carmignac. Comme je vous l'ai dit, ce n'est pas le groupe qui dirige cette fondation mais son fils.

Quant à moi, je n'ai pas une position de censeur et je n'ai pas du tout envie en l'occurrence de censurer des artistes, puisque cette exposition permet de faire découvrir aux Parisiens et aux Parisiennes le travail remarquable du photographe congolais Guerchom NDEBO.

Aussi cette exposition a lieu dans le cadre de l'Initiative de Paris pour la préservation des forêts d'Afrique centrale. Je ne reviendrai pas sur vos commentaires, parce que je connais votre propension à toujours relever ce qui ne va pas sans relever ce qui va, puis de toujours être très réducteur dans votre position. Donc, je n'y reviendrai et ce n'était d'ailleurs pas l'objet.

En tout cas, l'exposition de Carmignac illustre parfaitement les propos qui étaient portés mercredi 6 octobre lors de la Conférence, et matérialise la nécessité de s'engager en faveur des forêts tropicales et des peuples qui y habitent. C'est pour cela que cette exposition se tiendra à la tour Saint-Jacques jusqu'au 31 octobre 2021.

Je tiens à remercier également ma collègue Carine ROLLAND.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Arnaud NGATCHA.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 58.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DGRI 58).

2021 DU 125 - Dénomination esplanade d'Arménie (8e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 54 : subvention et convention avec ACTED pour une aide d'urgence en Haïti.

Avant de donner la parole à Vincent BALADI, je voulais simplement vous indiquer, puisque c'est une question qui m'a été posée, que nous n'examinerons que demain matin le projet de délibération DU 125 sur la dénomination "Esplanade d'Arménie", compte tenu du nombre d'orateurs inscrits.

Nous nous arrêterons donc sans doute au DGRI 59 qui est le prochain projet de délibération.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Je voulais signaler que Mme l'Ambassadrice d'Arménie a fait le déplacement ce soir.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mais cela ne m'est pas possible, j'ai une demande expresse du groupe Paris en commun pour terminer à 21 heures, pour des raisons qui sont aisément compréhensibles.

De ce fait, et j'en suis désolé pour Mme l'Ambassadeur. Je l'invite, si elle est disponible, à être présente demain matin à 9 heures, et j'en suis désolé.

Je donne la parole à Vincent BALADI...

Voulez-vous que l'on inverse et que l'on fasse l'esplanade d'Arménie avant la suspension ? Mais vous prenez l'engagement de ne pas parler chacun cinq minutes, parce que si vous parlez chacun cinq minutes, on se retrouve à 40 minutes et on ne tient pas.

Qu'est-ce vous préférez ? Je consulte les groupes.

Le groupe PEC est d'accord. D'accord !

Donc, je vous propose que nous laissons de côté les projets de délibération DGRI 54 et DGRI 59 pour entamer les discussions du projet de délibération DU 125 : dénomination "Esplanade d'Arménie" dans le 8e arrondissement, en présence de Mme l'Ambassadeur que je salue chaleureusement en votre nom.

La parole est au président FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je suis très heureux d'intervenir au nom du groupe Paris en commun sur ce projet de délibération qui vise à dénommer "Esplanade d'Arménie", une esplanade du 8e arrondissement qui accueille déjà le Jardin d'Erevan.

Cette dénomination revêt un caractère hautement symbolique et vient, si besoin était, illustrer une nouvelle fois les liens historiques forts et durables qui lient la France et l'Arménie, comme leurs capitales Paris et Erevan. Nos pays et nos peuples sont intimement liés par leur Histoire, ainsi que par des liens fraternels indéfectibles.

Comme vous le savez, chaque année, le 24 avril, nous commémorons le génocide arménien avec les associations que je salue, elles qui perpétuent la mémoire vivante de l'Arménie. Ce jour-là, le 24 avril, nous rendons hommage aux centaines de milliers d'Arméniens exterminés lors du génocide de 1915. Plus d'un siècle après, la mémoire en demeure toujours vive. Et comme le disait la Maire de Paris, lors des 100 ans du génocide arménien : le temps ne peut pas, ne doit pas abolir cette souffrance qui est un antidote à tous les fanatismes et tous les totalitarismes.

C'est dans cet esprit que nous examinons ce projet de délibération aujourd'hui au Conseil et qui inscrira un peu plus l'Histoire de l'Arménie et de l'arménien dans notre capitale.

Cette dénomination doit aussi nous rappeler que le peuple arménien est aujourd'hui encore victime de la guerre, de menaces sur sa terre et sur son existence même. Je rappelle que la Ville de Paris, nous-mêmes ici, nous avons encore exprimé récemment notre soutien à l'Arménie et Haut-Karabakh, en votant, le 18 novembre dernier, plusieurs mesures venant en aide à la population arménienne terriblement éprouvée.

Notre Conseil avait demandé que le Gouvernement français lève l'interdiction faite aux collectivités territoriales d'entretenir des relations avec le Haut-Karabakh et autorise ainsi ces dernières à coopérer dans le cadre de l'aide humanitaire. Et nous formons le vœu que la République d'Artsakh soit reconnue. Force est de constater que ce conflit n'est toujours pas résolu et que la question du statut du Haut-Karabakh demeure malheureusement pleine et entière.

Alors, Paris est et demeurera la capitale emblématique des droits humains et l'amie de l'Arménie. Cette dénomination "Esplanade d'Arménie" y contribue. Elle procède aussi du devoir de mémoire qui est le nôtre. Elle honore la part d'Arménie de Paris. Nous la voterons avec notre conscience et avec notre cœur.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, président FÉRAUD.

La parole est à Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement, pour le groupe Changer Paris.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le 8e arrondissement, comme Paris, entretient un lien d'affection particulier avec l'Arménie et l'ensemble de la communauté arménienne de France.

Le siège du diocèse arménien de France est la cathédrale Saint-Jean-Baptiste située rue Jean-Goujon dans le 8e arrondissement. Son style architectural est d'ailleurs très proche de la cathédrale Echmiadzin d'Erevan.

Ce n'est pas un hasard si la flèche de 31 mètres culmine dans ce quartier des Champs-Élysées puisque, depuis le début du XIXe siècle, la communauté arménienne de Paris s'est implantée dans ce quartier, des industriels, des commerçants et des étudiants venus du Caucase et de l'Empire ottoman.

Chaque année, depuis 2016, j'ai plaisir à participer au Festival arménien organisé début septembre par le diocèse de France et les associations de jeunesse et des Dames de l'Église apostolique arménienne de France.

La statue du Révérend Père Komitas, monument commémoratif en hommage aux Arméniens victimes du génocide et aux Arméniens morts pour la France, a été inaugurée sur le cours Albert-1er en 2003, conformément à la décision prise par Jean TIBERI et le Conseil de Paris, le 29 janvier 2001, jour de la reconnaissance par la France du génocide arménien.

Komitas, compositeur arménien et prêtre, rescapé du génocide, incarne l'âme et la culture d'un peuple martyr, et symbolise pour chaque Arménien le génocide de 1915. Lors de ce drame, Paris, fidèle à elle-même a offert sa protection à Komitas et aux Arméniens déracinés.

En 2009, les espaces situés autour de la statue ont été dénommés Jardin d'Erevan par Bertrand DELANOË, Erevan étant le nom de la capitale de l'Arménie.

A l'heure où le peuple arménien souffre une nouvelle fois à la suite du conflit de l'Artsakh, avec 75.000 réfugiés qui ont dû fuir cette région, il nous a semblé primordial de réaffirmer notre soutien au peuple arménien.

Et je remercie Mme la Maire de proposer l'ensemble de l'espace vert, situé sur le cours Albert-1er, pour porter le nom "Esplanade d'Arménie", incluant la statue de Komitas et le Jardin d'Erevan. C'est une promesse faite à Mme l'Ambassadrice Hasmik TOLMAJYAN depuis avril 2018 et je salue sa présence à la tribune.

Dans un contexte, où le relativisme historique et le négationnisme font malheureusement encore partie des débats publics, ce projet de délibération est un acte fort en la mémoire du million et demi d'Arméniens tués entre 1915 et 1923.

Je profite de ce projet de délibération pour rendre hommage à Son Excellence Viken Tchitetchian, ancien ambassadeur d'Arménie en France à deux reprises, de 1995 à 1997 et de 2009 à 2018, décédé le 7 octobre dernier. Il fut un ardent architecte de la relation de confiance et d'amitié qui unit nos deux pays. J'adresse mes condoléances sincères à sa famille.

Aussi, mes chers collègues, je vous remercie de voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Alexis GOVCIYAN.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le projet de délibération DU 125 visant à attribuer la dénomination "Esplanade d'Arménie" à une partie du cours Albert-1er à Paris, dans le 8e arrondissement, nécessite toute notre attention, et nous permet à travers cette courte intervention d'apporter tout notre soutien à cette belle initiative.

Permettez-moi tout d'abord de saluer Son Excellence, Mme Hasmik TOLMAJYAN, Ambassadrice de la République d'Arménie en France. Compte tenu des liens qui nous unissent et des initiatives que nous prenons ensemble en faveur de l'Arménie et du Haut-Karabakh, je saisis cette occasion pour dire à Mme l'Ambassadrice, et à travers elle à tout le peuple arménien, notre engagement sans faille à leurs côtés. Pas plus tard qu'hier soir, une grande soirée à la mairie du 9e, en partenariat avec "SOS Chrétiens d'Orient", était dédiée à l'Arménie et au Haut-Karabakh.

L'exposé des motifs de ce projet de délibération que nous examinons aujourd'hui débute par le rappel de la promulgation, le 29 janvier 2001, de la loi portant sur la reconnaissance par la France du génocide arménien de 1915. Chacun d'entre nous - nous sommes ici peu nombreux - qui étaient présents tout au long de ce long processus auprès des Français d'origine arménienne et de leurs organisations représentatives, c'est-à-dire le "Comité du 24 avril" devenu le "Conseil de coordination des organisations arméniennes de France", C.C.A.F., se souvient de ces moments d'intense émotion faisant honneur à la France et aux valeurs de notre République.

L'exposé des motifs rappelle également, et cela a été dit, que ce même jour du 29 janvier 2001, le Conseil de Paris, présidé alors par Jean TIBERI, approuvait à l'unanimité l'initiative du "Comité du 24 avril" avec l'appui majeur de M. TER STEPANIAN, qui est actuellement ambassadeur d'Arménie auprès de l'UNESCO et qui était à l'époque chargé d'affaires.

Il s'agissait de l'érection, cours Albert-1er à Paris, du mémorial du génocide arménien, symbolisé par la statue de la figure emblématique du Révérend Père Komitas, dédié à la mémoire de 1,5 million de victimes arméniennes du génocide de 1915, mais aussi à la mémoire des combattants et résistants arméniens morts pour la France.

La statue a été inaugurée le 24 avril 2003 par Bertrand DELANOË, pour voir cette continuité républicaine d'une majorité à l'autre, Maire de Paris qui avait suivi également, vous le savez, cher Patrick BLOCHE, tout le processus tant au Sénat pour la loi qu'au Conseil de Paris pour le vote du mémorial.

C'est aussi Bertrand DELANOË, et je souhaite saluer son engagement, qui avait pris l'initiative, en lien avec moi, d'une cérémonie républicaine tous les 24 avril pour commémorer la mémoire des victimes du génocide de 1915. La première cérémonie avait lieu le 24 avril 2001, c'est-à-dire un mois après son élection.

Vingt ans après ce vote historique qui honorait Paris et ses élus, et parce que le temps a fait son œuvre, il nous paraissait utile de faire ce rappel, d'autant que de cette époque, seuls nos collègues Patrick BLOCHE, François DAGNAUD, Philippe GOUJON, Jean-Pierre LECOQ et Roger MADEC peuvent témoigner parce qu'ils étaient là.

Ils étaient là pour voter cette délibération du Conseil de Paris, ils étaient membres de cette Assemblée et il y avait également, je le disais, Son Excellence TER STEPANIAN, et moi-même qui n'était pas élu à l'époque mais président du C.C.A.F. et par conséquent acteur et témoin de toute cette période.

Donc, toutes ces avancées confirmaient et prolongeaient les forts sentiments d'amitié entre la France et l'Arménie, depuis plusieurs siècles et qui se sont renforcés au cours de l'Histoire, que ce soit du temps des Croisades, du Royaume d'Arménie présidé par la dynastie française des Lusignan, des intellectuels et politiques du mouvement arménophile, du génocide perpétré par les autorités turques dans l'Empire ottoman, sans oublier l'engagement des Arméniens aux côtés de la France pendant les deux guerres mondiales et pendant la Résistance.

Cette amitié est aussi particulièrement celle de Paris avec l'Arménie et les Arméniens. La Ville de Paris a accueilli, dès le début du génocide de 1915, de nombreux rescapés du génocide, dont une large partie s'est aussi et d'abord installée dans le 9e arrondissement, qui compte encore aujourd'hui une présence, une âme arménienne et que l'on continue d'appeler "La petite Arménie".

Aussi, après le vote en novembre dernier - c'était le 17 ou 18 novembre - du vœu en notre initiative et à celle de notre collègue Arnaud NGATCHA, que je remercie pour tous ses engagements, pour la reconnaissance du Haut-Karabakh alors victime de l'offensive de l'armée azerbaïdjanaise contre les populations arméniennes, et ces horreurs qui nous rappellent que le travail de soutien et d'engagement en faveur de nos frères et sœurs est loin d'être terminé, nous avons aujourd'hui une autre étape pour graver dans le marbre cette belle dénomination "Esplanade d'Arménie", tout près du jardin qui porte le nom d'Erevan et de la statue de Komitas qui constituent une part importante de notre travail de mémoire.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire, mes chers collègues, et parce que nous sommes animés par ces sentiments d'amitié et de soutien, nous voterons ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup. Vous ne m'en voudrez pas de ne pas avoir interrompu notre collègue, c'est le combat d'une vie quand même. C'est un engagement d'Alexis GOVCIYAN, comme tout à l'heure Dominique VERSINI quand nous avons évoqué le projet de délibération.

En tout cas, merci d'avoir évoqué les souvenirs et la concomitance il y a juste vingt ans, c'était en 2001, entre d'un côté l'hémicycle de l'Assemblée nationale avec la loi de reconnaissance du génocide arménien, et l'hémicycle

du Conseil de Paris dans le vote et dans sa première expression le 24 avril 2001. Cela a été une grande année pour les relations d'amitié ancestrale entre la France et l'Arménie.

Antoinette GUHL a la parole.

Mme Antoinette GUHL. - Monsieur le Maire, chers collègues, Son Excellence l'Ambassadrice, Madame TOLMAJYAN, en votant pour la dénomination "Esplanade d'Arménie" d'une partie du cours Albert-1er, nous, Ecologistes de Paris, comme nous l'avons fait quelques jours après le terrible conflit au Haut-Karabakh et comme nous le faisons chaque année à quelques jours de la triste commémoration du génocide arménien, nous souhaitons à nouveau témoigner notre amitié aux Arméniennes et Arméniens de Paris et d'ailleurs.

Nous voterons donc, en amitié et en solidarité, pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci à vous, Antoinette GUHL, j'y suis sensible, c'était clair, c'était net.

La parole est à Arnaud NGATCHA, pour répondre aux oratrices et orateurs.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Monsieur le Maire, merci d'avoir accepté cette exception.

Monsieur le Président de groupe, Mesdames et Messieurs les Maires, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, je ne reviendrai pas sur l'exposé des faits, il a été fait brillamment, notamment par le président de mon groupe, par Alexis GOVCIYAN et par Mme la Maire du 8e.

C'est juste pour dire que ce projet de délibération traduit tout d'abord la volonté de la Maire de Paris. Elle honorait une promesse qu'elle avait faite, n'est-ce pas Madame l'Ambassadrice, lors des dernières journées de commémoration du génocide arménien.

Vous et moi, nous nous sommes parlé après et je pense que vous devez être émue et heureuse qu'ici en Conseil de Paris puisse être voté ce projet de délibération. Il est l'aboutissement d'un travail que vous menez - Alexis GOVCIYAN l'a dit - au service de votre pays, la République d'Arménie, avec talent et conviction. Je tiens à vous remercier pour tout ce que vous faites pour l'amitié entre Paris et l'Arménie, et plus largement entre la France et l'Arménie. Merci beaucoup.

Les présidents des associations devaient être là, mais compte tenu de l'emploi du temps ils n'ont pas pu.

Madame la Maire du 8e, chère Jeanne d'HAUTESERRE, un grand merci d'avoir tout de suite répondu présente, comme vous l'aviez fait d'ailleurs pour le commandant Massoud. Votre soutien, votre ouverture font votre grandeur, je dirais, en tant que maire et merci beaucoup.

Je pense que tout a été dit. Je finirai juste par dire que la Maire de Paris a souhaité que le Premier Ministre de la République d'Arménie, M. PACHINIAN, soit invité lors de l'inauguration qui sera au mois de décembre et ce sera fait.

Enfin, à titre personnel, je voudrais avoir une pensée pour ma collègue et amie Anouch TORANIAN qui attend une belle nouvelle. Je suis sûr que cela lui fera encore plus plaisir lorsqu'elle saura que vous avez voté ce projet de délibération. Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 25.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2021, DU 25).

C'est à l'unanimité, une nouvelle fois, que nous avons témoigné notre amitié et notre solidarité à l'Arménie, en votant cette dénomination "Esplanade d'Arménie".

Voilà, Madame l'Ambassadrice, à travers vous nous saluons le peuple arménien que nous aimons tant.

Chers collègues, je vous propose de suspendre la séance jusqu'à demain matin 9 heures et nous poursuivrons l'examen des dossiers de la 7e Commission, dans l'ordre légèrement modifié à l'instant. Si nous sommes toutes et tous raisonnables, nous pouvons envisager de terminer à l'heure du déjeuner. Voilà, si nous sommes raisonnables !

Je vous souhaite une bonne soirée et pour certains d'entre vous un bon vote.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le jeudi 14 octobre 2021 à vingt-et-une heures cinq minutes, est reprise le vendredi 15 octobre 2021 à neuf heures, sous la présidence de Mme Célia BLAUDEL, adjointe).

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Bonjour, mes chers collègues.

Je vous propose de reprendre notre séance avec la poursuite des examens des projets de délibération relatifs à la DGRI.

2021 DGRI 54 - Subvention (80.000 euros) et convention avec ACTED pour une aide d'urgence en Haïti.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous examinons désormais le projet de délibération DGRI 54 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec ACTED, pour une aide d'urgence en Haïti.

La parole est à M. Vincent BALADI, pour 5 minutes.

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, chers collègues, par ce projet de délibération, que nous soutenons bien évidemment, nous sommes appelés à voter pour une subvention et convention avec ACTED pour une aide d'urgence en Haïti. Ce pays francophone, dont le drapeau est très semblable au drapeau parisien, a vécu de nombreux drames successifs : séisme de janvier 2010 avec 230.000 morts, inondations, ouragans, problèmes récurrents de corruption, grave crise politique avec le meurtre organisé du président haïtien Jovenel Moïse le 7 juillet dernier. Mais aussi, très récemment, le tremblement de terre du 14 août dernier qui a fait plus de 2.200 morts et plus de 12.000 blessés. Avec l'enchaînement malheureux de la tempête tropicale "Grace" les 16 et 17 août, créant des risques supplémentaires pour la sécurité des maisons endommagées et des personnes laissées sans abri par le séisme.

500.000 Haïtiens ont besoin d'une aide humanitaire d'urgence. Je rappelle que cette subvention est destinée à l'association ACTED, dont le directeur général délégué est Frédéric de SAINT-SERNIN. Cette O.N.G. internationale reconnue répond aux urgences, soutient les populations en coordination avec la protection civile haïtienne, notamment avec des distributions vitales d'eau, de kits d'hygiène, sans oublier la réparation d'infrastructures d'eau potable et d'assainissement nécessaires à l'indispensable reconstruction. Les Haïtiens doivent être aidés et soutenus dans ces moments terribles et la Ville de Paris les soutient.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Mme Geneviève GARRIGOS, pour 5 minutes.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Madame la Maire, mes chers collègues, le 14 août dernier, un séisme de magnitude 7,2 frappait l'île de Haïti, le pays le plus pauvre des Amériques, particulièrement vulnérable et régulièrement touché par les catastrophes naturelles, avec ce séisme qui ravive la mémoire douloureuse du tremblement de terre de 2010. Cette fois-ci, les départements du sud, la Grand'Anse et les Nippes, sont particulièrement atteints. Ce sont à nouveau des milliers d'habitations, des écoles, des routes, des infrastructures et des bâtiments administratifs qui se sont effondrés. Quelques heures plus tard, les 16 et 17 août, les répliques du séisme et le passage de la dépression tropicale "Grace" ont déclenché des inondations, créant des risques supplémentaires pour la sécurité des maisons endommagées et pour toutes les personnes laissées sans abri.

L'Unicef estime ainsi à 1,2 million le nombre de personnes affectées, parmi lesquelles 540.000 enfants. Le défi de la reconstruction est immense. Le pays est à nouveau plongé dans le chaos sur fond de crise politique quelques semaines après l'assassinat du président Jovenel Moïse, le 7 juillet dernier. Dès aujourd'hui, l'aide humanitaire doit permettre de répondre aux besoins vitaux de la population en termes d'hygiène et d'accès à l'eau potable, afin d'éviter une dégradation des conditions sanitaires et la propagation de maladies hydriques. On se souvient qu'en 2010, quelques mois après le séisme qui avait provoqué plus de 2.000 décès, les Haïtiennes et les Haïtiens avaient été confrontés à un second désastre : l'apparition d'une épidémie de choléra.

Dans ce contexte particulièrement dramatique, le soutien financier de la Ville de Paris à l'O.N.G. française ACTED, présente en Haïti depuis 2004, s'inscrit pleinement dans notre action de solidarité internationale. L'objectif est de répondre aux besoins essentiels de la population en matière d'accès à l'eau potable, de sensibilisation aux mesures d'hygiène, et de rétablissement des infrastructures d'eau et d'assainissement. L'accès à l'eau potable et l'assainissement constituent deux droits indissociables et fondamentaux pour lesquels la Ville de Paris est de longue date fortement engagée. Aujourd'hui, en Haïti, ces droits représentent un impératif de santé publique qui doit permettre de garantir la sécurité vitale des populations.

Chaque épisode de catastrophe naturelle nous rappelle la vulnérabilité et la précarité du peuple haïtien. Ils sont de plus en plus fréquents et aggravés par le dérèglement climatique. Les défis structurels sont nombreux à relever

pour cette île et ses 11 millions d'habitants. A long terme et pour limiter au maximum leur impact, il importe évidemment que les programmes de reconstruction intègrent au maximum ces risques naturels qui minent le pays.

Mais, aujourd'hui, pour que l'action humanitaire puisse répondre aux besoins d'urgence, des financements, eux aussi urgents, sont nécessaires. Sans ces derniers, les associations ne seront pas en mesure de poursuivre durant les semaines et les mois à venir leurs interventions pour sauver des vies et aider les Haïtiens et les Haïtiennes à s'en sortir. Jean-Marie THÉODAT, géographe et spécialiste de Haïti, racontait, au lendemain de cette nouvelle catastrophe, que Haïti était un modèle de la démocratie en péril à cause des nombreux défis naturels, politiques et économiques posés sur son chemin et rappelait que, dans son combat, Haïti n'était pas seule, car elle représente un symbole de la dignité universelle en danger.

Le dérèglement climatique est bien réel et les pays les plus pauvres sont parmi les plus exposés. Nous devons percevoir pour toutes les démocraties l'urgence d'en palier et d'en limiter les pires effets. C'est dans une pleine conscience de cet enjeu et parce que notre Ville porte haut les valeurs universelles de solidarité et de fraternité, que Paris se tient aujourd'hui aux côtés des Haïtiennes et des Haïtiens.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Conseillère de Paris, chère Geneviève GARRIGOS, Monsieur le Conseiller de Paris, cher Vincent BALADI, mes chers collègues, je vous remercie pour cette intervention sur ce projet de délibération qui porte sur la convention et le versement d'une subvention d'urgence de 80.000 euros à l'association ACTED pour une intervention humanitaire en Haïti. Je souhaite bien évidemment associer mes collègues Colombe BROSEL, adjointe à la Maire en charge de la propreté, de l'espace public, du tri et de la réduction des déchets, du recyclage et du réemploi, et Dan LERT, adjoint en charge de la transition écologique, du "Plan Climat", de l'eau, de l'énergie, à ce projet de délibération et les remercie pour leur engagement sur ce projet.

Il convient de rappeler que Haïti a été frappé, comme vous l'avez dit, le 14 août dernier, par un séisme de magnitude 7,2. Le séisme a entraîné l'effondrement et la destruction de nombreuses infrastructures et habitations, causant de nombreuses victimes. De plus, les répliques et le passage de la dépression tropicale "Grace" qui ont suivi, les 16 et 17 août, ont déclenché des inondations créant des risques supplémentaires pour la sécurité des maisons endommagées et des personnes laissées sans abri par le séisme.

Dans la continuité des actions de la Ville de Paris en termes de solidarité et de coopération internationale, cette convention et cette subvention permettront de rappeler l'un des axes prioritaires de l'action internationale de la Ville de Paris, qui est la promotion de l'accès à l'eau et de l'assainissement dans les pays qui en sont le plus privés. En vertu de la loi Oudin-Santini appliquée par la Ville de Paris en novembre 2005, elle s'est engagée à consacrer jusqu'à 1 % de son budget d'eau et d'assainissement pour financer des actions de solidarité internationale dans ces secteurs. Par ailleurs, ce projet est à l'image des valeurs portées par les réseaux de ville, tel que "l'Association internationale des maires francophones" dont la Maire de Paris est la présidente. Il correspond pleinement à la mission qui m'a été confiée, à savoir m'engager internationalement vers les populations en situation de précarité en soutenant les associations qui mènent des actions humanitaires. Nous agissons donc.

Cette subvention d'urgence est issue de la provision annuelle que la Ville de Paris prévoit sur le 1 % du budget eau, que j'ai mentionnée. Ainsi, ce projet d'aide humanitaire d'urgence porté par l'association ACTED, centré sur l'accès à l'eau et à l'assainissement, s'articulera autour de différentes activités : la distribution d'eau par camions pour assurer un accès immédiat à l'eau potable dans les zones où les réseaux d'eau ont été détruits ou contaminés, des distributions de kits d'hygiène afin de répondre aux besoins essentiels des populations, sur la réparation d'infrastructures d'eau potable et d'assainissement, et enfin, sur la sensibilisation à l'hygiène.

Je vous remercie d'ores et déjà pour le soutien que vous accorderez à ce projet de délibération.

Merci beaucoup.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 54.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DGRI 54).

Je vous remercie.

2021 DGRI 59 - Subvention (30.000 euros) et convention avec Action contre la Faim (ACF) pour une aide d'urgence en Afghanistan.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DGRI 59 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec "Action contre la faim" pour une aide d'urgence en Afghanistan.

La parole est à Mme Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Madame la Maire, mes chers collègues, dès le 2 septembre dernier, la Maire de Paris a souhaité convier, ici même, à l'Hôtel de Ville, une grande conférence afin d'exprimer aux Afghanes et aux Afghans, dont le droit et la vie sont aujourd'hui menacés, toute notre solidarité et notre détermination à agir pour leur protection. Réunissant des élus, des responsables politiques afghans, des maires de grandes villes européennes et des responsables associatifs, tous et toutes ont rappelé, exemple à l'appui, qu'il fallait être bien naïf pour penser que les talibans avaient changé depuis le dernier exercice de leur pouvoir à la fin des années 1990.

Sans surprise, dès le 11 octobre, l'ONU, par la voix d'António GUTERRES, a été contrainte de constater, avec toute la diplomatie dont elle est capable, que les promesses à l'égard des droits des femmes et des filles n'étaient déjà pas respectées. Force est de constater que nos pires craintes pour les populations civiles se confirment : violation systématique des droits humains, châtements brutaux liés à une lecture fondamentaliste de la charia, épuration brutale de toutes celles et ceux soupçonnés de ne pas adhérer à leur idéologie. Les femmes et les filles en sont les premières victimes : interdites d'enseignement secondaire et, pour les plus âgées, d'enseigner. L'ONU alerte sur les mariages précoces et forcés des enfants.

Je veux ici rendre hommage à toutes ces femmes qui manifestent et résistent malgré la répression brutale. Je l'ai rappelé lors de ma présentation du vœu sur l'accueil des réfugiés : le pont aérien mis en place par l'Etat français, qui a pris fin le 28 août dernier, aura permis d'évacuer 3.000 personnes, parmi lesquelles 2.600 Afghanes et Afghans.

Pour toutes celles et ceux restés en Afghanistan, nous le savons, la situation est dramatique. A la crise politique s'ajoute aujourd'hui la crise humanitaire. La prise de Kaboul par les talibans a en effet provoqué un arrêt brutal de la majeure partie du soutien à l'aide humanitaire, pourtant indispensable depuis des années à la population. Aujourd'hui, le pays fait face à une sécheresse exceptionnelle. Le système bancaire est paralysé par le nouveau régime et les denrées alimentaires de base - le blé, le riz - sont devenues hors de prix. Les conséquences sont dévastatrices, notamment pour les enfants de moins de 5 ans. On estime qu'ils seront, d'ici la fin de l'année, plus de 3 millions à souffrir de malnutrition aiguë.

Lors du "Sommet du G20" organisé en urgence cette semaine, les grandes puissances internationales ont reconnu le caractère prioritaire de l'aide humanitaire d'urgence afin d'éviter en ce début d'hiver une vaste famine en Afghanistan. L'Union européenne a fait le premier pas en annonçant une aide de 1 milliard d'euros. La réouverture partielle de l'aéroport devrait permettre le réacheminement de l'aide internationale, bien qu'aucune garantie n'ait, là encore, été apportée par les talibans.

Dans ce contexte, "Action contre la faim", à l'instar de nombreuses autres O.N.G. internationales, a exhorté les dirigeants mondiaux à envoyer un message clair et une aide vitale pour montrer que la vie des femmes, des hommes et des enfants d'Afghanistan, compte. Ses équipes sont présentes en Afghanistan depuis 1979 et portent assistance à la population afghane dans la capitale, à Kaboul, comme dans les villages isolés, où aucune autre aide n'est disponible dans les domaines de la santé, de la nutrition et de la sécurité alimentaire.

Grâce au soutien de la Ville de Paris et dans une situation d'urgence vitale, l'intervention d'"Action contre la faim" permettra d'apporter une assistance prioritaire aux enfants de moins de 5 ans et aux familles sous-alimentées. Elle devrait bénéficier à plus de 7.000 personnes dans les 6 mois à venir. Lors de la conférence de solidarité avec le peuple afghan, de nombreux témoignages poignants nous ont rappelé la nécessité de continuer le combat pour tenter d'améliorer la situation sur place, régulièrement qualifiée de cauchemar par les intervenantes et les intervenants locaux.

Nous devons évidemment poursuivre notre mobilisation afin d'accueillir et d'accompagner dignement tous ceux qui parviendront à fuir le pays. Nous devons aussi avoir un devoir d'humanité : celui de ne pas abandonner la population afghane aujourd'hui confrontée à un désastre absolu.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Conseillère de Paris, chère Geneviève GARRIGOS, mes chers collègues, je vous remercie pour votre intervention sur ce projet de délibération qui porte sur la convention et la subvention à hauteur de 30.000 euros à l'association "Action contre la faim" pour une intervention humanitaire d'urgence en Afghanistan.

Je vous remercie, Madame la Conseillère, de votre implication sur ce sujet de façon, comme vous le faites souvent, passionnée, et plus largement du Conseil de Paris. Il y a eu l'hommage que nous avons rendu au commandant Massoud. Effectivement, la situation est dramatique en Afghanistan, je ne vais pas y revenir. Chacun connaît le drame qui s'est noué là-bas et que vit une partie des populations, notamment les femmes en Afghanistan.

Je veux associer également mon collègue Ian BROSSAT. Il a eu l'occasion, dans sa Commission, de revenir notamment sur la question de l'aide aux réfugiés.

Cette subvention, ce projet d'aide humanitaire d'urgence porté par l'association "Action contre la faim" qui se déploiera en Afghanistan, interviendra sur les thématiques de la santé et de la nutrition, et bénéficiera à plus de 7.000 personnes pendant 6 mois. Ce projet s'articulera autour de plusieurs activités : le déploiement d'unités mobiles de santé et de nutrition pour la prise en charge médicale en ambulatoire des enfants de moins de 5 ans et des femmes enceintes et allaitantes sous-alimentées ; la sensibilisation sur l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant et sur les pratiques optimales de soin maternel et infantile ; et le soutien psychosocial. Je pense qu'il va être fondamental et d'une importance importante.

Je vous invite donc à voter en faveur de ce projet de délibération.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 59.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DGRI 59).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la famine liée au dérèglement climatique à Madagascar.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché ; le vœu référencé n° 99 est relatif à la famine liée au dérèglement climatique à Madagascar.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, pour 2 minutes.

Mme Fatoumata KONÉ. - Je vous remercie.

Madame la Maire, chers collègues, le réchauffement climatique sévit dans le monde et il est profondément injuste.

J'ai l'impression que personne ne m'écoute.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Si, si.

Dans les travées, on vous écoute. C'est devant, que c'est un peu dissipé.

Merci, dans les rangs des collaborateurs, d'écouter, s'il vous plaît.

Mme Fatoumata KONÉ. - J'entends beaucoup de bruit autour de moi.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci de faire silence.

Mme Fatoumata KONÉ. - Je reprends.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Allez-y.

Mme Fatoumata KONÉ. - Madame la Maire, chers collègues, le réchauffement climatique sévit dans le monde et il est profondément injuste. Pour preuve, je vais vous raconter ce qui est en train de se passer à Madagascar.

Ce pays est, selon la Banque mondiale, l'un des pays les plus pauvres du monde, avec environ 75 % de sa population vivant sous le seuil de pauvreté. Le sud de Madagascar est actuellement en proie à sa pire sécheresse en 40 ans. Cette sécheresse est venue à bout des récoltes, car aucune goutte de pluie n'est tombée dans certaines régions depuis au moins 4 ans. Une catastrophe pour ces communautés dépendant de l'agriculture. Quelle est donc la raison de cette catastrophe ? Le dérèglement climatique.

Aujourd'hui, l'ONU considère que Madagascar fait partie des premiers pays victimes du dérèglement climatique. Ce pays connaît la première famine liée au changement climatique à l'échelle mondiale. Madagascar

subit et est donc exposé aux risques climatiques extrêmes, alors qu'il est le moins responsable de la crise climatique. Plus de 1,1 million de personnes souffrent gravement de la faim. Cette famille dévastatrice doit rappeler, une fois encore, à tous les Etats, en particulier à ceux qui portent la plus grande responsabilité dans la crise climatique, qu'ils sont tenus de protéger l'ensemble des populations en réduisant leurs émissions de toute urgence.

"L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture" - FAO - et le "Programme alimentaire mondial" ont tiré la sonnette d'alarme afin d'attirer l'attention de la communauté internationale sur la crise humanitaire qui se déroule dans le sud de Madagascar. Vous l'avez compris, la situation est critique. Il y a urgence. Des centaines de milliers de vies sont en jeu. La communauté internationale doit prendre ses responsabilités et mobiliser des ressources pour venir en aide à la population malgache.

C'est la raison pour laquelle les écologistes demandent que la Ville de Paris, au titre de sa politique de solidarité internationale et de sa politique internationale en matière de lutte contre le dérèglement climatique, apporte une aide durable afin de lutter contre la sécheresse et la famine à Madagascar.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Présidente.

Pour vous répondre, la parole est à M. Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Madame la Présidente, chère Fatoumata KONÉ, Mesdames et Messieurs les élus du groupe Ecologiste de Paris, chers collègues, merci pour votre vœu qui nous rappelle les conséquences des activités humaines et du réchauffement climatique dans certaines régions particulièrement exposées du monde. Comme vous l'avez très justement rappelé, la Ville de Paris mène une politique forte et affirmée en matière de solidarité internationale et de lutte contre le réchauffement climatique. Elle s'est ainsi, très récemment, directement impliquée en faveur de la préservation de la biodiversité et de la protection des forêts d'Afrique centrale en organisant à l'Hôtel de Ville, le 6 octobre dernier, "l'Initiative de Paris pour la préservation des forêts d'Afrique centrale". A la suite de laquelle la Maire de Paris a signé l'adhésion de la Ville de Paris à "Cities4Forests", réseau de villes engagées en faveur des arbres.

Par ailleurs, la Ville soutient activement l'association "Action contre la faim" pour sa lutte contre l'insécurité alimentaire infantile en Afghanistan des suites de la situation politique. Ce qui illustre notre attention vis-à-vis des situations d'urgence humanitaires, comme je l'ai affirmé précédemment.

Elle affirme également son soutien à l'association ACTED qui mène une mission d'aide aux réfugiés de l'île de Haïti touchés en août dernier par un séisme. "L'association internationale des maires francophones", dont Mme la Maire est présidente, par la création du fonds de coopération depuis 1990, mène une politique volontariste en faveur d'une solidarité concrète au bénéfice direct des populations.

Elle a mené plusieurs actions à Madagascar, notamment grâce à un projet visant à garantir l'accès aux jeunes à des services de planification familiale, qui s'est achevé en 2021. L'organisation du "XVIe Sommet de la francophonie" à Antananarivo témoigne de l'intégration de Madagascar à l'espace francophone et renforce les liens particuliers entre la France et l'île, comme vous l'avez rappelé.

Dans la continuité des actions que j'ai rappelées, je réponds favorablement à votre vœu sous réserve qu'il soit amendé comme suit : "Considérant que la Ville agit sur ces deux plans, notamment à travers les réseaux internationaux de collectivités où elle a voix, dont l'A.I.M.F., sachez que je proposerai une action à l'occasion du Conseil de Paris de mars 2022 afin de mettre en place une aide à la population de Madagascar". Si je dis "en 2022", c'est pour des raisons budgétaires, Madame la Présidente, puisque je ne dispose plus actuellement de budget pour agir tout de suite.

Merci beaucoup.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Présidente.

Est-ce que cet amendement vous va ?

Très bien !

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 99 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2021, V. 308).

2021 DJS 124 - Centre équestre de la Cartoucherie à Paris (12e). - Convention d'occupation du domaine public avec la SARL Cheval Loisirs Campagne.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la Charte du Bien-Être Animal.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant les projets de délibération DJS, en débutant avec le projet de délibération DJS 124 et le vœu référencé n° 100 relatif à la charte du bien-être animal.

La parole est à Mme Corinne FAUGERON.

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Madame la Maire.

Le groupe Ecologiste de Paris présente ce vœu rattaché à la DJS, et je vais faire une seule intervention pour le vœu et le projet de délibération qui est le DJS 124, un projet de délibération pour donner une concession à un centre équestre dans le bois de Boulogne, à la Cartoucherie.

Le vœu rattaché au DJS 124 sert à ce que la Ville fasse signer la charte du bien-être animal aux centres équestres présents sur son territoire. En l'occurrence, il est ici question de celui occupant la Cartoucherie, car nous nous apprêtons à voter en faveur de la concession d'occupation du domaine public avec "Cheval Loisirs Campagne" qui gère ce centre équestre depuis 1995.

Le respect du bien-être animal est une préoccupation de plus en plus importante pour les Parisiennes et les Parisiens. Au Conseil de juillet dernier, nous votons ici même la première charte du bien-être animal de la Ville de Paris à destination des opérateurs qui proposent des activités avec animaux sur le domaine public de la Ville. Or, il n'est nulle part fait mention de la signature de cette charte dans le présent contrat de concession pour ce centre équestre de la Cartoucherie.

Nous avons conscience que la charte du bien-être animal telle que votée en juillet ne propose pas de prescriptions suffisamment précises concernant les activités dans les centres équestres. C'est pourquoi, nous souhaitons que la Ville y travaille d'ici fin 2022 afin d'être en mesure d'étendre le domaine d'action de la charte. Ce travail nous permettra également de disposer d'une grille de critères applicables à toutes les activités équestres qui se déroulent à Paris, y compris dans le cadre d'événements et de délégations de service public.

On va travailler jusqu'en 2022 pour faire signer cette charte à ce centre équestre puisque nous sommes tout à fait pour le renouvellement de cette concession, mais avec la signature de cette charte.

J'espère que vous allez voter et le projet de délibération et le vœu.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame FAUGERON, de votre intervention qui ne pose pas débat, et nous allons aller dans ce sens et y travailler tous ensemble.

Je voulais vous réaffirmer la volonté de la Ville de travailler au respect de la condition animale, évidemment. Vous avez mentionné le projet de délibération DEVE 45 porté par mon collègue Christophe NAJDOVSKI. Je voulais vous assurer, pour avoir échangé avec le concessionnaire de la Cartoucherie, qui sera le seul candidat à sa succession, de travailler sur ce sujet qu'il a bien pris en compte, avec déjà une labellisation de la Fédération française d'équitation et un travail sur les valeurs de la charte fédérale du cavalier, dont la première est "Je respecte mon cheval". Mais j'entends que vous demandez qu'elle aille plus loin et soit plus précise. C'est pour cela, et pour faire court et gagner du temps, que nous vous avons proposé des amendements sur le vœu.

Evidemment, nous voterons le projet de délibération si le vœu est accepté comme tel.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Madame FAUGERON, est-ce que vous êtes d'accord avec ces amendements ?

Mme Corine FAUGERON. - Oui, nous en avons déjà discuté. Nous sommes d'accord avec ces amendements. On espère vraiment qu'en 2022, cela pourra être signé. C'est important puisque cela pourra se décliner aussi pour les autres centres équestres.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 100 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2021, V. 309).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 124.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DJS 124).

Je vous remercie.

2021 DJS 131 - Avenants pour la lutte contre les discriminations, contre les violences sexistes et sexuelles et pour une démarche de développement durable avec dix-sept clubs de sport de haut niveau.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 131 relatif à la signature d'avenants pour la lutte contre les discriminations, contre les violences sexistes et sexuelles, et pour une démarche de développement durable avec 17 clubs de sport de haut niveau.

La parole est tout d'abord à Mme Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Madame la Maire, mes chers collègues, dans la période qui est la nôtre, rythmée par des confinements et déconfinements, traversée par un stress dont nous faisons abstraction au quotidien pour respecter les règles de distanciation et de masquage, le stress de vivre une pandémie dont nous ne savons pas quand nous en sortirons, dans une période comme la nôtre, effectivement, qui pourrait nier l'importance du sport pour chacune et chacun d'entre nous, des plus jeunes aux plus anciens, le sport offre l'occasion de nous dépasser et de nous entraider. Il nous permet de nous défouler aussi bien que de nous remettre en forme. D'ailleurs, je rappelle qu'avec notre collègue Gauthier CARON-THIBAUT, président de la 4e Commission, nous avons organisé 2 auditions liant sport et santé pendant l'été.

Le sport est un espace de respiration, de liberté et d'épanouissement dans un quotidien qui nous en offre peu. C'est pourquoi il est loin d'être accessoire de garantir que la fête du sport ne soit pas gâchée par les violences, en particulier par les violences sexistes et sexuelles qui touchent de manière disproportionnée les femmes, les enfants, les personnes LGBTQI+ et les personnes en situation de handicap. Nous avons déjà pu aborder cette difficile question cet été, notamment à l'occasion d'une communication en juillet dernier.

Le projet de délibération qui nous est proposé aujourd'hui traduit justement l'engagement que nous demandons aux clubs de haut niveau et engage ces derniers dans un travail de sensibilisation et de formation, d'amélioration des procédures et des dispositifs d'écoute et d'accompagnement des victimes. Ce travail nécessite, en effet, loin des effets de manche et des seules déclarations de principes, un travail de long terme et souvent ingrat pour réduire les risques, sensibiliser les témoins comme les victimes potentielles et créer un réel espace d'écoute pour permettre à la parole d'avoir un sens.

Les obligations prises par ces clubs en la matière donnent lieu à un "reporting" annuel spécifique, et supposent que les salariés et les bénévoles reçoivent effectivement une formation. Ces obligations sont contraignantes et leur méconnaissance pourra entraîner le remboursement de tout ou partie des subventions reçues.

Les clubs qu'il nous est proposé d'engager dans cette démarche représentent des sports et des publics très différents : de "l'Association des personnels sportifs des administrations parisiennes de la Ville de Paris" aux "Français Volants", du "Racing Multi Athlon" au "Sporting Club de Paris", du "Paris Université Club" - "PUC Rugby" et "PUC Volleyball" - au "Stade Français", du "Comité Départemental de Paris de Tennis" au "Paris Jean-Bouin" "CASG Paris", du "Racing Club de France" à la "Fondation Paris Saint-Germain", et d'autres encore. Ils sont 17, ces clubs, avec lesquels nous nous engageons autour de ces avenants.

Je me réjouis qu'ils entrent dans cette démarche. Il y a loin de la parole aux actes, mais le fait d'explicitier cet engagement et ces actions dans les documents qui nous lient à ces clubs, me semble déjà un important premier pas pour faire reculer le silence et permettre à toutes et à tous de s'épanouir dans le sport et par le sport sans crainte.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Alice COFFIN.

Mme Alice COFFIN. - Merci, Madame la Maire.

Bonjour à toutes et à tous.

Quand on parle de sexisme, il faut toujours commencer par se regarder soi-même. Je voudrais commencer cette intervention, puisque nous allons parler de lutte contre le sexisme, par déplorer le climat qui peut parfois avoir cours dans cette Assemblée. Depuis un an que j'y siége désormais, je crois n'avoir vécu aucune séance du Conseil de Paris sans entendre des attaques ou des propos à teneur sexiste ou relevant d'autres discriminations offensantes. Cela a encore été le cas pendant ces dernières journées du Conseil. J'envoie tout mon soutien à celles qui en ont été la cible.

Pour commencer, à proprement parler, cette intervention, je voudrais que nous ayons tous et toutes une pensée, alors que nous parlons de sexisme dans le sport, alors que nous parlons des ravages et des violences patriarcales, une pensée pour l'athlète kényane, une championne mondiale, Agnès Tirop, 25 ans, désormais morte, et selon les premiers éléments de l'enquête non encore définitivement établie, poignardée à mort vraisemblablement par son mari. Oui, les violences sexistes et patriarcales dans le sport et ailleurs tuent.

Je suis heureuse de voir mêlées dans ce projet de délibération, dans ce clan, lutte féministe et écologie. Merci à Pierre RABADAN de rejoindre les rangs de l'écoféminisme, dont la percée médiatique en France fait écho à l'importance de ces avenants qui nous sont proposés. Merci aussi d'être à la pointe de ce combat, puisque ces textes et ces dispositifs ici proposés devraient être appliqués dans l'ensemble des dispositifs de la Ville, avec toutes les structures avec lesquelles nous travaillons. Pour moi, c'est vraiment un exemple, ce que vous nous proposez, puisque l'on donne rendez-vous, comme Geneviève GARRIGOS l'a précédemment rappelé, dans des rapports, dans des remises. C'est-à-dire que, dans 6 mois, on aura aussi une idée plus claire de ce qui se passe dans ces structures en les impliquant directement.

Je pense que c'est exactement le sens de la démarche, puisque les violences dans le sport ont commencé à être documentées grâce à des témoignages et à des enquêtes journalistiques importantes qui démontrent qu'aucun club n'y échappe vraiment. Comme le très récent article du magazine "Têtu", qui pointait la prégnance des violences sexistes dans les clubs sportifs et LGBT, le racontait avec ce récit, dont je cite un passage : "Dans les clubs classiques, les hommes occupent tout l'espace, sont lourds et insistants. Mais quand on se tourne vers les clubs LGBT, c'est parfois pire. Jamais un hétéro ne viendrait nous parler de l'odeur supposée de notre vulve". Les exemples pullulent sur un ensemble de spectre, des propos aux actes. Nous serons extrêmement vigilantes et vigilants aux rapports que doivent établir ces structures d'ici 6 mois.

Merci à toutes celles et à tous ceux qui s'engagent dans ce combat, et pensées renouvelées aux premières qui ont témoigné.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

Je souhaite, si vous me le permettez, m'associer à vos propos sur le sexisme qui, effectivement, ne traverse pas que le monde sportif, mais est encore très présent dans le domaine politique, et malheureusement terriblement transpartisan, et parfois le fait tant des hommes que des femmes. Je trouve que c'est bien d'applaudir. C'est encore mieux, chers Messieurs et chères Mesdames, de se remettre en question dans vos attitudes du quotidien.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je suis vraiment "supercontente" de ce projet de délibération. "Supercontente", parce que, qu'est-ce qu'elle propose à travers ces avenants ? Elle instaure enfin la conditionnalité de l'éligibilité à une subvention. C'est-à-dire qu'une association sportive, pour pouvoir escompter bénéficier des subventions de la Ville, doit montrer un engagement clair avec un rapport d'activité, donc la possibilité d'évaluer concrètement si elle a bien engagé des actions de lutte contre les violences sexuelles, sexistes et toutes formes de discrimination. Elle doit aussi montrer qu'elle s'engage à former, et ses salariés, et ses bénévoles.

Or, en octobre 2019, j'avais déposé un vœu pour justement engager la Ville de Paris dans la conditionnalité des subventions aux associations, notamment aux fédérations. On était dans un contexte - qui, par ailleurs, n'a pas, hélas, beaucoup évolué - où il venait d'y avoir un nouveau scandale liant la Fédération française de football sur des propos homophobes dans un stade. A l'époque, mon vœu avait été rejeté. Ce n'est pas grave, parce que je me dis qu'à force de semer et de relayer les combats de nombreuses associations, les choses évoluent. Je me félicite donc aujourd'hui de ce projet de délibération parce qu'il me semble extrêmement important pour instaurer cette conditionnalité.

Pour l'instant, il s'agit de conventions pluriannuelles d'objectifs pour 17 clubs de sport de haut niveau. C'est important de commencer par là. Je trouve que c'est une très bonne chose de commencer justement par le sport de haut niveau. Mais il me semble aussi important de pouvoir, sur les subventions à l'ensemble des autres associations, décliner la même méthode, la même approche, et la généraliser non seulement au sport mais aussi à toutes les structures jeunesse et culture que l'on finance. Cela fait écho au débat que nous avons hier sur le fait d'avoir une lecture et une analyse "genrée" de nos budgets, c'est-à-dire penser à chaque fois les choses de manière transversale. La problématique du sexisme, des violences sexuelles et des discriminations n'est pas limitée au sport.

Par contre, c'est essentiel de le faire dans ce secteur. Mais je pense qu'il faut aussi développer cette approche de conditionnalité à l'ensemble de nos autres subventions.

Par ailleurs, je souhaite qu'il y ait aussi une réflexion qui s'engage sur ce qui peut être fait dans le cadre du "supporterisme", parce que, là, on n'est pas sur le même champ. Je pense qu'il faut aussi, dans le travail avec les fédérations, les engager et les contraindre à avoir une réflexion et une implication sur les problématiques liées au "supporterisme".

Finalement, cela sert de déposer des vœux même quand ils ne font qu'une voix, la mienne. C'est un "super" projet de délibération. J'espère qu'il sera voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre à toutes ces excellentes interventions, le non moins excellent Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à vous trois, Madame GARRIGOS, Madame COFFIN et Madame SIMONNET, pour vos interventions extrêmement importantes sur un sujet particulièrement sensible et difficile - vous l'avez rappelé - qui, même si la parole se libère et c'est heureux, nous permet d'avancer et de prendre des décisions importantes et d'y engager nos clubs.

Je suis ravi que tout le monde salue cette initiative. Elle fait suite à l'annonce du plan qui vous a été présenté cet été de lutte contre l'ensemble des violences et des discriminations dans le sport. C'est une déclinaison. Je voulais juste préciser deux petites choses. Pour l'instant, on le fait via ces conventions qui nous lient aux clubs de haut niveau, parce qu'elles nous permettent d'exiger des choses des clubs. On y reviendra après en termes de formation, vous l'avez dit, mais aussi en termes de sensibilisation, de divulgation de l'information, de référents. C'est vrai qu'on l'a, dans ces rapports sur les clubs de haut niveau, selon un certain montant de subventions et cela nous permet d'exiger des choses.

Donc, oui, c'est une lutte qui démarre. Ce sera un long chemin. Je l'avais dit lors de la présentation du plan. Il n'est pas simple, mais, en tout cas, c'est un dialogue et une exigence maintenant que nous avons envers les clubs et que nous continuerons à avoir. Je le dis et l'avais dit lors de la présentation : elle sera de plus en plus forte. Si elle est incitative pour l'instant, elle deviendra contraignante. Cela deviendra, comme vous l'avez spécifié, Madame SIMONNET, une exigence - je parle du suivi des formations - pour obtenir les subventions de la Ville par la suite.

Je ne vais pas revenir sur le plan, mais je suis ravi que tout le monde salue cette avancée. Je sais pouvoir compter sur vous à mes côtés, d'abord avec l'ensemble de la direction qui dépend du sport, la Direction de la Jeunesse et des Sports qui est très engagée sur ce sujet, mais aussi avec l'ensemble des directions de la Ville, pour continuer à avancer sur cette cause.

Je dis juste un dernier petit mot parce que l'on n'en a pas parlé : on a aussi inséré, dans ces avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs, une démarche de développement durable pour les clubs dans l'optique de la sortie du plastique à usage unique. C'est aussi important. Nous travaillons avec eux pour trouver des solutions pour permettre cette sortie du plastique, essentielle dans la lutte qui doit être aussi la nôtre pour un environnement plus sain et une consommation plus responsable personnellement et collectivement.

Je vous remercie toutes et tous. J'espère que ce projet de délibération sera voté à l'unanimité dans ce combat qui démarre et que nous portons tous ensemble, je l'espère.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 131.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2021, DJS 131).

Je vous en remercie.

2021 SG 43 - Conventions Forma'Sport et Paris sport santé.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération SG 43 relatif à la convention "Forma'Sport" et "Paris Sport Santé".

La parole est à Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, pour le groupe Changer Paris, pour 5 minutes.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Madame la Maire, mes chers collègues, durant ces mois de confinement et de restriction dus à la pandémie du Covid-19, les Parisiens ont été empêchés de sortir et de pratiquer de nombreux sports, hormis une poignée de personnes dans un cadre très réglementé pour des raisons médicales. La Ville de Paris est désormais une ville olympique et paralympique. L'élargissement de la pratique sportive figure parmi les objectifs de l'héritage de ces Jeux. Le fonds de dotation "Paris 2024" accompagne et soutient des projets d'intérêt général qui utilisent le sport pour la santé, le bien-être, l'engagement citoyen, l'inclusion, la solidarité, l'égalité et l'environnement.

Le sport est un vecteur social important et Paris doit s'unir pour l'encourager. Chaque euro investi dans le sport est un euro que nous n'aurons pas à mobiliser pour soigner, prévenir la délinquance ou tout simplement faire société. Avec plus de 500 équipements sportifs municipaux, 3,08 millions d'heures de créneaux, une offre municipale, associative et privée, des horaires spécifiques, la vie sportive parisienne est riche et variée.

Avec ce projet de délibération, la Ville de Paris, le fonds de dotation "Paris 2024" et le Comité départemental olympique et sportif de Paris souhaitent miser sur le capital humain des clubs. Ces formations sont gratuites et animées par des professionnels. Elles s'adressent aussi bien aux animateurs et éducateurs sportifs, qu'aux dirigeants et aux bénévoles.

Montrons qu'avec "Paris 2024", nous souhaitons valoriser et soutenir ceux qui renforcent la place du sport dans notre société. Nous le ferons en développant la pratique du sport pour tous. Les associations sportives, sous l'impulsion des offices municipaux des sports, sont déjà très impliquées dans la préparation des Jeux. Ainsi, en 2020, 205 stagiaires, dont 86 % de bénévoles, ont participé à 43 formations au sein de 85 clubs grâce à ce projet cofinancé par la Ville de Paris et "Paris 2024".

D'autres formations sont proposées aux professionnels de santé dans le cadre de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Elles vont leur permettre, par le biais d'associations comme "Médecine pour tous", de mieux répondre à leurs attentes en matière de sport santé. Elles vont également permettre de prescrire, par exemple, des séances de sport dans le cadre du sport sur ordonnance. C'est d'ailleurs ce qui a été développé dans le 8e arrondissement dès l'ouverture du centre sportif Beaujon. Le sport est un formidable outil de réparation. Il permet, par exemple, à des femmes de reprendre confiance en elles après avoir subi des violences conjugales ou un cancer.

Ce projet de délibération va donc permettre à tous les Parisiens, avec "Forma'Sport" et "Paris Sport Santé", de pratiquer plus que la demi-heure quotidienne de sport préconisée par l'O.M.S. pour envisager leur avenir en bonne santé.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Nous avons eu un Conseil où l'on a beaucoup parlé du sport, à la fois des Jeux Olympiques, des piscines, et une nouvelle fois du sport santé.

Je voudrais d'abord remercier mes collègues Geneviève GARRIGOS et son collègue, dont je ne me souviens plus du nom... Gauthier CARON-THIBAUT.

Excuse-moi, Gauthier.

Pour avoir organisé avec les deux commissions une audition de médecins sur le sport santé, qui nous permet d'avancer.

Ce que je retiens de ce travail que nous avons mené sur le sport santé, ce sont plusieurs points. Le premier point, c'est, bien sûr, le point de départ, c'est d'abord un réseau de médecins généralistes, de médecins spécialisés qui peuvent prescrire le sport pour les Parisiennes et les Parisiens qui en ont besoin. Bien souvent, ce sont des personnes victimes d'un cancer, d'obésité, d'hypertension, de plusieurs maladies, qui ont besoin d'une activité physique et sportive de réparation ou d'une activité physique et sportive régulière.

Une fois que ce réseau est tissé, on a besoin d'associations qui fassent l'interface avec les clubs sportifs. Evidemment, prendre une licence et rentrer dans un club quand on n'est pas en bonne santé, ce n'est pas facile. La semaine dernière, j'ai visité une nouvelle association qui s'implante dans le 12e arrondissement, "Viacti", qui a un local grâce à la Ville de Paris, qui travaille notamment sur le handicap, sur le handisport, le sport adapté. Ce que me dit "Viacti", c'est l'importance de cette interface entre médecins et clubs sportifs.

Maintenant, ce projet de délibération qui nous est proposé, c'est la troisième étape : c'est la capacité de former les éducateurs sportifs et les dirigeants des clubs pour pouvoir accueillir ces publics spécifiques. Je me félicite de voir que l'ensemble de ce dispositif est en train de se mettre en place sur Paris.

Je voudrais, enfin, revenir sur ce que j'ai dit dans ce Conseil. Une fois que ce réseau est tissé, une fois que l'on a des médecins qui prescrivent, des associations qui suivent des Parisiens qui veulent s'inscrire dans une pratique sportive, des clubs qui sont formés, il nous reste un maillon : ce sont les équipements sportifs. Bien souvent, nous avons besoin de créneaux adaptés. Je pense notamment au sport pour les personnes en situation de handicap. Il faut des créneaux spécifiques, ou des créneaux d'inclusion sur des créneaux où il y a une pratique déjà organisée. Malheureusement, aujourd'hui, nos installations sont saturées. On a parlé des piscines. L'un des sports santé les plus pratiqués est la natation. Si l'on veut amener des personnes en situation de handicap dans nos piscines, il faut déjà qu'elles soient adaptées. Mais il faut des créneaux disponibles. Si l'on veut amener des personnes en situation d'obésité, de problèmes cardiaques et autres dans les piscines, il nous faut des créneaux.

J'alerte donc une dernière fois, puisque nous avons eu des discussions avec Paul SIMONDON, Emmanuel GRÉGOIRE, Pierre RABADAN. Si l'on n'investit pas plus dans nos installations sportives, si on ne les rénove pas, si l'on ne met pas en place un grand plan d'équipement de notre territoire. Je prends acte de ce que le Président de la République a annoncé hier. Le Président de la République annonce 200 millions d'euros pour 5.000 équipements supplémentaires. C'est bien, sauf que, si l'on fait le calcul, 200 millions d'euros pour 5.000 équipements, cela fait 40.000 euros par équipement. Avec cela, on refait la peinture et les filets. Cela ne va pas plus loin. On a besoin de beaucoup plus.

J'alerte donc. J'ai entendu mes collègues également et je partage très fortement l'importance de féminiser les pratiques et d'investir pour le sport féminin. Si l'on veut développer de nouvelles équipes féminines, que ce soit dans le foot, dans le rugby, dans le basket, évidemment, il faut multiplier les créneaux.

Je tire donc une nouvelle fois la sonnette d'alarme. Si l'on veut vraiment démocratiser le sport, avoir l'accès pour toutes et tous au sport, que l'on ne soit pas en bonne santé, que l'on soit senior, que l'on soit une jeune fille qui veut s'inscrire au foot, il faut plus d'équipements.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci à mes deux collègues.

Madame MALACHARD DES REYSSIERS, pour votre plaidoyer en faveur du développement du sport sur ordonnance notamment et pour l'ensemble des éléments que vous avez pu avancer, que je comptais édicter dans ma réponse. Vu que vous l'avez dit, je ne vais pas le refaire. Je voulais vous remercier de saluer l'engagement commun que l'on doit avoir sur ce sujet et le travail des services de la Ville qui sont aussi très impliqués sur le développement du sport santé, en tout cas du sport pour traiter les maladies. Le sport santé, c'est un aspect bien large qui englobe parfois beaucoup de choses. Mais également pour former - vous l'avez dit tous les deux - c'est un outil essentiel qui nous permet d'impliquer les bénévoles. On sait qu'après la crise sanitaire que l'on a traversée, il est parfois difficile d'obtenir le réengagement des bénévoles. Il faut les valoriser, leur donner des compétences supplémentaires. Ce plan de formation va en ce sens. Vous l'avez dit, il est très suivi, très apprécié, puisqu'il y a 88 % de satisfaction pour l'ensemble des personnes qui ont suivi le processus "Forma'Sport".

Sur le développement du parcours de santé, cela a été également spécifié. Nous avons voté dans cette Assemblée une délibération sur la formation des médecins. Aujourd'hui, les clubs sont formés. Nous avons essayé de dessiner un parcours type dans le 19e arrondissement, qui s'avère pertinent et que nous allons continuer à dupliquer à l'ensemble du territoire parisien, en sachant qu'il y a aujourd'hui une trentaine de clubs parisiens qui se sont inscrits volontairement en dehors des créneaux spécifiques et des structures spécifiques du sport santé. J'en profite pour saluer la "CAMI" qui travaille beaucoup sur le sport dans la lutte contre le cancer et pour les personnes atteintes de cette maladie.

Oui, il faut développer encore les structures. Parfois, quand on le peut, il faut être incitatif, et nous le serons le plus possible. J'ai encore entendu votre alerte, que je partage, à laquelle nous allons répondre du mieux possible. En tout cas, nous y travaillons tous ensemble.

Je voulais vous dire, puisque vous avez spécifié la question de l'accueil des personnes en situation de handicap dans les piscines, toutes les piscines parisiennes - je l'avais dit - permettent aujourd'hui l'accès aux bassins pour les personnes en situation de handicap. Je crois qu'il y a un travail à faire pour trouver des nouveaux créneaux, notamment pour ces structures de santé pendant les périodes scolaires. Aujourd'hui, la réglementation nous empêche de brasser - même si c'est un mot compliqué en ce moment - les publics quand des scolaires sont dans une piscine même s'ils ne l'utilisent pas entièrement. C'est le cas aussi, parfois, sur des équipements terrestres qui pourraient accueillir des associations en même temps que des créneaux scolaires. Il y a encore un travail à faire sur ce sujet avec l'Éducation nationale.

Je vous remercie de vos interventions. Je crois que c'est un projet de délibération qu'il faut valoriser. Je salue l'engagement du travail qui a été fait. Je rappelle l'exigence que j'ai et que nous portons ensemble - comme vous

l'avez souligné - de faire encore mieux d'ici 2024, mais, bien au-delà, de pérenniser ce travail sur la durée. C'est pourquoi je vous remercie de voter ce projet de délibération.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 43.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, SG 43).

2021 SG 44 - Conventions Ville de Paris. - Paris 2024 portant sur le financement du projet Impact 2024.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération SG 44 relatif aux conventions Ville de Paris - "Paris 2024 " portant sur le financement du projet "Impact 2024".

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je ne savais pas que les autres s'étaient désinscrits.

C'est un projet de délibération, en soi, bien sûr, tout le monde va voter pour, parce qu'il s'agit de donner des subventions à des projets extrêmement importants. Je pense, par exemple, au projet d'"Emmaüs Solidarité" qui va permettre de faciliter l'accès à des pratiques sportives chez des personnes en situation de grande précarité. Ou bien, il s'agit, sur le site de la Villette, de pouvoir rendre beaucoup plus accessibles l'ensemble des équipements, des animations sportives et culturelles aux jeunes des quartiers les plus populaires. Vous avez aussi d'autres actions financées qui permettent l'insertion professionnelle des sportifs en situation de handicap. Tout cela est extrêmement bénéfique. Il faut donc voter pour.

Mon intervention est plutôt sur toute la propagande qu'il y a autour. C'est quoi, la propagande qu'il y a autour ? C'est de dire, finalement, c'est grâce aux Jeux Olympiques que l'on va pouvoir faire en sorte qu'il puisse y avoir un impact et un héritage social. Merci les Jeux Olympiques, car, grâce à vous, il y a ce fonds de dotation "Paris 2024" qui permet de travailler sur la stratégie d'impact et l'héritage. On y met d'ailleurs 50 millions d'euros. Qu'est-ce que l'on est généreux ! Pourquoi est-ce que c'est du "pipeau" total et une propagande insupportable ? Parce que n'oubliez jamais que le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et ses partenaires pourront occuper tout le domaine public pendant 5 ans... pas pendant 5 ans, pardon...sans verser de redevances aux collectivités. Qu'ils sont exemptés de contribution économique territoriale pour les opérations commerciales liées à la compétition. Que les Jeux Olympiques sont exonérés d'impôts. Une large exonération fiscale. C'est la loi fiscale. Que les compétitions olympiques paieront donc zéro impôt, à part la T.V.A., sur la billetterie. Ce n'est pas du tout contre la Ville de Paris que j'interviens. Je ne sais pas pourquoi il y a eu du chahut.

Comprenez bien que, lorsque le Gouvernement décide d'instaurer cette loi olympique et qu'il exonère de fiscalité, vous avez donc des Jeux Olympiques qui vont permettre de dégager des profits colossaux à des entreprises privées qui paieront zéro impôt. Là, on vous fait croire que toute cette organisation est très généreuse et va permettre le ruissellement. On vous fait croire au ruissellement. Or, vu le manque à gagner, que ce soit par ce que cela va coûter aux collectivités et à l'Etat, et les dépassements financiers, ou le manque à gagner du fait de cette défiscalisation totale des Jeux Olympiques, la somme à l'arrivée est bien plus importante que ces pseudo-ruissellements qu'ils promettent et auxquels il faudrait dire merci.

Evidemment, je voterai le projet de délibération, parce que c'est une bonne chose que ces projets associatifs soient financés. Mais, sans les Jeux Olympiques, nous aurions pu les financer. Des Jeux Olympiques autrement, qui arrêtaient d'être conçus comme la fête des sponsors plutôt que la fête du sport, sont nécessaires et urgents. Parce qu'on le voit bien, et je vous invite à lire l'article excellent sur "Médiapart" de Jade LINDGAARD : "J.O. 2024, l'argent public profitera bien peu aux habitants", qui montre bien que les Jeux Olympiques vont bien plus faire le bonheur des promoteurs que provoquer un ruissellement pour l'intérêt général des habitants.

Je voterai ce projet de délibération, mais c'est vrai que je commence à en avoir marre de tous ces projets de délibération où, dans les exposés des motifs, on a droit à la propagande olympique. C'est de la propagande parce que l'on nous ment.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame SIMONNET, de votre intervention. Je note que vous allez voter favorablement un projet de délibération concernant un objet lié aux Jeux Olympiques. Malgré les réserves que vous avez émises, je m'en satisfais largement.

Juste quelques précisions. Je ne vais pas essayer de déconstruire l'ensemble de vos arguments. Par ailleurs, il y a des petites confusions, notamment sur la durée. L'emprise, ce n'est pas 5 ans, mais 5 semaines.

Mme Danielle SIMONNET. - *(Inaudible, car hors micro).*

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Je me permets de le préciser parce que j'ai vu certains s'affoler de la durée, donc je me permets de le redire.

Ensuite, sur le fonds de dotation héritage, je ne vais pas revenir sur la loi olympique et ce qu'elle permet, ce qu'elle devrait mieux faire ou faire différemment. En tout cas, ce que je voudrais vous dire, c'est que ce fonds de dotation est doté de 50 millions d'euros, qu'il sert à cofinancer un nombre significatif de projets, dont celui que nous votons ici intitulé "Impact 2024". Pour exemple, il nous permet de cofinancer avec le COJO "Paris 2024", mais aussi avec l'Agence nationale du sport et ses déclinaisons locales, le C.N.O.S.F. et le C.P.S.F., qui sont le Comité National Olympique et le Comité Paralympique, 920.000 euros pour un investissement de 200.000 euros de la Ville.

Ce sont des projets qui ont un vrai impact local et social. Ce sont 67 projets soutenus qui trouvent des financements et permettent le développement de la pratique, notamment chez les publics éloignés et les publics féminins. Peut-être qu'ils auraient pu être faits sans l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques, mais je ne suis pas sûr qu'un appel à projets aurait pu obtenir un tel financement dans ces conditions. Je voulais le redire. Cet appel à projets "Impact 2024" va être annuel jusqu'au moins en 2024, et au-delà. C'est pourquoi il a été créé un fonds de dotation sur la santé, le bien-être, l'éducation à la citoyenneté, l'inclusion, la solidarité, l'égalité, et également le développement durable.

Je pense que l'on pourra vous présenter les avancées concrètes. Sincèrement, pour être allé les voir sur le terrain à plusieurs reprises, on peut vraiment se satisfaire collectivement. Nous serons évidemment vigilants à ce que vous dénoncéz. Je rappelle que même si l'on veut qu'il y ait un investissement public moindre dans l'organisation d'un événement comme celui-ci, il faut qu'il y ait de l'argent privé, qui constitue 97 % - comme vous l'a dit Tony ESTANGUET lundi dernier - du budget du COJO et permet également de financer ce fonds de dotation. On peut en discuter le montant. Il aurait peut-être pu être plus élevé.

Soulignons déjà le concret de l'héritage des Jeux, qui a commencé, qui existe, immatériel ici, et qui, je l'espère, continuera à s'accroître de manière importante, non seulement à Paris mais aussi sur l'ensemble du territoire français sur la période qui nous sépare des Jeux et continuera au-delà.

Je vous remercie de voter ce projet de délibération pour ces projets et de continuer à les encourager. Je pense que ce sont des projets qui vont continuer à se développer massivement. Si l'on est aujourd'hui à 120 projets sur le territoire francilien - comme je l'ai dit, il y en a 67 parisiens - je pense que, et le montant, et le nombre de projets portés, pour avoir fait le jury récemment, continue à s'accroître en qualité. On peut s'en féliciter.

Malgré vos réserves, je vous remercie, Madame SIMONNET, de voter ce projet de délibération comme l'ensemble de cette Assemblée.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 44.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, SG 44).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un gymnase omnisports au stade Jean-Pierre Wimille (16e).

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché ; le vœu référencé n° 101 est relatif à la création d'un gymnase omnisports au stade Jean-Pierre-Wimille.

La parole est à Mme Samia BADAT-KARAM, pour 2 minutes.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Madame la Maire, mes chers collègues, il y a 3 jours, dans cet hémicycle, nous avons assisté à une grande opération de communication et d'autosatisfaction sur les Jeux Olympiques et Paralympiques qui se tiendront en 2024 à Paris. A cette occasion, vous n'avez pas manqué de proclamer à quel point l'héritage de ces jeux serait important pour Paris, et à quel point le sport pour tous et de proximité était votre priorité absolue. Vous nous remercieriez donc de vous permettre aujourd'hui d'illustrer concrètement vos incantations en vous proposant la création d'un gymnase omnisports au stade Jean-Pierre-Wimille, dans le 16e arrondissement.

Cette demande est portée par le maire du 16^e arrondissement, Francis SZPINER, et toute la majorité municipale dans le cadre de notre priorité pour cette mandature. Elle est tout particulièrement portée par notre adjoint aux sports, Ali OUBAALI, quadruple champion du monde de boxe, qui a voulu se faire le relais d'une demande ancienne et légitime des familles et des associations de notre arrondissement. De fait, le déséquilibre en matière d'infrastructure entre le Nord et le Sud du 16^e arrondissement est flagrant. Vous savez également que les équipements sportifs de proximité sont aujourd'hui saturés, conduisant au rejet de très nombreuses demandes de créneaux des associations, mais également, et plus grave encore, des établissements scolaires. Il n'est pas acceptable pour une ville comme Paris de se satisfaire de cette situation, encore moins lorsque l'on dépense des sommes folles pour les futurs Jeux Olympiques et Paralympiques. Pensons avant tout aux Parisiennes et aux Parisiens, y compris ceux vivants dans l'Ouest, qui méritent autant que ceux de l'Est notre attention et notre respect.

Nous vous demandons donc, devant cette Assemblée, solennellement, en cohérence avec vos propos sur la pratique du sport pour tous et l'héritage des Jeux, d'inscrire dans votre projet d'investissement pour cette mandature la construction d'un gymnase omnisports au stade Jean-Pierre-Wilmille dans le 16^e arrondissement.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame BADAT-KARAM, de ce vœu que je sais porté par l'ensemble du 16^e arrondissement pour un rééquilibrage. Je vais vous apporter quelques précisions sur ce que nous avons déjà fait dans un arrondissement qui compte beaucoup de mètres carrés sportifs, même si j'entends qu'il y a un déséquilibre. Ici, votre demande de gymnase vient s'imposer sur un terrain déjà dédié à la pratique sportive. On n'améliorerait donc pas le nombre de surfaces sportives, mais, effectivement, vous demandez qu'on le couvre, ce qui est un investissement massif.

Je vais vous dire ici que nous avons déjà porté un nombre conséquent, y compris au stade Jean-Pierre-Wimille, parce que nous avons déjà procédé à une couverture d'une partie de ce terrain. Mais nous n'avons pas fait que cela dans le 16^e arrondissement. Nous avons aussi couvert les terrains de tennis Niox. Le terrain de foot de la pelouse d'Auteuil a été refait. Nous avons rénové deux courts de tennis à Montherlant. Le complexe Suchet a été refait. Des club-houses ont pu voir le jour au stade Jean-Pierre-Wimille et au "Paris Jean-Bouin", que nous avons inaugurés ensemble récemment. Il y a eu aussi un nombre d'investissements importants, à hauteur de 3,60 millions d'euros.

Aujourd'hui, ce dont on parle sur le fond, j'aimerais pouvoir vous dire que nous pourrions couvrir ce terrain d'éducation physique pour en faire un gymnase. Mais c'est un investissement conséquent qui, lorsque l'on a 743 mètres carrés d'espaces sportifs pour 10.000 habitants dans le 16^e arrondissement, au regard des 608 mètres carrés pour 10.000 habitants dans le 18^e arrondissement, doit nourrir une réflexion à l'échelle parisienne.

Il se trouve que, malheureusement, je ne vais pas pouvoir donner un avis favorable à votre vœu parce que, dans les contraintes qui sont les nôtres, nous devons aller vers un rééquilibrage. Ici, vous nous demandez de faire un gymnase ou de couvrir un T.E.P. existant, ce qui serait un confort supplémentaire pour les pratiquants, j'en conviens, mais ce qui n'apparaît pas aujourd'hui dans nos priorités d'amélioration de la qualité sportive sur l'ensemble du territoire parisien, que nous considérons, je vous rassure, exactement de la même manière à l'Est qu'à l'Ouest.

Je peux vous proposer, par contre, d'aller chercher un budget participatif, comme cela a été fait, ou de financer les études qui nous permettraient d'envisager cela sur vos investissements locaux. Malheureusement, vous comprendrez bien, au regard de ces arguments, que je ne peux, pour le moment et dans le contexte actuel, émettre un avis favorable à votre vœu. Je ne vais pas vous demander de le retirer parce que je sais que vous ne le ferez pas, mais je regrette et ne peux pas y donner un avis défavorable.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix le vœu n° 101, avec un avis défavorable de l'Exécutif...

Pardon, je ne vous ai pas demandé s'il était maintenu.

Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2021 DJS 30 - Subvention (121.500 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec le Comité des O.M.S. et 12 O.M.S.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 30 relatif à l'attribution d'une subvention et de conventions pluriannuelles d'objectifs avec le "Comité des O.M.S." et 12 O.M.S.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Je vais mettre les pieds dans le plat. C'est une question que tous les élus se posent : à quoi servent les O.M.S. ? Pour cela, la Maire de Paris avait confié une mission à Sergio TINTI dans le précédent mandat. Sergio TINTI avait soumis quelques préconisations. Je pense qu'il serait bien que l'on se penche aujourd'hui sur ces préconisations, puisque l'on vote la subvention aux O.M.S. Je crois qu'il faut faire bouger les choses. Si je prends l'O.M.S. du 12e arrondissement, que je connais bien, il participe à la plaquette des associations sportives. C'est très bien. Il participe à l'organisation de la fête des sports du 12e arrondissement, aux jeux sportifs et à beaucoup de manifestations sportives, à travers la subvention que nous allons voter tout à l'heure. Mais est-ce que c'est suffisant ? Est-ce que l'on ne doit attendre que cela d'un O.M.S. ?

Je considère que l'O.M.S. doit être au cœur du projet sportif d'arrondissement. C'est-à-dire qu'un office municipal des sports doit être le lieu de concertation et de démocratie participative qui rassemble l'ensemble des acteurs du sport, que ce soit les associations sportives, mais aussi nos professeurs de la Ville de Paris qui interviennent dans le milieu scolaire, que ce soit l'Education nationale, les entreprises qui interviennent dans le sport et permettent de dégager un projet d'arrondissement. On a l'équivalent avec les associations : cela s'appelle les "CICA". Ils ne vivent pas beaucoup, mais ils existent.

Peut-être que nous devrions nous pencher sur cette question : est-ce que l'on ne doit pas entamer une nouvelle démarche de démocratie participative dans le sport avec les O.M.S. ? Avec la maire du 12e arrondissement, nous allons inaugurer cela dans le 12e arrondissement puisque, la semaine prochaine, nous lançons une soirée de discussion sur le projet sportif d'arrondissement. Nous allons évoquer l'ensemble des thématiques qui concernent l'arrondissement, que ce soit les manifestations sportives, les créneaux attribués aux associations, la question de la lutte contre le racisme, contre les discriminations, contre le sexisme dans le sport, l'organisation des manifestations sportives.

Et puis, une autre étape...

Je vois, Madame DATI, que vous continuez à couper la parole. Cela ne vous a pas suffi, hier, que M. BROSSAT vous réponde. Nous avons encore la preuve, Mesdames et Messieurs, de l'attitude de Mme DATI qui donne l'exemple à de nombreux élèves dans toute la France en coupant la parole sans arrêt à tous les interlocuteurs. Merci de montrer l'exemple à l'ensemble des enfants de la France. Bravo.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Madame DATI, c'est Nicolas BONNET-OULALDJ qui a la parole.

Madame DATI, s'il vous plaît !

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Vous avez fait le "buzz" !

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nicolas, stop ! Stop ! Stop !

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, je demande une interruption de séance.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Elle est de droit.

Deux minutes d'interruption de séance.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix heures six minutes, est reprise à dix heures huit minutes, sous la présidence de Mme Célia BLAUDEL, adjointe).

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose de reprendre nos débats et vraiment, je le dis, dans la sérénité et la responsabilité qui nous caractérisaient bien ce matin, et surtout dans le respect de la parole des unes, des uns et des autres. On avançait bien.

2021 DJS 30 - Subvention (121.500 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec le Comité des O.M.S. et 12 O.M.S. (Suite).

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Je redonne la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ. Il vous restait environ 2 minutes 30 pour poursuivre votre intervention. Je vous remercie.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je disais que nous allons organiser, lancer et initier - je suppose que d'autres maires d'arrondissement le feront - le projet sportif d'arrondissement. L'un des objectifs est de remettre de la

concertation et de la démocratie participative au cœur de ces projets d'arrondissement, et que les offices des sports jouent pleinement ce rôle.

Deuxième aspect, qui serait la prochaine étape puisque l'on a beaucoup parlé des équipements sportifs, c'est d'installer aussi - je pense que c'est quelque chose qui peut se faire avec les offices des sports - des conseils d'usagers. Nous avons beaucoup évoqué la question des créneaux et celle de l'état de nos équipements également. Avoir des visites régulières, tous les ans, avec l'ensemble des usagers et faire le point avec les usagers sur l'utilisation de nos équipements, la relation usagers/personnel de la DJS, est quelque chose d'intéressant à mon avis.

Voilà pourquoi cette subvention aux offices des sports est la bienvenue, mais dans l'objectif de passer à une nouvelle étape dans le rôle des offices des sports dans nos arrondissements.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je partage totalement l'intervention précédente.

Cela demande une vraie réflexion parce qu'entre un adjoint aux sports qui réunit les associations du mouvement sportif pour discuter et exposer les stratégies politiques sportives de la Municipalité ou de l'arrondissement, et l'organisation d'un office du mouvement sportif, cela doit bien être deux choses différentes. S'il y a un office du mouvement sportif, il faut bien discuter de la spécificité de l'office du mouvement sportif. Sa spécificité, c'est qu'il est donc quelque part indépendant. C'est une structure associative. Il a des conventions, certes, avec la Ville, il a des subventions, mais il a une certaine indépendance. Cela veut dire que l'on considère qu'en termes de démocratie associative sportive, il est donc maître de son ordre du jour, de ses projets, tout en étant en bonne intelligence et en discussion avec la Ville.

Je pense qu'il est important de réfléchir. Là, on a la possibilité d'être beaucoup plus novateur dans la réflexion des contre-pouvoirs. Bien évidemment, cela exige en contrepartie un véritable fonctionnement transparent des O.M.S., et une clarification du rapport de la Mairie de Paris et des mairies d'arrondissement avec ces O.M.S.

Je pense que cette discussion est nécessaire. Comme chaque année, je vais remettre les pieds dans le plat sur ce projet de délibération, parce que, chaque année, je m'étonne que l'on se retrouve avec autant de disparités en termes de montant de subventions d'un arrondissement à un autre. Vous avez, par exemple, l'O.M.S. du 16e arrondissement qui va avoir 17.000 euros, quand l'O.M.S. du 20e arrondissement n'aura que 5.000 euros. Pourquoi ces grandes disparités ? Je sais qu'à l'arrivée, les relations entre les élus, l'office du mouvement sportif et les tâches qui sont allouées à l'un ou à l'autre, ne sont pas les mêmes.

Je sais que sur les 2 précédentes mandatures, celles de Frédérique CALANDRA, dans le 20e arrondissement, il y a eu une certaine reprise en main beaucoup de choses et une volonté de tout contrôler. L'office du mouvement sportif, il valait mieux lui sortir un certain nombre de tâches et contrôler en mairie un certain nombre de réalisations. C'est ainsi que je caractérise, d'un point de vue politique, ce qu'a été sa stratégie. C'est ainsi que l'on m'a expliqué : "L'office du mouvement sportif ne s'occupe plus forcément de telle brochure", ou : "Ce n'est pas lui qui gère tel et tel type d'événement", ou : "Son local n'est plus du tout le même, il est maintenant beaucoup plus petit".

Mais où ces choses ont-elles été démocratiquement discutées ? Où ? Quand ? Comment ? Jamais le Conseil du 20e arrondissement n'a eu une réflexion, un débat ou une délibération. Parce que tout peut s'entendre. Vous pouvez imaginer un office du mouvement sportif très clientéliste qui déciderait tout dans son coin et pourrait arbitrairement décider des créneaux. Cela poserait un problème, on ne serait pas d'accord. Mais quand est-ce que l'on décide, et où, et comment, du rapport de l'adjoint aux sports avec l'ensemble du mouvement sportif et, quelque part, l'ensemble des habitants dans leur accès aux équipements, et comment tout cela est organisé ?

J'estime qu'il faut absolument que, dans chaque arrondissement, il y ait à chaque fois une réflexion. Il ne s'agit pas de vouloir que chaque arrondissement fonctionne de la même façon, mais qu'il puisse y avoir un échange d'expérience entre les arrondissements pour que l'on comprenne bien quels sont les principes politiques qui ont prévalu au choix de tel ou tel rapport avec les offices du mouvement sportif.

Pour l'instant, on a un projet de délibération qui ne nous dit rien sur ce qui se passe dans les différents arrondissements, sur ce que font les O.M.S. Il faudrait un rapport de l'Inspection générale des services qui nous permette d'analyser et de nous éclairer sur ce qu'ils font. Je sais que, dans le 20e arrondissement, ils ont un rôle essentiel dans l'accompagnement de chaque association sur leurs difficultés. Il y a vraiment un échange d'expérience entre les associations par le biais de l'office du mouvement sportif, qui est très utile et rarement raconté. Leur participation et leur dynamique avec l'ensemble des associations lors des manifestations sportives sont importantes.

Que l'on puisse savoir ce qui se passe réellement dans chaque arrondissement et que l'on ait un débat politique sur la conception de la démocratie dans le mouvement sportif avec les usagers et les adhérents.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Il va falloir conclure, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je vous remercie. C'est fini.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Parfait.

La parole est à M. Karim ZIADY, pour vous répondre.

M. Karim ZIADY. - Merci, Madame la Maire.

Merci à Danielle SIMONNET et à Nicolas BONNET-OULALDJ pour leurs interventions respectives. Cela me permet d'intervenir sur ce projet de délibération que l'on présente chaque année pour subventionner les offices du mouvement sportif.

Tout d'abord, je voulais remercier toutes les O.M.S. et leurs dirigeants pour l'aide qu'ils ont pu apporter cette année pour la rentrée sportive, qui a été très compliquée pour les clubs. Ils ont été présents. Dès le début de la mandature, on leur a demandé effectivement de se réinventer, de fonctionner autrement, d'être beaucoup plus transparents. On travaille activement sur ce sujet. C'est vrai qu'une O.M.S., par le passé, c'était essentiel parce qu'il n'y avait pas Internet ni les réseaux sociaux. Si l'on n'avait pas le guide de l'O.M.S. pour savoir à qui s'adresser et comment s'inscrire dans une association ou un club sportif, on ne pouvait rien faire. Aujourd'hui, il faut réinventer tout cela.

Je ne vais pas rappeler le rôle de l'O.M.S. Je voulais répondre tout d'abord à Nicolas BONNET-OULALDJ qu'effectivement, c'est tout le rôle du contrat sportif d'arrondissement. L'O.M.S. doit être au cœur de ce contrat sportif, mais c'est aussi - je le dis pour toutes les mairies d'arrondissement - aux mairies d'arrondissement de définir la relation qu'elles souhaitent entretenir avec leurs O.M.S. C'est pour cela, Madame SIMONNET, que les subventions sont différentes d'un arrondissement à l'autre. On l'assume parfaitement parce que chaque O.M.S. a ses particularités, son envergure et ne fait pas exactement les mêmes choses. Il y a beaucoup plus de clubs et d'associations sportives dans le 16e arrondissement que dans le 20e arrondissement. Il y a beaucoup plus d'activités dans le 16e arrondissement que dans le 20e arrondissement. C'est pourquoi l'on définit des subventions différentes en discutant avec chaque mairie d'arrondissement du montant de la subvention que l'on doit attribuer.

Pour éviter les risques de clientélisme, dont vous avez parlé, on a pris la décision, par exemple, de ne pas associer les O.M.S. à l'attribution des créneaux sportifs d'arrondissement, puisque l'on considérerait justement que cela pouvait être un risque.

Ce que je peux ajouter, puisque cela a été évoqué, sur le rapport de l'Inspection générale de la Ville de Paris sur les O.M.S. en mars 2016, c'est que ce rapport a proposé plusieurs recommandations et qu'elles sont suivies pour la plupart. On travaille sur ce sujet, peut-être que l'on ne va pas assez vite, pour redéfinir le rôle des O.M.S. Peut-être qu'il faut effectivement aller vers des conseils d'usagers. Certaines O.M.S. le font, d'autres pas. C'est vrai que, d'un arrondissement à l'autre, c'est très différent. Peut-être avoir une discussion arrondissement par arrondissement.

Je voulais quand même féliciter beaucoup d'O.M.S. qui font énormément de choses, peut-être pas de façon assez visible. Mais il y a beaucoup d'activités, d'événements organisés. Un O.M.S., ce n'est pas juste remettre des médailles et organiser le forum des sports. C'est sonder les clubs, faire remonter leurs problèmes, les accompagner, faire de l'information juridique, essayer de les aider dans la logistique quand il faut organiser un événement. C'est extrêmement précieux, mais ce n'est pas forcément assez visible. Je pense qu'il faut évidemment améliorer tout cela.

Je vous invite à voter ce projet de délibération qui est très important.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 30.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DJS 30).

Mes chers collègues, nous en avons fini avec les dossiers relevant de la 7e Commission.

Compte rendu de la 8e Commission.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant aborder les travaux de la 8e Commission.

Conformément au règlement intérieur du Conseil, je donne la parole à son Président, M. Alexis GOVCIYAN.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Madame la Maire.

Je serai très bref, car il est inhabituel d'introduire les travaux d'une Commission, en l'occurrence les travaux de la 8e, alors que la plupart des dossiers majeurs qui étaient concernés par cette Commission ont déjà été traités.

Je souhaite juste vous rappeler et rappeler à nos collègues, mais vous le savez déjà, que plusieurs groupes politiques ont regretté que la communication sur l'accélération de la transition écologique ait été le réceptacle de 17 projets de délibération, limitant ainsi considérablement le temps de parole des groupes politiques.

Pour l'ordre du jour de notre Commission, il s'agissait de plus de 40 projets de délibération, 47 très exactement, relevant des délégations de Mmes BROSEL et PULVAR, ainsi que de MM. LETISSIER, LERT et NAJDOVSKI. Je les remercie pour leurs éclairages et leurs interventions pendant la Commission.

Par ailleurs, 13 amendements, 10 vœux rattachés et 6 autres vœux non rattachés, proposés par les groupes politiques et soumis à l'examen par les membres de la Commission, étaient traités lors de notre dernière séance.

Après cette longue séquence sur les projets de délibération et à l'initiative de Dan LERT, adjoint à la Maire de Paris, notre Commission a été informée des résultats de l'étude "Paris face au changement climatique". Je souhaite le remercier ainsi que Julie ROUSSEL, de la DEVE, pour leur présentation à la fois claire et dynamique.

Compte tenu de cet ordre du jour chargé, qui a déjà été traité, donc je n'y reviens pas, notre séance a permis une nouvelle fois des échanges à la fois utiles et consensuels. Je souhaite remercier et saluer l'engagement de nos vice-présidentes, Chloé SAGASPE et Véronique BALDINI.

Je souhaite aussi remercier toutes celles et ceux qui ont voulu y prendre part.

Enfin, je souhaite remercier l'équipe administrative pour son engagement.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Président.

2021 DPE 42 - Aide au développement du compostage de proximité. - Convention entre la Ville de Paris et le SYCTOM.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous allons donc commencer l'examen des dossiers par le projet de délibération DPE 42 concernant une aide au développement du compostage de proximité - Convention entre la Ville de Paris et le SYCTOM.

Je donne la parole à Mme Léa VASA.

Mme Léa VASA. - Merci, Madame la Maire.

Bonjour, chers collègues.

C'est un projet de délibération important puisque nous allons acter le fait que le SYCTOM va aider la Ville de Paris à déployer des composteurs de quartier, du compostage de proximité, donc des bacs, soit avec des lombrics à l'intérieur, comme vous pouvez mettre dans un local poubelle ou même sur du bitume, soit que vous mettez en pleine terre pour mettre toutes vos épiluchures et votre marc de café, etc. Pour celles et ceux qui ne le font pas, je vous invite à trier vos biodéchets. C'est très facile. Quand c'est bien fait, il n'y a ni odeur ni moucheron. Je le précise.

Des dispositifs qui sont particulièrement demandés par les Parisiens et les Parisiennes, mais, paradoxalement, qui peinent un petit peu à trouver leur public, parce que l'information est connue mais il faut quand même aller la chercher.

La première intervention que je voulais faire - Mme BROSEL connaît mieux le sujet que moi - c'est que l'on a besoin de faire un grand plan de communication pour faire connaître ces dispositifs. Le SYCTOM nous aide. Il finance ces dispositifs. Il faut que l'on puisse les amener aux Parisiens et aux Parisiennes qui ont envie de le faire. Il faut que l'on aille les chercher en porte à porte, chez eux, qu'on leur montre comment cela fonctionne et qu'on les aide à installer ces dispositifs. Pour cela, il faut tout simplement des moyens humains.

En plus, la question du tri des déchets alimentaires va vraiment se massifier en 2023 puisque l'on va devoir offrir une solution à tous les usagers. Il faut vraiment que l'on puisse avoir une vision ambitieuse sur ce déploiement.

Par ailleurs, ce n'est qu'un maillon de la chaîne du tri des déchets alimentaires. Evidemment, ce n'est pas la seule solution qui pourra permettre de tout valoriser. Question un peu annexe, je suis désolée de me saisir de ce projet de délibération pour la poser : qu'en est-il du déploiement de tous les points d'apports volontaires qui sont aujourd'hui déployés sur les marchés alimentaires ? Quel est le projet prévu pour les années à venir pour que l'on massifie encore ces points jusqu'en 2023 ?

Et puis, finalement, comme le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas, et pour inciter encore à ce geste de tri, où en est-on de l'expérimentation de la tarification incitative, que nous portons toutes et tous ici, qui permettra sûrement de massifier ce geste-là ?

Je vous remercie beaucoup.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup.

Merci, chère Léa VASA.

Comme vous, je ne sais pas si c'est un projet de délibération majeur, mais c'est un projet de délibération important et, en tout cas, qui a et aura un impact sur la vie quotidienne des Parisiens et sur la façon dont nous réduisons nos déchets et valorisons ceux qui restent.

Merci d'avoir souligné que ce projet de délibération vient finaliser le partenariat entre la Ville de Paris et le SYCTOM sur le compostage, notamment de proximité, avec un financement qui passe à 100 % du matériel de compostage par le SYCTOM. C'étaient 90 % précédemment. Cette décision ne doit rien au hasard. Elle doit à la mobilisation de beaucoup d'entre nous, de beaucoup d'entre vous, notamment au sein du Conseil syndical du SYCTOM.

Je redis que le compostage est l'une des solutions indispensables à la valorisation des déchets alimentaires. Vous avez raison de souligner que c'est l'un des défis qui est devant nous et que la date du 1er janvier 2024 arrive rapidement.

Que faisons-nous et qu'allons-nous continuer à faire ensemble sur ce sujet tout à fait fondamental ? D'abord, nous allons continuer à déployer des sites de compostage collectif dans l'espace public parisien. Il y en a aujourd'hui 45. Il y a eu, je crois, le week-end qui vient de passer, l'inauguration d'un nouveau composteur collectif de quartier. Nous allons continuer, évidemment. Mais il y a également, vous le savez, 400 composteurs installés dans des équipements publics, notamment scolaires ou de restauration collective, et près de 900 composteurs en pieds d'immeuble. Rien que ce mois-ci, nous allons installer 15 nouveaux composteurs dans des immeubles, mais aussi un dans une crèche municipale et un autre dans un centre d'hébergement d'urgence.

Nous comptons bien continuer, notamment avec l'aide des projets qui sont en train d'être examinés par les services suite à l'appel à projets "Compostage de proximité", pour soutenir ces projets de compostage collectif qui vont pouvoir également accompagner des projets innovants de compostage quasi semi-industriel. 33 projets sont déposés à ce stade. Nous reviendrons vers vous une fois que l'examen technique aura été terminé.

Oui, nous souhaitons continuer à multiplier tous les dispositifs en nous adossant au mode de vie des Parisiennes et des Parisiens. J'ai déjà eu l'occasion de l'évoquer rapidement en réponse à la question d'actualité du groupe "Génération.s" : en poussant la porte des écoles. Merci aux arrondissements volontaires avec lesquels nous travaillons et qui, du coup, entraîneront tous les autres pour faire en sorte qu'un certain nombre d'écoles soient également des lieux dans lesquels on puisse apporter ses restes de repas et ses déchets alimentaires pour qu'ils soient valorisés et transformés en compost ou en biogaz.

A la fin de l'année - c'était un peu à marche forcée, mais les services de la DPE ont été présents - nous allons continuer à déployer sur l'ensemble des marchés alimentaires de la Ville de Paris la possibilité d'y apporter ses déchets alimentaires. Je reviendrai vers les maires d'arrondissement, les adjoints en charge de la propreté et de la réduction des déchets, pour voir comment nous pouvons aller encore plus loin avec des points d'apport dans l'espace public. Notre ambition est grande, et nous allons tout faire pour arriver à la rendre concrète et matérielle.

Un mot en réponse à votre interrogation sur la tarification incitative, puisqu'après que nous ayons échangé dans cette Assemblée, une étude a démarré en septembre. Elle est menée par un cabinet de conseil qui a été mandaté pour faire un état des lieux de l'ensemble des sujets concernant les déchets quantitatifs et qualitatifs, de l'organisation de la collecte, et puis, surtout, d'étudier la faisabilité technique d'une tarification incitative, les résultats que l'on pourrait en attendre, de même que son coût.

Tous les partenaires de la Ville seront associés, bien sûr le SYCTOM, mais également l'ADEME, dont l'expertise en matière de tarification incitative n'est pas à démontrer aujourd'hui. Normalement, nous devrions avoir un premier rendu en janvier 2022. Je reviendrai évidemment vers chacune et chacun d'entre vous sur ce sujet important.

Merci à vous.

(M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, remplace Mme Célia BLAUDEL au fauteuil de la présidence).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 42.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DPE 42).

2021 DVD 98 - Approbation d'un contrat de concession de service public portant sur la production, le transport, le stockage et la distribution d'énergie frigorifique à Paris.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 98 concernant l'approbation d'un contrat de concession de service public portant sur la production, le transport, le stockage et la distribution d'énergie frigorifique à Paris.

La parole est à M. David ALPHAND, pour 5 minutes.

M. David ALPHAND. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est à Jacques Chirac et à notre famille politique que Paris doit la structuration et le développement de son réseau de froid. Je me dois de rappeler cette vérité historique en préambule, car, curieusement, l'exposé des motifs du projet de délibération qui nous est soumis ce matin l'occulte. Mais le souci environnemental n'est ni le monopole du groupe "Ecolo", ni une exclusivité confisquée par la Maire de Paris, qui se contente, en l'espèce, de suivre un chemin depuis longtemps tracé. La Municipalité de Jacques Chirac avait, en son temps, fait un choix judicieux pour développer l'énergie frigorifique : celui de la concession. Ce montage permet de faire porter des investissements importants par un opérateur privé, d'avoir un droit de regard néanmoins sur les tarifs et de transférer le risque d'exploitation au concessionnaire.

L'actuelle concession arrivant à son terme en 2022, vous avez eu la sagesse de vous maintenir dans ce cadre juridique et économique. Nous souscrivons à cette orientation, comme nous adhérons à la volonté de donner un nouvel essor à ce réseau, garant d'une meilleure résilience de la Ville face au réchauffement climatique et participant d'une transition énergétique raisonnée. Pour autant, les conditions de passation de cette nouvelle concession nous interpellent, tout comme les conséquences à attendre de l'attribution qui nous est proposée.

Que penser en effet d'une procédure de mise en concurrence dont le principe de confidentialité a été violé ? Car il y a bien eu violation des règles élémentaires prévues par le Code de la commande publique. Le 3 septembre, soit plusieurs semaines avant que les élus parisiens n'aient à connaître du fruit de l'appel d'offres, le journal "Marianne" divulguait ainsi le résultat de la mise en concurrence, dans un article titré : "Engie remporte le mégacontrat du réseau de froid à Paris".

Ma première question est donc très simple : comment l'Exécutif explique-t-il de telles fuites sur un contrat ultrasensible d'un montant de 2,40 milliards d'euros, où la concurrence est exacerbée et le secret commercial une priorité ? Quelle démarche l'Exécutif a-t-il prise pour tirer au clair ces fuites graves et pour que l'on n'en vienne pas à parler demain des "Hidalgo leaks" ? Vous devez vous expliquer.

L'affaire ne s'arrête pas là, car, selon "Marianne", décidément bien informée, cette mise en concurrence a donné lieu à une "remontada" pour le moins troublante. La société Climespace aurait ainsi comblé un retard conséquent sur ses 2 concurrents. "Marianne" affirme que l'offre des concurrents de Climespace était financièrement plus avantageuse pour la Ville, avançant même un écart de 200 millions d'euros. Une paille. Pourtant, en 16 pages d'exposé des motifs, l'Exécutif réussit le tour de force de littéralement escamoter les 2 concurrents de Climespace sans jamais remettre en perspective l'offre de cette dernière avec celle de ses concurrents, de sorte qu'il est absolument impossible à cette lecture de comprendre pourquoi les 2 autres ont été écartés.

Pouvez-vous donc nous préciser ce matin cette analyse comparative, sans laquelle il paraît illusoire de se forger une opinion ? Je vous le dis tout de suite : il ne suffira pas de nous annoncer que l'offre de Climespace est beaucoup plus détaillée.

Dans le même esprit d'éclaircissement de ce dossier décidément bien ténébreux, pouvez-vous nous assurer du caractère réaliste des choix techniques retenus, notamment des implantations des nouvelles centrales prévues par le concessionnaire ? Au cours de la procédure, notre collègue René-François BERNARD a en effet soulevé cette difficulté au regard des contrats d'urbanisme et du bâti parisien. Surtout, quels seront les tarifs consentis aux usagers parisiens ? La question des tarifs est éminemment importante, plus spécialement pour les particuliers, car ces tarifs seront-ils compétitifs sur le long terme par rapport aux "clims" concurrentes du réseau frigorifique ?

L'attribution, et j'en conclurai par-là, de la concession de l'énergie frigorifique à Paris représente un choix stratégique fort pour notre Ville, qui s'engagera sur le long terme. Notre groupe y attache une importance toute particulière. Pour le moment, vous ne nous avez convaincus ni de la rigueur dans laquelle vous avez conduit cet appel d'offres, ni de la fiabilité de la solution retenue. En conséquence, sauf meilleures explications de votre part ce matin, nous serons amenés à voter contre et à saisir, le cas échéant, la justice.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, pour cinq minutes.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Quelle intervention étrange, Monsieur ALPHAND. Nous nous sommes croisés hier à la bibliothèque pour consulter le rapport d'appel d'offres.

(M. ALPHAND, hors micro.)

Moi aussi, cela tombe bien, puisque l'on s'est croisé au même endroit. C'est original, comme intervention.

Avant d'aller sur mon intervention, le principe de confidentialité. Oui, bon, les journalistes ont découvert quelque chose en septembre alors que la procédure était terminée. Comme vous devez le savoir, puisque vous êtes un spécialiste des marchés publics, et vous pouvez écouter ma réponse, c'est une procédure négociée, donc de fait.

Monsieur ALPHAND...

Je parle à la salle, alors. Vous regarderez la vidéo après mon intervention. C'est pareil.

La procédure négociée veut dire que chaque concurrent discute avec les services de la Ville et modifie sa proposition en fonction de ce que demandent les services de la Ville. C'est donc tout à fait logique. C'est le principe même, tout justement dans ce type de dossier, d'avoir des procédures négociées, parce que c'est tellement technique et pointu qu'entre la première proposition qui est faite et la dernière, les choses évoluent pour tous les concurrents.

C'est vrai qu'ici, on est dans une situation assez particulière. On avait trois concurrents, mais, en fait, on avait un duopole, avec, d'un côté, Engie, et de l'autre, Veolia, avec toute la complication qu'il y a aujourd'hui sur le devenir de Suez. Est-ce qu'une partie de Suez va aller chez Engie ou chez Veolia ? On est dans des sujets où il n'y a pas de situation concurrentielle, donc l'important est de construire de beaux projets.

Je vais revenir sur ce qui est soumis au vote, c'est-à-dire le contrat et l'attribution du marché. Et puis, si vraiment il y a des problèmes de concurrence, je pense que c'est plutôt à Veolia, à Dalkia, à faire appel, plutôt qu'à des élus, comme cela a été le cas du marché du mobilier urbain, où les concurrents de Decaux avaient fait appel et la justice leur avait donné raison sans qu'il n'y ait eu de problème de la part des services de la Ville. En tout cas, la procédure a été refaite.

Laissez-moi parler, s'il vous plaît.

On va venir sur le fond du dossier, et donc, sur le contrat qui est vraiment très intéressant. Je remercie les services de la Ville parce que j'ai rarement vu des contrats aussi complets et précis qui permettaient déjà de bien cadrer ce qu'il y a à faire. Après, c'est sûr qu'il y a un risque industriel pris par Engie, en l'occurrence. Bien sûr, il faudra qu'ils suivent la proposition qu'ils ont faite. Engie n'est quand même pas une petite entreprise, on peut leur faire confiance sur ce point.

Ce que je remercie dans ce contrat, d'abord, c'est le fait qu'il y a un lien avec le réseau de chaleur. Je sais qu'avait été mise en débat la possibilité de fusionner réseau de chaleur et réseau de froid. Je pense qu'il est dommage que les deux concessions n'arrivent pas à échéance en même temps, notamment sur le report. C'est-à-dire que l'on doit réfléchir un moment sur l'opportunité qui a été mise en avant de fusionner ces deux réseaux. On le voit très bien dans tout ce qui est écrit dans ce contrat : il y a énormément de points communs entre les réseaux de chaleur et les réseaux de froid. Souvent, c'est le même type d'énergie qui peut faire soit du froid, soit du chaud. La récupération de la chaleur fatale va être revendue au réseau de chaleur. C'est quelque chose de très intéressant qui manquait jusqu'à présent.

L'autre élément très intéressant - c'est bizarre que vous ne l'ayez pas vu, parce que nous l'avons vu - c'est le plan d'investissement quinquennal. C'est-à-dire que la Ville n'a pas le droit de faire un PIM de cinq ans, mais, eux, tous les cinq ans, vont refaire un plan quinquennal. C'est une très bonne chose. Cela veut dire que l'on va pouvoir suivre tous les cinq ans les investissements. On va donc vérifier si les propositions d'Engie sont bonnes ou pas, et c'est important.

L'autre élément très important - j'ai été très surpris, bravo les services - c'est tout le chapitre sur l'insertion par l'activité économique. Je n'ai jamais vu quelque chose d'aussi complet : le nombre d'heures, le type de service auquel on peut faire appel, le fait d'aller au-delà de la proposition. Franchement, c'est très bien. Il faut vraiment mettre en avant ce type de rédaction. Les autres services de la Ville, je vous conseille d'aller regarder comment cela a été rédigé parce que c'est très bien.

L'autre élément très important, c'est l'article 56 sur les énergies renouvelables. Le fait que l'on raisonne bien, si vous vous rappelez du débat que l'on a eu au début du Conseil de Paris sur la question de l'énergie, l'importance du réseau de chaleur et du réseau de froid, c'est que c'est la seule énergie qui est vraiment contrôlée localement, qui est résiliente. On voit bien que la réflexion a été menée pour avoir un système énergétique intégré avec la question des E.N.R. et de la récupération des énergies fatales. Bravo par rapport à cela.

Pour en venir à la question que vous posez, c'est sur le suivi de cette DSP. C'est le comité de suivi de pilotage, page 150, l'article 78, point 2. Par rapport à la concession passée, il y a quelque chose de très intéressant et très

important. On va pouvoir avoir un comité de suivi dans lequel les élus pourront participer. Je suppose que les élus de l'opposition y seront aussi partie prenante.

Le dernier élément, c'est un petit détail, mais, pour moi, ce n'est pas un petit détail. C'est l'article 93, point 3, sur les droits de propriété intellectuelle. Je n'ai pas le temps de le lire, mais je conseille de le lire. On ne fait pas la même erreur que l'on avait faite sur le premier contrat de Vélib'. A la fin de la future concession, on aura la propriété intellectuelle de tout ce qui aura été fait par la concession. Je rappelle le problème que l'on a eu sur Vélib'1 : il a fallu que l'on rachète une partie des contrats à Decaux, et cela nous a coûté cher.

C'est dommage parce que je serais bien revenu sur Jacques Chirac. Ce que vous oubliez, c'est que le Jacques Chirac que vous citez, c'était le Jacques Chirac vraiment gaulliste. Pourquoi ce réseau de froid a-t-il pu être mis en place ? Parce qu'à l'époque, c'était Gaz de France qui était à l'origine de cela et qu'il n'y avait que les opérateurs publics qui pouvaient prendre le risque de faire un investissement sur le long terme...

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Si vous voulez bien conclure, s'il vous plaît.

M. Jérôme GLEIZES. - Et donc, c'est grâce à cela que l'on a réussi à avoir le meilleur réseau de froid d'Europe et le troisième du monde.

Merci de cette attention et, bien sûr, votez ce projet de délibération.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur GLEIZES.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA, pour cinq minutes.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous aussi, nous voterons ce projet de délibération. J'ai l'impression que M. ALPHAND aime plus les effets de manche dans ce Conseil que l'intérêt concret des Parisiens. On peut effectivement se demander l'origine des fuites et ce serait intéressant de regarder cela.

Avant toute chose, je ne peux faire l'économie ici des conclusions du dernier rapport du GIEC, puisqu'il y a quand même un gros débat. Cela s'insère effectivement dans le débat que l'on a déjà eu au niveau de la transition écologique. Mais, tout de même, rappelons-le : les précédents rapports qualifiaient la responsabilité de l'activité humaine dans le réchauffement climatique comme extrêmement probable. Mais, le rapport d'août dernier l'a qualifiée de responsable sans équivoque du réchauffement climatique, provoquant des changements rapides dans l'atmosphère, les océans, la cryosphère et la biosphère. On s'achemine vers une augmentation des températures de l'ordre de 1,5 degré dès 2030.

C'est dans ce contexte qu'il s'agit d'agir fermement et rapidement pour réaliser cette transition écologique, en premier lieu énergétique. Ce réseau de froid urbain, nous ne sommes pas la seule collectivité à l'avoir développé, mais à cette échelle, nous sommes "leaders". C'est une question ambitieuse et très importante par rapport au confort d'été. Il permet de fournir une climatisation que je qualifierais d'écologique. On est à une production de 7 grammes de CO2 par kilowattheure, ce qui est extrêmement notable, liée aux principes thermodynamiques de ces machines thermiques. C'est donc un outil essentiel de la transition écologique de notre ville que nous devons développer et promouvoir. C'est tout l'intérêt de ce projet de délibération : il prévoit un schéma ambitieux de développement et d'extension du réseau sur Paris.

Nous plaidons depuis longtemps pour l'extension de ce réseau. Nous ne pouvons que constater que cette DSP d'aujourd'hui concerne essentiellement des grands comptes issus d'activités du secteur tertiaire, des grands commerces, des grands hôtels. C'est très bien et cela permet de baisser l'empreinte écologique et l'empreinte carbone de notre ville. Mais nous pensons qu'il faut aussi développer ce réseau à destination du service public pour l'étendre au-delà de l'aspect commercial, au-delà des acteurs privés, pour le développer au service de l'intérêt général.

Nous ne pouvons que saluer les termes de la nouvelle convention et de la nouvelle concession de ce réseau de froid, qui permettra, selon les chiffres du projet de délibération - si ces investissements sont tenus jusqu'au bout, et ce sera intéressant de les suivre - de couvrir 45 % des besoins de climatisation identifiés sur tout Paris. C'est une évolution très importante, comparée à ce qu'elle était jusqu'ici. La majeure partie des équipements de santé seront couverts, ce que nous saluons et qui est plus qu'intéressant, mais aussi certains petits commerces.

Un certain nombre d'équipements publics et collectifs dans lesquels les usagers subissent de plein fouet les effets de la chaleur, ne sont toujours pas concernés par le projet de délibération et par la concession telle qu'elle est prévue dans le plan. Nous pensons que l'objectif d'accroissement des abonnés au réseau ne doit pas être limitatif et que l'on doit l'étendre sur les usagers publics et collectifs. En particulier, nous visons deux publics : le public des jeunes et celui des plus âgées. Nous savons que ce sont les publics les plus vulnérables par rapport aux pics de chaleur. On se souvient que, dans certaines écoles, on a dû fermer des classes face à des températures beaucoup trop importantes lors des pics de chaleur. Dans d'autres classes, on ne les a pas fermées, mais on pouvait avoir des classes avec plus de 30 degrés, où les professeurs n'exerçaient certes pas leur droit de retrait. Les enfants étaient

accueillis, mais uniquement dans l'intérêt pédagogique des élèves, dans des conditions qui n'étaient pas acceptables.

Ce que nous ne cessons de répéter et de proposer, c'est que cette DSP devrait concerner et connecter de plus en plus d'établissements scolaires, notamment la majorité des écoles, en n'assurant évidemment pas une climatisation de toutes les salles, mais en permettant que quelques salles dans chaque école puissent être branchées pour éviter la fermeture de classes, comme on a pu le voir.

Deuxième public en difficulté lors des pics de chaleur, ce sont les populations âgées. Nous savons qu'il y a souvent une corrélation, si ce n'est une causalité, entre les pics de chaleur et la surmortalité, notamment dans les E.H.P.A.D. Nous demandons qu'il y ait plus de connexions de ce réseau avec ces établissements.

Force est de constater que, jusqu'à présent, nous sommes un peu en deçà sur ces deux exigences. Nous ne cessons de le répéter : la transition écologique sera sociale ou ne sera pas. Elle doit concerner tous les publics, notamment les services publics en matière d'énergie. Nous voudrions que le développement de ce réseau, au-delà de s'étendre pour des commerces, comme il le fait aujourd'hui, concerne aussi les services publics.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour cinq minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, je regrette vraiment que l'on n'ait pas eu, pour le coup, un débat organisé qui regroupe la question de Climespace et celle de la C.P.C.U., plutôt que d'avoir le débat organisé fourre-tout de mercredi matin qui mélangeait beaucoup trop de sujets, parce qu'il y a vraiment un débat spécifique sur notre rapport à l'énergie concernant le chaud et le froid par rapport au réchauffement climatique.

Pour moi, dans ce projet de délibération, il y a trois débats : la question de l'urgence écologique, de l'urgence climatique, la question des modalités de ce marché et la question du mode de gestion de Climespace.

Sur le premier sujet - écologique - du fait du réchauffement climatique, nous devons anticiper les fortes chaleurs qui vont être subies à Paris. Et quelle est notre réponse ? Tout climatiser. J'entends les collègues qui disent : "Climespace a un avantage énorme, c'est qu'une climatisation par le réseau de froid est beaucoup moins énergivore que les climatisations individuelles". Bien. Mais ne croyons pas que ce ne soit pas problématique d'un point de vue écologique. Développer une climatisation de tout Paris, même par le biais de Climespace qui est moins coûteuse d'un point de vue énergétique que les climatisations individuelles, cela a un coût en termes de CO2 et un impact écologique. Je vous le dis : la logique productiviste à courir à la climatisation de tout Paris est problématique.

Par ailleurs, j'aimerais qu'il y ait une étude d'impact sur les sous-sols à partir du moment où, quand on nous dit aujourd'hui qu'il y a 83 kilomètres de tuyaux d'eau froide et que l'objectif est de les multiplier par deux, j'aimerais savoir quel est l'impact sur les sous-sols et sur les possibilités éventuelles de non-retour à des reconquêtes en pleine terre à partir du moment où l'on se retrouve avec des canalisations partout. Quel est l'impact ? Je ne maîtrise pas ces sujets très techniques. Mais n'y a-t-il pas des commandes d'études à faire à ce niveau ?

Je pense que nous devons absolument garder le fil de la sobriété énergétique, et donc, de penser qu'un maximum de bâtiments puisse se passer de climatisation et que les rénovations thermiques fassent en sorte qu'ils s'en passent. J'entends que le réseau de climatisation Climespace, pour des hôpitaux, des E.H.P.A.D., des crèches qui seraient dans des bâtiments anciens dans lesquels les réhabilitations thermiques seraient plus compliquées, peut être une nécessité. Mais que l'on ne se mette pas tout de suite à courir en disant : "Génial, on va climatiser tout Paris et c'est ainsi que l'on va répondre au réchauffement climatique". Vraiment, ce serait un mensonge énorme avec des conséquences terribles. C'est la logique du capitalisme vert, terrifiante.

Premièrement, une étude d'impact sur les sous-sols et comment est-ce que l'on privilégie vraiment la reconquête des pleines terres, le rafraîchissement par l'écosystème naturel et le reverdissement de la ville, et comment, par les matériaux biosourcés, on repense la réhabilitation thermique des bâtiments au service de la sobriété. Cela me semble un enjeu majeur. Et que l'on ne se dise pas que tout cela n'est pas forcément nécessaire sous prétexte que l'on aurait la climatisation partout. Au secours.

Deuxièmement, les modalités du marché. Elles me font penser à la tour Triangle. Pourquoi ? Engie va récupérer un chèque de 194 millions d'euros par la Ville du fait de tous les investissements qu'ils ont faits. Le nouvel entrant doit donc aussi verser ce chèque de 194 millions d'euros... enfin, va récupérer ce chèque de 194 millions... Non, c'est l'inverse, pardon. Excusez-moi. La Ville va devoir rembourser à Engie un chèque de 194 millions d'euros du fait de tous les investissements qu'Engie a faits sur le réseau. Le nouvel entrant doit venir avec un chèque de 194 millions d'euros comme ticket d'entrée pour gérer Climespace. Autant dire qu'en termes de mise en concurrence, on est forcément sur un rapport inégalitaire entre les nouveaux candidats à l'entrée et les anciens. Cela coule de source. On est donc sur une problématique dont une partie est similaire à la tour Triangle. Une partie seulement, parce que, dans la tour Triangle, il y a un autre problème que je n'ai pas le temps de développer.

Cela me pose un vrai souci. Je ne comprends toujours pas les explications qui me sont données sur le fait que, par ailleurs, ce mouvement des 194 millions d'euros sur les comptes de la Ville passe sur la variable fonctionnement, alors que c'est de l'investissement, parce que l'on rembourse à Engie sous prétexte qu'ils ont fait beaucoup de travaux d'investissements.

Je vous rappelle aussi l'absence totale de contrôle de la Ville, épinglée par la C.R.C. sur la C.P.C.U., qui est pour moi équivalent sur Climespace. Aujourd'hui, il n'y a pas de contrôle suffisant par la Ville de ses marchés et de la façon dont ils font les travaux dans nos sous-sols.

Dernière chose, je suis désolée, mais il y a une marge de 20 %. Le chiffre d'affaires est de 90 millions d'euros. Le résultat net, c'est 16 millions d'euros. C'est-à-dire que c'est la concession la plus rentable de France qui permet une terrible vitrine pour Engie.

Le retour en régie publique devrait être étudié.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Vous voulez conclure, s'il vous plaît ?

Mme Danielle SIMONNET. - J'ai terminé.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Pour répondre, je donne la parole à M. le Maire, Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, merci pour vos interventions qui vont me permettre de revenir sur cet important projet de délibération d'attribution du réseau de froid au futur délégataire.

J'ai rappelé, à l'occasion de la communication sur la transition écologique, le contexte de nos débats et les résultats de l'étude "Paris face au changement climatique". Vous savez que les besoins en froid vont se multiplier à peu près par 2 d'ici 2040. Nous avons face à nous une multiplication des vagues de chaleur, avec des nuits très chaudes à Paris qui vont se multiplier par 3 d'ici 2030, et par 6 d'ici la fin du siècle.

Paris, avec son réseau de froid, dispose d'un atout majeur pour éviter le recours aux climatiseurs individuels ou aux solutions autonomes de climatisation, qui sont fortement émettrices de gaz à effet de serre et génératrices d'îlots de chaleur. Les principaux objectifs de la délégation de service public, de ce nouveau contrat de concession, vous l'avez souligné, sont d'élargir le périmètre du réseau de froid à tout le territoire parisien, contre à peu près 43 % aujourd'hui, de raccorder plus d'abonnés et de diversifier les abonnés au réseau de froid.

Le groupement Climespace-Engie-R.A.T.P. a été choisi parmi trois offres très compétitives. Il saura s'acquitter de ses missions. Je voudrais souligner la compatibilité avec les objectifs du "Plan Climat" de cette désignation et du contrat de concession. Nous aurons une baisse des consommations de 50 % et une alimentation du réseau par 100 % d'E.N.R. en 2050, dont 68 % à haute valeur environnementale.

Sur la question posée par M. ALPHAND, je vous laisse la responsabilité de vos propos. Je voudrais souligner le travail très important, très rigoureux et très précis qui a été mené par les services de la Ville, que vous avez mis en cause de manière scandaleuse.

Pour mémoire, l'attribution de cette DSP constitue l'aboutissement d'un processus qui a démarré au Conseil de Paris de juillet 2019, séance durant laquelle le schéma directeur sur le froid et le lancement de la délégation de service public ont été approuvés par votre conseil et votre groupe. D'ailleurs, ils ont été associés à la communication de l'Exécutif sur la stratégie de rafraîchissement de la ville initiée par ma collègue Célia BLAUJEL, mon prédécesseur en fonction sur cette délégation.

Comme vous le savez, puisque vous avez pu consulter le règlement d'analyse des offres qui a été mis à disposition par les services de la Ville de manière sécurisée, comme c'est la règle...

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Monsieur ALPHAND, on vous a écoutés avec respect. Veuillez écouter aussi.

M. Dan LERT, adjoint. - Vous avez pu constater que ce règlement d'analyse des offres présente l'ensemble des critères et des justifications qui ont permis de désigner le lauréat, et ce, de manière extrêmement précise. Cette analyse multicritère a permis de retenir la meilleure offre, qui ne se résume pas aux critères financiers. Je vous renvoie à une analyse plus complète du R.A.O.

En ce qui concerne la sécurisation du foncier, des lettres d'engagement très précises ont été détaillées par le futur délégataire, notamment avec la R.A.T.P.

Sur la question du prix et de la compétitivité du prix, le prix proposé sera de 135 euros du mégawattheure, contre 159 euros aujourd'hui. C'est donc une offre compétitive, et beaucoup plus compétitive que les solutions autonomes.

En ce qui concerne les questions qui ont été posées par mon collègue Jérôme GLEIZES, le lien avec le réseau de chaleur est évidemment très important. Il appartiendra au futur délégataire de répondre à toutes les missions et exigences du contrat de concession.

Je voudrais vous indiquer aussi que nous allons mettre en place, comme pour les autres réseaux d'énergie, une commission supérieure de contrôle du froid urbain à laquelle tous les groupes politiques, comme c'est la règle, pourront participer pour mieux contrôler le futur délégataire.

Pour ce qui concerne les questions qui ont été posées par notre collègue Jean-Noël AQUA, je vous remercie pour votre intervention qui souligne le caractère stratégique du réseau de froid pour les différents types de bâtiments parisiens. Je voudrais vous rassurer sur le raccordement à terme des bâtiments publics. Vous avez bien voulu indiquer qu'à terme, nous allons raccorder l'ensemble des hôpitaux parisiens et 315 établissements de soins. Mais le nouveau contrat de concession ne se limite pas à cette ambition. Le lauréat a bien confirmé ses objectifs en prévoyant, à l'issue de cette nouvelle délégation de service public, de raccorder également 44 E.H.P.A.D., 89 écoles, 136 crèches. Voilà pour répondre à vos interrogations sur le raccordement des établissements de petite enfance, scolaires, et pour les personnes âgées.

Madame SIMONNET, vous avez posé la question de la place du réseau de froid dans la stratégie de rafraîchissement urbain. Le froid, c'est l'un des éléments de la stratégie de rafraîchissement urbain. Evidemment, cela n'entrave pas les autres actions de la Ville pour la rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements, qui est une action prioritaire. Je voudrais simplement vous indiquer que le réseau de froid urbain est beaucoup moins émetteur de gaz à effet de serre, consommera moins d'énergie et sera bénéfique pour l'effet d'îlot de chaleur urbain, que j'ai souligné précédemment, par rapport aux solutions autonomes.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Si vous voulez bien conclure !

M. Dan LERT, adjoint. - Oui, pardon.

En ce qui concerne les indemnités de fin de contrat évoquées par Danielle SIMONNET, elles sont bien inscrites dans le budget de fonctionnement de la Ville. C'est toujours le cas. L'indemnité de fin de contrat pour le réseau de froid - les 194 millions d'euros que vous avez évoqués - s'intégrera évidemment au budget de fonctionnement de la Ville. Il n'y a là aucune irrégularité de la procédure.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Je vous remercie, cher collègue.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 98.

Qui est pour ?

Contre ?

(M. David ALPHAND, hors micro).

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DVD 98).

Je rappelle, Monsieur ALPHAND, que je vous ai laissé 5 minutes 40.

Si, si, si. Je note les temps à chaque fois.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux nuisances lumineuses nocturnes provenant des commerces et des bureaux.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Nous examinons donc les vœux référencés n° 102 et n° 102 ter relatifs aux nuisances lumineuses nocturnes provenant des commerces et des bureaux.

La parole est à Mme Corine FAUGERON, pour deux minutes.

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu, présenté dans le Centre par la majorité à l'initiative des écologistes et adopté à l'unanimité, est aujourd'hui soumis à notre Assemblée. Nous remercions le cabinet de Christophe NAJDOVSKI pour son écoute et la qualité du dialogue, qui font que nous avons abouti, ici aussi, à un vœu de la majorité.

La pollution lumineuse est loin d'être anecdotique puisqu'elle est responsable, avec les pesticides, de la disparition des insectes, ces petites bêtes désagréables qu'aucun de nous n'aime, mais qui sont indispensables à notre écosystème. Aujourd'hui, on s'émeut de la disparition des oiseaux. Or, les insectes, même ces affreux moustiques, font partie de leur alimentation. Les oiseaux disparaissent, car, en ville, ils n'ont plus ni habitat, ni nourriture. En revanche, on se mobilise tous pour les insectes pollinisateurs. Mais on oublie que le papillon de nuit en fait partie et qu'il est tout particulièrement victime de cette pollution. Mais les insectes de nuit ne sont pas les seules victimes de cette pollution. La santé des hommes et des femmes est également perturbée et abîmée par cette

pollution. Enfin, on vise à la sobriété énergétique. Les vitrines et les bureaux allumés toute la nuit vont à l'encontre de notre objectif. On lutte contre le gaspillage alimentaire. Nous devons aussi lutter contre le gaspillage énergétique.

Le lieu, Paris Centre, et le calendrier, quelques jours après le 9 octobre, "Jour de la Nuit", ne sont pas dus au hasard. En effet, le Centre concentre plus de 8.000 commerces, ce qui fait 82 commerces pour 1.000 habitants, alors que la moyenne parisienne est de 28 commerces pour 1.000 habitants. Je vous invite à vous promener dans ces rues le soir, après 22 heures, et vous serez impressionnés par tous ces bâtiments vides et illuminés.

La loi dit que les maires sont responsables de son application. Je pense qu'il faut, à l'instar de ce qu'a commencé Paris Centre, écrire aux commerçants contrevenants pour, dans un premier temps, leur rappeler la loi qui a plus de 10 ans. Comme à Strasbourg ou à Lyon, toutes deux capitales françaises de la biodiversité, éteignons les lumières et rallumons les étoiles.

Je vous invite donc à voter ce vœu pour notre santé, pour la biodiversité et pour la sobriété énergétique.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie le groupe Ecologiste de Paris pour son vœu relatif à la réduction des nuisances lumineuses nocturnes provenant des commerces et des bureaux. Je souhaite y répondre en vous proposant un vœu de l'Exécutif, dont le contenu a été construit avec mon collègue Dan LERT.

La pollution lumineuse est un enjeu considérable pour nos villes. Elle a progressé de 94 % en 25 ans, en France, où brillent chaque nuit plus de 11 millions de lampes et lampadaires. 60 % des Européens ne voient pas la Voie lactée et 24 % des Français sont exposés à l'éclairage public jusque dans leur chambre. La pollution lumineuse perturbe également des mécanismes indispensables à la bonne santé des écosystèmes, tel que la pollinisation, comme l'a rappelé notre collègue Corine FAUGERON. La lumière artificielle est également à l'origine de la mortalité massive de nombreux insectes et oiseaux en migration, de la réduction des habitats naturels des chauves-souris ou amphibiens. Le végétal, en particulier les arbres ne sont pas épargnés, puisque la remise en cause de l'alternance jour/nuit peut retarder la tombée de leurs feuilles à l'automne. Pour dire les choses simplement, la pollution lumineuse nuit au monde du vivant.

L'éclairage est aussi un enjeu sur le plan énergétique. Au cours du précédent marché de l'éclairage public, le flux de lumière perdu vers le ciel a été diminué de 28 % entre 2012 et 2019. La conversion à la technologie LED a été bien amorcée. Nous passerons d'ailleurs à 70 % de l'éclairage public en LED d'ici 2030.

Vous attirez notre attention dans votre vœu sur le non-respect par certains acteurs privés de l'obligation d'extinction des éclairages intérieurs de leurs locaux à usage professionnel et de leurs vitrines. C'est un problème identifié puisque nous avons, depuis 2019, ouvert la possibilité de faire des signalements dédiés via "DansMaRue". La future police municipale, qui va d'ailleurs voir le jour d'ici quelques jours - je parle ici sous le contrôle de mon collègue Nicolas NORDMAN - pourra également intervenir sur ce sujet.

Nous mobiliserons également nos réseaux de partenaires, notamment les entreprises du réseau "Paris Action Climat" autour de ces enjeux d'éclairage de commerces et bureaux. Enfin, nous souhaitons accélérer la consolidation de ce que nous appelons la "trame nocturne du territoire parisien", en construisant avec les mairies d'arrondissement une cartographie de cette trame sur leur territoire. Nous pourrions ensuite étudier rue par rue les possibilités de réduction de la pollution lumineuse.

Pour faire le point sur les mesures existantes et nous projeter jusqu'à la fin de la mandature, nous vous présenterons l'année prochaine une feuille de route dédiée au renforcement de cette trame nocturne.

Voilà les éléments que je peux vous donner. Je vous invite à voter le vœu de l'Exécutif en réponse au vœu du groupe Ecologiste de Paris.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

En réponse au vœu n° 102, l'Exécutif a déposé le vœu n° 102 ter.

Est-ce que le vœu n° 102 déposé par le groupe Ecologiste de Paris est retiré au profit de celui de l'Exécutif ?

Mme Corine FAUGERON. - Non.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - D'accord.

Je mets donc au vote le vœu n° 102, avec un avis défavorable de l'Exécutif...

Dans l'Hémicycle. - Il est retiré.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Ah, il est retiré.

Pardon, excusez-moi.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2021, V. 310).

2021 DEVE 93 - Adhésion de la Ville de Paris à l'association "les Deux Rives, quartier circulaire". - Signature des statuts de l'association et versement de la première cotisation annuelle (10.000 euros).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 93 relatif à l'adhésion de la Ville de Paris à l'association "les Deux Rives, quartier circulaire" - Signature des statuts de l'association et versement de la première cotisation annuelle (10.000 euros).

La parole est à Mme Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL. - Monsieur le Maire, chers collègues, je voulais effectivement intervenir sur ce projet de délibération, qui, je dois le dire, me fait très plaisir.

En effet, il marque la réalisation d'une volonté très claire de créer sur notre territoire parisien un projet d'écologie territoriale. C'est donc au cœur d'un quartier d'affaires, sur les 12^e et 13^e arrondissements - je salue leur maire respective et respectif - réunissant au total plus de 5.000 entreprises, que cette association "les Deux Rives, quartier circulaire" va voir le jour. Par la volonté conjointe de la Ville de Paris et de la R.A.T.P., le projet "les Deux Rives, quartier circulaire" d'économie circulaire est né il y a quelques années. L'idée était de mettre autour de la table des entreprises et des associations d'un quartier pour réussir à les mettre en mouvement vers l'économie circulaire, mutualiser des solutions, trouver des problématiques communes et y répondre. C'est ainsi que "Tri en Seine", par exemple, a été créé pour transporter par voie fluviale les déchets de tout un quartier.

La création de cette association aujourd'hui, rendant autonome l'initiative tout en y participant pour la Ville de Paris, prouve que cet objectif est atteint.

Monsieur Florentin LETISSIER, nous vous en remercions.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Pour vous répondre, la parole est à M. Florentin LETISSIER.

M. Florentin LETISSIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Antoinette, mes chers collègues.

C'est moi, chère Antoinette, qui te remercie, puisque ce projet de quartier "les Deux Rives, quartier circulaire", tu l'as lancé sous la précédente mandature. "Les Deux Rives, quartier circulaire" est donc le quatrième quartier d'affaires parisien. C'est un formidable territoire pour porter des projets concrets d'économie circulaire.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Si vous voulez bien écouter notre collègue.

M. Florentin LETISSIER, adjoint. - Merci.

J'insiste sur le fait que l'on travaille à la fois avec des partenaires publics et privés. C'est très important si l'on veut arriver justement à changer d'échelle en matière d'économie circulaire.

Antoinette, vous avez cité la Ville de Paris et la R.A.T.P. On pourrait citer d'autres acteurs, des acteurs privés comme Natixis et Cemex, des acteurs publics comme la Métropole du Grand Paris, la Caisse des Dépôts, Eau de Paris, et des acteurs de l'économie sociale et solidaire comme "Espaces" et "13 Avenir".

Cette logique partenariale nous permet de changer d'échelle en matière d'économie circulaire. Vous avez cité le projet "Tri en Seine". En se constituant en association, ce quartier "les Deux Rives, quartier circulaire" va pouvoir, justement, en se donnant une personnalité juridique, renforcer sa gouvernance, aller chercher de nouvelles ressources financières, notamment un certain nombre d'appels à projets. Je voyais encore, il y a quelques semaines, un appel à projets de l'ADEME avec des sommes considérables pour des projets d'économie circulaire. Grâce à cette structure associative, nous allons pouvoir démultiplier notre action. Nous allons pouvoir intervenir sur des nouvelles filières dans ce quartier, notamment la filière de consignes pour réemploi et celle autour du textile circulaire.

Ce projet de délibération vient acter la création de cette association et la première cotisation de la Ville de Paris. J'aurai le plaisir, dans les prochains mois, de lancer un second quartier circulaire à Paris, parce

qu'effectivement, l'écologie territoriale est vraiment un moyen d'activer des boucles de production et de consommation locale, et d'avoir un vrai impact sur notre territoire, d'inventer de nouveaux modèles économiques.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 93.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DEVE 93).

2021 DEVE 90 - Subventions (15.000 euros) à 6 associations de protection des chats libres dans le cadre de l'appel à projets "Animaux en ville".

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 90 relatif à l'attribution de subventions d'un montant de 15.000 euros à 6 associations de protection des chats libres dans le cadre de l'appel à projets "Animaux en ville".

La parole est à Mme Douchka MARKOVIC, pour 5 minutes maximum.

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Monsieur le Maire.

A travers ce projet de délibération, je souhaite mettre en relief le rôle essentiel des associations de protection animale. Je souhaite remercier chaleureusement toutes les associations qui œuvrent pour la protection des animaux. Nous parlons ici de 6 associations qui participent à la gestion des 500 chats libres de Paris. Trappage, soins multiples, stérilisation, puçage, vaccination, nourrissage et mise à l'abri, voilà leur travail quotidien. Mais les associations travaillent aussi de façon étroite avec des familles d'accueil. Cela permet d'améliorer le taux d'adoption. En effet, nous avons tous envie d'adopter un chat câlin et mignon plutôt qu'un tigre. Justement, les familles d'accueil permettent cette sociabilisation, et donc, favorisent l'adoption.

Nous n'avons malheureusement que 6 associations qui ont répondu à l'appel à projets. Mon seul regret est qu'elles n'aient pas été plus nombreuses à répondre, parce que les besoins sont là. Peut-être qu'elles n'ont pas eu l'information ou bien qu'elles ont trouvé cela trop complexe. Nous avons encore à nous améliorer sur cet aspect.

En 2020, en France, 288 associations avec ou sans refuge déclarent avoir pris en charge près de 65.000 animaux, toutes espèces confondues, dont 64 % ont été recueillis par des associations sans refuge. Sur les quelque 46.000 adoptions, près des deux tiers ont été réalisés par des associations sans refuge. Sur la même année, 51.000 chats ont été pris en charge dont plus des deux tiers par des associations sans refuge. 51.000 chats. Ces chiffres démontrent clairement le rôle irremplaçable des associations pour le secteur de la protection animale.

Les refuges interrogés indiquent à 78 % qu'ils seraient dans l'incapacité d'accueillir des animaux, habituellement pris en charge par des associations. Nous constatons que les associations de protection animale, notamment celles qui s'occupent des chats, sont indispensables à la gestion des chats libres. Rappelons également que les associations pallient un manque de la collectivité. La gestion des chats errants devrait être prise intégralement par la collectivité, notamment la stérilisation. Ce n'est pas aux associations et à leurs donatrices et donateurs de porter le poids de la gestion des populations de chats.

Nous devons aussi noter, à travers ces chiffres, que les refuges n'ont pas suffisamment de moyens pour accueillir davantage d'animaux. Mais, finalement, à travers cela, se pose la question de l'abandon, de l'animal objet que l'on abandonne comme un vieux jouet après les fêtes de Noël. A travers cela, se pose bien la question de l'abandon, que dis-je, du lâche abandon. Tout le monde devrait se dire : quand je prends un animal à charge, c'est pour la vie.

Merci à vous.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET, pour 5 minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Vu comment cela chahute à côté de moi, je pense que ce débat est vraiment important, parce que je crois qu'il est encore très loin d'être partagé culturellement. Oui, la question animale, cela fait rire, comme parfois la question...

Ecoutez, je ne sais pas... Je ne vais pas reporter publiquement ce que j'ai pu entendre devant mon oblique.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Poursuivez, s'il vous plaît.

On écoute, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, c'est une question importante du point de vue de la protection animale et, en même temps, de la question de l'espace public, et de comment on peut vivre en harmonie avec les animaux en ville. Cela me semble être un sujet important. Pourquoi ? Parce que, vous savez, la Ville devrait être en capacité de comptabiliser les chats libres. Pourquoi dit-on "chats libres" et pas "chats sauvages" ? Parce que ces chats sont libres, ils ne vivent pas dans une maison, mais, en même temps, ils ne sont pas en autonomie comme pourrait l'être un chat sauvage. Ce sont des espèces bien particulières. C'étaient des questions qui m'étaient posées.

Sachez que la Préfecture de police a un contrat avec "Hygiène Action" qui lui coûte 237.120 euros pour le ramassage, le transport et l'accueil en fourrière de plus de 600 animaux. Cela fait 395 euros par animal. Ce n'est pas rien, comme somme, à l'arrivée. Or, que devrait être notre responsabilité ? D'abord, d'appliquer la préconisation 34 de la "Mission Animaux en ville" qui dit que l'on s'engage à recenser la population des chats errants sur notre territoire. Cela, on ne l'a toujours pas fait.

On délègue à des associations, mais avec une somme bien insuffisante : 15.000 euros. On met 15.000 euros d'un côté, là où la Préfecture de police met 237.120 euros de l'autre, mais pas pour les mêmes tâches. Ce qui est important, c'est qu'aujourd'hui on délègue aux associations sans leur donner les moyens. On leur délègue quoi ? Le fait de capturer, de stériliser, de soigner, de créer des abris durables et, en même temps, d'entretenir ces abris durables, et de faire en plus des campagnes de sensibilisation contre l'abandon et pour encourager l'adoption plutôt que l'achat d'animaux en animaleries. Autant dire que, ce travail, ces 6 associations ne peuvent pas le faire à la hauteur des besoins, avec seulement 15.000 euros. La stérilisation, en effet, a un coût extrêmement important. La capture, les soins, les abris, tout cela, c'est énormément de temps de travail. A l'arrivée, on se donne bonne conscience en disant que l'on soutient des associations, mais on ne les soutient pas assez.

Néanmoins, ce projet de délibération intervient parce qu'en octobre 2019, deux vœux ont été adoptés : un vœu du groupe Ecologiste de Paris et un vœu que j'avais fait. Même si, à l'époque déjà, cela ricanait, mine de rien, déposer les vœux, batailler sur ces sujets, les faire adopter, permet tout de même de faire évoluer nos politiques publiques. C'est donc une bonne chose, néanmoins, qu'il y ait ce projet de délibération.

Je voulais vraiment attirer votre attention sur le fait qu'il va falloir absolument augmenter ce montant, et ce, dès le prochain budget de décembre, que nous débattons en décembre prochain, parce que je pense que les associations ne peuvent pas atteindre les objectifs qui devraient être les nôtres.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je remercie les deux oratrices de leur intérêt sur ce projet de délibération.

Nous avons une population de chats dits "libres" d'environ 500 individus sur le territoire parisien aujourd'hui. A travers cet appel à projets, nous allons pouvoir aider les associations pour un certain nombre d'opérations de nourrissage, de soins vétérinaires, de trappage, d'identification, de stérilisation, d'adoption ou encore d'adoption de matériel et de communication, pour prendre en charge cette question des chats libres à Paris.

Au-delà de l'action des associations...

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Si vous voulez bien écouter la réponse. Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - D'ailleurs, je tiens à les saluer parce que - cela a été mentionné - ce sont elles qui, jusqu'à présent, portaient l'essentiel du poids, y compris financier, de la prise en charge des chats libres. C'est donc une première initiative de la Ville de Paris, avec ces 15.000 euros qui vont être versés et permettront à ces 6 associations d'être accompagnées. Pour autant, et je le dis à Mme SIMONNET, aujourd'hui, la question des chats errants est de la compétence de la Préfecture de police à Paris. Nous sommes la seule collectivité de France où cette compétence n'est pas communale, mais préfectorale. Cela ne nous empêche pas de travailler à la question puisque la Ville de Paris travaille actuellement à la rédaction, avec les associations et avec la Préfecture de police, d'une convention tripartite qui va nous permettre justement d'avoir une gestion plus globale de la question des chats errants et des chats libres à Paris et sur l'ensemble du territoire parisien, dans le cadre de la révision du marché de la fourrière à Paris.

Nous allons inclure cette clause et cette convention concernant le trappage, la stérilisation, l'identification et la prise en charge de la question des chats errants, ce qui n'avait pas été fait jusqu'à présent. Ces 237.000 euros que vous évoquiez, c'est la Ville de Paris qui, déjà aujourd'hui, les verse à travers le budget spécial de la Préfecture de police.

Nous travaillons depuis plusieurs mois à la rédaction de cette convention avec les associations et la Préfecture de police, de manière à mettre en œuvre cette politique publique de protection animale et de santé publique qui était

encore balbutiante jusqu'à aujourd'hui. Cette première étape de l'appel à projets en appellera d'autres beaucoup plus larges et plus globales, pour améliorer la condition animale des chats errants et des chats libres à Paris.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire, pour cette réponse très complète.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 90.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DEVE 90).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une sensibilisation sur la thématique des espèces animales menacées ou en voie de disparition.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 103 est relatif à une action de sensibilisation à l'échelle parisienne sur la thématique des espèces animales menacées ou en voie de disparition.

La parole est à Mme Marie TOUBIANA, pour deux minutes, s'il vous plaît.

Mme Marie TOUBIANA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous avez certainement vu, en septembre, ce spectacle insoutenable de chasse aux dauphins dans les îles Féroé, au Nord de l'Europe. Ce massacre à grande échelle, justifié par aucun besoin alimentaire, est seulement pratiqué par coutume, par tradition. Malgré les indications et les explications des habitants locaux, il ne peut que soulever notre désapprobation. Ces dauphins pourraient, d'ailleurs, bientôt rejoindre la longue liste des espèces menacées d'extinction, comme l'ours brun, le vison d'Europe ou le cachalot. Destruction de leur habitat, incendie, braconnage, les activités humaines menacent de nombreuses espèces sauvages. Actuellement, "l'Union internationale pour la conservation de la nature" estime qu'un tiers des quelque deux millions d'espèces animales connues est menacé de disparition. Ce chiffre pourrait même être sous-évalué, selon les chercheurs.

Les mesures de protection ne se mettent en place que trop lentement à l'échelle mondiale. Pour cela, l'un des principaux enjeux est la sensibilisation générale à ce sujet, notamment pour prendre conscience du rôle des activités humaines sur ces animaux. Sensibiliser, c'est notre devoir d'élu. C'est pour cela que je demande, au nom du groupe Changer Paris, que la Ville organise une exposition sur la thématique des espèces menacées et mène des actions afin de sensibiliser les Parisiens à l'importance de cette biodiversité.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

La parole est à Mme Douchka MARKOVIC, pour deux minutes maximum, s'il vous plaît.

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaite remercier Mme TOUBIANA pour son vœu. Oui, nous sommes pour que la Ville de Paris accueille dans la salle Saint-Jean de l'Hôtel de Ville une exposition temporaire dédiée aux espèces menacées, et organise des actions de sensibilisation pour le grand public et les scolaires sur cette thématique. Oui, nous sommes pour. Il serait bien que, lors de cette sensibilisation et exposition, les animaux de la Ville de Paris soient aussi mis à l'honneur, qu'ils soient ou pas issus d'une espèce en danger. Car il ne faut pas attendre qu'une espèce soit en danger pour s'en préoccuper. Nous devons nous intéresser à tous les animaux sans distinction.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Excusez-moi, je n'avais pas bien lu : c'est une explication de vote. Donc, avant, nous allons avoir la réponse de notre collègue, auprès de qui je m'excuse.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Désolé, c'est juste la procédure. Il y a d'abord une réponse de l'Exécutif, et ensuite, les explications de vote.

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - Faut arrêter les soirées !

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Attendez, qu'est-ce que vous faites comme allusion ? "Faut arrêter les soirées". Même si je sortais dans des soirées, c'est mon droit, cela ne vous regarde pas et je trouve que c'est assez déplacé.

C'est quand même assez hallucinant d'avoir ce genre d'allusion.

Je vous remercie. On écoute notre collègue, si vous voulez bien. Merci.

On écoute notre collègue Christophe NAJDOVSKI.

Excusez-moi, Madame, vos propos vous appartiennent. A un moment, il faut arrêter de se plaindre quand, soi-disant, vous êtes vous-même attaquée. Me dire qu'il faut arrêter les soirées, je crois qu'il y a des limites à un moment.

Christophe, tu as la parole.

On écoute Christophe NAJDOVSKI.

Si vous voulez bien, nous écoutons la réponse de Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous prie, s'il vous plaît, d'écouter la réponse.

Je voulais simplement remercier Mme TOUBIANA pour ce vœu, qui traduit un attachement à la cause animale et à la protection des espèces menacées. Les chiffres de "l'Union internationale pour la conservation de la nature", l'U.I.C.N., que vous citez et qui détaillent la sixième extinction de masse sont effrayants. Nous devons décréter la mobilisation générale, au même titre que pour relever le défi climatique, pour la préservation de la biodiversité. A Paris, nous prenons notre part dans ce devoir de préservation.

J'en profite pour vous annoncer que nous allons prochainement, en lien avec la "Ligue pour la protection des oiseaux", déployer de nouveaux abris et protections en faveur des colonies de moineaux dans certains quartiers de Paris. J'en profite également pour vous annoncer que, lors du dernier "Congrès mondial de la nature", en septembre, à Marseille, la Ville de Paris a adhéré à l'U.I.C.N. puisque l'adhésion à l'U.I.C.N. a été ouverte aux collectivités. Nous travaillons désormais avec les équipes de l'U.I.C.N. Je salue en particulier le travail de notre collègue Maud LELIÈVRE, qui est à la tête de son comité France pour avoir une adhésion en bonne et due forme pour l'année 2022.

Nous recevons très positivement toutes les propositions qui servent l'objectif de préservation, notamment toutes les actions de sensibilisation. En témoigne l'exposition "Wild in Paris" qui se tient en ce moment dans les serres d'Auteuil - d'ailleurs, je crois que c'est plutôt "Wild in the city" - et porte sur les populations de grands singes dans les forêts d'Afrique. Je vous invite à la découvrir si ce n'est déjà fait.

Je suis donc tout à fait favorable à ce que la Ville accueille dans la salle Saint-Jean de l'Hôtel de Ville une exposition temporaire dédiée aux espèces menacées, qu'elle organise des actions de sensibilisation pour le grand public et les scolaires sur la thématique des espèces en danger. J'émettrai donc un avis favorable à ce vœu.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je redonne la parole, avec mes excuses, à Mme Douchka MARKOVIC, pour deux minutes.

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaite remercier Mme TOUBIANA pour son vœu. Oui, nous sommes pour que la Ville de Paris accueille dans la salle Saint-Jean de l'Hôtel de Ville une exposition temporaire dédiée aux espèces menacées, et organise des actions de sensibilisation pour le grand public et les scolaires sur cette thématique. Oui, nous sommes pour. Mais il serait bien aussi, lors de cette sensibilisation et exposition, que les animaux de la Ville de Paris soient aussi mis à l'honneur, qu'ils soient ou pas issus d'une espèce en danger. Car il ne faut pas attendre qu'une espèce soit en danger pour s'en préoccuper. Nous devons nous intéresser à tous les animaux sans distinction.

Je remercie le groupe Changer Paris pour son vœu, mais je ne vous remercie pas d'encenser l'un de vos chefs de file, Xavier BERTRAND, qui, en mai dernier, proposait que les chasses traditionnelles soient inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le président des Hauts-de-France a exprimé son souhait que la chasse au gibier d'eau et les chasses traditionnelles soient inscrites au patrimoine mondial de l'Unesco. La barbarie à l'UNESCO, voilà sa proposition. Nous devrions collectivement protéger les animaux de France. Aussi, Emmanuel MACRON, au lendemain du "Congrès mondial de la nature" de "l'Union internationale pour la conservation de la nature", à Marseille, où il déclarait la main sur le cœur sa détermination à porter les enjeux de la protection de la biodiversité, ce même homme, quelques mois plus tard, autorise le piégeage traditionnel de plus de 115.000 oiseaux sauvages, alors que le Conseil d'Etat et la Cour de justice de l'Union européenne ont récemment déclaré cette pratique illégale.

Dès ce week-end, le chef de l'Etat a autorisé, pour la session de chasse 2021-2022, le piégeage de plus de 106.500 alouettes, de 120.000 vanneaux huppés, de 30 pluviers dorés, de 500 grives et de 800 merles. Je vous propose d'aller voir sur Internet à quoi ces oiseaux ressemblent. Ils sont tout simplement magnifiques. J'ai honte de mon Ministère de l'Ecologie, j'ai honte de mon Gouvernement qui met en consultation, à travers 8 arrêtés, la mort de 115.000 animaux. Oiseaux.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Je vous remercie.

Mme Douchka MARKOVIC. - J'ai honte de mon pays qui continue de perpétuer des pratiques cruelles et archaïques. Alors, oui, faisons des expositions, mais, par pitié, protégeons les animaux lorsqu'ils sont vivants.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous vous avons entendue, chère collègue, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 103 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif. Vous voyez, Madame DATI !

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 311).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la rationalisation et à la régulation de l'événementiel sur le Champ de Mars.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 104 relatif à la rationalisation et à la régulation de l'événementiel sur le Champ de Mars.

La parole est à Mme Rachida DATI, pour deux minutes.

A vous, Madame la Présidente.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la surexploitation événementielle du Champ de Mars continue de dégrader le site. Depuis plusieurs mois, cette dynamique s'accélère. Le Champ de Mars est désormais occupé de manière continue par des événements toujours plus importants et toujours plus polluants. Jamais la pression événementielle n'y a été aussi forte. Usant pour les sols, éreintant pour les riverains, l'événementiel doit impérativement être rationalisé et concerté systématiquement avec la mairie d'arrondissement. Il n'est pas envisageable de concevoir un plan d'aménagement du Champ de Mars sans l'assortir d'un encadrement réglementaire de l'activité événementielle.

Vous ne pouvez pas non plus continuer à promouvoir la transition écologique et continuer à autoriser contre l'avis du maire d'arrondissement des événements, tel que le concert de 20.000 personnes que nous avons subi à la fin du mois de septembre, dont les conséquences en termes de dégradation sont importantes et existent encore.

Si rien n'est fait pour contrer la prédation des sociétés événementielles, le patrimoine naturel du Champ de Mars est voué à l'extinction. Une réflexion globale sur l'utilisation de cet espace vert doit se concrétiser par l'adoption d'une règle ferme : la sanctuarisation du Champ de Mars à raison d'au moins un week-end par mois. Aucun événement, aucune opération de montage ou de démontage ne doit perturber ce temps de respiration.

En application des préconisations formulées par la M.I.E. dédiée à la scène, nous demandons également à être réellement associés à la programmation événementielle. Je reconnais, Monsieur NAJDOVSKI, qu'avec vos services et vos adjoints, on a pu commencer à le faire. Il faudrait l'institutionnaliser.

Il est, enfin, indispensable de mettre en place des outils et des règles contraignantes vis-à-vis des organisateurs qui ne respectent ni leurs engagements, ni le site, ni les habitants. Nous en avons parlé tout à l'heure. Il n'y a pas de sanction à l'égard de ces organisateurs qui laissent le Champ de Mars dans un état totalement dégradé. Il y a une demande de remboursement éventuel, mais après un constat, et ce n'est pas systématiquement fait. Il faudrait donc que nous ayons systématiquement ce constat, la demande de remboursement pour la remise en l'état, mais que nous puissions adopter ensemble une échelle de sanction à l'égard des organisateurs.

Une jauge maximale d'accueil du public doit être fixée à la lumière, d'ailleurs, des préconisations de la DEVE qui a toujours sollicité...

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Veuillez conclure, s'il vous plaît. 2 minutes 30.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Nous demandons également que les modalités d'exploitation soient soumises à des normes respectueuses de l'environnement. Nous y avons travaillé ensemble, parce que le Champ de Mars d'aujourd'hui ne sera absolument pas présentable aux Jeux Olympiques de 2024 si nous poursuivons dans cette voie.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Le Champ de Mars, et plus largement l'ensemble du site de la Tour Eiffel, est certainement l'un des sites parisiens les plus emblématiques. Comme vous, nous entendons y apporter un soin particulier, le mettre en valeur et le préserver, lui permettre de rayonner et d'être accueillant pour faire honneur à notre ville et à la France, lui

permettre aussi, au quotidien, d'être un lieu de respiration pour tous les riverains. En ce sens, la stratégie événementielle que vous évoquez doit nécessairement être équilibrée. Elle doit nous donner les moyens d'accueillir des événements populaires, parfois de très grande ampleur comme pour la fête nationale, tout en garantissant une prestation de qualité en tant qu'espace vert de proximité. Cette stratégie événementielle, Madame la Maire, je vous propose de la construire ensemble.

Concernant les demandes que vous formulez aujourd'hui, je commencerai par rappeler celles qui sont d'ores et déjà mises en œuvre. Vous demandez que les maires d'arrondissement soient concertés : c'est le cas. C'était le cas, par exemple, pour le concert "Global Citizen" que vous évoquez, où les services de la mairie du 7^e arrondissement ont rencontré les organisateurs avec les services de l'Hôtel de Ville. Vous demandez que les autorisations soient soumises au respect de critères de préservation de la biodiversité et de tranquillité des riverains : c'est le cas. Vous demandez des grilles de sanction en cas de manquement des organisateurs : il y a des sanctions lorsqu'il y a des dégradations. La Direction des Espaces verts a envoyé la facture de remise en état à "Global Citizen" pour des dégradations heureusement mineures. Par ailleurs, en cas de récidive, la Ville ne reconduira pas d'autorisation de manifestation à un organisateur qui ne respecte pas les règles fixées.

Concernant votre demande de sanctuariser le site un week-end par mois, ce n'est pas ce qui est retenu à ce stade. Nous préférons juger au cas par cas, mais nous veillerons avec vous à laisser des intervalles réguliers sans événement.

Voilà, chère collègue, toutes les raisons qui me conduisent à demander le retrait de votre vœu, en vous réaffirmant notre volonté de travailler avec vous à une programmation événementielle raisonnable sur ce site exceptionnel.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

Je suppose que le vœu est maintenu ?

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - Je l'entends pour la concertation, parce qu'effectivement on a commencé à travailler ensemble, mais je maintiens mon vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'accord. Merci, Madame la Présidente.

Une explication de vote de M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci.

Ce vœu me permet d'illustrer ce que je disais hier ou avant-hier sur un très beau texte d'André Gorz, "Leur écologie et la nôtre". Parce que cela permet de montrer la cohérence du projet écologiste. Hier, nos camarades socialistes nous accusaient de dérive droitière parce que nous avons amendé le projet de délibération DU 55 qui empêchait la construction d'une tour sur la Z.A.C. "Paris Rive gauche".

Là, je rappellerai à Mme DATI que le problème du Champ de Mars, c'est que nous aurions pu empêcher la mise en place du Grand Palais éphémère si vous aviez voté avec nous contre ce projet de délibération, ce que vous n'avez pas fait à cette époque. Aujourd'hui, nous avons le Grand Palais éphémère qui est un handicap sur le Champ de Mars. On aurait pu le faire tomber à cette époque, comme on a pu faire tomber le projet de délibération hier.

Arrêtez de nous accuser, à droite ou à gauche, de ne pas être écologistes. Nous avons une cohérence sur le fond, et chaque fois que nous aurons à nous opposer à des projets que nous considérons antiécologistes, nous le ferons, qu'ils soient portés par le P.S. ou par les L.R.

Merci de votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 104 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'état du Parc des Buttes Chaumont.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 105 relatif à l'état du parc des Buttes-Chaumont.

La parole est, pour deux minutes, à Mme Marie TOUBIANA, pour le présenter, au nom du groupe Changer Paris.

Mme Marie TOUBIANA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le parc des Buttes-Chaumont est un joyau de Paris. Connu dans le monde entier, il a inspiré de nombreux artistes, tel que les écrivains Louis Aragon et Virginie DESPENTES. Ce parc, parmi les plus fréquentés de la ville, fait l'objet d'un important travail d'entretien de la part des jardiniers de la DEVE, que je tiens à remercier aujourd'hui. Ce travail n'est pourtant pas la première chose qui nous marque en déambulant dans le parc aujourd'hui. Nous l'avons constaté lors d'une visite que j'ai faite récemment avec ma collègue Catherine DUMAS. Ce chef-d'œuvre de notre ville est dans un état de dégradation avancée. Le plan de rénovation, qui avait été voté en 2000, n'a jamais été réalisé. A l'époque, nous n'en étions qu'à l'état d'alerte. 20 ans après, cette dégradation s'est avancée. Certains endroits du parc et certains accès sont totalement fermés. A ce titre, le témoignage d'un paysagiste de la DEVE, dans la presse, est édifiant : "Tout se casse la figure". La situation s'est dégradée depuis 5 ans. Et que faites-vous pour cela ? Seulement 5 millions d'euros de travaux de maintenance en 2020. Ce n'est vraiment pas assez.

On nous a annoncé, au Conseil du 19^e arrondissement, un diagnostic complet qui serait réalisé dans quelques semaines. Aussi, nous demandons que ce rapport d'expertise soit public et communiqué aux élus, qu'un plan des travaux soit présenté au Conseil de Paris et que, dans l'attente, une vraie signalétique expliquant toutes ses fermetures soit installée dans le parc.

Il n'existe, pour l'instant, que des signalétiques "travaux" ou "fermeture", mais sans aucune explication. Les nombreux Parisiens qui fréquentent ce parc ont droit légitimement à des explications. D'ailleurs, je vous montre une photo de la signalétique, dont on nous a dit au Conseil du 19^e arrondissement qu'il y en avait une, alors qu'il n'y en a absolument pas. Il y a des signalétiques "accès interdit", mais aucune explication. Je pense que les Parisiens y ont droit.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Marie TOUBIANA.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère, vous le rappelez vous-même, le parc des Buttes-Chaumont a été conçu sur une carrière de gypse, également utilisée comme décharge publique. Ce parc est donc entièrement artificiel puisqu'un million de mètres cubes de terre ont dû être acheminés pour le réaliser. C'est pourquoi les Buttes-Chaumont ont connu des rénovations successives dès 1870 afin de maintenir ces structures artificielles. Ainsi, et contrairement à ce que vous affirmez, des travaux de rénovation d'envergure ont déjà été réalisés sur le parc, avec la réfection intégrale du réseau hydraulique ainsi que des allées, pour un montant déjà engagé de 12 millions d'euros. Aujourd'hui, il reste 5 hectares du parc à rénover - l'île, la grotte et le temple - sur les 25 que compte le parc.

Le calendrier des études à venir est très clair. En septembre 2021, la Ville a passé un contrat avec le Service géologique national, le Bureau de recherches géologiques et minières, pour connaître les modèles de déformation que le parc subit et les aléas auxquels il est soumis. Cette étude va durer 4 mois, à l'issue desquels nous pourrions avoir une visibilité sur les travaux à réaliser, et donc, les montants nécessaires. Je m'engage auprès de vous à vous communiquer cette étude dès son achèvement. Cela répondra, d'ailleurs, à la demande formulée dans votre vœu. Il faudra ensuite compter deux ans avant de lancer véritablement les premiers travaux.

J'attire votre attention sur la particularité des Buttes-Chaumont. Le belvédère est situé sur une montagne de béton intégralement fabriquée par l'homme. Depuis 200 ans, le sol bouge, ce qui fragilise les enrochements constituant le promontoire et la grotte. Ce site est extrêmement complexe autant qu'il est unique.

Pour finir, je vous signale qu'une signalétique a bien été déployée au pied du belvédère et les informations affichées sur les barrières aux trois entrées du parc. D'autres panneaux informatifs sur les carrières de gypse et sur la conception des enrochements seront déployés dans le courant du mois.

Je tiens à vous dire, chère collègue, l'entière mobilisation de l'Exécutif parisien aux côtés des élus du 19^e arrondissement pour finaliser la rénovation des Buttes-Chaumont, qui a d'ores et déjà été entamée, et faire en sorte qu'il demeure pour longtemps encore le joyau naturel si cher aux habitants du Nord-Est parisien, et même bien au-delà : de tout Paris et des visiteurs du monde entier.

J'espère vous avoir rassurée avec ce calendrier très clair, et vous propose donc de retirer votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

Compte tenu des engagements de l'Exécutif, est-ce que vous retirez votre vœu, Marie TOUBIANA, ou est-ce que vous le maintenez ?

Mme Marie TOUBIANA. - Si vous vous engagez à la signalétique et à nous donner un calendrier de la faisabilité des travaux, je retire mon vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Parfait, merci beaucoup.

Le vœu n° 105 est donc retiré.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'ouverture aux parisiens du jardin du Val-de-Grâce.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu référencé n° 106 relatif à l'ouverture aux Parisiens du jardin du Val-de-Grâce.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT, pour le présenter.

Allez-y, Madame la Maire.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Merci beaucoup.

Ce vœu est un rappel. Je sais que M. le Premier adjoint, Emmanuel GRÉGOIRE, est mobilisé sur le sujet, et je l'en remercie. Je l'en remercie parce que cela n'a pas toujours été le cas à la Ville de Paris, puisque l'hôpital d'instruction des armées du Val-de-Grâce, qui fait partie des 3 "H.I.A." - comme l'on dit - de la Région parisienne, a fermé ses portes en juillet 2016. Immédiatement, nous avons multiplié les réunions, et les réunions en particulier avec la Préfecture de région, puisque c'est elle qui, pour le compte de l'Etat, a lancé toutes les études. A l'époque, l'Etat, par la voix du Préfet de région puis de la secrétaire générale de la Préfecture, s'était engagé à satisfaire l'une de nos demandes récurrentes, qui est l'ouverture du jardin du Val-de-Grâce, au moment de l'appel à projets.

Je rappelle qu'il y a deux sites dans cette vaste emprise de 3 hectares. L'une dépend du Ministère des Armées. C'est le site historique de l'école proprement dit. Et puis, il y a l'autre, avec 28.000 mètres carrés au sol. Cette emprise-là accueillera prochainement "Paris Santé Campus", pour laquelle, d'ailleurs, une commission nationale du débat public a été installée, qui a démarré son travail le 20 septembre dernier et achèvera ses travaux le 13 novembre prochain. Des ateliers avec les Parisiens ont eu lieu dans la salle des fêtes de la mairie du 5e arrondissement le 7 octobre dernier.

Je souhaite donc, par ce vœu, que nous réaffirmions tous collectivement notre volonté d'ouvrir au public le jardin du Val-de-Grâce. Cela suppose, évidemment, des négociations approfondies avec, d'un côté, Domaine et Patrimoine de France pour la partie de l'ancien hôpital, et l'Etat, Ministère des Armées. Ici, à un moment donné, entre les deux, on a imaginé créer - c'était la Drac - un jardin à la française. Cela peut être une piste.

Merci de subordonner la délivrance d'un avis de la Maire de Paris sur cette parcelle à l'ouverture du jardin public.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire du 5e arrondissement.

Je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, comme vous le rappelez dans votre vœu, la volonté de la Mairie de Paris est bien d'offrir un maximum d'espaces verts aux habitants, et l'ouverture des jardins du Val-de-Grâce au public a été affirmée dès 2016. Depuis, l'Exécutif municipal s'est fortement mobilisé - vous l'avez, là encore, rappelé - dans des négociations avec l'Etat et a fait de l'ouverture d'une partie des jardins l'un des objectifs de la mandature actuelle.

Je rappelle que les jardins du Val-de-Grâce représentent une surface de 27.000 mètres carrés, surface protégée au P.L.U. Nous travaillons avec les services de l'Etat de manière à permettre aux Parisiennes et aux Parisiens de découvrir ce lieu d'exception avant la fin de la mandature.

Les attendus de ce vœu sont d'ores et déjà établis et ainsi, réaffirmés ici même. Je vous propose donc de retirer, Madame la Maire, votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

Compte tenu des engagements de l'Exécutif, est-ce que vous acceptez de retirer votre vœu, Madame la Maire du 5e arrondissement ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, il y a un "truc" que je ne comprendrai jamais : c'est pourquoi, quand l'Exécutif est d'accord avec le contenu, il nous demande de retirer un vœu avec lequel il est d'accord. Pardonnez-moi, mais c'est un problème de compréhension. Soit vous êtes d'accord et l'on vote le vœu, soit vous n'êtes pas d'accord.

Monsieur NAJDOVSKI, vous voyez ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'accord. On reprendra ce...

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5^e arrondissement. - Mais c'est un vrai problème de compréhension puisque, parfois, les mêmes causes ne produisent pas les mêmes effets.

Je vois que l'on acquiesce. Si tout le monde est d'accord, pourquoi est-ce que l'on ne vote pas le vœu, qui est un vœu, en plus, où je dis vraiment que... J'ai rendu, en plus, hommage à M. le Premier adjoint. Je ne comprends donc pas pourquoi vous me demandez de retirer un vœu sur lequel vous êtes d'accord.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous le maintenez.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 106 déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

L'avis de l'Exécutif est : retrait, sinon défavorable. C'est un grand classique. Vous n'apprenez rien. Le vœu n'ayant pas été retiré, je le mets aux voix avec un avis défavorable de l'Exécutif, malgré le terrain consensuel de cet échange. Donc, à partir de là, la majorité de cette Assemblée s'est prononcée contre ce vœu...

Dans l'Hémicycle. - On n'a pas voté !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Et bien, on va revoter, on va revoter.

Qui est pour la proposition de vœu n° 106 ?

Qui est contre ?

La proposition de vœu est donc repoussée.

Nous en avons terminé avec les dossiers de la 8^e Commission.

Compte rendu de la 1^{ère} Commission.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose, sans tarder, d'aborder les dossiers de la 1^{ère} Commission.

Ce sont les derniers dossiers. Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, qui préside cette Commission.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Au cours de cette réunion de la 1^{ère} Commission, Mme GABELOTAUD a présenté les projets de délibération relatifs à sa délégation, qui portaient essentiellement sur les subventions à des associations de promotion et de réinsertion à l'emploi, et à des dispositifs expérimentaux.

Ont été également présentées les subventions au Palais de la découverte et à la Cité des sciences et de l'industrie, ainsi qu'une convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'Etat sur les dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle des bénéficiaires du R.S.A.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Un peu de silence, s'il vous plaît, pendant l'intervention de la Présidente de la 1^{ère} Commission.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. GUILLOU a ensuite apporté des éléments de compréhension sur les principaux projets de délibération de sa délégation, avec le DDCT 79 : communication sur le plan d'égalité, ainsi que sur le cadre général du télétravail à Paris.

Nous avons eu également Mme KOMITÈS qui a, en particulier, présenté l'avenant à la convention de partenariat avec BPI France.

M. Florentin LETISSIER a présenté tous les projets de délibération relatifs à sa délégation, ainsi que M. HOCQUARD, qui a présenté les projets de délibération relatifs essentiellement à la subvention et des prix à des associations ou projets relatifs à l'économie sociale et solidaire.

Mme POLSKI a, pour sa part, présenté de nombreux projets de délibération qui portaient différentes mesures d'exonération spécifique à divers acteurs commerciaux de la capitale, ainsi que de nombreuses subventions pour soutenir l'activité économique parisienne.

M. SIMONDON a présenté les projets de délibération à caractère financier et budgétaire de sa délégation et nous a transmis, en réponse à une question de Mme SIMONNET, un document par mail concernant le statut d'indemnité de fin de contrat.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente de la 1ère Commission.

2021 DAE 266 - Prolongation de l'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée dans le 13e arrondissement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 266 relatif à la prolongation de l'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée, dans le 13e arrondissement.

La parole est au maire du 13e arrondissement, M. Jérôme COUMET.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, le chômage de longue durée est un fléau, une chose pernicieuse, un mal pour notre société qui laisse sur le bord de la route une partie de nos administrés. Il engendre de profonds dégâts : précarité, sentiment d'inutilité, repli sur soi, problèmes conjugaux, conduites addictives, difficulté à envisager le futur.

Dans nos arrondissements, certains quartiers concentrent les difficultés, en partie parce qu'ils sont profondément touchés par le chômage. Pour dynamiser le tissu économique local, renforcer la cohésion sociale et réduire la précarité, l'expérimentation "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée" se fixe l'objectif très ambitieux d'atteindre l'exhaustivité, en tout cas de s'en rapprocher, autrement dit, d'enrayer le chômage de longue durée.

En novembre 2016, les quartiers Oudiné, Chevaleret et Bédier-Boutroux, situés dans le 13e arrondissement, ont été choisis pour devenir le périmètre de recrutement du seul territoire francilien de l'expérimentation. Ces quartiers populaires représentaient un taux de chômage important, 13 %, contre 9 % pour la moyenne nationale.

Aujourd'hui, "13 Avenir", l'entreprise à but d'emploi qui a été créée pour porter ces activités, compte 66 salariés, dont 59 sont d'anciens chômeurs de longue durée des quartiers Oudiné, Chevaleret et Bédier-Boutroux. C'est déjà, je crois, une chose dont nous pouvons nous satisfaire, puisque 59 personnes sont désormais en situation d'emploi, qu'elles ont vu leurs revenus augmenter, qu'elles ont retrouvé une activité salariée qui occupe leurs journées, et qu'elles travaillent pour l'intérêt général et leur territoire. Mais, plus encore, au-delà des personnes concernées, d'une confiance retrouvée, les retombées pour le quartier concerné sont nombreuses : services nouveaux pour les familles et les seniors notamment.

Pour conclure, très récemment, nous avons reçu, avec la Maire de Paris, Philippe MARTINEZ et Laurent BERGER pour les sensibiliser à ce dispositif. Cela fait partie des nombreuses visites que nous organisons, parce que ce dispositif intéresse, à juste raison. Il a été très compliqué d'obtenir son renouvellement par l'Etat. Mais je me réjouis aujourd'hui que, fort de cette prolongation, très soutenus par la Ville de Paris, nous pourrions continuer toujours très fort pour lutter contre le chômage de longue durée. Je souhaite, au passage, bonne chance aux autres quartiers et arrondissements de Paris candidats à se lancer à leur tour dans cette aventure.

Merci à vous.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à Mme Afaf GABELOTAUD, pour vous répondre.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je vous remercie, Monsieur le Maire, cher Jérôme COUMET, de me permettre de m'exprimer à nouveau dans cet hémicycle à propos de la réussite et de la pertinence de cette expérimentation. Nous disons tous, très régulièrement et à juste titre, que "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée" est une formidable innovation sociale, qu'il s'agit d'un renversement de paradigme qui envisage le travail autrement et permet aux personnes privées durablement d'emploi de poser un regard différent sur elles-mêmes. Nous redisons souvent ici que "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée" est plus qu'une politique de l'emploi, que cela dépasse ce seul objet et qu'il s'agit surtout d'un projet de développement de territoire efficace, comme M. le maire en témoigne.

"Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée" est ce liant qui fait que le dynamisme économique d'un quartier profite à ceux de ses habitants qui ont le plus besoin d'être portés par lui. Nous avons pu également dire que lorsque l'on donne aux territoires la possibilité de s'impliquer en se confrontant très concrètement au défi du chômage, ils savent organiser la mobilisation et les cadres de partenariats opérants.

Aujourd'hui, alors que la première phase de l'expérimentation s'est achevée, nous pouvons effectivement nous féliciter de son bilan concret, de sa trajectoire dans le 13e arrondissement. Quand, en 2016, le 13e arrondissement a été habilité, beaucoup ont regardé avec circonspection ce qui était en train de se dérouler. L'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée a en effet été pensée avant tout pour les territoires ruraux où des activités pouvaient être développées dans le même périmètre que celui du recrutement des salariés de l'entreprise à

but d'emploi. Cinq ans plus tard, illustration est faite que "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée" à Paris fonctionne. Grâce à toutes les raisons que j'ai évoquées plus tôt, ce sont des miracles qui se sont produits. J'ose ce mot, parce que si l'on regarde vraiment ce qui se passe sur ces territoires, on peut réellement parler de miracles.

85 personnes sur le territoire très restreint du quartier se sont remises dans une dynamique d'emploi depuis le début de l'expérimentation. D'une situation de vulnérabilité, elles sont passées à une situation durablement stable. "13 Avenir" est une entreprise florissante de quartier dont les prévisions d'embauche, qui se comptent par dizaines, font rêver dans le contexte. Ce qui se passe dans le 13e arrondissement avec "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée" est précieux pour Paris dans sa lutte contre la privation durable d'emploi. Même si l'Observatoire de l'économie parisienne montre des signaux encourageants de reprise, nous avons plus que jamais besoin de projets comme "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée" pour aller chercher les personnes, Parisiennes et Parisiens, les plus éloignées de l'emploi qui restent, malgré la reprise, toujours éloignées voire plus éloignées, et c'est encore plus difficile pour elles.

L'opportunité de poursuivre cette réussite pour 5 années supplémentaires nous est permise grâce à la loi votée en décembre 2020 encadrant la prolongation de l'expérimentation. Cette entrée dans une seconde phase nécessite le renouvellement des signatures des conventions partenariales liant les acteurs et contributeurs au projet. Parce que "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée" dans le 13e arrondissement a démontré que le droit à l'emploi pour chaque personne volontaire pouvait aboutir concrètement, parce que nous avons régulièrement et collectivement renouvelé notre attachement à ce projet et que, par toutes ces raisons évoquées, je vous invite, chers collègues, à voter ce projet de délibération.

Je vous en remercie d'avance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Afaf GABELOTAUD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 266.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 266).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au maintien du service public postal dans le 20e arrondissement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché. C'est le vœu référencé n° 107 du groupe Communiste et Citoyen relatif au maintien du service public postal dans le 20e arrondissement.

Mme Raphaëlle PRIMET le présente pour son groupe.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Vous le savez, depuis 2014, plus de 40 bureaux de poste de plein exercice ont fermé à Paris. Alors que La Poste revendique un bénéfice net de 525 millions d'euros au premier semestre 2021, c'est invraisemblable de continuer à détruire le service public postal. Le 20e arrondissement, avec ses 200.000 habitants, ne possède plus que 8 bureaux de poste avec guichets. Mais La Poste envisage tout de même de fermer le bureau Edith-Piaf. Nous avons donc porté un vœu relatif à cette fermeture qui a été adopté au Conseil du 20e arrondissement, et nous espérons ici le soutien du Conseil de Paris.

Les éléments de contexte : le bail du bureau de poste arrive à échéance et le propriétaire du lieu prévoit de réaliser des travaux pour une durée indéterminée. La Poste a fait le choix de quitter les lieux. Elle n'en a informé la Municipalité qu'une fois les décisions prises, alors qu'elle n'avait pas de solution de relogement, l'argument principal étant de chercher des locaux plus adaptés aux activités de ce bureau. Ce à quoi la mairie et le maire, Éric PLIEZ, ont proposé des solutions, parce qu'il y en a plusieurs : l'emprise R.A.T.P. en face du bureau Edith-Piaf ; l'emprise foncière au 158, rue de Bagnolet, site qui pourrait convenir en attendant une implantation définitive.

La fermeture du bureau est prévue en novembre. A ce jour, La Poste n'a donné aucune réponse à ces suggestions malgré la mobilisation des habitants, puisqu'à l'heure actuelle, plus de 1.000 pétitions ont déjà été signées. On attend des réponses de La Poste et l'on espère que ce vœu, qui demande le maintien des activités du service public dans ce secteur, va aider à trouver une solution.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle PRIMET.

Je donne la parole à Mme Afaf GABELOTAUD, pour répondre, au nom de l'Exécutif.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Merci, Madame PRIMET, pour votre vœu. Merci de nous rappeler une nouvelle fois notre attention sur ce sujet important qu'est la présence postale à Paris. Nous sommes saisis, lors de très nombreuses séances du Conseil de Paris, de vœux concernant les mutations de La Poste, son implantation, le recul du service public postal dans les quartiers et la transformation des bureaux de poste dans de très nombreux arrondissements.

L'attachement de l'Exécutif et du Conseil de Paris a été rappelé à plusieurs reprises à l'occasion du vote de nombreux vœux qui nous rappellent l'importance d'établir une relation partenariale exigeante avec La Poste. Cependant, la fermeture régulière, depuis 2014, de bureaux de poste à Paris nous interpelle sur la stratégie développée par La Poste dans l'organisation du service public postal parisien. S'il est normal que La Poste tente de développer une organisation qui lui permette de tenir des objectifs parfois contradictoires de modernisation et de maintien d'un maillage de proximité, cette modernisation ne peut se faire au détriment d'un service public indispensable rendu grâce à des employés d'une grande compétence.

La fermeture programmée du bureau de poste de la rue Edith-Piaf aura un réel impact pour les Parisiens, notamment ceux des quartiers populaires, et ses missions essentielles ne seront pas remplacées par le développement de Poste Relais. En effet, les partenariats avec des entreprises de commerces de proximité en Poste Relais, via ceux-ci, ne sauraient être qualifiés de service public, et nous ne souhaitons pas que ce développement se fasse au détriment du maillage territorial essentiel des bureaux de poste parisiens de plein exercice et de leurs employés qui assurent auprès des Parisiens un service public postal de qualité.

Par ailleurs, nous discutons, comme la mairie du 20^e arrondissement, avec le groupe La Poste sur la situation immobilière dans l'arrondissement. Je tiens à votre disposition l'intégralité de ces échanges. C'est pourquoi, si vous acceptez le principe d'amendement permettant de clarifier la situation de recherche immobilière du groupe La Poste qui se poursuit dans le 20^e arrondissement et de préciser le nombre de Poste Relais ouverts, je donnerai un avis favorable si votre vœu est amendé en conséquence.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Afaf GABELOTAUD.

Explication de vote de M. Jérôme GLEIZES, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Oui. Merci, Monsieur le Maire.

Je pense que ce vœu va faire l'unanimité puisqu'il a été voté à l'unanimité dans notre Conseil d'arrondissement, donc droite et gauche confondues.

Je voudrais rappeler que ces bureaux de poste sont très importants dans nos quartiers, parce qu'ils permettent à des personnes âgées de ne pas avoir à se déplacer trop loin pour faire des choses qu'elles ne font pas par Internet. Il faut penser à ces personnes qui ont des difficultés à faire des relations bancaires, et donc, elles passent par La Poste. La Poste n'est pas que pour envoyer des courriers, c'est aussi une activité bancaire. C'est aussi un élément très important dans nos quartiers. Beaucoup de personnes issues de l'immigration ou étrangères passent par La Poste pour envoyer de l'argent dans leur pays. Ces lieux de proximité sont très importants. Ils participent donc à la résidentialisation de nos quartiers. Les faire partir de nos quartiers est très dangereux et une source de conflit à moyen terme.

Merci de votre attention, et j'espère que tout le monde va le voter.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je pense que l'amendement a été discuté et, de fait, accepté par le groupe Communiste et Citoyen.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 107 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée à l'unanimité. (2021, V. 312).

Je vous remercie.

2021 DDCT 79 - Communication sur le plan d'égalité.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant aux dossiers concernant la délégation d'Antoine GUILLOU.

Nous allons commencer par l'examen du projet de délibération DDCT 79 concernant une communication sur le plan d'égalité.

La parole est à Mme Johanne KOUASSI.

Mme Johanne KOUASSI. - Monsieur le Maire, chers collègues, l'égalité ne doit pas être qu'un concept. Elle doit être un principe qui guide l'action politique de celles et ceux pour qui elle est essentielle, au même titre que la liberté et la fraternité. L'égalité réelle est celle qui se traduit en acte, de façon concrète. La Ville de Paris, en tant que collectivité, en tant qu'employeur, doit et prend pleinement sa part dans ce combat quotidien cher à beaucoup d'entre nous. Aujourd'hui, les écarts salariaux entre les femmes et les hommes au sein des agents de la Ville sont de 6,50 %. Ils sont non seulement inférieurs à ceux observés dans la fonction publique territoriale, 9,10 %, mais aussi encore bien inférieurs à ceux de la fonction publique d'Etat, 13,50 %. Je n'évoquerai pas ici les écarts salariaux du secteur privé, malheureusement encore plus importants.

Si 6,50 % d'écart salarial, c'est mieux que 9,10 %, la situation n'est pas encore satisfaisante pour autant. Ces chiffres sont importants, car l'égalité réelle est aussi celle qui se mesure au travers d'indicateurs, d'objectifs quantifiables clairs et accompagnés d'échéances fixées. Sur ce point, je souhaite souligner l'ambition du "Plan Egalité 2021-2023" de la Ville de Paris, en particulier en matière d'égalité femmes/hommes, de lutte contre les discriminations et les stéréotypes de genre.

Suppression de 100 % des écarts de rémunération non justifiés par un motif professionnel d'ici 2023. Neutralisation de l'impact des congés familiaux sur la rémunération et le développement de carrière. 100 % des jurys de concours, des services de ressources humaines et des nouveaux encadrants formés au recrutement sans discrimination d'ici 2023. Afin de veiller à la parité, augmentation de 50 % des recrutements d'hommes dans les fonctions majoritairement occupées par des femmes, et inversement dans les fonctions majoritairement occupées par des hommes.

En outre, un partenariat sera conclu avec un organisme universitaire indépendant dans l'objectif de mesurer et de suivre dans le temps l'effet et le ressenti discriminatoire au sein des services de la Ville. Ce partenaire constituera également un véritable allié dans la mise en place de dispositifs efficaces de lutte contre les discriminations.

Il ne s'agit là que de quelques exemples. Toutes ces actions, inscrites dans le "Plan Egalité", témoignent de la cohérence et de l'ambition de la Ville sur les sujets de lutte contre les discriminations. Elles témoignent de l'alignement entre les politiques publiques déployées par la Ville, les associations qu'elle soutient et la façon dont elle exerce son rôle d'employeur et considère ses agents.

Aujourd'hui, nous pouvons être fiers d'être élus d'une collectivité résolument engagée en faveur de l'égalité de ses agents, et ce, dans des actes concrets réels. Nous pouvons être fiers d'être les élus d'une collectivité dont les agents sont à l'image des Parisiennes et des Parisiens et de la société entière, diverse et plurielle. Enfin, nous pouvons être fiers d'être les élus d'une collectivité qui contribue à faire de la société de demain une société où, pour un travail égal, celui fait par une femme vaudra symboliquement et économiquement autant que celui fait par un homme.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Johanne KOUASSI.

La parole est à M. Gauthier CARON-THIBAUT, cher Président.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, lorsqu'on lui demandait quand, selon elle, il y aurait assez de femmes à la Cour suprême, qui compte 9 membres, Ruth Bader Ginsburg, que nous honorons à Paris Centre cette année en donnant son nom au Centre "Paris Anim' Les Halles", avait pour coutume de répondre : "Quand il y en aura 9". Et elle ajoutait : "Nous avons toujours eu 9 hommes à la Cour suprême et cela n'a jamais choqué personne". Par cette phrase, qui, certes, ne correspond pas à la parité formelle que nous avons l'habitude de mettre en avant, elle souhaitait interroger la manière dont notre regard même, la façon dont nous envisageons la société, est façonné par les habitudes patriarcales. Même pour les faire progresser, nous posons les limites à la présence des femmes, comme si c'était l'espace que ces dernières prennent qui posait question, tandis que celui que nous, les hommes, occupons, va de soi.

Dans une année où la Ville de Paris s'est vue imposer une déconcertante amende au nom de la parité parce qu'elle aurait recruté trop de femmes, il me semble important d'aborder la communication égalité sous les auspices de cette inversion du regard. Nos efforts pour faire droit à l'égalité entre les femmes et les hommes ne sont ainsi pas un supplément d'âme un peu symbolique pour rajouter par-ci par-là quelques femmes dans les marches que n'occupent pas déjà des hommes. Ce que sont nos efforts, c'est une entreprise en profondeur pour corriger un dû en termes de justice sociale, pour lever les freins et les barrières qui sont déjà en place et que nous ne voyons même plus, tellement nous y sommes habitués.

C'est tout le sens de la démarche pour rendre notre budget sensible au genre. Car, nous le savons, tant au niveau des valorisations des primes au niveau des ressources humaines qu'à celui des investissements que nous faisons pour des équipements et des accompagnements, dont nous savons qu'ils ne sont pas neutres du point de vue du genre, nous héritons d'une situation qui n'est pas juste. Dévalorisation des métiers majoritairement féminins, occupation presque exclusivement masculine de nombreux équipements, stratégie d'évitement dans l'espace public, nous avons identifié les gouffres béants en matière d'égalité. D'ailleurs, nous avons eu l'occasion de l'aborder s'agissant du genre et de l'espace public lors de cette séance.

Car, mes chers collègues, ce que je voudrais souligner ici, c'est que ces gouffres, ces inégalités ne sont pas des catastrophes naturelles que nous devons pallier. Ce sont les résultantes, entre autres legs historiques, d'investissements massivement réalisés au cours des siècles dans le plus parfait mépris des réalités et des besoins des femmes, d'investissements pour les hommes et pas pour les femmes. Qu'il me soit permis, puisque je suis le seul homme inscrit sur ce débat, de me faire l'écho des "Chercheuses", des militantes féministes et politiques qui ont démontré à quel point nos investissements ne sont pas neutres et égalitaires en termes de genre tant que nous ne mettons pas en place des mécanismes pour nous en assurer.

J'ajouterai que, si nous valorisons la dette des investissements passés sur ce plan, cette dernière serait impossible à rembourser. Alors, je nous appelle au volontarisme, et je voudrais saluer le travail titanesque réalisé par les services et porté de manière transversale par l'Exécutif en la matière, notamment par Hélène BIDARD et Antoine GUILLOU.

Mais, Monsieur le Maire, la communication qui nous est présentée aujourd'hui ne s'arrête pas à ce travail important, ni même à l'ensemble des dimensions dans lesquelles la question de l'égalité femmes/hommes est abordée par la Ville. Il a été voulu d'aller au-delà et d'intégrer l'ensemble des discriminations, et nous avons bien fait. Nous avons souhaité aborder les 25 critères prohibés par la loi pour les discriminations et souvent négligés, et les envisager sous l'angle de l'exigence d'égalité envers les Parisiennes et les Parisiens, envers les usagères et les usagers des services de la Ville, envers ses agentes et ses agents.

Je voudrais surtout saluer ici tout le travail réalisé notamment à l'initiative du Service Egalité, Intégration, Inclusion, s'agissant de l'inclusion pleine et entière des personnes LGBTQI+ à Paris, que l'on réduit souvent à tort au travail mémoriel des nominations et symboliques des pavoisements arc-en-ciel. J'en veux pour preuve le travail parfois éminemment complexe engagé pour doter l'administration parisienne de procédures inclusives conformes à la diversité des situations de couple et de famille, travail engagé notamment autour des formulaires dans le mandat précédent à l'initiative de Rémi FÉRAUD et du groupe Socialiste et Apparentés, à l'occasion de la première niche de groupes de l'histoire de ce Conseil.

L'exercice du droit au changement d'état civil, que ce soit le prénom ou la mention du sexe, notamment à la suite de la loi Justice du XXI^e siècle, est encore fréquemment entravé pour les personnes "trans", notamment en raison de circulaires équivoques ou des apories de la loi. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, dont je salue l'engagement, a mené un dialogue avec les services concernés pour rendre ce droit effectif dans tous nos arrondissements. Nous devons un accueil respectueux des personnes et de leurs droits partout à Paris. Des situations bloquées ont d'ores et déjà pu être résolues.

Pour tout cela, je vous remercie et me réjouis qu'un tel projet de délibération soit soumis à nos votes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Gauthier CARON-THIBAUT.

La parole est maintenant à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, cette communication égalité vient presque conclure les travaux de notre Conseil de Paris et propose une synthèse ambitieuse. Y sont évoqués à la fois des réalisations, dont nous pouvons être fiers, des travaux en cours, y compris pour nous conformer au cadre légal et aux conventions internationales, et enfin, des objectifs que nous nous fixons. Les sujets sont nombreux : égalité femmes/hommes, inclusivité universelle pour les personnes en situation de handicap notamment, lutte contre les discriminations, meilleure prise en compte de la santé dans le cadre de l'action publique et de nos politiques de ressources humaines, singulièrement de la santé des femmes.

C'est donc un exercice de clarté après avoir défini un cap. Nous le partageons et devons nous y tenir jusqu'en 2023. Mes collègues sont revenus sur l'intérêt des politiques présentées dans ce plan Paris de l'égalité. Pour le groupe Ecologiste de Paris, je souhaitais donc revenir sur quelques points de méthode qui nous permettront de mener des politiques efficaces.

D'abord, la nécessité du budget sensible au genre, une méthode de gouvernance que les écologistes, mais aussi les féministes, demandent depuis de nombreuses années. Je remercie Gauthier CARON-THIBAUT de faire écho aux militantes et aux chercheuses. Le budget sensible au genre, c'est un euro dépensé qui devra être aussi bénéfique pour les Parisiennes que pour les Parisiens. A ce sujet, j'en profite pour dire que le nouveau plan d'infrastructures sportives, qui a été présenté par le Président de la République hier, n'a toujours pas compris que de recouvrir les centres urbains de "city stades" n'était pas du tout une manière d'encourager la pratique sportive des femmes.

Ceci étant dit, je reviendrai également sur la nécessité de nous doter d'un plan d'investissement de la mandature. Cela fait plusieurs fois que le groupe Ecologiste de Paris vous le rappelle. Cette revendication est d'autant plus logique que nous avons fort à faire et que ce plan d'égalité est très ambitieux.

J'aimerais évoquer la nécessité de présenter et de décliner ce plan d'égalité dans chaque arrondissement, en lien avec les services de la Ville, comme les habitants et les habitantes. C'est là une question de cohérence avec la politique de territorialisation que nous avons menée ces derniers mois.

Je salue également la référence aux travaux menés dans le cadre des Missions d'information et d'évaluation de la Ville. Nul doute que la M.I.E. en cours sur l'éducation artistique et culturelle servira également à abonder et à trouver de nouvelles politiques et mesures novatrices à mettre en place, de même que celles à venir.

Enfin, cette communication constitue un avant-goût du travail sur la promesse républicaine mené par Anne-Claire BOUX et Jean-Luc ROMERO-MICHEL. Un travail étroit a eu lieu avec Antoine GUILLOU pour que cette communication réponde sans tarder à certains enjeux saillants de la promesse républicaine, notamment en matière de prévention des discriminations dans les modes de recrutement et les carrières. Désormais, nous attendons attentivement les conclusions de cette mission, qui devra nous conduire vers une prochaine étape des politiques d'égalité de notre Ville.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Je donne la parole à Mme Catherine IBLED.

Mme Catherine IBLED. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, dans les années 1960, les femmes gagnaient en moyenne 60 % de moins que les hommes à métier équivalent. Petit à petit, cet écart s'est réduit, bienheureusement, mais il persiste encore au moment où nous parlons.

Dans votre communication, vous évoquez ainsi pour Paris - je vous cite : "un écart de 6 % en 2019, bien en deçà non seulement du secteur privé, mais aussi de l'ensemble de la fonction publique". C'est très encourageant et nous ne pourrions être pleinement satisfaits qu'en poursuivant ces efforts. Je note donc votre volonté de renforcer l'accès aux femmes, notamment pour les postes à responsabilité, et je ne peux bien sûr qu'y souscrire.

Le combat pour l'égalité femmes/hommes est un combat de tous les jours, chacun à notre niveau. Certains débats que nous pouvons entendre aujourd'hui conduisent à penser qu'il ne faudra jamais baisser la garde. Ne jamais baisser la garde face à des idées rétrogrades, qui, en 2021, refont surface malheureusement. C'était aussi le sens du parcours des femmes qui ont fait Paris que de rétablir l'égalité femmes/hommes dans l'espace public et de valoriser l'action des femmes du quotidien. Paris, parce que c'est Paris, doit poursuivre sans relâche sa lutte contre toutes les formes de discrimination et montrer au monde que le progressisme est une vertu.

C'est dans cet esprit que le Gouvernement agit depuis 5 ans sous l'impulsion du Président de la République, en mettant en œuvre des réformes attendues, avec, par exemple, le "Grenelle des violences conjugales" du 25 novembre 2019. Je voudrais aussi citer l'ouverture de la P.M.A. pour toutes, votée en juin dernier, ou encore le doublement du congé paternité, la lutte contre la précarité menstruelle ou l'accès gratuit à la contraception pour les jeunes femmes jusqu'à l'âge de 25 ans.

Plus récemment, l'Assemblée nationale a voté un nouveau délit...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Silence, s'il vous plaît.

On écoute Catherine IBLED.

Mme Catherine IBLED. - Merci, Monsieur le Maire.

Plus récemment, l'Assemblée nationale a voté un nouveau délit contre les thérapies de conversion. C'est une avancée majeure sur cette question encore trop méconnue, parfois même taboue.

Paris est la ville de France où il y a le plus grand nombre d'officines qui proposent ce genre de thérapie. Des centaines de personnes sont concernées, mais souvent, elles n'osent ni témoigner, ni déposer plainte. La Ville de Paris, à son échelle, peut être le relais efficace d'une telle mesure. Pourquoi ne pas imaginer une campagne de sensibilisation dans toute la capitale ? Imaginer également des séances dédiées aux élus parisiens et mettre en place - nous en parlions lors du débat sur la participation citoyenne - de véritables outils de suivi et de contrôle des subventions versées aux associations, en l'occurrence, s'assurer qu'aucune subvention ne puisse être versée par la Ville pour alimenter ce type de réseau ?

D'ailleurs, je salue mon collègue Guillaume POITOUX, qui est très engagé sur ces sujets dans le 11^e arrondissement.

Toute la série de mesures détaillées dans la communication nous semble aller dans le bon sens. Nous devons donc tous collectivement être au rendez-vous pour l'égalité femmes/hommes.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Catherine IBLED.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je ne pourrai pas intervenir sur tous les sujets. Néanmoins, pour commencer, je souhaite saluer la démarche du budget sensible au genre. Cela fait écho au débat que nous avons hier. Je souhaite également saluer ce Conseil qui a, pour la première fois, mis en pratique la conditionnalité de l'octroi des subventions aux associations et fédérations sportives au fait qu'il y ait un engagement de formation et de lutte contre toutes les formes de discrimination, et en faveur de l'égalité femmes/hommes.

Je souhaite également signaler l'importance, dans la prise en compte par la Ville, de toute la diversité des familles, quelles que soient les orientations sexuelles et les identités de genre. La volonté aussi de s'appuyer sur toutes les manifestations culturelles pour valoriser bien plus les femmes, trop souvent "invisibilisées". La liste des éléments positifs qui sont réalisés par la Ville n'est pas forcément simple à faire, mais je tenais à le dire puisque je vais maintenant m'appuyer sur les critiques, et sur une critique vraiment limitée à la problématique de la Ville employeur.

Dans cette communication, vous vantez qu'après audit initial approfondi, l'AFNOR vous a accordé le double label "Diversité et égalité professionnelle entre les femmes et les hommes", et que, par le biais de ce label, il y aurait des évolutions régulières des projets et des politiques menées. J'ai quand même une première question sur la totale indépendance de l'AFNOR, parce que des membres de l'AFNOR communiquent sur leur engagement politique sur les réseaux sociaux. Néanmoins, c'est leur droit le plus strict. Mais sachez que certains, sur les réseaux sociaux, s'interrogent sur les garanties d'indépendance à partir du moment où ceux qui octroient les audits peuvent être également élus de votre majorité municipale. Comprenez que cela puisse interroger, même si j'alerte, en réponse aux réseaux sociaux, que tout salarié peut avoir aussi un engagement politique. Néanmoins, vous comprenez que cela peut interroger.

Cela étant dit, il y a une enquête de l'IFOP, en 2019, qui portent sur 3.798 agents. C'était une enquête auto-administrée. Mais, 3.798, c'est déjà une enquête intéressante, en tout cas beaucoup plus fiable que les sondages électoraux qui se font sur très peu de citoyens. Que nous raconte cette enquête de l'IFOP ? 50 % des répondants, donc dans l'auto-administration du sondage, se disent Français par acquisition. 50 % de ces répondants-là, Français par acquisition, déclarent avoir déjà été victimes d'inégalités de traitement liées à leurs origines. C'est énorme. 40 % des agents qui, dans l'auto-administration, se disent à la couleur de peau foncée, déclarent avoir déjà été victimes de moqueries ou d'injures racistes. C'est énorme. 17 % des agents qui se disent étrangers déclarent avoir été victimes de menaces ou de violences. C'est extrêmement important.

Je souhaiterais savoir quelles ont été les mesures prises depuis 2019 face à une enquête qui ne nous conduit pas à être fiers d'être élus de la Ville de Paris, parce que j'ai entendu des intervenants qui se disaient très fiers de notre Municipalité. Quand il y a de tels résultats à une enquête, il n'y a pas de quoi être fier.

Moi, je pense que les mesures annoncées dans le plan sont très bien : développer les C.V. anonymes, faire des formations des jurys à toutes les discriminations, faire en sorte qu'il y ait 50 % d'embauches de femmes dans les filières et métiers dits "majoritairement masculins" aujourd'hui, et vouloir faire de même avec 50 % d'embauches d'hommes dans les filières dites "majoritairement féminines" à Paris.

D'ailleurs, j'en profite pour savoir ce qu'il en est de la police municipale. On nous avait annoncé qu'elle serait paritaire. Je sais que l'on est bien en deçà des chiffres annoncés par la Maire, enfin, des chiffres promis par l'Exécutif, mais est-ce qu'au moins, sur les premières centaines d'embauches, l'on est arrivé à la parité hommes/femmes ?

Mais surtout, j'attire votre attention. Il y a un problème d'effet système à la Ville. Je veux que vous le compreniez. Il y a un problème d'effet système à la Ville, comme il y a un problème d'effet système dans toutes les grandes administrations.

Je n'ai plus mon temps.

L'effet système à la Ville...

Je conclus, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - En deux phrases.

Mme Danielle SIMONNET. - En deux phrases.

Je souhaite que la protection fonctionnelle - c'est toujours le sujet sur lequel je reviens - soit accordée aux deux parties quand il y a un différend entre quelqu'un de catégorie C et quelqu'un au niveau de la hiérarchie. Et je souhaite que les associations antiracistes, féministes, anti-LGBTphobie, puissent être conventionnées et accompagner les agents qui le souhaitent dans toutes les démarches d'enquête administrative interne pour lutter contre les effets système.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à M. Antoine GUILLOU, pour répondre aux oratrices et à l'orateur.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup à l'ensemble des oratrices et à l'orateur. Si l'on peut regretter qu'il n'y ait pas assez de femmes à la Cour suprême des Etats-Unis, je dois dire que l'on peut également regretter qu'il n'y ait pas assez d'hommes qui s'inscrivent sur ces sujets, puisque ce n'est pas la première fois que nous avons l'occasion d'avoir ce débat !

Je remercie donc Gauthier CARON-THIBAUT pour son intervention, et l'ensemble des oratrices : Danielle SIMONNET, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Johanne KOUASSI et Catherine IBLED, pour avoir commenté ce plan et avoir mis en exergue l'importance des mesures et des objectifs que nous nous fixons dans ce document.

C'est important parce que cela traduit l'engagement de la Ville depuis de nombreuses années, sous l'impulsion de la Maire de Paris, en faveur de l'égalité, en faveur de l'égalité réelle, que ce soit dans nos politiques publiques à destination des Parisiennes et des Parisiens, à destination des usagers du service public de manière générale, mais aussi à destination de nos agentes et de nos agents en tant qu'employeur.

Cette cohérence est particulièrement importante. C'est pourquoi nous avons souhaité, avec mes collègues Hélène BIDARD, Jacques GALVANI et Jean-Luc ROMERO-MICHEL, travailler de manière conjointe et cohérente sur ce plan. Je me concentrerai, pour ma part, dans mon intervention, sur les sujets de la Ville en tant qu'employeur. Evidemment, mes collègues ont eu l'occasion de revenir sur les autres enjeux qui sont développés dans ce plan, lors de notre Conseil et lors de séances précédentes.

Les retards en matière d'égalité professionnelle n'ont que trop duré. De manière générale, il n'est plus temps de déplorer le problème, de se contenter de listes de bonnes intentions, de se payer de mots. Aujourd'hui, nous voyons beaucoup d'employeurs, privés comme publics, qui communiquent et professent leur intention d'avancer, mais encore trop peu agissent, ou trop lentement. La fonction publique elle-même n'est pas exempte de reproches. Les chiffres d'écart de rémunération, notamment entre les femmes et les hommes, ont été rappelés. Ils sont encore importants dans la fonction publique d'Etat : 13 % d'écart de rémunération entre les femmes et les hommes. Cela a été dit.

A la Ville de Paris, beaucoup a déjà été fait, mais nous avons encore du chemin à parcourir. Cela a été dit aussi : 6,50 % d'écart de rémunération entre les femmes et les hommes. Avec ce nouveau plan, qui a fait l'objet d'un dialogue social soutenu avec les organisations syndicales, qui a été soumis dans le cadre des instances du dialogue social, organisations syndicales avec lesquelles nous continuerons à suivre ce plan, organisations syndicales qui interviennent également dans l'attribution du label de l'AFNOR - donc je ne crois pas qu'il y ait de soupçon à avoir. Avec ce plan, nous voulons franchir une étape décisive, car nous nous fixons, pour la première fois en tant qu'employeur, des objectifs non seulement de moyens, mais des objectifs de résultats à partir d'indicateurs chiffrés, mesurables, sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir au cours des années suivantes afin de mesurer et vérifier l'avancée du plan et leur atteinte.

Ces objectifs ont été rappelés pour les plus symboliques d'entre eux. Je voudrais insister sur la fin des écarts de rémunération à l'intérieur d'un même corps, que nous nous fixons, non pas pour dans 10 ans, non pas pour dans 15 ans, mais pour dans 2 ans, d'ici 2023. Nous souhaitons mettre fin aux écarts de rémunération à l'intérieur d'un même corps entre les femmes et les hommes.

Sur la lutte contre les discriminations, il faut, là aussi, aller plus loin. Même si l'égalité est un principe fondamental du statut de la fonction publique, entre l'égalité de principe et l'égalité réelle, il y a du chemin à parcourir. C'est effectivement en lien avec Jean-Luc ROMERO-MICHEL et Anne-Claire BOUX, dans le cadre de la "Mission Promesse républicaine", que nous avons eu l'occasion d'échanger, de trouver des propositions, des mesures que nous allons mettre en œuvre pour lutter contre les discriminations : 100 % des jurys de concours formés à ce thème fondamental d'ici 2023, un partenariat avec l'Observatoire de Paris-I pour répondre à cette question de la mesure des discriminations, qui sont réelles.

Je pense que le sondage que vous avez cité, Madame SIMONNET - qui a effectivement été fait par la Ville, nous assumons cela - avait de grandes faiblesses méthodologiques, car seuls les agents qui le souhaitaient répondaient, et donc, le panel n'était pas représentatif. Pour autant, le problème existe, et nous souhaitons pouvoir le mesurer avec pertinence et précision afin de pouvoir agir. Les jurys de concours, mais aussi l'expérimentation du C.V. anonyme pour les recrutements sans concours.

Enfin, la prise en compte du handicap, sujet sur lequel mon collègue Jacques GALVANI a eu l'occasion de revenir pendant ce Conseil. C'est une dimension très importante pour nous en tant qu'employeur en interne. Nous fixons notamment - je ne citerai que cela - 6 % d'apprentis en situation de handicap recrutés d'ici à 2023, puisque vous savez que c'est un objectif légal que nous dépassons pour les agents de manière générale. Nous avons 6,50 % d'agents en situation de handicap. Nous souhaitons aussi nous fixer cet objectif supplémentaire pour les apprentis.

Il y a encore beaucoup d'autres exemples. Je vous invite à les découvrir dans le plan, que vous trouverez d'ailleurs détaillé à l'entrée de notre salle du Conseil.

Je vous remercie encore toutes et un seul pour vos interventions sur ce plan. J'espère que je pourrai compter sur votre soutien, et peut-être l'unanimité de notre Conseil, pour le porter ensemble et le suivre au cours des années qui viennent.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Antoine GUILLOU.

Comme c'est une communication, il n'y a pas de vote.

2021 DRH 6 - Cadre général du télétravail à la Ville de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous pouvons maintenant examiner le projet de délibération DRH 6, l'amendement technique n° 149 et les amendements n° 108 et n° 140. Il s'agit du cadre général du télétravail à la Ville de Paris.

Je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, un an après le début de la pandémie qui nous avait, du jour au lendemain, littéralement jetés dans le télétravail à plein-temps, sans que nous y soyons prêts, sans que les conditions matérielles et psychologiques ne soient réunies, on peut dire que les conclusions sur cette nouvelle organisation du travail sont nuancées : pauses plus courtes et moins nombreuses, augmentation de la charge du temps et de l'intensité de travail, stress qui se développe, non-respect de la vie personnelle par la hiérarchie, épuisement, isolement, explosion des "burn-out", exacerbation des inégalités femmes/hommes encore. Les constats, après plus de 18 mois de télétravail, sont souvent amers.

Pourtant, nombreux sont celles et ceux qui souhaitent pouvoir continuer à télétravailler à temps partiel, car travailler chez soi permet aussi d'éviter des trajets de transport chronophages, une plus grande autonomie, une meilleure concentration et facilite certains éléments d'organisation de la vie familiale. D'ailleurs, ces motivations disent en creux la dégradation du travail en présentiel et reposent les questions du management.

Comme le démontrent les conclusions de la grande enquête sur le télétravail de la C.G.T. remise début septembre, l'option du télétravail est partagée par les salariés. Mais si elle se fait sur la base du volontariat, elle ne doit être ni imposée, ni interdite, et doit être organisée à temps très partiel. Plusieurs aspects doivent nous alerter pour sa pérennisation. D'abord, il apparaît très clairement que le coût du télétravail est véritablement assumé par les salariés. En effet, rares sont les employeurs à investir dans les conditions de travail matérielles acceptables pour leurs salariés. Les frais sont nombreux : consommation électrique, eau, abonnement Internet, indemnité repas, chauffage, impression, mobilier de bureau, extension éventuelle d'assurance pour le matériel professionnel. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous voterons l'amendement de Danielle SIMONNET.

Car nous devons être vigilants. Non seulement certains salariés sont obligés d'investir personnellement pour répondre à leurs besoins professionnels à domicile, mais en plus, les entreprises peuvent en profiter pour opérer des changements en réorganisant les espaces en "open space" et "flex office". Ce dernier aspect est très mal vécu par les salariés, qui sont contraints de devenir nomades malgré eux. Ils baladent leur ordinateur et leurs dossiers d'un lieu à l'autre, naviguant entre les tables cosy et les bureaux impeccables, d'une neutralité à toute épreuve, de salles de réunion en "bubble room". Les conséquences sur leur santé physique et psychologique sont énormes.

Viennent ensuite, comme une conséquence de cette installation précaire, les impacts négatifs sur la santé physique et psychique des salariés. Les troubles musculosquelettiques ont augmenté de près de 40 % ces dernières années, et ce, sans compter l'augmentation des migraines et des gênes oculaires, ainsi que l'impact sur le sommeil et la concentration. C'est donc un enjeu de santé publique qui doit exiger que des mesures de prévention fortes et collectives soient mises en place pour empêcher l'explosion des pathologies liées au télétravail.

Par ailleurs, il est indispensable de rappeler l'urgence de respecter le droit à la déconnexion de l'ensemble des salariés, quel que soit leur statut. Ce droit doit être garanti par, entre autres, un système de trêve de courriels et de messagerie professionnelle.

Enfin, soyons vigilants quant à la place des organisations syndicales et au déni démocratique dont elles pourraient faire l'objet. Leur rôle, quand il n'est pas contesté, est de plus en plus réduit à des interventions et saisines relatives à des problématiques individuelles. Face à la disparition des contacts informels et à la multiplication des réunions en visioconférence, où ils sont renvoyés à leur individualité et non plus au collectif qu'ils représentent, les difficultés des représentants du personnel sont réelles. Pour eux aussi le télétravail a changé leur rapport aux salariés. Leur fonction est plus chronophage, plus stressante et a plus de poids sur leur charge mentale.

Pour notre part, au groupe Communiste et Citoyen, nous considérons qu'il est urgent de créer des cadres réglementaires, de réguler collectivement ce temps de travail pour prévenir les risques sur la santé, empêcher le délitement du collectif de travail tout en garantissant le respect du droit. Urgence à encadrer le télétravail pour respecter l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, et en faire un levier d'amélioration de la qualité de vie au travail. Il ne sera pas acceptable que la crise sanitaire soit un prétexte à généraliser le télétravail en mode dégradé.

Nous voterons ce projet de délibération, mais resterons extrêmement vigilants et très attentifs à la clause de revoyure que vous avez prévu d'organiser d'ici une année, en particulier à l'article 24 sur l'impact de l'indemnité participant aux frais découlant de l'exercice des fonctions en télétravail.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle PRIMET.

Je donne maintenant la parole à M. Boris JAMET-FOURNIER.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je voudrais commencer par faire quelque chose que l'on fait parfois dans cette salle du Conseil de Paris, mais qu'il est bon de ne pas négliger. C'est avoir une pensée pour les agentes et les agents de la Ville de Paris qui font avancer la Ville, qui mettent en œuvre, mine de rien, toutes les politiques publiques municipales que l'on vote ici dans cette salle du Conseil de Paris, et qui, même, parfois, les inspirent à force de travail, de missions, de rapports, de retours d'expérience et d'innovation. Je pense que l'on peut avoir une pensée pour eux.

Toutefois, il arrive, sur les bancs de l'opposition, qu'on les critique, qu'on trouve qu'ils ne nettoient pas assez bien, qu'ils ne verbalisent pas assez fort, qu'ils ne travaillent pas assez vite. Mais, moi, en tant qu'élu de Paris, je leur suis très reconnaissant pour leurs efforts, pour leur engagement et pour leurs résultats, notamment après deux années de pandémie qui ont été très dures pour les équipes. Je pense donc que l'on peut toutes et tous les applaudir.

Une fois cela dit, il n'est pas besoin de revenir en longueur sur les bouleversements qui ont été impliqués par la pandémie pendant 2 ans, notamment sur les modes de travail. C'est notamment le cas pour les 53.000 agentes et agents de la Ville de Paris, dont 10.000 se sont retrouvés en situation de télétravail forcé avec le Covid-19. Une situation inédite. De fait, la Ville avait anticipé, la Ville était en avance puisque, depuis 2017, on avait déjà un cadre pour le télétravail, avec 2.000 agentes et agents qui étaient en situation de télétravailler grâce à ce cadre, dans des conditions, il faut le noter, que l'on ne connaît pas toujours dans le privé, puisqu'à la Ville, tous les télétravailleuses et télétravailleurs conservent un poste fixe.

Avec le télétravail choisi, vers lequel on avance, tout le monde gagne. Je pense qu'il est important de le souligner. Pour les agentes et les agents, on a plus de flexibilité dans les horaires de travail, plus d'autonomie et de responsabilités, une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie privée, moins de fatigue et une meilleure qualité de vie. Cela me semble important de le souligner. La Ville, en tant qu'employeur, y gagne, puisque l'on facilite l'employabilité des personnes en situation de handicap. On vient d'en parler dans le plan d'égalité de Paris. On a moins d'absentéisme, moins de retards, une plus grande productivité, une diminution des tensions qui peuvent exister entre collègues. La collectivité, elle aussi, y gagne, puisque l'on a la réduction, voire la suppression, du temps de transport, notamment le transport en véhicule individuel polluant. Et puis, on a une meilleure productivité et une efficacité dans le travail, ce qui est au bénéfice de toutes les Parisiennes et de tous les Parisiens. Il est important de le souligner. Tout cela va dans le bon sens.

Il fallait un cadre solide et pérenne pour que le télétravail puisse progresser à la Ville de Paris pour un plus grand nombre d'agentes et d'agents. 10.000 personnes, c'est véritablement un effort considérable. C'est du jamais vu pour une collectivité territoriale et même pour l'administration en général. C'est vraiment beaucoup.

Sur ce sujet du télétravail, il faut noter l'anticipation qui avait été celle de la Ville puisque, dès fin 2020, les négociations se sont engagées. Il y a eu plusieurs mois de discussion pour un texte qui a été finalisé en juin et a été, il faut le souligner, voté favorablement par le comité technique fin juin 2020. C'est une bonne chose. Il faut aussi noter, et cela me semble vraiment intéressant, que ce cadre du télétravail ne s'intéresse pas aux postes, mais aux activités. Je fais vite. La Ville ne dit pas : tel poste est télétravaillable, ou tel poste ne l'est pas. Elle regarde au sein d'un même poste quelles sont les différentes activités qu'une agente ou qu'un agent est amené à faire, et dit : il y a certaines activités qui ne sont pas télétravaillables, comme une visite sur le terrain. Il y en a d'autres, par contre, comme la préparation d'une visite sur le terrain en compte rendu, qui sont télétravaillables. Cela permet de déployer le télétravail pour un plus grand nombre d'agentes et d'agents, si, toutefois, ils et elles sont volontaires pour le faire. Cela me semble tout à fait intéressant.

Pour terminer et prendre un petit peu de hauteur, je pense que le télétravail rebat les cartes de la manière dont on travaille et permet de juger les gens sur leurs résultats, et pas sur leur présence au bureau. Cela me paraît aller dans le sens dans lequel souhaite aller Antoine GUILLOU - que je salue - et ses équipes, de vraiment aller vers un travail en commun et une efficacité aussi forte que possible pour les équipes d'agentes et d'agents de la Ville.

Voilà quelques-unes des raisons qui me font voter avec enthousiasme le projet de délibération DRH 6.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Boris JAMET-FOURNIER.

Je donne maintenant la parole à M. Jérôme GLEIZES, qui en profitera pour présenter l'amendement n° 140 de son groupe.

M. Jérôme GLEIZES. - Bien entendu.

Donc, il faudrait voter ce projet de délibération parce que cela permet une plus grande productivité. Heureusement qu'il y a d'autres motifs pour voter ce projet de délibération. Fidèle à mes références à André Gorz, ce qui est bien dans le télétravail, c'est pour cela que les écologistes défendent cela depuis 2001 et nous sommes contents qu'enfin nous ayons un cadre général, ce qu'André Gorz défendait, c'était la différence entre le travail hétéronome et le travail autonome. Le télétravail, comme c'est écrit dans le projet de délibération, permet une certaine autonomie de travail. Après, que cela donne plus de productivité ou pas, ce sont des critères de mesure de cette dite productivité.

Non, non, ce qui est important dans ce projet de délibération... D'ailleurs, ce que l'on peut regretter, c'est qu'il faut toujours qu'il y ait des moments singuliers dans l'histoire, notamment, le moment singulier que l'on a vécu, c'est le Covid. C'est le blocage d'activités, le fait d'être obligés de télétravailler puisqu'il y avait le confinement, qui nous a obligés à accélérer un processus. Le décret de départ est de 2016. Les écologistes défendent cela depuis 2001. On n'a donc pas attendu le Covid pour défendre cela.

C'est indispensable, le télétravail, parce qu'au-delà du fait que cela permet de réduire le transport, et donc le gaz à effet de serre lié à cela, c'est surtout que cela permet de réorganiser le travail. Le télétravail ne peut être intéressant que s'il est vu comme une réorganisation du travail, en permettant de dissocier ce qui est intéressant de ce qui ne l'est pas. Si l'on parle de productivité, ce que l'on préfère faire par la machine parce que c'est inintéressant, et ce qui pourrait être fait par les êtres humains parce que l'on a besoin de relation sociale. Ce qui est intéressant dans le travail, c'est cette relation sociale qu'il y a à faire, et pas uniquement le fait de passer de plus en plus par des ordinateurs et de faire de moins en moins de social.

Nous défendons ce cadre général du télétravail. Nous défendons le fait que cela peut entraîner une réorganisation de la Ville. C'est vrai qu'il peut y avoir un impact négatif. Ce qui est rassurant dans l'enquête qui a été faite par la C.G.T., c'est qu'au final, les salariés sont plutôt favorables au télétravail. Je crois qu'il y avait plus de 40 questions - le questionnaire était vraiment très intéressant et pointu - pour voir si ce télétravail allait entraîner moins d'autonomie et donc plus de prise de contrôle du travail à distance, en fait, non, on a vu que les salariés étaient très contents de la mise en place du télétravail.

C'est sûr que c'est un impact négatif, notamment dans le coût d'organisation, dans le coût d'investissement, dans tous ces éléments qui font qu'avoir un ordinateur portable, avoir de l'espace pour travailler à distance, notamment pendant le confinement. Ce qui posait un problème, ce n'était pas tellement le fait d'être à distance, mais le fait d'être à distance et de s'occuper aussi des enfants en même temps que l'on travaillait. Ce qui est autre chose que la question du télétravail. Le télétravail, comme son nom l'indique, c'est le travail à distance. "Télé" : distance.

Il ne faut pas tout mélanger. C'est vrai que ce qui m'a beaucoup rassuré dans l'enquête de la C.G.T., c'est que les gens ont fait la part des choses. C'est vrai que cela a occasionné beaucoup de désagréments. Nous avons tous vécu cela : faire les cours, travailler en même temps. Le télétravail, ce n'est pas pour cela. Dans ce cadre général, on va essayer de renforcer ce dispositif.

Nous avons déposé un amendement, parce que "chat échaudé craint l'eau froide". Il y a un arrêté gouvernemental qui a été publié le 26 août, donc après les négociations, qui définit un peu la manière dont s'assure l'indemnisation de ce télétravail. On ne voudrait donc pas avoir un contrôle de légalité négatif, comme cela a été le cas sur l'organisation du travail de manière générale dans la délibération de juillet. C'était plus pour des raisons politiques que techniques, qu'il y a eu un contrôle de légalité négatif. Là, par contre, nous avons un arrêté qui a été fait. D'ailleurs, à travers l'amendement n° 149 de l'Exécutif, on voit qu'ils tiennent compte de cet arrêté, comme nous l'avons proposé dans cet amendement.

Nous ne voterons pas l'amendement de Danielle SIMONNET, parce qu'il ne porte que sur la question de l'indemnité - et pas sur les autres éléments que tu as mis dans ta délibération, Raphaëlle - car il mettrait en difficulté ce projet de délibération. Nous préférons notre amendement qui a été plus ou moins repris par l'Exécutif.

C'est vrai que, dans cet article 24, et j'attends la confirmation par M. GUILLOU sur le fait que, ce qui est important, c'est vraiment le troisième paragraphe, c'est-à-dire : "L'impact de l'indemnité fera l'objet d'une évaluation après un an, notamment au regard du niveau de commande de télétravail de la Ville de Paris et ceci pourra, le cas échéant, faire l'objet d'une révision : montant, indemnité de versement".

La réalité, c'est que tous les syndicats n'ont pas voté ce cadre général. Je pense qu'il y a encore un devoir de conviction. Et donc, les écologistes participeront à ce travail de conviction auprès des organisations syndicales parce que, "a priori", cela va dans le bon sens. Leurs critiques à ce jour sont plutôt "on a un doute", mais il n'y a pas de critiques de fond. Sinon, les critiques de fond ne sont pas revenues jusqu'à mes oreilles. Je pense qu'il faut arriver à avoir une certaine unanimité de la part des forces syndicales sur ce sujet, parce qu'en fait, on organise, et c'est cela qui doit être réfléchi : comment organise-t-on les travaux dans les différentes directions de la Ville ?

Je vous appelle donc à voter ce cadre général qui est soumis à votre vote.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérôme GLEIZES.

Mme Danielle SIMONNET a maintenant la parole et présentera son amendement n° 108.

Mme Danielle SIMONNET. - Je n'ai pas du tout compris les explications du groupe Ecologiste de Paris par l'intermédiaire de Jérôme GLEIZES, pourquoi vous étiez en désaccord avec mon amendement.

Je ne reviens pas sur ce qui a été dit précédemment sur le télétravail : qu'est-ce qu'il peut apporter, qu'est-ce qu'il peut retirer ou qu'est-ce qu'il peut provoquer ? Je partage les interventions, notamment celle de Raphaëlle PRIMET qui a mis en exergue comment le télétravail pouvait générer de la souffrance au travail, pas simplement dans les conditions où il a pu être, quelque part, imposé par la situation sanitaire et où l'on se retrouvait en situation de télétravail à la maison avec les enfants, mais aussi dans l'absolu, parce que, bien souvent, quand vous avez du télétravail, vous avez une augmentation des charges. Vous pouvez avoir une augmentation des pressions, des rapports de solitude, de problèmes de non-respect du droit à la déconnexion et à la séparation des temps.

Il y a aussi des problèmes physiques, tout simplement, parce qu'à un moment donné, on ne bouge pas, on ne sort pas, on reste à son poste de travail sans bouger, à des postes de travail qui, d'un point de vue ergonomique, ne sont bien souvent pas adaptés. Ces éléments sont insuffisamment pris en compte.

Maintenant, oui, le télétravail peut permettre plus d'autonomie au travail. Mais n'oublions pas que, le travail, c'est d'abord un collectif de travail. C'est pour cela que ce qui est intéressant dans le projet de délibération, c'est de dire : il faut le limiter à trois jours par semaine. Pourquoi est-ce que l'on ne télétravaille pas toute la semaine ? Parce qu'il faut respecter les collectifs de travail.

Si je partage aussi ce qu'a pu dire Jérôme GLEIZES sur l'intérêt du télétravail en termes de baisse du temps de transport, et donc, d'économies d'émissions de gaz à effet de serre, et en même temps, comme atout pour repenser le travail et le réorganiser, j'aimerais quand même que l'on regarde plus précisément le projet de délibération, quel en est l'accord, et comment est-ce que le projet de délibération cadre les conditions du télétravail à la Ville. Sachez que la façon dont elle cadre les conditions du télétravail à la Ville, c'est inférieur, en termes de droit des agents, à l'accord-cadre relatif à la mise en place du télétravail pour la fonction publique d'Etat et la fonction publique hospitalière. Nous sommes en deçà de la fonction publique d'Etat et de la fonction publique hospitalière.

Pour moi, c'est une raison suffisante pour voter contre le projet de délibération, même s'il peut donner lieu à d'autres éléments, d'autres aspects dans la discussion, que je ne rejette pas et qui sont intéressants. Comprenez-moi. Mais, sur ce point, nous sommes en retrait par rapport au cadre national, et donc, je voterai contre.

Pour les fonctions publiques d'Etat et hospitalière, l'accord prévoit une indemnisation forfaitaire des frais de télétravail à 2,50 euros par jour télétravaillé, dans la limite. La Ville est bien en deçà de cela puisqu'elle propose seulement 10 euros par mois, quel que soit le nombre de jours télétravaillés. Or, le télétravail a des coûts, même si la Ville - je tiens à le préciser pour que l'on ne me le reproche pas - met à disposition du matériel informatique nécessaire à l'exercice du télétravail, qui inclut un ordinateur portable doté du système de communication et des logiciels nécessaires. Néanmoins, quand on est en télétravail, ce sont les fluides, le chauffage, l'éclairage, les frais d'impression, d'abonnement à un opérateur, une connexion Internet, la chaise adaptée, beaucoup d'autres choses. Ce qui explique cette négociation au niveau national sur les deux autres fonctions publiques.

Par ailleurs, la moyenne des accords dans les collectivités territoriales est plutôt autour de 2,50 euros, c'est-à-dire l'équivalent de la fonction publique d'Etat et hospitalière, même si, comme c'est une moyenne, certaines villes sont en deçà, d'autres au-dessus.

Je propose donc, à travers cet amendement au projet de délibération, que les agents à autoriser à télétravailler et signataires d'une convention bénéficient d'une indemnité de 10 euros mensuels pour 1 jour télétravaillé par semaine, de 20 euros mensuels pour 2 jours télétravaillés par semaine et de 30 euros mensuels pour 3 jours télétravaillés par semaine. Cela nous permettrait d'être raccord avec le cadre national de la fonction publique et de la fonction hospitalière.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à M. Antoine GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup à toutes et tous pour vos interventions sur le sujet du télétravail, qui démontrent bien qu'au-delà d'être une modalité d'organisation, au-delà d'être un mode de travail, le télétravail pose des questions structurelles, fondamentales, politiques, sur ce qu'est le travail aujourd'hui et son évolution pour les mois et les années à venir.

Je ne rentrerai pas dans ce débat aujourd'hui. Je me contenterai de vous décrire ce qui a été notre ambition dans la conduite de ce projet pour définir un nouveau cadre du télétravail à la Ville.

Cela a été dit et beaucoup débattu au cours des mois précédents, bien sûr, la crise a bouleversé profondément les organisations et les modes de travail, que ce soit pour les agents publics ou les salariés dans le secteur privé, qui ont été contraints de travailler à distance, mais aussi pour celles et ceux qui ont dû, sur le terrain, s'adapter non seulement à la crise, mais aussi au fait que bon nombre de leurs collègues étaient à distance. De ce point de vue, la crise sanitaire a profondément interrogé nos modes d'organisation, nos outils, nos processus, et nous a permis d'en tirer un certain nombre d'enseignements.

Il est important de préciser que le télétravail en période de crise sanitaire n'a rien à voir avec ce que l'on imagine être le télétravail en période normale et ce que l'on sait être le télétravail en période normale, puisqu'avant la crise sanitaire, 2.000 agents de la Ville avaient déjà signé une convention de télétravail en conformité avec le précédent cadre, qui datait de 2017. Nous ne partions donc pas de rien sur cette question. Mais il est vrai que la crise sanitaire a profondément accéléré, à la Ville de Paris comme ailleurs, l'essor du télétravail, puisque, cela a été rappelé également, plus de 10.000 agents ont travaillé à distance au plus fort de la crise. Cela a demandé des trésors d'adaptation de la part de tous, des agentes et agents, mais de la Ville comme employeur aussi. Je crois que c'est grâce à l'engagement de chacun que nous avons pu surmonter, jusqu'à aujourd'hui encore, cette période de crise sanitaire et que nous continuerons à le faire.

C'est à l'aune de cette expérience, à l'aune aussi de l'évaluation du cadre du télétravail précédent, qui datait de 2017, que nous avons conduit un dialogue de plus de 6 mois avec les organisations syndicales, pour essayer de définir ce nouveau cadre du télétravail qui vous est soumis aujourd'hui, après avoir fait l'objet d'un avis favorable du Comité technique central.

Je ne rentrerai pas dans le détail de l'ensemble des dispositions, mais je voulais indiquer en quelques mots l'ambition de ce cadre. L'ambition, c'est de développer le télétravail à la Ville de Paris, avec le souci de ne pas déterminer "a priori" quels sont les métiers, les emplois...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - S'il vous plaît, un peu de silence.

Il y a un bruit de fond, c'est désagréable, et surtout irrespectueux pour l'orateur.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Le télétravail gagnerait à être développé, même dans notre Conseil, Monsieur le Maire.

L'ambition de ce cadre est de développer le télétravail et de le développer sans "a priori", sans décider "in abstracto" quels sont les postes qui ne peuvent pas être télétravaillés et ceux qui peuvent l'être, mais au contraire d'avoir une analyse fine, ce que l'on appelle "une cartographie" de l'ensemble des activités, de faire ce travail au sein des différentes directions, des différents métiers, dans une discussion de proximité avec les organisations syndicales.

Au sein des équipes aussi, car - c'est le deuxième aspect que je souhaite mettre en avant - ce cadre est aussi une méthode. C'est une méthode de discussion au sein des équipes pour réinterroger la manière dont le travail se fait aujourd'hui et voir en quoi le développement du télétravail peut interroger les processus, les organisations, les outils, les moyens de communication.

C'est une méthode qui est basée sur deux principes fondamentaux. Le premier, c'est le volontariat, et c'est très important de le dire. Aucun télétravail ne sera imposé, et la réversibilité est entièrement acquise. Un agent qui souhaite, à un moment, télétravailler jusqu'à 3 jours par semaine en moyenne, avec une flexibilité sur le mois pour tenir compte des spécificités des fonctions, pourra choisir de revenir sur sa décision et retrouver son poste de travail. Nous ne faisons pas le même choix que certains employeurs privés de passer à des organisations beaucoup plus flexibles, qui ne correspondent pas à la réalité de nos métiers. Et puis, dire aussi que c'est un principe basé sur la confiance : effectivement, passer à une pratique managériale de contrôle des résultats, plutôt que de contrôle de la présence et de l'activité, qui, parfois encore, pouvait être le fait courant dans un certain nombre d'équipes. Il faut accompagner les managers là-dessus. C'est ce que nous ferons.

J'arrive sur la question de l'indemnité. Effectivement, le cadre réglementaire a évolué entre le moment où l'accord a été proposé et voté par le Comité technique central, cela a été dit par Jérôme GLEIZES. C'est pourquoi je vous propose un amendement de l'Exécutif qui permet de changer le mode de calcul de l'indemnité. C'est aussi ce pourquoi l'amendement de Danielle SIMONNET n'est pas réglementaire par rapport à ce nouvel arrêté.

Au-delà de ce point juridique, je voudrais préciser que nous avons certes fait des choix d'attribution d'indemnités du télétravail qui sont inférieures à ce qui existe dans la fonction publique d'Etat. Mais je dois dire que la composition de la Ville de Paris n'est pas du tout la même. Nous avons une majorité d'agents, malgré les efforts que nous allons faire, qui ne pourront pas télétravailler. Probablement pas plus d'un quart, en moyenne, de nos agents ne pourront télétravailler. La fonction publique d'Etat a une sociologie très différente. C'est ce qui nous amène, dans un cadre budgétaire qu'il faut maîtriser, à faire des choix quand nous attribuons des indemnités ou des augmentations de rémunérations.

C'est ce qui m'amène à donner un avis défavorable à l'amendement de Danielle SIMONNET, à proposer l'amendement de l'Exécutif qui répond aux points soulevés par Jérôme GLEIZES et ajoute un élément sur la proche aideance, mais je n'ai malheureusement pas le temps d'y revenir plus en détails.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Antoine GUILLOU.

J'imagine que l'amendement n° 108 déposé par Mme SIMONNET est maintenu.

Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 108 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 108 est repoussée.

Je mets aux voix l'amendement de l'Exécutif en substitution ou, si j'ose dire, un amendement amendé par l'Exécutif à l'amendement n° 140 du groupe Ecologiste de Paris.

J'imagine que tout cela a été vu entre le groupe Ecologiste de Paris et Antoine GUILLOU.

Pardon ?

M. Jérôme GLEIZES. - Oui, on le retire puisqu'il tient compte de notre amendement. C'est vrai que, contrairement à ce que disait Mme SIMONNET, c'est la réglementation qui nous empêche de mettre en œuvre sa proposition. Il y aurait un risque de contrôle de légalité. Nous soutenons donc l'amendement de l'Exécutif et retirons notre amendement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci pour cette précision.

L'amendement n° 140 est donc retiré au bénéfice de l'amendement de l'Exécutif, que je vais soumettre au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 149 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 149 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 6 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendée est adopté. (2021, DRH 6).

Observations sur le déroulement de la séance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je regarde la pendule. Evidemment, vous l'avez compris, il n'y aura pas de séance prolongée, puisque...

Certes, je partage votre point de vue, Madame la Maire. A cette tribune, micro ouvert, je ne pourrai l'exprimer aussi clairement que vous l'avez fait, mais le cœur y est. On a encore 2 heures et demie de débat, donc on ne va pas faire une prolongée.

Je voudrais néanmoins, si vous en êtes d'accord, que l'on amorce le débat sur une discussion commune de 2 projets de délibération, DRH 7 et DRH 40. Le DRH 7, c'est la modification de la délibération 2017 DRH 58 du 6 juillet 2017 relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Le DRH 40, c'est la modification de délibérations relatives à des primes et indemnités des personnels de la Ville de Paris et à la nouvelle bonification indiciaire.

Je propose que l'on rentre dans la discussion. En général, on n'interrompt pas la discussion mais on rentre dedans, d'autant plus qu'il y a une réunion, si j'ai bien compris, du Conseil métropolitain cet après-midi. Le don d'ubiquité s'imposera à un certain nombre de nos collègues.

Vous êtes membres de la M.G.P., Nicolas JEANNETÉ ? Non.

Je vous dis les choses très clairement. J'ai 2 demandes que j'aimerais satisfaire : Philippe GOUJON et Nicolas BONNET-OULALDJ.

Après, je ne peux pas aller plus loin. Carine PETIT aussi.

Quels sont, dans ce débat, ceux qui sont membres de la M.G.P. ?

Je suis désolé, mais, là, on déborde beaucoup trop.

Je propose que Philippe GOUJON intervienne.

Philippe GOUJON a la parole, et lui seul.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Ce n'est pas très cohérent, mais enfin, bon, c'est le règlement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Qu'est-ce qui n'est pas cohérent ? De vous donner la parole ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - On va devoir interrompre le débat.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je croyais qu'il y avait une demande forte.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Oui, bien sûr.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Si vous voulez, Philippe GOUJON, je vous mets à l'aise. Je lève la séance et l'on reprend à 14 heures 30. Sans problème.

Je fais cela parce qu'il y avait une demande, de votre part notamment, pour intervenir avant l'interruption de séance de 13 heures. Mais je mets tout le monde d'accord et à égalité. Je lève la séance et l'on reprend à 14 heures 30. A ce moment-là, le débat n'est pas coupé.

On fait cela ?

Bon, allez, la séance est suspendue.

On reprend à 14 heures 30. Tout le monde sera à égalité.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de Mme Colombe BROSSEL, adjointe).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, 14 heures 30 viennent de sonner. Je vous propose de reprendre nos travaux.

2021 DRH 7 - Modification de la délibération 2017 DRH 58 du 6 juillet 2017 relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

2021 DRH 40 - Modification de délibérations relatives à des primes et indemnités des personnels de la Ville de Paris et à la nouvelle bonification indiciaire.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous reprenons avec l'examen conjoint des projets de délibération DRH 7 et 40.

La parole est à M. GOUJON, pour 5 minutes maximum.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

M. le Représentant du Préfet de police est absent malheureusement, je le regrette sur ce thème, chers collègues, ces deux projets de délibération, malgré un intitulé assez indéchiffrable, concernent le statut des policiers municipaux. Cela me permet, avec mon collègue Nicolas JEANNETÉ, qui sera plus précis sur le statut des policiers municipaux, en tout cas pour moi-même de vous interroger sur un élément essentiel de cette police municipale : la convention de coordination adoptée récemment.

Jeudi, c'était la première réunion du Conseil parisien de sécurité créé par la loi Sécurité globale. Cette réunion des maires d'arrondissement s'est penchée sur la convention passée entre la Ville et la Préfecture de police. D'ailleurs, un certain nombre d'enseignements en ont été tirés et sont inclus dans la convention, l'adjoint répondra, même si j'ai déploré l'absence, là aussi de la Maire de Paris et du Préfet de police lors de l'installation de ce Conseil.

Je voudrais d'abord insister sur un élément qui me paraît essentiel, la nécessité absolue d'une bonne, étroite coopération et d'une entente complète entre les deux forces pour son application. Il est vrai que les récents échanges en notre Conseil entre les deux chefs de ces deux administrations, mon collègue Nicolas y reviendra, ne sont pas de bons augures. J'appelle au calme dans l'intérêt des Parisiens.

Deux sujets sont essentiels à cet égard : un rajout que je souhaitais dans l'article 2, la possibilité pour la Préfecture de police de faire appel à des unités de la police municipale en renfort, tout en regrettant l'absence, parce qu'à mon avis cela va ensemble, d'interopérabilité radio. Cela compliquera les liaisons entre les deux forces sur le terrain. Ensuite, la doctrine d'emploi fixant une triple mission de prévention mais aussi de répression et de sécurisation de l'espace public.

Je me réjouis aussi de l'adoption d'un autre amendement à l'article 2 que j'avais également suggéré, précisant les conditions d'interpellation en flagrance découlant de l'article 73 du Code de procédure pénale, ce qui deviendra, à n'en pas douter, une partie essentielle de l'activité de la police municipale dans la ville la plus criminogène de France et malgré l'absence d'armement légal.

Il faudra s'attendre à un nombre important d'actes, car même si cette police n'est pas une police d'intervention, sa présence permanente sur la voie publique, jour et nuit, l'obligera à intervenir systématiquement sur les faits qui s'y commettent et dont elle sera témoin, sans d'ailleurs que l'on sache si elle sera apte à intervenir par exemple. Je cite cet exemple qui peut intervenir dans un immeuble duquel on la sollicitera en urgence, ou si elle devra attendre l'arrivée de la police nationale.

La mise à disposition obligatoire des interpellés auprès de l'O.P.J. compétent peut risquer de paralyser aussi cette police municipale, étant donné l'insuffisance notoire considérable de leur nombre à la préfecture de police.

Que se passera-t-il en cas d'absence de réponse d'un O.P.J. ? Les policiers municipaux devront-ils laisser partir l'interpellé ? Problème d'autant plus sensible que compte tenu de l'importance des missions de sécurité routière, si la police municipale aura un accès direct à un certain nombre de fichiers, S.I.V, S.N.P.C., elle n'aura qu'un accès indirect et donc très lent, voire aléatoire au Foves et pas du tout au F.P.R, encore moins bien sûr au F.S.P.R.T, ce qui risque de la mettre en danger.

Deux zones grises apparaissent également : quid de l'enlèvement de véhicules brûlés par exemple après enquête ? Quid des dépistages d'alcoolémie et de stupéfiants non actés dans la convention pour lesquels la police municipale est pourtant compétente en vertu de la loi du 26 janvier 2016 ? Quid de l'encadrement des manifestations récréatives prévu par l'article 6 ? Celles en tout cas qui atteignent un certain niveau et où la seule police municipale ne peut suffire, et quelle sera aussi l'autorité de référence sur le terrain ?

Manque aussi la définition des rapports avec d'autres organismes, mais cela vient d'être rajouté dans la convention, je crois, l'articulation avec les conseils parisiens de sécurité et de prévention de la délinquance, avec en plus la révision nécessaire des contrats locaux de sécurité dans les arrondissements.

Malgré la recommandation du rapport de 2020 de la Cour des comptes sur les polices municipales, nulle part également, je le regrette vraiment, n'apparaît la proposition de conclusion de contrats d'objectifs locaux de sécurité avec les autorités organisatrices de transport. Cela me semble très important, car c'est un lieu important de délinquance.

In fine, l'article 27, pour terminer sur cette convention, devrait prévoir d'associer les maires d'arrondissement à l'évaluation annuelle de la convention qui devrait faire aussi l'objet, je le répète, même si je n'ai pas satisfaction, d'un débat au Conseil de Paris, afin que sur ce sujet crucial de la complémentarité de la Ville et de la Préfecture de police, chaque élu et chaque groupe puissent s'exprimer.

Cette convention de coordination rendue obligatoire par la loi en dehors de ces observations dépendra, je le dis dans ma conclusion comme je l'ai dit dans mon introduction, surtout de la volonté de coopérer des deux collectivités...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous invite à aller vers votre conclusion, Monsieur le Maire.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Puis-je terminer ma phrase ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Vous ai-je dit autre chose que je vous invite à aller vers votre conclusion, Monsieur le Maire ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Je m'achemine aussi rapidement que possible vers ma conclusion.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - En respectant les temps de parole.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Je suis inscrit sur deux projets de délibération.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Monsieur le Maire, n'ayons pas un débat de procédure qui soit plus long qu'un simple rappel...

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - C'est vous qui l'avez suscité.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous dis très aimablement et très courtoisement comme je le fais à chaque intervenant, quand on arrive aux 5 minutes, je vous invite à aller vers votre conclusion. Cela me

permet de vous signaler que vous arrivez à l'échéance du temps. C'est une façon courtoise qui permet aux débats de se poursuivre.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - La courtoisie était de ne pas m'interrompre à la fin de mon intervention.

Je vais essayer de terminer ma demi-phrase.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Vous allez y arriver.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Merci de votre sollicitude.

Cette convention obligatoire, ce n'est pas un choix, dépendra surtout de la volonté de coopérer des deux collectivités, comme son efficacité de la multiplication des missions mixtes, notamment d'ilotage, c'est ce qui en fera le succès ou l'échec. Je regrette que les relations aujourd'hui qui existent entre la Maire de Paris et le Préfet de police, qui sont absolument exécrables, soient de cette nature à quelques jours de la mise en œuvre de cette police municipale qui va nécessiter la collaboration étroite de ces deux forces.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à M. JEANNETÉ, pour 5 minutes.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais vous parler de ces hommes et ces femmes qui demain vont constituer le corps de la police municipale. Mardi, en arrivant au Conseil de Paris, nous avons tous, en tant qu'élus, été interpellés par les inspecteurs de sécurité qui exprimaient leur mécontentement dans le hall de l'Hôtel de Ville par une grève.

Derrière des revendications sur notamment la mise en place des cycles de travail se cachent d'autres préoccupations. Sur le terrain, moi qui suis allé à leur rencontre dans différents arrondissements de la capitale, qui les ai reçus, il y a chez eux une envie incroyable de s'exprimer, un besoin de parler. Parler d'eux-mêmes, de leur situation, de leur avenir, comme si tout n'était pas clair dans leur tête.

Il ne s'agit pas ici, Monsieur NORDMAN, de dénoncer quoi que ce soit, qui que ce soit, mais d'essayer de comprendre. Je veux rester dans une démarche positive et constructive et c'est l'esprit qui nous anime, nous les élus du groupe Changer Paris, puisque la police municipale, nous la voulions, nous l'avons votée même si elle ne correspond pas à l'idée que nous nous faisons de la police municipale parisienne, notamment dans ses missions et son équipement, mais je ne vais pas ici refaire le débat.

Grâce à Philippe GOUJON, qui en a eu l'idée brillante, puis à Brigitte KUSTER et à Catherine DUMAS qui l'ont portée devant le Parlement, nous avons permis la création du Conseil parisien de sécurité qui réunit Mairie centrale, mairies d'arrondissement et Préfecture de police. Ce conseil nous permettra de débattre et d'affiner les objectifs, les moyens, le fonctionnement de la police municipale.

Je pense que tous les maires d'arrondissement et les adjoints en charge de la police municipale qui ont participé à cette première réunion d'installation ont vu l'utilité de cette structure. Elle nous a d'ailleurs permis notamment d'affiner, j'aime bien ce terme, affiner ensemble et en toute transparence le projet de convention de coordination entre la Préfecture de police et la Ville de Paris, ce qui vous a permis, Monsieur NORDMAN, de retravailler cette convention.

Revenons sur ces femmes et ces hommes qui seront demain nos policières et nos policiers municipaux. Quand vous allez sur le terrain à leur rencontre, trois revendications, même si je n'aime pas ce terme, je dirais trois questionnements, trois doutes reviennent sans cesse.

Le premier, c'est le salaire. Ils m'ont même posé la question sur le salaire d'un policier municipal débutant. J'étais incapable de leur répondre. 1.700 euros net, un peu plus, un peu moins, est-ce le montant ? Je n'en sais rien. Vous pourrez peut-être nous répondre.

Aujourd'hui, le salaire moyen d'un policier municipal en Ile-de-France avoisine les 2.200 euros net, primes et indemnités comprises. Il est bien évidemment plus important dans certaines communes du Sud de la France.

Vous le savez, ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre, les salaires sont calculés sur une grille d'indice et les communes ne peuvent jouer pour garder et attirer que sur les primes et indemnités, notamment la prime de police, l'I.S.F.M.

A priori, pas de bonus ou de prime à Paris, est-ce exact et pourquoi ? Ni même, par exemple, de tickets-restaurants. Cela peut paraître anecdotique, mais cela ne l'est pas pour un futur policier municipal. Cela veut dire que demain, pendant une patrouille, ils ne pourront pas manger un sandwich dans la voiture ou s'arrêter au bistro du coin, mais devront rejoindre un restaurant administratif de la Ville de Paris, qui ferme à 14 heures, pourquoi ?

Le deuxième questionnement, c'est bien sûr leur protection. Oui, il faut bien le reconnaître, certains ont peur, au vu du taux d'insécurité dans certains quartiers, que les mots "police municipale" accrochés au dos provoquent chez certains un regain d'agressivité, de violence. Bref, ils ont peur d'être des cibles.

Nous avons demandé de les munir de moyens de défense, à défaut d'une arme létale au moins d'un "taser", comme le préconisait d'ailleurs le rapport Hulin. Ils n'auront finalement qu'un bâton et une petite bombe lacrymogène. Je sais ce que vous allez me répondre, on en a déjà discuté : au vu de leurs tâches, combattre les incivilités et les verbaliser avec des objectifs journaliers en termes de P.V. et au vu du caractère non interventionniste de leur mission, ils n'en ont pas besoin.

Mais, je garde en souvenir une phrase d'un agent qui me rapportait ce qu'un jeune lui avait lancé sur le ton de la rigolade : " aujourd'hui, tu viens nous taquiner en nous demandant de ne pas parler trop fort et de ne pas squatter ce banc. Je te respecte, tu es mon ami, mais demain, quand tu seras de la police municipale, on va rigoler différemment".

Oui, il y a une vraie inquiétude, il faut le reconnaître, et surtout ne pas se voiler la face, il est clair qu'en additionnant le salaire, le temps de transport, quelquefois une heure, une heure et demie, car ils habitent souvent en banlieue, un équipement qui, soyons honnêtes, ne leur permet pas de se protéger réellement en cas d'agression, alors que parallèlement, dans une ville du Sud, on vous propose des primes et des avantages en masse, un logement, un équipement digne de ce nom, il n'y a pas "photo".

Ma question est simple : comment aujourd'hui éviter que nos agents de la DPSP qui vont acquérir la formation et donc une V.A.E. de policier municipal ne soient pas tentés de partir dans une autre ville ? Comment éviter qu'ils soient débauchés ?

C'est une réflexion que vous devez avoir, que nous devons avoir tous ensemble, peut-être d'ailleurs dans le cadre du Conseil parisien de sécurité.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous invite à aller vers votre conclusion, s'il vous plaît.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Le groupe Changer Paris proposait la piste du logement prioritaire à Paris, il faut qu'on y réfléchisse très sérieusement.

Troisième questionnement, troisième doute, et franchement je ne pensais pas que celui-là les touchait à ce point, et vous m'avez fait le reproche d'ailleurs, Nicolas NORDMAN, de l'avoir évoqué rapidement avec la presse hier, mais au vu des échanges lors de ce Conseil, ce n'est pas un "scoop", oui, comme l'a dit Philippe GOUJON, les relations entre la Maire de Paris et le Préfet de police sont tendues, et des désaccords profonds existent sur la gestion du maintien de l'ordre, du campement des migrants ou encore du crack.

Oui, nos futur-e-s policières et policiers appréhendent leurs relations avec la police nationale.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Monsieur JEANNETÉ, je vous invite à aller vraiment vers votre conclusion.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Sur ce point et pour ma part, je les ai rassurés, bien sûr, les policiers nationaux les attendent avec impatience.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Vous êtes déjà à 6 minutes 17.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Mais vous ne pouvez pas éviter certains questionnements : "comment va se nouer la recherche sur le terrain ? Ne vont-ils pas nous considérer comme des sous-policiers ? Sur un conflit, vont-ils venir nous aider immédiatement ?"...

Je finis juste.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

M. Nicolas JEANNETÉ. - "Aurons-nous des réunions régulières de "briefing" avec eux ?".

Monsieur NORDMAN, écoutez-les et rassurez-nous.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Il y a donc eu, je le dis pour l'ensemble de nos collègues, un accord entre les groupes, ce n'est pas moi qui l'ai organisé, pour que les deux projets de délibération soient regroupés, cela avait, je crois, du sens dans l'organisation de nos débats. Cela nous évite, par ailleurs, deux fois 5 minutes sur chacun des projets de délibération. Nous allons collectivement gagner du temps et du sens dans ce débat, mais veillons à maîtriser nos temps de parole.

Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je ne sais pas, personne ne m'a demandé mon avis sur la réorganisation. Je parlerai après les autres, car je suis inscrite aussi à la fin du déroulé des interventions.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - On peut faire du débat de procédure, on peut surtout travailler. Je vous inscris bien volontiers à la fin du débat.

Madame PETIT, vous avez la parole.

Mme Carine PETIT, maire du 14^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, d'abord au nom de notre groupe, je voulais adresser tous les messages de soutien et d'encouragement à l'ensemble des agents de la DPSP actuellement qui doivent faire le choix de rentrer dans un processus d'assermentation policier municipal ou policière municipale. C'est un bouleversement relativement important dans la carrière de ces agents, que la mise en place de cette police municipale et l'ensemble de la réorganisation de cette direction, qui concerne la surveillance également de nos bâtiments municipaux et de nos équipements publics.

Ce projet de délibération, d'ailleurs, il n'est pas nécessaire de refaire l'ensemble du débat sur la police municipale, nous l'avons eu, nous nous étions exprimés, nous voterons pour ces projets de délibération.

Néanmoins, nous tenions à pointer quelques sujets sur lesquels nous maintiendrons notre vigilance et nous continuerons à nous exprimer à cette étape.

Ce projet de délibération révisé une très ancienne délibération pour actualiser le régime indemnitaire des futurs policiers municipaux dans le cadre justement de la mise en place, dans quelques heures maintenant et quelques jours, de la police municipale de Paris. C'est un nouveau service public parisien. Du coup, il nous semble important de rappeler, puisque cela touche à la carrière, à la rémunération et aux conditions de travail de ces agents, un certain nombre de points.

Le régime indemnitaire réglementaire ne suffira pas, c'est ce que nous pensons, à assurer un bon fonctionnement et une bonne mise en place de cette police municipale. Nous voulons, par cette intervention de 37 minutes, rappeler...

Je plaisantais.

Nous voulons rappeler sur quelques points le fait que nous nous intéresserons à toute la chaîne de ce nouveau service public municipal, tout ce qui en fait les principaux ingrédients et à tous les agents de cette direction importante de la Ville de Paris.

C'était également un peu le sens de mon intervention lors de la réunion, chers collègues maires, que nous avons eue il y a quelques jours pour la relecture, en présence de Nicolas NORDMAN et du Représentant du Préfet de police, de la première convention de coopération entre la police municipale parisienne et la police nationale.

C'est pourquoi j'avais tenu à dire que pour une première convention annuelle, il était important de rappeler, puisque l'ensemble de ses missions sont bien indiquées dans cette convention, que par contre, les moyens humains et les effectifs ne seraient pas là en entier par rapport à cette première année d'installation et de mise en route de la police municipale.

Je remercie Nicolas NORDMAN et la Préfecture de police d'avoir bien voulu faire cet ajout, parce que l'ensemble de ces missions ne pourront pas être de fait couvertes sur l'ensemble des quartiers et dans un temps aussi rapide que les premiers jours de l'installation.

Trois points, nous serons extrêmement vigilants aussi sur la formation, c'est-à-dire qu'il y a la formation réglementaire qui concerne l'assermentation, mais nous serons très attentifs à ce que le volet et le contenu des formations qui seront proposées à ces agents soient beaucoup plus complets et aillent au-delà de la formation réglementaire.

Enfin, je voulais aussi penser, à travers ce projet de délibération, c'est l'occasion de le rappeler, aux moyens mis sur le 39.75. Nous rappelons que le 39.75 n'est pas la bonne solution. Nous aurions dû mettre en place un numéro spécifique dédié au service police municipale. Le 39.75 est déjà un peu saturé, en tout cas très sollicité. Il nous semblait important de pouvoir mettre en place un autre numéro joignable pour les Parisiennes et les Parisiens et aussi pour les agents qui seront derrière ces numéros de téléphone.

Je rappelle également que les critères qui doivent définir les moyens mis en place dans chaque circonscription, c'est-à-dire chaque arrondissement, doivent être rapidement définis afin que nous puissions, arrondissement, par arrondissement et en coordination avec la brigade parisienne de la police municipale, avoir cette vision à court, moyen et long terme et une bonne répartition sur les territoires en fonction de cette montée en charge progressive.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous invite à aller à votre conclusion.

Mme Carine PETIT, maire du 14^e arrondissement. - Voilà les différents points que nous tenions à rappeler sur ces projets de délibération.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Comme je l'ai noté et je pense que cela intéresse de façon assez stupéfiante tout le monde, nous étions à 6,38 minutes pour M. GOUJON, mais nous avons eu un échange au milieu de ces 6,38 minutes. 6,38 minutes pour M. JEANNETÉ, bravo, Messieurs, pour cette stricte égalité. Avec Carine PETIT, on était à 5,38 ou 5,40. C'est bien que l'on se penche sur les vrais sujets dans cette Assemblée.

Néanmoins, je vais proposer à Raphaëlle REMY-LELEU de revenir peut-être au fond de l'examen de nos projets de délibération.

Merci à vous.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire. Chers collègues, je vais essayer d'être à la hauteur de la durée de nos débats.

Pour vous redire peut-être les trois grands axes de l'opposition des élus écologistes à la mise en place de la police municipale, même si je me doute que vous vous en souvenez bien tous et toutes, d'abord une différence de conception politique sur ce que devrait être l'emploi des forces de police. Ensuite, un doute sur l'efficacité opérationnelle qu'allait revêtir cette nouvelle réforme au sein du service public de sécurité. Et enfin, une crainte que la mise en place de la police municipale ait des effets délétères sur les conditions de travail.

On a aujourd'hui un projet de délibération indemnitaire. J'aimerais souligner quelques points saillants qui sont des points de vigilance. D'abord, la hausse horaire qui doit s'accompagner d'une hausse indemnitaire, notamment du fait de la mission de lutte contre le bruit et contre les incivilités des futurs policiers et policières municipaux, mais aussi cette disponibilité accrue des attentes grandes dans leur intervention, des moyens dont la mise en place interroge et vraiment cette démultiplication des missions.

Aujourd'hui, nous avons peur que la mise en place de la police municipale crée beaucoup de déception, puisque notre but était certes de nous opposer à la création de la police municipale, mais maintenant qu'elle est là et le fait majoritaire est d'en parler, nous souhaitons accompagner au mieux les personnels qui seront dans cette future police municipale.

Or, une partie de ces personnels aujourd'hui rattachés à la DPSP... je suis désolée, est-il vraiment possible de se taire sur ma droite, c'est assez pénible, merci beaucoup.

Une partie des personnels de la DPSP était, comme cela a été évoqué tout à l'heure, présente mardi pour interpellier les élus, discuter avec nous des conditions de travail et de ses craintes, qu'il s'agisse de la sujétion, des cycles horaires ou même de la mise en cohérence de l'ensemble des primes, et je pense qu'il serait salutaire que nous puissions avoir des réponses à ce sujet dans ce Conseil, ne serait-ce que pour la rassurer.

Véritablement, ce but d'accompagnement des agentes et des agents est extrêmement important. C'est pourquoi je me permets de souligner un point qui nous inquiète beaucoup, puisque M. JEANNETÉ tout à l'heure a évoqué beaucoup de points et d'inquiétudes que je rejoins, tout en ayant une analyse diamétralement opposée.

Vous évoquiez la crainte que des policiers municipaux souhaitent partir de la Ville du fait de leurs conditions de travail et notamment indemnitaires. C'est une crainte que je rejoins. Je suis d'autant plus inquiète de voir que dans la loi Sécurité globale est arrivée une disposition permettant à la Ville de Paris, si elle le souhaitait, de faire payer aux agents qui souhaiteraient quitter la Ville, le coût de leur formation alors que, auparavant, dans le statut général de la Fonction publique territoriale, c'était éventuellement à la future collectivité d'accueil de prendre en charge ce coût.

J'aimerais que nous ayons un engagement ferme que la Ville de Paris ne prendra pas cette voie qui ferait peser finalement tout le bénéfice de leur formation à des agents qui devraient pouvoir rester libres de leur mobilité de carrière.

Enfin, Messieurs, Madame la Maire, vous avez évoqué le Conseil parisien de sécurité. Vous n'êtes pas sans savoir que je ne suis pas maire, mais que le groupe écologiste dans son ensemble reste passionné par les questions de sécurité. J'aimerais donc savoir si les discussions et actes de ce Conseil parisien de sécurité pourront être rendus publics à notre bénéfice commun.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Par souci d'égalité femmes/hommes, je m'alignerai sur le temps de parole maximum de l'homme qui aura pris part au débat et je pense que tout le monde en sera d'accord. Cela va de soi.

Oui, ce n'est pas le moment de refaire le débat sur pour ou contre la police municipale. J'ai toujours été opposée à la création d'une police municipale. Maintenant qu'elle est créée, je serai toujours à l'écoute des attentes de ses agents.

Oui, je reste, par conviction républicaine, attachée à la fonction régaliennne, il incombe à l'Etat d'assumer les tâches de police. J'estime que la police nécessiterait d'être totalement refondée.

Je crains une confusion des rôles en permanence entre police nationale et police municipale, que cela puisse mettre, par ailleurs, nos agents de la police municipale en difficulté sur le terrain et que cela puisse susciter beaucoup de confusions, déceptions, conflictualités avec la population.

Néanmoins, la police municipale sera donc créée. Je m'associe aux expressions de solidarité des autres collègues vis-à-vis des inspecteurs de sécurité Ville de Paris qui étaient en grève pour nous interpellier et pour surtout

obtenir gain de cause vis-à-vis de l'Exécutif sur un certain nombre de difficultés qu'ils rencontrent en termes de conditions de travail et de rémunération. Je crois qu'ils ont obtenu satisfaction, concernant leurs primes, sur les primes liées au fait qu'ils sont en accueil et contact avec le public.

Personnellement, je trouve hallucinant qu'ils aient besoin de faire une grève. Si ce n'est pas évident que les inspecteurs de sécurité Ville de Paris sont en contact avec le public et à l'accueil de cet Hôtel de Ville, franchement, qu'ils aient eu besoin de faire grève pour être entendus sur ce point en dit long sur la difficulté du dialogue social, pour reprendre cette expression qui ne me plaît guère tellement je la trouve hypocrite. J'espère que l'on sera bien plus à l'écoute à l'avenir.

J'en profite par ailleurs pour saluer les autres agents qui ne sont pas liés à la DPSP, mais qui rencontrent des difficultés parce qu'on leur demande de plus en plus de responsabilités, de tâches qui incombent à des métiers de sécurité.

Je pense à tout le personnel des bibliothèques qui se retrouve avec l'imposition du "pass" sanitaire à devoir le contrôler, ce qui n'est pas dans sa mission et crée de la conflictualité.

Je pense aux agents du musée Carnavalet qui étaient en grève dimanche dernier, parce qu'ils sont en tel sous-effectif qu'ils se retrouvent parfois à un seul pour surveiller tout un étage. Cela met en danger à la fois la préservation des œuvres et la sécurité de ceux qui viennent visiter. Vous imaginez bien que s'il faut évacuer tout le monde, quand vous êtes en sous-effectif, ce sont les personnes qui viennent visiter qui sont mises en danger.

Tout cela pour vous dire que les problématiques de sécurité ne se limitent pas à la DPSP ni à la police municipale. Les problèmes de sous-effectif récurrent à la Ville créent de vraies problématiques de sécurité, à la fois pour les agents surexposés et pour l'ensemble des citoyens, des usagers.

Pour venir à la situation de la police municipale, normalement, ils devaient être 3.400 à terme et on nous a annoncé une première promotion de 200. On voit que l'on est bien en deçà de ce chiffre, parce qu'il y a une difficulté de recrutement, car il y a une difficulté d'attractivité dans ce recrutement.

On nous avait promis la parité. Si j'étais opposée à la police municipale, j'avoue par contre que le fait qu'elle puisse être paritaire me semblait extrêmement innovant. Qu'en est-il exactement aujourd'hui ? J'aimerais que l'on nous donne aujourd'hui les chiffres, combien d'hommes, combien de femmes parmi les premiers recrutés.

Ensuite, j'entends dans le groupe Changer Paris la revendication que les agents de la police municipale puissent être logés prioritairement à Paris. Pourquoi plus eux que les personnels des crèches ? Parce qu'il y a une difficulté pour les personnels des crèches également de recruter. Pourquoi plus les personnels des crèches que les agents de nettoyage, majoritairement des femmes qui se retrouvent avec des horaires pas simples et qui habitent elles aussi à "Pétaouchnock" loin de Paris, parce que les loyers sont hors de prix.

Vous voyez bien que la question est que tous ceux qui travaillent à Paris, et notamment les catégories C, doivent pouvoir prioritairement accéder à un logement social.

Il nous faut donc, Messieurs, bien plus de logements sociaux. J'aimerais vous l'entendre dire, j'aimerais vous entendre réclamer qu'il faut bien plus préempter et faire du logement social pour permettre aux agents de la Ville de Paris d'être logés à Paris.

Oui, Monsieur, on peut le faire, Monsieur CHEVANDIER, sans pour autant bétonner Paris, parce qu'on peut le faire par la préemption, la réquisition et la transformation des immeubles de bureaux et pas en aggravant les îlots de chaleur et en oubliant complètement les objectifs du Plan Climat.

Sur la question des régimes indemnitaires...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vais vous engager à aller vers votre conclusion.

Mme Danielle SIMONNET. - Non, j'ai encore 1,5 minute, puisque c'est 7,48 minutes...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - On se détend, 6,48 minutes, j'ai mes notes.

Mme Danielle SIMONNET. - On leur impose de travailler 18 week-ends, quelles sont vraiment les primes pour le travail du dimanche qui leur seront accordées ? Peut-être que dans les rangs de Changer Paris, vous reconnaîtrez la nécessité que les week-ends soient payés bien différemment.

Je souhaite également que l'on me dise quelles sont les autres primes qui peuvent leur être accordées. J'en perds mon fil.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Mais vous allez aller vers votre conclusion, Madame.

Je suis sûre que vous arrivez à la stricte égalité des 6,38 minutes...

Mme Danielle SIMONNET. - 7 minutes ! Cela veut dire que vous acceptez que les femmes aient un temps de parole moins important que celui des hommes...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je redis en interrompant et je m'en excuse, chère Danielle SIMONNET, je suis déterminée à ce que l'on aille au bout de ce débat, mais en étant respectueux des uns et des autres.

Je vous invite vraiment à aller vers votre conclusion.

Mme Danielle SIMONNET. - Il y a plus d'un secteur à la Ville où nous avons des difficultés de recrutement. C'est le cas pour la police municipale. C'est le cas pour les personnels des crèches, et pour les personnels des bibliothèques. Que la Ville enfin se pose la question du surcoût de venir travailler à Paris, et donc d'une bien meilleure rémunération et de bien meilleures conditions de travail.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je vais donner la parole à deux adjoints, Nicolas NORDMAN, puis Antoine GUILLOU, qui vont avoir un temps de parole un peu plus important que 5 minutes à deux.

La vie est faite d'injustices, Monsieur GOUJON, on les combat. C'est pourquoi nous sommes là.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je laisserai Antoine GUILLOU répondre de manière très spécifique sur les questions indemnitaires et notamment sur ce qu'il s'est passé avec les agents de l'accueil de l'Hôtel de Ville.

Je voudrais reprendre très rapidement, malheureusement, quelques éléments dans le débat et un certain nombre de questions qui ont été posées.

D'abord sur la convention de coordination, je voudrais et je le dis, saluer l'esprit constructif que nous avons eu avec, bien entendu, la Préfecture de police. Je voudrais là démentir tout ce que l'on a pu lire ici ou là et ce que les uns et les autres ont pu insinuer sur le travail sur la convention de coordination, c'est fait de manière tout à fait positive et constructive avec la Préfecture de police.

Nous sommes arrivés à un document qui explique de manière extrêmement claire la répartition des rôles entre la police nationale et la police municipale puisque, bien évidemment, l'objectif est qu'il n'y ait pas de confusion des polices. Ce document, je crois, avec ce qui y est notamment indiqué, le propose de manière extrêmement claire.

Le Conseil parisien de sécurité, je le dis de manière tout à fait sincère, j'avais, au moment de l'examen du projet de loi, quelques doutes sur son utilité. La réunion que nous avons tenue et l'esprit de cette réunion que nous avons tenue avec les maires d'arrondissement, toutes tendances politiques confondues, de cet hémicycle a fait que d'abord, moi j'ai changé un peu d'avis sur le rôle de cette instance. Je crois que nous pourrions et j'en prends ici l'engagement, l'utiliser tout à fait pour avoir des débats peut-être plus approfondis que ne nous laisse la possibilité de le faire le temps de parole en Conseil de Paris.

Je le redis, nous avons bien travaillé, un certain nombre d'évolutions ont été apportées par rapport à la première version que nous avons travaillée avec la Préfecture, à la demande des maires d'arrondissement. Je crois vraiment qu'il faut poursuivre dans cette optique et utiliser ce lieu pour aller au fond d'un certain nombre de sujets.

Sur la question du dialogue social, je voudrais indiquer une chose. Nous avons entrepris, avec la création de la police municipale, une réforme de très grande ampleur, à la fois par les objectifs que nous allons fixer à cette police municipale, l'organisation territoriale que nous voulons avoir pour elle mais aussi, et c'est une réalité, parce qu'elle va induire des changements très importants pour les agents.

Nous avons pour cela évidemment travaillé à la modification des cycles pour répondre à des objectifs de services publics, notamment le fait que nous avons besoin de davantage d'agents sur le terrain à des horaires où les Parisiens en ont besoin. Je pense par exemple aux week-ends. Je pense évidemment aux soirées. Nous avons donc travaillé avec les organisations syndicales pour aller dans ce sens d'une meilleure réponse de services publics à ces attentes des Parisiennes et des Parisiens.

Nous avons d'ailleurs pour cela créé une prime spécifique, la prime de cycle, qui permettra également de valoriser les agents qui sont sur des cycles de travail différents de ce qu'ils étaient auparavant. Là encore, nous avons réussi à faire une réforme qui, globalement, a été acceptée par les agents, par leurs organisations syndicales. Je souhaite publiquement les remercier ici de ces échanges très nombreux, plus de 60 heures de discussions avec les organisations syndicales qui nous ont permis, je crois, des avancées tout à fait significatives pour les agents.

Sur la question des craintes sur le recrutement, je suis étonné. J'ai lu dans la presse ce matin un article qui dit que la Ville de Paris a du mal à recruter. Je le dis de manière tout à fait officielle : nous n'avons pas encore commencé à recruter, puisque nous ne serons autorisés à recruter qu'à partir du moment où nous aurons délibéré sur la possibilité de payer les agents. Nous n'avons donc publié aucune annonce, fait aucun recrutement nouveau.

Nous avons peut-être des difficultés à recruter, mais pour l'instant nous ne le savons pas. Attendons quelques mois pour savoir avant de nous précipiter pour dire un certain nombre de choses qui ne sont en réalité pas tout à fait exactes.

Les personnels qui sont arrivés, ce sont nos agents qui ont été formés. Ce ne sont pas de nouvelles recrues. Nous sommes dans un schéma tout à fait évolutif. Nous en reparlerons le moment venu.

Sur la question de la parité, je pourrai vous donner en détail les chiffres de la répartition hommes/femmes de la DPSP actuelle, puisque nous n'avons pas recruté. La seule chose que je peux vous indiquer, c'est que nous avons créé 17 divisions avec 17 chefs de service des divisions territorialisées. Nous ne sommes pas exactement à la parité pour l'instant, puisque nous avons 10 femmes, 7 hommes comme chefs de division de police municipale. Bien évidemment, la logique que nous poursuivons est d'arriver à la parité concernant l'ensemble des agents et agentes de la DPSP.

Enfin, sur les craintes que les agents quittent la Ville, oui c'est un sujet, vu que toutes les villes recrutent en ce moment même des policiers municipaux, qu'une certaine forme de concurrence s'organise. Nous ne souhaitons pas entrer dans cette surenchère concurrentielle où l'on va attirer les agents avec de l'armement, des éléments complémentaires aux rémunérations pas toujours d'ailleurs tout à fait légaux, qui sont donnés pour attirer les agents.

Nous considérons que nous créons une police municipale, qui en elle-même peut être attractive par la diversité des missions, par le fait que nous sommes à Paris et que les agents peuvent, au sein de cette future administration de la police municipale, avoir des évolutions de carrière intéressantes, des formations intéressantes, puisque nous mettons le paquet sur la formation, et puis aussi un régime indemnitaire qui est tout à fait satisfaisant pour nos agents avec, encore une fois, les primes que nous avons créées. De ce point de vue, nous sommes bien outillés pour recruter des agents, mais nous aurons ce débat le moment venu, une fois que nos recrutements auront démarré.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Antoine GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Quelques compléments rapides qui, j'espère, permettront de satisfaire l'envie de disposer d'éléments tangibles, puisque j'ai entendu des on-dit et des craintes. Je pense qu'il est bon de rappeler quelques chiffres ou de les dire pour la première fois.

Peut-être pour parler d'abord de la situation actuelle. Un policier municipal dans la Fonction publique territoriale est aujourd'hui en France payé en moyenne 33.000 euros par an brut.

Nos inspecteurs de sécurité à la Ville de Paris, avant même la mise en place de la police municipale, sont payés en moyenne 44.000 euros par an brut. Nous sommes donc déjà sur un niveau de rémunération moyenne nettement supérieur à celui de la Fonction publique territoriale.

Avec la mise en place de la police municipale parisienne, nous allons améliorer encore notre attractivité. Première chose qui va sans dire, mais c'était une inquiétude des agents, donc il est important de le redire ici avec force et clarté : tous les agents qui intégreront la police municipale, avec ce changement de calcul de l'indemnité, n'auront aucune perte. Il y a une garantie absolue de maintien des rémunérations individuelles pour l'ensemble des agents.

La deuxième chose avec l'entrée en vigueur de la police municipale parisienne, c'est pour de nombreux agents une augmentation, et un déroulé de carrière sur le moyen et le long terme plus favorable.

L'illustration : nous aurons, avec ce projet de délibération à la Ville de Paris, des plafonds indemnitaires qui seront deux à trois fois plus élevés que les plafonds indemnitaires de la Fonction publique territoriale selon les catégories. Nous sommes là sur des éléments qui sont tout à fait significatifs.

Je vais être encore plus concret pour vous donner une illustration. Un brigadier, catégorie C, qui travaille en journée, donc sans le bénéfice des primes de cycle qui viennent s'ajouter pour des agents qui ont des contraintes la nuit et le week-end, gagne 1.800 à 1.900 euros par mois net. Demain, avec la police municipale parisienne, ce seront 100 euros de plus en début de carrière.

Bien évidemment, cela progresse fortement tout au long de la carrière. C'est tout compris. Cela progresse tout au long de la carrière, puisqu'en fin de carrière, un brigadier de catégorie C peut toucher 3.000 euros net par mois et ce seront même 300 euros de plus avec la police municipale parisienne. On a un déroulé de carrière qui, pour ces agents, est tout à fait significatif, notamment par rapport à l'ensemble des agents de catégorie C.

S'il y a des contraintes de cycle, je l'ai dit...

Je voudrais revenir sur un point, le logement des agents de la Ville est un enjeu crucial pour notre attractivité. Cela a été dit, je pense que c'est partagé sur tous les bancs. La Ville s'est fixé un objectif sur les logements sociaux attribués sur son contingent, de 25 % de logements sociaux attribués aux agents de la Ville. Cet objectif est atteint. Les mairies d'arrondissement sont encouragées sur leur propre contingent à atteindre cet objectif.

Je me tourne d'ailleurs vers l'ensemble des maires d'arrondissement membres de ce Conseil, car cela n'est pas toujours le cas aujourd'hui. Il est important que l'ensemble des arrondissements progresse pour atteindre également cet objectif.

Je rebondis enfin sur la question de la formation, je crois que, sous réserve et contrôle de Nicolas NORDMAN, la formation des policiers municipaux et la question de son remboursement en cas de départ ne concernent que les nouveaux arrivants et pas les agents de la police municipale qui sont formés, c'est-à-dire ceux qui sont aujourd'hui nos propres agents et qui intégreront demain la police municipale.

Désolé d'avoir été un peu long, mais il me semblait important de préciser ces points.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 7.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DRH 7).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 40.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DRH 40).

2021 DAE 288 - Modification de la garantie à 50 % de la Ville de Paris accordée à la SCI Wikivillage pour l'emprunt bancaire souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 288 relatif à la modification de la garantie à 50 % de la Ville de Paris accordée à SCI Wikivillage pour l'emprunt bancaire souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

La parole est à Eric PLIEZ.

M. Eric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Sujet plus léger qui me donne l'occasion de parler du Wikivillage.

Ce projet de délibération a pour fonction de garantir un emprunt accordé par la Ville de Paris à la SCI Wikivillage, pour financer les travaux de construction et d'aménagement du lieu. Elle a été votée par le Conseil du 20e arrondissement le 23 juin dernier, avant d'être examinée au présent Conseil de Paris.

C'est donc pour moi l'occasion de dire quelques mots sur ce projet que je suis fier de défendre avec les élus du 20e arrondissement, en particulier Nathalie MAQUOI à qui j'ai confié la délégation de l'innovation sociale, et Virginie DASPET à qui j'ai confié l'urbanisme.

Le projet porté par la SCI Wikivillage concerne la construction et l'aménagement d'un lieu de 7.500 mètres carrés sur 6 étages rue de Srebrenica dans notre 20e arrondissement.

Il s'agit d'un programme de construction initié lorsque Jean-Louis MISSIKA était adjoint à la Mairie de Paris en charge de l'urbanisme, qui s'inscrit dans l'opération d'aménagement dite Cardeurs Vitruve confiée à la SEMAEST. Les îlots Cardeurs Vitruve représentent la première phase du grand projet de renouvellement urbain ou G.P.R.U. visant à améliorer l'environnement du quartier Saint-Blaise. Dans ce quartier de veille active de la politique de la ville, très densément peuplé, il accueille en effet 13.600 habitants, soit 500 habitants par hectares, le double du reste de Paris, 1 habitant sur 3 est âgé de moins de 25 ans, 1 ménage sur 5 est un foyer à bas revenus, 1 famille sur 3 est monoparentale, 1 adulte sur 5 est demandeur d'emploi.

Le tissu commercial est peu diversifié. Les services commerciaux et les activités de commerce de gros sont surreprésentés, 42 % des locaux à Saint-Blaise contre 36 % à Paris, et la vacance commerciale est très élevée.

Nous soutenons les animations locales portées par le centre social, la régie de quartier, les associations culturelles et de solidarité très ancrées sur le territoire, afin de limiter les conflits d'usage de l'espace public. Nous travaillons étroitement avec les clubs de prévention, la DPSP, la DASES, et le commissariat du 20e afin de prévenir les rixes entre jeunes des quartiers limitrophes.

C'est vous dire à quel point ce projet de renouvellement urbain de Saint-Blaise est attendu par celles et ceux qui y vivent, y travaillent, y sont installés.

Ce projet pour lequel nous nous battons chaque jour, c'est la promesse de la requalification de l'îlot Salamandre dont le square vient d'être livré, la transformation de l'îlot du Clos, la réappropriation des espaces publics, à commencer par la rue du Clos, la rue des Orteaux et l'allée Des Mauves. Le bâtiment du Wikivillage participera donc pleinement à la vie du quartier. Il a été pensé comme un village urbain. Il accueillera les initiatives consacrées à l'innovation sociale, à la transition écologique et à la résilience urbaine.

Il rassemblera en un même lieu des espaces mutualisés de travail, de recherche et de création, des bureaux, un restaurant, un lieu événementiel, des lieux de fabrication, un espace de vente de produits alimentaires à prix abordables et en circuit court.

Il constituera également un point de rencontre et d'échange pour les professionnels, associations, militantes et de militants, citoyennes et citoyens du quartier, de l'arrondissement, voire de l'ensemble de Paris.

Le futur bâtiment conçu avec le souci de réduire son impact environnemental comprendra également une terrasse végétalisée de plus de 800 mètres carrés, accessible pour des activités de jardinage et d'agriculture urbaine. Aussi, si le calendrier des travaux a été retardé en raison de la crise sanitaire, nous nous réjouissons que ces derniers puissent démarrer très prochainement grâce à cette garantie d'emprunt accordée par la Ville de Paris via le présent projet de délibération.

Bien entendu, j'ai demandé à la SCI Wikivillage d'aller à la rencontre des habitantes et habitants du quartier afin de leur présenter le projet, de les y associer avant la fin de l'année.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Mme Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci, Monsieur le Maire.

Comme vous l'avez très bien indiqué, Eric PLIEZ, la société civile immobilière Wikivillage porte ce projet de construction et d'aménagement d'un tiers lieu qui sera, comme vous l'avez indiqué, un espace social et collaboratif de 7.500 mètres carrés sur un terrain situé dans le quartier de Saint-Blaise. C'est, comme vous l'avez dit, un projet porté par le collectif "AAA", qui a été lauréat de "Réinventer Paris", on ne le dit pas suffisamment, et de très beaux projets sont sortis de "Réinventer Paris" et d'un concours lancé par la SEMAEST.

C'est un site multiusage, qui sera dédié à l'innovation, l'innovation sociale et aux transitions écologiques notamment, pour mieux répondre aux enjeux que peuvent poser et que posent les mutations urbaines, en premier lieu desquelles figure le travail.

Nous sommes tous très impatients de la concrétisation de ce projet. Je crois que cela apporte vraiment une réponse polyvalente et innovante aux problématiques de modularité de l'espace, et participera à l'attractivité de cette partie du 20e arrondissement que nous soutenons activement.

C'est un projet de délibération que nous avons déjà présenté avant les congés d'été. Il y a eu une petite modification sur les destinataires. Là, il y a une proposition d'une garantie à hauteur de 50 % pour la totalité de sa durée auprès de la Caisse des dépôts et des consignations. C'est bien la Caisse des dépôts et des consignations qui est destinataire de cet emprunt bancaire.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 288.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 288).

2021 DAE 20 - Marchés découverts alimentaires. - Exonération des redevances pendant la période de fermeture liée à l'épidémie de Covid19. - Avenants.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DAE 20 et l'amendement n° 109 qui s'y rattache.

Il y a une inscription sur ce projet de délibération. L'amendement sera présenté par Olivia POLSKI.

Monsieur CANAL... Il n'est pas là.

Madame POLSKI, l'amendement technique est technique ?

Au temps pour moi et toutes mes excuses, il n'y a pas de présentation d'amendement par M. CANAL. Quelqu'un d'autre ?

Une explication de vote sur l'amendement qui n'est pas présenté. On fait des "trucs" baroques. Ne perdons pas de temps, je ne sais pas qui le fait, mais faites-le.

Pas vous.

Personne ?

Oui ?

Vous discuterez avec Olivia POLSKI.

Je vous propose que l'on mette aux voix l'amendement n° 109 avec l'avis de l'Exécutif défavorable, et on va voter sur le projet de délibération.

C'est intéressant comme séance !

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 109, non présentée, déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 109 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 20.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 20).

2021 DAE 283 - Huit marchés couverts alimentaires et un marché découvert parisiens. - Approbation du principe de renouvellement de la délégation de service public.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Nous allons examiner le projet de délibération DAE 283 et une série d'amendements numérotés 141 à 143 ainsi qu'un amendement technique n° 144.

Je donne la parole à Alice TIMSIT, pour présenter les trois premiers amendements, en 5 minutes maximum.

Mme Alice TIMSIT. - Mes chers collègues, le renouvellement proposé de plusieurs délégations de services publics qui sont relatives à la gestion de 8 marchés couverts et d'un marché alimentaire découvert est une occasion unique pour concrétiser nos ambitions communes en matière environnementale notamment.

Si des avancées tangibles sont à noter ici, la reconduction de cette délégation est faite de façon un peu mécanique, sans rehaussement significatif de nos exigences, notamment en matière environnementale.

Pas plus tard que mercredi matin, nous avons débattu pendant plusieurs heures de nos ambitions et de nos outils pour accélérer la transformation écologique de notre ville. Eh bien allons-y, saisissons cette opportunité qui nous est offerte aujourd'hui pour être plus précis et plus ambitieux, afin de protéger notre environnement et notre santé.

Le groupe Ecologiste de Paris a donc déposé trois amendements à cet effet, que je vais vous détailler.

Premièrement, le renouvellement de ces délégations de services publics est une opportunité inédite pour faire des marchés alimentaires des lieux exemplaires en matière d'approvisionnement durable de denrées saines et écologiques. Nous proposons ainsi que dès qu'un emplacement commercial devient vacant, le délégataire ait l'obligation d'installer prioritairement un nouveau commerçant de produits issus de circuits courts et de l'agriculture biologique ou de l'agroécologie.

Cette exigence représente un levier formidable pour soutenir les agriculteurs et les agricultrices, celles et ceux qui sont engagés dans des pratiques agroenvironnementales, et pour que les Parisiennes et les Parisiens renouent avec les produits des territoires.

Le groupe Ecologiste de Paris propose également d'impliquer davantage les délégataires dans l'économie circulaire. A ce titre, la Ville fait de la réduction de l'usage des plastiques une de ses priorités. Il est donc temps de concrétiser cette ambition dans les marchés. Au-delà de l'interdiction de certains plastiques à usage unique déjà prévue par la législation et par la réglementation, il est ici absolument essentiel que les commerçants s'engagent davantage dans la réduction de tous les plastiques à usage unique et de tous les plastiques de manière générale.

Je sais notamment l'engagement de Florentin LETISSIER sur cette question et l'ambition qu'il porte de développer partout des dispositifs de consignes pour soutenir la dynamique de fin des emballages plastiques. Nous déposons donc un amendement en ce sens.

Enfin, dernier amendement, il nous paraît primordial d'être beaucoup plus ambitieux que le projet de délibération qui nous est proposé, les marchés alimentaires sont encore loin d'être exemplaires en matière de réduction des déchets, de tri, de qualité et de valorisation des déchets. Ce projet de délibération traite de la valorisation des déchets mais pas de la réduction à la source des déchets. Or, c'est précisément cela l'enjeu. Au-delà de la valorisation, les délégataires doivent prendre leurs responsabilités pour prévenir la quantité de déchets générés et veiller au respect des consignes de tri et de valorisation.

Nous demandons donc que les délégataires des marchés s'engagent également à rendre compte annuellement de résultats chiffrés de ces mesures.

Plus globalement et cela retranscrit peut-être la philosophie de ce projet de délibération, nous ne pouvons pas nous contenter, comme cela est rédigé dans ce projet de délibération, je cite : "d'inciter les candidats à faire des propositions visant à orienter et à accompagner de façon stimulante et novatrice l'évolution des marchés dans des pratiques de plus en plus respectueuses de l'environnement". L'incitation, l'orientation, l'accompagnement, c'est une chose, mais cela n'a rien de contraignant et ce n'est pas à la hauteur de nos ambitions.

Un dernier point de méthode : dans le cadre du renouvellement des délégations de services publics, les élus du Conseil de Paris sont invités à donner leur avis et à faire des suggestions lors d'une commission préalable, une commission un peu de régulation, la commission élus concessions.

Les élus écologistes ont toujours mis un point d'honneur à être force de proposition dans ce cadre. Nous avons formulé, lors de cette instance, au préalable, des remarques dont il n'a pas été tenu compte. L'association des élus parisiens dans la définition des nouvelles concessions et des nouveaux marchés ne peut pas consister en une simple information descendante, mais doit véritablement intégrer une démarche constructive. J'ose espérer que ce sera le cas à l'avenir.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je vais donner la parole à Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je vous remercie.

Ce nouveau projet de délibération va permettre l'approbation du principe de renouvellement de la délégation de service public.

Je vais commencer par rassurer Mme TIMSIT, puisqu'il s'agit d'un projet de délibération qui est la première étape vers la rédaction du dossier de consultation des entreprises, ce que l'on appelle le D.C.E. et qui là permettra d'être un document beaucoup plus prescriptif que ce projet de délibération qui est un projet de délibération sur les grands principes.

Dans les grands principes, nous avons effectivement le fait que nous souhaitons aller plus loin que la loi sur tous les sujets, notamment de développement durable, de respect de l'environnement, de tri des déchets, que l'on ait un fonctionnement de nos marchés plus vertueux avec plus de "bio", plus de circuits courts, du vrac, de la consigne, etc.

C'est d'ores et déjà, mais encore une fois c'est ce que je vous explique en l'occurrence, il s'agit d'un document assez large d'approbation du principe de renouvellement dans lequel on ne peut pas être trop prescriptif.

Concernant votre deuxième remarque, qui est de dire que vous aviez formulé dans le cadre de la commission d'élus des remarques, excusez-moi, ce n'est pas le cas. Il y a eu, après la CCSP, des documents visiblement envoyés au cabinet d'Antoine GUILLOU, pas au mien. Je vous promets que nous n'avons rien eu du tout. J'ai même eu une confirmation en commission d'élus... J'y étais donc... Je n'ai pas eu en l'occurrence. Il y a peut-être eu un couac, je n'en sais rien, mais je suis prête à ce que l'on en discute ensemble. Toujours est-il que ce n'est pas le cas.

Concernant vos propositions d'amendements, de toute façon le premier amendement que vous proposez, le 141, c'est un rappel des dispositions de la loi du 17 août 2015, de la loi du 8 août 2016, de la loi du 30 octobre 2018, et de la loi du 10 février 2020, ainsi que l'ajout du paragraphe sur la nécessaire sortie du plastique à horizon 2024. C'est tout à fait recevable. J'y émettrai un avis favorable.

L'amendement n° 142, qui propose une modification du deuxième alinéa, je tiens à vous dire que les délégataires ont déjà et c'est dans le règlement des marchés, et continueront d'avoir la mission de rechercher en priorité des commerçants en bio et des producteurs.

Sur les marchés couverts, il faut tout de même savoir qu'il y a très peu de places vacantes. A ce stade, il n'y en a que deux dans tout Paris, c'est très faible et il y a très peu de rotations. Je suis tout à fait favorable à cette

demande, à condition, bien sûr, qu'elle préserve la diversité de l'offre qui est évidemment nécessaire aux marchés alimentaires.

Je vous propose de modifier cet amendement juste de la façon suivante : "les délégataires devront prioritairement, en cas d'emplacements vacants, installer des producteurs et commerçants de produits en circuit court issus de l'agriculture biologique ou en circuit court issus de productions agro-écologiques. Lorsqu'aucun candidat ne répond à ces conditions, les délégataires pourront installer prioritairement des producteurs et commerçants de produits issus de l'agriculture biologique, etc., tout en gardant un objectif de diversité de l'offre globale du marché".

Concernant le troisième amendement que vous nous proposez sur la gestion des déchets, elle fait déjà l'objet d'une politique volontariste puisque l'obligation de tri est inscrite dans la loi, les délégataires organisent déjà le tri sur les marchés couverts.

Bien évidemment, c'est en fonction de la configuration des lieux, puisqu'il y a des endroits où beaucoup d'espaces le permettent et d'autres où cela est un peu moins possible. Les déchets, ensuite, sont valorisés.

Comme je vous l'ai dit en tout début, ce projet de délibération n'est que la première étape et le D.C.E. nous permettra d'être plus prescriptifs sur ce point.

Nous demanderons aux candidats de faire des propositions en la matière lorsqu'ils remettront leurs offres. Lorsque nous rentrerons dans la phase de négociation avec les candidats, nous pourrions être encore plus précis.

Je vous propose de modifier votre amendement en ce sens et j'y émettrai un avis favorable.

Concernant l'amendement technique, il est donc technique.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Madame TIMSIT, ces propositions vous conviennent sur les deux amendements ?

Mme Alice TIMSIT. - Oui, tout à fait.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Parfait ! Je vais donc les mettre aux voix en commençant par l'amendement technique n° 144.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 144 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 144 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 141 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 141 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 142 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 142 amendée est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 143 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 143 amendée est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 283 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DAE 283).

Merci à vous.

2021 DU 160 - Prolongation d'un mois de l'exonération de droits de voirie 2021 pour les dispositifs de terrasses approuvée lors du Conseil de Paris des 17 et 18 novembre 2020 et des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 160 relatif à la prolongation de l'exonération des droits de voirie 2021 pour les dispositifs de terrasse, approuvée lors de notre conseil de novembre 2020 puis de juillet 2021.

La parole sera successivement à Mme GATEL, puis à Mme KONÉ. Mme POLSKI répondra.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

En complément des dispositifs gouvernementaux, l'exonération des droits de voirie à nos professionnels est un soutien absolument bienvenu de la part de la Ville, que nous avons soutenu et ce projet de délibération ne fera pas exception, car il est important que ceux qui font l'âme de Paris sentent le soutien de la Ville derrière eux.

En juin, la Maire de Paris avait annoncé que l'exonération se terminerait à la fin de l'été 2021.

Il se trouve que nous avons demandé, à travers un vœu, que cette exonération ne se termine que fin octobre. D'abord, c'était ce que nous avons voté au BP 2021. Cela nous semblait logique de poursuivre le soutien aux professionnels.

Malheureusement, nous n'avons pas eu de réponse, sauf un vote négatif. Alors, je prends ce projet de délibération comme un avis favorable un peu tardif de l'Exécutif à notre vœu. Merci d'avoir accédé bien malgré vous, à notre demande.

Simplement, j'ai deux regrets.

D'abord, un regret que l'on ne se donne pas les moyens de mettre en œuvre ce que l'on vote. Il s'agit en l'espèce de l'examen des dossiers en temps et en heure. On sait très bien que cette exonération est liée à cela, et non pas seulement à un soutien prolongé à nos professionnels.

Et d'autre part, sur la question du bruit, on vote des dispositifs, mais on ne se donne pas les moyens de faire en sorte que soit respecté ce à quoi les professionnels s'engagent. Je pense particulièrement au sujet des nuisances pour les riverains. Il n'est pas normal que les professionnels qui ne jouent pas le jeu, qui ne respectent pas les choses, ne soient pas entravés dans la capacité à continuer à avoir des terrasses dites éphémères.

C'est vraiment un regret, parce que les professionnels qui jouent le jeu, et ils sont extrêmement nombreux, pâtissent finalement de quelques-uns qui ne jouent pas le jeu.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je donne la parole à Mme KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, l'adoption du nouveau règlement des étalages et terrasses de la Ville de Paris a été officialisée le 18 juin dernier. Déjà avant cette adoption, les écologistes regrettaient la précipitation avec laquelle la révision de ce règlement avait été conduite. Si le succès des terrasses contribue à investir différemment l'espace public et à redynamiser le tissu économique de la restauration, il nous semblait déjà nécessaire d'alerter au début de l'été sur les quelques dérives constatées, telles que les nuisances sonores, les emplacements illégaux, les étalements démesurés ou encore les dépassements d'horaires.

Les alertes des associations de riverains qui avaient été faites dès l'an dernier auraient manifestement dû conduire la Ville à anticiper la saison estivale 2021, on l'avait déjà dit, en entamant le processus de révision du règlement des étalages et terrasses bien plus tôt.

Ainsi, dans une volonté constructive et afin de tenter d'améliorer les dispositifs présentés par la Ville, nous avons déposé un vœu pour proposer à l'Exécutif parisien de se donner le temps et les moyens de produire un nouveau règlement adapté au contexte exceptionnel que nous traversons et tenant compte des préoccupations et

attentes exprimées par les commerçants et riverains qu'il nous faut parvenir à concilier. Cette main tendue avait alors malheureusement été rejetée.

Désormais, vous nous proposez de voter un projet de délibération pour prolonger d'un mois l'exonération de droit de voirie 2021 pour les dispositifs de terrasse que nous avons approuvés lors des Conseils de Paris de novembre 2020 et de juillet 2021.

Cette prolongation d'exonération a pour but, selon le projet de délibération, de soutenir les bars et restaurants qui seraient pénalisés par l'obligation de présentation du "pass" sanitaire, et l'absence de retour d'une partie des touristes.

Je veux rappeler que les Ecologistes soutiennent l'accompagnement des bars et des restaurants. Néanmoins, je m'interroge sur cette proposition de prolongation, qui ne semble même pas avoir été demandée par les acteurs concernés eux-mêmes.

Madame POLSKI, nous sommes un certain nombre d'élus à être très régulièrement interpellés, comme vous, au sujet de la mise en place de ce nouveau règlement d'étalages et terrasses que vous avez porté, et qui semble dysfonctionner à différents niveaux.

L'été a été convivial à Paris, et les terrasses y ont certainement contribué. Mais l'été a également été bruyant pour un certain nombre de Parisiennes et Parisiens. Il ne faut pas occulter la réalité des personnes qui habitent à proximité ou au-dessus de nombreuses terrasses, qui se sont multipliées à Paris. Cela a été dit mercredi pendant le débat sur la transition écologique, le bruit est une source importante de pollution, qui a de forts impacts en termes de santé environnementale.

Une régulation fine de l'espace public est donc nécessaire pour s'assurer que l'extension des terrasses, qui peut s'apparenter à une forme de privatisation de l'espace public, puisse se faire sans préjudice pour les riverains, mais aussi pour les piétons, les poussettes, les personnes à mobilité réduite, les cyclistes et les autres usages utiles que nous souhaitons faire de l'espace public, une fois celui-ci libéré de la voiture, pour le végétaliser ou y installer des équipements collectifs utiles.

Je profite donc de ce projet de délibération pour vous interroger sur la gestion des terrasses durant la période estivale. Le chiffre de 9.000 demandes d'autorisation de terrasse faites à la Ville depuis cet été circule. Pourriez-vous nous le confirmer ?

Il semble qu'un retard important ait été pris sur l'analyse de ces demandes. Pourriez-vous nous préciser à ce stade combien de demandes ont été validées, et combien ont été refusées à Paris ?

Il semble que le nouveau règlement ne soit pas respecté, puisqu'il est indiqué que les places de livraison, PMR, ou encore stationnement de vélos ne peuvent pas être déplacées au bénéfice d'une demande de terrasse. Or, ces demandes de déplacement semblent systématiquement validées. Je souhaite savoir quel est le nombre de demandes de ce type jusqu'ici validées et comment expliquez-vous le non-respect d'un règlement qui vient d'être révisé ?

Enfin, concernant l'aspect des nuisances sonores, pourriez-vous nous préciser quel est le nombre de validations effectuées depuis la mise en application du nouveau règlement ?

Pour finir, je veux dire que mon groupe renouvelle son soutien aux acteurs et aux actrices de la restauration. Nous restons favorables au développement encadré des terrasses qui sont des lieux de convivialité essentiels pour Paris, et nous rappelons qu'une régulation plus efficace de ces espaces est indispensable pour éviter que ce sujet ne finisse par devenir le cauchemar d'un grand nombre de Parisiennes et Parisiens, des élus et des maires d'arrondissement directement en contact avec les riverains, et des agents de la Ville de Paris.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Mes chers collègues, Madame la Maire, d'abord, je veux me féliciter du fait que globalement, tout le monde est à peu près d'accord sur le fond, sur les mêmes choses. D'abord, pour dire que soutenir nos acteurs de la restauration dans un moment qui est encore compliqué pour eux a l'air de recueillir le consensus de tous les groupes ici.

Evidemment, on l'a tous constaté cet été, il y avait toujours peu de touristes, et puis la question du "pass" sanitaire n'a pas simplifié les choses, puisqu'il y avait des sujets d'harmonisation internes aux différents pays. On a commencé par avoir des touristes européens. On a encore du mal à avoir des touristes américains, asiatiques, etc. Les touristes ne sont pas revenus massivement sur Paris.

On le sait aussi, les Parisiens, eux, sont partis en vacances pour une bonne partie. On a notamment eu un mois d'août très compliqué pour nos restaurateurs.

Contrairement à ce qui est dit, des demandes ont été formulées par les différents syndicats en la matière. Il y a même eu une lettre qui a été envoyée à la Maire de Paris en ce sens. Si, c'était une demande des acteurs.

C'était le premier point.

Enfin, nous les avons accompagnés depuis le début, parce qu'on sait qu'effectivement, les restaurateurs sont des acteurs importants du rayonnement de la Ville de Paris. Ce sont aussi des acteurs qui permettent un emploi local, notamment on sait qu'il y a énormément d'étudiants, et aujourd'hui ils recrutent. C'est un secteur qui recrute, et que nous souhaitons accompagner dans le cadre de ce recrutement.

Nous sommes extrêmement attachés au fait qu'il puisse continuer à y avoir à Paris des terrasses, des restaurants, qui vivent et fassent vivre la ville.

Cela correspond par ailleurs aussi, vous êtes d'accord, j'imagine, au fait que comme nous libérons de l'espace public, nous proposons aussi d'autres usages de cet espace public libéré par rapport à la place de la voiture. C'est une diversification qui est ainsi permise de l'usage de la voie publique.

Bien évidemment, je suis d'accord, on le constate, les syndicats le disent aussi, la grande majorité des restaurateurs joue le jeu, mais il y a effectivement des restaurateurs qui abusent, qui ont abusé, et d'ailleurs, cet été, il faut quand même que vous sachiez qu'il y a eu plus de 1.200 verbalisations pour la Ville de Paris, puisque je vous rappelle que c'est quand même une compétence partagée avec la Préfecture de police, dont plus de 450 pour nuisances sonores.

Nous avons commencé à faire ce travail de verbalisation sur ceux qui étaient les plus hors clous. Bien évidemment, il faut continuer ce travail. Nous étions tous d'accord, c'est d'ailleurs un vœu qui avait été voté, sur la question des places de livraison et sur le fait d'avoir cette tolérance à l'été, ne serait-ce que pour avoir le temps d'instruire les autorisations.

Raison pour laquelle quand vous m'expliquez que vous aviez fait une main tendue, excusez-moi, ce n'était pas une main tendue. C'était nous proposer de faire un bilan au retour de l'été, alors que l'on était en train de mettre en place un nouveau dispositif. Je n'appelle pas cela une main tendue. Je vous avais dit : essayons de faire un vrai bilan. C'est ce à quoi je me suis engagée. Un vrai bilan, sur la base de choses réelles, et hors période de crise.

Je me suis engagée à ce qu'un bilan soit fait après l'été 2022, il aura lieu. Si des ajustements doivent être faits à cette occasion, ils seront faits. On ne peut pas, dans une période encore de transition, faire un bilan sur une période de transition, vous le savez comme moi.

En l'occurrence, effectivement, à fin octobre nous aurons délivré en priorité les autorisations grâce au travail mené par la direction de l'urbanisme, et je veux remercier d'ailleurs les services de la Ville, car un travail colossal est mené par eux et par les mairies d'arrondissement. Les autorisations, puisque cela faisait partie des choses demandées, d'avoir l'avis motivé des mairies d'arrondissement, cela prend un peu de temps. Il faut avoir l'avis, et notamment cet été des avis nous ont manqué, l'avis des services de la Ville, l'avis des services de police et de pompiers, et des mairies d'arrondissement. Nous collectons tous ces avis pour pouvoir délivrer des autorisations, en priorité les annuelles. Celles qui sont saisonnières, on a un peu plus de temps pour les voir, puisqu'ils pourront reprendre en mars, avril prochain.

En attendant, fin octobre ils vont devoir commencer à démonter. Nous allons travailler avec les mairies d'arrondissement pour qu'elles nous fassent remonter leurs terrasses dites illégales à démonter prioritairement.

Avec la DPE, la DPSP, nous mettrons en place quelque chose pour procéder d'abord aux verbalisations, puis aux démontages.

Merci.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 160.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DU 160).

2021 DAE 275 - Subventions de fonctionnement (25.000 euros) et convention avec l'association MILA (18e).

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 275 relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 25.000 euros, et d'une convention avec l'association MILA.

La parole est à Jean-Philippe DAVIAUD, pour 5 minutes maximum.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Ce projet de délibération qui concerne le MILA, le marché indépendant des labels, nous permet de revenir sur l'activité de cette structure tout à fait singulière, qui est l'une des plus anciennes structures d'accompagnement à l'entrepreneuriat culturel de France, puisqu'elle est née en 2003, et a pour vocation d'accompagner l'émergence de labels musicaux dans un quartier, notamment du 18^e arrondissement, peu éloigné de la mairie, le quartier Blémont.

Elle bénéficie dans ce quartier d'un certain nombre de locaux en pied d'immeuble, ce qui permet à ces différents labels de bénéficier de locaux pour exercer leur activité.

Mais ce n'est pas tout, MILA, c'est aussi une structure qui accompagne tous ces labels, entre parenthèses je souligne que depuis 2003, ce sont près de 140 labels qui ont pu être accompagnés. Ce n'est pas rien. 140 labels, qui ont pu passer une partie de ce temps au MILA, qui ont pu développer leurs activités. Et puis après, se développer au-delà du MILA.

Cette structure permet aussi pour ces différents labels, un accueil centralisé, une veille d'actualité sectorielle très importante, un centre de documentation, de la reprographie, une salle de réunion, des espaces cafétéria et cantine, etc. Bref, de nombreux services qui permettent à ces structures de se concentrer sur leur cœur d'activité, leur cœur de métier, qu'elles savent faire, en prenant en charge toute cette autre administration hôtelière d'une certaine manière, et comptable.

Egalement, ce MILA, qui est toujours en pleine effervescence, en plein développement, a initié depuis deux ans un nouvel espace de "coworking", qui permet d'ouvrir des postes de travail pour les entrepreneurs de la filière musicale à la journée, à la semaine ou au mois, à des tarifs très attractifs.

Ce projet de délibération permet de valider la nouvelle convention entre la Ville de Paris et cette structure associative. Et puis, également, le financement qui va avec.

Evidemment, vu l'intérêt vraiment pour la filière musicale, et puis également pour ce quartier du 18^e, je vous propose de voter massivement pour ce projet de délibération.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Massivement !

Mme POLSKI a la parole pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, je ne redirai pas ce qu'a très bien dit Jean-Philippe DAVIAUD juste avant moi. Je veux juste en profiter pour le remercier, parce que je sais son engagement de longue date et le soutien qu'il apporte aux acteurs des industries culturelles, qui sont dans son arrondissement, dans le 18^e.

Moi aussi, je pense que c'est très important de soutenir le MILA, et vous engage à voter ce projet de délibération, nombreuses et nombreux. Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 275.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est donc massivement adopté. (2021, DAE 275).

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif au développement de supermarchés ouverts 24h/24 et 7 jours/7.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 110 est relatif au développement de supermarchés ouverts 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

La parole est, pour 2 minutes maximum, à Nathalie MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu a été adopté par le Conseil du 10^e arrondissement et a été initié par David DELPLANQUE. Le magasin Monop', situé au 3, rue de Marseille dans le 10^e, après sa rénovation, a ouvert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Une partie classique du supermarché de 8 heures 30 à minuit du lundi au samedi, de 9 heures à 21 heures le dimanche, avec des salariés, et la zone autonome en permanence, en dehors des autres horaires.

Ce Monop' n'est pas localisé dans une zone internationale touristique, et donc n'est pas soumis au régime dérogatoire sur l'emploi salarié le dimanche après 13 heures, ou la nuit après 21 heures.

Monoprix annonce que leur objectif est que 25 % de leurs magasins de l'enseigne Monop' ouvrent de cette façon d'ici la fin de l'année 2022.

Une telle amplitude d'ouverture des magasins alimentaires, outre les nuisances que cela génère en pollution lumineuse, sonore notamment, incite à la surconsommation et est ainsi en opposition avec les objectifs des accords de Paris.

L'automatisation entraîne une mutation profonde du rapport au travail, elle permet d'augmenter le chiffre d'affaires, certes, et les bénéfices, mais sans augmenter les emplois, et donc par extension les cotisations sociales. Et donc, elle ne participe pas au principe sur lequel repose notre modèle social.

Le magasin 3 rue de Marseille ayant une surface commerciale inférieure à 300 mètres carrés, il n'a pas été nécessaire pour le groupe Monoprix de préparer un passage en commission départementale de l'aménagement commercial, à laquelle nous participons.

C'est pourquoi je voulais vraiment remercier votre cabinet, Madame POLSKI, pour les échanges que nous avons eus en début de semaine, je ne sais plus trop où nous en sommes en ce moment, qui permettent d'aboutir à demander à la Préfecture, en tout cas si vous acceptez de voter ce vœu, quelles ont été les éventuelles dérogations de temps de travail accordées au magasin Monop' du 3 rue de Marseille. Aussi, demander à la représentante de la Ville de Paris à la commission départementale d'aménagement commercial d'être vigilante et d'émettre un avis négatif à toute demande d'autorisation d'exploitation d'un commerce alimentaire ouvert la nuit et fonctionnant sans personnel à Paris.

Je passe la balle à Mme POLSKI qui va finir.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

J'ai bien noté qu'il y avait des demandes d'explication de vote. Je vais d'abord laisser répondre Olivia POLSKI, puis je vous donnerai la parole, Monsieur VÉRON.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je remercie le groupe "Génération.s" pour le dépôt de ce vœu. Les commerces de proximité sont des acteurs essentiels de la vie quotidienne des Parisiens.

C'est aussi, on l'a déjà évoqué à plusieurs reprises, un vivier important d'emplois locaux. C'est aussi une force d'attractivité à l'international. Partie prenante de ce que l'on appelle la ville du quart d'heure, ce sont des éléments majeurs dans la vie de tous les jours des Parisiennes et Parisiens.

Depuis quelques années, certaines grandes enseignes développent des supermarchés ouverts 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, qui sont présentés par leurs promoteurs comme le futur du commerce dans l'absolu.

Moi, je souhaite effectivement rappeler que la loi sur le travail dominical ne permet pas l'emploi de salariés la nuit et le dimanche après-midi pour un supermarché, hors certaines zones bien précises ou cadres bien spécifiques, par exemple les fameuses zones de tourisme international.

Il serait donc souhaitable que l'on puisse avoir un contrôle accru sur Paris des magasins qui ne respectent pas la législation en vigueur sur le travail dominical et de nuit, comme cela semble être le cas au sein du Monoprix de la rue de Marseille.

J'écrirai d'ailleurs en ce sens, pour que nous ayons plus de contrôles à l'avenir, au Préfet de police.

Pour revenir sur ce nouveau modèle de supermarché, celui-ci propose donc de n'avoir aucun salarié présent avec seulement des vigiles et les caisses automatiques en service. Si les clients ont besoin d'assistance, ils sont invités à utiliser le bouton d'appel, pour dialoguer à distance avec un conseiller.

Je crois, comme vous l'indiquez dans votre vœu, que ce modèle est une façon de contourner la loi sur le travail dominical et de nuit. Bien évidemment, il déshumanise le commerce de proximité, puisque moins de personnels en journée puisqu'ils ont déjà des caisses automatiques. Cela ne permet pas d'avoir ce conseil, cet accompagnement des clients.

Je veux que l'on en profite juste à cette occasion pour rendre un hommage dans notre hémicycle au personnel des commerces alimentaires, qui pendant le Covid, je pense à ces caissières qui ont été au front tous les jours... Je veux juste, ces fameux premiers de tranchée dont on a beaucoup parlé...

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - De corvée !

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - De corvée, de tranchée... Ils ont permis à chacun et à chacune de s'approvisionner et de manger pendant le Covid. Il ne faudrait pas oublier à quel point ils ont été essentiels. Et comment on ne peut pas s'indigner de ce nouveau modèle qui supprime l'humain et l'emploi derrière.

Juste, j'amende un tantinet. J'ai proposé des amendements en précisant la demande d'information à la Préfecture...

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Il faut conclure.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Est-ce que vous acceptez mes amendements ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - La réponse est oui. Merci, Mesdames.

J'ai été saisie d'une demande d'explication de vote de M. VÉRON.

M. Aurélien VÉRON. - Drôle de vœu, Madame la Maire, en effet. Monop' veut créer un espace de 30 mètres carrés ouverts jour et nuit 7 jours sur 7 pour répondre aux besoins de Parisiens et de personnels qui travaillent à Paris à des horaires décalés. Ces produits de première nécessité répondent à une demande.

Je sais bien que la Mairie de Paris et "Génération.s" n'ont pas l'habitude de faire appel à des études d'impact, lorsque vous fermez des quartiers entiers, vous prenez des décisions, vous prenez des décisions majeures.

Monoprix est une entreprise sérieuse qui a fait une étude de marché et sait que cela répond à un besoin. Vos arguments pour bloquer cette ouverture la nuit sont assez fallacieux. Le bruit, la lumière, mais dans ce cas fermons les pharmacies de garde. Fermons les restaurants ouverts 24 heures sur 24. Fermons les boîtes de nuit. Fermons les bars de nuit. La nuit, il y a de la vie !

Je sais que vous souhaitez éteindre les lumières à Paris. Et donc, la Ville Lumière reste une ville dans la pénombre malgré les terrasses que vous ne savez pas gérer. Mais Monoprix, c'est une entreprise solide et sérieuse. Ce ne sont pas des terrasses anarchiques que vous n'arrivez pas à gérer.

Laissez vivre le commerce. Cessez d'être les petits juges, ceux qui régissent nos vies, qui régissent la vie du commerce, qui pensent à notre place comment on doit consommer, comment on doit vivre. Vous aimez la pénurie et la décroissance. Là, c'est l'abondance. Vous niez le droit de vivre à ceux qui travaillent dans la restauration et finissent à minuit, 1 heure du matin. Vous niez la vie des taxis, des V.T.C., qui n'ont pas le droit de consommer la nuit. Vous voulez que les gens vivent à votre manière, selon vos droits, selon vos mœurs. La vie, ce n'est pas cela. La vie, c'est la liberté, ce sont aussi des besoins de première nécessité. Et vous devez les respecter.

Je vais juste conclure par une phrase de Frédéric Bastiat...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - J'entends plus de bruit de ce côté de l'hémicycle qui couvre votre voix. Je vous propose à tous...

M. Aurélien VÉRON. - Je continue, ne vous inquiétez pas, je ne suis pas perturbé par les vociférations à droite. Frédéric Bastiat, auteur très intéressant, député de la République française a dit une chose très intéressante : "si nous venons maintenant à considérer l'intérêt immédiat du consommateur, nous trouverons qu'il est en parfaite harmonie avec l'intérêt général". "Foutez" la paix aux Franciliens !

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - J'ai été saisie d'une demande d'explication de vote de M. Rémi FÉRAUD. Gardons le silence pour écouter également Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Je pense que Nathalie MAQUOI a eu raison de poser ce vœu sur le sujet précis, mais aussi pour voir tout ce qui nous oppose en conception de la société.

Au cas où M. VÉRON l'ignore, dans les bars, dans les restaurants, dans les boîtes de nuit, dans les salles de spectacles, le soir, la nuit, il y a du personnel qui est payé, et si votre modèle de la ville, c'est que les premiers de corvée puissent acheter une plaquette de beurre ou une bouteille d'alcool à 3 heures du matin sans qu'aucun premier de corvée ne soit payé, je pense que nous pouvons être fiers des valeurs qui nous animent, et voter ce vœu, parce que c'est le modèle de la ville en effet qui nous oppose, et nous l'assumons complètement.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 110 déposée par le groupe "Génération.s", amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2021 V. 313).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la propreté des devantures de locaux de commerces vides.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 111 relatif à la propreté des devantures de locaux de commerces vides.

La parole est à Anne BIRABEN, pour 2 minutes maximum. Laissez donc la parole à Mme BIRABEN, s'il vous plaît.

Mme Anne BIRABEN. - Madame la Maire, chers collègues, la situation de notre belle capitale fait peine à voir. Les déchets ne sont plus ramassés, le mobilier urbain typique qui fait le charme de Paris est laissé à l'abandon ou rafistolé à la hâte, ou purement et simplement escamoté. Les rats pullulent, les plots jaune "fluo" et les blocs de béton comme les palissades innombrables de chantier entravent la mobilité des Parisiens et des visiteurs potentiels.

Les nids-de-poule côtoient les souches d'arbres centenaires abattus par dizaine. Paris donne, année après année, l'image d'une ville abandonnée, délabrée. La hausse entretenue des prix de l'immobilier, la taxation tous azimuts de chaque catégorie de Parisiens, qu'ils soient commerçants, automobilistes, locataires ou propriétaires, découragent toute tentative d'activité économique.

Auparavant, la Ville de Paris s'efforçait de créer les bonnes conditions pour maintenir la diversité commerciale. Aujourd'hui, comme en témoigne un article du "Parisien" fin septembre, c'est tout simplement l'inverse, le boulevard Saint-Michel en est le témoin.

Les Parisiens étaient déjà 12.000 en moyenne à quitter Paris depuis 10 ans. Le journal "Le Figaro" du 9 octobre indique qu'ils ont été encore plus nombreux à quitter Paris avec la crise sanitaire. En 2020, la chute de la fréquentation des commerces est de 22 % par rapport à 2019. Vont-ils revenir ? Il est permis d'en douter.

Au total, les politiques fiscale, écologique et de transport de la Ville de Paris vont effectivement atteindre un triste objectif, puisque les commerçants et les clients auront définitivement quitté Paris pour préférer la banlieue ou la province.

Le vœu que je présente s'inscrit dans ce cadre. Face à la multiplication des commerces vides en rez-de-chaussée, je vous demande de solliciter les propriétaires de locaux vides de rendre leurs devantures propres, et de ne pas les opacifier afin de ne pas accroître cette impression de délabrement, de laisser-aller et de désert que donnent de plus en plus les rues parisiennes.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe - Madame la Maire, mes chers collègues, ce qui est bien avec le vœu de Mme BIRABEN, c'est qu'elle mélange tout, mais ce n'est pas grave, j'imagine que tout est bon comme occasion pour faire la campagne que l'on connaît actuellement de dénigrement de Paris. Ce n'est pas grave.

Vous participerez, on s'en souviendra, car on se souviendra de ce que vous avez fait. Je vous engage à défendre les Parisiens d'abord.

En l'occurrence, je veux juste vous rappeler une chose. En matière de commerces, Paris est la ville d'Europe la plus attractive et la plus dynamique, avec une densité de commerces importante. Votre vœu fait totalement fi du fait que l'on vient juste de traverser une crise sanitaire d'abord, puis économique, majeure. Cela, vous vous asseyez dessus totalement. Je vous engage quand même à être un peu plus modeste et à regarder les choses un peu en face aussi.

Aujourd'hui, oui, il y a des commerçants en difficulté. Effectivement, on ne va pas dire le contraire. Il y a des lieux, des rues dans Paris qui ont souffert du Covid. Je vais même vous dire autre chose, le commerce est effectivement en plus en proie à des mutations qui sont celles de l'économie en général, et notamment de la question de la digitalisation.

En l'occurrence, la rue que vous évoquez est une rue qui a beaucoup de magasins de prêt-à-porter, et déjà avant le Covid c'étaient des établissements un peu en difficulté. De grandes enseignes avaient commencé à fermer leurs boutiques, je pense à "Gap", "Zara" et "H&M" qui avaient eu une politique expansionniste, avaient commencé à réduire dans le monde le nombre de boutiques.

Il y a un sujet dans toutes les boutiques de prêt-à-porter aujourd'hui. C'est un sujet de fond en l'occurrence. Les rues évoquées avaient une densité en matière de commerces de prêt-à-porter importante.

Maintenant, je sais bien, mais votre sujet à vous, c'était la question de la propreté de ces devantures.

Avec ma collègue Colombe BROSSEL, on a doublé le budget dédié au dégraffitage. Les mairies d'arrondissement ont la possibilité de réaliser des opérations sectorisées sur des rideaux de commerçants. Je vous engage à voir avec votre maire d'arrondissement. Un item spécifique a été créé dans l'application "DansMaRue", c'est un levier dont chacun doit se saisir, vous la première.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous engage à aller vers votre conclusion.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Evidemment, sur le sujet de l'opacification, vous imaginez bien que nous ne pouvons pas prendre contact avec n'importe quel propriétaire privé. Je vous engage plutôt à vous adresser aux syndicats, copropriétés, chambres consulaires, fédérations de professionnels plutôt qu'à la Ville.

Pour ces raisons, je vous invite à retirer votre vœu. Sinon, j'émettrai un avis négatif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu n'est pas retiré, Madame BIRABEN ? Je le mets donc aux voix avec un avis défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 111 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au démontage des terrasses estivales.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 112 est relatif au démontage des terrasses estivales.

La parole est à Florence BERTHOUT, pour 2 minutes maximum.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je ne savais pas qu'un maire d'arrondissement avait le pouvoir de dégraffiter de l'intérieur des rez-de-chaussée, Madame POLSKI, mais vous me direz comment on fait. C'est aussi cela dont parlait ma collègue Anne BIRABEN, à juste titre d'ailleurs.

Le nouveau règlement des étalages et des terrasses, on y a fait beaucoup allusion toute une partie de l'après-midi, est entré en vigueur au 1er juillet 2021. Je ne reviendrai pas sur les avantages évidents qu'ont présentés les terrasses éphémères pour redynamiser, et je pense que l'on y est tous favorable, le tissu économique local, et en particulier nos bars, restaurants, qui ont énormément souffert pendant toute la période de pandémie.

Chacun le sait bien ici, une poignée de restaurateurs et de gérants de bars n'ont pas joué le jeu, générant des nuisances sonores, des nuisances en termes de sécurité. Je dirais même des nuisances patrimoniales tout à fait importantes.

Je voudrais donner un exemple. Les terrasses sur les zones de livraison sont interdites par le R.E.T. Le R.E.T. n'a pas été respecté. Beaucoup d'établissements n'ayant d'ailleurs pas reçu de la Direction de l'Urbanisme de notification de refus leur intimant de démonter leurs installations. Les livraisons se sont faites et continuent à se faire, dans ces cas-là en double file sur la chaussée, générant des problèmes de sécurité pour les piétons, les cyclistes, les usagers de la route, et de très, très nombreuses nuisances sonores. Quand on prend son travail le matin, quand on amène ses enfants à l'école, c'est très difficile quand on n'a pas pu dormir la moitié de la nuit.

Nous sommes aujourd'hui confrontés au délicat problème du démontage des dispositifs des terrasses.

Je souhaiterais, Madame Olivia POLSKI, que vous nous disiez très précisément, parce que nous, maires d'arrondissement, nous ne le savons toujours pas, quels services et comment ils vont procéder au démontage d'installations de terrasses qui ne respectent pas le R.E.T. Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, Madame la Maire du 5e arrondissement, ce vœu est de nouveau l'occasion, j'ai pu l'évoquer déjà il y a quelques minutes, de parler des terrasses parisiennes. Une grande majorité des Parisiens sont ravis de ces terrasses. Une grande majorité des restaurateurs respectent les choses, mais nous avons, comme nous l'avions déjà avant, ce n'est pas lié qu'à ce R.E.T., des restaurateurs qui ne jouent pas le jeu.

Nous avons d'ores et déjà dressé des verbalisations, plus de 2.200 jusque-là, cet été. Il y a eu des verbalisations aussi pour nuisances sonores. Des démontages aussi ont déjà eu lieu dans plusieurs arrondissements. Je pense à Paris Centre, dans le 18e, dans le 11e. Cela a commencé à se faire.

Bien évidemment, nous étions donc dans la période d'instruction.

En ce qui concerne les places de livraison, elles sont interdites dans le R.E.T. Je rappelle que notre Assemblée a voté un vœu en juillet dernier, à l'initiative du groupe Changer Paris, sur une tolérance sur la question des places de livraison. Nous étions tous d'accord, cela avait été voté à l'unanimité en Conseil de juillet. C'est surprenant que vous ne vous en rappeliez pas.

Nous avons tous, en tout cas, demandé qu'il puisse y avoir cette tolérance. On voyait bien qu'il y avait besoin de les accompagner encore tout l'été. C'est d'ailleurs encore le sens de la délibération sur l'exonération.

Il y a eu des P.V., des amendes administratives, des enlèvements, des démontages qui ont été faits.

À partir de mi-octobre, ceux qui ont fait une demande de terrasses annuelles, si elles ont été autorisées, vont recevoir les autorisations assez rapidement pour pouvoir continuer. Tous les autres vont devoir démonter. Certains pourront remonter lorsqu'ils auront les autorisations en avril prochain. D'autres n'auront pas d'autorisation.

Je vous invite à retirer votre vœu. Sinon, j'y émettrai un avis défavorable. Le démontage se fera par les équipes de la DPE, avec des verbalisations de la DPSP en amont.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Le vœu est-il retiré, Madame BERTHOUT ? J'imagine que non.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 112 déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2021 DFA 51 - Avenant n° 2 à la convention d'occupation du domaine public pour l'occupation et l'exploitation des locaux couverts de la culée droite du Pont Alexandre III - Port des Champs-Élysées (8e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DFA 51 concernant un avenant n° 2 à la convention d'occupation du domaine public pour l'occupation et l'exploitation des locaux couverts de la culée droite du pont Alexandre III.

C'est M. Vincent BALADI qui intervient.

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, chers collègues, ce projet de délibération s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'eau de la Seine pour des raisons environnementales évidentes, mais aussi dans le cadre de futures baignades dans la Seine, autant pour les Jeux olympiques que pour la création de piscines et bassins ouverts au public.

Comme vous le savez, la Seine a longtemps irrigué baignades et bassins de nage en plein Paris, à la fin du XIXe siècle on comptait alors une vingtaine de piscines flottantes alimentées par l'eau de la Seine.

Nous l'avons constaté lors des travaux de notre mission d'information et d'évaluation de la Seine, présidée par mon collègue Gregory CANAL, nous devons assainir le fleuve, car les péniches y rejettent souvent leurs eaux usées sans aucun traitement. C'est le cas des bateaux-logements installés au port des Champs-Élysées gérés par Voies navigables de France.

De ce fait, la sécurité sanitaire n'est pas garantie. Nous devons soutenir toute initiative visant à dépolluer la Seine.

L'établissement public souhaite donc utiliser un local qui fait aujourd'hui partie de la concession de la culée sous le pont Alexandre III, afin d'installer un système de traitement des eaux usées.

L'avenant dont il est question ici vise à réviser le périmètre de la concession de la culée du pont. Ainsi, avec Jeanne d'HAUTESERRE et nos collègues élus du 8e, nous nous réjouissons qu'une attention particulière soit accordée pour l'installation d'un tel équipement, qui ne dégage aucune nuisance pour les riverains. Je vous invite à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci, Monsieur BALADI, d'attirer notre attention sur ce projet de délibération. Il peut paraître anecdotique, mais c'est un projet important lié à l'accueil des Jeux Olympiques, l'amélioration de la qualité des eaux de la Seine.

L'application de la loi olympique demande que l'ensemble des bateaux-logements soient raccordés au réseau d'assainissement collectif. V.N.F. doit créer un réseau de collecte des eaux d'assainissement qui repose sur une centrale vide implantée au pied du pont Alexandre III.

Ce site, actuellement concédé à la société Culée Droite Exploitation pour un usage bars et boîtes de nuit, l'emprise concédée doit être modifiée pour que V.N.F. puisse bénéficier d'un petit local non utilisé pour l'instant.

Je vous remercie de nous permettre de l'évoquer. Je vous invite bien sûr à voter ce projet de délibération.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 51.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DFA 51).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au contrôle de la Ville sur la gestion des services publics et des achats publics.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Les vœux référencés n^{os} 113 et 113 bis sont relatifs au contrôle de la Ville sur la gestion des services publics et des achats publics.

La parole est à Alice TIMSIT, pour 2 minutes maximum, pour présenter le vœu n° 113.

Mme Alice TIMSIT. - La politique d'achat de la Ville de Paris représente près de 1 milliard d'euros par an, ce sont près de 5.000 marchés publics actifs. Du côté des concessions, ce sont près de 750 contrats en cours. 5.000 marchés publics, 750 concessions, cela fait 5.750 contrats, donc 5.750 opportunités d'améliorer le quotidien des Parisiennes et Parisiens, de leur offrir des services de qualité, de préserver notre environnement, de créer de l'emploi durable et non délocalisable et enfin, de protéger notre santé.

Nous avons un intérêt évident à nous saisir de ce formidable levier d'action qu'est la commande publique, souvent sous-estimé, pour poursuivre la transition écologique et solidaire de notre ville. À cet effet, deux impératifs sont pour nous incontournables et c'est tout le sens du vœu que le groupe Ecologiste de Paris a déposé aujourd'hui.

D'une part, il nous faut privilégier systématiquement le recours à un mode de gestion directe des services publics, afin de maîtriser au mieux la qualité du service rendu, le risque d'exploitation et le risque juridique. Et d'autre part, définir précisément et aussi suffisamment en amont, les besoins de la ville, afin de les adapter au mieux à ceux des Parisiennes et Parisiens, et aux enjeux de la transition écologique et solidaire.

Au-delà du recours privilégié à un mode de gestion directe, il est primordial que la Ville anticipe, à l'occasion du renouvellement des contrats de concession ou des marchés publics, les besoins de la collectivité.

Les élus doivent être étroitement associés à ce travail, pour veiller à ce que nos ambitions soient traduites en actes. C'est donc la raison pour laquelle nous demandons le rétablissement, à travers ce vœu, de la commission d'anticipation des achats, qui n'a jamais été réactivée depuis le début de la mandature, et depuis la dernière mandature, qui constitue pourtant une contrepartie légitime à la délégation de pouvoir que nous avons consentie à la Maire en début de mandature pour la conclusion d'un certain nombre de contrats, et notamment de marchés publics.

C'est donc l'objectif poursuivi par ce vœu. Je vous remercie.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Paul SIMONDON, pour vous répondre.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci beaucoup, Madame TIMSIT, un sujet sur lequel nous avons pu déjà échanger. Merci pour ce vœu.

Nous l'avons évoqué, la commande publique, dans sa globalité si on prend marchés et concessions, représente 1,5 milliard d'euros par an. C'est un levier pour assurer le service public, mais un levier d'achat responsable, pour l'emploi, pour les entreprises parisiennes en particulier.

Nos ambitions très fortes en matière de transition écologique sont évidemment inscrites dans la façon dont la Ville utilise sa commande publique.

Deux rappels sur le sujet que vous évoquez, les différents bilans des conventions des délégations de services publics sont dressés annuellement, et la commission élus concessions se réunit avant chaque Conseil de Paris, en invitant tous les groupes, pour présenter les différentes concessions avant leur lancement, mais aussi avant les attributions.

Nous disposons donc déjà d'outils permettant les échanges. Oui, je vous le confirme, on se l'était déjà dit, la commission d'anticipation des achats, qui s'était réunie dans la mandature précédente, nous allons la réunir à nouveau à partir du début de l'année prochaine. Ouverte à l'ensemble des groupes elle aussi, elle permettra

d'examiner la possibilité de faire évoluer les modes de gestion d'un contrat au moment de son renouvellement sur plusieurs critères.

Je ne partage pas votre a priori. Il y a plusieurs manières d'exercer la commande publique ou un service public. Il y a bien sûr la régie, mais aussi la délégation, la concession, ou le marché public. Et selon les cas, non, ce n'est pas toujours le même qui est préférable, mais il est intéressant d'avoir cette réflexion de manière stratégique.

Pour conclure, un mot sur le schéma parisien de la commande publique responsable, que nous pilotons avec Florentin LETISSIER. La consultation s'est achevée, nous allons pouvoir le présenter devant le Conseil de Paris. Un document très important pour accentuer cet effet de levier de la commande publique parisienne.

Mme Colombe BROSSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous, Paul SIMONDON.

Le vœu n° 113 est-il retiré au profit du vœu n° 113 bis de l'Exécutif, Madame TIMSIT ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2021, V. 314).

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

Mme Colombe BROSSSEL, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, nous arrivons au bout de cette séance.

Je vous demande de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

Association Territoires d'Événements Sportifs (R. 50) :

Titulaire :

- M. Pierre RABADAN.

Suppléant :

- M. Karim ZIADY.

Institut national du sport, de l'expertise et de la performance - INSEP (conseil d'administration) (R. 51) :

Titulaire :

- M. Pierre RABADAN.

Conseil de développement territorial de la Direction territoriale de Paris (CDT) - collège n° 3 (R. 52) :

Titulaire :

- Mme Célia BLAUDEL.

Groupe hospitalier universitaire Paris -psychiatrie et neurosciences- GHU (conseil de surveillance) (R. 53) :

- Mme Anne SOUYRIS,

- M. Eric LEJOINDRE,

- Mme Carine PETIT.

Commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle (R. 54) :

Titulaire :

- Mme Hélène BIDARD.

Mission d'Information et d'Évaluation sur la santé à Paris-MIE (R. 55) :

Titulaires :

- M. Hamidou SAMAKÉ,

- Mme Nathalie LAVILLE,

- M. Eric LEJOINDRE,

- Mme Lamia EL AARAJE,

- M. Jérôme LORIAU,
- Mme Véronique BUCAILLE,
- M. Jean-Pierre LECOQ,
- M. Nicolas JEANNETÉ,
- M. Alexandre FLORENTIN,
- Mme Emmanuelle RIVIER,
- M. Nicolas BONNET-OULALDJ,
- Mme Barbara GOMES,
- M. Alexis GOVCIYAN,
- Mme Carine PETIT,
- Mme Maud LELIÈVRE.

Suppléants :

- M. Mahor CHICHE,
- M. Emmanuel MESSAS,
- Mme Chloé SAGASPE,
- Mme Camille NAGET,
- Mme Hanna SEBBAH,
- Mme Mélody TONOLLI.

Etablissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial "104 Cent Quatre" (conseil d'administration) (R. 56) :

Personne qualifiée :

- M. Mustapha BOUHAYATI.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2021, R. 50 à R. 56).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Avant que vous ne rangiez tous vos affaires, je vais vous demander de remercier chaleureusement l'ensemble de ceux qui ont concouru à la bonne tenue de nos travaux. Ce n'est pas toujours si simple, qu'ils en soient remerciés, de l'administration, des collaborateurs, merci à vous toutes et tous, puis, comme on s'aime très fort et que l'on sera heureux de se retrouver, nous nous retrouverons les 16, 17, 18 et 19 novembre prochains. D'ici-là, à bientôt, travaillez bien !

(La séance est levée à seize heures quinze minutes).

Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris.

Questions du groupe Écologiste de Paris

QE 2021-20 - Question de M. Émile MEUNIER, Mme Corine FAUGERON, Mme Fatoumata KONÉ à Mme la Maire de Paris relative à la publicité sur les kiosques à journaux inactifs.

Libellé de la question :

"L'espace public, bien commun de tous ceux qui arpentent chaque jour la Capitale, est devenu au fil des années un vecteur majeur de diffusion du phénomène publicitaire. Cette évolution significative de l'espace public emprunte d'une influence capitaliste et libérale, doit nous amener à affirmer le modèle sociétal et les valeurs que nous souhaitons défendre à Paris. C'est à ce titre, que la Ville s'est prononcée contre la prolifération des écrans numériques sur son territoire à la faveur de la révision du Règlement local de publicité de 2011. Cette interdiction, que de nombreuses communes soutiennent, ne doit pourtant pas masquer la prolifération d'autres dispositifs publicitaires abusifs.

Le contrat de concession pour le renouvellement des kiosques parisiens remporté en 2016 par "MediaKiosk", filiale de "JC Decaux", a ouvert une période de transition entre anciens et nouveaux kiosques parisiens. Certains habitants nous ont signalé que des kiosques parisiens inactifs continuaient pourtant de diffuser de la publicité sur les panneaux prévus à cet effet.

L'article R. 581-42 du Code de l'environnement stipule pourtant que "le mobilier urbain peut, à titre accessoire eu égard à sa fonction et dans les conditions définies par la présente sous-section, supporter de la publicité non lumineuse ou de la publicité éclairée par projection ou par transparence". Par conséquent, pour tout kiosque n'accueillant plus d'activité principale liée à la commercialisation de la presse, l'affichage publicitaire autorisé uniquement à titre secondaire ne peut être autorisé.

À ce titre, les élu-e-s du groupe Écologiste souhaitent vous interroger sur :

- le nombre de kiosques inactifs et leur cartographie sur le territoire parisien ?
- la raison de cette inactivité : est-elle due à la transition entre anciens et nouveaux kiosques ou à l'absence de kiosquiers en raison de loyers trop élevés ?
- parmi ces kiosques inactifs le nombre d'entre eux qui continuent de diffuser des messages publicitaires et le cas échéant depuis combien de temps ?
- la possibilité ou non pour la Ville d'infliger des pénalités au délégataire de cette concession pour non-respect du Code de l'environnement ?

Vous remerciant par avance pour les éléments de réponse que vous saurez nous apporter, nous vous prions de recevoir nos sincères salutations."

Réponse (Mme Olivia POLSKI, adjointe) :

"Les kiosques de presse sont des repères majeurs de l'espace public au sein de la Capitale. Il s'agit de la dernière vitrine de la presse écrite, vecteur essentiel de la liberté d'expression auquel la Ville de Paris est particulièrement attachée. Les kiosques de presse sont aussi vecteurs de lien social dans les quartiers, avec les habitants et les touristes.

Lors du renouvellement du contrat de concession en 2016, il a été demandé au nouvel opérateur, "Médiakiosk", de procéder au renouvellement du parc de kiosques parisiens, afin d'améliorer les conditions de travail des kiosquiers et d'offrir de nouveaux services aux usagers.

Conformément aux engagements de la Ville en matière de développement durable, ils ont été éco-conçus avec des matériaux 100 % recyclables et alimentés en électricité d'origine renouvelable. Leurs performances énergétiques ont été réduites de 54 %, grâce notamment à un éclairage 100 % LED.

À ce jour, 333 kiosques ont été modernisés. Sur ces derniers, 71 sont recensés comme inactifs.

Cette inactivité s'explique principalement par les difficultés de recrutement. La crise sanitaire est passée par là. Les kiosques de presse, qui ont terriblement souffert ces dernières années de la baisse continue de la vente de presse et de la mauvaise conjoncture économique, ont subi de plein fouet la baisse du nombre de touristes dans la Capitale.

Dès la mise en place du nouveau marché des kiosques de presse, Mme la Maire de Paris a souhaité mettre en place un plan d'aides pour les kiosquiers les plus en difficulté, en concertation avec les organisations syndicales concernées. Celui-ci se traduit par la mise en place d'une aide à l'exploitation, qui permet aux kiosquiers de compléter leurs revenus générés par la vente de la presse, ainsi que d'une aide de 2.000 euros pour l'ouverture ou la

réouverture d'un kiosque à journaux, afin de contribuer à la constitution d'un fonds de roulement au début de l'exploitation.

Pour pallier les difficultés de recrutement, les services de la Ville travaillent activement avec "Médiakiosk" à la recherche de nouveaux exploitants. Ils ont notamment organisé une session d'information aux prescripteurs d'emploi (Pôle emploi...) en mai dernier. Grâce à 18 nouvelles candidatures présentées lors de la commission professionnelle des kiosquiers de juin dernier, "Médiakiosk" souhaite rouvrir une dizaine de kiosques d'ici la fin de l'année.

Ce travail sur le recrutement de nouveaux kiosquiers va se poursuivre et s'intensifier et la formation, gratuite et proposée à ceux-ci, permet d'améliorer l'attractivité du métier de kiosquiers.

Concernant les kiosques non exploités en attente de dépose ou de remplacement, ceux-ci ont l'interdiction de faire de l'affichage publicitaire dans un délai de trois mois après la cessation de l'activité exploitée dans le kiosque.

La Ville effectue régulièrement des contrôles aléatoires et rappelle au règlement "Médiakiosk", qui doit alors procéder immédiatement à l'arrêt de l'affichage publicitaire sur les mobiliers concernés. En cas de refus, elle a également la possibilité d'infliger des pénalités pour non-respect du règlement de l'affichage publicitaire pour ce type de kiosque.

Pour rappel, les kiosques présentent une surface dédiée à la publicité réduite de 20 % par rapport aux anciens modèles.

Nous restons donc particulièrement vigilants et mobilisés sur le soutien que nous apportons aux kiosques de presse et leurs kiosquiers, éléments majeurs du patrimoine de l'espace public parisien, tout en nous assurant de l'usage réglementaire de la publicité par ceux-ci."

QE 2021-21 - Question de M. Nour DURAND-ROCHER, Mme Fatoumata KONÉ et des élu-e-s du groupe Écologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à l'externalisation des services publics.

Libellé de la question :

"Pour la conduite de son action de service public envers ses administré-e-s, la Ville de Paris a fait le choix de maintenir différents modes de gestion à la Ville. Certaines fonctions sont ainsi assurées en régie, quand d'autres sont externalisées auprès d'opérateurs tiers publics ou privés, via le recours à des délégations de services publics ou au moyen de marchés publics.

Cette décision d'externaliser certains services publics de notre collectivité n'est pas sans conséquence. Elle porte à conséquence tant pour la qualité du service rendu, que pour la gestion des coûts pour la Ville, ou encore des conditions de travail pour les employé-e-s des délégataires ou concessionnaires, comparées à celles des agents de la Ville.

A ce titre, les élu-e-s du groupe Écologiste de Paris désirent connaître en détail les différentes conséquences observées selon que la Ville a opté pour une gestion en régie ou une gestion en D.S.P. ou marché, en particulier en ce qui concerne la délégation de service public de prévention et de gestion des déchets (S.P.G.D.). Il nous apparaît en effet opportun d'illustrer ces questions en prenant l'exemple de la collecte et de la gestion des déchets, puisque le mode de gestion diffère entre les différents arrondissements, et rend donc la comparaison plus aisée.

Nous nous interrogeons plus particulièrement sur les points suivants :

- quel est le coût global de l'externalisation des services publics de la Ville de Paris ?
- pour le service public de prévention et de gestion des déchets, quel est le coût pour la Ville de l'externalisation comparé au coût d'une gestion en propre de ce même service ?
- combien d'équivalents temps plein effectuent les missions de service public lorsque celui-ci est assuré par un tiers, comparé au nombre d'E.T.P. lorsqu'il est assuré par les agents de la Ville ?
- quelle est la différence entre la rémunération moyenne et les droits des salariés d'un délégataire/concessionnaire et ceux des agents de la Ville pour un même service public rendu (pour le S.P.G.D. par exemple) ?

Vous remerciant par avance pour les éléments de réponse que vous saurez nous apporter, nous vous prions de recevoir nos sincères salutations."

Réponse (M. Paul SIMONDON et Mme Colombe BROSSEL, adjoints) :

"La Ville de Paris recourt à une palette très variée de modes de gestion pour assurer son service public, qu'il s'agisse de la régie directe, la délégation de service public (D.S.P.) ou le marché public.

La Ville examine ainsi chaque besoin pour déterminer le choix du mode de gestion le mieux adapté.

À titre d'exemple, les centres d'animation, crèches ou encore le service de collecte et de gestion des ordures ménagères sont gérés, en fonction des cas, soit par des marchés publics soit en délégation de service public ou encore en régie.

Un "board" de la commande publique a été mis en place, présidé par l'Adjoint aux finances et la Secrétaire générale, pour notamment analyser et définir, à chaque renouvellement de procédure, les choix possibles de modes de gestion et déterminer le plus approprié.

Chaque année, la Ville passe des marchés publics pour un montant de 1,5 milliard d'euros, dont 651 millions d'euros sont consacrés aux marchés de services (données DFA 2020).

Dans le cadre des D.S.P., les délégataires financent, réalisent et exploitent le service public et se rémunèrent sur l'activité. La Ville perçoit une redevance en contrepartie. Il peut également arriver dans certains secteurs d'activité que la Ville verse une participation au délégataire pour compenser les sujétions de service public (jeunesse, sport, culture, social).

La Ville de Paris comptait, au 31 décembre 2020, 183 délégations de service public et 27 concessions de services et de travaux. Ces contrats interviennent sur l'ensemble des domaines et services intéressant la vie des Parisiens : sport, culture, stationnement, services funéraires, marchés couverts. En 2020, les délégataires ont versé 89 millions d'euros à la Ville, à comparer aux 255 millions d'euros de redevances perçues au titre de l'ensemble des conventions et titres d'occupation du domaine public, soit 34 %. En parallèle, environ 40,5 millions d'euros de participations publiques ont été versées aux délégataires par la Ville de Paris en contrepartie des sujétions de service public imposées.

Sur le cas particulier du service public de prévention et de gestion des déchets, il est à noter en préambule qu'une Mission d'Information et d'Evaluation (M.I.E.) a rendu un rapport portant sur la politique parisienne en matière de propreté en décembre 2017. Ce rapport présenté au Conseil de Paris de février 2018 répond en partie aux questions posées puisqu'il détaille l'organisation du Service technique de la propreté de Paris (S.T.P.P.) et le fonctionnement de la collecte des déchets.

La collecte des déchets est assurée en régie sur la moitié des arrondissements (5e, 6e, 8e, 9e, 14e, 16e, 17e et 20e). Sur les autres arrondissements, des marchés publics ont été conclus avec des prestataires privés, qui assurent le service pour un coût global de 61,3 millions d'euros en 2020.

Le S.T.T.P. compte près de 5.200 éboueurs, 700 conducteurs et 500 techniciens des services opérationnels du nettoyage.

À la différence des secteurs sous marché public, sur les arrondissements en régie les agents de la Ville sont chargés à la fois de la collecte et de l'entretien de l'espace public. L'entretien comprend le nettoyage des trottoirs, chaussées et des plateaux et voies de marché, de l'enlèvement des graffitis et de l'affichage sauvage, ainsi que des opérations de nettoyage après les manifestations festives ou revendicatives. S'y ajoutent des missions à caractère saisonnier, telles que le ramassage des feuilles des arbres d'alignement et les opérations de viabilité hivernale.

Au total, en 2019, 2.340 femmes et hommes ont été mobilisés pour la collecte dont (source DPE - RPQS 2019) :

- 559 pour la collecte des encombrants ;

- 1.781 pour les autres collectes (OM, MM, marché alimentaires, corbeilles de rue, Trilib), répartis en proportion égale entre agents des prestataires privés et régie Ville.

Dans le cadre de la passation des marchés de collecte, il convient de préciser que les rémunérations des personnels ne sont pas communiquées par les prestataires."

Réponse à une question écrite posée à M. le Préfet de police.

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

QE 2021-19 - Question de Mme Camille NAGET et des élu.e.s du groupe Communiste et Citoyen à M. le Préfet de police de Paris relative au commissariat de police du 19e arrondissement.**Libellé de la question :**

"Le commissariat de police du 19e arrondissement fait à nouveau la une de l'actualité suite à des révélations de violences policières très grave. Un jeune homme d'une vingtaine d'année a déposé plainte pour violence et viol commis dans l'enceinte du commissariat le 5 avril 2021. Son témoignage glaçant s'ajoute aux nombreuses dénonciations de violences, y compris entre policiers à l'instar de la vidéo de bizutage révélée en décembre 2020, souvent à caractère raciste, qui émaillent ce commissariat, nuisent au bon fonctionnement de la police dans cet arrondissement du Nord-Est parisien et jettent l'opprobre sur toute une profession.

Les faits dénoncés sont graves, et l'accumulation depuis plusieurs années exige une réponse immédiate et forte à la hauteur de la gravité des faits.

Camille NAGET et les élu.e.s du groupe Communiste et Citoyen demandent à M. le Préfet de police de Paris, quelles mesures ont été prises suite à l'ouverture de deux enquêtes administratives et pénales pour violences et viol contre des policier du commissariat du 19e arrondissement, ce qu'il compte mettre en place pour endiguer les violences policières qui émaillent le commissariat du 19e arrondissement."

Réponse (M. le Préfet de police) :

"Cette question, qui fait référence à deux affaires distinctes et de nature différente qu'elle présente de façon amalgamée, comporte une regrettable généralisation de dénigrement de l'action et du comportement des policiers du commissariat de police du 19e arrondissement.

En ce qui concerne l'affaire remontant à avril 2021, la personne mise en cause pour des faits survenus à l'occasion de son interpellation et de son placement en garde-à-vue au commissariat du 19e arrondissement pour recel de vol, refus d'obtempérer et conduite sans permis a rendu public des allégations sur des faits survenus pendant sa fouille, qui diffère totalement des éléments fournis par les policiers qui en étaient chargés, qui ont par ailleurs porté plainte contre lui. Dans ce contexte, une enquête de l'IGPN est actuellement en cours qui fera la lumière sur cette affaire, et dans l'attente il convient d'apporter une appréciation prudente sur la réalité des faits dénoncés.

S'agissant de l'affaire dite du "bizutage" remontant au mois de décembre dernier, il convient de rappeler que la vidéo diffusée l'a été sans que soit relaté son contexte, qui est celui d'un événement festif organisé par ses collègues pour saluer le départ en école d'un policier adjoint du commissariat à l'issue de sa réussite au concours de gardien de la paix. Il s'avère que l'agent concerné par ce supposé "bizutage" a fermement démenti toute maltraitance, comportement raciste ou inapproprié de la part de ses collègues, dont il était apprécié, et qu'aucune plainte n'a été déposée.

La Préfecture de police rappelle que toute affaire ayant trait à la déontologie fait l'objet, outre d'éventuelles poursuites pénales, d'une enquête administrative et que les comportements inappropriés, quand ils sont démontrés, sont systématiquement sanctionnés, afin que les écarts ou fautes de certains ne puissent pas donner prise à des discours visant à décrédibiliser l'action de l'ensemble des policiers d'un commissariat qui fait face au quotidien à des situations difficiles, des comportements violents et des provocations de la part des personnes mises en cause.

De manière générale, il est constaté que les accusations portées sur le moment suite à la diffusion de vidéos ou de témoignages sur les réseaux sociaux conduisent régulièrement à des erreurs qui affectent profondément les personnes mises en cause. Devant ce constat, la ligne de conduite adoptée par la Préfecture de police, que l'ensemble des responsables publics et élus est invité à adopter, est de ne prendre position sur des faits qu'après une enquête menée à charge et à décharge plutôt que d'ajouter sa voix au "tribunal" des réseaux sociaux qui condamne sans instruction et ne connaît ni la présomption d'innocence ni les droits de la défense.

L'engagement sans faille des policiers du 19e arrondissement dans la lutte contre la délinquance dans le Nord-Est parisien, territoire particulièrement exposé, a permis de faire diminuer la délinquance dans cet arrondissement l'an dernier (baisse 20,6 % d'atteintes aux biens et de 18,9 % d'atteintes volontaires à l'intégrité physique entre 2019 et 2020). Il est à déplorer qu'au cours de l'exercice de leurs missions, pour un effectif de près de 500 fonctionnaires en fonction dans ce commissariat, 109 d'entre eux ont été blessés en 2020, et ce chiffre a atteint déjà 65 en 2021. Le risque fort auquel ils s'exposent tous les jours par souci de protéger les autres mérite, sinon que tous les soutiennent, au moins que chacun se garde de prendre le risque de les mettre en cause par erreur."

Votes spécifiques.

M. Patrick BLOCHE, Mme Colombe BROSSEL, M. François DAGNAUD, Mme Léa FILOCHE, MM. Jacques GALVANI, Franck MARGAIN, Mmes Camille NAGET et Alice TIMSIT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 113 et DAC 246.

M. Jean-Noël AQUA, Mmes Célia BLAUDEL, Agnès EVREN, M. Antoine GUILLOU et Mme Fatoumata KONÉ ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DEVE 70.

Mme Geneviève GARRIGOS, M. Jérôme COUMET, Mmes Carine ROLLAND, Audrey PULVAR, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mmes Anne-Claire BOUX, Barbara GOMES, Catherine IBLED, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maya AKKARI, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Dominique KIELEMOËS, MM. Aurélien VÉRON, Florian SITBON et Mme Anouch TORANIAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 113.

M. Emmanuel COBLENCÉ ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 148, DLH 149, DLH 181 et DU 133.

M. Eric LEJOINDRE ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 202.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 144 et DEVE 62.

Mmes Florence BERTHOUT, Céline HERVIEU, MM. Jean-Pierre LECOQ, René-François BERNARD, Jean LAUSSUCQ, Mmes Delphine BÜRKL, Alexandra CORDEBARD, M. François VAUGLIN, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, MM. Jean-Noël AQUA, Emmanuel COBLENCÉ, Jérôme COUMET, Mmes Nathalie LAVILLE, Carine PETIT, MM. Philippe GOUJON, David ALPHAND, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Jérémy REDLER, Mme Alix BOUGERET, MM. Geoffroy BOULARD, Eric LEJOINDRE, Mmes Camille NAGET, Marie TOUBIANA, MM. Eric PLIEZ et Ariel WEIL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DEVE 62.

M. Jacques BAUDRIER, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Emile MEUNIER et Mme Carine PETIT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 143 et DASCO 136.

Mme Lamia EL AARAJE, MM. Jean-Philippe GILLET, Rudolph GRANIER, Nicolas NORDMAN, Mmes Raphaëlle RÉMY-LELEU et Hanna SEBBAH ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération PP 17, PP 74, PP 72, PP 77, PP 93, PP 94, PP 81, PP 82, PP 83, PP 84, PP 85, PP 87, PP 96 et PP 98.

Mme Célia BLAUDEL, MM. Jérôme COUMET, Jérôme GLEIZES et Mme Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DVD 94.

MM. Jean-Noël AQUA, Jacques BAUDRIER, David BELLARD, Mmes Florence BERTHOUT, Hélène BIDARD, MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Geoffroy BOULARD, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mmes Véronique BUCAILLE, Delphine BÜRKL, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Alexandra CORDEBARD, MM. Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, François DAGNAUD, Mmes Rachida DATI, Jeanne d'HAUTESERRE, M. François-Marie DIDIER, Mmes Agnès EVREN, Afaf GABELOTAUD, MM. Philippe GOUJON, Emmanuel GRÉGOIRE, Mmes Antoinette GUHL, Anne HIDALGO, Halima JEMNI, Pénélope KOMITÈS, Fatoumata KONÉ, Johanne KOUASSI, MM. Jean-Pierre LECOQ, Eric LEJOINDRE, Roger MADEC, Emmanuel MESSAS, Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Carine PETIT, MM. Eric PLIEZ, Pierre RABADAN, Sylvain RAIFAUD, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, M. Hamidou SAMAKÉ, Mme Anne SOUYRIS, M. Francis SZPINER, Mme Anouch TORANIAN, MM. François VAUGLIN, Aurélien VÉRON et Ariel WEIL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DFA 11 et DU 77.

M. Jean-Noël AQUA, Mmes Colombe BROSSEL, Lamia EL AARAJE, MM. Alexandre FLORENTIN, Antoine GUILLOU, Franck LEFEVRE, Dan LERT, Mme Carline LUBIN-NOËL, MM. Emmanuel MESSAS, Christophe NAJDOVSKI, Mmes Audrey PULVAR, Delphine TERLIZZI et M. François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DVD 64, DPE 29, DPE 47 et DASES 240.

M. Emile MEUNIER et Mme Delphine TERLIZZI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAE 165, DAE 166, DAE 269 et DAE 164.

M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Nathalie MAQUOI, M. Emmanuel COBLENCÉ et Mme Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 164.

M. Thomas CHEVANDIER, Mmes Emmanuelle DAUVERGNE, Jeanne d'HAUTESERRE, M. Frédéric HOCQUARD, Mmes Fatoumata KONÉ, Véronique LEVIEUX, Nathalie MAQUOI, M. Emile MEUNIER, Mmes Laurence PATRICE, Marie-José RAYMOND-ROSSI, MM. Jean-Luc ROMERO-MICHEL et Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 66, DLH 143, DLH 168, DLH 183, DU 130, DLH 289 et DPE 39.

M. Patrick BLOCHE, Mmes Alice COFFIN, Afaf GABELOTAUD, Laurence PATRICE, Aurélie PIRILLO, Carine ROLLAND, Karen TAÏEB, MM. Aurélien VÉRON et Ariel WEIL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 675.

MM. David ALPHAND, Jean-Noël AQUA, Mmes Célia BLAUEL, Colombe BROSSEL, MM. Dan LERT et Jérôme LORIAU ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération SG 58.

Mme Delphine TERLIZZI ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 184, DLH 185, DLH 186 et DLH 228.

M. Jérôme COUMET ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 141, DLH 145, DLH 155 et DLH 166.

M. Maxime COCHARD ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 241, DLH 243, DLH 247, DLH 311, DLH 275, DLH 76, DLH 278, DLH 279 et DLH 280.

M. Patrick BLOCHE, Mmes Alice COFFIN, Dominique KIELEMOËS, Raphaëlle PRIMET, Chloe SAGASPE et M. François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 113 et DAC 306.

Mmes Geneviève GARRIGOS, Céline HERVIEU, Véronique LEVIEUX, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Carine PETIT et M. François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 321.

Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, MM. Jérôme COUMET, Jean-Baptiste OLIVIER et Eric PLIEZ ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 159, DFPE 220 et DFPE 221.

M. Emile MEUNIER ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 151.

M. Jean-Noël AQUA, Mmes Afaf GABELOTAUD, Pénélope KOMITÈS, Marie-Christine LEMARDELEY, Douchka MARKOVIC, Valérie MONTANDON, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Audrey PULVAR et Chloe SAGASPE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DSIN 5 et DEVE 112.

Mme Delphine BÜRKLI, MM. Frédéric PÉCHENARD, Jérémy REDLER, Mmes Béatrice LECOUTURIER, Valérie MONTANDON, Emmanuelle DAUVERGNE, MM. Jean-Pierre LECOQ, Daniel-George COURTOIS, Jack-Yves BOHBOT, Mmes Alix BOUGERET, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Jeanne d'HAUTESERRE, Nelly GARNIER et Audrey PULVAR ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 138.

MM. David BELLiard, Nicolas BONNET-OULALDJ, Jérôme COUMET, Antoine GUILLOU, Mme Halima JEMNI, M. Jean-Pierre LECOQ, Mmes Carine PETIT, Olivia POLSKI, Carine ROLLAND et M. Ariel WEIL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 162, DLH 163, DLH 170, DLH 179, DLH 180, DLH 316, DLH 277, DLH 261 et DFPE 207.

Mmes Maya AKKARI, Lamia EL AARAJE, Antoinette GUHL, Nathalie LAVILLE et M. Nicolas NORDMAN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DVD 13 et DVD 16.

MM. Jérôme COUMET, Alexandre FLORENTIN, Mmes Dominique KIELEMOËS, Johanne KOUASSI, MM. Christophe NAJDOVSKI, Jean-Baptiste OLIVIER et Eric PLIEZ ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DU 55 et DU 127.

Mme Maya AKKARI, MM. François DAGNAUD, Rudolph GRANIER, Eric LEJOINDRE, Emile MEUNIER, Jacques BAUDRIER, Mmes Alix BOUGERET, Anne-Claire BOUX, Lamia EL AARAJE, Maud LELIEVRE, M. Roger MADEC, Mmes Carine PETIT, Carine ROLLAND, MM. Hamidou SAMAKÉ et Karim ZIADY ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 18.

Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 123.

M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Colombe BROSSEL, Rachida DATI, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Inès de RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Nelly GARNIER, MM. Jean-Philippe GILLET, Jérôme GLEIZES, Mmes Raphaëlle PRIMET, Delphine TERLIZZI et M. Karim ZIADY ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DU 110, DU 137, DPE 31 et DASES 240.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Pénélope KOMITÈS, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Douchka MARKOVIC et M. Florian SITBON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DVD 55 et DU 94.

Mme Maya AKKARI, MM. David ALPHAND, Jean-Noël AQUA, Frédéric BADINA-SERPETTE, Mmes Véronique BALDINI, Anne BIRABEN, MM. Jack-Yves BOHBOT, Geoffroy BOULARD, Mme Colombe BROSSEL, MM. Grégory CANAL, Gauthier CARON-THIBAUT, Thomas CHEVANDIER, Mahor CHICHE, Jérôme COUMET, François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Lamia EL AARAJE, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Afaf GABELOTAUD, Nelly GARNIER, Maud GATEL, MM. Jean-Philippe GILLET, Jérôme GLEIZES, Alexis GOVCIYAN, Rudolph GRANIER, Antoine GUILLOU, Mme Céline HERVIEU, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mmes Pénélope KOMITÈS, Fatoumata KONÉ, Johanne KOUASSI, Anessa

LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mmes Nathalie LAVILLE, Béatrice LECOUTURIER, MM. Eric LEJOINDRE, Florentin LETISSIER, Mmes Véronique LEVIEUX, Valérie MONTANDON, Camille NAGET, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Carine PETIT, M. Eric PLIEZ, Mmes Raphaëlle PRIMET, Audrey PULVAR, MM. Pierre RABADAN, Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, MM. Jérémy REDLER, Hamidou SAMAKÉ, Hermano SANCHES RUIVO, Paul SIMONDON, Florian SITBON, Mmes Delphine TERLIZZI, Anouch TORANIAN, Marie TOUBIANA, Léa VASA, MM. François VAUGLIN, Aurélien VÉRON et Karim ZIADY ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DPE 21, DPE 42 et DPE 43.

MM. Antoine BEAUQUIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Mmes Alexandra CORDEBARD, Geneviève GARRIGOS, Céline HERVIEU, M. Eric LEJOINDRE, Mme Véronique LEVIEUX, M. Arnaud NGATCHA, Mmes Raphaëlle PRIMET, Emmanuelle RIVIER, Carine ROLLAND, M. Hermano SANCHES RUIVO et Mme Anne SOUYRIS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 55 et DAC 246.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASES 228.

M. Alexandre FLORENTIN, Mmes Anne BIRABEN, Anne SOUYRIS, Anne-Claire TYSSANDIER, MM. Antoine GUILLOU, Ariel WEIL, Mmes Audrey PULVAR, Béatrice PATRIE, Chloe SAGASPE, MM. Christophe NAJDOVSKI, Dan LERT, Mmes Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Delphine TERLIZZI, Dominique KIELEMOËS, Elisabeth STIBBE, M. Emmanuel COBLENCÉ, Mmes Fatoumata KONÉ, Florence BERTHOUT, MM. François CONNAULT, Gauthier CARON-THIBAUT, Gérard LOUREIRO, Grégory CANAL, Mmes Jeanne d'HAUTESERRE, Johanne KOUASSI, Marie TOUBIANA, Marie-Christine LEMARDELEY, Nathalie LAVILLE, MM. Nicolas JEANNETÉ, Nour DURAND-RAUCHER, Pierre CASANOVA, Roger MADEC, Mme Véronique LEVIEUX et M. Vincent BALADI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 109, DASCO 115 et DASCO 111.

Mme Afaf GABELOTAUD, M. Alexis GOVCIYAN, Mmes Alice COFFIN, Alice TIMSIT, Anne BIRABEN, Anne-Claire BOUX, M. Antoine GUILLOU, Mme Antoinette GUHL, M. Aurélien VÉRON, Mmes Barbara GOMES, Béatrice PATRIE, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mmes Camille NAGET, Carline LUBIN-NOËL, Céline HERVIEU, Chloe SAGASPE, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Colombe BROSEL, M. David BELLARD, Mmes Delphine BÜRKL, Delphine TERLIZZI, Dominique KIELEMOËS, Dominique VERSINI, Douchka MARKOVIC, Elisabeth STIBBE, MM. Emile MEUNIER, Emmanuel GRÉGOIRE, Mmes Emmanuelle DAUVERGNE, Emmanuelle PIERRE-MARIE, Emmanuelle RIVIER, M. Eric LEJOINDRE, Mme Florence BERTHOUT, MM. Florentin LETISSIER, Franck MARGAIN, Frédéric BADINA-SERPETTE, Frédéric HOCQUARD, Frédéric PÉCHENARD, Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Geneviève GARRIGOS, M. Hamidou SAMAKÉ, Mmes Hélène BIDARD, Hélène JACQUEMONT, MM. Hermano SANCHES RUIVO, Ian BROSSAT, Jacques BAUDRIER, Jacques GALVANI, Jacques MARTIAL, Jean-Baptiste OLIVIER, Jean-François MARTINS, Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Jean-Noël AQUA, Jean-Philippe DAVIAUD, Jean-Pierre LECOQ, Jérôme GLEIZES, Mmes Johanne KOUASSI, Karen TAÏEB, M. Karim ZIADY, Mmes Lamia EL AARAJE, Laurence PATRICE, Léa FILOCHE, Marie-Christine LEMARDELEY, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Marie-José RAYMOND-ROSSI, Maud LELIEVRE, Maya AKKARI, Nathalie MAQUOI, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Olivia POLSKI, MM. Patrick VIRY, Paul SIMONDON, Mme Pénélope KOMITÈS, MM. Pierre CASANOVA, Pierre-Yves BOURNAZEL, Mmes Rachida DATI, Raphaëlle PRIMET, Raphaëlle RÉMY-LELEU, MM. Rémi FÉRAUD, René-François BERNARD, Rudolph GRANIER, Mmes Sandrine CHARNOZ, Séverine de COMPREIGNAC, MM. Sylvain RAIFAUD, Thomas CHEVANDIER et Mme Véronique LEVIEUX ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 109 et DASCO 111.

Mmes Afaf GABELOTAUD, Alice TIMSIT, Alix BOUGERET, Anessa LAHOUASSA, Anne-Claire BOUX, M. Ariel WEIL, Mmes Audrey PULVAR, Barbara GOMES, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mmes Camille NAGET, Carine ROLLAND, Célia BLAUDEL, Colombe BROSEL, M. Dan LERT, Mmes Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Delphine TERLIZZI, Dominique KIELEMOËS, Dominique VERSINI, Douchka MARKOVIC, M. Emile MEUNIER, Mme Emmanuelle RIVIER, M. Eric LEJOINDRE, Mme Fatoumata KONÉ, MM. François CONNAULT, François DAGNAUD, Frédéric BADINA-SERPETTE, Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Geneviève GARRIGOS, MM. Gérard LOUREIRO, Grégory CANAL, Mme Halima JEMNI, M. Hamidou SAMAKÉ, Mme Hélène BIDARD, M. Ian BROSSAT, Mme Inès de RAGUENEL, MM. Jack-Yves BOHBOT, Jacques BAUDRIER, Jacques GALVANI, Jean-Didier BERTHAULT, Jean-François MARTINS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, MM. Jean-Philippe DAVIAUD, Jean-Philippe GILLET, Jérôme LORIAU, Mme Karen TAÏEB, M. Karim ZIADY, Mmes Lamia EL AARAJE, Laurence PATRICE, Léa FILOCHE, Léa VASA, M. Mahor CHICHE, Mmes Marie TOUBIANA, Maud GATEL, M. Maxime COCHARD, Mmes Maya AKKARI, Nathalie MAQUOI, MM. Nicolas JEANNETÉ, Nicolas NORDMAN, Mme Olivia POLSKI, MM. Paul HATTE, Paul SIMONDON, Pierre-Yves BOURNAZEL, Mmes Raphaëlle PRIMET, Raphaëlle RÉMY-LELEU, MM. Rémi FÉRAUD, Sylvain RAIFAUD, Thomas CHEVANDIER, Mme Véronique LEVIEUX et M. Vincent BALADI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 109, DASCO 110, DASCO 111.

MM. Alexandre FLORENTIN, Alexis GOVCIYAN, Mmes Alice COFFIN, Alice TIMSIT, Alix BOUGERET, Anne BIRABEN, Anne SOUYRIS, MM. Antoine BEAUQUIER, Antoine GUILLOU, Mme Antoinette GUHL, M. Ariel WEIL, Mmes Aurélie PIRILLO, Béatrice PATRIE, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mmes Camille NAGET,

Carine PETIT, Catherine IBLED, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Claire de CLERMONT-TONNERRE, Colombe BROSSEL, Corine FAUGERON, MM. David ALPHAND, David BELLIARD, Mmes Delphine BÜRKLI, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Dominique KIELEMOËS, Dominique VERSINI, Elisabeth STIBBE, MM. Emmanuel COBLENCE, Emmanuel GRÉGOIRE, Emmanuel MESSAS, Mme Florence BERTHOUT, MM. Florentin LETISSIER, Franck LEFEVRE, Franck MARGAIN, Frédéric HOCQUARD, Frédéric PÉCHENARD, Mme Geneviève GARRIGOS, M. Grégory CANAL, Mme Halima JEMNI, M. Hamidou SAMAKÉ, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Inès de RAGUENEL, MM. Jack-Yves BOHBOT, Jacques BAUDRIER, Jean-Baptiste OLIVIER, Jean-François MARTINS, Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, MM. Jean-Noël AQUA, Jean-Philippe GILLET, Jérémy REDLER, Jérôme LORIAU, Mmes Johanne KOUASSI, Karen TAÏEB, M. Karim ZIADY, Mmes Lamia EL AARAJE, Léa FILOCHE, Léa VASA, Marie-Caroline DOUCERÉ, Marie-José RAYMOND-ROSSI, Maud LELIEVRE, M. Maxime COCHARD, Mmes Nathalie LAVILLE, Nathalie MAQUOI, MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Nicolas NORDMAN, Nour DURAND-RAUCHER, Paul HATTE, Paul SIMONDON, Mme Pénélope KOMITÈS, MM. Pierre CASANOVA, Pierre RABADAN, Mmes Raphaëlle PRIMET, Raphaëlle RÉMY-LELEU, MM. Rémi FÉRAUD, Roger MADEC, Mmes Samia BADAT-KARAM, Sandra BOËLLE, Sandrine CHARNOZ, MM. Stéphane CAPLIEZ, Thomas CHEVANDIER, Mmes Valérie MONTANDON, Véronique BALDINI, Véronique BUCAILLE, Véronique LEVIEUX et M. Vincent BALADI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 109, DASCO 110, DASCO 115 et DASCO 111.

Mmes Anne BIRABEN, Célia BLAUEL, Florence BERTHOUT, MM. Florentin LETISSIER, Franck LEFEVRE, François CONNAULT, Grégory CANAL, Jérôme LORIAU, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, MM. Maxime COCHARD, Pierre CASANOVA et Pierre RABADAN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 109, DASCO 110 et DASCO 112.

MM. Alexis GOVCIYAN, Antoine BEAUQUIER, Mme Antoinette GUHL, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mmes Céline HERVIEU, Delphine BÜRKLI, Delphine TERLIZZI, Dominique KIELEMOËS, M. Emmanuel MESSAS, Mmes Emmanuelle PIERRE-MARIE, Emmanuelle RIVIER, MM. Gauthier CARON-THIBAUT, Hamidou SAMAKÉ, Mme Hélène BIDARD, MM. Jacques MARTIAL, Jean-François MARTINS, Jérémy REDLER, Mme Maud LELIEVRE, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mmes Pénélope KOMITÈS, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Séverine de COMPREIGNAC, M. Thomas CHEVANDIER, Mmes Véronique BALDINI et Véronique LEVIEUX ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 109 et DASCO 112.

M. René-François BERNARD, Mmes Rachida DATI, Emmanuelle DAUVERGNE et M. Jean LAUSSUCQ ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 112.

M. Alexandre FLORENTIN, Mme Johanne KOUASSI, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Marie-José RAYMOND-ROSSI et Anne SOUYRIS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 145.

Votes spécifiés.

Mme Carine ROLLAND ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 675.

M. Daniel-Georges COURTOIS ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 138 et SG 58.

M. Jacques BAUDRIER ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 136.

Mme Antoinette GUHL ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DVD 16.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DVD 55 et DVD 62, ainsi que sur les vœux n^{os} 82 et 83.

M. Alexandre FLORENTIN ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 296.

Mme Nelly GARNIER ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DVD 94 et DVD 98.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASES 203.

Mme Douchka MARKOVIC s'abstient sur le projet de délibération DJS 124.

M. Florian SITBON ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAC 53, DAC 54, DAC 246 et DAC 321.

M. Geoffroy BOULARD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DFA 11.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 205.

Mme Johanne KOUASSI ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DVD 58.

M. Christophe NAJDOVSKI ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DEVE 112.

Mme Anessa LAHOUASSA ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DVD 94 et DVD 98.

Mme Geneviève GARRIGOS ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 321.

M. David BELLIARD ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 162, DLH 163, DLH 170, DLH 180, DLH 184, DLH 185, DLH 186, DLH 228, DLH 261, DLH 174, DLH 179, DLH 316, DFPE 207, DJS 134 et le vœu n° 86.

Mme Sandra BOËLLE vote pour le projet de délibération DEVE 92.

Mme Anne HIDALGO vote pour le projet de délibération DEVE 92.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY ne prend pas part au vote sur le vœu n° 44.

M. François-Marie DIDIER ne prend pas part au vote sur les vœux n^{os} 2, 3 et 26 ainsi que sur les projets de délibération DVD 94, DASES 240, DVD 98, DAJ 19 et DPE 31.

Le groupe Communiste et Citoyen vote contre le projet de délibération DRH 71.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2021 DCPA 13 Restructuration de la crèche Eiders, 7 allée des Eiders (19e).

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.

2021 DAE 280 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 (4.000 euros).

2021 DVD 16 Parcs de stationnement Carnot Prony (17e) - Convention de concession avec la SAEMES pour leur exploitation.

2021 DVD 62 Subventions (22.000 euros) et conventions avec l'Association Wimoov.

2021 DVD 63 Subventions (16.000 euros) et conventions de fonctionnement avec Avenir Santé et La Prévention Routière.

2021 DVD 77 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Vélo école 20e - Convention d'occupation du domaine public pour les mobiliers de stationnement de vélos sécurisés.

2021 DVD 64 Mise en sécurité incendie des tunnels Mortemart et Lac Supérieur (16e) - Convention avec Eau de Paris concernant les conditions financières des études et travaux.

2021 DVD 74 Station-service dans le parc de stationnement Porte de Saint-Cloud (16e) - Contrat d'occupation du domaine public avec la société Total Energies Marketing France.

2021 DVD 81 Gestion des flux logistiques - Convention de partenariat avec la société Vianova concernant l'expérimentation d'un outil de simulation.

2021 DVD 86 Prolongement du tramway T3 de porte d'Asnières (17e) à la Porte Dauphine (16e) - Convention de maîtrise ouvrage unique avec SNCF Réseau pour réalisation ouvrage d'art n° 18 accès pompiers.

2021 DVD 90 Embellissement de la Porte Pouchet (17e) - Subvention d'équipement (50.000 euros) à l'association Toqué Frères.

M. David BELLARD, rapporteur.

2021 DDCT 56 Subventions (186.800 euros) avec 44 associations, au titre de l'appel à projets "Collèges pour l'égalité".

2021 DJS 118 Bafa Citoyen - Adoption d'un nouveau règlement.

2021 DJS 136 Adaptation et mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances.

2021 DJS 138 Centres Paris Anim' Clavel, Curial, Mathis, Rébeval, Place des Fêtes, Solidarité/ Angèle Mercier (19e) - Délégation de service public pour la gestion des équipements - Approbation du principe de pas.

2021 DJS 142 Désignation d'un.e représentant.e du Conseil de Paris au sein du Conseil d'Administration du Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ).

2021 DJS 143 Convention de mécénat de compétences avec le cabinet Sia Partners dans le cadre de la création du volet digital de QJ (Maison pour la Jeunesse).

2021 SG 52 Transformations Olympiques - Talents 2024 3e édition - Réallocation du 4ème prix (10.000 euros) au projet Boite de Boite.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

2021 SG 58 Convention pour une étude sur les risques socio-économiques de sécheresse et d'étiage de la Seine et de ses affluents.

Mme Célia BLAUDEL, rapporteure.

2021 DASCO 12 Subvention (5.000 euros) à l'association L'École à l'Hôpital Marie-Louise Imbert (6e).

2021 DASCO 107 Subvention (9.500 euros) et convention de partenariat et de mise à disposition de locaux avec l'association Planète Sciences pour l'opération "Espace dans Ma Ville 2021".

2021 DASCO 113 Subventions (256.000 euros) et conventions avec des associations ou organismes, pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir.

2021 DFPE 24 Subvention (1.972.258 euros) à 16 associations, conventions et avenants pour la gestion de 28 LAEP à Paris et participation au financement des LAEP de la Caisse d'Allocations dans les centres sociaux.

2021 DASCO 110 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (233.887 euros), subventions d'équipement (79.920 euros) et subventions pour travaux (189.219 euros).

2021 DASCO 112 Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2022 (2.779.824 euros).

2021 DASCO 115 Collèges publics - Contribution (2.005.969 euros) de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2022.

2021 DASCO 136 Convention "étude-action sanitaires" avec le CAUE.

2021 DASCO 145 Convention avec l'état pour le cofinancement de la rénovation de l'internat du collège Thomas Mann (13e) dans le cadre de l'appel à projet Internats d'excellence relevant du plan de relance.

2021 DASCO 138 Réhabilitation de la Cité Mixte Régionale Paul Valéry (12e) - Convention opérationnelle et de participation financière entre la Ville de Paris et la Région d'Ile-de-France.

2021 DASCO 144 Caisse des écoles (8e) - Subvention exceptionnelle (100.000 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

2021 DDCT 65 Subvention (20.000 euros) à la Fédération des Centres Sociaux pour la préparation et le passage des examens DILF-DELF.

2021 DDCT 67 Subventions (38.800 euros) à 9 associations dans le cadre d'actions en faveur des jeunes des quartiers populaires.

Mme Anne-Claire BOUX, rapporteure.

2021 DASES 181 Subventions de fonctionnement (1.096.787 euros) à quatre associations pour leurs dispositifs d'accueil et de réponse aux besoins fondamentaux des réfugiés à Paris.

2021 DLH 66 Location de l'immeuble 70, rue Léon Frot (11e) à Elogie-Siemp - Avenant au bail emphytéotique.

2021 DLH 145 Location de l'immeuble 9, rue Vicq-d'Azir (10e) à ICF Habitat la Sablière - Bail emphytéotique.

2021 DLH 163 Location de l'immeuble 1 rue Grancey / 22-24, place Denfert Rochereau (14e) à la RIVP - Avenant à bail emphytéotique.

2021 DLH 170 Location de l'immeuble 89-91, boulevard Gouvion Saint Cyr (17e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2021 DLH 183 Location de l'immeuble 9, rue Tesson (10e) à Elogie-Siemp - Bail emphytéotique.

2021 DLH 85 Réalisation 14-34 rue Léon Giraud (19e) d'un programme de construction neuve d'une résidence sociale comportant 30 logements PLA-I par Emmaüs Habitat.

2021 DLH 141 Réalisation 9 rue Vicq-d'Azir (10e) d'un programme de création de 20 logements sociaux (6 PLA-I, 8 PLUS et 6 PLS) par ICF Habitat La Sablière (709.225 euros).

2021 DLH 148 Réalisation, 149 avenue Parmentier (10e) de 1 logement PLA-I par Aximo.

2021 DLH 149 Réalisation, 5 rue Messidor (12e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 5 PLA-I et 3 PLUS par Aximo (239.623 euros).

2021 DLH 159 Réalisation d'un programme d'Amélioration de la Qualité de Service par Paris Habitat sur le Groupe Mortier (20e) (787.849 euros).

2021 DLH 166 Réalisation secteur Hébert lot M (18e) d'un programme de construction de 75 logements sociaux (23 PLA-I, 30 PLUS et 22 PLS) et 24 logements intermédiaires par ICF Habitat La Sablière (1.574.921 euros).

2021 DLH 177 Réalisation 1, rue Jules Romains (19e) d'un programme de rénovation d'une résidence pour personnes âgées comportant 73 logements par CDC Habitat social - Subvention (689.850 euros).

2021 DLH 178 Réalisation 99, avenue Philippe Auguste (11e), d'un programme de rénovation d'une résidence pour personnes âgées comportant 50 logements par CDC Habitat social - Subvention (270.000 euros).

2021 DLH 180 Réalisation, 51 bis rue Saint Mandé (12e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 33 logements sociaux (9 PLA-I, 14 PLUS, 10 PLS) par la RIVP - Subvention (2.295.592 euros).

2021 DLH 181 Réalisation 20 rue Ernest Lacoste (12e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 2 logements en diffus (1 PLA-I, 1 PLUS) par Aximo - Subvention (120.851 euros).

2021 DLH 184 Réalisation 1, 1 Ter et 2 cité Bergère (9e) d'un programme de rénovation de 41 logements sociaux par HSF - Subvention (259.900 euros).

2021 DLH 185 Réalisation 4/6 rue de la Moselle (19e), d'un programme de rénovation de 36 logements sociaux par HSF - Subvention (583.920 euros).

2021 DLH 186 Réalisation 13/15 rue du Moulin des Près et 16/18 rue Bobillot (13e) d'un programme de rénovation de 42 logements sociaux par HSF - Subvention (330.550 euros).

2021 DLH 202 Réalisation 3 cité Saint Martin (10e) d'un programme de rénovation de 21 logements sociaux par Batigère - Subvention (69.888 euros).

2021 DLH 228 Réalisation 141-143 rue de Bagnolet (20e) d'un programme de rénovation de 53 logements sociaux réalisé par HSF - Subvention (460.224 euros).

2021 DLH 241 Réalisation 17 rue d'Alleray (15e) d'un programme de rénovation de 55 logements sociaux par Toit et Joie - Subvention (496.450 euros).

2021 DLH 243 Réalisation 23 rue d'Alleray (15e) d'un programme de rénovation de 38 logements sociaux par Toit et Joie - Subvention (356.700 euros).

2021 DLH 247 Réalisation 46 rue de l'Ourcq (19e) d'un programme de rénovation de 20 logements sociaux par Toit et Joie - Subvention (195.623 euros).

2021 DLH 261 Réalisation 21-23 rue de l'Abbé Carton (14e) d'un programme de rénovation de 16 logements sociaux par la RIVP - Subvention (158.180 euros).

2021 DLH 275 Réalisation 10, rue de l'Industrie (13e) d'un programme de rénovation de 19 logements sociaux par Immobilière 3F - Subvention (149.580 euros)

2021 DLH 276 Réalisation 49, rue Crozatier (12e) d'un programme de rénovation de 16 logements sociaux par Immobilière 3F - Subvention (113.412 euros).

2021 DLH 278 Réalisation 90, boulevard de Ménilmontant et 18, rue des Cendriers (20e) d'un programme de rénovation de 51 logements sociaux par Immobilière 3F - Subvention (368.280 euros).

2021 DLH 279 Réalisation 14, rue Jacques Kablé (18e) d'un programme de rénovation de 12 logements sociaux par Immobilière 3F - Subvention (67.800 euros).

2021 DLH 280 Réalisation 121 bis rue de Clignancourt (18e) d'un programme de rénovation de 20 logements sociaux par Immobilière 3F - Subvention (144.600 euros).

2021 DLH 123 Garantie d'emprunt visant le financement d'un programme de rénovation réalisé par Seqens.

2021 DLH 143 Garantie par la Ville de Paris d'un emprunt à souscrire par Elogie-SIEMP dans le cadre de travaux d'amélioration et de renouvellement de composants portant sur divers immeubles de son patrimoine.

2021 DLH 174 Réitération de garantie d'emprunts finançant une opération de logement social réalisée par Hénéo.

2021 DLH 179 Réitérations, modifications et demandes de garantie d'emprunts finançant divers programmes de logement social de la RIVP.

2021 DLH 311 Modification des garanties d'emprunts d'un programme de rénovation demandée par Immobilière 3F.

2021 DLH 316 Garantie par la Ville de Paris d'emprunts à souscrire par la RIVP dans le cadre de travaux d'amélioration et de renouvellement de composants portant sur divers immeubles de son patrimoine.

2021 DLH 320 Garantie d'emprunt visant le financement d'une opération de logement social réalisée par FREHA.

2021 DLH 95 Domaine du "Moulin à Vent", à Limours-en-Hurepoix (91) - Fixation du tarif d'occupation du domaine public - Association "Entraide Union".

2021 DLH 168 Modification de la délibération 2020 DLH 256 portant location de l'ensemble immobilier "Clichy II" à Elogie-SIEMP.

2021 DLH 266 Contrôle des règles d'hygiène de l'habitat - Convention de prestations de services Ville de Paris / Etat pour 2021.

2021 DLH 277 Complément de financement - Subvention (1.278.900 euros) - Opérations de reconstitution d'offre de logements sociaux (Paris Centre, 15e et 18e).

2021 DU 133 Cession à Aximo des lots de copropriété n° 6, 7 et 3 (3 logements) dépendant de l'ensemble immobilier 2-10 rue François Miron (4e) en vue de réaliser des logements locatifs sociaux.

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

2021 DPE 21 Travaux d'élargissement de la RD 1 (Saint-Ouen) (93) - Convention de financement entre la Ville de Paris et le SYCTOM.

2021 DPE 39 Relogement des deux services d'assainissement de la DPE dans l'immeuble 98 quai de la Râpée (12e) - Avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec Elogie-SIEMP.

2021 DPE 43 Occupation temporaire d'un terrain situé 17 à 21 quai de Seine à Saint-Ouen (93) - Avenant d'une convention avec le SYCTOM.

2021 DPE 49 Projet d'un démonstrateur de dépollution locale des eaux pluviales "Life Adsorb" dans le Bois de Boulogne (16e) - Avenant n° 1 à la convention de financement avec l'Union européenne.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2021 DASES 23 Subventions (1.004.300 euros) à 5 associations pour leurs actions d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en difficulté et en risque d'exclusion (5 conventions et 1 avenant).

2021 DASES 99 Renouvellement de deux conventions de délégation de compétence avec la CAF de Paris pour la gestion de l'allocation RSA et pour la gestion du Fonds d'Initiative (FDI).

2021 DASES 108 Subvention de fonctionnement (4.333.865 euros) et d'investissement (217.124 euros) des Espaces solidarité insertion dans le cadre du budget participatif - Conventions.

2021 DASES 238 Convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville de Paris et l'Etat relative aux dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA.

2021 DASES 76 Subventions (827.157 euros) à plusieurs organismes pour la gestion de quatre centres d'hébergement et convention annuelle avec la résidence sociale Aurore-Suzanne Képès.

2021 DASES 180 Subventions d'investissement (12.022 euros) et conventions avec deux associations pour la réalisation de travaux d'aménagement et l'achat de matériels.

Mme Léa FILOCHE, rapporteure.

2021 DAE 64 Appel à projets ParisFabrik4.

2021 DAE 65 Subventions de fonctionnement (605.400 euros) et d'investissement (514.230 euros) et conventions avec plusieurs organismes de formation dans le cadre de l'appel à projets Paris Code.

2021 DASES 132 Subvention (101.000 euros) et convention avec l'Association de Prévention du Site de la Villette (19e).

2021 DAE 178 Subvention (12.000 euros) et avenant avec l'association Florimont.

2021 DAE 180 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'établissement public du palais de la découverte et de la cité des sciences et de l'industrie (EPPDCSI-Universciences).

2021 DAE 185 Subvention (32.000 euros) et convention d'investissement avec l'Ecole de la 2ème Chance.

2021 DAE 264 Subvention (5.000 euros) à l'association APESA Paris (Aide Psychologique aux Entrepreneurs en Souffrance Aigue).

2021 DAE 278 Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association Tremplin Paris 17 pour la préfiguration du projet "Territoires Zéro Chômeur" (17e).

Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.

2021 DASES 145 Subventions (10.800 euros) à 7 associations pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2021 - Convention - 2 avenants.

2021 DASES 161 Subvention d'investissement (91.243 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec la PSV - Foyer Jean Escudé.

2021 DASES 167 Subvention d'investissement et CPO avec la PSV - Foyer Darty 15.

2021 DASES 173 Subventions d'investissement (31.000 euros) et conventions pluriannuelles avec deux associations pour leurs actions sportives en direction des personnes en situation de handicap.

M. Jacques GALVANI, rapporteur.

2021 DDCT 58 Etats spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2022.

2021 DDCT 59 Etats spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2022.

2021 DU 132 Convention avec le Ministère de la transition écologique et convention avec GRTgaz relatives à une étude de déviation d'une canalisation de gaz avenue de la Porte de la Villette (19e).

2021 DU 18 Secteur d'Aménagement Paul Meurice (20e) - Acquisition à titre gratuit par la Ville de Paris auprès de la SPL Paris et Métropole Aménagement d'un équipement public correspondant à la voie V11.

2021 DU 127 ZAC PRG (13e) - Autorisation de dépôt par la SEMAPA de trois autorisations d'urbanisme pour travaux de voirie - Modification du dossier de réalisation et du programme des équipements publics de la ZAC.

2021 DU 78 Cession de gré à gré d'une parcelle de terrain 88/98 chemin de Groslay à Bondy (93).

2021 DU 80 Cession après déclassement d'un délaissé de voirie au droit du 4 passage des Récollets (10e).

2021 DU 137 Cession au profit du Département du Val-d'Oise d'une parcelle de terrain dépendante de l'île d'Herblay, sur la commune d'Herblay (95).

2021 DU 141 Cession par voie d'adjudication publique d'une maison d'habitation et de son terrain environnant à Sonchamp (78).

2021 DU 86 Maine-Montparnasse (14e et 15e) - Convention de projet urbain partenarial avec la société SORAC.

2021 DU 113 Constitution d'une servitude de passage au profit de la Ville de Paris sur la parcelle 1 place Saint-Thomas-d'Aquin (7e) et abrogation de la délibération 2019 DU 147.

2021 SG 37 Convention de coopération 2021-2026 entre la Ville de Paris et la Ville des Mureaux.

2021 SG 61 Convention de coopération avec l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2021 DRH 61 Remises gracieuses accordées aux agents de la Ville de Paris.

2021 DRH 62 Fixation de la nature des épreuves et du programme des concours d'agent de maîtrise en électrotechnique.

2021 DRH 71 Modalités de recrutement et de rémunération des agents contractuels.

M. Antoine GUILLOU, rapporteur.

2021 DFPE 57 Subvention (239.368 euros), avenants n° 6 à l'association Le Dauphin Bleu (18e) pour ses deux établissements d'accueil de la petite enfance (18e).

2021 DFPE 58 Subvention (49.029 euros), avenant n° 6 à l'association La Nouvelle Etoile des Enfants de France (5e) pour la crèche collective A Petits Pas (19e).

2021 DFPE 76 Subvention (2.201.366 euros) et avenants n° 5 et 6 avec l'association La Maison des Bout'Chou (6e) pour ses quatorze établissements d'accueil de la petite enfance.

2021 DFPE 88 Subvention (31.404 euros), avenant n° 6 à l'association Œuvre d'Education Populaire Familiale du Petit Montrouge (14e) pour la halte-garderie Les P'tits Loups (14e).

2021 DFPE 106 Subvention (186.361 euros) et avenants n° 1 avec l'association Léo Lagrange Nord Ile-de-France (18e) pour ses deux établissements multi accueils petite enfance, Baudelique et Les Petits Léo.

2021 DFPE 107 Subvention (83.657 euros) et avenant n° 6 avec l'association Les Gardons (12e) pour sa crèche parentale.

2021 DFPE 131 Subvention (117.121 euros) avenant n° 7 et convention avec l'association Les Petits Loups pour sa crèche parentale Les Petits Loups (19e).

2021 DFPE 136 Subvention (60.016 euros), avenant n° 6 à l'association Mosaïque, l'Atelier des Enfants (11e) pour une crèche collective multi accueil (11e).

2021 DFPE 143 Subvention (117.741 euros), avenant n° 6 avec l'association Le Relais Ménilmontant (20e) pour la crèche collective multi-accueil Le Petit Relais (20e).

2021 DFPE 144 Subvention (157.223 euros), avenant n° 6 avec l'Association Générale des Familles de Paris 12 pour la halte-garderie Croque-Nuage (12e).

2021 DFPE 146 Subvention (128.600 euros), avenant n° 6 avec la fondation "Fondation Henriette Viollet - Aide aux Familles" pour la halte-garderie Fondation Henriette Viollet - Aide aux Mères de Famille (7e).

2021 DFPE 160 Subvention (184.439 euros) à la Fondation de l'Armée du Salut pour son établissement d'accueil petite enfance situé dans le 11e arrondissement.

2021 DFPE 164 Subvention (132.478 euros), avenant n° 6 à l'association Halte-Garderie Les Poussins d'Annam (20e) pour la halte-garderie (20e).

2021 DFPE 166 Subvention (9.110.921 euros) et avenants avec la fondation des Œuvres de la Croix Saint Simon (FOCSS) pour ses 27 établissements d'accueil de la petite enfance.

2021 DFPE 171 Subventions (553.184 euros) et avenants n° 1, 4 et 6 avec l'association France Horizon (10e) pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance.

2021 DFPE 177 Subvention (109.785 euros), avenant n° 6 e à l'association Solidarité Roquette (11e) pour le multi-accueil Les Pitchouns (11e).

2021 DFPE 178 Subvention (55.341 euros), avenant n° 6 à l'association Halte-garderie du Grand Pavois (15e) pour la Halte-garderie (15e).

2021 DFPE 179 Subvention (53.030 euros), avenant n° 6 à l'association Petit Concept (11e) pour la crèche collective (11e).

2021 DFPE 191 Subvention (169.759 euros), avenant n° 6 à l'association Le Figuier (4e) pour la crèche collective (4e).

2021 DFPE 199 Subventions (3.420.570 euros), convention et avenants 2, 3, 4, 5 et 6 à l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) dans le 10e pour ses 18 établissements d'accueil de la petite enfance.

2021 DFPE 201 Subventions (20.073 euros) à quatre associations et un EPCC avec conventions et avenants pour le développement d'activités partagées et ludiques parents/enfants les samedis matin dans des EAPE.

2021 DFPE 202 Subvention (4.453 euros) et convention avec l'association "Origami" (12e) pour des travaux de rénovation de la halte-garderie 8 rue de Prague (12e).

2021 DFPE 215 Subvention (234.000 euros) et convention avec l'association La Maison Kangourou pour des travaux de restructuration pour le multi accueil 2 rue Albert Roussel (17e).

2021 DFPE 218 Subventions (6.375.542 euros), avenants n° 1, 3 et 6 avec l'association ABC Puériculture (16e) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance.

2021 DFPE 219 Subvention (625.204 euros), avenants n° 6 avec l'association Groupe d'Œuvres Sociales de Belleville (GOSB) (20e) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance.

2021 DFPE 207 Réalisation d'une crèche collective de 68 places 10, rue Saint Dominique (7e) - Avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/RIVP.

2021 DFPE 220 Réalisation d'une crèche collective de 99 places 18, rue de l'Ingénieur Robert Keller (15e) - Avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/Paris Habitat.

2021 DFPE 221 Réalisation d'un multi-accueil de 66 places intégré à un programme de logements et parkings, 45, rue des Meuniers (12e) - Avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à Paris Habitat.

2021 DFPE 209 Protocole transactionnel (14.763.90 euros) entre la Ville de Paris et AXA IARD relatif à l'indemnisation d'un dégât des eaux, 27 rue de la Villette (19e).

2021 DFPE 223 Avenant transactionnel entre la Ville de Paris et la société Maintenance Industrie.

Mme Céline HERVIEU, rapporteure.

2021 DDCT 64 Soutenir les actions pour une vie nocturne diversifiée et résiliente : trois subventions de fonctionnement (40.000 euros) et une subvention d'investissement (35.000 euros).

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

2021 DAE 138 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Wilco.

2021 DAE 171 Subventions de fonctionnement (50.000 euros) et d'investissement (500.000 euros) et convention avec la Fondation Voir et Entendre (12e).

2021 DAE 175 Subvention d'investissement (10.000 euros) à Futur@Cinéma.

2021 DAE 176 Avenant à la convention de partenariat avec Bpifrance relative au Fonds Paris Innovation Amorçage et abondement du fonds (3.000.000 euros).

2021 DAE 186 Tarif spécifique de mise à disposition des salons de l'Hôtel de Ville pour l'organisation de la Biomim'expo de la SCIC CEEBIOS.

2021 DAE 270 Subvention de fonctionnement pour le Congrès international "Esport et Santé".

Mme Pénélope KOMITÉS, rapporteure.

2021 DAE 101 Subvention (100.000 euros) et avenant à convention avec l'École d'économie de Paris pour la chaire de recherche "Chaire Travail" (14e).

2021 DAE 168 Subvention de fonctionnement (20.000 euros) à la Fondation nationale des sciences politiques pour le programme "Emouna, l'amphi des religions".

2021 DAE 169 Subvention d'investissement (15.000 euros) au Cedias - Musée social pour la création d'un portail numérique de conservation et de valorisation des archives de l'économie sociale et solidaire (7e).

2021 DAE 183 Adaptation du dispositif de financement associatif étudiant "Kit Asso".

2021 DAE 263 Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association AFEV.

2021 DAE 265 Convention d'objectifs entre l'université Gustave Eiffel et la Ville de Paris.

2021 DAE 295 Subventions (170.000 euros) et convention avec la Cité Internationale Universitaire de Paris.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

2021 DEVE 106 Subvention (134.706,24 euros) de l'Ademe, suite à la sélection de Paris à l'Appel à Manifestation d'Intérêt "Feuille de route pour la Qualité de l'Air en Ile de France".

2021 DPE 29 Fourniture d'eau de secours - Conventions entre la Ville de Paris, la Régie Eau de Paris, Seneo et Suez.

2021 DPE 47 Subvention à l'association Coordination Eau Ile-de-France pour ses trois projets 2021 en lien avec l'eau à Paris.

2021 DPE 50 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Les Canaux pour le renouvellement de son projet "La Résidence de l'eau".

2021 DVD 27 Canal St Denis. Projet de logistique urbaine Port Croizat (93). Convention d'occupation du domaine public fluvial avec la société AMME (FLUDIS).

2021 DVD 36 Espace Florimont (Tremblay en France), convention de surplomb de la passerelle et convention d'aménagement d'un espace paysager.

2021 DVD 72 Canal de l'Ourcq - Convention de superposition de gestion du domaine public fluvial avec la ville de Claye Souilly pour l'entretien des berges.

M. Dan LERT, rapporteur.

2021 DAE 77 Subventions (1.395.000 euros), conventions et avenant avec dix-sept organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social.

2021 DAE 78 Conventions et subventions (100.000 euros) à 10 organismes lauréats de l'appel à projets des Trophées parisiens de l'économie sociale et solidaire 2021.

2021 DAE 167 Subventions (342.000 euros) et conventions avec trois associations qui agissent en faveur de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi.

2021 DAE 184 Subventions (178.000 euros) et conventions avec 7 structures de l'IAE pour favoriser leur développement commercial.

M. Florentin LETISSIER, rapporteur.

2021 DASES 177 Subventions (22.000 euros) à cinq associations œuvrant contre l'isolement des personnes âgées en établissement.

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.

2021 SG 50 Subventions (42.500 euros) aux associations CASODOM, Couleurs Pays, Difé Kako, ITM, Le Monde Créole et Le Relais 59 pour l'organisation d'évènements mettant en avant et promouvant les cultures et initiatives de l'Outre-Mer en 2021.

2021 SG 56 Conventions annuelles d'objectifs avec les associations Difé Kako et Le Relais 59 dans le cadre du versement d'une subvention en 2021.

2021 DAC 675 Subvention complémentaire de fonctionnement (4.000.000 euros) à l'établissement public Paris Musées.

M. Jacques MARTIAL, rapporteur.

2021 DEVE 67 Protocole d'accord transactionnel entre la Ville de Paris et les consorts Sabatier lié à la destruction de l'œuvre murale "Mur de Lave" du sculpteur Pierre Sabatier située dans le square Balagny (17e).

2021 DEVE 86 Prolongement d'un contrat de cession d'exploitation de trois œuvres vidéo 360 degrés pour la Maison Paris Nature.

2021 DEVE 91 Indemnisation amiable en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2021 DEVE 94 Modalités de passage du public par le site la "Ferme du rail" pour accéder à la promenade de la PC19 - Ouverture de terrasse et installation de jardinières - Convention avec Réhabail.

2021 DEVE 108 Conventions pluriannuelles avec quatre associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts (12e, 16e, 18e et 20e).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2021 DGRI 44 Acceptation de la subvention du Ministère de L'Europe et des Affaires étrangères pour le Projet de Coopération entre Montréal et Paris.

2021 DGRI 50 Coopération décentralisée Sport et Développement durable autour des cultures urbaines pour les JOP 2024 à Paris et JOJ 2026 à Dakar.

2021 DGRI 53 Convention de co-organisation entre la Ville de Paris et l'association Planète Enfants & Développement pour l'organisation de l'événement "120 minutes pour l'avenir de nos enfants" jeudi 21 octobre.

2021 DGRI 54 Subvention (80.000 euros) et convention avec ACTED pour une aide d'urgence en Haïti.

M. Arnaud NGATCHA, rapporteur.

2021 PP 60 Protocole d'accord transactionnel PFAU.

2021 PP 67 Protocole transactionnel avec la compagnie la Macif subrogée dans les droits de Mme Catherine FERRAZZI, sise Gestion Sinitre Cs 50000 à Niort (79079 cedex 9).

2021 PP 68 Modification de la délibération n° 2017 PP 25 des 9, 10 et 11 mai 2017 portant dispositions statutaires applicables au corps des identificateurs de l'IML de la PP.

2021 PP 69 Modification de la délibération n° 2013 PP 62-1° des 14 et 15 octobre 2013 portant dispositions statutaires applicables au corps des contrôleurs de la Préfecture de police.

2021 PP 70 Modification de divers statuts particuliers des administrations parisiennes de la Préfecture de police.

2021 PP 71 Modification de plusieurs délibérations applicables à certains corps ou emplois relevant du statut des administrations parisiennes de la Préfecture de police.

2021 PP 73 Fourniture de matériels, consommables, accessoires de photographie et prestations de maintenance des équipements pour les services relevant du Préfet de police.

2021 PP 74 Mise en œuvre d'actions de formation au profit des personnels de la BSPP - Lot 20 technologie industrielle.

2021 PP 75 Convention de partenariat entre la PP, l'ANSSAET, et le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation relative au laboratoire Centrale des services vétérinaires (LCSV).

2021 PP 76 Acquisition par le Laboratoire central de la Préfecture de police d'appareils de radiographie portable avec générateur de rayons X pour les interventions de déminage.

2021 PP 77 Acquisition d'appareils portatifs de contrôle de la contamination AP4C, d'accessoires, de consommables et prestation de maintenance pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2021 PP 78 Acquisition de matériels de restauration collective et d'environnement de cuisine ainsi que de leurs pièces détachées pour la Préfecture de police.

2021 PP 79 Transport par voie aérienne des personnels de la Préfecture de police dans le cadre des congés bonifiés ou spécifiques.

2021 PP 81 Maintenance des toitures terrasses et toitures à pans inclinés des emprises de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP).

2021 PP 84 Avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une "base de vie" pour les services instruction et logistique de la BSPP situé 35 avenue Guy Môquet à Limeil-Brévannes (94450).

2021 PP 86 Délibération Aval: Opération relative à la restauration des façades intérieures et extérieures du bâtiment sis 12-14 quai de Gesvres (4e).

2021 PP 87 Accord-cadre relatif à la fourniture de produits ménagers, de matériels et de produits d'entretien et d'hygiène pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2021 PP 88 Protocole d'accord transactionnel avec M. Jimmy GAUTHIER demeurant 11 allée de Béchet à Saint-Cyr (07430).

2021 PP 89 Protocole d'accord transactionnel avec la compagnie d'assurances CIC Assurances assureur responsabilité civile, subrogée dans les droits de M. Austine OMODORION.

2021 PP 90 Protocole d'accord transactionnel avec M. Nicolas POULIQUEN demeurant 44 rue François Lépine à Luisant (28600).

2021 PP 91 Protocole d'accord transactionnel avec M. Louis de LESTANG, syndic bénévole de l'immeuble 66 bis rue Notre Dame des Champs (6e), sise 7 avenue de la Garde Pré à Croissy-sur-Seine (78290).

2021 PP 92 Protocole d'accord transactionnel avec M. Maximilien LAUNAY ABADIE demeurant au 14 avenue Foch à Saint-Mandé (94160).

2021 PP 93 Concours restreint en vue d'un marché public de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction du Centre de secours de la BSPP situé à Colombes.

2021 PP 94 Concours restreint en vue d'un marché public de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction du Centre de secours de la BSPP situé à Noisy le Grand.

2021 PP 95 Fourniture et livraison de gaz pour les services de la préfecture de police et du SGAMI-IDF, hors gaz naturel.

2021 PP 83 Modification de contrat n° 3 au marché de travaux n° 2019-220 pour la construction d'une base instruction du regroupement des services d'instruction et de logistique de la BSPP à Valenton (Lot 3 : électricité CFO CFA).

2021 PP 85 Modification de contrat n° 2 au marché de travaux pour la construction d'une base instruction du regroupement des services d'instruction pour la BSPP à Valenton (Lot 5 : VRD/espaces verts/mobilier extérieur).

2021 PP 96 Modification de contrat n° 6 au marché de travaux pour la construction d'une base instruction du regroupement des services d'instruction pour la BSPP à Valenton (Lot 1 : installation de chantier / démolition / curage / gros œuvre / charpente / façade / étanchéité / couverture / menuiserie extérieure / serrurerie / appareils élévateurs).

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

2021 DAC 398 Acquisition de droits d'exploitation non commerciale pour le documentaire "A Fleur de peau".

2021 DAC 401 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Lee Miller 12 rue Victor Considérant (14e).

2021 DAC 512 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Gabriel Ranvier au 138 rue de Belleville (20e).

2021 DAC 513 Apposition d'une plaque commémorative en mémoire de Cécile Rizakoff et la famille Bek au 7 rue de la Butte aux Cailles (13e).

2021 DU 96 Dénomination place Sarah Monod (12e).

2021 DU 97 Dénomination place Do Huu Vi (16e).

Mme Laurence PATRICE, rapporteure.

2021 DAE 58 Marchés non alimentaires - Exonération des redevances pendant la période de fermeture liée à l'épidémie de Covid19 - Avenants.

2021 DAE 118 Marché aux puces de la Porte de Vanves (14e) - Modification des droits de place.

2021 DAE 162 Mesures en soutien aux acteurs économique dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 - Exonération des droits de place dus par les commerçants non alimentaires.

2021 DAE 172 Marchés non alimentaires - Exonération des redevances COVID-19 - 3ème confinement.

2021 DU 138 Prolongation sur 2021 de l'exonération des droits de voirie pour les commerces adjacents à la cathédrale Notre-Dame dont l'activité économique a été fortement perturbée.

2021 DAE 73 Subvention (80.000 euros) à treize associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art.

2021 DAE 145 Dotations récompensant les lauréats du label "Fabriqué à Paris" (21.000 euros).

2021 DAE 164 Écoles d'arts appliqués - Dotations de fonctionnement (1.918.200 euros) et subventions d'investissement (1.169.000 euros) au titre des exercices 2021 et 2022.

2021 DAE 165 Contribution (120.000 euros) de la Ville de Paris au service de restauration de l'école Boule pour l'année 2022 (12e).

2021 DAE 166 Ecole Boule - Actualisation des tarifs de restauration des commensaux.

2021 DAE 269 Écoles d'arts appliqués - Dotation de fonctionnement exceptionnelle de 82.000 euros à l'école Boule.

2021 DAE 273 Subvention de fonctionnement (20.000 euros) et convention avec l'association Fontaine O Livres (11e).

2021 DAE 274 Subvention de fonctionnement (5.000 euros) à l'association Comité Quartier Latin (5e).

2021 DAE 276 Subvention de fonctionnement (2.000 euros) à La Table des Matières (14e).

2021 DAE 277 Subvention de fonctionnement (8.000 euros) à l'association Disquaire Day.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2021 DEVE 96 Subventions (82.300 euros) à 12 associations pour leurs actions en faveur de l'alimentation durable.

Mme Audrey PULVAR, rapporteure.

2021 DJS 121 Tennis Félix d'Hérelle, avenant n° 2 à la convention d'occupation temporaire du domaine public du 22 novembre 2019 signée avec l'association Sport Tennis-Club Paris.

2021 DJS 130 Subvention (20.000 euros) et avenant avec le C.D.O.S.P. (Réduc'Sport).

2021 DJS 134 Construction d'un gymnase de type B et d'une salle de sport de 200 m² au sein de l'ilot Saint Germain, 8-10, rue Saint Dominique (7e) - Avenant n° 1 à la convention d'organisation de maîtrise d'ouvrage.

2021 SG 42 Convention éducation par le sport.

2021 SG 47 Conventions de cessions de droits : bagagerie sportive universelle éco-conçue.

2021 SG 53 Adhésion à l'association Territoires d'Événements Sportifs.

2021 SG 63 Rénovation du square Léon-Serpollet (18e) - Approbation d'un contrat de cession de droits d'auteur à titre non exclusif.

M. Pierre RABADAN, rapporteur.

2021 DAC 6 Subventions (184.915 euros), avenant à convention et convention avec l'Établissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette (19e).

2021 DAC 55 Subventions (80.000 euros) et avenants à conventions avec 4 associations culturelles dans le cadre des événements estivaux et de rentrée soutenus par la Ville de Paris.

2021 DAC 116 Subventions (370.000 euros), convention et avenants à conventions avec quatre associations œuvrant pour la musique symphonique.

2021 DAC 117 Subvention (15.000 euros) à l'association Villes des Musiques du Monde.

2021 DAC 120 Subvention (5.000 euros) à l'association Marathon !

2021 DAC 136 Subventions (131.500 euros) et conventions avec la Société d'exploitation de la Gaîté Lyrique (3e), l'association Atelier de recherche et de création pour l'art lyrique (20e) et la société Madline (18e).

2021 DAC 142 Subventions (20.000 euros) et conventions avec Les Talens lyriques et l'Ensemble intercontemporain.

2021 DAC 143 Subvention (7.000 euros) à l'association Les forces majeures.

2021 DAC 195 Conventions de cession de droits avec les lauréats de la 2ème édition de l'appel à projet "1 % marché de l'art" d'aide à la production artistique.

2021 DAC 200 Subventions (59.500 euros) à six associations dites d'ateliers d'artistes du 11e, 13e et 20e arrondissement - Convention.

2021 DAC 209 Avenant à convention avec l'association Paris Audiovisuel - Maison Européenne de la Photographie (4e).

2021 DAC 236 Subvention d'équipement (350.000 euros) et convention avec le Centre d'Études et de Mémoire du Judaïsme (17e).

2021 DAC 246 Subventions (239.000 euros), convention et avenants à convention avec huit structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des TAP.

2021 DAC 256 Subvention (3.000 euros) à l'association Kulturscio'k.

2021 DAC 284 Subvention (5.000 euros) à l'association Atelier des Feuillantines (5e).

2021 DAC 296 Subvention (3.000 euros) accordée à l'association ARPEJ, Paris 10.

2021 DAC 297 Subvention (3.500 euros) avec l'association Tjad Cie (18e).

2021 DAC 299 Subvention (7.000 euros) et convention avec l'association CRL 10 (10e).

2021 DAC 300 Subvention (3.000 euros) à l'association Difé Kako (13e).

2021 DAC 301 Subvention (15.000 euros) à l'association FU-JO'.

2021 DAC 302 Subventions (10.000 euros) à trois associations de chœurs d'enfants.

2021 DAC 304 Subventions (28.000 euros) à huit associations de chœur et chant.

2021 DAC 305 Subvention (4.000 euros) à l'association Flip Flap (14e).

2021 DAC 308 Subvention (1.000 euros) à l'association Volontariat et soutien par l'art (VS Art) (5e).

2021 DAC 309 Subvention d'équipement (13.000 euros) et convention avec l'association Le Musée en Herbe (Paris Centre).

2021 DAC 310 Subvention d'équipement (1.500 euros) et convention avec l'association Quartier Libre XI (11e).

2021 DAC 363 Signature d'un contrat (4.000 euros) portant sur la cession de droits d'auteur avec M. Tom HAUGOMAT, illustrateur.

2021 DAC 563 Avenant n° 2 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation du Louxor-Palais du cinéma.

2021 DAC 566 Subvention (2.000 euros) à l'association The Shifters (9e).

2021 DAC 567 Subvention (7.000 euros) à l'association française du festival international du film (3e).

2021 DAC 568 Subventions (165.000 euros) et conventions avec 6 établissements cinématographiques parisiens.

2021 DAC 569 Subventions à 2 associations œuvrant dans le domaine du cinéma et de l'éducation à l'image en faveur des publics éloigné ou empêché.

2021 DAC 628 Subvention (5.000 euros) à l'association L'Onde et Cybèle (18e) dans le cadre de l'action culturelle locale.

2021 DAC 629 Subventions (8.000 euros) à trois associations (12e) dans le cadre de l'action culturelle locale.

2021 DAC 631 Subventions (4.000 euros) à trois associations dans le cadre de l'action culturelle locale du 14e arrondissement.

2021 DAC 632 Subvention (3.000 euros) à l'association 7B15 dans le cadre de l'action culturelle locale du 15e arrondissement.

2021 DAC 633 Subvention (500 euros) à l'association Union pour le Patrimoine du Lycée Carnot (UPALYCA) au titre de l'action culturelle locale du 17e arrondissement.

2021 DAC 634 Subvention (1.500 euros) à l'association Les Ateliers d'Artistes de Belleville (19e) dans le cadre de l'action culturelle locale.

2021 DAC 703 Subventions (13.000 euros) à deux associations au titre de l'action culturelle locale de Paris Centre.

2021 DAC 704 Subvention (10.000 euros) à l'Association pour le Rayonnement Culturel, Artistique et Solidaire (ARCAS) au titre de l'action culturelle locale du 5e arrondissement.

2021 DAC 706 Convention de partenariat entre la Ville de Paris et Reed Expositions France pour la Foire internationale d'Art Contemporain de Paris.

2021 DAC 710 Subventions (20.000 euros) et avenants avec les associations Fetart et l'Institut des Cultures d'Islam pour les projets d'expositions du Pont Saint-Ange.

2021 DAC 713 Subventions (6.000 euros) à trois associations dans le cadre de l'action culturelle locale du 9e arrondissement.

2021 DAC 715 Subventions (8.000 euros) à quatre associations au titre de l'action culturelle locale du 11e arrondissement.

2021 DAC 722 Fixation de nouvelles dispositions tarifaires pour les Ateliers Beaux-Arts de Paris pour l'année 2021-2022.

2021 DICOM 20 Convention d'Occupation du Domaine Public relative au concert de musique classique du 14 juillet 2021.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure.

2021 DGRI 60 Partenariat stratégique avec Platforma-CCRE.

M. Hermano SANCHES RUIVO, rapporteur.

2021 DFA 11 Dotation d'équilibre exceptionnelle versée à la Métropole du Grand Paris.

2021 DFA 43 Autorisation de signer la prorogation de la convention de constitution du service facturier (service mutualisé DRFIP/Ville de Paris).

2021 DFA 49 Convention d'exécution de prestations de services d'agence de voyage et de services associés avec l'UGAP.

2021 DFA 52 Exonérations facultatives de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2022.

2021 DFA 56 BP 2022 des Etats spéciaux d'arrondissement - 1ère délibération.

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

2021 DASES 124 Subvention (28.000 euros) et avenant n° 1 à la convention avec l'association Actions Traitements (20e).

2021 DASES 131 Adhésion au Groupement d'intérêt public Sesan pour le développement des services numériques de santé.

2021 DASES 162 Subvention (100.000 euros) et avenant n° 1 à convention avec l'association Médecins du Monde (18e).

2021 DASES 163 Subventions (22.500 euros) à 5 associations menant des actions de soutien aux malades.

2021 DASES 165 Subvention (5.000 euros) à l'association Schizo ?... Oui ! Faire face à la schizophrénie (13e).

2021 DASES 174 Subvention (15.000 euros) à l'association Le Comité des Familles (20e).

2021 DASES 175 Subvention (5.000 euros) à l'association Groupe d'Entraide Mutuelle L'Etoile Polaire (20e).

2021 DASES 203 Subvention (11.000 euros) à l'association ELCS (3e).

2021 DASES 223 Convention entre la Ville de Paris et l'Agence régionale de santé relative au fonctionnement et au financement des centres de vaccination parisiens contre la COVID-19 - Recette : 3.939.160 euros.

2021 DASES 229 Convention de partenariat sur l'étude Puresnow entre le Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil (CHIC) et la Ville de Paris pour le Laboratoire Amiante, Fibres et Particules (LAFP) - Recette : 19.040 euros.

2021 DASES 230 Participation (jusqu'à 180.000 euros) et convention avec la CPAM de Paris pour le dépistage et l'éducation bucco-dentaires dans les écoles parisiennes.

2021 DASES 242 Subventions (277.750 euros) à 10 associations, et conventions avec 6 d'entre elles dans le cadre de la mise en œuvre d'actions de prévention des conduites à risques à destination des jeunes parisiens.

2021 DASES 247 Subventions (23.000 euros) et avenants à convention avec trois associations dans le cadre de la mise en œuvre d'actions de prévention des conduites à risques dans les foyers.

2021 DFPE 189 Dotations, avenant et conventions aux associations gestionnaires de centres de protection maternelle et infantile (3.680.363 euros).

2021 DFPE 190 Participation (170.267 euros) et convention avec l'association "Ambroise Croizat", pour le fonctionnement d'un accueil en périnatalité au sein de la maternité de l'hôpital Pierre Rouquès - Les Bluets.

2021 DFPE 210 Dotations (1.805.675 euros) et avenants pour le financement des centres de planification et d'éducation familiale gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif.

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

2021 DAC 392 Subvention (1.000 euros) à l'association Labomatique.

2021 DAC 393 Subvention (1.000 euros) à la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et d'Ile de France.

2021 DAC 716 Approbation d'un projet de convention-cadre de collaboration scientifique entre la Ville de Paris et le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS).

2021 DAC 723 Approbation d'un projet de convention-cadre de collaboration scientifique entre la Ville de Paris et le Ministère des Affaires Culturelles d'Ile-de-France (DRAC Ile-de-France).

Mme Karen TAÏEB, rapporteure.

Comptes rendus des Commissions.

1ère COMMISSION

Réunion du mardi 5 octobre 2021

Présents :

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Sandrine CHARNOZ, Rachida DATI, Afaf GABELOTAUD, Barbara GOMES, Pénélope KOMITÈS, Johanne KOUASSI, Olivia POLSKI, Danielle SIMONNET, Alice TIMSIT et MM. David ALPHAND, Jack-Yves BOHBOT, Geoffroy BOULARD, Antoine GUILLOU, Frédéric HOCQUARD, Florentin LETISSIER, Jean-François MARTINS, Paul SIMONDON.

Excusé au sens du règlement intérieur :

M. Francis SZPINER.

Absents :

MM. Grégory CANAL, Pierre CASANOVA, Jérôme GLEIZES.

Sous la présidence de Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, la séance est ouverte à 15 heures 30.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 77 à son ordre du jour :

Entreprises, emploi, et développement économique. - Mme GABELOTAUD, rapporteure.

Mme GABELOTAUD présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Ressources humaines, dialogue social et qualité du service public. - M. GUILLOU, rapporteur.

M. GUILLOU apporte des éléments de compréhension sur les principaux projets de délibération de sa délégation : 2021 DDCT 79 : Communication sur le plan d'égalité et 2021 DRH 6 : Cadre général du télétravail à la Ville de Paris.

Intervention de Mme SIMONNET sur les projets de délibération 2021 DDCT 79 et 2021 DRH 6, ainsi que sur les résultats de l'enquête 2019 menée auprès des agents de la Ville de Paris sur le thème de la discrimination au travail.

Réponse de M. GUILLOU.

Innovation et attractivité. - Mme KOMITÈS, rapporteure.

Mme KOMITÈS présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Économie sociale et solidaire, économie circulaire et contribution à la stratégie zéro déchet. - M. LETISSIER, rapporteur.

M. LETISSIER présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Tourisme et vie nocturne. - M. HOCQUARD, rapporteur.

M. HOCQUARD présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Commerce, artisanat, professions libérales et métiers d'art et de mode. - Mme POLSKI, rapporteure.

Mme POLSKI présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Finances, budget, finance verte et affaires funéraires. - M. SIMONDON, rapporteur.

M. SIMONDON présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation : 2021 DAC 563 ; 2021 DAC 722 ; 2021 DDCT 58 ; 2021 DDCT 59 ; 2021 DFA 43 ; 2021 DFA 49 et 2021 DFA 56.

Intervention de Mme SIMONNET concernant les finances de la Ville de Paris.

Réponse de M. SIMONDON.

Vœux et amendements :

2 amendements, et 6 vœux non rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 16 heures 58.

2e COMMISSION

Réunion du lundi 4 octobre 2021

Présents :

Mmes Anne BIRABEN, Alice COFFIN, Nelly GARNIER, Catherine IBLED, Brigitte KUSTER, Béatrice LECOUTURIER, Laurence PATRICE, Emmanuelle PIERRE-MARIE, Raphaëlle PRIMET, Carine ROLLAND, Karen TAÏEB, Mélody TONOLLI, et MM. Mahor CHICHE, Jérôme COUMET, Christophe GIRARD, Paul HATTE, Franck MARGAIN, Aurélien VÉRON, Jacques MARTIAL.

Absent :

M. Stéphane CAPLIEZ.

Excusée au sens du règlement intérieur :

Mme Dominique KIELEMOËS.

Sous la présidence de Mme PRIMET, la séance est ouverte à 10 heures 30.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 93 à son ordre du jour :

Conseiller délégué auprès de la Maire chargé de l'outre-mer. - M. MARTIAL, rapporteur.

M. MARTIAL présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

2021 SG 67 : Subvention au Conseil Régional de la Guadeloupe (50.000 euros) et à la Collectivité Territoriale de Martinique (50.000 euros) en soutien aux initiatives de prévention sanitaire menées contra la covid-19 : intervention de M. HATTE. Réponse de M. MARTIAL.

Culture et la ville du quart d'heure. - Mme ROLLAND, rapporteure.

Mme ROLLAND présente l'actualité de la rentrée culturelle et artistique, et plus précisément sur la 20e édition de la "Nuit Blanche" qui s'est tenue à Paris du 2 au 3 octobre 2021 célébrant ainsi l'art contemporain. Mme ROLLAND remercie l'engagement des directions de la Ville de Paris ayant œuvré à la réussite de cet événement ainsi que la collaboration des différents partenaires.

Mme ROLLAND poursuit en présentant les principaux projets de délibération relevant de sa délégation.

Intervention de M. GIRARD et de Mmes TONOLLI et BIRABEN.

Réponse de Mme ROLLAND.

Patrimoine, histoire de Paris et relations avec les cultes. - Mme TAÏEB, rapporteure.

Mme TAÏEB revient sur le succès des 38e Journées Européennes du Patrimoine (JEP) des 18 et 19 septembre 2021 autour du thème "Patrimoine pour tous".

Mme TAÏEB revient également sur les récentes inaugurations importantes de cette rentrée.

Mme TAÏEB poursuit en présentant tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Mémoire et monde combattant. - Mme PATRICE, rapporteure.

Mme PATRICE présente un point d'actualité sur le thème de la Mémoire et de sa douzaine d'inaugurations qui ont eu lieu en septembre. De prochains événements commémoratifs se tiendront également en octobre, comme par exemple en mémoire des victimes algériennes du massacre du 17 octobre 1961 devant la plaque commémorative sur le pont Saint-Michel à Paris. Se tiendra également une cérémonie de commémoration des fusillés de Châteaubriant à l'occasion du 80e anniversaire de l'exécution des 48 otages fusillés par les nazis le 22 octobre 1941.

Mme PATRICE présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendement :

1 amendement, et 13 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation du vœu relatif à l'immeuble sis au 106, rue Brancion par Mme NIAKATÉ pour le groupe Écologiste de Paris.

Présentation du vœu relatif à l'inventaire patrimonial de l'ESPCI par Mme BIRABEN du groupe Changer Paris.

Présentation du vœu relatif à la sculpture attribuée à Anna Waisman située au 7, rue du Mont-Cenis, par Mme IBLED du groupe "Indépendants et Progressistes".

Présentation du vœu relatif à la dénomination des allées du parc Martin Luther-King du groupe Changer Paris.

Présentation du vœu relatif à la création d'un lieu de mémoire pour honorer les artistes emblématiques de Paris et de la France par M. MARGAIN du groupe Changer Paris.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 12 heures 33.

3e COMMISSION

Réunion du lundi 4 octobre 2021

Présents :

Mmes Jeanne d'HAUTESERRE, Lamia EL AARAJE, Maud GATEL, Halima JEMNI, Hanna SEBBAH, Marie TOUBIANA et MM. Frédéric BADINA-SERPETTE, Jacques BAUDRIER, David BELLIARD, Jean-Philippe DAVIAUD, Philippe GOUJON, Rudolph GRANIER, Nicolas JEANNETÉ, Franck LEFEVRE, Nicolas NORDMAN, Frédéric PÉCHENARD, Ariel WEIL.

Excusée au sens du règlement intérieur :

Mme Béatrice PATRIE.

Absents :

Mme Corine FAUGERON et M. Florian SITBON.

Sous la présidence de Mme EL AARAJE, la séance est ouverte à 9 heures 04.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 58 à l'ordre du jour :

Transformation de l'espace public, des transports, des mobilités, du code de la rue et de la voirie. - M. BELLIARD, rapporteur.

M. BELLIARD présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les 2021 DVD 13, 2021 DVD 16, 2021 DVD 55, 2021 DVD 58, 2021 DVD 62, 2021 DVD 63, 2021 DVD 77, 2021 DVD 64, 2021 DVD 66, 2021 DVD 74, 2021 DVD 79, 2021 DVD 81, 2021 DVD 89, 2021 DVD 90.

Pas d'intervention.

Prévention, sécurité, police municipale. - M. NORDMAN, rapporteur.

M. NORDMAN expose l'évolution de la mise en place de la police municipale à Paris.

Il présente ensuite les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les 2021 DASES 126, 2021 DDCT 41.

Intervention de M. GOUJON sur la mise en place de la police municipale et sur la coordination avec les mairies d'arrondissement.

Réponse de M. NORDMAN.

Vœux :

2 vœux rattachés, et 12 vœux non-rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 9 heures 30.

4e COMMISSION

Réunion du mardi 5 octobre 2021

Présents :

Mmes Véronique BUCAILLE, Alexandra CORDEBARD, Léa FILOCHE, Hélène JACQUEMONT, Anessa LAHOUASSA, Véronique LEVIEUX, Camille NAGET, Emmanuelle RIVIER, Anne SOUYRIS et MM. Vincent BALADI, Gauthier CARON-THIBAUT, Maxime COCHARD, Nour DURAND-RAUCHER, Jacques GALVANI, Jérôme LORIAU, Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Hamidou SAMAKÉ.

Absent :

M. Emmanuel MESSAS.

Sous la présidence de M. CARON-THIBAUT, la séance est ouverte à 9 heures 03.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 55 à son ordre du jour :

Présentation du Plan "Crack" par Mme Carmen BACH, Directrice de la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risque.

Intervention du Docteur William LOWENSTEIN, Président de "SOS Addictions", sur la prise en charge psychiatrique et somatique de la dépendance au "crack".

Intervention de Mme SOUYRIS sur la problématique du "crack" à Paris, les enjeux et les réponses apportées par les pouvoirs publics.

Santé publique et relations avec l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, de la santé environnementale et de la lutte contre les pollutions, de la réduction des risques. - Mme SOUYRIS, rapporteure.

Mme SOUYRIS présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Solidarités, lutte contre les inégalités et l'exclusion. - Mme FILOCHE, rapporteure.

Mme FILOCHE présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Droits humains, intégration et lutte contre les discriminations. - M. ROMERO-MICHEL, rapporteur.

M. ROMERO-MICHEL présente le projet de délibération relevant de sa délégation.

Pas d'intervention.

Accessibilité universelle et personnes en situation de handicap. - M. GALVANI, rapporteur.

M. GALVANI présente tous les projets de délibération relevant de sa délégation.

Pas d'intervention.

Séniors et solidarités entre générations. - Mme LEVIEUX, rapporteure.

Mme LEVIEUX présente les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux :

4 vœux rattachés et 7 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation du vœu relatif à la prise en charge des consommateurs de "crack" par Mme RIVIER pour le groupe Écologiste de Paris.

Présentation du vœu relatif à la régulation des "tentes covid" sur l'espace public par M. BALADI pour le groupe Changer Paris.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 11 heures 13.

5e COMMISSION

Réunion du lundi 4 octobre 2021

Présents :

Mmes Célia BLAUDEL, Anne-Claire BOUX, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Séverine de COMPREIGNAC, Fatoumata KONÉ, Valérie MONTANDON, Aurélie PIRILLO, Carine PETIT, Marie-José RAYMOND-ROSSI, Léa VASA et MM. Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Daniel-Georges COURTOIS, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean LAUSSUCQ, Eric LEJOINDRE, Roger MADEC, Emile MEUNIER, Jean-Baptiste OLIVIER, Eric PLIEZ, Patrick VIRY.

Absent :

M. Thomas CHEVANDIER.

Sous la présidence de M. MEUNIER, la séance débute à 15 heures 34.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 101 à l'ordre du jour :

Urbanisme, architecture du Grand Paris, relations avec les arrondissements et transformation des politiques publiques. - M. GRÉGOIRE, rapporteur.

M. GRÉGOIRE présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Interventions de Mme VASA sur les projets de délibération suivants :

2021 DSIN 5 relatif à une convention de services entre la Ville de Paris (DSIN) et l'École du Breuil. - Approbation signature.

2021 DU 77 relatif à l'appel à projets Inventons la Métropole du Grand Paris. - Site Porte de Saint-Ouen (17e). - Avenant à la promesse de vente conclue avec la SNC Paris 17 and Co.

2021 DU 136 relatif à la cession d'un immeuble 83, avenue de la République à Meaux (77).

Réponse de M. GRÉGOIRE.

Interventions de M. MEUNIER sur le projet 2021 DU 55 concernant la Z.A.C. PRG (13e). - Acquisition et cession auprès de la SEMAPA de diverses emprises et sur le projet 2021 DU 94 concernant l'avenant n° 5 au mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SPL "PariSeine" pour la requalification du passage Boris Vian et des arcades de la rue de la Goutte d'Or (18e).

Réponse de M. GRÉGOIRE.

Logement, hébergement d'urgence, protection des réfugiés. - M. BROSSAT, rapporteur.

M. BROSSAT présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets de délibération 2021 DLH 289, 2021 DASES 138, 2021 DASES 181, 2021 DASES 182, 2021 DASES 243.

Pas d'intervention.

Politique de la ville. - Mme BOUX, rapporteure.

Mme BOUX présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Construction publique, suivi des chantiers, coordination des travaux sur l'espace public, transition écologique du bâti. - M. BAUDRIER, rapporteur.

M. BAUDRIER présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Prospective Paris 2030 et de la résilience et de la Seine. - Mme BLAUDEL, rapporteure.

Mme BLAUDEL présente le projet de délibération relatif à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux :

3 vœux rattachés et 8 vœux non-rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 16 heures 25.

6e COMMISSION

Réunion du mardi 5 octobre 2021

Présents :

Mmes Maya AKKARI, Hélène BIDARD, Sandra BOËLLE, Alix BOUGERET, Delphine BÜRKLI, Emmanuelle DAUVERGNE, Inès de RAGUENEL, Céline HERVIEU, Marie-Christine LEMARDELEY, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Douchka MARKOVIC, Nathalie MAQUOI, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Dominique VERSINI et MM. Patrick BLOCHE, Emmanuel COBLENCÉ, François CONNAULT, Jean-Pierre LECOQ.

Absent :

M. Jean-Noël AQUA.

Sous la présidence de M. COBLENCÉ, la séance est ouverte à 10 heures 35.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 83 à l'ordre du jour :

Égalité femmes/hommes, Jeunesse. - Mme BIDARD, rapporteure.

Mme BIDARD présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de Mme MAQUOI sur le projet de délibération 2021 DJS 142 relatif à la désignation d'un.e représentant.e du Conseil de Paris au sein du conseil d'administration du Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (C.I.D.J.).

Réponse de Mme BIDARD.

Intervention de Mme RÉMY-LELEU et de Mme AKKARI sur le projet de délibération 2021 DJS 143 relatif à la convention de mécénat de compétences avec le cabinet "Sia Partners" dans le cadre de la création du volet digital de QJ (Maison pour la Jeunesse).

Réponse de Mme BIDARD.

Intervention de Mme RÉMY-LELEU sur le projet de délibération 2021 DDCT 79 relatif à la communication sur le plan égalité.

La question sera transmise à M. GUILLOU puisque ce projet de délibération relève de sa délégation.

Éducation, petite enfance, familles et nouveaux apprentissages, organisation du Conseil de Paris - M. BLOCHE, rapporteur.

M. BLOCHE présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets de délibération 2021 DASCO 138, 2021 DASCO 136, 2021 DASCO 143, 2021 DASCO 145, 2021 DASCO 146, 2021 DFPE 24, 2021 DDCT 82.

Mme MAQUOI demande un point sur la rentrée scolaire.

Réponse de M. BLOCHE. Un point sera consacré à la rentrée scolaire au Conseil de novembre.

Intervention de Mme MAQUOI sur le projet de délibération 2021 DDCT 82 relatif à la création d'une Mission d'Information et d'Évaluation sur la santé à Paris.

Réponse de M. LECOQ, M. COBLENCÉ et M. BLOCHE.

Petite enfance. - Mme HERVIEU, rapporteure.

Mme HERVIEU présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de Mme MAQUOI et Mme DAUVERGNE sur la fin du statut ASA en crèche.

Réponse de Mme HERVIEU et de M. VUILLAUME (Directeur de la DFPE).

Mme HERVIEU informe également la Commission du lancement de la communication sur le conseil des parents.

Enseignement supérieur, recherche, vie étudiante. - Mme LEMARDELEY, rapporteure.

Mme LEMARDELEY présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Interventions de Mme RÉMY-LELEU sur le projet de délibération 2021 DAE 297 relatif à la subvention et versement d'honoraires au CROUS de Paris (1.375.000 euros) dans le cadre d'un avenant de la convention de mandat : AILE, aide à l'installation dans un logement pour les étudiants ainsi que sur le projet de délibération 2021 DAE 183 relatif à l'adaptation du dispositif de financement associatif étudiant "Kit Asso".

Réponse de Mme LEMARDELEY.

Droits de l'enfant et protection de l'enfance. - Mme VERSINI, rapporteure.

Mme VERSINI présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux :

3 vœux rattachés et 8 vœux non rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 11 heures 59.

7e COMMISSION

Réunion du mardi 5 octobre 2021

Présents :

Mmes Samia BADAT-KARAM, Marie-Caroline DOUCERÉ, Catherine DUMAS, Geneviève GARRIGOS, Antoinette GUHL, Nathalie LAVILLE, Amina NIAKATÉ, Elisabeth STIBBE, Anouch TORANIAN, et MM. Nicolas BONNET-OUALDJI, Boris JAMET-FOURNIER, Pierre RABADAN, Sylvain RAIFAUD, Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement intérieur :

MM. Gérard LOUREIRO, Arnaud NGATCHA, Hermano SANCHES RUIVO.

Absents :

MM. Antoine BEAUQUIER, Jérémy REDLER.

Sous la présidence de Mme GARRIGOS, la séance est ouverte à 14 heures 05.

Actualités du projet olympique et paralympique présentées par Mme IVOA ALAVOINE (délégation générale aux Jeux olympiques et paralympiques et grands événements).

Questions de M. JAMET-FOURNIER, Mme NIAKATÉ, Mme BADAT-KARAM, M. RAIFAUD, Mme GUHL, M. BONNET-OUALDJI.

Réponse de Mme ALAVOINE et de M. RABADAN.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 37 à l'ordre du jour :

Sports, Jeux olympiques et paralympiques. - M. RABADAN, rapporteur.

M. RABADAN présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Sports de proximité. - M. ZIADY, rapporteur.

M. ZIADY présente le projet de délibération relatif à sa délégation.

Pas d'intervention.

Relations Internationales, Francophonie. - M. NGATCHA, rapporteur.

En l'absence de M. NGATCHA, M. ZIADY présente tous les projets de délibération relatifs à cette délégation.

Intervention de Mme GUHL sur le projet de délibération 2021 DGRI 58 relatif à l'avenant à la convention de co-production, de co-organisation et d'occupation temporaire du domaine public entre la Ville de Paris et la Fondation Carmignac.

Réponse de Mme GARRIGOS.

Vie associative, participation citoyenne, débat public. - Mme TORANIAN, rapporteure.

Mme TORANIAN présente le budget participatif puis l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

2 amendements, 8 vœux rattachés et 7 vœux non-rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 16 heures 45.

8e COMMISSION

Réunion du lundi 4 octobre 2021

Présents :

Mmes Véronique BALDINI, Colombe BROSEL, Maud LELIÈVRE, Carline LUBIN-NOËL, Audrey PULVAR, Chloé SAGASPE, Anne-Claire TYSSANDIER et MM. René-François BERNARD, Jean-Didier BERTHAULT, François DAGNAUD, François-Marie DIDIER, Alexandre FLORENTIN, Alexis GOVCIYAN, Dan LERT, Christophe NAJDOVSKI, François VAUGLIN.

Absents :

MM. Rémi FÉRAUD, Jean-Philippe GILLET et Mmes Agnès EVREN, Delphine TERLIZZI.

Sous la présidence de M. GOVCIYAN, la séance est ouverte à 14 heures.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 47 à son ordre du jour :

Propreté de l'espace public, du tri et de la réduction des déchets, de l'assainissement, du recyclage et du réemploi. - Mme BROSEL, rapporteure.

Mme BROSEL présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation : 2021 DPE 21 ; 2021 DPE 41 et 2021 DPE 31.

Intervention de M. FLORENTIN et de Mme LELIÈVRE.

Réponse de M. NAJDOVSKI et de Mme BROSEL.

Transition écologique, Plan climat, eau et énergie. - M. LERT, rapporteur.

M. LERT présente les principaux projets de délibération de sa délégation : 2021 DPE 31 ; 2021 DAC 267 ; 2021 DEVE 70 ; 2021 DEVE 76 ; 2021 DEVE 106 ; 2021 DVD 27 ; 2021 DVD 94 ; 2021 DVD 98 et 2021 SG 64.

Intervention de Mme BALDINI sur le projet de délibération 2021 DCPA 18 : Partenariat de performance énergétique pour 100 écoles (CPPE1).

Réponse de M. LERT.

Introduction de M. LERT et présentation par Mme Julie ROUSSEL de l'AEU (l'approche environnementale urbaine) de l'étude "Face au changement climatique".

Végétalisation de l'espace publique, espaces verts, biodiversité et condition animale. - M. NAJDOVSKI, rapporteur.

M. NAJDOVSKI présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation : 2021 DEVE 104 ; 2021 DEVE 90 et 2021 DEVE 92.

Intervention de Mmes SAGASPE et BALDINI sur le projet de délibération 2021 DEVE 104.

Mme SAGASPE souhaite qu'il soit réalisé un point d'étape concernant les projets portant sur les forêts urbaines.

Réponse de M. NAJDOVSKI.

Économie sociale et solidaire, économie circulaire et contribution à la stratégie zéro déchet. - M. LETISSIER, rapporteur.

M. LETISSIER présente les deux projets de délibération relatifs à sa délégation : 2021 DAE 98 DEVE et 2021 DEVE 93.

Pas d'intervention.

Alimentation durable, agriculture, et circuits courts. - Mme PULVAR, rapporteure.

Mme PULVAR présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Mme PULVAR présente le plan de sortie des plastiques de la restauration collective parisienne (projet 2021 DEVE 62).

Vœux et amendements :

13 amendements, 11 vœux rattachés et 5 vœux non rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 15 heures 44.

Listes des membres présents.**Mardi 12 octobre 2021 - Matin**

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKL, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Mélody TONOLLI, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Gérard LOUREIRO, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Alice TIMSIT, Mme Anouch TORANIAN.

Mardi 12 octobre 2021 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKL, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Mélody TONOLLI, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. François DAGNAUD, Mme Anne HIDALGO, M. Gérard LOUREIRO, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Alice TIMSIT, Mme Anouch TORANIAN.

Mercredi 13 octobre 2021 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, M. Pierre CASANOVA, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Mélody TONOLLI, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Sandrine CHARNOZ, M. Gérard LOUREIRO, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Jacques MARTIAL, Mme Béatrice PATRIE, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Alice TIMSIT, Mme Anouch TORANIAN.

Absente :

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Mercredi 13 octobre 2021 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, M. Pierre CASANOVA, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÉS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Mélody TONOLLI, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Sandrine CHARNOZ, M. Jérôme COUMET, M. Gérard LOUREIRO, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Jacques MARTIAL, Mme Béatrice PATRIE, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Alice TIMSIT, Mme Anouch TORANIAN.

Absents :

M. David BELLiard, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Jeudi 14 octobre 2021 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKL, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLANCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Anne HIDALGO, M. Gérard LOUREIRO, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Béatrice PATRIE, Mme Elisabeth STIBBE, Mme Anouch TORANIAN.

Absents :

M. Pierre CASANOVA, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jérôme GLEIZES.

Jeudi 14 octobre 2021 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-LOUALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKL, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLANCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Geoffroy BOULARD, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Paul HATTE, Mme Anne HIDALGO, M. Gérard LOUREIRO, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Béatrice PATRIE, Mme Elisabeth STIBBE, Mme Anouch TORANIAN.

Absente :

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Vendredi 15 octobre 2021 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKL, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUESSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Karen TAÏEB, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Anne HIDALGO, M. Gérard LOUREIRO, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Béatrice PATRIE, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Anouch TORANIAN.

Excusés :

M. Emmanuel MESSAS, Mme Hanna SEBBAH.

Absents :

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Agnès EVREN, M. Jérôme GLEIZES, Mme Delphine TERLIZZI.

Vendredi 15 octobre 2021 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, Mme Alix BOUGERET, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Karen TAÏEB, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, M. Geoffroy BOULARD, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François-Marie DIDIER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Corine FAUGERON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, Mme Anne HIDALGO, Mme Dominique KIELEMOËS, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Véronique LEVIEUX, M. Gérard LOUREIRO, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, M. Arnaud NGATCHA, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Anouch TORANIAN, M. Ariel WEIL.

Excusés :

M. René-François BERNARD, M. Gauthier CARON-THIBAUT, M. Thomas CHEVANDIER, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Hanna SEBBAH, Mme Delphine TERLIZZI.

Absents :

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Nour DURAND-RAUCHER, M. Jérôme LORIAU, M. Franck MARGAIN, M. Jean-François MARTINS, Mme Léa VASA.

Rectificatif de la liste des membres présents de la séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021.

- M. Jérôme GLEIZES est présent le mercredi 7 juillet 2021 après-midi.